Université Lyon 2

Étude lexicologique des notions de folie et de déraison dans l'œuvre de Corneille de 1629 à 1652

Jean-Éric Barou

Discipline : Sciences du langage
Directeur de recherche : Sylvianne Rémi
Le 26 octobre 2007
Thèse pour obtenir le grade de Docteur de l'Université Lyon 2

Jury : Noël Dazord, Maître de conférence, Université Lumière Lyon 2 Peter Koch, Professeur, Université de Tübingen Michel Le Guern, Professeur émérite, Université Lumière Lyon 2 Georges Molinié, Professeur, Université Paris 4-Sorbonne, (rapporteur) François Rastier, Directeur de recherche, Université Paris 10 (rapporteur) Sylvianne Rémi-Giraud, Professeur, Université Lumière Lyon 2

Table des matières

Remerciements . . 1

Abréviations . 3

Résumés . 5

Introduction générale . . 7

Première partie : Analyse lexicologique de la folie et de la déraison . 17

Introduction . . 17

1— Perspective historique . . 18

11— Folie et raison . 19

12—Déraison et raison . 23

13— Conclusion . . 29

2— Méthodologie . 29

2.1— L'analyse componentielle . 31

2.2— Les Dictionnaires . . 35

2.3— Les problèmes liés a la polysémie . . 45

2.4— La construction de systèmes invariants . 49

3— Étude diachronique de *folie* et *déraison* . 49

3.1— *Folie* . . 50

3.2— Déraison . 66

3.3— Conclusion . 72

4— Démarche onomasiologique . 73

4.1— Constitution du champ générique englobant *folie* et *déraison* . . 73

4.2— Structuration du champ générique englobant *folie* et *déraison* . 77

5— Démarche sémasiologique . 83

5.1— De l'onomasiologie à la sémasiologie . 84

5.2— Constitution et structuration des champs *folie* et *déraison* . 86

5.3— Les particularités dela démarche . . 92

5.4— Conclusion . 104

Conclusion de la Première partie . 105

Annexes de la Première partie . . 105

Annexe 1 [288] . Liste des lexèmes appartenant au champ générique « Changements humains hors norme : actions et états » et leur définition [289] au XXe siècle. . . 105

Annexe 2. Représentation en ligne des axes et des sèmes (forme synthétique) du champ générique « Changements humains hors norme : actions et états ». . 156

Annexe 3. Représentation en arbre des axes et des sèmes (forme synthétique) du champ générique « Changements humains hors norme : actions et états ». . 157

Annexe 6. Représentation en ligne des Sa [407] du champ générique « Changements humains hors norme : actions et états » au XXe siècle. . 165

Annexe 10. Représentation en arbre des Sé de *déraison* au XXe siècle. *Le Trésor de la langue française* (TLF), *Le Grand Robert de la langue française* (ROB), *Dictionnaire de l'Académie française (9 e édition)* (ACA). . 187

Annexe 11. Représentation en ligne des Sé de *folie* au XVIIe siècle et des définitions correspondant à leur sémème. Le dictionnaire de Richelet de 1680 (RIC), Le dictionnaire de Furetière de 1690 (FUR), le dictionnaire de l'Académie française de 1694 (ACA). . . 187

Deuxième partie : Analyses lexicologiques contextuelles de quatre pièces de Corneille : *Mélite*, *Clitandre*, *Le Cid*, *Horace* . . 193

1— Introduction . . 193

1.1— Analyse textuelle . 194

1.2— Analyse lexicologique : méthodologie . . 211

2— Analyse lexicologique de *Mélite* . 221

2.1— Analyse textuelle . 221

2.2— Analyse lexicologique . 228

3— Analyse lexicologique de *Clitandre* . 277

3.1— Analyse textuelle . 277

[288] Les notes de cette annexe renvoient à la première partie, chapitre « 4.1— Constitution du champ générique englobant *folie* et *déraison* ».

[289] Toutes les définitions, sauf indication contraire, sont tirées du *Nouveau petit Robert* (Rey-Debove dir., Rey dir., 2003). Nous complétons parfois ces définitions par celles du *Dictionnaire du français classique : Le XVIIe siècle* (Dubois, Lagane, Lerond, 1992).

[407] Pour les sémèmes correspondant à chaque Sa il convient de se reporter à l'annexe 1.

3.2— Analyse lexicologique . 294

4— Analyse lexicologique du *Cid* . 355

4.1— Analyse textuelle . 356

4.2— Analyse lexicologique . 372

5— Analyse lexicologique d'*Horace* . 435

5.1— Analyse textuelle . 435

5.2— Analyse lexicologique . 453

6— Conclusion. Analyse lexicologique de *Mélite*, *Clitandre*, *Le Cid*, et *Horace* : évolution du baroque au classicisme . . 521

6.1— Analyse textuelle . 522

6.2— Analyse lexicologique . 532

Annexes de la Deuxième partie . . 559

Annexe 14. Arbre onomasiologique de la folie et de la déraison au XVIIe siècle pour *Mélite*. . . 559

Annexe 15. Tableaux des natures et des lieux pour les causes, sujets et conséquences de la folie et de la déraison pour *Mélite*. . 559

Annexe 16. Grille sémantico-grammaticale de *folie* et ses dérivés pour M*élite*. . 568

Annexe 17. Arbre sémasiologique de *folie* et ses dérivés au XVIIe siècle pour *Mélite*. . 568

Annexe 18. Schéma actantiel de *Clitandre* montrant les relations entre les personnages. . 569

Annexe 19. Arbre onomasiologique de la folie et de la déraison au XVIIe siècle pour *Clitandre*. . . 569

Annexe 20. Tableaux des natures et des lieux pour les causes, sujets et conséquences de la folie et de la déraison pour *Clitandre* . 569

Annexe 21. Grille sémantico-grammaticale de *folie* et ses dérivés pour *Clitandre*. . 579

Annexe 22. Arbre sémasiologique de *folie* et ses dérivés au XVIIe siècle pour *Clitandre*. . 580

Annexe 23. Schéma actantiel du *Cid* montrant les relations entre les personnages. . 580

Annexe 24. Arbre onomasiologique de la folie et de la déraison au XVIIe siècle pour *Le Cid*. . 580

Annexe 25. Tableaux des natures et des lieux pour les causes, sujets et 581

conséquences de la folie et de la déraison pour *Le Cid*. . .

Annexe 26. Grille sémantico-grammaticale de *folie* et ses dérivés pour *Le Cid*. . 589

Annexe 27. Arbre sémasiologique de *folie* et ses dérivés au XVIIe siècle pour *Le Cid*. . 589

Annexe 28. Schéma actantiel d'*Horace* montrant les relations entre les personnages. . 589

Annexe 29. Arbre onomasiologique de la folie et de la déraison au XVIIe siècle pour *Horace*. . 589

Annexe 30. Tableaux des natures et des lieux pour les causes, sujets et conséquences de la folie et de la déraison pour *Horace*. . 590

Annexe 31. Arbre onomasiologique (nombre de Sa et d'occurrences par pièce) de la folie et de la déraison au XVIIe siècle pour *Mélite*, *Clitandre*, *Le Cid* et *Horace*. . 601

Annexe 32. Arbre onomasiologique (nombre d'occurrence par Sa et par pièce) de la folie et de la déraison au XVIIe siècle pour *Mélite*, *Clitandre*, *Le Cid* et *Horace*. . 601

Annexe 33. Arbre sémasiologique (nombre d'occurrences par Sé pour chaque pièce) de *folie* et ses dérivés au XVIIe siècle pour *Mélite*, *Clitandre*, *Le Cid* et *Horace*. . 601

Conclusion générale . 603

Linguistique et littérature . . 603

Onomasiologie et sémasiologie . 605

Synchronie et diachronie . . 606

Bibliographie . . 609

1— Ouvrages du XVIIe siècle . . 609

2— Études relatives au XVIIe siècle . 610

3— Études relatives au théâtre de Pierre Corneille . . 611

4— Dictionnaires . . 612

41— Dictionnaires étymologiques . . 612

42— Dictionnaires historiques . . 612

43— Dictionnaires de langue . 613

5- Ouvrages de linguistique générale, de sémantique, et de lexicologie . 615

Glossaire . . 619

1- Usage courant [870] . 619

2- François RASTIER . 621

3- Jacqueline PICOCHE . 622

[870] **Rey-Debove dir., Rey dir., 2003.**

Remerciements

Je remercie Sylviane Rémi qui a dirigé l'élaboration finale de cette thèse. Elle aura permis son aboutissement grâce au profond intérêt qu'elle a su manifester pour mes travaux, grâce aussi à ses conseils pertinents et à son enthousiasme pour aller de l'avant.

Je tiens aussi à remercier Noël Dazord qui pendant plusieurs années a suivi la progression de cette longue recherche sur Corneille. Son acuité d'esprit et sa sensibilité pour les questions touchant à la stylistique m'ont toujours été d'une grande richesse.

Pendant l'élaboration de cette thèse j'ai encore apprécié de pouvoir bénéficier des conseils et de l'appui de deux équipes de recherche de l'Université Lumière Lyon 2 : le Centre d'études lexicologiques et lexicographiques des XVIe et XVIIe siècles (CELL) et le groupe de recherche Textes et langue. Que tous en soient remerciés.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Abréviations

Signifié : Sé ; "signifié"

Signifiant : Sa ; *signifiant*

Signe (signifié + signifiant) : «signe»

Sème : s ; [sème]

Sémème : S ; /sémème/ = {[...], [...],etc.}

Classe sémantique : //classe sémantique//

en vertu de la loi du droit d'auteur.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Résumés

Étude lexicologique des notions de folie et de déraison dans l'œuvre de Corneille de 1629 à 1652.

En étudiant Corneille on peut observer un phénomène de rupture dans la première période de sa carrière théâtrale (1629-1652) : rupture entre le baroque et le classicisme d'abord, rupture entre les comédies et les tragédies ensuite. Pour étudier ces transformations d'esthétique et de genre du théâtre de Corneille, nous nous intéressons aux deux marqueurs « pertinents » que sont le couple lexical folie-déraison et le champ conceptuel correspondant. En effet la folie entretient des liens forts avec la comédie et le baroque tandis que la déraison entretien des liens avec la tragédie et le classicisme.

L'étude lexicale, onomasiologique et sémasiologique, que nous faisons de la folie et de la déraison porte dans un premier temps sur une structuration en langue et dans un deuxième temps sur une structuration en contexte d'un corpus de quatre pièces charnières de l'œuvre de Corneille : Mélite, Clitandre, Le Cid, et Horace. Il s'agit d'un point de vue à la fois synchronique sur les pièces prises séparément et d'un point de vue diachronique sur ces mêmes pièces prises comme un ensemble.

Notre recherche est lexicologique et se veut une contribution sur les points suivants :

- — utilisation de l'analyse lexicale pour la construction d'un système sémantique en langue applicable en contexte à l'analyse littéraire des textes,
- — analyse systématique des définitions de dictionnaires pour la construction du système sémantique en langue,
- — construction en langue d'un champ lexico-sémantique invariant opérant sur plusieurs périodes
- — comparaison en contexte de champs lexico-sémantiques se rapportant à différentes pièces d'un même auteur.

A Lexicological Study of the Notions of Madness and Insanity in the Work of Corneille 1629-1652.

When studying Corneille, a rupture can be observed in the first period of his theatrical career (1629-1652); a rupture firstly between the baroque and the classical, then between the comedies and the tragedies. In order to study theseaesthetic and generic changes in Corneille's theatre, two relevant 'markers' will be explored: the lexical pair of madness and insanity and the corresponding conceptual areas. Indeed, madness has strong affinities with comedy and the baroque whilst insanityis strongly associated with tragedy and classicism.

The lexicaological study, both onomasiologic and semasiologic, of madness and insanitywill be carried out firstly on a linguistic basis and secondly on a contextual one through a body of four key texts from Corneille's work: *Mélite*, *Clitandre, Le Cid* and *Horace.* A synchronousapproach will be used to look at each play separately and a diachronousapproach to study them holistically.

The research will be lexical and will be seen to contribute to the following:

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

— the use of a lexical analysis for the construction of a linguistic semantic system applicable in context to the literary analysis of texts,

— the systematic analysis of dictionary definitions for the construction of a linguistic semantic system,

— the linguistic construction of an unvarying lexico-semantic field operating over several periods,

— the in-context comparison of lexico-semantic fields relating to several plays by the same author.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Introduction générale

La vie et l'œuvre de Pierre Corneille sont marquées par les ruptures : ruptures dans la carrière théâtrale, rupture dans le choix des genres théâtraux, rupture dans l'esthétique littéraire adoptée.

Ainsi tout d'abord la carrière théâtrale de Corneille dure quarante-six ans, de la saison [1] 1629-30 avec *Mélite* [2] à celle de 1674-75 avec *Suréna* : il a vingt-trois ans lorsque est jouée sa première pièce et soixante-huit lors de la création de la dernière. Entre ces deux dates extrêmes on peut distinguer deux périodes : une première période de 1629-30 à 1651-52 — soit vingt-trois ans — marquée par son entrée dans le théâtre et son retrait après l'échec de *Pertharite*, et une seconde période de 1652 à 1674-75 — soit vingt-trois ans — marquée par son retour et sa retraite définitive après l'échec de *Suréna*. Ensuite on peut remarquer que la première pièce de Corneille est une comédie et est tout de suite un succès, alors que la dernière est une tragédie et est un échec. Enfin on peut dire que ses premières créations sont baroques tandis que les dernières sont classiques.

La première période de la carrière théâtrale de Corneille commence par une époque de dix ans, de 1629-30 à 1638-39, pendant laquelle Corneille va écrire dix pièces de théâtre à succès à l'esthétique baroque [3] : essentiellement des comédies — sept —,

[1] « Nous comptons, on le voit, en saisons dramatiques et non point en années civiles. » Couton, 1980, p. LXX.

[2] « Admettons que *Mélite* ait été joué pendant la saison 1629-30 ; fournir plus de précision serait hasardeux. » Couton, 1980, p. LXX.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

deux tragi-comédies — *Clitandre* et *Le Cid*— et une tragédie — *Médée*. *Le Cid* qui clôt cette époque est joué en 1637 et *Horace* qui ouvre la suivante en 1640 : soit deux saisons d'interruption pendant lesquelles se développe la querelle du *Cid* [4] . L'époque suivante dure treize ans, de 1639-40 à 1651-52, pendant laquelle il écrit une série d'œuvres tragiques [5] à l'esthétique différente, classique [6] — onze —parmi lesquelles viennent se glisser deux comédies — *Le menteur* et *La suite du menteur*. D'une époque à l'autre le rapport entre les comédies et les tragédies s'est inversé et à la fin de cette première période Corneille est devenu un auteur tragique dont la gloire est grande auprès du public [7] .

La deuxième période commence par une époque de six ans, de 1652 à 1658-59. Corneille a quitté le théâtre et s'est démis de ses charges — procureur aux États de Normandie pendant la Fronde. Il se consacre à une traduction en vers de *L'Imitation de Jésus-Christ* qui paraîtra en 1656. Ce n'est qu'en 1658-59 avec *Œdipe*, à la demande de l'intendant des finances Fouquet, qu'il réapparaît au théâtre pour une époque de dix-sept ans qui se termine en 1674-75. Sa gloire pendant toute cette époque n'est plus la même et ses tragédies seront souvent reçues avec froideur [8] . L'échec de *Suréna* le décidera à la retraite définitive.

L'on peut s'interroger sur les raisons de ces ruptures successives : passages du succès à la gloire puis au silence pour finir par une incompréhension avec le public, passage de la comédie à la tragédie, et passage du baroque au classicisme. Et essayer de trouver des explications.

Concernant la carrière théâtrale de Corneille tout d'abord, au XVIIe siècle déjà, les critiques ne s'entendent pas sur la lecture de son œuvre ; Saint-Évremond dira : « Corneille enlève l'âme et laisse à Racine le faible avantage qu'il gagne l'esprit », tandis que Longepierre dira de Corneille le contraire : « Le coeur se refroidit tandis que l'esprit

[3] « Dans l'ensemble, la critique contemporaine reconnaît une présence baroque dans les premières œuvres de Corneille. » Sweetser, 1977, p. 22. Nous reviendrons plus loin sur le point de vue contradictoire de la critique.

[4] « Corneille songeait-il dès le milieu de 1637 à une pièce nouvelle pour la saison suivante ? On le croirait. Cela serait très normal et correspondrait à la cadence ordinaire de sa création. Cette pièce éventuelle était-elle *Horace* ? Nous ne le savons pas. Mais la querelle du *Cid* se développait, devenait injurieuse, scandaleuse et assez écœurante. Surtout la condamnation formelle, quoique courtoise, contenue dans Les Sentiments de l'Académie, de la tragi-comédie du *Cid* laissait le poète très hésitant quant à son art. De pièce nouvelle il ne sera pas question de deux ans. » Couton, 1980, p. 1534-35.

[5] C'est pour certaines de ses œuvres tragiques que les critiques modernes parlent de « chefs d'œuvres ». Ainsi Paul Bénichou cite *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, *La mort de Pompée*, *Rodogune* et *Nicomède*. Bénichou, 1990, p. 588.

[6] « Horace marquerait la création d'une nouvelle forme. » Sweetser, 1977, p. 20.

[7] « Cette gloire et l'enthousiasme du public pour ses ouvrages étaient immenses, si nous en croyons les témoignages de l'époque ». Bénichou, 1990, p. 588.

[8] « Le poète ne retrouvera plus les succès d'autrefois. Un divorce s'est produit entre lui et le public ; c'est une nouvelle génération ». Mantéro, 1966, p. 229.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

s'échauffe ». Paul Bénichou explique cette discordance en affirmant que ces sentiments correspondent en fait à deux moments successifs séparés par l'accession au pouvoir en 1661 de Louis XIV, libéré de la tutelle de Mazarin par la mort de celui-ci, et qui va désormais assumer la direction effective du Royaume. Cet événement est proche du retour au théâtre de Corneille et de son discrédit auprès du public. C'est que les temps ont changé : la Fronde est terminée et l'aristocratie a été vaincue ; le temps de Louis XIII à « l'atmosphère d'orgueil, de gloire, de romanesque et de générosité aristocratique » où baigne l'« enthousiasme cornélien » a laissé la place à celui de Louis XIV où le « sublime cornélien » est déjà « archaïque » [9] . D'ailleurs sans doute Corneille sentait-il déjà en 1660 [10] ce décalage entre lui et son public puisqu'il décide de corriger l'ensemble de ses œuvres, d'y ajouter trois discours sur la tragédie et des examens pour chacune des pièces. Mais ce sont surtout les pièces de 1629 à 1637 qu'il a réécrites, c'est-à-dire essentiellement des comédies, de *Mélite* au *Cid* compris.

Concernant les genres et l'esthétique du théâtre de Corneille ensuite, il est intéressant de rapprocher la date de l'accession au pouvoir de Louis XIV de celle qui marque le début de la période classique qui s'étend de 1661 à 1685 [11] . Paul Bénichou affirme qu'après 1660 l'on passe d'une « littérature du sublime, du brillant, du romanesque » — « le temps des beaux sentiments, des romans, des poèmes héroïques et de la poésie brillante » —, c'est-à-dire du beau pendant le temps de l'agitation aristocratique, à une littérature de la « nature et de la vérité » — « le triomphe de la raison et de la nature » —, c'est-à-dire du vrai pendant le temps de la royauté sous Louis XIV [12] . Auparavant de 1570 à 1650 s'est développée une littérature préclassique : le baroque [13] . La première période de Corneille (1629-1652) correspond donc à la transition en littérature du baroque au classicisme. En 1642 la France est d'ailleurs partagée entre les deux [14] et Corneille l'est aussi : en 1648, puis surtout en 1660 où il décide de réécrire ses premières œuvres jusqu'au *Cid* compris — essentiellement des comédies — pour gommer ce qui n'est plus à la mode classique. « En une génération, dit Georges Couton, le langage, les modes, les bienséances ont changé ; l'auteur lui-même, passant de sa vingt-cinquième à sa cinquantième année, est à la fois un autre et lui-même, et sa vision du monde s'est modifiée. [...] Corneille est plus soucieux des règles, même si — à l'occasion — il les

[9] Bénichou, 1970, p. 17-18.

[10] « L'intérêt de l'édition de 1660 est capital. Corneille vient de passer plusieurs années dans la retraite. Il a réfléchi sur son art, d'où un grand travail doctrinal et critique. [...] Pour les premières pièces au moins, entre l'original et le texte de 1660, s'est écoulé le temps d'une génération. » Couton, 1980, p. XCII.

[11] Peyre, 1990, p. 966.

[12] Bénichou, 1970, p. 9-10.

[13] Mignot, juin 1992, p. 42. D'autres dates sont parfois proposées pour la délimitation de la période baroque. Ainsi Claude-Gilbert Dubois donne 1598-1630 (Dubois, juin 1992, p. 37).

[14] Peyre, 1990, p. 966.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

contourne plus qu'il ne les respecte, plus respectueux des bienséances. Le langage reste vigoureux. Il le sera toujours parce que la pensée est ferme, mais il est moins dru, moins vert. Corneille devient classique. Les œuvres anciennes seront ramenées, par le jeu des corrections, à plus de pudeur. » [15] En faisant ces corrections Corneille s'adapte aux impératifs esthétiques de la seconde moitié du XVIIe siècle, qui renvoient à la régularité classique : respect des bienséances mais aussi séparation des genres. Ainsi, pris dans ces évolutions, Corneille a en effet également éprouvé le besoin de changer de genre théâtral et de passer de la comédie à la tragédie pour être plus en rapport avec son temps. Plus en rapport aussi avec la politique de Richelieu, car si le but de Corneille est de plaire au public parfois au mépris de certaines règles [16] , il est aussi de servir celui qui oriente le théâtre vers un renouveau de la tragédie et l'expression d'une nouvelle morale [17] .

* *

En étudiant un auteur comme Corneille il faut s'attendre à répéter ce que d'autres critiques ont déjà dit, parfois de manière contradictoire. Ainsi nous ne sommes pas les premiers à observer ce phénomène de rupture, notamment dans la première période de la carrière théâtrale de Corneille qui apparaît de ce point de vue comme la plus passionnante. Rupture entre le baroque et le classicisme d'abord avec des critiques qui ne voient qu'une continuation [18] là où d'autres voient une évolution [19] . Rupture entre les comédies et les tragédies ensuite avec des critiques qui essaient de trouver une explication dynamique, les comédies préfigurant les tragédies [20] , là où d'autres pensent qu'il faut étudier chaque pièce séparément sans rechercher une cohésion qui n'existe

[15] Couton, 1980, p. XCII-XCIV.

[16] « Pour Corneille, empirique, pragmatiste, les règles sont, ne sont que, des recettes pour plaire. » Couton, 1990, p. 37.

[17] Jacques Maurens explique le changement d'orientation de Corneille vers 1635-36 : après les comédies, il se tourne du côté de la tragédie et des thèmes susceptibles de plaire à Richelieu. « [Dans les comédies] Corneille suit tout simplement les suggestions de son « sens commun », en raillant les excès du dandysme et du snobisme ; il n'en sera que plus capable de dire le bon usage de la raison, sur lequel il s'accordait, d'en doutons pas, avec la majorité de ses contemporains. « Le moment semble venu en 1634 ; Corneille a fait le tour de son unique sujet comique ; sous l'impulsion de Richelieu, le théâtre s'oriente vers l'expression des idées politiques et morales ; la tragédie renaît. [...] Corneille s'apprête à devenir un écrivain engagé.» Maurens, 1966, p. 196-197. Voir aussi le travail de Georges Couton qui a montré notamment qu'Horace répondait aux idées politiques de Richelieu. Couton, 1980, p. 1546, 1548.

[18] « Jean Rousset choisit l'œuvre de Corneille comme exemple d'une œuvre dramatique relevant, par certains aspects du moins, d'une esthétique baroque définie essentiellement par la métamorphose et le mouvement. [...] M. Rousset entend-il suggérer que la structure des chefs-d'œuvre ne diffère pas essentiellement de celle des comédies, et relève de la même esthétique ? » Sweetser, 1977, p. 20-21.

[19] « Raymond Lebègue souligne, de son côté l'outrance baroque dans le caractère du jeune Horace et dans celui de Camille ; pourtant il perçoit une évolution de Corneille du baroque au classique tel qu'il se définit vers 1640 : respect des unités, progrès des bienséances, élimination de l'horreur matérielle, tout en admettant que les personnages « hors nature, les monstres d'orgueil ou de vengeance » persistent jusqu'à Attila. » Sweetser, 1977, p. 23.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

peut-être pas [21] .

Devant ces attitudes opposées — qui ne le sont qu'en apparence si l'on garde à l'esprit que le passage de l'une à l'autre forme dramatique, de l'une à l'autre esthétique, s'est fait progressivement et par chevauchement — notre but ne sera pas de proposer d'emblée une nouvelle explication mais bien plutôt de s'interroger d'abord sur la façon dont se sont faites ces ruptures dans la première période de la vie de Corneille en essayant de les décrire.

Pour cela, loin de tout esprit de « systématisation » visant à appliquer à l'œuvre de Corneille des grilles de lecture sociales, philosophiques ou morales, nous avons choisi d'étudier les pièces de façon empirique au travers d'une analyse objective soutenue par l'observation de faits de langage, plus précisément de faits lexicaux. Et comme en biologie l'on utilise le marquage radioactif des molécules pour étudier leurs propriétés ou suivre leur métabolisme, nous nous intéresserons de même à deux marqueurs « pertinents » qui nous permettront d'observer les transformations du théâtre de Corneille : le couple lexical *folie-déraison* et le champ conceptuel correspondant [22] .

Autrement dit est-il possible de donner une description stylistique, au travers de la description du couple lexical *folie-déraison* et du champ conceptuel correspondant, des transformations de genre et d'esthétique du théâtre de Corneille telles qu'elles sont apparues dans la première période de son œuvre couvrant les années 1629-30 à 1651-52 ?

Les raisons du choix de ces deux marqueurs sont de deux ordres.

Tout d'abord l'évolution du couple *folie-déraison* semble bien suivre l'évolution de l'œuvre de Corneille telle que nous l'avons décrite. Ainsi une première lecture des pièces laisse apparaître clairement que le mot *folie* apparaît le plus souvent dans les comédies avant *Le Cid* non compris, mais très rarement dans les tragédies après *Le Cid*.

Mais surtout ensuite la folie entretient des liens forts avec la comédie et le baroque tandis que la déraison entretien des liens avec la tragédie et le classicisme. D'un côté c'est Michel Foucault qui associe la folie au baroque et qui parle de « jeux d'un âge baroque » pour ces œuvres littéraires datant de la fin du XVIe siècle au début du XVIIe

[20] « Dans son étude ultérieure sur Polyeucte, M. Rousset s'efforce de montrer que le dramaturge utilise dans un de ses chefs-d'œuvre un schéma utilisé précédemment dans les comédies, dans la *Galerie du Palais* en particulier, puis dans la tragi-comédie du *Cid*. » Sweetser, 1977, p. 21. Voir aussi le travail de Bernard Dort sur le héros cornélien préfiguré dans Alidor de la *Place Royale*. Dort, 1972.

[21] « Selon Jacques Maurens, il y aurait deux mondes bien définis dans l'œuvre cornélienne et il serait vain de vouloir à tout prix trouver une préfiguration de l'univers sérieux des tragédies dans certaines comédies, *La Place royale* en particulier, pour établir l'unité de l'œuvre. » Sweetser, 1977, p. 9.

[22] « Champ conceptuel » est à prendre au sens que nous donnerons par la suite lors de l'analyse lexicologique, en reprenant la terminologie de Jacqueline Picoche, à « champ générique » : « Ensemble de mots dont le signifié a en commun un même genre prochain. » Picoche, 1977, p. 67. Nous avons écarté le couple *folie-raison* dont les deux éléments ne font pas partie du même champ conceptuel.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

siècle où la présence de la folie est multiple : « Un art qui pour maîtriser cette raison qui se cherche reconnaît la présence de la folie, de sa folie, la cerne, l'investit pour finalement en triompher. » [23] D'un autre côté c'est Henri Peyre qui voit dans le classicisme la domination de l'esprit d'analyse du héros : selon lui en effet le rôle des règles a contribué à « intérioriser l'action des pièces », et « Les personnages tragiques sont des fauves en cage impuissants à fuir leur proie ou à se fuir eux-mêmes » [24] . L'on est alors plongé en plein dilemme cornélien frappant les personnages principaux et les menant à la limite de la déraison.

Il s'agit là d'une double hypothèse dont nous nous appliquerons à montrer le bien fondé par une étude des pièces qui précédera leur analyse lexicologique. En effet l'analyse lexicologique elle-même ne prendra de sens au niveau général du théâtre de Corneille, ne sera pertinente pour rendre compte de l'évolution de celui-ci, qu'avec la réalité de cette hypothèse.

Ainsi dans la première partie l'analyse historique de la folie et de la déraison précédera l'analyse lexicologique en langue. Ainsi dans la deuxième partie la vérification, au travers de textes tout d'abord pris séparément, du fait que la folie chez Corneille est liée à la comédie et au baroque, à une forme d'extériorisation, tandis que la déraison est liée à la tragédie et au classicisme, à l'intériorisation des sentiments, précédera la description en contexte syntagmatique [25] du couple lexical *folie-déraison* et de son champ générique. Ainsi toujours dans la deuxième partie, en conclusion la description dans son évolution du passage de la folie à la déraison, au travers de textes maintenant pris comme un ensemble, précédera celle du couple lexical *folie-déraison* et de son champ générique en contexte diachronique.

L'évolution qui conduit au passage d'un genre ou d'une esthétique à l'autre occupe toute la première période marquée par la rupture de 1637 [26] . La période retenue est large car les choses ne sont pas aussi tranchées comme l'on a pu le faire remarquer plus haut : le baroque ne disparaît pas avec le classicisme comme la folie ne disparaît pas avec la déraison, et des tragédies apparaissent au milieu des comédies comme des comédies apparaissent au milieu des tragédies. C'est ce qui rend le classicisme et la folie plus subtils, c'est ce qui rend aussi Corneille plus « frémissant de vie. » [27]

Michel Foucault nous livre quelques éléments de réflexion sur cette période. Pour lui,

[23] Foucault, 1987, p. 47. Henri Peyre associe baroque et instabilité. « Le baroque chérit les images de flux, de courbe, de volutes et en général d'instabilité ». Peyre, 1990, p. 966.

[24] Peyre, 1990, p. 967. « Ces héros des tragédies et des romans classiques sont de lucides analystes de leur cœur. L'intellectualité est présente chez ces passionnés qui tiennent à voir clair en eux-mêmes.» Georges Couton dit à peu près la même chose : « La tragédie cesse donc d'être simplement déploration ou action pour devenir la peinture d'un double crise : celle qui oppose les uns aux autres les protagonistes, celle surtout qui fait se heurter passions et nature, devoir et amour en chacun d'eux. L'apport particulier, personnel, de Corneille à la tragédie réside, selon nous, dans cette intériorisation des conflits, et cela dès *Le Cid*. » Couton, 1990, p. 44.

[25] Nous opposons le contexte synchronique correspondant à un corpus restreint à une période précise limitée, à un texte clos, au contexte diachronique correspondant à un corpus élargi à une période longue dans le temps, à un ensemble de textes.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

1656 — quatre ans après la retraite provisoire de Corneille — est une date essentielle : il s'agit du décret de fondation de l'hôpital général à Paris qui marque le partage entre une folie liée aux « expériences majeures de la Renaissance » et une folie « maîtrisée » [28]. En plein XVIIe siècle la folie devient le monde de l'exclusion alors qu'avant elle circulait librement ; au début du siècle même, le monde est encore « étrangement hospitalier à la folie : elle est là, au coeur des choses, signe ironique qui brouille les repères du vrai et du chimérique » [29] (l'illusion baroque), comme elle est au cœur de l'œuvre de Corneille. En un demi-siècle, la folie se retrouve recluse, « arrachée à cette liberté imaginaire » de la Renaissance, et l'internement représente le moment où la folie est perçue par rapport à la pauvreté et l'incapacité au travail ; c'est-à-dire qu'en un demi-siècle elle s'est trouvée liée à des règles morales et à la raison [30] (rationalisme classique). Il pourra alors être question de déraison comme ce sera le cas à partir de 1637 dans l'œuvre de Corneille même si ce mot n'existe pas dans son vocabulaire comme il est pratiquement inexistant dans les dictionnaires de la fin du siècle. Mais elle est pourtant bien là.

* *

Nous plaçant dans une démarche lexicologique, d'étude scientifique du lexique, les aspects méthodologiques occuperont une place importante : nous essaierons de décrire puis d'appliquer une méthode linguistique opérante dans le cas présent mais également utilisable pour d'autres textes et d'autres auteurs.

L'étude lexicologique, qui rend compte de l'organisation des mots du lexique d'une langue en un système, un ensemble structuré d'éléments, système lexical sémantique [31], pour reprendre l'expression de Jacqueline Picoche, permet deux choses.

Tout d'abord, elle permet la comparaison, sur un plan synchronique, des deux

[26] Nous parlons de rupture avec *Le Cid*, mais là encore les choses ne sont pas tranchées. *Le Cid* est rattaché à la première époque de Corneille qui comprend essentiellement des comédies. Cependant la pièce pour certains critiques, dont Georges Couton qui considère qu'un « écrivain nouveau est né », se rapproche déjà de la seconde époque qui comprend essentiellement des tragédies : « L'apport particulier, personnel, de Corneille à la tragédie réside, selon nous, dans cette intériorisation des conflits, et cela dès *Le Cid*. C'est une grande et féconde nouveauté » — Couton, 1990, p. 44 — cependant que pour d'autres, c'est *Horace* qui introduit véritablement une nouvelle forme : « Les première comédies, *Clitandre*, *Médée*, *L'Illusion comique* sont aujourd'hui rattachées à une esthétique baroque dont certains traits persisteraient dans la tragi-comédie du *Cid* et même après, tandis qu'*Horace* marquerait la création d'une nouvelle forme. » (Sweetser, 1977, p. 20). Ce que l'on retiendra c'est que c'est bien entre *Le Cid* et *Horace* que se produit une transformation : cela nous servira pour le choix du corpus.

[27] « Le baroque et le précieux, la passion et la ferveur persistent derrière l'apparence de bienséance un peu compassée don on revêt le classicisme.» Peyre, 1990, p. 966. « La notion étroite du classicisme inculquée par quelques manuels [...] expulse ce qui était *cornélien*, pascalien, libertin ou fiévreux. C'est dans ce classicisme frémissant de vie que tant de modernes ont trouvés, non pas des modèles figés, mais un stimulant.» Peyre, 1990, p. 969.

[28] Foucault, 1987, p. 18.

[29] Foucault, 1987, p. 55.

[30] Foucault, 1987, p. 90-91.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

systèmes lexicaux sémantiques qui existent au niveau d'une langue : un système profond appelé « système en langue » car artificiel [32] et un système superficiel appelé « système en contexte » car utilisé couramment pour parler ou écrire. Ces deux systèmes ne sont pas distincts, mais forment au contraire une structure commune, permettant l'écriture et la compréhension des textes.

Ainsi il existe deux niveaux de signification : un niveau profond correspondant au système en langue et un niveau de surface correspondant au système en contexte. Le problème est que nous n'avons qu'une connaissance intuitive du niveau profond correspondant au système en langue (définitions précises des mots correspondant à une décomposition fine de leur sens en sèmes et organisation en système), et que nous n'utilisons que notre compétence dans la langue concernée (notre éducation nous a permis d'intérioriser nos propres définitions des mots et notre propre système sémantique) pour notre compréhension ou notre expression, compétence qui trouve son émanation dans le niveau de surface ou système en contexte. C'est cependant la corrélation qui existe entre le niveau profond, commun à tous les locuteurs [33] , et le niveau de surface, particulier à chaque locuteur, qui permet la communication, malgré certaines incompréhensions et des pertes de sens. Dans ce cadre, les particularités de chaque écrivain par rapport au système commun, principalement d'un point de vue synchronique, peuvent être intéressantes à mettre en évidence.

Ensuite l'étude lexicologique doit également permettre la comparaison de deux ou plusieurs systèmes en discours, puisque, à partir de ce qui vient d'être dit, si le système en langue ne peut varier, il existe par contre en principe autant de systèmes en discours que de locuteurs. Il est ainsi possible de comparer deux styles d'écrivains, d'un point de vue synchronique, qui font chacun un usage particulier de la langue. Mais il est aussi possible, pour un même écrivain, d'étudier ses variations de style, principalement d'un point de vue diachronique, sur toute ou une partie de son œuvre.

Dans les deux cas présentés — comparaison des systèmes lexicaux sémantiques en langue et en contexte, et comparaison des systèmes en discours — le système en langue sert de base à l'étude lexicologique. C'est pourquoi l'étude que nous ferons de la folie et de la déraison, pris comme sous-systèmes, ou champs [34] , d'un système général englobant le lexique de la langue ou le vocabulaire d'un auteur, portera dans un premier temps sur une structuration en langue, et dans un deuxième temps sur une structuration en contexte dans l'œuvre de Corneille, dans ce dernier cas successivement d'un point de

[31] Les systèmes définis sont « lexicaux puisque nous décidons de n'y faire rentrer que des mots faisant partie de séries ouvertes. Ils sont sémantiques en ce que, d'une manière ou d'une autre, on y envisage toujours le rapport entre signifiant et signifié. » Picoche, 1977, p. 68.

[32] « Une langue reconstruite ». Le dictionnaire ne reflète par la réalité de la langue mais renvoie l'image que cette société s'en fait et retouche cette image. Baylon, Fabre, 1989, p. 226.

[33] Dans le sens où le système en langue, qui est construit, est posé comme appartenant à la collectivité et mis à la disposition de chacun, notamment au travers des dictionnaires qui servent de référence. Encore faudrait-il que chaque dictionnaire donne la même idée de ce système.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

vue synchronique sur des œuvres prises séparément, puis d'un point de vue diachronique sur les mêmes œuvres prises comme un ensemble. Cependant une question de fond se posera : est-il possible de construire un champ de référence en langue invariant opérant quelle que soit la période du champ contextuel correspondant étudié ? C'est une étude lexicologique diachronique de *folie* et *déraison* qui nous permettra de répondre.

Nous utiliserons par ailleurs une même méthode d'analyse pour les champs lexicaux sémantiques [35] se rapportant à la folie et à la déraison en langue et en contexte. Cette méthode reposera sur une double démarche : une démarche onomasiologique allant du signifié vers le signifiant, et une démarche sémasiologique allant en sens inverse du signifiant vers le signifié. La première démarche permettra de mettre en évidence le champ onomasiologique à plusieurs mots dont le signifié a en commun le même genre prochain de folie et de déraison, à savoir le champ générique de la folie et de la déraison. La deuxième démarche permettra d'étudier les champs sémasiologiques à un mot de *folie* et de *déraison*, ainsi que ceux à plusieurs mots de leurs familles synchroniques et historiques. Auparavant cependant il nous faudra parler de méthode en soulignant l'importance de commencer par l'analyse onomasiologique, puis d'utiliser les résultats de celle-ci pour mener l'analyse sémasiologique, plutôt que de faire l'inverse.

Il reste enfin à définir précisément le corpus d'étude. Il nous semblait difficile de traiter l'ensemble des comédies et des tragédies de la première période de Corneille, depuis *Mélite* jusqu'à *Pertharite*, de la même manière : ce travail aurait été d'une ampleur trop considérable. Aussi avons-nous choisi de ne travailler que sur quatre pièces de Corneille : *Mélite*, *Clitandre*, *Le Cid*, et *Horace* [36] pour couvrir la période allant de 1629 à 1652.

[34] En ce qui concerne la notion de champ, là où Jacqueline Picoche parle globalement d'ensemble structuré d'éléments linguistiques, François Rastier précise : ensemble structuré de taxèmes, les classes minimales nécessaires. La notion générale de champ nous apparaît suffisante ici, précision faite qu'il s'agit d'ensembles faisant partie d'un système général. Il s'agit du champ dérivationnel de Georges Mounin. Picoche, 1977, p. 69.

[35] « Devant cette confusion, Jacqueline Picoche, auteur d'une pénétrante étude sur les champs à laquelle nous renvoyons, s'est trouvée amenée à évoquer les « champs lexicaux sémantiques » (sic), expressionque, consciente de la difficulté, elle a tout de suite abandonnée au profit de champ générique, ce qui est beaucoup plus clair […] » Baylon, Mignot, 2000, p. 115. Il semble qu'il y ait ici une confusion de la part des deux auteurs. En effet Jacqueline Picoche ne fait pas de « champ générique » le synonyme de « champs lexicaux sémantiques ». Il ne s'agit pas de la même chose. « Champs lexicaux sémantiques » au pluriel est une expression qui désigne un ensemble de champs différents classés en deux catégories par Jacqueline Picoche, « champ générique » au singulier appartenant à la seconde. Tout d'abord des champs sémasiologiques concernant la monosémie, la polysémie, les familles historiques, et les familles synchroniques ; ensuite des champs onomasiologiques concernant les champs associatifs, les champs génériques, les grilles onomasiologiques, et les mots de même distribution. Picoche, 1977, p. 67.

[36] Les raisons du choix de ces quatre pièces. *Mélite* et *Clitandre* sont les deux premières œuvres du Corneille de la première époque : une comédie et une tragi-comédie qui deviendra ensuite une tragédie. *Le Cid*, qui clôt la première époque en engendrant du fait de sa nouveauté une querelle autour de lui, et *Horace*, qui débute la seconde, inaugurent un changement radical dans l'œuvre de Corneille : une tragi-comédie qui deviendra ensuite une tragédie, et une tragédie. Le passage est alors réalisé de la comédie à la tragédie, du baroque au classicisme. Voir également dans la deuxième partie le chapitre « 1.2.1.1— La délimitation du corpus ».

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Ainsi notre travail reposera sur la description de plusieurs champs lexicaux sémantiques. Un champ onomasiologique générique unique recouvrant la notion de folie et de déraison et un champ sémasiologique double correspondant au couple lexical *folie-déraison*. Ceci dans *Mélite*, *Clitandre*, *Le Cid*, et *Horace*, et avec la visée de mettre en évidence la rupture de genre et d'esthétique dans la première période de l'œuvre de Corneille.

L'étude se divisera en deux parties.

La première partie sera consacrée à une analyse historique de la folie et de la déraison, suivie d'une analyse lexicologique en langue menée du point de vue d'une double démarche, onomasiologique dans une perspective synchronique au XXe siècle, puis sémasiologique à la fois dans une perspective diachronique afin de démontrer l'invariance des champs élaborés, et synchronique au XXe siècle. La deuxième partie consistera, après une présentation de chacune des quatre pièces de Corneille : *Mélite*, *Clitandre*, *Le Cid*, et *Horace*, mettant en lumière les relations entre la folie et la déraison d'un côté, et les notions de genre et d'esthétique de l'autre, en une application du système élaboré en langue aux quatre pièces prises séparément dans une perspective contextuelle syntagmatique à la fois onomasiologique et sémasiologique. La conclusion à cette seconde partie permettra de décrire tout d'abord dans son évolution le passage de la folie à la déraison, puis la mise en place d'une application dynamique du double système lexicologique aux quatre pièces prises cette fois ensemble dans une perspective contextuelle paradigmatique à la fois onomasiologique et sémasiologique.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Première partie : Analyse lexicologique de la folie et de la déraison

Introduction

Nous commençons par le niveau le plus général : l'histoire et la langue. Nous reviendrons ensuite au XVIIe siècle et à Corneille, mais avant il convient de faire un détour tout d'abord par l'histoire de la folie et de la déraison afin d'en avoir une vision générale pour une lecture de cette époque qui reste celle que nous en avons depuis notre XXIe siècle. Il convient ensuite de faire un détour par la lexicologique avec une étude onomasiologique dans un premier temps, puis sémasiologique dans un deuxième temps, afin de mettre en place en langue des champs invariants concernant la folie et la déraison, valables quelque soit la période et qui serviront de point de référence en contexte.

Une analyse historique précède ici, comme dans les deux autres parties, l'analyse lexicologique afin de montrer le bien fondé de notre hypothèse, à savoir que la folie entretient des liens avec la comédie et le baroque tandis que la déraison entretien des liens avec la tragédie et le classicisme. Bien fondé qui permettra à l'analyse lexicologique des œuvres de Corneille que nous mènerons par la suite de prendre du sens au niveau général de son théâtre et d'être pertinente pour rendre compte de l'évolution de celui-ci,

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

tant au niveau du genre que de l'esthétique.

Ainsi en préambule c'est également le choix même d'associer dans une étude lexicologique les lexies *folie* et *déraison* qui repose sur des faits historiques et linguistiques.

Les faits historiques tout d'abord. *Folie* et *déraison* ne sont plus utilisés aujourd'hui en psychiatrie où on leur préfère d'autres lexies comme *maladie mentale* ou *troubles mentaux* qui renvoient à des causes physiques pour décrire les désordres humains et non plus à une faute, à une déviance par rapport à un ordre social, comme avait voulu le laisser entendre l'âge classique. C'est Michel Foucault qui fait se succéder dans son *Histoire de la folie* [37] une première période de liberté jusqu'au milieu du XVIIe siècle pour laquelle il utilise le terme de *folie*, et une deuxième période marquée par le "grand renfermement" pour laquelle il utilise le terme de *déraison*. Le changement de lexie suit le changement d'attitude à l'égard des fous avec l'avènement d'un nouvel ordre : si le terme de *folie* peut être considéré comme marqué positivement au même titre que pouvait l'être une société accueillante pour ses fous, le terme de *déraison* est marqué négativement avec une construction à partir du préfixe *dé—* appliqué à la base *raison* comme pouvait l'être une société où le péché est désormais l'oisiveté.

Les faits linguistiques ensuite. *Folie* et *déraison* sont attestés chacun dès le XIIe siècle : aux environs de 1100 dans *La Chanson de Roland* pour le premier et vers 1175 pour le deuxième dans *Le Chevalier au Lion* de Chrétien de Troyes [38] . *Folie* est aussi naturellement associé à *raison* comme opposition [39] et dans les définitions proposées par les dictionnaires *folie* est toujours défini, pour l'acception « médicale », soit à partir de *raison* ou soit à partir d'*esprit*, voire parfois à partir de *déraison* [40] . De plus ces deux lexies ont été utilisées dans le domaine de la pathologie mentale pour désigner la démence mais aussi dans l'usage courant, par extension, pour désigner des conduites jugées anormales.

1— Perspective historique

La folie se retrouve liée à la raison entre la deuxième moitié du XVIe siècle et la première

[37] Foucault, 1987.

[38] Ces dates sont celles du *Trésor de la langue française (TLF)* ; le *Dictionnaire étymologique* de Bloch et Wartburg et *Le Grand Robert de la langue française* donnent 1080 pour l'apparition de folie. Le *TLF* atteste pour déraison le sens « bavardage absurde » aux environs de 1175 et le sens « manque de bon sens, folie » entre 1177 et 1179 dans le Chevalier à la charrette.

[39] « Pour l'ensemble des emplois du nom [*folie*] ou de l'adjectif [*fou*], c'est l'idée de hors des normes, par l'opposition raison-folie, qui domine. » Rey, 1992.

[40] C'est le cas dans le *FEW* : « *folie* ,,état de celui qui a perdu la raison ; déraison complète ; action, propos déraisonnables" (seit 11. jh). » Furetière associe *esprit* et *raison* : « Aliénation d'esprit ou manque de raison. »

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

moitié du XVIIe siècle. Il se créé alors un moment très particulier qui ne dure qu'une centaine d'années où les deux coexistent librement. Ensuite à partir du « grand renfermement » orchestré par le classicisme la déraison accaparera la folie, qui au Moyen Age régnait seule, sur fond de morale sociale en contrepoint souterrain de la raison. Ce sont ces deux moments successifs correspondant l'un baroque et l'autre au classicisme qu'il nous importe ici de décrire.

11— Folie et raison

Si la folie n'a jamais pu être vraiment assimilée à une maladie, nous dit Roland Jacquard en introduction de son livre, la folie n'a en revanche cessé d'apparaître en relation avec la raison « dont elle est l'autre », dans des rapports qui varieront suivant les époques : la folie « figure cette certitude de mort, ce visage de ténèbres, cet appel de la pulsion que la raison s'efforce de vaincre » ; la folie est l'autre qui conteste la raison à l'intérieur d'elle-même. Une double manifestation de la folie qui entraînera des attitudes opposées face à elle : les fous auront droit à la parole — les bouffons au Moyen Âge ou les artistes aujourd'hui — ou ils seront chassés, enfermés [41] .

Cependant entre la fin du XVIe siècle et le début du XVIIe siècle cette relation entre la folie et la raison va prendre une dimension particulière, très étroite, annonciatrice d'un changement : passage d'un âge théologique à un âge de raison, d'une expérience tragique à une expérience critique, de la folie à la déraison.

Âge théologique et âge de raison

Roland Jacquard affirme que c'est la société qui impose à la folie ses limites en définissant les normes de pensée et de comportement : les symptômes de la maladie mentale s'opposent toujours à la norme sociale car ils sont déterminés par rapport à celle-ci [42] .

Ainsi l'auteur oppose dans l'histoire de l'humanité l'attitude des sociétés de « l'Âge Théologique » qui ont une conception primitive de la folie et en font une « des catégories du sacré » : soit religieux, soit démoniaque [43] , à l'attitude des sociétés de « l'Âge de raison » qui ont une conception scientifique du monde et où les fous ne sont plus

[41] Jacquard, 1992, p. 10.

[42] Jacquard, 1992, p. 11-12.

[43] « Encore dans le *Nouveau Testament*, nous voyons la folie considérée comme une possession par de mauvais esprits qu'il faut chasser du corps du malade pour le guérir. » Jacquard, 1992, p. 12. « On a l'habitude de dire que le fou du Moyen Âge était considéré comme une personne sacrée, parce que possédé. Rien n'est plus faux. (C'est nous qui regardons « les possédés » comme des fous — ce qui est un postulat — et qui supposons que tous les fous du Moyen Âge étaient traités comme des possédés — ce qui est une erreur). S'il était sacré, c'est avant tout que, pour la charité médiévale, il participait au pouvoir obscur de la misère. » Foucault, 1987, p. 74. La misère a une « positivité mystique » au Moyen Âge. Elle est à la fois une glorification de la douleur, la promesse par Dieu d'une gloire future à celui qui souffre et l'assurance pour la Charité d'un salut pour la Pauvreté secourue. Foucault, 1987, p. 67.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

considérés « comme des possédés du démon mais comme des personnes dangereuses ou improductives au même titre que les criminels, les débauchés et les miséreux », avec lesquels ils seront internés. [44]

Les morales sous-jacentes à ces deux attitudes opposées sont bien différentes. Roland Jacquard cite Thomas Szasz [45] . Dans le premier cas « être humain signifiait admirer Dieu (Jésus) » et « être vertueux signifiait être un chrétien d'une fidélité à toute épreuve (un saint) », alors que dans le second « être humain signifie admirer la Science (la Technologie, le Progrès) » et « être vertueux signifie être en bonne santé (heureux). » De même dans le premier cas « être mauvais signifiait être hérétique (une sorcière) », alors que dans le second être mauvais signifie « être mentalement malade (malheureux) » [46] .

Roland Jacquard conclut qu'il s'agissait dans les deux cas pour « l'idéologie dominante de fabriquer son propre contradicteur » (la Sorcière — le Fou) de manière à renforcer son pouvoir en remportant une victoire sur celui-ci (l'Inquisition et le Bûcher — la Psychiatrie et l'Asile) [47] .

Élément tragique et élément critique

Le passage de « l'Âge théologique » à « l'Âge de raison » se serait fait pour Roland Jacquard progressivement au temps de la Renaissance et de la Réforme au XVIe siècle. Michel Foucault débute son *Histoire de la folie à l'âge classique* par une description de cette transition entre les deux perceptions opposées de la folie, parlant pour sa part d'« expérience tragique » pour l'Âge Théologique et d'« expérience critique » pour l'Âge de raison [48] . En effet il opère une distinction entre deux éléments constitutifs de la folie : un élément tragique et un élément critique ou de contestation, qui forment une « grande structure » très claire encore au début duXVIe siècle et qui aura disparu moins de cent ans plus tard [49] .

L'élément tragique tout d'abord correspond à la « vision cosmique » des peintres [50] . Leurs images de la folie ont une « puissance de fascination » : d'un côté l'homme y découvre « comme un des secrets et une vocation de sa nature » [51] , et d'un autre elles sont « les éléments d'un savoir difficile, fermé, ésotérique », un savoir qui prédit « à la fois le règne de Satan, et la fin du monde ; le dernier bonheur et le châtiment suprême ; la

[44] Jacquard, 1992, p. 12.

[45] Né en 1920 en Hongrie, Thomas Szasz est américain. Psychiatre et psychanalyste, il est l'inventeur de l'antipsychiatrie. Pour lui le concept de maladie mentale est un mythe, admettant l'importance des conflits moraux et éthiques.

[46] Jacquard, 1992, p. 13.

[47] Jacquard, 1992, p. 14.

[48] Jacquard, 1992, p. 12. Foucault, 1987, p. 37.

[49] Foucault, 1987, p. 39.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

toute-puissance sur terre, et le chute infernale. » [52]

L'élément critique ensuite correspond à une « réflexion morale » à travers les thèmes littéraires et philosophiques de la folie [53] . C'est que d'une façon générale la folie est liée « à l'homme, à ses faiblesses, à ses rêves, et à ses illusions » — et non aux puissances souterraines du monde : « Le Mal n'est pas châtiment ou fin des temps, mais seulement faute et défaut. » Pour le sage « ce monde calme » de la folie est « facilement maîtrisé » car celui-ci peut toujours garder ses distances grâce au rire [54] .

Entre les deux éléments, entre l'image et le verbe, « la belle unité commence à se dénouer. » Figure et parole illustrent encore les mêmes thèmes — le thème de la folie a pris la relève de celui de la mort à la fin du XVe siècle, marquant « une torsion à l'intérieur de la même inquiétude [55] » : la peur du néant de l'existence non plus reconnue comme extérieure et finale, mais comme intérieure à l'homme et partie de sa vie — mais déjà s'orientent dans des directions différentes, « indiquant, dans une fêlure encore à peine perceptible, ce qui sera la grandeligne de partage dans l'expérience occidentale de la folie. » [56]

Un écart se met en place entre l'élément tragique et l'élément critique qui aboutira non pas à la destruction mais à « l'occultation » de l'expérience tragique et cosmique de la folie par l'expérience critique qui prend déjà une importance « exclusive » à la Renaissance [57] . Roland Jacquard tirera la conclusion de cette prééminence que s'il y a une vérité de la folie, celle-ci ne peut être que tragique [58] .

[50] « [...] une longue dynastie d'images, depuis Jérôme Bosch avec *La Cure de la folie* et *La Nef des fous*, jusqu'à Brueghel et sa *Dulle Grete* ; et la gravure transcrit ce que le théâtre, ce que la littérature ont déjà repris : les thèmes enchevêtrés de la Fête, et de la Danse des fous. » Foucault, 1987, p. 25. « D'un côté Bosch, Brueghel, Thierry Bouts, Dürer et tout le silence des images. » Michel Foucault, 1987, p. 38.

[51] « Au début de la Renaissance, les rapports avec l'animalité se renversent ; la bête se libère ; elle échappe au monde de la légende et de l'illustration morale pour acquérir un fantastique qui lui est propre. Et par un étonnant renversement, c'est l'animalmaintenant, qui va guetter l'homme pour s'emparer de lui et le révéler à sa propre vérité. » Michel Foucault, 1987, p. 31.

[52] « À l'iconographie doucement fantaisiste du XIV^{e} siècle [...] où l'ordre de Dieu et sa propre victoire sont toujours visibles, succède une vison du monde où toute sagesse est anéantie [...]. La victoire n'est ni à Dieu, ni au Diable ; elle est à la folie. » Foucault, 1987, p. 32-33.

[53] « De l'autre côté, avec Brandt, avec Érasme, avec toute la tradition humaniste, la folie est prise dans l'univers du discours. » Foucault, 1987, p. 38.

[54] Foucault, 1987, p. 35-36.

[55] Foucault, 1987, p. 26.

[56] Foucault, 1987, p. 28.

[57] Michel Foucault, 1987, p. 39.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Les « privilèges » de l'élément critique

Michel Foucault retrace l'évolution de la constitution au XVIe siècle des « privilèges » de l'expérience critique dans la pensée. Tout d'abord la folie devient « une forme relative à la raison » : folie et raison « entrent dans unerelation perpétuellement réversible » où « chacune est mesure de l'autre. » [59] Ensuite la folie devient « une des formes de la raison » : elle ne prend son sens que dans le champ de la raison en s'intégrant à elle [60] .

Cependant en littérature l'évolution est la même que dans la pensée : « tout un travail s'accomplit qui amènera, lui aussi, la confirmation de l'expérience tragique de la folie dans une conscience critique. » Michel Foucault note une présence « multiple » de la folie dans la littérature à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe siècle, « un art qui dans son effort pour maîtriser cette raison qui se cherche, reconnaît la présence de la folie, de sa folie, la cerne, l'investit pour finalement en triompher. Jeux d'un âge baroque. » [61] Il propose, pour « déchiffrer » ce qui se passe au début du XVIIe siècle dans cette expérience littéraire de la folie de comparer les oeuvres de Shakespeare (1564-1616) et de Cervantès (1547-1616) qu'il considère comme « les témoins » de l'expérience tragique de la folie née au XVe siècle, avec celles de leurs contemporains. « Chez Cervantès et Shakespeare, la folie occupe toujours une place extrême en ce sens qu'elle est sans recours. Rien ne la ramène jamais à la vérité ni à la raison. Elle n'ouvre que sur le déchirement, et, de là, sur la mort. [...] Dans la littérature du début du XVIIe siècle, elle occupe, de préférence, une place médiane ; elle forme plutôt le noeud que le dénouement, plutôt la péripétie que l'imminence dernière. » La folie dans ce dernier cas permet la manifestation de la vérité et le retour de la raison [62] .

[58] Jacquard, 1992, p. 10. Ces conclusions complètent celles de Michel Foucault. « C'est pourquoi l'expérience classique, et à travers elle l'expérience moderne de la folie, ne peut pas être considérée comme une figure totale, qui arriverait par là à sa vérité positive ; c'est une vérité fragmentaire qui se donne abusivement pour exhaustive. [...] Sous la conscience critique de la folie [...] une sourde expérience tragique n'a cessé de veiller. » (Michel Foucault cite Nietzsche, Van Gogh, Freud, Artaud) « La belle rectitude qui conduit la pensée rationnelle jusqu'à l'analyse de la folie comme maladie mentale, il faut la réinterpréter dans une dimension verticale ; alors il apparaît que sous chacune de ses formes, elle masque d'une manière plus complète, plus périlleuse aussi cette expérience tragique, qu'elle n'est cependant pas parvenue à réduire du tout au tout. » Foucault, 1987, p. 40.

[59] « Toute folie a sa raison qui la juge et la maîtrise, toute raison sa folie en laquelle elle trouve sa vérité dérisoire. Chacune est mesure de l'autre [...], elles se récusent toutes deux, mais se fondent l'une par l'autre. » Foucault, 1987, p. 41. « Le grand cercle est maintenant fermé. Par rapport à la Sagesse, la raison de l'homme n'était que folie ; par rapport à la sagesse des hommes, la Raison de Dieu est prise dans le mouvement essentiel de la Folie [...]. C'est-à-dire qu'il n'y a jamais folie qu'en référence à une raison. »Foucault, 1987, p. 43-44.

[60] « Elle s'intègre à elle, constituant une de ses forces secrètes, soit un des moments de sa manifestation, soit une forme paradoxale dans laquelle elle peut prendre conscience d'elle-même. » Foucault, 1987, p. 44. Michel Foucault cite Montaigne, Charron et Pascal, dont les oeuvres sont l'aboutissement d'un « long travail qui commence avec Érasme : découverte d'une folie immanente à la raison ; puis à partir de là, dédoublement : d'une part une « folle folie » qui refuse cette folie propre à la raison ; […] d'autre part une « sage folie » qui accueille la folie de la raison ». Foucault, 1987, p. 46-47.

[61] Foucault, 1987, p. 47.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

La folie, conclut Michel Foucault, « c'est la forme la plus pure, la plus totale du quiproquo [63] [...]. Mais c'est aussi la forme la plus rigoureusement nécessaire du quiproquo dans l'économie dramatique », n'ayant besoin d'aucun élément extérieur pour « pousser son illusion jusqu'à la vérité » [64] . Pour Michel Foucault, il s'agit du type même du trompe-l'oeil baroque [65] et nous aurons l'occasion d'y revenir à propos de deux comédies de Corneille : *Mélite* et *L'Illusion comique*.

Ainsi pendant le XVIe siècle et la première moitié du XVIIe siècle, la folie s'est trouvée liée à la raison. « Le monde du début du XVIIe siècle, note Michel Foucault, est étrangement hospitalier à la folie. Elle est là au coeur des choses et des hommes, signe ironique qui brouille les repères du vrai et du chimérique, gardant à peine le souvenir des grandes menaces tragiques [66] . » Mais de « nouvelles exigences » vont faire leur apparition et la déraison accaparer la folie.

12—Déraison et raison

La rencontre entre la folie et la raison au temps de la Renaissance conduit après la première moitié du XVIIe siècle à la chute de « l'Âge Théologique » et à l'avènement de « l'Âge de raison », où la folie sera exclue de la raison par le classicisme, laissant la place à la déraison, qui l'englobera, pour la création d'un nouvel équilibre sur fond de morale reposant sur l'enfermement.

« Le grand renfermement »

C'est avec Descartes (1596-1650) que la folie sera exclue de la raison : la pensée ne peut pas être folle [67] . Et la folie, dont la Renaissance avait « libéré les voix », l'âge classique va la « réduire au silence. » [68] . C'est ainsi que l'internement fait suite à l'embarquement, à la Nef des fous.

Entre Montaigne et Descartes, explique Michel Foucault, « quelque chose s'est passé

62 Foucault, 1987, p. 50. Michel Foucault cite le personnage d'Éraste dans *Mélite* de Corneille, p. 51.

63 « Elle prend le faux pour le vrai, la mort pour la vie, l'homme pour la femme ». Michel Foucault, 1987, p. 51.

64 Foucault, 1987, p. 54.

65 « La folie est le grand trompe-l'oeil dans les structures tragico-comiques de la littérature préclassique. » Michel Foucault cite la *Comédie des comédiens* de Scudéry où une partie des comédiens joue le rôle des spectateurs et les autres celui des acteurs. Il aurait pu citer Corneille et *L'Illusion comique*. Il propose aussi en note de faire « une étude structurale des rapports entre le songe et la folie au XVII[e] siècle. […] la réalité qui l'habite [le songe] n'est pas celle de la réconciliation, mais de l'achèvement tragique. Son trompe-l'oeil dessine la perspective vraie du drame, et n'induit pas en erreur, comme la folie qui, dans l'ironie de son désordre apparent, indique une fausse conclusion. » Foucault, 1987, p. 52.

66 Foucault, 1987, p. 55.

68 Michel Foucault, 1987, p. 56.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

qui concerne l'avènement d'une *ratio* (raison). » [69] Cependant celle-ci, poursuit-il, ne s'explique pas seulement par « le progrès d'un rationalisme », elle s'explique également par « ce mouvement par lequel la déraison s'est enfoncée dans notre sol, pour y disparaître, sans doute, mais y prendre racine. » [70]

Cette citation de Michel Foucault est importante puisqu'elle marque l'apparition — suivie d'une disparition non moins importante — de la déraison, dans son livre comme mot nouveau en remplacement de *folie*, mais aussi dans l'époque qu'il décrit et de ce point de vue la fondation de l'hôpital général à Paris en 1656 est un signe révélateur de cette nouvelle expérience de l'âge classique.

L'hôpital général n'est pas un établissement médical, mais un instrument de l'ordre monarchique et bourgeois qui s'organise. « Il est plutôt une structure semi-juridique, une entité administrative qui, à côté des pouvoirs déjà constitués, et en dehors des tribunaux, décide, juge et exécute [71] . » L'Église ne demeure pas à l'écart de cette expérience en réformant certaines institutions hospitalières et en créant des congrégations qui se donnent les mêmes buts que l'hôpital général. « Dans ces institutions viennent ainsi se mêler, non sans conflits souvent, les vieux privilèges de l'Église dans l'assistance aux pauvres et dans les rites de l'hospitalité, et le souci bourgeois de mettre en ordre le monde de la misère. » Une pratique, nous dit Michel Foucault, dont le sens est sans doute symbolisé par les léproseries, abandonnées à la Renaissance et réinvesties aux XVIIe siècle, « réarmées de pouvoirs obscurs » dans ce geste qui lui aussi a des significations politiques, sociales, religieuses, économiques et morales [72] .

Une nouvelle morale

67 « Celle-ci est retranchée dans une pleine possession de soi où elle ne peut rencontrer d'autres pièges que l'erreur, d'autres dangers que l'illusion. [...] Si l'homme peut toujours être fou la pensée, comme expérience de la souveraineté d'un sujet qui se met en devoir de percevoir le vrai, ne peut plus être insensée. » Foucault, 1987, p. 58. Dans son livre *Discours de la méthode* (1637) Descartes expose les règles constituant la méthode universelle de recherche de la vérité dans les sciences. Mais devant justifier sa méthode il le fait par le doute méthodique et l'exposé du *cogito : je pense donc je suis* : « même si toutes mes anciennes pensées sont fausses, même si nous admettons l'existence d'un malin génie toujours occupé à me tromper, il n'y a donc point de doute que je suis, s'il me trompe ; et qu'il me trompe tant qu'il voudra, il ne serait jamais faire que je ne sois rien, tant que je penserai être quelque chose. » Descartes, *Deuxième méditation*, citée dans Daval, 1977, p. 24.

69 « Ce qui est commun à tous les successeurs de Descartes, c'est la confiance inébranlable en la force de la raison, suffisante pour découvrir le fond des choses dans un discours cohérent. » Weil, 1990, p. 505.

70 Foucault, 1987, p. 58. Une série de dates le signale très précisément, et avec elles, un ensemble d'institutions : en 1656 le décret de fondation, à Paris, de l'hôpital général ; mais auparavant en 1578, les *houses of correction* en Angleterre, en 1617 l'hôpital général de Lyon, en 1620 les *Zuchtäusern* en Allemagne, en 1687 les *work houses* de Bristol.

71 « Un étrange pouvoir que le Roiétablit entre la police et la justice, aux limites de la loi : le tiers ordre de la répression. » Foucault, 1987, p. 60-61.

72 Foucault, 1987, p. 64.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Pour Michel Foucault le « grand renfermement » est un phénomène qui n'est pas apparu du jour au lendemain ; mais il a fallu « une sensibilité sociale, commune à la culture européenne, qui a brusquement atteint son seuil de manifestation dans la seconde moitié du XVIIe siècle. » Ce geste qui enferme « organisait en une unité complexe une nouvelle sensibilité à la misère et aux devoirs de l'assistance, de nouvelles formes de réaction devant les problèmes économiques du chômage et de l'oisiveté, une nouvelle éthique du travail, et le rêve aussi d'une cité où l'obligation morale rejoindrait la loi civile, sous les formes autoritaires de la contrainte. » [73]

La pratique de l'internement correspond à l'émergence d'une nouvelle attitude face à la misère, où celle-ci « glisse d'une expérience religieuse qui la sanctifie à une conception morale qui la condamne. » [74] Le misérable, nous dit Michel Foucault, cesse d'être sur la terre « l'invisible représentant de Dieu » pour devenir « sujet moral. » [75] Ce travail a commencé à la Renaissance et s'achève avec l'internement.

Seulement, en même temps que la misère, la folie se trouve également désacralisée au XVIIe siècle car elle participait aux mêmes « pouvoirs obscurs » : « Si la folie est comme désacralisée, dit Michel Foucault, c'est d'abord parce que la misère a subi cette sorte de déchéance qui la fait percevoir maintenant sur le seul horizon de la morale » [76]. La folie se trouve ainsi elle-même liée à la morale et désormais le fou sera vu sur « fond d'un problème de police, concernant l'ordre des individus dans la cité. » [77]

A partir de l'âge classique, la folie sera perçue à travers une condamnation éthique « sur l'horizon social de la pauvreté, de l'incapacité au travail, de l'impossibilité de s'intégrer au groupe. » [78] Et la pratique de l'internement sera possible car une « sensibilité nouvelle est née » à l'égard de la folie : « non plus religieuse mais sociale. »

C'est donc là, avec l'internement, que la folie se trouve exclue de la raison — ou liée à la raison dans l'enfermement et non plus la liberté — et liée à la morale [79]. L'histoire de la déraison peut alors commencer.

[73] Foucault, 1987, p. 66-67.

[74] Foucault, 1987, p. 69-70. « Mais en reprenant à leur compte toute cette population de pauvres et d'incapables, l'État ou la cité prépare une forme nouvelle de sensibilité à la misère : une expérience du pathétique allait naître qui ne parle plus d'une glorification de la douleur, ni d'un salut commun à la pauvreté et à la charité, mais quin'entretient l'homme que de ses devoirs à l'égard de la société et montre dans le misérable un effet du désordre et un obstacle à l'ordre. » « Désormais, la misère n'est plus prise dans une dialectique de l'humiliation et de la gloire ; mais dans un certain rapport du désordre à l'ordre quil'enferme dans la culpabilité. »

[75] Foucault, 1987, p. 73.

[76] « Voilà le premier des grands anneaux dans lequel l'âge classique va enfermer la folie. » Foucault, 1987, p. 74. « Le misérable ne pouvait être sujet moral que s'il cessait d'être sur terre l'invisible représentant de Dieu. Jusqu'à la fin du XVII^{e} siècle, ce sera encore l'objection majeure pour les consciences catholiques. » Foucault, 1987, p. 73.

[77] Foucault, 1987, p. 74.

[78] Foucault, 1987, p. 90.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Histoire de la déraison a l'âge classique

Avec l'avènement de la raison et l'importance prise par celle-ci à partir de Descartes, c'est comme si un déséquilibre tout à coup s'était créé, déséquilibre que la folie, qui vient d'être exclue de la raison, n'était capable à elle seule de combler, mais qui le sera par l'apparition d'une nouvelle notion, négation de la raison et englobant la folie : la déraison [80] Ainsi Michel Foucault, qui dans son *Histoire de la folie* utilise le terme *folie* dans la description de la période qui s'étend jusqu'au milieu du XVIIe siècle marqué par le début du « grand renfermement », va ensuite utiliser un autre terme : celui de *déraison* [81] .

Ce passage de la folie à la déraison est caractéristique du nouvel ordre qui se met en place. Si le terme *folie* est perçu comme neutre du strict point de vue de la morphologie lexicale, comme pouvait être positive l'attitude de la société, accueillante à l'égard des fous, il n'en va pas de même pour *déraison* qui est marqué négativement de par sa construction à partir du préfixe *dé*— appliqué à la base *raison* . Ainsi la déraison représente l'envers de la raison, l'autre côté négatif — ce qui n'est pas le cas pour le mot *folie* —, condamné par la nouvelle morale de cet « âge de raison » où le péché est désormais l'oisiveté [82] .

Roland Jacquard lie folie et société dans ce rapport contrastif et négatif : « le fou représente bien alors le négatif qui par contraste, fait apparaître la normalité sociale ou individuelle. » Sans distinguer la folie de la déraison il leur assigne une fonction sociale qu'il désigne sous l'expression de « sacrifice expiatoire du bouc émissaire », où « la société se purifie en transférant et en fixant ses frayeurs et ses contradictions sur une image mythique. » [83]

Le terme de *folie* ne pouvait plus convenir pour désigner les internés du « grand renfermement ». Il y avait en effet tous les fous mais aussi toute une population autre, sans lien apparent aujourd'hui. Michel Foucault insiste sur le fait que si l'internement à ses débuts « a fonctionné comme un mécanisme social » visant à « l'élimination spontanée des asociaux », ce geste avait aussi un autre sens qui, comme celui qui au Moyen Âge

79 « La folie est ainsi arrachée à cette liberté imaginaire qui la faisait foisonner encore sur le ciel de la Renaissance. [...] Mais à moins d'un demi-siècle, elle s'est trouvée recluse, et, dans la forteresse de l'internement, liée à la Raison, aux règles de la morale et à leurs nuits monotones. » Foucault, 1987, p. 91.

80 « Raison et antiraison, souvent raisonnante, entrent ainsi en conflit. Foisonnement des sectes, affaiblissement, sinon du dogme, du moins de son rôle, concentration sur un domaine considéré comme propice à la religion, tout cela exprime un anti-rationalisme tantôt conscient ou larvé, tantôt hautement proclamé. De l'autre côté s'affirme le pouvoir de la raison, mais d'une raison qui, comme la religion, a son domaine à elle, dont elle ne sort que pour s'égarer. C'est à cette situation que la grande métaphysique des XVI^{e} et XVII^{e} siècles veut répondre. » Weil, 1990, p. 505.

81 « Dans l'histoire de la déraison, dit Michel Foucault en conclusion du chapitre II de la première partie de son livre, l'internement désigne un événement décisif. » Foucault, 1987, p. 90.

82 « Dans le monde bourgeois en train de seconstituer, le vice majeur, le péché par excellence, ce n'est plus l'orgueil, ni l'avidité comme au Moyen Age, c'est l'oisiveté. » Jacquard, 1992, p. 18.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

avait isolé des lépreux, était à chercher ailleurs que dans son résultat. L'internement en effet a été « créateur d'aliénation », créateur de nouvelles figures [84] . D'où la nécessité d'un nouveau terme différent de celui de *folie*.

Ainsi le classicisme « a inventé » l'internement et « des personnages nouveaux sont apparus », occupant la place laissée libre par les lépreux, « les internés ». Michel Foucault utilise maintenant un autre terme pour parler d'eux, celui de *déraison*, et il n'est plus question à partir du « grand renfermement » de celui de *folie* pour caractériser l'ensemble des « internés » par l'âge classique.

L'internement a joué un « rôle positif d'organisation » pour les trois domaines d'expérience qui forment avec la folie « un monde uniforme de la déraison », ce « monde homogène qui est celui où l'aliénation mentale prendra le sens que nous lui connaissons aujourd'hui. » Ces trois domaines d'expérience sont la sexualité, la profanation, et le libertinage [85] . Mais, souligne Michel Foucault, « pour que se constituent ces unités significatives à nos yeux, il aura fallu ce bouleversement, opéré par le classicisme, dans les rapports que la folie entretient avec tout le domaine de l'expérience éthique » [86] , mais également auparavant « pour que ces rapprochements fussent faits, il aura fallu toute une réorganisation du monde éthique, de nouvelles lignes de partage entre le bien et le mal, le reconnu et le condamné. » [87]

A propos du rôle de l'exclusion, Roland Jacquard se demande si « toute collectivité

[83] « En outre, et c'est presque une loi sociologique, plus l'écart entre les prescriptions morales et le comportement social réel est grand, plus se fera sentir le besoin de sacrifier des boucs émissaires afin de maintenir le mythe social selon lequel l'homme vit selon les éthiques qu'il professe officiellement. » Jacquard, 1992, p. 14. Le grec *pharmakos* signifie « bouc émissaire » dans la Grèce ancienne ; vers le VI^e^ siècle avant J.C. il finit par vouloir dire « médicament », « drogue », ou « poison » après l'abandon des sacrifices humains. Jacquard, 1992, p. 15. Michel Foucault fait le rapprochement entre la lèpre qui disparaît à la fin du Moyen Âge dans le monde occidental, et la folie dont il fait l'héritière du sens de cette première exclusion et de son importance dans le groupe social. Il s'agit là aussi de « purification » de la société par l'exclusion, mais également de « réintégration spirituelle. » « Du XVI^e^ au XVII^e^ siècle, elles vont attendre [les léproseries] et solliciter par d'étranges incantations une nouvelle incarnation du mal, une autre grimace de la peur, des magies renouvelées de purification et d'exclusion. » Foucault, 1987, p. 13. « Pauvres, vagabonds, correctionnaires, et « têtes aliénées », reprendront le rôle abandonné par le ladre, et nous verrons quel salut est attendu de cette exclusion, pour eux et ceux-là mêmes qui les excluent. [...] Les formes subsisteront : essentiellement cette forme majeure d'un partage rigoureux qui est exclusion sociale, mais réintégration spirituelle. » Foucault, 1987, p. 16.

[84] « Il n'isolait pas les étrangers méconnus [...] ; il en créait, altérant des visages familiers au paysage social, pour en faire des figures bizarres que nul ne reconnaissait plus. Il suscitait l'étranger là— même où on ne l'avait pas pressenti ; il rompait la trame, dénouait des familiarités. [...] D'un mot, on peut dire que ce geste a été créateur d'aliénation. » Foucault, 1987, p. 92-94.

[85] « Ces expériences, on peut les résumer, en disant qu'elles touchent toutes, soit à la sexualité dans ses rapports avec l'organisation de la famille bourgeoise, soit à la profanation dans ses rapports avec la nouvelle conception du sacré et des rites religieux, soit au libertinage, c'est-à-dire aux rapports nouveaux qui sont en train de s'instaurer entre la pensée libre et le système des passions. » Foucault, 1987, p. 96-97.

[86] « À la fin du XVIII^e^ siècle, il sera devenu évident que certaines formes de pensée « libertine » comme celle SADE, ont quelque chose à voir avec le délire et la folie ; on admettra aussi facilement que magie, alchimie, pratiques profanatrices, ou encore que certaines formes de sexualité sont directement apparentées à la déraison et à la maladie mentale. » Foucault, 1987, p. 97.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

n'a pas besoin de fous, de déviants, de délinquants pour y inscrire sa négativité, [...] pour qu'une ligne de partage puisse être tracée entre la raison et la déraison, entre le permis et le défendu, entre le convenable et l'indécent, entre ce qui rassure et ce qui menace ? » [88] Ainsi la raison représente le positif de la société, l'ordre de la cité ; d'un autre coté la déraison représente le négatif, le désordre. Raison et déraison entrent dans une dialectique du bien et du mal ; ils appartiennent au domaine de la morale, fixée par la norme sociale, et de l'éthique. Ils ne peuvent exister l'un sans l'autre et il est caractéristique que ce soit au moment où la raison prenait au XVIIe siècle l'importance que l'on sait que se soit développée, comme pour assurer l'équilibre du système dont parle Roland Jacquard, la notion de déraison en contrepoint, à partir du « grand renfermement. »

Le terme de *folie,* trop restrictif, ne convenait donc pas au XVIIe siècle, à cette nouvelle situation pour désigner tous les « internés » : les fous représentaient seulement une partie de cette population qui formait le monde de la déraison. Mais, par un autre mouvement inverse, la déraison sera ensuite à l'origine de l'aliénation mentale telle que nous la connaissons aujourd'hui et que l'on désigne couramment à nouveau par le terme de *folie*, même si celui-ci n'est plus utilisé en psychanalyse.

Avec l'âge classique s'achève l'histoire de la déraison.

Au XVIIIe siècle la folie deviendra un objet de science [89] et la séparation se fera entre la folie et la déraison par un renforcement de l'intervention médicale (la déraison ne nécessite pas un traitement) et des idées des encyclopédistes [90] **.** Puis durant le XIXe siècle, « âge d'or de l'aliénisme », les psychiatres expliqueront les désordres par des causes physiques [91] , tendant ainsi à « dissiper l'ambiguïté entre folie et faute », que l'âge classique avait entretenue [92] *.*

Cependant l'avènement du freudisme rendra caduque la notion de folie.

En effet « le terme de folie, explique Alphonse de Waelhens,n'a de portée valable que dans la mesure où il vise une réalité sociale : celle de l'existence de ceux qu'on nomme fous. Mais le terme perd tout contenu désignable dès lors qu'on s'est attaché à une compréhension intrinsèque du sens et des structures des comportements psychopathologiques. » La folie n'a ainsi de sens qu'en référence à une réalité sociale et n'a d'autre base qu'une comparaison avec les gens normaux. « La folie comme la normalité n'a de signification que sociale. » [93]

87 Foucault, 1987, p. 96.

88 Jacquard, 1992, p. 9.

89 Jacquard, 1992, p. 19.

90 Waelhens, 1990, p. 599.

91 Jacquard, 1992, p. 19.

92 Waelhens, 1990, p. 600.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

En même temps, Freud, nous dit Roland Jacquard, en découvrant que les symptômes psychiatriques ont un sens et sont des messages à interpréter, envoyés par l'individu, « rattache la folie au destin de l'homme et soutient qu'il existe un continuum où l'on ne sait exactement où commence, ni où finit la santé mentale. »

La psychiatrie scientifique laissera la place à une « psychiatrie fluide. » [94]

Ainsi réapparaît ce que le Moyen Âge et la Renaissance avaient vu, ce que l'Âge classique avait essayé de refouler, c'est-à-dire que la folie est un possible pour chacun. « Il y a plutôt, nous semble-t-il, l'infinie variété des situations humaines où chacun peut, un jour, éprouver cette sensation d'inquiétante étrangeté, d'exil intérieur, de dépossession de soi, d'effacement psychique ou de morcellement, qui annonce ou accompagne un naufrage intérieur. » [95]

13— Conclusion

En conclusion nous noterons bien que la première moitié du XVIIe siècle — 1617 : création de l'hôpital général de Lyon ; 1656 : fondation de l'hôpital général de Paris — est à la charnière de deux mondes : l'un où folie et raison cohabitent encore en liberté et l'autre où la déraison que l'on enferme s'est accaparée la folie sur fond de morale sociale.

Le premier monde est en littérature celui du baroque : « un art qui dans son effort pour maîtriser cette raison qui se cherche, reconnaît la présence de la folie, de sa folie, la cerne, l'investit pour finalement en triompher. » La folie, dit Michel Foucault, « c'est la forme la plus pure, la plus totale du quiproquo. [...]. Mais c'est aussi la forme la plus rigoureusement nécessaire du quiproquo dans l'économie dramatique ». La folie est donc liée au baroque du début du XXIIe siècle.

Le second monde est celui du classicisme à l'origine de l'avènement de la raison et plus discrètement d'une nouvelle notion plus large que la folie puisqu'elle l'englobe et négation de la raison, la déraison.

Ainsi il apparaît que la folie est liée au baroque de ce début du XVIIe siècle en France et que la déraison est liée au classicisme apparu au milieu de ce même siècle.

2— Méthodologie

L'expression de « champ lexical sémantique » est utilisée par Jacqueline Picoche pour désigner un ensemble structuré de mots faisant partie de séries ouvertes et envisagés

[93] Waelhens, 1990, p. 600.

[94] Jacquard, 1992, p. 61.

[95] Jacquard, 1992, p. 123.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

toujours dans le rapport signifiant (Sa)/signifié (Sé) [96] **.** Les champs lexicaux sémantiques se partagent en champs sémasiologiques, procédant d'une démarche qui consiste à partir du Sa pour aller vers le Sé, et en champs onomasiologiques, procédant d'une démarche inverse et complémentaire qui consiste à partir du Sé pour aller vers le Sa.

L'analyse lexicologique de la folie et de la déraison en langue sera ainsi menée dans une perspective synchronique au XXe siècle, du point de vue d'une double démarche à la fois onomasiologique et sémasiologique.

La démarche onomasiologique que nous aborderons en premier nous permettra de considérer le champ générique [97] englobant *folie* et *déraison* et dont l'unité sera définie à partir d'une notion très précise servant d'archisémème dans la terminologie phonologique que nous adopterons [98] . Nous serons ainsi amené à présenter un ensemble de mots dont le Sé a en commun la même notion et qui nous permettra de découvrir les parasynonymes de *folie* et de *déraison*. La démarche sémasiologique que nous aborderons ensuite nous conduira à étudier la polysémie de *folie* (un seul Sa pour plusieurs Sé) et la monosémie très particulière de *déraison* (un seul Sa pour un seul Sé).

D'un point de vue méthodologique nous partirons des dictionnaires en étudiant les gloses et les citations données en exemple. Par ailleurs nous nous placerons chaque fois dans une perspective structurale en présentant dans le détail une analyse componentielle, appelée aussi analyse sémique [99] . L'analyse sémique permet la recherche des sèmes — ou traits sémantiques pertinents — à partir de la comparaison des différents Sé d'un même Sa (polysémie) ou de plusieurs Sa. L'ensemble des sèmes constitue le sémème d'un mot.

Cependant chemin faisant deux questions de fond se poseront : y a t-il un ordre de travail qui ferait qu'il est plus intéressant de commencer par l'analyse onomasiologique, puis d'utiliser les résultats obtenus pour mener l'analyse sémasiologique, plutôt que de faire l'inverse [100] ? et est-il possible de construire un champ de référence en langue invariant indépendant de la période du champ contextuel correspondant étudié ?

Il reste que l'intérêt de lier onomasiologie et sémasiologie dans une étude est bien présent, ne serait-ce que pour répondre à l'une des critiques que l'on a pu faire à propos de l'analyse componentielle dans la structuration des champs génériques et qui est de

96 « Il semble abusif de réserver les expressions de champ lexical ou de champ sémantique à l'une ou l'autre des sous-catégories. » Picoche, 1977, p. 68.

97 C'est Jacqueline Picoche qui propose d'adopter l'expression de « champ générique » afin d'éviter d'utiliser celle de « champ notionnel », ambiguë car pouvant désigner également un champ associatif. Picoche, 1977, p. 69.

98 Dans la terminologie logique est utilisée l'expression « genre prochain. »

99 « Analyse componentielle » est d'origine américaine et signifie « analyse en composants » (de l'anglais *components*). En France on utiliserait plutôt « analyse sémique ». Nous emploierons indifféremment les deux.

100 On peut déjà dire que la logique voudrait que l'on commence par décrire le tout pour arriver aux parties plutôt que de décrire d'abord les parties pour arriver au tout.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

« faire éclater le signe lexical polysémique en plusieurs signes disjoints dont on ne voit pas l'unité » [101] . De plus onomasiologie et sémasiologie renvoient aux deux facettes du signe lexical, le signifiant et le signifié, puisque le premier organise à partir d'une notion les signes considérés en tant que lexèmes, tandis que le second organise à partir d'un mot les signes considérés en tant que sémèmes. Le lien entre les deux analyses est réalisé par la décomposition en sèmes au niveau des axes sémantiques qui structurent le champ lexical considéré.

Avant cela il s'agira de présenter dans cette partie de méthodologie l'analyse componentielle et les définitions de dictionnaire qui serviront ensemble de base au travail en langue. Cependant l'analyse componentielle qui participe à la structuration des champs lexicaux sémantiques peut se réaliser soit d'un point de vue onomasiologique comme c'est couramment le cas, soit d'un point de vue sémasiologique, avec le choix d'un ordre dont nous verrons l'importance. Nous aborderons aussi les problèmes liés à la polysémie et la construction de systèmes invariants.

2.1— L'analyse componentielle

Pour parler de l'analyse componentielle nous décrirons d'une part les apports à la sémantique du modèle phonologique dans la distinction des sémèmes et d'autre part ceux de l'approche onomasiologique dans le classement des sèmes.

Le modèle phonologique : traits pertinents et non pertinents

L'analyse componentielle ou sémique est une analyse structurale des unités lexicales proposée par le danois Louis Hjelmslev dès 1943. Elle repose sur une analyse comparative — points communs et différences [102] — du contenu des mots menée à partir de la décomposition du sens en unités minimales, les sèmes, appelés également components ou traits. Et l'ensemble structuré des sèmes correspondant à un lexème est le sémème.

Une telle démarche reproduit celle de l'analyse phonologique. Il s'agit de définir des axes sémantiques (S) — binaires ou non — qui vont prendre un certain nombre de valeurs appelées sèmes ou traits (s), et de faire correspondre à chaque sémème (x) ces valeurs — pour chaque sémème il y a un trait ou sème par axe.

L'on peut prendre un exemple théorique : soit deux sémèmes x et y auxquels l'on associe différents sèmes.

[101] Picoche, 1977, p. 108. L'auteur précise que la technique du champ générique a donc pour contrepoids nécessaire celle du champ sémasiologique.

[102] « Plus embarrassante est la question de savoir si la diversité des acceptions d'un mot polysémique doit conduire à mettre l'accent sur les ressemblances ou sur les différences. » Prenant l'exemple du mot *lettre* polysémique : lettre 1 (''caractère d'imprimerie''), lettre 2 (''missive''), lettres 3 (''culture humaniste''), Pierre Lerat estime plus intéressant de faire apparaître une constante, l'idée d'''écrit'', que de mettre en évidence les irrégularités, « dans la mesure où la sémantique, comme toute la linguistique, n'est scientifique que pour autant qu'elle fait apparaître les aspects systématiques du langage. » Lerat, 1983, p.13.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

L'on obtient deux équations sémiques de x et y :

x = (s'1, s''2, s'3)

y = (s'1, s'2, s3)

La détermination des sèmes se fait sur la base d'un test de commutation. Les sèmes sont enregistrés à la lumière des écarts différentiels du signifiant : le remplacement d'un sème par un autre entraîne un changement de signifiant [103].

L'on note que la valeur s'1 est commune à x et y : ainsi ce sème n'est pas distinctif pour ces deux sémèmes — par contre ce sème pourra être distinctif pour d'autres sémèmes comparés à ceux de x ou y. Les autres valeurs sont particulières à x et y : ces sèmes sont distinctifs ou pertinents pour ces deux sémèmes [104].

« Les sèmes, à défaut d'être minimaux, doivent être pertinents, c'est-à-dire opposables d'un point de vue au moins, explique Pierre Lerat. » Il faut donc qu'ils aient, comme dit A. J. Greimas, un "dénominateur commun" [105] représenté par l'axe sémantique. Ainsi s1 et s'1 forment une classe relativement à l'axe S1, de même que s2, s'2 et s''2 relativement à l'axe S2, et s3, s'3 relativement à l'axe S3.

Il s'établit généralement un ordre des différents axes sémantiques. L'axe S1 vient avant l'axe S2 qui vient lui-même avant l'axe S3. Il convient de préciser qu'une telle classification est hiérarchisée, mais que ce n'est pas toujours le cas et que l'on peut avoir des classifications croisées où les axes peuvent apparaître dans un ordre qui est alors indifférent.

Cette hiérarchisation des axes sémantiques s'exprime également en termes de dépendance des axes les uns par rapport aux autres : l'axe S1 tient sous sa dépendance l'axe S2, qui tient lui-même sous sa dépendance l'axe S3. Cela signifie que les sèmes sont également subordonnés les uns aux autres dans un certain ordre de s1 à s3, et que l'apparition d'un sème conditionne l'apparition du suivant.

Cependant cette relation de dépendance peut également s'exprimer en terme d'inclusion, le sème de l'axe S1 englobe le sème de l'axe S2 qui englobe lui-même le sème de l'axe S3. L'on parle aussi de généralité pour les sèmes de l'axe S1 et de

[103] Le test de commutation, comme l'explique Jacqueline Picoche, peut s'appliquer aussi aux mots eux-mêmes : un changement de signifiant dans un contexte syntagmatique fixe entraîne ou n'entraîne pas une phrase incorrecte. « Le test de commutation permet donc, selon les contextes significatifs choisis, d'établir des listes de mots plus ou moins longues, dont les éléments ont forcément un ou plusieurs traits sémantiques en commun, et sauf dans le cas de synonymie un ou plusieurs traits sémantiques distinctifs. » Picoche, 1977, p. 103.

[104] Il convient de revenir sur la terminologie employée. L'on distinguera les traits sémantiques descriptifs non pertinents — simples possibilités renvoyant au référent et auxquels Pottier donne le nom de virtuème — et les traits sémantiques pertinents que l'on divisera en traits sémantiques pertinents distinctifs pour deux sémèmes que l'on compare et en traits sémantiques pertinents communs à deux sémèmes que l'on compare.

[105] Lerat, 1983, p. 34. Cette exigence de « classe sémantique » est essentielle. Elle exclut un traitement systématique des homonymes par définition. C'est là une différence capitale entre l'analyse sémique d'origine européenne et l'analyse componentielle d'origine américaine. Lerat, 1983, p. 34.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

spécificité pour les sèmes de l'axe S3.

Dans le cas d'une opposition sémèmique entre deux mots on appelle archisémème l'ensemble des traits qui subsistent après neutralisation des traits distinctifs. Pour x et y l'archisémème est (s'1). Cet archisémème peut s'exprimer par une périphrase, une forme synthétique, ou un mot qui prend le nom d'archilexème [106] .

Enfin il faut signaler deux démarches différentes à propos de l'analyse sémique : l'une — celle de Jacqueline Picoche — qui tend à privilégier l'analyse du contenu des mots en unités ; et l'autre — celle de François Rastier — qui tend à privilégier l'analyse comparative du contenu des mots.

Ainsi pour Jacqueline Picoche l'analyse sémique est "une technique de recherche des sèmes" [107] , tandis que pour François Rastier elle permet aussi la comparaison du contenu des mots par le biais de la relation sémique : "relation fonctionnelle binaire et non-triviale entre deux éléments appartenant à deux sémèmes distincts. On dénomme cette relation en spécifiant l'extrémité du couple d'éléments qu'elle unit." [108]

Nous privilégierons ici l'analyse du contenu des mots regroupés dans le champ que nous définirons, notre but étant de structurer ce champ par la structuration du contenu de chacun des lexèmes.

Lors de la structuration d'un champ, une fois la définition des axes sémantiques et des sèmes correspondants réalisée, il est possible de représenter la structure hiérarchisée, soit relativement aux différents lexèmes dans le cas de l'analyse onomasiologique, soit relativement aux différents sémèmes dans le cas de l'analyse sémasiologique. L'on distingue deux sortes de représentation : sous forme de tableau à double entrée et en arbre.

La perspective onomasiologique : sèmes génériques et spécifiques

Le modèle phonologique a permis la distinction entre traits pertinents et traits non pertinents. C'est cependant ensuite la perspective onomasiologique qui va permettre la distinction entre sèmes génériques et sèmes spécifiques.

Il convient en effet à ce niveau de faire la différence entre une double perspective : une perspective sémasiologique où « l'ensemble des contenus à partir duquel sont définis

[106] Picoche, 1977, p. 106.

[107] Il s'agit là de la définition donnée par Jacqueline Picoche de l'analyse sémique. Cette définition oriente les définitions qu'elle donne d'autres mots. Sème : Trait pertinent sémantique (p. 44) ; trait commun à deux sémèmes (p. 97) ; Trait descriptif : Trait courant non pertinent qui appartient au virtuème ; Trait de sélection : Trait pertinent de nature à la fois sémantique et syntaxique ; Trait inhérent : Trait pertinent de nature uniquement sémantique ; Trait pertinent : Trait distinctif. (trait de sélection et trait inhérent). Picoche, 1977.

[108] Rastier, 1996, p. 54. Cette définition de la relation sémique oriente d'autres définitions. Sème : Élément d'un sémème, défini comme l'extrémité d'une relation fonctionnelle binaire entre sémèmes ; sème afférent : Extrémité d'une relation anti-symétrique entre deux sémèmes appartenant à des taxèmes différents ; sème inhérent : Extrémité d'une relation symétrique entre deux sémèmes appartenant à un même taxème.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

les traits est constitué en fonction de critères d'expression » et une perspective onomasiologique qui conduit à « adopter d'emblée des critères purement sémantiques » où « l'institution des ensembles de contenus n'est plus la même » et « la définition des composants qui structurent ces ensembles est également différente. » [109]

Et d'un côté la perspective sémasiologique selon Katz et Fodor (1963) a permis la distinction entre marqueurs sémantiques (semantic markers) et distincteurs sémantiques (semantic distinguishers) de la grammaire transformationnelle notant « identités et oppositions entre divers contenus manifestés par un même item lexical. »

Alors que de l'autre la perspective onomasiologique selon Bernard Pottier (1964) a « produit la distinction entre sèmes génériques et sèmes spécifiques » relativement à une classe de sémèmes.

Pour visualiser les choses on peut dire que les sèmes prennent leur valeur sur le plan horizontal des axes sémantiques, tandis que l'équation sémique, ou sémème, de chaque signifié est au contraire donnée en reprenant dans l'ordre chacun des sèmes relativement aux axes sémantiques pris successivement sur un plan vertical.

L'on peut ainsi définir des classes qui sont des sous-ensembles de sèmes sur le plan horizontal des axes sémantiques. Ces classes sont disjonctives. François Rastier en dénombre deux [110] :

- — Le classème : ensemble de sèmes génériques — sèmes macrogénériques du type [animé], mésogénériques du type [transport] et microgénériques de faible généralité du type [ferré] (sèmes de généralité décroissante désignant un genre entier [111]).
- — Le sémantème : ensemble de sèmes spécifiques (sèmes propre à un sémème uniquement).

L'on peut également définir des classes qui sont des sous-ensembles de sémèmes sur le plan vertical des axes sémantiques. François Rastier en dénombre trois :

- — La dimension : classe de généralité supérieure, elle inclut des sémèmes comportant des sèmes correspondant à des valeurs générales — sèmes macrogénériques. C'est un groupe de domaines.
- — Le domaine : classe de généralité intermédiaire, elle inclut des sémèmes comportant des sèmes correspondant à des valeurs intermédiaires — sèmes mésogénériques. C'est un groupe de taxèmes.
- — Le taxème : classe minimale, elle inclut des sémèmes comportant des sèmes correspondant à des valeurs minimales — sèmes microgénériques ou sème spécifique du type [intra-urbain] [112] .

Mais sèmes et sémèmes sont liés et un pont [113] peut s'établir entre les deux types de classe. Ainsi, les sèmes génériques marquent l'appartenance du sémème à une classe

[109] Nous faisons ici une synthèse à partir du travail de François Rastier. Rastier, 1996, p. 48-49.

[110] Rappelons que pour François Rastier il n'y a pas de virtuème. Rastier, 1996, p. 49-50.

[111] « Idée générale d'un groupe d'objets ayant des caractères communs. » Définition de « genre » par le dictionnaire de la *Robert* .

[112] « Structure paradigmatique constituée par des unités lexicales se partageant une zone commune de signification et se trouvant en opposition immédiate les unes par rapport aux autres. » Coseriu, cité par François Rastier (Rastier, 1996, p. 49).

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

(points communs) : les sèmes macrogénériques à une dimension, les sèmes mésogénérique à un domaine et les sèmes microgénériques à un taxème. Et les sèmes spécifiques marquent l'opposition du sémème à un ou plusieurs sémèmes à l'intérieur du taxème (différences). Ce qui fait encore noter à François Rastier : "les sèmes ne sont pas des relations entre des ensembles mais entre des sous-ensembles" [114] .

2.2— Les Dictionnaires

Le travail de structuration du lexique opéré par les dictionnaires sera pour nous un point de départ pour la mise en œuvre de la méthode structurale en langue, le sémème d'un mot étant en étroite relation avec sa définition. Cependant nous serons aussi conduit à revoir le découpage du sens des mots proposé par les dictionnaires, que ce soit pour identifier dans les gloses des définitions les sèmes ou les sémèmes et les lexèmes des champs sémantiques lexicaux.

Ainsi le travail des dictionnaires n'est jamais complet et il n'y a pas non plus de vision d'ensemble, par champs sémantiques lexicaux, de la structuration du lexique. Aussi ce sera l'objet de notre étude que de proposer une structuration globale du champ de la folie et de la déraison.

2.2.1— Les définitions des dictionnaires

C'est aux dictionnaires que revient le travail immense de relever les unités lexicales disponibles [115] et de structurer leur ensemble en proposant pour chacune une définition se composant, globalement, d'une glose en relation directe avec le sémème des unités lexicales et d'une ou plusieurs citations correspondant à des emplois donnés en exemple en relation indirecte avec le sémème [116] . Le travail de structuration du lexique mène aussi les dictionnaires à choisir pour un même mot différentes entrées correspondant à des homonymes ou une entrée unique correspondant à des acceptions ordonnées autour d'un mot polysémique. Ainsi la structuration se fait entre les mots mais aussi à l'intérieur des mots.

Le choix de travailler sur les gloses ou sur les citations sera pour nous une affaire

[113] Le pont — et la confusion qui peut s'en suivre — entre les deux structures distinctes s'établit par le fait que la structuration de l'ensemble des sémèmes par des axes sémantiques — qui sont en fait des sous-ensembles de sèmes — induit la structuration du sémème lui-même en sous-ensembles de sèmes.

[114] Rastier, 1996, p. 49.

[115] François Rastier souligne les conditions pragmatiques de l'analyse sémique en citant Bernard Pottier qui donne la définition du sème : « Le sème est le trait distinctif sémantique d'un sémème, relativement à un petit ensemble de termes réellement disponibles et vraisemblablement utilisables chez le locuteur dans une circonstance donnée de communication. » Rastier, 1996, p. 33. Les dictionnaires font partie de ces « conditions pragmatiques » dont parle Bernard Pottier.

[116] En effet dans le premier cas les sèmes sont identifiés dans la glose comme nous le verrons plus loin, alors que dans le second ils ne le sont pas.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

d'objectifs. En effet les gloses représentent le travail abouti des dictionnaires, tandis que les citations représentent l'état brut ; le lien entre les deux étant la sélection et le classement des occurrences des mots. On aura ainsi le choix de travailler sur les gloses [117] avec l'objectif de mettre en évidence la structuration globale d'un groupe important de mots constitutifs d'un champ sémantique lexical. Mais on aura aussi le choix de travailler sur les citations avec l'objectif plus particulier de structurer un mot polysémique. Nous travaillerons donc sur les gloses en onomasiologie et sur les citations en sémasiologie.

Cependant les gloses qui procèdent d'un travail de rédaction font intervenir l'état d'esprit du rédacteur et plus largement de l'époque à laquelle celui-ci appartient. C'est pourquoi le travail sur les gloses permet aussi d'avoir une idée de la structuration d'un champ sémantique lexical au moment de la publication du dictionnaire. D'où un intérêt supplémentaire des gloses en diachronie lorsque l'on fait l'étude sémasiologique d'un mot sur plusieurs périodes. Intérêt donc de travailler sur les gloses en sémasiologie que nous ne négligerons pas pour montrer la pérennité du système lexical du mot *folie* au travers des siècles.

Notre partirons des définitions des dictionnaires des éditions Le Robert : *Le Nouveau petit Robert* [118] pour l'analyse onomasiologique et *Le Grand Robert de la langue française* [119] pour l'analyse sémasiologique. Cependant nous utiliserons également de nombreux autres dictionnaires dont nous donnerons les références plus loin.

2.2.2— Définitions et sémèmes

Notre but étant de retrouver la structuration et la hiérarchisation de champs sémantiques lexicaux, nous nous attacherons à retrouver la valeur — et non la signification [120] — des signes qui le composent. Or la valeur d'un mot s'attache aux traits pertinents, tandis que la signification s'attache seulement aux traits descriptifs non pertinents ou traits virtuels. C'est pourquoi l'on serait tenté de ne pas tenir compte des traits virtuels pour ne s'intéresser qu'aux traits pertinents.

De ce point de vue *Le Nouveau petit Robert* et *Le Grand Robert de la langue française* sont deux dictionnaires de langue qui se distinguent des dictionnaires encyclopédiques par une définition [121] linguistique qui ne « retient que ce qui est utile pour

[117] Ce sont des raisons pratiques principalement : devant le nombre important de mots du champ, il convient de reprendre le travail déjà entrepris par les dictionnaires. Sans toutefois s'interdire le recours à l'étude des citations dans des cas particuliers.

[118] Rey-Debove dir., Rey dir., 1993 et 2003.

[119] Rey dir., 1985 et 2001.

[120] « La distinction entre valeur et signification pose plusieurs problèmes relatifs à la notion d'oppositivité du signe linguistique, si vigoureusement énoncée par Saussure : un signe s'oppose à tous les autres signes d'un système ; sa valeur est d'être ce que les autres ne sont pas. [...] Le maître qui aurait fait constater les caractères communs à toute une série d'objets dissemblables désignés du même mot aurait atteint la signification mais non la valeur de ce mot. » Picoche, 1977, p. 35.

[121] « Définition » est ici synonyme de « glose ».

en vertu de la loi du droit d'auteur.

le fonctionnement correct du langage et non ce qui est nécessaire pour la connaissance exhaustive du type de référent auquel renvoie le mot. La spécificité, c'est-à-dire l'indication des traits distinctifs, est sa règle principale. » [122] La définition linguistique est donc de l'ordre de la valeur et non de la signification [123] comme c'est le cas pour la définition encyclopédique.

La définition linguistique se rapprocherait donc sensiblement du sémème comme ensemble de sèmes ou traits pertinents, chaque entrée d'un mot monosémique ou chaque acception d'un mot polysémique correspondant en théorie au sémème sous une forme développée non structurée.

Cependant les choses ne sont pas aussi tranchées et deux conceptions différentes du sème et du sémème s'opposent, avec d'un côté celle de Jacqueline Picoche et de Bernard Pottier et de l'autre celle plus récente de François Rastier. Pour Jacqueline Picoche et Bernard Pottier seuls les traits pertinents sont des sèmes et constituent le sémème, les traits virtuels ou traits descriptifs non pertinents étant des virtuèmes faisant partie du virtuème ; pour François Rastier les traits descriptifs non pertinents sont aussi des sèmes, des sèmes afférents qui font partie avec les sèmes inhérents du classème et du sémantème composant le sémème [124] .

Pour François Rastier la définition linguistique, qui est le développement analytique ou périphrastique du signifié d'un mot, serait donc plus large, sans aller jusqu'à la définition encyclopédique, que celle évoquée précédemment en englobant à la fois des traits pertinents et des traits descriptifs non pertinents. Il rejoint en cela Kiefer qui oppose

[122] Picoche, 1977, p. 135.

[123] Picoche, 1977, p. 136.

[124] .Il s'agit, souligne Jacqueline Picoche parlant d'une chaise en bois, en métal ou en plastique, de « traits descriptifs courants mais non pertinents, de simples possibilités auxquelles Pottier donne le nom de virtuèmes. Alors que le sème est du domaine de la valeur, le virtuème est du domaine de la signification. Il ne doit surtout pas être confondu avec la connotation : celle-ci caractérise le signe dont elle constitue la valeur stylistique ; celui-là concerne certaines particularités occasionnelles du référent. » Ainsi Jacqueline Picoche distingue les sèmes constitutifs du sémème et les virtuèmes. Picoche, 1977, p. 104. Pour François Rastier les choses sont un peu différentes : il nomme traits virtuels les composants non distinctifs. Pour lui encore, ces traits non pertinents ou non distinctifs sont des sèmes et il leur donne le nom de sèmes afférents. Il introduit ainsi la distinction entre sèmes inhérents — dénotatifs, distinctifs, définitoires et universels — etsèmes afférents — connotatifs, non-distinctifs, non définitoires et non universels. Et plus loin de préciser : « Les sèmes inhérents relèvent du système fonctionnel de la langue ; et les sèmes afférents d'autres types de codifications : normes socialisées, voire idiolectales. » Et de conclure : « À la différence de la formulation inaugurale de Pottier, nous introduisons les sèmes afférents (« traits connotatifs » selon lui) dans le classème et dans le sémantème, au lieu de les regrouper dans une classe ad hoc (le virtuème). » Il s'agit donc d'un problème de définition. Si pour Jacqueline Picoche le sémème est un ensemble de sèmes, à savoir de traits pertinents (ou distinctifs) sémantiques, il est pour François Rastier toujours un ensemble de sèmes, mais à savoir de traits pertinents (sèmes inhérents) et de traitsnon pertinents (sèmes afférents). Ainsi François Rastier propose ces définitions : « le sémème est le contenu d'un morphème », le sème « l'élément d'un sémème, défini comme l'extrémité d'une relation fonctionnelle binaire entre sémèmes », le sème afférent « l'extrémité d'une relation anti-symétrique entre deux sémèmes appartenant à des taxèmes différents », et le sème inhérent « l'extrémité d'une relation symétrique entre deux sémèmes appartenant à un même taxème ». Rastier, 1996, p. 44.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

dans une définition le coeur de l'entrée lexicale — « toutes et rien que les stipulations sémantiques qui schématiquement déterminent sa place dans le système des entrées lexicales » — de sa périphérie — « contribue à l'édification du sens d'une entrée lexicale sans cependant la distinguer d'autres entrées » [125].

La proposition de François Rastier de faire des traits afférents des sèmes repose sur des exigences relatives à l'analyse sémique et il cite deux exemples. Tout d'abord l'exigence dans une description lexicographique de pouvoir déterminer l'étendue du noyau sémique commun aux divers sémèmes manifestés par le signifiant-entrée. Ensuite l'exigence lors de l'établissement de certaines isotopies de convenir que des sèmes récurrents sont tantôt inhérents et tantôts afférents selon les occurrences [126].

Il faut admettre que les traits afférents trouvent leur utilité au travers des deux exigences précises qui viennent d'être citées. C'est en ce sens que nous adopterons la terminologie de François Rastier, le mot « sème » désignant aussi bien les traits pertinents ou sèmes inhérents que les traits non pertinents ou sèmes afférents, et le mot « sémème » l'ensemble de ces sèmes.

La définition linguistique correspond donc au sémème comme ensemble de sèmes comprenant aussi bien des traits pertinents que des traits non pertinents. La définition et le sémème renvoient alors à deux équations sémiques interchangeables où seule la forme varie : la définition est « un syntagme conforme aux règles syntaxiques de la langue, fonctionnellement équivalent, donc relevant de la même partie du discours que le défini » et le sémème est « une série de traits juxtaposés, uniformément exprimés par des substantifs, non organisés en discours » [127].

Cependant pour pallier l'éventuelle inadéquation de la définition linguistique — évoquée plus haut au travers de l'ambiguïté même du sémème et du sème — nous ne nous limiterons pas à une analyse formelle des définitions des unités lexicales en nous interdisant une recherche des sèmes à l'extérieur de l'ensemble de ceux figurant expressément dans les définitions. C'est pourquoi nous procéderons à une analyse conceptuelle des définitions qui nous conduira à introduire des traits existant de façon sous-jacente pour en faire des traits définitoires.

Ainsi le travail réalisé par les dictionnaires ne sera pour nous qu'un point de départ pour la mise en œuvre de la méthode structurale et les conclusions auxquelles nous aboutirons seront souvent différentes à des degrés divers en ce qui concerne principalement le découpage du sens des mots dans les définitions, que ce soit pour identifier les sèmes ou que ce soit pour identifier les sémèmes et les lexèmes des champs sémantiques lexicaux.

2.2.2.1— Identification des sèmes

[125] Cité par François Rastier (Rastier, 1996,p.44).

[126] Rastier, 1996, p. 45-46.

[127] Picoche, 1977, p. 137.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Ayant posé que la définition linguistique du dictionnaire correspondait, plus ou moins, au sémème, il faut maintenant décomposer cette définition de manière à en retrouver les sèmes constitutifs.

Jacqueline Picoche regroupe les définitions en deux grands types [128] : la définition relationnelle et la définition substantielle.

La définition relationnelle renvoie à un lexème de base. Il s'agit d'un procédé économique qui permet de ne faire qu'une seule fois l'étude du mot-racine qui relève de la définition substantielle — Estimable : Digne d'estime [129] .

La définition substantielle est une définition par genre commun et différence spécifique. « C'est un énoncé bipolaire comportant un genre, qui oriente l'esprit vers une certaine catégorie de réalité extralinguistique, et une (ou plusieurs) différence(s) spécifiques(s) qui délimite le mot par rapport à ses voisins. » Le genre commun ou mot-genre représente l'archilexème et les différence spécifiques les traits pertinents [130] — *É treindre* : « Serrer fortement. » Cependant la définition substantielle peut ne pas être une définition périphrastique et correspondre à une définition synonymique avec un seul mot — *Inquiétude* : « Peur. »

Notre but est de retrouver les différences spécifiques entre les lexèmes ou les sémèmes du champ sémantique lexical et de remonter ainsi jusqu'à l'archilexème ou l'archisémème [131] commun à tous les lexèmes ou tous les sémèmes.

Cependant d'une manière pratique cette recherche sémique est croisée avec la recherche des lexèmes ou des sémèmes du champ sémantique lexical lui-même.

2.2.2.2— Identification des lexèmes ou des sémèmes

L'identification des lexèmes ou des sémèmes à partir des définitions de dictionnaire se fait à partir de deux procédures distinctes : le renvoi dans la définition d'un mot à un autre mot qui est lui-même à définir et la décomposition des sens des termes monosémiques ou des acceptions complexes.

[128] Picoche, 1977, p. 138-142.

[129] Il est impossible, précise Jacqueline Picoche, de considérer que le premier élément représente un genre commun. Remarquons pour notre part que le deuxième élément fait ici partie d'une catégorie du discours différente de celle de l'entrée lexicale : *estimable* est un adjectif et *estime* est un nom.

[130] Pour être plus précis il convient de considérer deux cas : le genre commun représente l'archilexème lorsqu'il tient sous sa dépendance deux lexèmes ou plus ; par contre le genre commun représente l'hyperonyme lorsqu'il tient sous sa dépendance un seul lexème appelé hyponyme.

[131] Suivant que l'on se place sous l'angle de l'analyse onomasiologique qui organise et structure des lexèmes en partant d'un archisémème ou de l'analyse sémasiologique qui organise et structure des sémèmes en partant d'un archilexème. Archisémème et archilexème renvoyant l'un à l'autre selon le principe d'équivalence du signe linguistique entre lexème et sémème, signifiant et signifié.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

2.2.2.2.1—Le renvoi à un autre mot à définir

Définition relationnelle et définition substantielle renvoient toujours dans leur formulation à un autre terme qui est encore à définir : le mot-racine dans le cas de la définition relationnelle et le mot-genre dans le cas de la définition substantielle [132] . Le mot-racine et le mot-genre sont rapportés dans le cadre de l'analyse onomasiologique au lexème considéré et dans le cadre de l'analyse sémasiologique au sémème correspondant ; ils sont identifiés de fait comme appartenant au champ sémantique lexical auquel fait référence le mot-entrée de la définition.

Cependant le renvoi à un autre terme qui est toujours à définir n'est pas sans fin. La recherche se clôt lorsqu'on aboutit à un phénomène de circularité où un mot *b* est utilisé dans la définition de *a* et *a* dans la définition de *b*. Mais elle se clôt également dans d'autres cas que nous allons détailler :

Le mot-racine ou le mot-genre n'appartiennent pas à la catégorie du discours du mot-entrée

La recherche s'arrête lorsque le mot-racine de la définition relationnelle ou le mot-genre de la définition substantielle font partie d'une catégorie du discours différente du mot-entrée : par exemple un nom défini par un verbe — Vérification : Action de vérifier — ou un adjectif par un nom — Velu : Couvert de poils. Cela bien sûr si l'on considère que le champ sémantique lexical objet de d'étude est formé par un ensemble de mots appartenant tous à la même catégorie du discours, alors en effet on est renvoyé au travers du mot-racine ou du mot-genre à un lexème ou un sémème ne faisant plus partie du champ étudié.

Dans l'étude des champs sémantiques lexicaux qui nous occuperons nous tiendrons compte d'une seule catégorie du discours, à savoir le nom. Or les définitions relationnelles et substantielles des noms communs dans les dictionnaires sont généralement construites à partir de locutions nominales Locution nominale est male choisi. L'expression signifierait : une réunion de mots équivalant à un nom ; l'expression s'appliquerait plus à la définition entière. Il ya toujours un nom générique (vide de sens mais dont la fonction est de faire de la définition un nom) lié à un autre terme qui le précise. qui font la liaison entre le mot-racine ou le mot-genre auxquels elles sont associées et le mot-entrée. Ces locutions, qui dans certains cas peuvent prendre le statut de différences spécifiques [133] , sont classées selon la nature du mot qu'elles mettent en

[132] Excepté pour l'archilexème général du champ, chacun des autres genres n'est commun qu'aux lexèmes qu'il a au-dessous de lui dans la hiérarchie du champ.

[133] Nous avons choisi de faire apparaître ici la locution nominale. Celle-ciest donnée entre crochets et soulignée lorsqu'elle est issue de la définition du mot-racine ou du mot-genre — *É garement* : « Dérèglement* [le fait de ; acte] de la conduite » — ou simplement soulignée lorsqu'elle fait partie de la définition du mot-entrée en introduction du mot-racine ou du mot-genre — *Défaut* : « Manière d'agir maladroite ou fâcheuse. » La locution nominale peut jouer le rôle de différence spécifique. Elle permet par exemple de différencier les deux sens de *bizarrerie* : « 1. Caractère d'une personne bizarre. 2. Chose, élément, action bizarre. Il est possible alors d'en faire un sème. »

en vertu de la loi du droit d'auteur.

relation :

Locutions nominales mettant en relation le nom-entrée avec un verbe ou une locution verbale :

Action de (+ verbe), fait de (+ verbe), manière de (+ verbe), caractère de ce (ou x) qui (+ verbe), état de ce (ou x) qui (+ verbe), acte qui (+ verbe) ou acte de x qui (+ verbe), ce qui (+ verbe), attitude d'une personne qui (+ verbe).

Exemples de locutions nominales pris dans des définitions relationnelles et substantielles :

Égarement : « Action de s'écarter des voies de la morale, de la raison. » ; Dérèglement : « Le fait de s'écarter des règles de la morale, de l'équilibre et de la mesure. » ; Errements : « Manière d'agir blâmable, insensée. » ; Extravagance : « Caractère de ce qui est extravagant. » ; Dérèglement : « État de ce qui est déréglé. » ; Dérèglement : « Acte qui témoigne d'une vie déréglée. » ; Désir : « Ce qui porte à agir. » ; Trouble : « Attitude d'une personne qui manifeste son trouble. »

Locutions mettant en relation le nom-entrée avec un adjectif ou un participe passé :

État (+ adjectif), caractère d'une personne (+ adjectif), acte (+ adjectif) idée, parole, action (+ adjectif) ; attitude, conduite d'une personne (+ adjectif).

Exemples de locutions nominales pris dans des définitions relationnelles et substantielles :

Trouble : « État affectif pénible. » ; Malhonnêteté : « Caractère d'une personne malhonnête. » ; Malhonnêteté : « Acte malhonnête. » ; Extravagance : « Idée, parole, action extravagante. » ; Impertinence : « Attitude, conduite d'une personne impertinente. »

Locutions nominales mettant en relation le nom avec un autre nom :

État de (+ nom).

Exemple de locution nominale pris dans une définition substantielle :

Exaspération : « État de violente irritation. »

Le mot-racine ou le mot-genre n'appartiennent pas au champ sémantique lexical

La recherche des lexèmes ou des sémèmes s'arrête également lorsque le mot-racine de la définition relationnelle ou le mot-genre de la définition substantielle ne font par partie du champ sémantique lexical étudié.

Ces mots peuvent être introduits directement dans la définition ou par une locution. Nous en donnons les deux types d'exemples pris dans les champs lexicaux sémantiques que nous étudierons et dont les éléments, que ce soit les lexèmes en onomasiologie ou les sémèmes en sémasiologie, possèdent tous le sème [hors norme].

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Exemple d'introduction directe d'un mot-genre ne possédant pas le sème [hors norme] dans une définition substantielle d'un mot-entrée appartenant à un champ sémantique lexical dont les éléments possèdent tous le sème [hors norme] :

altération : « Dr. Modification qui a pour objet de fausser le sens, la destination ou la valeur d'une chose et d'où résulte un préjudice. »

Exemple d'introduction à partir d'une locution nominale **—** manque de (+ nom), absence de (+ nom) [134] **—** d'un mot-racine ne possédant pas le sème [hors norme] dans une définition relationnelle d'un mot-entrée appartenant à un champ sémantique lexical dont les éléments possèdent tous le sème [hors norme] :

déraison : « Vx Litt. Manque de raison dans les paroles, la conduite. »; inconscience : « Absence de jugement, de conscience claire, qui caractérise un être ou qui se marque dans certains de ses actes. »

2.2.2.2.2— La décomposition des sens ou des acceptions complexes

Nos conclusions à la suite de l'analyse sémique pourront être différentes des dictionnaires en ce qui concerne notamment leur regroupement des sens avec pour une entrée principale plusieurs subdivisions ordonnées dont la hiérarchie pourra être appelée à être modifiée. Mais elles pourront aussi l'être dans le cas du sens d'un mot monosémique ou d'une acception d'un mot polysémique qui, présentés d'une manière simple par les dictionnaires, pourront s'avérer complexes lorsqu'il s'agira d'opérer la structuration du champ sémantique lexical auquel ils appartiennent.

Concernant ce dernier point le sens d'un mot monosémique ou l'acception d'un mot polysémique peuvent être complexes et contenir plusieurs lexèmes ou sémèmes qu'il convient en effet de savoir distinguer pour les faire apparaître dans la structuration du champ sémantique lexical. Nous avons ainsi retenu plusieurs critères permettant de séparer les lexèmes ou les sémèmes à partir du sens ou d'une acception complexes contenus dans la glose d'un dictionnaire.

Du fait de l'ambiguïté même du sens ou de l'acception Le problème des mots de liaisons : ou, et

Prenons l'exemple de *déficience* :

« 1. Insuffisance organique ou mentale. 2. Faiblesse, insuffisance. »

Il s'agit d'un mot polysémique dont le signifié regroupe sous un seul signifiant deux acceptions correspondant en théorie à autant de lexèmes ou sémèmes.

Nous différencierons chacun des lexèmes ou sémèmes renvoyant à chacune des acceptions en les numérotant [135] : *déficience* $_{1}$ ou /déficience$_{1}$/ : « Insuffisance organique ou mentale » et *déficience* $_{2}$ ou /déficience$_{2}$/ : « Faiblesse, insuffisance ».

[134] « Manque de » et « absence de » nous montrent qu'il existe en fait plusieurs niveaux de locutions nominales : le niveau le plus profond des locutions quine sont plus décomposables comme « le fait de » et différents niveaux intermédiaires correspondant aux différents niveaux de décomposition : « manque de » peut se décomposer en « fait de [manquer] ». Nous avons choisi de ne faire apparaître que les locutions relationnelles du niveau profond.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Cependant dans l'acception 1 « Insuffisance organique ou mentale. » il faudrait encore pouvoir faire la différence entre une « insuffisance organique » et une « insuffisance mentale » si cela s'avère nécessaire dans la classification que l'on met en place. Pour retrouver ces deux lexèmes ou sémèmes nous utiliserons un système de lettres et de parenthèses : *déficience* $_{1a}$ ou /déficience$_{1a}$/ : « 'Insuffisance organique {ou mentale}. » et *déficience* $_{1b}$ ou /déficience$_{1b}$/ : « Insuffisance {organique ou} mentale. »' [136] . Ce mode de notation où le chiffre correspond au découpage du signifié par le dictionnaire en acceptions et où la lettre correspond au découpage que nous faisons de l'acception du dictionnaire avec un système de parenthèses permet de garder entière l'acception [137] .

Si le « ou » permet la disjonction des éléments coordonnés (c'est soit l'un soit l'autre), le « et » ne le permet pas et ne peut donc pas former une acception complexe avec des éléments qui seraient dissociables (c'est à la fois l'un et l'autre).

Les problèmes de ponctuation : l'accumulation

Un problème d'accumulation de termes supposés équivalents se pose à l'intérieur du signifié d'un mot lorsque ces termes sont liés sans autre forme par des virgules, des points-virgules ou des points, et qu'ils sont susceptibles d'entraîner des distinctions de sens.

Prenons l'exemple d'*avilissement* :

« Littér. Action d'avilir [avilir : « Rendre vil, indigne de respect, méprisable. »], de s'avilir ; état d'unepersonne avilie. »

L'on a ici en fait deux lexèmes ou sémèmes distincts, séparés par le point-virgule [138] . Ils seront notés par le même système de lettres que précédemment : *avilissement* $_{a}$ ou /avilissement$_{a}$/ : « Littér. Action d'avilir, de s'avilir ; {état d'une personne avilie.} », et

[135] L'analyse componentielle appliquée à l'onomasiologie provoque l'éclatement du signifié des mots polysémiques en plusieurs endroits du système hiérarchisé. Il est cependant possible de retrouver l'unité du signifié au travers de la numérotation rigoureuse des différents sémèmes qui le constituent.

[136] Il y a une différence de présentation entre les sémèmes lorsqu'ils sont issus directement de la décomposition en sèmes des gloses du dictionnaire comme ici — *déficience* $_{1b}$ ou /déficience$_{1b}$/ : {insuffisance {organique ou} mentale} — et lorsqu'ils en sont issus indirectement après le passage par l'étape des axes sémantiques — *déficience* $_{1b}$ ou /déficience$_{1b}$/ : {[changement humain hors norme], [point de vue médical et connotation neutre], [en combinaison avec esprit ou mental], etc.}. La première présentation est synthétique : mélange de mots dont les définitions renvoient à d'autres mots plus généraux et d'autres mots utilisés comme sèmes spécifiques ; la seconde présentation est analytique : énumération de tous les sèmes sans exceptions.

[137] Il faut noter que la lettre correspond à la place des parenthèses. Ainsi *déficience* $_{1c}$ ou /déficience$_{1c}$/ correspondrait à un lexème ou sémème à trois éléments dont seul le dernier (une « insuffisance x » hypothétique) serait retenu : « insuffisance {organique ou mentale ou} x ».

[138] L'on pourrait même en voir trois si l'on choisissait de distinguer l'action d'avilir et l'action de s'avilir. L'on remarque cependant qu'il existe une hiérarchie dans les niveaux — division tout d'abord entre l'action et l'état, puis division entre l'action d'avilir et l'action de s'avilir — et qu'il est possible de s'arrêter à un niveau ou un autre.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

avilissement $_b$ ou /avilissement$_b$/ : « Littér. {Action d'avilir, de s'avilir} ; état d'une personne avilie. »

Du fait de l'utilisation d'un terme lui-même polysémique dans le sens ou dans l'acception

Le terme polysémique utilisé dans le signifié donné par le dictionnaire peut être un verbe, un adjectif ou un nom. Il peut se produire deux cas. Dans le premier les différentes acceptions du mot polysémique considéré « épuisent » d'elles-mêmes, par une redondance naturelle, les différentes acceptions du verbe, de l'adjectif ou du nom. Dans le second cas l'on est obligé de procéder à l'« épuisement », par une redondance artificielle créée par le découpage des acceptions du mot considéré, des différentes acceptions du verbe, de l'adjectif ou du nom.

L'« épuisement » naturel des acceptions

Prenons l'exemple d'*impudence* :

« 1. Effronterie* audacieuse ou cynique qui choque, indigne. 2. Caractère de ce qui est impudent [impudent : 1. Qui montre de l'impudence. 2. (Choses) Propos impudents. »] 3. Une, des impudences. Action, parole impudente. »

Si l'on met à part la première acception d'*impudence*, les deux suivantes correspondent aux deux acceptions de l'adjectif *impudent*. Ainsi l'acception 2 d'*impudence* épuise l'acception 1 d'*impudent* et l'acception 3 d'*impudence* l'acception 2 d'*impudent*.

L'« épuisement » artificiel des acceptions

Prenons l'exemple de *trivialité* :

« Mod. et cour. Caractère de ce qui est grossier [grossier, ière : « Cour. Qui offense la pudeur, qui est contraire aux bienséances. »], vulgaire [vulgaire : « Cour. péj Qui est ordinaire, sans intérêt particulier, sans élévation morale. @ Qui, par manque de distinction ou de délicatesse, est considéré comme propre aux couches les plus basses de la société. », choquant [choquant : « Qui heurte la délicatesse, la bienséance. » @ Par ext. Parole, plaisanterie vulgaire et grossière. »

Au problème de l'accumulation d'adjectifs ou de participes séparés par une virgule dans le signifié donné par le dictionnaire d'un terme, dont nous avons parlé plus haut, se joint ici celui de la polysémie de ces mêmes adjectifs ou participes dont le signifié est lui-même touché par ce phénomène d'accumulation.

Nous voyons que *trivialité* possède en fait trois sens : « contraire aux bienséances », « manque de délicatesse » et « manque de pudeur ». Aussi voici comment on peut les présenter dans une liste structuréeafin qu'ils apparaissent à des niveaux différents selon leur place dans la hiérarchie du champ sémantique lexical :

- — *trivialité* (sens de « contraire aux bienséances ») : « Mod. et cour. Caractère de ce qui est grossier [*grossier* : « Cour. {Qui offense la pudeur}, qui est contraire aux bienséances. »], vulgaire [*vulgaire* : « Cour. péj Qui est ordinaire, sans intérêt

en vertu de la loi du droit d'auteur.

particulier, sans élévation morale. {@ Qui, par manque de distinction ou de délicatesse, est considéré comme propre aux couches les plus basses de la société.} »], choquant [*choquant* : « Qui heurte {la délicatesse}, la bienséance. »] @ Par ext. Parole, plaisanterie vulgaire et grossière. »

- — *trivialité* (sens de « manque de délicatesse ») : « Mod. et cour. Caractère de ce qui est {grossier}, vulgaire [*vulgaire* : « {Cour. péj Qui est ordinaire, sans intérêt particulier, sans élévation morale.} @ Qui, par manque de distinction ou de délicatesse, est considéré comme propre aux couches les plus basses de la société. », choquant [*choquante* : « Qui heurte la délicatesse, {la bienséance}. »] @ Par ext. Parole, plaisanterie vulgaire {et grossière}. »
- — *trivialité* (sens de « manque de pudeur ») : « Mod. et cour. Caractère de ce qui est grossier [*grossier* : « Cour. Qui offense la pudeur, {qui est contraire aux bienséances.} »], {vulgaire, choquant}. @ Par ext. Parole, plaisanterie {vulgaire et} grossière. »

Nous avons donc ici trois lexèmes ou sémèmes que nous noterons ainsi :

- — *trivialité (contraire aux bienséances)* ou /trivialité (contraire aux bienséances)/ : {Mod. et cour. Caractère de ce qui est grossier, vulgaire, choquant. @ Par ext. Parole, plaisanterie vulgaire et grossière}."
- — *trivialité (manque de délicatesse)* ou /trivialité (manque de délicatesse)/ : {Mod. et cour. Caractère de ce qui est {grossier}, vulgaire, choquant. @ Par ext. Parole, plaisanterie vulgaire {et grossière}}."
- — *trivialité (manque de pudeur)* ou /trivialité (manque de pudeur)/ : {Mod. et cour. Caractère de ce qui est grossier, {vulgaire, choquant}. @ Par ext. Parole, plaisanterie {vulgaire et} grossière}.

2.3— Les problèmes liés a la polysémie

La décomposition en sèmes du sémème des mots permet d'ordonner les champs lexicaux sémantiques composant le lexique d'une langue et de mettre en évidence leur organisation en système. L'analyse sémique a ainsi été appliquée en premier lieu à l'onomasiologie pour structurer les champs génériques.

Cependant beaucoup de mots sont aussi polysémiques — quatre mots sur cinq — et l'analyse sémique doit aussi pouvoir être appliquée dans ce cas à la sémasiologie. Le signifié des mots polysémiques se compose d'une somme de sémèmes [139] dont l'analyse componentielle doit aussi pouvoir mettre en lumière l'organisation systématique ou structurale en permettant d'abord de dissocier les différents sémèmes du signifié et ensuite de décomposer les sémèmes en éléments minimaux, les sèmes.

A la différence d'une analyse classique de la polysémie, comme celle de la grammaire générative où les sémèmes sont traités sans hiérarchisation avec une

[139] En discours il y aura sélection d'un sémème, c'est-à-dire monosémèmisation.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

multiplication des homonymes [140] , l'on a ici une véritable dépendance des sémèmes entre eux avec une tendance au regroupement polysémique par la détermination de sèmes communs.

De l'ordre dans l'analyse

Si François Rastier fait bien la distinction entre une perspective onomasiologique et une perspective sémasiologique concernant l'analyse sémique il regrette un manque de clarté sur la position de chacun conduisant à des ambiguïtés de vocabulaire. Il note ainsi des « discordances terminologiques entre Greimas et Pottier » dues, en partie, au choix différent de perspective : « Greimas adopte une perspective sémasiologique et traite du problème de la polysémie, alors que la perspective onomasiologique est une constante dans la réflexion de Pottier. » [141]

François Rastier rejette la perspective sémasiologique sur la base que les traits sont définis à partir d'un ensemble de contenus constitué en fonction de critères d'expression : « Cette perspective nous paraît inacceptable : aucun principe théorique ne permet d'admettre que la constitution d'une microsémantique soit subordonnée à un critère relevant d'un autre niveau et non pertinent de ce fait. » Et d'avouer sa préférence pour une perspective onomasiologique : « On conviendra que pour définir les deux sémèmes manifestés par *chinois*, il demeure plus rationnel et plus économique de distinguer /passoire/ des autres ustensiles de cuisine, et /citoyen de la R.C.P./ des autres citoyens, plutôt que d'interdéfinir le citoyen et la passoire… » [142]

C'est d'un point de vue rationnel que nous pensons qu'il convient d'aborder en premier lieu l'étude onomasiologique, avant d'envisager en second, plus largement, l'étude sémasiologique d'un ou plusieurs mots polysémiques appartenant au champ onomasiologique traité. En effet les sémèmes des mots polysémiques auront été étudiés parmi les mots retenus dans le champ onomasiologique. Il ne reste ensuite plus qu'à les extraire avec les axes et les sèmes pour structurer le mot polysémique. Il paraît logique d'utiliser la structure générale à laquelle appartiennent les termes polysémiques afin de traiter leur structure particulière. Ainsi une analyse onomasiologique large d'un champ générique devrait toujours pouvoir précéder une analyse sémasiologique de termes polysémiques particuliers appartenant au champ étudié. Outre que les sémèmes des mots y auront déjà été traités, l'analyse y gagnera en valeur du fait du recul pris.

Ainsi selon nous il faut aborder la sémasiologie à partir de l'onomasiologie. Une telle façon de procéder nous permettra de nous rapprocher des résultats obtenus avec la méthode du signifié de puissance issue de l'école guillaumienne et développée par Jacqueline Picoche dans le travail qu'elle a mené sur la polysémie.

« La technique du champ générique, explique Jacqueline Picoche, a pour

[140] Voir Jacqueline Picoche qui reprend l'analyse de *canard* par Katz et Fodor. Picoche, 1977, p. 73-75.

[141] Rastier, 1996, p. 49.

[142] Rastier, 1996, p. 48.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

inconvénient de faire éclater le signe lexical polysémique en plusieurs signes disjoints dont on ne voit pas l'unité. Elle a donc pour contrepoids nécessaire celle du champ sémasiologique. Ceci dit, elle présente deux avantages majeurs. Outre que c'est une des principales procédures d'analyse des polysémies, elle montre clairement les éléments de choix qui s'offrent au locuteur pour l'expression d'une notion donnée. » [143] L'auteur avoue ici que l'analyse sémique qui permet de traiter les champs génériques est aussi une technique qui permet de traiter la polysémie. Cependant dans son livre *Précis de lexicologie française*, il commence par parler de sémasiologie à la manière générativiste avant d'en venir à l'onomasiologie à la manière structurale de l'analyse sémique et à la citation donnée plus haut qui conclut cette partie, après un passage par le signifié de puissance à la manière guillaumienne qui permettrait de résoudre les problèmes liés à la polysémie. Or un ordre inverse dans la présentation des choses, l'onomasiologie avant la sémasiologie, toutes les deux à la manière structurale de l'analyse sémique, aurait sans doute orienté les conclusions de l'auteur dans un sens différent où signifié de puissance et analyse sémique se complètent dans le traitement des polysèmes.

Le signifié de puissance

Jacqueline Picoche a consacré une partie de son travail à la polysémie, convaincue du « caractère absolument fondamental du lexique [144] ». Pour comprendre le fonctionnement de la polysémie elle a utilisé les théories de Gustave Guillaume sur le signifié de puissance et les résultats de ses recherches sur les morphèmes grammaticaux, estimant que sa démarche pouvait s'appliquer aussi bien à la lexicologie avec le double but de trouver, avant tout, l'organisation des acceptions d'un lexème et, ensuite, les relations des lexèmes entre eux, en laissant de côté les questions diachroniques [145].

Parmi les notions que Jacqueline Picoche développe à partir des écrits de Gustave Guillaume [146] (psycho-systématique, psycho-sémiologie, incidence, cinétisme, subduction), nous nous attacherons essentiellement à ce qu'elle écrit sur le signifié de puissance. Nous en verrons l'intérêt lors de l'analyse à proprement parler de la polysémie de *folie* pour montrer la similarité des résultats de l'analyse sémique lorsque la démarche onomasiologique précède la démarche sémasiologique, et de l'analyse guillaumienne.

« La notion de signifié de puissance, explique-t-elle, quoique rarement théorisée, est fondamentale chez Guillaume [...]. Un signe totalise en lui-même un signifiant et un signifié de puissance qui lui est attaché de façon permanente. Le signifiant est médiateur entre le signifié de puissance et le signifié d'effet qui résulte momentanément de l'emploi qui en est fait dans le discours. Le signifié de puissance, réalité inconsciente de l'ordre du

[143] Picoche, 1977, p. 108.

[144] Picoche, 1986, p. 3.

[145] Picoche, 1986, p. 5 et Picoche, 1977, p. 76.

[146] Guillaume, 1984.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

virtuel, devient actuel par l'effet du discours [147] . »

Jacqueline Picoche propose deux grands types de signifié de puissance.

Le premier type se « compose du sémème complet de l'acception plénière et de l'ensemble des cinétismes [148] qui y conduisent. »

Le deuxième grand type de signifié de puissance « consiste en un certain nombre de traits sémantiques, cohérents entre eux, que l'usage spécialise dans certains emplois particuliers par le contexte mais sans appauvrissement sémantique (enrichis au contraire de sèmes complémentaires), cette partie commune aux différents sémèmes d'un polysème pouvant jouer le rôle, dans certains mots de genre prochain, dans d'autres de différence spécifique. » [149]

En résumé la définition de Jacqueline Picoche du signifié de puissance est la suivante : « toute construction sémantique, dynamique (avec subduction) ou statique (sans subduction), capable de révéler l'unité d'un polysème » [150] . L'auteur ajoute d'abord que le signifié de puissance doit être spécifique à chaque polysème et permettre d'opposer entre eux des parasynonymes, ensuite qu'il doit permettre la distinction des polysèmes et des homonymes, et enfin qu'il doit permettre une ordination des acceptions d'un polysème au moins dans le cas de la subduction, ainsi qu'un ordination des polysèmes entre eux et des monosèmes par rapport aux polysèmes [151] .

147 Picoche, 1986, p.8.

148 À propos de la notion de cinétisme, on peut citer Jacqueline Picoche. « L'esprit s'approprie l'univers par tout un ensemble de mouvements de pensée inconscients qui se développent d'une part en diachronie, selon le temps de l'histoire, d'autre part en synchronie, selon un temps « composé du tout dernier demi-instant vécu et du tout premier demi-instant à vivre », un temps aussi rapide qu'on voudra, que Guillaume appelle le « temps opératif ». Chacun de ces derniers mouvements de pensée ou « cinétismes » est une sorte de trajectoire sémantique dont tout point peut, en principe, être le siège d'une immobilisation par le discours, faire l'objet d'une « saisie » produisant un « effet de sens ». Un cinétisme procède, selon « une chronologie de raison », du large à l'étroit, de l'universel au particulier, procédant par subdivisions et enrichissements successifs. Plus la saisie est proche du début du cinétisme, donc « précoce », plus l'effet de sens produit est vague, abstrait, sémantiquement pauvre ; plus la saisie a lieu à proximité du terme du cinétisme, plus elle est « tardive », plus l'effet de sens produit est concret, précis, chargé d'une multiplicité de traits sémantiques, la dernière saisie possible étant dite plénière. » On peut encore citer Jacqueline Picoche à propos de la subduction qui est le pendant du cinétisme. « Pourtant, la démarche du linguiste, qui observe de l'extérieur les faits de langage terminés et conscients, vanécessairement en sens inverse, partant de l'effet de sens le plus riche, de la saisie plénière, et considérant par rapport à elle les emplois plus pauvres comme soustraits, extraits, autrement dit subduits. » Picoche, 1986, p. 7.

149 Picoche, 1986, p. 9.

150 Picoche, 1986, p. 9. Pour la mise en évidence de ces deux grands types de polysémie à partir d'une vaste étude de corpus dictionnairique et textuel, on se reportera à la recherche menée par Sylvianne Rémi-Giraud sur le mot *air* au XVIIe et au XXe siècle — le mot *air* "fluide gazeux" (XXe siècle) et "élément" (XVIIe siècle) relève d'une structuration dynamique de la polysémie tandis que le mot *air* "apparence" (XXe siècle) et "manière d'être" (XVIIe siècle) relève d'une construction statique. Rémi-Giraud, 1999.

151 Picoche, 1986, p. 9-10.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

2.4— La construction de systèmes invariants

Lorsque l'on désire étudier les oeuvres de la période préclassique (1500-1650) du point de vue d'une étude structurale du lexique, les dictionnaires de langue à disposition sont relativement peu nombreux, voire peu utilisables directement en ce qui concerne ceux de Jean Nicot (1606) et de Randle Cotgrave (1611) qui donnent des traductions du français en latin pour l'un et en anglais pour l'autre. D'un autre côté les dictionnaires étymologiques comme le *Französiches Etymologishes Wörtebuch* [152] *(FEW)* ou historiques relativement à une période donnée comme celui de Huguet pour le XVIe siècle ont été écrits ultérieurement avec une perspective moderne.

Il s'avère alors commode de travailler à partir des premiers grands dictionnaires de la fin du XVIIe siècle : le dictionnaire de Richelet (1680), le dictionnaire de Furetière (1690), ou le dictionnaire de l'Académie française (1694). Mais se pose alors le problème de la validité d'un tel point de vue faussé par le décalage.

Plus largement la question méthodologique que l'on peut se poser est la pertinence d'une analyse structurale qui examinerait le lexique d'une période ancienne à partir d'un corpus lexicographique contemporain. Autrement dit est-il possible de partir de la structuration de la langue aujourd'hui pour étudier par exemple la structuration de la langue au XVIIe siècle ? Dans le cadre d'une étude structurale du lexique, qu'elle soit sémasiologique ou onomasiologique, le système cohérent hiérarchisé de relations sémantiques mis en place pour le XXe siècle est-il applicable, pour une comparaison, aux siècles précédents sans avoir à reconstruire chaque système ? La question est donc de savoir s'il peut exister un fond invariant pour le système lexical du français, avec des lexies et des sémèmes qui seraient actualisés suivant les périodes.

L'étude diachronique de *folie* et de *déraison* au travers des dictionnaires étymologiques et de langue nous permettra d'apporter une réponse à cette question méthodologique.

3— Étude diachronique de *folie* et *déraison*

Cette question de l'invariance des systèmes lexicaux mis en place a été la dernière à apparaître dans les problèmes de méthodologie. C'est pourtant une question fondamentale que nous aborderons en premier dans la description des champs sémantiques lexicaux en langue, en introduction générale aux démarches onomasiologiques et sémasiologiques qui suivront.

Il s'agira donc ici de savoir s'il est possible de construire un champ de référence en langue invariant et donc indépendant de la période du champ contextuel correspondant étudié, afin ensuite de l'utiliser comme outil de comparaison relativement à n'importe

[152] Wartburg, 1989.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

quelle période et plus particulièrement en ce qui nous concerne relativement à la première moitié du XVIIe siècle. La réponse sera donnée en onomasiologie pour la constitution du champ générique englobant la folie et la déraison et en sémasiologie pour l'étude de *folie* et *déraison,* à partir d'une étude diachronique de *folie* et *déraison* en séparant bien pour les dictionnaires de langue les citations qui ne nous serviront pas directement ici et les définitions ou gloses que nous interrogerons du point de vue de la construction et de la hiérarchisation des acceptions pour donner un aperçu de la structuration du lexique.

3.1— *Folie*

Concernant l'étude diachronique de *folie*, nous suivrons tout d'abord l'évolution historique des lexies de la famille de *folie* (latin *follis)* au travers des dictionnaires étymologiques et des dictionnaires de langue jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Puis nous ébaucherons une analyse structurale de *folie* à partir des dictionnaires de langue [153] de la fin du XVIIe au XXe siècle.

3.1.1— Évolution historique des différentes lexies dérivées du latin *follis*

Le nom *folie* dérive de l'adjectif *fou*, lui même dérivé par métaphore ironique du latin *follis* « sac, ballon plein d'air ». Le changement de sens s'est fait dès le VIe siècle, pour Bloch et Wartburg [154] , l'ancien sens « ballon » survivant jusqu'au XVIe siècle.

Le *FEW* recense 23 lexies [155] différentes dérivées de l'étymon latin commun *follis* :

Follis art sack. II. In übertragenen bed., als adj. 1. Verrückt. – Mfr. folatrie ,,badinage" (16. jh. – Cotgr 1611). Mfr. nfr. folâtrerie (seit 1572, seit Ac 1762 selten) ; mfr. follastrerie ,,manière de prendre les bécasse au lacs" (1555, Tilander Glan ; Cotgr 1611) ; nfr. folâtrerie ,,parole folâtre" (seit Fur 1690) ; ,,caractère d'une personne folâtre" (seit Lar 1872). – folâtrement ,,action folâtre, badinage" (Est 1538 – Mon 1636). Nfr. folichonnerie ,,action, parole de folichon [qui aime à folâtrer]" (seit Lar 1872). – Nfr. folletis ,,étourderie" Daud 1869. Fr. folie ,,état de celui qui a perdu la raison ; déraison complète ; action, propos déraisonnables" (seit 11. jh.),— In übertragenen bed. Mfr. folie ,,petite pièce de vers" (15.-16. jh.) ; nfr. ,,écrit ou dessin plaisant. caricature" (seit Sév, heute selten) ; faire des folies ,,des dépenses déraisonnables, excessives" Lar 1930 ; mfr. a la folie de qn ,,à la honte de" (15. jh.) ; nfr. à la folie ,,(aimer) éperdument" (seit Trév 1704) ; la folie du siècle ,,le goût extravagant de l'époque" (Fur 1690 — Trév 1771) ; folie ,,penchant

[153] Dictionnaires de langue d'une époque donnée effectivement parus à cette époque, sachant que ce qui sera capté sera une image, ne reflétant pas la réalité, que se fait cette époque de sa langue, « une langue reconstruite reflétée par une culture et qui renseigne sur les deux ». Baylon, Fabre, 1989, p. 226.

[154] Bloch, Wartburg, 1964.

[155] Repérage des trois époques d'attestation des lexies dans le *FEW* : *afr* pour Ancien français (9-14e siècle), *mfr* pour moyen français (15e-1660), *nfr* pour français moderne, *fr* suppose l'appartenance d'une lexie aux trois périodes. Nous n'avons par retenu les régionalismes.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

excessif, déréglé pour" (seit Mon 1636) ; ,,personnage allégorique symbolisant la gaieté" (seit 17 jh.) ; folies d'Espagne ,,danse espagnole ; air à trois temps sur lequel cette danse s'exécute" (seit Sév). — Afr. foliete ,,petite folie" (13 jh., ausdruck der lyrischen dichtung). Afr. folour ,,folie, sottise action insensée chose vaine et futile" (seit 12. jh.), mfr foleur (noch Palsgr 1530) ; afr folor ,,rage" Guiot. – Mfr. refouleur ,,folie" (1558). – Afr. folage ,,folie conduite déréglée" (11. — 14 jh., Gdf ; Adam ; Ben S Maure ; Gace ; Gerbert ; Guill Mach ; P Mor). — Afr folison (12.-13. jh., Gdf ; Entree). – Afr. foline ,,folie" (13. jh., Gdf ; M Nphil 4, 362). Mfr. folois m. (15. Jh.). – Afr. folance (ca. 1220) ,,déplaisir". — Afr. mfr. folesse (14.-15. Jh.). — Afr. mfr. foleté (12.-14. jh., Gdf ; Ant B) Afr. mfr. foloi ,,folie, badinage" (13.-14. Jh.). – Chatbr. Follayrie ,,folie, étourderie". Fr. affolement ,,état d'une personne affolée" (seit 13. jh.) ; mfr. nfr. ,,folie d'amour" (Du Bellay ; G Sand). – Mfr. affolure ,,grand chagrin" Cotgr 1611. Nfr. raffolement ,,action de raffoler [être follement épris] de qn, de qch" (seit Lar 1875, fam.). – Mfr. rafolissement ,,état de celui qui devient fou" (1581). 3. Unzüchtig. — Afr. mfr. faire folie de son corps ,,se livrer à la débauche (d'une femme)" (Beaum — 15. jh.), mfr. nfr. faire (la) folie ,,faire l'acte amoureux" (seit 15. jh., in der literatur selten, von La Fontaine gebraucht und daher festgehalten), mfr. faire la folie aux garçons Brantôme, nfr. faire une folie avec une dame Lar 1930. Nfr. folie ,,rut des animaux" (seit Lar T), wallon. id. BSLW 25, 102, Mons id. (shon D1), hmanc. Seudre S. centr. louh. id. 6. Wirbelwind.— Übertragen verdch. foulot ,,exaltation du cerveau".

Douze lexies [156] sont attestées en ancien français (IXe-XIVe siècle) [157] : *folie* (seit 11 jh), *foliete* (13 jh) — *folour* (12 jh), *folor* [158] (afr), *folage* (11-14 jh), *folison* (12-13 jh), *foline* (13 jh), f*olance* (ca 1220), *folesse* (14-15 jh), *foleté* (12-14 jh) — *foloi* (13-14 jh) — *affolement* (seit 13 jh).

Douze lexies sont attestées en moyen français (XVe-1660) [159] : *folatrie* (1611), *folâtrerie* (1572), *follastrerie* (1555), *folâtrement* (1538) — *folie* (seit 11 jh) — *refouleur* (1558), *folesse* (14-15 jh) — *foleur* (noch Palsgr 1530), *folois* (15 jh) — *affolure* (1611) —

[156] Certaines lexies peuvent se trouver dans plusieurs périodes. Elles sont soulignées.

[157] Le *Dictionnaire de l'ancien français : jusqu'au milieu du XIVe siècle* de Greimas atteste en plus *foliance*. Il n'atteste pas *foliete, folor, folour, foline, folesse, foloi, et affolement*. Nous donnons en note les quelques variations concernant les lexies et les sens relevés dans les dictionnaires étymologiques et de langue concernant l'ancien français et le moyen français pour le XVIe siècle. Ce sont des dictionnaires écrits a posteriori de la période concernée, d'où un traitement à part.

[158] *Le dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX au XVe siècle* de Godefroy fait un seul terme de *folour, folor*, et *foleur* (plus bas).

[159] *Le dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX au XVe siècle* de Godefroy atteste déjà plus tôt, en ancien français : *folastrie, —atrie, foll*. de même que *folatrement* et *folois*. Il rajoute pour cette période et la précédente *foliance, —eiance, —eance, —oiance, —ience* « folie, conduite folle », *foliement, follyement, foloiement* « folie, conduite folle », et *folleie* « dépense ». Il fait un seul mot de *folour*, *foleur* et *folor* (voir plus bas). *Le Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle* de Huguet qui ne retient que les mots rares rajoute *foleur* « folie et action folle » et *follietterie* « tour folâtre ». Il atteste encore *foliette* diminutif de folie. Le dictionnaire de Cotgrave, *A Dictionarie of the French and English Tongues* (1611), n'atteste pas *folesse, foleté, folois, foloi*. Le *Trésor de la langue française* de Nicot n'atteste que *folie*.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

affolement (seit 13 jh), *raffolissement* (1581).

5 lexies sont attestées en français moderne (à partir de 1660) [160] : *folâtrerie* (1572), *folichonnerie* (1872) — *folie* (seit 11 jh) — *affolement* (seit 13 jh), *raffolement* (1875)

Le *FEW* recense aussi les différents sens en les multipliant ce qui ne facilite pas une compréhension d'ensemble. Aussi nous a-t-il paru nécessaire d'opérer un premier classement en six parties fondé sur la lecture des gloses, où ressortent des sèmes essentiels seuls ou combinés :

1/ [Folie] et [conduite (ou son résultat) folle]

« État de celui qui a perdu la raison ; déraison complète ; action, propos déraisonnables » : *folie* [161] (seit 11 jh) —« Folie, conduite déréglée » : *folage* (11-14 jh), *folison* (12-13 jh) — « Folie, sottise, action insensée, chose vaine et futile » : *folour* [162] (seit 12 jh), *foleur* (noch Palsgr 1530) [163]

2/ [Folie] et [badinage]

« Folie, badinage » : *foloi* [164] (13-14 jh)

3/ [Folie]

« Folie » : *foleté* (12-14 jh), *foline* (13 jh), *folesse* (14-15 jh), *folois* (15 jh) [165] , *refouleur* (1558) — « État de celui qui devient fou » : *rafolissement* (1581)

« Petite folie » : *foliete* (13 jh)

4/ [Conduite (ou son résultat) folle]

« Rage » : *folor* [166] (afr) — « Déplaisir » : *folance* [167] (ca 1220) — « État d'une

[160] Le *Dictionnaire universel de la langue française* de Boiste (1836) atteste *foleur, folour* « folie, égarement ». *Le Grand Robert de la langue française* n'atteste pas *raffolement*.

[161] Les termes soulignés sont sous plusieurs définitions. Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX au XVe siècle* de Godefroy donne comme seuls sens de *folie*, à côté de « fiole » et « morceau de graisse qui est dans les intestins », « a exprimé l'ardeur désordonnée au combat ».

[162] Il y a ici une ambiguïté entre *Afr* et *seit 12 jh* : le mot est-il attesté par le *FEW* en moyen français comme pourrait le laisser entendre *seit 12 jh* ou non comme on pourrait le comprendre avec *Afr* ? Le dictionnaire de Boiste au XIXe siècle atteste *foleur*, *folour*, « folie, égarement ». C'est exactement la définition du *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX au XVe siècle* de Godefroy qui fait un même mot de *folour* et *folor*.

[163] Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX au XVe siècle* de Godefroy rajoute *foliance, foloi* et *foliement* ; il place ici *folance*. Tous ces termes ont le sens de « folie, conduite folle » ; *foloi* a aussi le sens « badinage ». Le *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle* de Huguet rajoute *folastreté* « Folie, action folle ». Il place également ici *folastrie, folaterie, folastrie, follastrie* « Folâtrerie, acte de folâtre, pièce folâtre. Folie, action folle, insensée. »

[164] Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX au XVe siècle* de Godefroy ajoute « action folle ».

[165] Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX au XVe siècle* de Godefroy donne également pour *foline, folois, folesse*, et *foleté* le même sens « folie ».

en vertu de la loi du droit d'auteur.

personne affolée [rendue comme folle sous l'effet d'une émotion violente] » : *affolement* (seit 13 jh) — « Grand chagrin » : *affolure* (Cotgr 1611)

« Folie d'amour » : *affolement* (Du Bellay [1491-1543]) — « Penchant excessif, déréglé pour » : *folie* (seit Mon 1636) — « (Aimer) éperdument » : *à la folie* (seit Trév 1704) — « Action de raffoler [être follement épris] de qn, de qch » : *raffolement* (seit Lar 1875, fam.) [168]

« À la honte de » *à la folie de* (15 jh)

« Le goût extravagant de l'époque » : *la folie du siècle* (Fur 1690)

« Des dépenses déraisonnables, excessives » : *faire des folies* (Lar 1930) [169]

5/ [Badinage (ou son résultat)]

« Action folâtre, badinage » : *folâtrement* (Est 1538) — « Badinage » : *folâtrerie* (seit 1572), *folatrie* (16jh) ; « Parole folâtre » : *folâtrerie* (seit Fur 1690) ; « Caractère d'une personne folâtre » : *folâtrerie* (seit Lar 1872) — « Action, parole de folichon [qui aime à folâtrer] » : *folichonnerie* (seit Lar 1872) [170]

« Petite pièce de vers » : *folie* (15-16 jh)

« Écrit ou dessin plaisant, caricature » : *folie* (seit Sév. heute selten [1626-1696])

« Danse espagnole ; air à trois temps sur lequel cette danse s'exécute » *folies d'Espagne* (seit Sév)

« Personnage allégorique symbolisant la gaieté » : *folie* (seit 17 jh)

6/ Divers

« Manière de prendre les bécasses au lacs » : *follastrerie* (1555)

Il n'est pas toujours facile de se repérer devant une telle multiplicité de sens que l'on arrive certes à regrouper mais qu'il est difficile de comparer dans le détail : différence entre « folie » [171], « état de celui qui a perdu la raison », « déraison complète » et « état de celui qui devient fou » ; différence entre « action déraisonnable », « conduite déréglée » et « action insensée » [172] ; différence entre « folie d'amour », « (aimer)

166 Ce sens n'est pas attesté dans le *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX au XVe siècle* de Godefroy.

167 Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX au XVe siècle* de Godefroy donne comme sens « folie, conduite folle ».

168 Le *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle* de Huguet donne l'expression *la folie aux garçsons* « expression libre ».

169 Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX au XVe siècle* de Godefroy rajoute le mot *folleie* « dépense ».

170 Le *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle* de Huguet donne *follietterie* « Tour folâtre ».

171 Nous l'assimilons peut-être à tord à la maladie.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

éperdument » et « action de raffoler de qn, de qch » ; différence entre « action folâtre », « badinage », et « action de folichon ». L'on touche à la difficulté d'étudier des dictionnaires non homogènes ou de comparer plusieurs dictionnaires [173].

L'on peut cependant essayer de tirer quelques conclusions en prenant quelque liberté nous conduisant à assimiler les sens donnés plus haut.

Cette première approche au travers du traitement par le *FEW* des lexies dérivées de *follis* montre un système complexe de plus d'une dizaine de mots en ancien français et en moyen français qui se réduit à seulement cinq mots en français moderne, dont seulement deux — *folie* et *affolement* — sont attestés depuis l'ancien français, alors que deux autres — *folichonnerie* et *raffolement* — le sont depuis le XIXe siècle, et le dernier — *folâtrerie* — depuis le XVIe siècle. D'un point de vue sémantique le mouvement va aussi vers une complexification croissante puisque le système présenté par le *FEW* est composé en ancien français de lexies monosémiques ou polysémiques à deux sens et devient en français moderne essentiellement polysémique à deux ou plusieurs sens avec *folie* surtout mais aussi *folâtre* et *affolement*. Ainsi si les axes sémantiques principaux restent les mêmes — [folie], [conduite folle] [174], et [badinage] — de l'ancien français au français moderne les lexies se réduisent et les sens se multiplient, au profit essentiellement de *folie*.

Équilibre entre une multiplicité des lexies et une multiplicité des sens en ancien français et en moyen français

En ancien français Douze lexies d'origine commune *follis* sont attestées par le *FEW*. Sept d'entre elles ont un seul sémème avec un sème principal : [folie] pour *foleté*, *foline*, *folesse* et *foliete* (« folie ») ; [conduite folle] pour *folor* (« rage »), *folance* (« déplaisir ») et *affolement* (« état d'une personne affolée »). Et cinq ont deux sèmèmes avec deux sèmes principaux distincts : [folie] et [conduite folle] pour *folie*, *folage*, *folison*, et *folour* ; [folie] et [badinage] pour *foloi*.

En ancien français Douze sens différents sont attestés à partir des trois sèmes principaux que l'on retrouvera jusqu'en français moderne : [folie] (« état de celui qui a perdu la raison », « folie ») ; [conduite folle] (« déraison complète », « action, propos déraisonnables », « conduite déréglée », « sottise », « action insensée », « chose vaine et futile », « rage », « déplaisir », et « état d'une personne affolée ») ; [badinage] (« badinage »).

En moyen français le *FEW* atteste quatorze lexies. Huit lexies ont encore un seul sémème avec un sème principal : [folie] pour *foleté*, *folesse*, *folois*, *refouleur* et

172 Mais aussi « action folle », « conduite folle » chez Godefroy.

173 De même le dictionnaire de Godefroy propose des sens de *folie* et des mots de la même famille *follis* difficiles parfois à comparer : « action folle », « conduite déréglée », et « conduite folle ». Et puis il y cette définition identique à celle donnée dans le *FEW* et qui semble plaquée pour *folor* « Folie, imbécillité, sottise, imprudence folle, action folle, insensée, chose vaine et futile. »

174 L'on verra que ce sème se dédouble en [imprudence] et [passion].

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

rafolissement ; [conduite folle] pour *affolure* (« grand chagrin ») ; [badinage] pour *folâtrement*, *folâtrerie*, *folâtrie* ; [manière de prendre les bécasses au lacs] pour *follastrerie*. Et *affolement* a deux sémèmes issus d'un même sème principal : [conduite folle] (« état d'une personne affolée » et « folie d'amour ») ; de même que *foleur* : [folie] et [conduite folle] et *foloi* : [folie] et [badinage], mais avec des sémèmes issus de sèmes distincts. Mais *folie* a déjà six sémèmes : [folie] ; [conduite folle] (« déraison complète », « action, propos déraisonnables », « penchant excessif, déréglé pour », « à la honte de »), et [badinage] (« petite pièce de vers »).

En moyen français le *FEW* recense douze sens différents à partir des trois sèmes principaux et un accessoire : [folie] (« état de celui qui a perdu la raison », « folie ») ; [conduite folle] [175] (« déraison complète », « action, propos déraisonnables », « état d'une personne affolée », « grand chagrin », « folie d'amour », « penchant excessif, déréglé pour », « à la honte de ») ; [badinage] (« badinage », « petite pièce de vers ») ; [manière de prendre les bécasses au lacs].

Le *Trésor de la langue française* de Nicot (1606) reste à un niveau général en définissant *folie* par « Stultitia, Insipientia [176] ». Le Dictionnaire de Cotgrave (1611) mentionne pour *folie* « foppishnesse » [177] et « a kind of spice bread » avant de citer l'expression *folie aux garçons* et différents proverbes. Il est aussi plus précis avec *folastrement* : « wantonnesse, ribaldrie, lascivious toying, effeminacie, foolish daliance ».

Multiplicité des sens en français moderne

En français moderne le *FEW* ne relève plus que cinq lexies. Trois ont un seul sémème avec un sème principal : [conduite folle] pour *affolement* (« état d'une personne affolée ») et *raffolement* (« action de raffoler de qn, de qch ») ; [badinage] pour *folichonnerie* (« action, parole de folichon »). Et *folâtrerie* a trois sémèmes avec un sème principal identique : [badinage] (« badinage », « parole folâtre », « caractère d'une personne folâtre »). Mais *folie* a maintenant dix sémèmes relativement à trois sèmes principaux : [folie] (« folie ») ; [conduite folle] (« déraison complète », « actions, propos déraisonnables », « penchant excessif, déréglé pour », « (aimer) éperdument », « le goût extravagant de l'époque », « des dépenses déraisonnables ») ; [badinage] (« écrit ou dessin plaisant, caricature », « danse espagnole », « personnage allégorique symbolisant la gaieté »).

En français moderne le *FEW* recense 16 sémèmes distincts qui sont des spécialisations à partir des trois sèmes principaux connus : [folie] (« folie ») ; [conduite folle] (« déraison complète », « action, propos déraisonnables », « état d'une personne affolée », « action de raffoler de qn, de qch », « penchant excessif, déréglé pour », « (aimer) éperdument », « le goût extravagant de l'époque », « des dépenses

[175] C'est ici que le sème [conduite folle] se dédouble en [imprudence] et [passion].

[176] « Stultitia, ae, f *(stultus)* : Sottise, déraison, niaiserie, folie. Insipientia, ae, f. *(insipiens)*, folie, sottise. » Félix Gaffiot, *Dictionnaire illustré Latin-Français*, Paris, Hachette, 1979.

[177] « Recherche exagérée dans une toilette ».

en vertu de la loi du droit d'auteur.

déraisonnables » ; [badinage] (« badinage », « action, parole de folichon », « parole folâtre », « caractère d'une personne folâtre », « écrit ou dessin plaisant, caricature », « danse espagnole », « personnage allégorique symbolisant la gaieté »).

Cette multiplication des sens est à rechercher peut-être dans la différence d'approche de la notion de folie apparue dès le XVIIe siècle. La notion est née dans la langue française au VIe siècle à partir de la comparaison d'une personne folle ou sotte avec un ballon gonflé d'air, d'où une tête sans cervelle. Cependant à partir du siècle de Louis XIV la notion de folie semble alors être appréhendée résolument sous l'angle de la raison sur la base d'une comparaison d'une personne folle ou sotte avec une personne normale au regard de la norme sociale de la société de référence. C'est ainsi que peuvent se développer, au XVIIIesiècle et ensuite au XIXe, les différents sens du mot *folie* entrant dans le cadre d'un décalage par rapport à une conduite jugée normale, à côté de la spécification de plus en plus poussée des autres sens ayant trait à l'explication médicale de la folie.

3.1.2— Analyse de *folie* dans les dictionnaires de langue de la fin du XVIIe siècle au XXe siècle

3.1.2.1— Les quatre acceptions de *folie* dans les dictionnaires à la fin du XVIIe siècle

Pour s'en tenir maintenant au seul mot *folie* [178] , les grands dictionnaires de la fin du XVIIe siècle — Richelet (1680), Furetière (1690) et Académie (1694) [179] — précisent les différents sens de celui-ci :

Dictionnaire de Richelet : 1680

Folie : substantif féminin. Foible & imparfaite action de la puissance de raisonner, causée par la conformation irrégulière du cerveau, ou de quelque humeur froide ou pituïteuse, qui l'accable. Sotise. [Sa folie est dangereuse.] [180] Faire folie de son corps. Cette façon de parler se dit des femmes, & veut dire se prostituer. Folie : Chose plaisante, choses jolies et agréables qu'on dit. [Je me suis trouvé seul avec ma maîtresse dans une alcove, ou nous avons dit mile foliës, mais, hélas! nous n'en avons point faites. Voi. I 9.]

Dictionnaire de Furetière : 1690

Folie : substantif féminin. Aliénation d'esprit ou manque de raison. La vraye folie excuse les crimes, cet homme a un grain de folie dans la teste. Il luy prend quelquefois des accés de folie. Folie : signifie quelques fois, Imprudence,

[178] La structure sémantique des autres mots (*folâtrerie, affolement*) n'évoluera pas.

[179] Le dictionnaire de Cotegrave (1611) et le dictionnaire de Nicot (1606) du début du XVIIe siècle ne proposent que des synonymes en anglais ou en latin et des exemples traduits, qui ne renseignent pas sur la structure sémantique du mot *folie*.

[180] ***Les crochets sont ceux du texte original.***

en vertu de la loi du droit d'auteur.

témérité. C'est une folie de vouloir réformer le monde, une folie d'aller affronter les périls sans nécessité. Il a fait une folie de se marier avec une telle. Folie : signifie quelques fois, une action folastre [181] . On fait bien des folies en sa jeunesse. On a dit milles folies agréables dans cette conversation. Folie : est aussi une passion dominante. Un tel aime les tableaux avec trop d'excès, c'est sa folie ; il se ruine en bâtiments, c'est sa folie. Il y a aussi plusieurs maisons que le public a baptisées du nom de la folie, quand quelqu'un y a fait plus de despense qu'il ne pouvoit, ou quand il a basti de quelque manière extravagante. On dit aussi la folie du siècle, la folie du monde, pour dire, la passion, le goust extravagant du monde, du siècle. On dit proverbialement, la sagesse du monde n'est que folie devant Dieu. Les plus courtes folies sont toujours les meilleures. On dit, que parler tout seul est un signe de folie. On dit aussi, qu'une personne n'a jamais fait de folie de son corps, pour dire, qu'elle a vescu chastement.

Dictionnaire de l'Académie française : 1694

Folie : substantif féminin. Démence, aliénation de l'esprit. Sa folie me fait pitié. Sa folie approche de la fureur. Sa folie est incurable. Un accès de folie. Un grain de folie. Folie signifie aussi : Imprudence. Extravagance. Faute de jugement. La sagesse des hommes n'est que folie devant Dieu. Il a fait une grande folie de se défaire de sa charge. Quelle folie de ne songer point à l'avenir. Folie se dit aussi pour signifier : Une passion excessive et déréglée pour quelque chose. Chacun a sa folie. Les fleurs,les tableaux, sont sa folie. Folie se dit aussi pour signifier : Débauche de jeunesse. Divertissement. Réjouissance. Et en ce sens il s'emploie ordinairement au pluriel. Ils ont fait des folies dans leur jeunesse. Folastrerie : substantif féminin v. Action folastre [Qui s'amuse à badiner], Parole folastre. Il fit mille folastreries, il dit mille folastreries.

Si c'est principalement à partir du deuxième sème principal — [conduite folle] — et du troisième — [badinage] — que le mot folie se développe, le premier sème — [folie] — est cependant précisé. Alors que le dictionnaire de Richelet se situe dans le domaine de la raison mais avec l'idée, essentielle et nouvelle, d'affection du cerveau qui serait la cause du dysfonctionnement, « Faible et imparfaite action de la puissance de raisonner, causée par la conformation irrégulière du cerveau ou de quelque humeur froide ou pituiteuse, qui l'accable. » [182] , le dictionnaire de Furetière parle d'« Aliénation d'esprit ou (d'un) manque [183] de raison », et l'Académie de « Démence, aliénation [184] d'esprit », passant ainsi en les

[181] « Folastre : d'humeur plaisante, badine ; qui est peu sérieux, qui est étourdi. » Dictionnaire de Furetière.

[182] Il s'agit sans doute ici d'une position particulière à Richelet dans la conception générale de la folie au XVIIe siècle où l'on enferme principalement des asociaux qui ne sont pas considérés comme des malades. En effet il faudra attendre le XIXe siècle pour que se développe une approche organiciste de la maladie, en parallèle avec des théories concurrentes psychanalytiques et sociologiques. La particularité de l'approche organiciste est de dire que toute maladie mentale est une maladie du cerveau. Pour Roland Jacquard, l'organicisme est « le pôle fondamental et l'idéologie de base de la recherche psychopathologique, celle à laquelle la psychiatrie revient toujours. [...] De fait il repose sur un pouvoir dont notre société a fait le plus incontestable des pouvoirs, celui du scientifique. » Jacquard, 1992, p. 56-57.

[183] Au sens d'« absence ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

mêlant de l'absence à la perte, et de la raison à l'esprit [185] .

Le deuxième sème principal — [conduite folle] — s'étoffe autour des deux sèmes secondaires :

- — [imprudence] : « sottise » pour le dictionnaire de Richelet [186] ; « imprudence, témérité » pour le dictionnaire de Furetière ; « imprudence, extravagance, faute de jugement » pour l'Académie.
- — [passion] : « se prostituer » avec l'expression faire folie de son corps pour le dictionnaire de Richelet [187] ; « une passion dominante », « maisons (...) quand quelqu'un y a fait plus de despenses qu'il ne pouvait, ou quand il a basti de quelque manière extravagante », « la passion, le goust extravagant du monde » pour le dictionnaire de Furetière ; « une passion excessive et déréglée pour quelque chose », et « vivre chastement » au travers de l'expression *ne jamais faire folie de son corps* pour l'Académie.

Le troisième sème principal — [badinage] — s'étoffe lui aussi : « chose plaisante, choses jolies et agréables qu'on dit » pour le dictionnaire de Richelet ; « une action folastre » pour le dictionnaire de Furetière ; « débauche de jeunesse, divertissement, réjouissance » pour l'Académie.

Les trois dictionnaires proposent quatre acceptions principales distinctes. Le dictionnaire de Richelet et le dictionnaire de l'Académie se rapprochent si l'on considère l'ordre des acceptions relatives aux sèmes principaux : [folie], [imprudence], [passion], [badinage] ; le dictionnaire de Furetière se distingue en donnant [action folastre] avant [passion]. Faut-il alors voir une raison particulière au fait que les sens du mot *folie* sont donnés dans un ordre différent suivant le dictionnaire auquel on se réfère ? Y aurait-il par exemple une relation avec la morale du temps ? L'on peut penser que la «faute» du fou est établie en proportion de son degré de responsabilité et qu'elle est ainsi de plus en plus grande à mesure que sa responsabilité augmente, et à mesure que l'on avance dans l'énumération des sens du mot *folie* : ainsi le dictionnaire de Furetière termine son article par l'expression *faire folie de son corps*, « se prostituer ». Mais l'on peut penser également que les différents sens du mot *folie* sont donnés en allant progressivement vers la légèreté de la faute : ainsi le dictionnaire de Richelet et le dictionnaire de l'Académie terminent leur article par le sens « action folastre ».

3.1.2.2— De trois à six acceptions principales au XVIIIe siècle

Les dictionnaires du XVIIIe siècle — Trévoux (1734), Féraud (1787), Académie (1798) — sont moins unanimes dans la structuration sémantique de *folie* et proposent entre trois et

184 Au sens figuré de « perte » établi à partir du sens propre « vente, donation de propriété ».

185 L'on voit ici apparaître la confusion entre esprit et raison, c'est-à-dire entre science et morale, qui perdurera au XVIIIe siècle avec le dictionnaire de Trévoux — « Démence, extravagance, aliénation d'esprit, dérèglement de la raison » — jusqu'au XIXe siècle avec Littré qui sépare sens médical et moral — « Dans le langage médical, lésion [...] des facultés intellectuelles et affectives » et « Par exagération, absence de raison, extravagance, manque de jugement. »

186 Il précisera dans l'édition de 1710 (trente ans plus tard) : « Imprudence. Témérité ».

187 Il précisera dans l'édition de 1710 (trente ans plus tard) : « Passion dominante ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

six acceptions principales : trois acceptions (plus une remarque) pour Féraud, cinq pour l'Académie, et six (plus des proverbes) pour Trévoux.

Pour le premier sème principal — [folie] — les trois dictionnaires s'accordent sur un sens déjà donné au XVIIe siècle par l'Académie : « démence, aliénation d'esprit ». Cependant Trévoux ajoute « extravagance [188] , dérèglement de la raison », mêlant (cette fois sans « ou » comme dans le dictionnaire de Furetière, sous l'angle seul de la perte) raison et esprit.

Pour le deuxième sème principal — [conduite folle] — les dictionnaires donnent deux sèmes secondaires distincts correspondant à deux acceptions :

- — [imprudence] : « défaut de jugement » pour Féraud, « imprudence, témérité » pour Trévoux, et « imprudence, extravagance, faute de jugement » pour l'Académie.
- — [passion] : « passion excessive » pour Féraud, « passion dominante », « maisons (...) quand quelqu'un y a fait plus de despenses qu'il ne pouvait, ou quand il a basti de quelque manière extravagante », « la passion, le goust extravagant du monde, du siècle, (...) d'un homme » pour Trévoux qui ajoute également « amour, débauche de coeur » et « vivre chastement » au travers de l'expression *ne jamais faire folie de son corps*, et « une passion excessive et déréglée pour quelque chose » pour l'Académie.

Pour le troisième sème principal — [badinage] — Féraud ne donne aucun sens particulier mais précise en remarque : « folie, avec faire, se prend toujours en mauvaise part ; mais avec dire, il a quelquefois un sens fort bon ». Trévoux donne « une action folâtre, des paroles plaisantes, agréables, divertissantes » et l'Académie « des propos gais, sans objet et sans suite » mais aussi « débauche, excès, écarts de conduite ; et en ce sens il s'emploie ordinairement au pluriel ».

Enfin Trévoux ajoute le sens suivant : « une sorte de danse où l'on danse seul, comme la sarabande ».

3.1.2.3— De cinq à dix-huit acceptions principales au XIXe siècle : le dictionnaire de Littré dans la moyenne avec onze

La différence entre les dictionnaires du XIXe siècle — Académie (1835), Boiste (1836), et Littré (1876) — est encore plus marquée du point de vue du nombre d'acceptions du mot *folie* : de cinq pour l'Académie [189] à dix-huit pour le dictionnaire de Boiste, en passant par onze pour le dictionnaire de Littré. Entre les manques du dictionnaire de l'Académie et les excès du dictionnaire de Boiste, se situe donc le dictionnaire de Littré sur lequel nous insisterons plus particulièrement.

Pour le premier sème principal — [folie] — le dictionnaire de Boiste propose « aliénation d'esprit », « dérèglement de raison », et « démence » ; le dictionnaire de l'Académie « démence, aliénation d'esprit »; et le dictionnaire de Littré « dérangement de

[188] Ce sens ici peut surprendre, l'Académie le donne sous "conduite folle" et non "folie".

[189] L'article de l'édition de 1835 est le même que pour l'édition de 1798.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

l'esprit », « dans le langage médical, lésion plus ou moins complète et ordinairement de longue durée des facultés intellectuelles et affectives, sans trouble notable dans les sensations et les mouvements, et sans désordre grave ou même apparent des fonctions nutritives et génératrices », et « par exagération, absence de raison, extravagance, manque de jugement » Hormis le dictionnaire de Boiste, les deux autres dictionnaires quittent la raison pour revenir à l'esprit.

Seul le dictionnaire de Littré donne une définition médicale étendue ; depuis le dictionnaire de Richelet à la fin du XVIIe siècle, c'est le second développement purement médical de la folie. Mais surtout le dictionnaire de Littré est le premier depuis le XVIIe siècle à utiliser et à séparer clairement esprit, raison, et explication médicale de la folie. Le premier sens qu'il donne est « dérangement de l'esprit » où il mêle étrangement la folie pure (« accès de folie »), le grain de folie scientifique, et la passion amoureuse. Le deuxième sens est scientifique et le troisième sens avec *raison* a trait à la morale. Ainsi le XIXe siècle avec le dictionnaire de Littré sépare clairement ce que les autres siècles mêlaient à savoir la science (au travers de « manque », « dérèglement », « démence » ou « aliénation ») et la morale (au travers d'« esprit » et de « raison »).

Le deuxième sème principal — [conduite folle] — s'étoffe encore autour des deux sèmes secondaires distincts correspondant à deux acceptions :

- — [imprudence] : « absence de raison, extravagance, manque de jugement », « action folle, idée folle [190] » pour le dictionnaire de Littré ; « imprudence, témérité, extravagance », « faute de jugement », « paroles extravagantes », « actes insensés » pour le dictionnaire de Boiste
- — [passion] : « goût exclusif, passionné, idée en laquelle on se complaît », « action folle, idée folle » complété par « passion amoureuse » [191], et « accointance charnelle » pour le dictionnaire de Littré ; « goût dominant », « passion excessive », « passage rapide et sans ordre de toutes les idées dans l'esprit », « état de l'esprit frappé d'un seule idée ou d'un seul ordre d'idées », « exaltation de l'imagination, des idées », « rêve habituel », « obsession d'idées, ou d'idées dominantes », « désordre des idées, leur succession trop rapide », « façon de penser ou d'agir différente de celle de tous les autres » pour le dictionnaire de Boiste.

Le troisième sème principal — [badinage] — continue lui aussi de s'étoffer : « gaieté vive dans laquelle on fait ou dit des choses propres à divertir » complété par « personnage fictif qu'on représente sous la forme d'une femme joyeuse avec une marotte et des grelots », « joyeuseté en paroles ou en actions » complété par « idées bizarres ou absurdes », « écart de conduite (faute de jeunesse) », « caricature, charge plaisante ; écrit plaisant qui a un caractère de charge, de caricature [192] » pour le dictionnaire de Littré ; « propos gais, sans suite, sans objet », « pl. débauche de jeunesse », « pl. excès », « pl. écarts de conduite », « pl. divertissements », « pl. réjouissances » pour le dictionnaire de Boiste.

190 Il est très difficile pour l'adjectif *folle* de choisir entre « contraire à la prudence » et « adjectif qui fait disparaître du sens à la fois sous l'imprudence et [passion] ».

191 A propos de l'amour, Littré fait la différence entre une « passion qui n'a pas le sérieux nécessaire » liée à « dérangement de l'esprit » et une « passion amoureuse » liée au « goût exclusif ».

192 « Au XVIIe siècle, souligne Littré, on appelait folie les épigrammes ou les contes épigrammatiques. »

en vertu de la loi du droit d'auteur.

en Espagne avec des castagnettes du même nom » Il déplace le sens « maison de plaisance, d'ordinaire avec l'idée qu'on y a fait de foles dépenses » sous un homonyme de folie dont il fonde l'étymologie sur *folea*, « campagne ».

3.1.2.4— De l'ordre dans le classement des acceptions avec le *Trésor de la langue française* [193] *(TLF*) et *Le Grand Robert de la langue française* [194] au XXe siècle

Au XXe siècle le nombre des acceptions de *folie* continue de s'accroître (une vingtaine pour le *TLF* et environ onze pour *Le Grand Robert de la langue française* sans rentrer dans le détail de la hiérarchisation dont on va voir l'originalité) mais surtout ces acceptions sont classées et organisées de manière à former un réseau structuré et hiérarchisé avec des sens génériques et d'autres plus spécifiques.

C'est au XXe siècle qu'apparaît le souci de la hiérarchisation du système sémantique du mot *folie*. Auparavant le dictionnaire de Littré au XIXe siècle et les autres dictionnaires des siècles précédents s'étaient contentés d'accumuler les acceptions dans un ordre dont l'intelligence n'est pas toujours évidente, mais un ordre que l'on retrouve pourtant au fil des siècles : en premier les acceptions relatives au sème principal [folie], en deuxième celles relatives au sème principal [conduite folle], et en troisième celles relatives au sème principal [badinage].

Reste que cet ordre est bien aussi celui que l'on retrouve au XXe siècle dans le *TLF* et *Le Grand Robert de la langue française*. En plus lisible et en plus détaillé dans le *TLF* édité en 1980 et en plus flou dans *Le Grand Robert de la langue française* édité en 1985. Avec aussi des contradictions et des partis pris différents qui apparaissent dès que s'ébauche un classement.

Ainsi *Le Grand Robert de la langue française* semble devoir utiliser deux types de classement qui ne sont jamais menés au bout et qui n'éclaircissent pas de ce fait la structuration du mot *folie*. Le premier type de classement est celui d'une répartition des sens à partir des sèmes principaux définis précédemment : [folie], [conduite folle] et [badinage] [195] . Le deuxième type de classement est celui du regroupement par structures syntaxiques communes [196] .

La structuration du *Grand Robert de la langue française* est assez simple :

Folie : A. 1/Courant (Vieux en psychiatrie, sauf dans certaines expressions). Trouble mental ; dérèglement, égarement de l'esprit. (Locutions vieillies). Psychiatrie. Ethnologie. Ensemble de manifestations de comportement liées à un

[193] ***Imbs dir., 1978 et 1980.***

[194] ***Rey dir., 1985 et 2001.***

[195] Cette structuration apparaît surtout dans le traitement médical de la folie pour lequel il n'y a qu'une seule acception principale A 1.

[196] Cette structuration est utilisée surtout pour l'acception A 4 subdivisée elle-même en quatre acceptions.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

désordre psychique, spécifiques de certains groupes ethniques. Locution courante (vieux dans la langue scientifique). Par exagération. Courant. État d'exaltation intense où le contrôle du comportement semble avoir disparu.— Remarque : cet emploi, non scientifique est proche de la notion psychiatrique de "manie".— 2/(1690). Caractère de ce qui échappe au contrôle de la raison. Irrationnel. Absolument. L'irrationnel. — Spécialement. L'imagination, l'inspiration. Théologie chrétienne. 3/Manque de jugement, de bon sens ; absence de raison ; comportement qui dénote ces traits (le mot et la notion dépendent évidemment des critères sociologiques du jugement). En interjection. Folie ! : Locution adverbiale (1704). A la folie. Spécialement. C'est de la folie 4/Une, des folies. a) Idée, parole, action déraisonnable, extravagante. Locution, vieux. Faire folie de son corps, b) (1843, Balzac). Dépense excessive. c) La folie, une folie de... Marotte, passion. 5/(XVII-XVIIIe siècle; remotivation de II. Folie). Vieux. Riche maison de plaisance. Moderne. Folies, se dit de certains théâtres, music-halls. 6/Passion violente, déraisonnable et, par extension, la passion (opposé à raison). Amour, passion. 7/Gaieté vive, un peu extravagante. Par extension. Action ou parole gaie et souvent libertine. Dire, faire mille folies. B. Musique. Folie Espagne ou folie : danse d'origine ibérique, dont l'allure est voisine de celle de la passacaille, et qui fut en vogue dans toute l'Europe au cours du XVIIe siècle.

C'est cependant le *TLF* qui se montre le plus efficace dans sa structuration sémantique du mot *folie* à partir des deux types de classement précédemment cités. Il propose une répartition beaucoup plus complexe :

A.— 1. Trouble du comportement et/ou de l'esprit, considéré comme l'effet d'une maladie altérant les facultés mentales du sujet. 2. En partic. [Le concept de folie est défini dans une approche sc. et/ou institutionnelle] a) PSYCH., MED. b)DR. c) Dans diverses sc. hum. contemp. Phénomènes humains rapportés à une conception de l'homme comme être inconscient. B. — État psychologique passager de trouble intense ou d'exaltation, causé par une forte émotion ou un sentiment violent et qui peut (dans certains contextes) être assimilé à un accès de folie (au sens A 1 supra). — Spécialement 1. Vieilli. Amour, désir. 2. Rage folle. C.— 1. [Avec, éventuellement, une valeur dépréc. de condamnation ou de rejet] a) Conduite, comportement qui s'écarte de ce qui serait raisonnable aux regards des normes sociales (dominantes ou propres à l'idéologie du locuteur) et qui est considéré comme l'expression d'un trouble de l'esprit (au sens A 1 supra) et/ou d'un manque de sens moral, de bon sens ou de prudence. b) Spécialement + Emploi attributif. [Précédé de l'art. partitif ou sans art.] + Emploi interjectif Folie ! c) P. méton. + Acte, action contraire au bon sens, à la raison ou considéré comme tel. + Propos, idée, projet contraire au bon sens, à la raison ou considéré comme tel. + [Construit avec un compl. prép. de spécifiant un comportement partic. ; gén. déterminé par un poss.]. Erreur, illusion rapportée à un désir déraisonnable. d) [Construit avec un compl. prép. de désignant l'objet d'un désir] + Désir, goût excessif et exclusif de (quelque chose). + (Quasi-) synon. de fièvre. 2. [Sans Valeur dépréc. de condamnation ou de rejet] a) Conduite, comportement qui, affranchi des convenances ou des normes sociales (dominantes ou propres à l'idéologie du locuteur), s'accompagne de gaieté, d'insouciance ou les entraîne. b) P. méton., au sing. ou au plur. Acte ou propos très gai, un peu extravagant. c) En partic. D. – [Correspond à fou I A, B 2, C, D] Caractère fou de (quelqu'un,

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

quelque chose). E. – En partic. [Le concept de folie est défini dans diverses approches philos. comme ce qui est contraire aux valeurs idéales de sagesse et de raison] 1. Dans le domaine de la philos. morale.. a) Anton. de sagesse. b) Anton. de raison. 2. MYSTIQUE CHRET. [Folie est employé pour désigner la foi, qui semble déraisonnable aux incroyants et, par renversement, le savoiret la conduite des incroyants, qui semblent déraisonnable pour celui qui a la foi].

Concernant le sème principal [folie] correspondant aux explications médicales, les différents sens proposés dans *Le Robert* et le *TLF* sont maintenant devenus vieillis dans la langage scientifique comme le précise le *TLF* : « Dans ces disciplines, l'emploi du terme *folie* tend à disparaître à cause de son caractère ,,général et très vague" (LAL **.** 1968) ou de sa connotation péj. et sous l'influence de conceptions nouvelles de la santé et de la maladie mentale. Il en est de même des différentes lexies (v. *supra* a +) définies dans les nosographies psychiatriques du XIXe s. et du déb. du XXe s. Le terme *folie* est remplacé par *maladie mentale, aliénation mentale* ou un terme défini dans les nosographies contemp. (lexie composée des termes *psychose, délire,* plus rarement, *démence,* ou terme formé à l'aide de l'élément de composition *—phrénie).* », et comme prévient *Le Grand Robert de la langue française* à plusieurs reprises : « (Vieux en psychiatrie sauf dans certaines expression) », « (Locutions vieillies) ».

Cependant le choix du *Grand Robert de la langue française* est de suivre l'évolution de la notion depuis l'appropriation de la folie au XIXe siècle par la science qui semble au XXe siècle l'abandonner au monde de tous les jours qui reprend pour lui les expressions : « Courant (Vieux en psychiatrie) » et « Locution courante (vieux dans le langage scientifique) ». Et ceci jusqu'à un sens « Courant » donné « Par exagération » et par comparaison d'un état proche de la folie avec la vraie folie : « État d'exaltation intense où le contrôle du comportement semble avoir disparu ». Avec ce sens apparaît l'idée que la folie peut atteindre tout le monde à un moment ou à un autre : chacun peut avoir *des moments, des instants de folie*.

À l'inverse le choix du *TLF*, et l'on en verra les raisons plus bas, est de ne pas montrer cette évolution, pour s'attacher à la comparaison de la folie et d'un état qui en est proche.

Le *TLF* est le premier dictionnaire à faire référence à la connotation positive ou négative véhiculée par le mot *folie* [197] — « C.— 1. [Avec, éventuellement, une valeur dépréc. de condamnation ou de rejet] » et « 2. [Sans Valeur dépréc. de condamnation ou de rejet] » — tout en ramenant parallèlement le problème à un décalage par rapport à la norme : « Conduite, comportement qui s'écarte de ce qui serait raisonnable aux regards des normes sociales (dominantes ou propres a l'idéologie du locuteur) » et « Conduite, comportement qui, affranchi des convenances ou des normes sociales (dominantes ou propres à l'idéologie du locuteur) ». Seul le deuxième point est souligné par *Le Grand Robert de la langue française*, sans que cela permette de distinguer les acceptions de *folie* cependant : « Manque de jugement, de bon sens ; absence de raison ; comportement qui dénote ces traits (le mot et la notion dépendent évidemment des

[197] Après le dictionnaire de Féraud au XVIIe siècle : « Folie, avec *faire*, se prend toujours en mauvaise part ; mais avec *dire*, il a quelquefois un sens fort bon. Il est toujours honteux de *faire des folies* : il est quelquefois agréable d'en *dire*. »

en vertu de la loi du droit d'auteur.

critères sociologiques du jugement). »

Plusieurs conséquences découlent de ce mode d'appréhension de la réalité.

La première conséquence est que le *TLF* et *Le Grand Robert de la langue française* s'accordent pour distinguer enfin ce qui dans la folie se rapporte à l'esprit et ce qui se rapporte à la raison. L'esprit est directement lié au sème principal [folie] — la maladie — : « Trouble mental ; dérèglement, égarement de l'esprit. » pour *Le Grand Robert de la langue française* et "Trouble du comportement et/ou de l'esprit, considéré comme l'effet d'une maladie altérant les facultés mentales du sujet. » pour le *TLF*. La raison est quant à elle liée au deuxième sème principal [conduite folle] : « Manque de jugement, de bon sens ; absence de raison ; comportement qui dénote ces traits » pour *Le Grand Robert de la langue française* et « Considéré comme l'expression d'un trouble de l'esprit [...] Acte, action contraire au bon sens, à la raison ou considéré comme tel. » pour le *TLF*.

La deuxième conséquence est que le *TLF* mélange sous une seule acception générale C, ce que tous les autres dictionnaires — et que continue à faire *Le Grand Robert de la langue française* — distinguaient, à savoir les sèmes principaux [conduite folle] et [badinage] comme conduite anormale, l'une négative et l'autre positive.

La troisième conséquence est la création d'un nouveau sème principal par le *TLF*, [conduite folle], avec la valeur neutre de la maladie sans les valeurs positives ou négatives des conduites anormales : « État psychologique passager de trouble intense ou d'exaltation, causé par une forte émotion ou un sentiment violent et qui peut (dans certains contextes) être assimilé à un accès de folie. », concernant plus spécialement l'amour ou la rage. La passion excessive est considérée par le *TLF* comme une « conduite folle » à connotation négative, la passion pour un objet mais aussi pour une personne — « Objet d'un désir ardent, excessif. » [198] . C'est cette distinction que l'on retrouvait d'une manière plus floue dans le dictionnaire de Littré au XIXe siècle dans cette acception qu'il donnait en premier, avant l'acception médicale : « dérangement de l'esprit » [199] . Allant plus loin, c'est peut-être là qu'il faut rechercher la confusion faite les siècles précédents et notamment au XVIIe siècle entre esprit et raison comme on l'a vu et mélangeant conduite folle et conduite très proche de la folie [200] . Cependant c'est ce continue à faire *Le Grand Robert de la langue française* qui met ensemble comportement fou et attitude proche de la folie : « Courant (Vieux en psychiatrie, sauf dans certaines expressions) Trouble mental ; dérèglement, égarement de l'esprit. » et "Par exagération Courant État d'exaltation intense où le contrôle du comportement semble avoir disparu. » *Le Grand Robert de la langue française* ne prend pas partie cependant sur la passion

[198] Il y a là semble-t-il une contradiction que l'on retrouve encore dans la formulation de l'état psychologique définit en C1a « considéré comme l'expression d'un trouble de l'esprit » et qui est la même que celle en B « qui peut (dans certains contextes) être assimilé à un accès de folie ».

[199] Il s'agit chez Littré d'une acception complexe qui renvoie aussi à l'irrationnel. Voir plus bas page suivante.

[200] Cette manière de voir les choses montre qu'il existe au XVIIe siècle aussi une certaine conception de l'anormalité qu'elle soit négative ou positive et qui s'exprime de manière implicite. Il faudra attendre le XXe siècle pour qu'elle devienne explicite dans les dictionnaires.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

amoureuse dont il fait une acception principale sans la lier à la passion excessive pour quelque chose. [201]

La quatrième conséquence est la disparition du sème principal [passion] pour le *TLF*, mais pas pour *Le Grand Robert de la langue française*, les acceptions qui en dépendent devenant une partie de celui de [conduite folle] à connotation négative.

Enfin il faut parler de la création de deux nouveaux sèmes principaux.

Il y a ainsi tout d'abord l'apparition d'un sème principal [202] dans *Le Grand Robert de la langue française* et le *TLF* qui sous des apparences différentes semble renvoyer à la même réalité. Il s'agit pour le *TLF* de l'acception E — « [Le concept de folie est défini dans diverses approches philos. comme ce qui est contraire aux valeurs idéales de sagesse et de raison] » dans le domaine de la philosophie et de la mystique chrétienne — qui semble correspondre à l'acception A2 du *Grand Robert de la langue française* — « Caractère de ce qui échappe au contrôle de la raison. Absolument L'irrationnel. Spécialement L'imagination, l'inspiration. Théologie chrétienne Scandale. »

Ici en fait *Le Grand Robert de la langue française* ne fait que reprendre une partie du sens 1 « Dérangement de l'esprit » du dictionnaire de Littré [203] qui concerne l'irrationnel. Cependant, et même si cela n'est pas clairement affiché, le décalage qui est opéré en faisant passer l'acception après celle de la « folie » et non plus avant, semble passer d'une connotation neutre dans le dictionnaire de Littré à une connotation positive dans *Le Grand Robert de la langue française* [204] . De ce point de vue, la raison de l'homme n'est plus remise en cause comme étant « dérangée », mais comme étant impuissante à comprendre certaines choses dont les passions humaines ou les mystères de la religion : *la folie des passions, la folie de la croix*. Et dans *Le Grand Robert de la langue française*, comme dans le *TLF*, elle débouche, portée par la folie sur l'imagination.

En effet *Le Grand Robert de la langue française* fait réapparaître tout un pan de la folie occulté depuis les dictionnaires du XVIIe siècle et pourtant si important encore au siècle précédent [205] . Il s'agit de tout ce que la folie peut apporter de bon à l'homme et à sa raison sous la forme de l'imagination ou de l'inspiration ; *la poésie est une folie rythmée*. Le dictionnaire de Littré en parlait déjà au XIXe siècle, mais de manière discrète et ambiguë à travers un exemple cité à côté de « *Accès de folie* » : « *C'est une chose admirable que tous les grands hommes ont toujours quelque grain de folie mêlé à leur*

[201] Ce sont pourtant les deux solutions que nous adopterions dans la structuration sémantique de folie : les conduites folles proches de la vraie folie dans leur neutralité seront associées à celle-ci et la passion amoureuse sera liée à la passion dans ce qu'elle a d'excessif et donc de négatif.

[202] Par une métonymie de transfert du sujet à l'objet

[203] Il s'agi d'une acception complexe qui renvoie à l'état proche de la folie, en ce qui concerne notamment la passion amoureuse. Voir plus haut page précédente.

[204] C'est ce qui nous semble le plus approprié pour une structuration sémantique du mot.

[205] Érasme, humaniste hollandais (v. 1469-1536) : *Éloge de la folie* .

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

science. » Et ce n'est qu'au XXe siècle que cette notion trouve véritablement sa place dans un dictionnaire, à côté de la folie comme maladie et comme écart par rapport à une norme.

Le *TLF* ne montre pas ce passage de l'irrationnel à l'imaginaire, mais oppose le premier à la sagesse et le deuxième à la raison : « *Les choses les plus belles sont celles que souffle la folie et qu'écrit la raison. Il faut demeurer entre les deux, tout près de le folie quand on rêve, tout près de la raison quand on écrit* » (Gide, Journal, 1894).

Il faut noter ensuite l'apparition du sème principal [danse espagnole] dans *Le Grand Robert de la langue française*. Cependant le *TLF* choisit de lier cette acception à « conduite folle à connotation positive » [206].

Ainsi du XVIIe siècle avec un système à quatre sèmes principaux : [folie], [conduite folle], [passion], [badinage], il semble que l'on passe au XXe siècle à un système à sèmes principaux qui a évolué avec la morale : [folie neutre], [conduite folle à connotation négative et à connotation positive], voire à trois sèmes principaux : [folie neutre], [conduite folle à connotation négative] et [conduite folle à connotation positive].

3.1.3— Conclusion

Pour répondre à la question méthodologique soulevée, à savoir la pertinence d'une analyse structurale qui examinerait le lexique d'une période ancienne à partir d'un corpus lexicographique contemporain, l'on peut dire que le XXe siècle propose un système sémantique général invariant du mot *folie* incluant les autres systèmes pour les siècles précédents jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

L'évolution historique des mots issus du latin *follis* montre en effet la prédominance de la lexie *folie* sur les autres lexies de la même famille qui disparaissent. Parallèlement au fil des siècles le système sémantique du mot *folie* va se complexifiant. Cependant cette complexification de *folie* ne se fait pas avec une refonte du système structurel mis en place dès la fin du XVIIe siècle et des ramifications sémantiques viennent se greffer au tronc formé par les trois sèmes généraux : [folie], [conduite folle], et [badinage]. Ce qui va évoluer c'est la structuration de l'ensemble dans le détail des sèmes spécifiques.

D'autres indices vont aussi dans ce sens. Tout d'abord le fait que tous les exemples dans les dictionnaires, notamment dans ceux du XVIIe siècle mais aussi dans les suivants, ne sont pas classés : il existe des acceptions fourre-tout. Ensuite le fait qu'il existe des différences entre les structures proposées par les dictionnaires d'une même époque comme c'est le cas entre *Le Grand Robert de la langue française* et le *TLF*. Enfin le fait que l'on retrouve des non-dits au XVIIe siècle qui s'expriment seulement au XXe siècle comme la connotation négative de *folie* qui n'apparaît que dans le *TLF*.

3.2— Déraison

Concernant maintenant l'étude diachronique de *déraison*, les choses seront plus rapides mais pas forcément plus simples du fait de certaines interrogations qui pourront naître au

[206] C'est ce qui nous semble le plus approprié.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

fil de l'étude. Nous commencerons comme précédemment par suivre l'évolution historiques des lexies de la famille de *déraison* au travers des dictionnaires étymologiques et des dictionnaires de langue jusqu'à la fin du XVIIe siècle avant d'ébaucher une analyse structurale de *déraison* à partir des dictionnaires de langue de la fin du XVIIe jusqu'au XXe siècle.

3.2.1— Évolution historique des différentes lexies dérivées du latin

Le nom *déraison* est formé à partir du préfixe privatif *dé(s)*— et du nom *raison* issu du latin *ratio*. D'après le *Dictionnaire historique de la langue française* [207] le mot apparaît vers 1175 d'abord pour " bavardage absurde " puis " manque de bon sens, folie " vers 1177-1179.

Le *FEW* sous l'article « Ratio. 3. Vernunft. » recense sept lexies [208] dérivées de l'étymon latin *ratio* :

Ratio. 3. Vernunft. Ablt. — […] Fr. […] Déraisonnableté f. ,,manque de raison" (ca. 1508). — Fr. […] irraisonnabilité f. ,,privation de raison" (1533, Dassy, Le Peregrin 74 v°, Db ; Molière, s. Besch). [...] Mfr, Nfr […] Antiraisonnement ,,mauvais raisonnement" (1771, Br 6). […] Afr. a desraison ,,excessivement" (13. Jh., TL ; Flashe 249), ,,sans réfléchir" (Gace ; BalJos ; AntA), desraison ,,manque de raison, de réflexion" (Chrestien-Oud 1660), desreson MortArtu 77, 25, nfr. déraison (seit Sév, s. Trév 1743). [...] Nfr. déraisonnement ,,action de déraisonner" (seit SSimon, ,peu us'. Fér 1787-Lar 1949).

Deux lexies [209] sont attestées en ancien français (IXe-XIVe siècle) [210] : <u>*desraison*</u> (Chrestien-Oud 1660), *desreson.*

Trois lexies sont attestées en moyen français (XVe-1660) [211] : <u>*desraison*</u> (Chrestien-Oud 1660), *déraisonnableté* (ca. 1508), *irraisonnabilité* (1533).

Trois lexies sont attestées en français moderne (à partir de 1660) [212] : *déraison* (1743), <u>*antiraisonnement*</u> (1771), *déraisonnement* (1787).

Le *FEW* recense également les différents sens de *déraison* et des autres lexies

[207] Rey, 1992. *Déraison* n'est pas dans le *Dictionnaire étymologique de la langue française* de Bloch et Wartburg qui atteste le dérivé *déraisonnable* (de *dé*— et *raisonnable*) vers 1330.

[208] Repérage des trois époques d'attestation des lexies dans le *FEW* : *afr* pour Ancien français (9-14e siècle), *mfr* pour moyen français (15e-1660), *nfr* pour français moderne, *fr* suppose l'appartenance d'une lexie aux trois périodes. Nous avons retenu : *Antiraisonnement* ,,mauvais raisonnement" (1771, Br 6), comme résultat de l'action de déraisonner. Nous n'avons pas tenu compte des régionalismes : Apr. *desrazo* ,,folie, absurdité", mdauph. *deyrezù*. Apr. *desrazonamen* m. ,,manque de bon sens" (ca. 1230).

[209] Certaines lexies peuvent se trouver dans plusieurs périodes. Elles sont soulignées.

[210] Le *Dictionnaire de l'ancien français : jusqu'au milieu du XIVe siècle* de Greimas n'atteste que *desraison*. Nous donnons en note des variations concernant les lexies et les sens relevés dans les dictionnaires étymologiques et de langue pour le XVIe siècle et donc écrits a posteriori de la période concernée, mais aussi dans les dictionnaires de langue écrits pendant les périodes ultérieures. *Le dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX au XVe siècle* de Godefroy donne comme variantes de *desraison* : *desreson, —esoun, —ason*, *desraixon, dareson desration,* « chose contraire à la raison, au droit, injustice, insulte ».

en vertu de la loi du droit d'auteur.

dérivées de *ratio* que l'on peut classer à la lecture des gloses proposées par le dictionnaire sous un seul sème essentiel [Conduite déraisonnable ou son résultat] que l'on peut diviser en deux parties qui s'excluent :

1/ [Conduite déraisonnable]

« Manque de raison » : *déraisonnableté* (ca. 1508) — « Privation de raison » : *irraisonnabilité* (1533) — « Manque de raison, de réflexion » *desraison* (Chrestien-Oud 1660), *desreson, déraison* (seit Sév, s. Trév 1743) — « Action de déraisonner » : *déraisonnement* (seit SSimon, ‚peu us'. Fér 1787-Lar 1949)

2/ [Résultat]

« Mauvais raisonnement » : *antiraisonnement* (1771)

A première vue l'image que renvoie le FEW du mot *déraison* et des lexies voisines dérivées de *ratio* est celle d'un système équilibré avec un nombre de lexies durant les trois périodes restreint à deux ou trois et des sens regroupés sous un seul sème principal.

Cependant concernant le nombre de lexies tout d'abord le *FEW* ne mentionne pas comme on a pu le préciser en notes certaines lexies. L'originalité du système est que, après l'ancien français où n'existe que *desraison* à côté de lexies qui sont principalement des variantes graphiques, deux groupes de dérivés apparaissent ensuite successivement construits à partir de *raison* et de deux préfixes : d'abord en moyen français l'élément négatif du préfixe latin *in*— qui fait *ir*— devant *r*, puis en français moderne l'élément du grec *anti* « en face de, contre ». Parallèlement un jeu apparaît autour de la création de dérivés à partir de suffixes : d'abord en moyen français —*ableté* et —*abilité* puis en français moderne —*ement*. Après l'ancien français les essais de création de mots apparaissent donc très ordonnés et systématiques en moyen français et français moderne, mais sans grand succès puisque seul le mot *déraison* s'impose vraiment aujourd'hui.

L'on peut d'ailleurs s'interroger sur la nécessité qu'il y a eu de former d'autres mots à côté de *déraison* et sur les difficultés de ce dernier à s'imposer dans les dictionnaires comme on le verra [213] . Il se créé un vide au XVIIe siècle dans les dictionnaires autour du mot *de(s)raison* attestant des difficultés de passage à la forme *desraison* en concurrence

[211] *Le dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX au XVe siècle* de Godefroy donne : *desraisonableté* « manque de raison » et *irraisonnableté, irracionabilité, irrationnabilité* « qualité de ce qui est irraisonnable ». *Le Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle* de Huguet qui ne retient que les mots rares atteste une graphie différente pour *déraisonnableté* : *desraisonableté* « absence de raison ». Il rajoute *irraisonnableté* « déraison » et *irrationnabilité* « caractère de ce qui est déraisonnable ». On voit donc ici qu'il y a formation de mots à partir des deux radicaux *ratio(n)* ou *raison* par combinaison avec les préfixes *dé*— ou *ir*— et les suffixes —*ableté* ou —*abilité*.

[212] À côté de *déraison* il y a formation de mots à partir du radical *raison* par combinaison avec le préfixe *anti*— ou le suffixe —*ement*. Le *Französiches Etymologishes Wörtebuch (FEW)* ne mentionne cependant pas la combinaison *anti-raison* qui sera attestée dans le *TLF*. Le *Dictionnaire universel de la langue française* de Boiste (1836) atteste encore *irraisonnabilité* « qualité, état de l'homme, de l'être irraisonnable ». Le *TLF* et le *Grand Robert de la langue française* donnent au XXe siècle : *anti-raison, déraison, déraisonnement, et irraison*.On ne trouve dans la 9e et dernière édition dudictionnaire de l'Académie française que *déraison*.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

avec plusieurs variantes qui sont créées artificiellement à la forme *déraison* qui sera la forme principale retenue ensuite, malgré un deuxième essai de formation de nouvelles variantes.

Concernant les sens ensuite le *FEW* ne mentionne pas non plus trois sens de *desraison* attestés au Moyen Age par Greimas et Godefroy mais qui peuvent renvoyer cependant indirectement au sème [conduite déraisonnable ou son résultat] [214] : « Bavardage absurde » (Chrestien de Troyes, *Chevalier au Lion*). — « 'Injustice » — « Insulte ». Pas plus qu'il ne mentionne pour le XXe siècle deux sens du *TLF* pour le même mot *déraison* et sans rapport avec le sème [conduite déraisonnable ou son résultat] : « *Vieilli*, cont. *littér*. ou *philos*. Synon. de *démesure* ou *folie* (dans un sens atténué). — Domaine de la *pathol*., *littér*. Synon. de *aliénation mentale*. »

3.2.2— Analyse de *déraison* dans les dictionnaires de langue de la fin du XVIIe siècle au XXe siècle

3.2.2.1— Les acceptions de *déraison* dans les dictionnaires à la fin du XVIIe siècle

Pour s'en tenir maintenant au seul mot *déraison*, les grands dictionnaires de la fin du XVIIe siècle — Richelet (1680), Furetière (1690) et l'Académie (1694) — ne mentionnent pas celui-ci ni sa variante graphique *desraison*. Le dictionnaire de Cotegrave (1611) et le dictionnaire de Nicot (1606) du début du XVIIe siècle sont les seuls à proposer des synonymes en anglais ou en latin et des exemples traduits, qui ne renseignent cependant pas sur la structure sémantique du mot.

Dictionnaire de Nicot : 1606

Desraison : Iniquitas. [Iniquitas, atis, f. 1 inégalité [terrain] 2 condition défavorable, désavantage, difficulté, adversité, malheur 3 injustice, iniquité ; vestra iniquitas, votre demande peu juste, peu raisonnable.]

Dictionnaire de Cotegrave : 1611

Desraison : f. Wrong, injustice, unreasonablenesse, want of reason.

3.2.2.2— Les acceptions de *déraison* dans les dictionnaires au XVIIIe siècle

Le dictionnaire de Trévoux (1734) ne mentionne pas *déraison*.

Dictionnaire de Féraud : 1787

D é raison : s. f. Déraisonnable, adj. Déraisonnablement, adv. Déraisonner, v. n.

[213] Voir dans cette partie, le chapitre « 3.2.2— Analyse de *déraison* dans les dictionnaires de langue de la fin du XVIIe siècle au XXe siècle ».

[214] Il y a un lien entre ''raison'' et ''non-sens'', entre ''raison'' et ''injustice'', ou entre ''raison'' et ''outrage''. Mais l'on pourrait sans doute aussi considérer que ce sont des sèmes autonomes. Il ne sera plus question de ces sèmes ensuite qui disparaîtront.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Tous ces mots expriment un défaut de raison. " Les systèmes des Philosophistes ne sont que déraison et inconséquence. Ils déraisonent continuellement. On ne voit dans leurs écrits que des pensées déraisonables. " Jamais on n'avait parlé plus déraisonnablement. Rem. Quelqu'un a employé déraisonement, mais ce mot n'a pas fait fortune. D'ailleurs il est inutile, et déraison a le même sens.

Dictionnaire de l'Académie française : 1798

Déraison : s. f. Défaut de raison, manière de penser ou d'agir déraisonnable. Il est d'une déraison à n'y pas tenir. Cet homme donne dans un excès de déraison qui n'est pas concevable. Sa conduite et ses propos sont une déraison perpétuelle.

3.2.2.3— Les acceptions de *déraison* dans les dictionnaires au XIXe siècle

Dictionnaire de l'Académie française : 1835

Déraison : s. f. Défaut de raison, manière de penser ou d'agir déraisonnable. Il est d'une déraison à n'y pas tenir. Cet homme donne dans un excès de déraison qui n'est pas concevable. Sa conduite et ses propos sont une déraison perpétuelle.

Dictionnaire de Boiste : 1836

Déraison : s. f. défaut de raison ; manière de penser, d'agir, déraisonnable ; jugement, action, opinion déraisonnables. [Chaulieu. Gresset. Sévigné.] La déraison est un mal incurable qui augmente en vieillissant. [De Lévis.]

Dictionnaire de Littré: 1876

Déraison : substantif féminin. Manque, absence de raison dans les paroles ou les actions. Qui t'anime aujourd'hui? par quelle déraison Rappeler les malheurs de toute ma maison? Lemerc., Agamemnon, IV, 5.

3.2.2.4— Les acceptions de *déraison* dans les dictionnaires au XXe siècle

TLF : 1978

Déraison, subst. fém. A. — Manque de raison, de bon sens, de jugement dans la nature ou le comportement d'une personne : C'est encore avec la même déraison, que plusieurs patriciens se sont longtemps obstinés à regarder le sucre comme un aliment dangereux. CABANIS, Rapports du physique et du moral de l'homme, t. 2, 1818, p. 88. — Vieilli, cont. littér. ou philos. Synon. de démesure ou folie (dans un sens atténué). Qui dit amour dit déraison (ROLLAND, J.-Chr., Buisson ard., 1911, p. 1361). Il n'y a pas d'action sans un brin de folie, sans une déraison souveraine qui se moque des raisons (MOUNIER, Traité caract., 1946, p. 426). — Domaine de la pathol., littér. Synon. de aliénation mentale. La fantasque déraison d'une santé de femme mal équilibrée (E. DE GONCOURT, Élisa, 1877, p. 53). B. — Caractère de ce qui manque de raison ou est dénué de bon sens. La déraison des guerres modernes se nomme intérêt dynastique, nationalités, équilibre européen, honneur (FRANCE, Orme, 1897, p. 187).

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Le Grand Robert de la langue française : 1985, 2001

Déraison : nom féminin. Vieux ou littéraire. Manque de raison dans les paroles ou la conduite. Démence, folie, inconséquence [215] . C'est le comble de la déraison.

Dictionnaire de l'Académie française : 9e édition

Déraison : n. f. XIIe siècle, desraison, « bavardage absurde ». Dérivé de raison. Litt. Manque de raison ; manière de penser, d'agir contraire au bon sens. Ce langage témoigne d'une complète déraison. Sa conduite et ses propos sont la déraison même. Démence, folie. Il est dans un état de totale déraison.

3.2.2.5— Analyse

Si le dictionnaire de Cotgrave, *A Dictionarie of the French and English Tongues* (1611), atteste la variante *desraison* « wrong, injustice, unreasonablenesse, want of reason », ainsi que le *Trésor de la langue française* de Nicot (1606) avec le sens « iniquitas », ni le dictionnaire de l'Académie française dans sa première édition de 1694, ni celui de Furetière ou de Richelet n'attestent l'une ou l'autre forme au XVIIe siècle. Il semble ainsi que le mot *déraison* n'entre dans les dictionnaires qu'au XVIIIe siècle avec la 4e édition du *Dictionnaire de l'Académie française* en 1762 : « Défaut de raison, manière de penser ou d'agir déraisonnable. *Sa conduite & ses propos sont une déraison perpétuelle.* Façon de penser, d'agir, qui ne s'accorde pas avec la raison, qui est contraire à la raison. *C'est un homme tout-à-fait déraisonnable. Des conditions, des propositions déraisonnables* ».

Des premiers sens en usage au Moyen Age et attestés par Greimas et Godefroy dans leurs dictionnaires — « bavardage absurde », « injustice », « insulte » — il ne reste des traces que dans les deux dictionnaires de Cotgrave et de Nicot écrits au début du XVIIe siècle avec notamment « injustice », mais ensuite plus rien. Le seul sème que l'on rencontre dans les définitions des dictionnaires à la fin du XVIIIe siècle et au XXe siècle est [conduite déraisonnable ou son résultat] avec des variations de construction :

- — [conduite déraisonnable] : « manque », « absence », « défaut » « de raison », « de bon sens, de jugement », « dans les paroles ou les actions », « dans les paroles ou la conduite », « dans la nature ou le comportement d'une personne ».
- — [son résultat] : « manière de penser ou d'agir déraisonnable » ; « jugement, action, opinion déraisonnable » ; « caractère de ce qui manque de raison ou est dénué de bon sens ».

Cependant deux nouveaux sèmes font leur apparition au XXe siècle dans le *TLF* seul :

- — [déraison : maladie] [216]
- — [déraison : démesure] [217]

Le *TLF* signifie donc le passage d'un système à un seul sème principal : [conduite déraisonnable ou son résultat] à un système à trois sèmes principaux : [déraison :

[215] ***Ces trois mots sont donnés comme synonymes et non comme sens.***

[216] Sème également repris dans la 9e édition du dictionnaire de l'Académie française. La citation donnée par le *TLF* fait remonter le sens à 1877.

[217] La citation donnée par le *TLF* fait remonter le sens à 1946. Voire 1911 si l'on admet ici que dans la première citation *déraison* renvoie à la passion amoureuse dans le sens d'une « démesure à connotation positive ».

en vertu de la loi du droit d'auteur.

maladie], [conduite déraisonnable ou son résultat], [déraison : démesure]. Un système qui n'est pas sans rappeler celui mis en évidence pour *folie* au XXe siècle : [folie neutre], [conduite folle à connotation négative], [conduite folle à connotation positive].

3.2.3— Conclusion

Là encore d'un point méthodologique concernant la pertinence d'une analyse structurale qui examinerait le lexique d'une période ancienne à partir d'un corpus lexicographique contemporain, l'on peut dire que le XXe siècle propose un système sémantique général invariant du mot *déraison* plus complexe incluant les autres systèmes pour les siècle précédents en remontant jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

L'étude des mots issus du latin *ratio* montre une prédominance de la lexie *déraison* malgré plusieurs essais infructueux de création artificielle de mots à partir de préfixes et de suffixes en moyen français et en français moderne relativement à une constante sémantique autour d'un sème principal unique : [conduite déraisonnable ou son résultat]. Cependant c'est au XXe siècle que le mot *déraison* perd son statut monosémique pour s'enrichir de deux autres sens relativement à deux autres sèmes principaux : [déraison : maladie] et [déraison : démesure], qui ne sont pas à l'origine d'une refonte du système structurel mis en place mais sont une complexification de celui-ci avec l'ajout de deux autres troncs principaux à côté de celui existant.

3.3— Conclusion

La complexification sémantique du mot *folie* s'est faite apparemment d'une manière douce et naturelle et l'on peut s'interroger sur la complexification sémantique relativement brutale et presque artificielle du mot *déraison* dont la structure se trouve calquée sur celle de *folie* comme on l'a vu avec trois sèmes principaux : [folie neutre], [conduite folle à connotation négative], [conduite folle à connotation positive] — [déraison : maladie neutre], [conduite déraisonnable à connotation négative], [conduite déraisonnable à connotation positive]. Comme s'il devait s'agir de supplanter un mot par un autre dans la langue sur fond de retour de vieux démons : le mot *folie* complexe sémantiquement et peu recommandable à partir du XVIIe siècle avec l'enfermement de la folie, par le mot *déraison* beaucoup plus simple sémantiquement et au statut plus convenable socialement avec l'avènement de la raison. Cependant le mot *folie* semble un mot vivant se développant en dehors de tout schéma et de toute contrainte académique. Ce qui n'est sans doute pas le cas de *déraison* qui semble soumis à ces mêmes influences académiques.

Cependant cette analyse diachronique de *folie* et *déraison* est à replacer avant tout dans le cadre d'une recherche plus large concernant l'étude sémasiologique des mots *folie* et *déraison* ainsi que de l'étude onomasiologique de la notion englobant les deux lexies. Partant d'une analyse structurale fondée sur les dictionnaires contemporains, nous nous proposerons d'appliquer le système cohérent de relations sémantiques, mis en place au XXe siècle, au XVIIe siècle afin d'observer les changements tant au niveau de l'actualisation des lexies pour l'analyse onomasiologique, qu'au niveau de l'actualisation des sémèmes pour l'analyse sémasiologique. Et ceci sans préjuger d'un changement

en vertu de la loi du droit d'auteur.

radical de la structure sémantique générale elle-même qui reste invariante comme nous venons de le montrer pour *folie* et *déraison*.

4— Démarche onomasiologique

La démarche onomasiologique que nous abordons en premier sera menée en langue dans une perspective synchronique au XXe siècle. Elle nous permettra d'étudier le champ générique englobant *folie* et *déraison* constitué d'un ensemble de mots dont le Sé a en commun une même notion que nous définirons et servant d'archisémème. Nous serons ainsi amené à découvrir les parasynonymes de *folie* et de *déraison*.

D'un point de vue méthodologique nous nous placerons dans une perspective structurale. Pour cela nous présenterons l'analyse sémique des lexèmes du champ générique englobant *folie* et *déraison* à partir de la comparaison des différents Sé contenus dans les gloses du *Nouveau petit Robert : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* [218] . L'analyse sémique nous permettra de proposer une organisation systématique — ou structurale — de l'ensemble des lexèmes et des sèmes constitutifs de leur sémème.

Pour cela nous serons amené dans un premier temps à définir le champ générique englobant *folie* et *déraison* en identifiant les lexèmes constitutifs à partir des définitions du dictionnaire, puis dans un deuxième temps à structurer le champ en définissant des axes sémantiques prenant comme valeur les sèmes identifiés à partir des définitions du dictionnaire des lexèmes retenus.

4.1— Constitution du champ générique englobant *folie* et *déraison*

Le « champ générique », dans la terminologie adoptée par Jacqueline Picoche, correspond au « champ sémantique » dans le sens que lui prête Pierre Lerat [219] : « groupe de mots étroitement connexes sémantiquement » ayant à la fois les trois propriétés suivantes :

- — c'est un champ conceptuel
- — c'est un champ lexical dont les unités sont des mots analysables en sémèmes, mais tous attestés, donc « une structure paradigmatique constituée par des unités lexicales se partageant une zone de significations communes et se trouvant en opposition immédiate les unes avec les autres » (Coseriu, 1976)
- — c'est un champ onomasiologique, démarche sémantique qui « part du concept et

[218] Rey-Debove dir., Rey dir., 1993 et 2003. Pour les mots *folie* et *déraison* nous utilisons *Le Grand Robert de la langue française* (Rey dir., 1985 et 2001).

[219] Lerat, 1983, p. 35

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

recherche les signes linguistiques qui lui correspondent » (Dubois, 1973).

Nous constituerons le champ générique englobant *folie* et *déraison* à partir de la définition d'un concept servant d'archisémème et à partir de la décomposition des définitions de dictionnaire. Nous serons alors en mesure de proposer une sélection de lexèmes constituant le champ générique englobant *folie* et *déraison*.

4.1.1— Constitution à partir d'un concept et à partir des définitions de dictionnaire

4.1.1.1— Constitution à partir d'un concept

La première méthode pour la constitution du champ générique consiste à définir tout d'abord un concept général qui sera commun à tous les lexèmes qui seront ensuite sélectionnés dans le lexique.

4.1.1.1.1— Le concept

Le champ générique — « ensemble de mots ayant en commun un même genre [220] » ou plutôt le même archisémème dans la terminologie phonologique que nous adoptons — repose sur un concept extérieur à l'analyse linguistique qui doit montrer son organisation en système.

Pour déterminer le concept de notre champ générique nous avions une contrainte : englober les sens de "folie" et de "déraison". Aussi nous a-t-il fallu, par tâtonnement, ouvrir suffisamment le concept pour qu'il contienne toutes les acceptions de *folie*, mais pas trop non plus afin de ne pas nous écarter de la notion de "folie".

C'est ainsi que nous sommes arrivés au concept de "changements humains hors norme", regroupant un ensemble de mots français, appartenant tous à la catégorie des noms communs, et décrivant chez l'homme « l'état de ce qui évolue, se modifie, ne reste pas identique » en suivant une voie qui n'est pas normale, c'est-à-dire qui n'est pas « dépourvue de tout caractère exceptionnel », qui n'est pas « conforme au type le plus fréquent », ou qui ne « se produit pas selon l'habitude » [221].

4.1.1.1.2— Le lexique

Le lexique est « l'ensemble des mots qu'une langue met à la disposition des locuteurs ». C'est une réalité de langue. À l'inverse le vocabulaire est « l'ensemble des mots utilisés par un locuteur donné dans des circonstances données ». Il s'agit d'une réalité de discours [222].

Dans cette première partie concernant la langue, c'est donc le lexique qui va nous intéresser. Plus particulièrement ce devrait être le lexique utilisé par un locuteur du XVIIe

[220] Picoche, 1977, p.97.

[221] Définitions de *changement* et d'*anormal*. Rey-Debove dir., Rey dir., 1993 et 2003.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

siècle, à l'époque de Corneille. Cependant nous travaillerons, pour des raisons pratiques, sur le lexique du XXe siècle afin d'en rechercher la structure que nous appliquerons ensuite au vocabulaire du XVIIe siècle de Corneille. En effet nous avons pu voir que la structure générale du système n'était pas affectée, même si les lexèmes et les sémèmes pouvaient changer d'une époque à l'autre. Cette pérennité de la structure lexicale est importante, elle est sans doute due en partie au fait que les dictionnaires contemporains font référence à des emplois vieillis qui existaient au XVIIe siècle, emplois dont nous avons tenu compte [223] .

C'est dans la deuxième partie que nous nous intéresserons au vocabulaire de Corneille en comparant le lexique à sa disposition avec le « lexique de situation » [224] qu'il utilise dans ses comédies baroques et ses tragédies classiques pour parler de la folie et de la déraison. Nous essaierons ainsi de mettre en avant le vocabulaire particulier de chaque genre et de chaque esthétique en nous appuyant sur la structuration des champs lexicaux sémantiques [225] .

A partir du concept défini précédemment nous avons retenu et écarté certains mots du lexique pour constituer le champ générique.

Les mots retenus

Nous avons retenu les mots appartenant à la catégorie des noms communs et ayant dans leur signifié le concept "changements humains hors norme". Il s'agit d'une modification qui correspond au franchissement de ce que l'on peut appeler la normalité : ce qui sert de

[222] Picoche, 1977, p. 44. François Rastier récuse cette opposition langue/discours, reprise de Gustave Guillaume. Il cite Coseriu pour montrer la coexistence de plusieurs systèmes sémantiques ou instance de codification : un système fonctionnel de la langue ou dialecte, la norme ou sociolecte, et l'usage ou idiolecte. « Les concepts de langue comme *institution sociale* et comme *système fonctionnel* ne peuvent être considérés comme coextensifs, parce que dans chaque langue il y a des aspects systématiques et interindividuels, normaux dans la communauté considérée, c'est-à-dire institutionnels, et qui, cependant, ne sont pas fonctionnels, n'appartiennent pas au système idéal de différences et d'oppositions significatives de la langue elle-même. [...] En outre, entre le *parler concret* et la norme sociale, peut s'insérer, comme degré intermédiaire, la *norme individuelle*, abstraction par laquelle on élimine seulement les éléments totalement inédit et occasionnels du parler, mais pour conserver tout ce qui est répétition, modèle constant dans les actes linguistiques de l'individu considéré. » Rastier, 1996,p. 39. Dans l'opposition langue/discours, François Rastier assimile la langue au système fonctionnel et le discours à la norme, à l'usage et au texte.

[223] Sur la pérennité des systèmes lexicaux voir dans cette partie, le chapitre « 3— Étude diachronique de *folie* et *déraison* ». De ce point de vue la démarche inverse qui aurait consistéà partir des dictionnaires du XVII^{e} siècle aurait été plus longue puisqu'il aurait fallu recommencer l'étude pour chaque période et chaque dictionnaire. En effet c'est le système structural du XX^{e} siècle qui contient tous les autres systèmes. C'est ce que nous appelons une raison pratique.

[224] Il s'agit d'une expression de Charles Muller citée par Jacqueline Picoche qui précise que les différents genres littéraires constituent des « situations » stylistiques. Picoche, 1977, p. 51.

[225] Dans la terminologie adoptée par François Rastier, le lexique que nous étudierons à travers les dictionnaires correspond à la norme sociale ou sociolecte, tandis que le vocabulaire de Corneille qu'il utilise dans ses comédies ou ses tragédies correspond à l'usage individuel ou idiolecte.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

règle, de modèle, de référence (norme sociale) ou ce qui est dépourvu de tout caractère exceptionnel et correspond au type le plus fréquent (norme naturelle). Ce franchissement de la normalité peut être appréhendé d'un point de vue médical ou social, qu'il s'agisse, concernant une personne, de sa conduite du point de vue de la morale ou de ses facultés raisonnantes d'un point de vue moral.

Les éléments du lexique ainsi regroupés forment un champ conceptuel extrêmement vaste qu'il convient de réduire en excluant certains mots.

Les mots exclus

Les mots « positifs sans excès »

Nous n'avons pas retenu les mots dont le signifiécorrespond à une orientation positive sans idée d'excès ou de non respect d'une norme.

Ex. Force : « Capacité de l'esprit ; possibilités intellectuelles et morales. »

Les mots dont le sens correspond à une cause

Nous n'avons pas retenu l'expression de la cause comme étant pertinente dans les changements humains hors norme. C'est en effet quelque chose qui reste souvent caché et propre à l'histoire de chacun : les traits sémantiques correspondant aux causes sont donc des traits afférents — non-distinctifs — du niveau du discours qui ne peuvent intervenir à ce niveau de la langue où sont concernés les traits inhérents — distinctifs — principalement. Ainsi les mots ayant dans leur signifié une expression de la cause ne seront pas inclus dans notre étude.

Ex. Malheur : « Évènement qui affecte (ou semble de nature à affecter) péniblement, cruellement (qqn). »

Les cas particuliers

Les mots exprimant le "changement"

Les mots dont le signifié exprime l'idée seule de "changement" ne sont pas retenus. Ils doivent également exprimer l'idée de "franchissement d'une norme" pour faire partir du champ.

Ex. Modification : « Cour. Changement qui n'affecte pas l'essence de ce qui change. »

Lesmots correspondant à un emploi familier

À l'exception de certaines acceptions de *folie* et de *déraison* nous ne tiendrons pas compte des signifiés des mots correspondant à un emploi familier, c'est-à-dire des mots qui auraient le sème [familier].

Les mots avec le sens de "phénomène de masse"

Les mots ayant dans leur sémème le trait [phénomène de masse] ne sont pas retenus.

Ex. Soulèvement : « Fig. Mouvement massif de révolte. »

Les mots ayant le sens de "doctrine"

Les mots possédant le trait [doctrine] ne sont pas retenus.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Ex. Laxisme : « Doctrine morale, théologique tendant à supprimer les interdits. »

4.1.1.2— Constitution a partir des définitions de dictionnaire

La deuxième méthode pour la constitution du champ générique consiste à rechercher de nouveaux lexèmes à partir de la décomposition des définitions de dictionnaire des premiers mots sélectionnés précédemment sur la base d'un concept commun.

L'identification des nouveaux lexèmes se fait tout d'abord à partir du renvoi, dans la définition, d'un mot à un autre mot qui est lui-même à définir et ensuite à partir de la décomposition des sens des termes monosémiques ou des acceptions complexes qui correspondent à de nouveaux mots.

Cependant les éléments du lexique ainsi regroupés forment un champ générique extrêmement vaste, d'autant plus vaste que si un certain nombre de mots sont définis d'une manière circulaire, beaucoup d'autres sont soit monosémiques avec des sens qui peuvent être dédoublés, soit polysémiques avec des acceptions qui peuvent elles-mêmes être dédoublées. Aussi avons-nous suivi précisément les règles d'exclusion de certains lexèmes, que nous avons déjà présentées [226] .

4.1.2— Présentation du champ

Le champ générique englobant *folie* et *déraison* est un champ lexical sémantique composé donc de mots envisagés dans le rapport Sa/Sé. À partir de ce qui vient d'être dit l'on peut maintenant présenter ce champ en proposant une liste des lexèmes qui le constituent [227] avec leur définition provenant, sauf indication contraire du *Nouveau petit Robert : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française.*

4.2— Structuration du champ générique englobant *folie* et *déraison*

Il s'agit dans cette partie de structurer le champ générique « Changements humains hors norme » englobant *folie* et *déraison* en définissant dans un premier temps des axes sémantiques (S) prenant comme valeur des sèmes (s). Ces sèmes sont identifiés à partir de la décomposition des définitions du *Nouveau petit Robert : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* pour les lexèmes retenus, décomposition que nous présentons dans un deuxième temps pour une meilleure compréhension.

4.2.1— Définition des axes sémantiques et des sèmes

Nous distinguerons des axes sémantiques génériques fermés dont les valeurs de sèmes sont prédéterminées, et un axe sémantique spécifique ouvert dont les valeurs de sèmes sont à déterminer en fonction de chaque sémème. Nous proposerons différentes représentations des axes et des sèmes.

[226] Voir dans cette partie, le chapitre « 2.2.2— Identification des lexèmes ou des sémèmes ».

[227] La distinction des polysèmes se fait lors de la décomposition des définitions. Voir dans cette partie, le chapitre « 4.2.2— La décomposition des définitions ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

4.2.1.1— Les axes sémantiques génériques [228]

Il s'agit d'axes de généralité décroissante dont les valeurs désignent un genre entier. Il y a des axes macrogénériques et des axes microgénériques.

Axes sémantiques macrogénériques

Ces axes correspondent à des valeurs générales de sèmesdu type [animé].

S_{-I} : [humain] vs [229] [non humain]

Il ne s'agit pas d'un axe distinctif — d'où sa notation « -I » — puisqu'il ne peut prendre ici qu'une valeur — [humain] — du fait de la restriction du champ sémantique aux changements hors norme du type humain.

S_0 : [action] vs [état]

Cet axe se subdivise en un niveau principal, binaire — [action] vs [état] —, et deux niveaux secondaires.

Au premier niveau secondaire, le sème [action] se divise en deux valeurs : [ce que fait qqn et ce par quoi il réalise une intention ou une impulsion] [230] et [fait de produire un effet, manière d'agir sur qqn ou qqch.]. Le sème [état] — ou [manière d'être (physique, intellectuelle, morale)] — se divise en plusieurs valeurs : [état physique], [état affectif], [état psychique], [état psychologique] etc. ; [caractère d'une personne].

Au deuxième niveau secondaire le sème [ce que fait qqn et ce par quoi il réalise une intention ou une impulsion] se divise en plusieurs valeurs : [action de (+ verbe actif)] ;[acte], [idée], [parole], [action], [attitude], [conduite] etc. ; [caractère de ce qui], [état de ce qui]. Le sème [fait de produire un effet, manière d'agir sur qqn ou qqch.] se divise en deux valeurs : [fait de (+ verbe actif)] et [manière de (+ verbe actif)].

Il s'agit bien d'un axe distinctif dont les valeurs correspondent en fait aux locutions relationnelles dont nous avons déjà parlé [231] . Nous avons cependant le choix de faire apparaître cet axe soit au début du travail de décomposition des sèmes, soit à chacun des paliers correspondant aux niveaux des différents axes. La première solution privilégie la différenciation des lexèmes en les isolant par un élargissement de la structure sémantique qui se trouve doublée [232] . La deuxième solution privilégie au contraire la compréhension de la structure elle-même en la resserrant et la superposant, les lexèmes se trouvant

[228] Nous dénommons les axes sémantiques relativement aux valeurs qu'ils prennent : ici il s'agit de sèmes génériques.

[229] Abréviation de *versus*, marquant l'opposition.

[230] Ces définitions des valeurs de sèmes sont tirées des définitions du *Petit Robert*.

[231] Voir dans cette partie, le chapitre « 2.2.2.2— Identification des lexèmes et des sémèmes ».

[232] En effet, si l'on prend par exemple la représentation de la structure en arbre, celle-ci est la même sous le sème [action] et sous le sème [état] : il faudrait donc la représenter deux fois et disperser les lexèmes des deux côtés, après une différenciation faite « a priori ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

regroupés [233] .

Il y a un avantage certain dans la simplification et la compréhension de la structure sémantique à adopter la deuxième solution lorsque les sèmes de cet axe macrogénérique sont nombreux ou d'un nombre indéterminé comme c'est le cas ici pour [action] et [état] dans leur développement secondaire [234] .

Ainsi cet axe « S_0 » est à la fois premier et ultime. Premier car il représente la nature du concept — nature ou état — correspondant au signifié associé au lexème. Et ultime car il permet de différencier en dernier lieu des lexèmes aux sémèmes identiques par ailleurs. Et c'est en cela qu'on peut rapprocher les sèmes de cet axe des traits de sélection définis par Jacqueline Picoche comme des traits de nature à la fois syntaxique et sémantique [235] qui interviennent à la fin de la décomposition en sèmes après l'utilisation des traits inhérents, de nature uniquement sémantique. En effet ces traits de sélection ont la particularité d'intervenir à tous les niveaux de la structure sémantique sans être rattachés à un axe particulier.

C'est pourquoi nous intégrerons maintenant les deux sèmes principaux de cet axe « S_0 » dans la définition même du champ générique qui devient : "changements humains hors norme : actions et états". Ceci afin de signifier que c'est cet axe qui intervient en dernier lieu à chaque niveau de la structure sémantique pour différencier des lexèmes possédant par ailleurs des sèmes identiques.

Axes sémantiques mésogénériques

Ces axes définissent des valeurs de sèmes correspondant à des valeurs intermédiaires du type [transport].

S_I Axe du point de vue et de la connotation

L'axe S_I combine celui du point de vue qui peut prendre deux valeurs — [social], [médical] — et de la connotation qui peut en prendre trois — [neutre] [236] , [péjorative], [méliorative]. Sur les six combinaisons possibles des sèmes de ces deux axes, seulement trois sont en fait actualisés, ce qui nous a poussé à les regrouper sur un même niveau [237] : [point de vue médical et connotation neutre], [point de vue social et connotation péjorative], [point de vue social et connotation méliorative].

[233] En effet ici les deux structures qui étaient séparées sous les sèmes [action] et [état] sont superposées pour n'en faire plus qu'une. Les lexèmes se trouvent donc regroupés, la différenciation se faisant, « a posteriori », à chacun des niveaux entre [action] et [état].

[234] Avec deux sèmes on a deux fois la même structure. Avec x sèmes, on a x fois la même structure.

[235] « *Courir* aurait parmi ses traits inhérents [mouvement] [rapide], avec de plus le trait de sélection [exige un sujet animé, pourvu de pattes]. » Picoche, 1977, p. 58.

[236] Il s'agit d'une absence de connotation.

[237] Ces deux axes interfèrent fortement l'un sur l'autre : en effet le sème [point de vue médical] exclut les sèmes [connotation méliorative] et [connotation péjorative], de même que le sème [point de vue social] exclut le sème [connotation neutre].

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Les trois sèmes produits par cet axe sont définis par François Rastier comme des sèmes afférents socialement normés. Ils entrent dans une description des sémèmes qui font partie d'un système linguistique pris au sens large et comprenant, à côté du système fonctionnel de la langue, des normes socialisées. Nous nous attachons en effet ici à décrire un sociolecte [238] .

S_{II} Axe du sujet : [plan de la morale] vs [plan moral]

La raison de cet axe S_{II} est dans la confusion véhiculée par l'adjectif « moral » qui peut avoir le double sens de « qui est conforme aux moeurs, à la morale » et « relatif à l'esprit, à la pensée ».

De ce fait, la langue introduit du flou, là où le système semble bien marquer le partage entre ce qui, au niveau du sujet lui-même par rapport à son comportement, tient à la morale et est de l'ordre de l'éthique, du bien et du mal, et ce qui tient à la raisonet est de l'ordre du jugement, du bon et du mauvais.

Cet axe binaire S_{II} prend en fait des valeurs particulières selon les sèmes auxquels celles-ci se rattachent au niveau de l'axe supérieur S_I. Ainsi au sème [point de vue médical et connotation neutre] de l'axe S_I se rattachent les valeurs [affectation de la conduite : la maladie] et [affectation de la raison : l'irrationnel] de l'axe S_{II}; au sème [point de vue social et connotation péjorative] de S_I se rattachent les valeurs [manquement à la morale] et [maladresse ou manquement à la raison] de S_{II} ; et enfin au sème [point de vue social et connotation méliorative] de S_I se rattachent les valeurs [manquement à la morale : la jeunesse] et [manquement à la raison : l'irrationnel] de S_{II}.

Axes sémantiques microgénériques

Ces axes correspondent à des valeurs de sèmes minimales de faible généralité du type [ferré]. Il en existe un seul :

S_{III} Axe des conséquences :[non respect (absence de contraintes)] vs [usage trop modéré (mou) ou excessif (vif)] [239]

Cet axeS_{III} est celui des conséquences, extérieures ou intérieures. Il rend compte des manifestations des changements hors norme, qui peuvent prendre, sur le plan de la morale, la forme d'un « non respect » de la nature ou des règles sociales, ou d'un « usage trop modéré (ou mou) ou excessif (ou vif) » des inclinations et des désirs. Elles peuvent aussi prendre, sur le plan moral, la forme d'un « non respect » du bon sens, ou d'un « usage trop modéré (ou mou) ou excessif (ou vif) » des sentiments.

Cet axe comprend deux niveaux, le premier étant celui de valeurs de sèmes

[238] « Si l'on veut décrire le système linguistique au sens large, qui comprend, outre le système fonctionnel de la langue, des normes socialisées à l'oeuvre dans les textes, on doit retenir, avec les sèmes inhérents, les sèmes afférents socialement normés. » Rastier, 1996,p. 63. De ce point de vue la connotation, comme sens particulier d'un mot qui vient s'ajouter à son sens ordinaire, fait bien partie, dans le cas qui nous intéresse, du sémème comme trait distinctif.

[239] Les expressions entre crochets « […] » correspondent aux valeurs de sèmes rattachées au sème [point de vue social et connotation péjorative]. Entre parenthèses « (…) » sont données les expressions qui correspondent aux valeurs de sèmes rattachées aux sèmes [point de vue médical et connotation neutre] et [point de vue social et connotation méliorative].

en vertu de la loi du droit d'auteur.

génériques et le deuxième de valeurs de sèmes spécifiques.

4.2.1.2— Les axes sémantiques spécifiques

Il s'agit d'axes qui correspondent à des valeurs de sèmes propres à un lexème uniquement. Il n'y a qu'un seul axe de ce type :

S_{IIIbis} Axe des conséquences : [nature] vs [lieu] [240]

Cet axe est binaire, mais en apparence seulement. En effet les deux sèmes [nature] et [lieu] sont en relation, sur des axes secondaires dépendant de cet axe principal, avec un grand nombre de valeurs particulières introduites par « par » pour celles liées au sème [nature] et par « de, du, des... » pour celles liées au sème [lieu].

C'est la décomposition des définitions des lexèmes qui permet d'alimenter cet axe, chaque valeur de sème correspondant à un nombre restreint de lexèmes.

4.2.1.3—L'équation sémique

Une fois définis les axes et les sèmes il est possible de poser une équation sémique générale correspondant au sémème et composée de l'ensemble des axes :

/sémème / = {[changements hors norme] + S_{-I} : [humain] + S_0 : [action] vs [état] + S_I Axe du point de vue et de la connotation + S_{II} Axe du sujet : [plan de la morale] vs [plan moral] + S_{III} Axe des conséquences : [non respect (absence de contraintes)] vs [usage trop modéré (mou) ou excessif (vif)] + S_{IIIbis} Axe des conséquences : [nature] vs [lieu]}.

Dans le cadre de l'analyse onomasiologique les sémèmes renvoient aux Sa des lexèmes qui composent le champ. Ce sont eux que l'analyse structure.

Il y a théoriquement autant de sémèmes que de possibilité de combinaison des valeurs pouvant être prises par les axes. L'axe S_{IIIbis} étant ouvert ces possibilités sont infinies à partir de cet axe.Ainsi les sèmes des axes S_I, S_{II}, et S_{III} sont fixés et ne peuvent varier alors que les sèmes de l'axe S_{IIIbis} peuvent être complétés et varier notamment selon les époques. Les sémèmes sont donc composés d'une structure fixe comprenant les axes S_I, S_{II} et S_{III} et d'une structure variable comprenant l'axe S_{IIIbis}.

Chaque sémème est composé de tous les axes ou d'un seul au moins, le sème [changements hors norme] et les sèmes S_{-I} : [humain] et S_0 : [action] vs [état] étant obligatoires. Ainsi les premiers sémèmes que l'on trouve sont /sémème / = {[changements hors norme] + S_{-I} : [humain] + S_0 : [action] vs [état] + S_I Axe du point de vue et de la connotation}.

4.2.1.4—Les représentations des axes et des sèmes

Les axes sémantiques et les sèmes peuvent être représentés en ligne dans la dimension linéaire du texte ou en arbre dans les deux dimensions de la page, chacune de ces représentations prenant une forme synthétique abrégée et une forme analytique

[240] Voir dans cette partie, le chapitre « 5.3.1— Inscription de l'anormalité : nature et lieu ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

développée :

— Représentation en ligne des axes et des sèmes (forme synthétique). Annexe 2.

— Représentation en arbre des axes et des sèmes (forme synthétique). Annexe 3.

— Représentation en ligne des axes et des sèmes (forme analytique). Annexe 4.

— Représentation en arbre des axes et des sèmes (forme analytique). Annexe 5.

Numérotation des sèmes et des sémèmes. Nous avons adopté pour les représentations une numérotation commune des sémèmes avec un numéro de sémème qui se présente comme une suite de chiffres : de deux chiffres au niveau de l'axe S_I (ex. I 1]) à cinq pour l'axe S_{IIIbis} (ex. IIIbis 1-1-11). Le premier chiffre romain renvoie au numéro de l'axe situant le niveau du sémème ; les chiffres arabes qui suivent renvoient pour le dernier à la numérotation du sème relativement à l'axe correspondant (ex. I 1 [connotation neutre et point de vue médical] ; IIIbis 1 [nature]), et pour le(s) précédent(s) s'il(s) existe(ent) et séparé(s) par un tiret, car il(s) dépend(ent) d'un(autres) axe(s) supérieur(s), à la numérotation du (ou des) sème(s) complétant le sémème (ex. I1 [connotation neutre et point de vue médical]-II1 [affectation de la conduite : la maladie]-III1 [absences de contraintes]).

Dans la représentation synthétique qui est une forme de représentation abrégée, "x" dans les numéros des sèmes remplace le numéro des sèmes de l'axe S_I.

4.2.2— La décomposition des définitions

La décomposition des définitions des lexèmes du champ générique « Changements humains hors norme : action et état » dont nous énoncerons les principes nous permettra de proposer une représentation hiérarchisée complète des lexèmes.

4.2.2.1—Les principes

Nous venons de définir les axes sémantiques et les sèmes correspondant à chaque axe. L'on peut alors appliquer l'analyse sémique aux lexèmes du champ générique et rechercher pour chacun les sèmes qui composent leur sémème.

Nous avons vu [241] que la définition linguistique correspondait au sémème comme ensemble de sèmes comprenant aussi bien des traits pertinents que des traits non pertinents. Nous avons vu aussi que coexistaient deux types de définitions : la définition relationnelle renvoyant à un lexème de base à définir et la définition substantielle par genre commun et différence spécifique où le genre commun ou mot-genre représente l'archilexème et les différence spécifiques les traits pertinents.

Il s'agira pour nous ici de retrouver à partir des définitions du dictionnaire les différences spécifiques entre les sémèmes des lexèmes du champ sémantique lexical et de remonter ainsi jusqu'à l'archisémème commun à tous les lexèmes.

4.2.2.2—Représentation des lexèmes au XXe siècle

[241] Voir dans cette partie, le chapitre « 2.2.1— Les définitions des dictionnaires ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Une fois la définition des axes sémantiques et des sèmes correspondants réalisée et une fois la décomposition des définitions achevée il est possible de représenter la structure hiérarchisée du champ générique « Changements humains hors norme : action et état » relativement aux différents Sa liés aux lexèmes dans le cas de cette analyse onomasiologique.

— Représentation en ligne des Sa au XXe siècle [242] . Annexe 6.

Pour les sémèmes correspondant à chaque Sa il convient de se reporter à l'annexe 1.

5— Démarche sémasiologique

La démarche sémasiologique que nous abordons maintenant sera menée en langue dans une perspective synchronique au XXe siècle, comme cela avait été le cas pour la démarche onomasiologique qui précède, mais également au XVIIe siècle du fait de la limitation des champs étudiés. Elle nous conduira en effet à étudier la polysémie de *folie* (un seul Sa ou des signifiants identiques pour plusieurs Sé) et la monosémie très particulière [243] de *déraison* (un seul Sa pour un seul Sé). Et pour cela nous serons amené à réutiliser les résultats de l'analyse onomasiologique qui précède.

Ainsi nous verrons dans une première partie le principe et les règles de l'inversion de point de vue qui nous permettra de passer de l'onomasiologie à la sémasiologie en relation avec un élargissement de la notion d'invariance mais cette fois de la sémasiologie à l'onomasiologie. Puis dans une deuxième partie nous présenterons la constitution et la structuration des champs sémasiologiques *folie* et *déraison* pour le XXe siècle par transfert des résultats obtenus sur le champ onomasiologique contenant les deux mots pour le XXe siècle, avant de proposer la constitution et la structuration des champs sémasiologiques *folie* et *déraison* pour le XVIIe siècle par extrapolation des résultats

[242] La représentation en ligne des Sa au XXe siècle renvoie dans sa structure sémantique générale à celle des Sa au XVIIe siècles pour le même champ générique et nous pourrons donc l'utiliser comme base de travail pour une étude onomasiologique de ce même champ au XVIIe siècle. Ainsi si les Sa et les Sé peuvent changer du XVIIe au XXe siècle, la structure sémantique reste la même pour le champ générique englobant *folie* et *déraison*. C'est ce que nous avons pu montrer en sémasiologie au chapitre « 3— Étude diachronique de *folie* et *déraison* », et que, grâce à l'élargissement de la notion d'invariance décrite au chapitre « 5.1.2— Élargissement de l'invariance », nous appliquons à l'onomasiologie. Passer par la structure sémantique du XXe siècle pour ensuite aller vers celle du XVIIe siècle nous a semblé plus réaliste pour la simple raison que cette structure, plus proche de nous, nous est mieux connue dans les dictionnaires et qu'elle nous apparaît comme l'aboutissement d'un processus d'évolution sémantique achevé ou non. On notera que la même démarche, privilégiant une « chronologie à rebours », a été adoptée par Sylviane Rémi-Giraud dans son étude sémantique du mot air au XVIIe et au XXe siècle. Rémi-Giraud, 1999 ; Rémi-Giraud, 2000).

[243] La monosémie de *déraison* est en effet très particulière car *déraison* n'est véritablement monosémique que pour le seul dictionnaire qui va nous servir de base de travail, à savoir *Le Grand Robert de la langue française*. Nous verrons que les autres dictionnaires présentent le mot comme polysémique.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

selon le principe de l'invariance des champs sémasiologiques pour le XXe siècle. Enfin dans une troisième partie nous pourrons souligner certaines spécificités relatives à l'analyse sémasiologique, comme l'inscription de l'anormalité ou le rapprochement avec le signifié de puissance qui montre l'intérêt d'une démarche sémasiologique centrée sur un mot passant d'abord par une analyse onomasiologique de son environnement sémantique.

5.1— De l'onomasiologie à la sémasiologie

Le passage de la démarche onomasiologique à la démarche sémasiologique se fait selon une inversion de point de vue avec une conservation des résultats de l'analyse sémique concernant la constitution et la structuration des champs.

Nous verrons dans un premier temps le principe et les règles de cette inversion de point de vue avant de proposer ensuite à partir de là un élargissement de la notion d'invariance, de la sémasiologie à l'onomasiologie.

5.1.1— Inversion de point de vue

5.1.1.1— Le principe

La démarche onomasiologique qui part d'un Sé ou concept commun à un ensemble de lexèmes composant un champ pour organiser en système leur Sa est complémentaire de la démarche sémasiologique qui part d'un Sa unique commun à un ensemble de lexèmes composant un champ pour organiser en système leur Sé.

Cela signifie qu'aussi bien les Sa organisés par la démarche onomasiologique, que les Sé structurés par la démarche sémasiologique, sont uniques et correspondent à un sémème unique qui fait le lien entre les deux systèmes onomasiologique et sémasiologique renvoyant aux deux côtés du signe linguistique, le Sé et le Sa. Ainsi comme il est possible pour un mot de passer de son Sé à son Sa et vice-versa, il est possible pour un champ composé d'un ensemble de mots de passer d'un point de vue onomasiologique sur celui-ci à un point de vue sémasiologique sans qu'il y ait de changement de structure du système puisque le dénominateur commun, le sémème, reste le même.

Une condition cependant à la conservation du système dans le changement de point de vue est que le champ sémasiologique que l'on veut étudier soit inclus dans le champ onomasiologique qu'on a déjà étudié et structuré.

Si la démarche onomasiologique conduit à une dispersion des Sa identiques dans la structure, la démarche sémasiologique regroupe les Sé des Sa identiques pour en faire apparaître plus clairement les relations puisque les autres Sé correspondant à des parasynonymes sont alors absents.

Dans le changement de point de vue de l'onomasiologie vers la sémasiologie, les Sa identiques considérés comme des monosèmes distincts dispersés sous un même Sé s'effacent pour laisser la place à des Sé regroupés sous un signifiant unique commun et

en vertu de la loi du droit d'auteur.

considérés comme faisant partie d'un polysème structuré. L'analyse sémantique structure donc du sens dans l'une ou l'autre démarche, et chaque fois le même sens, que ce soit le sens générique d'un Sé correspondant à une somme de Sa ou la somme des Sé correspondant à un Sa unique. La même structure sémantique bascule ainsi d'une représentation des Sa pour l'analyse onomasiologique à une représentation des Sé pour l'analyse sémasiologique.

5.1.1.2— Une règle et un axiome

En théorie le changement de point de vue peut se faire indifféremment dans les deux sens : de l'onomasiologie à la sémasiologie et vice-versa. Cependant comme on a déjà pu le dire il est plus intéressant d'adopter un ordre allant de la démarche onomasiologique vers la démarche sémasiologique.

En effet si l'on pose comme règle que *la structure sémantique sémasiologique à Sa unique commun à un ensemble de lexèmes constituant le champ doit aussi pouvoir accueillir tous les parasynonymes de ces lexèmes* alors l'ordre qui est de commencer par la démarche onomasiologique structurant un ensemble de Sa différents à partir d'un Sé unique commun puis de poursuivre par la démarche sémasiologique structurant un ensemble de Sé différents à partir d'un Sa unique commun, s'impose comme étant le plus logique.

En d'autres termes il est plus productif pour l'analyse d'un mot polysémique de commencer par faire une analyse onomasiologique de la notion à laquelle il appartient avant de faire, par un changement de point de vue vers l'analyse sémasiologique, son analyse propre. Ainsi si l'on peut poser comme axiome que *la structuration du champ sémantique d'un mot polysémique procède de la structuration du champ sémantique complet auquel il appartient avec ses parasynonymes*, il s'ensuit que l'analyse onomasiologique doit précéder l'analyse sémasiologique et que la seconde ne saurait se passer de la première.

L'on peut rapprocher cet aspect de la notion de modification de la « structure conceptuelle » dont parle Jacqueline Picoche à propos de son travail sur les *Chroniques* de Froissart : « Il nous a semblé, souligne la linguiste, que d'une façon générale le renouvellement des signifiants est plus rapide que celui des signifiés, mais que pourtant sur certains points, on touche à une différence réelle dans les structures conceptuelles. » Et plus loin : « Dans l'ensemble, les études d'histoire du vocabulaire ont été conçues jusqu'ici comme l'histoire de mots isolés plutôt que comme celle de champs lexicaux à plusieurs signifiants. Il y a là un terrain immense et presque vierge à défricher. » [244]

On voit pointé ici l'intérêt de partir d'un champ lexical étendu et de donner une idée de sa « structure conceptuelle » notamment dans le temps afin de pouvoir étudier ensuite plus complètement l'évolution d'un ou plusieurs mots à l'intérieur de ce champ. C'est là que réside l'avantage de commencer une étude lexicale par une démarche onomasiologique — centrée sur un concept — pour ensuite aller vers l'étude du mot, plutôt que par une démarche sémasiologique — centrée sur le mot. Ainsi l'on peut répéter

[244] Picoche, 1977, p. 110-111.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

que pour faire l'analyse sémasiologique d'un mot il convient d'abord de faire une analyse onomasiologique de la notion à laquelle il appartient.

5.1.2— Élargissement de l'invariance

Nous avons montré au chapitre « 22— Étude diachronique de *folie* et *d é raison* » que le XXe siècle proposait, pour les mots *folie* et *déraison*, un système sémantique général invariant incluant les autres systèmes pour les siècles précédents en remontant jusque vers la fin du XVIIe siècle.

Cette notion d'invariance s'appliquait alors au mot et à son champ sémasiologique mais pas forcément à l'ensemble de ses parasynonymes et au champ onomasiologique correspondant. Cependant le principe de l'inversion des points de vue qui permet de passer facilement, avec conservation du système des axes sémantiques, d'une conception onomasiologique à une conception sémasiologique et vice-versa, permet l'élargissement du principe d'invariance appliqué au système sémasiologique, au système onomasiologique.

Ainsi le système onomasiologique mis en place pour les parasynonymes de *folie* et *déraison* au XXe siècle pourra-t-il être utilisé lors de l'étude onomasiologique que nous ferons du même environnement sémantique mais pour la langue du XVIIe siècle.

5.2— Constitution et structuration des champs *folie* et *déraison*

C'est selon le principe de l'inversion de point de vue décrit plus haut que nous allons maintenant pouvoir constituer — identification des lexèmes et décomposition des définitions de dictionnaire — et structurer au XXe siècle les champs sémasiologiques *folie* et de *déraison*, avant d'extrapoler les résultats, selon le principe de l'invariance, pour le XVIIe siècle.

5.2.1— Au XXe siècle

Nous plaçant d'un point de vue méthodologique dans la même perspective structurale de l'analyse sémique que pour la démarche onomasiologique, nous reprendrons pour l'étude sémasiologique des deux champs lexicaux sémantiques à Sa unique commun *folie* et *déraison*,les résultats obtenus pour l'étude du champ générique [245] « Changements humains hors norme : action et état » contenant les mots *folie* et *déraison*. En effet comme on vient de le dire plus haut, la structuration des deux champs lexicaux sémantiques *folie* et *déraison* dans une perspective sémasiologique procède de la structuration du champ lexical sémantique complet auquel ces deux mots appartiennent avec leurs parasynonymes dans une perspective onomasiologique. La relation entre les deux types de champs est l'équation sémique générale qui est commune. Cette équation

[245] Le champ est ici composé de lexèmes à Sa identique qui se distinguent par des Sé différents « soumis au travail d'abstraction et de classement du lexicologue », comme le souligne Jacqueline Picoche. En onomasiologie le champ se composait de lexèmes à Sé générique identique et se distinguant par des Sa différents pour la plupart. Dans un cas le point commun est le Sa et dans l'autre une partie du Sé.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

correspond au sémème des lexèmes (Sa/Sé) constitutifs des champs et est composée de l'ensemble des axes avec leurs valeurs. Elle permet dans le cadre de l'analyse onomasiologique une structuration des Sa des lexèmes du champ entre eux et dans le cadre de l'analyse sémasiologique des Sé :

/sémème / = {[changements hors norme] + S_{-I} : [humain] + S_{0} : [action] vs [état] + S_{I} Axe du point de vue et de la connotation + S_{II} Axe du sujet : [plan de la morale] vs [plan moral] + S_{III} Axe des conséquences : [non respect (absence de contraintes)] vs [usage trop modéré (mou) ou excessif (vif)] + S_{IIIbis} Axe des conséquences : [nature] vs [lieu] [246] **}.**

Ainsi c'est en partant de la structuration, effectuée dans le cadre de l'analyse onomasiologique, des différents Sa des parasynonymes de *folie* et de *déraison* à partir des sémèmes contenus dans les gloses du *Nouveau petit Robert : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* [247] que nous allons pouvoir proposer maintenant une organisation structurale de l'ensemble des Sé de *folie* et de *déraison* pour le XXe siècleet élargie cette fois à la plus grande complexité du *Grand Robert de la langue française* [248] .

Pour cela nous sommes amenés dans un premier temps à constituer les champs *folie* et *déraison* en identifiant les différents lexèmes à Sa unique commun qui le composent, à partir du travail sur la constitution du champ générique menée lors de l'analyse onomasiologique [249] mais surtout, comme il s'agit de mots polysémiques, à partir du travail de décomposition des définitions.

Le travail de décomposition a été réalisé principalement sur les gloses du dictionnaire. Cependant il nous a semblé important de nous servir aussi des citations données en exemple dans *Le Grand Robert de la langue française* afin d'affiner les résultats [250] :

Folie — 1. [a] Courant (Vieux en psychiatrie, sauf dans certaines expressions) [251] ***. Trouble* [le fait de ; choses] mental ; dérèglement* [état de], égarement* [fait de]***

246 Voir dans cette partie, le chapitre « 5.3.1— Inscription de l'anormalité : nature et lieu »

247 Rey-Debove dir., Rey dir., 1993 et 2003.

248 Rey dir., 1985 et 2001.

249 Voir dans cette partie, le chapitre « 4.1— Constitution du champ générique englobant *folie* et *déraison* ».

250 La numérotation des citations données par les dictionnaires reprend la structuration que ces derniers ont adoptée pour la présentation des acceptions. A chaque citation est affecté un indice qui comprend successivement : une lettre, pour différencier les grandes parties ; deux chiffres arabes, le premier renvoie au numéro d'ordre de l'acception dans la rubrique du dictionnaire et le deuxième est le numéro d'ordre de la citation dans l'acception. Chaque fois que nous aurons besoin de faire référence à une citation d'un des dictionnaires, nous la désignerons de la manière suivante : — trois premières lettres du dictionnaire source, — un chiffre romain pour différencier les homonymes éventuels, — l'indice de la citation construit sur la base de deux chiffres

251 Il s'agit là d'une utilisation courante en langage médical populaire.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

de l'esprit. Aliénation, délire, démence, déséquilibre (mental), vésanie (vieux) ; fou. [1.1] Être atteint de folie, frappé de folie. [1.2] Fam [252] . Avoir un grain de folie. Fêlure. [b] (Locutions vieillies). Psychiatrie. [a'] [1.3] Folie à deux (communiquée ou simultanée par contagion réciproque) : délire* [état de] de même espèce, se manifestant chez deux individus vivant ensemble. (Paranoïa). — [b'] [1.4] Vieux. Folie érotique. Érotomanie ; érotisme (vieux), perversion (sexuelle). — [c'] 1854 Vieux. [1.5] Folie circulaire ; 1899 folie maniaque dépressive : psychose maniaco-dépressive [maladie mentale qui se traduit par [a''] des accès de surexcitation (manie* [fait de ; choses]) [b''] alternant [253] avec des périodes de dépression* (mélancolie* [état])]. — [d'] [1.6] Folie du doute : rite [manière de faire habituelle] apparaissant dans certaines formes de névroses obsessionnelles. — Vieux. [1.7] Folie partielle : psychoses délirantes chroniques, mélancolie. (Monomanie). — [e'] Milieu XIXe siècle. [1.8] Folie morale : ensemble de troubles* [fait de ; choses] "moraux" présentés par certaines personnalités psychopathiques, "absences ou... perversion profonde des instincts normaux de moralité" (Lalande). Perversion. — [f'] Vieux. [1.9] Folie systématique. Paranoïa. [c] Ethnologie. Ensemble de manifestations [action de, manière de] de comportement liées à un désordre psychique, spécifiques de certains groupes ethniques. [1.10] Étude des folies ethniques en ethnopsychiatrie. [d] Locution courante (vieux dans la langue scientifique). [a'] [1.11] [254] Folie furieuse, violente. Fureur. [b'] [1.12] Folie douce, sans aucune violence. [c'] [1.13] Folie des grandeurs. Mégalomanie. [MÉGALOMANIE : Méd. Comportement pathologique caractérisé [a''] par le désir excessif de gloire, de puissance [b''] ou par l'illusion qu'on les possède (délire, folie des grandeurs).] [e] Par exagération [255] . Cour. État d'exaltation* intense où le contrôle du comportement semble avoir disparu. — Remarque : cet emploi, non scientifique, est proche de la notion psychiatrique de "manie*". [1.14] Des moments, des instants de folie. — [1.15] Folie générale, collective [256] : comportement exalté, violent, irrationnel d'un groupe. 2. (1690). [a] Caractère de ce qui échappe au contrôle de la raison. Irrationnel. [2.1] La folie des passions, [2.2] de l'imagination. [257] Absolt. L'irrationnel* [ce qui]. [2.3]L'éloge de la folie d'Érasme, est une critique du dogmatisme.— [b] Spécialt. L'imagination

[252] *Nous avons écarté les termes familiers.*

[253] *Il est artificiel de distinguer deux sens différents qui « alternent » l'un avec l'autre. Mais le champ tel que nous le structurons ces deux sens ne peuvent apparaître ensemble.*

[254] *Il s'agit ici de l'usage scientifique vieilli mais qui est passé dans la langue courante pour un usage médical populaire. Pour l'emploi courant non médical de folie furieuse voir plus loin en « connotation négative ».*

[255] *Il n'y a pas d'usage scientifique au départ ; il s'agit d'un usage médical populaire proche de la notion scientifique de "manie".*

[256] *Notre corpus ne retiendra pas la folie en groupe.*

[257] *Ces deux utilisations de "folie" correspondent aux deux côtés de l'irrationnel, un côté qui correspond à l'expression intellectuelle (III 3-2-1) et un autre qui correspond à l'expression des sentiments (III 3-2-2). D'où leur position à ce niveau de la hiérarchie.*

en vertu de la loi du droit d'auteur.

[chose ; faculté], l'inspiration [intensité ou pouvoir d'action ; état mystique]. [2.4] La poésie est une folie rythmée. [c] Théologie chrétienne. [2.5] La folie de la croix. Scandale. [258] ***3. [a] Manque [a'] de [fait de] jugement, [b'] de bon sens ; [b] absence [fait de] de raison ; comportement [manière de se comporter] qui dénote ces traits (le mot et la notion dépendent évidemment des critères sociologiques du jugement). Déraison, extravagance, insanité ; fou. [b suite] [3.1] Mêler la sagesse et la folie. [aa' ou ab' suite1] — Locution. [3.2] C'est folie de vouloir... : il est fou, absurde de... Aveuglement, inconscience. — Locution. [3.3] C'est folie, c'est de la folie de..., que de... C'est de la folie, de la pure folie, de la folie furieuse. Aberration, absurdité, bêtise, connerie (vulgaire), crétinisme, délire (figuré), imbécillité. [c] [3.4] S'étourdir jusqu'à la folie. Affolement, égarement, emportement, vertige (figuré).*** [259] ***[d] [3.5] Être audacieux jusqu'à la folie. Excès. [aa' ou ab' suite2] [3.6] Folie douce : sans conséquence grave. [aa' ou ab' suite3] [3.7] En interjection. Folie ! : c'est de la folie. [e] Locution adverbiale (1704). [3.8] À la folie. Follement, passionnément. Aimer quelque chose, quelqu'un à la folie. [f] [3.9] Grain de folie : élément déraisonnable, irrationnel. [g] [3.10] Coup de folie : accès* menant à des actions, des attitudes aberrantes, déraisonnables. [h] Spécialt. [3.11] C'est de la folie : c'est d'une générosité [caractère ; ce qui porte à agir] excessive. 4. Une, des folies. [a]. Idée, parole, action déraisonnable, extravagante. [a']*** [260] ***Absurdité, bizarrerie, extravagance ; fou. [b'] [4.1] Ce projet est une folie. Chimère, divagation, hallucination, vision. [c'] [4.2] La folie de quelqu'un, sa folie. Caprice, dada, lubie, manie, marotte, toquade. [d'] [4.3] (XVI siècle). Faire une folie, des folies. Bêtise, sottise. [e'] [4.4] Folies de jeunesse. Coup (de tête), écart (de conduite), escapade, frasque, fredaine, incartade. — [4.5] Faire la folie de... (et infinitif). [f'] Locution, vieux. [4.6] Faire folie de son corps, en parlant d'une femme qui se livre à toutes sortes de désordres (Académie). — [g'] [4.6bis] Moderne. Faire des folies de son corps. [b]. (1843, BALZAC). Dépense [action de] excessive. Dépense, dissipation. [4.7]Vous avez fait une folie en nous offrant ce cadeau. [c]. [4.8] La folie, une folie de... Marotte, passion. La moto est sa folie.— "La folie des conquêtes coloniales..." (Martin du GARD). 5. [a] [5.1] (XVIIe-XVIIIe) Vieux. Riche maison de plaisance. [b] Moderne. [5.2] Folies, se dit de certains théâtres, music-halls. Les folies bergères à Paris. 6. [a] Passion [état affectif] violente, déraisonnable [b] et, par extension, la passion (opposé à raison). Amour, passion. [6.1] Douce, tendre folie. 7. Gaieté [caractère ; geste, propos] vive, un peu extravagante. Fantaisie, gaieté ; et aussi folâtre folichon. [7.1] Chanter l'amour et la folie. [7.2] La folie (1694) : personnage allégorique représenter sous les traits d'« une femme joyeuse avec une marotte et des grelots » (Littré).— Par extension. Action ou parole gaie et souvent libertine. [7.3] Dire, faire mille folies.***

[258] ***Cet exemple est un peu particulier. Il correspond à l'emploi de scandale : « fait religieux troublant, contradictoire ». Il s'agit plus d'une cause de la folie chez l'homme ; car seule la raison de l'homme peut être mise en cause, non celle de Dieu.***

[259] ***On trouve ici des expressions du désenchantement (« s'étourdir de colère »), de la peur, etc. (voir III 2-22-221).***

[260] ***Il faut surtout se référer aux exemples en III, où se trouvent les idées, paroles, actions etc. L'on n'a ici que la notion générale avec déraisonnable qui aurait pour sens « qui ne correspond pas à la mesure normale ».***

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Puis dans un deuxième temps nous sommes amenés à structurer les deux champs sémasiologiques *folie* et *déraison* sur la base des axes sémantiques et de leurs valeurs identifiés à partir de la décomposition des définitions de dictionnaire lors de l'analyse onomasiologique [261] .

Les structures hiérarchisées des champs sémasiologiques *folie* et *déraison* relativement aux différents Sé liés aux lexèmes peuvent alors être présentées en ligne ou en arbre pour le XXe siècle :

5.2.2— Au XVIIe siècle

Restant dans la même perspective structurale de l'analyse sémique et dans la même démarche sémasiologique, nous reprendrons pour l'étude du seul champ *folie* [262] au XVIIe siècle,les résultats obtenus précédemment pour l'étude du même champ au XXe siècle selon le principe de l'invariance du système que nous avons mis en évidence : la structuration du champ lexical sémantique *folie* au XVIIe siècle procède de la structuration du champ lexical sémantique *folie* au XXe siècle.

Ainsi c'est en partant de la structuration sémasiologique de l'ensemble des Sé de *folie* pour le XXe siècleobtenue à partir de l'analyse des sémèmes contenus dans les gloses du *Grand Robert de la langue française* que nous allons pouvoir proposer maintenant une organisation structurale de l'ensemble des Sé de *folie* pour le XVIIe siècle à partir des trois dictionnaires : le dictionnaire de Richelet (1680), celui de Furetière (1690) et le dictionnaire de l'Académie française (1694).

Pour cela nous sommes amenés dans un premier temps à constituer le champ *folie* en identifiant les différents lexèmes à Sa unique commun qui le composent et en décomposant les gloses des dictionnaires du XVIIe, mais aussi les citations données en exemple afin d'affiner les résultats :

Dictionnaire de Richelet : 1680

FOLIE-RIC : 1. [a] Substantif féminin. Foible & imparfaite action de la puissance de raisonner, causée par la conformation irrégulière du cerveau, ou de quelque humeur froide ou pituïteuse, qui l'accable. [b] Sotise [fait de ; ation] [263] . [RIC1.1] Sa folie est dangereuse. 2. [2.1] Faire folie de son corps. Cette façon de parler se dit des femmes, & veut dire se prostituer. 3. Chose plaisante, choses jolies et agréables qu'on dit. Je me suis trouvé seul avec ma maitresse dans une alcove,

[261] Voir dans cette partie, le chapitre « 4.2— Structuration du champ générique englobant *folie* et *déraison* ».

[262] Les grands dictionnaires de la fin du XVIIe siècle — Richelet (1680), Furetière (1690) et l'Académie (1694) — ne mentionne pas en effet le mot *déraison* ni sa variante graphique *desraison*. Le dictionnaire de Cotegrave (1611) et le dictionnaire de Nicot (1606) du début du XVIIe siècle sont les seuls à proposer des synonymes en anglais ou en latin et des exemples traduits. Et comme on l'a vu le seul sème que l'on rencontre ensuite à partir du XVIIe siècle est [conduite déraisonnable ou son résultat]. Voir dans cette partie, le chapitre « 3.2.2— Analyse de *déraison* ».

[263] Sottise signifie à la fois « manque d'intelligence » et « de jugement ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

ou [3.1] nous avons dit mile foliës, [3.2] mais, hélas! nous n'en avons point faites. Voi. I 9.

Dictionnaire de Furetière : 1690

FOLIE-FUR *: 1. Substantif féminin. Aliénation [fait de, chose] d'esprit ou manque de raison [264] . [FUR1.1] La vraye folie excuse les crimes, [FUR1.2] cet homme a un grain de folie dans la teste. [FUR1.3] Il luy prend quelquefois des accès de folie. 2. Signifie quelques fois : Imprudence [fait de ; caractère de ; action], témérité. [FUR2.1]C'est une folie de vouloir réformer le monde, [FUR22] d'affronter les périls sans nécessité. [FUR2.3] Il a fait une folie de se marier avec une telle. 3. Signifie quelques fois, une action folastre [265] . [3.1] On fait bien des folies en sa jeunesse. [3.2] On a dit milles folies agréables dans cette conversation. 4. Est aussi une passion [fait de] [266] dominante. [FUR4.1] Un tel aime les tableaux avec trop d'excès, c'est sa folie ; [FUR4.2] il se ruine en bâtiments, c'est sa folie. Il y a aussi plusieurs maisons que le public a baptisées du nom de la folie, quand quelqu'un y a fait plus de despense qu'il ne pouvoit, ou quand il a basti de quelque manière extravagante. 5. On dit aussi [FUR5.1] la folie du siècle, la folie du monde, pour dire, la passion [fait de] [267] , le goust extravagant [268] du monde, du siècle. 6. [a] On dit proverbialement, [FUR6.1] la sagesse du monde n'est que folie devant Dieu. [b] [FUR6.2] Les plus courtes folies sont toujours les meilleures. [c] [FUR6.3] On dit, que parler tout seul est un signe de folie. [d] [FUR6.4] On dit aussi, qu'une personne n'a jamais fait de folie de son corps, pour dire, qu'elle a vescu chastement.*

Dictionnaire de l'Académie française : 1694

FOLIE-ACA *: 1. Démence [chose, manière de, fait de], aliénation [fait de, chose] de l'esprit. [ACA1.1]Sa folie me fait pitié. [ACA1.2] Sa folie approche de la fureur. [ACA1.3] Sa folie est incurable. [ACA1.4] Un accès de folie. [ACA1.5] Un grain de folie. 2. Signifie aussi : [a] Imprudence [fait de ; caractère de ; action]. [b] Extravagance [269] . [c] Faute [le fait de] de jugement. [ACA2.1] La sagesse des hommes n'est que folie devant Dieu. [ACA2.2] Il a fait une grande folie de se*

[264] On note au XVIIe siècle la confusion entre ce qui appartient à la maladie — « aliénation d'esprit » et ce qui appartient à la déraison — « manque de raison ». Cette confusion est chez Furetière comme on l'a vu, mais également chez Richelet — « faible et imparfaite action de la puissance de raisonner » ayant pour cause une « conformation irrégulière du cerveau » — ou encore dans le dictionnaire de l'Académie — « accès de folie » et « grain de folie » que Le Robert au XXe siècle rattache au manque de raison.

[265] « Folastre : d'humeur plaisante, badine ; qui est peu sérieux, qui est étourdi. » Dictionnaire de Richelet.

[266] Passion est ici à prendre dans le sens de « vive inclination » et non « d'état affectif ».

[267] Passion est ici à prendre dans le sens de « vive inclination » et non « d'état affectif ».

[268] Extravagant avec le sens de « sans raison ni sens » est péjoratif au XVIIe siècle.

[269] Du verbe extravaguer : « Penser, parler, agir sans raison ni sens ». Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

défaire de sa charge. [ACA2.3] Quelle folie de ne songer point à l'avenir. 3.Se dit aussi pour signifier : Une passion [fait de] excessive et déréglée pour quelque chose. [ACA3.1] Chacun a sa folie. [ACA3.2] Les fleurs, les tableaux, sont sa folie. 4.Se dit aussi pour signifier : Débauche de jeunesse. Divertissement. Réjouissance. Et en ce sens il s'emploie ordinairement au pluriel. [ACA4.1] Ils ont fait des folies dans leur jeunesse.

Puis dans un deuxième temps nous sommes amenés à structurer le champ sémasiologique *folie* sur la base des axes sémantiques et de leurs valeurs déjà identifiés à partir de la décomposition des définitions de dictionnaire [270] .

La structure hiérarchisée du champ sémasiologique *folie* relativement aux différents Sé liés aux lexèmes peut alors être présentée en ligne ou en arbre pour le XVIIe siècle :

5.3— Les particularités dela démarche

Le but sera ici de pointer certaines particularités de l'analyse sémasiologique, comme l'inscription de l'anormalité en ce qui concerne les champs *folie* et *déraison* ou le rapprochement avec la notion de signifié de puissance qui montre l'intérêt de mener une démarche onomasiologique préparatoire centrée sur l'environnement sémantique d'un mot dont on veut structurer la polysémie.

5.3.1— Inscription de l'anormalité : nature et lieu

Lors de la détermination des axes sémantiques spécifiques [271] utilisés pour la démarche onomasiologique et repris pour la démarche sémasiologique, nous avions mis en évidence un axe des conséquences, axe binaire mais en apparence seulement. Les deux valeurs de sèmes [nature] et [lieu] étaient en effet en relation, sur des axes secondaires dépendant de cet axe principal, avec un grand nombre de valeurs particulières introduites par « par » pour celles liées au sème [nature] et par « de, du, des... » pour celles liées au sème [lieu]..

C'est pourquoi il nous paraît important maintenant de préciser cette dualité [nature] et [lieu] à partir des définitions de dictionnaire — puisque comme nous l'avions dit c'est la décomposition des définitions des lexèmes qui permettait d'alimenter cet axe — à l'occasion de l'étude sémasiologique de *folie* et *déraison*. C'est en effet là que s'inscrit l'anormalité dont nous aurons à reparler dans la deuxième partie.

Nous décrirons successivement l'anormalité pour *folie* et pour *déraison* à partir des articles donnés dans le *Dictionnaire de la langue française : abrégé du dictionnaire de Littré* [272] . Nous avons choisi ce dictionnaire car il a l'avantage de répertorier de

[270] Les axes et sémantiques et leurs valeurs ont d'abord été identifiés lors de l'analyse onomasiologique avant d'être appliqués à l'analyse sémasiologique au XXe siècle selon le principe de l'inversion de point de vue et appliqués maintenant à l'analyse sémasiologique au XVIIe siècle selon le principe de l'invariance.

[271] Voir dans cette partie, le chapitre « 4.2.1.2— Les axes sémantiques spécifiques » ;

[272] Beaujean, 1990.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

nombreuses constructions brèves à même de remplacer le mot *folie* ou le mot *déraison* comme synonymes et faisant office, dans ce dictionnaire, de définitions pour chacun des sens.

5.3.1.1— *Folie*

Dans toutes les définitions du mot *folie* construites par les dictionnaires que nous avons pris en référence, l'anormalité — étymologiquement la non normalité — s'inscrit très clairement. Nous essaierons de le montrer à partir de l'article donné dans le *Dictionnaire de la langue française : abrégé du dictionnaire de Littré* :

1. Dérangement de l'esprit. 2. Passion excessive, déréglée. 3. Dans le langage médical, lésion plus ou moins complète des facultés intellectuelles et affectives. 4. Par exagération, absence de raison, extravagance, manque de jugement. 5. Action folle, idée folle. 6. Gaieté vive dans laquelle on fait, on dit des choses propres à divertir. 7. Joyeusetés en paroles ou en actions. 8. Idées bizarres ou absurdes. 9. Écart de conduite. 10. Caricature, charge plaisante. 11. Écrit plaisant qui a un caractère de charge, de caricature. 12. Goût exclusif, idée en laquelle on se complaît.

Ces définitions dont l'objectif est d'expliciter la notion de folie utilisent des noms en emploi absolu, c'est-à-dire seuls, ou suivis par un complément, une proposition subordonnée, ou un adjectif voire un participe passé [273] . *L'Abrégé du dictionnaire de Littré* ne donne qu'un seul nom en emploi absolu dans son article du mot *folie* — *extravagance* — alors que les autres noms sont tous suivis d'un complément.

Le tableau suivant répertorie ces quatre types de construction des définitions. Par anticipation sur ce qui sera expliqué plus loin, il indique aussi, détachés entre parenthèses, la nature de la folie (manque, absence, lésion, etc.) et les lieux de la folie (facultés intellectuelles, raison, jugement, etc.) :

[273] Rappelons qu'il existe deux types principaux de définitions selon Jacqueline Picoche. La définition relationnelle tout d'abord « consiste à renvoyer l'usager à un mot de base que les générativistes ont pris l'habitude d'appeler mot-racine » — exemple : « *jardinet* : petit jardin ». La définition substantielle ensuite « est un énoncé bipolaire comportant un genre, qui oriente l'esprit vers une certaine catégorie extra-linguistique, et une (ou plusieurs) différence(s) spécifique(s) qui délimite le mot par rapport à ses voisins et sert à l'esprit de "guide et de garde-fou dans son cheminement vers le référent » — exemple : « *fichu* : vêtement léger, en pointe dont les femmes se couvrent le cou, la gorge. » Pourtant, « bien souvent », rien ne différencie les deux types de définition. Jacqueline Picoche cite en exemple « *velu* : couvert de poils » qui est une définition relevant formellement du second type, mais où il est impossible de considérer le premier élément, « couvert », comme un genre. Picoche, 1977, p. 138-139. Ces remarques nous permettent de dresser deux listes concernant les définitions du mot f*olie*. La première donne les noms servant à exprimer une relation syntaxique dans la définition relationnelle : « dérangement, absence, manque, écart, lésion, action, et idée ». La deuxième donne les genres pour la définition substantielle : « joyeusetés, passion, gaieté, caricature, charge, écrit, goût ». La première liste— à l'exception de « action et idée » — correspond à des noms exprimant la nature de la folie et la deuxième liste — à l'exception de joyeusetés — à celle des lieux de la folie.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Noms			
en emploi absolu	suivis d'un complément	suivis d'une subordonnée relative	suivis d'un adjectif ou d'un participe passé
• extravagance	• dérangement (de l'esprit) • lésion (des facultés intellectuelles ou affectives) • absence (de raison) • manque (de jugement) • joyeusetés (en paroles ou en actions) • écart (de conduite)	• (idée) en laquelle on se complaît	• (passion) excessive, déréglée • (action, idée) folle • (gaieté) vive • (idée) bizarre, absurde • (caricature, charge, écrit) plaisant(e) • (goût) exclusif

Il apparaît ici que la folie est un changement, un décalage (positif ou négatif) par rapport à un état normal, changement marqué sémantiquement dans tous les groupes nominaux dans le mot associé à la nature ou au lieu : dérangement, lésion, absence, etc. ; se complaire, etc. ; excessive, déréglée, folle, etc. D'un autre côté la nature et lieu sont neutres : esprit, facultés intellectuelles, ou affectives, raison, etc.

L'étude même de la morphologie d'*extravagance*, que nous avons isolé, vient le montrer. En effet le mot est formé étymologiquement à partir del'association de deux mots latins : *extra*, "en dehors",et *vagari*, "errer". Ainsi d'un point de vue strict de la construction formelle, le mot *extravagant* se rapproche des autres expressions composées : extra (vagari). Par ailleurs d'un point de vue du sens, il renvoie bien à quelque chose d'« hors norme », en décalage par rapport à un état normal : "extra", associé à une nature ("vagari"). Au-delà être fou c'est être « hors » d'un système pris en référence, « hors » cadre.

Nous étudierons successivement les deux types de constructions les plus significatives : celles où le nom est suivi d'un complément et celles où il est suivi d'un adjectif ou d'un participe.

Les constructions où le nom est suivi d'un complément

Du point de vue du sens, il faut distinguer les noms renvoyant au lieu de la folie — ils sont donnés entre parenthèses — et les noms renvoyant à la nature de celle-ci.

Les noms renvoyant à la nature de la folie

Nous venons de dire que la folie est un décalage par rapport à un état dit normal. Ce décalage peut être de trois sortes : décalage par changement, par défaut, ou par excès. Dans le décalage par changement — au sens de fait de devenir autre, différent — c'est la qualité de l'anomalie qui estvisée. Dans le décalage par défaut — au sens d'absence de ce qui serait nécessaire — quelque chose manque — et dans le décalage par excès — au sens de ce qui dépasse une quantité — c'est la quantité de l'anomalie qui estvisée.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

L'on peut maintenant classer dans un tableau les noms donnant la nature de la folie, qui apparaissent dans les acceptions que nous avons retenues :

décalage par changement	décalage par défaut	décalage par excès
• dérangement • écart • lésion	• absence • manque	• joyeusetés

Les noms renvoyant aux lieux de la folie

Pour en proposer un classement cohérent en trois paradigmes distincts, nous avons choisi d'utiliser la méthode transformationnelle à partir de la préposition *dans* où l'on voit que certains groupes nominaux exprimant le lieu et la nature de la folie n'acceptent pas la préposition *dans,* tandis que d'autres l'acceptent en fin de construction seulement et que d'autres encore l'acceptent en milieu et en fin de construction.

La transformation à partir de la préposition *dans* donne les résultats suivants [274] :

· — Les groupes nominaux n'acceptant pas la préposition *dans* :

dans en milieu de construction	*dans* en fin de construction
• lésion (*dans* les facultés intellectuelles)* • dérangement (*dans* l'esprit)*	• lésion (des facultés intellectuelles *dans telle situation* [275] *) • dérangement (de l'esprit *dans telle situation* *)

· — Les groupes nominaux acceptant *dans* en fin de construction seulement :

dans en milieu de construction	*dans* en fin de construction
• absence (*dans* la raison)* • manque (*dans* le jugement)*	• absence (de raison *dans telle situation*) • manque (de jugement *dans telle situation*)

· — Les groupes nominaux acceptant *dans* en milieu et en fin de construction :

dans en début de construction	*dans* en fin de construction
• écart (*dans* la conduite) • joyeusetés (*dans* les paroles ou les actions)	• écart (de conduite *dans telle situation*) • joyeusetés (en paroles et en actions *dans telle situation*)

[274] Les lieux de la déraison des définitions sont donnés entre parenthèses. La préposition *dans* peut cependant introduire un lieu secondaire de la déraison donné alors en italique pour marquer qu'il est créé par nous.

[275] La lésion des facultés intellectuelles et le dérangement de l'esprit n'ont pas en effet un caractère événementiel, donc renouvelable, puisqu'ils ont à priori un caractère irréversible.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

On peut faire deux remarques sur cette classificationdes lieux en trois paradigmes distincts présentés dans le tableau suivant :

• facultés intellectuelles • esprit	• raison • jugement	• conduite • paroles • actions

Tout d'abord cette classification semble bien correspondre à une certaine réalité puisqu'à l'intérieur des trois groupes — et à l'intérieur seulement — il est possible d'intervertir lieux et natures. Ainsi par exemple « dérangement des facultés intellectuelles » et « lésion de l'esprit » sont possibles, alors que « lésion de la raison » ou « dérangement de conduite » sont impossibles. Certains échanges d'un groupe à l'autres sont cependant possibles : « dérangement de la raison » et « dérangement du jugement ».

Ensuite, si les noms qui complètent la base nominale de la nature de la folie donnent tous le lieu de celle-ci, il semble qu'il faille leur donner des valeurs différentes selon leur degré de généralité-spécificité et suivant leur degré d'intériorité-extériorité. Ainsi le premier groupe des lieux de la folie (facultés intellectuelles, esprit) est potentiellement sous-déterminé, du fait qu'il n'accepte plus aucune détermination sur la localisation de la folie ou sur ses circonstances — nous avons vu que la transformation à partir de *dans* était impossible —, par rapport au troisième groupe (conduite, paroles, actions) qui apparaît potentiellement surdéterminé. On pourrait dire alors que le premier groupe atteint un degré important de généralité et d'intériorité dans la localisation par rapport à l'individu, alors que le troisième atteint un degré fort de spécificité et d'extériorité par rapport à l'individu : nous avons résumé ces derniers résultats dans le tableau qui suit :

valeurs de généralité et d'intériorité dans le lieu	valeurs intermédiaires	valeurs de spécificité et d'extériorité dans le lieu
• facultés intellectuelles • esprit	• raison •jugement	• conduite • paroles • actions

Les constructions où le nom est suivi d'un adjectif ou d'un participe passé

Les noms donnent le lieu de la folie. Pour les distinguer plus facilement et pour utiliser les mêmes moyens typographiques de repérage que précédemment, ils ont été placés entre parenthèses. D'un autre côté, les adjectifs donnent la nature de la folie.

Dans ce type de construction, c'est la base nominale du lieu de la folie qui se trouve modifiée par les adjectifs et les participes passés donnant la nature: l'on se trouve dans un cas inverse à celui exposé à propos du précédent type de construction où la base nominale de la nature de la folie était modifiée par le complément donnant le lieu [276] .

Les adjectifs donnant la nature de la folie

[276] Il est possible de passer d'un type de construction à l'autre par une transformation. Cependant les formes obtenues sont maladroites : *lésions des facultés intellectuelles* donne *facultés intellectuelles lésées* ; dans l'autre sens *passions excessives* donne *excessivité des passions*.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Le décalage par rapport à un état normal est comme précédemment de trois grandes sortes : par changement, par défaut, et par excès. Nous pouvons ainsi classer les adjectifs donnant la nature de la folie que nous présentons dans le tableau suivant.

décalage par changement	décalage par défaut	décalage par excès
• déréglée • absurde • bizarre	• exclusif	• vive • excessive • plaisant

Les noms donnant les lieux de la folie

Les lieux de la folie sont placés entre parenthèses. Il n'est pas possible ici, pour ce deuxième type de construction, d'utiliser, à la différence du précédent, directement la transformation à partir de la préposition *dans* pour classer les différents noms. Il est en effet nécessaire, au préalable, de transformer la construction nom + adjectif afin d'obtenir la construction nom + complément correspondant à la structure syntaxique à partir de laquelle nous avions travaillé.

transformation de la construction			transformation à partir de la préposition *dans*		
nom + adjectif	en nom + complément		acceptation de *dans*		
	avec changement de sens	sans changement de sens	nulle part	au milieu	au milieu et à la fin
• (passion) excessive, déréglée • (goût) exclusif	• (passion) de l'excessif, du dérèglement • (goût) de l'ex-clusivité		oui		
• (gaieté) vive		• vivacité de la (gaieté)		oui	
• (idées) bizarres, absurdes • (charge, écrit, caricature) plaisant(e)		• bizarrerie, absurdité des (idées) • plaisant d'un(e) (charge, écrit, caricature)			oui

On retrouve ici la séparation en trois groupes des lieux de la folie, à l'intérieur desquels l'on peut intervertir les adjectifs ou les participes passés.

Ainsi il devient possible d'attribuer aux noms des lieux de chaque groupe des valeurs différentes — les mêmes que dans la partie précédente — selon leur degré de généralité-spécificité et d'intériorité-extériorité [277] .

Nous présentons dans le tableau suivant les trois groupes de noms donnant les lieux

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

de la folie.

valeurs de généralité et d'intériorité	valeurs intermédiaires	valeurs de spécificité et d'extériorité
• passion • goût	• gaieté	• idées • charge • écrit • caricature

Tableaux récapitulatifs regroupant les résultats pour les deux types de construction

Les résultats obtenus séparément pour les deux types de construction entrant dans les définitions du mot *folie* — les constructions où le nom est suivi d'un complément et les constructions où le nom est suivi d'un adjectif ou d'un participe passé — peuvent maintenant être regroupés et présentés conjointement dans des tableaux récapitulatifs.

Les noms, les adjectifs et les participes passés donnant la nature de la folie

décalage par changement	décalage par défaut	décalage par excès
• dérangement • écart • lésion	• absence • manque	• joyeusetés
•déréglée •absurde •bizarre	• exclusif	• vive • excessive • plaisant

Les noms donnant les lieux de la folie

valeurs de généralité et d'intériorité	valeurs intermédiaires	valeurs de spécificité et d'extériorité
• facultés intellectuelles • esprit	• raison • jugement	• conduite • paroles • actions
• passion • goût	• gaieté	• idées • charge • écrit • caricature

Conclusion

L'on peut déjà déduire que c'est que le lieu de la folie qui est premier et est caractérisé par la nature de la folie et non l'inverse. En effet dans les tableaux récapitulatifs on peut voir que chaque lieu pris séparément un par un peut être associé à l'ensemble des natures : dérangement des facultés intellectuelles, facultés intellectuelles déréglées, absence de facultés intellectuelles, exclusivité des facultés intellectuelles, joyeusetés des facultés intellectuelles, facultés intellectuelles vives, etc.

La folie — et la déraison dont les définitions qu'en donnent les dictionnaires sont proches d'un point de vue structurel comme nous le verrons — est relative au temps et à l'espace, à des périodes données de l'histoire et à des pays n'ayant pas toujours les mêmes normes de référence sur lesquelles fonder des jugements. Par contre lorsqu'elle

[277] Cela illustre le fait que des mots ayant une structure et un fonctionnement syntaxique proche (ici l'acceptation de la transformation à partir de la préposition *dans*) ont des sens qui entretiennent des points de convergence.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

est expliquée comme nous venons de le faire en termes de décalage relativement à une norme sociale, par changement, par défaut, ou par excès, elle acquiert par là même un statut de généralité valable quelque soit le temps ou l'espace.

Cependant l'on peut aussi généraliser à partir des deux points de vue sémantique et morphologique l'approche du mot *folie*.

D'un point de vue sémantique

D'un point de vue sémantique tout d'abord, l'équation sémique du mot *folie* se présente comme la combinaison de deux sèmes choisis à partir de deux grands axes sémantiques du lieu (SI) et de la naturev(SII) :

Axe SI du lieu de la folie	Axe SII de la nature de la folie
• s1 [valeurs de généralité et d'intériorité] • s'1 [valeurs intermédiaires] • s"1 [valeurs de spécificité et d'extériorité]	• s2 [changement] • s'2[défaut] • s"2 [excès]

La représentation en ligne des axes et des sèmes est alors la suivante :

- — SI Lieu de la folie
- I 1 [valeurs de généralité et d'intériorité]
- I 2 [valeurs intermédiaires]
- I 3 [valeurs de spécificité et d'extériorité]
- — SII Nature de la folie
- II 1-1 [changement]
- II 1-2 [défaut]
- II 1-3 [excès]
- II 2-1 [changement]
- II 2-2 [défaut]
- II 2-3 [excès]
- II 3-1 [changement]
- II 3-2 [défaut]
- II 3-3 [excès]

Elle correspond à une représentation en arbre des axes et des sèmes :

En comparant les deux systèmes mis en place on s'aperçoit que l'on peut glisser, si l'on prend par exemple la représentation en arbre, d'une conception verticale de construction des sémèmes par lignes successives des axes à son équivalence horizontale par colonnes successives de sèmes :

en vertu de la loi du droit d'auteur.

- **SI Point de vue et connotation =** s1[valeurs de généralité et d'intériorité] **+** s2 [changement], s'2[défaut], s"2 [excès]
- **SII Sujet =** s'1 [valeurs intermédiaires] **+** s2 [changement], s'2[défaut], s"2 [excès]
- **SIII Conséquences : [nature] vs [lieu]** = s"1 [valeurs de spécificité et d'extériorité] **+** s2 [changement], s'2[défaut], s"2 [excès]

Il apparaît aussi dans ce nouveau système mis en place un ordre où le lieu précède la nature puisqu'en effet les axes sont ordonnés : SI pour le lieu et SII pour la nature.

La particularité de la démarche est également à souligner puisqu'elle associe une analyse sémique à une analyse syntaxique. Cela illustre le fait que des mots ayant une structure et un fonctionnement syntaxique proche (ici l'acceptation de la transformation à partir de la préposition *dans*) entretiennent également des relations sémantiques étroites.

D'un point de vue morphologique

D'un point de vue morphologique ensuite, le concept de folie peut être formalisé de quatre manières :

- — par l'utilisation de syntagmes à base nominale :
- + nom (nature) + complément de nom (lieu) : *manque de jugement*
- + nom (lieu) + adjectif ou participe passé (nature) : *passion excessive*
- + nom (lieu) + proposition subordonnée relative (nature) : *idée en laquelle on se complaît*
- **—** par l'utilisations d'éléments lexicaux :
- + non motivés morphologiquement : *folie*
- + motivés morphologiquement : *extravagance*

5.3.1.1— *D é raison*

Le *Dictionnaire de la langue française : abrégé du dictionnaire de Littré* propose comme définition du mot *déraison* : « Manque, absence de raison dans les paroles ou les actions ».

La formulation est très proche de la définition du mot *folie* par ce même dictionnaire. Nous y retrouvons effectivement une structure que nous avons rencontrée où une base nominale donnant la nature de la folie, ici de la déraison, est associée à un complément donnant le lieu de la folie, ici de la déraison, la différence portant sur la présence de deux compléments pour le lieu, le premier introduit par *de* et le deuxième par *dans*.

base nominale	complément 1 (introduit par *de*)	complément 2 (introduit par *dans*)
nature de la déraison	lieu 1 de la déraison	lieu 2 de la déraison
• manque • absence	• raison	• paroles • actions

La déraison est moins complexe que la folie des deux points de vue sémantique et

en vertu de la loi du droit d'auteur.

morphologique.

D'un point de vue sémantique tout d'abord, la déraison se présente comme la combinaison de trois sèmes choisis à partir des axes sémantiques du lieu et de la nature que nous avions définis pour *folie*.Pour l'axe du lieu SI, deux valeurs sont utilisées : [valeurs de généralité et d'intériorité] [278] et [valeurs de spécificité et d'extériorité]. Pour l'axe de la nature SII, seul le sème [défaut] est employé.

Axe SI du lieu de la déraison	Axe SII de la nature de la déraison
• s1 [valeurs de généralité et d'intériorité] • s'1 [valeurs intermédiaires] • s"1 [valeurs de spécificité et d'extériorité]	• s2 [changement] • s'2[défaut] • s"2 [excès]

Cependant l'on voit ici les limites de cette représentation. En effet les deux lieux 1 et 2 de *déraison* n'apparaissent pas dans la continuité sémantique en sautant, sur l'axe SI du lieu, du sème [valeurs de généralité et d'intériorité] au sème [valeurs de spécificité et d'extériorité]. Alors que l'on aurait dans la conception verticale un glissement de l'axe SI Point de vue et connotation à l'axe SIII Conséquences.

D'un point de vue morphologique ensuite, le concept de déraison peut prendre deux formes :

- — une formulation syntagmatique à base lexicale : nom (nature) + complément 1 (lieu) = raison + complément 2 (lieu) : *manque de raison dans les paroles.*
- — une formulation à un seul élément lexical motivé morphologiquement : *déraison.*

5.3.2— *Folie* : signifié de puissance sans subduction, par spécialisation

L'intérêt de présenter ici les résultats pour la polysémie de *folie* obtenus à partir de l'analyse basée sur le signifié de puissance est de montrer la similarité de ces résultats avec ceux obtenus précédemment à partir d'une démarche sémasiologique lorsque celle-ci est construite à la suite d'une démarche onomasiologique.

Cette façon de voir par signifié de puissance est aussi intéressante concernant l'application qui sera faite ensuite dans la deuxième partie de cette étude où le champ sera étendu à des mots très éloignés : le signifié de puissance est alors le noyau commun à tous les mots.

Ainsi pour *folie* nous verrons tout d'abord que l'unité de ce polysème est révélée par un signifié de puissance sans subduction par spécialisation correspondant à un « écart par rapport à une norme ». Puis nous verrons s'il existe un ordre des acceptions avant d'aborder rapidement les questions de diachronie et d'homonymie.

[278] C'est la structure morphologique du mot *déraison* lui-même, qui est formé du préfixe *dé*— et du noyau *raison*, qui nous invite à penser que le seul lieu premier possible de la déraison est la raison elle-même. *Le Grand Robert de la langue française* définit également *déraison* à partir de *raison*.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Écart par rapport à une norme

Folie est un polysème pour lequel il n'y a pas de phénomène de subduction : la pensée ne remonte pas d'une acception plénière, riche en sèmes, à une acception subduite, pauvre en sèmes. Toutes les acceptions de *folie* ont en fait une représentation visible, concrète, et il n'y a de l'une à l'autre aucune abstraction : la folie est jugée en effet sur des attitudes, des actions, des paroles... en un mot des faits tangibles.

Il y a pour *folie*, dans ce cadre d'une approche guillaumienne, un sème qui constitue un noyau central — [écart par rapport à une norme] — et qui est enrichi de sèmes complémentaires. Il n'y a pour *folie* que des « spécialisations », des utilisations particulières de ce sémantisme commun, « que nous appellerons signifié de puissance par spécialisation » [279] .

La polysémie de *folie* peut se représenter par une figure circulaire. Il n'y pas de cercles concentriques à l'intérieur de la figure puisque comme l'explique Jacqueline Picoche la notion de « seuil » n'est pas pertinente dans le cas où, comme ici pour *folie*, il n'y a pas de subduction [280] .

L'ordre des acceptions

Jacqueline Picoche soulève le problème de l'ordre des acceptions pour les polysèmes sans subduction. Elle propose, à partir de l'étude d'exemples, différentes possibilités de résolution : ordre du plus courant au plus figé, ordre du tout à la partie, etc. [281]

Le mot *folie* ayant ses propres particularités l'ordre des acceptions que l'on peut proposer pour lui est par exemple l'importance que la morale va accorder à chacune d'elles. Dans l'abstrait, l'on peut imaginer classer les acceptions d'une connotation morale négative à une connotation morale positive, en passant par une connotation morale neutre. Alors la figure circulaire représentant la polysémie de *folie* est à lire dans le sens des aiguilles d'une montre en partant d'« écart par rapport à une norme dû à l'imprudence ou à la passion ».

L'on peut cependant trouver d'autres ordres de classement des acceptions. Ainsi est-il possible de voir une progression des formes de l'aliénation à celles de la pleine conscience, en passant par celles de la sottise : d'un côté le sujet qui est atteint de folie est totalement irresponsable de ses actes tandis que d'un autre il est au contraire pleinement responsable, avec entre les deux une certaine forme d'inconscience. Dans ce cas la figure circulaire représentant la polysémie de *folie* est à lire dans le sens des aiguilles d'une montre en partant d'« écart par rapport à une norme dû à une maladie ».

Question de diachronie

279 Picoche, 1986, p. 38.

280 Le travail réalisé lors de l'analyse structurale de *folie* nous a servi pour la sélection des sèmes complémentaires.

281 « Le problème est tout à fait semblable à celui de l'ordination des cinétismes à l'intérieur d'un polysème qui en possède plusieurs. » Picoche, 1986, p. 40.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Introduire une notion touchant à la morale dans le classement des acceptions du mot *folie* nous amène naturellement à parler de diachronie : la morale évolue et change avec son époque de référence, déplaçant, en ce qui concerne la folie, le centre d'intérêt en fait plus qu'elle n'en modifie les valeurs : l'imprudence reste à connotation négative, l'imagination à connotation positive et la maladie à connotation neutre, mais leur importance dans la société et la langue varient.

Ainsi si le XVIe siècle a mis l'accent sur l'imaginaire, le XVIIe siècle a accordé de l'importance à la folie des passions, et le XIXe siècle a, quant à lui, développé surtout l'aspect maladif de la folie.

Homonymes et disjonction de polysèmes

L'intérêt du signifié de puissance est de permettre d'ordonner les acceptions d'un mot et de faire percevoir la cohérence des acceptions entre elles. Mais le signifié de puissance permet aussi de distinguer les homonymes des polysèmes [282] .

Homonymes

Les vrais homonymes sont « le résultat fortuit de l'évolution phonétique convergente d'étymons différents » [283] .

Folie, "trouble mental...", est l'homonyme de *folie,* "maison de plaisance". Leur origine est différente. *Folie,* "trouble mental...", est dérivé du latin *follis* [284] , alors que folie, "maison de plaisance", est une « altération probable de feuillée, abri de feuillage, d'où cabane » [285] .

Ceci est le point de vue étymologique.

Mais la langue, au XVIIe et au XVIIIe siècles, a senti les choses différemment en mettant en jeu le mécanisme de « collusion homonymique » par lequel *folie*, "trouble mental...", a absorbé *folie*, "maison de plaisance". Ce dernier emploi a trouvé facilement sa place dans le système du mot *folie* reposant sur le signifié de puissance "écart par rapport à une norme". En effet il a été rattaché à l'idée de "folle dépense", de "dépense excessive" par rapport à ce que peut être la norme dans l'aménagement d'une maison. Cet emploi est lié à la passion.

Disjonction de polysèmes

Si l'explication de l'homonymie relève de la diachronie, celle de la polysémie relève en premier lieu de la synchronie, ensuite seulement de la diachronie [286] .

À travers plusieurs exemple, Jacqueline Picoche montre ainsi qu'il existe plusieurs degrés dans la disjonction des signifiés attachés à un même signifiant — à côté des cas de monosémie, de polysémie étroite ou d'homonymie qui restent incontestables —

[282] Picoche, 1986, p. 66.

[283] Picoche, 1986, p. 81. Exemple : le *bac* (examen) et le *bac* (pour passer un fleuve).

[284] Bloch, Wartburg, 1964.

[285] Rey dir., 1985 et 2001.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

dépendant en fait d'un choix méthodologique de la part des concepteurs des dictionnaires. « Pour un signifiant donné, écrit-elle, il y a bien souvent, d'un signifié à l'autre, ressemblances et différences, transitions insensibles et seuils. C'est un choix du lexicographe de privilégier ou non le seuil au dépens de la transition, les différences aux dépens des ressemblances, de tracer des frontières ou au contraire de rendre perceptible des passages. » [287]

Le signifié de *folie*, « danse d'origine ibérique, dont l'allure est voisine de la passacaille et qui fut en vogue dans toute l'Europe au cours du XVIIe siècle » entre dans le cadre d'une disjonction polysémique faisant apparaître un seuil. Si les auteurs des dictionnaires du XVIIe siècle ne parlent pas de ce sens du mot *folie* et que le dictionnaire de Littré au XIXe siècle le place dans la suite des différents sens sans le distinguer des autres, *Le Grand Robert de la langue française* au XXe siècle lui accorde une place à part et le détache, le « disjoint », nettement en créant pour lui dans son article une partie spéciale, « B. Musique », qui s'oppose à une partie « A » où sont regroupés l'ensemble des sept autres sens de *folie*.

Le Grand Robert de la langue française a sans doute raison de procéder à une telle disjonction. En effet le sémantisme commun qu'il pouvait avoir au départ avec les autres acceptions et qui est comme on l'a vu "écart par rapport à une norme", semble avoir disparu, n'étant plus décelable par un locuteur qui ne pratique plus les danses à la mode au XVIIe siècle. Le terme de cette évolution est la création d'un homonyme.

5.4— Conclusion

Ainsi nous plaçant dans la perspective structurale de l'analyse sémique pour l'étude de ces deux champs sémasiologiques à signifiant commun *folie* et *déraison*, nous serons dans une première partie amenés à reprendre les principes que nous avons posés dans le chapitre « 21— Méthodologie » concernant la constitution des champs et leur structuration ». Cependant nous verrons que le travail fait dans le chapitre « 23— Démarche onomasiologique » à propos du champ générique contenant les mots *folie* et *déraison* sera réutilisable en sémasiologie pour l'étude des champs de ces deux mots, moyennant simplement une inversion du point de vue, correspondant à la bivalence du signe linguistique, faisant passer du lexème comme Sa au sémème comme Sé. En effet si les champs sont composés de lexèmes (Sa plus Sé), la démarche onomasiologique part d'un Sé ou concept commun à l'ensemble des lexèmes pour organiser en système leur Sa, tandis que la démarche sémasiologique part du Sa commun des lexèmes —le champ

[286] « Contrairement à une idée reçue, porter un jugement de polysémie et en rendre compte relève en premier lieu de la synchronie, car il n'y a pas de polysème si l'on ne trouve un principe d'unité dans l'usage de l'époque considérée, et secondairement de la diachronie, les différentes acceptions des polysèmes pouvant apparaître successivement. L'homonymie, elle, en synchronie, ne peut être que constatée, et son explication relève uniquement de la diachronie. Par conséquent, plus le degréde disjonction sémantique des signifiés correspondant à un signifiant donné est élevé, plus l'explication historique prendra de l'importance. » Picoche, 1986, p. 84.

[287] Picoche, 1986, p. 84.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

est un ensemble de lexèmes identiques du point de vue du Sa **—** pour organiser en système ses signifiés. Mais la structure mise en place en onomasiologie reste la même en sémasiologie lorsque le champ sémasiologique que l'on veut étudier est inclus dans le champ onomasiologique dont on a déjà étudié le système.

Conclusion de la Première partie

Nous avons fait le travail de recherche et de structuration du champ onomasiologique contenant *folie* et *déraison* au XXe siècle en partant de l'hypothèse que le système mis en place au XVIIe siècle est resté le même. Nous avons essayé de le démontrer au chapitre « 22**—**Étude diachronique de *folie* et *déraison* », des différences portant sur l'actualisation de certains sèmes, de certaines formules sémèmiques.

On a déjà souligné à propos des résultats de l'analyse onomasiologique que les sèmes des axes S_{I}, S_{II}, et S_{III} sont fixés et ne peuvent varier alors que les sèmes de l'axe S_{IIIbis} peuvent être complétés et varier selon les époques. Les sémèmes sont donc composés d'une structure fixe comprenant les axes S_{I}, S_{II} et S_{III} et d'une structure variable comprenant l'axe S_{IIIbis}. Et l'on verra en étudiant la polysémie de *folie* que certains sémèmes se déplacent, entre le XVIIe siècle et le XXe siècle, relativement à la structure fixe des axes S_{I}, S_{II} et S_{III} en empruntant, pourrait-on dire si l'on garde en tête la représentation en arbre, différents parcours sémiques.

En résumé l'on peut dire que l'évolution du système sémantique du mot *folie* , tel qu'il est présenté par les dictionnaires choisis comme référence du XVIIe siècle au XXe siècle, va dans le sens d'une multiplication des occurrences et inversement d'une diminution des « trous » sémantiques. Ainsi il y a un enrichissement du système même si l'on peut remarquer que beaucoup des expressions au XXe siècle sont devenues "vieillies", notamment celles qui correspondent à un sémème contenant le sème [maladie]. Cet enrichissement s'est surtout fait avec des expressions correspondant à des sémèmes contenant les sèmes [non maladie] et [positive]: il montre que la folie, considérée essentiellement sous un angle négatif au XIIe siècle, retrouve au XXe siècle ce côté positif qu'elle avait encore au Moyen Âge.

Annexes de la Première partie

Annexe 1 [288] . Liste des lexèmes appartenant au champ générique

288
Les notes de cette annexe renvoient à la première partie, chapitre « 4.1— Constitution du champ générique englobant *folie* et *déraison* ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

« Changements humains hors norme : actions et états » et leur définition [289] au XXe siècle.

A

ABAISSEMENT — Vieilli État d'une personne qui a perdu toute indépendance et tout orgueil. *INDÉPENDANCE* : Condition libre dans une société. *LIBRE* : Qui a le pouvoir de décider, d'agir par soi-même. *ORGUEIL* : (En bonne part) Sentiment élevé de dignité.

ABANDON — Action de se laisser-aller, de se détendre ; effet agréable qui en résulte. — Calme confiant.

ABATTEMENT — 1. Grande diminution des forces physiques. 2. [a] Dépression* [état mental] morale, [b] désespoir* [état mental, état d'une personne] calme. *DÉPRESSION* : État mental pathologique caractérisé par de la lassitude*, du découragement*, de la faiblesse* [290], de l'anxiété* [291].

ABERRATION — Déviation* [fait de] [a] du jugement, [b] du bon sens. *Une aberration* : une idée, une conduite [manière d'agir] aberrante. *ABERRANT* : Qui s'écarte du type normal.

ABJECTION— 1. Extrême degré [a] d'abaissement* [[a'] action de, [b'] état d'une personne], [b] d'avilissement* [[a'] action de ; [b'] état d'une personne]. 2. Comportement [manière de se comporter], discours abject ; situation abjecte. *ABJECT, TE* : Digne du plus grand mépris, qui inspire une violente répulsion.

ABOMINATION— Littér. Horreur* [état affectif] inspirée par ce qui est impie [292]. *HORREUR* : Impression violente. *ABOMINABLE* : Qui inspire de l'horreur.

ABRUTISSEMENT— Vx État d'une personne qui vit comme une brute [*BRUTE* : [a]. Personne grossière, sans esprit. [b]. Personne brutale, violente.], une bête.

ABSURDITÉ — 1. Caractère absurde. 2. Chose absurde. *ABSURDE* : Contraire à la raison, au sens commun. — Par ext. Inopiné et qui contre carie les intentions de quelqu'un.

ABUS — Action d'abuser d'une chose ; usage [le fait de] mauvais, excessif ou injuste. *ABUSER* : User mal, avec excès.

ACCABLEMENT — 1. Action d'accabler. 2. État d'une personne qui supporte une

289 **Toutes les définitions, sauf indication contraire, sont tirées du *Nouveau petit Robert* (Rey-Debove dir., Rey dir., 2003). Nous complétons parfois ces définitions par celles du *Dictionnaire du français classique : Le XVIIe siècle* (Dubois, Lagane, Lerond, 1992).**

290 La faiblesse est au niveau de l'état dépressif, de l'indifférence ; elle remplace la mollesse. Il s'agit d'une des causes de l'apathie.

291 L'anxiété, comme « État d'inquiétude extrême causé par l'appréhension d'un événement », ne fait pas partie de l'apathie, mais de la peur.

292 Nous n'avons pas retenu « Acte, chose abominable. » car il s'agit d'une cause.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

situation très pénible. *ACCABLER* : Faire supporter une chose pénible, dangereuse à qqn. *PÉNIBLE* : Qui cause de la peine, de la douleur, ou de l'ennui ; qui est moralement difficile.

ACCÈS — 1. Arrivée [action] ou retour d'un phénomène pathologique. *Accès de folie*. 2. Brusque phénomène psychologique ; sentiment [état affectif] vif et passager.

ADRESSE — Qualité [sens péjoratif] d'une personne qui sait {s'y prendre,} manoeuvrer comme il faut pour obtenir un résultat.

ADVERSITÉ — Situation [caractère de] malheureuse d'une personne qui a éprouvé des revers.

AFFABULATION — 1. Arrangement de faits constituants la trame d'un roman, d'une oeuvre d'imagination. 2. Psychan., psychol. Fabulation *FABULATION* : Récit imaginaire présenté comme réel, mais sans adaptation aux circonstances.

AFFLICTION — Littér. [a] Peine* [état psychologique] profonde, [b] abattement* [état mental] [*ABATTEMENT* : [a'] Dépression morale, [b'] désespoir calme] à la suite d'un coup du sort, d'un grave revers.

AFFOLEMENT — État d'une personne affolée. AFFOLÉ, ÉE : Rendu comme fou sous l'effet d'une émotion violente (peur, sentiment d'être débordé, dépassé).

AFFRANCHISSEMENT — Fig. Délivrance* [action de ; résultat], libération*.

AFFRES — Littér. Tourment* [le fait de, état de conscience, état affectif], torture* [le fait de, état].

AFFRONT — Offense* [parole ou action] faite publiquement avec la volonté de marquer son mépris et de déshonorer ou d'humilier.

AGACEMENT — Énervement* [état d'une personne] fait d'impatience* et de mécontentement*.

AGISSEMENTS — Suite de procédés* [manière d'agir] et de manoeuvres* condamnables. *MANOEUVRE* : ce qui sert pour arriver à ses fins.

AGITATION — [a] État d'une personne en proie [a'] à des émotions* [b'] et [ou] [293] à des impulsions diverses, et qui ne peut rester en repos. [b] Psychiatr. Manifestation [action ou manière de] extérieure d'un état d'excitation* psychique et motrice. *IMPULSION* : Une, des impulsions : tendance spontanée à l'action.

AGRESSIVITÉ — [a] Caractère agressif. [b] Psychol. Manifestation de l'instinct d'agression. *AGRESSIF* : 1. Qui a un caractère d'agression, qui marque la volonté d'attaquer, de critiquer sans ménagement. 2. Qui a tendance à agresser, à rechercher la lutte.

AHURISSEMENT — État d'une personne ahurie. *AHURI, IE* : Surpris, déconcerté au point de paraître stupide.

ALARME — Vive inquiétude* [état affectif] en présence d'une chose alarmante. *ALRMANT, TE* : Qui alarme, est de nature à alarmer. ALARMER : Inquiéter en faisant

[293] Nous distinguons les émotions qui dépendent du point de vue moral et les impulsions qui dépendent du point de vue médical.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

pressentir un danger. *PRESSENTIR* : Prévoir vaguement.

ALIÉNATION — Trouble* [fait de, chose] mental, passager ou permanent, qui rend l'individu comme étranger à lui-même et à la société où il est incapable de mener une vie sociale normale. *[Aliénation mentale, aliénation d'esprit.]*

ALLÉGRESSE — Joie* [état de conscience] très vive qui d'ordinaire se manifeste publiquement.

ALTÉRATION — 1. Changement [fait de] en mal [294] par rapport à l'état normal. 2. Dr. Modification [fait de] qui a pour objet de fausser le sens, la destination ou la valeur d'une chose et d'où résulte un préjudice.

AMERTUME — Sentiment [état affectif] durable de tristesse* mêlée de rancoeur*, lié à une humiliation*, une déception*, une injustice* du sort.

ANÉANTISSEMENT — Abattement* [état mental] [*ABATTEMENT* : [a] Dépression* morale, [b] désespoir* calme] total.

ANGOISSE — 1. [a] Malaise psychique [état affectif] et physique, né du sentiment de l'imminence d'un danger, caractérisé par une crainte diffuse pouvant aller de l'inquiétude à la panique et par des sensations pénibles de constriction épigastrique ou laryngée (gorge serrée). [b] *Crise d'angoisse.* 2 [295] . Inquiétude [état d'une personne] métaphysique née de la réflexion sur l'existence.

ANIMOSITÉ — [a] Sentiment [état affectif] persistant de malveillance qui porte à nuire à qqn. [b] Emportement*, [c] violence* (dans une discussion, un affrontement, etc.).

ANTIPATHIE — Mod. Aversion* [état affectif, état psychologique] instinctive, irraisonnée, immotivée pour une personne qu'on connaît peu.

ANXIÉTÉ — [a] Méd. État de trouble psychique causé par le sentiment de l'imminence d'un événement fâcheux ou dangereux, s'accompagnant souvent de phénomènes physiques. Crise aiguë d'anxiété. [b] Cour. État d'inquiétude extrême causé par l'appréhension d'un événement.

APATHIE — Cour. [a] Cour. Incapacité [état d'une personne] [a'] d'être ému [b'] ou de réagir (par mollesse [296] , indifférence, état dépressif, etc.). Défaut de capacité. [b] Méd. Affaiblissement [fait de] [a'] de l'initiative et de l'activité, [b'] lié à une profonde indifférence affective. *INCAPACITÉ* : État d'une personne qui est incapable (de faire qqch.).

APLOMP — Péj. Audace* [action, idée, parole, expression] effrontée.

APPARITION : Par anal. Être imaginaire que le visionnaire croit apercevoir. Fantôme [297] .

APPRÉHENSION — Action d'envisager qqc avec crainte ; crainte* [état affectif]

[294] *En mal* : « de façon contraire à un modèle idéal ».

[295] Pourrait être aussi mis avec *crainte*. Mais il y a primauté de la base, ici *malaise*.

[296] *Mollesse* doit ici être remplacé par *faiblesse*, « manque de force morale, d'énergie ». La mollesse, l'indifférence, l'état dépressif sont des causes morales.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

vague, mal définie.

ÂPRETÉ — Abstrait Caractère dur, pénible, rude ou violent. L'âpreté du caractère.

ARDEUR — [a] Fig. Énergie [force (puissance d'action physique) et fermeté dans l'action, qui rend capable de grands effets] pleine de vivacité. *Ardeur juvénile*. (Dans l'action) *Ardeur au travail.* [b] (Dans les sentiments) *Soutenir une opinion avec ardeur*. [c] *L'ardeur des sens* : le désir.

ARRIÉRATION — Psychiatr. *Arriération mentale* : état d'un sujet dont l'âge mental est inférieur à l'âge réel, physique. *Arriération affective*, dans les névroses infantiles. *Syndrome d'arriération affective* : retard psychomoteur existant chez de tout jeunes enfants privés de soins et de l'affection maternelle.

ARROGANCE — Insolence* [fait de, parole, action] méprisante ou agressive.

ARTIFICE — Cour. Moyen [ce qui sert pour arriver à ses fins] trompeur et habile pour déguiser la vérité ; subtilité pour tromper.

ASSASSINAT — Meurtre commis avec préméditation, guet-apens. — @ Exécution d'un innocent. — Par ext. Acte de violence injuste, odieuse.

ASTHÉNIE — Méd. [a] Manque [fait de] de force, de vitalité physique et psychique ; [b] état de dépression*, de faiblesse*. *Asthénie cardiovasculaire. Asthénie psychique*.

ASTUCE — 1. Vieilli Adresse [chose] à tromper son prochain en vue de lui nuire ou d'en tirer quelque avantage. 2. *Une astuce*. [a] Vx Moyen [ce qui sert pour arriver à ses fins] qu'on ourdit pour tromper. [b] Mod. (sans idée défavorable) Petite invention qui suppose de l'ingéniosité.

ATERMOIEMENT — Action de différer, de remettre à un autre temps.

ATONIE — Manque [fait de] de vitalité, d'énergie.

ATTEINTE — 1. Vx Coup dont on est atteint. 2. Mod. Dommage matériel ou moral.

ATTENTAT — 1. Cour. Tentative criminelle contre une personne [298] (spécialt contre une personne en vue ou dans un contexte politique). — Par ext. Acte de terrorisme. 2. [a] Dr. ou littér. Tentative criminelle contre qqch. *Attentat à la vie*. — [b] *Attentat à la pudeur* : acte exercé avec violence sur une personne majeure, ou même sans violence sur une personne mineure, et qui est de nature à porter atteinte à sa pudeur. 3. Fig et littér. Acte qui heurte un principe, qui attaque qqch.

AUDACE — Hardiesse* [action, idée, parole, expression] impudente. *IMPUDENT, TE* : Qui montre de l'effronterie audacieuse ou qui choque, indigne.

AUTISME — [a] Psychiatr. Détachement [action de, état d'une personne] de la réalité extérieure, la vie mentale du sujet étant occupée tout entière par son monde intérieur. —

[297] Nous n'avons pas retenu « Manifestation d'un être invisible qui se montre tout à coup sous une forme visible. @ Vision de cette forme. »

[298] Le *Dictionnaire du français classique : Le XVIIe siècle* donne comme sens « Acte commis au mépris des lois, de l'autorité établie. »

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

[b] Litt. Forte tendance [ce qui porte à agir] l'introversion* et l'égocentrisme*.

AVANIE — Vieilli Traitement [manière de se comporter, actes] humiliant, affront* [parole ou action] public. *HUMILIANT, ANTE* : Qui cause ou est de nature à causer de l'humiliation*.

AVENTURE — Spécialt Relation [ce qui unit] amoureuse passagère.

AVERSION — Grande répugnance* [état affectif, état psychologique], violente répulsion* [état affectif, état psychologique].

AVEUGLEMENT — Fig. État d'une personne dont la raison est obscurcie, le discernement troublé. *DISCERNEMENT* : Absolt Cour. Disposition de l'esprit à juger clairement et sainement des choses.

AVIDITÉ — 1. Désir [ce qui porte à agir] ardent, immodéré de quelque chose ; vivacité [caractère de] avec laquelle on le satisfait. 2. Recherche [action de] immodérée du profit.

AVILISSEMENT — Littér. [a] Action d'avilir, de s'avilir ; [b] état d'une personne avilie. *AVILIR* : Rendre vil, indigne de respect, méprisable.

B

BARBARIE — 1. Cruauté [ce qui porte à agir, caractère de] de barbare. 2. Absence [fait de] de goût, grossièreté de barbare. *BARBARE* : Qui choque, qui est contraire aux règles, au goût, à l'usage.

BASSESSE — 1. Manque [fait de] d'élévation dans les sentiments, les pensées. Spécialt Absence de [fait de] dignité, de fierté. @ Caractère de ce qui est contraire à l'honneur, de ce qui fait honte. 2. Action basse, qui fait honte. *HONNEUR* : Dignité morale. *DIGNITÉ* : 1. Respect que mérite qqn. 2. Respect de soi. *FIERTÉ* : Littér. Sentiment élevé de la dignité, de l'honneur. BAS, BASSE : Fig. Au moral Dicté par l'instinct égoïste, l'intérêt, l'absence de sens moral.

BÊTISE — 1. Défaut [fait de] d'intelligence et de jugement. 2. Action déraisonnable, imprudente [par défaut d'intelligence et de jugement] [299] .

BÉVUE — Méprise [acte de l'esprit, état de l'esprit, Ce qui] grossière due [a] à l'ignorance* [b] ou à l'inadvertance* [*INADVERTANCE* : Rare. Défaut [fait de] [a'] d'attention, [b'] d'application à une chose déterminée].

BIZARRERIE [300] — 1. Caractère d'une personne bizarre. 2. Chose, élément, action bizarre. *BIZARRE* : 1. Qui s'écarte de l'ordre commun, qui est inhabituel, qu'on explique mal. 2. (Personnes) D'un caractère difficile à comprendre, et spécialt changeant.

BLASPHÈME — [a] Parole qui outrage la Divinité, la religion. — [b] Par ext. Propos déplacés et outrageants pour une personne ou une chose considérées comme quasi sacrée.

[299] Le « et » implique l'association des sèmes [intelligence] et [jugement] dans les deux sémèmes /bêtise1/ et /bêtise2/.

[300] Il faudra surtout se référer aux utilisations en III. Il s'agit ici de la notion générale.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

BLESSURE — Atteinte* morale.

BOUE — *Se vautrer dan s la boue* : se complaire dans un état de déchéance complaisante.

BRIGUE : Vieilli ou littér. Manoeuvre secrète consistant à engager des personnes dans ses intérêts en vue d'obtenir par faveur quelque avantage ou poste immérité. *BRIGUE* : Menées secrètes, intrigues, cabale. Manoeuvre consistant à se faire des partisans nombreux pour obtenir un avantage, un emploi élevé. [301]

BRUSQUERIE — Façons [manière d'agir] brusques dans le comportement envers autrui. *BRUSQUE* : Qui agit avec une certaine rudesse et d'une manière soudaine. @ D'une vivacité rude pouvant aller jusqu'à l'agressivité.

BRUTALITÉ — Caractère d'une personne brutale. @ Acte brutal, violence*. *BRUTAL* : Qui use volontiers de violence, du fait de son tempérament rude et grossier.

C

CALVAIRE — Fig. Épreuve* [le fait de, état de conscience, état affectif] longue et douloureuse. — Par ext. *Quel calvaire d'avoir à répondre à ce courrier.*

CANAILLERIE — 1. *Une canaillerie* : une action malhonnête. 2. Polissonnerie vulgaire.

CAPRICE — 1. Détermination [résultat psychologique de la décision] arbitraire, envie [ce qui porte à agir] subite et passagère, fondée sur la fantaisie et l'humeur. *Disposition à agir par caprice.* 2. Spécialt Amour, inclination [ce qui porte agir] qui naît brusquement et ne dure pas.

CARNAGE — Action de tuer des personnes ou certains animaux en grand nombre ; massacre sanglant.

CAUCHEMAR — [a] Rêve [phénomène psychique] pénible dont l'élément dominant est l'angoisse. — [b] Obsession* [représentation : idée, image] effrayante.

CHAGRIN — 1. Vx Irritation* [état d'une personne] (contre qqn, qqch.) ; humeur [état d'esprit] maussade, chagrine. 2 Mod. *Le chagrin* : état moralement douloureux [Ce sens existait au XVIIe siècle [302]]. *MAUSSADE* : Qui est peu gracieux, peu avenant ; qui laisse voir de la mauvaise humeur. CHAGRIN : Qui est rendu triste par un événement fâcheux.

CHALEUR — 1. (1573) Vx Ardeur* des sens. 2. (1549) Fig. Caractère animé des dispositions psychiques, des tendances.

CHALEUR [303] — 1. Fig. Zèle, empressement. [304] 2. Passion, colère. [305]

[301] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

[302] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

[303] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

[304] Le sens du mot au XVIIe siècle — « Zèle, empressement. » — est du côté du [manquement à la morale] ; aujourd'hui — « Caractère animé des sentiments. » — ce sens est du côté du [manquement à la raison].

en vertu de la loi du droit d'auteur.

CHANGE — Changement, inconstance. [306]

CHANGEMENT — *Un changement* : chose, circonstance qui change, évolue. *Changement dans les opinions, les idées, l'humeur*.

CHARME — Vx ou loc. Ce qui est supposé exercer une action magique. Mettre, tenir qqn sous le charme. Fig. Le charme est rompu : l'illusion cesse. — Par ext. Moyen magique. — Petit objet magique.

CHIMÈRE — 1. Vaine imagination [faculté de l'esprit]. 2. Idée extravagante, ambition démesurée. 3. Forme dépourvue de réalité. 4. Création de l'imagination, de l'art. [307]

CHOC — Émotion* [état de conscience] brutale.

COLÈRE — Violent mécontentement* [état d'esprit] accompagné d'agressivité.

COMÉDIE — Fig. [a] Vieilli *Donner la comédie* : se faire remarquer par des manières originales et ridicules. — [b] Mod. Attitude insupportable, désagréable (d'un enfant). @ *Jouer la comédie* : affecter, feindre (des sentiments, des pensées).

COMPLOT — 1. Projet concerté secrètement contre la vie, la sûreté de qqn, contre une institution. 2. Manoeuvres secrètes concertées.

CONCUPISCENCE — 1. Théol. Désir [ce qui porte à agir] vif des biens terrestres. 2. Plaisant Désir [ce qui porte à agir] sexuel ardent pour un objet interdit ou non prévenu.

CONFUSION — I. Trouble* [état affectif] qui résulte de la honte, de l'humiliation, d'un excès de pudeur ou de modestie. II. 1. [a] Manque [fait de] de clarté, d'ordre dans ce qui touche les opérations de l'esprit. — [b] (1898) Psycho. *Confusion mentale* : état mental pathologique, accidentel ou chronique, dans lequel le malade présente des troubles perceptifs, mnémoniques et intellectuels. 2. Action de confondre entre elles deux personnes ou deux choses.

CONTE — 1 Vx Récit de faits réels. Histoire. 2. Court récit de faits, d'aventures imaginaires, destiné à distraire. 3. Vx ou littér. Histoire invraisemblable et mensongère.

CONTRAINTE — Violence exercée contre qqn ; entrave à la liberté d'action.

CONVOITISE — Désir [ce qui porte à agir] immodéré de posséder. *Convoitise des richesses*. *Convoitise de la chair*.

CORRUPTION — 1. Littér. Altération* [a] du jugement, [b] du goût, [c] du langage. 2. Le fait de corrompre moralement ; état de ce qui est corrompu. 3. Emploi de moyens condamnables pour faire agir qqn contre son devoir, sa conscience ; fait de se laisser corrompre. *CORROMPRE* : (Moral) Altérer (ce qui est sain, honnête) dans l'âme.

305 Le sens du mot est plus fort au XVIIe siècle : connotation négative de « la passion et de la colère » qu'on ne retrouve pas aujourd'hui. La connotation méliorative se retrouve aussi bien au XVIIe siècle avec le « zèle» qu'aujourd'hui avec le « caractère animé des sentiments ».

306 Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

307 *Dictionnaire du français classique : Le XVIIe siècle*, pour les sens 2, 3, et 4.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

COUP — I. 1. Choc brutal que l'on fait subir (à qqn) pour faire mal. 2. Fig. Acte, action qui frappe qqn. II. 1. Action jugée malhonnête. *Mauvais coup* [308] . 2. Action subite et irraisonnée. *Coup de folie*.

COUP [309] — Acte frappant, extraordinaire, accompli par qqn, [a] en bien [b] ou en mal (auj. en ce sens fam. ou péjor.). *EXTRAORDINAIRE* : [a] Cour. Qui étonne, suscite la surprise ou l'admiration par sa rareté, sa singularité. [b] Qui n'est pas selon l'usage ordinaire, selon l'ordre commun.

COURROUX — Littér. Irritation* [état d'une personne] véhémente contre un offenseur.

CRAINTE — Sentiment [état affectif] par lequel on craint (qqn ou qqc) ; appréhension* [action, état affectif] inquiète. *CRAINDRE* : Envisager (qqn, qqc) comme dangereux, nuisible, et en avoir peur.

CRAPULERIE — [a] Malhonnêteté* [caractère d'une personne, action ou manière, acte] et bassesse* [fait de, caractère de, action]. — [b] Action crapuleuse.

CRAPULEUX, EUSE : Littér. Qui est relatif à la crapule. — Cour. *Un crime crapuleux*, ayant l'intérêt, l'argent pour mobile. *CRAPULE* : Vieilli La crapule : les personnes qui ont des moeurs dissolues et malhonnêtes.

CRÉTINISME — 1. Forme [ce qu'on voit] de débilité* mentale et de dégénérescence physique en rapport avec une insuffisance thyroïdienne, et souvent accompagnée de goitre. 2. Par ext. Grande bêtise* [[a] fait de, et [b] action, parole].

CRI — 1. Son perçant émis avec violence par la voix. 2. Parole(s) prononcée(s) très fort, sur un ton aigu.

CRIME — 1. Manquement [fait de] très grave [a] à la morale, [b] à la loi. 2. Dr. Infraction* que les lois punissent d'une peine afflictive ou infamante. 3. Cour. Assassinat, meurtre.

CRISE — Manifestation [action ou manière de] émotive soudaine et violente.

CRUAUTÉ — 1. Tendance [ce qui porte à agir] à faire souffrir @ Caractère de ce, qui traduit cette tendance. 2. Vieilli *La cruauté d'une femme* : caractère d'une femme qui fait souffrir ceux qui l'aiment.

CUPIDITÉ — Désir [ce qui porte à agir] indécent et mesquin de gagner de l'argent, de faire argent de tout.

CURIOSITÉ — Désir de connaître les secrets, les affaires d'autrui.

CYNISME — Attitude cynique. *CYNIQUE* : Qui exprime ouvertement et sans ménagement des sentiments, des opinions qui choquent le sentiment moral ou les idées reçues, souvent avec l'intention de provocation.

DÉBAUCHE — I. 1. [a] Vieilli : Usage [le fait de] excessif, jugé condamnable, des

[308] Nous n'avons pas retenu « Action subite et hasardeuse. *Coup de chance*. »

[309] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

plaisirs sensuels. [b] Mod. Littér. ou iron. Excès* [Action de, ou le fait de] des plaisirs de la chair. 2. Au pl. Vieilli Acte de débauche. II. Fig. Usage [le fait de] excessif et déréglé (de quelque chose) [310] . [*DÉRÉGLÉ* : Qui est hors [a] de la règle, [b] de l'équilibre (intellectuel, moral, etc.).]

DÉBILITÉ — 1. Cour. (Abstrait) Extrême faiblesse* [fait de, manque de valeur intellectuelle]. 2. Psychol. *Débilité mentale* : déficience* [état de,] de l'intelligence, correspondant pour un adulte à un âge mental de sept à dix ans. 3. Fam. Idiotie*, ineptie* [fait de].

DÉBOIRE — Fig. et littér. Impression [état de conscience plus affectif qu'intellectuel] pénible laissée par l'issue fâcheuse d'un événement dont on avait espéré mieux.

DÉBORDEMENT — Fait de se répandre en abondance. [a] *Débordement de paroles, d'injures.* [b] *Débordement de joie, d'enthousiasme.* [c] *Débordement de vie.*

DÉCEPTION — Fait d'être déçu ; sentiment [état affectif] pénible causé par un désappointement, une frustration. *DÉCEVOIR* : Tromper (qqn) dans ses espoirs ; donner une impression moins agréable que l'impression attendue.

DÉCHÉANCE — Fait de déchoir ; état d'une personne qui est déchue. [*DÉCHOIR* : [a] [311] . Vx ou littér. sauf à l'inf. ou au p. p. Déchoir de... Tomber dans un état inférieur à celui où l'on était. [b]. Absolt [[a'] État d'une personne, [b'] [fait de] Être rabaissé (moralement, socialement).]

DÉCHIREMENT — Fig. Grande douleur* [état affectif, état de conscience] morale avec l'impression de rupture intérieure (notamment lors de séparations).

DÉCONSIDÉRATION — Littér. Perte [Faite de] de la considération. *CONSIDÉRATION* : Estime que l'on porte à qqn.

DÉCONVENUE — Désappointement* [état d'une personne] causé par un insuccès, une mésaventure, une erreur.

DÉCOURAGEMENT — État d'une personne qui est découragée ; perte [fait de] du courage, de l'énergie. *DÉCOURAGER* : 1. Rendre (qqn) sans courage, sans énergie ni envie d'action. 2. Décourager qqn de, lui ôter l'envie, le désir de.

DÉDAIN — Le fait de dédaigner ; mépris exprimé. — *Avoir le plus complet dédain*. Vx ou littér. *Les dédains* : les manifestations [action ou manière de] de dédain. *DÉDAIGNER* : Considérer avec dédain ; repousser avec mépris.

DÉFAUT — 1. (Opposé à qualité). Imperfection* [Ce qui] morale [312] (moins grave que

[310] Il faut prendre ici *débauche* sur le « plan de la morale» avec *déréglé* dans le sens de « qui est en dehors de la règle ». D'un autre côté *débauche* peut s'entendre sur le « plan moral » avec *déréglé* dans le sens de « qui est hors de l'équilibre (intellectuel, moral, etc.) », (voir 3-222-2).

[311] On retient à ce niveau *déchéance* au sens d'« état inférieur » jugé comme négatif et donc contraire à la morale, donc blâmable au sens de « qui mérite un jugement moral défavorable », ou insensé au sens de « contraire au bon sens et à la raison » (voir aussi *errement* : « manière d'agir blâmable, insensée »). Mais l'idée de honte contenue dans *déchéance* (sens [b] de *déchoir*) fait partie de « l'expression des sentiments dans leur opposition à la raison » (2-22-222).

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

vice). 2. Ce qui est imparfait, insuffisant ou mauvais dans une oeuvre, une activité.

DÉFIANCE — Sentiment d'une personne qui craint d'être trompée.

DÉFICIENCE — 1. Insuffisance* [état de] {organique [313] ou} mentale. 2. Faiblesse* [fait de et chose, manque de valeur intellectuelle], insuffisance* [caractère, état de et chose]. *Déficiences intellectuelles.*

DÉGOÛT — 1. Aversion* que l'on éprouve pour qqch. @ Aversion*, répugnance* [état affectif, état psychologique] physique ou morale (pour qqn). 2. Absence [fait de] complète d'attrait (pour qqch.) ; fait de se désintéresser par lassitude. @ Vx Cessation [le fait de] du goût, du plaisir que produit qqch. 3. Sentiment [état affectif] [a] de répugnance, [b] de lassitude.

DÉGRADATION — Rare Le fait de s'abaisser moralement, de se dégrader. SE DÉGRADER : Déchoir, s'avilir.

DÉGUISEMENT — Fig. vx ou littér. Action de cacher, de modifier, pour tromper.

DÉLIRE — 1. [Utilisé dans FOLIE : I 1] État d'une personne caractérisé par une perte du rapport normal au réel et un verbalisme qui en est le symptôme pouvant être provoqué par une cause physiologique (fièvre, intoxication, etc.) ou physique. *Délire hallucinatoire*. 2. [a] Agitation* [état de], exaltation causée par les émotions, les passions, les sensations violentes. [b] Délire poétique. @ Enthousiasme [état de] exubérant, qui passe la mesure. 3. [a] Fam. Chose excessive, déraisonnable. [b] Intensif Chose extraordinaire. [*EXTRAORDINAIRE* : [a'] Qui n'est pas selon l'usage ordinaire, selon l'ordre commun. [b'] Cour. Qui étonne, suscite la surprise ou l'admiration par sa rareté, sa singularité.]

DÉLIT — 1. Acte illicite (en général). 2. Fait prohibé ou dont la loi prévoit la sanction par une peine et qui n'est pas justifié par l'exercice d'un droit. *ILLICITE* : Qui est défendu par la morale ou par la loi.

DÉLIVRANCE — Vieilli Action de rendre libre, de délivrer ; son résultat.

DÉLOYAUTÉ — 1. Manque [fait de] de loyauté [*LOYAUTÉ* : Caractère loyal, fidélité [a] à tenir ses engagements, [b] à obéir aux règles de l'honneur et de la probité.] 2. Action déloyale [*DÉLOYAL, LE* : Qui n'est pas loyal. *LOYAL* : (t. de féod., repris fin XVIIIe) Cour. [a] Qui est entièrement fidèle aux engagements pris, [b] qui obéit aux lois de l'honneur et de la probité., de bonne foi.]

DÉMENCE — 1. Ensemble des troubles* mentaux [Chose] graves. 2. Par ext. cour. Conduite [manière de] extravagante [*EXTRAVAGANT, TE* : Mod. Qui sort des limites du bon sens ; qui est à la fois extraordinaire [*EXTRAORDINAIRE* : [a] Qui n'est pas selon l'usage ordinaire, selon l'ordre commun. [b] Cour. Qui étonne, suscite la surprise ou l'admiration par sa rareté, sa singularité.] et déraisonnable]. 3. Déchéance [fait de, et état de] progressive et irréversible des activités psychiques, mentales.

DÉPIT — Chagrin* [état moralement douloureux] mêlé de colère*, dû à une déception

[312] Opposée à imperfection physique. Le vice est du côté de la morale et le défaut du côté de la raison : de là le fait sans doute que le deuxième est moins grave que le premier.

[313] Nous ne tenons pas compte du physique.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

personnelle, un froissement d'amour propre. *La réussite de son rival lui cause du dépit*. — *Dépit amoureux* : déception* [fait de, état affectif] provoquée par la froideur qu'on croit découvrir chez la personne aimée.

DÉPLAISIR — 1. Vx [a] Chagrin* [état], [b] peine*. 2. Mod. Impression [état de conscience plus affectif qu'intellectuel] désagréable. *DÉSAGRÉABLE* : Qui déplaît, donne du déplaisir.

DÉPORTEMENTS — Au pl. Écarts* [Action de] de conduite, excès [314] * [Chose, action].

DÉPRAVATION — 1. [a] Litt. Attitude dénuée de sens moral et de sensibilité morale [315] . État d'une personne dépravée, de ce qui est dépravé. — *Dépravation des moeurs* : abaissement de la moralité. — [b] Cour. *Dépravation (sexuelle)* 2. Vieilli Déviation* [fait de] contraire à la nature, à la norme sociale. *DÉPRAVÉ, ÉE* : Vieilli Corrompu moralement. @ Personne dénuée de sens moral, de sensibilité éthique. — Mod. Personne qui a des goûts dépravés, notamment dans le domaine sensuel, érotique.

DÉPRESSION — État mental pathologique caractérisé par de la lassitude*, du découragement*, de la faiblesse*, de l'anxiété*. *Dépression nerveuse* : crise d'abattement.

DÉRAISON — Vx Litt. Manque de [fait de] raison dans les paroles, la conduite.

DÉRÈGLEMENT — État de ce qui est déréglé. 1. Désordre, dérangement [état de] du fonctionnement. @ *Dérèglement de l'esprit*. 2. Vieilli. Le fait de s'écarter des règles de la morale, de l'équilibre et de la mesure [316] . 3. Vieilli. *Un dérèglement* : acte qui témoigne d'une vie déréglée.

[314] *Écart* est lié au non respect des règles morales et *excès* à l'usage mauvais, excessif de ces règles. *Déportement* traduit le « manquement à la morale» sous ses deux formes : manquement par « non respect» (« écart ») et manquement par « usage mauvais, excessif... » des désirs (« excès »). L'on a vu cependant que le terme *excès* s'appliquait aussi au manquement à la raison par usage mauvais, excessif...des sentiments. Il semble cependant que *déportement* ne puisse aussi qualifier cet excès des sentiments, quand dans cet exemple : « les femmes que leurs passions et leurs sentiments ont rendues illustres : Médée, Didon, Phèdre » (Larbaud), le terme renvoie plus à leurs écarts de conduite punis par la morale qu'à leurs passions excessives.

[315] *Moral* est à prendre ici, dans les deux expressions, au sens de « qui concerne les moeurs, les habitudes et surtout les règles de conduite admises et pratiquées dans une société ». Il rapatrie dans le cadre du « manquement à la morale » ce qui entrerait normalement dans celui du « manquement à la raison » : le « sens moral » avec le « non respect du bon sens » et la « sensibilité morale » avec « l'usage mauvais excessif des sentiments ». Ainsi, le « sens moral » est le « discernement du bien et du mal » mettant en jeu l'esprit, alors que la « sensibilité morale » est la « propriété de l'être humain sensible (capable de sentiment ou état affectif complexe assez stable et durable) distinguée de l'intelligence et de la volonté » et permettant d'adopter les usages conformes aux moeurs. Il s'agit donc ici de distinguer d'un côté l'intelligence et de l'autre le sentiment dans la pratique des règles sociales: cela correspond à la distinction que nous faisons entre « non respect » et « usage mauvais, excessif, injuste... » des règles sociales. Il nous paraîtrait cependant plus juste de parler d'*inclination* dans le sens de « mouvement affectif, spontané vers un objet ou une fin » plutôt que de *sentiment*, terme que nous voudrions réserver pour « usage mauvais, excessif, injuste » dans le cadre du « manquement à la raison ». Ainsi l'inclination serait de l'ordre de la morale, et le sentiment de l'ordre de la raison, du raisonnable, du bon sens et de la mesure.

[316] Si *écart* renvoie au non respect des règles morales, *mesure* renvoie lui à l'usage mauvais, excessif, injuste des règles morales.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

DÉROGATION — Le fait de déroger à une loi, à une convention, à une règle.

DÉSAGRÉMENT — 1. Déplaisir* [état de conscience plus affectif qu'intellectuel] causé par une chose désagréable. 2. *Un, des désagréments*. Chose désagréable.

DÉSANCHANTEMENT — Mod. État d'une personne qui a perdu ses illusions, qui est déçue.

DÉSAPPOINTEMENT — État d'une personne désappointée. @ Sensation [état psychologique] éprouvée par une personne désappointée. *DÉSAPPONTÉ, ÉE* : Qui n'a pas obtenu ce qu'il attendait ; dont les espérances sont trompées et qui est déçu.

DÉSARROI — Mod. Trouble* [état affectif] moral.

DÉSAVANTAGE : Condition [état, manière d'être] d'infériorité. @ Spécialt *Voir qqn à son désavantage,* le voir sous un jour défavorable.

DÉSÉQUILIBRE — État psychique qui se manifeste par l'impossibilité de mener une vie harmonieuse, par des difficultés d'adaptation, des changements d'attitude immotivés, des réactions asociales. *Déséquilibre mental, psychique*.

DÉSESPOIR — Affliction* [état mental] extrême et sans remède ; état d'une personne qui n'a pas d'espoir. @ Au pl. *Les désespoirs* : les moments [lieu], les accès* [état affectif] de désespoir.

DÉSHONNEUR — 1. Perte [fait de] de l'honneur. 2. *Un déshonneur* : Ce qui cause le déshonneur.

DÉSILLUSION [317] — Perte [fait de] d'une illusion. — *La désillusion* : le désillusionnement*.

DÉSILUSIONNEMENT — Action de faire perdre ses illusions à qqn ; le Fait d'être désillusionné, d'éprouver une désillusion.

DÉSINTÉRÊT — Littér. État de l'esprit qui se désintéresse de qqch, perd l'intérêt qu'il y prenait. *INTÉRÊT* : État de l'esprit qui prend part à ce qu'il trouve digne d'attention, à ce qu'il juge important.

DÉSINVOLTURE — Attitude, tenue, tournure désinvolte [*DÉSINVOLTE* : [a] Qui est à l'aise, dégagé dans ses attitudes, ses mouvements. [b] Qui fait montre [a'] d'une liberté un peu insolente, [b'] d'une légèreté excessive.]

DÉSOBÉISSANCE — 1. Action de désobéir. 2. Habitude [manière de se comporter] de désobéir. *DÉSOBÉIR* : Ne pas obéir. *OBÉIR* : Se conformer, se plier à ce qui est imposé par autrui, ou par soi-même.

DÉSOBLIGEANCE — Littér. Disposition [état d'esprit] à désobliger (qqn) par des actions ou des paroles qui froissent l'amour-propre. *DÉSOBLIGER* : Indisposer (qqn) par des actions ou des paroles qui froissent l'amour-propre.

DÉSORDRE — 1. Absence d'ordre. Fig. *Désordre des idées* : incohérence, manque de logique. 2. Littér. Absence [fait de] de règle ; fait de ne pas respecter les règles, la

[317] Il s'agit ici de tromper dans ses illusions, de « ne pas répondre à, être inférieur (ce qu'on attend, ce qu'on souhaite) ». La désillusion est le pendant moral du désappointement (voir 3-2222-2).

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

morale. @ Conduite [manière de] déréglée, débauche [318] .

DÉTACHEMENT — Action de se détacher, état d'une personne qui s'est détachée. *SE DÉTACHER* : Cesser d'être attaché.

DÉTOUR — Fig. Ruse, subtilité destinée à prévenir un danger ou à tromper [319] .

DÉTRESSE — Sentiment [état affectif] d'abandon, de solitude, d'impuissance que l'on éprouve dans une situation difficile et angoissante (besoin, danger, souffrance).

DEUIL (DUBOIS) — Chagrin [320] .

DÉVERGONDAGE — 1. Conduite [manière de] dévergondée, relâchée. — *Un, des dévergondages* : action dévergondée ; spécialt Comportement [manière de se comporter] sexuel réprouvé. 2. Fig. Excès* [Action de, action], excentricité* [manière d'être, acte], écart* fantaisiste (de la pensée). *DÉVERGONDÉ* : Qui n'a pas de pudeur et ne respecte pas les règles de la morale sexuelle admise. @ Par ext. (Choses) Vie dévergondée. *FANTAISISTE* : (Choses) Qui n'est pas sérieux (peu orthodoxe ou sans fondement réel).

DÉVIATION — Fig. Changement [fait de] (considéré comme mauvais) dans une ligne de conduite ou de doctrine.

DISCRÉDIT — Mod. Diminution [Action de diminuer ; son résultat] de la confiance, de l'estime dont jouissait une personne, une idée.

DISGRÂCE : Vieilli Perte des bonnes grâces, de la faveur (d'une personne dont on dépend). — État d'une personne qui a encouru une disgrâce.

DISSIMULATION — Action de dissimuler ; comportement [manière de se comporter] d'une personne qui dissimule ses pensées, ses sentiments. [*DISSIMULER* : [a] Ne pas laisser paraître ce qu'on pense, ce qu'on éprouve, ce qu'on sait, [b] ou chercher à en donner une idée fausse.]

DISSIPATION — 1. [a] Le fait de porter son attention sur d'autres choses que celle sur laquelle il faut se concentrer. — [b] Par ext. Mauvaise conduite [manière d'agir] d'un écolier qui s'amuse pendant les cours. 2. Litt. Débauche* [le fait de].

DISSOLUTION — Vieilli. Dérèglement* [le fait de] (des moeurs).

DISTRACTION — Manque [fait de] d'attention habituel ou momentané aux choses dont on devrait normalement s'occuper, l'esprit étant absorbé par un autre objet. @ Une distraction : action qui procède de la distraction ; Ce qui distrait.

DIVAGATION — [a] Cour. Action de l'esprit qui erre en dehors d'un sujet précis. [b] Propos incohérents. *Les divagations d'un malade. ERRER* : Vx et Littér. S'écarter, s'éloigner de la vérité.

[318] Comme pour *dérèglement*, « non respect des règles » renvoie à « non respect », et « conduite déréglée" à « usage mauvais, excessif... » Ainsi *dérèglement* se rapprocherait ici de la définition de *déréglée* : « qui est hors de la règle, de l'équilibre ». *Débauche* signifie d'ailleurs ici : « usage excessif, déréglé de qqc.

[319] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

[320] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

DOMMAGE — Préjudice* subit par qqn.

DOULEUR [321] — *Douleur morale* : sentiment [état affectif] ou émotion* [état de conscience] pénible résultant de l'insatisfaction des tendances, des besoins.

DOUTE — 1. [Le doute] [a] État de l'esprit qui doute, qui est incertain de la réalité d'un fait, de la vérité d'une énonciation, de la conduite à adopter dans une circonstance particulière. — [b] Vx *Maladie, folie du doute* : maladie* mentale caractérisée par des manies d'interrogation, de vérification. 2. *Un, des doutes*. Jugement [faculté de juger, exercice de cette faculté] par lequel on doute de quelque chose. — Vieilli *Ôter, tirer qqn d'un doute*, faire cesser ses inquiétudes.

DUPERIE — 1. Littér. Action de duper (qqn) ; son résultat. 2. Vieilli État d'une personne qui est dupe. *DUPER* : Prendre pour dupe. *DUPE* : Personne que l'on trompe facilement sans qu'elle ait le moindre soupçon.

DUPLICITÉ — Mod. Caractère d'une personne qui feint, qui a deux attitudes, joue deux rôles.

DURETÉ — 1. Personnes. Manque [fait de] de sensibilité, de coeur ; caractère ou, comportement dur. 2. Vx pl. Action, parole pleine de dureté. *DUR, DURE* : Qui manque de coeur, d'humanité, d'indulgence.

E

ÉBAHISSEMENT — État d'une personne qui est ébahie. *ÉBAHI, IE* : Frappé d'un grand étonnement.

ÉBRANLEMENT — Choc* [état de conscience] nerveux qui a des répercussions.

ÉCART — Fig. Action de s'écarter d'une règle morale, des convenances sociales, etc.

ÉCOEUREMENT — 1. Dégoût* profond, répugnance*. 2. Découragement*.

EFFAREMENT — État d'une personne effarée. *EFFARÉ* : Qui ressent un effroi mêlé de stupeur.

EFFROI — Littér. Grande frayeur* [état de conscience], souvent mêlée d'horreur*, qui glace, qui saisit.

EFFRONTERIE — Caractère, Attitude d'une personne effrontée. ÉFFRONTÉ, ÉE : Qui ne rougit, ni n'a honte de rien.

ÉGAREMENT — 1. Vx Fait de s'égarer [322] [*S'ÉGARER* : Fig. [a] Divaguer. *Ma tête s'égare*. — [b] Faire fausse route, sortir du sujet.] 2. Fig. litt. [a] Action de s'écarter des voies de la morale, de la raison [323] ; état qui en résulte. — [b] Au plur. Dérèglement de la

[321] Avec *douleur* on a la mise en place d'un premier cercle : *douleur* renvoie à *pénible* qui renvoie à *peine*, *douleur*, et *ennui*.

[322] On ne retiendra ici, comme l'emploi est vieilli, que l'« égarement de l'esprit » dans le cas d'une maladie.

[323] C'est dans ce terme qu'est exprimée de manière essentielle l'opposition entre le manquement à la morale et le manquement à la raison.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

conduite. *DIVAGUER* : (Sujet personne) Cour. Dire n'importe quoi, ne pas raisonner correctement.

ÉGOCENTRISME — [a] Tendance [ce qui porte à agir] à être centré sur soi-même et à ne considérer le monde extérieur qu'en fonction de l'intérêt qu'on se porte. [b] Psychol. Caractère individuel, non social, de la pensée enfantine, se traduisant par l'absence d'objectivité.

ÉGOÏSME — Attachement [état affectif] excessif à soi-même qui fait que l'on subordonne l'intérêt d'autrui à son propre intérêt.

ÉLAN Fig. Mouvement [fait de] spontané, subit, qu'un vif sentiment inspire. Mouvement affectueux, moment d'expansion.

ÉLOIGNEMENT — Vx Antipathie*, aversion* [état affectif, état psychologique].

ÉLUCUBRATION — Mod. péj. Oeuvre ou théorie laborieusement édifiée et peu sensée. *SENSÉ, ÉE* : Qui a du bon sens.

EMBARRAS — 1. Vx ou littér. Confusion* [Action de] résultant d'affaires nombreuses et difficiles à débrouiller. 2. État d'une personne qui éprouve une sorte de malaise pour agir ou parler.

EMBÛCHE [324] — Vx Embuscade.

ÉMOI — Littér. Trouble* [état affectif] qui naît [a] de l'appréhension* [b] ou d'une émotion* sensuelle.

ÉMOTION — État de conscience complexe, généralement brusque et mouvementé, accompagné de troubles physiologiques (pâleur ou rougissement, accélération du pouls, palpitations, sensations de malaise, tremblements, incapacité de bouger ou agitation). Par ext. Sensation* [état psychologique] (agréable ou désagréable) considérée du point de vue affectif.

EMPORTEMENT [325] — 1. Vieilli Élan* [fait de], transport* [état de conscience] [*TRANSPORT* : [a] Vive émotion*, [b] sentiment passionné (qui émeut, entraîne)]. 2. Mod. Violent mouvement [326] [état psychique] de colère.

ÉNERVEMENT — État d'une personne énervée. *ÉNERVÉ, ÉE* : Qui se trouve dans un état de nervosité inhabituel.

ENGOURDISSEMENT — Fig. Ralentissement [fait de], appesantissement (des facultés mentales).

ENNUI — 1. Vx Tristesse* [état affectif] profonde, grand chagrin* [état]. 2. [a]

[324] Nous ne retenons pas le sens « Mod. au pl. Difficultés se présentant comme un piège, un traquenard. »

[325] *EMPORTEMENT* — 1. Ardeur [dans un sens négatif ici], mouvements de l'âme causés par une passion (selon Bouhours, ce mot, né pendant la Fronde, ne s'appliquait d'abord qu'à la colère ; auj. restreint à ce premier emploi). *[...] ces honteux emportement d'un amour terrestre et grossier (Molière)* — 2. Particulièrement, enthousiasme. Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

[326] Il faut prendre *mouvement* dans le sens qu'il a dans des expressions comme *mouvement de l'âme, du coeur*... les différents états de la vie psychique.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Mélancolie* [état] [*MÉLANCOLIE* : Cour. État [a'] d'abattement*, [b'] de tristesse* vague, accompagné de rêverie.] vague, [b] lassitude* [état] morale qui fait qu'on ne prend d'intérêt, de plaisir à rien. [327] 3. Peine qu'on éprouve de quelque contrariété [328] .

ENTÊTEMENT — Mod. Fait de persister dans un comportement volontaire sans tenir compte des circonstances, sans considérer la situation.

ENTHOUSIASME — 1. Mod. Émotion [état de conscience] intense qui pousse à l'action dans la joie. 2. Cour. Émotion [état de conscience] poussant à admirer. 3. Émotion [état de conscience] se traduisant par une excitation joyeuse.

ENVIE — *L'envie*. Sentiment [état affectif] de désir mêlé d'irritation et de haine qui anime qqn contre la personne qui possède un bien qu'il n'a pas.

ÉPOUVANTE — 1. Peur* [état de conscience] violente et soudaine causée par qqc d'extraordinaire, de menaçant. 2. Par ext. Vive inquiétude* [état affectif].

ÉPREUVE — [a] Souffrance* [le fait de, état de conscience, état affectif], [b] malheur, danger qui éprouve le courage, la résistance.

ÉPUISEMENT — Absolt Absence [fait de] de forces, grande faiblesse physique ou morale.

ÉRÉTHISME — Littér. Exaltation* [état de] violente d'une passion ; tension [état de] d'esprit excessive.

EREUR — Assertion, opinion [Chose] fausse.

ÉROTISME — 1. Goût [fait de] marqué pour le plaisir sexuel. 2. Caractère érotique, tendance érotique.

ÉROTOMANIE — 1. Obsession* [état d'une personne] caractérisée par des préoccupations d'ordre sexuel. 2. Psychol. Illusion* [manière de penser, Attitude de l'esprit, assertion] délirante d'être aimée.

ERREMENTS — Mod. Habitude [manière de] invétérée, néfaste, manière d'agir blâmable, insensée.

ERREUR — 1. Acte de l'esprit qui tient pour vrai ce qui est faux et inversement ; jugements, faits psychiques qui en résultent. *Erreur choquante, commise par ignorance. C'est une erreur. Erreur de jugement* [329] . *Faire, commettre une erreur*. 2. État d'un esprit qui prend pour vrai ce qui est faux, et inversement. *Tomber dans l'erreur. Induire quelqu'un en erreur*. 3. Ce qui, dans ce qui est perçu ou transmis comme étant vrai (apparences, connaissances), est jugé comme faux par celui qui parle. 4. Assertion, opinion [Chose] fausse. 5. Absolt *L'erreur*. Conviction, doctrine [Ce qui] qui s'écarte d'un dogme, au regard de ceux qui le défendent. *Vivre dans l'erreur*. 6. [a] Action regrettable, maladroite, déraisonnable [330] . *Une grossière erreur*. — [b] Spécialt. [a'] Écart* [Action de]

[327] *Lassitude* permet de sélectionner seulement le sème [abattement] de *mélancolie*.

[328] Le sens « cette contrariété » n'a pas été retenu comme cause.

[329] Nous ne tenons pas compte du sens « *Erreur des sens,* d'interprétation de la perception ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

de conduite ; [b'] action blâmable (et jugée comme telle par celui qui l'a commise).

ESCROQUERIE — 1. Action d'escroquer ; son résultat. 2. Action malhonnête (en matière d'argent). *ESCROQUER* : Soustraire par fourberie*.

ÉTONNEMENT — 1. [a] Vx Choc* [état de conscience], ébranlement* [état de conscience] moral. [b] Spécialt Épouvante [état de conscience], terreur* [état de conscience]. 2. (langue class.) Violente émotion* [état de conscience], stupéfaction* [état d'une personne] à la vue d'un spectacle extraordinaire. 3. Mod. Surprise* causée par qqc. d'extraordinaire, d'inattendu.

ÉTOURDERIE — 1. Acte d'étourdi [*ÉTOURDI* : Qui agit [a] sans réflexion, [b] ne porte pas attention à ce qu'il fait.] — Spécialt Bévue*, inattention*. 2. Caractère d'une personne étourdie [*ÉTOURDI* : Qui agit [a] sans réflexion, [b] ne porte pas attention à ce qu'il fait.], qui ne réfléchi pas avant d'agir.

ÉTRANGETÉ — 1. Caractère étrange. 2. Action, Chose étrange. *ÉTRANGE* : Mod. Très différent de ce que l'on a l'habitude de voir, d'apprendre ; qui étonne, surprend.

EUPHORIE — Cour. Sentiment [état affectif] de parfait bien-être et de joie.

ÉVANOUISSEMENT — Le fait de perdre connaissance ; perte momentanée et complète de la conscience, de la sensibilité et de la motilité, accompagnée d'un affaiblissement des battements cardiaques et d'un ralentissement de la respiration.

EXALTATION — [a] Cour. Grande excitation* [état de] de l'esprit. [b] Psychiatr. État délirant qui donne au malade une impression de grande puissance, d'euphorie intense.

EXASPÉRATION — 1. Vieilli Extrême aggravation [fait de] (d'un mal). @ Fig. et littér. [331] *Exaspération d'un désir, d'un besoin, d'un sentiment.* 2. Cour. État de violente irritation*.

EXCENTRICITÉ — 1. Cour. Manière d'être (de penser, d'agir...) qui s'éloigne de celle du commun des êtres humains. 2. Acte qui révèle cette manière d'être.

EXCÈS — 1. Trop grande quantité ; dépassement [Action de] de la mesure moyenne, des limites ordinaires [332] . *L'excès de la douleur*. 2. *Un, des excès*. Chose, action qui dépasse la mesure ordinaire ou permise. — *Des excès de table* : abus* [Action de] de nourriture et de boisson. — *Excès de conduite*. @ Abus* [Action de] de la force.

EXCITATION — État d'une personne excitée par l'accélération du processus psychique. *Excitation intellectuelle, mentale ; excitation de l'esprit.* [[a] Sens médical. [b] Sens non médical négatif. [c] Sens non médical positif.] [d] *Excitation sexuelle*. *EXCITÉ, ÉE* : Qui a une activé mentale, psychique très vive ou plus vive qu'à l'habitude.

[330] On retrouve ici les trois orientations négatives : « manquement à la morale » avec *regrettable* qui signifie « qui est à regretter, qui est à désapprouver », mais aussi « maladresse » avec *maladroite* et « manquement à la raison » avec *déraisonnable*.

[331] Ces occurrences littéraires d'*exaspération* montrent l'opposition entre désir et besoin d'un côté et sentiment de l'autre. D'un côté il y a « manquement à la morale », de l'autre « manquement à la raison ».

[332] Nous pensons qu'il faut associer le sens 1 d'*excès* aux sentiments (malgré des occurrences comme *excès de vitesse*, *excès de poids*...) et le sens 2 aux désirs.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

EXÉCRATION — 1. Vx Imprécation* [Ce qui], malédiction* [paroles]. 2. Littér. Haine* [état affectif, état psychologique] [*HAINE* : [a]. Sentiment [état affectif] violent qui pousse à vouloir du mal à qqn et à se réjouir du mal qui lui arrive. [b]. Aversion* [état affectif, état psychologique] profonde pour qqch.] violente pour ce qui est digne de malédiction.

EXTASE — 1. [a] Littér. État dans lequel une personne se trouve comme transportée hors de soi et du monde sensible. @ Spécialt Extase mystique. [b] Pathol. Se dit d'états provoqués par un déséquilibre nerveux qui présentent certains aspects de l'extase mystique (immobilité, inaccessibilité sensorielle, expression de joie sublime). 2. [a] Cour. État d'exaltation* provoqué par une joie ou une admiration extrême qui absorbe tout autre sentiment. [b] Vive admiration.

EXTRAVAGANCE — 1. État d'une personne qui n'a pas le sens commun. @ Caractère de ce qui est extravagant [*EXTRAVAGANT, TE* : Mod. Qui sort des limites du bon sens ; qui est à la fois extraordinaire [*EXTRAORDINAIRE* : [a] Qui n'est pas selon l'usage ordinaire, selon l'ordre commun. [b] Cour. Qui étonne, suscite la surprise ou l'admiration par sa rareté, sa singularité.] et déraisonnable.] 2. Idée, parole, action extravagante [*EXTRAVAGANT, TE* : Mod. Qui sort des limites du bon sens ; qui est à la fois extraordinaire [*EXTRAORDINAIRE* : [a] Qui n'est pas selon l'usage ordinaire, selon l'ordre commun. [b] Cour. Qui étonne, suscite la surprise ou l'admiration par sa rareté, sa singularité.] et déraisonnable.]

EXUBÉRANCE — Absolt Vitalité [caractère de] qui se manifeste dans le comportement, les propos. @ Action exubérante.

EXULTATION — Relig. ou littér. Transport* [état de conscience] de joie, état de celui qui exulte. *EXULTER* : Être transporté d'une joie extrême, qu'on ne peut contenir ni dissimuler.

F

FABLE — I. 1. Vx ou littér. Récit de fiction dont l'intention est d'exprimer une vérité générale. — La fable : l'ensemble des récits mythologiques. 2. Petit récit en vers ou en prose destiné à illustrer un précepte. 3. Littér. Anecdote, nouvelle ou allégation mensongère. II. Didact. Vx Ce qui constitue l'élément narratif d'une oeuvre.

FABULATION — 1. Vx Représentation [le fait de rendre sensible] imaginaire, version romanesque d'un ensemble de faits. 2. Psychol. Récit imaginaire présenté comme réel, mais sans adaptation aux circonstances.

FAIBLESSE — 1. Manque [fait de] [a] de capacité, de valeur intellectuelle, [b] de mérite [333] . — Spécialt *La faiblesse d'un élève.* 2. Défaut [fait de] de qualité (d'une oeuvre d'art, d'un ouvrage, d'une production de l'esprit). @ *Une faiblesse*. 3 [334] . [a] Manque [fait

[333] Le traitement de l'acception 1 de *faiblesse* est complexe. Il y a d'abord une répétition du sème [qualité intellectuelle] que l'on retrouve dans *valeur intellectuelle* et dans *mérite* (*le mérite* : « Ensemble de qualités intellectuelles et morales particulièrement estimables »). Il y a ensuite un éclatement de l'acception en deux parties distinctes qui se répartissent à deux niveaux : un premier niveau de « la maladresse ou du manquement à la raison » par le terme *mérite* et son sème [qualité morale] (2-2-2), et un deuxième niveau du « manquement à la raison » par « non respect» et par « manque d'intelligence » du fait de la locution *valeur intellectuelle* (3-2221-1).

en vertu de la loi du droit d'auteur.

de] de force morale, d'énergie. Être d'une grande faiblesse envers quelqu'un. *Avoir un moment de faiblesse* : céder par surprise. -*Avoir la faiblesse de*. @ *Une, des faiblesses* : côté faible, défaut* [Ce qui] ou passion* qui dénote un manque de force morale, de fermeté ; actions qui en sont la suite. [b] Vielli Le fait de céder [a'] à un homme, [b'] à sa passion (se dit d'une femme). 5 Manque de force, de vigueur physique. *MÉRITE* : Le mérite : ensemble de qualités intellectuelles et morales particulièrement estimables.

FAINÉANTISE — Caractère d'une personne fainéante ; état du fainéant. *FAINÉANT, ANTE* : 1. Personne qui ne veut rien faire.

FALSIFICATION — 1. Action d'altérer volontairement (une substance) en vue de tromper ; son résultat. 2. Action de dénaturer, de donner une fausse apparence. — Fig. *Falsification de l'histoire, de la vérité.*

FANGE — Fig. et littér. Ce qui souille moralement.

FANTAISIE — 1. Vx Chimère* [faculté de l'esprit]. 2. Cour. Désir [ce qui porte à agir], goût passager, singulier, qui ne correspond pas à un besoin véritable. 3. [a] Imagination [faculté de l'esprit] créatrice, faculté de créer librement, sans contrainte. [b] Cour. Tendance [ce qui porte à agir] à agir en dehors des règles par caprice et selon son humeur.

FANTÔME : 1. Apparition surnaturelle d'une personne morte. 2. Idée, être imaginaire, chimère.

FATALISME — Attitude morale, intellectuelle par laquelle on pense que ce qui arrive devait arriver et qu'on ne peut rien faire pour s'y opposer.

FATIGUE [335] — 1. État résultant du fonctionnement excessif d'un organe, d'un organisme, et qui se traduit par une diminution des forces, de l'activité, généralement accompagné d'une sensation caractéristique (*sentiment de fatigue*). 2. Vieilli Ennui, lassitude, tracas. [336]

FATUITÉ — Satisfaction [état affectif] de soi-même qui s'étale d'une manière insolente, déplaisante ou ridicule.

FAUSSETÉ — 1. Caractère d'une chose fausse, contraire à la vérité. 2. Défaut [fait de] de caractère qui consiste [a] à dissimuler ses pensées, ses intentions véritables, [b] à dire des mensonges, pour en tirer parti.

FAUTE — Mod. Le fait de manquer à ce qu'on doit. 1. Manquement* [le fait de] à la règle morale ; mauvaise action [337] . 2. Manière d'agir maladroite ou fâcheuse ; défaut [fait de] d'habilité, de prudence [338] . *FACHEUX* : Qui comporte quelque inconvénient ; qui porte préjudice.

[334] Voir plus bas *lâcheté*.

[335] Nous ne retenons pas le sens « (Surtout au plur.) Ce qui est cause de fatigue. »

[336] « Importunité, tracas, souci. » Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

[337] *Mauvais* renvoie à « usage mauvais, excessif des inclinations, des désirs ».

en vertu de la loi du droit d'auteur.

FEINTE — Vieilli [a] Le fait de cacher ses véritables sentiments, ses intentions [b] pour donner comme vrais des intentions et des sentiments simulés.

FÉLONIE — Littér. Acte déloyal. [*DÉLOYAL, LE* : Qui n'est pas loyal. *LOYAL* : (t. de féod., repris fin XVIIIe) Cour. [a] Qui est entièrement fidèle aux engagements pris, [b] qui obéit aux lois de l'honneur et de la probité., de bonne foi.]

FÉROCITÉ — 1. (Personnes) Caractère féroce. 2. Dureté* [fait de, caractère] impitoyable. FÉROCE : Cruel et brutal.

FEU — 1. Littér. Ardeur* des sentiments, des passions. 2. Vx ou littér. Passion* amoureuse.

FICTION — 1. Vx Mensonge*. 2. Construction de l'imagination (opposée à *réalité*). @ Création de l'imagination en littérature.

FIÈVRE — Fig. [a] Vive agitation* [état d'une personne], [b] état passionné. *Discuter avec fièvre*.

FINESSE — *Une, des finesses*. Vieilli Plan ou action marquant la ruse*.

FLAMME — Vx [a] Passion* [fait de] amoureuse, [b] désir amoureux [Désir qui concerne l'amour physique].

FLÉTRISSURE — Vieilli : Grave atteinte [fait de ??, dommage??] à la réputation, à l'honneur.

FLOTTEMENT — État incertain dû à des hésitations.

FOLIE [339] — 1. [a] Courant (Vieux en psychiatrie, sauf dans certaines expressions) [340] . Trouble* [le fait de ; Choses] mental ; dérèglement* [état de], égarement* [fait de] de l'esprit. Aliénation, délire, démence, déséquilibre (mental), vésanie (vieux) ; fou. [1.1] *Être atteint de folie, frappé de folie.* [1.2]Fam [341] . *Avoir un grain de folie.* Fêlure.

[b] (Locutions vieillies). Psychiatrie. [a'] [1.3] *Folie à deux (communiquée ou simultanée par contagion réciproque)* : délire* [état de] de même espèce, se manifestant chez deux individus vivant ensemble. (Paranoïa). — [b'] [1.4] Vieux. *Folie érotique*. Érotomanie ; érotisme (vieux), perversion (sexuelle). — [c'] 1854 Vieux. [1.5] *Folie circulaire* ; 1899 *folie maniaque dépressive* : psychose maniaco-dépressive [maladie mentale qui se traduit par [a''] des accès de surexcitation (manie* [fait de ; Choses]) [b''] alternant [342] avec des périodes de dépression* (mélancolie* [état])]. — [d'] [1.6] *Folie du doute* : rite [manière de faire habituelle] apparaissant dans certaines formes de névroses obsessionnelles. — Vieux. [1.7] *Folie partielle* : psychoses délirantes chroniques,

[338] D'un côté la maladresse est un défaut d'habilité, à rapprocher de la « modification des facultés morales par maladresse », et de l'autre une manière d'agir fâcheuse, qui porte préjudice, qui est regrettable et un défaut de prudence, à rapprocher d'un « manquement à la raison ».

[339] Les définitions de *folie* viennent du *Grand Robert de la langue* française (Rey dir., 1985 et 2001).

[340] Il s'agit là d'une utilisation courante en langage médical populaire.

[341] Nous avons écarté les termes familiers.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

mélancolie. (Monomanie). — [e'] Milieu XIXe siècle. [1.8] *Folie morale* : ensemble de troubles* [fait de ; Choses] "moraux" présentés par certaines personnalités psychopathiques, "absences ou... perversion profonde des instincts normaux de moralité" (Lalande). Perversion. — [f'] Vieux. [1.9] *Folie systématique*. Paranoïa.

[c] Ethnologie. Ensemble de manifestations [Action de, manière de] de comportement liées à un désordre psychique, spécifiques de certains groupes ethniques. [1.10] *Étude des folies ethniques en ethnopsychiatrie.*

[d] Locution courante (vieux dans la langue scientifique). [a'] [1.11] [343] *Folie furieuse*, violente. Fureur. [b'] [1.12] *Folie douce*, sans aucune violence. [c'] [1.13] *Folie des grandeurs*. Mégalomanie. [*MÉGALOMANIE* : Méd. Comportement pathologique caractérisé [a''] par le désir excessif de gloire, de puissance [b''] ou par l'illusion qu'on les possède (délire, folie des grandeurs).]

[e] Par exagération [344] . Cour. État d'exaltation* intense où le contrôle du comportement semble avoir disparu. — Remarque : cet emploi, non scientifique, est proche de la notion psychiatrique de "manie*". [1.14] *Des moments, des instants de folie.* — [1.15] *Folie générale, collective* [345] : comportement exalté, violent, irrationnel d'un groupe.

2. (1690). [a] Caractère de ce qui échappe au contrôle de la raison. Irrationnel. [2.1] *La folie des passions,* [2.2] *de l'imagination.* [346] Absolt. L'irrationnel* [Ce qui]. [2.3]*L'éloge de la folie d'Érasme, est une critique du dogmatisme.*— [b] Spécialt. L'imagination [Chose ; faculté], l'inspiration [intensité ou pouvoir d'action ; état mystique]. [2.4] *La poésie est une folie rythmée.*

[c] Théologie chrétienne. [2.5] *La folie de la croix.* Scandale. [347]

3. [a] Manque [a'] de [fait de] jugement, [b'] de bon sens ; [b] absence [fait de] de raison ; comportement [manière de se comporter] qui dénote ces traits (le mot et la notion dépendent évidemment des critères sociologiques du jugement). Déraison, extravagance, insanité ; fou. [b *suite*] [3.1] *Mêler la sagesse et la folie.* [aa' ou ab' *suite1*] — Locution.

342 Il est artificiel de distinguer deux sens différents qui « alternent » l'un avec l'autre. Mais dans le champ tel que nous le structurons ces deux sens ne peuvent apparaître ensemble.

343 Il s'agit ici de l'usage scientifique vieilli mais qui est passé dans la langue courante pour un usage médical populaire. Pour l'emploi courant non médical de *folie furieuse* voir plus loin en « connotation négative ».

344 Il n'y a pas d'usage scientifique au départ ; il s'agit d'un usage médical populaire proche de la notion scientifique de « manie ».

345 Notre corpus ne retiendra pas la folie en groupe.

346 Ces deux utilisations de « folie » correspondent aux deux côtés de l'irrationnel, un côté qui correspond à l'expression intellectuelle (III 3-2-1) et un autre qui correspond à l'expression des sentiments (III 3-2-2). D'où leur position à ce niveau de la hiérarchie.

347 Cet exemple est un peu particulier. Il correspond à l'emploi de *scandale* : « Fait religieux troublant, contradictoire ». Il s'agit plus d'une cause de la folie chez l'homme ; car seule la raison de l'homme peut être mise en cause, non celle de Dieu.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

[3.2] *C'est folie de vouloir...* : il est fou, absurde de... Aveuglement, inconscience. — Locution. [3.3] *C'est folie, c'est de la folie de..., que de... C'est de la folie, de la pure folie, de la folie furieuse.* Aberration, absurdité, bêtise, connerie (vulgaire), crétinisme, délire (figuré), imbécillité. [c] [3.4] *S'étourdir jusqu'à la folie.* Affolement, égarement, emportement, vertige (figuré). [348] [d] [3.5] *Être audacieux jusqu'à la folie*. Excès. [aa' ou ab' *suite2*] [3.6] *Folie douce* : sans conséquence grave.

[aa' ou ab' *suite3*] [3.7] En interjection. *Folie !* : c'est de la folie.

[e] Locution adverbiale (1704). [3.8] *À la folie*. Follement, passionnément. *Aimer quelque chose, quelqu'un à la folie*.

[f] [3.9] *Grain de folie* : élément déraisonnable, irrationnel.

[g] [3.10] *Coup de folie* : accès* menant à des actions, des attitudes aberrantes, déraisonnables.

[h] Spécialt. [3.11] *C'est de la folie* : c'est d'une générosité [caractère ; ce qui porte à agir] excessive.

4. *Une, des folies*. [a]. Idée, parole, action déraisonnable, extravagante. [a'] [349] Absurdité, bizarrerie, extravagance ; fou. [b'] [4.1] *Ce projet est une folie*. Chimère, divagation, hallucination, vision.

[c'] [4.2] *La folie de quelqu'un, sa folie*. Caprice, dada, lubie, manie, marotte, toquade.

[d'] [4.3] (XVI siècle). *Faire une folie, des folies*. Bêtise, sottise. [e'] [4.4] *Folies de jeunesse*. Coup (de tête), écart (de conduite), escapade, frasque, fredaine, incartade. — [4.5] *Faire la folie de*... (et infinitif).

[f'] Locution, vieux. [4.6] *Faire folie de son corps*, en parlant d'une femme qui se livre à toutes sortes de désordres (Académie). — [g'] [4.6bis] Moderne. *Faire des folies de son corps.*

[b]. (1843, BALZAC). Dépense [Action de] excessive. Dépense, dissipation. [4.7]*Vous avez fait une folie en nous offrant ce cadeau.*

[c]. [4.8] *La folie, une folie de*... Marotte, passion. *La moto est sa folie*.— "*La folie des conquêtes coloniales*..." (Martin du GARD).

5. [a] [5.1] (XVIIe-XVIIIe) Vieux. Riche maison de plaisance.

[b] Moderne. [5.2] *Folies*, se dit de certains théâtres, music-halls. *Les folies bergères à Paris.*

6. [a] Passion [état affectif] violente, déraisonnable [b] et, par extension, la passion (opposé à *raison*). Amour, passion. [6.1] *Douce, tendre folie*.

7. Gaieté [caractère ; geste, propos] vive, un peu extravagante. Fantaisie, gaieté ; et aussi folâtre folichon. [7.1] *Chanter l'amour et la folie*. [7.2] *La folie* (1694) : personnage

[348] On trouve ici des expressions du désenchantement (« s'étourdir de colère »), de la peur, etc. (voir III 2-22-221).

[349] Il faut surtout se référer aux exemples en III, où se trouvent les idées, paroles, actions etc. L'on n'a ici que la notion générale avec *déraisonnable* qui aurait pour sens « qui ne correspond pas à la mesure normale ».

en vertu de la loi du droit d'auteur.

allégorique représenter sous les traits d'« une femme joyeuse avec une marotte et des grelots » (Littré).— Par extension. Action ou parole gaie et souvent libertine. [7.3] *Dire, faire mille folies.*

FORCENERIE — FORCÈNEMENT — Folie furieuse (mots qui deviennent rares au XVIIe siècle) [350] .

FORFAIT — Litt. Crime* [fait de] énorme.

FOUCADE — Vx ou littér. Élan* [fait de] capricieux, emportement passager.

FOUGUE [351] — Ardeur impétueuse.

FOURBERIE — Vieilli Caractère d'une personne fourbe ; disposition [état d'esprit] à tromper par des ruses, des artifices. @ Littér. *Une, des fourberies* : tromperie* [fait de ; moyen ; manière de se comporter] hypocrite. *FOURBE* : Qui trompe ou agit mal en se cachant, en feignant l'honnêteté.

FRASQUE — Mod. (stt au pl.) Écart de conduite.

FRATRICIDE — Meurtre d'un frère, d'une soeur.

FRAUDE — 1 Vx Action faite de mauvaise foi dans le but de tromper. 2. Mod. Tromperie* ou falsification punie par la loi. @ Spécialt Acte [action] accompli dans l'intention de porter atteinte aux droits ou intérêts d'autrui (créanciers, héritiers).

FRAYEUR — Peur* [état de conscience] très vive, généralement passagère, provoquée par un danger réel ou supposé.

FREDAINE — Stt pl. Écart de conduite sans gravité, que l'on regarde généralement avec indulgence.

FRÉNÉSIE [352] — 1. Vieilli État [a] d'agitation* fébrile, [b] d'exaltation* violente qui met hors de soi. Folie. 2. [a] Ardeur [b] ou violence* extrême.

FRIGIDITÉ — Par ext. Absence de désir sexuel et de satisfaction sexuelle (rare en parlant d'un homme et alors distinct de l'impuissance).

FRIPONNERIE — Vx Caractère ou acte de fripon. [*FRIPON* : Vx [a] Pers. malhonnête, [b] voleur adroit.] *MALHONNÊTE* : Mod. Qui manque à la probité, qui n'est pas honnête.

FRIVOLITÉ — 1. [a] Caractère d'une personne frivole. [b] Spécialt Légèreté*, inconstance* dans les relations amoureuses. 2 *Une, des frivolités*. Chose frivole. *FRIVOLE* : 1. Qui a peu de sérieux et, par suite, d'importance. 2. (Personnes) Qui ne s'occupe que de chose futiles, ou traite à la légère les choses sérieuses.

FROIDEUR — 1. Mod. [a] Absence relative d'émotivité, de sensibilité. [b] Spécialt Manque de [fait de] sensualité. 2. Indifférence* [état d'une personne] marquée, manque

[350] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

[351] « 1. Mouvement emporté, élan. 2. Fureur. 3. Délire, transes. 4 Impétuosité ». Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

[352] Le *Dictionnaire du français classique : Le XVIIe siècle* donne aussi le sens « Affectation cérébrale aiguë ; folie furieuse ».

en vertu de la loi du droit d'auteur.

d'empressement et d'intérêt.

FRUSTRATION — 1. Action de frustrer (qqn) d'un bien. 2. État d'une personne frustrée ou qui se refuse la satisfaction d'une demande pulsionnelle. -Psychol. *Frustration affective.* Spécialt *Frustration sexuelle*. *FRUSTRER* : 1. Priver (qqn) d'un bien, d'un avantage escompté, promis ou attendu 2. Priver (qqn) d'une satisfaction. 3. Ne pas répondre à (un espoir, une attente).

FUITE — (Êtres vivants) 1. Action de fuir ; mouvement d'une personne qui fuit. 2. Fig. Action de se dérober (à une difficulté, à un devoir). *FUIR* : S'éloigner en toute hâte pour échapper à qqn ou à qqch. de menaçant.

FUREUR — 1. Litt. [a] Folie* [Chose, et état de] poussant à des actes de violence. — [b] Délire* [état de] inspiré. *Fureur poétique*. 2. Passion* [état, et Ce qui] sans mesure, créant un état voisin de la folie. *La fureur de vivre*. 3. Colère* [état d'esprit] folle, sans mesure. — Colère* [état d'esprit] qu'engendre et entretient l'action violente. 4. Au pl. [a] Mouvement [état psychique] de folle colère. — [b] Mouvement [état psychique] de violence.

FURIE — [a] Fureur* [état et Ce qui] particulièrement vive qui se manifeste avec éclat. — [b] Spécialt Colère que développe l'action violente. [c] Fig. *La furie des passions*.

G

GAIETÉ — 1. État ou disposition [état d'esprit] d'une personne animée par le plaisir de vivre, une humeur riante. 2. Caractère de ce qui marque ou traduit un tel état. 3. Caractère d'une oeuvre qui traduit un tel état et y dispose. 4. *Une, des gaietés*. Trait, acte, geste, propos manifestant un tel état. Chose plaisante.

GAILLARDISE — [a] Vieilli Bonne humeur [état d'esprit], gaieté* [état] un peu libre. [b] Propos gaillard, un peu libre.

GÊNE — 1. Vx [a] Torture* [le fait de, état de conscience, état affectif]. @ Tourment *[le fait de, état de conscience, état affectif], [b] peine* [le fait de, état de conscience, état affectif] extrême. 2. Impression [état de conscience plus affectif qu'intellectuel] désagréable que l'on éprouve devant qqn quand on se sent mal à l'aise.

GLACE — S'employait fréquemment pour désigner une "diminution d'ardeur, de vivacité", principalement sous l'effet de l'âge [353].

GLOUTONNERIE — Avidité* [ce qui porte à agir, et caractère] de glouton. *GLOUTON* : Qui mange avidement, excessivement, en engloutissant les morceaux.

GOUJATERIE — Caractère, conduite, action de goujat. *GOUJAT* : Homme sans usage, manquant de savoir-vivre et d'humilité, et dont les indélicatesses sont offensantes.

GRIVOISERIE — Caractère de ce qui est grivois. Action ou parole grivoise. *GRIVOIS, SE* : Qui est d'une gaieté licencieuse socialement peu délicate, mais sans violence. *LICENCIEUX, SE* : Qui manque de pudeur, de décence.

GROSSIÈRETÉ — 1. Vx ou littér. Manque [fait de] de délicatesse, de culture, de raffinement. @ Cour. Ignorance [fait de] ou mépris des bonnes manières, action peu

[353] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

délicate, dans les relations sociales. 2. Caractère de ce qui offense [a] la pudeur, [b] les bienséances. — Caractère d'une personne grossière dans son langage. @ Par ext. *Une, des grossièretés* : Mot, propos grossier.

GUET-APENS — 1. Fait d'attendre qqn en un endroit pour exercer sur lui des actes de violence*, de le tuer. 2. Par ext. Machination* perfidement préparée en vue de nuire gravement à qqn qu'on veut surprendre.

HAINE — 1. Sentiment [état affectif] violent qui pousse à vouloir du mal à qqn et à se réjouir du mal qui lui arrive. 2 Aversion* [état affectif, état psychologique] profonde pour qqch.

HALLUCINATION — 1. Méd. Perception [acte, opération de l'intelligence] pathologique de faits, d'objets qui n'existent pas, de sensations en l'absence de tout stimulus extérieur. 2. Cour. (par exagér.) Erreur* [acte de l'esprit] des sens, illusion.

HANDICAP — Déficience* [état de] {physique [354] ou} mentale. *Handicap mental, {physique}*. {@ Désavantage* (état, manière d'être), infériorité* [état de] qu'on doit supporter}.

HANTISE — Mod. Caractère obsédant d'une idée, d'une pensée, d'un souvenir ; préoccupation* [état affectif, état de l'esprit] constante dont on ne parvient pas à se libérer.

HARDIESSE — Action, idée, parole, expression hardie. [*HARDI, IE* : Péj. et vieilli [a] *Un hardi coquin*. Effronterie. [b] Spécialt *Une fille hardie*. Impudique. — *Vous ne trouvez pas ce passage un peu hardi* ? Osé.]

HÉBÉPHRÉNIE — Psychiatr. 1. Vieilli Forme [ce qu'on voit] de démence* précoce. 2. Mod. Psychose* [le fait de] considérée comme une forme de schizophrénie*.

HÉBÉTUDE — 1. Méd. État morbide marqué par une obnubilation* des fonctions intellectuelles (émotion violente, abus de calmants ou de tranquillisants). 2. Littér. État d'une personne hébétée, stupide. [*STUPIDE* : Cour. Qui est atteint d'une sorte d'inertie mentale ; qui a peu [a] d'intelligence [b] ou de sensibilité.]

HÉSITATION — 1. Le Fait d'hésiter. 2. Arrêt dans l'action ; Attitude qui trahit de l'indécision, de l'embarras. *HÉSITER* : Être dans un état d'incertitude, d'irrésolution qui suspend l'action, la détermination.

HISTOIRE — 1. Récit d'actions, d'événements réels ou imaginaires. 2 Spécialt Histoire inventée, invraisemblable destinée à tromper, à mystifier.

HOMICIDE — Action de tuer un être humain.

HONTE [355] 1. Déshonneur* [fait de] humiliant. 2. Sentiment [état affectif] pénible de son infériorité*, de son indignité* ou de son abaissement* dans l'opinion des autres (sentiment du déshonneur).

[354] Nous ne tenons pas compte du physique.

[355] La pudeur est une honte positive. Nous ne retenons pas le sens « Sentiment de gêne éprouvé par scrupule de conscience, timidité, modestie, crainte du ridicule ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

HORREUR — Sens subjectif [356] 1. [a] Impression [état de conscience plus affectif qu'intellectuel] violente causée par la vue ou la pensée d'une chose affreuse ou repoussante. [b] Littér. Sentiment [état affectif] de crainte*, mêlé d'admiration, de respect devant l'inconnu ou le sublime. 2. Sentiment [état de affectif] violemment défavorable qu'une chose inspire. *DÉFAVORABLE* : Qui est mal disposé à l'égard de qqn ou de qqch.

HOSTILITÉ — Disposition [état d'esprit] hostile, inamicale. *HOSTILE* : Qui manifeste de l'agressivité, se conduit en ennemi (personne qui déteste qqn et cherche à lui nuire). *INAMICAL, ALE, AUX* : Qui n'est pas amical, (emprunt d'amitié).

HUMEUR — Littér. L'humeur [Ensemble des dispositions, des tendances dominantes qui forment le tempérament, le caractère], considérée dans ce qu'elle a de spontané, d'irréfléchi, et opposée à la raison, à la volonté.

HUMILIATION — 1. Action d'humilier ou de s'humilier. 2 État, sentiment [état affectif] d'une personne qui est humiliée [*HUMILIER* : [a] Abaisser, rabaisser d'une manière outrageante ou avilissante, [b] atteindre dans sa fierté, sa dignité.] 3. Ce qui humilie, blesse l'amour propre.

HYPOCONDRIE — État d'anxiété habituelle et excessive à propos de sa santé (autrefois supposée avoir son origine dans les organes abdominaux appelés hypocondres).

HYPOCRISIE — 1. Attitude qui consiste à déguiser son véritable caractère, à manifester des opinions, des sentiments, et spécialement des vertus qu'on n'a pas. 2. Caractère de ce qui est hypocrite. 3. *Une, des hypocrisies*. Acte, manifestation hypocrite.

HYSTÉRIE — 1. Mod. Psychiatr. Névrose* caractérisée par une exagération des modalités d'expression psychique et affective qui peut se traduire par des symptômes d'apparence organique (convulsions, paralysies, douleurs, catalepsie) et par des manifestations psychiques pathologiques (hallucination, délire, mythomanie, angoisse). 2. Cour. Excitation* [état d'une personne] intense [*EXCITATION* : [a] Sens non médical négatif. [b] Sens non médical positif]. *C'est de l'hystérie*, de la folie, de la rage. Folie.

IDIOTIE — 1. Méd. Forme [ce qu'on voit] la plus grave d'arriération* mentale, d'origine congénitale, habituellement associée à diverses malformations et à des déficiences sensorimotrices. 2. Cour. Manque [fait de] [a] d'intelligence, [b] de bon sens. 3. Une idiotie : action, parole, qui traduit un manque [a] d'intelligence, [b] de bon sens.

IGNOMINIE — 1. Déshonneur* [fait de] extrême causé par un outrage public, une peine, une action infamante. 2. Caractère de ce qui déshonore. 3. *Une ignominie* : action ignominieuse. *IGNOMINIEUX, EUSE* : Littér. Qui apporte de l'ignominie.

IGNORANCE — 1. État d'une personne qui ignore ; le fait de ne pas connaître qqch. @ Défaut [fait de] de connaissance ou de pratiques dans un domaine déterminé. @ Absolt Absence [fait de] de connaissance, inexpérience totale. 2. Au pl. Manifestations, preuves d'ignorance.

ILLOGISME — 1. Caractère de ce qui est illogique, manque de logique. — Manque [fait de] de logique (d'une personne). 2. Chose illogique

[356] Nous ne retenons pas le sens objectif « Caractère de ce qui inspire ou peut inspirer de l'effroi, de la répulsion » comme cause.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

ILLUSION — I. 1 Erreur [acte de l'esprit] de perception causée par une fausse apparence. 2. Interprétation [Action de] erronée de la perception sensorielle de faits ou d'objets réels. 3. Apparence [aspect ; ce qu'on voit] dépourvue de réalité. Vision*"L'Illusion comique"* de Corneille. II. 1. Opinion [manière de penser, Attitude de l'esprit, assertion] fausse, croyance erronée qui abuse l'esprit par son caractère séduisant. 2. Absolt *Faire illusion* : duper, tromper, en donnant de la réalité un apparence trompeuse.

IMAGINATION — 1. *Une, des imaginations*. Ce que qqn imagine. Spécialt Chose imaginaire, extravagante. 2. Cour. Faculté de former des images d'objets qu'on n'a pas perçus ou de faire des combinaisons nouvelles d'images. *Trop d'imagination* : déformer la réalité, inventer des choses impossibles.

IMBÉCILLITÉ — 1. [a] Méd. Deuxième degré de l'arriération* [état de] mentale entre l'idiotie et la simple débilité mentale. [b] Cour. Grave manque [fait de] d'intelligence ; état de l'imbécile. — Par ext. *L'imbécillité d'une remarque*. 2. *Une, des imbécillités* : acte, parole, idée imbécile. *IMBÉCILE* : Qui est dépourvu d'intelligence.

IMMORALITÉ — Caractère d'une personne, ou de Ce qui est immoral. IMMORAL : Qui viole les principes de la morale établie. *VIOLER* : Agir contre, porter atteinte (à ce qu'on doit respecter).

IMPATIENCE — 1. Manque [fait de] de patience, incapacité habituelle de se contenir, de patienter. 2. Manque [fait de] de patience pour supporter, attendre qqch. ou qqn. 3. Au pl. Manifestation, mouvement [fait de] d'impatience.

IMPERFECTION — 1. État de ce qui est imparfait, par essence ou par accident. *Imperfection de l'homme*. 2. *Une imperfection* : Ce qui rend imparfait.

IMPERTINENCE — 1. Vx Caractère de ce qui n'est pas pertinent, de ce qui est déplacé, contraire à la raison. @ *Une impertinence* : action, discours qui dénote de l'ignorance, de la sottise. 2. Mod. Attitude, conduite d'une personne impertinente. *IMPERTINENT, ENTE* : Mod. Qui montre de l'irrévérence, une familiarité déplacée, choquante.

IMPÉTUOSITÉ — [a]Littér. Caractère vif du comportement. — [b] *Impétuosité d'une passion. IMPÉTUEUX* : Qui a de la rapidité et de la violence dans son comportement.

IMPIÉTÉ — Vieilli ou littér. 1. Caractère d'une personne impie ; mépris pour les choses de la religion. 2. Parole, action impie.

IMPOLITESSE — 1. Manque [fait de] de politesse, faute* [fait de] contre les règles du savoir-vivre. 2. *Une impolitesse* : acte, manifestation [action] d'impolitesse.

IMPORTUNITÉ — 1. Vieilli Action d'importuner. Spécialt Sollicitation pressante, prière insistante. 2. Littér. Caractère de ce qui est importun. @ Vx Chose désagréable. *IMPORTUNER* : Littér. Ennuyer, fatiguer par ses assiduités ; gêner par une présence ou un comportement hors de propos.

IMPOSTURE — 1. Vieilli Action de tromper par des discours mensongers, de fausses apparences. 2. Littér. Tromperie* [Fait, Ce qui, manière] d'une personne qui se fait passer pour ce qu'elle n'est pas.

IMPRÉCATION — Littér. Souhait [Ce qui] de malheur contre qqn.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

IMPRÉVOYANCE — Défaut [fait de] de prévoyance. *PRÉVOYANCE* : 1. Faculté ou action de prévoir. 2. Attitude d'une personne qui prend les dispositions nécessaires pour faire face à telle ou telle situation qu'il prévoit.

IMPRUDENCE — 1. Manque [le fait de] de prudence. 2. Caractère de ce qui est imprudent : *L'imprudence de ce geste*. 3. Action imprudente. *PRUDENCE* : Vx Relig. Sagesse, conduite raisonnable. 2. Attitude d'une personne qui, réfléchissant à la portée et aux conséquences de ses actes, prend ses dispositions pour éviter des erreurs, s'abstient de tout ce qu'elle croit pouvoir être source de dommage.

IMPUDENCE — 1. Effronterie* [caractère, Attitude] audacieuse ou cynique qui choque, indigne. 2. Caractère de ce qui est impudent. 3. *Une, des impudences*. Action, parole impudente. *IMPUDENT, TE* : 1. Qui montre de l'impudence. 2. (Choses) Propos impudents.

IMPUDICITÉ — Litt. 1. Disposition [état d'esprit] à se conduire d'une manière réprouvée par la morale sexuelle établie. 2. Caractère de ce qui est impudique, contraire à la décence. 3. Acte ou parole impudique.

IMPUISSANCE — 1. Manque de puissance, de moyens suffisants pour faire qqch. 2. Caractère de ce qui est impuissant.

IMPURETÉ — 1. Vx ou littér. Bassesse* [fait de, caractère, action], corruption* morale. 2. Impudicité* [[a] caractère, acte, [b] état d'esprit]. @ Vx ou relig. Acte impur ; Chose impure.

INACTION — Absence [fait de] ou cessation [fait de prendre fin] de toute action ; état d'une personne inactive.

INADVERTANCE — Rare. Défaut [fait de] [a] d'attention, [b] d'application à une chose déterminée.

INAPPLICATION — Didact. Manque [fait de] d'application, de soin.

INATTENTION — Manque [fait de] d'attention. — *ATTENTION* : Action de fixer son esprit sur quelque chose ; concentration de l'activité mentale sur un objet déterminé.

INCARTADE — Mod. Léger écart de conduite. Folie.

INCERTITUDE — État d'une personne incertaine. @ Spécialt État d'un personne incertaine de ce qu'elle fera.

INCLÉMENCE — Vx Manque de clémence. *CLÉMENCE* : Littér. Vertu qui consiste, de la part de qui dispose d'une autorité, à pardonner les offenses et à adoucir les châtiments.

INCONDUITE — Littér. ou dr. Mauvaise conduite [manière d'agir] sur le plan moral [357] ; conduite réprouvée.

INCONSCIENCE — Absence [fait de] de jugement, de conscience claire, qui caractérise un être ou qui se marque dans certains de ses actes. Folie. *CONSCIENCE* : Faculté qu'a l'homme de connaître sa propre réalité, et de la juger ; cette connaissance.

[357] Il faut ici comprendre « sur le plan de la morale ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

INCONSÉQUENCE — 1. Manque [fait de] [a] de suite dans les idées, [b] de réflexion dans la conduite ; caractère des propos, des actes inconséquents. 2. *Une inconséquence* : action ou parole inconséquente ; manifestation [action ou manière de] d'inconséquence.

INCONSTANCE — 1. [a] Vieilli ou littér. Facilité à changer (d'opinion, de résolution, de sentiment, de conduite). [b] Plus cour. Tendance à l'infidélité en amour. 2. Acte d'inconstance.

INCONVENANCE — 1. Vx Caractère de ce qui est inconvenant, contraire aux convenances. 2. *Une, des inconvenances* : parole, action inconvenante, déplacée. *INCONVENANT* : Qui est contraire aux convenances, aux usages, aux bienséances.

INCORRECTION — 1. Défaut [fait de] de correction, notamment en matière de langage. 2. Caractère de ce qui est contraire aux usages, aux règles du savoir-vivre. @ Parole ou action incorrecte. *CORRECT* : Conforme aux usages, aux moeurs.

INDÉCENCE — 1. Rare Manque [fait de] de correction ; caractère de ce qui est indécent. [*INDÉCENT, TE* [358] : [a] Contraire [a'] à l'honnêteté, [b'] aux bienséances]. 2. Cour. Caractère de ce qui blesse la pudeur. 3. *Une, des indécences* : action, parole indécente. [*INDÉCENT, TE* : [a] Contraire [a'] à l'honnêteté, [b'] aux bienséances. [b] Mod. Qui choque la réserve socialement requise en matière sexuelle ; contraire à la décence.]

INDÉCISION — Manque [le fait de] de décision ; caractère d'une personne indécise. [*DÉCISON* : [a] Action de décider [porter un jugement, adopter une conclusion définitive sur (un point en litige)], de juger un point litigieux. [b] Qualité qui consiste à ne pas s'attarder inutilement dans la délibération et ne pas changer sans motif ce qu'on a décidé.]

INDÉLICATESSE — 1. Manque [fait de] de délicatesse dans les manières. [*DÉLICATESSE* : [a] Finesse et soin dans l'exécution. *Travail exécuté avec délicatesse*. [b]. Aptitude à sentir, à juger finement. @ Qualité de ce qui est senti, pensé, fait ou exprimé d'une manière délicate. [c]. Sensibilité morale dans les relations avec autrui, juste appréciation de ce qui peut choquer, peiner.] 2. Procédé, acte indélicat. [*INDÉLICAT* : Malhonnête et déloyal. [*DÉLOYAL, LE* : Qui n'est pas loyal. [*LOYAL* : (t. de féod., repris fin XVIIIe) Cour. [a] Qui est entièrement fidèle aux engagements pris, [b] qui obéit aux lois de l'honneur et de la probité, de bonne foi.]]@ par ext. *Procédés indélicats*.]

INDÉTERMINATION — État d'une personne qui n'a pas encore pris de détermination, qui hésite. — Par ext. Caractère d'une personne qui prend difficilement une détermination

INDIFFÉRENCE — État d'une personne qui est indifférente. 1. État d'une personne qui n'éprouve [a] ni douleur, ni plaisir, ni crainte, [b] ni désir. 2. Détachement* [Action de, état d'une personne] à l'égard d'une chose, d'un événement (exprimé ou sous-entendu). @ Spécialt Indifférence (religieuse). 3. Absence [fait de] d'intérêt à l'égard d'un être, des hommes. @ Absence d'amour.

INDIGNITÉ — 1. Littér. Caractère d'une personne indigne. 2. Action, conduite, indigne. 3. Vx Manière indigne de traiter qqn ; traitement outrageant. INDIGNE : 1. Qui n'est pas digne de sa fonction, de son rôle, ne mérite que le mépris pour la façon dont il

[358] *Le Petit Robert* renvoie seulement au sens [a].

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

s'en acquitte. 2. (Choses) Tout à fait inconvenant, condamnable.

INDISCIPLINE — Manque [fait de] de discipline. DISCIPLINE : 1. Vx Instruction, direction morale, influence. 2. Règle de conduite commune aux membres d'un corps, d'une collectivité et destinée à y faire régner le bon ordre ; par ext. obéissance à cette règle.

INDISCRÉTION — 1. Vx Manque [a] de discernement, [b] de mesure [au niveau [a'] des sentiments, [b'] des désirs]. 2. (1659) Mod. Manque de discrétion, de réserve, de retenue dans les relations sociales. — Caractère de ce qui est indiscret. @ Action, parole indiscrète. 3. (1587) Défaut d'une personne qui ne sait pas garder un secret. ; le fait de révéler ce qui devrait rester caché. — Par ext. *Commettre une indiscrétion*.

INDOCILITÉ — Litér. Caractère de ce qui est indocile. *INDOCILE* : qui n'est pas docile, difficile à diriger. *DOCILE* : Mod. Qui obéit facilement.

INDOLENCE — Disposition [état d'esprit] à éviter le moindre effort physique ou moral.

INERTIE — Cour. Manque [fait de] absolu d'activité, d'énergie intellectuelle ou morale.

INFAMIE — 1. Vx ou dr. Flétrissure* [fait de ?] sociale ou légale faite à la réputation de qqn. 2. [a] Littér. Caractère d'une personne [a'] infâme, [b'] vile. — [b] Caractère infâme d'une chose. 3. Littér. *Une, des infamies*. Action, parole infâme. *INFÂME* : Vx Qui est bas et vil. Littér. (Choses) Qui entraîne une flétrissure morale. *VIL, LE* : Qui inspire le mépris. Spécialt Qui est sans dignité, sans courage ou sans loyauté.

INFÉRIORITÉ — [a] État de ce qui est inférieur ({en rang, force}, valeur, mérite) [359] . — [b] Spécialt *Sentiment* [état affectif] *d'infériorité* : impression pénible d'être inférieur (aux autres, à un idéal désiré).

INFIDÉLITÉ — 1. Vx (À qqn) Manque [fait de] de fidélité. 2. Absence [Fait de] de fidélité dans les sentiments, en amitié, en amour. — Acte qui traduit l'infidélité. 3. Manque [fait de] de fidélité (à une obligation). *FIDÈLE* : 1. (À qqn) : qui ne manque pas à la foi donnée (à qqn), aux engagements pris (envers qqn). 2. Dont les affection, les sentiments (envers qqn) ne changent pas. 3. (À qqc) : qui ne manque pas à, ne trahit pas.

INFORTUNE [360] — Littér. Mauvaise fortune. *FORTUNE* : 1. Vx ou littér. La vie de qqn, considérée dans ce qu'elle a d'heureux, de malheureux. 2. Vieilli Situation dans laquelle se trouve qqn.

INFRACTION — 1. Violation* [Action de] [a] d'un engagement, [b] d'une loi, d'une convention. 2. Violation* [Action de] d'une loi de l'État, qui est frappée d'une peine strictement définie par la loi.

[359] Il s'agit ici d'infériorité en valeur et mérite et non en rang et force. *Valeur* et *mérite* ont sensiblement le même sens : « ensemble de qualités morales et de qualités intellectuelles estimables ». On se situe sur le plan de l'esprit et non du physique. Voir plus haut *faiblesse* $_{1}$.

[360] Nous ne tenons pas compte du sens « revers de fortune », synonyme de « chance ».

en vertu de la loi du droit d'auteur.

INGRATITUDE — Caractère d'une personne ingrate ; manque [fait de] de gratitude, de reconnaissance. *GRATITUDE* : Sentiment d'affection que l'on ressent pour celui dont on est l'obligé.

INHABILETÉ — Manque [fait de] d'habileté.

INHUMANITÉ — Caractère d'une personne, d'une chose inhumaine. INHUMAIN : Vx ou littér. Qui manque d'humanité. *HUMANITÉ* : Cour. Sentiment de bienveillance envers ses semblables, compassion pour les malheurs d'autrui.

INIMITÉ — Littér. Sentiment [état affectif] hostile.

INIQUITÉ : Manque [fait de] d'équité. *ÉQUITÉ* : Vertu qui consiste à régler sa conduite sur le sentiment naturel du juste et de l'injuste.

INJURE — 1. Vieilli Offense* [parole ou action] grave et délibérée. 2. Parole offensante. — Dr. Délit [acte] consistant à proférer à l'encontre de quelqu'un un terme de mépris.

INJUSTICE — 1. Caractère d'une personne, d'une chose injuste ; manque de justice. — Ce qui est injuste. 2. Acte, décision, jugement contraire à la justice.

INQUIÉTUDE — Cour. [a] État pénible, [b] trouble* [état affectif] déterminé par l'attente d'un événement, d'une souffrance que l'on appréhende, par l'incertitude, l'irrésolution où l'on est.

INSANITÉ — 1. Manque [fait de] de saine raison, de bon sens. Folie — Caractère de ce qui est déraisonnable. 2. Action, parole sotte, insensée.

INSATISFACTION — État d'une personne qui n'est pas satisfaite, n'a pas ce qu'elle souhaite.

INSENSIBILITÉ — Absence [fait de] de sensibilité morale. *SENSIBILITÉ* : Propriété de l'être humain sensible, traditionnellement distinguée de l'intelligence et de la volonté. *SENSIBLE* : Capable de sentiment, d'une vie affective ; apte à ressentir profondément les impressions et à y intéresser sa personne entière.

INSOLENCE — 1. Cour. Manque [fait de] de respect injurieux (de la part d'un inférieur ou d'une personne jugée comme telle) 2. *Une, des insolences*. Parole, action insolente.

INSOUCIANCE — État ou caractère d'une personne insouciante. *INSOUCIANT* : Qui ne se préoccupe de rien. *SE PRÉOCCUPER* : s'occuper (de qqc) en y attachant un vif intérêt mêlé d'inquiétude.

INSOUMISSION — Caractère d'une personne insoumise. *INSOUMIS, ISE* : Qui n'est pas soumis, refuse de se soumettre. *SOUMIS, ISE* : Docile, obéissant.

INSPIRATION — A. *L'inspiration*. 1. Sorte de souffle [force (intensité ou pouvoir d'action) qui anime, inspire] émanant d'un être surnaturel, qui apporterait aux hommes des conseils, des révélations ; état mystique de l'âme sous cette impulsion surnaturelle. 2. Souffle [intensité ou pouvoir d'action] créateur qui anime les écrivains, les artistes, les chercheurs. B. Idée, résolution spontanée, soudaine.

INSUFFISANCE — 1. {Caractère, état de ce qui ne suffit pas. *Insuffisance des*

en vertu de la loi du droit d'auteur.

moyens} — (personnes) *Ce candidat est d'une insuffisance flagrante*. 2. Au pl. [a] déficience, [b] lacune [Chose]. *Les insuffisances de son esprit*. 3. Méd. État d'un organe, d'une glande qui ne fonctionne plus normalement. *Insuffisance {organique}, mentale.*

INSURBODINATION — Refus [action, fait de] de se soumettre. *SE SOUMETTRE* : Obéir, se conformer.

INSURRECTION — Le fait de s'insurger, révolte* (fig.). *S'INSURGER* : se soulever (contre l'autorité).

INTEMPÉRANCE — 1. [a] Vx Abus*, excès*. [b] Spécialt Liberté* [fait de] excessive dans l'expression. [361] 2. Abus* [action, le fait de] des plaisirs de la table, des plaisirs sexuels.

INTRIGUE — 1. Vieilli Liaison* [Ce qui unit] amoureuse généralement clandestine et peu durable. 2. Mod. Ensemble de combinaisons [assemblage d'éléments] secrètes et compliquées visant à faire réussir ou manquer une affaire.

INTROVERSION — Psychol. Fait d'être tourné vers soi plutôt que vers les autres et le monde extérieur.

INVENTION — 1. Faculté, don d'inventer. 2. Action d'imaginer (un moyen) ; moyen inventé. 3. Chose imaginaire, inventée. 4. Arts Faculté de construire dans l'imaginaire — Construction de l'imagination. 5. [Péjoratif] Habileté, adresse, moyen ingénieux. *INVENTER* : Imaginer de façon arbitraire, sans respecter la vérité, la réalité.

IRASCIBILITÉ — Littér. Caractère irascible ; défaut [fait de] d'une personne irascible. *IRASCIBLE* : Prompt à s'irriter, à s'emporter.

IRRATIONNALITÉ — Caractère de ce qui est irrationnel ; l'irrationnel* [Ce qui]. *IRRATIONNEL, ELLE* : Qui n'est pas rationnel, qui n'est pas conforme à la raison ou du domaine de la raison.

IRRÉFLEXION — Manque [fait de] de réflexion. *RÉFLEXION* : Retour de la pensée sur elle-même en vue d'examiner plus à fond une idée, une situation, un problème.

IRRÉSOLUTION — État ou caractère d'une personne qui est irrésolue. *IRRÉSOLU* : Qui n'est pas résolu, qui a peine à se résoudre, à se déterminer.

IRRESPECT — Manque [fait de] de respect. [*RESPECT* : [a]. Mod. Sentiment qui porte à accorder à qqn une considération admirative, en raison de la valeur qu'on lui reconnaît, et à se conduire envers lui avec réserve et retenue. — *Manquer de respect à qqn* : être irrespectueux, irrévérencieux. [b]. Considération [jugement, opinion] pour une chose jugée bonne, avec le souci de ne pas y porter atteinte, de ne pas l'enfreindre.]

IRRÉVÉRENCE — Vieilli ou littér. Manque [fait de] de révérence, de respect. @ Par ext. Rare Action, parole, marque d'irrévérence. *RÉVÉRENCE* : Littér. Grand respect mêlé de retenue et même de crainte.

IRRITATION — État d'une personne irritée. *IRRITÉ, ÉE* : Qui est en colère.

IRRRESPONSABILITÉ — Qualité [manière d'être] d'une personne irresponsable,

[361] Il s'agit d'un excès de liberté, d'une absence excessive de contraintes, c'est-à-dire de règes obligatoires.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

absence [le fait de] de responsabilité (légale ou morale). @ Cour. *Un sentiment d'irresponsabilité*. *IRRESPONSABLE* : Qui se conduite sans esprit de responsabilité ; qui agit pour lui-même sans envisager les conséquences de ses actes.

IVRESSE — 1. [a] État d'une personne ivre (intoxication produite par l'alcool et causant des perturbations dans l'adaptation nerveuse et la coordination motrice). [b] Par anal. *L'ivresse provoquée par la prise de cocaïne, d'opium*. [c] Par ext. *L'ivresse du combat, de l'action*. 2. [a] État d'une personne transportée, vivement émue. [b] Absolt État d'euphorie, de ravissement*, d'exaltation*.

IVROGNERIE — Habitude [manière de se comporter] de s'enivrer ; comportement [manière de se comporter] de l'ivrogne.

J

JALOUSIE — 1. Vx Attachement [état affectif] vif et ombrageux. 2. Mod. [a] Sentiment [état affectif] hostile qu'on éprouve en voyant un autre jouir d'un avantage qu'on ne possède pas ou qu'on désirerait posséder exclusivement ; [b] inquiétude* [état affectif] qu'inspire la crainte de partager cet avantage ou de le perdre au profit d'autrui. 3. Sentiment [état affectif] douloureux que font naître, chez la personne qui l'éprouve, les exigences d'un amour inquiet, le désir de possession exclusive de la personne aimée, la crainte, le soupçon ou la certitude de son infidélité.

JOIE — 1. Émotion [état de conscience] agréable et profonde, sentiment [état affectif] exaltant ressenti par toute la conscience. 2. *Une joie*. Cette émotion [état de conscience] liée à une cause particulière. 3. Vx Plaisir des sens. — *Fille de joie*. *EXALTANT, TE* : Qui stimule les facultés sensibles, l'activité, l'énergie.

JUBILIATION — Joie* [état de conscience] vive, expansive, exubérante. *EXUBÉRENT, TE* : Qui se comporte ou se manifeste sans retenue.

L

LÂCHETÉ — 1. Vieilli ou littér. Manque [fait de] d'énergie, de fermeté, qui fait reculer devant l'effort et subir passivement les influences extérieures. 2. Cour. Manque [fait de] de bravoure, de courage (fermeté) devant le danger. @ Manque [fait de] de courage moral [362] , de franchise, de dignité, qui porte à l'hypocrisie, à la fausseté, à profiter de l'impunité. 3. *Une, des lâchetés* : action, manière d'agir d'un lâche. *LÂCHE* : 1. Vx ou littér. Qui manque d'énergie, de vigueur morale. 2. Qui manque de courage, recule devant le danger, s'abaisse devant la force, la puissance.

LACUNE — Interruption [Action de, état de] involontaire et fâcheuse dans un texte, un enchaînement de faits ou d'idées ; absence [fait de] d'un ou de plusieurs termes dans une série.

LAIDEUR — Caractère, état de ce qui est laid (au moral) [363] . *LAI, LAIDE* : Qui produit une impression désagréable en heurtant le sens esthétique, ou qui, simplement, s'écarte de l'idée que l'on a de la beauté.

[362] Il s'agit ici du « plan moral ».

[363] La laideur s'entend ici sur le plan de l'éthique : ce qui est mal est laid.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

LAISSER-ALLER — 1. Absence [le fait de] de contrainte dans les attitudes, les manières, le comportement. 2. Cour. et péjor. [a] Absence [le fait de] de soin. — [b] Négligence* [action, Fait et Attitude, état], [c] relâchement* (dans le comportement).

LANGUEUR — 1. Asthénie [fait de ; état de] due à une fatigue nerveuse, des chagrins. 2. Mod. Mélancolie [état] douce et rêveuse, tristesse [état affectif] vague [364].

LARCIN — Littér. Petit vol commis furtivement et sans violence. @ Vieilli Objet volé.

LARME : 1. Goutte de liquide transparent et salé sécrété par les glandes lacrymales et qui s'écoule de l'oeil lors d'une sécrétion accrue, sous l'effet d'une irritation chimique ou physique ou d'une émotion. 2. Fig. (au plur.) Littér. [a] Affliction, [b] chagrin.

LASCIVITÉ — Littér. Caractère lascif. [*LASCIF, VE* : [a]. Vieilli Fortement enclin aux plaisirs amoureux. [b]. Qui est empreint d'une grande sensualité.]

LASSITUDE — 1. État d'une personne lasse 2. Abattement* [état mental] mêlé d'ennui, de dégoût, de découragement.

LÉGÈRETÉ — 1. [a] Défaut [fait de] d'une personne qui manque de profondeur, de constance dans ses opinions, qui agit de manière inconsidérée, imprudente. — [b] Caractère d'une personne qui ne prend pas les choses au sérieux. 2. [a] Caractère d'une personne inconstante en amour. — [b] Par ext. Liberté excessive (dans les moeurs, les propos). 3. Vx *Une légèreté* : faute [le fait de] commise [a] par étourderie* [*ÉTOURDERIE* : Acte d'étourdi [*ÉTOURDI* : Qui agit [a'] sans réflexion, [b'] ne porte pas attention à ce qu'il fait.]], [b] par défaut de réflexion.

LÉTHARGIE — 1. État Pathologique caractérisé par un sommeil profond et prolongé dans lequel les fonctions de la vie [[a] Fonctions intellectuelles, [b] autres.] semblent suspendues. 2. État d'abattement* profond.

LEURRE — Artifice* [Ce qui sert pour arriver à ses fins] qui sert à attirer qqn pour le tromper. @ Par ext. Mod. Ce qui abuse, trompe.

LIAISON [365] : Mod. *Liaison amoureuse*, et absolt *une liaison* : lien [Ce qui unit] entre deux amants. *AMANT* : 1. Personne qui aime d'amour et qui aimée. 2. Mod. Celui qui a des relations sexuelles amoureuses plus ou moins habituelles avec elle sans être son mari.

LIBÉRATION — Fig. Délivrance* [Action de ; résultat] d'une sujétion, d'un lien, d'un joug.

LIBERTÉ — 1. Au pl. *Prendre des libertés* : ne pas se gêner, se montrer d'une familiarité excessive. — Spécialt *Prendre des libertés avec une femme*. 2 [366] . Dans quelques expr. *Liberté de* : absence [fait de] de contrainte dans (la pensée, l'expression, l'allure, le comportement). 3 (1530) Possibilité, pouvoir d'agir sans contrainte.

[364] *Tristesse* permet de ne sélectionner que le sème [tristesse] également de *mélancolie*.

[365] Nous ne retenons pas le sens vieilli « Action de se lier, fait d'être lié avec qqn ».

[366] Une liberté excessive correspond à de la légèreté, condamnée par la morale. (Voir II 2-1 « Manquement à la morale »).

en vertu de la loi du droit d'auteur.

LIBERTINAGE — 1. Vieilli Licence* [état de] de l'esprit en matière de foi, de discipline, de morale religieuse. 2. Mod. Inconduite* [manière de] du libertin ; licence* [fait de] plus ou moins raffinée dans les moeurs.

LICENCE — Liberté* [état de] d'action qui est laissée à quelqu'un ou qu'il se donne à lui-même. 1. [a] Vx Liberté. [b] Mod. Liberté que prend un écrivain avec les règles de la versification, de l'orthographe, de la syntaxe. 2. Vieilli. Liberté excessive. @ Désordre* [fait de], anarchie qu'entraîne l'absence de contraintes, de règles. 3. Dérèglement* [le fait de] dans les moeurs, dans la conduite. — Par ext. Caractère de ce qui est licencieux.

L'IRRATIONNEL [367] — Ce qui est inaccessible ou même contraire à la raison.

LUBIE — Idée, envie [ce qui porte à agir] capricieuse et parfois saugrenue, déraisonnable. *CAPRICIEUX, SE* : Qui a des caprices [détermination arbitraire, envie subite et passagère, fondée sur la fantaisie et l'humeur]. *SAUGRENU, UE* : Inattendu, bizarre et quelque peu ridicule.

LUBRICITÉ : — Penchant [aptitude] effréné ou irrésistible pour la luxure.

LUXURE — 1. Péché [acte] de la chaire, recherche, pratique des plaisirs sexuels. — Vx Concupiscence* [ce qui porte à agir] 2. Vx Action luxurieuse.

M

MACHIAVÉLISME — Péj. Attitude d'une personne qui [a] emploie la ruse, la mauvaise foi, [b] ne tient pas ses promesses, pour parvenir à ses fins.

MACHINATION (sens de loyal : fidélité aux engagements) — Ensemble de menées* [Ce qui sert pour arriver à ses fins] secrètes, plus ou moins déloyales.

MAL — I [368] . 1. Maladie* [le fait de et état]. — Vx *Le haut mal* : l'épilepsie. 2. [a] Souffrance* [le fait de], douleur* [état affectif] morale. — [b] Loc. *Le mal du siècle* : mélancolie* [état de] profonde, dégoût [fait de] de vivre, de la jeunesse romantique [369] . II. Le Mal. 1. Ce qui est contraire à la loi morale, à la vertu [370] , au bien. 2. [a] Absolt Le Mal : tout Ce qui est opposé au Bien, est l'objet de désapprobation ou de blâme. — [b] Relig. [a'] Le péché* [acte], [b'] la concupiscence* [ce qui porte à agir].

MALADIE — I. 1. Altération [le fait de] organique ou fonctionnelle considérée dans son évolution, et comme entité définissable. *Maladies mentales (psychoses, névroses)*. 2. *La maladie* : l'état des organismes malades ; l'ensemble des troubles* [Choses] pathologiques. II [371] Habitude [manière de], comportement anormal, excessif.

[367] L'irrationnel est le pendant à connotation positive de la déraison.

[368] Comme cause nous ne retenons pas le sens « Ce qui cause de la douleur, de la peine, du malheur ; ce qui est mauvais, nuisible, pénible (pour quelqu'un). @ Un mal, des maux ».

[369] Le terme *dégoût* permet de sélectionner seulement le sème [abattement] de *mélancolie*.

[370] Il s'agit ici de la vertu considérée sur le plan de la morale, comme « force morale [relative à l'esprit] appliquée à suivre la règle, la loi morale ». La vertu est à considérer également sur le plan moral [de l'esprit] comme « énergie morale ; force d'âme », du côté de la raison.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

MALADRESSE — 1. Manque [fait de] d'habileté, de savoir-faire, de tact. 2. Par ext. Caractère de ce qui est maladroit. 3. Action maladroite.

MALAISE — Fig. Sentiment [état affectif] pénible et irraisonné dont on ne peut se défendre.

MALÉDICTION — 1. Littér. Paroles par lesquelles on souhaite du mal à qqn en appelant sur lui la colère de Dieu. 2. Condamnation [Action de] au malheur prononcée par Dieu ; état de qui en est victime. 3. Par ext. Malheur* [état, caractère de, Fait] auquel on semble voué par la destinée, par le sort.

MALENTENDU — Divergence [fait de] d'interprétation entre personnes qui croyaient se comprendre. *INTERPRÉTATION* : Action de donner une signification aux faits, aux choses, aux paroles.

MAL-ÊTRE — 1. État d'une personne qui ne se sent pas bien. 2. Mod. État d'une personne qui est mal dans la société, qui n'y trouve pas sa place.

MALFAISANCE — [a] Disposition [état d'esprit] à faire du mal à autrui. [b] Par ext. Action, influence [a'] mauvaise, [b'] nuisible.

MALHEUR — *Le malheur* : situation [caractère de], condition [état, situation, Fait] pénible, triste. [372]

MALHONNÊTETÉ — Défaut d'honnêteté. 1. Vx Inconvenance*, indécence*. 2. Vx Impolitesse*. 3. Mod. Caractère d'une personne malhonnête. (sens mod.) @ Par ext. *Malhonnêteté intellectuelle :* emploi [action ou manière d'employer une Chose] de procédés malhonnêtes, déloyaux ; mauvaise foi. @ Acte malhonnête.

MALHONNÊTE : Mod. Qui manque à la probité, qui n'est pas honnête. *HONNÊTE* : I. Qui se conforme aux principes de la probité, du devoir, de la vertu. II. (XIIe) Qui se conforme aux bienséances, ou à certaines normes raisonnables.

MALICE — 1. Vx ou littér. Aptitude [fait de] et inclination [fait de] à faire le mal, à nuire par des voies détournées. 2 [373] . Tournure d'esprit d'une personne qui prend plaisir à s'amuser aux dépens d'autrui. @ Parole, action pleine de malice. 3. Ensemble de moyens [Ce qui] secrets, de ruses, dont une personne dispose.

MALIGNITÉ — Caractère d'une, personne qui cherche à nuire à autrui de façon dissimulée et souvent mesquine.

MALTRAITANCE — Fait de maltraiter qqn, dans la famille, la société. *MALTRAITER* : 1. Traiter avec brutalité. 2. Traiter avec rigueur, inhumanité.

MALVEILLANCE — 1. [a] Mauvais vouloir [état d'esprit] (à l'égard de qqn) ; [b] tendance [ce qui porte à agir] à blâmer autrui, à lui vouloir du mal. 2. Intention [fait de] de nuire, acte criminel.

371 Nous ne tenons pas compte du sens « Ce qui apporte le trouble* (dans les facultés morales, dans le comportement) ».

372 L'insistance par la répétition du sème [triste] n'annule pas les autres : [douleur] et [ennui].

373 La malice est le pendant de la haine.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

MANÈGE — Mod. Comportement [manière de se comporter] habile et trompeur pour arriver à ses fins d'une manière dissimulée.

MANIE (voir FOLIE) — 1. Vx Folie. — Mod. Psychiatr. Syndrome [le fait de ; choses] mental caractérisé par une exaltation euphorique, l'expansivité, l'incohérence des idées et de l'activité motrice. 2. (1628) Trouble* [état, Attitude] de l'esprit possédé par une idée fixe. 3. (1655) Goût excessif, déraisonnable (pour quelque objet ou action) 4. (v. 1750) Habitude [manière de] bizarre et tyrannique, souvent agaçante ou ridicule.

MANOEUVRE — Fig. Moyen [Ce qui sert pour arriver à ses fins], ensemble de moyens mis en oeuvre pour atteindre un but, généralement par ruse* et artifice*.

MANQUEMENT — Le fait de manquer à quelque devoir.

MARTYRE — Peine* [le fait de, état de conscience, état affectif] cruelle, grande souffrance* [le fait de, état de conscience, état affectif] (physique ou morale).

MAUVAISE FOI : Qualité d'une personne qui ne parle pas avec sincérité, n'agit pas ave une intention droite.

MÉCHANCETÉ — Mod. 1. Caractère, comportement [manière de] d'une personne méchante. — Par ext. *Méchanceté d'un regard*. 2. *Une méchanceté* : parole ou action par laquelle s'exerce la méchanceté. *MÉCHANT, ANTE* : 1. Qui fait délibérément du mal ou cherche à en faire, le plus souvent de façon ouverte et agressive. 2. Qui se conduit mal, qui est turbulent, en parlant d'un enfant.

MÉCONTENTEMENT — État d'esprit d'une personne mécontente ; sentiment [état affectif] pénible d'être frustré dans ses espérances, ses droits. *MÉCONTENT, TE* : Qui n'est pas content, pas satisfait.

MÉDISANCE — 1. Action de médire. 2. Une médisance : propos malveillant d'une personne qui médit. *MÉDIRE* : Dire (de qqn) le mal qu'on sait ou croit savoir sur son compte.

MÉFAIT — Action [a] mauvaise, [b] nuisible à autrui.

MÉGALOMANIE (voir FOLIE) — 1. Méd. Comportement [manière de se comporter] pathologique caractérisé [a] par le désir excessif de gloire, de puissance [b] ou par l'illusion qu'on les possède (délire, folie des grandeurs). 2. Cour. [a] [a']Ambition [ce qui porte à agir], [b']orgueil [faculté de juger ; exercice de cette faculté] démesuré ; [b]goût du colossal.

MÉLANCOLIE 1. Méd. Vx Bile noire, l'une des quatre humeurs, dont l'excès, selon la médecine ancienne, poussait à la tristesse. 2. Mod. État Pathologique caractérisé par une profonde tristesse, un pessimisme généralisé. 3. Cour. État [a] d'abattement*, [b] de tristesse* vague, accompagné de rêverie. 4. Littér. Une mélancolie : pensée, sentiment, Attitude qui manifeste un tel état [a] [b]. 5. Caractère de ce qui inspire un tel état [a] [b].

MENACE — Manifestation par laquelle on marque à qqn sa colère, avec l'intention de lui faire craindre le mal qu'on lui prépare.

MENÉES — Agissements* [ce qui sert pour arriver à ses fins] secrets et artificieux dans un dessein nuisible.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

MENSONGE — 1. Assertion [Ce qui est proposé] sciemment contraire à la vérité, faite dans l'intention de tromper. 2. L'acte [action] de mentir, la pratique de l'artifice, de la fausseté. 3. Ce qui est trompeur, illusoire.

MÉPRIS — 1. *Mépris de* : fait de considérer comme indigne d'attention ; sentiment [jugement affectif] qui pousse à ne faire aucun cas (d'une chose). 2. *Mépris de* : sentiment [jugement affectif] par lequel on s'élève au-dessus de (ce qui est généralement apprécié). 3. *Mépris (pour)* : sentiment [jugement affectif] par lequel on considère qqn comme indigne d'estime, comme moralement condamnable. 4. Littér. *Un, des mépris* : manifestation [action ou manière de] de ce sentiment.

MÉPRISE — Erreur* [acte de l'esprit, état, Ce qui] d'une personne qui se méprend. *SE MÉPRENDRE* : Littér. Se tromper (en particulier en prenant une personne, une chose pour une autre).

MERVEILLE [374] — Vieilli Phénomène inexplicable, surnaturel.

MEURTRE — Action de tuer volontairement un être humain.

MIRACLE [375] — 1. Fait extraordinaire où l'on croit reconnaître une intervention divine bienveillante, auquel on confère une signification spirituelle. 2. Chose étonnante et admirable qui se produit contre toute attente. 3. Chose admirable dont la réalité semble extraordinaire. [*EXTRAORDINAIRE* : [a'] Qui n'est pas selon l'usage ordinaire, selon l'ordre commun. [b'] Cour. Qui étonne, suscite la surprise ou l'admiration par sa rareté, sa singularité.]

MIRAGE — Fig. Illusion*[aspect ; ce qu'on voit], apparence séduisante et trompeuse.

MISÈRE [376] — Vieilli ou littér. Sort digne de pitié ; malheur extrême.

MOLLESSE — Paresse* [fait de, manière de] physique, intellectuelle ; manque [fait de] de volonté.

MONOMANIE — Vieilli. Idée fixe, obsession*

MOQUERIE — 1. Action, habitude de se moquer. 2. *Une, des moqueries* : action, parole par laquelle on se moque. *SE MOQUER DE QQN OU DE QQCH* : Tourner en ridicule.

MORDANT — Fig. [a] Énergie [force (intensité ou pouvoir d'action) et fermeté dans l'action, qui rend capable de grands effets], vivacité dans l'attaque. [b] *Oeuvre littéraire qui a du mordant*, un ton vif et original qui saisit le lecteur.

MOROSITÉ — Littér. Caractère, humeur [état d'esprit] morose. *MOROSE* : Qui est

374 Nous n'avons pas retenu comme cause le sens « Mod. Chose qui cause une intense admiration ». A noter le sens « Admiration, surprise, étonnement » donné par Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

375 A noter le sens « Dans la langue galante, attraits merveilleux [*merveilleux* : « Qui surprend, étonne, sans nuance admirative »] » donné par Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

376 Nous n'avons pas retenu comme cause le sens « *Une, des misères.* Ce qui rend le sort digne de pitié ; événement malheureux, douloureux, pénible. »

en vertu de la loi du droit d'auteur.

d'humeur chagrine, que rien ne peut égayer.

MUFLERIE — Caractère, action, parole d'un mufle. *MUFLE* : Individu mal élevé, grossier et indélicat.

MYTHOMANIE — Forme [manière] de déséquilibre* psychique, caractérisé par une tendance à la fabulation*, au mensonge*, à la simulation.

N

NÉGLIGENCE — 1. Action, fait de négliger quelque chose ; Attitude, état d'une personne dont l'esprit ne s'applique pas à ce qu'elle fait ou devrait faire. @ Manque [fait de] de précautions, de prudence, de vigilance. 2. Une négligence : faute non intentionnelle, consistant à ne pas accomplir un acte qu'on aurait dû accomplir.

NERVOSITÉ — État d'excitation nerveuse passagère.

NEURASTHÉNIE — 1. Méd. Anc. Névrose* [état affectif, état psychique] caractérisée par une grande fatigabilité, des troubles psychiques (angoisse, insomnie), cardiovasculaires, digestifs, sexuels, endocriniens, et des douleurs diverses (céphalée, courbature...). 2. Vielli État durable d'abattement* accompagné de tristesse*.

NÉVROSE — Psychiatr. Affection [état affectif, état psychique] caractérisée par des troubles affectifs et émotionnels (angoisse, phobies, obsessions, asthénie), dont le sujet est conscient mais ne peut se débarrasser, et qui n'altèrent pas l'intégrité de ses fonctions mentales.

NONCHALANCE — Caractère, manière d'agir d'une personne nonchalante ; manque [fait de] [a] d'ardeur, [b] de soin.

NONCHALOIR — Vieilli et littér. Nonchalance*.

NON-CONFORMISME — Attitude morale d'un non-conformiste. NON-CONFORMISTE : Personne qui ne se conforme pas aux usages établis, aux opinions reçues, qui fait preuve d'originalité.

NYPHOMANIE — Exagération pathologique des désirs [ce qui porte à agir] sexuels chez la femme ou chez certaines femelles.

O

OBCÈNITÉ — 1. Caractère de ce qui est obscène. 2. Parole, phrase, image obscène. *OBSCÈNE* : Qui blesse la délicatesse par des représentations ou des manifestations grossières de la sexualité.

OBNUBILATION — [a] Littér. Action d'obnubiler (l'esprit) ; état de l'esprit obnubilé. — [b] Méd. Ralentissement [fait de] des fonctions psychiques, accompagné d'engourdissement, d'une baisse de la vigilance, d'un manque de lucidité. *OBNUBILER* : Envelopper (les facultés mentales, les sentiments) comme d'un brouillard. @ Par ext. Obséder (qqn).

OBSESSION — 1. Vx État d'une personne qu'un démon obsède. 2. [a] Cour. Idée, image, Mot qui s'impose à l'esprit de façon répétée et incoercible. — [b] Psychol. Représentation, accompagnée d'états émotifs pénibles, qui tend à accaparer tout le champ de la conscience.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

OFFENSE — 1. Parole ou action qui offense, qui blesse quelqu'un dans son honneur, dans sa dignité. 2. Péché* (qui offense Dieu). 3. Spécialt Outrage* [parole ou Fait] (envers un chef d'État).

OMBRAGE — 1. Sentiment [état affectif] de défiance*. — Spécialt Jalousie [état affectif], crainte d'être éclipsé, plongé dans l'ombre par qqn. Mod. *Porter ombrage* (à qqn), l'indisposer, lui causer l'inquiétude d'être éclipsé. *Prendre ombrage* (de qqch.) : éprouver de la jalousie, de l'inquiétude de qqch.

OPPROBRE — 1. Ce qui humilie, mortifie à l'extrême d'une manière éclatante et publique. 2. État [a] d'abjection*, [b] de déchéance* extrême.

ORDURE — 1. Littér. Souillure* [Action de, fait de] morale. 2. Propos, écrit, action vile, sale ou obscène. *SALE* : (Abstrait) 1. Vx Qui est impur, souillé. 2. Cour. Très désagréable.

ORGUEIL — Opinion [jugement de valeur : faculté de juger ; exercice de cette faculté] très avantageuse, le plus souvent exagérée qu'une personne a de sa valeur personnelle aux dépens de la considération due à autrui.

ORIGINALTÉ — 1. Caractère de ce qui est original, d'une personne originale. @ Spécialt : Étrangeté, excentricité, singularité. 2. Élément original. @ Action étrange, comportement [manière de se comporter] singulier d'un original. *ORIGINAL, LE* : Qui paraît dériver de rien d'antérieur, ne ressemble à rien d'autre, est unique, hors du commun.

OUBLI — 1 [377] . Fait de ne pas effectuer (ce qu'on devait faire), de ne pas tenir compte (d'une. règle). @ *Un oubli*. 2. Fait de ne pas prendre en considération [jugement, opinion], par [a] indifférence [b] ou mépris.

OUTRAGE [378] — 1. Offense* ou injure* extrêmement grave (de parole ou de Fait). 2. [a] Par ext. Acte gravement contraire (à une règle, à un principe). [b] Dr. Discours, écrit ou publication obscène ou contraire aux bonnes moeurs.

OUTRECUIDANCE — 1. Confiance [faculté de connaître sa réalité, cette connaissance] excessive en soi-même, estime exagérée de soi. 2. Désinvolture* [Attitude, tenue, tournure] impertinente envers autrui.

P

PÂMOISON — Vieilli ou plaisant Fait de se pâmer ; état d'une personne qui se pâme. [*SE PÂMER* : [a]. Vieilli Perdre connaissance. [b]. Être comme paralysé par une émotion ou une sensation très agréable.]

PANIQUE — [a] Terreur extrême et soudaine, souvent collective, devant un danger réel ou seulement possible. [b] Méd. Crise d'angoisse* paroxystique.

PARANOÏA — Méd. 1. Vx Délire* [état d'une personne] systématisé avec

[377] Au sens 1 il s'agit du [non respect par manquement à la morale]; au sens 2 du {non respect par manquement à la raison], (voir 3-222-1).

[378] A noter les sens « injustice, excès de violence » et « offense, atteinte à l'honneur » donnés par Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

conservation de la clarté de pensée, ou délire d'interprétation. 2. Mod. Troubles* [le fait de et Choses] caractériels (orgueil démesuré, méfiance, susceptibilité excessive, fausseté du jugement avec tendance aux interprétations) engendrant un délire et des réactions d'agressivité.

PARESSE — 1. Goût [fait de] pour l'oisiveté ; comportement [manière de se comporter] d'une personne qui évite et refuse l'effort. 2. *Paresse intellectuelle, paresse d'esprit* : absence [fait de] ou refus de l'effort, goût de la facilité.

PARJURE — [a] Faux serment [Action de], [b] violation* [Action de] de serment.

PARRICIDE — 1 Meurtre du père ou de la mère, ou (dr.) de tout autre ascendant légitime. 2. Meurtre commis contre la vie du souverain.

PARTIALITÉ : Attitude partiale ; état d'esprit d'une personne partiale. *PARTIAL, IALE, IAUX* : Qui prend parti pou ou contre qqn ou qqch, sans souci de justice ni de vérité, qui a du parti pris.

PASSADE — Cour. Liaison* [Ce qui unit] amoureuse de courte durée. @ Par ext. Attachement, goût passager.

PASSION — 1. Surtout pl. État affectif et intellectuel assez puissant pour dominer la vie de l'esprit, par l'intensité de ses effets, ou par la permanence de leur action. 2. Spécialt L'amour [fait de], quand il apparaît comme un sentiment puissant et obsédant. *Déclarer sa passion. Une folle passion*. 3. Vive inclination [fait de] vers un objet que l'on poursuit, auquel on s'attache des toutes ses forces. 4. Affectivité [aptitude à, et ensemble des phénomènes de la vie affective] violente qui nuit au jugement (*déchaîner les passions)*. @ Opinion [manière de penser, attitude de l'esprit] irraisonnée, affective et violente (*céder aux passions politiques*). 5. La passion : Ce qui, de la sensibilité, de l'enthousiasme de l'artiste, passe dans l'oeuvre. 6. Expression d'un état affectif d'une grande puissance (*Parler avec passion*).

PASSIVITÉ — Cour. État ou caractère de celui ou de ce qui est passif. PASSIF : Qui se contente de subir, ne fait preuve d'aucune activité, d'aucune initiative.

PÉCHÉ — Acte conscient par lequel on contrevient aux lois religieuses, aux volontés divines. @ Absolt *Le péché* : l'état où se trouve la personne qui a commis un péché mortel.

PEINE — 1. [pl] Souffrance* [le fait de, état de conscience, état affectif] morale. — Loc. *Peine de coeur* : chagrin* d'amour. 2. [sg] *La peine* : état psychologique fait d'un sentiment de tristesse* et de dépression* dont la cause est connue. — (choses) *Une remarque qui fait de la peine*. [379]

PERFIDIE — Littér. 1. *Une, des perfidies*. Action, parole perfide. 2. *La perfidie*. Caractère perfide, défaut [fait de] des êtres perfides. *PERFIDE* : 1. Littér. Qui manque à sa parole, trahit celui qui lui faisait confiance. 2. (Choses) Littér. Dangereux, nuisible sans qu'il y paraisse.

PERPLEXITÉ — État d'une personne perplexe. *PERPLEXE* : Qui hésite, ne sait que

[379] Dans la peine l'élément absent serait la douleur. Nous le plaçons tout de même à ce niveau.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

penser, que faire dans une situation embarrassante.

PERVERSION — 1. Littér. Action de pervertir ; changement [fait de] en mal. *Perversion des moeurs. Perversion du goût artistique.* 2. [a] Psychol. Déviation* [fait de] des tendances, des instincts, due à des troubles psychiques. [b] Cour. *Perversion sexuelle* : tout comportement qui tend à chercher habituellement la satisfaction sexuelle autrement que par l'acte sexuel « normal », défini comme accouplement hétérosexuel entre partenaires d'âges sensiblement équivalents. *PERVERTIR* : Faire changer en mal, rendre mauvais.

PERVERSITÉ — 1. [a] Goût [fait de] pour le mal, recherche du mal [*MAL* : [a']. Ce qui donne de la peine, du malheur ; ce qui est mauvais, nuisible, pénible. [b']. Ce qui est contraire à la loi morale]. [b] Spécialt Caractère d'une personne qui cherche à nuire. 2. Psychol. Tendance [ce qui porte à agir] pathologique à accomplir des actes immoraux, agressifs, malveillance systématique.

PEUR — 1. La peur. (Sens fort) Phénomène psychologique à caractère affectif marqué, qui accompagne la prise de conscience d'un danger réel ou imaginé, d'une menace. 2. Une peur (ou *la peur*) (et adj.) : l'émotion* [état de conscience] de peur qui saisit qqn dans une occasion précise. 3. (Sens faible). *La, une peur de* (suivi d'un nom, d'un infinitif) : appréhension* [action, état affectif] ; souci [état d'esprit], désir d'éviter une chose considérée comme désagréable.

PHOBIE — 1. Psychol. Crainte* [état] excessive, maladive et irraisonnée de certains objets, actes, situations ou idées. 2. Cour. [a] Peur* [Ce qui, et état] [b] ou aversion* [état] instinctive.

PIÈGE — Fig. [a] Artifice* [Ce qui sert pour arriver à ses fins] qu'on emploie pour mettre qqn dans une situation périlleuse ou désavantageuse ; [b] danger [Ce qui] caché où l'on risque de tomber par ignorance ou par imprudence.

PIPERIE — Tromperie [380] .

PLAINTE — Expression vocale de la douleur (par des paroles ou des cris, des gémissements). @ Fig. Chant, cri ou son qui évoque la plainte ou que l'on compare à une plainte.

PLEUR — Plur., vieilli ou littér. [a] Fait de pleurer ; [b] cris, plaintes dus à une vive douleur.

POLISSONNERIE — Vieilli Acte ou propos plus ou moins licencieux. LICENCIEUX : Vieilli ou littér. Qui manque de pudeur, de décence.

PRÉCIPITATION — Hâte excessive apportée à une action. *HÂTE* : Grande promptitude [manière d'agir] (dans l'exécution d'un travail, etc.).

PRÉJUDICE — Perte d'un bien, d'un avantage par le fait d'autrui ; acte ou événement nuisible aux intérêts de qqn et le plus souvent contraire au droit.

PRÉOCCUPATION — 1. Souci* [état de l'esprit] , inquiétude* [état affectif] qui occupe l'esprit. 2. Vx Idée fixe.

[380] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

PRÉSOMPTION — Opinion [jugement de valeur : faculté de juger ; exercice de cette faculté] trop avantageuse que l'on a de soi-même.

PRÉVENTION — [a] [a'] Opinion [manière de penser, ou Attitude de l'esprit, ou assertion], [b'] sentiment [état affectif] irraisonné [a''] d'attirance [b''] ou de répulsion antérieur à tout examen. [b] Spécialt Disposition [état d'esprit] d'esprit hostile.

PRODIGE [381] — 1. Événement extraordinaire, de caractère magique ou surnaturel. @ Signe divin annonçant un événement important, une catastrophe. 2. Acte, action extraordinaire. — Un, des prodiges de, se dit pour marquer le degré extrême d'une qualité, d'un défaut.

PROFANATION — 1. Action de profaner (les choses sacrées, les lieux saints). 2. Fig. Mauvais usage [le fait de] ou irrespect des choses précieuses, irremplaçables. *PROFANER* : 1. Traiter sans respect, avec mépris (une chose sacrée, un objet, un lieu de culte). 2. Fig. Faire un usage indigne, mauvais de (quelque chose) en violent le respect qui est dû.

PROSTRATION : [a] Méd. Abattement* [état mental] extrême, observé dans certaines maladies aiguës. [*ABATTEMENT* : [a']. Grande diminution des forces physiques. [b'] [a''] Dépression* morale, [b''] désespoir* calme.] [b] Cour. État d'abattement, de faiblesse et d'inactivité. *ABATTEMENT* : Grande diminution des forces physiques. *FAIBLESSE* : Manque de force, de vigueur physique. *INACTIVITÉ* : Manque d'activité.

PSYCHOSE — Méd. Maladie* [le fait de] mentale affectant de manière essentielle le comportement, et dont le malade ne reconnaît pas le caractère morbide (à la différence des névroses).

Q

QUIPROQUO — Méprise* [acte de l'esprit, état, Ce qui] qui fait qu'on prend une personne ou une chose pour une autre ; situation qui en résulte.

R

RAGE — 1. État, mouvement de colère*, de dépit extrêmement violent, qui rend agressif. 2. Envie violente, besoin passionné. [382]

RANCOEUR — [a] Ressentiment* [le fait de] tenace, [b] amertume* [état affectif] que l'on garde après une désillusion, une injustice, etc.

RAPTUS — Psychiatr. Impulsion [Ce qui] violente et soudaine pouvant conduire un sujet délirant à commettre un acte grave (homicide, suicide, mutilation).

RAVISSEMENT — Émotion [état de conscience] éprouvée par une personne transportée de joie et dans une sorte d'extase.

[381] Nous ne retenons pas les sens « Personne extraordinaire pas ses talents, ses vertus, ses vices. » et « Monstre, monstruosité. » Le deuxième sens est donné par Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

[382] La rage, liée à l'envie et au besoin, donc aux désirs, est le pendant de la fureur, liée à la passion et donc aux sentiments, (voir 3-222-2). *Besoin* comme « Exigence née de la nature ou de la vie sociale. *Les désirs naissent des besoins* » n'est pas retenu non plus. Ni *envie* comme « Désir (d'avoir, de posséder, de faire qqch.) ».

en vertu de la loi du droit d'auteur.

RÉBELION — Action de se rebeller ; acte de rebelle. *SE REBELLER* : Faire acte de rebelle en se révoltant. *REBELLE* : Littér. Qui ne reconnaît pas l'autorité de certaines personnes ou de certains principes.

RÉCIT — Relation orale ou écrite (de faits vrais ou imaginaires).

REFUITE — Excuse, échappatoire. [383]

REGRET — 1. Mécontentement ou chagrin (d'avoir fait ou de n'avoir pas fait, dans le passé). 2. Par ext. Déplaisir causé par une réalité qui contrarie une attente, un désir, un souhait.

RELÂCHEMENT — Fig. Diminution [Action de ; son résultat] d'activité, d'effort. *Relâchement de la discipline. Relâchement de la morale. Relâchement des moeurs.*

REMORDS — Sentiment douloureux, angoisse accompagnée de honte, que cause la conscience d'avoir mal agi. @ Remords d'une faute, d'un crime.

REPENTIR — 1. Vif regret d'une faute accompagné d'un désir d'expiation, de réparation. 2. Regret (d'une chose).

RÉPUGNANCE — 1. Vive sensation [état psychologique] d'écoeurement, mouvement de recul que provoque une chose très sale ou qu'on ne peut supporter. @ Vif sentiment [état affectif] de mépris, de dégoût qui fait qu'on évite (qqn, qqch.). 2. Hésitation* [fait de], manque [fait de] d'enthousiasme à l'égard d'une action ou d'une entreprise ; impossibilité [fait de] ou difficulté psychologique de faire qqch.

RÉPULSION — Cour. Répugnance* [état affectif, état psychologique] physique ou morale à l'égard d'une chose ou d'un être qu'on repousse.

RESSENTIMENT (DUBOIS) — Sentiment de douleur. [384]

RESSENTIMENT — Le fait de se souvenir avec animosité* des maux, des torts qu'on a subis (comme si on les « sentait » encore). *Éprouver du ressentiment d'une injure. Ressentiment légitime envers qqn.*

RETS : Fig. et littér. Embûche, piège.

RÊVE — Construction [Action de, Ce qui est] de l'imagination à l'état de veille, pensée qui cherche à échapper aux contraintes du réel. @ Construction [Action de, Ce qui est] imaginaire destinée à satisfaire un besoin, un désir, à refuser une réalité pénible (dite en psychanalyse *rêve diurne*). *Rêves irréalisables, fous*. — Loc. De (mes, ses...) rêves. *La femme de mes rêves*, la femme idéale. — De rêve : irréel, fantomatique. @ Le rêve : l'imagination [faculté de l'esprit] créatrice, la faculté de former des représentations imaginaires.

RÊVERIE — Mod. Activité [phénomène] mentale consciente, qui n'est pas dirigée par l'attention, mais se soumet à des causes subjectives et affectives.

RÊVERIE — 1. Délire, folie. 2. Idée vaine et chimérique. 3. Invention due à

[383] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

[384] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

l'imagination, pensée. [385]

RÉVOLTE [386] — Attitude de refus et d'hostilité devant une autorité, une contrainte. — *Esprit de révolte*.

RIGUEUR — 1. Sévérité, dureté [fait de, caractère] extrême. — Loc. *Tenir rigueur à qqn*, ne pas lui pardonner, lui garder rancune. @ *La rigueur du froid hivernal*. 2. Au pl. Vx ou littér. Acte de sévérité, de cruauté. — *Les rigueurs du sort*. Spécialt Intempéries.

ROSSERIE — Parole ou action rosse. *ROSSE* : Méchant, mordant et généralement injuste.

ROUERIE — Action pleine [a] de ruse*, [b] de dissimulation*. [a *suite*] Finesse et habileté sans scrupule.

RUDESSE — Caractère de ce qui est rude. 1. Vieilli Caractère primitif. 2. Caractère d'une personne brusque et dure. *RUDE* : (Personnes) Mal dégrossi, primitif et qui donne une impression de force naturelle.

RUSE — 1. Cour. *Une, des ruses*. Moyen [Ce qui sert pour arriver à ses fins], procédé habile qu'on emploie pour abuser, tromper. 2. *La ruse*. Art [Ce qui sert pour arriver à ses fins] de dissimuler, de tromper ; emploi habituel des ruses.

RUSTICITÉ — Manières rustiques, manque [fait de] de raffinement, d'éducation. *RUSTIQUE* : Littér. Très simple et peu raffiné.

S

SACRIFICE — Offrande rituelle à la divinité, caractérisée par la destruction (immolation réelle ou symbolique d'une victime, holocauste) ou l'abandon volontaire (oblation des prémices) de la chose offerte. *Sacrifices humains*.

SACRILÈGE — 1. Profanation du sacré (1., 1°), acte d'irrévérence grave envers [a] les objets, les lieux, [b] les personnes revêtues d'un caractère sacré. 2. Attentat contre ce qui est sacré (1., 2°), particulièrement respectable.

SADISME — 1. Psychiatr. Perversion* [Action de, fait de] sexuelle par laquelle une personne ne peut atteindre l'orgasme qu'en faisant souffrir (physiquement ou moralement l'objet de ses désirs). 2. Cour. [a] Goût [fait de] pervers de faire souffrir, [b] délectation [état affectif] dans la souffrance d'autrui.

SALETÉ (Chose) — Fig. *Une, des saletés*. [a] Chose immorale, indélicate, grossière, méprisable. [b] Spécialt Propos, image obscène.

SANGLOT — Poét. Expression spontanée, sincère de la douleur.

SANS-GÊNE — Attitude d'une personne qui ne se gêne pas pour les autres.

SATYRIASIS — Didact. Exagération morbide des désirs sexuels chez l'homme.

SAUVAGERIE — 1. Caractère, humeur sauvage (qui fuit toute relation avec les hommes). 2. Caractère sauvage (qui a qqc. d'inhumain, marque un retour aux instincts

[385] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

[386] Nous ne tenons pas compte du sens « Résistance [terme trop vague], opposition violente et indignée ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

primitifs).

SCHIZOPHRÉNIE — Psychiatr. Psychose* [le fait de] caractérisée par une désagrégation psychique (ambivalence des pensées, des sentiments, conduite paradoxale), la perte du contact avec la réalité, le repli sur soi.

SÉCHERESSE — Fig. Dureté*, froideur*, insensibilité*.

SENSATION — Cour. État psychologique à forte composante affective (distinct du sentiment par son caractère immédiat, et par un caractère physiologique plus marqué).

SÉVICES — Mauvais traitements* [manière de se comporter, actes] corporels exercés sur qqn qu'on a sous son autorité, sous sa garde.

SINGULARITÉ — 1. Littér. Caractère rare et exceptionnel de ce qui se distingue (en bien ou en mal). 2. Cour. *Une singularité* : action, chose singulière. — Fait, trait singulier.

SOMNOLENCE — Fig. [a] Inaction* [fait de, état d'une personne], [b] mollesse* [fait de, manière de].

SONGE — 1. Vx ou littér. Rêve. 2. Vieilli ou littér. Rêve, construction de l'imagination à l'état de veille.

SONGERIE — Rêverie* [phénomène psychologique].

SOTTISE — 1. Défaut du sot ; manque [fait de] [a] d'intelligence et} de jugement. 2. [a] Manifestation [action] de ce défaut, parole ou action qui dénote peu d'intelligence. [b] Spécialt Maladresse, acte de désobéissance d'enfant.

SOUCI — État de l'esprit qui est absorbé par un objet et que cette préoccupation inquiète ou trouble jusqu'à la souffrance* morale.

SOUFFLET — 1. Vx ou littér. (sens pr.) Coup du plat ou du revers de la main appliqué sur la joue. 2. Mod., fig. et littér. Affront, outrage.

SOUFFRANCE — Cour. Le fait de souffrir. — Douleur* [état de conscience], accès* [état affectif] de douleur physique ou morale. *SOUFFRIR* : Éprouver une souffrance, des douleurs physiques ou morales.

SOUILLURE — Fig. et littér. Avilissement* [Action de], corruption* [fait de], flétrissure* [fait de].

SOUPIR — [a] Inspiration ou respiration plus ou moins bruyante, qui exprime ou manifeste une émotion. [b] Vieilli ou littér. Plainte, expression douloureuse de l'amour. — Expression poétique de la souffrance, plainte lyrique.

SOURNOISERIE — Caractère, comportement d'une personne sournoise. *SOURNOIX, OISE* : Qui dissimule ses sentiments réels, souvent dans une intention malveillante.

SPECTRE — Apparition effrayante d'un mort. Fig. Ce qui menace.

SPLEEN — Littér. Mélancolie* [état] sans cause apparente, caractérisée par le dégoût* de toute chose.

STRATAGÈME — Ruse habile, bien combinée.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

STUPÉFACTION — État d'une personne stupéfaite. *STUPÉFAIT, TE* : Étonné au point de ne pouvoir agir ou réagir.

STUPEUR — 1. Méd. État d'inertie et d'insensibilité profondes lié à un engourdissement général. @ Psychiatr. Cet état, traduit par l'immobilité du visage et le mutisme. 2. Étonnement* [état de conscience] profond.

STUPIDITÉ — 1. Nature ou caractère d'une personne stupide. — (Choses). 2. *Une, des stupidités* : action ou parole stupide. [*STUPIDE* : Cour. Qui est atteint d'une sorte d'inertie mentale [387] ; qui a peu [a] d'intelligence [b] ou de sensibilité.]

SUPERCHERIE — Tromperie qui implique généralement la substitution du faux à l'authentique (en matière d'intérêt, de droit, de commerce, d'art).

SUPPLICE [388] — 1. Souffrances infligées par les Dieux, par Dieu, en punition des fautes humaines. 2. Souffrance* [le fait de, état de conscience, état affectif] très vive (douleur physique ou, plus souvent, souffrance morale). — Être au supplice : souffrir beaucoup ; fig. être dans une situation très pénible (inquiétude, agacement, impatience, colère réprimée, gêne, timidité).

SUREXCITATION — État [a] d'excitation*, [b] de nervosité* extrême.

SURPRISE [389] — 1. Vx Action par laquelle on prend ou l'on est pris à l'improviste. 2. Cour. État d'une personne surprise, émotion* [état de conscience] provoquée par qqch. d'inattendu. *SURPRENDRE* : Frapper l'esprit (de qqn) en se présentant sans être attendu ou en étant autre que ce qu'on attendait.

T

TACHE — Fig. [a] Souillure morale. — [b] (1560) Chose impure, contraire à la religion.

TÉMÉRITÉ — Disposition [état d'esprit] à oser, à entreprendre sans réflexion ou sans prudence.

TERREUR — Peur* [état de conscience] extrême qui bouleverse, paralyse. @ Au pl. Alarme* [état affectif]. @ Par ext. Vive angoisse* [état affectif]. — *Terreurs nocturnes* : crises [action ou manière de] d'angoisse chez l'enfant, entraînant le réveil, mais ne laissant aucun souvenir.

TORPEUR — Ralentissement [fait de] de l'activité psychique.

TORTURE — Souffrance* [le fait de, état de conscience, affectif] physique ou morale intolérable. — Par ext. « *Ce lui était une torture de travailler.* » (R. Rolland).

TOUR — Action ou moyen d'action qui suppose de l'adresse, de l'habilité, de la malice, de la ruse. @ Faire, jouer (un, des...) tours : agir au détriment de qqn.

387 Nous admettrons que « l'inertie mentale » est représentée par le manque d'intelligence ou le manque de sensibilité.

388 Nous ne retenons pas le sens « Peine [punition] corporelle grave, très douloureuse, mortelle ou non, infligée par la justice à un condamné ».

389 Nous ne retenons pas la cause : « Ce qui surprend ; chose inattendue ».

en vertu de la loi du droit d'auteur.

TOURMENT — Littér. Très grande douleur physique, vive souffrance* [le fait de, état de conscience, état affectif] morale.

TRAC — Vieilli Peur* [état de conscience], frousse*. @ Mod. Peur* [état de conscience] ou angoisse* [état affectif] irraisonnée que l'on ressent avant d'affronter le public, de subir une épreuve, d'exécuter une résolution, et que l'action dissipe généralement.

TRAHISON — 1. Action de trahir, de manquer au devoir de fidélité. 2. Grave infidélité* [fait de, acte] en amour. *TRAHIR* : Cesser d'être fidèle à (qqn auquel on est lié par une parole donnée ou par solidarité).

TRAIT [390] — [a] (XVIIe) Acte ou parole qui manifeste un esprit médisant ou piquant. [b] Expression heureuse et spirituelle dans la conversation ou dans le style. [c] Mus. Passage brillant composé d'une suite de notes rapides.

TRAITEMENT (MAUVAIS) — Coups, sévices* [manière de se comporter, actes].

TRAITRISE — Caractère, comportement de traître. @ Acte de traître, coup fourré. *TRAÎTRE* : Personne qui trahit, se rend coupable d'une trahison.

TRANSE — Inquiétude* [état affectif] ou appréhension* [action, état affectif] extrêmement vive.

TRANSGRESSION — Action de transgresser. [*TRANSGRESSER* : Passer par-dessus ([a] un ordre, [b] une obligation, [c] une loi)].

TRANSPORT — Fig. Littér. 1. [a] Vive émotion* [état de conscience]}, [b] sentiment passionné (qui émeut, entraîne) ; état de la personne qui l'éprouve. *Transports de colère*. *Transports amoureux* : ivresse sentimentale ou sensuelle. 2. Vx ou littér. Manifestation [action ou manière de] de passion. *Embrasser qqn avec transport*.

TRAQUENARD — Cour. Piège* [*PIÈGE* : Fig. [a] Artifice* [Ce qui sert pour arriver à ses fins] qu'on emploie pour mettre qqn dans une situation périlleuse ou désavantageuse ; [b] danger [Ce qui] caché où l'on risque de tomber par ignorance ou par imprudence.]

TRAVAIL [391] — Vx État d'une personne qui souffre, qui est tourmentée ; activité pénible.

TRISTESSE [392] — 1. État affectif pénible, calme et durable ; envahissement [action, et son résultat] de la conscience par [a] une douleur, [b] une insatisfaction, [c] ou par un malaise dont on ne démêle pas la cause, et qui empêche de se réjouir du reste. *Des accès de tristesse*. *Tristesse maladive*. — Air [ce qu'on voit d'une personne] triste d'une personne (attitude abandonnée, traits affaissés, regard sans éclat). 2. Moment [lieu] où l'on est dans cet état ; {cause de tristesse}. 3 Caractère de ce qui exprime cet état.

[390] A noter les sens « 1. Élan. 2. Raillerie piquante. 3. Ce mot est très fréquent dans le langage galant du XVIIe siècle pour désigner une blessure d'amour ». Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

[391] Voir aussi les sens « 1. Fatigue. 2. Fatigue résultant d'une entreprise périlleuse ; exploit. [sens positif, non retenu] 3. Peine, difficulté, tourment. Ces sens vieillissent au milieu du XVIIe siècle. » Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

[392] Nous ne retenons pas le sens « Caractère de ce qui incite à cet état » comme cause.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

TRIVIALITÉ — Mod. et cour. Caractère de ce qui est [a] grossier, [b] vulgaire, [c] choquant. @ Par ext. Parole, plaisanterie vulgaire et grossière. [*GROSSIER, IÈRE* : Cour. [a'] Qui offense la pudeur, [b'] qui est contraire aux bienséances. *VULGAIRE* : Cour. péj [a'] Qui est ordinaire, sans intérêt particulier, sans élévation morale. [b'] Qui, par manque de distinction ou de délicatesse, est considéré comme propre aux couches les plus basses de la société. *CHOQUANT* : [a'] Qui heurte la délicatesse, [b'] la bienséance.]

TROMPERIE — 1. Fait d'induire volontairement en erreur ; moyen [Ce qui sert pour arriver à ses fins] utilisé dans cette intention (paroles, actes) ; comportement [manière de se comporter] de la personne qui trompe, ou cherche à tromper 2. Vieilli Fausse apparence [manière dont une Chose ou un être se présente] ; illusion* qu'elle détermine. *TROMPER* : Induire (qqn) en erreur quant aux faits ou quant à ses intentions, en usant de mensonge, de dissimulation, de ruse.

TROUBLE [393] — I. Abstrait. 1. Litt. [a] Perte de la lucidité, [b] état anormal d'agitation. 2. Cour. État affectif pénible, fait d'angoisse et d'une activité mentale excessive, incontrôlée. @ État, Attitude d'une personne qui manifeste son trouble (rougeurs, tremblements, altération de la voie). 3. [a] Émotion* [état psychologique] tendre ; [b] désir [394] [ce qui porte à agir] amoureux. II. Science (souvent pl.). Modification [le fait de] pathologique des activités de l'organisme ou du comportement (physique ou mental) [395] de l'être vivant. — [Choses] *Troubles mentaux, psychique. Troubles de la personnalité. Troubles de la parole.*

TURPITUDE — Littér. ou iron. 1. Caractère de bassesse*, d'indignité. 2. Action, parole, idée basse, honteuse. *HONTEUX* : Qui cause de la honte, du déshonneur ; qui suscite un sentiment de honte.

TYRANNIE [396] — 1. Gouvernement absolu et oppressif du tyran considéré surtout dans ce qu'il a d'injuste, d'arbitraire, de cruel. 2. Littér. Autorité oppressive, abus de pouvoir. *OPPRIMER* : 1. Soumettre à une autorité excessive et injuste, persécuter par des mesures de violence. 2. Empêcher de s'exprimer, de se manifester.

U

UTOPIE — Cour. Idéal [ce qu'on se représente], vue politique ou sociale qui ne tient pas compte de la réalité.

V

[393] Nous n'avons pas retenu le sens « Concret, litt. État de ce qui cesse d'être en ordre ; agitation confuse qui en résulte. @ Cour., au pl. Ensemble d'événements caractérisés par le désordre, l'agitation. »

[394] *Désir* au sens de « tendance [ce qui porte à agir] vers un objet connu ou imaginé » n'est pas retenu, à l'inverse d'*émotion* comme « état de conscience complexe, généralement brusque et momentané, accompagné de troubles physiologiques ». En effet le premier terme n'est pas marqué négativement alors que le deuxième l'est avec le mot *troubles* notamment.

[395] Nous utilisons plus volontiers « facultés morales », sur un plan moral, pour « comportement mental », et « comportement» tout court, sur un plan de la maladie, pour « comportement physique ». Voir plus haut « maladie ».

[396] Nous ne retenons pas le sens « (Choses) Contraintes impérieuses. *Tyrannie de la mode.* »

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

VANITÉ — Défaut [fait de] d'une personne vaine, satisfaite d'elle-même et étalant cette satisfaction. *VAIN, VAINE* : Littér. Fier de soi sans avoir de bonnes raisons de l'être ; qui veut se faire admirer pour des choses frivoles.

VÉHÉMENCE — Littér. Force [intensité ou pouvoir d'action] impétueuse (des sentiments ou de leur expression).

VENIN : Métaph. ou fig. Haine, méchanceté ; discours dangereux.

VERTIGE — Égarement* [Action de et état] (d'une personne placée dans une situation qu'elle ne maîtrise pas). *"Le vertige qui le prend [le répétiteur] à se voir seul, adossé au mur [...] en face de quarante gamins."* (Larbaud). *Le vertige de la gloire*, que donne la gloire. @ Le vertige de... : la tentation de ...

VÉSANIE — Aliénation* [fait de, Chose] ; folie* [état, fait de, Chose] (au sens large).

VEULERIE — État d'une personne veule. [*VEUL, LE* : Qui n'a [a] aucune énergie, [b] aucune volonté.]

VICE — 1. Vieilli Le vice : disposition [Ce qui] habituelle au mal ; conduite [manière de] qui en résulte. @ Spécialt Dérèglement* [le fait de] dans la conduite (jeu, drogue, vie sexuelle déviante par rapport à la morale sociale). 2. [a] Vieilli Un vice : mauvais penchant [fait de], défaut* [fait de] grave que réprouve la morale, la religion. [b] Spécialt Vieilli Pratique [manière de], goûts [fait de] sexuels réprouvés par la société. 3. Vx ou litt. [a] Défaut* [Ce qui] habituel, mauvaise habitude [manière de] qu'on ne peut réprimer. [b] Habitude [manière de] morbide qui donne du plaisir.

VILÉNIE — 1. Littér. Action vile et basse. 2. Caractère vil.

VIOLATION — Action de [a] violer (un engagement, un droit), [b] de profaner une chose sacrée (ou protégée par la loi).

VIOLENCE — 1. *La violence* : force [énergie physique] brutale pour soumettre qqn. 2. *Une violence* : acte par lequel s'exerce cette force. 3. Disposition [état d'esprit] naturelle à l'expression brutale des sentiments ; cette expression.

VISION — 1. Représentation [le fait de rendre sensible] imaginaire. 2. [a] Par ext. et vx. Idée folle, extravagante. Voir folie — [b] Mod. fam. *Avoir des visions* : déraisonner. *EXTRAVAGANT, TE* : Mod. Qui sort des limites du bon sens ; qui est à la fois extraordinaire et déraisonnable. *EXTRAORDINAIRE* : Cour. Qui étonne, suscite la surprise ou l'admiration par sa rareté, sa singularité. *DÉRAISONNER* : Tenir des propos dépourvus de raison, de bon sens.

VIVACITÉ — Caractère vif, emporté. — Au pl. Vieilli Mouvement [état psychologique] d'humeur. *VIF* : Qui a de la vie. Par euphém. Qui s'emporte facilement. *EMPORTÉ, ÉE* : Qui est prompt aux mouvements de colère.

VOL — Le fait de s'emparer du bien d'autrui, par la force ou à son insu ; action qui consiste à soustraire frauduleusement le bien d'autrui. *FRAUDULEUSEMENT* : Avec intention frauduleuse, en fraude*.

VULGARITÉ — Péj. et cour. Caractère vulgaire, absence totale de distinction et de délicatesse. @ *Une, des vulgarités*. Manière d'agir, de parler. [*VULGAIRE* : Cour. péj [a] Qui est ordinaire, sans intérêt particulier, sans élévation morale. [b] Qui, par manque de

en vertu de la loi du droit d'auteur.

distinction ou de délicatesse, est considéré comme propre aux couches les plus basses de la société.]

Z

ZÈLE — 1. Littér. ou vieilli Vive ardeur* à servir la cause de Dieu et de la religion. 2. Cour. Vive ardeur* à servir une personne ou une cause à laquelle on est sincèrement dévoué.

Légende

Les mots venant compléter une définition et permettant de distinguer des acceptions, comme transgresser, sont donnés à la suite entre « [ ] » et dans un même corps : TRANSGRESSION — Action de transgresser. [TRANSGRESSER : Passer par-dessus ([a] un ordre, [b] une obligation, [c] une loi)].

Les mots venant compléter une définition, comme exubérent, sont donnés à la fin dans un corps plus petit : JUBILIATION — Joie* [état de conscience] vive, expansive, exubérante. EXUBÉRENT, TE : Qui se comporte ou se manifeste sans retenue.

Les « * » marquent les mots qui font partie du champ générique et qui sont donc définis : VÉSANIE — Aliénation* [fait de, Chose] ; folie* [état, fait de, Chose] (au sens large).

@ : Introduit une nuance de sens dans la définition d'un mot.

{…} : Parenthèses encadrant un sens exclu de la définition.

[…] : Parenthèses encadrant un sens rajouté en complément à la définition.

Annexe 2. Représentation en ligne des axes et des sèmes (forme synthétique) du champ générique « Changements humains hors norme : actions et états ».

S_I Point de vue et connotation

I x [point de vue et connotation]

S_{II} Sujet

II x-1 [plan de la morale]

II x-2 [plan moral]

S_{III} Conséquences : nature et lieu

III x-1-1 [non respect (ou absence de contraintes) de (ou par rapport à) la nature et les règles sociales]

IIIbis x-1-11 [nature]

IIIbis x-1-12 [lieu]

III x-1-2 [usage trop modéré (ou mou) ou excessif (ou vif) des désirs ou des inclinations (des instincts)]

en vertu de la loi du droit d'auteur.

IIIbis x-1-21 [nature]

IIIbis x-1-22 [lieu]

III x-2-1 [non respect (ou absence de contraintes) du (ou par rapport au) bon sens)]

IIIbis x-2-11 [nature]

IIIbis x-2-12 [lieu]

III x-2-2 [usage trop modéré (ou mou) ou excessif (ou vif) des sentiments)]

IIIbis x-2-21 [nature]

IIIbis x-2-22 [lieu]

Annexe 3. Représentation en arbre des axes et des sèmes (forme synthétique) du champ générique « Changements humains hors norme : actions et états ».

Annexe 4 [397] . Représentation en ligne des axes et des sèmes (forme analytique) du champ générique « Changements humains hors norme : actions et états ».

S_I Point de vue et connotation

I 1 [point de vue médical et connotation neutre]

mots entrant en combinaison avec *esprit* ou *mental*

autres combinaisons

I 2 [point de vue social et connotation péjorative]

I 3 [point de vue social et connotation méliorative]

S_{II} Sujet

II 1-1 [affectation de la conduite : la maladie]

II 1-2 [affectation de la raison : l'irrationnel]

II 2-1 [manquement à la morale] [398]

II 2-2 [maladresse ou manquement à la raison]

II 2-21 [maladresse]

II 2-22 [manquement à la raison]

II 3-1 [manquement à la morale : la jeunesse]

[397] Les notes de cette annexe renvoient à la première partie, chapitre « 4.2— Structuration du champ générique englobant *folie* et *déraison* ».

[398] Il s'agit ici de « l'ensemble des règles de conduite considérées comme bonnes de façon absolue ». En cela sont considérées aussi bien les règles de la morale religieuse, de l'honneur, de la probité... que de la morale sociale. C'est aussi la « science du bien et du mal ; la théorie de l'action humaine en tant qu'elle est soumise au devoir et a pour but le bien ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

II 3-2 [manquement à la raison : l'irrationnel]

S_{III} Conséquences : nature et lieu

III 1-1-1 [absence de contraintes]

IIIbis 1-1-11 [nature : absence de contraintes par...]

par excès d'énergie

par manque d'énergie

IIIbis 1-1-12 [lieu : absence de contraintes dans le, la, les…]

III 1-1-2 [usage mou ou vif : l'expression des désirs ou des instincts]

IIIbis 1-1-21 [nature : usage mou ou vif par…]

par déviation

IIIbis 1-1-22 [lieu : usage mou ou vif de, du, des…]

des instincts d'agression

des instincts de violence

du plaisir de la réussite

du plaisir de repli sur soi

des plaisirs sexuels

III 1-2-1 [absence de contraintes]

IIIbis 1-2-11 [nature : absence de contraintes par…]

par excès d'énergie

par manque d'énergie

par manque d'intelligence

par manque de jugement

IIIbis 1-2-12 [lieu : absence de contraintes dans le, la, les…]

de la représentation intellectuelle : l'obsession

de la vérité (opposée à erreur = se tromper)

III 1-2-2 [usage mou ou vif : l'expression des sentiments]

IIIbis 1-2-21 [nature : usage mou ou vif par…]

par excès de retenue affective

IIIbis 1-2-22 l[ieu : usage mou ou vif de, du, des...]

IIIbis 1-2-221 [des états de plaisir]

IIIbis 1-2-222 [des états de douleur]

le mal

le mal : ce qui est mauvais, nuisible, pénible pour quelqu'un

l'apathie morale

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

indifférence

état dépressif

III 2-1-1 [non respect]

IIIbis 2-1-11 [nature : non respect par...]

par indifférence ou mépris

par manque d'énergie

par manque de générosité

par manque d'obéissance

par provocation

IIIbis 2-1-12 [lieu : non respect de, du, des...]

des autres ou de soi : humiliation (= action de, fait de) en contre point de la honte (= caractère, état d'une personne)

des bienséances

des choses

appartenant à autrui

précieuses

sacrées

d'un devoir , d'une obligation, ou d'un engagement

en amour

d'une juste autorité

de la justice

du langage

des lois, des règles, ou des conventions

d'un ordre

de la pudeur

de la religion

de la sexualité

de la vérité : (opposée à dissimulation, mensonge et ruse)

dissimulation (sens de ne pas laisser paraître)

mensonge

ruse

III 2-1-2- [usage trop modéré ou excessif : l'expression des désirs ou des inclinations dans leur opposition à la morale [ce qui porte à agir]]

IIIbis 2-1-21 [nature : usage trop modéré ou excessif par...]

en vertu de la loi du droit d'auteur.

par excès de dépense
par excès d'énergie
par manque de retenue
par excès de retenue
IIIbis 2-1-22 [lieu : usage trop modéré ou excessif de, du, des...]
des inclinations à connaître les affaires d'autrui
des inclinations à faire le mal
le mal : ce qui cause de la douleur, de la peine, du malheur
la douleur
la peine
le malheur
le mal : ce qui est mauvais, nuisible, pénible pour quelqu'un.
mauvais
nuisible
pénible
des inclinations à la violence
des inclinations au meurtre
des plaisirs de l'argent
des plaisirs des biens terrestres
des plaisirs du colossal
des plaisirs de la drogue
des plaisirs de la guerre
des plaisirs du jeu
des plaisirs sensuels
de la chair
absence de retenue
excès de retenue
de la table
du plaisir de repli sur soi
du plaisir de la réussite
du plaisir de ne rien faire
IIIbis 2-21-1 [nature : maladresse par...]
par manque d'adresse
par manque d'attention

en vertu de la loi du droit d'auteur.

par manque de soin

par manque de suite dans les idées

par précipitation

IIIbis 2-21-2 [lieu : maladresse à propos de, du, des...]

de la vérité (opposée à ignorance)

III 2-22-1 [non respect]

IIIbis 2-22-11 [nature : non respect par...]

par fatalisme

par excès d'énergie

par manque de décision

par manque d'énergie

par manque d'intelligence et de jugement

sur les conséquences de ses actes

par manque d'intelligence

par manque de jugement [399]

par manque d'intérêt

par manque de logique

par manque de réflexion

sur les conséquences de ses actes

sur ce qui est à prévoir

par manque de volonté

par perte de connaissance

IIIbis 2-22-12 [lieu : non respect de, du, des...]

du bon sens

du jugement de soi

de la représentation intellectuelle : l'obsession

de la vérité (opposée à erreur = se tromper)

III 2-22-2 [usage trop modéré ou excessif : l'expression des sentiments dans leur opposition à la raison [état affectif]]

IIIbis 2-22-21 [nature : usage trop modéré ou excessif par...]

par manque de calme

par manque de retenue affective

[399] *Jugement* et *bon sens* ne vont pas ensemble. On peut « manquer de jugement » et « manquer de bon sens », mais on ne peut pas avoir « non respect du jugement », alors que « non respect du bon sens » est acceptable.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

simple : sensations

complexe :

émotions

passions

par excès de retenue affective

IIIbis 2-22-22 [lieu : usage trop modéré ou excessif de, du, des...]

IIIbis 2-22-221 [des états de plaisir]

le plaisir amoureux

par manque de retenue affective

par excès de retenue affective

le plaisir de vivre

IIIbis 2-22-222 [des états de douleur]

le choc moral

le désenchantement [400]

état résultant d'un mal [401]

état pénible

l'apathie morale (1) : la dépression morale [402]

lassitude

ennui

dégoût

découragement

la douleur

la tristesse

état désagréable

[400] Le désenchantement est le pendant sous l'angle de la raison de la tromperie et plus spécialement de la désillusion (voir 3-211-2).

[401] La situation est ici plus complexe que celle qui correspond aux « inclinations à faire le mal » (voir IIIbis 2-1-21). Il semblerait en effet que la construction sémantique du mot *mal* traduise la construction du champ sémantique correspondant mais qu'elle soit inapte à traduire celle du champ de « l'état qui résulte du mal ». On relèvera l'opposition entre *déplaisir* et *peine* (mauvais), mais aussi entre *peine*, *douleur* et *ennui* (pénible). Ainsi nous construirons quatre états : la lassitude (ennui ; nuisible), la douleur (nuisible, pénible), la tristesse (peine, malheur ; mauvais, pénible, ennui), et le désagrément (déplaisir, nuisible). Ce découpage est aussi plus conforme aux définitions des mots comme on va le voir.

[402] Nous nous intéressons ici seulement à l'état dépressif résultant d'un mal. Pour la faiblesse et l'indifférence voir plus loin : « l'apathie morale (2) ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

le désagrément

l'apathie morale [403] (2) : la faiblesse et l'indifférence [404]

faiblesse : manque d'énergie ou de fermeté

indifférence

la haine : vouloir ou se réjouir du mal [405]

ce qui cause de la douleur, de la peine, du malheur

de la douleur

ce qui est mauvais, nuisible, pénible

mauvais

nuisible

la honte : infériorité, indignité, abaissement [406]

infériorité

indignité

abaissement

la fatuité

la peur

le fait d'envisager qqch avec crainte : la peur, sens faible

le fait de prendre conscience d'un danger réel ou imaginé : la peur, sens fort

la répulsion

la violence

manifestée par de l'agressivité

manifestée par une certaine rudesse

III 3-1-1 [absence de contraintes]

IIIbis 3-1-11 [nature : absence de contrainte par…]

par caprice

par excès d'énergie : vivacité

par délivrance

[403] Le pendant de la faiblesse morale est la vivacité (voir 3-3-1).

[404] Nous nous intéressons ici seulement à la faiblesse et l'indifférence. Pour l'état dépressif résultant d'un mal voir plus haut : « l'apathie morale (1) ».

[405] La haine est le pendant de la malice.

[406] Les trois termes sont dans la définition de honte.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

par originalité
par surprise
IIIbis 3-1-12 [lieu : absence de contraintes dans le, la, les…]
les autres
les bienséances
le langage
musical
la religion
III 3-1-2 [usage mou ou vif]
IIIbis 3-1-21 [nature : usage mou ou vif par…]
par excès de dépense
par excès d'énergie : vivacité
par excès de générosité
par excès de retenue
par manque de constance
par manque de retenue
par manque de sérieux
IIIbis 3-1-22 [lieu : usage mou ou vif de, du, des…]
des plaisirs des biens terrestres
des plaisirs sensuels
III 3-2-1 [absence de contraintes]
IIIbis 3-2-11 [nature : absence de contraintes par…]
par esprit inventif
par excès d'énergie
IIIbis 3-2-12 [lieu : absence de contraintes dans le, la, les…]
la représentation de la réalité : l'imagination
III 3-2-2 [usage mou ou vif]
IIIbis 3-2-21 [nature : usage mou ou vif par…]
par excès d'énergie
par manque de retenue affective
complexe
émotions
passions
IIIbis 3-2-22 [lieu : usage mou ou vif de, du, des…]

en vertu de la loi du droit d'auteur.

IIIbis 3-2-221 [des états de plaisir]

du plaisir de contemplation

du plaisir des sens

du plaisir de vivre

la joie

Annexe 5. Représentation en arbre des axes et des sèmes (forme analytique) du champ générique « Changements humains hors norme ».

Annexe 6. Représentation en ligne des Sa [407] du champ générique « Changements humains hors norme : actions et états » au XXe siècle.

S_I Point de vue et connotation

I 1 [point de vue médical et connotation neutre]

mots entrant en combinaison avec *esprit* ou *mental*

ALIÉNATION ; *DÉFICIENCE* $_{1}$; *DÉRÈGLEMENT* $_{1}$; *DÉSÉQUILIBRE* ; *HANDICAP* ; *INSUFFISANCE* $_{3}$; *MALADIE* $_{I1\text{-}I2}$; *TROUBLE* $_{II}$

autres combinaisons

ACCÈS $_{1}$; *FOLIE* $_{1a\text{-}1c}$; *MAL* $_{I1}$; *VÉSANIE*

I 2 [point de vue social et connotation péjorative]

ALTÉRATION $_{1}$; *DÉCHÉANCE* $_{a}$; *DÉSAVANTAGE* ; *ÉGAREMENT* $_{2a}$; *ERREMENTS* ; *ERREUR* $_{6a}$; *EXASPÉRATION* $_{1}$; *IMPERFECTION* $_{1\text{-}2}$; *MALADIE* $_{II}$; *VERTIGE* ; *VISION* $_{2b}$

I 3 [point de vue social et connotation méliorative]

BIZARRERIE $_{2}$; *DÉLIRE* $_{3ba'}$; *DÉMENCE* $_{2b}$; *DÉVERGONDAGE* $_{2}$; *EXCENTRICITÉ* $_{1\text{-}2}$; *EXTRAVAGANCE* $_{1a\text{-}2a}$; *FOLIE* $_{4aa'}$; *MERVEILLE* ; *MIRACLE* $_{1\text{-}2\text{-}3}$

S_{II} Sujet

II 1-1 [affectation de la conduite : la maladie]

DÉMENCE $_{1\text{-}3}$; *HÉBÉPHRÉNIE* $_{1\text{-}2}$; *PERVERSITÉ* $_{2}$; *PSYCHOSE*

II 1-2 [affectation de la raison : l'irrationnel]

HYSTÉRIE $_{1}$; *STUPEUR* $_{1}$

II 2-1 [manquement à la morale]

ATTENTAT $_{3}$; *CANAILLERIE* $_{1}$; *COUP* $_{II1}$; *CRIME* $_{1a}$; *DÉPORTEMENTS* ;

[407] **Pour les sémèmes correspondant à chaque Sa il convient de se reporter à l'annexe 1.**

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

DÉPRAVATION $_{1a-2}$ *; DÉRÈGLEMENT* $_{2-3}$ *; DÉSORDRE* $_{2}$ *; DÉVIATION ; DISSOLUTION ; ÉGAREMENT* $_{2b}$ *; ERREUR* $_{5-6bb'}$ *; FAUTE* $_{1}$ *; FRIPONNERIE* $_{a}$ *; IMMORALITÉ ; IMMORAL ; INCONDUITE ; INDÉCENCE* $_{1aa'-3aa'}$ *; INDÉCENT, TE ; LAIDEUR ; LAISSER-ALLER* $_{2c}$ *; LÉGÈRETÉ* $_{2b}$ *; LIBERTINAGE* $_{1-2}$ *; LICENCE* $_{2-3}$ *; MAL* $_{II1-II2a}$ *; MALHONNÊTETÉ* $_{3}$ *; PERVERSION* $_{1}$ *; PERVERSITÉ* $_{1ab'}$ *; RELÂCHEMENT ; SALETÉ* $_{a}$ *; TRIVIALITÉ* $_{ba'}$ *; VULGARITÉ* $_{a'}$ *; VICE* $_{1-2a-3a}$

II 2-2 [maladresse ou manquement à la raison]

DÉFAUT $_{1}$ *; FAIBLESSE* $_{1b}$ *; FAUTE* $_{2}$ *; IMPERTINENCE* $_{1}$ *; INFÉRIORITÉ* $_{a}$

II 2-21 [maladresse]

MALADRESSE $_{1-2}$ *; SOTTISE* $_{2b}$

II 2-22 [manquement à la raison]

COUP $_{II2}$ *; DÉRAISON ; FOLIE* $_{3b-3f-3g}$

II 3-1 [manquement à la morale : la jeunesse]

II 3-2 [manquement à la raison : l'irrationnel]

FOLIE $_{2a-2c}$ *; IRRATIONNALITÉ ; L'IRRATIONNEL ; VISION* $_{2a}$

S_{III} Conséquences : nature et lieu

III 1-1-1 [absence de contraintes]

IIIbis 1-1-11 [nature : absence de contraintes par...]

par excès d'énergie

AGITATION $_{ab'}$

par manque d'énergie

APATHIE $_{aa'}$ *; ASTHÉNIE* $_{aa'}$ *; FAIBLESSE* $_{5}$ *; FATIGUE* $_{1}$ *; LÉTHARGIE1* $_{b}$ *; PROSTRATION* $_{aa'}$

IIIbis 1-1-12 [lieu : absence de contraintes dans le, la, les…]

III 1-1-2 [usage mou ou vif : l'expression des désirs ou des instincts]

IIIbis 1-1-21 [nature : usage mou ou vif par…]

par déviation

FOLIE $_{1bf'}$ *; PERVERSION* $_{2a}$

IIIbis 1-1-22 [lieu : usage mou ou vif de, du, des…]

des instincts d'agression

AGRESSIVITÉ $_{b}$

des instincts de violence

FOLIE $_{1da'-1db'}$ *; FORCENERIE-FORCÈNEMENT ; FRÉNÉSIE ; FUREUR* $_{1a}$ *; RAPTUS*

du plaisir de la réussite

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

FOLIE $_{1dc'a''}$ *; MÉGALOMANIE* $_{1a}$

du plaisir de repli sur soi

AUTISME $_{a}$ *; ÉGOCENTRISME* $_{b}$ *; INTROVERSION ; SCHIZOPHRÉNIE*

des plaisirs sexuels

NYPHOMANIE ; SADISME $_{1}$ *; SATYRIASIS ; VICE* $_{3\ b}$

III 1-2-1 [absence de contraintes]

IIIbis 1-2-11 [nature : absence de contraintes par…]

par excès d'énergie

EXCITATION $_{a}$ *; EXTASE* $_{1b}$ *; FOLIE* $_{1bc'a''\text{-}1e}$ *; MANIE* $_{1}$

par manque d'énergie

ASTHÉNIE $_{ab'}$ *; HÉBÉTUDE* $_{1}$ *; LÉTHARGIE* $_{1a}$ *; OBNUBILATION* $_{b}$

par manque d'intelligence

ARRIÉRATION ; CONFUSION $_{II1b}$ *; CRÉTINISME* $_{1}$ *; DÉBILITÉ* $_{2}$ *; IDIOTIE* $_{1}$ *; IMBÉCILLITÉ* $_{1a}$

par manque de jugement

DIVAGATION $_{b}$ *; ÉGAREMENT* $_{1a}$

IIIbis 1-2-12 [lieu : absence de contraintes dans le, la, les…]

de la représentation intellectuelle : l'obsession

DOUTE $_{1b}$ *; ÉROTOMANIE* $_{1}$ *; FOLIE* $_{1bb'\text{-}1bd'}$ *; MONOMANIE ; OBSESSION* $_{b}$

de la vérité (opposée à erreur = se tromper)

AFFABULATION $_{2}$ *; DÉLIRE* $_{1}$ *; EXALTATION* $_{b}$ *; FABULATION* $_{2}$ *; ÉROTOMANIE* $_{2}$ *; FOLIE* $_{1ba'\text{-}1bf'\text{-}1dc'b''}$ *; HALLUCINATION* $_{1}$ *; MÉGALOMANIE* $_{1b}$ *; MYTHOMANIE ; PARANOÏA* $_{1\text{-}2}$

III 1-2-2 [usage mou ou vif : l'expression des sentiments]

NÉVROSE

IIIbis 1-2-21 [nature : usage mou ou vif par…]

par excès de retenue affective

IIIbis 1-2-22 [lieu : usage mou ou vif de, du, des...]

IIIbis 1-2-221 [des états de plaisir]

IIIbis 1-2-222 [des états de douleur]

le mal

le mal : ce qui est mauvais, nuisible, pénible pour quelqu'un

ANGOISSE $_{1b}$ *; ANXIÉTÉ* $_{a}$ *; MÉLANCOLIE* $_{1,\ 2}$ *; PANIQUE* $_{b}$ *; PHOBIE* $_{1}$ *; PROSTRATION* $_{ab'b''}$ *; ABATTEMENT*

l'apathie morale

en vertu de la loi du droit d'auteur.

indifférence

APATHIE $_{bb'}$

état dépressif

ASTHÉNIE $_{b}$ *; DÉPRESSION ; LANGUEUR* $_{1}$ *; FOLIE* $_{1bc'b''}$ *; NEURASTHÉNIE* $_{1}$ *; PROSTRATION* $_{ab'a''}$ *; ABATTEMENT*

III 2-1-1 [non respect]

IRRESPECT $_{b}$ *; RESPECT*

IIIbis 2-1-11 [nature : non respect par...]

ÉCART ; ERREUR $_{6ba'}$

par indifférence ou mépris

OUBLI1

par manque d'énergie

ABATTEMENT $_{1}$ *; APATHIE* $_{ab'}$ *; PROSTRATION* $_{b}$

par manque de générosité

INCLÉMENCE

par manque d'obéissance

DÉSOBÉISSANCE $_{1-2}$ *; INDISCIPLINE ; INDOCILITÉ ; INSOUMISSION ; INSURBODINATION ; INSURRECTION ; RÉBELION ; RÉVOLTE*

par provocation

CYNISME

IIIbis 2-1-12 [lieu : non respect de, du, des...]

des autres ou de soi : humiliation (= action de, fait de) en contre point de la honte (= caractère, état d'une personne)

ABJECTION $_{1aa'-1ba'-2}$ *; AFFRONT ; ARROGANCE ; ATTEINTE* $_{2}$ *; AVANIE ; AVILISSEMENT* $_{a}$ *; BASSESSE* $_{1-2}$ *; BLASPHÈME* $_{b}$ *; BLESSURE ; CORRUPTION* $_{2-3}$ *; CRAPULERIE* $_{a}$ *; DÉBORDEMENT* $_{a}$ *; DÉCHÉANCE* $_{bb'}$ *; DÉCONSIDÉRATION ; DÉGRADATION ; DÉSHONNEUR* $_{1-2}$ *; DÉSINVOLTURE* $_{ba'}$ *; DISCRÉDIT ; DOMMAGE ; FANGE ; FLÉTRISSURE ; HONTE* $_{1}$ *; HUMILIATION* $_{1-3}$ *; IGNOMINIE* $_{1-2-3}$ *; INDÉLICATESSE* $_{1c}$ *; INDIGNITÉ* $_{2-3}$ *; INFAMIE* $_{1-2b-3}$ *; IMPURETÉ* $_{1}$ *; INJURE* $_{1-2}$ *; INSOLENCE* $_{1-2}$ *; IRRESPECT* $_{a}$ *; IRRÉVÉRENCE ; MOQUERIE* $_{1-2}$ *; OFFENSE* $_{1-3}$ *; OPPROBRE* $_{1}$ *; ORDURE* $_{1}$ *; OUTRAGE* $_{1}$ *; OUTRECUIDANCE* $_{2}$ *; PRÉJUDICE ; SACRILÈGE* $_{1b}$ *; SOUFFLET* $_{1-2}$ *; SOUILLURE ; TACHE* $_{a}$ *; TRAIT* $_{a}$ *; TURPITUDE* $_{1-2}$ *; VILÉNIE* $_{1}$

des bienséances

APLOMP ; AUDACE ; BARBARIE $_{2}$ *; CORRUPTION* $_{1b}$ *; DÉSINVOLTURE* $_{bb'}$ *; EFFRONTERIE ; GOUJATERIE ; GROSSIÈRETÉ* $_{1-2b}$ *; HARDIESSE* $_{b}$ *; IMPERTINENCE* $_{2}$ *; IMPOLITESSE* $_{1-2}$ *; IMPORTUNITÉ* $_{1-2}$ *; IMPUDENCE* $_{1-2-3}$ *;*

en vertu de la loi du droit d'auteur.

INCONVENANCE $_{1-2}$ *; INCORRECTION* $_{2}$ *; INDÉCENCE* $_{1ab'-3ab'}$ *; LIBERTÉ* $_{1}$ *; MALHONNÊTETÉ* $_{1-2}$ *; MUFLERIE ; RUSTICITÉ ; SANS-GÊNE ; TRIVIALITÉ* $_{ab'-cb'}$

des choses

appartenant à autrui

VOL ; LARCIN

précieuses

PROFANATION $_{2}$ *; SACRILÈGE* $_{2}$

sacrées

PROFANATION $_{1}$ *; SACRILÈGE* $_{1a}$ *; VIOLATION* $_{b}$

d'un devoir , d'une obligation, ou d'un engagement

DÉLOYAUTÉ $_{1a-2a}$ *; FÉLONIE* $_{a}$ *; FUITE* $_{1-2}$ *; GUET-APENS* $_{2}$ *; INCONSTANCE* $_{1a-2}$ *; INDÉLICATESSE* $_{2a}$ *; INDISCRÉTION* $_{3}$ *; INFIDÉLITÉ* $_{1-3}$ *; MANQUEMENT ; PERFIDIE ; TRAHISON* $_{1}$ *; TRAITRISE ; TRANSGRESSION* $_{b}$ *; INFRACTION* $_{1a}$ *; MACHIAVÉLISME* $_{b}$ *; MACHINATION ; PARJURE* $_{b}$ *; VIOLATION* $_{a}$

en amour

AVENTURE ; CHANGE ; FRIVOLITÉ $_{1b}$ *; INFIDÉLITÉ* $_{2}$ *; INCONSTANCE* $_{1b-2}$ *; INTRIGUE* $_{1}$ *; LIAISON ; LÉGÈRETÉ* $_{2a}$ *; PASSADE ; TRAHISON* $_{2}$

d'une juste autorité

TYRANNIE $_{1-2}$

de la justice

INIQUITÉ ; INJUSTICE $_{1-2}$ *; PARTIALITÉ*

du langage

CORRUPTION $_{1c}$ *; INCORRECTION* $_{1}$ *; INTEMPÉRANCE* $_{1b}$

des lois, des règles, ou des conventions

ATTENTAT $_{1-2a}$ *; CRIME* $_{1b-2}$ *; DÉLIT* $_{1-2}$ *; DÉLOYAUTÉ* $_{1b-2b}$ *; DÉROGATION ; ESCROQUERIE* $_{2}$ *; FÉLONIE* $_{b}$ *; FORFAIT ; INDÉLICATESSE* $_{2b}$ *; INFRACTION* $_{1b-2}$ *; MAL* $_{II2ba'}$ *; OFFENSE* $_{2}$ *; OUTRAGE* $_{2a}$ *; PÉCHÉ ; TRANSGRESSION* $_{c}$

d'un ordre

TRANSGRESSION $_{a}$

de la pudeur

ATTENTAT $_{2b}$ *; CANAILLERIE* $_{2}$ *; DÉVERGONDAGE* $_{1}$ *; GROSSIÈRETÉ* $_{2a}$ *; HARDIESSE* $_{b}$ *; IMPUDICITÉ* $_{2-3}$ *; IMPURETÉ* $_{2a}$ *; INDÉCENCE* $_{2-3b}$ *; OBCÈNITÉ* $_{1-2}$ *; ORDURE* $_{2}$ *; OUTRAGE* $_{2b}$ *; POLISSONNERIE ; SALETÉ* $_{b}$ *; TACHE* $_{b}$ *; TRIVIALITÉ* $_{aa'}$

de la religion

BLASPHÈME $_{a}$ *; IMPIÉTÉ*

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

de la sexualité

DÉPRAVATION $_{1b}$ *; IMPUDICITÉ* $_{1}$ *; IMPURETÉ* $_{2b}$ *; PERVERSION* $_{2b}$ *; VICE* $_{2b}$

de la vérité : (opposée à dissimulation, mensonge et ruse)

CHARME ; DÉSILLUSION ; DÉSILUSIONNEMENT ; FRUSTRATION $_{1}$ *; ILLUSION II2 ; MENSONGE* $_{3}$ *; SUPERCHERIE ; TROMPERIE* $_{1-2}$

dissimulation (sens de ne pas laisser paraître)

BRIGUE ; COMPLOT $_{1-2}$ *; DÉGUISEMENT ; DISSIMULATION* $_{a}$ *; EMBÛCHE ; FAUSSETÉ* $_{a}$ *; FEINTE* $_{a}$ *; INTRIGUE* $_{2}$ *; MENÉES ; PIÈGE* $_{b}$ *; RETS ; ROUERIE* $_{b}$ *; SOURNOISERIE ; TRAQUENARD* $_{b}$

mensonge

AGISSEMENTS ; ALTÉRATION $_{2}$ *; COMÉDIE* $_{b}$ *; CONTE* $_{3}$ *; DISSIMULATION* $_{b}$ *; DUPERIE* $_{1-2}$ *; DUPLICITÉ ; ESCROQUERIE* $_{1}$ *; FABLE* $_{I3}$ *; FALSIFICATION* $_{1-2}$ *; FAUSSETÉ* $_{b}$ *; FEINTE* $_{b}$ *; INVENTION* $_{2-3}$ *; FRAUDE* $_{1-2}$ *; HISTOIRE* $_{2}$ *; HYPOCRISIE ; IMPOSTURE* $_{1-2}$ *; FICTION* $_{1}$ *; MACHIAVÉLISME* $_{a}$ *; MALICE* $_{3}$ *; MENSONGE* $_{1-2}$ *; PARJURE* $_{a}$

ruse

ADRESSE ; ARTIFICE ; ASTUCE $_{1-2a}$ *; DÉTOUR ; FINESSE ; FOURBERIE ; FRIPONNERIE* $_{b}$ *; INVENTION* $_{5}$ *; LEURRE ; MANÈGE ; MANOEUVRE ; PIÈGE* $_{a}$ *; ROUERIE* $_{a}$ *; RUSE* $_{1-2}$ *; STRATAGÈME ; TRAQUENARD* $_{a}$ *; TOUR*

III 2-1-2- [usage trop modéré ou excessif : l'expression des désirs ou des inclinations dans leur opposition à la morale [ce qui porte à agir]]

ABUS ; DÉBAUCHE $_{IIa}$ *; EXCÈS* $_{2}$ *; INDISCRÉTION* $_{1bb'}$ *; INTEMPÉRANCE* $_{1a}$ *; MANIE* $_{3}$

IIIbis 2-1-21 [nature : usage trop modéré ou excessif par...]

par excès de dépense

FOLIE $_{5a}$

par excès d'énergie

AGITATION $_{b}$

par manque de retenue

IMPATIENCE ; RAGE $_{2}$

par excès de retenue

FROIDEUR $_{1b}$ *; INDIFFÉRENCE* $_{1b}$

IIIbis 2-1-22 [lieu : usage trop modéré ou excessif de , du, des...]

des inclinations à connaître les affaires d'autrui

CURIOSITÉ ; INDISCRÉTION $_{2}$

des inclinations à faire le mal

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

MALÉDICTION $_{1}$ *; MALICE* $_{1-2}$ *; MALVEILLANCE* $_{1b}$ *; MÉCHANCETÉ* $_{1-2}$ *; MÉDISANCE* $_{1-2}$ *; MENACE ; PERVERSITÉ* $_{1aa'}$ *; ROSSERIE*

le mal : ce qui cause de la douleur, de la peine, du malheur

la douleur

BARBARIE $_{1}$ *; COUP* $_{I1}$ *; CRUAUTÉ* $_{1-2}$ *; FÉROCITÉ* $_{1}$ *; SADISME* $_{2a}$

la peine

le malheur

EXÉCRATION $_{1}$ *; IMPRÉCATION ; MALÉDICTION* $_{2}$

le mal : ce qui est mauvais, nuisible, pénible pour quelqu'un.

mauvais

MALFAISANCE $_{ba'}$ *; MÉFAIT* $_{a}$ *; SÉVICES ; TRAITEMENT (MAUVAIS)*

nuisible

MALFAISANCE $_{bb'}$ *; MALVEILLANCE* $_{2}$ *; MÉFAIT* $_{b}$

pénible

ACCABLEMENT $_{1}$

des inclinations à la violence

BRUSQUERIE ; CONTRAINTE ; CRI $_{1-2}$ *; FURIE* $_{a}$ *; GUET-APENS* $_{1}$ *; IMPÉTUOSITÉ* $_{a}$ *; MALTRAITANCE ; VIOLENCE* $_{1-2}$

des inclinations au meurtre

ASSASSINAT ; CARNAGE ; CRIME $_{3}$ *; FRATRICIDE ; HOMICIDE ; MEURTRE ; PARRICIDE* $_{1-2}$ *; SACRIFICE*

des plaisirs de l'argent

CUPIDITÉ ; CRAPULERIE $_{b}$

des plaisirs des biens terrestres

AVIDITÉ $_{1-2}$ *; CONCUPISCENCE* $_{1}$ *; CONVOITISE ; FOLIE* $_{3e}$ *; MAL* $_{II2bb'}$

des plaisirs du colossal

MÉGALOMANIE $_{2b}$

des plaisirs de la drogue

IVRESSE $_{1b}$

des plaisirs de la guerre

IVRESSE $_{1c}$

des plaisirs du jeu

DISSIPATION $_{1b}$

des plaisirs sensuels

en vertu de la loi du droit d'auteur.

DÉBAUCHE $_{I1a\text{-}I2}$ *; DISSIPATION* $_{2}$ *; INTEMPÉRANCE* $_{2}$ *; LASCIVITÉ* $_{b}$

de la chair

absence de retenue

CONCUPISCENCE $_{2}$ *; DÉBAUCHE* $_{I1b}$ *; ÉROTISME* $_{1\text{-}2}$ *; EXCITATION* $_{d}$ *; FAIBLESSE* $_{3ba'}$ *; FLAMME* $_{b}$ *; FOLIE* $_{4af'}$ *; LASCIVITÉ* $_{a}$ *; LUBRICITÉ ; LUXURE* $_{1\text{-}2}$ *; TROUBLE* $_{I3b}$

excès de retenue

FRIGIDITÉ

de la table

GLOUTONNERIE ; IVRESSE $_{1a}$ *; IVROGNERIE*

du plaisir de repli sur soi

AUTISME $_{b}$ *; ÉGOCENTRISME* $_{a}$ *; VANITÉ*

du plaisir de la réussite

MÉGALOMANIE $_{2aa'}$

du plaisir de ne rien faire

PARESSE $_{1}$ *; FAINÉANTISE ; INACTION ; PASSIVITÉ ; SOMNOLENCE* $_{a}$

IIIbis 2-21-1 [nature : maladresse par...]

par manque d'adresse

INHABILETÉ ; MALADRESSE $_{3}$

par manque d'attention

BÉVUE $_{ba'}$ *; DISSIPATION* $_{1a}$ *; DISTRACTION ; ÉTOURDERIE* $_{1b\text{-}2b}$ *; INADVERTANCE* $_{a}$ *; INATTENTION ; LAISSER-ALLER* $_{2b}$ *; LÉGÈRETÉ* $_{1b\text{-}3ab'}$ *; NÉGLIGENCE* $_{1,\ 2}$

par manque de soin

BÉVUE $_{bb'}$ *; INADVERTANCE* $_{b}$ *; INAPPLICATION ; INDÉLICATESSE* $_{1a\text{-}1b}$ *; LAISSER-ALLER* $_{2\ a}$ *; NONCHALANCE* $_{b}$ *; NONCHALOIR ; TRIVIALITÉ* $_{bb'\text{-}ca'}$ *; VULGARITÉ* $_{b}$

par manque de suite dans les idées

INCONSÉQUENCE $_{1a}$

par précipitation

PRÉCIPITATION

IIIbis 2-21-2 [lieu : maladresse à propos de, du, des...]

de la vérité (opposée à ignorance)

BÉVUE $_{a}$ *; EREUR* $_{4}$ *; IGNORANCE* $_{1\text{-}2}$ *; INSUFFISANCE* $_{2b}$ *; LACUNE*

III 2-22-1 [non respect]

en vertu de la loi du droit d'auteur.

IIIbis 2-22-11 [nature : non respect par...]

par fatalisme

FATALISME

par excès d'énergie

EXCITATION $_{b}$ *; FOLIE* $_{3d}$ *; HYSTÉRIE* $_{2a}$

par manque de décision

ATERMOIEMENT ; DOUTE $_{1a-2}$ *; FLOTTEMENT ; HÉSITATION* $_{1-2}$ *; INDÉCISION* $_{b}$ *; INCERTITUDE* $_{@}$ *; INDÉTERMINATION ; IRRÉSOLUTION ; PERPLEXITÉ ; RÉPUGNANCE* $_{2}$

par manque d'énergie

ENGOURDISSEMENT ; INERTIE ; NONCHALANCE $_{a}$ *; OBNUBILATION* $_{a}$ *; TORPEUR*

par manque d'intelligence et de jugement

BÊTISE $_{1}$ *; CRÉTINISME* $_{2a}$ *; SOTTISE* $_{1-2a}$

sur les conséquences de ses actes

BÊTISE $_{2}$ *; CRÉTINISME* $_{2b}$

par manque d'intelligence

ABRUTISSEMENT $_{a}$ *; DÉBILITÉ* $_{1-3}$ *; DÉFAUT* $_{2}$ *; DÉFICIENCE* $_{2}$ *; FAIBLESSE* $_{1a-2}$ *; HÉBÉTUDE* $_{2a}$ *; IDIOTIE* $_{2a-3a}$ *; IMBÉCILLITÉ* $_{1b-2}$ *; INSUFFISANCE* $_{1-2a}$ *; STUPIDITÉ* $_{1-2a}$

par manque de jugement

AVEUGLEMENT ; ABERRATION $_{a}$ *; CONFUSION* $_{II1a}$ *; CORRUPTION* $_{1a}$ *; DIVAGATION* $_{a}$ *; ÉGAREMENT* $_{1b}$ *; FOLIE* $_{3aa'}$ *; INCONSCIENCE ; INDÉCISION* $_{a}$ *; INDISCRÉTION* $_{1a}$ *; TROUBLE* $_{I1a}$

par manque d'intérêt

DÉDAIN ; INDIFFÉRENCE $_{2}$ *; DÉTACHEMENT ; DÉSINTÉRÊT ; INSOUCIANCE ; OUBLI* $_{2a}$

par manque de logique

DÉSORDRE $_{1}$ *; ILLOGISME* $_{1-2}$

par manque de réflexion

ENTÊTEMENT ; ÉTOURDERIE $_{1a-2a}$ *; HUMEUR ; INCONSÉQUENCE* $_{1-2}$ *; IRRÉFLEXION ; LÉGÈRETÉ* $_{1a-3aa' ou 3b}$ *; PRÉVENTION* $_{aa'a''-aa'b''}$

sur les conséquences de ses actes

IMPRUDENCE $_{1-2-3}$ *; IRRRESPONSABILITÉ ; TÉMÉRITÉ*

sur ce qui est à prévoir

IMPRÉVOYANCE

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

par manque de volonté

MOLLESSE ; PARESSE $_{2}$ *; SOMNOLENCE* $_{b}$ *; VEULERIE* $_{b}$

par perte de connaissance

ÉVANOUISSEMENT ; PÂMOISON

IIIbis 2-22-12 [lieu : non respect de, du, des...]

du bon sens

ABERRATION $_{b}$ *; ABSURDITÉ* $_{1-2}$ *; DÉMENCE* $_{2a}$ *; ÉLUCUBRATION ; FOLIE* $_{3ab'}$ *; IDIOTIE* $_{2b-3b}$ *; INSANITÉ* $_{1-2}$

du jugement de soi

MÉGALOMANIE $_{2ab'}$ *; ORGUEIL ; OUTRECUIDENCE* $_{1}$ *; PRÉSOMPTION*

de la représentation intellectuelle : l'obsession

CAUCHEMAR $_{b}$ *; HANTISE ; MANIE* $_{2}$ *; OBSESSION* $_{1-2a}$ *; PRÉOCCUPATION*

de la vérité (opposée à erreur = se tromper)

CONFUSION $_{II2}$ *; EMBARRAS* $_{1}$ *; ERREUR* $_{1-2-3}$ *; ILLUSION* $_{I1-I2-II1}$ *; MALENTENDU ; MÉPRISE ; QUIPROQUO*

III 2-22-2 [usage trop modéré ou excessif : l'expression des sentiments dans leur opposition à la raison [état affectif]]

ACCÈS $_{2}$ *; DÉLIRE* $_{3a}$ *; EXCÈS* $_{1}$ *; DÉBAUCHE* $_{IIb}$ *; INDISCRÉTION* $_{1ba'}$

IIIbis 2-22-21 [nature : usage trop modéré ou excessif par...]

par manque de calme

AFFOLEMENT ; AGACEMENT ; AGITATION $_{aa'}$ *; DÉLIRE* $_{2a}$ *; DÉSARROI ; ÉNERVEMENT ; FOLIE* $_{3c}$ *; FRÉNÉSIE* $_{1a}$ *; NERVOSITÉ ; SUREXCITATION* $_{b}$ *; TROUBLE* $_{I1b}$

par manque de retenue affective

simple : sensations

SENSATION ; CRISE

complexe :

émotions

ÉMOTION ; LARME $_{1}$ *; PLEUR* $_{a}$ *; SOUPIR* $_{a}$

passions

CHALEUR $_{2}$ *; EMPORTEMENT* $_{1b}$ *; FIÈVRE* $_{b}$ *; FOLIE* $_{6a}$ *; FUREUR* $_{2}$ *; FURIE* $_{c}$ *; IVRESSE* $_{2a}$ *; PASSION* $_{1-4}$ *; TRANSPORT* $_{1b}$

par excès de retenue affective

DURETÉ $_{1-2}$ *; FÉROCITÉ* $_{2}$ *; FROIDEUR* $_{1a}$ *; GLACE ; HÉBÉTUDE* $_{2b}$ *; INDIFFÉRENCE* $_{1a}$ *; INGRATITUDE ; INSENSIBILITÉ ; INHUMANITÉ ; OUBLI* $_{2b}$ *; MÉPRIS* $_{1-2-3-4}$ *; RIGUEUR* $_{1-2}$ *; RUDESSE* $_{2}$ *; SAUVAGERIE ; SÉCHERESSE ;*

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

STUPIDITÉ 1-2b

IIIbis 2-22-22 [lieu : usage trop modéré ou excessif de, du, des...]

IIIbis 2-22-221 [des états de plaisir]

le plaisir amoureux

par manque de retenue affective

ÉMOI b *; FAIBLESSE* 3bb' *; FEU* 2 *; FLAMME* a *; FOLIE* 6b *; PASSION* 2 *; PRÉVENTION* ab'a'' *; TRANSPORT* 2 *; TROUBLE* I3a

par excès de retenue affective

FROIDEUR 2 *; INDIFFÉRENCE* 3

le plaisir de vivre

GRIVOISERIE

IIIbis 2-22-222 [des états de douleur]

le choc moral

AHURISSEMENT ; ATTEINTE 1 *; CHOC ; COUP* I2 *; ÉBAHISSEMENT ; ÉBRANLEMENT ; ÉTONNEMENT* 1a-2-3 *; STUPEUR* 2 *; STUPÉFACTION ; SURPRISE* 1-2

le désenchantement

ANIMOSITÉ b *; CHAGRIN* 1 *; COLÈRE ; COURROUX ; DÉCEPTION ; DÉCONVENUE ; DÉPIT ; DÉSANCHANTEMENT ; DÉSAPPOINTEMENT ; EMPORTEMENT* 2 *; ENVIE ; EXASPÉRATION* 2 *; FOUGUE ; FRUSTRATION* 2 *; FUREUR* 3-4a *; FURIE* b *; INSATISFACTION ; IRASCIBILITÉ ; IRRITATION ; MÉCONTENTEMENT ; RAGE* 1 *; RANCOEUR* a *; REGRET* 1-2 *; REPENTIR* 1-2 *; RESSENTIMENT ; TRISTESSE* 1b-2-3 *; VIVACITÉ*

état résultant d'un mal

état pénible

ACCABLEMENT 2 *; ADVERSITÉ ; ANGOISSE* 1a-2 *; CAUCHEMAR* a *; DÉBOIRE ; DOULEUR ; EMBARRAS* 2 *; ÉPREUVE* b *; INFORTUNE* 1 *; INQUIÉTUDE* a *; JALOUSIE* 2b *; MALAISE ; MALÉDICTION* 3 *; MAL-ÊTRE* 1-2 *; MALHEUR ; MISÈRE ; PEINE* 2[sg] *; REMORDS ; TRISTESSE* 1c-2-3 *; TROUBLE* I2

l'apathie morale (1) : la dépression morale

APATHIE aa' *; ABATTEMENT* 2a *; AFFLICTION* ba' *; ANÉANTISSEMENT* a *; LÉTHARGIE* 2 *; MÉLANCOLIE* 3a-4a-5a *; ENNUI* 2aa' *; NEURASTHÉNIE* 2

lassitude

LASSITUDE 1-2

ennui

ENNUI 2b

dégoût

en vertu de la loi du droit d'auteur.

DÉGOÛT $_{2-3b}$ *; MALI* $_{2b}$ *; SPLEEN*

découragement

DÉCOURAGEMENT ; DÉTRESSE ; ÉCOEUREMENT $_{2}$

la douleur

AFFRES ; CALVAIRE ; CHAGRIN $_{2}$ *; DÉCHIREMENT ; DÉPLAISIR* $_{1a}$ *; DEUIL ; ENNUI* $_{1-3}$ *; ÉPREUVE* $_{a}$ *; FATIGUE* $_{2}$ *; GÊNE* $_{1a}$ *; JALOUSIE* $_{3}$ *; LARME* $_{2b}$ *; MAL* $_{2a}$ *; MARTYRE ; MOROSITÉ ; PEINE* $_{1[pl]}$ *; PLAINTE ; PLEUR* $_{b}$ *; SANGLOT ; SOUCI ; SOUFFRANCE ; SOUPIR* $_{b}$ *; SUPPLICE* $_{1-2}$ *; TORTURE ; TOURMENT ; TRAVAIL ; TRISTESSE* $_{1a-2-3}$

la tristesse

ABATTEMENT $_{2b}$ *; AFFLICTION* $_{a-bb'}$ *; AMERTUME ; ANÉANTISSEMENT* $_{b}$ *; DÉPLAISIR* $_{1b}$ *; DÉSESPOIR ; GÊNE* $_{1b}$ *; LANGUEUR* $_{2}$ *; LARME* $_{2a}$ *; MÉLANCOLIE* $_{3b-4b-5b}$ *; ENNUI* $_{2ab'}$ *; RANCOEUR* $_{b}$

état désagréable

le désagrément

DÉPLAISIR ; DÉSAGRÉMENT $_{1-2}$ *; GÊNE* $_{2}$

l'apathie morale (2) : la faiblesse et l'indifférence

APATHIE $_{aa'}$

faiblesse : manque d'énergie ou de fermeté

ATONIE ; ÉPUISEMENT ; FAIBLESSE $_{3a}$ *; INDOLENCE ; IMPUISSANCE* $_{1-2}$ *; LÂCHETÉ* $_{1-2-3}$ *; VEULERIE* $_{a}$

indifférence

la haine : vouloir ou se réjouir du mal

EXÉCRATION $_{2a}$ *; HAINE* $_{1}$ *; MALFAISANCE* $_{a}$ *; VENIN*

ce qui cause de la douleur, de la peine, du malheur

de la douleur

SADISME $_{2b}$

ce qui est mauvais, nuisible, pénible

mauvais

DÉSOBLIGEANCE ; MALVEILLANCE $_{1a}$

nuisible

ANIMOSITÉ $_{a}$ *; MALIGNITÉ ; PERVERSITÉ* $_{b}$

la honte : infériorité, indignité, abaissement

CONFUSIONI ; HONTE $_{2}$

infériorité

en vertu de la loi du droit d'auteur.

BOUE ; DÉCHÉANCE ba' ; DISGRÂCE ; HUMILIATION 2a ; INFAMIE 2aa' ; INFÉRIORITÉ b ; OPPROBRE 2

indignité

ABJECTION 1 ; AVILISSEMENT b ; HUMILIATION 2b ; INDIGNITÉ 1 ; INFAMIE 2ab' ; VILÉNIE 2

abaissement

ABAISSEMENT ; ABJECTION ; OPPROBRE 2

la fatuité

ÉGOÏSME ; FATUITÉ

la peur

le fait d'envisager qqch avec crainte : la peur, sens faible

ALARME ; ANXIÉTÉ b ; APPRÉHENSION ; CRAINTE ; DÉFIANCE ; ÉMOI a ; HYPOCONDRIE ; HORREUR 1b ; INQUIÉTUDE b ; OMBRAGE ; PEUR 3 ; TRANSE

le fait de prendre conscience d'un danger réel ou imaginé : la peur, sens fort

EFFAREMENT ; EFFROI ; ÉTONNEMENT 1b ; ÉPOUVANTE 1-2 ; FRAYEUR ; MENACE ; PANIQUE a ; PEUR 1-2 ; PHOBIE 2a ; TERREUR ; TRAC

la répulsion

ANTIPATHIE ; AVERSION ; DÉGOÛT 1-3a ; ÉCOEUREMENT 1 ; ÉLOIGNEMENT ; EXÉCRATION 2b ; HAINE 2 ; PHOBIE 2b ; PRÉVENTION ab'b" ; RÉPUGNANCE 1 ; RÉPULSION

la violence

manifestée par de l'agressivité

AGRESSIVITÉ a ; HOSTILITÉ ; INIMITÉ ; JALOUSIE 2a ; PRÉVENTION c

manifestée par une certaine rudesse

ABOMINATION ; ABRUTISSEMENT b ; ANIMOSITÉ c ; ÂPRETÉ ; BRUTALITÉ ; FRÉNÉSIE 2b ; FUREUR 4b ; HORREUR 1a-2 ; IMPÉTUOSITÉ b ; RUDESSE 1 ; VIOLENCE 3

III 3-1-1 [absence de contraintes]

LIBERTÉ 3 ; LICENCE 1a

IIIbis 3-1-11 [nature : absence de contrainte par…]

par caprice

FANTAISIE 3b

par excès d'énergie : vivacité

ARDEUR a ; DÉBORDEMENT c ; EXUBÉRANCE ; FIÈVRE a ; FOLIE 4ae' ; FREDAINE ; FRÉNÉSIE 2a ; FRASQUE ; INCARTADE ; MORDANT a ; VÉHÉMENCE

par délivrance

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

AFFRANCHISSEMENT ; DÉLIVRANCE ; LIBÉRATION

par originalité

EXTRAVAGANCE $_{1b-2b}$ *; FOLIE* $_{4ad'}$ *; NON-CONFORMISME ; MANIE* $_{4}$ *; ORIGINALTÉ* $_{1, 2}$ *; SINGULARITÉ*

par surprise

ÉTRANGETÉ

IIIbis 3-1-12 [lieu : absence de contraintes dans le, la, les…]

les autres

CHALEUR $_{2}$ *; ZÈLE* $_{2}$

les bienséances

COMÉDIE $_{a}$ *; DÉSINVOLTURE* $_{a}$ *; GAILLARDISE* $_{b}$ *; LAISSER-ALLER* $_{1}$

le langage

LICENCE $_{1b}$ *; MORDANT* $_{b}$

musical

TRAIT $_{b-c}$

la religion

ZÈLE $_{1}$

III 3-1-2 [usage mou ou vif]

IIIbis 3-1-21 [nature : usage mou ou vif par…]

par excès de dépense

FOLIE $_{4b-5b}$

par excès d'énergie : vivacité

ARDEUR $_{c}$ *; CHALEUR* $_{1}$

par excès de générosité

FOLIE $_{3h}$

par excès de retenue

ABANDON

par manque de constance

BIZARRERIE $_{1}$ *; CAPRICE* $_{1}$ *; CHANGEMENT ; FANTAISIE* $_{2}$ *; FOLIE* $_{4ac'}$ *; LUBIE*

par manque de retenue

LIBERTÉ $_{2}$

par manque de sérieux

FRIVOLITÉ $_{1a-2}$

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

IIIbis 3-1-22 [lieu : usage mou ou vif de, du, des…]

des plaisirs des biens terrestres

FOLIE 4c ; PASSION 3

des plaisirs sensuels

CAPRICE 2 ; FOLIE 4ag'

III 3-2-1 [absence de contraintes]

IIIbis 3-2-11 [nature : absence de contraintes par…]

par esprit inventif

ASTUCE 2b

par excès d'énergie

DÉLIRE 2b-3bb' ; ÉRÉTHISME ; EXALTATION a ; EXCITATION c ; EXTASE 1a-2a ; FRÉNÉSIE 1b ; FUREUR 1b ; HYSTÉRIE 2b ; INSPIRATION B ; IVRESSE 2b ; SUREXCITATION a

IIIbis 3-2-12 [lieu : absence de contraintes dans le, la, les…]

la représentation de la réalité : l'imagination

AFFABULATION 1 ; APPARITION ; CHIMÈRE ; CONTE 1-2 ; FABLE I1-I2-II ; FABULATION 1 ; FANTAISIE 1-3a ; FANTÔME 1-2 ; FICTION 2 ; FOLIE 2b ; FOLIE 4ab' ; HALLUCINATION 2 ; HISTOIRE 1 ; IDOLE ; ILLUSION I3 ; IMAGINATION 1-2 ; INSPIRATION A ; INVENTION 1-4 ; RÉCIT ; RÊVE ; RÊVERIE ; SONGE 1-2 ; SONGERIE ; SPECTRE ; UTOPIE ; MIRAGE ; VISION 1

III 3-2-2 [usage mou ou vif]

IIIbis 3-2-21 [nature : usage mou ou vif par…]

par excès d'énergie

ARDEUR b ; CHALEUR 2

par manque de retenue affective

ÉLAN ; FOUCADE ; JALOUSIE 1

complexe

émotions

EMPORTEMENT 1a ; PÂMOISON b ; TRANSPORT 1

passions

FEU 1 ; PASSION 5-6

IIIbis 3-2-22 [lieu : usage mou ou vif de, du, des…]

IIIbis 3-2-221 [des états de plaisir]

du plaisir de contemplation

ENTHOUSIASME 2 ; EXTASE 2b

en vertu de la loi du droit d'auteur.

- du plaisir des sens

JOIE $_{3}$

du plaisir de vivre

FOLIE $_{7}$ *; GAIETÉ* $_{1-2-3-4}$ *; GAILLARDISE* $_{a}$

la joie

ALLÉGRESSE ; DÉBORDEMENT $_{b}$ *; ENTHOUSIASME* $_{1-3}$ *; EUPHORIE ; EXULTATION ; JOIE* $_{1-2}$ *; JUBILIATION ; RAVISSEMENT*

Annexe 7. Représentation en ligne des Sé de *folie* au XXe siècle et des définitions correspondant à leur sémème. *Le Grand Robert de la langue française*.

S_{I} POINT DE VUE ET CONNOTATION

I 1 [point de vue médical et connotation neutre]

mots entrant en combinaison avec *esprit* ou *mental*

autres combinaisons

"$FOLIE_{1a-1c}$"

— 1. [a] Courant (Vieux en psychiatrie, sauf dans certaines expressions). Trouble* [le fait de ; choses] mental ; dérèglement* [état de], égarement* [fait de] de l'esprit. Aliénation, délire, démence, déséquilibre (mental), vésanie (vieux) ; fou. [1.1] *Être atteint de folie, frappé de folie.* [1.2]Fam *Avoir un grain de folie.* Fêlure.

— 1. [c] Ethnologie. Ensemble de manifestations [action de, manière de] de comportement liées à un désordre psychique, spécifiques de certains groupes ethniques. [1.10] *Étude des folies ethniques en ethnopsychiatrie.*

I 2 [point de vue social et connotation péjorative]

I 3 [point de vue social et connotation méliorative]

"$FOLIE_{4aa'}$"

— 4. *Une, des folies*. [a] Idée, parole, action déraisonnable, extravagante. [a'] Absurdité, bizarrerie, extravagance ; fou.

S_{II} SUJET

II 1-1 [affectation de la conduite : la maladie]

II 1-2 [affectation de la raison : l'irrationnel]

II 2-1 [manquement à la morale]

II 2-2 [maladresse ou manquement à la raison]

II 2-21 [maladresse]

II 2-22 [manquement à la raison]

"$FOLIE_{3b-3f-3g}$"

— 3. [b] absence [fait de] de raison ; comportement [manière de se comporter] qui dénote ces traits (le mot et la notion dépendent évidemment des critères sociologiques du

en vertu de la loi du droit d'auteur.

jugement). Déraison, extravagance, insanité ; fou. [b *suite*] [3.1] *Mêler la sagesse et la folie.*

— 3. [f] [3.9] *Grain de folie* : élément déraisonnable, irrationnel.

— 3. [g] [3.10] *Coup de folie* : accès* menant à des actions, des attitudes aberrantes, déraisonnables.

II 3-1 [manquement à la morale : la jeunesse]

II 3-2 [manquement à la raison : l'irrationnel]

"FOLIE$_{2a\text{-}2c}$"

— 2. (1690). [a] Caractère de ce qui échappe au contrôle de la raison. Irrationnel. [2.1] *La folie des passions,* [2.2] *de l'imagination.* Absolt. L'irrationnel* [ce qui]. [2.3] *L'éloge de la folie d'Érasme, est une critique du dogmatisme.-*

— 2. [c] Théologie chrétienne. [2.5] *La folie de la croix.* Scandale.

S_{III} CONSÉQUENCES : NATURE ET LIEU

III 1-1-1 [absence de contraintes]

III 1-1-2 [usage mou ou vif : l'expression des désirs ou des instincts]

IIIbis 1-1-21 [nature : usage mou ou vif par…]

par déviation

"FOLIE$_{1bf'}$"

— 1. [b] [f'] Vieux. [1.9] *Folie systématique*. Paranoïa.

IIIbis 1-1-22 [lieu : usage mou ou vif de, du, des…]

des instincts de violence

"FOLIE$_{1da'\text{-}1db'}$"

— 1. [d] Locution courante (vieux dans la langue scientifique). [a'] [1.11] *Folie furieuse*, violente. Fureur.

— 1. [d] [b'] [1.12] *Folie douce*, sans aucune violence.

du plaisir de la réussite

"FOLIE$_{1dc'a''}$"

— [d] Locution courante (vieux dans la langue scientifique). [c'] [1.13] *Folie des grandeurs*. Mégalomanie. [*MÉGALOMANIE* : Méd. Comportement pathologique caractérisé [a''] par le désir excessif de gloire, de puissance.]

III 1-2-1 [absence de contraintes]

IIIbis 1-2-11 [nature : absence de contraintes par…]

par excès d'énergie

"FOLIE$_{1bc'a''\text{-}1e}$"

— 1. [b] (Locutions vieillies). Psychiatrie. [c'] 1854 Vieux. [1.5] *Folie circulaire* ; 1899 *folie maniaque dépressive* : psychose maniaco-dépressive [maladie mentale qui se traduit

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

par [a''] des accès de surexcitation (manie* [fait de ; choses]).

— 1. [e] Par exagération. Cour. État d'exaltation* intense où le contrôle du comportement semble avoir disparu. - Remarque : cet emploi, non scientifique, est proche de la notion psychiatrique de "manie*". [1.14] *Des moments, des instants de folie.* - [1.15] *Folie générale, collective* : comportement exalté, violent, irrationnel d'un groupe.

IIIbis 1-2-12 [lieu : absence de contraintes dans le, la, les…]

de la représentation intellectuelle : l'obsession

"FOLIE$_{1bb'-1bd'}$"

— 1. [b] (Locutions vieillies). Psychiatrie. [b'] [1.4] Vieux. *Folie érotique*. Érotomanie ; érotisme (vieux), perversion (sexuelle).

— 1. [b] (Locutions vieillies). Psychiatrie. [d'] [1.6] *Folie du doute* : rite [manière de faire habituelle] apparaissant dans certaines formes de névroses obsessionnelles. - Vieux. [1.7] *Folie partielle* : psychoses délirantes chroniques, mélancolie. (Monomanie). -

de la vérité (opposée à erreur = se tromper)

"FOLIE$_{1ba'-1bf'-1dc'b''}$"

— 1. [b] (Locutions vieillies). Psychiatrie. [a'] [1.3] *Folie à deux (communiquée ou simultanée par contagion réciproque)* : délire* [état de] de même espèce, se manifestant chez deux individus vivant ensemble. (Paranoïa).

— 1. [b] (Locutions vieillies). Psychiatrie. [f'] Vieux. [1.9] *Folie systématique*. Paranoïa.

— 1. [d] Locution courante (vieux dans la langue scientifique). [c'] [1.13] *Folie des grandeurs*. Mégalomanie. [*MÉGALOMANIE* : Méd. Comportement pathologique caractérisé [b''] ou par l'illusion qu'on les possède (délire, folie des grandeurs).]

III 1-2-2 [usage mou ou vif : l'expression des sentiments]

IIIbis 1-2-21 [nature : usage mou ou vif par…]

IIIbis 1-2-22 [lieu : usage mou ou vif de, du, des...]

IIIbis 1-2-221 [des états de plaisir]

IIIbis 1-2-222 [[des états de douleur]]

l'apathie morale

état dépressif

"FOLIE$_{1bc'b''}$"

— 1. [b] (Locutions vieillies). Psychiatrie. [c'] 1854 Vieux. [1.5] *Folie circulaire* ; 1899 *folie maniaque dépressive* : psychose maniaco-dépressive [maladie mentale qui se traduit par [a''] des accès de surexcitation (manie* [fait de ; choses]) [b''] alternant avec des périodes de dépression* (mélancolie* [état])].

III 2-1-1 non respect

III 2-1-2 [usage trop modéré ou excessif : l'expression des désirs ou des inclinations dans leur opposition à la morale [ce qui porte à agir]]

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

IIIbis 2-1-21 [nature : usage trop modéré ou excessif par...]

par excès de dépense

"FOLIE$_{5a}$"

— 5. [a] [5.1] (XVIIe-XVIIIe) Vieux. Riche maison de plaisance.

IIIbis 2-1-22 [lieu : usage trop modéré ou excessif de, du, des...]

des plaisirs des biens terrestres

"FOLIE$_{3e}$"

— 3. [e] Locution adverbiale (1704). [3.8] *À la folie*. Follement, passionnément. *Aimer quelque chose, quelqu'un à la folie*.

des plaisirs sensuels

de la chair

absence de retenue

"FOLIE$_{4af'}$"

— 4. *Une, des folies*. [a]. Idée, parole, action déraisonnable, extravagante. [f'] Locution, vieux. [4.6] *Faire folie de son corps*, en parlant d'une femme qui se livre à toutes sortes de désordres (Académie).

IIIbis 2-21-1 [nature : maladresse par...]

IIIbis 2-21-2 [lieu : maladresse à propos de, du, des...]

III 2-22-1 [non respect]

IIIbis 2-22-11 [nature : non respect par...]

par excès d'énergie

"FOLIE3d"

— 3. [d] [3.5] *Être audacieux jusqu'à la folie*. Excès.

par manque d'intelligence et de jugement

par manque de jugement

"FOLIE$_{3aa'}$"

— 3. [a] Manque [a'] de [fait de] jugement,

[aa' ou ab' *suite1*] - Locution. [3.2] *C'est folie de vouloir...* : il est fou, absurde de... Aveuglement, inconscience. - Locution. [3.3] *C'est folie, c'est de la folie de..., que de... C'est de la folie, de la pure folie, de la folie furieuse.* Aberration, absurdité, bêtise, connerie (vulgaire), crétinisme, délire (figuré), imbécillité.

[aa' ou ab' *suite2*] [3.6] *Folie douce* : sans conséquence grave.

[aa' ou ab' *suite3*] [3.7] En interjection. *Folie !* : c'est de la folie.

IIIbis 2-22-12 lieu : non respect de, du, des...]

du bon sens

en vertu de la loi du droit d'auteur.

"FOLIE$_{3ab'}$"

— 3. [a] Manque [b'] de bon sens.

[aa' ou ab' *suite1*] - Locution. [3.2] *C'est folie de vouloir...* : il est fou, absurde de... Aveuglement, inconscience. - Locution. [3.3] *C'est folie, c'est de la folie de..., que de... C'est de la folie, de la pure folie, de la folie furieuse.* Aberration, absurdité, bêtise, connerie (vulgaire), crétinisme, délire (figuré), imbécillité.

[aa' ou ab' *suite2*] [3.6] *Folie douce* : sans conséquence grave.

[aa' ou ab' *suite3*] [3.7] En interjection. *Folie !* : c'est de la folie.

III 2-22-2 [usage trop modéré ou excessif : l'expression des sentiments dans leur opposition à la raison [état affectif]]

IIIbis 2-22-21 [nature : usage trop modéré ou excessif par...]

par manque de calme

"FOLIE$_{3c}$"

— 3. [c] [3.4] *S'étourdir jusqu'à la folie.* Affolement, égarement, emportement, vertige (figuré).

par manque de retenue affective

complexe

passions

"FOLIE$_{6a}$"

— 6. [a] Passion [état affectif] violente, déraisonnable. [6.1] *Douce, tendre folie*.

IIIbis 2-22-22 [lieu : usage trop modéré ou excessif de, du, des...]

III 3-1-1 [absence de contraintes]

IIIbis 3-1-11 [nature : absence de contrainte par…]

par excès d'énergie : vivacité

"FOLIE$_{4ae'}$"

— 4. *Une, des folies*. [a]. Idée, parole, action déraisonnable, extravagante. [e'] [4.4] *Folies de jeunesse*. Coup (de tête), écart (de conduite), escapade, frasque, fredaine, incartade. - [4.5] *Faire la folie de*... (et infinitif).

par originalité

"FOLIE$_{4ad'}$"

— 4. *Une, des folies*. [a]. Idée, parole, action déraisonnable, extravagante. [d'] [4.3] (XVI siècle). *Faire une folie, des folies*. Bêtise, sottise.

IIIbis 3-1-12 [lieu : absence de contraintes dans le, la, les…]

III 3-1-2 [usage mou ou vif]

IIIbis 3-1-21 [nature : usage mou ou vif par…]

par excès de dépense

en vertu de la loi du droit d'auteur.

"FOLIE$_{4b\text{-}5b}$"

— 4. *Une, des folies*. [b]. (1843, BALZAC). Dépense [action de] excessive. Dépense, dissipation. [4.7]*Vous avez fait une folie en nous offrant ce cadeau.*

— 5. [b] Moderne. [5.2] *Folies*, se dit de certains théâtres, music-halls. *Les folies bergères à Paris.*

par excès de générosité

"FOLIE$_{3h}$"

— 3. [h] Spécialt. [3.11] *C'est de la folie* : c'est d'une générosité [caractère ; ce qui porte à agir] excessive.

par manque de constance

"FOLIE$_{4ac'}$"

— 4. *Une, des folies*. [a]. Idée, parole, action déraisonnable, extravagante. [c'] [4.2] *La folie de quelqu'un, sa folie*. Caprice, dada, lubie, manie, marotte, toquade.

IIIbis 3-1-22 [lieu : usage mou ou vif de, du, des…]

des plaisirs des biens terrestres

"FOLIE$_{4c}$"

— 4. *Une, des folies*. [c]. [4.8] *La folie, une folie de*... Marotte, passion. *La moto est sa folie*.- « *La folie des conquêtes coloniales*... » (Martin du GARD).

des plaisirs sensuels

"FOLIE$_{4ag'}$"

— 4. *Une, des folies*. [a]. Idée, parole, action déraisonnable, extravagante. [g'] [4.6bis] Moderne. *Faire des folies de son corps.*

III 3-2-1 [absence de contraintes]

IIIbis 3-2-11 [nature : absence de contraintes par…]

IIIbis 3-2-12 [lieu : absence de contraintes dans le, la, les…]

la représentation de la réalité : l'imagination

"FOLIE$_{2b\text{-}4ab'}$"

— 2. (1690). [b] Spécialt. L'imagination [chose ; faculté], l'inspiration [intensité ou pouvoir d'action ; état mystique]. [2.4] *La poésie est une folie rythmée.*

— 4. *Une, des folies*. [a]. Idée, parole, action déraisonnable, extravagante. [b'] [4.1] *Ce projet est une folie*. Chimère, divagation, hallucination, vision.

III 3-2-2 [usage mou ou vif]

IIIbis 3-2-21 [nature : usage mou ou vif par…]

IIIbis 3-2-22 [lieu : usage mou ou vif de, du, des…]

IIIbis 3-2-221 [des états de plaisir]

du plaisir de vivre

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

"FOLIE$_7$"

— 7. Gaieté [caractère ; geste, propos] vive, un peu extravagante. Fantaisie, gaieté ; et aussi folâtre folichon. [7.1] *Chanter l'amour et la folie*. [7.2] *La folie* (1694) : personnage allégorique représenter sous les traits d'« une femme joyeuse avec une marotte et des grelots » (Littré).- Par extension. Action ou parole gaie et souvent libertine. [7.3] *Dire, faire mille folies.*

Annexe 8. Représentation en arbre des Sé [408] de folie au XXe siècle. Le Grand Robert de la langue française.

Annexe 9. Représentation en ligne des Sé de *déraison* au XXe siècle et des définitions correspondant à leur sémème. *Le Trésor de la langue française* (TLF), *Le Grand Robert de la langue française* (ROB), *Dictionnaire de l'Académie française (9e édition)* (ACA).

S_I POINT DE VUE ET CONNOTATION

I 1 [point de vue médical et connotation neutre]

- mots entrant en combinaison avec esprit ou mental

- autres combinaisons

"DÉRAISON-TLF$_{I3}$"

— I. 3 Domaine de la pathol., littér. Synon. de aliénation mentale. La fantasque déraison d'une santé de femme mal équilibrée (E. DE GONCOURT, Élisa, 1877, p. 53).

"DÉRAISON-ACA$_b$"

— N. f. XII^e siècle, desraison, « bavardage absurde ». Dérivé de raison. Litt. [b] Démence, folie. Il est dans un état de totale déraison.

I 2 [point de vue social et connotation péjorative]

I 3 [point de vue social et connotation méliorative]

"DÉRAISON-TLF$_{I2}$"

— I. 2. Vieilli, cont. littér. ou philos. Synon. de démesure ou folie (dans un sens atténué). Qui dit amour dit déraison (ROLLAND, J.-Chr., Buisson ard., 1911, p. 1361). Il n'y a pas d'action sans un brin de folie, sans une déraison souveraine qui se moque des raisons (MOUNIER, Traité caract., 1946, p. 426).

S_{II} SUJET

II 1-1 [affectation de la conduite : la maladie]

II 1-2 [affectation de la raison : l'irrationnel]

II 2-1 [manquement à la morale]

II 2-2 [maladresse ou manquement à la raison]

II 2-21 [maladresse]

[408] Nous indiquons successivement dans la représentation en arbre les Sé correspondant au découpage des gloses des définitions — "FOLIE$_7$" — et les Sé correspondant au découpage des exemples des définitions — "7.1".

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

II 2-22 [manquement à la raison]

"DÉRAISON-TLF$_{I1, II}$"

— I. 1. Manque de raison, de bon sens, de jugement dans la nature ou le comportement d'une personne : C'est encore avec la même déraison, que plusieurs patriciens se sont longtemps obstinés à regarder le sucre comme un aliment dangereux. CABANIS, Rapports du physique et du moral de l'homme, t. 2, 1818, p. 88.

— II. Caractère de ce qui manque de raison ou est dénué de bon sens. La déraison des guerres modernes se nomme intérêt dynastique, nationalités, équilibre européen, honneur (FRANCE, Orme, 1897, p. 187).

"DÉRAISON-ROB"

— Vx Litt. Manque de [fait de] raison dans les paroles, la conduite. Démence, folie, inconséquence. C'est le comble de la déraison.

"DÉRAISON-ACA$_{a}$"

— N. f. XII^{e} siècle, desraison, « bavardage absurde ». Dérivé de raison. [a] Litt. Manque de raison ; manière de penser, d'agir contraire au bon sens. Ce langage témoigne d'une complète déraison. Sa conduite et ses propos sont la déraison même.

II 3-1 [manquement à la morale : la jeunesse]

II 3-2 [manquement à la raison : l'irrationnel]

S_{III} CONSÉQUENCES : NATURE ET LIEU

Annexe 10. Représentation en arbre des Sé de *déraison* au XXe siècle. *Le Trésor de la langue française* (TLF), *Le Grand Robert de la langue française* (ROB), *Dictionnaire de l'Académie française (9^{e} édition)* (ACA).

Annexe 11. Représentation en ligne des Sé de *folie* au XVIIe siècle et des définitions correspondant à leur sémème. Le dictionnaire de Richelet de 1680 (RIC), Le dictionnaire de Furetière de 1690 (FUR), le dictionnaire de l'Académie française de 1694 (ACA).

S_{I} Point de vue et connotation

I 1 [point de vue médical et connotation neutre]

"FOLIE-RIC$_{1a}$"

— 1. [a] Substantif féminin. Foible & imparfaite action de la puissance de raisonner, causée par la conformation irrégulière du cerveau, ou de quelque humeur froide ou pituïteuse, qui l'accable. [RIC1.1] Sa folie est dangereuse.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

"FOLIE-FUR$_1$"

— 1. Substantif féminin. Aliénation [fait de, chose] d'esprit ou manque de raison [409] . [FUR1.1] *La vraye folie excuse les crimes,* [FUR1.2] *cet homme a un grain de folie dans la teste.* [FUR1.3] *Il luy prend quelquefois des accés de folie.*

"FOLIE-ACA$_1$"

— 1. Démence [chose, manière de, fait de], aliénation [fait de, chose] de l'esprit. [ACA1.1]*Sa folie me fait pitié.* [ACA1.2] *Sa folie approche de la fureur.* [ACA1.3] *Sa folie est incurable.* [ACA1.4] *Un accès de folie.* [ACA1.5] *Un grain de folie.*

I 2 [point de vue social et connotation péjorative]

I 3 [point de vue social et connotation méliorative]

S_{II} Sujet

II 1-1 [affectation de la conduite : la maladie]

II 1-2 [affectation de la raison : l'irrationnel]

II 2-1 [manquement à la morale]

II 2-2 [maladresse ou manquement à la raison]

II 2-21 [maladresse]

II 2-22 [manquement à la raison]

"FOLIE-FUR$_{6a}$"

— 6. [a] On dit proverbialement, [FUR6.1] *la sagesse du monde n'est que folie devant Dieu.*

"FOLIE-ACA$_{2b}$"

— Signifie aussi : [b] Extravagance [410] . [ACA2.1] *La sagesse des hommes n'est que folie devant Dieu.*

II 3-1 [manquement à la morale : la jeunesse]

II 3-2 [manquement à la raison : l'irrationnel]

S_{III} Conséquences : nature et lieu

III 1-1-1 [absence de contraintes]

IIIbis 1-1-11 [nature : absence de contraintes par…]

IIIbis 1-1-12 [lieu : absence de contraintes dans le, la, les…]

[409] On note au XVIIe siècle la confusion entre ce qui appartient à la maladie — « aliénation d'esprit » et ce qui appartient à la déraison — « manque de raison ». Cette confusion est chez Furetière comme on l'a vu, mais également chez Richelet — « faible et imparfaite action de la puissance de raisonner » a pour cause une « conformation irrégulière du cerveau » — ou encore dans le dictionnaire de l'Académie — « accès de folie » et « grain de folie » que *Le Robert de la langue française* au XXe siècle rattache au « manque de raison ».

[410] Du verbe *extravaguer* : « Penser, parler, agir sans raison ni sens ». Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

"FOLIE-FUR$_{6c}$"

— [c] [FUR6.3] On dit, que *parler tout seul est un signe de folie.*

III 1-1-2 [usage mou ou vif : l'expression des désirs ou des instincts]

III 1-2-1 [absence de contraintes]

III 1-2-2 [usage mou ou vif : l'expression des sentiments]

III 2-1-1 [non respect]

III 2-1-2 [usage trop modéré ou excessif : l'expression des désirs ou des inclinations dans leur opposition à la morale [ce qui porte à agir]]

"FOLIE-FUR$_{4\text{-}5\text{-}6b}$"

— 4. Est aussi une passion [fait de] [411] dominante.

— 5. On dit aussi [FUR5.1] *la folie du siècle, la folie du monde*, pour dire, la passion [fait de] [412] , le goust extravagant [413] du monde, du siècle.

— 6. [b] [FUR6.2] *Les plus courtes folies sont toujours les meilleures*.

"FOLIE-ACA$_{3}$"

— 3. Se dit aussi pour signifier : Une passion [fait de] excessive et déréglée pour quelque chose. [ACA3.1] *Chacun a sa folie.*

IIIbis 2-1-21 [nature : usage trop modéré ou excessif par...]

par excès de dépense

"FOLIE-FUR$_{4}$"

— 4. Est aussi une passion [fait de] dominante.[FUR4.2] *il se ruine en bâtiments, c'est sa folie*. Il y a aussi plusieurs maisons que le public a baptisées du nom de la *folie*, quand quelqu'un y a fait plus de despense qu'il ne pouvoit, ou quand il a basti de quelque manière extravagante

IIIbis 2-1-22 [lieu : usage trop modéré ou excessif de, du, des...]

des plaisirs des biens terrestres

"FOLIE-FUR$_{4}$"

— 4. Est aussi une passion [fait de] dominante. [FUR4.1] Un tel aime les tableaux avec trop d'excès, c'est sa folie.

"FOLIE-ACA$_{3}$"

— 3. Foliese dit aussi pour signifier : Une passion [fait de] excessive et déréglée pour quelque chose. [ACA3.2] *Les fleurs, les tableaux, sont sa folie*.

411 *Passion* est ici à prendre dans le sens de « vive inclination » et non « d'état affectif ».

412 *Passion* est ici à prendre dans le sens de « vive inclination » et non « d'état affectif ».

413 *Extravagant* avec le sens de « sans raison ni sens » est péjoratif au XVIIe siècle.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

des plaisirs sensuels

de la chair

absence de retenue

"FOLIE-RIC$_{2}$"

— 2. [2.1] *Faire folie de son corps*. Cette façon de parler se dit des femmes, & veut dire se prostituer.

"FOLIE-FUR$_{6d}$"

— 6. [d] [FUR6.4] On dit aussi, qu'*une personne n'a jamais fait de folie de son corps*, pour dire, qu'elle a vescu chastement.

III 2-22-1 [non respect]

IIIbis 2-22-11 [nature : non respect par...]

par manque d'intelligence et de jugement

"FOLIE-RIC$_{1b}$"

— 1. [b]Sotise [fait de ; ation] [414] .

par manque de jugement

"FOLIE-ACA$_{2c}$"

— 2. Signifie aussi : [c] Faute [le fait de] de jugement. [ACA2.2] *Il a fait une grande folie de se défaire de sa charge.* [ACA2.3] *Qu'elle folie de ne songer point à l'avenir.*

par manque de réflexion

sur les conséquences de ses actes

"FOLIE-FUR$_{2}$"

— 2. Signifie quelques fois : Imprudence [fait de ; caractère de ; action], témérité. [FUR2.1]*C'est une folie de vouloir réformer le monde,* [FUR2.2] *d'affronter les périls sans nécessité.* [FUR2.3] *Il a fait une folie de se marier avec une telle.*

"FOLIE-ACA$_{2a}$"

— 2. Signifieaussi : [a] Imprudence [fait de ; caractère de ; action]. [ACA2.2] *Il a fait une grande folie de se défaire de sa charge.* [ACA2.3] *Qu'elle folie de ne songer point à l'avenir.*

IIIbis 2-22-12 [lieu : non respect de, du, des...]

III 2-22-2 [usage trop modéré ou excessif : l'expression des sentiments dans leur opposition à la raison [état affectif]]

III 3-1-1 [absence de contraintes]

IIIbis 3-1-11 [nature : absence de contrainte par…]

par excès d'énergie : vivacité

[414] *Sottise* signifie à la fois « manque d'intelligence » et « manque de jugement ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

"FOLIE-RIC$_3$"

— 3. Chose plaisante, choses jolies et agréables qu'on dit. Je me suis trouvé seul avec ma maitresse dans une alcove, ou [3.1] nous avons dit mile foliës, [3.2] mais, hélas! nous n'en avons point faites. Voi. I 9.

"FOLIE-FUR$_3$"

— 3. Signifie quelques fois, une action folastre [415] . [3.1] On fait bien des folies en sa jeunesse. [3.2] On a dit mille folies agréables dans cette conversation.

"FOLIE-ACA$_4$"

— 4.Se dit aussi pour signifier : Débauche de jeunesse. Divertissement. Réjouissance. Et en ce sens il s'emploie ordinairement au pluriel. [ACA4.1] Ils ont fait des folies dans leur jeunesse.

IIIbis 3-1-12 [lieu : absence de contraintes dans le, la, les…]

III 3-1-2 [usage mou ou vif : l'expression des désirs]

III 3-2-1 [absence de contraintes]

III 3-2-2 [usage mou ou vif : l'expression des sentiments]

Annexe 12. Représentation en arbre des Sé [416] de *folie* au XVIIe siècle. Le dictionnaire de Richelet de 1680 (RIC), Le dictionnaire de Furetière de 1690, le dictionnaire de l'Académie française de 1694 (ACA).

[415] « Folastre : d'humeur plaisante, badine ; qui est peu sérieux, qui est étourdi. » Pierre Richelet, *Dictionnaire françois*, réédition de l'édition de 1680, Hildesheim, Georg Olms Verlag, 1973.

[416] Nous indiquons successivement dans la représentation en arbre les Sé correspondant au découpage des gloses des définitions — "FOLIE-FUR$_1$" — et les Sé correspondant au découpage des exemples des définitions — "FUR 1.1, 1.2, 1.3".

en vertu de la loi du droit d'auteur.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Deuxième partie : Analyses lexicologiques contextuelles de quatre pièces de Corneille : *Mélite*, *Clitandre*, *Le Cid*, *Horace*

1— Introduction

Nous avons retenu ici quatre pièces de Corneille **—** *Mélite*, *Clitandre*, *Le Cid*, et *Horace* **—** caractéristiques de son œuvre en ce qui concerne son évolution de genre et d'esthétique durant la période de référence que nous avons choisie de 1629-30 à 1651-52. Ces pièces seront abordées d'abord séparément dans le temps de leur création dans le cadre d'une analyse contextuelle synchronique décrivant les textes **—** et non la littérature ou la langue en général comme dans la première partie **—,** puis en conclusion elles seront ensuite abordées ensemble dans le temps de leur évolution dans le cadre d'une analyse contextuelle diachronique.

Le point de vue sera double chaque fois avec une analyse textuelle et une analyse lexicologique.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Les raisons du choix de ce double point de vue ont été évoquées dans l'introduction générale. Il s'agira pour nous en effet de donner du sens à l'analyse lexicologique de la folie et de la déraison au niveau du théâtre de Corneille dans la description des transformations de genre et d'esthétique. Or nous pensons que ce sens ne pourra être donné qu'en montrant au préalable la réalité de notre hypothèse de travail, à savoir que la comédie et le baroque entretiennent des liens forts avec la folie, tandis que la tragédie et le classicisme entretiennent des liens avec la déraison. C'est pourquoi une analyse textuelle des œuvres précédera leur analyse lexicologique proprement dite.

Ce sont ces deux types d'analyse que nous présentons maintenant.

1.1— Analyse textuelle

Après la présentation dans un premier temps des principaux genres dramatiques et le regroupement des pièces de Corneille de cette première période allant de 1629-30 à 1651-52 au sein des deux principaux genres que sont la comédie et la tragédie, nous reprendrons dans un deuxième temps l'orientation de notre problématique qui lie pour cette période la folie au baroque et aux comédies de Corneille et la déraison au classicisme et aux tragédies du même auteur. Autrement dit nous essaierons de voir si la comédie n'appartient pas plutôt au baroque et la tragédie plutôt au classicisme. Et si d'un côté la comédie et le baroque ne sont pas plus à même d'accueillir la folie et de l'autre dans un mouvement inverse la tragédie et le classicisme la déraison.

C'est Michel Foucault qui distingue deux éléments dans la folie à la fin du Moyen Âge : un élément tragique qui est « une expérience cosmique de la folie dans la proximité de ces formes fascinantes » et un élément critique qui est une « expérience critique de cette même folie, dans la distance infranchissable de l'ironie » et où prévaut la réflexion morale. L'affrontement entre ces deux tendances se dissipera et l'élément tragique finira par être « occulté » l'élément critique entre le début du XVIe siècle et le début du XVIIe siècle. Pour cette période où les deux éléments de la folie sont encore présents, Michel Foucault utilise le terme *folie* et parle de « jeux baroques » en littérature. Par contre pour la période qui suit, période d'« expérience classique » de la folie, il utilisera plus volontiers le terme de *déraison*. [417]

1.1.1— Les problèmes liés aux textes : éditions et genres dramatiques

Avant de commencer l'étude des quatre pièces de Corneille que nous avons retenues, il nous paraît important d'aborder deux types de problèmes concernant les textes sur lesquels nous allons travailler mais aussi l'ensemble de la production artistique de l'auteur pour cette première période au sein de laquelle il faut replacer ceux-ci : les éditions des œuvres dont il en existe des différentes et les genres dont il en existe d'autres à côté des

[417] Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, (Collection Tel), Gallimard, 1987, p. 37-40. Il ne faut sans doute pas confondre le sens du terme *tragique* utilisé par Michel Foucault qui est pris dans le sens de relation avec la mort, et celui du terme *tragédie* que nous utilisons et où, comme nous pourrons le voir par la suite, l'idée de mort n'est plus une nécessité en regard de celle de conflit intérieur. C'est pourquoi, ces deux mots qui semblent très proches, sont utilisés ici dans un rapport qui les oppose.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

deux principaux que sont la comédie et la tragédie. Les problèmes impliqueront des choix que nous indiquerons pour chaque pièce en nous reportant entre autres aux travaux réalisés par Georges Couton [418] .

1.1.1.1— Les différentes éditions

La production théâtrale de Pierre Corneille s'étend de 1629 avec l'année de création de *Mélite* à 1674 avec celle de *Suréna*. À l'intérieur de cette période la datation des pièces, en ce qui concerne leur création, n'est pas toujours certaine et peut varier en fonction de l'avancement des recherches. Georges Couton propose, pour certaines pièces lorsque cela est possible, des années précises de création, mais préfère utiliser, notamment en ce qui concerne la période qui nous intéresse **—** entre 1629 et 1652 **—** une datation en saison théâtrale et non en année civile [419] . Même ainsi reste-t-il des incertitudes pour certaines pièces qui précèdent *Le Cid* : *Clitandre, La Veuve, La Galerie du Palais, La Suivante et La Place royale*.

Aussi, lorsque nous aurons à dater une œuvre théâtrale de Corneille, nous le ferons en référence à sa date de création [420] en nous appuyant sur le travail de Georges Couton : indication de la date quand cela est possible — *Le Cid* (1637) —, ou de la saison théâtrale — *Mélite* (1629-30) —, ou encore de la saison théâtrale présumée — *Clitandre* (?1630-31).

Il existe, en dehors des originales, quatre éditions des œuvres de Corneille publiées de son vivant : celle de 1644 pour un tome I complétée en 1647 par un tome II, celle de 1648 avec deux tomes, celle de 1660 avec trois tomes, et enfin celle de 1682 avec quatre tomes qui est l'édition de référence car la seule complète et la dernière [421] . Toutes ces éditions, hormis celles de 1647 pour le tome II et de 1682 [422] , présentent des variantes.

[418] Georges Couton : « Chronologie de la vie et de l'œuvre, Chronologie du théâtre de Pierre Corneille » (Corneille, 1980, p. XLIX-LXXIII).

[419] « Nous comptons, on le voit, en saisons dramatiques et non point en années civiles. En effet, les troupes se constituent, ou sont remaniées, à Pâques, et restent telles jusqu'au carême suivant, qui voit le relâche des théâtres. D'autre part, une pièce nouvelle est donnée d'ordinaire au moment où commence vraiment la saison, à l'automne, avec l'espoir qu'elle tiendra tout ou partie de l'hiver. Les premières ne se placent guère avant décembre, ni volontiers après la fin de janvier. Le compte par années civiles, qui ne correspond pas au rythme réel du théâtre, a apporté bien des obscurités dans le calcul des historiens. » Couton, 1980, p. LXX.

[420] Nous aurions aussi pu prendre comme référence la date de publication de l'œuvre qui tombait alors tout de suite dans le domaine public, l'achevé d'imprimé étant connu avec certitude. Cependant celui-ci est souvent postérieur de plusieurs années à la date de création, jusqu'à trois ans pour certaines pièces avant *Le Cid*.

[421] « Conformément à l'usage, le texte que nous suivons est celui de la dernière édition parue du vivant de Corneille, en 1682. » André Stegmann, *Avertissement pour la présente édition* (Stegmann, 1988, p.26). « C'est traditionnellement le texte de 1682 qui est reproduit dans les éditions du *Théâtre complet* de Corneille. » Couton, 1980, p. XCIII.

[422] « Il [le texte] présente des retouches limitées, qui concernent essentiellement la langue et la modernisent. » Couton, 1980, p. XCIII.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Corneille en 1644 remanie les pièces de ses débuts, de *Mélite* à *L'Illusion comique* [423] . Georges Couton explique que, si après *Le Cid* (1637) l'on n'a pas affaire à un écrivain nouveau, il s'agit au moins maintenant « d'un auteur plus prudent, précautionneux, désireux de ne pas laisser trop de prise à la critique », et « moins spontané, plus méditatif, tel qu'en lui-même la réflexion l'avait changé et, si l'on ose dire, plus définitif, tout de suite définitif » [424] . Le remaniement des œuvres se poursuivra en 1648 quand Corneille reverra et corrigera les pièces du *Cid* à *La Suite du menteur* [425] . Il s'achèvera avec l'édition de 1660 quand Corneille reviendra à nouveau mais plus profondément sur ses premières œuvres de *Mélite* au *Cid* [426] . Pour Georges Couton, l'intérêt de l'édition de 1660 est donc « capital ».

Ainsi il se pose maintenant pour nous le choix de l'édition de travail.

L'édition de référence de 1682 est critiquable en bien des points. Que ce soit pour André Stegmann qui avoue que le texte ne semble pas avoir été revu personnellement par Corneille entraînant des erreurs typographiques et des omissions de vers, et qu'il a été refondu complètement pour l'édition de 1660 [427] . Ou que ce soit pour Georges Couton qui remarque qu'entre l'édition originale et le texte de 1682 il s'est écoulé un demi-siècle [428] , avec un changement des goûts et des mœurs ainsi qu'un changement de l'auteur lui-même, mais encore que les textes retravaillés, surtout les œuvres avant *Le Cid*, n'ont jamais été « prononcés » sur scène, ni n'ont subi l'épreuve de la critique de l'époque, notamment le texte du *Cid* qui lors de sa représentation sur scène a entraîné « les tempêtes et les enthousiasmes » [429] .

Cependant les deux critiques tirent de leur observation des conclusions différentes pour l'élaboration de leur édition des œuvres complètes de Corneille. André Stegmann

[423] « En 1644, Corneille s'étant affirmé comme le premier écrivain dramatique de sa génération, il s'agit pour lui de remettre en lumière ses premières pièces qui, sans doute, ne se trouvent plus en édition originale. » Couton, 1980, p. XCI.

[424] Couton, 1980, p. XCIII. « Cette attitude nouvelle se marque dans les œuvres nouvelles, mais aussi, et plus visiblement sans doute, dans le traitement réservé aux œuvres anciennes. » Couton, 1980, p. XCIII.

[425] C'est dans cette édition de 1648 que *Le Cid* cesse de s'appeler tragi-comédie pour devenir une tragédie. « Dans cette édition le texte varie peu : pour toutes les pièces, à partir d'*Horace*, il varie « très peu » des originales à 1682 ». Couton, 1980, p. XCIV.

[426] « Le texte des pièces a été revu de très près, souvent pour des raisons de style et pour éliminer des mots vieillis. D'autre part, les audaces sensuelles qui pouvaient encore rester après les corrections de 1644 et 1648 ont été éliminées. » « Si Corneille n'a fait subir que peu de changements aux recueils de 1644, 1648, il refond complètement son texte pour l'édition de 1660 : scènes entièrement supprimées, édulcorations de tous genres atténuent la verdeur du premier jet. » Couton, 1980, p. XCII. C'est dans cette édition de 1660 qu'apparaissent aussi les *Examens* et, au début des trois tomes, les *Discours*. En outre, c'est là que Clitandre cesse de s'appeler tragi-comédie pour devenir tragédie.

[427] Stegmann, 1988, p. 26.

[428] Entre la représentation de *Mélite* en 1629-1630 et l'édition de 1682 il s'est écoulé cinquante-trois ans.

[429] Couton, 1980, p. XCV.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

estime d'un côté qu'il n'est pas possible de reproduire pour chaque pièce le texte de l'édition originale et ceci afin de ne pas « trahir » Corneille [430] : il propose alors de garder le texte de la dernière édition. De l'autre, Georges Couton choisit une voie intermédiaire en proposant un traitement différent pour les pièces de *Mélite* au *Cid* et pour les autres pièces : ainsi pour toutes les premières pièces jusqu'au *Cid* inclus c'est le texte des éditions originales qui est retenu alors que pour toutes les autres pièces à partir d'*Horace* c'est le texte définitif publié en 1682 qui est donné car assez proche de celui des éditions originales [431] .

Pour notre part nous avons choisi de reprendre la démarche de Georges Couton. Ainsi nous travaillerons sur le texte des éditions originales donné par ce dernier dans son édition des *Œuvres complètes* de Corneille [432] pour les pièces allant de *Mélite* au *Cid* compris, en nous référant lorsque cela sera nécessaire aux variantes des éditions ultérieures, notamment en comparant le texte à celui de l'édition de 1682 donné par André Stegmann [433] . Par contre nous travaillerons sur le texte de l'édition définitive de 1682, que Georges Couton et André Stegmann donnent dans leurs éditions respectives, pour les pièces allant de *Horace* à *Pertharite* en nous référant, cette fois-ci cependant avec une moindre importance [434] , aux variantes des éditions précédentes lorsque cela sera nécessaire, notamment à l'édition de 1648.

1.1.1.2— Les différents genres

Lorsqu'on se propose d'étudier dans l'œuvre de Corneille les comédies et les tragédies dans leur ensemble, il se pose immédiatement des problèmes de genre pour certaines pièces qui n'en font pas partie mais qui entretiennent des relations étroites avec ces deux genres principaux par changement de genre ou appartenance à des genres voisins (tragi-comédie et comédie héroïque). Il importe donc de bien décrire tous les genres auxquels appartiennent les pièces de Corneille avant de proposer une classification cohérente de celles-ci en deux genres **—** comédies et tragédies **—** pour la première période de 1629-30 à 1651-52.

1.1.1.2.1— Description des genres

La comédie

[430] Stegmann, 1988, p. 26.

[431] Couton, 1980, p. XCIV.

[432] Corneille, 1980. Avec tous les problèmes que cela peut poser par rapport à la critique des œuvres de Corneille. En effet par exemple les concordances des pièces jusqu'au *Cid* compris sont basées encore pour leur majorité sur des éditions datées de 1682 : Pierre Guiraud, Bernard Quemada, Charles Muller.

[433] Corneille, *Œuvres complètes*, Éditions du Seuil, 1988.

[434] « Pour toutes ces pièces, le texte varie très peu des originales à 1682. » Couton, 1980, p. XCIV.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

La comédie renaît en France au Moyen Âge à travers la satire, la farce et l'allégorie (XIIIe siècle : *Jeu de la feuillée*, *Jeu de Robin et de Marion* ; XVe siècle : *Maître Pathelin* , *Le Prince des sots* de Gringoire). Malgré cela, elle ne parvient pas à s'imposer au XVIe siècle car les humanistes échouent à élaborer une théorie du genre et susciter des œuvres pouvant donner l'impulsion nécessaire à un théâtre régulier (Jodelle, Larivey, Turnèbe). C'est le théâtre de foire et la commedia dell'arte (introduite en 1570) qui connaissent un grand succès.

Les choses évoluent à partir de 1630 car le théâtre qui jouit d'une meilleure image trouve un statut [435] . En même temps des auteurs de talent apparaissent comme Rotrou, Mairet, et surtout Corneille qui de 1629-30 à 1635-36 donne six comédies qui introduisent le genre en littérature, dans la conformité des règles nouvelles : « elles proposent un modèle de haute tenue littéraire, mais qui use des conventions avec un discernement inventif ; plus enjouées que proprement comiques, plantées dans un décor contemporain, romanesques sans excès, animées sans gratuité, ces œuvres présentent une vraisemblance intérieure tout à fait convaincante, qui est le produit d'un réalisme hautement stylisé » [436] .

Ces pièces s'accordent avec une idée de la comédie distincte de la tragédie (domaine de la terreur et de la pitié) et de la farce (aux ressorts énormes et gratuits). Par opposition à la tragédie, la comédie désigne « une pièce de théâtre dont les personnages appartiennent à une humanité moyenne et dont les péripéties trouvent une conclusion heureuse. » Par opposition à la farce, la comédie désigne une pièce à « l'expression plus décente, plus conforme à la vraisemblance et plus chargée d'intention littéraire » [437] .

La tragédie

La première tragédie française a être représentée est *l'Abraham sacrifiant* [438] du protestant *Théodore* de Bèze, en 1550 au Collège de Lausanne. La pièce est issue des influences conjuguées du théâtre scolaire néo-latin, de la redécouverte des auteurs de

[435] « Les années 1630 ont en effet marqué la rencontre d'un genre en pleine renaissance, d'une nouvelle esthétique, d'un public capable de l'apprécier et de troupes en mesure de le jouer. Cet âge d'or est aussi la période où l'on cherche à établir une théorie classique du genre, en hésitant entre le plaisir et l'utilité morale. » Biet, juin 1995, p.6.

[436] Abirached, 1990, p.148-153. Michel Corvin précise : « Les comédies de jeunesse [de Corneille], pleines de vitalité et de charme, se caractérisent par la recherche d'un réalisme stylisé qui enthousiasme les Parisiens, ravis de retrouver sur scène des personnages contemporains, de condition moyenne, évoluant dans des lieux à la mode, comme *La Galerie du Palais*, et s'exprimant dans une langue quelque peu spontanée. » Corvin, 1991, p. 182. À propos des nouvelles règles classiques qui ont fixé la tragédie, Christian Biet affirme qu'elles ne peuvent s'appliquer tout à fait à la comédie. « Bien sûr, on a cherché la vraisemblance, souscrit aux bienséances, rendu les actes et les scènes à peu près égaux, observé tant bien que mal les unités de temps, de lieu et d'action, chassé la grossièreté... Cependant le système de représentation, fondé sur le "naturel", empêcha qu'on fit de ce genre un système trop précis. La comédie s'est aperçue alors qu'elle n'était pas le spectacle de la vérité, mais qu'elle avait pour fonction de dénoncer les mensonges, les folies et les impostures, non seulement de tous les temps, mais aussi de tous les jours. » Biet, juin 1995, p. 7.

[437] Abirached, 1990, p. 148-153.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

l'Antiquité (Sénèque, Sophocle, Euripide), et du théâtre tragique italien (Luigi Alamanni) [439].

La date de naissance « officielle » de la tragédie en France est cependant 1553 avec la représentation de la *Cléopâtre captive* d'Étienne Jodelle qui invente la « tragédie humaniste ». Jusqu'aux *Juives* de Robert Garnier, il s'agit d'un premier état de la tragédie au sujet immuable — « les coups de fortune que leur imprudence ou leurs passions déréglées attirent sur les grands de ce monde » —, et à la manière identique de le traiter — « tout s'étant joué avant le début, la pièce montre le malheur en marche à travers les débats rhétoriques, les réflexions philosophiques et morales, les plaintes lyriques, les récits élégiaques ou pompeux et les chants du chœur, aboutissant au retournement qui assure le dénouement funeste » [440].

Trop statique et accordant une trop large place aux plaintes, la tragédie humaniste cède la place à la « tragédie irrégulière », deuxième état de la tragédie, où les sujets sont empruntés aux nouvelles tragiques, à l'actualité, et au roman, en même temps qu'il y a un éclatement des règles. Le goût est ainsi aux drames violents. Il est aussi au romanesque qui trouve un développement dans un genre nouveau tout aussi irrégulier, la tragi-comédie, à l'issue heureuse. À la même époque arrive d'Italie la pastorale, « à l'amour pour unique enjeu, et où l'action est fortement structurée grâce au schéma de la chaîne amoureuse » [441].

C'est en intégrant ces apports tragi-comiques et pastoraux : « action et mouvement, conflit et psychologie amoureuse, expression d'une volonté de dépassement de soi par la passion amoureuse » [442], mais aussi en adoptant les principes de régularité de théoriciens du théâtre à partir de 1630 comme Chapelain [443], que la « tragédie

[438] « Le diable y joue encore son rôle, comme dans les mystères, mais la construction est celle d'une tragédie centrée sur les hésitations d'Abraham devant le sacrifice qui lui est imposé comme une épreuves à surmonter. » Weber, 1971, p. 559.

[439] Morel, 1990, p. 833-834.

[440] Corvin, 1991, p. 838. Jacques Morel propose un définition voisine : « La tragédie est consacrée aux infortunes des grands de ce monde qui usurpent le courage des Dieux et se trouvent précipités d'une grandeur excessive à une misère insupportable ou à la mort. »

[441] Corvin, 1991, p. 838.

[442] « Mais on réclame à présent une action plus dense et plus concentrée, une intrigue plus simple et plus vraisemblable, et un sens plus clair du tragique d'un destin individuel exemplaire. » Ubersfeld, 1966, p.225.

[443] Jacques Morel explique que les poètes n'adoptent les préceptes d'Aristote qu'au nom de la raison et sont libres de les interpréter. De là les variations extrêmes d'une pièce à l'autre de la doctrine des unités, mais aussi des bienséances, de la vraisemblance, de la progression, de l'importance relative du héros sur le sujet, dans le choix de la moralité tragique - la purgation aristotélicienne, la catharsis - qui peut être chez Corneille héroïque dépassement de soi et apothéose de l'individu dans l'urgence tragique ou bien chez Racine méditation mélancolique et désespérée sur la condition humaine. Morel, 1990, p.833-834. Chapelain est le premier théoricien du théâtre classique qui dans sa *Lettre sur l'art dramatique* en 1630 défend les règles, dont celle des trois unités, l'imitation des anciens, et l'utilité morale du théâtre.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

classique » a pu être imaginée [444], dernier état de la tragédie qui va retenir notre attention ici [445]. Ainsi après *l'Hercule mourant* de Rotrou (1633), Mairet écrit la première tragédie vraiment régulière, *Sophonisbe*, et en 1636 apparaît la *Mariane* de Tristan [446].

La tragédie classique se constitue ensuite réellement entre 1640 et 1680 avec Corneille et Racine qui « représentent la postulation la plus haute ». La dramaturgie tragique est désormais faite d'affrontements et de coups de théâtre. Après *Le Cid* (1637) et à partir de la série des tragédies politiques écrite par Corneille (1640-1643-44), « la tragédie est devenue non plus le récit d'une illustre infortune, mais la mise en scène d'une activité héroïque face à un conflit politico-amoureux et sous la menace d'un péril de mort : désormais l'issue funeste n'est plus une nécessité ». Racine substituera à l'activité héroïque la passion. Mais les deux auteurs se rejoignent sur leur conception du tragique « qui n'est plus celle de l'écrasement de l'homme, mais celle des conflits intérieurs insolubles dont les héros ne peuvent se libérer que par le dépassement généreux (Corneille) ou par la mort (Racine) » [447].

Pour Georges Couton, l'apport essentiel et personnel de Corneille à la tragédie est là, dans cette intériorisation des conflits qui se réalise dès *Le Cid* (1637) : « C'est une grande et féconde nouveauté ». La tragédie n'est donc plus simplement déploration ou action, mais devient le lieu d'une « double crise » : celle qui oppose les protagonistes et celle surtout qui appelle la commisération du public et « fait se heurter passions et nature, devoir et amour en chacun d'eux » [448].

La tragi-comédie

[444] Annie Ubersfeld parle de « renaissance de la tragédie ». Ubersfeld, 1966, p.224

[445] Corvin, 1991, p. 838. Jacques Morel ajoute : « L'âge de Corneille substitue une conception authentiquement tragique du drame où les héros ne parviennent à leur pleine expression qu'en renonçant à tout ce qui devait pouvoir assurer leur bonheur. Le néo-stoïcisme est l'armature morale de la tragédie française à l'époque de Louis XIII. » Morel, 1990, p.833-834.

[446] Ubersfeld, 1966, p.225.

[447] Corvin, 1991, p. 838. « C'est toujours d'un individu engagé dans une histoire et obligé à un choix décisif par l'urgence de l'événement qu'il s'agit. La tragédie commence, du *Cid* à *Phèdre*, au moment où l'homme, envisagé dans sa condition sociale et politique et dans son individualité propre, est amené à prendre une décision où ses ambitions les plus légitimes et ses intérêts les mieux reconnus se trouveront compromis dans une lutte sans merci, supposant le sacrifice d'une part essentielle de soi et pouvant entraîner la mort. Dans cette lutte les passions humaines sont impliquées, que le héros les domine ou qu'elles l'entraînent irrésistiblement. (...) Dans la tragédie le dépassement héroïque supposé par l'ambition l'emporte sur les « faiblesses » de l'amour. Que nous apprend Corneille, sinon que le souci du bien commun et de la grandeur de l'État doit primer la passion amoureuse ? Que nous apprend Racine sinon que les malheurs de l'homme viennent de son incapacité à échapper à l'emprise de l'amour, qui l'empêche d'entendre précisément sa vocation ? » Morel, 1990, p. 833-834. Jacques Morel ajoute que le personnage tragique est à la recherche de son bonheur et de son épanouissement, sachant que la passion est aussi noble que le désir de servir la communauté, deux exigences inséparables et « constitutives de l'être » dont le sacrifice de l'une est une « désintégration de l'individu ». Si chez Corneille le bonheur est souvent trouvé, « la descente aux enfers ouvrant la voie à l'apothéose », il fait encore partie chez Racine d'un « futur passé de la nostalgie. »

en vertu de la loi du droit d'auteur.

La tragi-comédie est née en France à la fin du XVIe siècle. Genre irrégulier, il trouve ses inspirations dans la littérature romanesque : « il déroule des aventures héroïques et amoureuses, où la mort n'est qu'un risque — plus proclamé qu'encouru — et où, partant, le dénouement est heureux » [449].

La définition de « tragédie à fin heureuse », proposée pendant la première moitié du XVIIe siècle, ne semble cependant pas convenir, notamment du fait que la tragédie elle-même accepte des fins qui ne sont pas toujours tragiques. Des définitions plus larges font de la tragi-comédie un mélange de tragédie et de comédie [450].

Ainsi Robert Garapon propose une définition précise allant dans ce sens : « C'est tout simplement une intrigue mouvementée et compliquée à souhait où des personnages de haut rang courent souvent risque de leur vie, mais qui se résout heureusement, une tragédie qui se termine en comédie ; une telle forme de pièce n'exclut pas des éléments plaisants, voire comiques, mais elle ne les suppose pas non plus » [451].

La tragi-comédie est prépondérante entre 1625 et 1635 dans le théâtre en France [452] et elle va donner, comme l'affirme Robert Garapon, à la production dramatique de l'époque « deux traits distinctifs » : « le romanesque » — succession d'évènements invraisemblables — et « la recherche de l'intensité des effets » — goût des spectacles, notamment de la nature, et violence ; choix de personnages monstrueux [453].

De ce fait la tragi-comédie a éclipsé la vieille tragédie antique sans action et marqué la comédie dans laquelle elle se fond peu à peu comme le souligne Annie Ubersfeld [454],

[448] Couton, 1990, p.44. Georges Couton cite un passage « essentiel » du discours *Du poème dramatique* de Corneille : « le combat des passions contre la nature ou du devoir contre l'amour occupe la meilleure partie du poème, et de là naissent les grandes et fortes émotions qui renouvellent à tous moments et redoublent la commisération. » Il convient de faire une remarque sur les passions impliquées dans cette lutte. Le XVIIe siècle, nous dit Jacques Morel, introduit une hiérarchie. L'avarice est réservée à la comédie et, dans la tragédie l'ambition et le dépassement héroïque que celle-ci entraîne l'emportent sur l'amour. Morel, 1990, p. 834.

[449] Corvin, 1991, p.838. André Stegmann ajoute : « La tragi-comédie est réservée aux sujets romanesques, d'un ton à la fois plus lyrique et plus familier. » Stegmann, 1988, p. 215.

[450] Michel Corvin, 1991, p. 839. De ce point de vue et suivant le dosage du « mélange », *Clitandre* pencherait plus vers la comédie et *Le Cid* vers la tragédie.

[451] Garapon, 1982, p. 20-21.

[452] Robert Garapon a fait le recensement des pièces dont le texte a été conservé : « durant les cinq années 1625-29, on représente huit tragédies, cinq comédies, neuf pastorales, dix tragi-comédies et quatre tragi-comédies pastorales ; dans les cinq autres années qui vont de 1630 à 1634, on joue neuf tragédies, vingt-cinq comédies, treize pastorales, mais quarante-deux tragi-comédies et dix tragi-comédies pastorales soit une tragi-comédie sur deux pièces en moyenne ! » D'autre part il a étudié le mémoire de Mahelot, décorateur de l'Hôtel de Bourgogne : « On y relève trois cinquièmes de tragi-comédies, un cinquième de pastorales, un cinquième de comédies. » Garapon, 1982, p. 19-20.

[453] Garapon, 1982, p. 21-26.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

beaucoup de comédies offrant une intrigue compliquée avec de nombreux incidents n'excluant pas la violence.

La comédie héroïque

Corneille crée le terme de comédie héroïque pour la pièce *Don Sanche d'Aragon*, jouée en 1649-50. La définition que l'on peut en donner est celle d'une tragédie à fin heureuse [455] .

1.1.1.2.2— Classement des œuvres de corneille en deux genres : comédies et tragédies

La majorité des pièces de Corneille pour la première période peut être regroupée dans un mode de classement double avec d'un côté les comédies et de l'autre les tragédies que Corneille a lui-même qualifiées ainsi dès l'origine. Quatre œuvres cependant ne sont entièrement ni des comédies, ni des tragédies, tout en entretenant avec ces deux genres des relations étroites : deux œuvres ont changé de genre d'origine : *Clitandre* (?1630-31), et *Le Cid* (1637) ; et deux autres appartiennent à des genres proches : *L'Illusion comique* (1635-36) et *Don Sanche d'Aragon* (1649-50). Pour ces quatre pièces des commentaires s'imposent sur le choix de les intégrer pour les besoins de l'étude aux comédies ou aux tragédies.

Les comédies et les tragédies d'origine

Le Cid (1637) est l'œuvre charnière de Corneille dans la période qui nous intéresse de *Mélite* (1629-30) à *Pertharite* (1651-52). Avant cette pièce, l'auteur fera représenter principalement des comédies, au nombre de cinq : *Mélite* (1629-30), *La Veuve* (?1631-32), *La Galerie du Palais* (?1632-33), *La Suivante* (?1633-34) et *La Place royale* (?1633-34), mais également une tragédie : *Médée* (1634-35). Après, il fera encore jouer deux comédies : *Le Menteur* (1643-44) et *La Suite du menteur* (1644-45), mais surtout dix tragédies : *Horace* (1640), *Cinna* (1642), *Polyeucte* (1642), *Pompée* (1643-44), *Rodogune* (1644-45), *Théodore* (1645-46), *Héraclius* (1646-47), *Andromède* (1647à la cour, 1650), *Nicomède* (1651), et *Pertharite* (1651-52).

Les changements de genre

Corneille a écrit deux pièces intitulées tragi-comédies : *Clitandre* (?1630-31) et *Le Cid* (1637). La difficulté est cependant de savoir à quel genre les intégrer car chacune des deux pièces a ensuite changé de statut et représente un cas particulier dans sa construction.

[454] Ubersfeld, 1966, p. 225.

[455] À propos de la présentation de *Don Sanche d'Aragon*, André Stegmann écrit : « Bien que Corneille l'appelle : « poème d'une espèce nouvelle », et invente le terme de comédie héroïque, c'est une tragédie à fin heureuse, comme *Rodogune* et *Héraclius*. » Stegmann, 1988, p. 495.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Corneille a d'abord intitulé *Clitandre* (?1630-31) tragi-comédie, puis tragédie en 1660. La tragi-comédie étant un mélange de tragédie et de comédie, la question est de savoir s'il convient de retenir la première, la deuxième, voire les deux appellations à la fois. Ainsi faut-il retenir l'orientation donnée par l'auteur, en intégrant cette œuvre à l'ensemble des tragédies, ou bien en choisir une différente en l'intégrant à l'ensemble des comédies, voire pour une part aux tragédies et pour une autre aux comédies ? En fait *Clitandre* est une véritable tragi-comédie, chargée de péripéties tenant en une journée de 24 heures. C'est une pièce « mystérieuse » qu'André Stegmann rapproche de *L'Illusion comique* qui est baptisée tragi-comédie par le critique et que Corneille intitule bien, sans jamais changer son genre, comédie. C'est pourquoi, en suivant à la fois André Stegmann qui rapproche *Clitandre* de *L'Illusion comique* pour en faire deux tragi-comédies [456] et Corneille qui fait de *L'Illusion comique* une comédie, nous intégrerons pour notre recherche *Clitandre* aux comédies [457] .

De la même manière que pour *Clitandre* Corneille intitulera *Le Cid* (1637) tragédie en 1648, après en avoir fait d'abord une tragi-comédie. Cependant la comparaison s'arrête ici car *Le Cid* est bien une tragédie, comme en convient d'ailleurs André Stegmann [458] , et il est donc raisonnable de l'intégrer à l'ensemble des tragédies. *Le Cid* est en fait une tragédie à fin heureuse, un type de tragédie pour lequel Corneille créera plus tard l'appellation de tragédie héroïque à propos de *Don Sanche d'Aragon*.

L'appartenance a des genres proches : tragi-comédie et comédie héroïque

L'Illusion comique (1635-36) est intitulée comédie. C'est en fait une tragi-comédie où la tragédie est sous-jacente à la comédie. Corneille a écrit une « galanterie extravagante » pour laquelle il s'est lui-même expliqué dans l'*Examen* de la pièce de 1660. « Le premier acte ne semble qu'un prologue, les trois suivants forment une pièce, que je ne sais comment nommer : le succès en est tragique ; Adriaste y est tué, et Clindor en péril de mort ; mais le style et les personnages sont entièrement de la comédie. […] Le cinquième est une tragédie assez courte pour n'avoir pas la juste grandeur que demande Aristote. » [459] Avec Corneille il est donc possible d'intégrer, pour les besoins de l'étude, le premier et le dernier acte de *L'Illusion comique* à l'ensemble des tragédies et les trois actes centraux à l'ensemble des comédies.

Don Sanche d'Aragon (1649-50) est une tragédie à fin heureuse — comme

[456] « *L'Illusion comique* est, avec *Clitandre*, la seconde pièce mystérieuse de Corneille. Il n'a jamais composé d'autres tragi-comédies que ces deux là. » Stegmann, 1988, p. 193.

[457] On pourrait ajouter que — comme nous l'avons vu plus haut « 111.21—Description des différents genres » — la tragi-comédie à cette époque se fond peu à peu dans la comédie, quand la tragédie intègre de son côté certaines de ses caractéristiques tout en adoptant des principes de régularité.

[458] « Corneille a eu raison de l'appeler par la suite tragédie, la tragi-comédie étant réservée aux sujets romanesques, d'un ton à la fois plus lyrique et plus familier. » Stegmann, 1988, p. 215.

[459] Corneille, *Œuvres complètes*, t. 1, (Bibliothèque de La Pléïade), Gallimard, 1980, p. 614.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

précédemment *Cinna*, *Rodogune*, *Héraclius* — pour laquelle Corneille a créé le terme de comédie héroïque. André Stegmann souligne que cette œuvre se rattache bien à la production antérieure avec une évolution dans la conception de Corneille de la tragédie : « il est pour le héros d'autres périls plus graves que la mort, capables de susciter l'admiration et la pitié, qui demeurent la fin de la tragédie : c'est la solitude intérieure, l'incompréhension et l'injustice du monde dans lequel il vit » [460].

Liste récapitulative

Nous présentons sous forme de tableau l'ensemble des pièces de Corneille réparties par genre avec pour les quatre pièces posant problème — *Clitandre*, *Le Cid*, *L'Illusion comique* et *Don Sanche d'Aragon* — la position que nous avons adoptée pour notre étude afin de les intégrer aux comédies ou aux tragédies : notre choix de rapprocher *Clitandre* des comédies et de *Don Sanche d'Aragon* des tragédies, notre choix de suivre l'édition de 1648 qui fait du *Cid* une tragédie et de suivre les commentaires de Corneille dans l'*Examen* de 1660 qui fait de *L'Illusion comique* à la fois une comédie pour les trois actes centraux et une tragédie pour le premier et le dernier acte :

Comédies	Tragi-comédies	Comédie héroïque	Tragédies
Mélite (1629-30) [*Clitandre* (?1630-31)] *La Veuve* (?1631-32) *La Galerie du Palais* (?1632-33) *La Suivante* (?1633-34) *La Place royale* (?1633-34) *L'Illusion comique* (1635-36) éd. ori. ; [actes II, III, IV, *Examen* de 1660] *Le Menteur* (1643-44) *La Suite du menteur* (1644-45)	*Clitandre* (?1630-31) éd. ori. [*L'Illusion comique* (1635-36), *Examen* de 1660] *Le Cid* (1637) éd. ori.	*Don Sanche d'Aragon* (1649-50) éd. ori.	*Clitandre* (?1630-31) éd. 1660 *Médée* (1634-35) [*L'Illusion comique* (1635-36), actes I, V, *Examen* de 1660] *Le Cid* (1637) éd. 1648 *Horace* (1640) *Cinna* (1642) *Polyeucte* (1642) *Pompée* (1643-44) *Rodogune* (1644-45) *Théodore* (1645-46) *Héraclius* (1646-47) *Andromède* (1647à la cour, 1650) [*Don Sanche d'Aragon* (1649-50)] *Nicomède* (1651) *Pertharite* (1651-52)

éd. : édition ; éd. ori. : édition originale

[460] André Stegmann, 1988, p. 495.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

1.1.2— Relations avec la problématique

Notre interrogation générale porte sur les transformations de genre et d'esthétique dans le théâtre de Corneille au cours de la première période de son œuvre : passage de la comédie à la tragédie et passage du baroque au classicisme. Pour apporter une réponse nous avons choisi de suivre l'évolution lexicologique de la folie et de la déraison au niveau de quatre pièces du théâtre de Corneille caractéristiques de cette période : *Mélite*, *Clitandre*, *Le Cid*, et *Horace*. Avec comme préalable que la comédie et le baroque entretiennent des liens avec la folie, tandis que la tragédie et le classicisme entretiennent des liens avec la déraison. Ce sont ces liens que nous allons décrire maintenant, en commençant par une étude des relations qui lient la comédie et la tragédie respectivement au baroque et au classicisme, et en terminant par une réflexion sur cette période de transition où les genres et les esthétiques co-existent encore pour un temps.

1.1.2.1— Baroque et classicisme

À la suite de la présentation des éditions et des genres dramatiques dans le cadre des problèmes liés aux textes, l'on est naturellement amené à se poser une question concernant l'appartenance respective des deux principaux genres dramatiques que sont la comédie et la tragédie, aux deux grands styles artistiques opposés que sont le baroque et le classicisme.

Tout d'abord la comédie est baroque. La comédie est baroque car elle procède de l'illusion qui brouille les repères du vrai et du chimérique. On peut citer quelques procédés du genre portant sur la structure de la pièce : échange des rôles par le truchement du déguisement qui permet malentendu et quiproquos ; stratagème farcesque par le biais de la ruse, la tromperie, et le mensonge ; théâtre dans le théâtre par un système d'enchâssement. D'autres procédés portent encore sur le langage avec les sous-entendus, les demi-mots, et les doubles sens, où un code que d'autres ignorent est détenu par certains personnages, mais aussi avec le malentendu et le quiproquo, où deux personnages parlent en décalage sans se comprendre [461] .

Mais la comédie est encore baroque car elle procède de l'excès, de l'outrance, et de l'invraisemblance [462] . Ainsi il y a des procédés qui portent sur la structure : rupture et contre-pied par l'enchaînement de scènes comiques, sombres, informatives, surprenantes, de ballets, etc. ; rebondissement, retournement, et reconnaissance ; fin heureuse. Il y a aussi d'autres procédés qui portent sur le langage avec le coq-à-l'âne et la répétition de mots par exemple.

La tragédie à l'opposé est classique. Elle s'oppose à tout ce qui précède dans la mesure où les procédés qu'elle utilise semblent obéir plus strictement à des règles fixées dès 1630 [463] , dont celles des unités de lieux, de temps, et d'action, avec la recherche d'une intrigue simple et vraisemblable dans les limites des bienséances, d'une action concentrée, etc.

Mais la tragédie est encore classique en ce qu'elle défend l'utilité morale du théâtre

[461] Biet, juin 1995, p. 18-19.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

avec la mise en scène d'un destin individuel exemplaire : à la fin l'ordre triomphe et les normes morales ne sont pas remises en cause. Ce n'est pas le cas pour la comédie où, comme l'explique Christian Biet, le spectateur reste à la fin de la pièce, malgré un retour à l'ordre normal, « en proie au doute sur cette harmonie et sur toute vérité [464] ».

1.1.2.2—Folie et déraison

La folie et la déraison s'opposent dans les relations qu'elles entretiennent avec les genres dramatiques — la folie est liée à la comédie et la déraison à la tragédie — et les courants esthétiques — la folie est liée au baroque et la déraison au classicisme. Nous en verrons successivement ici les caractéristiques.

En ce qui concerne les genres dramatiques pour commencer, la folie est une forme propre à la comédie. Par le quiproquo tout d'abord dont la folie, comme le souligne Michel Foucault, est « la forme la plus pure, la plus totale » [465] et la forme « la plus rigoureusement nécessaire dans l'économie dramatique » [466]. Par le faux-semblant ensuite puisque, si l'on suit encore la réflexion de Michel Foucault, la folie n'est plus un

[462] La comédie reprend les outrances de la tragi-comédie dont elle est l'héritière et qui était le genre nouveau avec la pastorale au début du XVIIe siècle avant Corneille, en réaction à la vieille tragédie. « Un autre trait marquant du nouveau théâtre [à côté du foisonnement des genres], souligne Annie Ubersfeld, est le goût de l'action, de l'événement brutal avec tous ses excès de sang et d'horreur, ou de sentimentalité déchaînée. » Ubersfeld, 1966, p. 222. « La recherche de l'intensité des effets de détails, explique de son côté Robert Garapon, se manifeste d'abord par le goût du spectacle pour lui-même [...] Surtout les spectacles violents et propres à faire frémir sont inlassablement prodigués : les duels sur le théâtre sont monnaie courante, de même que les meurtres ou les suicides ; dans plusieurs pièces, le spectateur assiste à des tentatives de viol, à des crises de « furie », c'est-à-dire de folie furieuse, à des préparatifs de supplice. Cette recherche de l'intensité et de la surprise apparaît aussi dans le choix des personnages portés à la scène : ils sont souvent d'un redoutable violence, habités par une passion démesurée, voire monstrueux : [...] ainsi des amoureux désespérément tendus vers la satisfaction de leur désir, des scélérats qui reculent les bornes de la perfidie, des malheureux victimes de sentiments contre-nature, des héros invincibles et toujours disponibles pour de nouveaux miracles de valeur, des virtuoses de l'énergie et de la force d'âme, ou à l'inverse, des fanfarons et des fous. » Garapon, 1982, p. 24-25. Robert Garapon définit également le baroque comme outrance ainsi : «Si j'avais à donner une définition de l'art baroque (notion dont on a quelque peu abusé ces dix dernières années), je dirais précisément qu'il consiste en la volonté tenace de donner à chaque élément la plénitude de sa force expressive, dût l'impression produite par l'ensemble perdre de sa puissance et de sa netteté. » Garapon, 1982, p. 24-25. Voir aussi Robert Garapon, « Le théâtre comique : du baroque au classicisme », *XVIIe siècle*, 1963, n°20.

[463] Ces règles qui fondent la renaissance de la tragédie, Georges Couton les énumère pour Corneille : 1/La finalité de la tragédie : instruire et régler les mœurs, mais aussi plaire ; 2/Les formes : cinq actes en alexandrin, les récits remplaçant les spectacles ; 3/Les trois unités : unités de lieu, de temps, et d'action ; 4/Le respect des bienséances ; 5/ Le respect du vraisemblable. Couton, 1990, p. 35-49.

[464] « Même la comédie de mœurs du XVIIe siècle, qui s'appliqua à dénoncer les travers sociaux bien plus encore que ne le faisait la comédie de caractère du siècle précédent, ne put proposer une norme finale où tout se terminerait bien sans que rien ne vienne gêner le plaisir des mariages qui clôturent le texte ou le contentement qui consiste à punir les méchants. » Biet, juin 1995, p. 7.

[465] « La folie, c'est la forme la plus pure, la plus totale, du quiproquo : elle prend le faux pour le vrai, la mort pour la vie, l'homme pour la femme, l'amoureuse pour l'Érinnye et la victime pour Minos. » Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 51.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

châtiment réel, mais la « fausse sanction » d'un « faux drame : forme chimérique où il n'est question que de fautes supposées, de meurtres illusoires, de disparitions promises aux retrouvailles ». Par le jeu du théâtre dans le théâtre aussi où, « dans cette extravagance, comme le dit Michel Foucault à propos de la pièce de Scudéry, *La Comédie des comédiens*, le théâtre développe sa vérité, qui est d'être illusion : ce qui est, au sens strict, la folie » [467] . Et par le doute enfin qui atteint le spectateur sur la vérité, sur l'ordre moral [468] . Cependant, même si elle met un « comble à l'illusion », la folie est essentielle puisqu'elle permet aussi la manifestation de la vérité [469] .

La présence de la folie est « multiple », affirme Michel Foucault, dans la littérature à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe siècle. Tout un travail s'accomplit, qui prépare l'avènement de la déraison [470] , dans quatre figures de la folie que nous pouvons détailler à la suite de Michel Foucault.

La folie par identification romanesque tout d'abord, où le fou s'identifie à un modèle littéraire, est la « plus importante, et la plus durable ». Elle a été fixée par Cervantès dans son *Don Quichotte* et il y à là « toute une inquiétude sur les rapports du réel et de l'imaginaire » [471] .

Dans la folie de vaine présomption ensuite, d'ordre moral, le fou s'identifie à lui-même

[466] « Car elle n'a besoin d'aucun élément extérieur pour accéder au dénouement véritable. Il lui suffit de pousser son illusion jusqu'à la vérité. » Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 51-52.

[467] Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 52-53.

[468] « Si le dénouement et la dernière scène présentent un retour à l'ordre traditionnel, abstrait, fondé sur l'harmonie, où les méchants sont punis, et où les bons triomphent, nombreux sont les instants où le jugement vacille, où le comique hésite, où le spectateur est en proie au doute sur cette harmonie et sur toute vérité ». Biet, juin 1995, p. 7.

[469] Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 51. Il cite l'exemple de *Mélite*. « Toutes les ruses que le héros a accumulées pour tromper les autres se sont retournées contre lui, et il a été la première victime en croyant être coupable de la mort de son rival et de sa maîtresse. [...] La vérité se fait jour, dans et par la folie, qui, provoquée par l'illusion d'un dénouement, dénoue, en fait, à elle seule l'imbroglio réel dont elle se trouve être à la fois l'effet et la cause. » Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 51. Et il compare cette utilisation de la folie dans la littérature du début du XVIIe siècle à celle qui en est faite par Shakespeare et Cervantès à la même époque, « plus encore les témoins d'une expérience tragique de la folie née au XVe siècle, que ceux d'une expérience critique et morale de la déraison. » Chez ces auteurs, la folie « occupe toujours une place extrême en ce sens qu'elle est sans recours. Rien ne la ramène jamais à la vérité ni à la raison. » Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 49-50.

[470] « Un art qui, dans son effort pour maîtriser cette raison qui se cherche, reconnaît la présence de la folie, de sa folie, la cerne, l'investit pour finalement en triompher. » « Tout un travail s'accomplit qui amènera la confirmation de l'expérience tragique de la folie dans une conscience critique. » Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 47.

[471] Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 47-48. Il cite les œuvres suivantes : adaptations directes de l'œuvre de Cervantès avec *Don Quichotte* (joué en 1639) et *Le Gouvernement de Sancho Pancha* (joué en 1641) de Guérin Bouscal ; réinterprétations d'un épisode particulier avec *Les Folies de Cardenio* par Pichou ; satire des romans fantastiques avec *La Fausse Clélie* de Subligny.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

en se prêtant toutes les qualités dont il est dépourvu. Il s'agit de la folie la « moins extrême », étant, « au cœur de tout homme, le rapport imaginaire qu'il entretient avec soi » [472].

La folie du juste châtiment, d'ordre moral également, « punit, par les désordres de l'esprit, les désordres du cœur ». Elle a ceci de particulier que le châtiment qu'elle inflige participe à l'éclatement de la vérité [473].

Dans la folie de la passion désespérée enfin, l'amour, laissé seul à lui-même par la mort de l'objet qu'il désirait, n'a d'autre issue que la démence et le délire [474].

Inversement, la déraison est une forme propre à la tragédie. Par l'intériorisation des sentiments tout d'abord puisque c'est l'instauration de règles strictes, dont celle des trois unités, qui a contribué à l'intériorisation de l'action des pièces avec une concentration de la dramaturgie comme nous l'explique Henry Peyre. Désormais les héros sont pris dans leurs propres discours sur leur passé, impuissants souvent à fuir les autres et à se fuir eux-mêmes pour se sauver [475]. Cette intériorisation des conflits est dans l'essence même de la tragédie qui est, pour Corneille et selon les termes de Georges Couton, « une crise dans le monde héroïque », une « double crise » en fait avec celle qui oppose les hommes et surtout celle qui fait s'opposer en chacun d'eux leur devoir et leurs passions [476]. De là est né l'adjectif cornélien [477] utilisé dès que l'on parle d'exigence morale ou de conflit intérieur. André Stegmann note que la situation cornélienne — « un dilemme, dont, quel que soit le choix, le résultat est douloureux » — est définie pour la première fois et de manière complète dans *Le Cid* [478] :

[472] Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 48. Il cite les œuvres suivantes : *Philautia* d'Érasme, *Les Visionnaires* (7 personnages), *Le Pédant joué* (Chateaufort), *Sir Politik* (M. de Richesource) de Saint-Évremond.

[473] Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 48-49. Il cite les œuvres suivantes : *Mélite* (Éraste) de Corneille, *Macbeth* (Lady Macbeth) de Shakespeare.

[474] Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 49. Il cite les œuvres suivantes : *La Folie du sage* (Ariste), *Le Roi Lear* de Shakespeare.

[475] « Les personnages tragiques du classicisme, resserrés sur une scène étroite, sans ouverture sur la nature extérieure, pressés par une fatalité implacable, ne peuvent que rappeler leur passé et leurs tensions depuis longtemps déjà enfiévrées dans quelque récit, puis se débattre contre la fin du jour ou l'avenir cruel qui réglera leur destin. On les a souvent comparés à des fauves en cage, exaspérés par leur désir féroce de dévorer celui qu'ils ne peuvent posséder, impuissants à fuir leur proie ou leur tourmenteur, et à se fuir eux-mêmes. » Peyre, 1990, p. 967.

[476] Couton, 1990, p. 44.

[477] « Corneille a connu cette consécration et cette disgrâce, que de son nom a été tiré un adjectif, devenu une étiquette. [...] Rien n'est plus propre que cet étiquetage à obscurcir la connaissance d'une œuvre et à autoriser à ne la lire ni de trop près, ni en son entier, à faire un monolithe de ce qui est un foisonnement. » Couton, 1990, p. 94.

[478] Stegmann, 1988, p. 222.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

<u>Don Rodrigue</u> : « Je sens en deux partis mon esprit divisé, / Si mon courage est haut, mon cœur est embrasé, / Cet hymen m'est fatal, je le crains et souhaite : / Je n'ose en espérer qu'une joie imparfaite. / Ma gloire et mon amour ont pour moi tant d'appas / Que je meurs s'il s'achève ou ne s'achève pas. » (Le Cid, I, 1, 119-124)

Mais la déraison est ensuite une forme propre à la tragédie par le biais de la morale. En effet la déraison se définit par rapport à la norme et l'ordre moral quand la tragédie classique a pour but d'instruire et de régler les mœurs. Même si le but de Corneille était aussi de plaire, l'on a souvent fait de ses héros des exemples pour leurs hautes valeurs morales, aptes principalement à les aider à surmonter leurs passions. Ainsi dans la tragédie, l'ordre moral n'est pas remis en cause mais se trouve au contraire conforté par la mise à l'écart des attitudes déviantes [479] .

En ce qui concerne les courants esthétiques pour finir, la folie, dans ce qu'elle a d'excessif, d'extravagant, mais aussi dans ce qu'elle estompe les frontières entre la réalité et l'illusion, est une des formes du baroque. La folie, affirme Michel Foucault, entre, dans la littérature de la fin du XVIe siècle et du début du XVIIe siècle, dans un « jeu d'un âge baroque » [480] .

Inversement, la déraison, dans ce qu'elle a de plus maîtrisée en étant liée à des règles morales et dans ce qu'elle s'oppose à la raison, est une des formes du classicisme, courant artistique se rapprochant de la raison [481] par ce qu'il peut avoir lui-même de maîtrisé.

1.1.2.3— Période de transition

L'on voit ainsi que la folie, baroque, entretient des liens privilégiés avec la comédie, elle-même baroque. De même la déraison, classique, est en relation privilégiée avec la tragédie, elle-même classique.

Mais il convient de faire une remarque concernant ces relations que nous avons fait apparaître. L'on ne peut ainsi omettre de parler de période : période où la folie circule librement et période où elle cède le pas à la déraison, mais aussi période baroque et période classique. Or concernant les périodes de la folie et de la déraison la date de partage est 1656 et concernant les périodes du baroque et du classicisme français la date de partage est 1660 — voire 1630 pour certains [482] . Et même si les dates sont très

[479] Dans la tragédie cornélienne, si l'ordre moral est remis en cause — comme par exemple le droit des pères à disposer de la liberté de leurs enfants — il n'est jamais renversé et triomphe toujours, parfois à quel prix...

[480] « Un art qui, dans son effort pour maîtriser cette raison qui se cherche, reconnaît la présence de la folie, de sa folie, la cerne, l'investit pour finalement en triompher. » Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 47. Il est aussi caractéristique de constater que la folie a sa place dans le théâtre du début du XVIIe siècle : crises de folie furieuse, personnages fous et fanfarons.

[481] « En face du courant aristocratique et romanesque se dessine, encouragé par Richelieu, un courant, peut-être d'inspiration bourgeoise, qui défend les traditions antiques, l'humanisme et la « raison » ». Ubersfeld, 1966, p. 224. Rappelons que c'est également la société bourgeoise qui est accusée de la création du « monde de la déraison », monde que la folie ne recouvre pas en totalité puisqu'il accueille instables, asociaux, prostituées, etc.…

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

proches — 1656 et 1660 —, il y a un décalage, décalage accru par une étape de transition — les périodes n'étant pas imperméables à d'autres, elles peuvent être l'objet de superpositions entre elles [483] — où les lignes de partage folie-déraison et baroque-classicisme restent floues. C'est cette étape de transition qui nous intéresse à travers l'œuvre de Corneille dans la période qui précède sa retraite de 1652 et l'édition de ses œuvres de 1660, période qui s'étend de 1629-30 avec *Mélite* à 1651-52 avec *Pertharite*, et qui est marquée par la rupture de 1637 où Corneille écrit *Le Cid* qui ouvre l'ère des grandes tragédies classiques où les conflits seront intériorisés, après celle des comédies.

Si Michel Foucault insiste sur le partage conflictuel de la folie en un élément tragique et un élément critique entre le début du XVIe siècle et le début du XVIIe siècle, Annie Ubersfeld explique que pendant la première moitié du XVIIe siècle il y une « lutte extraordinairement confuse entre les éléments dits baroques et les éléments classiques, lutte d'autant plus confuse que beaucoup d'épisodes nous en sont mal connus, et qu'elle se déroule souvent à l'intérieur d'un même auteur, voire à l'intérieur d'une même œuvre » [484] . Le critique voit la concurrence de deux tendances : un tendance baroque qui est aristocratique et ultramontaine tournée vers l'univers intellectuel de la Contre-réforme et une tendance classique bourgeoise tournée vers l'humanisme antique et la vie nationale.

De la concurrence du baroque et du classicisme a pu naître une interrogation à propos de Corneille : Corneille est-il un baroque, n'est-il pas plutôt un classique? « Il faut y regarder de près » avoue Raymond Lebègue. « Ce qui, dans plusieurs des premières pièces, caractérise le mieux l'esprit baroque, c'est la démesure des passions et des volontés [485] . [...] Mais, peu à peu, Corneille se soumettra aux règles classiques. Il liera les scènes entre elles, et justifiera les entrées et les sorties des personnages. Il renoncera aux pointes. En rééditant ses premières œuvres il les soumettra aux bienséances [486] . »

Ce qui fait que dans les comédies de Corneille, mais aussi bien dans certaines tragédies, il peut y avoir des éléments baroques ; tout comme dans les tragédies, mais

[482] Voir l'introduction générale.

[483] « Mais les périodes, en histoire comme en art et en littérature, ne sont nullement des blocs homogènes. Tout co-existe toujours ; seulement les tendances et les talents d'un certaine époque semblent converger vers quelque idéal, parfois clairement entrevu, parfois plus secret. » Peyre, 1990, p. 966.

[484] Ubersfeld, 1966, p. 222. Henry Peyre signale également ce mélange du goût baroque et du goût classique en 1642. Peyre, 1990, p. 966.

[485] « Alidor pousse l'amour de la liberté jusqu'à l'extravagance. La *Médée* cornélienne ne connaît pas le repentir. En s'apprêtant à « immoler ce qu'il aime », le jeune Horace est fier d'accomplir un acte extraordinaire. Pour satisfaire son ambition, la Cléopâtre de *Rodogune* commet un crime monstrueux. » Lebègue, 1988, p. 8.

[486] « Remplaçant le mot *baiser* par un terme anodin, affadissant une scène scabreuse du cinquième acte de *Clitandre*, supprimant ce personnage qu'on croirait échappé du théâtre d'Henry Bataille : la princesse Rosine (cependant, il ose conserver le lupanar de Sainte *Théodore*, la bigamie de Sophonisbe, et le saignement de nez d'Attila). Et les personnages exceptionnels deviendront plus rares. » Lebègue, 1988, p. 8.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

aussi dans certaines comédies, des éléments plus classiques. Mais ceci ne doit cependant pas remettre en cause le choix que nous avons fait de traiter séparément les comédies et les tragédies, même si cela doit nous conduire, autour de la rupture de 1637, à empiéter de part et d'autre des deux périodes, dont l'une est de tendance baroque et l'autre de tendance classique, et dont nous avons pu voir les interférences.

1.2— Analyse lexicologique : méthodologie

L'étude lexicologique des quatre œuvres de Corneille — *Mélite*, *Clitandre*, *Le Cid* et *Horace* — se fera suivant deux démarches : une démarche onomasiologique allant du Sé vers le Sa et une démarche sémasiologique allant en sens inverse du Sa vers le Sé [487] .

La démarche onomasiologique permettra de mettre en évidence, à partir des notions de folie et de déraison, les éléments du lexique ou parasynonymes qui les expriment. La démarche sémasiologique permettra d'étudier le sens des occurrences du mot *folie* et du mot *déraison*, ainsi que de leurs dérivés et des gloses qui les remplacent.

L'objectif est de décrire, à travers l'étude de champs lexicaux onomasiologiques et sémasiologiques, les traitements qui sont faits de la folie et de la déraison en contexte dans les quatre pièces de Corneille selon une perspective synchronique au XVIIe siècle, en prenant comme référence la norme lexicale en langue que nous avons mise en évidence dans la première partie. Avec le but ultime toujours de mettre en évidence la rupture de genre et d'esthétique dans la première période de l'œuvre de Corneille.

1.2.1— Délimitation du champ d'étude

La délimitation du champ d'étude correspond à une double délimitation. Il s'agit en effet de préciser ici à la fois le corpus de textes tiré de l'œuvre de Corneille et dans ce corpus le type de contexte qui servira de support à l'étude lexicologique.

1.2.1.1— La délimitation du corpus

Il nous a paru matériellement impossible de traiter l'ensemble des comédies et des tragédies de la première période de Corneille, depuis *Mélite* jusqu'à *Pertharite*, de la même manière. Le travail aurait été d'une ampleur trop considérable. Aussi avons-nous choisi, pour l'analyse lexicologique, seulement quatre pièces du théâtre de Corneille qui nous paraissaient être représentatives : *Mélite*, *Clitandre*, *Le Cid*, et *Horace*.

Pourquoi le choix de ces quatre pièces ? *Mélite* et *Clitandre* sont les deux premières œuvres du Corneille de la première époque (1629-30 à 1638-39). *Le Cid* qui clôt cette première époque et *Horace* qui débute la seconde (1639-40 à 1651-1652), inaugurent un changement radical dans l'œuvre de Corneille puisqu'à leur suite le passage se trouve alors accompli de la comédie à la tragédie et du baroque au classicisme.

L'on aurait pu se contenter de ces deux dernières pièces qui sont à la charnière de

[487] Concernant l'ordre des deux démarches l'on pourra se reporter à la première partie. Nous conservons ici l'ordre adopté en langue.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

l'œuvre de Corneille, mais le *Le Cid* et *Horace* sont deux pièces déjà tragiques et classiques alors que *Mélite* et *Clitandre* à l'opposé représentent la comédie et le baroque dans leur premier état.

Il faut encore préciser que *Clitandre* et *Le Cid*, qui se placent entre *Mélite* et *Horace*, sont deux tragi-comédies dont Corneille a lui-même changé le genre en 1648 pour la première et en 1660 pour la seconde afin d'en faire deux tragédies. Mais si *Le Cid* est bien une tragédie classique il n'en va pas de même pour *Clitandre* qui n'est pas non plus une tragédie baroque mais se rapprocherait plus d'une comédie baroque comme *L'Illusion comique* pour laquelle Corneille admet en 1660 des éléments de la comédie et des éléments de la tragédie. C'est en ce sens que nous rapprochons *Clitandre* des comédies baroques.

1.2.1.2— La délimitation du contexte

Les systèmes sémantiques en langue et en contexte ne correspondent pas toujours. Lorsqu'un écrivain, dans l'utilisation qu'il fait de la langue, passe de l'un à l'autre il se produit des transformations qui sont de deux ordres suivant le type de contexte dans lequel ces transformations interviennent à l'intérieur de l'œuvre. On distingue ainsi un contexte linguistique proche où les mots du champ étudié sont pris dans un syntagme réduit correspondant à une portion de phrase ou à la phrase entière et un contexte linguistique large où les mots sont pris dans un ensemble de phrases, de paragraphes ou de chapitres, voire d'œuvres entières lorsqu'on étudie un regroupement de textes.

Le contexte linguistique proche

Nous nous intéresserons dans l'immédiat à des problèmes purement sémantiques [488] dans le cadre du contexte linguistique proche. Ces problèmes correspondent à ce que l'on peut appeler la tentative d'appropriation du lexique par l'écrivain puisqu'il y a création par le contexte pour certains sémèmes de nouveaux sèmes qui n'existaient pas en langue.

Tout d'abord la distribution des noms du champ en contexte linguistique proche se fait suivant des types réguliers que l'on peut résumer ainsi :

- — S + 0
- — S + A
- — S + CN
- — S + App

S : Substantif du champ conceptuel, + : Liaison grammaticale, 0 : Vide, A : Adjectif ou relative adjectivale, CN : Complément du nom, App : Apposition.

Pour l'ensemble de ces structures on distingue trois sortes d'influence des sèmes

[488] Nous laissons de côté les problèmes d'ordre structural. La structure en langue construite théoriquement à partir des définitions des dictionnaires apparaît en effet souvent trop rigide et compliquée par rapport à la structure en contexte qui correspond à une utilisation pratique des mots. Ainsi des distinctions, pertinentes en langue pour différencier des sémèmes, s'avèrent parfois superflues en contexte.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

associés aux sémèmes du champ :

- — Une influence neutre : les sèmes ajoutés aux sémèmes des substantifs du champ étudié par la combinaison syntagmatique n'apportent rien et sont redondants — il s'agit d'une normalisation : « *lâche attentat »* (Clitandre*, v. 807 var.)*.
- — Une influence favorable : les sèmes ajoutés aux sémèmes des substantifs du champ étudié par la combinaison syntagmatique ne changent pas le sens général du substantif mais le développe en le renforçant — il s'agit alors d'une hyperbolisation : « *noire perfidie »* (Clitandre*, v. 1140 var.)*.
- — Une influence défavorable : les sèmes ajoutés aux sémèmes des substantifs du champ étudié par la combinaison syntagmatique changent le sens général du substantif de manière significative — il s'agit d'une déviation : « *heureux malheur » (*Clitandre*, v. 755)*.

Ensuite l'on est obligé de remarquer que le concept couvert par un champ sémantique lexical qui se compose de substantifs, peut s'exprimer autrement que par des substantifs, à savoir par des adjectifs, des participes passés, des adjectifs nominalisés, etc. La question est alors de savoir si, pour être exhaustif dans l'étude littéraire reposant sur l'expression d'un concept, l'on peut se passer de prendre en considération l'ensemble de ces formes. Devant l'étendue du champ sémantique que nous avons choisi — substantifs exprimant des « changements humains hors norme : actions et états » — nous ne les retiendrons pas pour des raisons pratiques : l'ensemble devient en effet impossible à gérer, surtout si l'on veut être complet. Ce sont :

- — Les adjectifs seuls : *lourdaud* (n. et adj.) : *« Tout lourdaud que je suis en ma rusticité » (*Clitandre*, v. 687)*.
- — Les noms ou les adjectifs à valeur de nom désignant une personne : *brigand* (n.) : *« Et contre ce brigand votre inique rigueur » (*Clitandre*, v. 1067)* ; *cruel* (adj.) : *« Ainsi donc la cruelle à guise d'un éclair » (*Clitandre*, v. 1191)*.
- — Les noms à valeur d'action, d'état, de conduite relativement à un changement humain neutre, associés à un adjectif traduisant le hors norme : *entretien rêveur, inclination secrète, desseins enragés, aveugle chaleur, fausses amours, amour éperdu, faveur cruelle, courage inhumain, action si noire, résolution violente, jeunesse bouillante, discours moqueur*.

Enfin la construction syntaxique de la phrase modifie également les sémèmes :

- — Avec une négation :

? [489] Clitandre : (seul en prison, s'adressant au Prince) « Permettez que mon nom qu'un bourreau va ternir / Dure sans infamie en votre souvenir. » (Clitandre, v. 1456).

- — Avec une construction dénégative :

[489] Le « ? » indique un changement de sens du mot souligné.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

? Rosidor : (à Lysarque soupçonneux) « Tant s'en faut que le change ait pour moi des appas, / Tant s'en faut qu'en ces bois il attire mes pas, » (Clitandre, v. 91-92).

· — Avec un conditionnel ou une interrogation :

? Les Dieux : (Le Prince pris dans la tempête) « Dieux ! si vous témoignez par-là votre courroux, / De Clitandre, ou de moi, lequel menacez-vous ? » (Clitandre, v. 1288-89).

Le contexte linguistique large

Dans le cadre d'un contexte linguistique large où les mots sont pris dans un ensemble de phrases, de paragraphes ou de chapitres, il se produit d'autres transformations correspondant au travail de l'écrivain sur l'ensemble de son texte :

— Le jeu amoureux :

? Caliste : « Caliste— Que diras-tu, mon cœur, de voir que ta maîtresse / Te vient effrontément trouver jusques au lit ? / [Celle qui voudrait voir tes blessures guéries, / Celle... 1660-1682] / Rosidor— Que dirai-je sinon que pour un tel délit / On ne m'échappe à moins de trois baisers d'amende ? [Ah, mon heur, jamais je n'obtiendrais sur moi / De pardonner ce crime [Mais qui vient jusqu'ici troubler mes rêveries ? (v. 1605)] à tout autre qu'à toi. 1660-1682] » (Clitandre, v. 1606-09).

Crime fait partie ici du vocabulaire amoureux et est employé dans un sens métaphorique. La métaphore est aussi un phénomène de modification du sémème avec l'ajout de sèmes ou plus précisément de traits sémiques. Ainsi Christian Touratier explique que plus qu'une intersection sémique entre le sens propre d'un mot et son sens métaphorique (sèmes communs) [490], la métaphore fait « aussi bien découvrir qu'inventer, de nouveaux traits sémiques. » [491] Dans le cadre de la métaphore il y a donc ajout d'un trait sémique au sémème du mot pris dans la métaphore, sémème dont une partie ou la totalité des sèmes sont mis entre parenthèses comme le souligne Michel Le Guern [492] .

— La moquerie et l'ironie :

? Clitandre: (le Roi à Rosidor qui lui demande d'entendre Clitandre, v. 825) « Qu'on l'amène au Conseil, seulement pour entendre, / Le genre de sa mort, et non pour se défendre. [Qu'on l'amène au Conseil ; par forme il faut l'entendre / Et voir par quelle adresse il pourra se défendre. 1660-1682] » (Clitandre, v. 837-38).

— Les mensonges :

? Clitandre : (Le Roi à Rosidor) « Je le ferai bien voir. Quand ce perfide tour / Aurait eu pour objet le moindre de ma Cour, / Je devrais au public par un honteux supplice / De telles trahisons l'exemplaire justice, » (Clitandre, v. 795-98).

490 « Identité d'au moins un des sèmes spécifiques » (Martin, 1992, p. 69).

491 Touratier, 2004, p. 77-78.

492 « Alors que le mécanisme de la métonymie s'expliquait par un glissement de la référence, celui de la métaphore s'explique au niveau de la communication logique par la suppression, ou plus exactement par la mise entre parenthèses d'une partie des sèmes constitutifs du lexème employé. » Le Guern, 1973, p. 15.

 Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Dans un contexte encore plus large, la structure sémantique du texte peut elle-même donner du sens.

1.2.2— La démarche onomasiologique

La démarche onomasiologique menée en contexte dans une perspective synchronique au XVIIe siècle nous conduira tout d'abord à étudier le champ générique englobant les mots *folie* et *déraison* en recherchant les parasynonymes de ces deux mots à partir d'une notion commune déjà définie en langue : ″changements humains hors norme″. Elle nous conduira ensuite à nous intéresser à la recherche dans les textes de Corneille de gloses ou expressions qui seraient l'association de trois lexèmes correspondant à un sémème complexe en trois parties renvoyant aux trois axes sémantiques majeurs définis en onomasiologie.

Le champ générique englobant *folie* et *déraison*

Nous établirons un arbre onomasiologique de la folie et de la déraison à partir de la notion ″changements humains hors norme″ pour chacune des quatre pièces que nous étudierons — *Mélite*, *Clitandre*, *Le Cid* et *Horace* — en nous appuyant sur la structure onomasiologique construite en langue dans la première partie [493] .

La structure onomasiologique construite en langue l'avait été à partir du lexique mis à la disposition d'un locuteur du XXe siècle et pour lequel nous avions montré que la structure générale mise en place alors était une structure invariante [494] valable aussi pour le XVIIe siècle. C'est pourquoi nous utiliserons le système construit au XXe siècle pour le XVIIe siècle en nous intéressant cette fois au vocabulaire particulier de Corneille. Ainsi en partant du lexique mis à sa disposition nous décrirons le lexique de situation qu'il utilise pour parler de la folie et de la déraison afin d'en déduire des particularités concernant les comédies et les tragédies d'un côté et le baroque et le classicisme de l'autre. Notre but sera ici en effet, au travers d'une description du système en discours concernant le champ générique de la folie et de la déraison dans chacune des quatre pièces de Corneille, de mettre en évidence les particularités de genre et d'esthétique.

La recherche des gloses

Il s'agira ici de rechercher dans les quatre textes de Corneille les gloses ou expressions complexes susceptibles de remplacer les mots *folie* ou *déraison*. Pour cela nous nous appuierons sur la structure lexicale telle que définie en langue en onomasiologie pour développer une équation sémique complexe qui serait l'association de trois sémèmes renvoyant aux trois grands axes sémantiques que nous avions définis : l'axe du point de vue et de la connotation ou des causes, l'axe du sujet, et l'axe des conséquences [495] .

493 Voir dans la première partie, le chapitre « 4— Démarche onomasiologique ».

494 Voir dans la première partie, le chapitre « 5.1.2— Élargissement de l'invariance ».

495 Voir dans la première partie, le chapitre « 4.2— Structuration du champ générique englobant *folie* et *déraison* ».

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Axe S1 de la cause	Axe S2 du sujet	Axe S3 des conséquences
s1 [la maladie] et [l'affectation de la raison : l'irrationnel] s'1 [manquement à la morale] et [maladresse ou manquement à la raison] s''1 [la jeunesse] et [manquement à la raison : l'irrationnel]	• s2 [non-respect] • s'2 [usage trop modéré ou excessif]	• s3 [nature] •s'3 [lieu]

Ainsi l'on avait pu voir précédemmentque l'équation sémique des parasynonymes du mot *folie* pouvait se construire de la façon suivante en abrégé :

/sémème / = {S_I Axe du point de vue et de la connotation + S_{II} Axe du sujet : [plan de la morale] vs [plan moral] + S_{III} Axe des conséquences :[non-respect (absence de contraintes)] vs [usage trop modéré (mou) ou excessif (vif)] + S_{IIIbis} Axe des conséquences : [nature] vs [lieu]}.

La nouvelle équation sémique complexe pourrait se développer de la façon suivante :

/sémème complexe/ = /sémème$_1$/ {S_I Axe du point de vue et de la connotation} + /sémème$_2$/ {S_I Axe du point de vue et de la connotation + S_{II}Axe du sujet : [plan de la morale] vs [plan moral]} + /sémème$_3$/ {S_I Axe du point de vue et de la connotation + S_{II} Axe du sujet : [plan de la morale] vs [plan moral] + S_{III} Axe des conséquences :[non-respect (absence de contraintes)] vs [usage trop modéré (mou) ou excessif (vif)] + SIIIbis Axe des conséquences : [nature] vs [lieu]}.

Cette équation sémique complexe renvoie à une expression lexicale complexe en trois parties en théorie simple (un seul mot) mais en réalité elle-même complexe. En effet nous avons pu voir précédemment également, mais cette fois à la suite de l'étude sémasiologique [496] **,** que l'anormalité s'inscrivait dans les différents sens du mot *folie* au travers d'une autre équation sémique qui pouvait se présenter cette fois comme la combinaison des deux axes du lieu et de la nature : nature de l'anormalité et lieu de l'anormalité.

Axe S_I du lieu de la folie	Axe S_{II} de la nature de la folie
• s1 [valeurs de généralité et d'intériorité] • s'1 [valeurs intermédiaires] • s"1 [valeurs de spécificité et d'extériorité]	• s2 [changement] • s'2[défaut] • s"2 [excès]

Mais l'analyse d'un extrait tiré de *Rodogune* va nous permettre de préciser maintenant ce que nous voulons dire :

[496] Voir dans la première partie, le chapitre « 5.3.1— Inscription de l'anormalité : nature et lieu ».

en vertu de la loi du droit d'auteur.

« Antiochus — [...] Je frémis, je chancelle, et mon cœur abattu / Suit tantôt sa douleur, et tantôt sa vertu. / Mon frère, pardonnez à des discours sans suite, / Qui font trop voir le trouble où mon âme est réduite. / Séleucus — J'en ferais comme vous, si mon esprit troublé / Ne secouait le joug dont il est accablé. / Dans mon ambition, dans l'ardeur de ma flamme, / Je vois ce qu'est un trône, et ce qu'est une femme, / Et jugeant par leur prix de leur possession, / J'éteins enfin ma flamme et mon ambition. » (Rodogune, III, 4, v. 1077-1086)

D'un point de vue logique, on retrouve dans cet extrait une progression temporelle applicable à tout événement en prise sur une personne : la cause de cet événement, son emprise sur le sujet, et les conséquences de cet événement. Ici c'est la folie qui nous intéresse en tant qu'événement affectant une personne. Ainsi dans cet extrait, les trois éléments constitutifs de la folie seraient à propos de Séleucus au conditionnel : la contrainte morale de l'amour et de l'ambition pour la cause, les troubles de l'esprit pour le sujet, et les discours sans suite pour les conséquences. On voit que le sujet est au centre d'une transformation morale dont les manifestations qui peuvent être extérieures et visibles, sont les causes de celle-ci et leurs conséquences.

On peut ainsi condenser le texte de Corneille en une formule faisant apparaître clairement la cause, le sujet et la conséquence :

Le joug de ma flamme et de mon ambition [cause] / accablerait mon esprit troublé, [sujet] / me faisant faire des discours sans suite [conséquence], si…

Formule où l'on retrouve le découpage en trois expressions complexes renvoyant aux trois sémèmes définis plus hauts à partir des trois axes généraux, mais aussi à une inscription dans l'anormalité par la combinaison des axes de la nature et du lieu.

En effet, on remarque maintenant assez clairement que chacun des trois éléments de cette glose de la folie sont bivalents et construits sous la forme d'une base nominale associée à une expansion, chacun des éléments étant articulé par un verbe. Le tableau qui suit résume cette construction :

Axe S1 des causes		Axe S2 du sujet		Axe S3 des conséquences	
[nature]	[lieu]	[nature]	[lieu]	[nature]	[lieu]
joug	*flamme*, *ambition*	*troublé*, (*accablé*)	*esprit*	*sans suite*	*discours*

D'un point de vue sémantique, l'étude de cette glose montre que son équation sémique représentative de la folie et de la déraison se présente comme la combinaison de six sèmes choisis à partir des trois grands axes des causes, des sujets, et des conséquences et des axes secondaires de la nature et du lieu.

Axe S1 des causes		Axe S2 du sujet		Axe S3 des conséquences	
[nature]	[lieu]	[nature]	[lieu]	[nature]	[lieu]

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Cette manière de traiter à l'intérieur d'expressions complexes les mots, appartenant à diverses catégories grammaticales, du champ générique de la folie et de la déraison permet de palier certaines difficultés méthodologiques relatives à l'analyse onomasiologique à qui on reproche de ne tenir compte que de mots faisant partie d'une même partie du discours, quand le locuteur en utilise plusieurs pour s'exprimer [497] .

1.2.3— La démarche sémasiologique

La démarche sémasiologique menée en contexte dans une perspective synchronique au XVIIe siècle nous conduira à étudier plusieurs types de champs sémasiologiques. Tout d'abord nous verrons la polysémie du mot *folie* — champ sémasiologique à un signifiant. Cependant le mot *folie* étant très peu employéil sera intéressant ensuite de considérer sa famille historique et synchronique — champ sémasiologique à plusieurs signifiants.

Le mot *déraison* n'est jamais utilisé dans les œuvres de Corneille pour la période qui nous intéresse et les dérivés de *déraison* sont inexistants. On ne pourra donc que noter l'absence du mot et de ses dérivés.

La polysémie de *folie*

Nous établirons un arbre sémasiologique du mot *folie* pour chacune des quatre pièces que nous étudierons — *Mélite*, *Clitandre*, *Le Cid* et *Horace* — en nous appuyant sur la structure sémasiologique construite en langue dans la première partie [498] .

Nous utiliserons le système sémasiologique élaboré à partir du lexique mis à la disposition d'un locuteur du XVIIe siècle en nous intéressant cette fois au vocabulaire particulier de Corneille mis en œuvre dans les quatre pièces. Et de la même manière que précédemment pour l'analyse onomasiologique, c'est en partant du lexique mis à sa disposition que nous décrirons le lexique de situation qu'il utilise au travers des emplois du mot *folie* dans le but de déduire des particularités concernant les comédies et les tragédies d'un côté et le baroque et le classicisme de l'autre.

L'étude du mot *folie* fait aussi apparaître un déséquilibre d'emploi dans les comédies et les tragédies. Ainsi il sera important de compter pour chacune des pièces le nombre des occurrences du mot.

Les familles historique et synchronique de *folie*

Le mot *folie* étant très peu utilisé, il sera intéressant d'étudier son champ sémasiologique dérivationnel à plusieurs signifiants correspondant à deux familles de mots. Famille historique : « Ensemble de signifiants remontant historiquement à un même étymon. » et famille synchronique : « Ensemble de Sa formés par l'adjonction d'affixe à un même lexème ou aux diverses formes de celui-ci. » [499] .

[497] Voir dans cette partie, le chapitre « 1.2.3— La démarche sémasiologique : Au croisement de l'onomasiologie et de la sémasiologie ».

[498] Voir dans la première partie, le chapitre « 5— Démarche sémasiologique ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Nous construirons le champ dérivationnel du mot *folie* pour chacune des quatre pièces que nous étudierons à partir d'une grille sémantico-grammaticale à double entrée composée d'une entrée pour les valeurs de sèmes définies à partir de l'analyse sémasiologique générale et d'une autre pour les catégories grammaticales.

L'intérêt de l'étude de la famille dérivationnelle du mot *folie* est aussi de pouvoir décrire au travers d'un système en discours les variations de genre et d'esthétique des pièces de Corneille.

Au croisement de l'onomasiologie et de la sémasiologie

Pour des raisons pratiques — corpus de mots trop important — nous n'avons pas prolongé le travail sémasiologique entrepris sur *folie* à l'ensemble des lexèmes constitutifs du champ générique dont nous ferons l'étude en onomasiologie. Mais au-delà, un autre des « inconvénients » du champ générique, comme le souligne Jacqueline Picoche, est de ne tenir compte que de mots faisant partie d'une même partie du discours, puisqu'un « locuteur utilise spontanément dans ses choix, pour l'expression d'un sémème donné, toutes les parties du discours disponible en l'occurrence. » Aussi l'auteur conseille-t-elle aux lexicologues de présenter « de façon synthétique champs génériques et champs dérivationnels » par exemple sous forme de tableau présentant en abscisse un champ générique et en ordonnée diverses catégories grammaticales [500] .

On voit bien lorsqu'on étudie un texte littéraire qu'il s'agit en fait d'une lacune importante dont il faut avoir conscience puisqu'on n'étudie plus alors le sens entier du texte. Cependant un choix s'imposait pour nous entre élargir le corpus à un nombre important de mots de sens différents en le restreignant par ailleurs à une même catégorie grammaticale ou restreindre le corpus à un nombre réduit de mots de sens différents en l'élargissant à plusieurs catégories grammaticales.

1.2.4— Lecture des arbres onomasiologique et sémasiologique

Dans la représentation en arbre de la folie et de la déraison, aussi bien en onomasiologie qu'en sémasiologie, les mots ou les sémèmes de la déraison sont au centre — lexèmes ou sémèmes de la classe sémantique //point de vue social et connotation péjorative// — alors que les mots ou les sémèmes de la folie occupent la périphérie — lexèmes ou sémèmes des classes //point de vue médical et connotation neutre// et //point de vue social et connotation positive//.

Pour avancer cela nous sommes partis de l'usage qui est fait par Michel Foucault du mot *folie* et du mot *déraison* dans l'*Histoire de la folie* [501] , usage qui semble correspondre à une évolution de la situation de la folie au début du XVIIe siècle. Ainsi l'auteur utilise, avant cette période, couramment le mot *folie* pour parler de cette « liberté imaginaire qui

499 Picoche, 1977, p. 67. Par exemple : *fou/fol/folie*.

500 Picoche, 1977, p. 127. Par exemple *: fol/folle/folâtre/follement*.

501 Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 90.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

la [la folie] fait foisonner sur le ciel de la Renaissance », renvoyant aussi bien la folie à la maladie et à la classe sémantique //point de vue médical et connotation neutre// qu'à l'imaginaire foisonnant et à la classe sémantique //point de vue social et connotation positive//. Cependant ensuite, en ce début de XVIIe siècle et en moins de cinquante ans, la folie se trouve « recluse, et, dans la forteresse de l'internement, liée à la raison, aux règles morales et à leurs nuits monotones. » C'est à partir de là que Michel Foucault n'utilisera plus dans son *Histoire* que le terme *déraison,* d'une manière abusive puisque ce terme n'est pas attesté dans les dictionnaires de la fin du XVIIe siècle. En effet une « histoire de la déraison » commence qui intègre la folie différemment, l'internement ayant été un « événement décisif : le moment où la folie est perçue sur l'horizon social de la pauvreté, de l'incapacité du travail, de l'impossibilité de s'intégrer au groupe ; le moment où elle commence à former texte avec les problèmes de la cité. », renvoyant alors la déraison à la classe sémantique //point de vue social et connotation péjorative//.

En onomasiologie nous traiterons différemment les mots de la folie et de la déraison pour des raisons pratiques. Pour les mots de la folie nous examinerons toutes les occurrences du texte de Corneille en citant, outre les pièces, les dictionnaires [502] . Pour les mots de la déraison nous procéderons de la même manière en ce qui concerne les niveaux SI et SII des axes sémantiques ; cependant pour le niveau SIII nous ne traiterons que les occurrences, quelque soit leur nombre, renvoyant à un ensemble de termes distincts dont le nombre est supérieur à cinq sous un même trait sémantique ou les occurrences d'un nombre supérieur à cinq renvoyant à un terme unique. En sémasiologie nous traiterons indifféremment les sémèmes de la folie et de la déraison en examinant toutes les occurrences du texte de Corneille.

Nous présenterons séparément les lexèmes ou les sémèmes actualisés dans plus de cinq occurrences et ensemble ceux actualisés dans moins de cinq occurrences. Ainsi les premiers seront détaillés et classés par leur entrée lexicale ou sémèmique et les seconds par le trait sémantique qui les distingue. Dans le premier cas c'est le lexème ou le sémème qui ressort et dans le second cas le sème ; c'est aussi de cette façon que peut se faire globalement la lecture d'un texte, soit par mot ou soit par sème, avec une appréhension d'un côté des lexèmes ou des sémèmes qui reviennent souvent et d'un autre celle des sèmes qui reviennent également souvent, plus souvent que les lexèmes ou les sémèmes qui leur sont attachés.

Nous avons choisi en onomasiologie et en sémasiologie une lecture verticale des arbres à partir de la définition de trois grandes classes sémantiques : //point de vue médical et connotation neutre// et //point de vue social et connotation positive// pour la folie, et //point de vue social et connotation négative// pour la déraison. Pour cette dernière classe nous définirons également deux sous-classes correspondant au //point de vue social et connotation négative par manquement à la morale// et // point de vue social et connotation négative par manquement à la raison//. Pour chaque classe ou sous-classe nous déterminerons dans l'ordre les archilexèmes ou les archisémèmes, les lexèmes ou les sémèmes génériques et les lexèmes ou les sémèmes spécifiques [503] . La lecture

[502] Sauf mention contraire les citations sont tirées du *Nouveau petit Robert* (Rey-Debove dir., Rey dir., 1993 et 2003) qui nous a servi en langue pour la structuration du champ onomasiologique.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

verticale se poursuit ensuite par branches de gauche à droite.

2— Analyse lexicologique de *Mélite*

Mélite est donnée comme une comédie baroque. C'est aussi la première pièce de Corneille avec un achevé d'imprimer daté du 12 février 1633. La finalité de l'analyse lexicologique dans la pièce sera de rendre compte du genre comique et de l'esthétique baroque de celle-ci au travers de l'étude de la folie. C'est pourquoi elle sera précédée d'une analyse textuelle de l'œuvre qui tendra à montrer les relations étroites de la comédie et du baroque avec la folie. Cependant, dans les deux cas de l'analyse textuelle et de l'analyse lexicologique, il sera aussi question de la déraison puisque celle-ci loin d'être absente sert de toile de fond.

2.1— Analyse textuelle

La place de la folie, du type amoureux, est très importante dans *Mélite* par rapport à celle de la déraison beaucoup plus diffuse. Après un résumé et un schéma actantiel de l'œuvre, nous définirons le type de folie attaché aux personnages, puis nous détaillerons les différents aspects de la folie —fausses lettres, fausses morts de Tircis et de Mélite, tromperie de l'amour, illusion de la folie, mais aussi manifestation de la vérité, qui renvoient à la comédie et au baroque — avant de voir ceux de la déraison — doute de Tircis, amour.

2.1.1— Résumé et schéma actantiel

Résumé de *Mélite*

Éraste, un riche parti, est amoureux de Mélite qui le repousse depuis deux ans. Il présente celle-ci à son ami Tircis, moins riche que lui et qui se défend bien d'aimer.

Cependant Mélite et Tircis tombent sous le charme l'un de l'autre. Tircis écrit alors un faux sonnet qu'il lit à Éraste en lui laissant croire que les vers parlent des amours de celui-ci quant il s'agit bien des siennes propres. Plus tard Tircis remettra lui même ce sonnet à Mélite et Éraste devenu jaloux tentera de séparer les deux amants en faisant croire à Philandre, l'amant de Cloris qui est en même temps la soeur de Tircis, qu'il est aimé de Mélite. Éraste remet à Philandre pour cela des fausses lettres d'amour de Mélite.

Philandre se laisse convaincre facilement et quitte Cloris pour Mélite sans regret. Et il montre par bravade les fausses lettres à Tircis qui, après avoir essayé en vain de le

503 Nous gardons les terme d'« archilexème » ou d'« archisémème » pour le représentant générique de la classe sémantique. Par contre les termes « générique » et « spécifique » peuvent être utilisés relativement à chaque niveau sémique : un lexème ou un sémème peut ainsi être le générique d'un lexème ou d'un sémème plus précis, tout en étant le spécifique d'un autre lexème ou sémème plus général.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

provoquer en duel, tombe dans le désespoir et se retire chez un ami, Lisis, laissant penser le pire à sa soeur.

Lisis imagine pour aider Tircis de répandre la fausse nouvelle de la mort de celui-ci. Il l'annonce ainsi à Mélite qui s'évanouit, avouant du même coup l'amour véritable, en contradiction avec les fausses lettres, qu'elle porte à Tircis. Cependant il trompe par là même aussi Cliton qui va rapporter à Éraste que les deux amoureux sont morts. Saisi de remords Éraste sombre alors dans la folie.

C'est la nourrice qui rapporte à Éraste que Mélite et Tircis sont vivants. La douleur de Mélite provoque la pitié de sa mère qui autorise un mariage avec Tircis. Éraste demande pardon pour sa fourberie et obtient Cloris en mariage, qui ne veut plus entendre parler de Philandre pour le peu de fidélité qu'il a montré.

Schéma actantiel de Mélite

— Schéma actantiel de *Mélite* montrant les relations entre les personnages. Annexe 13.

2.1.2— Typologie de la folie : la folie amoureuse ou l'extériorisation des sentiments

L'extériorisation des sentiments c'est l'action à laquelle se livrent les personnages au travers de leur folie, par opposition à une intériorisation qui la nierait et se révélerait au travers de leur déraison.

Tircis et Mélite tombent amoureux, eux qui jusque là s'en défendaient, mais pour des raisons différentes. Lui fuyait le mariage qui tue le désir : *« Que bien qu'une beauté mérite qu'on l'adore, / Pour en perdre le goût, on n'a qu'à l'épouser. » (v. 82-83),* l'envisageant, s'il le faut, par intérêt : *« Je règle mes désirs suivant mon intérêt, / Si Doris me voulait, toute laide qu'elle est, / [...] Son revenu chez moi tiendrait lieu de mérite : / C'est comme il faut aimer, » (v. 111-112, 114-115).* Elle rejetait tous ses soupirants, laissant depuis deux ans espérer Éraste, un riche parti qu'elle n'aime pas.

Éraste, l'amant éconduit, est fou d'amour pour Mélite. C'est pourtant lui qui mettra sa maîtresse en présence de Tircis, par défi à celui-ci qui lui lance : *« Et tu n'es pas si fou que d'en faire ta femme. » (v. 42)*, car il est bien ancré dans sa conviction *« Que si je suis un fou je le suis à bon compte* [504] *. » (v. 134)*. C'est lui encore qui, par sa ruse des fausses lettres de Mélite écrites à Philandre, fera se rapprocher Mélite et Tircis et se former un couple qui aura les faveurs de la mère de Mélite, prise de pitié devant la douleur de sa fille, malgré le parti moins bon que représente Tircis par rapport à Éraste.

Déjà fou d'amour, Éraste devient fou pour de bon lorsqu'il apprend que Tircis, puis Mélite, se sont donné la mort. Avec en plus le remords d'avoir détruit le couple Philandre-Cloris, il commence alors un long discours insensé où il raconte comment il va chercher Tircis et Mélite en enfer (IV, 6, 8 et 9 ; V, 2) : *« Tircis est-il passé ? / Mélite est-elle ici ? » (v. 1465)*. « Votre raison s'égare » (v. 1483) le prévient inquiet Cliton qui pense ensuite qu'*« Il vaut mieux esquiver, car avec des fous / Souvent on ne rencontre à*

[504] *« Si je suis un fou, j'ai bien raison de l'être. » (v. 134)*, édition de 1682.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

gaigner que des coups, » (v. 1493). Il semble « qu'il ait perdu le sens » (v. 1530) s'interroge finalement Philandre.

Pour Georges Couton, Éraste représente un cas pathologique de folie amoureuse : *« [...] quelle mélancolie / Te met dans le cerveau cet excès de folie ?" (v. 1531-32)*. « La folie d'amour, explique le critique en s'appuyant sur les théories médicales contemporaines de Corneille dont celles de Jacques Ferrand [505] , est le résultat d'un dérèglement humoral. […] Éraste souffre d'un excès de bile, qui agit sur les hypocondres (foie, rate, boyaux, pylore), d'où les troubles de l'imagination qui représentent des « espèces [des visions] noires ». Une psychothérapie, dont seule est capable la dame, provoque la guérison. » [506]

Pour Michel Foucault, Éraste représente un cas de folie du juste châtiment, folie qui « punit, par les désordres de l'esprit, les désordres du cœur » [507] . Avec la particularité ici que le châtiment infligé par la folie participe à l'éclatement de la vérité et qu'il rachète l'innocence perdue d'Éraste devenu *« Un pauvre criminel / A qui l'âpre rigueur d'un remords éternel / rend le jour odieux. » (v. 1909-1911)*.

Tircis, l'ami d'Éraste, devient également fou d'amour à la vue de Mélite et manque de le devenir pour de bon lorsqu'il pense avoir perdu celle qu'il aime : *« Oui, j'enrage, je crève et tous mes sens troublés / D'un excès de douleur succombent accablés, » (v. 985-86)*. Sa sœur Cloris essaie de lui ouvrir les yeux lorsqu'il se laisse aller à sa mélancolie après la lecture des fausses lettres que lui a laissées par mégarde Philandre : *« Quoi ? que je t'abandonne à ta mélancolie ? / [...] Apprend aussi de moi que ta raison s'égare, / Que Mélite n'est pas une pièce si rare, » (v. 1028, 1039-40).* Tircis, peu avant son entretien avec Cloris, a eu des idées de suicide : *« Un si cruel tourment me gêne et me déchire, / Que je ne puis plus vivre avec un tel martyre. / Aussi ma prompte mort le va bientôt finir, » (v. 987-89).* Sa folie amoureuse n'ouvre pas sur des visions noires, mais sur des idées morbides. Il quitte sa sœur en se sauvant, emporté par son désespoir, et les paroles de Cloris **—** *« Mon frère, il s'est sauvé, son désespoir l'emporte. » (v. 1063)* **—** préparent déjà l'annonce de sa fausse mort. On ne sait d'ailleurs pas ensuite comment Tircis échappe au suicide puisqu'il disparaît alors de scène depuis sa séparation avec sa soeur (III, 4-5) jusqu'à ses retrouvailles avec Mélite (V, 4), même si l'on imagine que c'est sa rencontre avec Lisis (IV, 3) qui le sauve.

Suivant la classification de Michel Foucault, Tircis pourrait représenter un cas de folie de la passion désespérée où l'amour, laissé seul par la mort, ou la fuite ici, de l'objet qu'il désirait, n'a d'autre issue que la démence et le délire. Cependant Tircis ne sombre pas dans la folie : sa passion le conduit seulement à des idées de suicide. Il n'est pas fou non plus au regard des autres : il a seulement des idées folles, car excessives par rapport aux normes (on ne se suicide pas par amour), mais il a encore toute sa raison. C'est alors là que pourrait se situer la déraison : Tircis n'est pas fou, mais seulement déraisonnable en

505 Jacques Ferrand, *De La maladie d'amour ou Mélancolie érotique* , Paris, D. Moreau, 1623.

506 Couton, 1980, p. 1150.

507 Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 48-49. Voir dans cette partie, le chapitre « 1.1.2.2— Folie et déraison ».

en vertu de la loi du droit d'auteur.

voulant se donner la mort pour l'amour de Mélite.

Tircis et Éraste suivent à peu près le même parcours amoureux, avec des excès différents cependant, auprès de la même femme [508] . Ils vivent jusqu'au bout leur folie amoureuse en restant fidèles à Mélite. C'est cette fidélité qui sera récompensée à la fin de la pièce quand Tircis pourra épouser Mélite, et Éraste Cloris. Et c'est elle, outre la volonté de réparer un tort causé par la perte d'un parti (Philandre), qu'Éraste met en avant pour entrer dans les bonnes grâces de Cloris : *« Mélite répondra de sa persévérance [d'Éraste] : / Il ne l'a pu quitter qu'en perdant l'espérance, » (v. 1959-60)*. Et si Cloris essaie bien de se défendre contre cet amour soudain, *« Vous prodiguez en vain vos faibles artifices : / Je n'ai reçu de lui ni devoirs ni services. » (v. 1791-1792)*, Mélite lui montre que c'est la fidélité d'Éraste qui est importante, fidélité plus forte que l'attachement à une personne : *« C'est bien quelque raison, mais ceux [les services] qu'il m'a rendus, / Il ne les faut pas mettre au rang des pas perdus. » (v. 1993-94).* Mélite à la fin fera un mariage d'amour en épousant quelqu'un de plus pauvre et Cloris fera un mariage de « raison » en épousant un bon parti, arrangé ici non par les rois mais par une nourrice.

Si la faute d'Éraste est réparable pour service rendu, comme le remercie Mélite : *« Donc pour nous revancher de la faveur reçue / Nous en aimons l'auteur à cause de l'issue, » (v. 1931-32),* elle l'est donc surtout pour fidélité, une fidélité qui manquera tant à Philandre au point qu'il abandonnera sans trop de remords Cloris pour Mélite, et qu'elle le perdra le laissant seul à la fin de la pièce. D'ailleurs la fourbe d'Éraste est noble puisqu'elle sert les intérêts de l'amour comme le souligne Mélite : *« Outre qu'en amour la fraude est légitime, » (v. 1939)*, tandis que la ruse de Philandre, sous les dehors d'un duel pour récupérer les lettres que lui a données Cliton de la part d'Éraste et désormais entre les mains de Tircis, apparaît comme quelque chose de sournois dans l'édition de 1633 : *« Qu'un duel accepté les [les lettres] mette entre nous deux, / Et si je suis alors encore ce Philandre / Par un détour subtil qu'il ne pourra comprendre, / Elles demeureront, le laissant abusé, / Sinon au plus vaillant, du moins au plus rusé. » (v. 1170-74).* Éraste emploie bien lui-même la ruse à la place du duel, mais il a ses raisons qu'il donne sous la forme d'une maxime admise par tous : *« Il fut toujours permis de tirer sa raison / D'une infidélité par une trahison. » (v. 491-92).*

2.1.3— Aspects de la folie et de la déraison

2.1.3.1— Aspects de la folie

Ruse pour ruse tous les personnages vivent dans l'illusion. Par le faux-semblant, la folie n'est plus un châtiment réel, mais la « fausse sanction » d'un « faux drame : forme chimérique où il n'est question que de fautes supposées, de meurtres illusoires, de disparitions promises aux retrouvailles » [509] .

[508] L'attitude de Mélite est encore différente. Elle s'évanouit lorsqu'elle apprend la fausse mort de Tircis (IV, 3-4), et l'on ne sait rien ensuite sur la façon dont elle s'en sort jusqu'à ses retrouvailles avec Tircis (V, 4).

[509] Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 51.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

2.1.3.1.1— Faux-semblants, tromperies, et illusions

Les fausses lettres

C'est Éraste qui écrit trois fausses lettres d'amour de Mélite à Philandre, l'amant de Cloris, laissant croire qu'elle l'aime. Ces lettres sont d'abord remises par Cliton à Philandre (II, 7), puis ensuite Philandre les remet à Tircis (III, 2), qui les remet à Cloris (III, 4), qui enfin les porte à Mélite (IV, 2), qui avoue qu'elle ne les a pas écrites.

En donnant les fausses lettres à Philandre, Éraste se croit en raison — il verse d'ailleurs dans la déraison, en se traitant dans son discours « d'insensé », plutôt que dans la folie comme ce sera le cas plus tard — de se venger de l'affront que lui a fait Tircis, qui l'a supplanté dans le cœur de Mélite, par la ruse plutôt que par le sang versé :

Éraste : « Insensé que je suis ! hélas, où me réduit / Ce mouvement bouillant dont l'ardeur me séduit! / Quel transport déréglé ! quelle étrange échappée ! / Avec un affronteur mesurer mon épée ! / [...] Lui faisant trop d'honneur moi-même je m'abuse, / C'est contre lui [Tircis] qu'il faut n'employer que la ruse : / Il fut toujours permis de tirer sa raison / D'une infidélité par une trahison : / Vis doncques, déloyal, vis, mais en assurance / Que tout va désormais tromper ton espérance, » (II, 3, 483-486, 489-494).

Plus tard Cloris voudra utiliser pour son propre compte les fausses lettres de Mélite, que Tircis a laissé tomber entre ses mains, afin de se venger de son amant qui l'a abandonnée un peu trop facilement après avoir lu les lettres en question. Ainsi elle laissera croire à Mélite que le destinataire est un indiscret qui montre ses lettres à tout le monde. On voit alors le quiproquo qui peut naître de cette situation (IV, 2) : Cloris, sans le nommer directement — « affection » — parle de Philandre quand Mélite sans le nommer non plus directement — « beau choix » — pense à Tircis. Mais bientôt, lorsque Cloris parle de l'engagement qui la lie à Philandre « sur un serment commun d'être un jour sa moitié », Mélite, qui pense à Tircis et pour se raccrocher à une réalité qui lui échappe, imagine qu'elle se trompe d'interlocutrice : *« De grâce excusez-moi, je vous prend pour une autre, / Et c'était à Cloris que je croyais parler. » (v. 1304-1305)*. Cependant Cloris la détrompe, faisant s'éloigner à nouveau la vérité car toutes deux ne sont pas en état, par la colère intérieure qui les anime, de la faire encore éclater : *« Mélite — Doncques pour me railler, / La sœur de mon amant contrefait ma rivale ? / Cloris — Doncques pour m'éblouir, une âme déloyale / Contrefait la fidèle ? » (v. 1306-09)*. Et finalement le quiproquo est levé lorsque Cloris nomme Philandre. Mais si Mélite se raccroche à la vérité en dénonçant les fausses lettres comme une imposture, sachant très bien qu'elle ne les a pas écrites, Cloris ne veut encore rien savoir de cette réalité.

Les fausses morts de Tircis et de Mélite

Les fausses lettres de Mélite sont directement liées à une autre illusion : celle de la fausse mort de Tircis. C'est en effet après avoir pris connaissance des fausses lettres que lui remet Philandre (III, 2), que Tircis s'interroge sur son amour pour Mélite et pense à mourir (III, 3).

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Tircis ayant annoncé, en aparté, qu'il se suiciderait (III, 3, v. 1005), la nouvelle de sa mort (IV, 3) n'est pas une surprise pour le spectateur. Elle l'est par contre pour les personnages : ainsi Mélite se « pâme » (v. 1344), passant pour morte aux yeux de Cliton qui, sur le rapport de la nourrice (v. 1347-48), ne manque pas d'aller rapporter cette fausse nouvelle à Éraste (v. 1372). Alors celui-ci, après s'être réjoui de la mort de Tircis (IV, 5), n'a plus qu'à se lamenter de celle de Mélite et à sombrer dans la folie (IV, 6).

Les tromperies de l'amour

L'amour est trompeur, que ce soit par ruse pour les femmes qui trompent ceux qui les aiment ou par passion pour ceux qui s'aiment et sont prêts à tromper les autres. Tous font de l'amour une illusion que ce soit pour eux ou pour les autres.

Les femmes sont trompeuses pense Éraste en parlant de l'amour qu'il éprouve pour Mélite : *« Un seul de ses regards me séduit et me pipe, » (v.10) ;* et, poursuit-il de manière prémonitoire, elles peuvent prendre la raison des hommes : *« Et d'un tel ascendant maîtrise ma raison, / Que je chéris mon mal, et fuis ma guérison. » (v. 11-12).* Cependant c'est ensuite Cloris qui fait l'éducation de son frère Tircis, qui vient de prendre connaissance des fausses lettres et doute de la fidélité de Mélite, en ce qui concerne le double jeu et la ruse des femmes en matière d'amour : *« Apprends qu'il te faut être en amour plus rusé, / Apprends que les discours des filles mieux sensées / Découvrent rarement le fond de leurs pensées, / Et que les yeux aidant à ce déguisement / Notre sexe à le don de tromper finement : » (v. 1035-38)*. L'amour ainsi présenté est une illusion pour ceux qui s'aiment, illusion qui débouche sur la folie pour Éraste ou sur la déraison pour Tircis qui jouera sur un faux suicide. Mais au-delà, la réflexion de Cloris, construite sur l'illusion des fausses lettres, est encore elle-même une illusion.

Cependant Tircis et Mélite nous ramènent à la tromperie amoureuse par passion. Ainsi la « parole en gage » et « l'honneur » (v. 246, 247) qui fait s'en souvenir n'ont plus cours devant l'amour. C'est ce que pense Tircis pour qui *« En matière d'amour rien n'oblige à tenir, / Et les meilleurs amis lorsque son feu les presse / Font bientôt vanité d'oublier leur promesse. » (v. 248-50)*. Et Mélite nous apprend finalement que pour arriver à ses fins, « la fraude est légitime » en matière d'amour (v. 1939). L'amour est alors une illusion pour les autres.

Les illusions de la folie

La folie d'Éraste est créatrice d'illusions. C'est d'abord une « Plaisante illusion ! » (v. 1603) dont s'amuse la nourrice, lorsque Cliton lui explique qu'Éraste le prend pour Charon. Ainsi Éraste croit descendre aux enfers chercher Mélite et Tircis qui sont morts par sa faute. Son discours prend dans *Mélite* une certaine dimension puisqu'il couvre trois scènes dans deux actes : IV, 5 ; IV, 6 ; V, 2. Mais devant l'ampleur de la folie d'Éraste, la nourrice va essayer de le faire revenir à la raison en lui montrant que *« Cet Enfer, ces combats, ne sont qu'illusion. » (v. 1705)*.

2.1.3.1.2— Le retour à la vérité

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Les révélations de la vérité sur les fausses morts de Tircis (IV, dernière) et de Mélite (V, 2) encadrent celle sur les fausses lettres (V, 1).

Les fausses lettres

La vérité sur les fausses lettres n'éclatera pas au grand jour dans la pièce : c'est Cliton qui la révélera à la nourrice en dehors de la scène. Une seule réplique apparaît alors au début du cinquième acte : « Je n'ai rien celé, tu sais toute l'affaire. » Et le spectateur ne sait ni ce que la nourrice a appris au sujet de la vérité ni ce qu'elle en a fait jusqu'à la fin de la pièce quant à la dernière scène tout le monde semble au courant. Le dénouement du drame semble donc absent. Et ce ne sont pas non plus les divagations d'Éraste lors de sa folie qui semblent avoir pu contribuer à faire connaître la vérité.

Les fausses morts de Tircis et de Mélite

La vérité sur la fausse mort de Tircis est d'abord révélée à Cloris de la bouche de Lisis (IV, dernière, v. 1565) en même temps qu'au spectateur. On apprend ainsi qu'il s'agit d'une ruse de Lisis pour éprouver l'amour de Mélite envers Tircis : *« Je voulais éprouver par cette triste feinte / Si ce cœur recevant quelque légère atteinte / Deviendrait plus sensible aux traits de la pitié / Qu'aux sincères ardeurs d'une saine amitié. » (v. 1567-69).* Et tout comme on n'a pas su ce qu'était devenu Tircis entre sa fuite (III, 5) et cette révélation (IV, dernière), on ne sait pas ce que Cloris fait de cette vérité ensuite. Une vérité qui a pourtant déjà été révélée à Mélite lorsqu'elle retrouve sur scène Tircis (V, 4) pour parler des effets de cette fausse mort sur son amour (v. 1813).

La vérité sur la fausse mort de Mélite est révélée à Éraste par la nourrice (V, 2) : *« Cet étourdi [Cliton] trompé vous trompa comme lui » (v. 1697)*. Et c'est cette vérité qui le sortira de sa folie. Mais on ne sait pas comment la vérité sur l'évanouissement de Mélite se trouve révélée à Tircis alors qu'il est bien au courant lors de ses retrouvailles avec Mélite (V, 4).

Révélation de l'amour

On a dans *Mélite* une vision très parcellaire de l'éclatement de la vérité pour lequel subsiste de nombreuses zones d'ombre. Car plus que la révélation de la vérité sur les fausses lettres et sur les fausses morts, c'est la révélation, au travers de l'expérience de la folie, de l'amour d'Éraste pour Mélite et de l'amour de Mélite pour Tircis qui importe. La fausse mort de Tircis entraîne la fausse mort de Mélite qui sert à faire sombrer Éraste dans la folie et à montrer par là la puissance de son amour qui lui vaut son rachat et d'épouser Cloris (v. 1959-60). Et la fausse mort de Mélite est encore un révélateur de l'amour de celle-ci pour Tircis (v. 1811-20) [510] .

Cependant les fausses lettres de Mélite écrites par Éraste et à l'origine de la fausse mort de Tircis auront permis également une conclusion heureuse des amours de Mélite

[510] Michel Foucault explique que la folie est essentielle pour la manifestation de la vérité. Citant *Mélite* il dit : « La vérité se fait jour, dans et par la folie, qui, provoquée par l'illusion d'un dénouement, dénoue, en fait, à elle seule l'imbroglio réel dont elle se trouve être à la fois l'effet et la cause. ». Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 51.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

en faisant consentir au mariage une mère réticente (V, dernière), mais aussi une conclusion heureuse des amours de Cloris en lui révélant le peu de fidélité de Philandre (V, 3) à l'opposé d'Éraste.

2.1.3.2— Aspects de la déraison

2.1.3.2.1— Le doute de Tircis

Tircis est en proie au doute à deux reprises.

La première fois lorsqu'il éprouve des remords à supplanter son ami Éraste dans le cœur de Mélite : *« Tantôt je suis ami, tantôt je suis rival, / Et toujours balancé d'un contrepoids égal / J'ai honte de me voir insensible ou perfide. / Si l'amour m'enhardit, l'amitié m'intimide, / Entre ces mouvements mon esprit partagé / Ne sait duquel des deux doit prendre congé. » (II, 5, 561-566).*

Et la deuxième fois lorsqu'il ne sait plus s'il faut croire la parole de Mélite ou les fausses lettres de celle-ci : *« J'ai sa parole en gage, et de plus un baiser. / À ce doux souvenir ma flamme se rallume, / Je ne sais plus qui croire ou d'elle, ou de sa plume. » (v. 974-976).* Tircis est alors pris dans un dilemme cornélien, ici seulement esquissé, où son esprit et sa raison sont partagés dans un choix difficile mais dont il est finalement peu question si ce n'est au travers de faits comme sa fausse tentative de suicide.

2.1.3.2.2— Les amours de Tircis et d'Éraste

L'amour de Tircis pour Mélite ne le conduit pas à la folie lorsqu'il croit qu'elle l'abandonne pour un autre mais à la déraison, avec des idées de mort qui ne seront pas mises à exécution. En effet Tircis semble toujours garder sa raison, notamment au travers des paroles qu'il prononce : *« Un si cruel tourment me gêne et me déchire, / [...] Mais cachons-en la honte, et nous donnons du moins / Ce faux soulagement, en mourant sans témoins, / Que mon trépas secret empêche l'infidèle / D'avoir la vanité que je sois mort pour elle. » (v. 919, 921-924)*. Des paroles qui peuvent seulement paraître excessives, notamment aux oreilles de sa sœur Cloris qui pense que d'autres femmes valent bien Mélite.

L'amour excessif d'Éraste pour Mélite ne conduit pas celui-ci tout de suite à la folie lorsque Mélite l'abandonne pour un autre et il faut attendre la violence des nouvelles des fausses morts de Mélite et de Tircis. Auparavant Éraste semble frappé d'une déraison particulière avec cette maxime qui ne fait cependant qu'illusion : *« Il fut toujours permis de tirer sa raison / D'une infidélité par une trahison : » (II, 3 491-492)*.

2.2— Analyse lexicologique

Nous plaçant dans une perspective synchronique au XVIIe siècle nous étudierons la folie et de la déraison en contexte dans la pièce *Mélite* selon le double point de vue de l'onomasiologie et de la sémasiologie en partant de l'étude en langue que nous avons menée dans la première partie. Et toujours avec à l'esprit la problématique qui lie les

en vertu de la loi du droit d'auteur.

notions de genre et d'esthétique à la folie et à la déraison, nous verrons comment *Mélite* qui est une comédie baroque fait une large place à la folie par rapport à la déraison.

2.2.1— La démarche onomasiologique

La démarche onomasiologique menée en contexte dans une perspective synchronique au XVIIe siècle nous conduira tout d'abord à étudier le champ générique englobant les mots *folie* et *déraison* puis les gloses ou expressionssusceptibles de se substituer aux mots du champ.

2.2.1.1— Le champ générique englobant *folie* et *déraison* (152, 381+27) [511]

L'arbre onomasiologique de la folie et de la déraison que nous présentons pour *Mélite* — *Annexe 14* — a été construit en nous appuyant sur la structure onomasiologique déjà élaborée en langue pour un locuteur du XXe siècle à partir de la notion ″changements humains hors norme″.

Dans cette représentation onomasiologique en arbre de la folie et de la déraison, les mots de la déraison sont au centre — [point de vue social et connotation péjorative] — alors que les mots de la folie occupent la périphérie — [point de vue médical et connotation neutre], [point de vue social et connotation positive].

Le champ onomasiologique ″Changements humains hors norme″ est constitué dans la pièce *Mélite* de cent cinquante-deux lexèmes distincts représentés dans trois cent quatre-vingt-une occurrences du texte de l'édition de référence et dans vingt-sept occurrences des variantes : dix-neuf lexèmes seulement pour la folie dans trente-trois occurrences (plus une variante) et cent trente-trois lexèmes pour la déraison dans trois cent quarante-huit occurrences (plus vingt-six variantes). Malgré ce déséquilibre numérique en faveur de la déraison nous commencerons par la folie et nous poursuivrons par la déraison pour décrire le texte de Corneille en suivant l'arbre onomasiologique ″Changements humains hors norme″ des axes généraux aux axes spécifiques et en recherchant pour chaque sème les lexèmes correspondants utilisés par Corneille. En effet la folie est ici omniprésente.

2.2.1.1.1— La folie (19, 33+1)

La folie est située dans les deux parties latérales de l'arbre onomasiologique ″Changements humains hors norme″. Elle est représentée par des lexèmes appartenant aux classes sémantiques [512] //changements humains hors norme du point de vue médical à connotation neutre// et //changements humains hors norme du point de vue social à connotation positive//. Ainsi l'on distinguera successivement la folie comme maladie amoureuse et la folie comme représentation de la réalité.

[511] Nous donnons deux indications en chiffre pour chacun des niveaux de l'analyse sémique. Le premier chiffre correspond au nombre de parasynonymes et le deuxième au nombre d'occurrences, deux chiffres obtenus par cumul des chiffres des niveaux inférieurs augmentés du chiffre du niveau étudié. Les variantes sont comptées à part de l'édition originale après le signe « + ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

2.2.1.1.1.1— //Point de vue médical et connotation neutre// : la folie comme maladie amoureuse (6, 9+1)

Dans *Mélite* la folie qui est représentée dans la partie gauche de l'arbre onomasiologique par les lexèmes appartenant à la classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue médical à connotation neutre//, est celle née de l'amour passion d'Éraste pour qui il ne s'agit pas d'un jeu amoureux à la différence de Mélite et de Tircis. Éraste se trouve en effet enfermé dans une maladie amoureuse qui s'avérera une vraie maladie ouvrant sur une véritable folie amoureuse.

Les archilexèmes (3, 5+1)

C'est au début du texte que se situe un échange important entre Éraste et Tircis, où il est question de la maladie amoureuse d'Éraste avec *mal (2+1)* [513] « Maladie. — Vx Le haut mal : l'épilepsie. » :

La suite du texte nous montrera que la maladie d'Éraste est véritable et qu'il ne s'agit pas pour lui d'un jeu amoureux où l'amour serait la métaphore d'une maladie qui fait souffrir complaisamment comme cela semble être le cas pour Tircis et Mélite à des degrés divers.

Ainsi Tircis répond à Éraste, qui s'ouvre à lui, en se moquant de sa passion amoureuse au travers de *mal (1)* :

Tircis : (à Éraste) « Il faut feindre du mal [514] , demander guérison, / Donner sur le Phœbus, promettre des miracles, / Jurer qu'on brisera toutes sortes d'obstacles, / Mais du vent et cela doivent être tout un. » (v. 64-67).

Et de même la Nourrice utilise des paroles où le ton est proche de la moquerie pour parler de Mélite et de l'amour que celle-ci porte à Tircis avec *maladie (1)*« La maladie : l'état des organismes malades ; l'ensemble des troubles pathologiques. » :

Mélite : (la Nourrice à Mélite) « J'entends à demi-mot, achève, et m'expédie / Promptement le motif de cette maladie. » (v. 1227-28).

[512] Dans le modèle logique « une classe est un ensemble d'objets définis par le fait qu'ils possèdent tous et possèdent seuls un ou plusieurs caractères communs. » Picoche, 1977, p. 96. Ces classes de lexèmes sont définies par les sèmes les plus génériques de l'axe sémantique mésogénérique (SI). Elles peuvent être ou non représentées par un ou des archilexèmes. Par la suite nous distinguerons les lexèmes génériques dont les sémèmes sont constitués de sèmes génériques des axes sémantiques mésogénériques (SII) et microgénériques (SIII), et les lexèmes spécifiques dont les sémèmes sont constitués en plus de sèmes spécifiques de l'axe sémantique spécifique (SIIIbis). Nous serons aussi amené à considérer pour certains niveaux de sèmes spécifiques complexes la relativité particulière des lexèmes entre eux : un lexème [spécifique] générique par rapport à un lexème [spécifique] spécifique.

[513] Ce chiffre qui suit le terme correspond à son nombre d'occurrence. Les variantes sont comptabilisées à part des occurrences de l'édition originale — ex : 32+1.

[514] Il faut noter la particularité de certains syntagmes où le nom est associé à un verbe ou à un adjectif qui modifie le sens de celui-ci. Ici si mal désigne bien la "maladie" il faut aussi admettre que cela est faux puisqu'il s'agit d'une "feinte".

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Inversement et dans un tout autre registre la folie amoureuse d'Éraste lui fera utiliser, tout à fait consciemment et avec la distanciation de la troisième personne comme si sa folie lui était maintenant étrangère, à la fin de la pièce le terme *coup* (1) « Acte frappant, extraordinaire, accompli par qqn, {en bien ou} en mal (auj. en ce sens fam. ou péjor.). » [515], pour parler naturellement de sa fourberie et de ses fausses lettres, mais aussi de ses moments d'égarement :

Éraste : (à Cloris, parlant de lui) « Encore avez-vous vu son amour irrité / Faire d'étranges coups en cette extrémité, » (v. 1961-62).

Il semble bien y avoir en effet un glissement de sens du lexème *coup*, le sème [point de vue social et connotation péjorative] étant remplacé par le sème [point de vue médical et connotation neutre]. Une telle interprétation, soutenue par l'emploi de l'adjectif *étrange*, vient de la connaissance du texte. De là le statut particulier et hybride de ce sème qui procède à la fois du trait sémique distinctif et du trait sémique contextuel.

Les lexèmes spécifiques (3, 4)

La maladie amoureuse d'Éraste est bien réelle et prend les formes extérieures visibles d'une véritable maladie : la folie amoureuse. Il est ainsi d'abord question de [l'affectation de sa conduite] au travers de l'expression de ses [instincts de violence] qui s'exprime par deux termes, *fureur (2)* « Litt. Folie poussant à des actes de violence. » et *frénésie (1)* « Affectation cérébrale aiguë ; folie furieuse. » [516] :

Éraste : (la Nourrice seule) « Je veux voir à quel point sa fureur le domine. » (v. 1612) ; (la nourrice à Éraste) « Pourquoi permettez-vous que cette frénésie [517] / Règne si puissamment sur votre fantaisie ? » (v. 1679-80) ; (la Nourrice à Éraste) « Peut-être que chacun s'enfuyait devant vous / Craignant votre fureur et le poids de vos coups, » (v. 1709-10)

Il est ensuite question de [l'affectation de sa raison] au travers de l'expression de ses sentiments concernant ses [états de douleur] avec l'emploi du terme *mélancolie (1)* « 1. Méd. Vx Bile noire, l'une des quatre humeurs, dont l'excès, selon la médecine ancienne, poussait à la tristesse. 2. Mod. État pathologique caractérisé par une profonde tristesse, un pessimisme généralisé. » :

Éraste : (Philandre seul et à Éraste) « Il semble à ces discours qu'il ait perdu le sens. / Éraste, cher ami, quelle mélancolie [518] / Te met dans le cerveau cet excès de folie ? » (v. 1530-32)

[515] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

[516] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

[517] ***« Frénésie : "Maladie qui cause une perpétuelle rêverie avec fièvre. Elle est différente de la manie et de la mélancolie, parce que celles-ci sont sans fièvre" (Furetière). En troublant la fantaisie — l'imagination —, la frénésie provoque des hallucinations. » Couton, 1980, p. 1189.***

[518] ***« Ferrand montre comment la mélancolie érotique est une hypochondrie (affectant foie, rate, boyaux, pylore) qui provoque des troubles de l'imagination, "représentant toujours des espèces noires" : d'où toutes ces visions infernales : Charon, les Euménides, etc. Explication physiologique de la folie amoureuse. » Couton, 1980, p. 1187.***

en vertu de la loi du droit d'auteur.

2.2.1.1.1.2— //Point de vue social et connotation positive// : la folie comme représentation de la réalité (13, 24)

La partie droite de l'arbre concerne également la folie. Mais elle y est représentée cette fois par des lexèmes de la classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation méliorative//. Ces lexèmes décrivent les amours d'Éraste, de Mélite, de Tircis, ou de la Nourrice, ainsi que de Philandre et de Cloris. Mais surtout ils posent la folie comme représentation de la réalité.

Les archilexèmes (2, 2)

La folie amoureuse d'Éraste prend ici une coloration sociale positive et non plus seulement médicale avec le terme *extravagance* (1) « État d'une personne qui n'a pas le sens commun. @ Caractère de ce qui est extravagant [extravagant : « Mod. Qui sort des limites du bon sens ; qui est à la fois extraordinaire [extraordinaire : « [a] Qui n'est pas selon l'usage ordinaire, selon l'ordre commun. [b] Cour. Qui étonne, suscite la surprise ou l'admiration par sa rareté, sa singularité. »] et déraisonnable. »]. 2. Idée, parole, action extravagante. » :

Éraste : (Cliton à lui-même) « Si jamais un amant fut dans l'extravagance / Il s'en peut bien vanter avec toute assurance. » (v. 1495-96) Mélite : (Éraste à Mélite) « Quoi ? seule et sans Tircis ? vraiment c'est un prodige, » (v. 417)

Les lexèmes génériques (1, 1)

À ce niveau le lexème microgénérique excès (1)« Trop grande quantité ; dépassement de la mesure moyenne, des limites ordinaires. L'excès de la douleur. » concerne [l'expression des sentiments] et l'amour de Tircis pour Mélite du côté du [manquement à la raison : l'irrationnel] :

Tircis : (à Mélite) « L'excès de mon ardeur ne saurait consentir / Que ces frivoles soins [raccommoder Cloris et Philandre] te viennent divertir : » (v. 1893-94)

Les lexèmes spécifiques (10, 21)

Du côté du [manquement à la morale : la jeunesse] tout d'abord l'on distinguera deux lexèmes. Le premier avec le sème générique [absence de contraintes] est *miracle (1)* « Dans la langue galante, attraits merveilleux [merveilleux : « Qui surprend, étonne, sans nuance admirative.] » [519] qui concerne les amours de jeunesse dont se vante la Nourrice, et à qui l'on offrira à la fin de la pièce l'infidèle Philandre :

La Nourrice : « Je n'avais rien en moi qui ne fut un miracle, » (v. 2015)

Le second lexème avec le sème générique [expression des désirs] est *caprice (2)* « Spécialt Amour, inclination qui naît brusquement et ne dure pas. » Il concerne l'idée de l'amour en couple que se fait Tircis et que traduit Éraste en termes négatifs en lui adjoignant l'adjectif *honteux*. Il concerne également l'amour d'Éraste pour Mélite, mais vu par Mélite et donc d'une manière biaisée et fausse due à sa mauvaise foi, lorsqu'elle doit

[519] Pour ce sens et le sens de *merveilleux* : Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

expliquer à la Nourrice pourquoi Éraste s'éloigne d'elle alors qu'elle n'a pas encore avoué qu'elle lui préfère Tircis :

Éraste : (Mélite à la Nourrice) « Et que sais-je, Nourrice, / Des fantasques ressorts qui meuvent son caprice ? » (v. 1187-1188) Tircis : (Éraste répondant à Tircis) « Ces caprices honteux, et ces chimères [520] vaines [La beauté [...] / S'il advient qu'à ses yeux quelqu'un la galantise : / Ce n'est plus lors qu'un aide à faire un favori] / Ne sauraient ébranler des cervelles bien saines, » (v. 93)

Du côté du [manquement à la raison : l'irrationnel] ensuite l'on distinguera deux séries de lexèmes. La première série qui comprend sept lexèmes pour dix occurrences comporte le sème générique [absence de contraintes] et concerne [la représentation de la réalité au travers de l'imagination] : *chimère (1)* « 1. Vaine imagination. 2. Idée extravagante, ambition démesurée. 3. Forme dépourvue de réalité. 4. Création de l'imagination, de l'art. » [521] , *conte (2)* « 1 Vx Récit de faits réels. Histoire. 2. Court récit de faits, d'aventures imaginaires, destiné à distraire. », *fantôme (1)* « 1. Apparition surnaturelle d'une personne morte. 2. Idée, être imaginaire, chimère. », *fiction (1)* « Construction de l'imagination (opposée à réalité). @ Création de l'imagination en littérature. », *illusion (3)* « Apparence dépourvue de réalité. « L'Illusion comique » de Corneille. », *imagination (2)* « 1. Une, des imaginations. Ce que qqn imagine. Spécialt Chose imaginaire, extravagante. 2. Cour. Faculté de former des images d'objets qu'on n'a pas perçus ou de faire des combinaisons nouvelles d'images. Trop d'imagination : déformer la réalité, inventer des choses impossibles. », *rêverie (1)* « Mod. Activité mentale consciente, qui n'est pas dirigée par l'attention, mais se soumet à des causes subjectives et affectives. ».

Cette représentation de la réalité est en rapport avec l'amour vu comme une grande tromperie dans les rapports qu'entretiennent les amants. Elle peut prendre différentes formes qui s'expriment par des traits sémiques distincts apportés par le contexte :

— chimère, conte, fantôme, fiction, illusion, imagination, rêverie : "représentation négative et vraie ou donnée comme vraie de la réalité" [522]

1 chez Tircis : (Éraste répondant à Tircis) « Ces caprices [523] honteux, et ces chimères vaines [La beauté] / Ne sauraient ébranler des cervelles bien saines, » (v. 93-94) ; (alors qu'il essaie de s'en défendre en vain devant sa sœur) « Que du foudre à tes yeux j'éprouve la furie, / Si rien que ce rival cause ma rêverie. (v. 575-76) 2 chez Cloris : (Cloris à Tircis et Mélite) « À propos je venais pour vous en faire un conte [chastes plaisirs] [524] . » (v. 1859)

— chimère, conte, fantôme, fiction, illusion, imagination, rêverie : "représentation fausse de la réalité"

chez Philandre : (Cloris seule pour se venger de Philandre veut se convaincre de

[520] ***Chimère est du côté du [manquement à raison], dans cette même partie droite de l'arbre.***

[521] Dubois, Lagane, Lerond, 1992. Pour les sens 2, 3, et 4.

[522] Ce ne sont pas des sèmes qui appartiennent à la langue, mais des traits sémiques issus du contexte. D'où une notation différente.

[523] ***Caprice est du côté du [manquement à la morale], dans cette même partie droite de l'arbre.***

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

tout révéler à Mélite, en arrangeant la réalité, alors qu'elle vient de récupérer les fausses lettres des mains de son frère) « Que Philandre avec moi toujours d'intelligence / Me fait des contes [525] d'elle, et de tous les discours / Qui servent d'aliment à ses vaines amours, » (v. 1104-06) chez Tircis et Cloris : (Lettre supposée de Mélite à Philandre) « Après cela Philandre et Mélite auront tout loisir de rire ensemble des belles imaginations dont le frère et la sœur ont repu leurs espérances. » (v. 892-93)

Mais cette représentation de la réalité est aussi en rapport avec la folie d'Éraste, comme illusion complète sur la réalité :

Éraste : (Philandre à Éraste) « Et ma jute vengeance est bien mieux assouvie / Par les folles horreurs de cette illusion. » (v. 1548-49) ; (Éraste avec la Nourrice) « Ces lâches escadrons de fantômes affreux » (v. 1617) ; (La Nourrice à Cliton) « Plaisante illusion ! » (v. 1603) ; (La nourrice à Éraste) « Cet Enfer, ces combats, ne sont qu'illusion. » (v. 1705) ; (Éraste à la Nourrice, essayant de se convaincre) « Je ne m'abuse point, j'ai vu sans fiction / Ces monstres terrassés se sauver à la fuite » (v. 1706-07)

La deuxième série comprend un seul lexème pour huit occurrences. Elle comporte le sème générique [expression des sentiments] et concerne la manifestation d'une [énergie pleine de vivacité] qui renvoie au sentiment amoureux au travers du terme *ardeur (8)* « {Énergie [force et fermeté dans l'action, qui rend capable de grands effets] pleine de vivacité. Ardeur juvénile. @ (Dans l'action) Ardeur au travail.} [526] @ (Dans les sentiments) Soutenir une opinion avec ardeur. @ {L'ardeur des sens : le désir} » :

1 Éraste : (sonnet de Tircis sensé dépeindre la flamme d'Éraste) « C'est donc avec raison que mon extrême ardeur / Trouve chez cette belle une extrême froideur, » (v. 525-26) ; (seul) « Insensé que je suis ! hélas, où me réduit / Ce mouvement bouillant dont l'ardeur me séduit ! / [...] Avec un affronteur [Tircis] mesurer mon épée ! » (v. 483-84, 486) Philandre : (Cloris à Philandre) « Fais-lui [Mélite], si tu m'en crois, agréer tes ardeurs, » (v. 1769) Philandre et Cloris : (Philandre à Cloris) « Ainsi chère Cloris nos ardeurs mutuelles / Dedans cette union prenant un même cours / Nous préparent une heure qui durera toujours, » (v. 326-28) Tircis : (à Mélite) « L'excès de mon ardeur ne saurait consentir / Que ces frivoles soins [raccommoder Cloris et Philandre] te viennent divertir : » (v. 1893-94) 2 ? Mélite : (Éraste à Philandre) « L'une [Mélite] au-dessus des siens te montre son ardeur, / Et l'autre [Cloris] après leur choix quitte un peu de froideur : » (v. 681-82) ; (Philandre à Tircis) « Quelques lettres du moins pleines d'affection / Témoignent son ardeur ? » (v. 862-63) Mélite : (Lisis à Cloris) « Je voulais éprouver par cette triste feinte [fausse mort de Tircis] / Si ce cœur recevant

[524] ***Ces « chastes plaisirs » entre Cloris et Philandre — l'expression est de Tircis — sont en fait tout le contraire de ceux entre Mélite et Tircis. Le mot conte a ainsi une valeur négative, soulignant la fausseté des rapports entre Cloris et Philandre.***

[525] ***Il s'agit bien d'une illusion puisque Cloris n'a jamais reçu de confidences de la part de Philandre, si ce n'est au travers des fausses lettres que son frère vient de lui remettre.***

[526] Nous notons entre parenthèse « { } » les sèmes contenus dans la définition des dictionnaires mais non retenus à ce niveau de l'analyse sémique pour ce sémème. Ici si le désir est présent, il s'agit de sentiment.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

quelque légère atteinte / Deviendrait plus sensible aux traits de la pitié / Qu'aux sincères ardeurs d'une sainte amitié. » (v; 1567-70)

2.2.1.1.2— La déraison (133, 348+26)

La déraison est située dans la partie centrale de l'arbre onomasiologique « Changements humains hors norme ». Elle est représentée par des lexèmes appartenant à la classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation péjorative//.

Les archilexèmes pour cette classe participent à la mise en place de la fourberie, qui occupera toute la pièce, en désignant les trois personnages impliqués directement : Éraste qui imagine les fausses lettres mais dont la ruse n'aboutira qu'à rapprocher les amants qu'il veut séparer, Cliton qui seconde Éraste, et Philandre au caractère instable, qui subit la ruse d'Éraste sans en profiter. Ils sont au nombre de deux : *imperfection (1)* « 1. État de ce qui est imparfait, par essence ou par accident. Imperfection de l'homme. 2. Une imperfection : ce qui rend imparfait. », et *coup (2)*: « Acte frappant, extraordinaire, accompli par qqn, {en bien ou} en mal (auj. en ce sens fam. ou péjor.). » [527] :

Cliton : (à Éraste) « Cachez-vous en ce coin, et de là sachez prendre / L'occasion commode à seconder mes coups. » (v. 632-33) Éraste : (à Cliton en apprenant la mort de Tircis) « Le seul qui me rendait son [Mélite] courage de glace, / D'un favorable coup, la mort me l'a ravi. » (v. 1376-77) Philandre : (à Cloris sur un ton qui se veut ironique) « Mes imperfections nous éloignant si fort / Qu'oserais-je prétendre en ce peu de rapport ? » (v. 303-04)

L'amour est déraisonnable, *déraisonnable* entendu dans un sens large comme "manquement à la morale" et comme "manquement à la raison", quand il conduit au non-respect mais aussi quand il atteint certains excès comme désir ou comme sentiment. Aussi pour décrire les lexèmes de la déraison nous distinguerons deux sous-classes. La première concerne les //changements humains hors norme du point de vue social à connotation péjorative par manquement à la morale// et la seconde les //changements humains hors norme du point de vue social à connotation péjorative par manquement à la raison//.

2.2.1.1.2.1— Le manquement a la morale (52, 115+4)

La déraison par [manquement à la morale] est représentée par des lexèmes appartenant à la sous-classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation péjorative par manquement à la morale//.

Les archilexèmes (4, 5)

Les archilexèmes pour cette sous-classe sémantique correspondent aux lexèmes mésogénériques.

Cloris utilise au début de la pièce plusieurs fois le terme *crime (2)* « Manquement très grave à la morale. » pour décrire ses relations avec Philandre. Soit pour en parler comme

[527] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

d'un jeu entre amoureux :

Philandre : (Cloris à Philandre) « J'eusse osé le gager qu'ainsi par quelque ruse / Ton crime officieux, porterait son excuse : » (v. 257-58),

soit pour se défendre devant son frère d'avoir des relations désavouées par la morale :

Philandre et Cloris: (Cloris à Tircis) « Dis ce que tu voudras, nos feux n'ont point de crimes » (v. 341).

À la fin de la pièce l'utilisation du mot *crime (1)* par Cloris changera. Cloris lui donnera le sens plus précis de « Manquement très grave à la loi » [528] , ou d'« Infraction que les lois punissent d'une peine afflictive ou infamante. », pour parler de la trahison de Philandre qui la quitte pour Mélite :

Philandre : (Cloris ironique en montrant à Mélite les fausses lettres de ses amours avec Philandre) « Je l'estimais jadis, et l'aime et l'estime / Plus que je ne faisais auparavant son crime. / Ce n'est qu'en ma faveur qu'il ose vous [Mélite] trahir, » (v. 1287-89).

Le caractère peu moral de Philandre réapparaît encore dans ses relations avec Tircis au travers de *légèreté (1)* « Liberté excessive (dans les mœurs, les propos). » :

Philandre : (Tircis interpelle Philandre qui s'enfuit alors qu'il le provoque en duel) « Quoi ? tu t'enfuis, perfide, et ta légèreté / T'ayant fait criminel, te met en sûreté ? » (v. 917-18)

Cependant Éraste critique la morale de Cliton, qu'il a lui-même tenté, avec *mal (1)* « Le Mal. 1. Ce qui est contraire à la loi morale, à la vertu, au bien. 2. Absolt Le Mal : tout ce qui est opposé au Bien, est l'objet de désapprobation ou de blâme. » :

Cliton : (Éraste seul) « Ces âmes du commun font tout pour de l'argent / [...] Quand ils sont éblouis de ce traître métal / Ils ne distinguent plus le bien d'avec le mal, » (v. 622, 625-26).

Tandis que Mélite défend sa moralité en faisant passer dans ses amours l'argent d'Éraste après ses sentiments pour Tircis avec *vice (1)* « Vieilli Un vice : mauvais penchant, défaut grave que réprouve la morale, la religion. » :

Mélite : « Et d'un luxe honteux la richesse suivie / Souvent par l'abondance aux vices nous convie. » (v. 1255-56).

Les lexèmes spécifiques (48, 110+4)

On distinguera les lexèmes dépendant du sème générique [non-respect] et ceux du sème générique [l'expression des désirs ou des inclinations].

[Non-respect] (38, 92+4)

L'amour tel que nous le présente Corneille entraîne des conduites déraisonnables de [non-respect] dont Philandre est encore le personnage représentatif, lui qui essaye même d'accorder sa raison à sa morale dévoyée : *« C'est la première fois que ces vieux ennemis / Le change et la raison sont devenus amis. [vers supprimés 1644-1682] » (v.*

[528] Il faut comprendre ici la loi des amoureux qui leur fait placer la fidélité au centre des relations, même si des aménagements sont possibles comme on le verra pour Tircis et Mélite.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

797-798).

Ainsi Philandre trahit Cloris pour Mélite. Mais au départ c'est bien Mélite qui trahit son amant Éraste pour Tircis et Tircis qui trahit son ami Éraste pour Mélite. Éraste choisit alors de se venger de sa maîtresse et de son ami en imaginant un piège dans lequel tombe avec trop de complaisance Philandre.

[Non-respect des autres ou de soi : humiliation] (7, 11)

On distingue plusieurs termes : *affront (2)* « Offense faite publiquement avec la volonté de marquer son mépris et de déshonorer ou d'humilier. » ; *blasphème (1)* « Propos déplacés et outrageants pour une personne ou une chose considérées comme quasi sacrée. » ; *honte (1)* « Déshonneur humiliant. » ; *insolence (3)* « 1. Cour. Manque de respect injurieux (de la part d'un inférieur ou d'une personne jugée comme telle) 2. Une, des insolences. Parole, action insolente. » ; *moquerie (1)* « 1. Action, habitude de se moquer [Tourner en ridicule]. 2. Une, des moqueries : action, parole par laquelle on se moque. » ; *offense (2)* « 1. Parole ou action qui offense, qui blesse quelqu'un dans son honneur, dans sa dignité. 2. Spécialt Outrage (envers un chef d'État) » ; *tache (1)* « Fig. Souillure morale. » :

Éraste : (Mélite à Cloris) « Tout beau, mon innocence / Veut savoir paravant le nom de l'imposteur, / Afin que cet affront retombe sur l'auteur. » (v. 1324-26) ; (au Styx, demandant s'il a vu Tircis et Mélite) « Ne te colère point contre mon insolence / Si j'ose avec mes cris violer ton silence : » (v. 1459-60) Les ombres des Enfers : (Éraste) « En vain je les rappelle, en vain pour se défendre / La honte et le devoir leur parlent de m'attendre, » (v. 1615-16) Philandre : (Cloris à Philandre) « Philandre, ces propos sentent la moquerie, / Une fausse louange est un blâme secret, » (v. 294-95) ; (Tircis à Philandre, lui reprochant d'oublier son « serment » envers Cloris et de séduire sa maîtresse Mélite) « Avise à te défendre, un affront si cruel / Ne se peut réparer à moins que d'un duel, » (v. 901-02) ; (à lui-même) « Vit-on jamais amant [Philandre], dont la jeune insolence / Malmenât un rival [Tircis], avec tant d'imprudence ? » (v. 1115-16) ; (Philandre à lui-même, se reprochant d'avoir donné à Tircis les fausses lettres de Mélite) « Non, il les faut ravoir des mains de ce bravache [Tircis] / et laver de son sang cette honteuse tache, » (v. 1131-32) ? Tircis : (Philandre à Tircis qui vient de dire à Cloris avoir vu son amant avec une autre femme) « Parle mieux de l'objet [Cloris] dont mon âme est ravie, / Ce blasphème à tout autre aurait coûté la vie. » (v. 361-362) ; (à Philandre) « Ah ne présume pas / Que ma témérité profane ses appas, / Et quand bien j'aurais eu tant d'heur, ou d'insolence, / Ce secret étouffé [douceurs dérobées sur le corps de Mélite] dans la nuit du silence / N'échapperait jamais à ma discrétion. » (v. 857-61)

Le doute subsiste sur le non-respect des autres par Tircis [529] . Tout d'abord son blasphème (*blasphème* v. 361) semble en fait une pure invention — avec quelle femme Tircis a-t-il pu voir Philandre ? — et il n'est là que pour permettre à Philandre qui s'en offusque de se défendre auprès de Cloris de regarder quelqu'un d'autre. Ainsi avant

[529] C'est pour cela que nous faisons précéder le nom de Tircis d'un point d'interrogation : les fautes de Tircis sont supposées et non réelles.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

même qu'Éraste imagine une relation entre lui et Mélite, cette relation semble déjà exister, ce qui rend sa faute encore plus lourde. Ensuite l'insolence de Tircis envers Mélite (*insolence* v. 857) n'est en fait qu'une provocation dirigée contre Philandre.

Il reste donc le non-respect de Philandre et d'Éraste. Le non-respect de Philandre concerne aussi bien ses relations amoureuses avec Cloris (*moquerie* v. 294) — il rompt ses « serments » (v. 899) et « la parole donnée » (v. 1299) avec la sœur de Tircis pour séduire la maîtresse de celui-ci — que celles avec son rival Tircis (*affront* v. 901 ; *insolence* v. 1115) ou encore avec lui-même (*tache* v. 1131) — il se reproche d'avoir laissé les lettres de Mélite entre les mains de Tircis. Par contre le non-respect d'Éraste ne concerne que Mélite par les fausses lettres qu'il a écrites (*affront* v. 1324) et les Dieux par les cris de sa folie (*insolence* v. 1459).

[Non-respect d'un devoir, d'une obligation, ou d'un engagement] (9, 32+1)

Lexèmes génériques

Il est tout d'abord beaucoup question d'une manière générale de [non-respect à un devoir, à une obligation ou à un engagement] avec *déloyauté (5)* « 1. Manque de loyauté [Loyauté : « Fidélité aux engagements prix. »], de bonne foi. 2. Action déloyale. »et *fuite (5)* « 1. Action de fuir [fuir : « S'éloigner en toute hâte pour échapper à qqn ou à qqch. de menaçant. »] ; mouvement d'une personne qui fuit. 2. Fig. Action de se dérober (à une difficulté, à un devoir). » :

— déloyauté

1 Philandre : (Cloris à Philandre) « Je ne veux point d'un cœur, qu'un billet aposté / Peut résoudre aussitôt à la déloyauté. » (v. 1741-42) Tircis : (Éraste seul) « Même dès leur abord je lus sur son visage / De sa déloyauté l'infaillible présage, » (v. 381-82) ; (Éraste seul) « Tu démordras, parjure, et ta déloyauté / Maudira mille fois sa fatale beauté [Mélite]. » (v. 479-80) 2 ? Mélite : (Tircis doutant de la fidélité de Mélite après avoir lu une des fausses lettres de Mélite à Philandre) « Aurait-on jamais vu tant de supercherie / Que tout l'extérieur ne fût que piperie ? / Non, non, il n'en est rien, une telle beauté / Ne fut jamais sujette à la déloyauté : » (v. 963-66) ; (Philandre seul alors que Tircis possède les fausses lettres) « J'ai reçu des faveurs, et Tircis les possède, / Et cet amant trahi convaincra sa beauté / Par des signes si clairs de sa déloyauté [supposée de Mélite envers Tircis]. » (v. 1124-26)

— fuite

Éraste : (Mélite à Tircis) « Sans doute il m'aura vue, / Et c'est de là que vient cette fuite impourvue. [imprévue 1644-1682] » (v. 723-24) Philandre : (à Tircis) « Quant à moi, ton trépas me coûterait trop cher, / Il me faudrait par une prompte fuite / Éloigner trop longtemps les beaux yeux de Mélite. » (v. 906-08) ; (Tircis seul) « Fuis donc, homme sans cœur, va dire à ta volage / Combien sur ton rival ta fuite à d'avantage, » (v. 943-44) ? Tircis : (Philandre seul alors qu'il cherche Tircis pour récupérer les fausses lettres de Mélite) « Je te cherche en tous lieux, et cependant ta fuite / se rit impunément de ma vaine poursuite. » (v. 1511-12)

À côté de *déloyauté* et de *fuite* il faut aussi mentionner deux autres termes moins fréquents dans la pièce : *perfidie (1, v. 194)*« Littér. 1. Une, des perfidies. Action, parole perfide [(Choses) Littér. Dangereux, nuisible sans qu'il y paraisse.]. 2. La perfidie.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Caractère perfide, défaut des êtres perfides [Littér. Qui manque à sa parole, trahit celui qui lui faisait confiance.] » et *refuite (1, v. 1839)*« Excuse, échappatoire. » [530]

La déloyauté est liée à l'amitié et à l'amour : Tircis est déloyal en trahissant l'amitié d'Éraste (*déloyauté* v. 381, 479), et Philandre en trahissant l'amour de Cloris (*déloyauté* v. 1741) par le rejet des serments qu'il lui a faits et la parole qu'il lui a donnée. Cependant Éraste n'apparaît pas comme déloyal malgré ses fausses lettres et Mélite n'est déloyale (*déloyauté* v. 963, 1124) qu'à cause de ces mêmes fausses lettres qu'elle est supposée avoir écrites. [531] Éraste, mais sans qu'il soit nommé, est accusé d'avoir trahi la confiance de Mélite par ses fausses lettres — *(Mélite à Tircis) « Mais apprends-moi l'auteur de cette perfidie . » (v. 1839)*.

La fuite concerne essentiellement Philandre (*fuite* v. 906, 934) qui refuse de faire face à ses devoirs lorsqu'il est opposé à Tircis. D'un autre côté Éraste fuit Mélite pour préparer son piège (*fuite* v. 723) et Tircis ne fuit Philandre que dans l'esprit de celui-ci alors qu'il veut à tout prix le retrouver pour récupérer les fausses lettres (*fuite* v. 1511).

Au début de la pièce la position de Mélite par rapport à l'amour revêt un caractère particulier [532] . Ainsi Éraste veut-il faire valoir son « droit » (v. 189) auprès de celle qui le repousse, notamment par l'intermédiaire de Tircis qui le seconde au début de la pièce — avant de le supplanter — en accusant Mélite de fuir — *(Tircis à Mélite parlant pour Éraste) « Mais cessez de chercher ces refuites frivoles : » (v. 194)* — et de ne pas respecter certaines de ses obligations de femme désirable et belle dont celle de répondre favorablement à l'assiduité de ceux qui l'aiment : « *Et prenant désormais des sentiments plus doux / Ne soyez plus de glace à qui brûle pour vous. » (v. 195-96).*

Lexèmes spécifiques : [relations amoureuses ou amicales]

Il est ensuite question de [non-respect à un devoir, à une obligation ou à un engagement] avec des termes concernant plus particulièrement les [relations amoureuses ou amicales] comme *change (6)* « changement, inconstance. » [533] , *infidélité (5+1)* « Absence de fidélité dans les sentiments, en amitié, en amour. — Acte qui traduit l'infidélité. », et *trahison (7)* « Grave infidélité en amour. » :

— *change*

1 ? Éraste : (à Tircis) « Parmi tant de rigueurs n'est-ce pas chose étrange / Que rien n'est assez fort pour me résoudre au change ? [Le change serait juste après tant de rigueur ; 1660-1682] » (v. 1-2) Philandre : (Philandre à lui-même) « Je souhaite en faveur de ce reste de foi / Qu'elle [Cloris] puisse gaigner au change autant que moi : » (v. 793-94) ; (Philandre à lui-même) « C'est la première fois que

530 Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

531 Les fautes de Mélite sont supposées et non réelles, excepté pour ce qui est de son infidélité envers Éraste, mais Corneille n'en parle pas.

532 Il s'agit de traits sémiques contextuels.

533 Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

ces vieux ennemis / Le change et la raison sont devenus amis. [vers supprimés 1644-1682] » (v. 797-798) ; (Cloris à Mélite) « Après un tel faux bond, un change si soudain, / À volage, volage, et dédain pour dédain. » (v. 1881-82) 2 ? Mélite : (Cloris à Tircis) « Philandre est aujourd'hui l'objet de ses amours, / Et peut être demain tant elle aime le change / Quelque autre nouveauté le supplante et nous venge. » (v. 1050-52) ; (Lisis, apprenant à Mélite la mort de Tircis qui se croit repoussé) « Oui. Tircis plein de rage / De voir que votre change indignement l'outrage, » (v. 1339-40)

— infidélité

1 Philandre : (Philandre à lui-même) « On dirait que le Ciel ami de l'équité / Prend le soin de punir mon infidélité. [vers supprimés 1660-1682] » (v. 1165-66) ; (Éraste à lui-même) « Et Philandre, si prompt à l'infidélité, / N'a que la peine due à sa crédulité, » (v. 1365-66) Tircis : (Éraste à lui-même) « Il fut toujours permis de tirer sa raison / D'une infidélité par une trahison : » (v. 491-92) ? Tircis (pour Mélite) et Philandre (pour Cloris) : (Mélite à Cloris, se méprenant toutes les deux) « Quoi ? son devoir l'oblige à l'infidélité ? » (v. 1297) 2 ? Mélite : (Tircis à lui-même) « Mais je le méritais, et ma facilité / Tentait trop puissamment son infidélité, » (v. 957-58) ; (Cloris à Tircis) « Ce n'est qu'une coquette, une tête à l'évent, / Dont la langue et le cœur s'accordent peu souvent, / À qui les trahisons deviennent ordinaires. [Ce n'est qu'une coquette avec tous ses attraits, / Sa langue avec son cœur ne s'accorde jamais, / Les infidélités font ses jeux ordinaires. 1660-1682] » (v. 1053-55)

— trahison

1 Éraste : (à lui-même en parlant de son ami Tircis) « Il fut toujours permis de tirer sa raison / D'une infidélité par une trahison : » (v. 491-92) ; (à Cliton alors qu'il devient fou) « Il faut que de mon sang je lui [Mélite] fasse raison, / Et de ma jalousie, et de ma trahison, » (v. 1437-38) ; (à la Nourrice) « Trop heureux accident si la terre entrouverte / Avant ce jour fatal eût consenti ma perte, / Et si ce que le Ciel me donne ici d'accès / Eût de ma trahison devancé le succès. » (v. 1643-46) ? Tircis (pour Mélite) et Philandre (pour Cloris) : (Cloris à Mélite, se méprenant toutes les deux) « Après cela jugez si je le peux haïr, / Puisque sa trahison [fausses lettres de Mélite faussement données à Cloris par Philandre] m'est un grand témoignage / Du pouvoir absolu que j'ai sur son courage. » (v. 1290-92) ; Tircis : (à Cloris) « L'amour [Mélite] a fait au sang [Cloris] un peu de trahison [il s'est fait passé pour mort], / Mais deux ou trois baisers t'en feront la raison. » (v. 1845-46) 2 ? Mélite : (Tircis à Philandre) « De telles trahisons [lettres] lui sont trop en horreur. » (v. 877) ; (Cloris à Tircis) « Ce n'est qu'une coquette, une tête à l'évent, / Dont la langue et le cœur s'accordent peu souvent, / À qui les trahisons deviennent ordinaires. [Ce n'est qu'une coquette avec tous ses attraits, / Sa langue avec son cœur ne s'accorde jamais, / Les infidélités font ses jeux ordinaires. 1660-1682] » (v. 1053-55)

Il faut encore ajouter deux termes moins utilisés par Corneille à change, infidélité et trahison : *changement* (1, v. 896) « Un changement : chose, circonstance qui change, évolue. Changement dans les opinions, les idées, l'humeur. » et *inconstance* (1, v. 1071) « Plus cour. Tendance à l'infidélité en amour. »

Philandre se distingue encore en étant le premier à goûter au change amoureux, à

en vertu de la loi du droit d'auteur.

l'infidélité, et à la trahison, ou au changement et à l'inconstance, alors qu'Éraste ne peut s'y résoudre et que Mélite est l'objet d'accusations non fondées. Il n'est pas question ici de Tircis qui au début de la pièce est contre toute relation durable.

C'est sur la base de cette attitude face au change amoureux que l'on peut comparer Éraste et Philandre en ce qui concerne la raison et la déraison. Éraste — *« [Le change serait juste après tant de rigueur ; 1660-1682] » (v. 1-2)* — s'oppose ainsi à Philandre — *« Le change et la raison sont devenus amis. [vers supprimés 1644-1682] » (v. 797-798).* Le second est prêt à trahir ses amours en accommodant sa raison à sa déraison, et change rime pour lui avec raison, alors que le premier ne l'est pas, *« Que rien n'est assez fort pour me résoudre au change ? »* (v. 2), même s'il serait juste de le faire comme il le souligne. Cependant Philandre pense aussi à Cloris et il voudrait qu'elle gagne aussi à changer (*change* v. 793), ce qu'elle fera à la fin pour se venger de son inconstance (*change* v. 1881). Et le change de Mélite qui n'est qu'invention (*change* v. 1050, 1339) conduira à la fausse mort de Tircis

Éraste va cependant dans le sens de Philandre en ce qui concerne l'infidélité, comme on l'a vu pour change, en accommodant sa raison à sa déraison en ce qui concerne son amitié pour Tircis qui a été trahie (*infidélité* v. 491), en faisant rimer trahison et raison : *« Il fut toujours permis de tirer sa raison / D'une infidélité par une trahison : » (v. 491-92).* Mais son attitude ne l'exclura pas comme ce sera le cas pour Philandre qui sera puni (*infidélité* 1165, 1365) car il s'agit d'une vengeance concernant des relations amicales et non d'une inconstance amoureuse opportune. Dans un quiproquo entre Mélite et Cloris l'infidélité (envers Mélite, de Tircis pour l'une et de Philandre pour l'autre) est même rapprochée du devoir (envers Cloris) (*infidélité* v. 1297), alors que l'infidélité de Mélite paraît manifeste pour Tircis et Cloris après les fausses lettres (*infidélité* v. 957, 1053).

Trahison rime avec raison. Pour Éraste d'abord qui cautionne ainsi sa fourbe alors qu'il a été trahi par son ami Tircis (*trahison* v. 491) mais qui entend se racheter après les fausses morts de Mélite et de Tircis (*trahison* v. 1437) et qui regrette de n'avoir pas été empêché par le Ciel (*trahison* v. 1643). Pour Tircis ensuite qui veut se racheter pour la peur qu'il a faite à sa sœur Cloris en lui laissant croire qu'il était mort (trahison v. 1845). Cette attitude les différencie tous les deux de Philandre qui lui ne parle jamais d'un quelconque rachat. Mais il faut dire aussi qu'Éraste ne trahit, par ses fausses lettres, que l'amitié qu'il a pour Tircis sans jamais renier son amour pour Mélite, alors que Philandre trahit l'amour de Cloris qui s'inscrit dans des engagements qu'ils ont pris l'un envers l'autre, ce qui semble plus grave en se traduisant par son exclusion à la fin de la pièce. La trahison de Mélite envers Éraste n'est pas explicitée dans le texte, elle apparaît cependant minimisée puisque rien ne semble les lier, si ce n'est semble-t-il la préférence de sa mère — une préférence d'ailleurs qui est aussi celle de la Nourrice — sensible à la richesse d'Éraste au regard des autres partis. Ainsi l'engagement amoureux entre Mélite — qui se refuse en fait d'aimer — et Éraste est absent, la libérant de toute trahison, à l'inverse de l'engagement amoureux entre Philandre et Cloris qui ont échangés des serments et qui se sont engagés moralement. La fausse trahison de Mélite envers Tircis est par contre clairement posée (*trahison* v. 1053) même si Tircis peut en douter (*trahison* v. 877).

Cloris souffre du changement et de l'inconstance de Philandre — Philandre : (Tircis à

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Philandre) *« Traître, c'est donc ainsi que ma sœur méprisée / Sert à ton changement d'un sujet de risée, » (v. 895-96)* ; (Cloris seule) *« C'est toujours témoigner [par une joie même feinte] que leur vaine inconstance / Est pour nous émouvoir de trop peu d'importance, » (v. 1071-72)*. Elle souffre au point d'avoir peur d'en arriver à agir comme son frère qui souffre lui de se croire repoussé par Mélite : *« Mon frère, il s'est sauvé, son désespoir l'emporte. / Me préserve le Ciel d'en user de la sorte. » (v. 1063-64)*.

[Non-respect des lois, des règles, ou des conventions] (3, 12)

Il est question de [non-respect des lois, des règles, ou des conventions] en matière d'amour ou d'amitié avec *crime (6)* « 1. Manquement très grave {à la morale}, à la loi. 2. Dr. Infraction que les lois punissent d'une peine afflictive ou infamante. » et *forfait (5)* « Litt. Crime énorme. » :

— crime

Éraste : (Éraste à Cliton avant de sombrer dans la folie) « Tu m'oses donc flatter, et ta sottise estime [Tu m'oses donc flatter, infâme, et tu supprimes 1660-1682] / M'obliger en taisant la moitié de mon crime ? [Par ce reproche obscur la moitié de mes crimes ?] / Est-ce ainsi qu'il te faut n'en parler qu'à demi ? / Achève tout d'un trait, dis que maîtresse, ami, / Tout ce que je chéris, tout ce qui dans mon âme / Sut jamais allumer une pudique flamme, / Tout ce que l'amitié me rendit précieux, / Par ma fraude [fourbe 1660-1682] a perdu la lumière des cieux : / Dis que j'ai violé les deux lois les plus saintes » (v. 1387-1396) ; (à Cliton, en plein délire) « Dépêche, vieux nocher, / Avant que ces esprits nous puissent approcher, / Ton bateau de leur poids fondrait dans les abîmes, / Il n'en aura que trop d'Éraste, et de ses crimes. » (v. 1489-92) ; (Mélite à Éraste pour le remercier de l'avancée qu'ont connues ses amours auprès de sa mère) « Outre qu'en fait d'amour la fraude est légitime, / Mais puisque vous voulez le prendre pour un crime, / Regardez, acceptant le pardon ou l'oubli, / Par où votre repos sera mieux établi. » (v. 1939-42) Philandre : (Cloris à Mélite) « Je l'estimai jadis, et l'aime et l'estime / Plus que je ne faisais auparavant son crime. / Ce n'est qu'en ma faveur qu'il ose vous [Mélite] trahir, » (v. 1287-89). Philandre et ? Mélite : (Cloris à elle-même) « Je la ferai rougir, cette jeune éventée, / Lorsque son écriture à ses yeux présentée / Mettant au jour un crime estimé si secret, / Elle reconnaîtra qu'elle aime un indiscret. [vers supprimés 1660-1682] » (v. 1099-1102) Tircis et Mélite : (Éraste à lui-même) : « Mais à quelle raison leurs âmes désunies / Pour les crimes d'autrui [Mélite et Tircis] seront-elles punies ? / Que m'ont-ils faits tous deux [Cloris et Philandre], pour troubler leurs accords ? » (v. 1359-1361)

— forfait

1 Éraste : (Éraste à lui-même) « Les Dieux à mes forfaits ont dénoncé la guerre » (v. 1447) ; (à Minos, « grand juge des enfers ») « Faire un tour d'amoureux, supposer une lettre, / Ce n'est pas un forfait qu'on ne puisse remettre, / [...] Mais la faute n'en est qu'au crédule Philandre, » (v. 1535-36, 1540) ; (à la Nourrice, interpellant les Dieux) « N'était-ce pas assez pour me réduire en poudre / Que le simple dessein d'un si lâche forfait ? / Injustes, deviez-vous en attendre l'effet ? » (v. 1648-50) ; (à Cloris) « Éraste qu'un pardon purge de tous forfaits / Est prêt de réparer les torts qu'il vous a faits : » (v. 1957-58) 2 ? Mélite : (Lisis à Cloris)

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

« Pouvez-vous demeurer auprès d'une personne / Digne pour ses forfaits [« manque de foi » supposé à partir des fausses lettres (v. 1338)] que chacun l'abandonne ? [Préparez vos soupirs à la triste Nouvelle / Du malheur où nous plonge un esprit infidèle, 1660-1682] » (v. 1335-36)

Il faudrait encore ajouter un terme moins utilisé par Corneille à *crime* et *forfait* : *péché (1, v. 1335)* « Acte conscient par lequel on contrevient aux lois religieuses, aux volontés divines. @ Absolt Le péché : l'état où se trouve la personne qui a commis un péché mortel. »

Si Philandre était le premier concerné comme on a pu le voir par le [non-respect d'un devoir, d'une obligation, ou d'un engagement], c'est Éraste qui l'est maintenant par le [non-respect des lois, des règles, ou des conventions]. Cependant la justice légale qui punit les infractions aux règlements — comme c'est le cas d'Éraste ici — semble moins irrémédiable, car la faute peut être rachetée, que la justice morale qui est aussi celle du cœur et qui punit les manquements aux devoirs — comme c'était le cas de Philandre précédemment — sans possibilité de retour et de rachat. La morale est donc ici plus forte et contraignante que la loi, qu'il s'agisse de loi civile pour le crime et le forfait ou de loi religieuse pour le péché— *? Mélite : (Cloris seule) « Si Mélite a failli me l'ayant débauché / Dieux, par là [que son envie dure toute sa vie] seulement punissez son péché , / Elle verra bientôt quoiqu'elle se propose / Qu'elle n'a pas gaigné, ni moi perdu grand-chose. [Elle verra bientôt que sa digne conquête / N'est pas une aventure à me rompre la tête, 1660 à 1682] » (v. 1089-92)*.

Le crime et les forfaits d'Éraste (*crime* v. 1387, 1489 ; *forfait* v. 1447, 1648) sont très clairement posés : il viole à la fois l'amour et l'amitié comme il l'explique lui-même à Cliton : « *Dis que j'ai violé les deux lois les plus saintes » (v. 1396).* Mais son crime et ses forfaits lui sont pardonnés par Mélite (*crime* v. 1939 ; *forfait* v. 1957) qui finalement y trouve son compte en pouvant épouser Tircis qui a trouvé grâce auprès de sa mère, et lui-même pour « réparer les torts » va pouvoir se lier à Cloris. Les crimes de Philandre (*crime* v. 1287, 1099) sont moins clairs et apparaissent en contrepoint de ceux d'Éraste. Cependant ils sont irréparables car ils concernent son infidélité comme le remarque Éraste en pleine folie : « *Faire un tour d'amoureux, supposer une lettre, / Ce n'est pas un forfait qu'on ne puisse remettre, / [...] Mais la faute n'en est qu'au crédule Philandre, » (v. 1535-36, 1540).* Philandre et son « esprit léger » (v. 1541) est rendu responsable par Éraste des morts supposées de Mélite et Tircis et le crime qu'il commet est en fait plus grave que celui d'Éraste car il touche aux sentiments et non plus à une simple malversation. Le crime et les forfaits de Mélite ne sont pas réels et sont seulement supposés à partir des fausses lettres (*crime* v. 1099 ; *forfait* v. 1335), mais Mélite apparaît coupable avec Tircis aux yeux d'Éraste pour un crime qu'ils ont commis envers lui (*crime* v. 1359) : la première sur le plan de l'amour et le second sur le plan de l'amitié. Un crime dont Cloris et Philandre ont été punis par leur désaccord, comme le regrette Éraste.

Dans *Mélite* ce sont les amoureux eux-mêmes — les femmes pour être plus précis —qui font leurs lois et qui rendent leur justice — *Cloris : « En vain dessous mes lois il [Philandre] revient se ranger, » (v. 1873)*. On a à la fin de la pièce l'expression de deux justices opposées : une morale pour Philandre qui le condamne et une légale pour Éraste qui le pardonne sur la base d'une intransigeance relative à l'infidélité amoureuse. Le crime

en vertu de la loi du droit d'auteur.

d'Éraste sera pardonné par Mélite qui ne considère pas comme criminelle l'attitude qu'il a eue — « *Outre qu'en fait d'amour la fraude est légitime, (v. 1939) ».* Mélite a en effet ses raisons : aussi bien elle que Tircis ont violé à eux deux les mêmes lois de l'amour et de l'amitié — « *Pour les crimes d'autrui seront-elles punies ? » (v. 1360)*. D'un autre côté le crime de Philandre ne sera pas pardonné par Cloris car le mariage est un engagement moral pour la vie : « *Il m'est heureux de l'avoir [Philandre] vu changer / Paravant que l'hymen d'un joug inséparable / Me soumettant à lui me rendît misérable : / Qu'il cherche femme ailleurs, et pour moi de ma part / J'attendrai du destin quelque meilleur hasard. » (v. 1874-78).*

Ainsi l'acte final s'il rétablit un équilibre entre deux couples — Philandre, par trop volage, se retrouve seul — ne rétablit qu'un semblant de moralité de façade, la « morale » finale de Mélite répondant à celle d'Éraste en ouverture de la pièce : (à propos de Tircis) « *Lui faisant trop d'honneur moi je m'abuse, / C'est contre lui qu'il faut n'employer que la ruse : / Il fut toujours permis de tirer sa raison / D'une infidélité par une trahison : (v. 489-492).*

[Non-respect de la vérité] (16, 31+2)

Lexèmes génériques

La vérité est mise à l'épreuve tout d'abord d'une manière générale avec *piperie (1)* « Tromperie. » [534] et *supercherie (2)* « Tromperie qui implique généralement la substitution du faux à l'authentique (en matière d'intérêt, de droit, de commerce, d'art). » :

? Mélite : (Tircis seul en proie au doute en raison des fausses lettres qu'il vient de lire) « Aurait-on jamais vu tant de supercherie / Que tout l'extérieur ne fût que piperie ? » (v. 962-63)

Lexèmes spécifiques : [dissimulation], [mensonge], [ruse]

La vérité est mise à l'épreuve ensuite de manière particulière avec des lexèmes spécifiques correspondant à trois types de sèmes. Qu'il s'agisse de [dissimulation] avec *déguisement (2)* « Fig. vx ou littér. Action de cacher, de modifier, pour tromper. » et *feinte (2)* « Vieilli Le fait de cacher {ses véritables sentiments,} ses intentions pour donner comme vrais des intentions {et des sentiments} simulés. »

Qu'il s'agisse de [mensonge] avec *fable (1)*« Littér. Anecdote, nouvelle ou allégation mensongère. », *fraude (2)* « 1. Vx Action faite de mauvaise foi dans le but de tromper. 2. Mod. Tromperie ou falsification punie par la loi. », et *imposture (2)* « 1. Vieilli Action de tromper par des discours mensongers, de fausses apparences. 2. Littér. Tromperie d'une personne qui se fait passer pour ce qu'elle n'est pas. »

Ou qu'il s'agisse de [ruse] — « Moyen habile qu'on emploie pour abuser, tromper. »— avec *adresse (1)* « [Péjoratif : sens de manœuvrer] Qualité d'une personne qui sait {s'y prendre,} manœuvrer comme il faut pour obtenir un résultat. », *artifice (4)* « Cour. Moyen trompeur et habile pour déguiser la vérité ; subtilité pour tromper. », *détour (1)* « Fig. Ruse, subtilité destinée à prévenir un danger ou à tromper. » [535] , *fourbe (3)* « Fourberie. Vieilli Caractère d'une personne fourbe [sens de fourbe : « Qui trompe ou agit mal en se

[534] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

cachant, en feignant l'honnêteté. »] ; disposition à tromper par des ruses, des artifices. @ Littér. Une, des fourberies : tromperie hypocrite. », *invention (2)*« [Péjoratif] Habileté, adresse, moyen ingénieux. », *piège (1)*« Fig. Artifice qu'on emploie pour mettre qqn dans une situation périlleuse ou désavantageuse », *ruse (4)* « 1. Cour. Une, des ruses. Moyen, procédé habile qu'on emploie pour abuser, tromper. 2. La ruse. Art de dissimuler, de tromper ; emploi habituel des ruses. », ou *tour (3)* « Action ou moyen d'action qui suppose de l'adresse, de l'habilité, de la malice, de la ruse. @ Faire, jouer (un, des...) tours : agir au détriment de qqn. »

— [dissimulation]

Femmes : (Philandre à Tircis) « J'en ai vu qui semblaient n'être que des glaçons / Dont le feu gourmandé par une adroite feinte [le feu retenu 1644-1682] / S'allumait d'autant plus qu'il souffrait de contrainte : » (v. 830-31) Lisis : (à Cloris, lui apprenant que son frère n'est pas mort) « Je voulais éprouver par cette triste feinte / Si ce cœur [Mélite] recevant quelque légère atteinte [Si celle qu'il adore aucunement atteinte 1660-1682]/ deviendrait plus sensible aux traits de la pitié / Qu'aux sincères ardeurs d'une sainte amitié. » (v. 1567-70) ? Mélite : (Tircis seul) « Son amant [Philandre] un poltron, et moi sans jugement [Son amant un parjure, et moi sans jugement, 1660-1682] / De n'avoir rien prévu de son déguisement. [De n'avoir rien prévu de leur déguisement.] » (v. 938-39)

— [mensonge]

Éraste : (Tircis, seul en proie au doute en raison des fausses lettres qu'il vient de lire) « Caractères trompeurs, vous me contez des fables, / Vous voulez me trahir, vous voulez m'abuser, / J'ai sa [Mélite] parole en gage, et de plus un baiser. » (v. 972-74) ; (Mélite à Cloris qui lui montre les fausses lettres) « Ah Dieux ! quelle imposture ! » (v. 1321) ; (Cliton à Éraste) « Laissez-là ces discours / Et vantez plutôt que par votre imposture / Ce pair d'amants sans pair est sous la sépulture, [Ces malheureux amants trouvent la sépulture 1660-1682] / Et que votre artifice a mis dans le tombeau / Ce que le monde avait de parfait et de beau. » (v. 1382-86) ; (à Cliton) « Tout ce que je chéris, tout ce qui dans mon âme / Sut jamais allumer une pudique flamme, / Tout ce que l'amitié me rendit précieux, / Par ma fraude a perdu la lumière des cieux : [(Par ma fourbe a perdu la lumière des Cieux) 1660-82] » (v. 1391-94) ; (Mélite, voulant lui enlever ses remords) « Outre qu'en fait d'amour la fraude est légitime, » (v. 1939)

— [ruse]

1 Éraste : (seul) « Lui [Tircis] faisant trop d'honneur moi je m'abuse, / C'est contre lui qu'il faut n'employer que la ruse : [Je saurai me venger, mais avec l'apparence / De n'avoir pour tous deux que de l'indifférence : 1660-1682] / Il fut toujours permis de tirer sa raison / D'une infidélité par une trahison. [...] J'en sais l'invention qu'un voisin de Mélite / Exécutera trop aussitôt que prescrite. [L'esprit fourbe et vénal d'un voisin de Mélite / Donnera prompte issue à ce que je médite 1660-1682] » (v. 489-92, 497-98) ; (Cliton à Éraste) « Monsieur, reposez-vous sur ma subtilité. / Il faudra malgré lui qu'il donne dans le piège [fausses lettres de Mélite à remettre à Philandre] » (v. 618-19) ; (seul) « Me voilà trop heureux, puisque par mon adresse, /Mélite est sans amant, et Tircis sans maîtresse, / Et

[535] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

comme si c'était trop peu pour me venger, / Philandre et sa Cloris courent même danger, » (v. 1355-58) ; (seul) « Et tâchons de rentrer en son [Mélite] affection, / Avant qu'elle ait rien su de notre invention. [vers supprimés à partir de 1660] » (v. 1369-70) ; (Cliton à Éraste) « Monsieur, tout est perdu, votre fourbe maudite, / [...] À couché de douleur Tircis au monument. » (v. 1372, 1374) ; (Cliton à Éraste) « Laissez-là ces discours / Et vantez plutôt que par votre imposture / Ce pair d'amants sans pair est sous la sépulture, [Ces malheureux amants trouvent la sépulture 1660-1682] / Et que votre artifice a mis dans le tombeau / Ce que le monde avait de parfait et de beau. » (v. 1382-86) ; (à Cliton) « Tout ce que je chéris, tout ce qui dans mon âme / Sut jamais allumer une pudique flamme, / Tout ce que l'amitié me rendit précieux, / Par ma fraude a perdu la lumière des cieux : [Par ma fourbe a perdu la lumière des Cieux 1660-82] » (v. 1391-94) ; (à Cliton) « Mais je m'en prends à vous [Parques], et ma funeste ruse, / Vous imputant ces maux, se bâtit une excuse, / J'ose vous en charger, et j'en suis l'inventeur, » (v. 1419-21) ; (seul) « Et que par ma main propre, un juste sacrifice / De mon coupable chef venge mon artifice. » (v. 1439-40) ; (à Minos) « Faire un tour d'amoureux, supposer une lettre, / Ce n'est pas un forfait qu'on ne puisse remettre, / [...] Mais la faute n'en est qu'au crédule Philandre, / Lui seul en est la cause, et son esprit léger » (v. 1535-36, 1540-41) ; (Lisis à Cloris) « Maintenant que je vois qu'il faut qu'on nous abuse / Afin que nous puissions découvrir cette ruse / [...] Soit sûre que dans peu je te le [Tircis] rends ici, » (v. 1571-72, 1574) ; (Mélite à Éraste) « Votre fourbe inventée à dessin de nous nuire / Avance nos amours au lieu de les détruire, » (v. 1927-28) Philandre : (seul) « Par un détour subtil qu'il [Tircis] ne pourra comprendre, / Elles [les lettres] demeureront, le laissant abusé, / Sinon au plus vaillant [dans un duel], du moins au plus rusé. » (v. 1172-74) ? Philandre : (à Cloris, jeu amoureux) « Cloris — Que le pardon suivra de fort près cette offense / Sitôt que j'aurai su quel est ce mauvais tour. / Philandre — Sache donc qu'il ne vient sinon de trop d'amour. / Cloris — J'eusse osé le gager qu'ainsi par quelque ruse / Ton crime officieux porterait son excuse : » (v. 254-58) ; (Cloris à Mélite) « Je chéris tellement celles de votre sorte, / [...] Qu'aux fourbes qu'on leur fait je ne puis consentir, [qu'aux pièces 1660-1682] » (v. 1267, 1269) 2 ? Cloris : (Cloris parlant de Philandre et Mélite de Tircis) « — « Cloris — Je viens vous faire voir, que votre affection / N'a pas été fort juste en son élection. / Mélite — Vous pourriez sous couleur de rendre un bon office / Mettre quelque autre en peine avec cet artifice, » (v. 1275-76) ? Mélite : (Tircis seul) « Hélas! et se peut-il que ces marques d'amour / Fussent de la partie en un si lâche tour ? » (v. 961-62)

La ruse *(adresse* v. 1355 ; *artifice* v. 1382, 1439 ; *fourbe* 1372, 1391, 1927 *; imposture* v. 1382 ; *invention* v. 489, 1369 ; *piège* v. 618 ; *ruse* v. 489, 1419, 1571 ; *tour*, v. 1535) et le mensonge (*artifice* v. 1382 ; *fraude* v. 1391, 1939 ; *fables* v. 972 ; *imposture* v. 1321, 1382) d'Éraste consistent en l'écriture de fausses lettres et sont les éléments les plus importants du [non-respect de la vérité]. Éraste cependant a des raisons qui sont aussi ses excuses en ayant été lui-même trahi : « *C'est contre lui [Tircis] qu'il faut n'employer que la ruse / Il fut toujours permis de tirer sa raison / D'une infidélité par une trahison : » (v. 490-92).* Mais devant l'importance des conséquences de son acte Éraste se repent et décide de se faire lui-même justice — « *Et que par ma main propre, un juste sacrifice / De mon coupable chef venge mon artifice . » (v. 1439-40)* — avant d'en venir à excuser sa

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

ruse et son mensonge en en faisant un jeu d'amoureux : « *Faire un tour d'amoureux, supposer une lettre, / Ce n'est pas un forfait qu'on ne puisse remettre, » (v. 1535-36)*. C'est aussi ce à quoi en arrive Mélite à la fin de la pièce, elle qui excuse Éraste et lui enlève tous ses remords : « *Outre qu'en fait d'amour la fraude est légitime, » (v. 1939)*. Cependant Éraste rejette finalement la responsabilité des fausses morts de Mélite et de Tircis sur Philandre dont la crédulité le rend selon lui encore plus coupable : « *Mais la faute n'en est qu'au crédule Philandre, / Lui seul en est la cause, et son esprit léger » (v. 1540-41).*

À ce mensonge et cette ruse d'Éraste — les fausses lettres — répond la dissimulation de Lisis *(feinte* v. 1567) — la fausse mort de Tircis. Et tous participent à la manifestation de la vérité, à savoir la reconnaissance amoureuse entre Tircis et Mélite que ce soit aux yeux de tous —les fausses lettres servent notamment les intérêts des amoureux auprès de la mère de Mélite — ou à leurs propres yeux —la fausse mort de Tircis révèle à Mélite sa passion.

À côté d'Éraste, Philandre est présenté comme un manipulateur rusé de la vérité, sans que cela ne débouche jamais sur rien de positif. Et en fait la fourbe d'Éraste n'aurait jamais pu se développer sans la facilité de Philandre, due à certaines prédispositions, à rentrer dans le jeu des fausses lettres. Ainsi dès le début de la pièce le jeu amoureux de Cloris et Philandre est prémonitoire de la conduite future de celui qui se considère déjà comme traître : « *Je meure, mon souci, tu dois bien me haïr, / Tous mes soins depuis peu ne vont qu'à te trahir. » (v. 251-52)*, et qui donne une explication qui pour sa maîtresse semble déjà une ruse : *« Que leur excès m'accable [feux], et que pour m'en défaire / Je recherche par où tu me pourras déplaire, » (v. 261-62)*. Prémonitoire également la connaissance qu'a Philandre des femmes, pour qui celles-ci ne sont que dissimulation dans leurs relations amoureuses (*tour* v. 254 ; *ruse* v. 254 ; *feinte* v. 830) : « *J'en ai vu qui semblaient n'être que des glaçons / Dont le feu gourmandé par une adroite feinte [le feu retenu 1644-1682] / S'allumait d'autant plus qu'il souffrait de contrainte : / J'en ai vu, mais beaucoup, qui sous le faux appas / Des preuves d'un amour qui ne les touchait pas / Prenaient du passe-temps d'une folle jeunesse / […] Mais j'en ai vu fort peu de qui les passions / Fussent d'intelligence avecques le visage. » (v. 830-35, 838-39).* Rusé dans ses relations amoureuses, Philandre l'est également dans ses relations à l'honneur lorsqu'il s'agit pour lui de récupérer les fausses lettres (*détour* v. 1172) : « *Par un détour subtil qu'il [Tircis] ne pourra comprendre, / Elles [les lettres] demeureront, le laissant abusé, / Sinon au plus vaillant [dans un duel], du moins au plus rusé. » (v. 1172-74)*.

Le mensonge et la ruse d'Éraste provoquent enfin des réactions parfois compliquées : le doute chez Tircis qui soupçonne Mélite de dissimulation (*déguisement* v. 938) et de ruse (*tour* v. 961) ; le doute également chez Mélite qui soupçonne dans un quiproquo Cloris de ruse (*artifice* v. 1275), tout comme chez Cloris qui soupçonne Philandre de ruse à l'endroit de Mélite (*fourbe* v. 1267).

[L'expression des désirs ou des inclinations] (10, 18)

L'amour tel que nous le présente Corneille entraîne peu de conduites déraisonnables par l'expression des désirs dans ce qu'ils peuvent avoir d'excessif. Il y a donc déséquilibre fort en faveur des conduites de non-respect.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

2.2.1.1.2.2— Le manquement a la raison (79, 230+22)

La déraison par [manquement à la raison] est représentée par des lexèmes appartenant à la sous-classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation péjorative par manquement à la raison//.

Les archilexèmes (4, 5)

Les archilexèmes pour cette sous-classe sémantique correspondent aux lexèmes mésogénériques.

Tout comme Mélite se défendait, du côté du [manquement à la morale], de vices pour ses amours, Tircis se défend, maintenant de ce côté du [manquement à la raison], de crimes. Cependant le sens de *crime (1)* « Manquement très grave à la raison. »n'est pas donné par *Le Robert* pour qui seul existe « Manquement très grave à la morale » ; il est induit par l'emploi du mot dans un contexte particulier où se produit un glissement de la morale vers la raison :

Tircis : « Éraste — Garde aussi que tes feux n'outrepasse la rime [536] . [Tes feux n'iront-ils point plus avant que la rime ? 1660-1682] / Tircis — Si je brûle jamais je veux brûler sans crime. » (v. 229-230)

On a vu par ailleurs que les amours de Cloris et Philandre jouaient de manière parfois ambiguë sur le plan du [manquement à la morale] ; ils jouent maintenant le même jeu sur le plan du [manquement à la raison] autour du terme *défaut* « Imperfection morale [537] (moins grave que vice) » :

1 Philandre : (Cloris à Philandre) « Au contraire, je veux que tout le monde sache / Que je connais en toi des défauts que je cache, / Quiconque avec raison peut être négligé / À qui le veut aimer est bien plus obligé. » (v. 309-312) [538] 2 Cloris : (à Philandre) « Et moi dans mes défauts [Philandre : Les traits de ton visage, et ceux de ton esprit, / Mais je n'en puis trouver un qui ne me plaise. (v. 264-65)] encore suis-je bien aise / Qu'ainsi tes sens trompés te forcent désormais / À chérir ta Cloris, et ne changer jamais. » (v. 266-68)

Cependant les amours de Cloris, après avoir un temps joué sur les deux plans du [manquement à la morale] et du [manquement à la raison], se désagrègent finalement dans l'esprit de celle-ci sur ce plan du [manquement à la raison] avec le terme *faute (1)* « Manière d'agir maladroite ou fâcheuse ; défaut d'habilité, de prudence. » qu'elle utilise pour mettre en accusation sa relation avec Philandre :

[536] Il faut sans doute rapprocher ce terme en fin de vers de l'expression sans rime ni raison qui est attestée au XVIIe siècle avec le sens "d'une manière absurde". En même temps il faut souligner qu'il rime avec crime. Il y aurait donc des feux (des amours) qui seraient contraires à la raison et criminels en étant excessifs.

[537] Opposée à imperfection physique. Le vice est du côté de la morale et le défaut du côté de la raison : de là le fait sans doute que le deuxième est moins grave que le premier.

[538] Il faut aussi se rappeler cette remarque de Philandre rattachée au [manquement à la morale à connotation négative] : (Philandre à Cloris) « Car s'il faut que l'amour naisse de ressemblance / Mes imperfections nous éloignant si fort / Qu'oserais-je prétendre en ce peu de rapport ? » (v. 302-04).

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Cloris : (seule, en parlant de Philandre et de Mélite) « Outre que l'infidèle [Philandre] a si peu de mérite [Le larcin qu'il m'en a fait me vole peu de chose, 1660-1682] / Que l'amour qui pour lui m'éprit si follement [Et l'amour] / M'avait fait bonne part de son aveuglement. / On enchérit pourtant sur ma faute passée, / Dans la même sottise une autre embarrassée [Dans la même folie] / Le rend encor parjure, et sans âme, et sans foi / Pour se donner l'honneur de faillir [539] après moi, » (v. 1076-1082).

Les trois occurrences de *défaut* qui restent concernent Tircis, Éraste, et Mélite. Mais les défauts de ces trois personnages n'existent pas et ne sont qu'illusoires. Tircis n'a des défauts que dans la fausse lettre de Mélite écrite par Éraste. Éraste n'a pas véritablement de défauts, si ce n'est celui d'être riche aux yeux de Mélite qui ne l'aime simplement pas — « Il suit un faux éclat qui ne peut m'éblouir. » (v. 1242) — peut-être pour la raison que la richesse semble synonyme d'une imperfection morale qui la gagnerait elle-même si elle acceptait une union :

1 ? Éraste : (la Nourrice à Mélite) « Est-il quelques défauts que les biens ne réparent ? » (v. 1251) ? Tircis : (Lettre supposée de Mélite à Philandre) « Vous n'avez plus affaire qu'à Tircis, je le souffre encore, afin que par sa hantise je remarque plus exactement ses défauts, et les fasse mieux goûter à ma mère. » (v. 893-94) 2 ? Mélite : (à la Nourrice) « Mais plutôt en [défauts] est-il où les biens ne préparent ? » (v. 1252)

Les lexèmes génériques

À ce niveau l'amour tel que nous le présente Corneille entraîne des conduites déraisonnables par [l'expression des sentiments dans ce qu'ils peuvent avoir d'excessif] au travers aussi bien du plaisir amoureux pour Philandre que de la douleur amoureuse pour Tircis et Mélite, comme on peut le voir avec le lexème microgénérique *excès (4)* « 1. Trop grande quantité ; dépassement de la mesure moyenne, des limites ordinaires. L'excès de la douleur. » :

1 Philandre : (à Cloris) « Ton bel œil mon vainqueur [Ton adorable objet, mon unique vainqueur 1660-1682] / Fait naître chaque jour tant de feux en mon cœur, / Que leur excès m'accable, et que pour m'en défaire » (v. 259-61) Tircis : (Éraste à Mélite) : « Laissant ainsi couler la belle occasion / De vous conter l'excès de son affection. » (v. 419-20) ; (seul) « Oui, j'enrage, je crève, et tous mes sens troublés / D'un excès de douleur succombent accablés, [D'un excès de douleur se trouvent accablés, 1660-1682] » (v. 985-86) 2 Mélite : (à Éraste) « Et de ce que l'excès de ma douleur amère [Et de ce que l'excès de ma douleur sincère 1660-1682] / A mis tant de pitié dans le cœur de ma mère » (v. 1935-36)

Les lexèmes spécifiques (75, 219+11)

On distinguera les lexèmes dépendant du sème générique [non-respect] et ceux du sème générique [l'expression trop modérée ou excessive des sentiments].

[Non-respect] (16, 30+2) [par manque d'intérêt] (2, 7+1)

Les conduites déraisonnables de [non-respect] sont essentiellement le fait des femmes dans leurs relations amoureuses [par manque d'intérêt] comme on peut le voir au

[539] ***« Se tromper, avoir tort, commettre un faute. »***

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

travers du terme *dédain (6+1)* : « Le fait de dédaigner [sens de dédaigner : « Considérer avec dédain ; repousser avec mépris »] ; mépris exprimé. - Avoir le plus complet dédain. Vx ou littér. Les dédains : les manifestations de dédain. » :

Cloris : (Philandre à Cloris, après son escapade amoureuse auprès de Mélite) « Tes dédains outrageux épuisent ma souffrance, [C'en est trop, tes dédains épuisent ma souffrance, 1660-1682] » (v. 1775) ; (à Mélite) « Après un tel faux bond, un change si soudain, / À volage, volage, et dédain pour dédain. » (v. 1881-82) [540] Mélite : (Éraste à Tircis) « Le change serait juste après tant de rigueur ; / Mais malgré ses dédains Mélite à tout mon cœur. » (v. 3 var.) ; (Éraste à Tircis) « Ses dédains sont cachés, encor que continus, / Et d'autant plus cruels que moins ils sont connus. » (v. 31-32) La Nourrice : (à Tircis, qui lui propose de s'offrir pour maîtresse à Philandre) « Et croyait de leur peine avoir trop de salaire / Quand je quittais un peu mon dédain ordinaire. » (v. 2011-12) « Une fille qui voit et que voit la jeunesse, » (v. 1195) : (la Nourrice à Mélite) « Une fille qui voit, et que voit la jeunesse, / Ne s'y doit gouverner qu'avec beaucoup d'adresse, / Le dédain lui messied, ou quand elle s'en sert, / Que ce soit pour reprendre un amant qu'elle perd : [...] D'un bien dont un dédain [cet orgueil 1660-1682] fait mieux savoir le prix. » (v. 1195-97, 1202)

Il faut également mentionner *indifférence (1, v. 1948)* « Détachement à l'égard d'une chose, d'un événement (exprimé ou sous-entendu). »

Cloris exprime son dédain envers Philandre par vengeance (*dédain* v. 1875, 1881), Mélite envers Éraste par désintérêt (*dédain* v. 31), et la Nourrice envers ses amants par choix pour en tirer avantage (*dédain* v. 1195, 2011).

Cependant les conduites de [non-respect] sont minimes dans *Mélite* par rapport aux conduites dans lesquelles entrent [l'expression excessive des sentiments] [541].

[L'expression trop modérée ou excessive des sentiments] (60, 193+13)

L'expression des sentiments dans *Mélite* est représentée par un nombre de lexèmes beaucoup plus important (60 ; 193+13) que l'expression des désirs (10, 18). Il s'agit d'un paradoxe de ce texte baroque où la sensualité et le corps s'inscrivent ailleurs que dans le lexique de la déraison.

Nous présenterons successivement les lexèmes regroupés suivant les sèmes de [l'expression des sentiments par excès de retenue affective] — en [nature] — puis de [l'expression des sentiments dans les états de plaisir] et de [l'expression des sentiments dans les états de douleur] — en [lieu].

Comme on le verra, la [retenue affective] en terme [d'excès] avec les mots *mépris*, *rigueur* — en [nature] —, et *froideur* — en [lieu] — s'oppose à la [retenue affective] en terme de [manque] avec les mots *feu* et *flamme* — en [lieu]. Il y a aussi un fort

[540] ***Philandre a une attitude dédaigneuse envers Cloris ; c'est le seul homme qui agisse de cette façon et il n'y gagnera rien. Par contre Éraste et Tircis répondront par la ruse à l'attitude de Mélite : l'un écrira les fausses lettres et l'autre fera croire qu'il est mort.***

[541] Du côté du [manquement à la morale] l'on avait une situation inverse puisque les conduites de [non-respect] l'emportaient sur [l'expression des désirs].

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

déséquilibre entre les [état de plaisir] et les [états de douleur] au profit de ces derniers.

[L'expression des sentiments par excès de retenue affective] (3, 16+1)

L'on distinguera ici *mépris (9)* « 1. Mépris de : fait de considérer comme indigne d'attention ; sentiment qui pousse à ne faire aucun cas (d'une chose). 2. Mépris de : sentiment par lequel on s'élève au-dessus de (ce qui est généralement apprécié). 3. Mépris (pour) : sentiment par lequel on considère qqn comme indigne d'estime, comme moralement condamnable. 4. Littér. Un, des mépris : manifestation de ce sentiment. » et *rigueur (7)* « Sévérité, dureté extrême. » :

— mépris

1 ? Philandre : (Éraste à Philandre pour le convaincre d'abandonner Cloris pour Mélite) « L'une [Mélite] en t'aimant s'expose au péril d'un mépris, / L'autre [Cloris] ne t'aime point que tu n'en sois épris. » (v. 677-78) Tircis et Mélite : (Mélite à Éraste) « Vous [Éraste] deviez l'assurer [Tircis] plutôt qu'il trouverait / En ce mépris d'amour qui [Mélite] le seconderait. » (v. 151-52) 2 ? Cloris : (à Philandre se défendant de le mépriser) « Du moins ne prétends pas qu'à présent je te loue, / Et qu'un mépris rusé que ton cœur désavoue / Me mette sur la langue un babil affété / Pour te rendre à mon tour ce que tu m'as prêté : » (v. 305-08) Mélite : (Tircis à Éraste) « Ce que chacun en dit ne m'a que trop appris / Que Mélite pour toi n'eut jamais de mépris. » (v. 27-28) ; (Éraste seul) « Je l'avais bien prévu que cette âme infidèle [Tircis] / Ne se défendrait point des yeux de ma cruelle, / Qui traite mille amants avec mille mépris, / Et n'a point de faveurs que pour le dernier pris : » (v. 377-80) ; (Éraste à Mélite) « Vos mépris ne sont pas de grande conséquence, / Et ne vaudront jamais la peine que j'y pense. » (v. 437-38) ; (Éraste seul) « C'est ainsi que mon feu s'étant trop abaissé / D'un outrageux mépris se voit récompensé ? » (v. 467-68) « Une fille qui voit, et que voit la jeunesse » (v. 1195) : (la nourrice à Mélite) « D'assurance un mépris l'oblige [Éraste] à se piquer, / Mais ne c'est pas un trait qu'il faille pratiquer. / [...] Le dédain lui messied, ou quand elle s'en sert, / Que ce soit pour reprendre un amant qu'elle perd : / Une heure de froideur à propos ménagée / Rembrase assez souvent une âme dégagée, [Pour rembraser une âme à demi dégagée, 1660-1682] / Qu'un traitement trop doux dispense à des mépris [542] / D'un bien dont un dédain fait mieux savoir le prix. [D'un bien dont cet orgueil 1660-1682] / [...] Tiens bon, et cède enfin, puisqu'il faut que tu cèdes, / À qui paiera le mieux le bien que tu possèdes. » ((v. 1193-94, 1197-1202, 1219-20)

— rigueur

1 Éraste : (Éraste qui a perdu la raison) « Use après si tu veux de toute ta rigueur, [souvenir rigoureux de Mélite et Tircis qu'Éraste croit morts v. 1655] » (v. 1669) ; (Éraste à Mélite) « Un pauvre criminel / À qui l'âpre rigueur d'un remords éternel / Rend le jour odieux, et fait naître l'envie » (v. 1909-1911) 2 Mélite : (Éraste à Tircis) « Parmi tant de rigueurs n'est-ce pas chose étrange / Que rien n'est assez fort pour me résoudre au change ? [Le change serait juste après tant de rigueur ; / Mais malgré ses dédains Mélite à tout mon cœur. 1660-1682 » (v. 1-2) ; (Éraste à Tircis) « Si sa rigueur m'aigrit, ce n'est qu'en son absence, » (v. 6) ; (sonnet de

[542] ***Autorise à des mépris.***

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Tircis, dont le sentiments sont sensés être prêtés à Éraste) « Ma foi pour ses rigueurs n'en est pas moins durable. » (v. 524) Mère de Mélite : (Mélite à Tircis) « Mon amour et mes soins aidés de mes douleurs / Ont fléchi la rigueur d'une mère obstinée » (v. 1818-19) La Nourrice : (Mélite à la Nourrice) « Vraiment tu me poursuis avec trop de rigueur, / Que te puis-je conter, n'ayant rien sur le cœur ? » (v. 1177-78)

Il faut encore signaler l'emploi d'un autre terme à côté de *mépris* et *rigueur* : *indifférence (0+1, v. 467)* « Absence d'intérêt à l'égard d'un être, des hommes. @ Absence d'amour. »

Le mépris occupe une place importante dans *Mélite* où il fait partie d'un jeu amoureux utilisé surtout par les femmes. Des femmes comme Mélite qui impose sa force en aimant Tircis au détriment d'Éraste qu'elle rejette bien que celui-ci soit plus riche (*mépris* v. 377, 437, 467) et malgré ce qu'en disent au début Tircis qui défend son ami (*mépris* v. 27) ou Mélite elle-même qui ne veut pas aimer (*mépris* v. 151), alors que Cloris se défend d'être méprisante, elle qui aime (*mépris* v. 305). Le mépris amoureux chez les hommes existe pourtant aussi, comme celui de Philandre pour Mélite (*mépris* v. 677) ou de Tircis pour l'amour en général. Mais il s'agit pour le premier d'un mépris artificiel que lui suggère Éraste dans le cadre du piège des fausses lettres et pour le second d'un mépris qui ne tiendra pas devant Mélite. Ainsi si le mépris semble conventionnel lorsqu'il s'agit de Mélite puisqu'il fait partie d'un jeu amoureux, il l'est moins en ce qui concerne Philandre ou Tircis puisqu'il fait partie dans un cas d'un piège alors même que l'amour de Philandre envers Cloris semble pour lui un jeu opportuniste dont le mépris fait partie sans être nommé, et dans l'autre d'une attitude bien fragile face à l'amour.

Le mépris est aussi dans la conception de l'amour que peuvent avoir les personnages. En effet Mélite, qui méprise involontairement Éraste — ce mépris n'est en fait que dans la tête d'Éraste jaloux — en lui préférant naturellement Tircis, méprise l'amour en général, tout comme Tircis au début de la pièce peut le mépriser (*mépris* v. 151). La conception amoureuse de Mélite comme celle de Cloris, pour qui l'amour repose sur des sentiments véritables, s'oppose alors à l'attitude de la Nourrice qui use du mépris comme d'un moyen pour parvenir à ses fins, l'amour reposant sur l'argent (*mépris* v. 1193).

La rigueur amoureuse est à l'origine et au dénouement du drame. C'est la rigueur de Mélite envers Éraste (*rigueur* v. 1, 6, 254) qui est à l'origine de la comédie qui naît des fausses lettres qu'écrit Éraste par dépit et par jalousie, tout en feignant de l'indifférence — *? Éraste : (seul, parlant de Tircis) « Avec un affronteur mesurer mon épée ! / Lui faisant trop d'honneur moi je m'abuse, / C'est contre lui qu'il faut n'employer que la ruse : [Je saurai me venger, mais avec l'apparence / De n'avoir pour tous deux que de l' indifférence : 1660-11682] / Il fut toujours permis de tirer sa raison / D'une infidélité par une trahison. » (v. 465-69)*. La pièce se termine sur la célébration des amours de Tircis et de Mélite alors que la rigueur de la mère de Mélite qui ne voyait pas cette union d'un œil favorable est vaincue (*rigueur* v. 1818). En d'autres termes, l'amour l'emporte sur les intérêts : la rigueur de Mélite envers Éraste qu'elle n'aime pas mais qui est riche, vainc la rigueur de la mère Mélite envers Tircis que celle-ci n'appréciait guère car il est moins riche.

Mais la rigueur des souvenirs ou des remords concernant les fausses morts de Mélite

en vertu de la loi du droit d'auteur.

et de Tircis habite aussi Éraste et le fait souffrir au point de lui faire désirer la mort (*rigueur* v. 1909). C'est cette rigueur qui le démarque d'un Philandre et rachète sa faute.

[L'expression des sentiments dans les états de plaisir] : [le plaisir amoureux] (6, 20)

Nous classerons les lexèmes suivant deux sèmes de [nature] que nous qualifierons de secondaires : [par excès de retenue affective] et [par manque de retenue affective].

[Par excès de retenue affective] (1, 5)

Le seul terme est *froideur (5)* « Indifférence marquée, manque d'empressement et d'intérêt. » :

1 ? Éraste (et Mélite) : (Éraste à Philandre pour le tromper) « Outre qu'une froideur depuis peu survenue / Portait nos deux esprits à s'entre-négliger, » (v. 648-49) Tircis : (Mélite à Éraste qui se plaint des rencontres entre elle et Tircis) « Et ce n'est pas aussi sans cause qu'il les prise [discours de Mélite] / Puisque outre que l'amour comme lui je méprise, / Sa froideur que redouble un si lourd entretien [Et sa froideur qu'augmente un si lourd entretien 1660-1682] / Le résout d'autant mieux à n'aimer jamais rien. » (v. 425-28) 2 Mélite : (sonnet de Tircis sensé dépeindre la flamme d'Éraste) « C'est donc avec raison que mon extrême ardeur / Trouve chez cette belle une extrême froideur, » (v. 525-26) ; (Cloris à Philandre) « Fais lui [Mélite], si tu m'en crois, agréer tes ardeurs, / Je ne veux point devoir mon bien à ses froideurs. » (v. 1769-70) « Une fille qui voit, et que voit la jeunesse, » (v. 1195) : (la Nourrice à Mélite) Une heure de froideur à propos ménagée / Rembrase assez souvent une âme dégagée, [Pour rembraser une âme à demi dégagée, 1660-1682] » (v. 1199-1200)

Le terme *froideur* avec le sème [lieu] renvoie plus directement aux relations humaines et amoureuses que *mépris* et *rigueur* avec le sème [nature]. Mais il est aussi, peut-être pour cela, moins fort et moins essentiel que les deux autres.

Les froideurs de Mélite en ce qui concerne l'amour (*froideur* v. 525, 1769) s'opposent à la sensualité dont elle fait preuve dans ses relations avec Tircis qui se défend lui-même d'aimer (*froideur* v. 425). Et si cette sensualité est inscrite dans le texte et son caractère baroque, elle ne se retrouve cependant pas dans les lexèmes utilisés par Corneille puisque très peu disent le désir — du côté du [manquement à la morale] — par rapport à tous ceux qui disent les sentiments — du côté du [manquement à la raison] — comme nous allons encore le voir.

L'intérêt de l'emploi ici de *froideur* réside dans une autre opposition à un emploi différent du côté du [manquement à la morale], *froideur* « Mod. {Absence relative d'émotivité, de sensibilité.} @ Spécialt Manque de sensualité. », réservé au début de la pièce à Mélite et renvoyant au mépris par celle-ci de l'amour comme [excès de retenue des désirs ou des inclinations] : « *Mélite — Faites mieux, pour finir vos maux et votre flamme / Empruntez tout d'un temps les froideurs de mon âme. / Éraste : Vous voyant les froideurs perdent tout leur pouvoir, / Et vous n'en conservez qu'à faute de vous voir. » (v. 170-71)*.

Il faut encore signaler la froideur par intérêt de la Nourrice (*froideur* v. 1199) et la froideur de politesse d'Éraste (*froideur* v. v. 648).

[Par manque de retenue affective] (5, 17+1)

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Les deux lexèmes *feu (4+1)* et *flamme* (7) sont exactement synonymes dans tous les emplois qui nous intéressent et signifient « Vx ou littér. Passion amoureuse. » [543] :

1 Éraste : « Mais ce flatteur espoir qu'il [l'œil de Mélite] rejette en mon âme / N'est rien qu'un vent qui souffle, et rallume ma flamme, » (v. 17-18) ; (Mélite à Éraste) « Faites mieux, pour finir vos maux et votre flamme [544] / Empruntez tout d'un temps les froideurs de mon âme. » (v. 169-70) ; (Éraste seul) « C'est ce que j'ai gagné par deux ans de service ? / C'est ainsi que mon feu s'étant trop abaissé / D'un outrageux mépris se voit récompensé ? » (v. 466-68) ; (Éraste seul) « Que dis-je, tu [Tircis] verras ? il vaut autant que mort, / Ma valeur, mon dépit, ma flamme en sont d'accord, » (v. 475-76) ; (à Cloris, parlant de lui à la troisième personne) « Et c'est avec raison que sa flamme [d'Éraste] contrainte / de réduire ses feux dans une amitié sainte, » (v. 1963-64) ? Philandre : (Philandre à Cloris) « Ton bel œil mon vainqueur / Fait naître chaque jour tant de feux en mon cœur, / Que leur excès m'accable, et que pour m'en défaire / Je cherche par où tu me pourras déplaire, [J'y cherche les défauts qui puisse me déplaire. 1644-1655] » (v. 259-262) Tircis : (Éraste à Tircis) « Garde aussi que tes feux n'outrepasse la rime. [Tes feux n'iront-ils point plus avant que la rime ? 1660-1682] » (v. 229) ; (Cloris à Tircis) « Pour Mélite, et de plus que ta flamme n'excite / Dedans cette maîtresse [Mélite] aucun embrasement [Au cœur de cette belle aucun embrasement. 1663-1682] » (v. 543-545) ; (à Mélite) « Et qu'après des transports de telle promptitude [furieux, enragé v. 1826] / Ma flamme ne te laisse aucune incertitude. » (v. 1831-32) 2 Mélite : (à Tircis) « Tu t'en peux assurer, mes yeux si pleins de flamme / Suivent l'instruction des mouvements de l'âme, » (v. 1811-12)) ? Mélite : (Éraste à Cliton) « Dis-lui [à Philandre] que sa pudeur [de Mélite] ne saurait plus cacher / Un feu qui la consomme [545] , et qu'elle tient si cher : [Un feu qui la consume [546] , et qu'elle tient si cher :] » (v. 609-10) ; (Philandre à Éraste) « Tout ce que je puis faire à son brasier naissant [Mélite] / C'est de le revancher par un zèle impuissant, [Tout ce que je puis faire à ce beau feu naissant, / C'est de m'en revancher par un zèle impuissant, 1682] » (v. 657-58)

Il faut encore citer à côté de *feu* et de *flamme* qui sont les plus utilisés deux autres lexèmes dont les sens en dérivent directement, *brasier (1, v. 657) et embrasement (1, v. 645)*,et le lexème *passion (4, v. 241, 275, 608, 1313)* « Spécialt L'amour, quand il apparaît comme un sentiment puissant et obsédant. Déclarer sa passion. Une folle passion. »

Feu et *flamme* sont synonymes d'*amour* au XVIIe siècle avec une idée d'excès qui trouve toute sa mesure dans certaines formules où ces termes sont mis en relation avec

[543] Pour *flamme* le sens "Désir amoureux [Désir qui concerne l'amour physique]" serait du côté du [manquement à la morale]. Or ce sens ne semble pas fréquent au XVIIe siècle et il n'est pas dans *feu*.

[544] Flamme et feu sont synonymes d'amour avec une idée d'excès qui selon les contextes peut prendre des tournures plus péjoratives notamment lorsqu'ils sont en relation avec des mots comme maladie, maux, etc.

[545] « Achève en le mettant dans sa dernière perfection. » D'après Vaugelas, cité par Georges Couton (Couton, 1980, p. 1171).

[546] « Achève en détruisant et en anéantissant le sujet. » D'après Vaugelas, cité par Georges Couton (Couton, 1980, p. 1171).

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

des mots du champ sémantique de la maladie notamment. Alors le feu et la flamme de l'amour, qui versent dans la déraison en dépassant le seuil de l'anormalité, peuvent devenir parfois « criminels » malgré ce qu'en dit Tircis : *« Éraste — Garde ainsi que tes feux n'outrepassent la rime. / Tircis — Si je brûle jamais je veux brûler sans crime. » (I, 3, 229-231)*.

L'amour excessif, parfois jusqu'à en être criminel, touche essentiellement les hommes qui brûlent pour les femmes qu'ils aiment : Éraste en premier qui brûle pour Mélite (*flamme* v. 17, 169, 466, 475, 1963 ; *feu* v. 1963), mais aussi Tircis qui brûle également pour Mélite (*feu* v. 229, 543, 1831), et surtout Philandre dont on peut douter de la sincérité des sentiments — Philandre avoue à Cloris placer sa passion pour elle avant son engagement : *(à Cloris) « Je traiterais trop mal une telle maîtresse / De l'aimer seulement pour tenir ma promesse [foi v. 270] / Ma passion en est la cause, et non l'effet : » (v. 273-75)* ; ce qui s'avérera faux.

Le feu criminel qui est prêté à Mélite correspond non pas à la réalité mais au mensonge du piège que tend Éraste à Philandre (*feu* v. 609, 657) ; à la fin seulement Mélite avoue la flamme véritable qu'elle porte à Tircis (*flamme* v. 1811). De la même façon toutes les occurrences, sauf deux, de *brasier* et d'*embrasement* ainsi que celles de *passion* décrivent les fausses amours de Mélite pour Philandre qui ont été inventées par Éraste dans les fausses lettres — *(Philandre à Éraste) « Tout ce que je puis faire à son brasier naissant [Mélite] / C'est de le revancher par un zèle impuissant, [Tout ce que je puis faire à ce beau feu naissant, / C'est de m'en revancher par un zèle impuissant, 1682] » (v. 657-58) ;* (*Éraste à Cliton) « Cours vite chez Philandre, et dis-lui que Mélite / À dedans ce papier sa passion décrite, / Dis-lui que sa pudeur ne saurait plus cacher / Un feu qui la consomme, et qu'elle tient si cher : [Un feu qui la consume, et qu'elle tient si cher : ?-1682] » (v. 607-10)*. Elles confèrent ainsi à ces lexèmes le trait sémantique "fausseté" donné par le contexte. Cependant si elles sont proches de l'occurrence de *feu* décrivant les amours de Philandre pour Cloris au début de la pièce en lui donnant un "air de fausseté" qu'elle n'a pas encore (*feu* v. 259), elles s'opposent aux occurrences de *feu* et *flamme* utilisées pour décrire l'amour excessif, mais vrai, d'Éraste pour Mélite qui le conduira à la folie.

[L'expression des sentiments dans les états de douleur] (44, 142+8)

Le plaisir amoureux, dans ses excès ou ses manques de retenue, ouvre ensuite sur des [états de douleur] où l'on notera l'importance du [désenchantement], des [états résultants d'un mal], et de [la peur].

[Le désenchantement] (10, 19+2)

Le lexème important est *rage (6)* « État, mouvement de colère, de dépit extrêmement violent, qui rend agressif. » :

L'Enfer : (Éraste) « Ah Mélite, ah Tircis ! leur [Dieux] cruelle justice / Aux dépens de vos jours aggrave mon supplice, / Ils doutaient que l'Enfer eût de quoi me punir / Sans le triste secours de ce dur souvenir. / [...] Qu'il m'eût bien mieux valu céder à ses furies ! / Qu'il m'eût bien mieux valu souffrir ses barbaries, / Et de gré me soumettre en acceptant sa loi, / À tout ce que sa rage eût ordonné de moi ! »

en vertu de la loi du droit d'auteur.

(v. 1651-54, 1659-62) Philandre : (Cloris à Philandre) « Sois sûr de ton côté que ta fougue et ta rage / Et tout ce que jamais nous entendrons de toi / Fournira de risée, elle, mon frère, et moi. » (v. 1784-86) Tircis : (Tircis seul) « Et ces traits de sa plume ici me sont restés, / Qui dépeignant au vif son [Mélite] perfide courage / Remplissent de bonheur Philandre, et moi de rage, » (v. 982-84) ; (Lisis à Mélite) « Oui. Tircis plein de rage / De voir que votre change indignement l'outrage, / [...] Dedans ce désespoir a rendu sa belle âme. » (v. 1339-40, 1343) ; (Éraste à Cliton) « Mon courage au besoin se trouvant trop timide / Pour attaquer Tircis autrement qu'en perfidie / Je fis à mon défaut combattre son ennui, / Son deuil, son désespoir, sa rage contre lui. » (v. 1423-26) ; (Philandre seul à la recherche de Tircis pour récupérer les lettres de Mélite) « As-tu si tôt perdu cette ombre de courage / Que te prêtaient jadis les transports de ta rage ? / Ce brusque mouvement d'un esprit forcené [547] / Relâche-t-il si tôt ton cœur efféminé ? [As-tu si tôt perdu cette ombre de valeur / Que te prêtaient tantôt l'effort [548] de ta douleur ? vers suivants supprimés 1644-1682] » (v. 1503-06)

À côté du lexème *rage* il faut en ajouter plusieurs autres moins utilisés : *colère (1+1)* « Violent mécontentement accompagné d'agressivité. », *dépit (2)* « Chagrin [Mod. Le chagrin : état moralement douloureux.] [549] mêlé de colère, dû à une déception personnelle, un froissement d'amour propre. La réussite de son rival lui cause du dépit. — Dépit amoureux : déception provoquée par la froideur qu'on croit découvrir chez la personne aimée. », *envie (1)* « L'envie. Sentiment de désir mêlé d'irritation et de haine qui anime qqn contre la personne qui possède un bien qu'il n'a pas. », *fougue (1)* « Fureur. », *fureur (1)* « 1. Colère folle, sans mesure. — Colère qu'engendre et entretient l'action violente. 2. Au pl. Mouvement de folle colère. — {Mouvement de violence}. », *furie (1)* « Fureur particulièrement vive qui se manifeste avec éclat. — Spécialt Colère que développe l'action violente. », *regret (2)* « 1. Mécontentement ou chagrin (d'avoir fait ou de n'avoir pas fait, dans le passé). 2. Par ext. Déplaisir causé par une réalité qui contrarie une attente, un désir, un souhait. », *repentir (1)* « 1. Vif regret d'une faute accompagné d'un désir d'expiation, de réparation. 2. Regret (d'une chose). » et *ressentiment (3+1)* « Le fait de se souvenir avec animosité des maux, des torts qu'on a subis (comme si on les « sentait » encore). Éprouver du ressentiment d'une injure. Ressentiment légitime envers qqn. » :

1 Cloris : (Mélite à Cloris) « Si bien qu'à n'aimer plus votre dépit s'obstine ? » (v. 1867) Éraste : (à Tircis) « Et j'ai beau ménager dans un éloignement / Un peu de liberté pour mon ressentiment, / Un seul de ses regards l'étouffe et le dissipe, » (v. 7-9) ; (seul) « Mais dans ta lâcheté [Mélite] ne croit pas que j'éclate / Et que par la grandeur de mes ressentiments / Je laisse aller au jour celles de mes tourments. » (v. 467-68 var.) ; (seul) « Que dis-je tu [Mélite] verras ? il [Tircis] vaut autant que mort, / Ma valeur, mon dépit, ma flamme en sont d'accord, / Il suffit, les destins bandés à me déplaire / Ne l'arracheraient pas à ma juste colère. / Tu

[547] ***« Vx Qui est hors de sens, qui perd la raison.***

[548] ***« Violence ». Dubois, Lagane, Lerond, 1992.***

[549] Ce sens existait au XVIIe siècle. Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

[Tircis] démordras, parjure, et ta déloyauté / Maudira mille fois sa fatale beauté [Mélite]. [[vers modifiés] Un aveu si public [celles [grandeur] de mes tourments] qu'en ferait ma colère / Enflerai trop l'orgueil de ton [Mélite] âme légère, 1660-1682 (v.468 var.)] » (v. 475-80) ; (à Cliton, parlant de Tircis) « Fallait-il le forcer à dépeindre Mélite / Des infâmes couleurs d'une fille hypocrite ? / Inutiles regrets, repentirs superflus / Vous ne me rendez pas Mélite qui n'est plus, » (v. 1431-34) ; (à la Nourrice) « Je sens que tout à coup mes regrets adoucis / Laissent en liberté les ressorts de mon âme : [vers supprimés 1660-1682] » (v. 1718-19) Philandre : (Cloris à Philandre) « Sois sûr de ton côté que ta fougue et ta rage / Et tout ce que jamais nous entendrons de toi / Fournira de risée, elle, mon frère, et moi. » (v. 1784-86) ? Tircis : (Éraste à Cliton) « Hélas ! et fallait-il que ma supercherie / Tournât si lâchement son amour en furie ? / Fallait-il, l'aveuglant d'une indiscrète erreur / Contre une âme innocente [Mélite] allumer sa fureur ? » (v. 1427-30) ? Tircis et Mélite : (la Nourrice) « Ils tiennent le passé dedans l'indifférence, [dans quelque indifférence,] / N'osant se hasarder à des ressentiments / Qui donneraient du trouble à leur contentement. » (v.1948-50) 2 ? Mélite : (à Tircis, comme jeu amoureux alors qu'il l'embrasse) « Que bien que ton larcin me fâche infiniment / Je ne puis rien donner à mon ressentiment. » (v. 765-66) ; (Cloris seule) « À cause qu'il parut quelque temps m'enflammer / La pauvre fille [Mélite] a cru qu'il valait bien l'aimer [Philandre] / Et sur cette croyance elle en a pris envie : / Lui pût-elle durer jusqu'au bout de sa vie. » (v. 1086-88)

La rage concerne essentiellement Tircis qui manifeste par là sa jalousie vis-à-vis de Philandre qui, croit-il, lui est préféré dans le cœur de Mélite (*rage* v. 982, 1339, 1423, 1503). La rage de Philandre à la fin de la pièce lorsqu'il découvre la supercherie des fausses lettres est moquée par Cloris qui montre par là qu'elle repose sur des bases aussi fausses que son amour pour Mélite (*rage* v. 1784). Et Éraste estime qu'il aurait dû se soumettre à la rage de l'Enfer plutôt que de voir Tircis et Mélite mourir par sa faute (*rage* v. 1651).

Plusieurs attitudes différentes se font jour face au désenchantement. Il y a d'abord le désenchantement d'Éraste qui commence par se plaindre des trahisons de Mélite (*ressentiment* v. 7 ; *dépit* v. v. 475) et de Tircis (*colère* v. 475) avant de regretter sa fourbe aux conséquences imprévues (*regrets* v. 1431, 1718 ; *repentir* v. 1431). Il y a ensuite Mélite et Tircis qui se refusent eux à tout désenchantement en utilisant le ressentiment comme jeu amoureux (*ressentiment* v. 765) puis plus tard en n'éprouvant aucun besoin de se plaindre de l'attitude d'Éraste qui leur aura été finalement favorable (*ressentiment* v. 1948). Tircis chez qui la supercherie des fausses lettres force cependant le désenchantement comme le pense Éraste (*furie* v. 1427 ; *fureur* v. 1427), de même que chez Mélite comme le pense Cloris (*envie* v. 1086). Il y a enfin le désenchantement de Cloris qui perdure jusqu'à la fin de la pièce (*dépit* v. 1867) mais cesse à la demande en mariage d'Éraste, et Philandre dont le désenchantement tourné en dérision par Cloris (*fougue* v. 1784) ne s'éteindra pas.

[Les états résultant d'un mal] : [états pénibles] (28, 106+2)

Pour faire le lien avec ce qui précède, à côté du ressentiment comme [désenchantement] il faut signaler un ressentiment comme [état résultant d'un mal], avec

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

le sens de « Sentiment de douleur. » [550] , qui concerne Éraste et Mélite :

1 Éraste : (à Cliton qui lui apprend la mort de Tircis et de Mélite) « Mais quel ressentiment ! quel puissant déplaisir ! » (v. 1401) 2 Mélite (et Cloris) : (Cloris à Lisis qui lui apprend que son frère n'est pas mort) « Et je n'étudiais cette douleur menteuse / Qu'à cause que j'étais parfaitement honteuse [Qu'à cause qu'en effet j'étais honteuse 160-1682] / Qu'un [une 1663-1682] autre [Mélite] en témoignât plus de ressentiment [mort de Tircis]. » (v. 1583-85)

Les deux types de ressentiment renvoient au « mal » —*mal*« Ce qui cause de la douleur, de la peine, du malheur ; ce qui est mauvais, nuisible, pénible (pour quelqu'un). » — mais le mal est surtout à l'origine de cette figure essentielle des [états résultants d'un mal]. Cette figure est inhérente à l'amour dont souffrent Éraste d'une manière radicale mais aussi Tircis et Philandre, tous les trois dans leur relation avec Mélite :

« Tircis — Je plains les malheureux à qui vous [Mélite] en donnez [amour] / Comme à d'étranges maux par leurs sorts destinés. » (I, 2, v. 155-156)

Les [états résultants d'un mal] sont représentés en totalité par des lexèmes ayant comme sème [états pénibles] [551] — *pénible* « qui cause de la peine, de la douleur, ou de l'ennui ; qui est moralement difficile. »

Lexèmes génériques (6, 41+1)

Il est tout d'abord question des [états pénibles] à un niveau général avec trois lexèmes essentiels : *douleur (13+1)*« Douleur morale : sentiment ou émotion pénible résultant de l'insatisfaction des tendances, des besoins. », *malheur (12)* « Le malheur : situation, condition pénible, triste. »,et *peine (sg) (8)* « La peine : état psychologique fait d'un sentiment de tristesse et de dépression dont la cause est connue. — (choses) Une remarque qui fait de la peine. »:

— douleur

1 Éraste : (Tircis à Éraste, ne voulant pas croire au malheur de celui-ci) « Ne t'imagine pas que dessus ta parole / D'une fausse douleur un ami te console, » (v. 25-26) ; (à Mélite) « Votre divin aspect suspendant mes douleurs / Mon visage du vôtre emprunte les couleurs. » (v. 167-168) ; (à Cliton, après avoir appris la mort d'Éraste et de Mélite) « Laisse agir ma douleur, » (v. 1405) ; (la Nourrice à Éraste) « Votre douleur vous trouble et forme des nuages / Qui séduisent vos sens par de fausses images, / Cet enfer, ces combats, ne sont qu'illusion. » (v. 1703-05) ; (à la nourrice) « Nourrice, prends le soin d'un esprit égaré, [Nourrice prends pitié d'un esprit égaré, 1660-1682] / Qui s'est d'avecques moi si longtemps séparé, [Qu'on mes vives douleurs d'avec moi séparé, 1660-1682] / Ma guérison dépend de parler à Mélite. » (v. 1721 var.) Tircis : (seul, en parlant de Philandre) « Fuis donc, homme sans cœur, va dire à ta volage / Combien sur ton rival ta fuite à d'avantage, / Et que ton pied léger ne laisse à ma valeur / Que les vains mouvements d'une juste douleur, » (v. 943-46) ; « (seul) « Oui, j'enrage, je crève,

[550] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

[551] Le sème [états désagréables] qui en langue est représenté dans une très faible proportion par des lexèmes, n'est ici pas du tout représenté.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

et tous mes sens troublés / D'un excès de douleur succombent accablés, » (v. 984-85) ; (à Cloris) « Philandre, ah la douleur m'étouffe et me suffoque, » (v. 1024) ; (Cliton à Éraste) « Monsieur, tout est perdu, votre fourbe maudite, / [...] A couché de douleur Tircis au monument. » (v. 1372-74) ; (Éraste à Philandre, interpellant Minos) « Ce n'est pas un forfait [« supposer une lettre »] qu'on ne puisse remettre, / Il est vrai que Tircis en est mort de douleur, » (v. 1536-37) 2 Cloris : (à Cliton alors qu'elle vient d'apprendre la mort de son frère) « Et je vais succomber aux douleurs qui m'assaillent. » (v. 1352) ; (à Lisis qui l'a détrompe sur la mort de son frère) « Le cœur me disait, je sentais que mes larmes / [...] Et je n'étudiais cette douleur menteuse / Qu'à cause que j'étais parfaitement honteuse [Qu'à cause qu'en effet j'étais un peu honteuse 1660-1682] / Qu'un autre en témoignât plus de ressentiment. » (v. 1579, 1583-85) Mélite : (à Tircis) « On en a vu l'effet lorsque à force de pleurs / Mon amour et mes soins aidés de mes douleurs / Ont fléchi la rigueur d'une mère obstinée » (1817-19) ; (à Éraste) « Et de ce que l'excès de ma douleur amère [Et de ce que l'excès de ma douleur sincère 1660-1682] / A mis tant de pitié dans le cœur de ma mère » (v. 1935-36)

— malheur

1 Cliton : (Éraste qui vient d'apprendre la mort de Tircis et de Mélite) « Laisse agir ma douleur, / Traître, si tu ne veux attirer ton malheur. » (v. 1405-06) Éraste : (Tircis à Éraste) « Pour paraître éloquent tu te feins misérable, / Est-ce à dessein de voir avec quelles couleurs / Je saurais adoucir les traits de tes malheurs ? » (v. 23-25) ; (seul) « Son immuable loi dans le ciel burinée / Nous fait si bien courir après notre malheur / Que j'ai donné moi-même accès à ce voleur [Tircis], [vers supprimés 1660-1682] » (v. 386-88) ; (Éraste à Philandre, interpellant Minos) « Ce n'est pas un forfait [« supposer une lettre »] qu'on ne puisse remettre, / Il est vrai que Tircis en est mort de douleur, / Que Mélite après lui redouble ce malheur, » (v. 1536-38) ; (Éraste à la Nourrice) « Trop heureux accident [mort de Tircis], s'il avait prévenu / Le déplorable coup du malheur advenu ; » (v. 1641-42) ; (à Tircis qui lui propose la main de Cloris) « Heureux dans mon malheur c'est dont [alliance] je les [les Dieux] supplie » (v. 1979) Philandre : (qui voit les lettres dans les mains de Cloris) « Confus [552] , désespéré, que faut-il que je fasse ? / J'ai malheur sur malheur, disgrâce [553] sur disgrâce, [vers supprimés 1660-1682] » (v. 1163-64) Tircis : (seul) « Foibles et seuls témoins [« marques d'amour » de Mélite] du malheur qui me touche, / Vous êtes trop hardis de démentir sa bouche, » (v. 967-68) ; (à Cloris) « Je vais t'assassiner d'un fatal entretien, / Et te dire en deux mots mon malheur et le tien. / En nos chastes amours de nous deux on se moque, » (v. 1021-23) ; (Éraste à Cliton) « J'ose vous en charger [Parques], et j'en suis l'inventeur [« funeste ruse »], / Et seul de ses malheurs le détestable auteur, » (v. 1421-22) 2 Amoureux de Mélite : (Cloris à Tircis) « Par les premiers venus qui flattant ses beautés / Ont assez de malheur pour en être écoutés. » (v. 1045-46) Cloris : (Tircis à Cloris) « Je vais t'assassiner d'un fatal entretien, / Et te dire en deux mots mon malheur et le tien. / En nos chastes amours de nous deux on se moque, » (v. 1021-23) ; (seul) « Ma perte [de Philandre] me console, et

552 ***« Hésitant, incertain. » Dubois, Lagane, Lerond, 1992.***

553 ***« Malheur, infortune. » Dubois, Lagane, Lerond, 1992.***

en vertu de la loi du droit d'auteur.

m'égaye à l'instant. / Ah! si mon fou de frère en pouvait faire autant / Qu'en ce plaisant malheur, je serais satisfaite ! [Que j'en aurais de joie, et que j'en ferais gloire !] » (v. 1093-95)

— peine (sg)

1 Éraste : (à Tircis) « Et reculant toujours ce qu'il [œil de Mélite] semble m'offrir [Et qui sans m'assurer ce qu'il semble m'offrir, 1663-1682] / Me fait plaire en ma peine, et m'obstine à souffrir. » (v. 19-20) ; (à Mélite) « Adieu belle inhumaine, / De qui seule dépend, et mon aise et ma peine. [De qui seule dépend, et ma joie, et ma peine.] » (v. 209-210) ; (à Tircis et Mélite) « Que vous avez de tort / De prolonger ma peine en différent ma mort !" (v. 1921-22) Philandre : (à lui-même alors que les lettres sont entre les mains de Tircis) « Donc pour l'avoir [Tircis] tenu si longtemps en haleine [554] / Il me faudra souffrir une éternelle peine, / Et payer désormais avecque tant d'ennui / Le plaisir que j'ai pris à me jouer de lui ? [vers supprimés 1660-1682] » (v. 1111-1114) ; (seul) « Que Tircis retrouvé me tire hors de peine, » (v. 1168) ; (Éraste seul) « Et Philandre, si prompte à l'infidélité, / N'a que la peine due à sa crédulité. » (v. 1365-66) 2 Cloris : (à Tircis, en parlant d'elle-même) « Et que le triste ennui d'une attente incertaine / Touchant votre retour la tient encore en peine. » (v. 1843-44) Mélite : (à Cloris qui veut lui parler de la conduite de Philandre, alors qu'elle pense à Tircis) « Cloris — Je viens vous faire voir, que votre affection / N'a pas été fort juste en son élection. / Mélite — Vous pourriez sous couleur de rendre un bon office / Mettre quelque autre en peine avec cet artifice, » (v. 1275-76)

À côté de ces trois termes principaux il faut encore noter des lexèmes moins fréquents : *remords (4, v. 1362, 1545, 1597, 1910)* « Sentiment douloureux, angoisse accompagnée de honte, que cause la conscience d'avoir mal agi. @ Remords d'une faute, d'un crime. », *ressentiment (2, v. 1401, 1585)*, « Sentiment de douleur. » [555] et *tristesse (2, v. 1403, 1792)* « 1. État affectif pénible, calme et durable ; envahissement de la conscience {par une douleur, une insatisfaction, ou} par un malaise dont on ne démêle pas la cause, et qui empêche de se réjouir du reste. Des accès de tristesse. Tristesse maladive. — Air triste d'une personne (attitude abandonnée, traits affaissés, regard sans éclat). 2. Moment où l'on est dans cet état. 3 Caractère de ce qui exprime cet état. »

La douleur, le malheur ou la peine semblent avoir beaucoup plus d'effet et de force sur les hommes que sur les femmes, et parmi les hommes sur Éraste et Tircis plus que sur Philandre.

Éraste devient fou pour la perte de Tircis et de Mélite (*douleur* v. 1405, 1703, 1721 var. ; *malheur* v. 1421, 1536), même s'il peut penser que la mort de Tircis aurait pu être un « heureux accident » si celle de Mélite ne l'avait pas suivie (*malheur* v. 1641). Pour Éraste la douleur, le malheur ou la peine renvoient aussi au jeu amoureux entre lui et Mélite au début de la pièce (*douleur* v. 25, 167 ; *malheur* v. 23, 386 ; *peine* v. 19, 209) avant qu'à la fin ils ne renvoient à la perte définitive de Mélite qui va épouser Tircis (*malheur* v. 1979 ; *peine* v. 1921), même s'il s'estime heureux dans son malheur

554 ***« Maintenir son attention en éveil ; maintenir dans un état d'incertitude, d'attente. »***

555 Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

d'épouser Cloris.

Tircis meurt, même s'il s'agit d'une ruse (*douleur* v. 1024, 1372, 1536), de l'épreuve de la perte de Mélite, même si celle-ci n'était pas vraie (*douleur* v. 943, 984 ; *malheur* v. 967, 1021)

Mais le malheur et la peine de Philandre apparaissent bien suspects puisqu'ils n'éclatent que lorsqu'il voit les fausse lettres dans les mains de son rival Tircis (*malheur* v. 1163 ; *peine* v. 1111), impliquant pour lui la perte de Mélite par « déloyauté » (v. 1126), ou qu'à la fin lorsqu'Éraste souligne que sa « crédulité » (v 1366) lui fait perdre aussi Cloris (*peine* v. 1365).

Du côté des femmes Cloris éprouve la douleur, le malheur ou la peine, pour la perte de son frère Tircis qui fait croire à sa mort (*douleur* v. 1352, 1579 ; *peine* v. 1843), cependant que la perte de Philandre lui paraît un moindre mal, caractérisant son malheur de « plaisant » (*malheur* v. 1095), si son frère pouvait en faire autant, lui qui place sur un même plan la trahison de Mélite envers lui et celle de Philandre envers sa sœur (*malheur* v. 1021).

La douleur de la perte de Tircis qu'éprouve Mélite (*douleur* v. 1817, 1935) est à l'origine du changement de sa mère tout d'abord opposée à son mariage.

Il est ensuite question des [états pénibles] aux deux niveaux spécifiques des sèmes [douleur] et [tristesse]

Lexèmes spécifiques : [la douleur] (18, 52+1)

À ce premier niveau spécifique des [états pénibles] de [la douleur] on distingue, pour les lexèmes les plus utilisés dans la pièce, *déplaisir (5)* [556] « Vx Chagrin, {peine}. », *mal (maux) (5)* « Souffrance, douleur morale. », *souci (5)* « État de l'esprit qui est absorbé par un objet et que cette préoccupation inquiète ou trouble jusqu'à la souffrance morale », *supplice (7)* « Souffrance très vive (douleur physique ou, plus souvent, souffrance morale). — Être au supplice : souffrir beaucoup ; fig. être dans une situation très pénible (inquiétude, agacement, impatience, colère réprimée, gêne, timidité). », et *tourment (5+1*) « Littér. Très grande douleur physique, vive souffrance morale. » :

— *déplaisir*

Éraste : (à Tircis) « Son œil [de Mélite] agit sur moi d'une vertu si forte / Qu'il ranime soudain mon espérance morte, / Combat les déplaisirs de mon cœur irrité, / Et soutien mon amour contre son cœur irrité, » (v. 13-15) ; « (Tircis à Mélite) « Mais afin qu'il reçût un entier déplaisir / Il faudrait que nos cœurs n'eussent plus qu'un désir, » (v. 741-42) ; (à Cliton qui vient de lui apprendre la mort de Tircis et de Mélite) « Mais quel ressentiment ! quel puissant déplaisir » (v. 1401) Philandre : (à Cloris qui vient de lui apprendre que Tircis passe beaucoup de temps chez Mélite alors qu'il cherche à récupérer les fausses lettres) « Adieu, jusqu'au revoir. Je meurs de déplaisir. » (v. 1145) Tircis : (à Mélite qui lui reproche d'avoir fui) « [songe] Qu'un juste déplaisir ne saurait écouter / La voix de la raison qui vient pour le dompter, » (v. 1829-30)

— *mal (maux)*

[556] Voir également plus bas « Lexèmes spécifiques : [tristesse] » où l'on retrouve les mêmes occurrences du mot.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

1 Amoureux de Mélite : (Tircis à Mélite) « Je plains les malheureux à qui vous en donnez [amour] / Comme à d'étranges [557] maux par leur sort destinés. » (v. 155-56) Éraste : (Mélite à Éraste) « Faites mieux, pour finir vos maux et votre flamme / Empruntez tout d'un temps les froideurs de mon âme. » (v. 169-70) ; (Éraste seul) « C'est moi qui l'engageant [Tircis] à ce froid compliment / Ai jeté de mes maux le premier fondement, [vers supprimés 1660-1682] » (v. 391-92) ; (à Cliton, invoquant les Parques) « Mais je m'en prends à vous, et ma funeste ruse, / Vous imputant ces maux [morts de Tircis et Mélite], se bâtit une excuse, » (v. 1419-20) Tircis : (Tircis à Cloris) « Puisque tu veux savoir le mal que je ressens, » (v. 1018) 2 Cloris : (à Lisis qui lui apprend que Tircis est vivant) « Si bien qu'au lieu du mal nous n'aurons que la peur ? » (v. 1578)

— souci

1 Éraste : (Mélite à Éraste qui a « honte » pour elle alors qu'« on murmure partout du trop de privauté » pour Tircis) « Ne soyez en souci que de ce qui vous touche. » (v. 457) Tircis : (Éraste seul) « Et tout rêveur qu'il est, il n'a point de soucis / Qu'un soupir ne trahisse [deux négations se suivent : ses soucis sont trahis par ses soupirs] au seul nom de Tircis [prononcé par Mélite]. » (v. 399-400) ; « Mélite — Vous ne sauriez me voir sans le [Éraste] désobliger. / Tircis — Et de tous mes soucis, c'est là le plus léger, » (v. 733-34) 2 ? Cloris : (seule) « Un volage [Philandre] me quitte, et je le quitte aussi, / Je l'obligerais trop de m'en mettre en souci, » (1065-66) Mélite : (à la Nourrice) « Laisse-moi ces soucis, [« erreurs » de préférer Tircis à Éraste, plus riche, et que sa mère le sache] » (v. 1261)

— supplice

Éraste : (à Tircis) « Trêve de ces raisons [« Tircis — Tu sais qu'on te [Éraste] souhaite aux plus riches maisons »] / Mon amour s'en offense, et tiendrait pour supplice / D'avoir à prendre avis d'une sale avarice, » (v. 52-54) ; « Éraste — Ils [les moyens de donner de l'amour] vous sont trop aisés et par vous désormais / La nature pour moi montre son injustice / À pervertir son cours pour croître mon supplice. [À pervertir son cours pour me faire un supplice. 1660-1682] / Mélite — Supplice imaginaire et qui sent son moqueur. / Éraste — Supplice qui déchire, et mon âme et mon cœur. » (v. 160-04) ; (à la Nourrice) « Ah Mélite, ah Tircis ! leur [les dieux] cruelle justice / Aux dépens de vos jours aggrave mon supplice, » (v. 1651-1652) ; (à Tircis et à Mélite) « Vite, dépêchez-vous d'abréger mon supplice, / Ou ma main préviendra votre lente justice. » (v. 1923-24) Tircis et Mélite : (Tircis à Mélite) : « Tous nos pensers sont dus à ces chastes délices / Dont le Ciel se prépare à borner nos supplices, » (v. 1895-96)

— tourment

Éraste : (seul) « [Mais dans ta lâcheté [Tircis] ne croit pas que j'éclate / Et que par la grandeur de mes ressentiments / Je laisse aller au jour celles de mes tourments.] » (468 var.) ; (Philandre à Éraste) « Je te laisse impuni, perfide, tes remords / Te donnent des tourments pires que mille morts ; » (v. 1545-46) Philandre : (à Cloris) « Ce refus obstiné d'une louange acquise, / M'accuserait enfin de peu de jugement, / D'avoir tant pris de peine, et souffert de tourment, /

[557] « Extraordinaire, anormal, scandaleux. » Dubois, Lagane, Lerond, 1992. "Vx Incompréhensible ; hors du sens commun. Spécialt Épouvantable, extrême. » Rey-Debove dir., Rey dir., 1993 et 2003.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Pour qui ne valait pas l'offre de mon service. [vers supprimés 1660-1682] » (v. 286-89) Tircis : (à Éraste) « J'aime bien ces discours de plaintes, et d'alarmes, / De soupirs, de sanglots, de tourments et de larmes, / C'est de quoi fort souvent je bâtis ma chanson, » (v. 233-35) ; (seul) : « Un si cruel tourment me gêne et me déchire / Que je ne puis plus vivre, avec un tel martyre. » (v. 987-88) ; (à Mélite) « Ne parlons plus d'ennuis, de tourments, de tristesses, » (v. 1792)

À côté de ces cinq termes principaux il faut encore noter des lexèmes moins utilisés dans *Mélite* : *deuil (2, v. 1334, 1426)* « Chagrin », *ennui, (4, v. 1113, 1425, 1792, 1843)* « Vx Tristesse profonde, grand chagrin. », *jalousie (3, v. 449, 1438, 1944)* « Sentiment douloureux que font naître, chez la personne qui l'éprouve, les exigences d'un amour inquiet, le désir de possession exclusive de la personne aimée, la crainte, le soupçon ou la certitude de son infidélité. », *larmes (1, v. 234)* [558] « 2. Fig. (au plur.) Littér. {Affliction}, chagrin. », *martyre (3)* « Peine cruelle, grande souffrance (physique ou morale). », *peine (pl.) (2, v. 1527, 1664)* « Souffrance morale. — Loc. Peine de cœur : chagrin d'amour. », *plainte (2, v. 233, 1787)* « Expression vocale de la douleur (par des paroles ou des cris, des gémissements). @ Fig. Chant, cri ou son qui évoque la plainte ou que l'on compare à une plainte. », *pleur (1, v. 1817)* « Plur., vieilli ou littér. {Fait de pleurer} ; cris, plaintes dus à une vive douleur. », *sanglot (1, v. 234)* « Poét. Expression spontanée, sincère de la douleur. », *souffrance (2, v. 330, 1775)* « Cour. Le fait de souffrir. — Douleur, accès de douleur physique ou morale. », *soupir (1, v. 234)* « Vieilli ou littér. Plainte, expression douloureuse de l'amour. — Expression poétique de la souffrance, plainte lyrique. », *torture (2, v. 1655, 1912)* « Souffrance physique ou morale intolérable. — Par ext. Ce lui était une torture de travailler. », et *travail (1, v. 1790)* « Peine, difficulté, tourment. — Ces sens vieillissent au milieu du XVIIe siècle. » [559]

Les déplaisirs, les maux, les soucis, les supplices, ou les tourments sont encore ici plus une affaire d'hommes que de femmes, et parmi les hommes Éraste semble le plus concerné, puis vient Tircis et enfin Philandre.

Pour commencer par les hommes, le déplaisir de Philandre est un aveu de sa déloyauté (*déplaisir* v. 1145) par la manifestation de son attachement à Mélite en présence de Cloris avec qui il est lié. Il s'oppose au déplaisir d'Éraste qui est un aveu de sa loyauté (*déplaisir* v. 1401), malgré sa fourberie, envers Tircis et Mélite qui pour lui sont morts et pour qui il exprime des regrets au travers sa folie et son invocation des Parques (*mal* v. 1419) ou son adresse aux Dieux, parlant de son supplice (*supplice* v. 1651). Éraste éprouve des remords (v. 1545, « éternels » 1910) qui sont pour lui des tourments « pires que mille morts » comme le provoque Philandre (*tourment* v. 1545) ou des supplices qu'il demande à Tircis et Mélite d'abréger (*supplice* v. 1923). Ainsi sa folie le sauve d'une vengeance de Philandre (v. 1545) et son remords, qui s'exprime par sa peine et son supplice [560], le sauve d'une vengeance de Tircis et Mélite (1923-24). Entre les deux le déplaisir de Tircis est un aveu de sa fidélité à Mélite et montre l'opposition d'un tel sentiment de douleur à la raison (*déplaisir* v. 1829).

Mais il est aussi intéressant de souligner que pour les hommes, les déplaisirs, les

[558] Voir également plus bas « Lexèmes spécifiques : [tristesse] » où l'on retrouve les mêmes occurrences du mot.

[559] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

maux, les soucis, les supplices, ou les tourments font d'abord partie du jeu amoureux. Le jeu amoureux est pratiqué par Éraste (*déplaisir* v. 13 ; *mal* v. 169 ; *supplice* v. 160) et Tircis (*souci* v. 399 ; *supplice* v. 1895 ; *tourment* v. 233) avec Mélite qui fait souffrir ses amoureux en général (*mal* v. 155), et par Philandre (*tourment* v. 286) avec Cloris. Les déplaisirs, les maux, les soucis, les supplices, ou les tourments deviennent ensuite par l'expérience de la perte morale de l'être aimé l'expression de la jalousie des hommes. La jalousie est éprouvée pour Mélite par Éraste (*déplaisir* v. 741 ; *mal* v. 391 ; *souci* v. 457, *supplice* v. 52, *tourment* v. 468 var.), Tircis (*déplaisir* v. 1829, *mal* v. 1018 ; *tourment* v. 987), et Philandre (*déplaisir* v. 1145). Cependant par l'expérience de la perte physique, au travers de la mort ou de l'éloignement définitif, de l'être aimé les déplaisirs, les maux, les soucis, les supplices, ou les tourments, se manifestent au-delà des mots par la folie pour Éraste, par une fausse mort pour Tircis, et par la lâcheté pour Philandre. Une expérience qui conduit Tircis à la fin à une forme de sagesse loin du jeu amoureux : *« Ne parlons plus d'ennuis, de tourments, de tristesses, » (v. 1792)* ; mais une sagesse de courte durée : *« Tous nos pensers sont dus à ces chastes délices / Dont le Ciel se prépare à borner nos supplices, »* (v. 1895). Tout comme la sagesse d'Éraste au sortir de sa folie et de son pardon pouvait être de courte durée : « Tout confus, et honteux de tant de courtoisie, / Je veux dorénavant chérir ma jalousie » (v. 1943-44).

Les déplaisirs, les maux, les soucis, les supplices, ou les tourments sont enfin accessoirement une affaire de femme avec Mélite qui participe au jeu amoureux (*supplice* v. 1895) et qui veut assumer son « erreur » de préférer Tircis à Éraste plus riche (*souci* v. 1261), avec aussi Cloris qui éprouve la mort de son frère Tircis (*mal* v. 1578) mais se refuse d'éprouver celle de Philandre pour son caractère volage (*souci* v ; 1065).

Lexèmes spécifiques : [la tristesse] (4, 13)

À ce deuxième niveau spécifique des [états pénibles] de [tristesse] on distingue les lexèmes *déplaisir (5)* « Vx {Chagrin}, peine. » et *désespoir (6)* « Affliction extrême et sans remède ; état d'une personne qui n'a pas d'espoir. @ Au pl. Les désespoirs : les moments, les accès de désespoir. »

— *déplaisir* [561]

— *désespoir*

1 <u>Philandre</u> : (seul) « Crois-tu [Tircis] laissant mon bien dans les mains de ta sœur / [...] Ou que ma patience à la fin échappée / [...] Ne laisse point sur elle agir mon <u>désespoir</u> ? » (v. 1513, 1515, 1518) <u>Tircis</u> : (Philandre à Tircis) « Si pour te voir trompé, tu te déplais au monde, / Cherche en ce <u>désespoir</u> qui t'en veuille arracher. / Quant à moi, ton trépas me coûterait trop cher, » (v. 904-05) ; (Cloris seule) « Mon frère, il s'est sauvé, son <u>désespoir</u> l'emporte. » (v. 1063) ; (Lisis à Mélite) « Oui. Tircis plein de rage / De voir que votre change indignement l'outrage, / Maudissant mille fois le détestable jour / Que votre bon accueil lui

[560] Malgré l'emploi de *justice* il s'agit bien ici de douleur dont il est question avec *peine* et *supplice*. Éraste derrière son remords pleure la perte de Mélite, même après son pardon, : *« Tout confus, et honteux de tant de courtoisie, / Je veux dorénavant chérir ma jalousie. » (v. 1943-44)*. Et il n'y a pas de tribunal pour rendre la justice ici comme ce sera le cas pour les tragédies.

[561] Voir également plus haut « Lexèmes spécifiques : [douleur] » où l'on retrouve les mêmes occurrences du mot.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

donna de l'amour, / Dedans ce <u>désespoir</u> a rendu sa belle âme. » (v. 1339-43) ; (Éraste à Cliton) « Je fis à mon défaut combattre son [Tircis] ennui, / Son deuil, son <u>désespoir</u>, sa rage contre lui. » (v. 1425-26) 2 ? <u>Cloris</u> : (Lisis à Cloris) « Mais avec tout cela confesse franchement / Qu'une fille en ces lieux qui perd un frère unique / Jusques au <u>désespoir</u> fort rarement se pique, » (v. 1586-88)

À côté des deux termes principaux *déplaisir* et *désespoir* on peut encore noter deux lexèmes moins fréquents, *larmes (1, v. 234)* [562] « Fig. (au plur.) Littér. Affliction, {chagrin}. » et *mélancolie (1, v. 1028)* « 3. Cour. État {d'abattement}, de tristesse vague, accompagné de rêverie. 4. Littér. Une mélancolie : pensée, sentiment, attitude qui manifeste un tel état. 5. Caractère de ce qui inspire un tel état. » :

Le désespoir est un sentiment extrême qui affecte principalement Tircis qui recherche la mort à cause de la conduite de Mélite comme le pensent Philandre et Cloris (*désespoir* v. 904, 1063) et qui la feint pour Mélite et pour Éraste qui n'en savent rien (*désespoir* v. 1339, 1425). Philandre est également prêt, par désespoir, à commettre en vrai le même acte irréparable, mais contre Cloris qui a les fausses lettres (*désespoir* v. 1513). Mais Lisis refuse à Cloris tout désespoir pour la mort de son frère Tircis (*désespoir* v. 1586).

[La peur] (5, 9+1)

[La peur] semble un moindre mal parmi les [états de douleur] : *(Cloris à Lisis qui lui apprend que Tircis est vivant) « Si bien qu'au lieu du <u>mal</u> nous n'aurons que la p <u>eur</u> ? » (v. 1578)*.

On distingue deux sortes de [peur] : celle qui correspond au [fait d'envisager quelque chose avec crainte] avec les lexèmes *alarme (2)* « Vive inquiétude en présence d'une chose alarmante [Qui alarme, est de nature à alarmer [Inquiéter en faisant pressentir un danger.]] »et *crainte (2)* « Sentiment par lequel on craint (qqn ou qqc) [Envisager (qqn, qqc) comme dangereux, nuisible, et en avoir peur.] ; appréhension inquiète. », et celle qui correspond au [fait de prendre conscience d'un danger réel ou imaginaire] avec les lexèmes *effroi (1+ 1)* « Littér. Grande frayeur, souvent mêlée d'horreur, qui glace, qui saisit. », *frayeur (2+1)* « Peur très vive, généralement passagère, provoquée par un danger réel ou supposé. », et *peur (2)*« 1. La peur. (Sens fort) Phénomène psychologique à caractère affectif marqué, qui accompagne la prise de conscience d'un danger réel ou imaginé, d'une menace. 2. Une peur (ou la peur) (et adj.) : l'émotion de peur qui saisit qqn dans une occasion précise. »

[Le fait d'envisager quelque chose avec crainte]

1 <u>L'amoureux malheureux</u> : (Tircis à Éraste) « J'aime bien ces discours de plaintes, et <u>d'alarmes</u>, / De soupirs, de sanglots, de tourments et de larmes, / C'est de quoi fort souvent je bâtis ma chanson, » (v. 233-35) <u>Philandre</u> : (à Cloris) « Toujours entre la <u>crainte</u>, et l'espoir en balance, » (v. 301) <u>Tircis</u> : (à Mélite) « Maintenant que le sort attendri par nos plaintes / Comble notre espérance, et dissipe nos <u>craintes</u>, » (v. 1787-88) 2 ? <u>Cloris</u> : (à Lisis qui vient de lui apprendre que son frère est vivant) « Si bien qu'au lieu du mal nous n'aurons que la peur ? / Le cœur me le disais, je sentais que mes larmes / Refusaient de couler pour de fausses <u>alarmes</u>, » (v. 1578-80)

[562] Voir également plus haut « Lexèmes spécifiques : [douleur] » où l'on retrouve les mêmes occurrences du mot.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

[Le fait de prendre conscience d'un danger réel ou imaginé]

1 L'Enfer : (Éraste à la Nourrice parlant des ombres des Enfers) « En vain je les rappelle, en vain pour se défendre / La honte et le devoir leur parlent de m'attendre, / [...] La peur renverse tout, et dans ce désarroi [Ma voix met tout en fuite, et dans ce vaste effroi 1660-1682] / Elle saisit si bien les ombres et leur Roi, [La peur saisit si bien les ombres et leur Roi,] » (v. 1615-16, 1621-22) ; (Éraste à la Nourrice) « Nourrice, et qui t'amène en ces lieux pleins d'effroi ? / Y viens-tu rechercher Mélite comme moi ? » (v. 1693-94) ; (Éraste à la Nourrice) « Je ne m'abuse point, j'ai vu sans fiction [Je ne m'abuse point de fausses visions 1660-1682] / Ces monstres terrassés se sauver à la fuite, [Mes propres yeux ont vu tous ces monstres à la fuite,] / Et Pluton de frayeur en quitter la conduite. » (v. 1706-08) Le mari jaloux : (Tircis à Éraste) « Tel [le mari] au bout de ce temps n'en voit plus la beauté [de sa femme] / Qu'avec un esprit sombre, inquiet, agité ; / Au premier qui lui parle, ou jette l'œil sur elle, / Mille sottes frayeurs lui brouillent la cervelle, / Ce n'est plus lors qu'une aide à faire un favori, / Un charme pour tout autre, et non pour un mari. 1660-1682 » (v. 91 var.) Tircis : « Cloris — Et toute amitié bas, tu crains que sa richesse [d'Éraste] / En dépit de tes feux n'emporte ta maîtresse. / Tircis — Tu devines ma sœur, cela me fait mourir. / Cloris — Vaine frayeur pourtant dont je veux te guérir. » (v. 579-82) 2 Cloris : (à Lisis qui vient de lui apprendre que son frère est vivant) « Si bien qu'au lieu du mal nous n'aurons que la peur ? » (v. 1578)

La force de la folie d'Éraste se manifeste dans la peur violente éprouvée dans les Enfers par les habitants qui fuient en l'entendant appeler Mélite et par Pluton (*peur* v. 1615 ; *effroi* v. 1615, 1693 ; *frayeur* 1706).

Mais la peur c'est surtout le lot des amoureux. Philandre résume bien cette peur qui se trouve derrière le jeu amoureux : *« Toujours entre la crainte , et l'espoir en balance, » (v. 301)*. La peur amoureuse intervient au début et à la fin de la pièce. Au début de la pièce c'est la peur de l'amoureux malheureux, au sens faible, qui envisage l'avenir avec crainte (*alarme* v. 233), et du mari jaloux, au sens fort, qui prend conscience d'un danger (*frayeur* v. 91 var.), tous les deux pour la perte de l'être aimé. C'est Tircis qui se moque d'eux auprès d'Éraste, Tircis qui se garde bien de tomber amoureux et qui encore au début de la pièce a peur, au sens fort, que la richesse de son rival Éraste ne l'aide à le supplanter dans le cœur de Mélite (*frayeur* v. 579). À la fin de la pièce Tircis se libère de sa peur de perdre Mélite, au sens faible, lorsque celle-ci lui revient après la ruse de Lisis (*crainte* v. 1787).

La perte d'un frère pour Cloris mérite aussi la peur, que celle-ci soit vraie (*peur* v. 1578) ou imaginée (*alarme* v. 1578).

Autres sèmes renvoyant à quelques lexèmes

À côté des sèmes principaux [désenchantement], [états résultants d'un mal] et [peur], représentés par des lexèmes en nombre important, il faut citer plusieurs sèmes secondaires peu représentés : [l'apathie morale], [la honte], [la répulsion] et [la violence].

Tircis et Mélite sont les représentants de l'amour raisonnable ; d'un autre côté Éraste et Philandre sont deux représentants masculins de l'amour déraisonnable [563] . Et si Éraste

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

trouve l'occasion de se racheter grâce à sa fidélité à sa passion amoureuse qui tourne en folie, Philandre se condamne par son désir excessif qui le rend volage.

2.2.1.2— La recherche des gloses

La recherche des gloses va nous conduire maintenant à traiter, en complément de l'étude du champ générique de la folie et de la déraison, des mots appartenant à diverses catégories grammaticales à l'intérieur d'expressions complexes parlant également de la folie et de la déraison. Comme nous avons pu le dire plus haut [564] , cette démarche permet de palier certaines difficultés méthodologiques relatives à l'analyse onomasiologique à qui on reproche de ne tenir compte que de mots faisant partie d'une même partie du discours, quand le locuteur en utilise plusieurs pour s'exprimer.

D'un point de vue logique la démarche est double. On a premièrement regroupé les mots constitutifs des gloses suivant une progression temporelle [565] applicable à tout événement en prise sur une personne atteinte de folie ou de déraison : la cause de cet événement, son emprise sur le sujet, et les conséquences de cet événement. On retrouve ainsi le découpage en trois expressions complexes renvoyant aux trois sémèmes définis plus hauts à partir des trois axes généraux des causes, des sujets et des conséquences, mais aussi à une inscription dans l'anormalité par la combinaison des axes de la nature et du lieu. Chacun des trois éléments des gloses de la folie sont bivalents et construits sous la forme d'une base nominale associée à une expansion, les trois éléments étant articulés en général par le verbe de l'axe S_2 des sujets. Ainsi d'un point de vue sémantique, l'équation sémique des gloses se présente comme la combinaison de six sèmes choisis à partir des trois grands axes des causes, des sujets, et des conséquences et des axes secondaires de la nature et du lieu.

Axe S1 des causes		Axe S2 du sujet		Axe S3 des conséquences	
[nature]	[lieu]	[nature]	[lieu]	[nature]	[lieu]

On a deuxièmement fait se succéder les gloses suivant un plan paradigmatique [566] regroupant les mots constitutifs sur les différents axes généraux et secondaires. Les gloses ont par ailleurs été regroupées suivant des lieux uniques qu'on a pu déterminer sur l'axe des sujets. Ainsi il y a huit sèmes de ce type pour *Mélite* qui sont les lieux où se

563 Voir Robert Garapon (Garapon, 1982).

564 Voir dans cette partie, le chapitre « 1.2.2— La démarche onomasiologique ».

565 Les structures lexicales avec des possibilités de combinaison des éléments sont ainsi définies par des rapports « in praesentia » (ou syntagmatique) qui définissent les champs associatifs selon Jacqueline Picoche. Picoche, 1977, p. 95.

566 Les structures lexicales avec des possibilités de substitution des éléments sont ainsi définies par des rapports « in absentia » (ou paradigmatique) qui définissent les champs génériques selon Jacqueline Picoche. Picoche, 1977, p. 95.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

concentrent la folie et la déraison dans cinquante-huit gloses dont six variantes : [âme] (6 gloses), [cervelle] (3 gloses + 2 var.), [cœur] (2 gloses), [esprit] (4 gloses + 1 var.), [je] (20 gloses + 1 var.), [jugement] (1 glose), [raison] (6 gloses + 2 var.), [sens (les ou le)] (10 gloses).

Ce sont ces lieux de la folie et de la déraison qu'il nous importait de noter, n'ayant pas la place ici pour une description approfondie des gloses elles-mêmes. Il aurait en effet fallu retrouver tous les sèmes des gloses tels que nous les avons définis pour le champ générique « Changements humains hors norme » si nous avions choisis d'élargir aux différentes parties du discours l'étude menée sur les noms afin d'avoir une vision complète de la folie et de la déraison. Il s'agit d'une piste de recherche particulière que nous indiquons, notre but étant ici d'avoir ici une vision d'ensemble sur quatre pièces de Corneille.

2.2.2— La démarche sémasiologique

La démarche sémasiologique menée en contexte dans une perspective synchronique au XVIIe siècle nous conduira à étudier la polysémie du mot *folie* — champ sémasiologique à un signifiant — en même temps que sa famille historique et synchronique — champ sémasiologique à plusieurs signifiants.

En effet le mot *folie* étant peu utilisé — deux occurrences dont une variante pour *Mélite* — il est utile d'étendre l'étude à son champ sémasiologique dérivationnel composé de plusieurs signifiants correspondant soit à sa famille historique comme *fou* ou soit à sa famille synchronique comme *folle*, *folâtre*, ou *follement*. Tous les lexèmes du champ dérivationnel de *folie* sont répertoriés dans une grille sémantico-grammaticale à double entrée — *Annexe 16*. Ils sont au nombre de 4, sans compter *folie* ni les formes des féminins ou des pluriels : *folie*, *fou/fous/folle* (noms), *folâtre*, *fou/folle/folles* (adjectifs), *follement*. Ils apparaissent avec *folie* dans treize occurrences dont une variante. Le champ sémasiologique de *folie* étendu aux dérivés est donc un champ à cinq signifiants actualisés dans quatorze occurrences dont deux variantes.

L'arbre sémasiologique de *folie* que nous présentons ensuite pour *Mélite* est aussi naturellement étendu à ses quatre dérivés — *Annexe 17*. Il a été construit en nous appuyant sur la structure sémasiologique déjà élaborée en langue à partir du mot *folie* pour un locuteur du XVIIe siècle. Dans cette représentation sémasiologique en arbre du mot *folie* et de ses dérivés, les acceptions de la déraison, incluses dans le signifié polysémique de *folie*, se situent au centre — [point de vue social à connotation péjorative] — alors que les acceptions de la folie à proprement parler, incluses aussi dans le signifié polysémique de *folie*, se situent en périphérie — [point de vue médical à connotation neutre] et [point de vue social à connotation positive].

Ainsi le champ sémasiologique de *folie* étendu à ses dérivés comprend dans la pièce *Mélite* onze sémèmes distincts représentés dans douze occurrences du texte de l'édition de référence et dans deux variantes : six sémèmes pour la folie dans six occurrences (plus deux variantes) et cinq sémèmes pour la déraison dans six occurrences (plus une variante). Comme pour l'analyse onomasiologique nous commencerons par présenter la folie et nous poursuivrons par la déraison pour décrire le texte de Corneille en suivant

en vertu de la loi du droit d'auteur.

l'arbre sémasiologique de *folie* et ses dérivés en partant des axes généraux et en allant vers les axes spécifiques tout en recherchant pour chaque sème les sémèmes correspondants utilisés dans *Mélite*.

2.2.2.1— La folie (6, 6+1) [567]

La folie est située dans les deux parties latérales de l'arbre sémasiologique de *folie* et ses dérivés. Elle est représentée par des sémèmes appartenant aux deux classes sémantiques //changement humains hors norme du point de vue médical à connotation neutre// et //changement humains hors norme du point de vue social à connotation positive//.

2.2.2.1.1— [Point de vue médical et connotation neutre] (3, 4)

Dans *Mélite* la folie est représentée dans la partie gauche de l'arbre sémasiologique par trois archisémèmes de la classe sémantique //changement humains hors norme du point de vue médical à connotation neutre// : /fou (n.)/ (2), /folie/ (1), et /folles (adj.)/ (1).

Si la passion amoureuse, dans le lien qu'elle entretient avec la folie, est gommée dans les dictionnaires de la fin du XVIIe siècle et absente dans *Mélite*, c'est sans doute parce que la folie amoureuse, au sens où on entend la passion amoureuse aujourd'hui [568], est à cette époque considérée comme une maladie [569], maladie dont va souffrir Éraste qui présente des troubles de l'imagination et des visions de l'Enfer. Cette folie amoureuse s'exprime au travers des sémèmes /fou (n.)/, /folie/, et /folles (adj.)/ qui renvoient à différents sémèmes de *folie* suivant les dictionnaires : /FOLIE-RIC$_{1a}$/« 1. [a] Substantif féminin. Foible & imparfaite action de la puissance de raisonner, causée par la conformation irrégulière du cerveau, ou de quelque humeur froide ou pituïteuse, qui l'accable. », /FOLIE-FUR$_{1}$/ « 1. Substantif féminin. Aliénation [fait de, chose] d'esprit ou manque de raison. »,/FOLIE-ACA$_{1}$/« 1. Démence [chose, manière de, fait de], aliénation [fait de, chose] de l'esprit. », /FOLIE-LIT$_{2}$/« Dans le langage médical, lésion plus ou moins complète et ordinairement de longue durée des facultés intellectuelles et affectives, sans trouble notable dans les sensations et les mouvements, et sans désordre grave ou même apparent des fonctions nutritives et génératrices. Folie pénitentiaire (...). », et /FOLIE$_{1a-1c}$/« 1. [a] Courant (Vieux en psychiatrie, sauf dans certaines expressions). Trouble* [le fait de ; choses] mental ; dérèglement* [état de], égarement* [fait de] de l'esprit. Aliénation, délire, démence, déséquilibre (mental), vésanie (vieux) ; fou. 1. [c] Ethnologie. Ensemble de manifestations [action de, manière de] de comportement liées à un désordre psychique, spécifiques de certains groupes ethniques. » :

567 **Le premier chiffre donne le nombre de sémèmes et le deuxième le nombre d'occurrences augmenté du nombre des variantes.**

568 « Passion violente, déraisonnable et, par extension, la passion (opposé à *raison*). Amour, passion. *Douce, tendre folie*. ».

569 « [Par l'amour] le sang devient sec, terrestre, mélancolique, [...] dont plusieurs sont tombés en des horribles accidents et mauvais symptômes étant devenus mélancoliques, fats, misanthropes, maniaques et loups-garous. » Jacques Ferrand, *De La maladie d'amour ou Mélancolie érotique*, p. 8. Cité par Georges Couton (Couton, 1980, p. 1187).

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Éraste** : (Cliton et Éraste qui vient d'apprendre successivement les fausses morts de Tircis et de Mélite et dont la raison s'égare en Enfer) « Cliton — Monsieur, rentrez en vous, contemplez mon visage, [regardez mon visage, 1660-1682] / Reconnaissez Cliton. / Éraste — Dépêche, vieux nocher, / Avant que ces esprits nous puissent approcher, / Ton bateau de leur poids fondrait dans les abîmes, / Il n'en aura que trop d'Éraste, et de ses crimes. / Cliton — Il vaut mieux esquiver, car avecque des fous [Il vaut mieux se tirer, car avecque des fous 1660-1682] / Souvent on ne rencontre à gaigner que des coups, / Si jamais un amant fut dans l'extravagance [570] / Il s'en peut bien vanter avec toute assurance. » (1488-1496) ; (Philandre à Éraste qui le prend pour Minos) : « Il semble à ces discours qu'il ait perdu le sens. [ce discours 1660-1682] / Éraste, cher ami, quelle mélancolie / Te mets dans le cerveau cet excès de folie » (v. 1530-32) ; (Philandre à Éraste qui vient de lui révéler qu'il est l'auteur des fausses lettres) « Je te laisse impuni, perfide, tes remords / Te donnent des tourments pires que mille morts ; / Je t'obligerais trop de t'arracher la vie, / Et ma juste vengeance est bien mieux assouvie / Par les folles horreurs de cette illusion [571] . / Ah ! Grands Dieux ! que je suis plein de confusion ! » (v. 1545-1550) ; (échange entre Cliton et la Nourrice à propos d'Éraste qui arrive) : « Cliton — Adieu, nourrice, / Voici ce fou qui vient, je l'entends à la voix, / Crois que ce n'est pas moi qu'il attrape deux fois. / La Nourrice — Et moi, quand je devrais passer pour Proserpine, [Pour moi, quand 1664-1682] / Je veux savoir à quel point sa fureur le domine. / Cliton — Adieu, saoule à ton dam ton curieux désir. [Contente à tes périls ton curieux désir 1660-1682] / La Nourrice — Quoi qu'il puisse arriver j'en aurai le plaisir. » (v. 1608-1614)

La folie amoureuse d'Éraste est la plus importante dans le sens où elle est clairement affirmée et fait l'objet de plusieurs échanges, occasions de situations souvent comiques. La folie d'Éraste naît de la nouvelle de la fausse mort de Mélite qui suit celle de la fausse mort de son rival Tircis. Ces deux morts créent un vide infini chez Éraste par la perte de l'amour et de l'amitié que ces deux personnes représentaient, mais en même temps lui ouvrent les yeux sur la gravité de son acte : « *Tout ce que je chéris, tout ce qui dans mon âme / Sut jamais allumer une pudique flamme, / Tout ce que l'amitié me rendit précieux, / Par ma fraude a perdu la lumière des cieux : [fourbe 1660-1682] » (v. 1391-94),* mais aussi, alors qu'il veut se suicider, les portes des Enfers : « *Avançons donc, allons sur cet aimable corps / Éprouver s'il se peut, à la fois mille morts. / D'où vient qu'au premier pas je tremble, je chancelle ? / Mon pied qui me dédit contre moi se rebelle, / Quel murmure confus ! et qu'entends-je hurler ? » (v. 1441-45)*.

Éraste rencontre ainsi Philandre (v. 1530) et lui révèle au travers de sa folie la vérité sur les fausses lettres : c'est lui qui en est l'auteur (v. 1545). Il rencontre ensuite la Nourrice qui a fait état à Cliton de son « curieux désir » (1613) de voir la fureur dans laquelle il se trouve. C'est la Nourrice qui fait retrouver la raison à Éraste en lui révélant la vérité sur les fausses morts de Mélite et de Tircis : « *Ma raison par ta bouche a reçu son Dictame, » (v. 1720)*.

[570] ***De extravaguer : « Penser, parler, agir sans raison, ni sens. » Dubois, Lagane, Lerond, 1992.***

[571] ***« Hallucination. » Dubois, Lagane, Lerond, 1992.***

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

2.2.2.1.2— [Point de vue social et connotation méliorative] (3, 2+1)

La folie est également représentée dans la partie droite de l'arbre sémasiologique mais cette fois par trois sémèmes spécifiques de la classe sémantique //changement humains hors norme du point de vue social à connotation méliorative// du côté de [la jeunesse et l'absence de contraintes par excès d'énergie] : /folle (n.)/ (1 var.), /folâtre/ (1), et /folle (adj.)/ (1).

Ces trois sémèmes renvoient à différents sémèmes de *folie* suivant les dictionnaires : /FOLIE-RIC$_3$/ « 3. Chose plaisante, choses jolies et agréables qu'on dit. Je me suis trouvé seul avec ma maitresse dans une alcove, ou [3.1] nous avons dit mile foliës, [3.2] mais, hélas! nous n'en avons point faites. Voi. I 9. », /FOLIE-FUR$_3$/ « 3. Signifie quelques fois, une action folastre. [3.1] On fait bien des folies en sa jeunesse. [3.2] On a dit mille folies agréables dans cette conversation. », /FOLIE-ACA$_4$/ « 4. Se dit aussi pour signifier : Débauche de jeunesse. Divertissement. Réjouissance. Et en ce sens il s'emploie ordinairement au pluriel. [ACA4.1] Ils ont fait des folies dans leur jeunesse. », /FOLIE-LIT$_7$/ « Écart de conduite. Folies de jeunesse. Jadis ton maître a fait mainte folie Pour des minois moins friands que le tien, Bérang., Célib. », et /FOLIE$_{4ae'}$/ « 4. Une, des folies. [a]. Idée, parole, action déraisonnable, extravagante. [e'] [4.4] Folies de jeunesse. Coup (de tête), écart (de conduite), escapade, frasque, fredaine, incartade. - [4.5] Faire la folie de... (et infinitif). » :

1 <u>Tircis</u> : (jeu amoureux entre Mélite et Tircis qui lui vole un baiser) « <u>Tircis</u> — Souffre donc qu'un baiser cueilli dessus ta bouche / M'assure entièrement que mon amour te touche. / <u>Mélite</u> — Ma parole suffit. <u>Tircis</u> — Ah ! j'entends bien que c'est, / Un peu de violence en t'excusant te plaît. / <u>Mélite</u> — <u>Folâtre</u>, j'aime mieux abandonner la place, / Car tu sais dérober avec si bonne grâce / Que bien que ton larcin me fâche infiniment / Je ne puis rien donner à mon ressentiment. » [suppression du baiser et modification de ces répliques à partir de 1648] » (v. 759-766) 2 <u>Cloris</u> : (Cloris et Philandre en train d'échanger un baiser surpris par Tircis) « <u>Philandre</u> — Ainsi vienne bientôt cette heureuse journée / Qui nous donne le reste en faveur d'Hyménée. / <u>Tircis</u> — Sa nuit est bien plutôt ce que vous attendez, / Pour vous récompenser du temps que vous perdez. [Cloris — Et ta flamme à mon cœur n'est pas moins précieuse. Conserve moi le tien [cœur], et soi sûr de ma foi. / <u>Philandre</u> — Ah, <u>folle</u> ! qu'en t'aimant il faut souffrir de toi ! 1660-1682] » (v. 373-376) ? <u>Mélite</u> : (Philandre à Tircis alors que le premier a déjà pris connaissance d'une des fausses lettres de Mélite qui dit l'aimer et que le second lui a fait part de ses assurances sur la réciprocité de son propre amour pour Mélite) « Écoute, j'en ai vu de toutes les façons. / J'en ai vu qui semblaient n'être que des glaçons / Dont le feu gourmandé par une adroite feinte [Dont le feu retenu 1644-1682] / S'allumait d'autant plus qu'il souffrait de contrainte : / J'en ai vu, mais beaucoup, qui sous le faux appas / Des preuves d'un amour qui ne les touchait pas / Prenaient du passe-temps d'une <u>folle</u> jeunesse / Qui se laisse affiner à ces traits de souplesse / Et pratiquaient sous main d'autres affections, / Mais j'en ai vu fort peu de qui les passions / fussent d'intelligence avecques le visage. [avec tout le visage. 1663-1682] » (v. 829-39)

Tircis tombe amoureux de Mélite après leur première rencontre. Il a cependant pour rival

en vertu de la loi du droit d'auteur.

son ami Éraste, ce qui l'irrite d'autant plus qu'il ne sait pas encore s'il est aimé en retour. Lorsqu'il rencontre sa sœur et Philandre en train de s'embrasser son humeur s'assombrit un peu plus et il cherche querelle à celle-ci en lui reprochant de se laisser emporter pas ses désirs insatisfaits et en lui laissant entendre qu'il a rencontré une personne bien plus séduisante qu'elle qui pourrait, si Philandre la voyait, détacher son amant d'elle. Cloris demande alors, pour montrer qu'elle ne craint rien à son frère qui annonce sa retraite en les encourageant à poursuivre leurs jeux, un nouveau baiser à Philandre qui exprime sa hâte de voir arriver le mariage pour achever leur amour et pour, complète Tircis, obtenir tout d'elle.

Cependant la version de 1660, puis les suivantes, gomment le baiser sur lequel Tircis surprend Doris et Philandre. Elles gomment également les échanges un peu osés pour les bienséances qui ont été édictées vers 1640. Et surtout elles varient sur la fin lorsque Tircis est sur le point de partir et que Cloris qui n'encourage pas alors Philandre à l'embrasser retient son frère pour lui arracher le nom de celle qu'il a vu. Pour cela elle demande à son amant de l'attendre et revendique une petite infidélité à leur amour. D'où la réaction de Philandre : *« Ah, folle ! qu'en t'aimant il faut souffrir de toi ! »*, faisant référence à l'écart de conduite de Cloris qui l'éloigne de lui sous l'effet d'une vive curiosité. Le sens de *folle* est proche de celui de *folastre* : « d'humeur plaisante, badine ; qui est peu sérieux, qui est étourdi ».

Dans le jeu amoureux qui se développe entre Tircis et Mélite qui se laisse voler un baiser, c'est d'ailleurs le terme *folâtre* que celle-ci emploie pour caractériser la conduite badine de son amant et dont elle s'offusque par jeu plus que par courroux.

Philandre, qui vient de lire la première fausse lettre de Mélite que lui a remise Éraste et qui se croit aimé en retour après son entrevue avec Mélite, essaie de faire comprendre à celui-ci qu'elle se joue de lui et qu'elle mène un double jeu comme toutes celles qui tout en donnant des preuves d'amour ont par ailleurs en secret des écarts de conduite dus à une débauche de jeunesse.

2.2.2.2— La déraison (5, 6+1)

La déraison est située dans la partie centrale de l'arbre sémasiologique de *folie* et ses dérivés. Elle est représentée par des sémèmes appartenant à la classe sémantique //changement humains hors norme du point de vue social à connotation négative// à partir de laquelle on distingue deux sous-classes //par manquement à la morale// et //par manquement à la raison//.

2.2.2.2.1— [Le manquement a la morale par l'expression des désirs pour les plaisirs sensuels] (1, 1)

La déraison [par manquement à la morale] est représentée par un sémème spécifique de la sous-classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation négative par manquement à la morale// du côté de [l'expression des désirs pour les plaisirs sensuels] : /folle (adj.)/ (1).

Ce sémème qui exprime le point de vue de Tircis sur l'amour renvoie à différents

en vertu de la loi du droit d'auteur.

sémèmes de *folie* suivant les dictionnaires : /FOLIE-RIC$_2$/ « 2. [2.1] Faire folie de son corps. Cette façon de parler se dit des femmes, & veut dire se prostituer. », /FOLIE-FUR6d/ « 6. [d] [FUR6.4] On dit aussi, qu'une personne n'a jamais fait de folie de son corps, pour dire, qu'elle a vescu chastement. »,/FOLIE-LIT$_{10}$/« Accointance charnelle. Avec quelqu'un as-tu fait la folie? La Font., Lunettes. Faire folie de son corps, se dit d'une femme qui se livre. Il se dit des animaux en chaleur. », et /FOLIE$_4$/« Une, des folies. Idée, parole, action {déraisonnable, extravagante}. Locution, vieux Faire folie de son corps, en parlant d'une femme qui se livre à toutes sortes de désordres (Académie). » Ces acceptions de *folie* couvrent une large échelle des désirs ou des inclinations, d'une vie peu chaste à la prostitution en passant par l'accointance charnelle. C'est au début de cette échelle que se situent les désirs dont parle Tircis :

<u>Les amoureux</u> : (Tircis qui se défend d'aimer faisant part à Éraste de sa philosophie sur le mariage où l'argent passe avant l'amour) « Alors ne pense pas que j'épouse un visage, / Je règle mes désirs suivant mon intérêt, / Si Doris me voulait, toute laide qu'elle est, / Je l'estimerais plus qu'Aminthe, et qu'Hippolyte, / Son revenu chez moi tiendrait lieu de mérite : / C'est comme il faut aimer, l'abondance des biens / Pour l'amour conjugal a de puissants liens ; / La beauté, les attraits, le port, la bonne mine, [La beauté, les attraits, l'esprit, 1644-1682] / Échauffent bien les draps, mais non pas la cuisine, [Échauffent bien le cœur 1644-1682] / Et l'hymen qui succède à ces <u>folles</u> amours / Pour quelques bonnes nuits, a bien de mauvais jours ; [Après quelques douceurs a bien 1660-1682] / Une amitié si longue est fort mal assurée / Dessus des fondements de si peu de durée : / C'est assez qu'une femme ait un peu d'entregent, [L'argent dans le ménage a certaine splendeur 1644-1682] / La laideur est trop belle étant teinte en argent. [Qui donne un teint d'éclat à la même laideur, 1644-1682] / Et tu ne peux trouver de si douces caresses, / Dont le goût dure autant que celui des richesses. » (v. 110-126)

Tircis, avant qu'Éraste ne lui fasse rencontrer Mélite, ne croit pas aux sentiments amoureux dans le mariage qu'il considère comme une « amitié si longue » (v. 121). Sa philosophie sur ces questions se résume froidement en des désirs incompatibles avec une union qui doit reposer sur l'argent. C'est pourquoi il affirme « régler ses désirs » à son « intérêt » (v. 111) et qu'il repousse tout ce qui a trait au corps : « la beauté, les attraits, le port, la bonne mine » qui « échauffent les draps » (v. 117), mais aussi les « bonnes nuits » (v. 120) et les « douces caresses » (v. 125). Ainsi chez lui la passion comme désir étouffe la passion en tant qu'état affectif lié aux sentiments [572] , elle-même étouffée par l'argent. Tircis en rencontrant Mélite découvrira la passion comme état affectif.

Il est important de noter que Corneille atténuera par la suite ces références aux désirs physiques en remplaçant dans les éditions ultérieures « port » (v. 117) par « esprit », « draps » (v. 118) par « cœur », et « nuits (v. 119) par « douceurs » . Car, comme le souligne Georges Couton, « La sensualité n'est plus de mode, ou au moins la sensualité de 1660 a changé de langage. » [573]

[572] Le mot *passion* utilisé dans les dictionnaires du XVIIe siècle pour définir *folie* renvoyait au désir et non à un état affectif comme on avait pu le voir par l'étude de différents exemples. C'est ici la même chose.

[573] Couton, 1980, p. 1145.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

2.2.2.2.2— [Le manquement à la raison par non-respect et manque de jugement] (3, 5+1)

La déraison [par manquement à la raison] est représentée par trois sémèmes spécifiques de la sous-classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation négative par manquement à la raison// du côté du [non-respect par manque de jugement] : /fou (n.)/ (3), /fou (adj.)/ (1), /follement/ (1), et /folie/ (1 var.).

Ces sémèmes renvoient à différents sémèmes de *folie* suivant les dictionnaires : /FOLIE-RIC$_{1b}$/« 1. [b] Sotise [fait de ; ation]. », /FOLIE-ACA$_{2c}$/« 2. Signifie aussi : [c] Faute [le fait de] de jugement. [ACA2.2] Il a fait une grande folie de se défaire de sa charge. [ACA2.3] Quelle folie de ne songer point à l'avenir. », /FOLIE-LIT$_{3}$/« Par exagération, {absence de raison, extravagance,} manque de jugement. C'est folie de compter sur dix ans de vie, La Font., Fable, VI, 19. », et /FOLIE$_{3aa}$,/« 3. [a] Manque [a'] de [fait de] jugement - Locution. [3.2] C'est folie de vouloir... : il est fou, absurde de... Aveuglement, inconscience. - Locution. [3.3] C'est folie, c'est de la folie de..., que de... C'est de la folie, de la pure folie, de la folie furieuse. Aberration, absurdité, bêtise, connerie (vulgaire), crétinisme, délire (figuré), imbécillité. [3.6] Folie douce : sans conséquence grave. [3.7] En interjection. Folie ! : c'est de la folie. » :

1 <u>Éraste</u> : (Tircis reprochant à Éraste de vouloir épouser Mélite par passion) « Éraste — Sa hantise [Mélite] me perd, mon mal en devient pire, / Vu que loin d'obtenir le bonheur où j'aspire / Parler de mariage à ce cœur de rocher [Elle souffre aisément mes soins, et mon service, / Mais loin de se résoudre à leur rendre justice, / Parler de l'Hyménée à ce cœur de rocher, 1660-1682] / C'est l'unique moyen de n'en plus approcher. / Tircis — Ne dissimulons point, tu règles mieux ta flamme, / Et tu n'es pas si <u>fou</u> que d'en faire ta femme. » (v. 37-42) ; (Éraste et Tircis, toujours au sujet de Mélite) « Éraste — Auprès de ce bel œil qui tient mes sens ravis [574] / À peine pourrais-tu conserver ton avis. / Tircis — La raison en tous lieux est également forte. / Éraste — L'essai n'en coûte rien, Mélite est à sa porte, / Allons, et tu verras dans ses aimables traits / Tant de charmants appas, tant de divins attraits, [tant de brillants attraits, 1644-1682] / Que tu seras contraint d'avouer à ta honte [Que tu seras forcé toi-même de reconnaître, 1644-1682] / Que si je suis un <u>fou</u> je le suis à bon compte. [j'ai bien raison de l'être. 1644-1682] / Tircis — Allons, et tu verra que toute sa beauté / Ne me saura tourner contre la vérité. [Ne saura me 160-1682] » (v. 127-136) ; (Éraste et Tircis après qu'ils aient rencontrés Mélite) « Éraste — « Maintenant suis-je un <u>fou</u> ? mérité-je du blâme ? / Que dis-tu de l'objet, que dis-tu de ma flamme ? / Tircis — Que veux-tu que j'en die ? elle a je ne sais quoi / Qui ne peut consentir que l'on demeure à soi : / Mon cœur jusqu'à présent à l'amour invincible / Ne se maintient qu'à force aux termes d'insensible, / Tout autre que Tircis mourrait pour la servir. » (v. 213-219) <u>Tircis</u> : (Cloris seule après avoir lu les fausses lettres que son frère vient de lui donner) « Elle [Mélite] verra bientôt quoi qu'elle se propose / Qu'elle n'a pas gaigné, ni moi perdu grand-chose. / Ma perte me console, et m'égaye à l'instant. / Ah ! si mon <u>fou</u> de frère en pouvait faire autant / Qu'en se plaisant malheur, je serais satisfaite ! / Si je puis découvrir le lieu de sa retraite /

[574] ***« Transportés hors de soi. »***

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Et qu'il me veuille croire éteignant tous ses feux / Nous passerons le temps à ne rire que d'eux. [Elle verra bientôt que sa digne conquête / N'est pas une aventure à me rompre la tête, / Un si plaisant malheur m'en console à l'instant. / Ah si mon fou de frère en pouvait faire autant, / Que j'en aurais de joie, et que j'en ferais gloire ! / Si je puis le rejoindre, et qu'il me veuille croire, / Nous leur ferons bien voir que leur change indiscret / Ne vaut pas un soupir, ne vaut pas un regret. 1660-1682] » (v. 1091-98) 2 Cloris, ? Mélite : (Cloris seule après avoir lu les fausses lettres que son frère vient de lui donner) « Un volage [Philandre] me quitte, et je le quitte aussi, / Je l'obligerais trop de m'en mettre en souci, / [...] Il usera ses jours à courtiser Mélite / Outre que l'infidèle a si peu de mérite [Le larcin qu'il m'en a fait me vole peu de chose, 1660-1682] / Que l'amour qui pour lui m'éprit si follement [Et l'amour qui pour lui] / M'avait fait bonne part de son aveuglement. / On enchérit pourtant sur ma faute passée, / Dans la même sottise une autre embarrassée [Dans la même folie] / Le rend encore parjure, et sans âme, et sans foi / Pour se donner l'honneur de faillir [575] après moi, » (v. 1065-66, 1075-82)

C'est Tircis qui accuse Éraste de manque de jugement dans ses amours avec Mélite. La philosophie amoureuse de Tircis est en effet basée sur le libertinage : il faut feindre de souffrir et d'être prêt à tout (v. 64) mais surtout ne pas succomber à un amour qui conduirait au mariage synonyme de mort (v. 83 et v. 100). Pour lui la conduite d'Éraste qui souffre d'un amour non partagé pour Mélite est le reflet d'un manque de jugement. L'avis de Tircis est que si l'on doit se marier il faut le faire par intérêt et non par amour. Et il estime sa « raison » suffisamment « forte » (v. 129) pour l'en protéger — c'est-à-dire son jugement. Aussi Éraste lui propose-t-il de rencontrer Mélite pour l'éprouver et afin de lui montrer que lui n'est pas si « fou » (v. 134) pour l'aimer au point de vouloir l'épouser, ou que s'il l'est, il l'est « à bon compte » (v. 134). Et finalement après avoir rencontré Mélite, Tircis n'est plus aussi catégorique sur le manque de jugement d'Éraste qui lui redemande s'il croit toujours que lui est un « fou » (v. 213) : *« Que veux-tu que j'en die ? » (v. 215)*. Cependant Tircis va se défendre encore de succomber à une faute au travers d'un amour excessif : « *Si je brûle jamais je veux brûler sans crime. » (v. 230)*. Ce dont doute Éraste qui se retire sur la parole de Tircis de ne pas suivre ses sentiments (v. 246).

D'un autre côté Cloris s'accuse de manque de jugement dans sa relation avec Philandre. Elle sait garder la tête froide lorsqu'elle apprend par les fausses lettres que son amant s'est tourné vers Mélite, analysant clairement une situation qu'elle affirme avoir déjà soupçonnée : « *Que l'amour qui pour lui m'éprit si follement / M'avait fait bonne part de son aveuglement. » (v. 1077-78)*. Et finalement si Philandre la quitte, alors elle le quitte aussi (v. 1065) sans regrets, avec même une certaine consolation et une certaine joie — « *Ma perte me console, et m'égaye à l'instant. » (v. 1093)* —, et avec le souhait ironique de voir « l'envie » de sa rivale pour quelqu'un qui n'en vaut pas la peine durer toute sa vie (v. 1088). C'est l'unique punition que Cloris souhaite à Mélite pour un « péché » (v. 1090) qui renvoie à la même « faute » (v. 1079) qu'elle, à la même « sottise » (v. 1080) — « folie » dans les éditions de 1660-1682 [576] . Ainsi Cloris utilise les termes *follement* (v.

[575] ***« Se tromper, avoir tort, commettre un faute. » Dubois, Lagane, Lerond, 1992.***

[576] Ce qui montre bien la relation sémantique entre folie et manque de jugement ici.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

1077) et *folie* (1080 var.) pour parler à la fois de ses amours pour Philandre et de ceux qu'elle prête à Mélite pour Philandre, et on peut être tenté de les rapprocher de *fou* (v. 1094) avec lequel elle décrit cette fois les amours de Tircis et de Mélite.

En effet Cloris voudrait bien que son frère Tircis, qui croit que Mélite le quitte pour Philandre, réagisse de la même manière qu'elle avec un jugement aussi pragmatique et froid : « *Ah ! si mon fou de frère en pouvait faire autant / Qu'en ce plaisant malheur, je serais satisfaite ! ».* Cependant elle le sent lui véritablement amoureux, ses discours laissant apparaître pour son frère une folie autre, proche de la folie amoureuse d'Éraste et capable de le conduire au suicide comme elle le laisse entendre : « *Mon frère, il s'est sauvé, son désespoir l'emporte. » (v. 1063)*, avant que ce faux acte ne devienne un élément du jeu dramatique de la pièce lorsqu'il sera annoncé (v. 1338).

Mais une fois posé le rapprochement de la folie de Tircis qui vient d'apprendre que Mélite en aime un autre de celle d'Éraste qui vient d'apprendre la mort de Mélite, on peut s'interroger aussi sur ce qui ce qui les différencie.

On sait peu de chose entre le départ de Tircis de la scène lorsqu'il quitte sa sœur à l'acte III, scène 5 : « *Mon frère, il s'est sauvé, son désespoir l'emporte. » (v. 1063)*, et son retour à l'acte V, scène 4, quand il retrouve Mélite qui lui reproche une rupture où il apparaît « furieux » et « enragé » : *« Que sans vouloir m'entendre et sans me dire adieu, / Furieux, enragé tu partis de ce lieu. » (v. 1825-26).* Que s'est-il passé après ce départ de chez Mélite, on n'en sait rien. Corneille est ici beaucoup moins prodigue en détail que pour Éraste. Peut-on imaginer qu'il devienne véritablement fou lui aussi ?

Oui si l'on se rappelle certaines paroles de Cloris à Tircis qui vient de prendre connaissance des fausses lettres et qui bientôt va s'enfuir. Cloris y fait référence à la folie amoureuse et à la mélancolie : *« Quoi ? que je t'abandonne à ta mélancolie ? » (v. 1028)*, tout comme Philandre lorsqu'il parlait d'Éraste : *« Éraste, cher ami, quelle mélancolie / Te met dans le cerveau cet excès de folie ? » (v. 1531-32)*. Elle parle aussi de l'imagination qui accompagne la folie : « *Tircis — Hélas ! quelle injustice ! Cloris — Est-ce là tout, fantasque*[577] *? » (v. 1031)*, et de la folie elle-même : *« Ma perte me console, et m'égaye à l'instant. / Ah ! si mon fou de frère en pouvait faire autant » (v. 1094-95)*. Les paroles de Tircis vont aussi dans ce sens lorsque seul, il envisageait le suicide : « *Oui, j'enrage, je crève, et tous mes sens troublés / D'un excès de douleur succombent accablés, » (v. 985-86)*. Que l'on se rappelle qu'Éraste devient fou en voulant se suicider : « *Avançons donc, allons sur cet aimable corps / Éprouver s'il se peut, à la fois mille morts. / D'où vient qu'au premier pas je tremble, je chancelle ? / Mon pied qui me dédit contre moi se rebelle, / Quel murmure confus ! et qu'entends-je hurler ? » (v. 1441-45)*.

Non si l'on considère que Corneille ne prend pas la peine de parler de la folie de Tircis qui peut apparaître d'un point de vue dramatique comme de trop. Non si l'on considère aussi les paroles de Lisis qui a conçu la fausse mort de Tircis pour tester la fidélité de Mélite et qui avoue que celui-ci s'est confié à lui sans doute après avoir quitté sa sœur puis Mélite en fureur : « *Mais ayant su de lui son déplorable sort / Je voulais éprouver par cette triste feinte » (v. 1566-67)*. Tircis peut-être échappe-t-il alors à la folie

[577] *Fantasque* dont l'étymologie renvoie à *imagination*, est aussi le diminutif de f*antastique*, « extravagant » qui renvoie au « manquement à la raison » et dénie donc la folie de Tircis comme maladie.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

en parlant à Lisis qui lui propose d'entrevoir la vérité par un subterfuge.

Ainsi, si ce que l'on sait avant et après la disparition de Tircis de la scène peut nous laisser à penser au développement chez lui d'une folie équivalente à celle d'Éraste, ce que l'on peut reconstruire de son absence nous laisserait à penser le contraire. Alors le sens du mot *fou* utilisé par Cloris devient simple : elle reproche à Tircis simplement son manque de jugement, lui qui s'est laissé submerger par ses sentiments au contraire d'elle dont la perte de Philandre la « console » finalement et « l'égaye » (v. 1093). Mais il subsistera toujours un doute sur la folie amoureuse de Tircis.

3— Analyse lexicologique de *Clitandre*

Clitandre est donnée par Corneille comme tragi-comédie lors de sa création en ?1630-31 avant que lui-même ne la rebaptise tragédie en 1660. C'est la deuxième pièce de Corneille après *Mélite* avec un achevé d'imprimer daté du 20 mars 1632.

L'analyse textuelle que nous proposerons en premier traitera du changement de genre de la pièce et de son rapprochement que nous opérons avec la comédie plutôt qu'avec la tragédie. Nous essaierons également de montrer les relations étroites de la comédie et du baroque avec la folie qui sous-tend la pièce. Il y sera cependant aussi question de la déraison qui apparaît comme toile de fond.

L'analyse lexicologique que nous proposerons ensuite en onomasiologie puis en sémasiologie tendra alors en étudiant la folie à rendre compte du genre comique et de l'esthétique baroque dans *Clitandre* par une relecture de la pièce. Et là aussi nous essaierons de faire la part de la déraison qui malgré son importance lexicale apparaît comme secondaire.

3.1— Analyse textuelle

Clitandre est une tragi-comédie que nous rapprochons de la comédie plutôt que de la tragédie. Nous essaierons d'en donner les raisons après un résumé de l'œuvre : la pièce est en effet fortement baroque, et de là proche de la comédie, même si Corneille en gomme les effets en réécrivant certains passages en 1660 et en changeant le genre pour en faire une tragédie. Ensuite nous décrirons la folie qui tient une large place dans *Mélite* et nous en définirons le type avant d'en voir les aspects principaux associés à ceux de la déraison en arrière-plan.

3.1.1— Résumé et schéma actantiel

Résumé de *Clitandre*

Rosidor, favori du Roi, aime et est aimé de Caliste, « fille » de la Reine. Cependant Clitandre, mignon du Prince, aime Caliste qui le dédaigne, alors que Dorise, autre « fille »

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

de la Reine et amie de Caliste, aime Rosidor tout en repoussant les avances de Pymante.

Dorise grâce à la Reine fait repousser le mariage entre Rosidor et Caliste, puis de plus en plus jalouse projette de tuer sa rivale. Ainsi faisant croire à Caliste que Rosidor la trompe avec Hippolyte elle l'attire dans une forêt proche du château où se trouve le Roi et la cour. Cependant au même moment et dans la même forêt Pymante qui veut se défaire de Rosidor attire celui-ci dans un piège grâce à un faux cartel écrit par Géronte au nom de son maître Clitandre. Alors Rosidor se retrouve poursuivi par Pymante, le page de Clitandre Lycaste, et son écuyer Géronte, tous les trois déguisés en paysans et masqués. Et ils finissent tous par arriver à l'endroit où Dorise est sur le point d'assassiner Caliste avec une épée qu'elle a ramassée sur place, reste d'un autre duel. Là Rosidor tue Lycaste, puis ayant brisé son épée dans le combat se saisit de celle que tient Dorise, sans la reconnaître, pour finalement tuer Géronte et mettre en fuite Pymante. Rosidor découvrant alors l'identité des morts prend Clitandre pour l'auteur du piège qui lui a été tendu et s'apitoie sur Caliste évanouie. Ensuite Dorise qui a vu son attentat échouer n'ose plus retourner à la cour et revêt les habits de Géronte qu'elle a trouvés avec le projet de se cacher. Pymante toujours déguisé en paysan la rencontre et accepte à sa demande de l'emmener dans une caverne, bien résolu de supprimer ce témoin ou de faire avancer son amour car il croit avoir reconnu Dorise. Pendant ce temps Cléon, un gentilhomme de la cour, et Lysarque, l'écuyer de Rosidor, sont allés avertir le Roi. Celui-ci envoie Cléon rappeler Clitandre qui est avec le Prince, et Lysarque sur les lieux de l'attentat avec une troupe. Lysarque ne trouve sur place que les corps des gens de Clitandre qu'il fait rapporter au Roi et qui conduisent celui-ci à jeter en prison celui que tout accuse.

Le Roi accueille Rosidor blessé qui lui présente le faux cartel qui désigne encore Clitandre et jette le Roi dans une colère telle qu'il le condamne à mort pour une exécution le jour même sans prendre l'avis de son Conseil. Cependant en chemin Pymante et Dorise s'identifient l'un l'autre. Et Dorise qui continue à repousser les avances de Pymante conduit celui-ci à lui avouer le faux assassinat de Rosidor et à l'enlever de force dans une caverne. De son côté Cléon qui se croit responsable de l'accusation qui est portée contre Clitandre veut avertir le Prince à la chasse.

Dans la caverne Pymante tente d'abuser de Dorise et pour se défendre elle lui crève un œil. Cependant pendant ce temps une tempête survient qui éloigne le Prince de sa troupe et l'amène à croiser la route de Pymante en train de poursuivre Dorise une épée à la main. Le Prince veut alors s'interposer et se retrouve menacé de mort par Pymante qui veut préserver sa sécurité. Mais Dorise qui a reconnu le Prince s'interpose et lui raconte tout. Sur ces entre faits Cléon rejoint le Prince et le prévient du danger de mort encouru par Clitandre qui est en prison, danger dont il comprend que Pymante est à l'origine.

Finalement le Prince arrive à temps à la cour pour que soit reconnue l'innocence de Clitandre avant son exécution. Le Roi conclut ensuite avec la Reine le mariage de Rosidor et de Caliste, et envoie Pymante devant le Conseil pour être jugé. Le Prince de son côté obtient le pardon de Dorise qui l'a sauvé et propose qu'elle épouse Clitandre.

Schéma actantiel de Clitandre

— Schéma actantiel de Clitandre montrant les relations entre les personnages. Annexe

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

18.

3.1.2— Une tragi-comédie baroque d'une folle exubérance

Clitandre est une tragi-comédie baroque de part certains de ses aspects : son désordre structurel et son romanesque associé à une intensité des effets. Cependant le texte qui déborde de vitalité dans son premier état a ensuite été défiguré par Corneille en 1660 qui en a supprimé toutes les outrances.

3.1.2.1— Une structure désordonnée

Corneille n'a jamais eu l'obsession de se plier aux règles des trois unités de temps, de lieu et d'action. S'il les observe c'est, comme le remarque Robert Garapon, parce qu'elles sont à la mode et en les pliant à son sujet : il les « élargit ou les resserre selon les besoins de son intrigue » [578] . Car les règles sont un moyen de plaire [579] .

Cependant la régularité de *Clitandre* est un peu particulière. Si Corneille a écrit *Mélite* sans savoir que des règles existaient, il écrit *Clitandre* en réaction aux critiques qui lui ont été faites [580] , par « bravade » comme le souligne André Stegmann [581] .

Clitandre respecte l'unité de temps d'un jour, au prix, nous le verrons plus bas, d'une accélération des événements. Elle respecte également l'unité de lieu au sens large puisque l'action se déroule principalement dans une forêt pendant les quatre premiers actes — à l'exception de deux scènes (IV, 6 et 7) qui ont lieu à proximité d'un château royal — puis à l'intérieur du même château au cinquième acte. Cependant l'unité d'action est, pour reprendre l'expression de Robert Garapon, « gravement insuffisante » [582] : ce sont en effet trois actions différentes qui se succèdent et qui ont pour héros Rosidor et Caliste, Pymante et Dorise, et enfin Clitandre et le Prince.

Néanmoins, pour Robert Garapon, si Corneille jeune adapte les règles à son théâtre, il donne à celui-ci une architecture équilibrée qui lui est propre dès ses premières comédies [583] mais qui fait défaut à deux pièces qui sont des exceptions : *Clitandre* et *L'Illusion comique*. « La plupart des premières pièces, dit Robert Garapon, sont

578 Garapon, 1982, p. 54.

579 « Celui [le but] de la poésie dramatique est de plaire, et les règles qu'elle nous prescrit ne sont que des adresses pour en faciliter les moyens au poète. » Corneille, Dédicace de *Médée*.

580 « Cette pièce fut mon coup d'essai, et elle n'a garde d'être dans les règles, puisque je ne savais pas alors qu'il y en eût. » Corneille, Examen de 1660 pour *Mélite*.

581 Stegmann, 1988, p. 52. Corneille écrit dans sa préface : « Que si j'ai renfermé cette pièce dans la règle d'un jour, ce n'est pas que je me repente de n'y avoir point mis *Mélite*, ou que je me sois résolu à m'y attacher dorénavant. Aujourd'hui quelques-uns adorent cette règle, beaucoup la méprisent : pour moi, j'ai seulement voulu montrer qui si je m'en éloigne, ce n'est pas faute de la connaître. » Corneille, préface de *Clitandre*.

582 Garapon, 1982, p. 52.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

construites suivant une courbe ascendante : l'action atteint une sorte de sommet, puis décroît d'intensité et, pour ainsi dire, s'apaise, [... cependant] dans ces deux pièces, il n'y a pas un, mais trois sommets, voire quatre. » [584] Dans *Clitandre* le premier sommet se situe au moment où Rosidor se saisit de l'épée de Dorise qui allait tuer Caliste, pour mettre en fuite Pymante (acte V) ; le deuxième sommet se situe au moment où Pymante est sur le point de violer Dorise (IV, 1) ; enfin le troisième sommet se situe au moment où Clitandre attend dans sa prion son supplice et fait ses adieux à la vie (IV, 6). On pourrait ajouter un quatrième sommet, aux trois cités par Robert Garapon, qui se situerait au moment où Pymante sur le point de tuer Dorise qui lui a crevé un œil est interrompu par l'intervention du Pince (IV, 4).

Ainsi la structure de *Clitandre* apparaît comme très désordonnée, d'un désordre baroque, aussi bien dans le respect de certaines des règles que dans la structuration interne de la pièce.

3.1.2.2— Romanesque et intensité des effets

Entre 1625 et 1635, la tragi-comédie est le genre à la mode parmi les jeunes dramaturges [585] . Et Corneille, après le succès de *Mélite*, sacrifie à ce goût du jour et à la critique qui lui a fait remarquer les insuffisances de sa première pièce [586] .

Robert Garapon insiste sur ces incidences extérieures — notamment les besoins des comédiens — et leurs conséquences sur les productions de Corneille jeune. « C'est seulement grâce à elles que nous arriverons à expliquer de façon satisfaisante la composition de telle pièce ou le choix de tel sujet. C'est le cas pour *Clitandre*, ou *Médée*, ou *L'Illusion comique*, trois pièces qui marquent un assez net changement de cap par rapport aux œuvres qui précèdent. » [587] Une telle vision des choses est intéressante dans le cadre de la problématique qui est la nôtre. En effet si les choix du jeune Corneille, notamment d'écrire des comédies, sont en partie dictés par des contingences extérieures représentatives d'une époque dans laquelle il n'est pas un cas isolé, même si l'on peut dire qu'il se montre novateur en introduisant par exemple une certaine psychologie dans ses pièces, de même l'utilisation du baroque et la place faite à la folie ne lui seraient pas

583 « Corneille jeune semble posséder comme un instinct d'ordre et de composition, qui le pousse à rechercher la proportion, le rythme, l'équilibre et l'harmonie. » Garapon, 1982, p. 54.

584 Garapon, 1982, p. 56.

585 « À l'évidence, le genre préféré de tous ces jeunes gens est celui de la tragi-comédie. » Robert Garapon cite Mairet, Rotrou, Scudéry et parle d'« hégémonie ». Garapon, 1982, p. 19-20.

586 « La tentation est forte de supposer que Corneille a composé *Clitandre* pour satisfaire une requête des comédiens qui lui demandaient une tragi-comédie dans le goût du jour, avec beaucoup de grands rôles et beaucoup de spectacle. » Garapon, 1982, p. 46. «On avait dû faire observer, malignement, que le sujet [de *Mélite*] était « petit » et manquait d'«effets. » [...] Corneille a voulu démontrer qu'il était capable de traiter un grand sujet. » Couton, 1980, p. 1196.

587 Garapon, 1982, p. 47.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

spécifiques. Aussi le passage dans l'œuvre de Corneille de la comédie à la tragédie, du baroque au classicisme, et de la folie à la déraison après *Le Cid*, répondrait aussi à une attente extérieure et ne serait pas seulement le fait de l'auteur. Il faut aussi rappeler que le but de Corneille était avant tout de plaire au public.

Ainsi retrouve-t-on dans *Clitandre* les traits distinctifs des tragi-comédies de l'époque et de la production dramatique en général à laquelle celles-ci ont donné le ton : « le romanesque et la recherche de l'intensité des effets » [588] . Et ces traits, « caractérisés par la profusion, le goût de l'inouï et du somptueux » [589] , apparaissent outrés par rapport aux comédies chargées d'évènements et de rebondissements, et renvoient au baroque.

En ce qui concerne le romanesque tout d'abord, les actions invraisemblables se succèdent, participant au caractère débridé du texte. Ainsi en observant l'unité de temps d'un jour Corneille provoque dans *Clitandre* une précipitation des évènements : quatre tentatives de meurtre sur Rosidor, Caliste, Dorise et le Prince, et un supplice qui se prépare pour l'innocent Clitandre. « C'est déjà, souligne Robert Garapon, un siècle et demi avant Beaumarchais, la « folle journée ». » [590] Cependant si la primauté du romanesque peut être contraire à la psychologie — passion et faiblesse humaine — ce n'est pas le cas chez Corneille.

En ce qui concerne la recherche de l'intensité des effets ensuite, ce sont, comme l'explique Robert Garapon, le spectacle pour lui-même de la nature avec dans *Clitandre* la forêt, les paysans et l'orage [591] , et « les spectacles violents et propre à faire frémir » : deux assassinats (Géronte et Lycaste), une tentative de viol, un œil crevé, la crise de furie de Pymante qui veut tuer Dorise et le Prince, et la préparation du supplice de Clitandre.

3.1.2.3— Un texte débordant de vitalité défiguré en 1660

Corneille n'a intitulé tragi-comédie que deux de ses pièces : *Clitandre* (?1630-31) et *Le Cid* (1637). En 1648 il a cependant fait du *Cid* une tragédie, de même que de *Clitandre* en 1660. Y-a-t-il un sens à cette renonciation ? Corneille ayant atteint l'âge de la maturité pensait-t-il être allé trop loin ?

En ce qui concerne tout au moins *Clitandre* on peut effectivement se poser la question au regard des grandes différences [592] — c'est sans doute la pièce qui a subi le plus de modifications avec *L'Illusion comique* — qui peuvent exister entre l'édition de 1632 et celle de 1660 avec un nombre de vers passant de 1872 à 1624 venant du fait que certaines parties ont été supprimées tandis que d'autres ont été réécrites. Il y a chez Corneille un renoncement à une certaine exubérance et à la sensualité par un retour aux

588 Garapon, 1982, p. 21. Voir dans cette partie, le chapitre « 1.1.1.2.1— Description des genres. La tragi-comédie ».

589 Garapon, 1982, p. 26.

590 Garapon, 1982, p. 52.

591 « Le sentiment de la nature est absent du théâtre cornélien. » Couton, 1980, p. 1197.

592 Les remarques qui suivent sont cependant aussi valables pour toutes les comédies jusqu'au *Cid*.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

bienséances [593] .

Pour Gabriel Conesa les altérations portées au texte par Corneille ont au moins deux causes : la première est « relative à l'évolution de la sensibilité et de l'esthétique théâtrale dans la trentaine d'année qui sépare les œuvres originales de leur réédition en 1660 » avec une conception des bienséances plus « frileuse » ; la deuxième est relative au changement de destination des pièces qui sont conçues en 1660 pour la lecture et non plus pour être jouée sur scène [594] . Ainsi à partir de l'édition de 1660 Corneille « débarrasse son discours de ses tours outrés familiers ou réalistes, il apaise et régularise sa versification, il dépersonnalise son dialogue afin d'en effacer la présence des interlocuteurs. »

Il y a donc transformation — défiguration [595] — du texte qui passe d'une folle exubérance à une retenue plus que raisonnable. Cette évolution est à rapprocher du changement qui s'opère dans l'œuvre de Corneille : passage du baroque et des comédies au classicisme et aux tragédies. Elle est liée à celle des mentalités qui a lieu dans la société de la première moitié du XVIIe siècle où l'on assiste à un passage de la folie à la déraison.

On ne donnera qu'un exemple — parmi tant d'autres — de la transformation du texte de *Clitandre* par Corneille en citant cet extrait de l'édition originale supprimé dans l'édition de 1660 et où Rosidor voyant Caliste évanouie la croit morte et couvre son cadavre de baisers qui redonnent la vie non pas à elle mais à lui en réveillant son désir :

***Rosidor* : « Belle âme vient aider à sortir à mon âme, / Reçois-la sur les bords de ce pâle coral, / [...] Tristes embrassements, baisers mal répondus, / [...] Hélas quand mes douleurs me l'on presque ravie, / Tous glacés et tous morts vous me rendez la vie ; / Cruels, n'abusez plus de l'absolu pouvoir / Que dessus tous mes sens l'amour vous fait avoir, / N'employez qu'à ma mort ce souverain empire, / Ou bien me refusant le trépas où j'aspire, / Laissez faire à mes maux, ils me viennent l'offrir, » (I, 7, 286-87, 291, 293-99).**

Et Corneille ne fait qu'aller dans le même sens d'une rigueur raisonnable qui préside aux corrections de l'édition originale, abandonnant la folle exubérance du début, en faisant de Clitandre une tragédie en 1660. Ce changement de genre est donc dans la continuité du changement du texte et c'est pourquoi nous pensons qu'il convient de rapprocher l'édition originale de *Clitandre* sur laquelle nous travaillons des comédies par son côté baroque même si l'édition de 1660 peut être rapprochée des tragédies comme peut nous inviter à le faire Corneille.

593 « Surtout le texte de la pièce a été en 1660 si profondément modifié qu'on pourrait sans trop forcer les choses parler d'un second *Clitandre* : très assagi, pudibond et, il faut le dire, de lecture moins plaisante, et surtout moins aisée. » Couton, 1980, p. 1200. «Son œuvre se présente comme une espèce de bouffée créatrice, violente et intense, à laquelle lui-même met un terme […] en 1660. » Conesa, 1989, p. 14.

594 Conesa, 1989, p. 12-13.

595 L'expression est de Raymond Lebègue, *Le temps*, 2-3 janvier 1937.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

3.1.3— Typologie de la folie : la folie furieuse et l'innocence, ou l'extériorisation des sentiments

3.1.3.1— La folie furieuse de Pymante

Pymante et Dorise se ressemblent à l'ouverture de la pièce. Tous les deux veulent en effet tuer le rival qui s'oppose à leur amour : Pymante veut assassiner Rosidor qui est aimé de Dorise et Dorise veut assassiner Caliste qui aime Rosidor et est aimée de lui. Cependant Rosidor est un faux rival pour Pymante puisqu'il aime Caliste et non Dorise.

Ensuite les destinées de Pymante et de Dorise vont aller au fil de la pièce en s'écartant pour aboutir finalement à une opposition avec le rachat de la faute de Dorise — dont l'intervention aura permis, comme dans *Mélite*, le mariage entre Rosidor et Caliste, mariage qui est sa sanction — et à la condamnation de Pymante qui est allé trop loin dans l'horreur.

En effet si les tentatives de meurtre de Pymante et de Dorise dans le premier acte peuvent passer pour des drames de la jalousie, il n'en est certainement plus de même à partir du second acte pour les tentatives d'attentats de Pymante sur Dorise puis sur le Prince. Ces actions sont plus graves et de l'ordre de la folie furieuse. Cependant, à la différence de *Mélite* et de la folie amoureuse d'Éraste qui est reconnue de tous, il n'y a personne dans *Clitandre* pour dire que Pymante est atteint de folie, sauf peut être Dorise :

Dorise : Va donc, monstre bouffi de luxure et d'orgueil, / Venge sur ces rameaux la perte de ton œil, / Fais servir si veux dans ta forcenerie [596] / Les feuilles et le vent d'objets à ta furie. (IV, 1, 1183-86).

Et mise à part cette évocation, la folie de Pymante n'est jamais nommée même si certains signes de la maladie peuvent se repérer dans ses propos qui prennent la forme de longs monologues notamment au début du deuxième acte (scènes 1 et 2) et au début du troisième acte (scène 2).

Tout d'abord la folie furieuse de Pymante s'exprime dans son désir meurtrier à l'encontre de Rosidor puis de Dorise et enfin de la terre entière.

Ainsi Pymante désespéré après l'échec de son attentat contre Rosidor n'appelle pas de ses vœux sa propre mort — à la différence de Rosidor et de Clitandre [597] — mais la mort de celui-ci et par là sa propre perdition — « perdons-nous » (v. 425) — qui peut aussi renvoyer à sa propre folie :

Pymante : « Ô honte ! Ô crève cœur ! Ô désespoir ! ô rage ! / Ainsi donc un rival pris à mon avantage / Ne tombe dans mes rets que pour les déchirer, / [...] Retournons animés d'un courage plus fort, / Retournons, et du moins perdons-nous dans sa mort. » (II, 1, 417-19, 424-25).

Puis, pris de folie meurtrière après la rencontre de Dorise qui le repousse et lui crève un

[596] ***« Folie furieuse (mot qui devient rare au XVIIe siècle). » Dubois, Lagane, Lerond, 1992.***

[597] Le désespoir de Rosidor qui appelle sa mort — *« Belle âme, viens aider à sortir à mon âme, » (v. 286)* — est le même que celui de Clitandre — *« Mon âme s'en chatouille, et ce plaisir secret [de la vérité] / La prépare à sortir avec moins de regret » (v. 1463-64).*

en vertu de la loi du droit d'auteur.

œil, Pymante va jusqu'à vouloir la punir et punir la terre entière dans un bain de sang s'il ne la retrouve pas au cours d'une errance — « hasard » et « incertaine erreur » — qui est aussi le signe de sa folie et dont le terme sera l'attentat contre le Prince :

***Pymante* : « Faites que je mérite en trouvant l'inhumaine / Par un nouveau forfait une nouvelle peine, / [...] Prenons dorénavant pour guide les hasards, / Quiconque rencontré n'en saura de nouvelle / Que son sang aussitôt me réponde pour elle, / Et ne suivant ainsi qu'une incertaine erreur / Remplissons tous ces lieux de carnage et d'horreur. » (IV, 2, 1345-46, 1252-56).**

Ensuite la folie furieuse de Pymante s'exprime par ses illusions de l'enfer, dont certaines nous rappellent celles d'Éraste dans *Mélite*. Il y a d'abord cet appel aux furies pour venir l'aider à se venger de Clitandre : *« Sortez de vos cachots, infernales furies, / Apportez à m'aidez toutes vos barbaries, / Qu'avec vous tout l'enfer m'assiste en ce dessein / Qu'un sanglant désespoir me verse dans le sein, / [...] En vain cruelles sœurs, ma fureur vous appelle, » (II, 1, 425-28, 433)*. Puis cet autre appel à la Terre pour une descente aux enfers et par là pour son engloutissement : *« Terre crève-toi donc afin de m'engloutir, / N'attend pas que Mercure avec son caducée / Me fasse l'ouverture forcée, » (II, 1, 436-38)*, qui nous rappelle cette vision d'Éraste : *« La terre à ce dessin m'ouvre son large flanc, / Et jusqu'au bord du Styx me fait libre passage, » (*Mélite, *IV, 6, 1454-55).*

Et l'on voit bien au travers de cette illusion la différence qui existe entre la folie d'Éraste et celle de Pymante : la folie d'Éraste est bien folie car son illusion de l'enfer remplace la réalité — *« Voyez qu'il n'est ici de Styx, ni de Ténare,* » dit Cliton à Éraste *(v. 1484)* — alors que la folie de Pymante peut, jusqu'au vers 1456, n'être considérée que comme une métaphore de l'état dans lequel il se trouve dans la mesure où rien ne nous dit clairement que son illusion fait pour lui office de réalité [598] .

Cependant le paroxysme de la folie furieuse de Pymante se situe au moment de l'éclatement de la tempête qui en même temps nous éclaire sur son état d'esprit : le déchaînement des forces de la nature provoque chez Pymante un électrochoc où l'illusion se substitue à la réalité. C'est la mort de Dorise qui le satisfait et le soulage :

***Pymante* : « (Une tempête survient) [...] L'univers n'ayant pas de force à m'opposer / Me vient offrir Dorise afin de m'apaiser. / Tout est de mon parti, le Ciel même n'envoie : Tant d'éclairs redoublés qu'afin que je la voie [Dorise]. / Quelque part où la peur porte ses pas errants, / [...] Ô suprême faveur ! Ce grand**

[598] À ce sujet, il est intéressant de mentionner l'appel de Clitandre aux enfers, Clitandre qui a toute sa raison même s'il est troublé par le fait de ne pas savoir qui l'a trahi. La valeur de la métaphore de cet appel apparaît très clairement comme appel à un châtiment qui, si la justice terrestre est défaillante, sera exécuté dans un autre monde : *« Traître, qui que tu sois, rival, ou domestique, / Le Ciel te garde encore un destin plus tragique, / N'importe, vif ou mort, les gouffres des enfers / Auront pour ton supplice encor de pires fers, / Là mille affreux bourreaux t'attendent dans les flammes, / Moins les corps son punis, plus ils gênent les âmes, / Et par des cruautés qu'on ne peut concevoir / Vengent les innocents par-delà leur espoir. » (v. 1441-42)*. L'enfer est aussi pour Clitandre la métaphore de la prison où il doute, même s'il sait bien qu'il n'était pas pour autant en enfer lorsqu'il réplique au Prince qui vient le délivrer : *« Vous m'avez autant vaut retiré des Enfers »*. Aussi l'enfer en ce qui concerne Clitandre est proche de la déraison et non de la folie et la prison dont il est la métaphore est le lieu où Clitandre doute, coupé du monde extérieur d'où pourrait lui venir du secours, et le lieu qui lui évite d'errer dans le monde de la folie, monde qui se trouve lui aussi à l'extérieur et où se perd Pymante.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

éclat de foudre / Décoché sur son chef le vient de mettre en poudre, / Ce fer s'il est ainsi me va tomber des mains, / Ce coup aura sauvé le reste des humains. / Satisfait par sa mort, mon esprit se modère, / Et va sur sa charogne achever sa colère. » (IV, 2, 1263-67, 1269-74).

La transformation du texte à partir de l'édition de 1660 est sur ce point édifiante, puisque l'illusion donnée comme réalité pour Pymante y est totalement gommée au profit d'une illusion qui se donne pour ce qu'elle est, c'est-à-dire une représentation non réelle. En effet « Me vient offrir » est changé en « veut m'offrir », « Ce grand éclat de foudre / Décoché sur son chef le vient de mettre en poudre, » en « Que je serais heureux si cet éclat de foudre / Pour m'en faire raison l'avait réduite en poudre ! », « Satisfait par sa mort » en « Destins, soyez enfin de mon intelligence, » alors que le « si » de « Ce fer s'il est ainsi me va tomber des mains » avec valeur de conséquence est changé en « si » de « Si le Ciel a daigné prévenir nos desseins. » avec valeur d'hypothèse. L'illusion n'est plus réalité et devient « miracle ». Voici le texte à partir de 1660 :

Pymante : « Pour m'en faire raison l'avait réduite en poudre ! / La Nature étonnée embrasse mon courroux, / Et veut m'offrir Dorise, ou devancer mes coups, / Tout est de mon parti, le Ciel même n'envoie / Tant d'éclairs redoublés qu'afin que je la voie [Dorise]. / Quelque part où l'effroi porte ses pas errants, / [...] Que je serais heureux si cet éclat de foudre / Pour m'en faire raison l'avait réduite en poudre ! / Allons voir ce miracle, et désarmer nos mains / Si le Ciel a daigné prévenir nos desseins. / Destins, soyez enfin de mon intelligence, / Et vengez mon affront, ou souffrez ma vengeance. »

La transformation du texte est suffisamment importante, puisque d'une version à l'autre la folie de Pymante y est en partie gommée.

Enfin si l'on veut nommer la folie de Pymante en se référant à la classification de Michel Foucault, il s'agirait là d'un cas de folie de « passion désespérée » où l'amour laissé seul à lui-même par la mort de l'objet qu'il désire — le non définitif de Dorise dans la grotte signifié par l'agression sur Pymante et son œil crevé — n'a d'autre issue que la mort et le délire. « Tant qu'il avait un objet le fol amour était plus amour que folie, laissé seul avec lui-même il se poursuit dans le vide du délire. » [599]

3.1.3.2— L'innocence de Pymante et de Clitandre

Le thème de l'innocence est plus complexe qu'il n'y paraît de prime abord en considérant le sens du mot *innocent* qui désigne « celui qui n'est pas coupable » et qui renvoie dans le texte de Corneille à Clitandre qui est innocent des crimes dont on l'accuse.

En effet tout d'abord cette innocence qui est inscrite dans le sous-titre de la pièce [600] — *Clitandre ou l'innocence délivrée* — n'est pas l'action principale puisqu'il n'en est question qu'à la scène 2 de l'acte II avec cette réplique de Pymante : *« Où [à la cour] je veux regarder avec effronterie / Clitandre convaincu de ma supercherie. » (v. 505-06)*. Et qu'il faut attendre le début de l'acte III pour voir Clitandre être accusé par le Roi à la scène

[599] Foucault, 1987, p. 48-49. Voir dans cette partie, le chapitre « 1.1.2.2— Relation avec la problématique. Folie et déraison ».

[600] Le sous-titre disparaît en 1644.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

1 : *« Je lui ferai sentir à ce traître Clitandre, » (v. 801)*,et être mis en prison à la scène 2, alors qu'il a fait son entrée en scène seulement à la fin de l'acte précédent à la scène 4.

Ensuite l'innocence représente aussi la pureté. L'innocent est « celui qui n'est pas souillé par le mal » comme peut l'être Clitandre — *« Doncques aucun forfait, aucun dessein infâme / N'a jamais pu souiller ni ma main ni mon âme » (v. 893-94)* — alors qu'autour de lui le monde n'est que perversion, perversion de Pymante mais surtout perversion d'un Royaume où un Roi peut condamner à tort :

Clitandre : (seul en prison) « Je les sens, je les vois, mais mon âme innocente / Dément tous les objets que mon œil lui présente, / Et le désavouant défend à ma raison / De me persuader que je suis en prison. » (III, 2, 889-95),

et :

Clitandre : (au geôlier en prison) « Dans ces funestes lieux où la seule inclémence / D'un rigoureux destin réduit mon innocence » (IV, 6, 1385-86).

Cependant cette innocence, cette pureté, semble galvaudée par Dorise qui revêt une « fausse innocence » en même temps qu'elle met les habits de Géronte [601] pour ne pas être reconnue après son forfait :

Dorise : (seule) « Achève, malheureuse, achève de vêtir / Ce que ton mauvais sort laisse à te garantir, / Si de tes trahisons la jalouse impuissance / Sut donner un faux crime à la même innocence, / Recherche maintenant par un plus juste effet / Une fausse innocence à cacher ton forfait. » (II, 5, 603, 08).

Enfin l'innocence représente la naïveté. L'innocent est alors « celui qui a une ignorance, une naïveté trop grande », et spécialement le simple d'esprit, le fou. C'est essentiellement Pymante qui choisit de se déguiser en paysan pour accomplir son forfait — *« Pymante et Géronte sortent d'une caverne seuls et déguisés en paysans. »* (indication scénique de l'acte I, scène 4 — et pour échapper à ceux qui le recherchent. Et c'est sous cette innocence feinte qu'il se présente à Dorise : *« Tout lourdaud que je suis en ma rusticité / Je vois bien quand on rit de ma simplicité, » (v. 687-88).*

Qu'en conclure ? Celui qui est fou — Pymante —, d'une folie furieuse et d'une simplicité d'esprit feinte, n'est pas capable de racheter sa faute [602] . Par contre le véritable innocent— Clitandre —, accusé à tort, reste aux limites de la folie sans jamais y entrer. Un pas important est ainsi franchi depuis *Mélite* puisque la folie est désormais impuissante à retrouver l'innocence perdue : la folie ne rachète plus, mais elle perd, même si elle permet encore de faire éclater la vérité [603] .

Corneille dépeint un monde qui se perd puisque capable de condamner des innocents, ce que ne peut imaginer l'esprit de Clitandre :

Clitandre : « Qui veut croire plutôt la même extravagance / Que de s'imaginer,

[601] Cette « fausse innocence » est même double : elle est fausse car Dorise revêt les vêtements d'un autre pour cacher son crime ; cependant elle est fausse aussi car cet autre est Géronte qui vient de trahir son maître Clitandre en imaginant un faux cartel pour l'attirer dans un piège.

[602] Voir à ce propos *Mélite* et la folie d'Éraste.

[603] C'est la folie furieuse de Pymante qui permet de faire éclater la vérité lorsqu'il veut assassiner le Prince.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

sous un si juste Roi, / Qu'on peuple les prisons d'innocents comme moi. » (III, 2, 910-12).

Est-il possible alors de voir dans l'enferment de l'innocent Clitandre une image de l'enfermement des fous dont parle Michel Foucault ? L'innocent Clitandre est délivré pour un temps, mais trente ans plus tard le sous-titre de la pièce aura disparu, de même que dans le texte beaucoup d'allusions à la folie.

3.1.4— Aspects de la folie et de la déraison

3.1.4.1— Aspects de la folie

3.1.4.1.1— Faux-semblants, quiproquos et illusions

Ruses et supercheries

Les destins de Dorise et de Pymante se rapprochent et se croisent à l'acte I pour aller en divergeant de plus en plus dans les actes suivants, et ceci malgré les apparences d'une certaine similitude. Tous les deux veulent en effet tuer le rival qui s'oppose à leur amour par la même ruse expéditive : Pymante veut assassiner Rosidor qui est aimé de Dorise et Dorise veut assassiner Caliste qui aime Rosidor et est aimée de lui. Cependant Rosidor est un faux rival pour Pymante puisqu'il aime Caliste et non Dorise. Il faut aussi ajouter que la suppression de l'obstacle dans les deux situations ne pourrait pas entraîner un retournement des faveurs (de Rosidor ou de Dorise vis-à-vis respectivement de Dorise ou de Pymante) et que ce soit dans le dans l'un ou l'autre cas, la suppression de la personne aimée (Caliste ou Rosidor) ne pourrait qu'entraîner la haine (de Rosidor pour Dorise ou de Dorise pour Pymante). Il s'agit donc ici d'actions désespérées qui vont évoluer différemment, l'une vers la raison et un dénouement heureux et l'autre vers la folie furieuse et un dénouement malheureux.

Ainsi le mobile de leurs projets meurtriers rapproche Dorise et Pymante. Et de même la réalisation de ces projets semble aller dans le même sens de ce rapprochement : Dorise use de ruse à l'acte I — *« Si ma ruse est enfin de son effet suivie » (v. 149)* — et Pymante de supercherie — *« Parlons du principal. Ne peut-il éventer / Notre supercherie ? » (v. 168-69)*. Pour cela Dorise donne un rendez-vous sous un faux prétexte à Caliste (v. 9-14) et cache une épée pour accomplir son geste — *« Un fer caché me donne en ces lieux sans secours / La fin de mes malheurs dans celle de tes jours » (v. 151-52)* — ; et Pymante écrit un faux message à Rosidor — *« Ce faux cartel encor que de ma main écrit / Est présumé de lui. [de Clitandre] » (v. 175-76)* — pour l'attirer dans un piège qu'il lui tend secondé par Géronte et Lycaste qui sont au service de Clitandre. Mais cependant l'attitude de Dorise et de Pymante diverge sur le point de l'apparence. En effet si Dorise agit à visage découvert, Pymante agit sous une fausse apparence, déguisé en paysan, — *« En ce déguisement on ne peut nous connaître, » (v. 157)* — et le visage caché — *« N'usons plus de discours, nos masques, nos épées. » (v. 185).* Et cette divergence ira ensuite en s'accentuant après que leurs deux destins se croiseront au moment du coup de théâtre de la fin de l'acte I où Rosidor se sauve de ses agresseurs emmenés par

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Pymante en arrachant l'épée qui allait tuer Caliste des mains de Dorise, sans la reconnaître.

Dorise à l'acte II se refait une « fausse innocence » en revêtant l'habit d'écuyer de Géronte qui a été tué et qui avait abandonné ses vêtements pour se déguiser — *« Une fausse innocence à cacher ton forfait. » (v. 609)* et *« Par une fausseté tu tombes en danger, / Par une fausseté sache t'en dégager. » (v. 619-20)* — ; elle le fait à contrecœur non sans appréhensions — *« Fausseté détestable, où me viens-tu réduire ? / Honteux déguisement, où me vas-tu conduire ? » (v. 621-22).* De son côté Pymante garde son déguisement — la fausse innocence des paysans — mais découvre son visage en retirant son masque et jette son épée afin que sa culpabilité n'éclate — *« Allez, témoins honteux de mes lâches forfaits, / N'en produisez non plus de soupçons que d'effets, [...] Ainsi n'ayant plus rien qui démente ma feinte (v. 463, 469)* — et de laisser les soupçons de son attentat contre Rosidor se porter sur Clitandre dont l'écuyer et le page ont été tués en participant avec lui à cette « supercherie » — *« Corps qui gardent tous deux un naturel si traître / Qu'encore après leur mort ils vont trahir leur maître, »* et *« Clitandre convaincu de ma supercherie » (v. 497-98, 506)*.

Le retournement de situation qui porte à ce moment sur l'apparence de Géronte et Lycaste est plus important qu'il n'y paraît et il est bon de le souligner : les déguisements de l'écuyer et du page avaient servi le piège contre Rosidor ; leur aspect naturel servira à accuser un autre du crime. Le texte glisse alors du problème soulevé par la culpabilité de Pymante — supercherie et piège pour tuer Rosidor — à celui de l'innocence de Clitandre — illusion de la vérité [604] . C'est aussi à partir de là que l'action devient triple — il y avait déjà Rosidor et Caliste, Pymante et Dorise — en commençant à s'intéresser à Clitandre.

Cependant Dorise et Pymante se retrouvent à la fin de l'acte II où il s'ensuit un double quiproquo : Pymante prend Dorise pour Géronte et court l'embrasser ; Dorise croit que Pymante la prend pour Rosidor et qu'il veut la poignarder [605] . Puis Pymante pense à supprimer ce « foible témoin » (v. 714) quand il croit reconnaître la véritable Dorise — *« Si c'est Dorise, alors révoque cet arrêt, / Sinon, que la pitié cède à ton intérêt. » (v. 747-48)* — alors que celle-ci ne se doute de rien. Mais à l'acte III il avoue à Dorise l'avoir reconnue sous son déguisement — *« Ma belle, il ne faut plus que mon feu vous déguise / Que sous ces faux habits il reconnaît Dorise. » (v. 985-86)* — car il croit en effet qu'un destin en apparence commun à tous les deux — une tentative d'assassinat qui a échoué [606] et un déguisement — peut les rapprocher. Dorise le met en garde contre cette illusion :

***Pymante et Dorise* : « Pymante — Voyez comme le ciel égale nos fortunes, / Et comme pour les faire entre nous deux communes / Nous réduisant ensemble à ces déguisements / Il montre avoir pour nous des pareils mouvements. / Dorise**

[604] Et il apparaît ici l'idée que le naturel, à savoir les vrais habits de Géronte et Lycaste, peut être source d'erreur, idée qui sera développée plus loin : la réalité peut créer de l'illusion. Ce qui est aussi le propre de la folie.

[605] Il faut ici noter une incohérence. Pymante est déguisé en berger et Dorise en écuyer ; or Pymante croit reconnaître en Dorise un autre berger « presque en pareils habits » que celle-ci (v. 668).

[606] Il faut souligner cette nouvelle incertitude du texte : Rien ne dit que Pymante sait que Dorise a essayé de tuer Caliste.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

— Nous changeons bien d'habits, mais non pas de visages, / Nous changeons bien d'habits, mais non pas de courages / Et ces masques trompeurs de nos conditions / Cachent sans les changer nos inclinations. » (III, 3, v. 1009-16).

Finalement, pour gagner les faveurs de Dorise, Pymante aura recours à une dernière ruse en essayant de faire croire que Rosidor est mort : *« Qu'espérez-vous enfin de cette amour frivole / Envers un qui n'est plus peut-être qu'une idole ? » (v. 1025-26)*. La réaction de Dorise sera une réaction de haine : *« Il faut que ma fureur ou l'enfer te punisse, / Le reste des humains ne saurait inventer / De gêne qui te puisse à mon gré tourmenter. » (v. 1054-56)*. Et là encore, malgré les apparences, les destins de Dorise et de Pymante vont s'écarter : si tous les deux en appellent à la vengeance, Dorise c'est sur un coupable, Pymante, dont elle se charge d'exécuter le supplice, alors que Pymante à l'acte IV c'est sur Dorise qui lui crève un œil, puis sur l'humanité tout entière, et enfin sur le Prince.

Quiproquos

Clitandre ouvre sur un double quiproquo : Caliste croit, sur la base des fausses confidences de Dorise qui prépare son forfait, que Rosidor lui est infidèle avec Hippolyte et qu'il se rend à un rendez-vous galant alors qu'il croit qu'il va se battre en duel contre Clitandre et qu'il va en fait tomber dans un piège tendu par Pymante qui veut l'assassiner.

Un autre double quiproquo se développe plus loin lorsque Pymante déguisé en paysan prend Dorise, elle-même travestie en écuyer, pour Géronte, et que Dorise croit que Pymante, qui se précipite sur elle, est un des assassins qui en veut à sa vie la prenant pour Rosidor.

Illusions

Bien avant *L'Illusion comique*, *Clitandre* semble une grande illusion, que la réalité devienne illusion mais aussi d'une manière imbriquée que l'illusion soit prise pour la réalité. Cependant dans les deux cas on est proche de la folie, une folie que Michel Foucault nomme « folie de vaine présomption » lorsque l'illusion est prise pour la réalité et que le fou s'identifie à lui-même en se prêtant toutes les qualités dont il est dépourvu [607] . Ici c'est l'amour qui est source d'illusion pour Caliste et pour Pymante, une illusion qui devient la métaphore d'un monde où la vérité est illusoire et sur lequel règne un Roi qui peut enfermer un innocent comme Clitandre.

L'amour est source d'illusion pour Caliste et Pymante. Pour Caliste tout d'abord qui dès les premiers vers plante le décor de cette pièce de l'illusion : elle qui doute de la fidélité de Rosidor demande à ses yeux de la tromper sur la réalité et d'en faire une illusion acceptable. Car que demande Caliste au juste ? Non pas que ses yeux ne voient pas Rosidor avec Hippolyte, mais au contraire qu'ils lui procurent l'illusion que Rosidor lui est toujours fidèle :

<u>Caliste</u> (seule) : « Apprenez aujourd'hui quel est votre [yeux] devoir, / Le moyen de me plaire est de me décevoir : / Si vous ne m'abusez, si vous n'êtes faussaires, / Vous êtes de mon heur les cruels adversaires, / Un infidèle encor

[607] Foucault, 1987, p. 48-49. Voir dans cette partie, le chapitre « 1.1.2.2— Relation avec la problématique. Folie et déraison ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

régnant sur mon penser, / Votre fidélité ne peut que m'offenser, / Apprenez, apprenez par le traître que j'aime / Qu'il vous faut me trahir pour être aimé de même. » (I, 1, 39-48, 46).

C'est l'amour qui est la cause de cette illusion chez Caliste : *« Si j'écoute l'amour, il devient si puissant, / qu'en dépit de Dorise, il te fait innocent ; » (v. 31-42)*. Mais c'est aussi la tromperie inventée par Dorise qui fait croire à Caliste que Rosidor lui est infidèle avec Hippolyte. Et par crainte de la réalité et plutôt que de rechercher la vérité, Caliste préfère se bercer d'illusion et se complaire dans le doute afin de ne pas rompre son bonheur : *« Je ne sais lequel croire [Dorise ou Rosidor], et j'aime tant ce doute, / Que j'ai peur d'en sortir entrant dans cette route ; / Je crains ce que je cherche, et je ne connais pas de plus grand heur pour moi que d'y perdre mes pas. » (v. 33-36)*. C'est la route de la vérité dont parle Caliste — pseudo vérité — si elle suit la révélation de Dorise ou la route de la folie — pseudo folie — si elle suit son illusion sur Rosidor, route qu'elle a peur d'emprunter en quittant le chemin du doute, plus rassurant dans son incertitude finalement. Aussi bien l'une que l'autre routes sont fausses : Dorise ment et l'illusion que se fait Caliste sur son amour et dont elle veut continuer à faire une réalité, n'en n'est pas une.

Ensuite l'amour est source d'illusion pour Pymante tout au long de la pièce et même après que Dorise lui a crevé un œil, pour un bref instant encore cependant, : *« Et toi, belle, reviens, reviens, cruelle ingrate / Vois comme encor l'amour en ta faveur me flatte. » (v. 1217-18)*. Pymante ne veut pas non plus voir la réalité en face et préfère se tromper et se bercer d'illusion en faisant de son fantasme qui est de se faire aimer de Dorise, la réalité. Il vit dans son illusion jusqu'à l'acte IV où son amour pour Dorise se brise lorsque celle-ci lui crève un œil et se transforme en fureur. Plutôt que d'avoir à affronter la vérité lui aussi préfère le doute et à la fin, plus l'illusion est forte, plus la déception est grande lorsque la vérité se fait jour.

L'illusion de Caliste et de Pymante sont alors la métaphore du monde dans lequel évolue la pièce et où la clarté, image de la vérité, fait peur, alors que les ténèbres, images de l'illusion et de la tromperie, sont bien préférables et plus rassurantes, même au prix d'une condamnation d'un innocent comme Clitandre.

Clitandre fait le lien entre l'illusion dans laquelle vivent faussement Caliste et Pymante et l'illusion de la vérité rapportée au monde dans lequel évolue la pièce, en faisant de son illusion amoureuse pour Caliste qui le dédaigne, la réalité qui en même temps justifie son emprisonnement. Ainsi si tout d'abord la réalité semble une illusion pour Clitandre qui se morfond dans sa prison et qui trouve cette réalité incroyable :

Pymante (seul) : « Je ne sais si je veille, ou si ma rêverie / À mes sens endormis fait quelque tromperie, / Peu s'en faut dans l'excès de ma confusion / Que je ne prenne tout pour une illusion. / Clitandre prisonnier ! je n'en fais pas croyable / Ni l'air sale et puant d'un cachot effroyable, / Ni de ce foible jour l'incertaine clarté, » (III, 2, 881-87).

Peu sans faut ensuite que Clitandre qui cherche une raison à l'inexplicable ne perde pied en faisant d'une illusion la réalité : la prison amoureuse dans laquelle le retient Caliste qui repousse ses avances est la prison dans laquelle il se trouve. Alors de « triste » sa prison devient « adorable » (v.901-902) et « d'innocent » lui devient « coupable » (v. 906).

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Clitandre : Non, cela ne se peut, vous vous trompez mes yeux, / Vous aviez autrefois des ressorts infaillibles / Qui portaient en mon cœur les espèces visibles, / Mais mon cœur en prison vous renvoie à son tour / L'image et le rapport de son triste séjour. / Triste séjour ! que dis-je ? Osai-je appeler triste / L'adorable prison ou me retient Caliste ? » (III, 2, 896-902).

Le texte devient à partir de 1660 beaucoup plus lapidaire en gommant toute ambiguïté sur une possible illusion et en se raccrochant à la réalité :

Clitandre : « Non, cela ne se peut, vous vous trompez mes yeux, / J'aime mieux rejeter vos plus clairs témoignages, / J'aime mieux démentir ce qu'on me fait d'outrages, » [vers suivants supprimés].

Or pour Clitandre il s'agit bien de folie, une folie amoureuse qu'il nomme et dont il se débarrasse sans se laisser abuser :

Clitandre : « Folles raisons d'amour, mouvements égarés, / Qu'à vous suivre mes sens se trouvent préparés ! / Et que vous vous jouez d'un esprit en balance, / Qui veut croire plutôt la même extravagance » (III, 2, 907-10).

Cependant ce passage est également supprimé à partir de 1660, gommant toute allusion à la folie amoureuse de Clitandre, comme cela avait été le cas pour la folie furieuse de Pymante.

Alors au-delà de l'expérience personnelle de Clitandre il y a tout un jeu sur les apparences trompeuses de la réalité qui peuvent être sources d'illusion et qui, tournant autour de la personne du Roi, semblent gérer le monde dont celui-ci a la charge. Lorsque Rosidor dit au Roi que celui-ci se trompe sur la culpabilité de Clitandre, il nous indique en même temps le cœur de la pièce dont le moteur est l'illusion : *« L'apparence déçoit, et souvent on a vu / Sortir la vérité d'un moyen impourvu, » (v. 843-44)*. La réalité n'est peut-être pas ce qu'elle nous donne à voir semble nous mettre en garde Corneille, même s'il s'agit ici d'une fausse illusion, née des conséquences du forfait de Pymante qui pour assassiner Rosidor s'est adjoint les services de l'écuyer et du page de Clitandre, tous les deux tués pendant l'assaut qui a échoué : *« Corps qui gardent tous les deux un naturel si traître / Qu'encore après leur mort ils vont trahir leur maître, / Et le faire l'auteur de cette lâcheté » (v. 497-99)*. Le Roi vivra dans l'illusion permanente de la vérité et de la réalité, se fiant à ce que peuvent voir ses yeux, et il pourra conclure : *« Combien la vraisemblance a peu de vérité » (v. 1716)*. Cependant l'illusion dans laquelle il se complaisant avait aussi sa cause : une colère violente qui l'aveuglait.

3.1.4.1.2— La manifestation de la vérité

La folie est nécessaire à la manifestation de la vérité dans *Clitandre* [608] . C'est en effet la fureur de Pymante, portée à son comble dans l'attentat manqué contre le Prince, qui permet au drame de se dénouer et de reconnaître l'innocence de Clitandre. Pris dans l'engrenage de l'illusion par ses déguisements, Pymante est obligé d'aller jusqu'au crime le plus grave en attentant à la vie du Prince :

Dorise, le Prince, et Pymante : « Dorise — C'est le prince, tout beau.Pymante —

[608] En effet le moteur de la comédie est la quête de la vérité au travers de la folie. C'est ce qui oppose la comédie à la tragédie pour laquelle le moteur est la quête de la raison au travers de la déraison comme on le verra pour *Horace*.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Prince ou non, ne m'importe, / Il m'oblige à sa mort m'ayant vu de la sorte. / Le Prince — Est-ce là le respect que tu dois à mon rang ? / Pymante — Je ne connais ici ni qualités, ni sang, / Quelque respect ailleurs que ton grade s'obtienne, / Pour assurer ma vie, il faut perdre la tienne. » (IV, 4, 1313-18).

À l'inverse, et d'une manière détournée, la folie hésitante de Clitandre en prison, hésitante car il finit par se rattacher à la raison, est révélatrice du vacillement de l'autorité royale qui est remise en cause comme on le verra plus loin.

À un degré moindre, on peut également observer que le déguisement peut être révélateur d'une certaine vérité sur ceux qui pensent ainsi cacher le fond de leur cœur et de leurs sentiments. Dorise tout d'abord, qui s'habille avec des vêtements d'homme pour ne pas se faire reconnaître après l'attentat manqué contre Caliste, et révèle ainsi son indignité à être femme : *« Quelle honte importune au visage te monte / Pour un sexe quitté dont tu n'es que la honte ?" (v. 609-10)*. Pymante ensuite, qui revêt des habits de paysan, et montre pour Dorise ses véritables sentiments à son égard : *« Vous croyez aisément à l'habit que je porte / Dont la fausse apparence aide et suit vos mépris : » (v. 990-91)*. Le faux-semblant est là révélateur de vérité.

3.1.4.2— Aspects de la déraison

Le doute et l'amour sont les deux aspects de la déraison.

3.1.4.2.1— Le doute

Le doute est déraisonnable tout d'abord car la raison peut s'y perdre. C'est le cas de Caliste et de Clitandre comme on a déjà pu le voir qui veulent douter l'une par amour et l'autre par fidélité au Roi : *« Je ne sais lequel croire, et j'aime tant ce doute / Que j'ai peur d'en sortir en entrant dans cette route ;" (v. 33-34)* ; *« Et que vous vous jouez [folles raisons d'amour] d'un esprit en balance, / Qui veut croire plutôt la même extravagance / Que de s'imaginer, sou un si juste Roi, » (v. 909-10)*.

Le doute est déraisonnable ensuite car il est contraire à la raison. En effet comme le dit clairement le Roi : *« Douter de ce forfait c'est manquer de raison » (v. 851)*, à propos de la perception qu'il a de la vérité criante de la culpabilité de Clitandre. Et Géronte qui a participé au guet-apens contre Rosidor a eu la même réflexion un peu plus tôt à propos de la supercherie mise en place avec Pymante : *« Elle est si bien tissue, / Qu'il faut manquer de sens pour douter de l'issue. » (v. 169-70)*. Ainsi ni le Roi, ni les assassins ne doutent de la véracité des choses, ne doutent que la réalité telle qu'elle peut être perçue ne puisse être remise en cause.

Cependant le Roi en ne doutant pas et en ne remettant pas en cause sa perception de la réalité — même s'il n'a aucune raison de le faire — fera une erreur de jugement [609]. Et troublé par la fausseté de son raisonnement il devra reconnaître combien la réalité parfois peut-être éloignée de la vérité :

<u>Le Roi</u> : « Que souvent notre esprit trompé de l'apparence / Règle ses mouvements avec peu d'assurance ! / Qu'il est peu de lumière en nos

[609] Le doute est toujours un des piliers de la justice.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

entendements, / Et que d'incertitude en nos raisonnements ! / Qui voudra désormais se fie aux impostures / Qu'en notre jugement forment les conjectures, / Tu suffis pour apprendre à la postérité / Combien la vraisemblance a peu de vérité : » (V, 4, 1709-16).

Et par inversion, c'est ne pas douter qui devient alors déraisonnable : c'est en ne remettant pas en cause la réalité que le Roi ouvre la porte à la déroute de sa raison :

Le Roi : « Jamais jusqu'à ce jour la raison en déroute / N'a conçu tant d'erreur avecques moins de doute, / Jamais par des soupçons si faux et si pressants / On n'a jusqu'à ce jour convaincu d'innocents ; » (V, 4, 1717-20) ; « Toi dont la trahison / A fait si lourdement chopper notre raison, / Approche scélérat. » (V, 4, 1743-45).

Le royaume du Roi est alors remis en cause dans ses fondements même au travers de l'autorité suprême. Et tous les excès sont permis, même ceux de Pymante dont la folie l'amène à ne plus reconnaître aucune autorité : *« Je ne connais ici ni qualité, ni sang, » (v. 1316)*, aboutissement d'une morale qui le plaçait au niveau de celle du Roi : *« Je ne sache raison qui s'oppose à mes vœux, / Puisque la raison n'est que ce que je veux, » (v. 1155-56)*. Ce sont les paroles de Pymante, mais ce pourraient être celles du Roi qui suit le mouvement de son humeur et non de la sagesse [610] : la colère du Roi l'aveugle et Rosidor le prévient : *« Du moins, Sire, apaisez l'ardeur qui vous transporte, / Que l'âme plus tranquille, et l'esprit plus remis, / Le seul pouvoir des lois perde nos ennemis. » (v. 846-48)*.

Ce rapprochement entre le Roi et Pymante nous laisse à penser que le non-doute du Roi peut aller au-delà de la déraison jusqu'à la folie. En effet la (dé)raison d'État du premier et la folie du second semblent se rejoindre, notamment dans ces paroles rassurantes du Roi à Dorise : *« Que le prince aujourd'hui te préserve à la fois / Des fureurs de Pymante et des rigueurs des lois. » (v. 1811-12)*. Mais il y a plus : Pymante, le fou furieux, renvoie son comportement à celui du Roi lorsqu'il faut lui trouver une excuse : *« Sire, écoutez en donc la pure vérité. / Votre seule faveur a fait ma lâcheté, / Vous, dis-je, et cet objet dont l'amour me consomme, » (v.1755-57)*. C'est le Roi et son pouvoir qui sont ici remis en cause même s'il tente de s'en défendre : *« Va plus outre, impudent, pousse et m'impute encor / L'attentat sur mon fils, comme sur Rosidor, » (v. 1763-64)*.

Et cette remise en cause du pouvoir, malgré un retour à un équilibre, n'est pas dissipée par les paroles du Roi : *« Ne nous arrêtons plus sur la reconnaissance, / Et de mon injustice, et de son innocence. / Passons aux criminels. » (v. 1741-43)* ; ni par son repentir : *« J'en suis honteux Clitandre, et mon âme confuse / De trop de promptitude en soi-même s'accuse, / Un Roi doit se donner quand il est irrité / Ou plus de retenue, ou moins d'autorité, » (V, 4, 1721-24).*

Ainsi c'est un pouvoir capable de condamner des innocents et de générer des fous qui est ébranlé. Que le vacillement de la raison vers la folie concerne en premier lieu Pymante bien sûr mais aussi le Roi comme on vient de le voir ou encore Clitandre dans sa prison :

Clitandre : « Folles raisons d'amour, mouvements égarés, / Qu'à vous suivre mes

[610] La colère du Roi annonce la déraison sentimentale dans les tragédies où les sentiments prennent le pas sur le devoir.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

sens se trouvent préparés ! / Et que vous vous jouez d'un esprit en balance, / Qui veut croire plutôt la même extravagance / Que de s'imaginer, sous un si juste Roi, / Qu'on peuple les prisons d'innocents comme moi. » (III, 2, 907-12).

Et Corneille d'opposer le pouvoir du Prince qui défend un innocent injustement condamné — pouvoir qui peut représenter la raison et l'avenir pour le royaume — et le pouvoir du Roi qui condamne un innocent en se laissant abuser par ses sentiments — pouvoir qui représente la déraison et le passé, voire la folie du Roi toute contenue dans ce vers : *« Innocent il aura d'innocentes victimes » (v. 1474)*.

3.1.4.2.2— L'amour

Pymante, Dorise, et Clitandre déraisonnent par amour.

Pymante, ne pouvant s'attirer les faveurs de Dorise, compare la puissance de son amour à l'excès de son crime : *« Voyez par-là, voyez l'excès de mon ardeur, / Par cet aveuglement jugez de sa grandeur. » (v. 1147-48)*. Ensuite il voudra obtenir les faveurs de Dorise de force, de façon tout aussi déraisonnable : *« Je ne sache raison qui s'oppose à mes vœux, / Puisque la raison n'est que ce que je veux, » (v. 1155-56)*. Il n'y aura dans sa bouche aucun repentir face au Roi.

Cependant si Pymante vivra l'excès de son amour — sa « flamme insensée » (v. 1229) — jusqu'à la folie furieuse, Dorise et Clitandre sauront se racheter en renonçant à leurs amours déraisonnables et en se soumettant à la volonté du Roi qui les mariera ensemble : Clitandre renoncera à Caliste : *« Doux ou cruels aucun [objet] désormais ne me touche » (v. 1521)* ; et Dorise à Rosidor : *« Permettez désormais, Sire, que mes desseins / Prennent des mouvements plus réglés et plus seins » (v. 1816)*. Dorise expliquera sa conduite par une jalousie excessive : *« Mille jaloux serpents qui me rongeaient le sein / Sur cette occasion formèrent mon dessein, (v. 1791-92)* ; ce que confirmera le Prince : *« Mais quant à son forfait un ver de jalousie / Jette souvent notre âme en telle frénésie / Que la raison tombée en un aveuglement [1660-1682 Que la raison qu'aveugle un plein emportement] / Laisse notre conduite à son dérèglement. / Lors tout ce qu'il produit mérite qu'on l'excuse. » (V, 4, 1797-1801)*. Quant à Clitandre il réfléchira dans son cachot et aura honte de cet amour déraisonnable, source de ses malheurs : *« J'ai honte que mon cœur auprès d'elle attaché / Ait son ardeur vers vous si souvent relâché, » (v. 1507-1508)*.

3.2— Analyse lexicologique

Nous étudierons la folie et la déraison en contexte dans *Clitandre* suivant une perspective synchronique au XVIIe siècle et le double point de vue de l'onomasiologie et de la sémasiologie. Pour cela nous partirons de l'étude en langue menée dans la première partie avec toujours à l'esprit la mise en évidence du lien qui existe entre les notions de genre et d'esthétique d'un côté et la folie et la déraison de l'autre. Nous verrons ainsi au travers de l'analyse lexicologique comment *Clitandre* qui se rapproche d'une comédie baroque fait une large place à la folie au regard de la déraison.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

3.2.1— La démarche onomasiologique

La démarche onomasiologique en contexte dans une perspective synchronique au XVIIe siècle va nous conduire dans un premier temps à étudier le champ générique englobant les mots *folie* et *déraison* puis dans un second les gloses qui peuvent se substituer aux mots du champ.

3.2.1.1— Le champ générique englobant *folie* et *déraison* (150, 390+55) [611]

L'arbre onomasiologique de la folie et de la déraison que nous présentons pour *Clitandre* — *Annexe 19* — a été construit en nous appuyant sur la structure onomasiologique déjà élaborée en langue pour un locuteur du XXe siècle à partir de la notion ″changements humains hors norme″.

Dans cette représentation onomasiologique en arbre de la folie et de la déraison, les mots de la déraison sont au centre — [point de vue social et connotation péjorative] — alors que les mots de la folie occupent la périphérie — [point de vue médical et connotation neutre], [point de vue social et connotation positive].

Le champ onomasiologique ″Changements humains hors norme″ est constitué dans la pièce *Mélite* de cent cinquante lexèmes distincts représentés dans trois cent quatre-vingt-dix occurrences du texte de l'édition de référence et dans cinquante-cinq occurrences des variantes : dix-neuf lexèmes seulement pour la folie dans trente-sept occurrences (plus douze variantes) et cent trente et un lexèmes pour la déraison dans trois cent cinquante trois occurrences (plus quarante-trois variantes). Malgré ce déséquilibre numérique du côté de la déraison nous commencerons par la folie et nous poursuivrons par la déraison pour décrire le texte de Corneille en suivant l'arbre onomasiologique ″Changements humains hors norme″ des axes généraux aux axes spécifiques et en recherchant pour chaque sème les lexèmes correspondants utilisés par Corneille. En effet la folie est ici omniprésente.

3.2.1.1.1— La folie (19, 37+12)

La folie est située dans les deux parties latérales de l'arbre onomasiologique ″Changements humains hors norme″. Elle est représentée par des lexèmes appartenant aux classes sémantiques //changements humains hors norme du point de vue médical à connotation neutre// et //changements humains hors norme du point de vue social à connotation positive//. Ainsi l'on distinguera successivement la folie comme maladie amoureuse et la folie comme représentation de la réalité et comme ardeur.

3.2.1.1.1.1— //Point de vue médical à connotation neutre// : la folie comme

611 Nous donnons deux indications en chiffre pour chacun des niveaux de l'analyse sémique. Le premier chiffre correspond au nombre de parasynonymes et le deuxième au nombre d'occurrences, deux chiffres obtenus par cumul des chiffres des niveaux inférieurs augmentés du chiffre du niveau étudié. Les variantes sont comptées à part de l'édition originale après le signe « + ».

en vertu de la loi du droit d'auteur.

maladie amoureuse (5, 8+3)

Dans *Clitandre* la folie, représentée dans la partie gauche de l'arbre onomasiologique par les lexèmes appartenant à la classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue médical à connotation neutre//, est celle née de l'amour passion de deux personnages éconduits : Pymante qui est amoureux de Dorise et Clitandre qui est amoureux de Caliste. Pymante et Clitandre se trouvent ainsi enfermés dans une maladie amoureuse qui s'avérera cependant une vraie maladie ouvrant sur une véritable folie amoureuse seulement pour Pymante. De Dorise, troisième personnage éconduit, l'on ne saura que peut de chose de sa folie. Cependant un lien est aussi fait entre la folie comme maladie amoureuse et la folie du royaume qui accuse et met en prison un innocent.

Les archilexèmes (1, 1+1)

Dès le début du texte la maladie amoureuse avec *mal (2)* [612] « Maladie. — Vx Le haut mal : l'épilepsie. »oppose Pymante et Clitandre. Pymante sur le mode de la folie furieuse alors qu'il invoque les Enfers qui refusent de se manifester après l'attentant manqué contre Rosidor :

Pymante : (à lui-même) [613] « Accablé de malheurs, et réduit à l'extrême, / Si quelque espoir te reste, il n'est plus qu'en toi-même, / Passe pour villageois dedans ce lieu fatal, [Si quelque espoir te reste, il n'est plus qu'en toi-même, / Et si tu veux t'aider, ton mal n'est pas extrême, / Passe pour villageois dans un lieu si fatal, 1660-1682 [614]] » (v. 449-51)

Et Clitandre sur le mode de la folie douce alors qu'il va bientôt se morfondre en prison, s'interrogeant sur les raisons de son emprisonnement [615] :

Clitandre : (au Prince) « Et le mien [de cœur] auprès d'elle à quoi qu'il se dispose / Murmurant de son mal en adore la cause. » (v. 557-58)

Les lexèmes génériques (1, 1)

La suite de la pièce donne des indices sur la folie douce de Clitandre en prison, folie qui ne va pas à son terme. La confusion de Clitandre y est soulignée par le lexème microgénérique *excès (1)* qui lui donne en même temps un sens plus fort [616] :

Clitandre : (à lui-même) « Je ne sais si je veille, ou si ma rêverie / À mes sens endormis fait quelque tromperie, / Peu s'en faut dans l'excès de ma confusion /

612 Ce chiffre qui suit le terme correspond à son nombre d'occurrence. Les variantes sont comptabilisées à part des occurrences de l'édition originale — ex : 32+1.

613 Notations. Le premier nom souligné est celui de la personne sur qui porte la folie ou la déraison ; lorsqu'il subsiste un doute il est précédé d'un point d'interrogation. Entre parenthèses suivent des indications sur le dialogue, éléments de compréhension qui n'apparaissent pas forcément ainsi dans le texte original, : qui s' adresse à qui — cependant lorsque celui sur qui porte la folie ou la déraison est aussi le locuteur nous ne répétons pas le nom de celui-ci : Éraste : (à Tircis).

614 Là encore, comme dans Mélite, les éditions à partir de 1660 sont beaucoup plus explicites sur la maladie de Pymante.

615 La cause de son emprisonnement est double. Il y a d'abord la cause réelle : les cadavres de son écuyer et de son page l'accusent de l'attentat contre Rosidor. Mais il y a aussi une cause cachée : son amour excessif pour Caliste qui aime Rosidor, le favori du Roi ; la prison devient alors pour Clitandre la métaphore de cet amour impossible, de sa maladie.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Que je prenne tout pour une illusion. » (III, 2, 881-84)

Ainsi l'enfermement pour Clitandre, qui est d'abord le lieu de l'imagination débridée, le lieu d'une folie méliorative du côté des [changements humains hors norme du point de vue social à connotation positive] comme on le verra, se rapproche-t-il aussi de la folie comme maladie.

Les lexèmes spécifiques (3, 6+2)

La suite de la pièce insiste également sur la folie furieuse de Pymante qui prend les aspects extérieurs d'une véritable maladie. Il est ainsi question de [l'affectation de sa conduite] au travers de ses [instincts de violence] qui s'expriment par les termes *forcenerie (1)* « Folie furieuse (mots qui deviennent rares au XVIIe siècle). » [617] et *fureur (4+1)* [618] « Litt. Folie poussant à des actes de violence. » :

Pymante : (à lui-même) « Retournons animés d'un courage plus fort, / Retournons, et du moins perdons-nous dans sa mort. / Sortez de vos cachots, infernales furies, / Apportez à m'aidez toutes vos barbaries, / Qu'avec vous tout l'enfer m'assiste en ce dessein [Qu'avec vous tout l'Enfer m'aide en ce noir dessein, (1663-82)] / Qu'un sanglant désespoir me verse dans le sein, / [...] En vain cruelles sœurs, ma fureur vous appelle, » (v. 424-28, 433) ; (à lui-même) « Et ce fer qui tantôt inutile en mon poing [en ma main 1644-1682] / Ainsi que ma valeur me faillant au besoin [Que ma fureur jalouse avait armée en vain, 1644-1682] / Sut si mal attaquer, et plus mal me défendre, / N'est plus propre désormais qu'à me faire surprendre : » (v. 459-62) ; (Dorise seule après lui avoir crevé un oeil) « Va donc, monstre bouffi de luxure et d'orgueil, / Venge sur ces rameaux la perte de ton œil, / Fais servir si tu veux dans ta forcenerie / Les feuilles et le vent d'objets à ta furie. » (v. 1183-86) ; (à lui-même) ; « Lâche et honteux retour de ma flamme insensée ! / Il semble que déjà ma fureur soit passée, » (v. 1229-30) ; (à lui-même) « Mais ma fureur se joue, et demi-languissante / S'amuse au vain éclat d'une voix impuissante. » (v. 1249-50) ; (le Roi à Dorise) « Et va dire partout en liberté remise / Que le Prince, aujourd'hui te préserve à la fois / Des fureurs de Pymante et des rigueurs des lois. » (v. 1810-12).

De Dorise, troisième personnage éconduit, la pièce ne montre que peut de chose de sa folie si ce n'est au début une référence à sa tentative de meurtre sur Caliste avec un emploi de *fureur (1)* :

(Dorise seule) « Ici de tous côtés l'effroi suit mon erreur, / Et je suis à moi-même une nouvelle horreur : / Cet insolent objet de Caliste échappée / Tient et brave toujours ma mémoire occupée. [Et j'y suis à moi-même une nouvelle horreur : / L'image de Caliste à ma fureur soustraite / Y brave fièrement ma timide retraite. 1660-1682] » (v. 623-26)

[616] L'état de Clitandre semble se rapprocher, bien que la notion n'existe pas avant le XIXe siècle, de la confusion mentale. Les termes *excès* et *confusion* sont du côté du « point de vue social et connotation péjorative, manquement à la raison, non-respect ».

[617] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

[618] Là encore les dernières versions du texte sont les plus précises sur la folie furieuse de Pymante.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

À la fin de la pièce les passions seront défaites comme dans *Mélite* puisque Pymante, dont la fureur était par trop extrême, se retrouve seul en prison pour être traduit devant un tribunal et que Clitandre, dont la folie douce était innocente, épouse Dorise pour un mariage de raison arrangé par le Roi.

Cependant avant d'en arriver là, le lien est fait par deux fois entre la folie comme maladie amoureuse et la folie du royaume qui n'est pas non plus menée jusqu'à son terme.

La première fois le lien entre la folie comme maladie amoureuse et la folie du royaume est fait de manière insidieuse par le Roi. En s'adressant à Dorise qui vient de se racheter en sauvant le Prince, il met en parallèle la fureur de Pymante et les rigueurs de ses propres lois qui doivent la condamner pour son attentat contre Caliste : « *Que le Prince, aujourd'hui te préserve à la fois / Des fureurs de Pymante et des rigueurs des lois. » (v. 1811-12)*. Alors même que les lois du Roi ont condamné l'innocent Pymante, le mot *rigueur*, « 1. Sévérité, dureté extrême. — Loc. Tenir rigueur à qqn, ne pas lui pardonner, lui garder rancune. @ La rigueur du froid hivernal. 2. Au pl. Vx ou littér. Acte de sévérité, de cruauté. — Les rigueurs du sort. Spécialt Intempéries. », du côté du [point de vue social à connotation négative] prend ici un sens plus fort qui le rapproche de celui de *fureur*, avec lequel il est associé, de ce côté du [point de vue médical à connotation neutre].

La deuxième fois le lien entre la folie comme maladie amoureuse et la folie du royaume est fait de manière plus nette par le Prince qui en pleine conscience compare le crime de Dorise — son penchant pour Rosidor qui la conduit à tenter de tuer Caliste — au sien — sa préférence pour Clitandre qui le pousse à vouloir se venger de Rosidor — et surtout à celui du Roi — sa préférence pour Rosidor qui le conduit à une erreur judiciaire au détriment de Clitandre — pour l'expliquer et l'excuser : « *Mais quant à son forfait [de Dorise] un ver de jalousie / Jette souvent notre âme en telle frénésie / Que la raison tombée en un aveuglement / Laisse notre conduite à son dérèglement. / Lors tout ce qu'il produit mérite qu'on l'excuse. » (V, 4, 1797-1801).* Le Prince utilise les tournures impersonnelles *nous* et *on*, ainsi que le mot *frénésie* avec le double sens de « folie furieuse » du côté du [point de vue médical à connotation neutre] et « d'état d'exaltation violente qui met hors de soi » du côté du [point de vue social à connotation méliorative] [619] .

Cependant aussi une relation a été créée, comme on l'a vu avec le mot *rigueur*, entre le [point de vue médical à connotation neutre] et le [point de vue social à connotation négative], c'est-à-dire entre la folie et la déraison, avec un détour par le [point de vue social à connotation méliorative] comme on l'a vu pour le mot *frénésie*. On est alors tenté d'imaginer qu'il s'agit d'un type de relation qui illustre le passage entre une attitude ancienne représentée par le Roi et une attitude nouvelle représentée par le Prince. En effet que ce soit le Roi ou le Prince, tous les deux se trompent et font des erreurs de jugement, mais le premier sur le mode de la folie et le second sur le mode de la déraison. Et si pour le Roi sa fureur reste du côté du [point de vue médical à connotation neutre] et

[619] *Frénésie* a également le sens « d'ardeur extrême », du côté du [point de vue social à connotation méliorative]. Nous préférons cependant *exaltation* — « grande excitation de l'esprit » — à *ardeur* — « énergie pleine de vivacité ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

de l'expression des [instincts de violence], pour le Prince sa frénésie est déjà passée du côté du [point de vue social à connotation négative] avec [manquement à la morale] — *dérèglement* (v. 1800) — et [manquement à la raison] — *aveuglement* (v. 1789). D'où un désaccord final et une incompréhension entre le fils qui tente de donner des explications à son geste et le Roi son père qui en doute : *« De si foibles raisons mon esprit ne s'abuse. » (v. 1802).* Cet échange annonce la disparition de la folie comme maladie et la toute-puissance de la déraison par un chemin qui va du [point de vue médical neutre] au [point de vue social négatif] par [un point de vue social positif].

3.2.1.1.1.2— //point de vue social à connotation positive// : la représentation de la réalité et l'ardeur (14, 29+9)

La partie droite de l'arbre concerne également la folie. Elle y est représentée par des lexèmes de la classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation méliorative// qui posent la folie comme représentation de la réalité et comme excès d'ardeur.

Les archilexèmes (2, 3+2)

L'on vient de voir le lien entre la folie comme maladie et la folie comme fait social mélioratif à propos de Dorise et de l'ordre du royaume avec les deux sens distincts du terme *frénésie* renvoyant l'un au [point de vue médical à connotation neutre] et l'autre au [point de vue social à connotation méliorative]. De même maintenant la folie douce de Clitandre n'apparaît plus seulement comme un cas médical mais prend une coloration sociale positive avec le terme *extravagance (1)* « État d'une personne qui n'a pas le sens commun. @ Caractère de ce qui est extravagant [extravagant : « Mod. Qui sort des limites du bon sens ; qui est à la fois extraordinaire [extraordinaire : « [a] Qui n'est pas selon l'usage ordinaire, selon l'ordre commun. [b] Cour. Qui étonne, suscite la surprise ou l'admiration par sa rareté, sa singularité. »] et déraisonnable. »] 2. Idée, parole, action extravagante. » :

Clitandre : (seul en prison) « Folles raisons d'amour, mouvements égarés, / Qu'à vous suivre mes sens se trouvent préparés ! / Et que vous vous jouez d'un esprit en balance, / Qui veut plutôt la même extravagance / Que de s'imaginer sous un si juste Roi, / Qu'on peuple les prisons d'innocents comme moi. » (III, 2, 907-12)

Mais la folie comme [point de vue social à connotation méliorative] ce sont aussi les interventions miraculeuses avec le terme *miracle (2+2)* « 1. Fait extraordinaire [extraordinaire : « [a] Qui n'est pas selon l'usage ordinaire, selon l'ordre commun. [b] Cour. Qui étonne, suscite la surprise ou l'admiration par sa rareté, sa singularité. »] où l'on croit reconnaître une intervention divine bienveillante, auquel on confère une signification spirituelle. 2. Chose étonnante et admirable qui se produit contre toute attente. 3. Chose admirable dont la réalité semble extraordinaire. 4. Dans la langue galante, attraits merveilleux [merveilleux : « Qui surprend, étonne, sans nuance admirative. »] [620] »Ces interventions concernent la relation amoureuse entre Rosidor et Caliste :

Rosidor et Caliste : (Rosidor à Caliste) « Quel miracle succède à mes tristes clameurs ! / Caliste se ranime autant que je me meurs. [Les roses de son teint

[620] Pour le sens 4 et le sens de *merveilleux*. Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

n'ont plus tant de pâleur, / Et j'entends un soupir qui flatte ma douleur. 1660-1682] » (v. 347-48) ; (Rosidor à Caliste au sujet de l'accord de la Reine donné à leur mariage) « [Si notre heureux malheur a produit ce miracle, / Qui peut à nos désirs mettre encor quelque obstacle ? »] (v. 1692 var.)

Elles concernent aussi la relation conflictuelle entre Rosidor et Pymante :

Rosidor : (Pymante seul après l'échec de son attentat contre Rosidor) « Lui [Rosidor] rendre contre moi l'impossible possible, /C'est le favoriser par miracle visible, / Tandis que votre haine à pour moi tant d'excès / Qu'un dessein infaillible avorte sans succès. » [Lui rendre contre moi l'impossible possible, / Pour rompre le succès d'un dessein infaillible, / C'est prêter un miracle à son bras sans secours, / Pour conserver son sang au péril de mes jours 1660-1682] » (v. 393-96)

Et elles concernent enfin la relation amoureuse entre Pymante et Dorise :

Dorise : (Pymante poursuivant Dorise) « Ô suprême faveur ! Ce grand éclat de foudre / Décoché sur son chef [Dorise] le vient de mettre en poudre, / Ce fer s'il est ainsi me va tomber des mains, / Ce coup aura sauvé le reste des humains. [Que je serais heureux si cet éclat de foudre / Pour m'en faire raison l'avait réduite en poudre ! / Allons voir ce miracle, et désarmer nos mains / Si le Ciel a daigné prévenir nos desseins. 1660-1682] » (v. 1269-1272)

Les lexèmes génériques (1, 1)

À ce niveau le lexème microgénérique *excès (1)* « Trop grande quantité ; dépassement de la mesure moyenne, des limites ordinaires. L'excès de la douleur. » concerne [l'expression des sentiments] du côté du [manquement à la raison : l'irrationnel] :

Pymante : (à Dorise) « Voyez par là [crime], voyez l'excès de mon ardeur, / Par cet aveuglement jugez de sa grandeur. » (v. 1147-48)

Les lexèmes spécifiques (11, 25+7)

Du côté du [manquement à la morale : la jeunesse] tout d'abord l'on distinguera trois lexèmes. Le premier avec le sème générique [absence de contraintes] est *ardeur (4)* « Énergie [énergie : « Force et fermeté dans l'action, qui rend capable de grands effets »] pleine de vivacité. Ardeur juvénile. @ (Dans l'action)Ardeur au travail. {@ (Dans les sentiments) Soutenir une opinion avec ardeur. @ L'ardeur des sens : le désir.} » :

? Clitandre : (au Prince) « J'ai honte que mon cœur auprès d'elle [Caliste] attaché / Ait son ardeur vers vous si souvent relâché, [De son ardeur pour vous ait souvent relâché, 1660-1682] » (v. 1507-08) Les gens du Prince : (le Prince seul) « L'effroi de la tempête ou l'ardeur de la chasse, / Cette ardeur les emporte [ses gens] ou la frayeur les glace. [Tous mes gens écartés par un subit effroi, / Loin d'être à mon secours, ont fui d'autour de moi, / Ou déjà dispersés par l'ardeur de la chasse, / Ont dérobé leur tête à sa fière menace. 1660-82] » (v. 1281-82) Lysarque : (Cléon dévoilant à Lysarque qui veut se battre aux côtés de Rosidor contre Clitandre que celui-ci est à la chasse avec le Prince et non en train de se préparer au duel) « Réserve à d'autres fois cette ardeur de courage [Réserve à d'autres temps 1660-82] / Qui rend de ta valeur un si grand témoignage, » (v. 201-202)

L'on a ici soit des actions qui sont reportées comme le duel que veut entreprendre Lysarque au côté de Rosidor ou qui sont avortées en ce qui concerne Clitandre qui se

en vertu de la loi du droit d'auteur.

détourne du Prince au profit de Caliste, soit des actions qui ne concernent que des plaisirs comme la chasse.

Les deux autres lexèmes avec le sème générique [l'expression des désirs] sont, [par manque de constance] de la part du destin pour le premier, *caprice (1)* « Détermination arbitraire, envie subite et passagère, fondée sur la fantaisie et l'humeur. Disposition à agir par caprice. » et, concernant [les plaisirs sensuels] pour le second, *caprice (+1)* « Spécialt Amour, inclination qui naît brusquement et ne dure pas. » :

Pymante : (seul après l'échec de sa tentative d'assassinat contre Rosidor) « Destins qui réglez tout au gré de vos caprices, / C'est donc moi sans raison qu'attaquent vos malices, [Sur moi donc tout à coup fondent vos injustices, 1644-1682]" (v. 385-86) ? Dorise : (Géronte à Pymante) « Et ne puis deviner quelle raison l'oblige / À dédaigner vos feux pour un [Rosidor] qui la néglige... [Et ne puis deviner par quel charme surprise / Elle fuit qui l'adore et suit qui la méprise, 1644-1657], [Et je ne comprends point cet orgueilleux caprice / Qui fait qu'elle vous traite avec tant d'injustice. 1660-1682] » (v. 165-66)

Du côté du [manquement à la raison : l'irrationnel] ensuite l'on distinguera deux séries de lexèmes. La première avec le sème générique [absence de contraintes] comprend six lexèmes et concerne [l'excès d'énergie] avec *frénésie (1)* « Vieilli État {d'agitation fébrile}, d'exaltation violente qui met hors de soi. » :

Dorise, le Prince et le Roi : (Le Prince au Roi) « Mais quant à son forfait [de Dorise] un ver de jalousie / Jette souvent notre âme en telle frénésie / Que la raison tombée en un aveuglement / Laisse notre conduite à son dérèglement. / Lors tout ce qu'il produit mérite qu'on l'excuse. » (V, 4, 1797-1801)

mais aussi surtout [la représentation de la réalité] avec *fiction (1)* « Construction de l'imagination (opposée à réalité). @ Création de l'imagination en littérature. », *histoire (1)* « Récit d'actions, d'événements réels ou imaginaires. », *illusion (1)* « Apparence dépourvue de réalité. L'Illusion comique de Corneille. », *récit (4)* « Relation orale ou écrite (de faits vrais ou imaginaires). », et *rêverie (1+1)* « 2. Idée vaine et chimérique. 3. Invention due à l'imagination, pensée. » [621]

Cette représentation de la réalité concerne l'amour chez Rosidor et surtout chez Clitandre pour qui l'amour n'est qu'illusion et mensonge. Elle peut prendre différentes formes qui s'expriment par des traits sémiques distincts apportés par le contexte :

— fiction, histoire, illusion, récit, rêverie : "représentation négative et vraie ou donnée comme vraie de la réalité" [622]

Chez Clitandre : (le Prince demandant à Clitandre de parler de ses amours avec Caliste, qui ne sont pas partagés et donc illusoires) « Achève maintenant l'histoire commencée / De ton affection si mal récompensée. » (v. 541-42) ? Chez Clitandre : (en réponse au Prince qui lui demande de parler de ses amours) « Ce récit ennuyeux [623] de ma triste langueur, / Mon Prince, ne vaut pas le tirer en

[621] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

[622] Ce ne sont pas des sèmes qui appartiennent à la langue, mais des traits sémiques issus du contexte. D'où une notation différente.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

longueur, » (v. 543-44)

— fiction, histoire, illusion, récit, rêverie : "représentation positive et vraie ou donnée comme vraie de la réalité"

chez Rosidor : (Rosidor à lui-même en attendant Caliste) « Ainsi nos passions se dérobaient à tous, / Ainsi nos feux secrets n'avaient point de jaloux ; / Tant que leur sainte ardeur fut plus forte devenue [Ainsi nos feux secrets n'avaient point de jaloux... / Mais qui vient jusqu'ici troubler mes rêveries ? 1660-82] [624] » (v. 1588-89)

— fiction, histoire, illusion, récit, rêverie : "représentation fausse de la réalité"

Chez Clitandre : (seul en prison) « Je ne sais si je veille, ou si ma rêverie / À mes sens endormis fait quelque tromperie, / Peu s'en faut dans l'excès de ma confusion / Que je ne prenne tout pour une illusion. / Clitandre prisonnier ! je n'en fais pas croyable […] / Triste séjour ! Que dis-je ? Osai-je appelé triste / L'adorable prison où me retient Caliste ? » (v. 881-85, 901-02)

Si la rêverie de Rosidor est douce, Clitandre est plongé dans une rêverie amoureuse qui est pour lui le début d'une illusion où sa prison est la métaphore de son amour. Cependant cette escapade mentale amoureuse où le mot *rêverie* prend le sens d'« invention due à l'imagination, pensée » n'est pas loin de la folie amoureuse où *rêverie* aurait le sens de « délire ». En effet qu'est-ce que la folie si ce n'est de prendre un délire pour la réalité comme le fait ici Clitandre [625] .

Cette représentation de la réalité concerne également Dorise et Pymante. Mais chez eux le mensonge et l'illusion de l'amour sont entretenus de manière coupable puisqu'il s'agit de supprimer des rivaux. La représentation de la réalité peut prendre différentes formes qui s'expriment par des traits sémiques distincts apportés par le contexte :

— fiction, histoire, illusion, récit, rêverie : "représentation négative et vraie ou donnée comme vraie de la réalité" :

chez Dorise : (à Pymante déguisé) « Hélas ! et plût aux Dieux que mon affliction / Fût seulement l'effet de quelque fiction. / Mon grand ami, de grâce, accorde ma prière. [Mais avant ton retour si quelque instant fatal / M'exposait aux yeux de ce brutal, / Et que l'emportement de son humeur altière... 1660-1682] » (v. 691-93). ? chez Dorise et Pymante : (le Prince à Dorise et Pymante) « Vous m'avez dit tous deux d'étranges aventures. / Ah Clitandre ! Ainsi donc de fausses conjectures / T'accablent malheureux sous le courroux du Roi. / Ce funeste récit me met tout hors de moi. » (v. 1465-68) ; (Caliste à Rosidor) « La Reine qui toujours fut contraire à nos feux, / Soit du piteux récit de nos hasards touchée / Soit de trop de faveur vers un traître fâchée, / À la fin s'accommode aux volontés du Roi » (v.

[623] Il faut noter à propos des occurrences de récit que le contexte et les mots auxquels elles sont associées (fausses amours, ennuyeux, funeste, piteux) changent dans leur sémème la connotation positive en connotation négative et les font passer du côté du [point de vue social à connotation péjorative] et du [manquement à la morale] par [non-respect de la vérité] à côté d'occurrences de lexèmes comme erreur ou illusion.

[624] Les éditions à partir de 1660 sont plus précises.

[625] Rappelons le rapprochement que nous avions déjà fait avec la folie à propos de *confusion*.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

1660-63)

— fiction, histoire, illusion, récit, rêverie : "représentation fausse de la réalité" :

? chez Dorise : (à Caliste alors qu'elle s'apprête à la tuer) « Va, va, ne songe plus à leurs fausses amours [Hippolyte et Rosidor] / Dont le récit n'était qu'une embûche à tes jours : / Rosidor t'est fidèle, et cette feinte amante / Brûle aussi peu pour lui que je fais pour Pymante. » (v. 231-34)

On voit alors se mettre en place au travers de la représentation de la réalité deux groupes de personnages opposés par leur attitude face à l'illusion causé par l'amour. Le premier groupe — Clitandre, Rosidor et Caliste — refuse cette illusion en tant que telle et préfère la réalité qui lui est finalement favorable comme Clitandre qui à la fin se secoue et se réveille : « *Peu s'en faut dans l'excès de ma confusion / Que je ne prenne tout pour une illusion . / Clitandre prisonnier ! je n'en fais pas croyable » (v. 881-85)*. Le deuxième groupe — Dorise et Pymante — entretient cette illusion et la réclame alors que la réalité devient de plus en plus opposée à ses désirs, à l'image de Dorise qui l'appelle des ses vœux alors qu'elle essaie de se cacher après l'attentat manqué contre Caliste : « *Hélas ! et plût aux Dieux que mon affliction / Fût seulement l'effet de quelque fiction . / Mon grand ami [Pymante déguisé], de grâce, accorde ma prière. » (v. 691-93)*.

Toujours du côté du [manquement à la raison : l'irrationnel] la deuxième série de lexèmes que l'on distingue est celle avec le sème générique [expression des sentiments]. Elle comprend seulement deux lexèmes et concerne [le manque de retenue affective] avec *emportement (+2)* « Vieilli Élan transport [Vive émotion]. » — « Particulièrement, enthousiasme. » [626] — :

? Pymante : (Dorise à Pymante déguisé) « Hélas ! et plût aux Dieux que mon affliction / Fût seulement l'effet de quelque fiction. / Mon grand ami, de grâce, accorde ma prière. [Mais avant ton retour si quelque instant fatal / M'exposait aux yeux de ce brutal, / Et que l'emportement de son humeur altière... 1660-1682 » (v. 691-93) ? Dorise, le Prince, le Roi : (Le Prince au Roi) « Mais quant à son forfait un ver de jalousie /Jette souvent notre âme en telle frénésie / Que la raison tombée en un aveuglement [Que la raison qu'aveugle un plein emportement [627] 1660-1682] / Laisse notre conduite à son dérèglement. » (v. 1797-1800)

et surtout [l'excès d'énergie], avec *ardeur (11+2)* « Énergie [Énergie : « Force et fermeté dans l'action, qui rend capable de grands effets.] pleine de vivacité. (Dans les sentiments) Soutenir une opinion avec ardeur.», au travers des relations amoureuses [628] :

— ardeur : "relations amoureuses entre Rosidor et Caliste"

Rosidor : (à Caliste) « C'est par où [importunités] notre ardeur [hommes] supplée à votre honte, [vers modifiés 1660-1682] » (v. 1629) ; (Caliste à Rosidor blessé) « Et je ne puis souffrir que ton ardeur hasarde / Un bien [mariage] que de ton Roi

[626] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

[627] ***Il faut noter à propos des occurrences d'emportement que le contexte et les mots auxquels elles sont associées (humeur altière, plein) changent dans leur sémème la connotation positive en connotation négative***

[628] Le problème est ici de savoir s'il s'agit plus de sentiment amoureux de ce côté du [manquement à la raison] ou alors de désir amoureux du côté du [manquement à la morale]. Nous avons opté pour le sentiment amoureux.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

la prudence retarde. » (v. 1647 var.) Rosidor et Caliste : (Rosidor seul dans son lit) « Ainsi nos feux secrets n'avaient point de jaloux ; / Tant que leur sainte ardeur fut plus forte devenue [Ainsi nos feux secrets n'avaient point de jaloux... / Mais qui vient jusqu'ici troubler mes rêveries ? 1660-1682 » (v. 1588-89) ; (Rosidor seul dans son lit) « Nos feux à tout le reste osent encore se dispenser ; / Hors ce point tout est libre à l'ardeur qui nous presse. [vers supprimés 1660-1682] » (v. 1604-05) ; (Rosidor à Caliste) « Qu'un Hymen doive unir nos deux ardeurs mutuelles ! » (v. 1665) ? Rosidor et Hippolyte : (Caliste à elle-même) « C'est d'elle [Dorise] que j'ai su qu'un amant hypocrite [Rosidor] / Feignant de m'adorer brûle pour Hippolyte, [N'en doute plus, mon cœur, un amant hypocrite / Feignant de m'adorer, brûle pour Hippolyte : / Dorise m'en a dit le secret rendez-vous, / Où leur naissante ardeur se cache aux yeux de tous. 1660-1682] » (v. 10-11)

— fiction, histoire, illusion, récit, rêverie : "relations amoureuses entre Clitandre et Caliste" :

Clitandre : (le Prince à Clitandre) « Mais puisque son dédain [Caliste] au lieu de te guérir / Ranime tes ardeurs qu'il dût faire mourir, [Ranime ton amour qu'il dût faire mourir, 1660-1682] / Sers-toi de mon pouvoir : en ma faveur la Reine » (v. 559-61) ; (au Prince ; pour la variante seulement [629]) « Je brûle et le bonheur de vaincre ses froideurs [Caliste], / Je ne le veux devoir qu'à mes chastes ardeurs, [qu'à mes vives ardeurs, 1660-1682] / Je ne la veux gaigner qu'à force de services. » (v. 571-73) ? Clitandre : (au Prince ; pour le texte original seulement) « Je brûle et le bonheur de vaincre ses froideurs [Caliste], / Je ne le veux devoir qu'à mes chastes ardeurs, [qu'à mes vives ardeurs, 1660-1682] / Je ne la veux gaigner qu'à force de services. » (v. 571-73)

— fiction, histoire, illusion, récit, rêverie : "relations amoureuses entre Pymante et Dorise" :

Pymante : (à Dorise) « Voyez par là [crime], voyez l'excès de mon ardeur, / Par cet aveuglement jugez de sa grandeur. » (v. 1147-48) ; (à lui-même) « Dorise ne tient plus dedans mon souvenir / Que ce qu'il faut de place, aux soins de la punir, [Que ce qu'il faut de place à l'ardeur de punir, 1660-1682] » (v. 1239-40) Dorise : (Pymante à Dorise) « J'aime tant cette ardeur à me faire périr, 1660-1644 » (v. 1068 var.) ? Dorise : (Pymante à Dorise, alors qu'il l'a reconnue sous son déguisement masculin) « Ou payant vos ardeurs d'une infidélité / Vous aurait-elle bien pour un autre quitté ? [Vous aurait-elle bien pour un autre quitté, / Et payé vos ardeurs d'une infidélité ? 1660-1682] » (v. 955-56)

mais aussi au travers d'autres sentiments comme la colère, donnant à *ardeur* une connotation négative qui le rattache à la déraison :

— chez Caliste : « Dorise — En lui [courroux] donnant de l'air son ardeur s'alentit. / Caliste — Mais c'est à faute d'air que le feu s'amortit. » (v. 143-44) — chez le Roi : (Rosidor au Roi) « Du moins, Sire, apaisez l'ardeur qui vous transporte, / Que l'âme plus tranquille, et l'esprit plus remis, / Le seul pouvoir des lois perde nos ennemis. » (v. 846-48)

[629] ***Le fait d'adjoindre vives à ardeur change le sens de ce lexème en le renforçant ; chaste a une valeur trop faible pour faire de l'ardeur de Clitandre une conduite hors norme et change le sens d'ardeur en l'affaiblissant.***

en vertu de la loi du droit d'auteur.

3.2.1.1.2— La déraison (131, 353+43)

La déraison occupe la partie centrale de l'arbre onomasiologique « Changements humains hors norme ». Elle est représentée par des lexèmes appartenant à la classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation péjorative//.

Les archilexèmes pour cette classe participent à la mise en place de deux fourberies et désignent les deux personnages qui les mèneront : Pymante, amoureux dédaigné de Dorise, projette de supprimer son pseudo-rival Rosidor qui en aime une autre, Caliste ; Dorise, amoureuse dédaignée de Rosidor, projette d'éliminer sa rivale Caliste qui aime Rosidor. Ils sont au nombre de deux : *coup (4+1)*: « Acte frappant, extraordinaire, accompli par qqn, {en bien ou} en mal (auj. en ce sens fam. ou péjor.). » [630] qui renvoie à Pymante :

Le Ciel : (Pymante seul alors que la tempête fait rage) « Ô suprême faveur ! Ce grand éclat de foudre / Décoché sur son chef [Dorise] le vient de mettre en poudre, / Ce fer s'il est ainsi me va tomber des mains, / Ce coup aura sauvé le reste des humains. / Satisfait par sa mort, mon esprit se modère, / Et va sur sa charogne [631] achever sa colère. [Que je serais heureux si cet éclat de foudre / Pour m'en faire raison l'avait réduite en poudre ! / Allons voir ce miracle, et désarmer nos mains / Si le Ciel a daigné prévenir nos desseins. / Destins, soyez enfin de mon intelligence, / Et vengez mon affront, ou souffrez ma vengeance. 1660-1682] » (v. 1269-74) Pymante : (à lui-même après l'échec de sa tentative d'assassinat de son rival Rosidor avec l'écuyer et le page de Clitandre) « Ce damnable instrument [masque] de mon traître artifice / Après mon coup manqué n'en est plus que l'indice [crime], » (v. 457-58) ; (seul alors que Dorise vient de lui crever un œil et qu'une tempête survient) « L'univers n'ayant pas de force à m'opposer / Me vient offrir Dorise afin de m'apaiser. [La Nature étonnée embrasse mon courroux, / Et veut m'offrir Dorise, ou devancer mes coups, 1660-1682] (v. 1263-64) ; (Clitandre seul en prison) « Mes gens assassinés me rendent criminel, / L'auteur du coup s'en vante, et l'on m'en calomnie, / On le comble d'honneur, et moi d'ignominie. » (v. 1428-30) ? Pymante : (Dorise à Pymante qui lui fait croire qu'il a tué Rosidor, la vengeant, en amant fidèle, du mépris de celui-ci) « Monstre de la nature, exécrable bourreau, / Après ce lâche coup qui creuse mon tombeau, / D'un compliment moqueur ta malice me flatte, [D'un compliment railleur 1660-1682] / Fuis, fuis, que dessus toi ma vengeance n'éclate, » (v. 1039-42)

et *erreur (1)*« Action regrettable, maladroite, déraisonnable. *Une grossière erreur*. » [632] qui renvoie à Dorise :

630 Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

631 ***« Charogne : Corps d'un animal mort et corrompu [...]. On dit d'une chose bien infecte qu'elle est puante comme une charogne. » Furetière cité par Georges Couton (Couton, 1980, p. 1227).***

632 On retrouve ici les trois orientations négatives : [manquement à la morale] avec *regrettable* qui signifie « qui est à regretter, qui est à désapprouver », mais aussi [maladresse] avec *maladroite* et [manquement à la raison] avec *déraisonnable*.

Dorise : (à elle-même après l'échec de sa tentative d'assassinat contre sa rivale Caliste) « Fausseté détestable [l'habit de Géronte] où me viens-tu réduire ? / Honteux déguisement, où me vas-tu conduire ? / Ici de tous côtés l'effroi suit mon erreur, / Et je suis à moi-même une nouvelle horreur : / Cet insolent objet de Caliste échappée / Tient et brave toujours ma mémoire occupée. [L'image de Caliste à ma fureur soustraite / Y brave fièrement ma timide retraite. 1660-1682] » (v. 621-626)

Les fourberies de Pymante et de Dorise sont très similaires, avec pour chacune le même espoir assez mince de les voir aboutir et aussi bien Rosidor que Caliste échapperont à la mort. Avec aussi le même but impossible de se faire aimer tout en étant le meurtrier de l'objet désiré par celui ou celle dont on veut obtenir l'amour : meurtrier de Rosidor pour Pymante qui veut ainsi se faire aimer de Dorise, ou meurtrier de Caliste pour Dorise qui veut ainsi se faire aimer de Rosidor. Les deux fourberies sont cependant incompatibles dans leur accomplissement puisque si Pymante tue Rosidor alors le crime de Dorise n'a plus lieu d'être, l'inverse n'étant pas vrai. Dans leur dénouement même les deux fourberies sont étroitement emmêlées puisque c'est Dorise qui sauve malgré elle Rosidor, sur le point d'être tué par Pymante, en lui procurant une épée qu'il lui arrache des mains pour se défendre alors qu'elle-même se préparait à en transpercer Caliste. Cependant pour être complet il faut noter encore l'absence d'une fourberie qui n'existe que par son silence au regard du bruit et de la force des deux autres : c'est la fourberie de l'innocent Clitandre qu'on accuse à tort de la fourberie de Pymante, mais lui aussi, comme ce dernier, aurait pu s'en prendre à Rosidor pour se faire aimer de Caliste qui refuse ses avances.

Ainsi donc c'est l'amour qui là encore, comme dans *Mélite*, est le moteur de la pièce qui conduit les personnages au travers d'attitudes et d'actions déraisonnables mais aussi qui permet l'émergence d'autres désirs et d'autres passions déraisonnables, que ce soit dans un sens large comme "manquement à la morale" ou comme "manquement à la raison ". Aussi pour décrire les lexèmes de la déraison nous distinguerons deux sous-classes. La première concerne les //changements humains hors norme du point de vue social à connotation péjorative par manquement à la morale// et la seconde les //changements humains hors norme du point de vue social à connotation péjorative par manquement à la raison//.

Si l'amour est parfois un jeu qui se donne des airs déraisonnables *: « Tu me fais un outrage à force de m'aimer / Dont la douce rigueur ne sert qu'à m' enflammer . » (I, 7, 367-68)*, il est aussi un lieu de déraison et de perdition : *« Misérable Pymante, ainsi donc tu te perds ? » (v. 739)*. Il conduit au déshonneur et son intensité se juge par rapport à ses excès et à ses manquements : *« Si j'oubliai l'honneur jusques à le trahir, / Si pour vous posséder mon esprit tout de flamme / N'a rien cru de honteux, n'a rien trouvé d'infâme, / Voyez par là l' excès de mon ardeur, / Par cet aveuglement jugez de sa grandeur. (IV, 1, 1144-48)*. Et il est incompatible avec la raison : « *Et je m'étonne fort comme ils n'ont [les mépris de Caliste pour Clitandre] dans ton âme / Rétabli ta raison , ou dissipé ta flamme. » (v. 553-54)*.

3.2.1.1.2.1— Le manquement a la morale (56, 127+13)

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

La déraison par [manquement à la morale] est représentée par des lexèmes appartenant à la sous-classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation péjorative par manquement à la morale//.

Les archilexèmes (4, 4+2)

Les archilexèmes pour cette sous-classe sémantique correspondent aux lexèmes mésogénériques *crime (1+2)* « Manquement très grave à la morale. », *dérèglement (1)* « 2. Vieilli. Le fait de s'écarter des règles de la morale, de l'équilibre et de la mesure [633]. 3. Vieilli. Un dérèglement : acte qui témoigne d'une vie déréglée. », *faute (1)* « Mod. Le fait de manquer à ce qu'on doit. — Manquement à la règle morale ; mauvaise [634] action. », et *licence (1)* « 1. Vieilli. Liberté excessive. @ Désordre, anarchie qu'entraîne l'absence de contraintes, de règles. 2. Dérèglement dans les mœurs, dans la conduite. — Par ext. Caractère de ce qui est licencieux. »

Caliste se défend de manquer à la morale dans sa conduite avec Rosidor tout en multipliant les jeux amoureux avec le terme *crime* :

? Caliste : (alors que Caliste regarde Rosidor sans le reconnaître après être revenue de l'évanouissement où elle était tombée, craignant pour la vie de son amant) « Rosidor — Quoi ! ma belle, / Contrefais-tu l'aveugle afin d'être cruelle ? [Adorable cruelle, / Est-ce ainsi qu'on reçoit un amant si fidèle ? 1660-1682] / Caliste Elle se jette à son col. — Pardonne-moi, mon cœur, encor pleine d'effroi [Ne m'en fais point un crime : encor pleine d'effroi 1660-1682] / Je t'ai méconnu qu'en songeant trop à toi, » (v. 357-60) ; « Caliste — Que diras-tu, mon cœur, de voir que ta maîtresse / Te vient effrontément trouver jusques au lit ? / [Celle qui voudrait voir tes blessures guéries, / Celle... 1660-1682] / Rosidor — Que dirai-je sinon que pour un tel délit / On ne m'échappe à moins de trois baisers d'amende ? [Ah, mon heur, jamais je n'obtiendrais sur moi / De pardonner ce crime [Mais qui vient jusqu'ici troubler mes rêveries ? (v. 1605)] à tout autre qu'à toi. 1660-1682] (v. 1606-09)

Il n'est étrangement pas question de Pymante, mais essentiellement de Dorise qui ne peut « jouir » de son « crime » mais à qui l'on permet de racheter sa « faute » :

Dorise : (seule après avoir revêtu l'habit de Géronte) « Encor si son trépas [Caliste] secondant mon désir / Mêlait à mes douleurs l'ombre d'un faux plaisir, / Mais hélas ! dans l'excès du malheur qui m'opprime, / Il ne m'est point permis de jouir de mon crime, [Mais tels sont les excès du malheur qui m'opprime, / Qu'il ne m'est pas permis de jouir de mon crime 1660-1682] (v. 627-30) ; (le Roi à tous imposant le mariage entre Dorise et Clitandre) « Clitandre en attendant cette heureuse journée [mariage de Caliste et Rosidor] / Tâchera d'allumer en son âme des feux / Pour celle [Dorise] que mon fils désire, et que je veux, / À qui pour réparer sa faute criminelle / Je défends désormais de se montrer cruelle : » (v. 1866-70)

Cependant l'absence de Pymante à ce niveau est à rapprocher de celle de Clitandre, l'amoureux éconduit de Caliste. Si Clitandre donne son nom à la tragi-comédie il n'en est

633 Si *écart* renvoie au non-respect des règles morales, *mesure* renvoie à l'usage mauvais, excessif, injuste des règles morales.

634 *Mauvais* renvoie à « usage mauvais, excessif des inclinations, des désirs ».

en vertu de la loi du droit d'auteur.

pas le personnage principal, occulté par Pymante beaucoup plus excessif dans un rôle d'action qui s'oppose au sien, lui qui passe son temps à s'interroger et à attendre son supplice sans aucune influence sur les événements [635] . La raison en est que l'intérêt de la pièce est aussi ailleurs que dans la déraison amoureuse de Pymante qui passe totalement à l'action, de Dorise qui y passe à moitié, ou de Clitandre qui n'y passe pas du tout. Il est peut-être surtout dans la déraison d'un Roi qui gouverne avec passion plus qu'avec raison et finit par emprisonner un innocent en fondant son jugement sur des apparences plus que trompeuses, et d'un fils, même si les circonstances le détourneront d'une telle destinée, qui serait prêt à en faire autant :

Le Prince : (Dorise vient de sauver la vie du Prince qui veut se venger de ce qu'il a appris) « Dorise — Souiller ainsi vos mains de l'innocence [Rosidor] ? / Le Prince — Mon déplaisir m'en donne une entière licence, / J'en veux comme le Roi faire autant à mon tour : / Et puisqu'en sa faveur on prévient mon retour, / Il [Rosidor] est trop criminel. » (v. 1477 —81)

Et le texte lui-même permet cette analyse en autorisant un rapprochement entre la conduite déraisonnable de Dorise et celles du Roi et du Prince avec l'utilisation par celui-ci du pronom « nous » dans lequel il semble englober aussi bien Dorise que le Roi et lui-même qui se sont laissés abuser par leurs propres sentiments, le premier envers Rosidor et le second envers Clitandre, et avec l'utilisation des termes *licence* et *dérèglement* :

Dorise, le Prince, et le Roi : (Le Prince au Roi, prenant la défense de Dorise qui lui a sauvé la vie) « Mais quant à son forfait un ver de jalousie / Jette souvent notre âme en telle frénésie / Que la raison tombée en un aveuglement [Que la raison qu'aveugle un plein emportement 1660-1682] / Laisse notre conduite à son dérèglement. / Lors tout ce qu'il produit mérite qu'on l'excuse. » (v. 1797-1801)

A la fin le Roi lui-même avouera ses faiblesses : *« Que souvent notre esprit trompé de l'apparence / Règle ses mouvements avec peu d'assurance ! / [...] Un Roi doit se donner quand il est irrité / Ou plus de retenue, ou moins d'autorité, » (V, 4, 1709-10 ; 1723-24).*

Les lexèmes spécifiques (52, 123+11)

On distinguera les lexèmes dépendant du sème générique [non-respect] et ceux du sème générique [l'expression des désirs ou des inclinations].

[Non-respect] (38, 101+11)

L'amour entraîne des conduites déraisonnables de [non-respect] chez Pymante qui essaie d'assassiner son rival Rosidor et chez Dorise qui tente de supprimer Caliste.

[Non-respect des autres ou de soi : humiliation] (7, 12+1)

Plusieurs termes sont utilisés : *honte (1)* « Déshonneur humiliant. », *ignominie (1)* « 1. Déshonneur extrême causé par un outrage public, une peine, une action infamante. 2.

[635] C'est aussi que Pymante — et Dorise — est du côté du [manquement à la morale] lorsqu'il veut assassiner Rosidor alors que Clitandre semble rester lui du côté du [manquement à la raison] : (le Prince à Clitandre) « Et je m'étonne fort comme ils [les mépris de Caliste] n'ont dans ton âme / Rétabli ta raison, ou dissipé ta flamme. » (v. 553-54).

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Caractère de ce qui déshonore. 3. Une ignominie : action ignominieuse. », *infamie (4)* « 1. Vx ou dr. Flétrissure sociale ou légale faite à la réputation de qqn. 2. {Littér. Caractère d'une personne infâme, vile [vile : « Qui inspire le mépris. Spécialt Qui est sans dignité, sans courage ou sans loyauté. »]} — Caractère infâme d'une chose [infâme : « Vx Qui est bas et vil. @ Littér. (Choses) Qui entraîne une flétrissure morale. »]. 3. Littér. Une, des infamies. Action, parole infâme [infâme : « 1. Vx Qui est bas et vil. @ Littér. (Choses) Qui entraîne une flétrissure morale. 2. Détestable, odieux. — Digne de mépris. 3. (Sens affaibli) Qui cause de la répugnance. »] », *injure (2)* « 1. Vieilli Offense grave et délibérée. 2. Parole offensante. — Dr. Délit consistant à proférer à l'encontre de quelqu'un un terme de mépris. », *insolence (1)* « 1. Cour. Manque de respect injurieux (de la part d'un inférieur ou d'une personne jugée comme telle) 2. Une, des insolences. Parole, action insolente. », *offense (1)* « 1. Parole ou action qui offense, qui blesse quelqu'un dans son honneur, dans sa dignité. 3. Spécialt Outrage (envers un chef d'État). », et *outrage (1+1)* « Offense ou injure extrêmement grave (de parole ou de fait). » :

1 ? Clitandre : (seul en prison, s'adressant au Prince) « Permettez que mon nom qu'un bourreau va ternir / Dure sans infamie en votre souvenir. » (v. 1456) Pymante : (seul après l'échec de son attentat contre Rosidor) « Terre crève-toi donc afin de m'engloutir, / N'attends pas que Mercure avec son caducée / Me fasse de ton sein l'ouverture forcée, / N'attends pas qu'un supplice avec ses cruautés / Ajoute l'infamie à tant de lâchetés, / Détourne de mon chef ce comble de misère, / Rends-moi le prévenant un office de mère. [Ouvre du moins ton sein, Terre, pour m'engloutir, / N'attends pas que Mercure avec son caducée / M'en fasse après ma mort l'ouverture forcée, / N'attends pas qu'un supplice, hélas ! trop mérité / Ajoute l'infamie à tant de lâcheté, / Préviens-en la rigueur, rends toi-même justice / Aux projets avortés d'un si noir artifice. 1660-1682] » (v. 436-42) ? Pymante : (Clitandre seul en prison) « Non, cela ne se peut, vous vous trompez mes yeux, / Vous aviez autrefois des ressorts infaillibles [J'aime mieux rejeter vos plus clairs témoignages, 1660-1682] / Qui portaient en mon cœur les espèces visibles, [J'aime mieux démentir ce qu'on me fait d'outrages,] / [...] Que de s'imaginer, sous un si juste Roi, / Qu'on peuple les prisons d'innocents comme moi. » (v. 896-98 ; 911-12) Pymante, Géronte, Lycaste : (Rosidor après l'attentat contre lui et alors qu'il croit Caliste morte) « Et vous [blessures] qui me restez d'une troupe ennemie, [Ô vous, qui me restez d'une troupe ennemie, 1660-1682] / Pour marque de ma gloire, et de son infamie, / Blessures dépêchez d'élargir vos canaux, / Par où mon sang emporte et ma vie et mes maux. » (v. 309-12) Le Roi : (à Clitandre) « Un Roi doit se donner quand il est irrité / Ou plus de retenue, ou moins d'autorité, / Perds-en le souvenir, et pour moi je te jure / Qu'à force de bienfaits, j'en répare l'injure [trop de promptitude]. » (v. 1723-26) Le tonnerre : (le Prince) « Le tonnerre a sous moi foudroyé mon cheval, / Et consommant sur lui [consumant : 1648-1657] toute sa violence / Ma montré son respect parmi son insolence. [Il m'a porté respect parmi son insolence. 1660-1682] (v. 1276-78)
2 Caliste : (seule alors que sur les conseils de Dorise elle attend Rosidor pour le surprendre avec Hippolyte) « Mais hélas ! cher ingrat [Rosidor], adorable parjure, / Ma timide voix tremble à te dire une injure, » (v. 29,30) ? Caliste : (Rosidor à Caliste) « Tu me fais un outrage à force de m'aimer / Dont la douce rigueur ne sert qu'à m'enflammer. [vers supprimés 1660-1682] » (v. 367-68) Dorise : (seule après l'échec de son attentat contre Caliste et alors qu'elle vient de revêtir l'habit de

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Géronte) « Quelle <u>honte</u> importune au visage te monte / Pour un sexe quitté dont tu n'es que la <u>honte</u> ? » (v. 609-10) ; (seule) « Mais hélas ! dans l'excès du malheur qui m'opprime, / Il ne m'est point permis de jouir de mon crime, / Mon jaloux aiguillon de sa rage séduit / En mérite la peine et n'en a pas le fruit, / Le Ciel qui contre moi soutien mon ennemie / Augmente son honneur dedans mon <u>infamie</u>. [Mais tels sont les excès du malheur qui m'opprime, / Qu'il ne m'est pas permis de jouir de mon crime / Dans l'état pitoyable où le sort me réduit, / J'en mérite la peine, et n'en ai pas le fruit, / Et tout ce que j'ai fait contre mon ennemie, / Sert à croître sa gloire avec mon <u>infamie</u>. 1660-1682] (. v. 629-34) ; (seule) « N'attends plus, n'attends plus que haine de sa part [Rosidor], / L'<u>offense</u> vint de toi, le secours du hasard, / Malgré les vains efforts de ta ruse traîtresse / Le hasard par tes mains le rend à sa maîtresse, / Ce péril mutuel qui conserve leurs jours / D'un contrecoup égal va croître leurs amours. » (v. 651-56)

Le [non-respect des autres ou de soi] concerne Pymante et Dorise au travers de leur double attentat à propos duquel il est important de remarquer qu'il ne devient pour eux déraisonnable que dans la mesure où il a été un double échec. Ainsi pour Pymante l'échec de son action n'est encore qu'une « lâcheté » dont il craint qu'elle n'ouvre sur « l'infamie » car ce qu'il semble ne pouvoir supporter c'est bien le regard des autres sur ce qu'il a fait. Pour Dorise cette action manquée est déjà une infamie qui augmente avec la « gloire » de Caliste et l'amour réciproque entre elle et Rosidor.

Mais le [non-respect des autres ou de soi] concerne aussi le Roi qui laisse accuser Clitandre. L'innocent Clitandre qui de son côté ira jusqu'à mettre en doute le [non-respect] de Pymante qu'il ne connaît pas pour excuser celui du Roi, avant de se défendre lui-même de [non-respect] envers Rosidor lorsqu'il sera condamné pour un crime qu'il n'a pas commis.

[Non-respect d'un devoir, d'une obligation, ou d'un engagement] (6, 10+3)

Lexèmes génériques

Il est d'abord question de [non-respect à un devoir, à une obligation ou à un engagement] avec le terme général *trahison (5)* « Action de trahir [trahir : « Cesser d'être fidèle à (qqn auquel on est lié par une parole donnée ou par solidarité). »], de manquer au devoir de fidélité. » :

1 ? <u>Clitandre</u> : (Le Roi à Rosidor) « Je le ferai bien voir. Quand ce perfide tour / Aurait eu pour objet le moindre de ma Cour, / Je devrais au public par un honteux supplice / De telles <u>trahisons</u> l'exemplaire justice, » (v. 795-98) <u>Géronte et Lycaste</u> : (le Roi à Rosidor) « Embrasse un cavalier [Clitandre] indigne des liens / Où l'a mis aujourd'hui la <u>trahison</u> des siens : / Le Prince heureusement la sauvé du supplice, » (v. 1847-49) <u>Pymante</u> : (Dorise à Pymante) « Rosidor une idole [636] ? Ah perfide ! c'est toi, / Ce sont tes <u>trahisons</u> qui l'empêchent de vivre, » (v. 1028-29) ; (Le Roi) « Ne nous arrêtons plus sur la reconnaissance, / Et de mon injustice, et de son innocence [Clitandre]. / Passons aux criminels. Toi dont la <u>trahison</u> / A fait si lourdement chopper [637] notre raison, [A fait si lourdement trébucher ma raison,

[636] ***« Idole, se dit poétiquement d'une vaine image, comme celles qui paraissent en songe. » Furetière cité par Georges Couton (Couton, 1980, p. 1222).***

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

1660-1682] » (v. 1740-43) 2 Dorise : (seule, revêtant l'habit de Géronte) « Achève, malheureuse, achève de vêtir / Ce que ton mauvais sort laisse à te garantir, / Si de tes trahisons [envers Caliste] la jalouse impuissance / Sut donner un faux crime [Caliste] à la même innocence, / Recherche maintenant par un plus juste effet / Une fausse innocence à cacher ton forfait. » (v. 603-08)

Il faut encore ajouter trois autres termes moins fréquents à *trahison* : *déloyauté (1)* « 1. Manque de loyauté [Loyauté : « Fidélité aux engagements prix. »], de bonne foi. 2. Action déloyale. », *fuite (2+1)* « 1. Action de fuir [fuir : S'éloigner en toute hâte pour échapper à qqn ou à qqch. de menaçant. »] ; mouvement d'une personne qui fuit. 2. Fig. Action de se dérober (à une difficulté, à un devoir). », et *perfidie (+1)* « Littér. 1. Une, des perfidies. Action, parole perfide [perfide : « 1. Littér. Qui manque à sa parole, trahit celui qui lui faisait confiance. 2. (Choses) Littér. Dangereux, nuisible sans qu'il y paraisse. »]. 2. La perfidie. Caractère perfide, défaut des êtres perfides. » :

1 Cléon : (seul alors qu'il craint pour sa sécurité après avoir été chercher Clitandre près du Prince pour l'amener au Roi, sous un « mandement caché » (v. 1111), lequel veut l'exécuter avant que Pymante n'ait été entendu) « Et s'il [le Prince] ne peut venir à temps pour le sauver [Clitandre] / Par une prompte fuite il faudra s'esquiver. [Et s'il ne vient à temps pour rabattre les coups, / Par une prompte fuite évitons son courroux. 1644-1657, vers supprimés ensuite] » (v. 1119-20) Pymante : (Dorise à Pymante) « Crois-tu donc, assassin, m'acquérir par ton crime, / Qu'innocent méprisé coupable je t'estime, / À ce compte tes feux n'ayant pu m'émouvoir / Ton perfide attentat obtiendrait ce pouvoir, [Ta noire perfidie [faux crime de Rosidor] obtiendrait ce pouvoir ? 1660-1682] » (v. 1137-40) 2 Dorise : (à Pymante alors qu'elle est déguisée avec les habits de Géronte) « Prends pitié de mes maux, et durant quelques jours / Tiens moi dans ta cabane, où bornant ma retraite / Je rencontre un asile à ma fuite secrète. [Prends pitié de mes maux pour trois ou quatre jours, / Durant ce peu de temps accorde une retraite / Sous ton chaume rustique à ma fuite secrète, / D'un ennemi puissant la haine me poursuit, / Et n'ayant pu qu'à peine éviter cette nuit... 1660-1682] (v. 684-86) ; (après que Pymante ait faussement avoué avoir tué Rosidor) « [Pymante — J'aime tant cette ardeur à me faire périr, / Que je veux bien moi-même avec vous y courir [rage]. / Dorise — Traître, ne me suis point. / Pymante — Prendre seule la fuite ! / Vous vous égareriez à marcher sans conduite, 1660-1682] » (v. 1056 var.) ; (le Roi à Dorise) « Viens ça, toi, maintenant, monstre de cruauté, / Qui veut joindre le meurtre à la déloyauté [envers la Reine qui l'a reçue au rang de « ses filles »], [Qui joins l'assassinat à la déloyauté, 1668-1682] » (v. 1783-84)

Les trahisons sont l'œuvre de Dorise et de Pymante.

C'est la jalousie de Dorise tout d'abord qui la conduit à trahir son amie Caliste pour un « faux crime ». Dorise adopte ensuite la fuite pour échapper aux conséquences de son acte tout comme elle essaie encore de le faire pour échapper à Pymante qui la poursuit de ses ardeurs lorsqu'il la retrouve. Cependant Dorise trahit aussi la Reine par son acte comme le souligne le Roi.

C'est Pymante ensuite, secondé par Géronte et Lycaste, qui trahit Rosidor dont la fausse mort lorsque Pymante l'annonce à Dorise provoque la haine de celle-ci. Et la

637 ***« Trébucher (vieilli au XVIIe siècle). Se tromper soudain, commettre une bévue. » Dubois, Lagane, Lerond, 1992.***

en vertu de la loi du droit d'auteur.

trahison, comme dans *Mélite*, rime avec raison lorsqu'elle fait vaciller la raison du Roi. Mais il n'est pas question de rachat ici : il s'agit de montrer par l'ampleur du [non-respect du devoir] de Pymante qui en est la cause, l'ampleur de la déraison du Roi. Et l'ampleur même de la faute de Pymante ne peut faire oublier complètement l'erreur de jugement du Roi comme celui-ci le voudrait en rapprochant celle-ci de l'innocence de Clitandre dont l'ampleur renvoie encore en dernier lieu à celle de la faute de Pymante : « *Ne nous arrêtons plus sur la reconnaissance, / Et de mon injustice, et de son innocence » (v. 1740-41)*.

Lexèmes spécifiques : [relations amoureuses ou amicales]

Il est encore question de [non-respect à un devoir, à une obligation ou à un engagement] avec des termes concernant plus spécifiquement les [relations amoureuses ou amicales] avec *change (1+1)* « Changement, inconstance. » [638] , et *infidélité (1)* « Absence de fidélité dans les sentiments, en amitié, en amour. — Acte qui traduit l'infidélité. » :

1. ? Rosidor : (à Lysarque soupçonneux) « Tant s'en faut que le change ait pour moi des appas, / Tant s'en faut qu'en ces bois il attire mes pas, » (v. 91-92) ; (Pymante à Dorise, alors que tous les deux sont déguisés, lui en berger et elle avec les habits de Géronte, mais que lui l'a reconnue et s'amuse) « Ou payant vos ardeurs d'une infidélité / Vous aurait-elle bien pour un autre quitté ? [Vous aurait-elle bien pour un autre quitté, / Et payé vos ardeurs d'une infidélité ? 1660-1682]" (v. 955-56) 2 ? Caliste : (à Rosidor) « N'use point avec moi de ce discours moqueur, [Tu m'as rendu mon change, et m'as fait quelque peur, 1660-1682] (v. 1691)

Le [non-respect du devoir en amour] correspond au jeu amoureux entre Rosidor et Caliste.

[Non-respect des lois, des règles, ou des conventions] (4, 41+3)

— attentat

? Clitandre (Pymante) : (le Roi à Rosidor et Caliste) « Je le tiens l'affronteur ; un soupçon véritable [Je tiens cet assassin, un soupçon véritable, 1644-1682] / Que m'ont donné les corps d'un couple détestable [Géronte et Lycaste] / M'avait si bien instruit de son perfide tour, [De son lâche attentat m'avait si bien instruit, 1660-1682] / Qu'il s'est vu mis aux fers sitôt que de retour. [Que déjà dans les fers il en reçoit le fruit. 1660-1682] » (805-08) ? Clitandre (Pymante), Dorise : (le Roi à Rosidor et Caliste) « L'un et l'autre attentat [Clitandre (Pymante), Dorise] plus que vous deux me touche, [Le généreux orgueil des âmes magnanimes 1660-1682] / Vous avez bien de vrai la clémence à la bouche, [Par un noble dédain sait pardonner les crimes :] / [...] Votre pâleur de teint me rougit de colère, [Ce teint pâle à tous deux me rougit de colère,] » (v. 817-18, 821) Pymante : (Dorise vient de lui crever un œil alors qu'il tentait d'abuser d'elle) « Pymante — Ah cruelle. / Dorise — Ah infâme ! [Ah ! brigand ! 1644-1657] / Pymante — Ah que viens-tu de faire ! / Dorise — De tirer mon honneur des efforts d'un corsaire. [De sauver mon

[638] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

honneur : 1644-1657 ; De punir l'attentat d'un infâme corsaire 1660-1682] » (v. 1165-66) ; (le Prince à ses veneurs) « Je veux qu'à mon retour une prompte justice / Lui [Pymante] fasse ressentir par un cruel supplice, [par un juste supplice, 1660 ; par l'éclat d'un supplice, 1660-1682] / Sans armer contre lui que les lois de l'État, / Que m'attaquer n'est pas un léger attentat. » (v. 1333-36) ? Pymante : (Dorise à Pymante) « Crois-tu donc, assassin, m'acquérir par ton crime [faux crime de Rosidor], / Qu'innocent méprisé coupable je t'estime, / À ce compte tes feux n'ayant pu m'émouvoir / Ton perfide attentat [639] obtiendrait ce pouvoir, [Ta noire perfidie [faux crime de Rosidor] obtiendrait ce pouvoir ? 1660-1682] » (v. 1137-40) ? Le Roi (Pymante) : (le Roi à Pymante) « Pymante — « Sire, écoutez donc la pure vérité. / Votre seule faveur a fait ma lâcheté [accusation de Clitandre], / Vous, dis-je, et cet objet [Dorise] dont l'amour me consomme, [me transporte. 1644-1682] / [...] Mais recherchant la mort d'un [Rosidor] qui vous est si cher, [d'un qui 1644-1657 ; de qui 1644-1682] / Pour en a voir les fruits il me fallait cacher. [le fruit 1644-1682] / Reconnu pour l'auteur d'une telle surprise [640] , / Le moyen d'approcher de vous, ou de Dorise ? / Le Roi — Va plus outre, impudent, pousse et m'impute encor [Tu dois aller plus outre, et m'imputer encor 1660-1682] / L'attentat sur mon fils, comme sur Rosidor, / Car je ne touche point à Dorise outragée. » (v. 1755-57, 1759-65)

— crime

1 ? Clitandre (Pymante) : (Rosidor seul après avoir mis en fuite Pymante) « Le seul Clitandre arma contre moi ces voleurs, / [...] Voilà son écuyer, dont la pâleur exprime / Moins de traits de la mort que d'horreurs de son crime, » (v. 259, 261-62) ; (Lysarque aux archers qui se demandent où peut être le corps de Rosidor et alors qu'ils ont trouvé son épée brisée) « Où les traîtres, voyant notre troupe si proche, / N'auront pas eu loisir de mettre encor ceux-ci [corps de Géronte et Lycaste], / De qui l'aspect nous rend tout le crime éclairci. [De qui le seul aspect rend le crime éclairci. 1660-1682] » (v. 522-24) (Clitandre seul) « Le crime qui me perd ne se peut deviner, » (v. 916) ; (Clitandre au geôlier) « Ne peux-tu rien m'apprendre / Du crime qu'on impose au malheureux Clitandre ? [Ne m'apprendras-tu point le crime qu'on m'impute, / Et quel lâche imposteur ainsi me persécute ? 1660-1682] » (v. 941-42) ; (Cléon à Lysarque qui lui a appris ce qui serait fait du « traître ») « Tu me viens de conter des excès de rigueur. / Bien que ce cavalier [Clitandre] soit atteint de ce crime, /On dût considérer que le Prince l'estime. [vers supprimés 1660-1682] » (v. 1080-82) ; (seul en prison, s'adressant au Prince) « Et dont l'éloignement [le Prince] fut mon plus grand malheur, [fait mon plus grand malheur, 1660-1682] / Bien qu'un crime imputé noircisse ma valeur, / Que le prétexte faux d'une action si noire / N'aille laisser de moi qu'une sale mémoire, [Ne laisse plus de moi 1660-1682] / Permettez que mon nom qu'un bourreau va ternir / Dure sans infamie en votre souvenir. » (v. 1451-56) ; (le Prince au Prévôt, arrêtant l'exécution de Clitandre) « Allez toujours au Roi dire qu'une innocence [Dites vous-même au Roi qu'une telle innocence 1660-1682] / Légitime en ce point ma désobéissance, / Et qu'un homme sans crime avait bien mérité /

[639] ***Au sens fort "d'assassinat".***

[640] ***« Surprise : Vx Action par laquelle on prend ou l'on est pris à l'improviste. »***

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Que j'usasse pour lui de quelque autorité : » (v. 1489-92) ; (Rosidor seul dans son lit parlant de Clitandre) « Il ne te fallait point de plus cruels supplices / Que de te voir toi-même auteur de nos délices, / Vu qu'il n'est pas à croire après ce lâche tour [Puisqu'il n'est pas à croire après ce lâche tour 1660-1682] / Que le Prince ose plus traverser notre amour, / Ton crime t'a rendu désormais trop infâme / Pour tenir ton parti sans s'exposer au blâme. » (v 1561-1566) ? Clitandre (Pymante), Dorise : « Caliste — Sire, ne songez pas à cette misérable, / Quelque dessein qu'elle eût / je lui suis redevable / Et lui voudrai du bien, le reste de mes jours, / De m'avoir conservé l'objet de mes amours. / Le Roi — L'un et l'autre attentat plus que vous deux me touche, / Vous avez bien de vrai la clémence à la bouche, [Le généreux orgueil des âmes magnanimes / Par un noble dédain sait pardonner les crimes : 1660-1682] » (v. 817-18) Pymante : (seul) « Mais ce masque l'empêche [de se mettre en assurance], et me vient reprocher / Un crime qu'il découvre au lieu de me cacher, » (v. 455-56) ; (le Prince qui vient d'apprendre de Dorise la vérité et de Cléon le danger que court Clitandre) « Si je n'y viens à temps, ce perfide [Pymante] en ce cas / À son ombre [Clitandre] immolé ne me suffira pas. / C'est trop peu de l'auteur de tant d'énormes crimes ; / Innocent [Clitandre] il aura d'innocentes victimes, / Où que soit Rosidor il le suivra de près, » (v. 1471-75) ; (Pymante au Roi) « Un crime attire l'autre, et de peur d'un supplice / On tâche en étouffant ce qu'on voit d'indice / De paraître innocent à force de forfaits ; » (v. 1769-71) ; (le Roi à Pymante) « Est-ce là le regret de tes crimes passés ? / Ôtez-le-moi d'ici, je ne puis voir sans honte / Que de tant de forfaits il tient si peu de compte. » (v. 1776-79) ? Pymante : (Dorise à Pymante) « Crois-tu donc, assassin, m'acquérir par ton crime [641] [faux crime de Rosidor], / Qu'innocent méprisé coupable je t'estime, / À ce compte tes feux n'ayant pu m'émouvoir / Ton perfide attentat obtiendrait ce pouvoir, [Ta noire perfidie [faux crime de Rosidor] obtiendrait ce pouvoir ? 1660-1682] » (v. 1137-40) 2 Dorise : (seule, revêtant l'habit de Géronte) « Achève, malheureuse, achève de vêtir / Ce que ton mauvais sort laisse à te garantir, / Si de tes trahisons [envers Caliste] la jalouse impuissance / Sut donner un faux crime [642] [Caliste] à la même innocence, / Recherche maintenant par un plus juste effet / Une fausse innocence à cacher ton forfait. » (v. 603-08) ; (seule, revêtant l'habit de Géronte) « Dérobe tout d'un temps par ce crime nouveau [fausse innocence, déguisement] / Et l'autre [crime contre Caliste] aux yeux du monde, et ta tête au bourreau, » (v. 615-16) ; (à Caliste) « Si le pardon du Roi me peut donner le votre, /Si mon crime... » (v. 1861-62)

— forfait

1 ? Clitandre (Pymante) : (le Roi à Rosidor qui refuse de se venger de Clitandre et qui réclame seulement de se marier avec Caliste) « Aussi n'est-ce qu'à moi de punir ces forfaits » (v. 791) ; (Rosidor au Roi) « Mais, Sire, que sait-on ? Peut-être ce rival / Qui m'a fait en tout cas plus de bien que de mal [Qui m'a fait après tout 1660-1682] / Lorsqu'en votre Conseil vous orrez sa défense [Sitôt qu'il vous plaira d'écouter sa défense, 1660-1682] / Saura de ce forfait purger son innocence. » (v.

[641] ***Au sens fort "d'assassinat".***

[642] ***Faux pour crime au sens fort "d'assassinat" seulement.***

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

823-26) ; (le Roi à Rosidor) « Douter de ce forfait c'est manquer de raison. » (v. 851) ; (seul en prison) « Doncques aucun forfait, aucun dessein infâme [Jamais aucun 16660-1682] / N'a jamais pu souiller ni ma main ni mon âme, [N'a pu souiller ma main, ni glisser dans mon âme, 1660-1682] / Et je suis retenu dans ces funestes lieux ? » (v. 893-95) ; (seul en prison) « Ah Prince ! C'est quelqu'un de vos faveurs jaloux / Qui m'impute à forfait d'être chéri de vous, » (v. 919-20) ; (seul en prison) « Mais leur déguisement d'autre côté m'étonne, / Jamais un bon dessein ne déguisa personne, / Leur masque les condamne, et mon seing contrefait, / M'imputant un cartel, me charge d'un forfait, » (v. 1341-44) Dieux : (Rosidor seul après avoir découvert Caliste qu'il croit morte) « La nature qui perd ce qu'elle a de parfait / Sur tout autre que vous [Dieux] eût vengé ce forfait, / Et vous eût accablés si vous n'étiez ses maîtres. » (v. 279-81) Pymante : (seul) « Allez, témoins honteux [masque, épée] de mes lâches forfaits, / N'en produisez non plus de soupçons que d'effets, » (v. 463-64) ; (seul après avoir rencontré Lysarque et la troupe d'archers) « Je n'ai dans mes forfaits rien à craindre, et Lysarque [Mes habits rencontrés sous les yeux de Lysarque 1660-1682] / Sans trouver mes habits n'en peut avoir de marque, [Peuvent de mes forfaits donner seuls quelque marque, 1644-1682] » (v. 501-02) ; (seul, parlant de Dorise déguisée avec l'habit de Géronte et alors qu'il ne l'a pas encore reconnue croyant avoir affaire à un témoin de son crime) « Son indice douteux, pour peu qu'il ait de jour, / N'éclaircira que trop mon forfait à la Cour. / Simple ! J'ai peur encore que ce malheur m'advienne, » (v. 715-17) ; (seul après s'être fait crevé l'œil par Dorise) « Je vois de tous côtés mon supplice approcher, / N'osant me découvrir, je ne me puis cacher, / Mon forfait évident se lit dans ma disgrâce [œil crevé], [Mon forfait avorté 1660-1682] / Et ces goûtes de sang me font suivre à la trace. / Miraculeux effet ! Pour traître que je sois / Mon sang l'est encore plus, et sert tout à la fois / De pleurs à ma douleur, d'indices à ma prise, / De peine à mon forfait, de vengeance à Dorise, » (v. 1190-1206) ; (seul s'adressant aux destins) « Si vous me réservez à d'autres châtiments, [Jusqu'à me réserver à 1660-1682] / Faites que je mérite en trouvant l'inhumaine / Par un nouveau forfait une nouvelle peine, » (v. 1244-46) ; (Dorise détourne l'épée de Pymante qui allait frapper le Prince) « Pymante — Que fais-tu misérable ? / Dorise — Je détourne le coup d'un forfait exécrable. » (v. 1321-22) ; (au Roi) « Un crime attire l'autre, et de peur d'un supplice / On tâche en étouffant ce qu'on voit d'indice / De paraître innocent à force de forfaits ; » (v. 1769-71) ; (le Roi à Pymante) « Est-ce là le regret de tes crimes passés ? / Ôtez-le-moi d'ici, je ne puis voir sans honte / Que de tant de forfaits il tient si peu de compte. » (v. 1776-79) Pymante et Dorise : « Le prince (à un veneur) — Tu me montres vraiment de merveilleux effets [vrais habits de Pymante, Lycaste et Dorise]. [Tu montres à mes yeux de 1660-1682] / Dorise — Mais des marques plutôt de merveilleux [643] forfaits, » (v. 1343-44) ; (le Prince à Clitandre) « Allons, allons au Roi montrer ton innocence, / Les auteurs des forfaits sont en notre puissance, » (v. 1533-34) 2 Dorise : (seule, revêtant l'habit de Géronte) « Achève, malheureuse, achève de vêtir / Ce que ton mauvais sort laisse à te garantir, / Si de tes trahisons [envers Caliste] la jalouse impuissance / Sut donner un faux crime [Caliste] à la même innocence, / Recherche maintenant

[643] *« Merveilleux : Qui surprend, étonnant, sans nuance admirative ; mais aussi avec une nuance admirative (comme auj.). » Dubois, Lagane, Lerond, 1992.*

en vertu de la loi du droit d'auteur.

par un plus juste effet / Une fausse innocence à cacher ton forfait. » (v. 603-08) ; (le Prince au Roi pour excuser Dorise) « Mais quant à son forfait un ver de jalousie / Jette souvent notre âme en telle frénésie / Que la raison tombée en un aveuglement [Que la raison qu'aveugle un plein emportement 1660-1682] / Laisse notre conduite à son dérèglement. / Lors tout ce qu'il produit mérite qu'on l'excuse. » (v. 1797-1801)

Il faudrait encore ajouter le terme *délit (1)*, moins utilisé, « 1. Acte illicite (en général) [illicite : Qui est défendu par la morale ou par la loi.] 2. Fait prohibé ou dont la loi prévoit la sanction par une peine et qui n'est pas justifié par l'exercice d'un droit. » :

? Caliste : (à Rosidor) « Caliste — Que diras-tu, mon cœur, de voir que ta maîtresse / Te vient effrontément trouver jusques au lit ? / Rosidor — Que dirai-je sinon que pour un tel délit / On ne m'échappe à moins de trois baisers d'amende ? » (v. 1606-1609),

Attentat, crime et *forfait* sont liés dans le texte : *attentat* avec *crime* (817-821), *crime* avec *forfait* (v. 603-608, v. 1769-71). *Crime* (v. 524) prend parfois le sens fort "d'assassinat" en ce qui concerne tout d'abord, à la scène 3 de l'acte II, Clitandre que les corps de Géronte et Lycaste accusent d'avoir tué Rosidor dont les archers rapportent à Lysarque l'épée brisée et qui ne réapparaîtra qu'à la scène 1 de l'acte III en présence du Roi ; *crime* (v. 606) prend ensuite le sens fort "d'assassinat" en ce qui concerne l'échec de la tentative de meurtre de Dorise contre Caliste, Dorise qui parle alors de « faux crime » pour qualifier son acte manqué ; enfin *crime* (v. 1137) — et *attentat* (v. 1140) — prend le sens fort "d'assassinat" en ce qui concerne l'agression de Pymante sur Rosidor, Pymante qui veut par ce faux meurtre obliger Dorise à se donner à lui

Nous envisagerons le [non-respect des lois, des règles, ou des conventions] suivant trois aspects : celui de la culpabilité, de l'innocence, et de la justice.

La culpabilité est le premier aspect du [non-respect des lois, des règles, ou des conventions].

Le [non-respect des lois, des règles, ou des conventions] est surtout le fait de Pymante, « auteur de tant d'énormes crimes » (v. 1473), « de tant de forfaits (v. 1771). Qu'attentats, crimes ou forfaits lui soient directement imputés : tentative de viol contre Dorise ; tentative de meurtre contre le Prince. Avec à chaque fois des témoins : Dorise qui s'échappe en lui crevant un œil ou le Prince sauvé in extremis par l'intervention de Dorise. Ou qu'attentats, crimes ou forfaits lui soient indirectement imputables car d'autres en sont accusés à sa place : Clitandre l'innocent accusé à tort du crime contre Rosidor ; le Roi qui s'accuse par provocation aux propos outranciers de Pymante des attentats contre le Prince et Rosidor. Mais ici pas de témoins puisque Géronte et Lycaste sont morts et que Rosidor n'a rien vu de son agresseur masqué. Ou même qu'attentats, crimes ou forfaits lui soient faussement imputés : fausse accusation de Pymante par Dorise d'avoir assassiné Rosidor alors que l'attentat a échoué et que Pymante a trouvé cette ruse pour que Dorise se donne à lui.

Le [non-respect des lois, des règles, ou des conventions] concerne également Dorise avec deux attentats, crimes ou forfaits qui lui sont attribués : celui contre Caliste, un « faux crime » (v. 606) qui a échoué et autour duquel ne plane aucun mystère puisque celle-ci a reconnu son agresseur ; celui renvoyant à la « fausse innocence » (v. 608) qu'elle revêt

en vertu de la loi du droit d'auteur.

en se déguisant pour cacher son premier crime.

Le [non-respect des lois, des règles, ou des conventions] ne concerne pas Clitandre, un « homme sans crime » (v. 1491) qui ne comprend pas ce qu'on lui reproche — *« Ne peux-tu rien m'apprendre / Du crime qu'on impose au malheureux Clitandre ? » (v. 941-42)* — et qui ne pense qu'au souvenir qu'il laissera dans l'esprit du Prince — *« Bien qu'un crime imputé noircisse ma valeur, / Que le prétexte faux d'une action si noire / N'aille laisser de moi qu'une sale mémoire, » (v. 1553-54)* — quand le Roi ne pense qu'à l'accuser : *« Douter de ce forfait c'est manquer de raison. » (v.851)*. Le seul forfait de Clitandre est d'être, selon lui, le favori du Prince (v. 919) et de s'exposer ainsi à être la cible de jaloux.

L'innocence est le deuxième aspect du [non-respect des lois, des règles, ou des conventions].

Le [non-respect des lois, des règles, ou des conventions] — la culpabilité concernant les attentats, les crimes ou les forfaits — renvoie aussi à l'innocence, qu'elle soit réelle ou qu'elle corresponde à l'idée que s'en font les coupables. Celle de Clitandre bien sûr qui donne son titre à la pièce — *Clitandre ou l'innocence délivrée* — et qui est la plus évidente. Peut-être trop. Et l'on est alors tenté de la rechercher aussi ailleurs pour la trouver chez Pymante, mais aussi chez Dorise et chez le Roi finalement, avec pour tous une escalade dans le non-respect comme si l'innocence était là.

Pymante avance comme raison à tous ses forfaits la seule recherche de l'innocence : *« De paraître innocent à force de forfaits » (v. 1771)*. À la différence de Dorise la fausse innocence que lui procure son déguisement est une fatalité qu'il va saisir pour se sauver en échange d'autres crimes : il pense d'abord assassiner Dorise déguisée qu'il n'a pas encore reconnue (v. 718), puis violer et assassiner Dorise qui le repousse (v. 1170), puis tous ceux l'approcheront sans pouvoir lui donner de nouvelle de Dorise (v. 1253), et enfin assassiner le Prince lui-même (v. 1314). Il s'agit chaque fois pour Pymante de sauvegarder sa fausse innocence — il ne supportera pas d'être reconnu par le Prince : *« Il m'oblige à sa mort m'ayant vu de la sorte » (v. 1314)* — à tout prix par le crime, alors que Dorise essaiera de retrouver son innocence par la vérité — supportant d'être reconnue par le Prince : *« Connaissez-les, mon Prince, et voyez devant vous / Pymante prisonnier, et Dorise à genoux. »(v. 1347-48)*. Pour lui le malheur suprême arrive lorsque Dorise lui crève un œil, révélant par cette « disgrâce » (v. 1192) son forfait aux yeux de tous et mettant à bas la fausse innocence que lui procurait son déguisement. Désormais il ne peut plus se cacher et il va fuir en avant dans le crime, en essayant de tuer tous ceux qu'il rencontrera.

Si pour Pymante le déguisement est un moyen de se sauver et de continuer à exister dans un milieu où le jeu des influences semble beaucoup compter, pour Dorise le déguisement est un crime qui équivaut à celui contre Caliste commis « aux yeux du monde » (v. 616) et passible d'une peine judiciaire qui pourrait lui valoir sa « tête au bourreau » (v. 616). Sa « fausse innocence à cacher [son] forfait » (v. 608) est un nouveau crime, une fatalité à saisir pour sa survie : *« Si tu veux empêcher ta perte inévitable / Deviens plus criminelle, et parais moins coupable, » (v. 617-18).*

La tromperie autour des différents attentats, crimes ou forfaits, qu'ils n'en soient pas

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

ou qu'ils renvoient à d'autres personnes qu'à leurs auteurs, donne un relief particulier aux paroles finales de Pymante qui assure sa défense contre le Roi en retournant l'accusation contre celui-ci et Dorise : si tout le monde se trompe sur la vérité, vous pouvez vous tromper aussi sur mon crime dont vous êtes peut-être aussi à l'origine. Ainsi Pymante affirme avoir dû laisser accuser Clitandre pour s'innocenter des crimes qu'il avait commis afin de continuer à approcher les « faveurs » du Roi et « l'amour » de Dorise : « *Sire, écoutez donc la pure vérité. / Votre seule faveur a fait ma lâcheté [accusation de Clitandre], / Vous, dis-je, et cet objet [Caliste] dont l'amour me consomme, » (v. 1755-57)*. Dès le début Pymante ne semblait craindre qu'une chose, à savoir que son crime reconnu l'empêche d'être accepté à la Cour : *« Simple ! j'ai peur encor que ce malheur m'advienne, » (v. 717)*.

Le seul forfait de Clitandre est d'être le favori du Prince (v. 919). Essayer de devenir le favori du Roi, ou tout au moins de continuer à l'approcher, c'est donc aussi l'excuse que se donne Pymante pour ses crimes. Cependant le Prince met dans la balance lui aussi ses sentiments pour Clitandre et la mort de Pymante ne suffira pas si Clitandre est tué par la justice royale, il lui faudra aussi des victimes innocentes comme Rosidor dont la seule faute est d'être le favori du Roi : « Innocent il aura d'innocentes victimes, » (v.1474). On voit que sous le couvert de sacrifices barbares (« immoler », « innocentes victimes »), le Prince est tout prêt de commettre les mêmes crimes que Pymante et que son père dont les sentiments excessifs avaient fait accuser Clitandre — *« J'en veux comme le Roi faire autant à mon tour : » (v. 1479)*. Seul le fait que le Prince arrivera à temps pour sauver Clitandre permettra d'éviter un nouveau « crime judiciaire ».

Ainsi c'est tout un système basé sur les intrigues sentimentales plus que sur le mérite qui est ici remis en cause : favoris du Roi, mignons du Prince, mais aussi de la Reine qui empêche le mariage de Rosidor. Il n'est question ici finalement encore que d'intrigues sentimentales entre les grands, et jamais d'orgueil comme ce sera le cas dans les grandes tragédies ultérieures à partir du *Cid*. C'est aussi ce qui rapproche *Clitandre*, où l'intrigue évolue dans un milieu royal comme dans les tragédies, des comédies.

La faute de Pymante paraît bien alourdie par rapport à celle de Dorise. En effet Pymante ne regrette rien de ses crimes accusant la fatalité — « *Et sans l'âpre rigueur du sort qui me tourmente / Vous pleureriez le Prince, et souffririez Pymante. » (v. 1773-74)* — et il fait condamner Clitandre, provoquant ainsi indirectement la remise en cause du pouvoir qui se fourvoie dans de mauvaises décisions en faisant passer les sentiments avant le jugement rationnel. Et par-là, c'est la justice royale qui est remise en cause comme dans ce passage où le Roi s'affiche, par ironie en réponse à la provocation de Pymante, en coupable innocent, tout comme pouvait l'être Clitandre : « *Va plus outre, impudent, pousse et m'impute encor / L' attentat sur mon fils, comme sur Rosidor, » (v. 1763-64)*. Mais on est à la fin de la pièce et il faut rendre des comptes. Alors une des morales de la pièce étant que la vérité n'est peut-être pas là où l'on peut la chercher, les paroles du Roi sont peut-être aussi à prendre à l'envers, c'est-à-dire, en supprimant l'ironie, simplement pour ce qu'elles sont : une accusation du Roi et de sa justice.

Par contre le crime de Dorise paraît plus léger. Elle regrette son geste et c'est grâce à elle que le monde — l'amour et le pouvoir royal — reste ce qu'il est. Pour cela Dorise détourne par deux fois les coups d'épée de Pymante : tout d'abord en se laissant prendre

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

par Rosidor l'arme qui allait tuer Dorise, puis en évitant le forfait suprême, « exécrable » (v. 1322), l'attentat contre le Prince, en détournant l'épée qui allait le frapper. Ainsi l'amour, mais aussi le royaume est-il sauvegardé ici par une sorte d'antihéros, pas si innocent que ça, loin de l'image que l'on a du héros dans les tragédies : une femme qui a commis un crime par passion personnelle.

La justice est le dernier aspect du [non-respect des lois, des règles, ou des conventions].

Le Roi avait pris sur lui de punir le coupable — l'innocent Clitandre —sous l'impulsion de ses propres sentiments envers Rosidor et Caliste qui eux refusent toute vengeance : *« Mais votre aspect m'emporte à d'autres sentiments, / Vous voyant je ne puis cacher mes mouvements, » (v. 819-20)*. Et le Prince est prêt de faire la même chose sur l'innocent Rosidor devant le danger de mort encouru par Clitandre. Plus tard le Prince excuse devant le Roi le forfait de Dorise en parlant de la jalousie qui trompe le jugement (v. 1797). Mais il l'excuse pour s'absoudre et absoudre le Roi qui a commis les mêmes forfaits. Seul Pymante qui va au bout sans regret ne sera pas absous. Les personnages évoluent dans un monde régit par les relations passionnelles et la jalousie : ainsi les innocents ne sont-ils pas aussi innocents comme on a pu le voir pour Clitandre. Mais à la fin de la pièce la justice ne semble pas être passée puisque tout semble pouvoir recommencer sur les mêmes bases et les mêmes enjeux relationnels. Il ne s'agit donc encore, comme dans *Mélite*, que d'un semblant de moralité dont Pymante est le seul à faire les frais.

Une semblant de moralité semble cependant s'ébaucher. À la différence du Roi et des autres personnages qui se laissent entraîner par leurs sentiments, Rosidor et Caliste ont *« Le généreux orgueil des âmes magnanimes »* qui *« Par un noble dédain sait pardonner les crimes : » (821-22 var.)*. La « clémence » de Rosidor et Caliste dans l'édition originale est devenue dans l'édition de 1660-1682 beaucoup plus généreuse et orgueilleuse comme plus tard dans les tragédies politiques. L'espoir d'un monde juste organisé autour du pardon tel que le développera ensuite Corneille est ici.

Cependant Rosidor et Caliste s'en moquent et ne pensent qu'à leur amour : *« Que dirai-je sinon que pour un tel délit / On ne m'échappe à moins de trois baisers d'amende ? » (v. 1608-09)*.

[Non-respect de la vérité] (13, 24+3)

Lexèmes génériques

La vérité est mise à l'épreuve d'une manière générale tout d'abord avec *charme (+1)* « Vx ou loc. Ce qui est supposé exercer une action magique. Mettre, tenir qqn sous le charme. Fig. Le charme est rompu : l'illusion cesse. — Par ext. Moyen magique. — Petit objet magique. », *supercherie (2)* « Tromperie qui implique généralement la substitution du faux à l'authentique (en matière d'intérêt, de droit, de commerce, d'art). », et *tromperie (1)* « 1. Fait d'induire volontairement en erreur ; moyen utilisé dans cette intention (paroles, actes) ; comportement de la personne qui trompe, ou cherche à tromper [tromper : « Induire (qqn) en erreur quant aux faits ou quant à ses intentions, en usant de mensonge, de dissimulation, de ruse. »] 2. Vieilli Fausse apparence ; illusion qu'elle

en vertu de la loi du droit d'auteur.

détermine. » :

Clitandre : (seul en prison) « Je ne sais si je veille, ou si ma rêverie / À mes sens endormis fait quelque tromperie, / Peu s'en faut dans l'excès de ma confusion / Que je ne prenne tout pour une illusion. » (v. 881-84) Pymante : (seul après le passage d'une troupe d'archers qui ne l'ont pas reconnu déguisé en berger) « Où [à la cour] je veux regarder avec effronterie [Où je verrai tantôt 1644-1682] Clitandre convaincu de ma supercherie. » (v. 505-06) Pymante, Géronte, et Lycaste : (Pymante à Géronte) « Parlons du principal. Ne peut-il [Rosidor] éventer / Notre supercherie ? / [Voyons si le projet ne saurait avorter, / Si la supercherie... 1660-1682] » (v.168-169) ? : (Géronte à Pymante) « Et ne puis deviner quelle raison l'oblige [Dorise] / À dédaigner vos feux pour un [Rosidor] qui la néglige... [Et ne puis deviner par quel charme surprise / Elle fuit qui l'adore et suit qui la méprise, 1644-1657] [Et je ne comprends point cet orgueilleux caprice / Qui fait qu'elle vous traite avec tant d'injustice. 1660-1682] (v. 165-66)

Le [non-respect de la vérité] pour les lexèmes génériques est le fait de Pymante, mais aussi — ce qui est plus remarquable — de Clitandre et de Rosidor. En effet Clitandre ne sait s'il veille ou si ses propres sens entretiennent chez lui l'illusion de sa situation en prison ; Rosidor est soupçonné indirectement par Géronte de quelque charme sur Dorise qui néglige contre toute raison Pymante et s'attache à suivre celui qui la néglige. Il n'est pas question de Dorise.

Lexèmes spécifiques : [dissimulation], [mensonge], [ruse]

Mais la vérité est mise à l'épreuve ensuite de manière particulière au travers d'autres termes. Qu'il s'agisse de [dissimulation] avec *complot (1)* « 1. Projet concerté secrètement contre la vie, la sûreté de qqn, contre une institution. 2. Manœuvres secrètes concertées. », *embûche (1)* « Vx Embuscade. », *fausseté (3)* « Défaut de caractère qui consiste à dissimuler ses pensées, ses intentions véritables, {à dire des mensonges, pour en tirer parti}. », et *feinte (3)* « Vieilli Le fait de cacher {ses véritables sentiments,} ses intentions pour donner comme vrais des intentions {et des sentiments} simulés. ».

Qu'il s'agisse de [mensonge] avec *imposture (3)* « 1. Vieilli Action de tromper par des discours mensongers, de fausses apparences. 2. Littér. Tromperie d'une personne qui se fait passer pour ce qu'elle n'est pas. ».

Ou qu'il s'agisse de [ruse] — *ruse* : « Moyen habile qu'on emploie pour abuser, tromper » — avec *adresse (1)* « [manœuvrer dans un sens péjoratif] Qualité d'une personne qui sait {s'y prendre,} manœuvrer comme il faut pour obtenir un résultat. », *artifice (1+1)* « Cour. Moyen trompeur et habile pour déguiser la vérité ; subtilité pour tromper. », *fourbe (2)* « Fourberie. Vieilli Caractère d'une personne fourbe [fourbe : « Qui trompe ou agit mal en se cachant, en feignant l'honnêteté. »] ; disposition à tromper par des ruses, des artifices. @ Littér. Une, des fourberies : tromperie hypocrite. », *ruse (4)* « 1. Cour. Une, des ruses. Moyen, procédé habile qu'on emploie pour abuser, tromper. 2. La ruse. Art de dissimuler, de tromper ; emploi habituel des ruses. », ou *tour (3)* « Action ou moyen d'action qui suppose de l'adresse, de l'habilité, de la malice, de la ruse. @ Faire, jouer (un, des...) tours : agir au détriment de qqn. ».

— [dissimulation]

1 Pymante : (seul après s'être débarrassé de son masque et de son épée, déguisé

en vertu de la loi du droit d'auteur.

en berger) « Ainsi n'ayant plus rien qui démente ma feinte / Dedans cette forêt je marcherai sans crainte, » (469-70) ; (Clitandre en prison) « Les damnables auteurs de ce complot maudit, [Les perfides auteurs 1660-1682] / qu'à me persécuter votre absence [le Prince] enhardit, / À votre heureux retour verront que ces tempêtes, / Clitandre préservé, n'abattront que leurs têtes. » (v. 931-34) (Dorise) « Ton embûche [meurtre de Rosidor] a surpris une valeur si rare. » (v. 1033) ? Rosidor : (Caliste seule) « Qu'il s'en est bien défait [de Lysarque] ! qu'avec dextérité / Sa fourbe [prend le faux cartel de Clitandre pour un cartel amoureux d'Hippolyte] se prévaut de son autorité ! [Le fourbe 1644-1682] / Qu'il trouve un beau prétexte en ses flammes éteintes, / Et que mon nom lui sert à colorer ses feintes ! » (v. 115-18) 2 Dorise : (à Caliste alors qu'elle la saisit pour la tuer) « Va, va, ne songe plus à leurs fausses amours [Rosidor et Hippolyte] / Dont le récit n'était qu'une embûche à tes jours : / Rosidor t'est fidèle, et cette feinte amante / Brûle aussi peu pour lui que je fais pour Pymante. » (v. 231-34) ; (seule revêtant l'habit de Géronte) « Deviens plus criminelle, et parais moins coupable, / Par une fausseté tu tombes en danger, / Par une fausseté sache t'en dégager. / Fausseté détestable où me viens-tu réduire ? / Honteux déguisement, où me vas-tu conduire ? » (v. 618-22) ? Dorise : (Caliste alors que Dorise la saisit pour la tuer) « Laisse, laisse la feinte, et mettons je te prie, [Laisse la feinte à part, 1660-1682] / À les [Rosidor et Hippolyte] retrouver bientôt toute notre industrie. » (v. 229-30)

— [mensonge]

Dorise : (au Roi) « L'autre jour dans ces bois trouvé [fer] par aventure, [dans ce bois 1668-1682] / Sire, il donna sujet à toute l'imposture : / Mille jaloux serpents qui me rongeaient le sein / Sur cette occasion formèrent mon dessein, » (v. 1789-92) Le Roi : (à Clitandre) « Qui voudra désormais se fie aux impostures [se fier 1682] / Qu'en notre jugement forme les conjectures, / Tu suffis pour apprendre à la postérité / Combien la vraisemblance a peu de vérité : » (v. 1713-16)

— [ruse]

1 ? Clitandre (Pymante) : (le Roi à Rosidor) « Je le ferai bien voir. Quand ce perfide tour / Aurait eu pour objet le moindre de ma Cour, / Je devrais au public par un honteux supplice / De telles trahisons l'exemplaire justice, » (v. 795-98) ; (le Roi à Rosidor et Caliste) « Je le tiens l'affronteur [Clitandre] ; un soupçon véritable [Je tiens cet assassin, un soupçon véritable, 1644-1682] / Que m'ont donné les corps d'un couple détestable [Géronte et Lycaste] / M'avait si bien instruit de son perfide tour, [De son lâche attentat m'avait si bien instruit, 1660-1682] / Qu'il s'est vu mis aux fers sitôt que de retour. [Que déjà dans les fers il en reçoit le fruit. 1660-1682] » (805-08) ; (le Roi à Rosidor qui lui demande d'entendre Clitandre) « Qu'on l'amène au Conseil, seulement pour entendre, / Le genre de sa mort, et non pour se défendre. [Qu'on l'amène au Conseil ; par forme il faut l'entendre / Et voir par quelle adresse il pourra se défendre. 1660-1682] » (v. 837-38) ; (Rosidor seul dans son lit) « Il ne te fallait point de plus cruels supplices / Que de te voir toi-même auteur de nos délices, / Vu qu'il n'est pas à croire après ce lâche tour [Puisqu'il n'est pas à croire après ce lâche tour 1660-1682] / Que le Prince ose plus traverser notre amour, / Ton crime t'a rendu désormais trop infâme / Pour tenir ton parti sans s'exposer au blâme. » (v 1561-1566) Pymante : (seul demandant à la terre de l'engloutir après l'échec de sa tentative de meurtre

sur Rosidor) « N'attends pas qu'un supplice avec ses cruautés / Ajoute l'infamie à tant de lâchetés, / Détourne de mon chef ce comble de misère, / Rends-moi le prévenant un office de mère. [N'attends pas qu'un supplice, hélas ! trop mérité / Ajoute l'infamie à tant de lâcheté, / Préviens-en la rigueur, rends toi-même justice / Aux projets avortés d'un si noir artifice. 1660-1682] » (v. 439-42) ; (seul) « Ce damnable instrument [masque] de mon traître artifice / Après mon coup manqué n'en est plus que l'indice, » (v. 457-58) ; (le Prince à Clitandre qu'il vient de délivrer) « Je devine à peu près le fond de ton courage, [Tu me fais assez lire au fond de ton courage. 1663-1682] / La crainte de la mort en chasse des appas / Qui t'ont mis au péril d'un si honteux trépas, / Vu que sans cette amour la fourbe mal conçue [Puisque sans cet amour la fourbe mal conçue 1666-1682] / Eût manqué contre toi de prétexte et d'issue : » (v. 1514-18) ? Rosidor : (Caliste seule) « Qu'il s'en est bien défait [de Lysarque] ! qu'avec dextérité / Sa fourbe [prend le Cartel de Clitandre pour un cartel amoureux d'Hippolyte] se prévaut de son autorité ! [Le fourbe 1644-1682] / Qu'il trouve un beau prétexte en ses flammes éteintes, / Et que mon nom lui sert à colorer ses feintes !" (v. 115-18) 2 Dorise : (seule, laissant marcher devant Caliste à la recherche de Rosidor et d'Hippolyte) « Si ma ruse est enfin de son effet suivie, / Ces dessins enragés te vont coûter la vie : [Cette aveugle chaleur te va coûter la vie ; 1660-1682] » (v. 149-150) ; (seule) « Malgré les vains efforts de ta ruse traîtresse / Le hasard par tes mains le rend [Rosidor] à sa maîtresse [Caliste], / Ce péril mutuel qui conserve leurs jours / D'un contrecoup égal va croître leurs amours... » (v. 653-56) ; (Pymante à Dorise, déguisé en berger alors qu'il croit l'avoir reconnue sous les habits de Géronte) « En vain pour m'éblouir vous usez de la ruse, / Mon esprit quoique lourd aisément ne s'abuse, » (v. 945-46) ; (Pymante à Dorise qui vient de lui crever un œil et de se cacher dans un buisson pour lui échapper) « Ne crois pas m'échapper ; quoique ta ruse fasse, / J'ai ta mort en ma main. » (v. 1169-70)

La ruse est tout d'abord le fait de Dorise. Au début de la pièce Dorise fait croire à Caliste que Rosidor la trompe avec Hippolyte pour l'attirer dans un piège. L'imposture naît par hasard alors qu'elle découvre une arme cachée, reste d'un duel, et se développe avec l'aide de Caliste dont l'esprit jaloux accepte sous la pression d'entrevoir la possibilité d'une fourberie de la part de Rosidor. Dorise essaie de tuer Caliste qui prend cette tentative pour une feinte.

La ruse est ensuite surtout le fait de Pymante, qu'elle lui soit attribuée directement ou indirectement au travers des fausses accusations portées à l'innocent Clitandre. La ruse de Pymante porte sur l'attentat manqué contre Rosidor qu'il attire dans un piège avec un faux cartel signé de la main de Clitandre ; elle est attribuée à Clitandre qui aurait voulu se débarrasser d'un rival dans le cœur de Caliste. D'où aussi l'innocence relative de Clitandre, car la ruse de Pymante n'aboutit que parce que son amour pour Caliste a pu servir de prétexte — *« C'est là ma seule faute, et c'en est le salaire, » (v. 926)* comme on le verra du côté du [manquement à la raison]. Pour le Roi la ruse de Clitandre se poursuivra jusque dans sa défense devant le Conseil qui ne l'écoutera que par pure curiosité, mais ceci seulement dans les éditions qui suivent l'édition originale dans laquelle le Roi ne convoque Clitandre devant le Conseil que pour qu'il écoute sa condamnation.

Aussi bien Pymante que Dorise vont dissimuler par la suite leur identité pour se

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

sauver, avec des moyens différents et des conséquences différentes. Ainsi Pymante se déguise en berger et porte un masque pour ne pas être reconnu lors de son forfait, et il fera tout ensuite pour que cela continue sous son déguisement auprès de Dorise et du Prince. Par contre Dorise accomplit son forfait à visage découvert et est tout de suite identifiée, et ensuite elle fera tout pour se cacher en revêtant les habits de Géronte et ne pas être reconnue par Pymante. Ainsi donc si pour Pymante il s'agit de quitter un déguisement pour retrouver une véritable identité auprès de la cour, il s'agit pour Dorise de se déguiser pour cacher sa véritable identité.

Enfin le [non-respect de la vérité] le plus intéressant est peut-être le fait du Roi qui se ment à lui-même en se fiant aux apparences. Le Roi en effet se laisse tromper par la vraisemblance qui abuse son jugement. Il s'agit pour lui d'une imposture inconsciente : « *Qui voudra désormais se fie aux impostures [se fier 1682] / Qu'en notre jugement forme les conjectures, » (1713-14)*. C'est ainsi tout le royaume qui semble atteint par une énorme tromperie où la vérité n'a plus sa place : *« Combien la vraisemblance a peu de vérité : » (v. 1716)*.

[L'expression des désirs ou des inclinations] (14, 22)

L'amour tel que nous le présente Corneille entraîne peu de conduites déraisonnables par « l'expression des désirs » dans ce qu'ils peuvent avoir d'excessif. Il y a donc déséquilibre fort en faveur des conduites de non-respect.

3.2.1.1.2.2— La maladresse ou le manquement a la raison (73, 223+29)

La déraison par [maladresse ou manquement à la raison] est représentée par des lexèmes appartenant à la sous-classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation péjorative par maladresse ou manquement à la raison//.

Les archilexèmes (1, 2)

Les archilexèmes pour cette sous-classe sémantique correspondent aux lexèmes mésogénériquesavec le terme *faute (2)*« Manière d'agir maladroite ou fâcheuse ; défaut d'habilité, de prudence. » qui concerne à la fois Pymante et Clitandre :

Clitandre : (seul en prison, s'adressant au Prince) « Le cœur vous le disait, et je ne sais comment / Mon destin me poussa dans cet aveuglement [Caliste], / De rejeter l'avis de mon Dieu tutélaire [le Prince], / C'est là ma seule faute, et c'en est le salaire, » (v. 923-26) Pymante : (à Dorise alors que déguisé en berger il a cru reconnaître Géronte dont elle a revêtu les habits) « Ne crains pas, cher ami, ce funeste accident [Dorise a cru que Pymante la prenait pour Rosidor et allait la poignarder], / Je te connais assez, je suis... Mais imprudent, / Où allait m'engager mon erreur indiscrète ? / Monsieur pardonnez-moi la faute que j'ai faite, » (v. 663-66)

La faute qui concerne Pymante est ici mineure. Il convient par contre de remarquer que Clitandre n'est pas si innocent que cela et que sa « faute » apparaît ici du côté du [manquement à la raison] — pour mémoire la « faute » de Dorise apparaissait du côté du [manquement à la morale] et le « coup » de Pymante au-dessus des deux comme [point de vue social et connotation péjorative]. Comme le dit le Prince la « faute » de Pymante

en vertu de la loi du droit d'auteur.

est d'aimer Dorise au delà du raisonnable : « *Et je m'étonne fort comme ils n'ont [les mépris de Caliste] dans ton âme/ Rétabli ta raison, ou dissipé ta flamme. » (v. 553-54)*.

Les lexèmes génériques (1, 1), (1,3)

Les lexèmes génériques pour cette sous-classe sémantique correspondent aux lexèmes microgénériquesdu côté des conduites déraisonnables par [non respect] et par [l'expression des sentiments dans ce qu'ils peuvent avoir d'excessif] avec *excès* « 1. Trop grande quantité ; dépassement de la mesure moyenne, des limites ordinaires. L'excès de la douleur. »

Du côté des conduites de [non-respect] tout d'abord le lexème *excès (1)* se trouve associé à la confusion de Clitandre [644] :

Clitandre : (seul en prison) « Je ne sais si je veille, ou si ma rêverie / À mes sens endormis fait quelque tromperie, / Peu s'en faut dans l'excès de ma confusion / Que je ne prenne tout pour une illusion. » (v. 881-84)

où son amour pour Caliste a des conséquences déraisonnables sur lui par [manque de jugement]. C'est ce qui le différencie de Dorise, de Pymante, et du Roi comme on va le voir maintenant.

Du côté de [l'expression des sentiments dans ce qu'ils peuvent avoir d'excessif] ensuite le lexème *excès (3)* est associé à la haine des Destins, à la rigueur du Roi, et au malheur de Dorise :

1 Destins : (Pymante seul après l'échec de son attentat) « Lui [Rosidor] rendre contre moi l'impossible possible, / C'est le favoriser par miracle visible, / Tandis que votre haine a pour moi tant d'excès / Qu'un dessein infaillible avorte sans succès. » (v. 393-96) Le Roi : « Lysarque — Je t'ai dit en deux mots ce qu'on fera du traître [Clitandre], / [...] Cléon — Tu me viens de conter des excès de rigueur. » (1077, 1080) 2 Dorise : (seule après l'échec de son attentat) « Mais hélas ! dans l'excès du malheur qui m'opprime, / Il ne m'est point [pas : 1644-1657] permis de jouir de mon crime, [Mais tels sont les excès du malheur qui m'opprime, / Qu'il ne m'est pas permis de jouir de mon crime 1660-1682] » (v. 629-30)

Pymante, après l'échec de sa tentative de meurtre contre Rosidor, se retourne contre les Destins pour se plaindre des conséquences malheureuses sur lui de leur haine [645] . Dans une attitude similaire Dorise, après l'échec de sa tentative de meurtre contre Caliste, se retourne contre elle et son propre malheur. Les douleurs de Pymante et de Dorise sont ainsi liées à un échec, que ce soit l'échec d'un « dessein infaillible » pour Pymante ou d'un « crime » pour Dorise, mais en tous les cas de quelque chose qui va au-delà du simple attentat et qui est une tentative pour s'approprier l'amour de quelqu'un qui les rejette.

Mais l'amour entraîne également des conduites déraisonnables dans ce qu'elles

644 L'excès est lié d'un côté au désir ("manquement à la morale") et de l'autre au sentiment ("manquement à la raison"). Ici il faut noter l'usage qui est fait d'*excès* avec *confusion* qui correspond à un [manquement à la raison] par [non-respect].

645 Il ne faut pas comprendre « l'excès de la haine des Destins », mais plutôt « la haine des Destins à des excès [de douleur] sur Pymante ».

en vertu de la loi du droit d'auteur.

peuvent avoir d'excessif par leur retenue affective, comme cette rigueur du Roi qui favorise ses sentiments pour Rosidor aux dépens de son jugement et qui s'exerce au détriment de Clitandre.

Les lexèmes spécifiques

On distinguera les lexèmes dépendant du sème générique [non-respect] et ceux du sème générique [l'expression trop modérée ou excessive des sentiments].

[Non-respect] (7, 13+1) [de la vérité] (2, 6+1)

Les conduites déraisonnables de [non-respect] sont sont en nombre restreint par rapport aux conduites dans lesquelles entrent [l'expression trop modérée ou excessive des sentiments] [646] . Il y a cependant un terme qui ressort du côté du [non respect de la vérité] : *erreur (5)* « 1. Acte de l'esprit qui tient pour vrai ce qui est faux et inversement ; jugements, faits psychiques qui en résultent. Erreur choquante, commise par ignorance. C'est une erreur. Erreur de jugement. {Erreur des sens, d'interprétation de la perception.} Faire, commettre une erreur. 2. État d'un esprit qui prend pour vrai ce qui est faux, et inversement. Tomber dans l'erreur. Induire quelqu'un en erreur. 3. Ce qui, dans ce qui est perçu ou transmis comme étant vrai (apparences, connaissances), est jugé comme faux par celui qui parle. » :

1 Lysarque : (Rosidor à Lysarque qui veut savoir pourquoi il se rend dans les bois) « Purge, purge d'erreur ton âme curieuse, / Qui par ces faux soupçons [« inclination secrète »] m'est trop injurieuse, [J'aime mieux contenter ton humeur curieuse / Qui par ces faux soupçons m'est trop injurieuse] » (v. 89-91) Pymante : (Dorise, déguisée avec les habits de Géronte, et Pymante, déguisé en berger, qui la prend pour Rosidor et veut la tuer) « Dorise — Ton œil t'abuse, hélas ! misérable, regarde / Qu'au lieu de Rosidor ton erreur me poignarde. / Pymante — Ne crains pas, cher ami, ce funeste accident / Je te connais assez, je suis... Mais imprudent, / Où allait m'engager mon erreur indiscrète ? » (661-65) Le Roi : « Tu [Clitandre] suffis pour apprendre à la postérité / Combien la vraisemblance a peu de vérité : / Jamais jusqu'à ce jour la raison en déroute / N'a conçu tant d'erreur avecques moins de doute, [N'a conçu tant d'erreur avec si peu de doute, 1662-1682] » (v. 1715-18) Rosidor : (à Caliste qu'il croyait morte) « Mais insensiblement je retrouve Caliste, [Mais je vois s'entrouvrir les beaux yeux de Caliste 1660-1682] / Ma langueur m'y reporte, et mes genoux tremblants [suppression des vers suivants] / Y conduisent l'erreur de mes pas chancelants. » (v. 338-40) 2 Dorise : (Pymante à Dorise alors que tous les deux se sont reconnus) « M'ayant traité toujours en homme de leur sorte [villageois] [Votre haine pour moi fut toujours assez forte 1660-1682] / Vous croyez aisément à l'habit que je porte [Pour déférer sans peine à l'habit que je porte ;] / Dont la fausse apparence aide et suit vos mépris : [Cette fausse apparence aide et suit vos mépris :] / Mais cette erreur vers vous ne m'a jamais surpris, » (v. 989-92)

Il faut aussi mentionner *illusion (+1, 212 var.)* « I. 1 Erreur de perception causée par une fausse apparence. 2. Interprétation erronée de la perception sensorielle de faits ou d'objets réels. II. Opinion fausse, croyance erronée qui abuse l'esprit par son caractère

[646] Du côté du [manquement à la morale] on avait une situation inverse puisque les conduites de [non-respect] l'emportaient sur les conduites ou entrait [l'expression des désirs].

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

séduisant. » :

Clitandre : (Lysarque et Cléon) « Lysarque — En es-tu bien certain ? [Tu les [le Prince et Clitandre] as vus passer ?] / Cléon — Je l'ai vu face à face, [Par cette même place.] / Sans doute qu'il en baille à ton maître à garder [647] . [Sans doute que ton maître à quelque occasion,] / [Qui le fait t'éblouir par cette illusion [duel de Clitandre avec Rosidor].] / Lysarque — Il est trop généreux pour si mal procéder. [Non, il parlait du cœur ; je connais sa franchise. 1644-1682] »

Concernant Lysarque et Rosidor l'on peut dire qu'il s'agit d'erreur anecdotique sans grande influence sur l'histoire. Par contre en ce qui concerne Pymante et Dorise il s'agit d'erreur révélatrice de leur personnalité. Ainsi Pymante est encore en bute avec des problèmes d'identité : en se trompant sur celle de Dorise déguisée avec les habits de Géronte, il met la sienne en péril. Cependant l'erreur — au sens de "divagation" pris au concret comme au figuré — est aussi chez lui révélatrice de sa folie quand il se prend à rêver d'un carnage :

Pymante : (seul à la recherche de Dorise qui lui a crevé un œil) « Prenons dorénavant pour guide les hasards, / Quiconque rencontré n'en saura de nouvelle [Quiconque ne pourra me montrer la cruelle, 1660-1682] / Que son sang aussitôt me réponde pour elle, / Et ne suivant ainsi qu'une incertaine erreur [648] / Remplissons tous ces lieux de carnage et d'horreur. » (v. 1252-56)

Et Dorise de son côté se voit accusée par Pymante de mépris quand celui-ci lui reproche de ne pas l'avoir reconnu sous son habit de berger, faisant un rapprochement entre cette « fausse apparence » dévalorisante et sa vraie apparence dont elle ne veut pas reconnaître, selon lui, les qualités.

Mais surtout pour le Roi il s'agit d'erreur révélatrice de vérité sur le monde. L'erreur du Roi sur une réalité où tout ne semble que faux-semblant concerne tout le monde — *« Tu suffis pour apprendre à la postérité » (v. 1715)* — et avec une grande valeur de généralité affirme que tout n'est finalement qu'erreur et illusion [649] : *« Combien la vraisemblance a peu de vérité : » (v. 1716)*.

[L'expression trop modérée ou excessive des sentiments] (60, 195+27)

L'expression des sentiments dans *Clitandre* est représentée par un nombre de lexèmes beaucoup plus important (60, 195+27) que l'expression des désirs (14, 22). Il s'agit d'un texte baroque où la sensualité et le corps s'inscrivent ailleurs que dans le lexique de la déraison.

Nous présenterons successivement les lexèmes regroupés suivant les sèmes de

647 « Se dit proverbialement […] Il vous en a bien donné à garder, pour dire, il vous en a bien fait accroire. » Furetière.

648 « Randonnée, vaste voyage comportant des aventures (surtout au pl. ; ce sens vieilli au milieu du XVIIe siècle). » Dubois, Lagane, Lerond, 1992. Georges Couton ajoute : « Erreur est à prendre au sens concret et signifie ici marche à l'aventure, errance. » Couton, 1980, p. 1226.

649 263 On retrouve là l'esprit de la dernière comédie de Corneille, hésitant elle-même entre tragédie et comédie, à savoir l'*Illusion comique*.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

[l'expression des sentiments par excès de retenue affective] — en [nature] — puis de [l'expression des sentiments dans les états de plaisir] et de [l'expression des sentiments dans les états de douleur] — en [lieu].

En introduction à ce qui suit, la [retenue affective] en terme [d'excès] avec les mots *mépris* et *rigueur* — en [nature] — s'oppose à la [retenue affective] en terme de manque avec les mots *feu* et *flamme* — en [lieu]. Il y a également un fort déséquilibre entre les [état de plaisir] et les [états de douleur] au profit de ces derniers.

[L'expression des sentiments par excès de retenue affective] (3, 21+1)

L'on distinguera ici *mépris (8+1)* « 1. Mépris de : fait de considérer comme indigne d'attention ; sentiment qui pousse à ne faire aucun cas (d'une chose). 2. Mépris de : sentiment par lequel on s'élève au-dessus de (ce qui est généralement apprécié). 3. Mépris (pour) : sentiment par lequel on considère qqn comme indigne d'estime, comme moralement condamnable. 4. Littér. Un, des mépris : manifestation de ce sentiment. » et *rigueur (11)* « Sévérité, dureté extrême. »

— *mépris*

1 Rosidor : (Dorise seule alors que Caliste va devant) « Et lors ce Rosidor qui possède mon âme, / Cet ingrat qui t'adore et néglige ma flamme, / Que mes affections n'ont encor su gaigner, / Toi morte, n'aura plus pour moi qui me dédaigner. [Tu m'ôtes Rosidor, tu possèdes son âme, / Il n'a d'yeux que pour toi, que mépris pour ma flamme ; / Mais puisque tous les soins ne le peuvent gagner, / J'en punirai l'objet qui m'en fait dédaigner. 1660-1682] » (v. 153-56) ; (Dorise à Pymante) « Que veux-tu ? son mépris [Rosidor] plus que ton feu m'oblige, / J'y trouve malgré lui [malgré moi 1660-1682] je ne sais quel appas / Par où l'ingrat me tue, et ne m'offense pas. » (v. 1022-24) ; (Pymante à Dorise, lui faisant croire qu'il a tué Rosidor) « Il est vrai, j'ai puni l'orgueil de ce barbare, / De ce tigre jadis si cruel envers vous, [De cet heureux ingrat, si cruel envers vous 1660-1682] / Qui maintenant par terre et percé de mes coups, / Éprouve par sa mort comme un amant fidèle / Venge votre beauté du mépris qu'on fait d'elle. » (v. 1034-35, 1038) 2 Caliste : (Clitandre au Prince) « J'ai tout dit en un mot, cette fière Caliste / Dans ses cruels mépris incessamment persiste, » (v. 545-46) ; (le Prince à Clitandre) « Ou tu te plains à faux, ou puissamment épris / Ton courage demeure insensible au mépris, / Et je m'étonne fort comme ils n'ont dans ton âme / Rétabli ta raison, ou dissipé ta flamme. » (v. 551-54) ; (Clitandre au Prince) « Malgré tous les mépris de cette âme cruelle / Dont un autre a charmé les inclinations / Le respect que je porte à ses perfections [J'ai toujours du respect pour ses perfections 1660-1682] / M'empêche d'employer aucune violence. [Et je serais marri [650] qu'aucune violence...] » (v. 566-69) ; (Rosidor seul dans son lit) « J'ignorerais encore ce que c'est que mépris / Si le sort d'un rival [Clitandre] ne me l'avait appris. » (v. 1547-48) Dorise : (Pymante à Dorise alors que tous les deux se sont reconnus) « M'ayant traité toujours en homme de leur sorte [villageois] [Votre haine pour moi fut toujours assez forte 1660-1682] / Vous croyez aisément à l'habit que je porte [Pour déférer sans peine à l'habit que je porte ;] / Dont la fausse apparence

[650] ***« Contrarié, fâché. » Dubois, Lagane, Lerond, 1992.***

en vertu de la loi du droit d'auteur.

aide et suit vos mépris : [Cette fausse apparence aide et suit vos mépris :] / Mais cette erreur vers vous ne m'a jamais surpris, » (v. 989-92) ; (à Pymante qui va ensuite essayer de la violenter) « Ainsi ce que j'avais pour toi d'aversion / Viens maintenant d'ailleurs que d'inclination, / C'est la raison, c'est elle à présent qui me guide / Au mépris que je fais des flammes d'un perfide. » (v. 1151-54)

— rigueur

Le Ciel : (Pymante à Dorise qu'il a reconnu sous son déguisement) « J'en suis tout glorieux, et de ma part je prise / Votre rencontre autant que celle de Dorise, / Autant que si le Ciel apaisant sa rigueur, / Me faisait maintenant un présent de son cœur. » (v. 977-80) ; (Dorise à Pymante qui vient de lui apprendre qu'il a tué Rosidor) « Cieux cruels, ainsi donc votre injustice avoue / Qu'un perfide plus fort de ma fureur se joue, / Et contre ce brigand votre inique rigueur / Me donne un tel courage, et si peu de vigueur. [Fin de l'acte modifiée 1660-1682] » (v. 1065-68) ? Les Destins : (Pymante seul à la recherche de Dorise qui vient de lui crever un œil) « Si vous me réservez à d'autres châtiments, [Jusqu'à me réserver 1660-1682] / Faites que je mérite en trouvant l'inhumaine / Par un nouveau forfait une nouvelle peine, / Et ne me traitez pas avec tant de rigueur, / Que mon feu ni mon fer ne touchent point son cœur. » (v. 1244-48) Les Dieux : (Rosidor devant le corps de Caliste qu'il croit morte) « Sachez que Rosidor maudit votre secours [« injustes Dieux »], / Vous ne méritez pas qu'il vous doive ses jours. [Je ne veux point devoir mes déplorables jours / À l'affreuse rigueur d'un si fatal secours. 1660-1682] » (v. 283-84) Le Roi (le Conseil et la justice) : (Pymante seul après l'échec de son attentat contre Rosidor) « Terre crève-toi donc afin de m'engloutir, / N'attends pas que Mercure avec son caducée / Me fasse de ton sein l'ouverture forcée, / N'attends pas qu'un supplice avec ses cruautés / Ajoute l'infamie à tant de lâchetés, / Détourne de mon chef ce comble de misère, / Rends-moi le prévenant un office de mère. [Ouvre du moins ton sein, Terre, pour m'engloutir, / N'attends pas que Mercure avec son caducée / M'en fasse après ma mort l'ouverture forcée, / N'attends pas qu'un supplice, hélas ! trop mérité / Ajoute l'infamie à tant de lâcheté, / Préviens-en la rigueur, rends toi-même justice / Aux projets avortés d'un si noir artifice. 1660-1682] » (v. 436-42) ; « Lysarque — Je t'ai dit en deux mots ce qu'on [le roi 805, le Conseil 837] fera du traître [Clitandre], / [...] Cléon — Tu me viens de conter des excès de rigueur. (v. 1077, 1080) ; (Clitandre seul) « J'ose, j'ose espérer qu'un jour la vérité / Paraîtra toute nue à la postérité, / Et je tiens d'un tel heur l'attente si certaine, / Qu'elle adoucit déjà la rigueur de ma peine.» (v. 1459-62) ; (le Roi à Dorise) « Et va dire partout en liberté remise / Que le Prince, aujourd'hui te préserve à la fois / Des fureurs de Pymante et des rigueurs des lois. » (v. 1810-12) Le sort : (Pymante au roi) « Je ne suis criminel sinon manque d'effets, / Et sans l'âpre rigueur du sort qui me tourmente / Vous pleureriez le Prince, et souffririez Pymante. » (v. 1772-1774) 2 Caliste : (Clitandre au Prince) « Quelques charmes [651] secrets mêlés dans ses rigueurs / Étouffent en naissant la révolte des cœurs, » (v. 555-56) ? Caliste : (Rosidor) « Tu me fais un outrage à force de m'aimer / Dont la douce rigueur ne sert qu'à m'enflammer. » (v. 367-68) ; (Rosidor à Caliste) « Et déjà la rigueur d'une telle contrainte [refus d'un baiser] / Dans tes yeux languissants met une douce plainte

[651] ***« Sortilège, puissance magique. » Dubois, Lagane, Lerond, 1992.***

en vertu de la loi du droit d'auteur.

; [vers modifiés 1660-1682] » (v. 1641-42)

Il faut encore signaler l'emploi d'un autre terme à côté de *mépris* et *rigueur* : *inclémence (1, v. 1385)* « Fig. et littér. Dûreté, rigueur. Inclémence de l'hiver. » :

Destin : (Clitandre en prison au Geôlier) « Dans ces funestes lieux où la seule inclémence / D'un rigoureux destin réduit mon innocence, » (v. 1385-86)

C'est ici du côté de [l'expression des sentiments par excès de retenue affective] que se trouve, comme dans *Mélite*, le moteur de la pièce. Le mépris semble le fait des hommes et la rigueur celui de la nature.

Le mépris est le fait de deux femmes, Dorise envers Pymante et Caliste envers Clitandre, et d'un homme, Rosidor envers Dorise. Mais parmi tous ces personnages Dorise a par ailleurs ceci de particulier qu'elle est la seule à mépriser et à être méprisée en même temps. Elle subit le mépris de Rosidor qui avoue de son côté ne pas savoir ce qu'est le mépris puisqu'il est aimé, l'aventure de Clitandre lui servant au moins, semble-t-il, à lui ouvrir les yeux sur une souffrance qu'il ne connaît pas (v. 1547). Caliste ne sait pas plus que Rosidor ce que sont le mépris et la souffrance de Clitandre est aussi celle de Pymante.

Le mépris n'est pas un jeu dans *Clitandre*, mais un enjeu qui est le fondement de la pièce puisqu'il est aussi bien vécu et subi par tous les personnages principaux. Ainsi est-il moins important de mépriser que d'être méprisé, le mépris étant le moteur de l'intrigue qui pousse les personnages à agir comme pour Pymante et Dorise, ou à ne pas agir en s'exposant au pire comme pour Clitandre. C'est donc ici le mépris et non la rigueur comme dans *Mélite* qui est à l'origine du drame [652] , mépris de Caliste pour Clitandre, mépris de Rosidor pour Dorise, et mépris de Dorise pour Pymante.

Au mépris de Caliste, Clitandre avoue ne pouvoir répondre par aucune violence (v. 569). Cependant au mépris de Rosidor, Dorise répond par la « punition » (v. 156) de celle qu'il aime, Caliste, et dont la disparition, pense-t-elle, lui ouvrira son coeur. Le mépris lié à Pymante est plus complexe. Dorise répond à l'amour de Pymante en lui préférant le mépris de Rosidor (v. 1022), accentuant sur lui par là son propre mépris (v. 992) : le mépris de Dorise se nourrit du mépris de Rosidor. Pymante de son côté répond au mépris de Dorise par le mensonge en déclarant avoir tué Rosidor pour la venger du mépris que celui-ci lui portait (v. 1038) ! Cependant après cette déclaration, le mépris de Dorise prend réellement corps pour elle, son sentiment pour Pymante passant d'un mouvement affectif spontané (« inclination ») à un mouvement de raison (v. 1151) [653] .

La rigueur est le fait de la nature. Aussi bien les Dieux, que le Ciel, les Destins — ou le destin —, et le sort participent à une rigueur qui touche Rosidor et Dorise par la fausse mort des êtres qu'ils aiment — fausse mort de Caliste et fausse mort de Rosidor — ; mais qui touche aussi Pymante par l'échec des crimes qu'il aurait voulu perpétrer sur les personnes qui gênent ses amours — Rosidor —, ou qui ne lui rendent pas son amour — Dorise —, ou encore qui menacent sa sécurité et sa fausse innocence — le Prince— ; et

652 La rigueur amoureuse est à l'origine du drame dans *Mélite*. C'est la rigueur de Mélite envers Éraste qui est à l'origine de la comédie qui naît des fausses lettres qu'écrit Éraste par dépit et par jalousie.

653 *Inclination* est du côté du [manquement à la morale], alors que *mépris* se trouve du côté du [manquement à la raison].

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

qui touche enfin Clitandre [654] par un emprisonnement arbitraire. Ainsi Rosidor se plaint de la rigueur des Dieux alors qu'il croit que Caliste a été tuée (v. 283), Dorise se plaint de la rigueur du Ciel alors que Pymante lui annonce faussement avoir tué Rosidor (v. 1065), Pymante s'en plaint également puisqu'il lui attribue l'échec de sa tentative de meurtre sur Rosidor (v. 977), et Clitandre se plaint de la rigueur du destin alors qu'il est innocent. Pymante ensuite se tourne vers les Destins pour prendre les devants et se prévenir d'une rigueur qui mettrait en échec sa tentative de meurtre sur Dorise qui vient de lui crever un œil (v. 1244), mais il ne peut empêcher la rigueur du sort de faire échouer sa tentative de meurtre sur le Prince (v. 1772).

Ce qui est remarquable c'est que la rigueur ne fait pas partie du jeu amoureux si ce n'est au travers de trois acceptions qui paraissent en marge et qui concernent Caliste (v. 555, 367, 1641), et qu'à la différence de *Mélite* elle n'est pas à l'origine du drame. Aussi ce traitement qui est fait de la rigueur, à côté de la rigueur amoureuse et en dehors en quelque sorte du drame, met en avant une rigueur qui apparaît beaucoup plus grave puisqu'elle touche les fondements de la société elle-même avec une remise en cause du Roi et de sa justice. C'est d'abord Pymante qui préfère la justice de la Terre à la justice du Roi (v. 436), mais c'est aussi Cléon, puis Clitandre, qui se plaignent de cette justice royale (v. 1077 et v. 1459), avant que le Roi lui-même ne reconnaisse devant Dorise son injustice (v. 1810). La justice royale fait irruption de manière imprévue du côté de [l'expression des sentiments par excès de retenue affective] alors qu'on ne l'y attendait pas.

[L'expression des sentiments dans les états de plaisir] : [le plaisir amoureux] (3, 15)

Nous classerons les lexèmes suivant deux sèmes de [nature] que nous qualifierons de secondaires : [par excès de retenue affective] et [par manque de retenue affective].

[Par excès de retenue affective] (1, 2)

Il faut de ce point de vue citer l'usage qui est fait du terme *prison* par Clitandre comme métaphore de son amour pour Caliste au travers de deux occurrences qui s'opposent :

Clitandre : (seul en prison) « Non, cela ne se peut, vous vous trompez mes yeux, / Vous aviez autrefois des ressorts infaillibles [J'aime mieux rejeter vos plus clairs témoignages, 1660-1682] / Qui portaient en mon cœur les espèces visibles, [J'aime mieux démentir ce qu'on me fait d'outrages,] / Mais mon cœur en prison [Caliste] vous renvoie à son tour [vers suivants supprimés] / L'image et le rapport de son triste séjour. / Triste séjour ! que dis-je ? Osai-je appeler triste / L'adorable prison ou me retient Caliste ? » (v. 896-902).

[Par manque de retenue affective] (2, 13)

Les deux lexèmes *feu (5)* et *flamme* (8) sont exactement synonymes et signifient « Vx ou littér. Passion amoureuse. » [655] :

1 Clitandre : (le Prince à Clitandre) « Et je m'étonne fort comme ils [les mépris de

[654] Au travers du terme *inclémence* qui est très proche de *rigueur*.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Caliste] n'ont dans ton âme / Rétabli ta raison, ou dissipé ta flamme. » (v. 553-54) Pymante : « Dorise — Et ces masques trompeurs de nos conditions / Cachent sans les changer nos inclinations. / Pymante — Pardonnez-moi ma Reine, ils ont changé mon âme, [ver supprimés 1660-1682] / Puisque mes feux plus vifs y redoublent leur flamme. [vers supprimés 1660-1682] » (v. 1015-18) ; (Dorise) « Que veux-tu ? son mépris plus que ton feu m'oblige, / J'y trouve malgré lui [malgré moi 1660-1682] je ne sais quel appas / Par où l'ingrat me tue, et ne m'offense pas. » (v. 1022-24) ; (Dorise à Pymante qui vient de lui apprendre qu'il a tué Rosidor) « À ce compte tes feux n'ayant pu m'émouvoir / Ton perfide attentat obtiendrait ce pouvoir, [Ta noire perfidie obtiendrait ce pouvoir ? 1660-15682] » (v. 1139-40) ; (à Dorise) « Si j'oubliais l'honneur jusques à le trahir, / Si pour vous posséder mon esprit tout de flamme [656] / N'a rien cru de honteux, n'a rien trouvé d'infâme, / Voyez par là, voyez l'excès de mon ardeur, / Par cet aveuglement jugez de sa grandeur. » (v. 1144-48) ; (Dorise à Pymante) « C'est la raison, c'est elle à présent qui me guide / Au mépris que je fais des flammes d'un perfide. » (v. 1153-54) ; (seul après la fuite de Dorise qui vient de lui crever un œil) « Lâche et honteux retour de ma flamme insensée ! / Il semble que déjà ma fureur soit passée, / Et tous mes sens brouillés d'un désordre nouveau, [Honteux restes d'amour qui brouillez mon cerveau ! 1660-1682] / Au lieu de ma maîtresse adorent mon bourreau. [Quoi, puis-je en ma Maîtresse adorer mon bourreau ?] » (v. 1229-32) ; (seul à la recherche de Dorise) « L'amour vient d'expirer, et ses flammes dernières [L'amour vient d'expirer, et ses flammes éteintes 1660-1682] / S'éteignant ont jeté leurs plus vives lumières [Ne t'imposeront plus leurs infâmes contraintes.] / Dorise ne tient plus dedans mon souvenir / Que ce qu'il faut de place, aux soins de la punir, [Que ce qu'il faut de place à l'ardeur de punir,] » (v. 1237-40) ; (s'adressant aux Destins) « Et ne me traitez pas avec tant de rigueur, / Que mon feu ni mon fer ne touchent point son cœur. » (v. 1247-48) 2 Caliste : (à Dorise qui l'a mise sur la fausse piste d'une liaison amoureuse entre Rosidor et Hippolyte) « Je n'en puis plus douter, mon feu désabusé / Ne tient plus le parti de ce cœur déguisé. » (v. 123-24) Dorise : (seule alors que Caliste marche devant à la recherche d'Hippolyte) « Et lors ce Rosidor qui possède mon âme, / Cet ingrat qui t'adore et néglige ma flamme, / Que mes affections n'ont encor su gaigner, / Toi morte, n'aura plus pour moi qui me dédaigner. [Tu m'ôtes Rosidor, tu possèdes son âme, / Il n'a d'yeux que pour toi, que mépris pour ma flamme ; / Mais puisque tous les soins ne le peuvent gagner, / J'en punirai l'objet qui m'en fait dédaigner. 1660-1682] » (v. 153-56) ; (à Caliste alors qu'elle tire une épée de derrière un buisson) « Voici dont je vais rendre en te privant de vie / Ma flamme bien heureuse et ma haine assouvie. [Voici dont je vais rendre, aux dépens de ta vie / Et ma flamme vengée et ma haine assouvie. 1660-1682] » (v. 225-26)

L'amour est excessif jusqu'à se retourner contre celui qui le porte. Il touche ainsi Caliste un moment en lui troublant l'esprit par jalousie, mais aussi surtout Clitandre dont le penchant pour Caliste est présenté comme une des causes de sa fausse accusation dans

655 Pour *flamme* le sens « Désir amoureux [Désir qui concerne l'amour physique] » serait du côté du [manquement à la morale]. Or ce sens ne semble pas fréquent au XVIIe siècle et il n'est pas dans *feu*.

656 Le sens premier de flamme est bien "ardeur", mais il semble remotivé par le sens "passion amoureuse" : « L'amour vient d'expirer, et ses flammes dernières » (v. 1237).

en vertu de la loi du droit d'auteur.

l'assassinat manqué contre Rosidor et de son emprisonnement. Mais surtout l'amour est excessif jusqu'à en être criminel. Il touche alors Dorise qui veut supprimer sa rivale, mais aussi surtout Pymante dont la flamme redouble après son vrai attentat manqué contre Rosidor et après que par chance il ait retrouvé Dorise comme lui déguisée, justifiant auprès d'elle la grandeur de son amour par l'annonce d'un faux crime sur Rosidor (v. 1144). Cependant l'amour démesuré de Pymante connaît quelques soubresauts, d'abord en survivant à la blessure que lui inflige Dorise (v. 1229) — blessure physique mais surtout blessure morale (v. 1022) — puis en expirant définitivement (v. 1237), et en laissant la place à la vengeance (v. 1247).

Cependant l'amour est aussi un jeu [657] sous les airs déraisonnables qu'il se donne notamment entre Rosidor et Caliste : « *Dussé-je être imprudent autant comme importun, / À tel prix que ce soit sache qu'il m'en faut un. / Il l'a baise sans résistance ». (v. 1655-56)*. Aussi *Feu* et *flamme* sont parfois utilisés dans des tournures qui font apparaître le côté excessif de l'amour avec une connotation positive qui le rend raisonnable. Ce sont là aussi Rosidor et Caliste qui s'entretiennent dans des joutes verbales amoureuses comme dans cet aveu de Rosidor : *« Puisqu'un si doux appas se treuve en tes rudesses , / Que feront tes faveurs, que feront des caresses ? / Tu me fais un outrage à force de m'aimer / Dont la douce rigueur ne sert qu'à m' enflammer . » (I, 7, 365-68). Feu* et *flamme* font alors partie du vocabulaire des jeux de l'amour dans des tournures rendues positives par un tel contexte. Or nous laissons de côté ces emplois qui font partie du simple jeu amoureux :

Rosidor : (à Lysarque qui l'importune alors qu'il attend Clitandre pour un duel) « Qu'un entretien rêveur durant ce peu de temps / M'instruise des moyens de plaire à cette belle, / Allume dans mon coeur de nouveaux feux pour elle : / […] Juge mieux de ma flamme, / On ne verra jamais que je manque de foi / A celle que j'adore, et qui n'aime que moi.» (v. 72-74, 82-84) ; (Caliste seule alors qu'elle vient de voir Rosidor écarter Lysarque) « Qu'il [Rosidor] trouve un beau prétexte en ses flammes éteintes ! / Et que mon nom lui sert à colorer ses feintes ! / […] Et ses traîtres [lâches 1660-1682] désirs l'emportent où l'appelle / Le cartel amoureux d'une beauté nouvelle [de sa flamme nouvelle 1660-1682] » (v. 117-118, 121-22)

[L'expression des sentiments dans les états de douleur] (50, 154+25)

Le plaisir amoureux, dans ses excès ou ses manques de retenue, ouvre ensuite sur des [états de douleur] où l'on notera l'importance du [désenchantement], des [états résultants d'un mal : douleur et tristesse], de [l'apathie morale], de [la haine], de [la honte] [658] , et de [la peur].

[Le désenchantement] (9, 37+6)

Les termes importants sont *colère (8+1)* « Violent mécontentement accompagné

[657] Mais un jeu dont les excès sont supprimés par Corneille lui-même lorsqu'il réécrit sont texte : ainsi le jeu de scène sera supprimé à partir de l'édition de 1644, comme beaucoup d'autres références directes au désir.

[658] Pour *Mélite* nous n'avions retenu ni [l'apathie morale], ni [la haine] et ni [la honte].

en vertu de la loi du droit d'auteur.

d'agressivité. », *courroux (6+3)* « Littér. Irritation véhémente contre un offenseur. », *envie (6)* « L'envie. Sentiment de désir mêlé d'irritation et de haine qui anime qqn contre la personne qui possède un bien qu'il n'a pas. », et *rage (7+2)* « État, mouvement de colère, de dépit extrêmement violent, qui rend agressif. » :

— colère

1 ? Les Dieux : (Pymante seul après l'échec de sa tentative de meurtre contre Rosidor) « Je peux en sûreté désormais vous [Dieux] déplaire, / Comment me punirait votre vaine colère, / Vous m'avez fait sentir tant de malheurs [659] divers / Que le sort épuisé n'a plus aucun revers ? » (v. 405-08) Pymante : (seul alors qu'il croit que Dorise a été atteinte par un éclair) « Satisfait par sa mort, mon esprit se modère, / Et va sur sa charogne achever sa colère. [Destins, soyez enfin de mon intelligence, / Et vengez mon affront, ou souffrez ma vengeance.] » (v. 1273-74) Le Roi : (à Caliste et Rosidor) « Votre pâleur de teint me rougit de colère, / Et de vouloir m'adoucir ce n'est que me déplaire. [Ce teint pâle à tous deux me rougit de colère,/ Et vouloir m'adoucir, c'est vouloir me déplaire. 1660-1682] » (v. 821-22) ; (Lysarque à Cléon) « En vain le malheureux [Clitandre] proteste d'innocence, / Le Roi dans sa colère use de sa puissance, » (v. 1094-95) ; (Rosidor seul dans son lit) « Je te plains toutefois, Clitandre, et la colère / D'un grand Roi qui te perd me semble trop sévère, » (v. 1557-58) ; (Rosidor au Roi) « Sire, vous le savez, le cœur me l'avait dit, / Et si peu que j'avais envers vous de crédit / Je l'employai dès lors contre votre colère, » (v. 1855-57) ? Le Roi : (Clitandre) « Vous n'avez exercé qu'une juste colère, / On est trop criminel quand on vous peut déplaire, [peut vous déplaire, 1660-1682] » (v. 1733-34) 2 Caliste : (à Dorise qui ne veut pas que sa colère soit seulement de belles paroles en l'air qui l'empêchent d'aller plus loin) « Mais c'est à faute d'air que le feu s'amortit. [Ce n'est que faute d'air 1660-1682] / Allons et tu verras qu'ainsi [avec de l'air = paroles] le mien [feu = ardeur, « courroux » v. 140] s'allume, / Que par là ma douleur accroît son amertume, [Que ma douleur aigrie en a plus d'amertume] / Et qu'ainsi mon esprit ne fait que s'exciter / Aux dessins enragés qu'il veut exécuter. [À ce que ma colère à droit d'exécuter.] » (v. 144-48) ? Dorise : (Pymante à Dorise qui s'est enfui après lui avoir crevé un œil) « Tu n'as dans ta colère usé que de tes droits » (v. 1223)

— courroux

1 ? Les Dieux : (Le Prince seul, pris dans la tempête) « Dieux ! si vous témoignez par là votre courroux, / De Clitandre, ou de moi, lequel menacez-vous ? » (v. 1288-89) ? Le Prince : (Cléon seul alors qu'il craint pour la sécurité de Clitandre qu'il est allé chercher près du Prince pour l'amener au Roi qui veut l'exécuter avant que Pymante n'ait été entendu) « Et s'il [le Prince] ne peut venir à temps pour le sauver [Clitandre] / Par une prompte fuite il faudra s'esquiver. [Et s'il ne vient à temps pour rabattre les coups, / Par une prompte fuite évitons son courroux. 1644-1657 supprimé ensuite] » (v. 1119-20) Pymante et la Nature : (seul, une tempête éclate alors qu'il poursuit Dorise) « L'univers n'ayant pas de force à m'opposer / Me vient offrir Dorise afin de m'apaiser. [La Nature étonnée embrasse mon courroux, / Et veut m'offrir Dorise, ou devancer mes coups, 1660-1682] » (v.

659 ***« Mauvaise chance, sort funeste. » Rey-Debove dir., Rey dir., 1993 et 2003.***

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

1263-64) Le Roi : (Rosidor à Caliste après avoir vu le Roi) « Ah ! que ce grand courroux sensiblement m'afflige ! » (v. 853) ; (Lysarque à Cléon) « De vrai tout le Conseil d'un sentiment plus doux, / Essayant d'adoucir l'aigreur de son courroux, / Vu ce tiers échappé lui propose d'attendre / Que le pendard [l'assassin : 1644-1657] repris ait convaincu Clitandre, / Mais il ne reçoit point d'autres avis que le sien. » (v. 1087-91) ; (le Prince après avoir entendu la vérité) « Ah Clitandre ! Ainsi donc de fausses conjectures / T'accablent malheureux sous le courroux du Roi. / Ce funeste récit me met tout hors de moi. » (v. 1466-68) 2 Caliste : (Dorise qui veut lui faire croire que Rosidor aime Hippolyte) « Réserve ton courroux tout entier au besoin, » (v. 140) Dorise : (Pymante après lui avoir annoncé faussement avoir tué Rosidor) « L'impétueux bouillon d'un courroux féminin / Qui s'échappe sur l'heure et jette son venin, / Comme il est animé de la seule impuissance / À force de grossir se crève en sa naissance [660] , [Le courroux d'une femme impétueux d'abord / Promet tout ce qu'il ose à son premier transport, / Mais comme il n'a pour lui que sa seule impuissance, / À force de grossir il meurt en sa naissance, 1660-1682] » (v. 1047-1050) ; (à Pymante) « [Ce courroux, dont tu ris, en fera la conquête [d'« un vengeur plus puissant »] / De quiconque à ma haine exposera ta tête, 1660-1682] » (v. 1065 var.)

— envie

Les Destins : (Pymante seul à la recherche de Dorise qui vient de lui crever un oeil) « Sus donc, qui me la rend ? Destins, si votre envie, / Implacable pour moi s'obstine à mes tourments [Si votre haine encore s'obstine à mes tourments 1660-1682] / Si vous me réservez à d'autres châtiments, [Jusqu'à me réserver à d'autres châtiments] / Faites que je mérite en trouvant l'inhumaine / Par un nouveau forfait une nouvelle peine, » (v. 1242-46) Les Dieux : (Rosidor seul après avoir découvert Caliste qu'il croit morte) « Je n'en veux point chercher d'auteurs que votre envie [Dieux], / La nature qui perd ce qu'elle a de parfait / Sur tout autre que vous eût vengé ce forfait, / Et vous eût accablés si vous n'étiez ses maîtres. » (v. 279-81) ; (Rosidor alors que Caliste revient à elle) « Voyez, Dieux inhumains, que malgré votre envie / L'amour lui sait donner la moitié de ma vie, » (v. 350-51) Des jaloux de Clitandre : (Clitandre seul en prison) « Ah Prince ! C'est quelqu'un de vos faveurs jaloux / Qui m'impute à forfait d'être chéri de vous, / Le temps qu'on m'en sépare [du Prince] on le donne à l'envie, / Comme une liberté d'attenter sur ma vie, » (v. 919-22) Pymante : (à Dorise avec l'intention d'abuser d'elle) « Je ne sache raison qui s'oppose à mes vœux, / Puisqu'ici la raison n'est que ce que je veux, / Et ployant dessous moi permet à mon envie / De recueillir les fruits de vous avoir servie. » (v. 1155-58) ; (à Dorise alors qu'il s'est fait reconnaître v. 985) « Et disposez de moi, qui borne mon envie / À prodiguez pour vous tout ce que j'ai de vie. » (v. 1001-02)

— rage

1 Géronte et Lycaste : (Rosidor découvrant Caliste inanimée et la croyant morte) « Traîtres auriez-vous fait sur un si beau visage / Attendant Rosidor l'essai de votre rage ? » (v. 273-74) Pymante : (seul après l'échec de sa tentative d'assassinat contre Rosidor) « Ô honte ! Ô crève cœur ! Ô désespoir ! ô rage ! [Ô

[660] ***Sur l'essoufflement de la colère féminine Dorise dit la même chose à Caliste : « En lui [courroux] de l'air [paroles] son ardeur s'alentit » (v. 143).***

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

honte ! ô déplaisirs ! ô désespoir ! ô rage ! 1660-1682] / Ainsi donc un rival pris à mon avantage / Ne tombe dans mes rets que pour les déchirer, » (v. 417-19) ; (seul alors qu'il est à la recherche de Dorise qui vient de lui crever un œil) « Qu'est-elle devenue ? Ainsi donc l'inhumaine / Après un tel affront rend ma poursuite vaine ? [Où s'est-elle cachée ? où l'emporte sa fuite ? Où faut-il que ma rage adresse ma poursuite ? 1660-1682] » (v. 1189-90) ; (seul alors qu'il était prêt d'aimer à nouveau Dorise qui vient de lui crever un œil) « Remettez-vous, mes sens, rassure-toi, ma rage, / Seule, je te permets d'occuper mon courage, [Reviens, mais reviens seule animer mon courage, 1660-1682] / Tu n'as plus à débattre avec mes passions. » (v. 1233-35) 2 Caliste : (à Dorise alors qu'elle croit à la fausse liaison de Rosidor avec Hippolyte) « Ne prends [« ma chère sœur »] aucun souci que de me regarder / Pour en venir à bout [de Rosidor] il suffit de ma rage, »(v. 128-29) Dorise : (seule après l'échec de sa tentative d'assassinat contre Caliste) « Mon jaloux aiguillon de sa rage séduit / En mérite la peine et n'en a pas le fruit, [Dans l'état pitoyable où le sort me réduit, / J'en mérite la peine, et n'en ai pas le fruit, 1660-1682] » (v. 631-32) ; (à Pymante qui vient de lui annoncer qu'il a tué Rosidor) « Ces mains, ces foibles mains que vont armer les Dieux, / N'auront que trop de force à t'arracher les yeux / Que trop [de force] à t'imprimer sur ce hideux visage / En mille traits de sang les marques de ma rage. » (v. 1043-46) ; (à Pymante) « [Mais tu verras bientôt si je vaux quelque chose, / Et si ma rage en vain se promet ce qu'elle ose. 1660-1682] » (v. 1067 var.) ; (Pymante seul à la recherche de Dorise qui vient de lui crever un œil) « Bourreau [poinçon] qui secondant son courage inhumain, [Ô toi qui 1660-1682] / Au lieu d'orner son poil, déshonores sa main. [Loin d'orner ses cheveux, déshonores sa main,] / Exécrable instrument de sa brutale rage, / Tu devais pour le moins respecter son image, / Ce portrait accompli d'un chef-d'œuvre des cieux / Imprimé dans mon cœur, exprimé dans mes yeux, » (v. 1207-1212)

À côté de ces quatre termes il faut en ajouter plusieurs autres moins fréquents dans le texte : *dépit (1)* « Chagrin [chagrin : « Mod. Le chagrin : état moralement douloureux. » Ce sens existait au XVIIe siècle [661]] mêlé de colère, dû à une déception personnelle, un froissement d'amour propre. *La réussite de son rival lui cause du dépit*. — *Dépit amoureux* : déception provoquée par la froideur qu'on croit découvrir chez la personne aimée. », *fureur (3)* « 1. Colère folle, sans mesure. — Colère qu'engendre et entretient l'action violente. 2. Au pl. Mouvement de folle colère. — {Mouvement de violence}. » *regret (3)* « 1. Mécontentement ou chagrin (d'avoir fait ou de n'avoir pas fait, dans le passé). 2. Par ext. Déplaisir causé par une réalité qui contrarie une attente, un désir, un souhait. » et *ressentiment (1)* « Le fait de se souvenir avec animosité des maux, des torts qu'on a subis (comme si on les « sentait » encore). Éprouver du ressentiment d'une injure. Ressentiment légitime envers qqn. » :

1 ? Clitandre : (seul en prison) « J'ose, j'ose espérer qu'un jour la vérité / Paraîtra toute nue à la postérité, / Et je tiens d'un tel heur l'attente si certaine, / Qu'elle adoucit déjà la rigueur de ma peine, / Mon âme s'en chatouille, et ce plaisir secret / La prépare à sortir avec moins de regret. » (v. 1459-64) ? Pymante : (le Roi à Pymante) « Est-ce là le regret de tes crimes passés ? » (v. 1776) 2 Caliste : (seule alors qu'elle attend la venue de Caliste qui lui a révélé une fausse liaison entre

[661] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Rosidor et Hippolyte) « Ma jalouse fureur, mon dépit, mon amour / Ont troublé mon repos avant le point du jour, » (v. 19-20) ; (à Dorise) « Vois-tu comme suivant de si furieux guides [« transports de rage »] / Elle [main de Caliste] cherche déjà les yeux de ces perfides [Rosidor et Hippolyte], / Et comme de fureur tous mes sens animés / Menacent les appas qui les avaient charmés ? » (v. 133-36) ? Caliste : (à Rosidor qui veut se lever) « Tout beau, j'aurais regret, ta santé hasardée, » (v. 1677) Dorise : (à Pymante qui vient de lui apprendre faussement avoir tué Rosidor) « Traître, ne prétends pas que le mien [courroux] s'adoucisse, [Va, va, ne prétends pas que le mien s'adoucisse : 1660-1682] / Il faut que ma fureur ou l'enfer te punisse, » (v. 1053-54) ; (à Pymante qui l'enlève [la suit] dans une caverne) « Cieux cruels, ainsi donc votre injustice avoue / Qu'un perfide plus fort de ma fureur se joue, [Ce courroux dont tu ris en fera la conquête / De quiconque à ma haine exposera ta tête, 1660-1682 : fin de l'acte modifiée, les éditions ultérieures insistent sur la force de Dorise et non plus sur sa faiblesse par rapport à Pymante] » (v. 1065-66) ; (Pymante après s'être fait crevé un œil) « Reviens, belle, reviens, que j'offre tout blessé / À tes ressentiments ce que tu m'as laissé. / Lâche et honteux retour de ma flamme insensée ! » (v. 1226-28)

Colère, courroux, envie, et rage alimentent le désenchantement des personnages dans les relations qu'ils entretiennent entre eux.

Il y a bien sûr en premier Pymante qui commet un attentat sur Rosidor : colère, courroux, et rage contre Dorise qui vient de lui crever un œil ; rage contre Rosidor qui vient d'échapper à son attentat. Cependant Pymante peut aussi se présenter comme un amoureux sensible capable de « borner » son envie pour se mettre au service de Dorise lorsqu'il retrouve celle qu'il aime (v. 1001). Mais lorsque son amour n'est pas reçu favorablement et qu'il semble sans espoir, son envie reprend le dessus sur sa raison pour violenter Dorise et être payé de ses services (v. 1155). L'envie est alors sa raison de vivre qui l'oppose à tous : *« Puisqu'ici la raison n'est que ce que je veux, » (v. 1156).* Pymante apparaît encore après le terrible épisode de la grotte comme un amoureux sensible dont l'œil crevé ne peut plus refléter le visage de sa bien aimée comme il l'exprime dans ces beaux vers qui sont aussi une déclaration d'amour : *« Tu [le poinçon] devais pour le moins respecter son image, / Ce portrait accompli d'un chef-d'oeuvre des cieux / Imprimé dans mon cœur, exprimé dans mes yeux, » (v 1210-12)*. À la fin de la pièce les regrets de Pymante seront faux car il ne voudra pas renier en face du Roi ses crimes ni les mensonges qui ont condamné à mort Clitandre (v. 1776), lequel n'aura pas plus de regrets face à la mort injuste qui l'attend en se rattachant à une hypothétique vérité posthume établie par la postérité (v. 1460). Ainsi aucun ne veut avoir de regret. Clitandre pour la vérité et Pymante pour le mensonge.

Il y a ensuite Dorise qui commet l'autre attentat sur Caliste : courroux [662] , rage, fureur, et ressentiment contre Pymante qui lui apprend faussement qu'il a tué Rosidor ; et rage contre Caliste qui lui a échappé. Comme on le voit si Pymante et Dorise ne trouvent dans leur double attentat de quoi assouvir leur amour, ils trouvent du moins de quoi se haïr.

Cependant il faut aussi parler de l'importance de la colère, du courroux, de la fureur,

[662] Dans une variante en remplacement de *fureur*.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

et du dépit de Caliste contre Rosidor qui a de faux amours avec Hippolyte. La colère de Caliste — et on pourrait le dire également à propos de la fausse mort de Rosidor ressentie par Dorise, de la fausse mort de Caliste ressentie par Rosidor, ou de la fausse accusation de Clitandre qui affecte le Roi — tombe à faux puisque sa cause n'est pas réelle, et reste dans le domaine du déraisonnable par opposition à la fureur folle de Pymante qui n'est pas nommée ici. Concernant l'amour de Caliste pour Rosidor le regret de Caliste est à part puisqu'il fait partie du jeu amoureux et il faut signaler l'emploi qu'elle fait de *feu* qui renvoie à son courroux contre Rosidor mais qui fait aussi le lien avec son amour pour celui-ci au travers de l'expression courante « mon feu s'allume » : *« Mais c'est à faute d'air que le feu s'amortit. / Allons et tu verras qu'ainsi [avec de l'air = paroles] le mien [feu = ardeur et « courroux » v. 140] s'allume, / Que par-là ma douleur accroît son amertume, / Et qu'ainsi mon esprit ne fait que s'exciter / Aux dessins enragés qu'il veut exécuter. » (v. 144-48)*

Et il convient alors de s'interroger sur la place, importante, accordée à la colère, au courroux, etc. de Caliste au regard de leur influence, faible, sur l'action de la pièce, notamment par rapport à Pymante et à Dorise où il y a un certain équilibre. C'est sans doute car il faut apporter un grand intérêt à ces actions secondaires au drame comme par exemple l'emprisonnement de Clitandre et ses relations avec le Prince et le Roi dont la justice est remise en cause. Il faut de ce point de vue citer la colère et le courroux du Roi qui apparaissent alors comme très importants : le Roi fait passer ses sentiments pour Rosidor qui a échappé à un attentat avant la justice et par-dessus les avis de son Conseil (v. 1087). Rosidor, usant de son cœur et de ses sentiments, avait bien senti lui l'innocence de Clitandre (v. 1855).

Enfin à côté des personnages principaux, Rosidor accuse l'envie des Dieux dans la fausse mort de Caliste, Pymante l'envie des Destins à l'origine de ses « tourments », et Clitandre l'envie des jaloux pour ses relations avec le Prince. Il apparaît aussi un questionnement sur le courroux des Dieux et du Prince. Et pour quelques personnages, les Dieux et Dorise avec Pymante (v. 406 et v. 1223) ou Le Roi avec Clitandre (v. 1733), la colère est niée afin de rétablir ce qui a été perdu : l'amour pour Pymante ou la justice pour Clitandre. Un échec dans les deux cas.

[Les états résultant d'un mal] : [états pénibles] (23, 70+11)

Le mal — *mal* : « Ce qui cause de la douleur, de la peine, du malheur ; ce qui est mauvais, nuisible, pénible (pour quelqu'un). » — est à l'origine de cette figure des [états de douleurs] que nous appelons [états résultant d'un mal]. Les [états résultant d'un mal] sont représentés en totalité par des [états pénibles] — *pénible* : « qui cause de la peine, de la douleur, ou de l'ennui ; qui est moralement difficile. »— que l'on distingue des [états désagréables] mais qui sont absents ici.

Lexèmes génériques (6, 30+5)

Il est tout d'abord question des [états pénibles] à un niveau général avec trois lexèmes essentiels : *douleur (7+2)* « Douleur morale : sentiment ou émotion pénible résultant de l'insatisfaction des tendances, des besoins. », *malheur (13+1)* « Le malheur : situation, condition pénible, triste. » [663], et *peine (sg) (7+1)* « La peine : état psychologique fait d'un sentiment de tristesse et de dépression dont la cause est connue.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

— (choses) Une remarque qui fait de la peine. » :

— *douleur*

1 Clitandre : (au Prince et au Roi) « Et tout chargé de fers ma plus forte douleur / Ne s'en osa jamais prendre qu'à son malheur. » (v. 1735-36) Pymante : (après l'échec de sa tentative d'assassinat contre Rosidor et demandant à la terre de l'engloutir pour lui éviter l'infamie d'un supplice v. 439) « Dedans mon désespoir tout me fuit, ou me nuit, / La terre n'entend point la douleur [« lâchetés » v. 440 = tentatives avortées de mort contre Rosidor] qui me presse, / Le Ciel me persécute, et l'enfer me délaisse. » (v. 444-46) ; (seul à la poursuite de Dorise qui vient de lui crever un œil) « Miraculeux effet ! Pour traître que je sois / Mon sang l'est encore plus, et sert tout à la fois / De pleurs à ma douleur, d'indices à ma prise, / De peine à mon forfait, de vengeance à Dorise, » (v. 1203-1206) Rosidor : (seul avec Caliste inanimée qu'il croit morte et qu'il embrasse) « Hélas quand mes douleurs me l'on presque ravie [la vie], / Tous glacés et tous morts [baisers à Caliste] vous me rendez la vie. [vers supprimés 160-1682] » (v. 293-94) ; (seul avec Caliste inanimée et voulant se tuer) « Sus, ma douleur, achève, ici que de sa part [baisers à Caliste] / Je n'ai plus de secours, ni toi [douleur] plus de contraintes, [vers supprimés 1660-1682] » (v. 304-05) ; (seul alors que Caliste se réveille) « Quel miracle succède à mes tristes clameurs ! / Caliste se ranime autant que je me meurs. [Les roses de son teint n'ont plus tant de pâleur, / Et j'entends un soupir qui flatte ma douleur. 1660-1682] » (v. 347-48) 2 Caliste : (seule, soupçonnant sur la foi de Dorise que Rosidor la trompe avec Hippolyte) « Toi, que l'œil qui te blesse attend pour te guérir, / Éveille toi, brigand, hâte-toi d'acquérir / Sur l'honneur D'Hippolyte une infâme victoire, [Toi, qui fais ma douleur et qui fit mon souci, / Ne tarde plus volage, à te montrer ici ; / Viens en hâte affermir ton indigne victoire, 1660-1682] » (v. 23-25) ; (à Dorise qui ne veut pas que la colère de Caliste soit seulement de belles paroles, de l'air qui l'empêche d'aller plus loin) « Mais c'est à faute d'air que le feu s'amortit. [Ce n'est que faute d'air 1660-1682] / Allons et tu verras qu'ainsi [avec de l'air = paroles] le mien [feu = ardeur et « courroux » v. 140] s'allume, / Que par là ma douleur accroît son amertume, [Que ma douleur aigrie en a plus d'amertume] / Et qu'ainsi mon esprit ne fait que s'exciter / Aux dessins enragés qu'il veut exécuter. [À ce que ma colère à droit d'exécuter.] » (v. 144-48) Dorise : (seule après avoir revêtu les habits de Géronte) « Encor si son trépas [Caliste] secondant mon désir / Mêlait à mes douleurs [« fausseté détestable » v. 621, « honteux déguisement » v. 622] l'ombre d'un faux plaisir, » (v. 627-28)

— *malheur*

1 Clitandre : (le Geôlier à Clitandre) « Tous dedans ces cachots [cette prison 1660-1682] dont je porte les clefs / Se disent comme vous de malheur accablés, [du malheur accablés, 1644-1682] » (v. 1391-92) ; (seul en prison) Prince, qui m'honoriez d'une amitié si tendre, / Et dont l'éloignement fut mon plus grand [fait

[663] Nous ne tenons pas compte de la cause : « Événement qui affecte péniblement, cruellement (qqn) » comme dans cette réplique de Rosidor qui s'adresse à Caliste : *« Pour savoir quel malheur te mets en ce bocage. » (v. 373)* ; ni de la « Mauvaise chance, sort funeste. » comme dans cette réplique de Pymante : *« Vous [Dieux] m'avez fait sentir tant de malheurs divers / Que le sort épuisé n'a plus aucun revers » (v. 407-08)*.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

mon plus grand 1660-1682] malheur, » (v. 1450-51) ; (le Prince après avoir été mis au courant de la vérité par Dorise) « Je me tiens presque sûr de sauver mon Clitandre,/ La chasse n'est pas loin, où prenant un cheval, Je préviendrai le coup de son malheur fatal. » (v. 1482-84) ; (au Prince et au Roi) « Et tout chargé de fers ma plus forte douleur / Ne s'en osa jamais prendre qu'à son malheur. » (v. 1735-36) Pymante : (seul après l'échec de sa tentative d'assassinat contre Rosidor) « Accablé de malheurs, et réduit à l'extrême, / Si quelque espoir te reste il n'est plus qu'en toi-même, [Si quelque espoir te reste il n'est plus qu'en toi-même, / Et si tu veux t'aider, ton mal n'est pas extrême, 1660-1682] » (v. 449-50) Rosidor : (à Lycaste qu'il tue) « Meurs, brigand. Ah malheur ! cette branche fatale / A rompu mon épée, assassins. Toutefois » (v. 242-43) ; (seul avec Caliste qu'il croit morte) « Insensé que je suis ! en ce malheur extrême / Je demande la mort à d'autres [« noires divinités »] qu'à moi-même, » (v. 321-22) ; (seul alors qu'il veut se suicider) « Et l'honneur quel qu'il soit de finir mes malheurs / C'est pour me le donner qu'il [le fer de Caliste qui lui a sauvé la vie] l'ôte [l'honneur...] à des voleurs. » (v. 327-28) ? Rosidor et Caliste : (Le Roi à Rosidor) « Et [de voir] que l'heureux malheur qui vous a menacés / Avec tant de justesse a ses temps compassés. » (v. 755-56) ; (Rosidor à Caliste) « [Si notre heureux malheur a produit ce miracle [accord de la Reine aux volontés du Roi], /Qui peut à nos désirs mettre encor quelque obstacle ? 1660-1682] » (v. 1692 var.) 2 Caliste : (Rosidor à Caliste, par manque de force ne pouvant se suicider et tombant auprès d'elle) « Cesse [Caliste] de me prêter un secours inhumain / Ou ne donne du moins de forces qu'à ma main / Qui m'arrache aux tourments que ton malheur me livre, / Donne-m'en pour mourir comme tu fais pour vivre. [Elle se réveille] » (v. 343-46) Dorise : (à Caliste) « Un fer caché me donne en ces lieux sans secours [en ces lieux écartés 1660-1682] / La fin de mes malheurs dans celle de tes jours ; [La vengeance des maux que me font tes beautés.] » (v. 151-52) ; (seule après l'échec de sa tentative d'assassinat contre Caliste) « Mais hélas ! dans l'excès du malheur qui m'opprime, / Il ne m'est point [pas : 1644-1657] permis de jouir de mon crime, [Mais tels sont les excès du malheur qui m'opprime, / Qu'il ne m'est pas permis de jouir de mon crime 1660-1682] » (v. 629-30) ; (seule) « Fâcheuse loi du sort qui s'obstine à ma peine ! / Je sauve mon amour et je manque à ma haine, / Ces contraires succès demeurant sans effet / Font naître mon malheur de mon heur imparfait. » (v. 641-44) ; (à Pymante qui vient de la reconnaître et de se faire reconnaître) « Faut-il que dans ce bois ta rencontre funeste / Vienne encor m'arracher le seul bien qui me reste, / Et qu'ainsi mon malheur au dernier point venu / N'ose plus espérer de n'être pas connu ? » (v. 1005-08) ; (Pymante à Dorise

— peine

1 Les amants : (Rosidor, seul dans son lit) « Amants les mieux payés de votre longue peine, / [...] En est-il parmi vous de qui l'âme contente / Goûte plus de plaisirs que moi dans son attente ? » (v. 1537, 1541-42) Clitandre : (au Geôlier qui vient lui enlever ses chaînes pour l'emmener devant le Conseil) « Se repent-on déjà de m'avoir mis en peine ? » (v. 938) ; (seul en prison, condamné à mort) « J'ose, j'ose espérer qu'un jour la vérité / Paraîtra toute nue à la postérité, / Et je tiens d'un tel heur l'attente si certaine / Qu'elle adoucit déjà la rigueur de ma peine, » (v. 145962) Le Prince : (à Clitandre s'inquiétant de la raison de l'appel de

en vertu de la loi du droit d'auteur.

celui-ci auprès du Roi) « Je n'en sais que penser, et la cause incertaine / De ce commandement tient mon esprit en peine. » (v. 589-90) Rosidor : (le Roi à Rosidor en parlant de la Reine) « Elle se fléchira ne t'en mets pas en peine, » (v. 766) ; (Caliste à Rosidor au lit) « [Doute donc, sois en peine, et montre un cœur gêné / D'une amoureuse peur d'avoir mal deviné ;] » (v. 1692 var.) 2 Dorise : (seule après la tentative d'assassinat contre Caliste) « Mon jaloux aiguillon de sa rage séduit / En [crime] mérite la peine et n'en a pas le fruit, [Dans l'état pitoyable où le sort me réduit, / J'en mérite la peine, et n'en ait pas le fruit, 1660-1682] » (v. 631-32) ; (seule après la tentative d'assassinat contre Caliste) « Fâcheuse loi du sort qui s'obstine à ma peine ! » (v. 641)

À côté de ces trois termes il faut encore en noter trois moins utilisés, *infortune (1, v. 1198)* « Littér. Mauvaise fortune [fortune : « Vx ou littér. La vie de qqn, considérée dans ce qu'elle a d'heureux, de malheureux. »]. », *inquiétude (*2, 1+1, v. 1366 et 1692 var.)* « Cour. État pénible, {trouble} déterminé par l'attente d'un événement, d'une souffrance que l'on appréhende, par l'incertitude, l'irrésolution où l'on est. », et *misère (1, v. 441)* [664] « Vieilli ou littér. Sort digne de pitié ; malheur extrême. » :

Pymante : (seul après l'attentat manqué contre Rosidor) : N'attends pas qu'un supplice avec ses cruautés / Ajoute l'infamie à tant de lâchetés, / Détourne de mon chef ce comble de misère, » (v. 439-41) ; (seul après que Dorise lui ait crevé un œil) « Ne verser désormais que des larmes communes, / C'est pleurer lâchement de telles infortunes. » (v. 1197-98)

Les [états pénibles] concernent les couples.

Le premier couple est Caliste et Rosidor. Les douleurs de Caliste et de Rosidor sont celles des amoureux dont la perte irréparable de l'autre produit des sentiments excessifs, que la douleur pour Caliste vienne de la jalousie lorsqu'elle apprend qu'elle peut être trompée ou que la douleur vienne pour Rosidor de la mort de la bien-aimée. La peine de Rosidor ensuite est sincère devant l'opposition de la Reine à son mariage (v. 766), mais elle est prise également dans un jeu amoureux avec Caliste où il n'y a de « plaisir » que dans les instants qui précèdent la réunion des amants lorsque Rosidor, après l'attentat dont il a été l'objet, est cloué sur son lit et attend Dorise, que ce soit lui qui le pense véritablement (v.1537) ou que ce soit Caliste qui le suggère à son imagination (v. 1692 var.). Le jeu amoureux est ici cruel et véritable, reposant sur la réalité, à la différence d'autres jeux qu'on a vus et qui reposaient sur l'imaginaire. Ensuite Caliste et Rosidor, à partir des éditions de 1660, vont tirer profit de leur « heureux malheur » puisque c'est à la suite du double attentat dont ils ont été l'objet que la Reine acceptera leur mariage (v. 1692 var.).

Le deuxième couple est Dorise et Pymante. Les douleurs de Pymante et de Dorise sont différentes de celles de Caliste et de Rosidor car elles ne sont pas liées directement à la perte d'un être aimé mais à l'échec de leurs tentatives d'assassinat. En effet la douleur de Pymante vient de la honte liée à l'échec, alors que celle de Dorise vient de la honte liée au déguisement qu'elle porte pour cacher son crime. C'est donc, même si ce n'est pas dit, l'orgueil qui est en jeu et non plus seulement l'amour comme cela pouvait être le cas dans *Mélite*. Et Pymante finira par porter sa honte sur le visage avec la

[664] Concerne Cléon qui recherche le Prince.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

blessure à l'œil que lui inflige Dorise : les gouttes de sang sont alors la métaphore des larmes qu'il verse sur sa douleur, douleur physique mais aussi morale puisque pour lui il n'est plus question maintenant de se cacher : *« Mon forfait évident se lit dans ma disgrâce, » (v. 1201).* Le « comble de la misère » (v. 441) serait bien alors pour lui d'être condamné et supplicié pour son attentat sur Rosidor, mais aussi après de verser des « larmes communes » pour de « telles infortunes » (v. 1197) renvoyant à l'échec de son attentat sur Rosidor mais aussi sur Dorise qui en réponse lui a crevé un oeil. Alors que de son côté Dorise sera en peine — Pymante lui n'a pas de peine —pour l'échec de sa tentative d'assassinat sur Caliste avec une incertitude sur *peine* entre la peine morale et la peine juridique (v. 632). Dorise et Pymante ne se marieront pas à la fin.

Aussi le troisième couple est Dorise et Clitandre qui eux seront mariés à la fin. Cependant avant cela c'est le malheur qui touche l'ensemble des personnages qui les atteint surtout eux et qui va les rapprocher. Ainsi, et de manière explicite dans les dernières éditions, le malheur, né du double attentat sur Caliste et Rosidor, participe à la formation des deux couples de la pièce, que ce soit du couple Caliste-Rosidor ou ensuite du couple Dorise-Clitandre.

Enfin le quatrième couple est Clitandre et le Prince dont seules les peines, surtout en ce qui concerne Clitandre, paraissent véritables. Clitandre assume sa propre douleur, refusant de mettre en accusation le pouvoir royal et en avouant qu'elle vient de son propre malheur (v. 1735). Formule peu claire et qui tourne en rond — *douleur* et *malheur* étant au même niveau générique des [états pénibles] — mais qui renvoie à deux choses : la relation sans issue de Clitandre avec Caliste et la relation privilégiée de Clitandre avec le Prince dont il est dit qu'il est le favori avec les jalousies que cela entraîne.

Il n'est rien dit du cinquième couple de la pièce qui est le Roi et Rosidor. Rosidor est le favori du Roi et leur relation privilégiée est à l'origine de la colère du Roi qui l'amène à se tromper sur la réalité et à emprisonner un innocent.

Il est intéressant de souligner une double transformation : *malheurs* en *maux* (v. 152) et *malheurs* en *mal* (v. 449). Ce sont deux exemples distincts où *malheurs* a bien le sens fort de "situation, condition pénible, triste" et non le sens faible d'"événements malheureux" représentant la cause dont on ne tient pas compte, mais pour des raisons différentes. En effet les maux (v. 152) qui concernent Caliste font encore partie du [point de vue social à connotation neutre] comme [états résultant d'un mal] en passant des [états pénibles] à la [douleur], alors que le mal (v. 449) qui touche Pymante fait désormais partie du [point de vue médical à connotation neutre]. Ainsi alors que pour Caliste on reste du côté des sentiments excessifs et de la déraison on passe pour Pymante du côté de la maladie et de la folie.

On distinguera ensuite trois niveaux de lexèmes spécifiques pour les [états pénibles] :

Lexèmes spécifiques : [l'apathie morale 1] (1,1)

Le premier niveau spécifique des [états pénibles] est l'[apathie morale 1] comme "dépression morale" — « état dépressif résultant d'un mal » — qui est représenté par le seul lexème *affliction (*2, 1 v. 691)* « Littér. {Peine profonde}, abattement à la suite d'un coup du sort, d'un grave revers. »

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Lexèmes spécifiques : [la douleur] (10, 26+4)

À ce deuxième niveau spécifique des [états pénibles] de [douleur] on distingue les lexèmes les plus utilisés dans la pièce : *mal (maux) (4+2)* « Souffrance, douleur morale. », et *supplice (7)* « 1. Peine [punition] corporelle grave, très douloureuse, mortelle ou non, infligée par la justice à un condamné. [sens non retenu] 2. Souffrances infligées par les Dieux, par Dieu, en punition des fautes humaines. 3. Souffrance très vive (douleur physique ou, plus souvent, souffrance morale). — Être au supplice : souffrir beaucoup ; fig. être dans une situation très pénible (inquiétude, agacement, impatience, colère réprimée, gêne, timidité). » :

— mal (maux)

1 Rosidor : (seul alors qu'il vient d'embrasser Caliste qu'il croit morte) « Ou bien me [« tristes embrassements »] refusant le trépas où j'aspire, / Laissez faire à mes maux, ils me viennent l'offrir, » (v. 298-99) ; (seul avec Caliste qu'il croit morte) « Blessures dépêchez d'élargir vos canaux, [Blessures, hâtez-vous 1644-1682] / Par où mon sang emporte et ma vie et mes maux. » (v. 311-12) Rosidor et Caliste : (Rosidor au Roi) « Ôtant par un Hymen l'espoir à mes rivaux, / Sire, vous taririez la source de nos maux. » (v. 787-88) 2 Dorise : (à Caliste) « Un fer caché me donne en ces lieux sans secours [en ces lieux écartés 1660-1682] / La fin de mes malheurs dans celle de tes jours ; [La vengeance des maux que me font tes beautés.] » (v. 151-52) ; (déguisée avec les habits de Géronte, à Pymante déguisé en berger) « Prends pitié de mes maux, et durant quelque jours / Tiens moi dans ta cabane, où bornant ma retraite / Je rencontre un asile à ma fuite secrète. [Prends pitié de mes maux pour trois ou quatre jours, / Durant ce peu de temps accorde une retraite / Sous ton chaume rustique à ma fuite secrète, 1660-1682] » (v. 684-86) ; (à Pymante après qu'il lui ait avoué faussement avoir tué Rosidor) « [Tu redoubles mes maux par de tels entretiens.] » (v. 1121 var.)

— supplice : [peine [punition] corporelle infligée par la justice] : ce sème n'est pas retenu

Pymante : (seul après l'échec de sa tentative d'assassinat contre Rosidor, apostrophant la Terre) « N'attends pas qu'un supplice avec ses cruautés [supplice, hélas ! trop mérité 1660-1682] / Ajoute l'infamie à tant de lâchetés, » (v. 439-40) ; (seul après s'être fait crever un œil par Dorise et que son sang qui coule montre à tous sa faute) « Je vois de tous côtés mon supplice approcher, » (v. 1199) ; (le Prince qui vient d'être attaqué par Pymante, aux veneurs) « Je veux qu'à mon retour une prompte justice / Lui fasse ressentir par un cruel [par un juste 1660 ; par l'éclat d'un 1660-1682] supplice, / Sans armer contre lui que les lois de l'État, / Que m'attaquer n'est pas un léger attentat. » (v. 1333-36) ; (le Prince aux veneurs) « Un supplice l'attend qui doit faire trembler / Quiconque désormais voudrait lui ressembler. » (v. 1487-88) ; (au Roi) « Un crime attire l'autre, et de peur d'un supplice / On tâche en étouffant ce qu'on voit d'indice / De paraître innocent à force de forfaits ; » (v. 1769-71) ? Clitandre (Pymante) : (le Roi à Rosidor) « Je le [respect de ce qu'aime le Roi] ferai bien voir. Quand ce perfide tour / Aurait eu pour objet le moindre de ma Cour, / Je devrais au public par un honteux supplice / De telles trahisons l'exemplaire justice, » (v. 795-98)

— supplice : [peine [punition] corporelle infligée par la justice] et [souffrance très vive]

Clitandre : (au Geôlier qui se retire) « Va, porte aux criminels tes regards dont

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

l'horreur / Seule aux cœurs innocents imprime la terreur [Peut seule aux innocents imprimer la terreur. 1660-1682] / Ton visage déjà commençait mon supplice, » (v. 1419-21) ; (au Prince qui vient de lui sauver la tête) « C'est par là [ardeur pour Caliste] que j'avais mérité mon supplice, » (v. 1510) ; (Rosidor à Clitandre) « Il ne te fallait point de plus cruels supplices / Que de te voir toi-même auteur de nos délices, » (v. 1561-62) ; (le Roi à Rosidor, parlant de Clitandre) « Le Prince heureusement l'a sauvé du supplice, » (v. 1849)

— supplice : [souffrances infligées par les Dieux, par Dieu, en punition des fautes humaines]

Pymante : (Clitandre seul en prison) « Traître, qui que tu sois, rival, ou domestique, / Le Ciel te garde encore un destin plus tragique, / N'importe, vif ou mort, les gouffres des enfers / Auront pour ton supplice encor de pires fers, » (v. 1441-44)

— supplice : [souffrance morale très vive]

Clitandre : (au Prince en parlant de Caliste et Rosidor) « C'est toujours elle-même, et sous sa dure loi / Tout ce qu'elle a d'orgueil se réserve pour moi, / Cependant qu'un rival, ses plus chères délices, / Redouble ses plaisirs en voyant mes supplices. » (v. 547-50) ; « Clitandre — Je ne la veux gaigner qu'à force de services. / Le Prince — Tandis tu veux donc vivre en d'éternels supplices ? » (v. 573-74)

À côté de ces deux termes il faut encore en noter d'autres moins utilisés dans le texte : *déplaisir (*2, 1+1, v. 417 var., 1478)* « Vx Chagrin, {peine}. », *ennui, (2, v. 59, 1123)*« Vx Tristesse profonde, grand chagrin. », *gêne (1, v. 1056)* « Vx Torture. @ Tourment, {peine extrême}. », *jalousie (2, v. 753, 1797)* « Sentiment douloureux que font naître, chez la personne qui l'éprouve, les exigences d'un amour inquiet, le désir de possession exclusive de la personne aimée, la crainte, le soupçon ou la certitude de son infidélité. », *larmes (3, v. 246, 1121, 1197)* « 2. Fig. (au plur.) Littér. {Affliction}, chagrin. », *plainte (2, v. 1642, 865)* « Expression vocale de la douleur (par des paroles ou des cris, des gémissements). @ Fig. Chant, cri ou son qui évoque la plainte ou que l'on compare à une plainte. », *souci (1+1, v. 23 var., 224)* « État de l'esprit qui est absorbé par un objet et que cette préoccupation inquiète ou trouble jusqu'à la souffrance morale. », et *tourment (3, v. 345, 352, 1243)* « Littér. Très grande douleur physique, vive souffrance morale. » :

1 Le Prince : (Dorise vient de sauver la vie du Prince qui veut se venger de ce qu'il a appris) « Dorise — Souiller ainsi vos mains de l'innocence [Rosidor] ? / Le Prince — Mon déplaisir m'en donne une entière licence, / J'en veux comme le Roi faire autant à mon tour :» (v. 1477 —79) Pymante : (seul après l'échec de sa tentative d'assassinat contre Rosidor) « Ô honte ! Ô crève cœur ! Ô désespoir ! ô rage ! [Ô honte ! ô déplaisirs ! ô désespoir ! ô rage ! 1660-1682] / Ainsi donc un rival pris à mon avantage / Ne tombe dans mes rets que pour les déchirer, » (v. 417-19) ; (Dorise à Pymante qui vient de lui apprendre qu'il a tué Rosidor) : « Il faut que ma fureur ou l'enfer te punisse, / Le reste des humains ne saurait inventer / De gêne qui te puisse à mon gré tourmenter. » v. (1054-56) ; (seul après que Dorise lui ait crevé un œil) « Ne verser désormais que des larmes communes, / C'est pleurer lâchement de telles infortunes. » (v. 1197-98) ; (Pymante seul à la recherche de Dorise qui vient de lui crever un oeil) « Sus donc, qui me la rend ? Destins, si votre envie, / Implacable pour moi s'obstine à mes

en vertu de la loi du droit d'auteur.

tourments** [Si votre haine encore s'obstine à mes tourments 1660-1682] / Si vous me réservez à d'autres châtiments, [Jusqu'à me réserver à d'autres châtiments] / Faites que je mérite en trouvant l'inhumaine / Par un nouveau forfait une nouvelle peine, » (v. 1242-46) Pymante et Caliste : (Le Roi à Rosidor) « [de voir] Qu'en deux desseins divers pareille jalousie / Même lieu contre vous, et même heure a choisie, » (v. 753-54) Rosidor : (Rosidor à Caliste, par manque de force ne pouvant se suicider et tombant auprès d'elle) « Cesse [Caliste] de me prêter un secours inhumain / Ou ne donne du moins de forces qu'à ma main / Qui m'arrache aux tourments que ton malheur me livre, / Donne-m'en pour mourir comme tu fais pour vivre. [Elle se réveille] » (v. 343-46) ; ? Rosidor : « Rosidor— Si prêt de me quitter… / Caliste — N'achève pas ta plainte, » (v. 865) 2 Caliste : (seule, soupçonnant sur la foi de Dorise que Rosidor la trompe avec Hippolyte) « Toi, que l'œil qui te blesse attend pour te guérir, / Éveille toi, brigand, hâte-toi d'acquérir / Sur l'honneur d'Hippolyte une infâme victoire, [Toi, qui fais ma douleur et qui fit mon souci, / Ne tarde plus volage, à te montrer ici ; / Viens en hâte affermir ton indigne victoire, 1660-1682] » (v. 23-25) ; (Dorise à Caliste, tirant une épée) « Voici qui va trancher tels soucis superflus » (v. 224) ; (seule alors que Rosidor et Lysarque arrivent) : J'entrevois le sujet de mon jaloux ennui, / Et quelqu'un de ses gens qui conteste avec lui. » (v. 59-60) ; (à Rosidor, se réveillant) « Hélas ! qui me rappelle à de nouveaux tourments ? » (v. 352) ? Caliste : (Rosidor à Caliste) « Et déjà la rigueur d'une telle contrainte [refus d'un baiser] / Dans tes yeux languissants met une douce#plainte ; [vers modifiés 1660-1682] » (v. 1641-42) Dorise, le Prince et le Roi : (Le Prince au Roi) « Mais quant à son forfait [de Dorise] un ver de jalousie / Jette souvent notre âme en telle frénésie / Que la raison tombée en un aveuglement / Laisse notre conduite à son dérèglement. / Lors tout ce qu'il produit mérite qu'on l'excuse. » (V, 4, 1797-1801) Dorise : (Seule, laissant Caliste et s'enfuyant après que Rosidor lui eut arraché son épée) « Las ! qu'il me va causer de périls et de larmes ! » (v. 246) ; (Pymante à Dorise dans une caverne où il l'a enlevée) « Tarissez désormais ce déluge de larmes, / Pour rappeler un mort [Rosidor] ce sont de foibles armes, / Et quoi que vous conseille un inutile ennui, / Vos cris et vos sanglots ne vont point jusqu'à lui. » (v. 1121-24)

Rosidor et Caliste éprouvent les maux de rivaux jaloux (v. 753) au travers de deux attentats simultanés. Auparavant Caliste a éprouvé soucis, ennuis et tourments pour la fausse relation amoureuse entre Rosidor et Hippolyte. Après Rosidor éprouvera les maux et le tourment de la fausse mort de Caliste. Ce qui n'empêche par Rosidor et Caliste de s'aimer aussi au travers de leurs plaintes amoureuses (v. 865, v. 1642). Et si la jalousie est à l'origine du forfait de Dorise et de Pymante, elle est aussi à l'origine de la conduite aveugle du Roi qui enferme Clitandre et du Prince qui veut se venger sur Rosidor (v. 1797).

Dorise se distingue de Pymante par le fait qu'elle est la seule à être touchée par des maux qui lui font ressentir plus fortement ce qui lui arrive que ce soit dans ses amours contrariés avec Rosidor, sa tentative manquée d'assassinat sur Caliste qui l'oblige à fuir, ou la nouvelle de la fausse mort de Rosidor pour laquelle elle verse aussi des larmes et montre son ennui.

Pymante ressent du déplaisir pour l'échec de sa tentative d'assassinat sur Rosidor

en vertu de la loi du droit d'auteur.

jusqu'à ce que son échec de se faire aimer de Dorise qui lui crève un œil lui fasse éprouver larmes et tourments. Avant de se venger sur lui, Dorise avait affirmé que la gêne des humains ne serait pas suffisante. Et cette question de la punition de Pymante pour ses crimes ressort au travers du supplice dont il est surtout l'objet comme "peine [punition] corporelle infligée par la justice" mais aussi comme "souffrances infligées par les dieux".

Cependant le supplice concerne surtout Clitandre pour qui il s'agit avant tout de "souffrance morale très vive" née de ses amours malheureux avec Caliste. Ensuite son emprisonnement et son supplice comme "peine [punition] corporelle infligée par la justice" qui approche puisqu'il doit avoir la tête coupée pour l'attentat sur Rosidor, ne se distinguent plus de son supplice moral en relation avec ses amours pour Caliste. Clitandre reconnaît lui-même que ses problèmes viennent de là et que la fourbe de Pymante n'aurait pu lui être imputée sans cet amour déraisonnable pour Caliste.

Mais il y a plus grave puisque au-delà de l'erreur judiciaire c'est l'État qui est remis en cause, donnant une autre résonance à ce supplice comme "peine [punition] corporelle infligée par la justice" à Clitandre, à cet « honteux supplice » qui se veut « exemplaire justice » (v. 795). La justice royale est en faillite comme le fait remarquer Rosidor au Roi dans cette mise en garde contre ses sentiments : « *Que l'âme plus tranquille, et l'esprit plus remis, / Le seul pouvoir des lois perde nos ennemis. » (v. 847-48)*, ou dans ces belles paroles du Prince à propos de Pymante : « *Je veux qu'à mon retour une prompte justice / Lui fasse ressentir par un cruel [par un juste 1660 ; par l'éclat d'un 1660-1682] supplice, / Sans armer contre lui que les lois de l'État, / Que m'attaquer n'est pas un léger attentat. » (v. 1333-36)*, qui se perdent ensuite dans cet appel à la vengeance : « *Innocent il aura d'innocentes victimes, » (v. 1474)*. D'où la conclusion pessimiste du Roi en parlant à Dorise : « *Que le Prince, aujourd'hui te préserve à la fois / Des fureurs de Pymante et des rigueurs des lois . » (v. 1811-12)*.

Il reste la loi des femmes sur les hommes — Dorise sur Pymante : « *[L'amour que j'ai pour vous malgré vos dures lois / Sait trop ce qu'il vous doit et ce que je me dois.] » (v. 1121 var.)* ; Caliste sur Clitandre : *(Clitandre au Prince) « C'est toujours elle-même, et sous sa dure loi / Tout ce qu'elle a d'orgueil se réserve pour moi, » (v. 547-48)* — ou la loi du sort : *(Dorise après l'échec de sa tentative d'assassinat) « Fâcheuse loi du sort qui s'obstine à ma peine ! » (v. 641)*.

Lexèmes spécifiques : [la tristesse] (6, 13+1)

À ce troisième niveau spécifique des [états pénibles] de [tristesse] on notera *affliction (*2, 1, v. 691)* « Littér. Peine profonde, {abattement} à la suite d'un coup du sort, d'un grave revers. », *amertume (1, v. 146)* « Sentiment durable de tristesse mêlée de rancœur, lié à une humiliation, une déception, une injustice du sort. », *déplaisir (*2, 1+1, v. 417 var., 1478)* « Vx {Chagrin}, peine. », *désespoir (4, v. 417, 428, 444, 1130)* « Affliction extrême et sans remède ; état d'une personne qui n'a pas d'espoir. @ Au pl. Les désespoirs : les moments, les accès de désespoir. », *langueur (2, v. 339, 543)* « Mod. Mélancolie douce et rêveuse, tristesse vague. » et *larmes (*2, 3, v. 246, 1121, 1197)* « Fig. (au plur.) Littér. Affliction, {chagrin}. » :

1 Clitandre : (en réponse au Prince qui lui demande de parler de ses amours) « Ce récit ennuyeux de ma triste langueur, / Mon Prince, ne vaut pas le tirer en

longueur, » (v. 543-44) Le Prince : (Dorise vient de sauver la vie du Prince qui veut se venger de ce qu'il a appris) « Dorise — Souiller ainsi vos mains de l'innocence [Rosidor] ? / Le Prince — Mon déplaisir m'en donne une entière licence, / J'en veux comme le Roi faire autant à mon tour :» (v. 1477 —79) Pymante : (seul après l'échec de sa tentative d'assassinat contre Rosidor) « Ô honte ! Ô crève cœur ! Ô désespoir ! ô rage ! [Ô honte ! ô déplaisirs ! ô désespoir ! ô rage ! 1660-1682] / Ainsi donc un rival pris à mon avantage / Ne tombe dans mes rets que pour les déchirer, » (v. 417-19) ; (à lui-même alors que Rosidor vient d'échapper à la mort) « Retournons animés d'un courage plus fort, / Retournons, et du moins perdons-nous dans sa mort. / Sortez de vos cachots, infernales furies, / Apportez à m'aidez toutes vos barbaries, / Qu'avec vous tout l'enfer m'assiste en ce dessein [Qu'avec vous tout l'Enfer m'aide en ce noir dessein, (1663-82)] / Qu'un sanglant désespoir me verse dans le sein, / [...] En vain cruelles sœurs, ma fureur vous appelle, » (v. 424-28, 433) ; (après l'échec de sa tentative d'assassinat contre Rosidor et demandant à la terre de l'engloutir pour lui éviter l'infamie d'un supplice v. 439) « Dedans mon désespoir tout me fuit, ou me nuit, / La terre n'entend point la douleur [« lâchetés » v. 440 = tentatives avortées de mort contre Rosidor] qui me presse, / Le Ciel me persécute, et l'enfer me délaisse. » (v. 444-46) ; (seul après que Dorise lui ait crevé un œil) « Ne verser désormais que des larmes communes, / C'est pleurer lâchement de telles infortunes. » (v. 1197-98 Rosidor : (à Caliste qu'il croyait morte) « Mais insensiblement je retrouve Caliste, [Mais je vois s'entrouvrir les beaux yeux de Caliste 1660-1682] / Ma langueur m'y reporte, et mes genoux tremblants [suppression des vers suivants] / Y conduisent l'erreur de mes pas chancelants. » (v. 338-40) 2 Caliste : (à Dorise qui ne veut pas que la colère de Caliste ne soit que de belles paroles, de l'air qui l'empêche d'aller plus loin) « Mais c'est à faute d'air que le feu s'amortit. [Ce n'est que faute d'air 1660-1682] / Allons et tu verras qu'ainsi [avec de l'air = paroles] le mien [feu = ardeur et « courroux » v. 140] s'allume, / Que par là ma douleur accroît son amertume, [Que ma douleur aigrie en a plus d'amertume] / Et qu'ainsi mon esprit ne fait que s'exciter / Aux dessins enragés qu'il veut exécuter. [À ce que ma colère à droit d'exécuter.] » (v. 144-48) Dorise : (Seule, laissant Caliste et s'enfuyant après que Rosidor lui eut arraché son épée) « Las ! qu'il me va causer de périls et de larmes ! » (v. 246) ; (à Pymante lui aussi déguisé et qu'elle vient de rencontrer) « Hélas ! et plût aux Dieux que mon affliction / Fût seulement l'effet de quelque fiction. » (v. 691-92) ; (Pymante à Dorise dans une caverne où il l'a enlevée) « Tarissez désormais ce déluge de larmes, / Pour rappeler un mort [Rosidor] ce sont de foibles armes, / Et quoi que vous conseille un inutile ennui, / Vos cris et vos sanglots ne vont point jusqu'à lui. » (v. 1121-24) ; (à Pymante qui vient de lui avouer avoir tué Rosidor) « Sus donc, sus, mes sanglots, redoublez vos secousses, / Pour un tel désespoir vous les avez trop douces, » (v. 1129-30)

Ce sont Pymante et Dorise, les deux personnages qui commettent les deux crimes à l'origine de la pièce, qui supportent toute la tristesse.

A côté de la langueur de Clitandre dans ses affaires amoureuses avec Caliste ou de celle de Rosidor lorsqu'il retrouve Caliste qu'il croyait morte, à côté aussi du déplaisir du Prince qui vient d'apprendre de Dorise que Clitandre a été accusé à tort du crime de Pymante, il y a la grande tristesse de ce dernier atteint de déplaisirs et plongé dans un profond désespoir — le mot est présent trois fois — après l'échec de sa tentative

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

d'assassinat sur Rosidor.

Il y également à côté de l'amertume de Caliste à propos des relations supposées entre Rosidor et Hippolyte, la grande tristesse de Dorise : larmes et affliction pour l'échec de son attentat sur Rosidor, larmes et désespoir ensuite pour la mort supposée de celui-ci.

[L'apathie morale (2)] : [faiblesse] (2, 6)

[L'apathie morale (2)] — différente de celle dépendant d'un [état résultant d'un mal] — est représentée par un seul lexème utilisé fréquemment dans le texte et dépendant du sème [faiblesse] : *lâcheté (5)* : « 1. Vieilli ou littér. Manque d'énergie, de fermeté, qui fait reculer devant l'effort et subir passivement les influences extérieures. 2. Cour. Manque de bravoure, de courage (fermeté) devant le danger. @ Manque de courage moral [665] , de franchise, de dignité, qui porte à l'hypocrisie, à la fausseté, à profiter de l'impunité. 3. Une, des lâchetés : action, manière d'agir d'un lâche. » :

Pymante : (seul après l'échec de sa tentative d'assassinat contre Rosidor) « N'attends pas qu'un supplice avec ses cruautés [supplice, hélas ! trop mérité 1660-1682] / Ajoute l'infamie à tant de lâchetés, » (v. 439-40) ; (Dorise à Pymante qui lui demande de juger son amour à l'excès de son ardeur qui lui a fait commettre un crime sur Rosidor) « Non, non, ta lâcheté que j'y vois trop certaine / N'a servi qu'à donner des raisons à ma haine, » (v. 1149-50) ; (au Roi) « Votre seule faveur a fait ma lâcheté, / Vous dis-je, et cet objet dont l'amour me consomme, [me transporte. 1644-1682] » (v. 1756-57) ? Clitandre (Pymante) : (Rosidor à l'adresse de celui qui s'enfuit masqué et déguisé après son attentat manqué contre lui) « Traître, traître rival, crois-tu que ton absence [Trop indigne rival, 1660-1682] / Donne à tes lâchetés quelque ombre d'innocence, » (v. 265-66) ; (Pymante après le passage d'une troupe d'archers) « Corps [de Géronte et Lycaste] qui gardent tous deux un naturel si traître / Qu'encore après leur mort ils vont trahir leur maître [Clitandre], / Et le faire l'auteur de cette lâcheté / Pour mettre à ses dépens Pymante en sûreté. » (v. 497-500)

À côté de ce terme il faut encore noter un autre lexème moins utilisé : *impuissance (1, v. 605)* « 1. Manque de puissance, de moyens suffisants pour faire qqch. 2. Caractère de ce qui est impuissant. »

La lâcheté concerne le seul Pymante et son attentat manqué sur Rosidor, vu soit directement au travers de son auteur soit indirectement au travers d'autres personnages qui font erreur sur la culpabilité de Clitandre, ainsi que le faux crime sur Rosidor qu'il s'attribue devant Dorise. Pymante explique ses lâchetés par la nécessité de se faire bien voir par le Roi et par son amour excessif pour Dorise.

[La haine] (2, 8+4)

[La haine] est représentée par un seul lexème utilisé fréquemment : *haine (7+4)* « 1. Sentiment violent qui pousse à vouloir du mal à qqn et à se réjouir du mal qui lui arrive. 2 Aversion profonde pour qqch. » :

1 Destins : (Pymante seul après la tentative d'assassinat contre Rosidor) « Lui

[665] Il s'agit ici du « plan moral ».

en vertu de la loi du droit d'auteur.

rendre contre moi l'impossible possible, / C'est le favoriser par miracle visible, / Tandis que votre haine a pour moi tant d'excès / Qu'un dessein infaillible avorte sans succès. [Lui rendre contre moi l'impossible possible, / Pour rompre le succès d'un dessein infaillible, / C'est prêter un miracle à son bras sans secours, / Pour conserver son sang au péril de mes jours 1660-682] » (393-96) ; (Pymante qui vient de se faire crever un œil par Dorise) « Sus donc, qui me la rend ? Destins, si votre envie, / Implacable pour moi s'obstine à mes tourments [Si votre haine encore s'obstine à mes tourments 1660-1682] / Si vous me réservez à d'autres châtiments, [Jusqu'à me réserver à d'autres châtiments] / Faites que je mérite en trouvant l'inhumaine / Par un nouveau forfait une nouvelle peine, » (v. 1242-46) ? Ennemi puissant (justice royale) : (Dorise déguisée demandant au berger Pymante un abri) « [D'un ennemi puissant la haine me poursuit, 1660-1682] » (704 var.) Le Roi : (Cléon seul) « Me voilà de sa mort [Clitandre] le véritable auteur, / Sur mes premiers soupçons le Roi mis en cervelle [666] / Devint préoccupé d'une haine mortelle, » (v. 1108-10) Rosidor : (Dorise seule après l'assassinat manqué contre Caliste) « N'attends plus, n'attends plus que haine de sa part, » (v. 651) 2 ? Caliste : (Rosidor seul dans son lit) « Clitandre qui jamais n'attira que sa haine / Ne peut plus m'opposer le Prince, ni la Reine, » (v. 1553-54) Dorise : (tirant une épée cachée et saisissant Caliste) « Voici dont je vais rendre en te privant de vie / Ma flamme bien heureuse et ma haine assouvie. [Voici dont je vais rendre, aux dépens de ta vie / Et ma flamme vengée et ma haine assouvie, 1660-1682] » (v. 225-26) ; (Dorise seule après l'assassinat manqué contre Caliste) « Je sauve mon amour et je manque à ma haine, / Ces contraires succès demeurant sans effet / Font naître mon malheur de mon heur imparfait. » (v. 642-44) ; (Pymante à Dorise) « M'ayant traité toujours en homme de leur sorte [villageois] / Vous croyez aisément à l'habit que je porte [Votre haine pour moi fut toujours assez forte / Pour déférer sans peine à l'habit que je porte ; 1660-1682] » (v. 989-90) ; (à Pymante qui lui a faussement affirmé avoir tué Rosidor) « [Ce courroux dont tu ris en fera la conquête / De quiconque à ma haine exposera ta tête, 1660-1682] » (v. 1120 var.) ; (Dorise à Pymante qui lui demande de juger son amour à l'excès de son ardeur qui lui a fait commettre un crime sur Rosidor) « Non, non, ta lâcheté que j'y vois trop certaine / N'a servi qu'à donner des raisons à ma haine, » (v. 1149-50)

Pymante et Dorise s'opposent à nouveau ici. Pymante accuse la haine des Destins par deux fois qui lui ont fait repousser la conquête de Caliste lors de ses deux attentats manqués : l'un vrai sur Rosidor et l'autre faux sur le même Rosidor — la deuxième fois le mot *haine* est dans une variante où il remplace *envie*. Dorise de son côté affirme plusieurs fois sa haine, que ce soit sa haine de Caliste dont elle est jalouse ou que ce soit surtout sa haine de Pymante lorsqu'elle apprend de sa bouche qu'il a tué Rosidor.

Parmi les autres personnages, Cléon rapporte la haine du Roi à l'encontre de Clitandre, et Dorise celle de Rosidor à son encontre, tandis que la haine que Rosidor prête à Caliste à l'encontre de Clitandre est douteuse.

[La honte] (3, 8)

Pour [la honte] on retiendra le terme *honte (6)* « Sentiment pénible de son infériorité,

[666] ***« Tenir en inquiétude, dans l'embarras. » Couton, 1980, p. 1175***

en vertu de la loi du droit d'auteur.

de son indignité ou de son abaissement dans l'opinion des autres (sentiment du déshonneur). » :

1 Pymante : (seul) « Ô honte ! Ô crève cœur ! Ô désespoir ! ô rage ! [Ô honte ! ô déplaisirs ! ô désespoir ! ô rage ! 1660-1682] / Ainsi donc un rival pris à mon avantage [Rosidor] / Ne tombe dans mes rets que pour les déchirer, » (v. 417-19) Le Roi : (Le Roi à Pymante) « Ôtez-le-moi d'ici, je ne puis voir sans honte / Que de tant de forfaits il tient si peu de compte. » (v. 1777-79) 2 Dorise : (seule alors qu'elle vient de revêtir l'habit de Géronte) « Quelle honte importune au visage te monte / Pour un sexe quitté dont tu n'es que la honte ? » (v. 609-10) ; (Dorise, toujours avec l'habit de Géronte, et le Prince qu'elle vient de sauver) « Dorise — […] La honte de paraître en un tel équipage / Coupe ici ma parole, et l'étouffe au passage, / Souffrez que je reprenne en un coin de ces bois / Avec mes vêtements l'usage de la voix, / Pour vous conter le reste en habit plus sortable. / Le Prince — Cette honte me plaît, ta prière équitable / En faveur de ton sexe, et du secours prêté / Suspendra jusqu'alors ma curiosité. » (v. 1353-60) ? Sexe féminin : (Rosidor à Caliste) « Nous ne nous en servons [importunités] que pour vous obliger, / C'est par où notre ardeur supplée à votre honte, / Mais l'un et l'autre y trouve également son compte, » (v. 1628-30)

Le sentiment de honte concerne d'abord le sexe féminin. Que ce soit d'une manière générale les femmes comme le souligne Rosidor, ou que ce soit d'une manière particulière Dorise qui a échoué dans sa tentative de crime et qui se voit obligée pour se sauver de se cacher en revêtant l'habit de Géronte. Ce déguisement masculin représente pour elle sa faute. Aussi est-il l'élément qui l'empêche de révéler la vérité et c'est en le quittant qu'elle retrouvera la parole et pourra se racheter. Le Prince prend cette honte comme un désir de rachat qu'il accepte.

Le sentiment de honte concerne ensuite Pymante dont le projet assassin n'a pu aboutir, mais aussi le Roi qui se sent affecté par le peu de repentir de Pymante. La honte du Roi s'explique mal sauf si l'on considère que la faute de Pymante est aussi celle du Roi qui n'a pas su se montrer juste envers l'innocent Clitandre. Et pour le Roi supprimer Pymante revient à supprimer sa propre honte. Alors que Pymante n'a aucun moyen de rachat en étant en quelque sorte le bouc émissaire qu'on sacrifie pour le bien de la communauté. Aussi c'est là que l'on rejoint à nouveau la folie à travers le personnage de Pymante qui « représente bien alors le négatif qui par contraste, fait apparaître la normalité sociale ou individuelle. » comme l'explique Roland Jacquard. Car en effet la fonction sociale du fou est d'être le « sacrifice expiatoire du bouc émissaire » où « la société se purifie en transférant et en fixant ses frayeurs et ses contradictions sur une image mythique. » Et « plus l'écart entre les prescriptions morales et le comportement social réel est grand, plus se fera sentir le besoin de sacrifier des boucs émissaires afin de maintenir le mythe social selon lequel l'homme vit selon les éthiques qu'il professe officiellement. » [667] L'on mesure mieux alors le sens de la folie de Pymante et les raisons de son écart d'une société qui au travers du Prince et du Roi professe une certaine éthique de justice et en applique une autre fondée sur les sentiments. Rosidor au Roi : *« Du moins, Sire, apaisez l' ardeur qui vous transporte , / Que l'âme plus tranquille, et l'esprit plus remis, / Le seul pouvoir des lois perde nos ennemis. » (v. 846-48)* ; Le Prince :

667 Jacquard, 1992, p. 14.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

« Sans armer contre lui que les lois de l'État, » (v. 1335) et « *Innocent il aura d'innocentes victimes, » (v. 1474)*.

[La peur] (6, 18+4)

On distingue deux sortes de peur. Celle qui correspond au [fait d'envisager quelque chose avec crainte] et celle qui correspond au [fait de prendre conscience d'un danger réel ou imaginaire].

Lexèmes spécifiques : [le fait d'envisager quelque chose avec crainte] (2, 6+1)

On notera à ce premier niveau le lexème *peur (6)* « (Sens faible). La, une peur de (suivi d'un nom, d'un infinitif) : appréhension ; souci, désir d'éviter une chose considérée comme désagréable. », très utilisé, :

1 Clitandre et le Prince : (le Prince seul qui vient d'échapper à un éclair qui vient de foudroyer son cheval dans la tempête) « Pour le moins, Dieux, s'il [Clitandre] court quelque danger fatal, [Pour le moins, justes Dieux, s'il court quelque danger 1660-1682] / Qu'il en ait comme moi plus de peur que de mal. » (v. 1291-92) Pymante : (à lui-même déguisé, craignant d'être découvert par Dorise déguisée qu'il n'a pas reconnue) « Simple ! J'ai peur encore que ce malheur m'advienne, / Et je puis éviter ma perte par la sienne, » (v. 717-18) ; (au Roi) « Un crime attire l'autre, et de peur d'un supplice / On tâche en étouffant ce qu'on voit d'indice / De paraître innocent à force de forfaits ; » (v. 1769-71) ? Rosidor : (Caliste à Rosidor qui cloué au lit avoue son regret de ne plus pouvoir prendre sans demander) « En effet, il est vrai, de peur qu'on te refuse / Sans rien dire souvent, et par force, tu prends. » (v. 1614-15) 2 Caliste : (seule à la recherche de Rosidor et d'Hippolyte) « Je ne sais lequel [Dorise ou l'amour] croire, et j'aime tant ce doute / Que j'ai peur d'en sortir en entrant dans cette route ; » (v. 33-34)

À côté de *peur* on peut ajouter *inquiétude (*2, 1+1)* « Cour. {État pénible}, trouble déterminé par l'attente d'un événement, d'une souffrance que l'on appréhende, par l'incertitude, l'irrésolution où l'on est. » :

Cléon : (à un veneur alors qu'il est à la recherche du Prince dont le cheval a été trouvé mort) « Tes avis qui n'ont rien que de l'incertitude / N'ôtent point mon esprit de son inquiétude,» (v. 1365-67) ? Rosidor : (à Caliste : « [Prends soin de te guérir et les miens [de vœux] plus contents 1660-1682] ») « [Cet énigme enjoué n'a point d'incertitude / Qui soit propre à donner beaucoup d'inquiétude, 1660-1682] » (v. 1692 var.)

Lexèmes spécifiques : [le fait de prendre conscience d'un danger réel ou imaginaire] (4, 12+3)

On notera à ce deuxième niveau le lexème *effroi (6+1)* « Littér. Grande frayeur, souvent mêlée d'horreur, qui glace, qui saisit. », très utilisé :

1 ? Clitandre (Pymante) : (Rosidor à Pymante déguisé qui fuit et qu'il prendra pour Clitandre après avoir reconnu des deux cadavres v. 258) « Marche, sans emprunter d'ailes de ton effroi, / Je ne cours point après de tels coquins que toi, [après des lâches comme toi. 1660-1682] » (v. 255-56) ; ? Pymante : (seul après le passage d'une troupe d'archer) « Je n'ai dans mes forfaits rien à craindre, et Lysarque / Sans trouver mes habits n'en peut avoir de marque, / Que s'il ne les voit pas, lors sans aucun effroi, [Mes habits rencontrés sous les yeux de

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Lysarque/ Peuvent de mes forfaits donner seuls quelque marque, / Mais s'il ne les voit pas, lors sans aucun effroi 1660-1682] / Eux sitôt repris je retourne vers le Roi, [Je n'ai qu'à me ranger en hâte auprès du Roi, 1644-1682] » (v. 501-04) Suite du Prince : (le Prince après que l'orage ait foudroyé son cheval) « L'effroi de la tempête ou l'ardeur de la chasse, / Cette ardeur les emporte [ses gens] ou la frayeur les glace. [Tous mes gens écartés par un subit effroi, / Loin d'être à mon secours, ont fui d'autour de moi, / Ou déjà dispersés par l'ardeur de la chasse, / Ont dérobé leur tête à sa fière menace. 1660-1682] » (v. 1281-82) 2 Caliste : (à Rosidor alors qu'elle vient de se réveiller le prenant pour un des assassins) « Pardonne-moi, mon cœur, encor pleine d'effroi [Ne m'en fais point un crime : encor pleine d'effroi 1660-1682] / Je t'ai méconnu qu'en songeant trop à toi, » (v. 359-60) Dorise : (seule alors qu'elle vient de revêtir les habits de Géronte comme une honte) « Ici de tous côtés l'effroi suit mon erreur, / Et je suis à moi-même une nouvelle horreur : [Et j'y suis à moi-même 1660-1682] » (v. 623-24) ; (à Pymante qui vient de lui apprendre faussement avoir tué Rosidor) « Qu'une idole ? Ah ce mot me donne de l'effroi, » (v. 1027) ; (Pymante au milieu de la tempête, à la poursuite de Dorise qui lui a crevé un œil) « Quelque part où la peur [où l'effroi 1660-1682] porte ses pas errants, / Il [les éclairs] sont entrecoupés de mille gros torrents. » (v. 1267-68)

Cependant à côté d'*effroi* il faut signaler d'autres termes moins utilisés comme *frayeur (2)* « Peur très vive, généralement passagère, provoquée par un danger réel ou supposé. », *peur (1+2)* « 1. La peur. (Sens fort) Phénomène psychologique à caractère affectif marqué, qui accompagne la prise de conscience d'un danger réel ou imaginé, d'une menace. 2. Une peur (ou la peur) (et adj.) : l'émotion de peur qui saisit qqn dans une occasion précise. », et *terreur (2)* « Peur extrême qui bouleverse, paralyse. @ Au pl. Alarme. @ Par ext. Vive angoisse. — Terreurs nocturnes : crises d'angoisse chez l'enfant, entraînant le réveil, mais ne laissant aucun souvenir. » :

1 Clitandre : (seul en prison à l'arrivée du Geôlier) « Mais on ouvre, et quelqu'un dans cette sombre horreur / De son visage affreux redouble ma terreur. » (v. 935-36) ; (au Geôlier qui s'en va) « Va, porte aux criminels tes regards dont l'horreur / Seule aux cœurs innocents imprime la terreur [Peut seul aux innocents imprimer la terreur. 1660-1682] » (v. 1419-20) ? Rosidor : (Caliste à Rosidor au lit) « [Doute donc, sois en peine, et montre un cœur gêné / D'une amoureuse peur d'avoir mal deviné ; 1660-1682] » (v. 1692 var.) Suite du Prince : (le Prince après que la l'orage eut foudroyé son cheval) « L'effroi de la tempête ou l'ardeur de la chasse, / Cette ardeur les emporte [ses gens] ou la frayeur les glace. [Tous mes gens écartés par un subit effroi, / Loin d'être à mon secours, ont fui d'autour de moi, / Ou déjà dispersés par l'ardeur de la chasse, / Ont dérobé leur tête à sa fière menace. 1660-1682] » (v. 1281-82) Veneurs : (3e veneur à Cléon après la tempête) « Chacun plein de frayeur au bruit de la tempête / Qui ça, qui là cherchait où garantir sa tête, » (v. 1377-78) 2 Caliste : (à Dorise alors que Rosidor pour se défendre vient d'arrache l'arme qui allait la tuer) « C'est lui-même de vrai. Rosidor, ah ! je pâme, / Et la peur de sa mort ne me laisse point d'âme. » (v. 249-50) ? Caliste : (à Rosidor) « N'use point avec moi de ce discours moqueur, / On sait bien ce que c'est des blessures du cœur, [Tu m'as rendu mon change, et m'as fait quelque peur, / Mais je sais le remède aux blessures du cœur. 1660-1682 (v. 1692 var.)] » (v. 1691-92) Dorise : (Pymante au milieu de la tempête, à la

en vertu de la loi du droit d'auteur.

poursuite de Dorise qui lui a crevé un œil) « Quelque part où la peur [où l' effroi 1660-1682] porte ses pas errants, Il sont entrecoupés de mille gros torrents. » (v. 1267-68)

Pymante et Dorise s'opposent encore par leur attitude en face de la peur. En effet seule la peur au sens faible touche Pymante — peur que son forfait soi connu à la Cour et peur du supplice — alors qu'inversement seule la peur au sens fort touche Dorise — lorsqu'il lui faut se déguiser après son attentat manqué, puis lorsque Pymante lui apprend faussement qu'il a tué Rosidor, et enfin lorsqu'elle fuit devant la furie de celui qui veut la tuer. Pymante joue avec sa peur — la peur au sens fort (v. 501) — lorsqu'il rencontre la troupe d'archers, et sans doute lui faut-il ces émotions fortes : « *Que j'aime ce péril dont la douce [vaine 1644-1682] menace / Promettait un orage et se tourne en bonace, » (v. 489-90)*. Aussi est-il permis de remettre en cause l'accusation de Rosidor à l'encontre de celui qu'il ne connaît pas encore et qui fuit par peur au sens fort (v. 255).

Concernant Clitandre, si le Prince peut encore imaginer pour lui « plus de peur que de mal » — au sens faible : v. 1291 —, lui dans sa prison est au prise avec la vraie peur (v. 935, v. 1419).

Le jeu amoureux entre Rosidor et Caliste évolue de la peur au sens faible — Rosidor sûr de lui (1614, 1692 var.) ; Caliste jalouse (v. 33) — à la peur au sens fort — Caliste devant le danger que court Rosidor (v. 249), puis pensant être allée trop loin avec lui dans le jeu amoureux (v. 1691) ; et Rosidor toujours trop sûr de lui (v. 1692 var.).

[La violence] [avec rudesse] (3, 5)

En ce qui concerne [la violence] [manifestée par une certaine rudesse] un terme se distingue des autres : *horreur (6+1)* « I Sens subjectif 1. Impression violente causée par la vue ou la pensée d'une chose affreuse ou repoussante. [Littér. Sentiment de crainte, mêlé d'admiration, de respect devant l'inconnu ou le sublime.] 2. Sentiment violemment défavorable qu'une chose inspire. II Sens objectif Caractère de ce qui inspire ou peut inspirer de l'effroi, de la répulsion. [cause] » :

— horreur : sens subjectif

Dorise : (au Prince qui veut la garder à la Cour pour l'avoir sauvé) « N'arrêtez point au monde un sujet odieux, [un objet odieux, 160-1682] / De qui chacun d'horreur détournerait les yeux. » (v. 1823-24) Prison (le Roi) : (Clitandre en prison à l'arrivée du Geôlier) « Mais on ouvre, et quelqu'un dans cette sombre horreur / De son visage affreux redouble ma terreur. » (v. 935-36)

— horreur : sens objectif (cause) [668]

1 ? Clitandre (Pymante) : (Rosidor à Caliste, se trompant sur les intentions de la Reine) « [Quoi, la Reine ose encor soutenir mon rival, / Et sans voir d'horreur d'une action si noire...] » (v. 1692 var.) Le Geôlier (le Roi) : (Clitandre au Geôlier qui s'en va) « Va, porte aux criminels tes regards dont l'horreur / Seule aux cœurs innocents imprime la terreur [Peut seul aux innocents imprimer la terreur. 1660-1682] » (v. 1419-20) Géronte : (Rosidor après la fuite de Pymante) « Voilà son écuyer, dont la pâleur exprime / Moins de traits de la mort que d'horreurs de son crime, » (v. 261-62) Pymante : (seul à la recherche de Dorise qui lui a crevé un

[668] Nous ne retenons normalement pas la cause. Mais il peut être intéressant ici d'en tenir compte.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

œil) « Prenons dorénavant pour guide les hasards, / Quiconque rencontré n'en saura de nouvelle [Quiconque ne pourra me montrer la cruelle, 1660-1682] / Que son sang aussitôt me réponde pour elle, / Et ne suivant ainsi qu'une incertaine erreur / Remplissons tous ces lieux de carnage et d'horreur. » (v. 1252-56) 2 Dorise : (seule après avoir revêtu l'habit de Géronte) « Et je suis à moi-même une nouvelle horreur : [Et j'y [effroi] suis 1660-1682] » (v. 624)

Cependant à côté d'*horreur* il faut signaler deux autres termes moins utilisés : *effort (2)* et *rudesse (1)*.

2.2.1.2— La recherche des gloses

La recherche des gloses nous conduit maintenant à traiter, en complément de l'étude du champ générique de la folie et de la déraison, des mots appartenant à diverses catégories grammaticales à l'intérieur d'expressions complexes parlant également de la folie et de la déraison.

On a premièrement regroupé les mots constitutifs des gloses suivant un plan syntagmatique pour retrouver le découpage en trois expressions complexes renvoyant aux trois sémèmes définis plus hauts à partir des trois axes généraux des causes, des sujets et des conséquences, mais aussi à une inscription dans l'anormalité par la combinaison des axes de la nature et du lieu. Ainsi d'un point de vue sémantique, l'équation sémique des gloses se présente comme la combinaison de six sèmes choisis à partir des trois grands axes des causes, des sujets, et des conséquences et des axes secondaires de la nature et du lieu.

On a deuxièmement fait se succéder les gloses suivant sur un plan paradigmatique regroupant les mots constitutifs sur les différents axes généraux et secondaires. Les gloses ont par ailleurs été rassemblées suivant des lieux uniques sur l'axe des sujets. Ainsi il y a huit sèmes de ce type pour *Clitandre* qui sont les lieux où se concentrent la folie et la déraison dans soixante-dix gloses dont trois variantes : [âme] (9 gloses), [cerveau/velle] (1 glose + 1 var.), [cœur] (3 gloses + 1 var.), [esprit] (14 gloses), [je] (26 gloses + 1 var.), [jugement] (2 gloses), [pensée/mémoire] (2 gloses), [raison] (5 gloses), [sens (les ou le)] (5 gloses).

2.2.2— La démarche sémasiologique

La démarche sémasiologique menée en contexte dans une perspective synchronique au XVIIe siècle nous conduit à envisager maintenant la polysémie du mot *folie* — champ sémasiologique à un signifiant — en même temps que sa famille historique et synchronique — champ sémasiologique à plusieurs signifiants.

Cependant le mot *folie* n'étant pas utilisé dans *Clitandre*, l'étude sera restreinte au champ sémasiologique dérivationnel composé du seul signifiant *folle/folles* correspondant à la famille synchronique de *folie*. Les deux occurrences dont une variante de ce lexème sont répertoriées dans une grille sémantico-grammaticale à double entrée — *Annexe 21*. Le champ sémasiologique de *folie* étendu aux dérivés est donc un champ à un signifiant actualisé dans deux occurrences dont une variante.

L'arbre sémasiologique de *folie* que nous présentons ensuite pour *Clitandre* est

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

également réduit à cet unique dérivé *folle — Annexe 22*. Il a été construit en nous appuyant sur la structure sémasiologique déjà élaborée en langue à partir du mot *folie* pour un locuteur du XVIIe siècle. Ainsi le champ sémasiologique de *folie* étendu à ses dérivés comprend un sémème unique qui renvoie à la déraison et qui est représenté dans deux occurrences : une du texte de l'édition de référence et une variante.

Dans la représentation sémasiologique en arbre la déraison est située au centre. Elle est représentée par un sémème appartenant à la classe sémantique //[changements humains hors norme du point de vue social à connotation négative// et à la sous-classe //manquement à la raison// du côté su sème [non-respect et manque de jugement] : /folle/ (2) (raisons d'amour) 907/ et / folle (vanité) 803 var./ Ce sémème renvoie à différents sémèmes de *folie* suivant les dictionnaires : /FOLIE-RIC$_{1b}$/« 1. [b] Sotise [fait de ; action]. », /FOLIE-ACA$_{2c}$/« 2. Signifie aussi : [c] Faute [le fait de] de jugement. [ACA2.2] Il a fait une grande folie de se défaire de sa charge. [ACA2.3] Quelle folie de ne songer point à l'avenir. », /FOLIE-LIT$_{3}$/« Par exagération, {absence de raison, extravagance,} manque de jugement. C'est folie de compter sur dix ans de vie, La Font., Fable, VI, 19. », et /FOLIE$_{3aa'}$/« 3. [a] Manque [a'] de [fait de] jugement - Locution. [3.2] C'est folie de vouloir... : il est fou, absurde de... Aveuglement, inconscience. - Locution. [3.3] C'est folie, c'est de la folie de..., que de... C'est de la folie, de la pure folie, de la folie furieuse. Aberration, absurdité, bêtise, connerie (vulgaire), crétinisme, délire (figuré), imbécillité. [3.6] Folie douce : sans conséquence grave. [3.7] En interjection. Folie ! : c'est de la folie. » :

<u>Clitandre</u> : (le Roi à Rosidor) « Je lui ferai sentir à ce traître Clitandre, / Quelque part que mon fils y puisse ou veuille prendre, [que le Prince y puisse 1663-1682] / Combien mal à propos sa sotte vanité [sa <u>folle</u> vanité 1660-1682] / Croyait dans sa faveur [du prince] trouver l'impunité. / Je le tiens l'affronteur ; un soupçon véritable [Je tiens cet assassin, un soupçon véritable, 1644-1682] / Que m'ont donné les corps d'un couple détestable / M'avait si bien instruit de son perfide tour, [De son lâche attentat m'avait si bien instruit, 1660-1682] / Qu'il s'est vu mis aux fers sitôt que de retour. [Que déjà dans les fers il en reçoit le fruit. 1660-1682] » (v. 801-08) ; (seul en prison) « Je les sens, je les vois, mais mon âme innocente / Dément tous les objets que mon œil lui présente, / Et le désavouant défend à ma raison / De me persuader que je suis en prison. / Doncques aucun forfait, aucun dessein infâme [Jamais aucun forfait, aucun dessein infâme 1660-1682 et variantes suivantes] / N'a jamais pu souiller ni ma main ni mon âme, [N'a pu souiller ma main, ni glisser dans mon âme,] / Et je suis retenu dans ces funestes lieux ? / Non, cela ne se peut, vous vous trompez mes yeux, / Vous aviez autrefois des ressorts infaillibles [J'aime mieux rejeter vos plus clairs témoignages,] / Qui portaient en mon cœur les espèces visibles, [J'aime mieux démentir ce qu'on me fait d'outrages,] / Mais mon cœur en prison [Caliste] vous renvoie à son tour [suppressions de ce vers et des suivants jusqu'à 910] / L'image et le rapport de son triste séjour. / Triste séjour ! que dis-je ? Osai-je appeler triste / L'adorable prison ou me retient Caliste ? / En vain dorénavant mon esprit irrité / Se plaindra d'un cachot qu'il a trop mérité, / Puisque d'un tel blasphème il s'est rendu capable. / D'innocent que j'entrai, j'y demeure coupable. /<u>Folles</u> raisons d'amour, mouvements égarés, / Qu'à vous suivre mes sens se trouvent préparés ! / Et que vous vous jouez d'un esprit en balance, / Qui veut

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

croire plutôt la même extravagance / Que de s'imaginer, sous un si juste Roi, [Que de m'imaginer sous un si juste Roi / Qu'on peuple les prisons d'innocents comme moi. [Qu'on peuple les prisons d'innocents comme moi.] » (v. 889-912)

Les deux acceptions des dérivés de *folie* concernent l'innocent Clitandre qui donne son nom à la pièce. Elles renvoient à son manque de jugement qui finalement justifie à posteriori sa présence en prison à la place d'un autre.

Que ce soit sa « sotte [669] vanité » (v. 803 var.) comme le dit le Roi à Rosidor, et qui estime finalement, dans cette guerre d'influences que se livrent à distance les membres de la famille royale au travers de leur favori, que le fait d'être protégé par le Prince est une circonstance aggravante pour Clitandre déjà accusé par les deux corps de gens de sa maison.

Mais que ce soit aussi ses « folles raisons d'amour » (v. 907), comme se le reproche lui-même Clitandre, qui justifient sa présence en prison par un « blasphème » (v. 905) contre cet amour non partagé avec Caliste. Clitandre compare sa propre situation en prison à son cœur mis lui en même prison par l'insensible Caliste. Par glissement de l'un à l'autre il pense rêver, ses sens se trouvant trompés sur la réalité. Mais par glissement toujours ce sont son triste cachot et sa triste situation amoureuse qui se trouvent mis en relation : cela devient pour l'amoureux un blasphème qui justifie finalement son emprisonnement. Son amour donne alors un sens à son emprisonnement et le rend juste : il s'est plaint de la rigueur de Caliste et mérite donc son sort. Mais Clitandre comprend aussi, lorsque sa passion l'amène finalement à justifier son emprisonnement pour un crime qu'il n'a pas commis, qu'il va trop loin et que ses raisons sont fausses et sans fondement, qu'elles manquent de jugement et que ses sens s'égarent en voulant le tromper sur la réalité qu'il a sous les yeux, tout en l'empêchant d'imaginer que le Roi a pu jeter en prison un innocent. Ces folles raisons ont été supprimées dans les éditions ultérieures.

4— Analyse lexicologique du *Cid*

Le Cid est une tragédie classique, aussi avec cette pièce nous changeons de genre et d'esthétique pour passer de la comédie à la tragédie et du baroque au classicisme.

Corneille a d'abord intitulé *Le Cid* tragi-comédie lors de sa création en 1637 avant de rebaptiser la pièce tragédie en 1648. C'est la neuvième pièce de Corneille après *L'illusion comique* avec un achevé d'imprimer daté du 23 mars 1637.

L'analyse textuelle que nous présenterons en premier montrera les relations étroites de la tragédie et du classicisme avec la déraison qui sous-tend la pièce. Il y sera cependant aussi question de la folie qui apparaît brièvement en toile de fond.

L'analyse lexicologique que nous proposerons ensuite en onomasiologie puis en sémasiologie tendra alors en étudiant la déraison à rendre compte du genre tragique et

[669] Dans l'édition originale. *Folle* à partir de 1660.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

de l'esthétique classique dans *Le Cid* par une relecture de la pièce. Et là aussi nous essaierons de faire la part de la folie.

C'est pourquoi aussi à partir de maintenant nous parlerons en premier de la déraison qui est prépondérante, pour présenter ensuite la place laissée à la folie qui apparaît comme secondaire.

4.1— Analyse textuelle

Après un résumé de l'œuvre et la présentation de son schéma actantiel nous décrirons la déraison qui y tient une large place en définissant son type et en analysant les aspects principaux associés à ceux de la folie en arrière-plan.

4.1.1— Résumé et schéma actantiel

Résumé du *Cid*

Chimène et Rodrigue s'aiment avec le consentement respectif de leur père : Don Gomès et Don Diègue. Mais pour être le gouverneur du Prince héritier c'est Don Diègue qui est choisi par le Roi de Castille, au regard de sa gloire passée, alors que Don Gomès pense que cet insigne honneur doit lui revenir à lui, au regard de sa gloire présente. Aussi Don Gomès soufflette Don Diègue qui, trop vieux, ne peut se venger lui-même et demande à son fils de le faire au nom de l'honneur familial. Et Rodrigue, malgré ses sentiments pour Chimène, provoque le Comte en duel.

Cependant Chimène entend demander justice pour le crime de son père et en appelle pour cela au Roi qui commence par lui rendre raison, tandis que Rodrigue, à la tête d'une armée composée de proches réunis par son père, défait les Mores qui menaçaient d'envahir la Castille. Et Rodrigue devient Le Cid pour son courage.

Alors le Roi pour tenter de fléchir Chimène et la faire revenir sur sa décision lui fait croire que Rodrigue est mort au combat. Chimène avoue son amour en s'évanouissant à la nouvelle. Puis rassurée sur le sort de Rodrigue, elle insiste encore auprès du Roi pour obtenir une dernière faveur : qu'un champion combatte Rodrigue et elle appartiendra au vainqueur.

C'est Don Sanche qui se propose pour représenter Chimène. Et vaincu, c'est lui qui lui rapporte la nouvelle de la victoire du Cid qui s'est rendu auprès du Roi. Mais avant qu'il ait pu dire quoi que ce soit, Chimène se révolte contre lui, croyant qu'il a tué Rodrigue et qu'il vient réclamer ce qui lui est dû.

Finalement Rodrigue est bien en droit d'épouser Chimène. Le Roi lui propose cependant d'attendre encore un an en l'envoyant se battre pour lui.

Schéma actantiel du *Cid*

— Schéma actantiel du Cid montrant les relations entre les personnages. Annexe 23.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

4.1.2— Typologie de la déraison : la déraison amoureuse ou l'intériorisation des sentiments

L'intériorisation des sentiments c'est la négation d'une action à laquelle ne se livrent pas les personnages en proie à leur déraison ; par opposition, l'extériorisation des sentiments c'est la révélation d'une action à laquelle se livrent les personnages en proie à leur folie.

La déraison amoureuse qui est la première figure de la déraison concerne Rodrigue, Chimène et l'Infante. C'est une forme de la tragédie qui naît de l'intériorisation des sentiments par les personnages, ici essentiellement du sentiment amoureux. Cette intériorisation est permise par l'application stricte dans la tragédie des règles des trois unités [670] — unités de lieu, de temps et d'action — qui interviennent principalement ici pour « resserrer » la pièce et enfermer les personnages dans un discours sur eux-mêmes au détriment d'une action libératrice.

L'intériorisation des sentiments révèle en fait une crise intérieure des personnages qui fait s'opposer en eux leur devoir et leurs passions, crise qui correspond à la situation cornélienne définie par André Stegmann comme « un dilemme, dont, quel que soit le choix, le résultat est douloureux » [671] .

Le résultat final est le doute des personnages qui atteint leur raison.

4.1.2.1— L'intériorisation des sentiments

L'intériorisation des sentiments se révèle à la fois dans le temps de l'action et dans l'association des contraires et le questionnement.

4.1.2.1.1— Le temps de l'action

L'enfermement des personnages dans leur discours est lié d'abord au « resserrement » du temps de l'action. Celui du *Cid* est considérablement « resserré » afin que puisse tenir en un jour pas moins de trois duels, sous des formes chaque fois différentes —une « rencontre » entre le Comte et Don Diègue, un « appel » entre le Comte et Rodrigue, un « duel judiciaire » entre Don Sanche et Rodrigue [672] —, mais aussi un combat contre les Maures aux portes de Séville [673] , et l'élection d'un gouverneur pour le Prince de Castille,

[670] La règle des trois unités intervient à côté d'autres règles dans l'écriture théâtrale : la vraisemblance et le respect des bonnes mœurs. Scudéry condamnera l'utilisation faite par Corneille de ces trois règles.

[671] Stegmann, 1988, p. 222. Voir dans cette partie, le chapitre « 1.1.2.2— Relation avec la problématique Folie et déraison ».

[672] *Le Cid* présente trois variétés de duel. Le conflit soudain entre le Comte et Don Diègue est une « rencontre ». Au Comte, Rodrigue lance un « appel ». Entre Rodrigue et Don Sanche est organisé un « duel judiciaire. » Couton, 1980, p. 1496.

[673] Corneille s'explique ainsi dans l'*Examen* du *Cid* sur sa « falsification » de l'histoire : « Je l'ai placé [le lieu de la scène] dans Séville, bien que Don Fernand n'en ait jamais été le maître, et j'ai été obligé à cette falsification, pour former quelque vraisemblance à la descente des Maures, dont l'armée ne pouvait venir si vite par terre que par eau. » Cité par Georges Couton (Couton, 1980, p. 1498).

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

ainsi qu'une promesse de mariage entre une jeune fille et l'assassin de son père [674] .

La première conséquence du « resserrement » du temps de l'action est l'introduction, sous la forme de discours, de rapports d'événements passés. Dans *Le Cid* il s'agit du rapport d'un événement qui s'est déroulé pendant le temps de l'histoire entre le début et la fin de la pièce de théâtre : le combat de Rodrigue contre les Maures. Ce récit intervient à la demande du Roi : *« Souffre donc qu'on te loue, et de cette victoire / Apprends-moi plus au long la véritable histoire. » (v. 1251-52)*. Ainsi donc, et pendant 86 vers, Rodrigue, qui entre-temps est devenu le Cid, fait le récit de son combat qui est un éloge à son courage et dont le caractère véridique est bien souligné par le Roi. La valeur de vérité de l'histoire est mise en avant dès le début de la pièce par le choix qui est fait de Don Diègue comme gouverneur du Prince de Castille et qui se propose d'instruire celui-ci au travers de l'histoire de sa vie : *« Pour s'instruire d'exemple, en dépit de l'envie, / Il lira seulement l'histoire de ma vie : » (v. 179-80),* même si le Comte, qui est son contraire se moque *: « Adieu, fais lire au Prince, en dépit de l'envie, / Pour son instruction, l'histoire de ta vie, » (v. 227-28)*.

C'est que les histoires n'ont pas toujours la même valeur et il faut opposer celles qui participent au « resserrement » du temps en même qu'elles ont une valeur de vérité forte comme dans *Le Cid*, à celles qui ne participent pas au « resserrement » du temps et qui n'ont pas de valeur de vérité comme dans cet exemple que nous tirons de *Clitandre* [675] où le Prince demande à Clitandre le rapport de son histoire amoureuse avec Caliste : *« Achève maintenant l'histoire commencée / De ton affection si mal récompensée. » (v. 541-42)*. Ce récit n'a en effet pas de caractère essentiel ni de valeur de vérité, ce que souligne Clitandre : *« Ce récit ennuyeux de ma triste langueur, / Mon Prince, ne vaut pas le tirer en longueur, » (v. 543-44).* Ainsi tout sera dit en « un mot » et cinq vers (v. 545-550).

C'est Chimène qui prend conscience de ce « resserrement » du temps à la fin de la pièce lorsqu'il lui semble que tout va trop vite, clin d'œil de Corneille par rapport à ce que nous avons souligné plus haut ?, : *« Sire, quelle apparence a ce triste Hyménée, / Qu'un même jour commence et finisse mon deuil, / Mette en mon lit Rodrigue, et mon père au cercueil ? » (V, 7, 1832-34)*. Et le temps qui a manqué tout au long de la pièce prend son

[674] Scudéry a très bien dit ce « resserrement » du temps : « Mais faire arriver en vingt-quatre heures la mort d'un père et les promesses de mariage de sa fille avec celui qui l'a tué, et non pas encore sans le connaître, non pas dans une rencontre inopinée, mais dans un duel dont il était l'appelant : c'est (comme a dit bien agréablement un de mes amis) ce qui, loin d'être bon dans les vingt-quatre heures, ne serait pas supportable dans les vingt-quatre ans. [...] Et véritablement toutes ces belles actions que fit le Cid en plusieurs années sont tellement assemblées par force que les Personnages y semblent des Dieux de machine qui tombent du Ciel en terre [...] ; je vous laisse à juger si ne voilà pas un jour bien employé, et si l'on aurait pas grand tort d'accuser tous ces personnages de paresse. » Scudéry, 1980, p. 786. Par ailleurs Corneille s'est inspiré de *La Jeunesse du Cid*, de l'écrivain espagnol Guilhem de Castro, publié en 1621 à Valence. Ce drame est divisé en trois journées, l'ensemble étant réparti sur trois ans. Georges Couton précise : « On ne passe pas sans dommages d'une pièce luxuriante à une tragi-comédie soucieuse des règles. » Couton, 1980, p. 1472.

[675] Il faudrait vérifier que les histoires dans les tragédies — comme *Le Cid* — n'ont pas la même valeur que dans les comédies — comme *Clitandre*.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

importance à la fin pour rendre possible et vraisemblable l'amour de Chimène pour l'assassin de son père : *« Le temps assez souvent a rendu légitime/ Ce qui semblait d'abord ne se pouvoir sans crime. » (v. 1839-40)* conclut le Roi.

La deuxième conséquence, suite de la première, du « resserrement » du temps de l'action est l'importance des réflexions des personnages autour d'évènements qui deviennent par là même secondaires. Les personnages parlent de ce qu'ils ressentent, de leurs sentiments, de ce qu'ils vivent intérieurement : ils le racontent soit à eux-mêmes dans des monologues intérieurs, soit aux autres — à Léonor, sa gouvernante, pour l'Infante ; à Elvire, sa suivante [676] , pour Chimène. L'expression de ces sentiments intimes confère, associée à l'importance et au haut rang des personnages, à la tragédie toute sa gravité. Ainsi les femmes se plaignent — l'Infante à Léonor : *« Je souffre cependant un tourment incroyable, / [...] Je suis au désespoir que l'amour me contraigne » (v. 107, 111)* — et Chimène à Elvire — *« Elvire, que je souffre, et que je suis à plaindre ! » (v. 1655)* — tandis que Rodrigue souffre seul en silence, en aparté — *« Que je sens de rudes combats ! » (v. 303)*.

Cette intériorisation des sentiments qui enferme les personnages dans leur discours sur les événements, les enferme au détriment d'actions qui seraient à entreprendre et qui pourraient les libérer. L'Infante n'agit pas en prenant par exemple la décision de ne plus songer à Rodrigue qui n'est pas de sang royal comme elle. Entre le début de la pièce où elle explique qu'elle donne Rodrigue, indigne de son rang, à Chimène, mais où elle avoue également son amour — *« L'amour est un tyran qui n'épargne personne, / Ce jeune Chevalier, cet amant que je donne, / Je l'aime. (v. 75-77)* —, et la fin où, avouant une nouvelle fois son amour, elle redonne Rodrigue, devenu le Cid et digne de son haut rang, à Chimène pour ne pas manquer à sa parole — *« Si j'aime, c'est l'auteur de tant de beaux exploits, / C'est le valeureux Cid, le maître de deux Rois, / Je me vaincrai pourtant, non de peur d'aucun blâme, [...] Je ne veux point reprendre un bien que j'ai donné. » (v. 1645-47, 1650)* —, rien ne se passe. Les hésitations de l'Infante entre son sentiment pour Rodrigue et son devoir vont au gré de l'évolution des relations entre Rodrigue et Chimène. Et les maux de la future Reine dureront tant que le mariage entre les deux amants sera suspendu : *« Ce qui va séparer Rodrigue et Chimène / Avecque mon espoir fait renaître ma peine, » (v. 511-12*). Mais que ce soit au début où à la fin l'Infante saura sauvegarder son honneur, que ce soit celui de son sang royal ou celui de la parole donnée.

Chimène et Rodrigue n'agissent pas plus, malgré les apparences. En effet ni l'un ni l'autre ne sont capables de sortir de la situation de tension intérieure entre devoir et sentiments. Ils ont en effet tous les deux la même ligne de conduite de laquelle ils ne sortiront pas malgré les hésitations : faire passer leur honneur avant leur passion. Cependant l'impossible naîtra lorsqu'il s'agira pour eux de sauvegarder leur honneur mais aussi un amour qu'ils ne veulent pas abandonner. Tout l'intérêt de la tragédie est bien là, dans ce conflit permanent entre l'honneur et l'amour, conflit qui ne s'établit pas dans un rapport de destruction comme on pourrait être en droit de l'attendre mais de construction, construction d'une vérité qui choque la vraisemblance comme l'a fait remarqué Scudéry

[676] Sa gouvernante à partir de 1660. D'où l'importance de ces rôles de confident dans les tragédies. Dans les comédies il s'agissait souvent plus d'un rapport de complicité, dans le sens d'une participation commune à une faute ou un crime.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

[677] .

Ainsi les deux amants établissent-ils une hiérarchie dans laquelle ils placent leur honneur en premier, puis leur amour, et enfin leur vie — Rodrigue : *« L' infamie est pareille et suit également / Le guerrier sans courage et le perfide amant. » (v. 1073-74)*, *« Préférant son honneur à Chimène , et Chimène à sa vie . » (v. 1551-52)* ; et Chimène au travers des paroles de l'Infante que celle-ci lui adresse après que Rodrigue ait sauvé Séville des Maures : *« Rodrigue maintenant est notre unique appui, / [...] Ôte-lui ton amour , mais laisse-nous sa vie . » (v. 1186-1200)*. Finalement Rodrigue et Chimène conserveront leur honneur, leur amour et leur vie mais sans être capable d'agir pour sortir de la situation de conflit dans laquelle ils sont. Rodrigue est le coupable. Il est le meurtrier du Comte qui avait offensé son père. Ensuite il tue bien des Maures, combat bien Don Sanche... mais il ne fait par là qu'entretenir la haine légitime de Chimène pour l'assassin de son père. Et pour retrouver Chimène il sait qu'il devra tuer sans fin sans que rien ne change : *« Dites par quels moyens il faut vous satisfaire. / Faut-il combattre encor mille et mille rivaux, / Aux deux bouts de la terre étendre mes travaux, / Forcer moi seul un camp, mettre en fuite un armée, / Des héros fabuleux passer la renommée ? / Si mon crime par là se peut enfin laver, / J'ose tout entreprendre et puis tout achever. » (V, 7, 1808-14)*. Chimène est la victime. Elle se débat comme elle peut pour l'honneur de son père assassiné par Rodrigue, armant tous les chevaliers contre lui dans un duel judiciaire sans fin car truqué [678] et où elle sera au vainqueur si ce n'est pas Rodrigue : *« À tous vos Chevaliers je demande sa tête. / Oui, qu'un d'eux me l'apporte, et je suis sa conquête, / [...] J'épouse le vainqueur si Rodrigue est puni. » (v. 1411-12, 1414)*. C'est cependant en offrant — sans doute involontairement mais du moins pour étouffer les sentiments qu'elle a pour l'assassin de son père — ce qu'elle ne peut donner sans perdre la vie, c'est-à-dire son amour au vainqueur de Rodrigue, que se résoudra la situation : *« Si jamais je t'aimai, cher Rodrigue, en revanche, / Défends-toi maintenant pour m'ôter à Don Sanche, / Combats pour m'affranchir d'une condition / Qui me livre à l'objet de mon aversion, / [...] Pour forcer mon devoir, pour m'imposer silence, / [...] Sors vainqueur d'un combat dont Chimène est le prix » (V, 1, 1559-62, 1564, 1566)*, *« Mon amour a paru, je ne m'en puis dédire, / Rodrigue a des vertus que je ne puis haïr, » (V, 7, 1828-29)*. Néanmoins cela se fera avec l'intervention du Roi qui rétablira le duel judiciaire dans ses règles strictes *« L'opposer [Rodrigue] seul à tous serait trop d'injustice. / Il suffit qu'une fois il entre dans la lice : / [...] Et, le combat fini, m'amenez le vainqueur. / Quel qu'il soit, même prix est acquis à sa peine, » (V, 1, 1439-40, 1466-67)*, *« Rodrigue t'a gaignée, et tu dois être à lui, » (V, 7, 1841)*. Et avec aussi le temps [679] : *« Le temps assez souvent a rendu légitime / Ce qui semblait d'abord ne se pouvoir sans crime. » (V, 7, 1839-40)*. Un temps

[677] « C'est pourquoi j'ajoute, [...] qu'il est vrai que Chimène épousa le Cid, mais qu'il n'est point vraisemblable qu'une fille d'honneur épouse le meurtrier de son père. Cet événement était bon pour l'Historien, mais il ne valait rien pour le Poète ; et je ne crois pas qu'il suffise de donner des répugnances à Chimène ; de faire combattre le devoir contre l'amour ; de lui mettre en la bouche mille antithèses sur ce sujet ; ni de faire intervenir l'autorité d'un Roi ; car enfin tout cela n'empêche pas qu'elle se rend parricide en se résolvant d'épouser le meurtrier de son Père. » Scudéry, 1980, p. 785.

[678] « On notera que d'avance Chimène a pris une position anti-juridique qui revient à n'accepter le résultat du duel judiciaire que s'il lui est favorable. » Couton, 1980, p. 1505-06.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

qui représente l'inaction pour Chimène qui demande que rien ne se passe : *« Mon unique souhait est de ne rien pouvoir. » (v. 994)* ; *« J e crains plus que la mort la fin de ma querelle ; / [...] Et toi, puissant moteur du destin qui m'outrage, / Termine ce combat sans aucun avantage, » (v. 1672, 1675-76)*. Volonté que comprend bien Rodrigue : *« Je laisserais plutôt la victoire incertaine / Que de répandre un sang hasardé pour Chimène, » (1775-76)*. Et l'action étant impossible, il ne reste aux deux amants que la mort ou la folie. Mais la folie n'étant même pas envisageable, c'est la mort que tous les deux acceptent pour sortir de leur situation et sauver leur honneur avec leur amour — Rodrigue : *« Je cherche le trépas après l'avoir donné, / [...] Et l'arrêt de sa bouche, et le coup de sa main. » (v. 762, 766)*, *« Ma tête est à vos pieds, vengez-vous par vos mains ; / Vos mains seules ont droit de vaincre un invincible, » (v. 1818-20)* ; Chimène : *« Pour conserver ma gloire, et finir mon ennui, / Le poursuivre, le perdre, et mourir après lui. » (v. 857-58)*, *« Si j'en obtiens l'effet, je te donne ma foi / De ne respirer pas un moment après toi. » (v. 1005-06)*.

4.1.2.1.2— L'association des contraires et le questionnement

Les caractéristiques du discours sur soi des personnages du *Cid* sont l'association des contraires et le questionnement perpétuel, qui participent à la déraison par l'indécision et le doute, ainsi que par un certain plaisir malsain.

L'association des contraires

L'association des contraires correspond principalement à la figure de l'antithèse [680] qui « oppose deux objets l'un à l'autre, en les considérant sous un rapport commun, ou un objet à lui-même, en le considérant sous deux rapports contraires » [681] . Cette figure de style marque l'incertitude des personnages pris dans l'étau de leurs contradictions :

L'infante [682] ***: « Je travaille à le perdre, et le perds à regret », (v. 109)*** [683] ***; « Si mon***

[679] Il faut bien remarquer ici que la situation conflictuelle se résout dans l'honneur et non par une tromperie, comme c'était le cas dans certaines comédies comme *Mélite* — fausse mort de Tircis et de Mélite — ou *Clitandre* — déguisement de Pymante qui pour ne pas être découvert veut tuer le Prince. On met entre parenthèse le quiproquo où Chimène croit que Rodrigue est mort et où elle laisse éclater son amour, qui ne fait en fait que renforcer ouvertement les propos que Chimène avait déjà commencé à tenir à Rodrigue. On verra plus loin que c'est la même chose pour la naissance de la situation conflictuelle qui est créée par l'honneur bafoué et non comme dans les comédies par une fourbe.

[680] On verra dans l'étude des exemples qu'il peut aussi s'agir d'oxymoron ou de simple association d'idées contradictoires.

[681] Fontanier, 1977, p. 379.

[682] Scudéry avait bien remarqué l'abondance des antithèses dans Le Cid. Pour Chimène il leur trouve un qualificatif : « antithèse parricide » : « Mais sans nous amuser davantage à cette contradiction, voyons à quoi sa solitude est employée. À faire des pointes exécrables, des antithèses parricides, à dire effrontément qu'elle aime, ou plutôt qu'elle adore (ce sont ses mots) ce qu'elle doit haïr : et par un galimatias qui ne conclut rien, dire qu'elle perde Rodrigue, et qu'elle souhaite ne le pouvoir pas. » Scudéry, 1980, p. 790.

[683] Il s'agit plus d'une opposition d'idée que d'une antithèse.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

courage est haut, mon cœur est embrasé: [684] */ Cet hymen m'est fatal, je le crains, et souhaite, » (v. 114-15) ; « Ma gloire et mon amour ont tous deux tant d'appas / Que je meure s'il s'achève, et ne s'achève pas. » (v. 117-18) ; « Mais puisque dans un mal si doux et si cuisant » (v. 122)* [685] *; « Ma plus douce espérance est de perdre l'espoir. » (v. 129) ; « Dans le bonheur d'autrui je cherche mon bonheur, » (v. 138) ; « Je pleure ses malheurs, son amant me ravit, / Mon repos m'abandonne, et ma flamme revit, » (v. 509-10) ; « Avecque mon espoir fait renaître ma peine, / Et leur division que je vois à regret / Dans mon esprit charmé jette un plaisir secret. » (v. 512-14) ; « Ni d'éteindre l'amour, ni d'accepter l'amant ? » (v. 1590) ; « L'amour, ce doux auteur de mes cruels supplices, » (v. 1619) ; Rodrigue : « Misérable vengeur d'une juste querelle, / Et malheureux objet d'une injuste rigueur, » (v. 295-96) ; « En cet affront mon père est l'offensé, / Et l'offenseur le père de Chimène. » (v. 301-02)* [686] *; « L'un échauffe mon cœur, l'autre retient mon bras. » (v. 306) ; « Cher et cruel espoir d'une âme généreuse » (v. 317)* [687] *; « Noble ennemi de mon plus grand bonheur » (v. 319) ; « Je t'ai fait une offense, et j'ai dû m'y porter, / Pour effacer ma honte, et pour te mériter. » (v. 905-06)* [688] *; Chimène : « Le passé me tourmente, et je crains l'avenir. » (v. 482) ; « La moitié de ma vie a mis l'autre au tombeau, / Et m'oblige à venger, après ce coup funeste, / Celle que je n'ai plus sur celle qui me reste. » (v. 810-12) ; « Si je pleure ma perte, et la main qui l'a faite ? / [...] Si je poursuis un crime aimant le criminel ? » (816,818)* [689] *; « Je demande sa tête et crains de l'obtenir » (v. 837)* [690] *; « Tu t'es en m'offensant montré digne de moi, / Je me dois par ta mort montrer digne de toi. » (v. 941)* [691] *; « Sachant que je t'adore et que je te poursuis. » (v. 982)* [692] *; « Aussi brave guerrier que malheureux amant. » (v. 1166) ; « Quoique mon cœur pour lui contre moi s'intéresse, » (v. 1203) ; « Et mes plus doux souhaits*

[684] *Dans Le Cid, le devoir s'oppose aux désirs : « T'écouterai-je encor, respect de ma naissance, / Qui fait un crime de mes feux ? / T'écouterai-je, Amour, dont la douce puissance / Contre ce fier tyran fait rebeller mes vœux ? » (v. 1575-1578).*

[685] *Il s'agit en fait ici d'un oxymoron.*

[686] *Il faut souligner ici l'antagonisme entre le père de Chimène et le père de Rodrigue. C'est d'abord l'âge : l'un appartient au présent et l'autre au passé — le Comte : « Si vous fûtes vaillant, je le suis aujourd'hui, » (v. 189) ; Don Diègue : « Vous êtes aujourd'hui ce qu'autrefois je fus. (v. 206). Le Roi ajoutera encore une différence en choisissant Don Diègue comme gouverneur du Prince : le mérite — Don Diègue : « Qui n'a pu l'obtenir ne le méritait pas. » (v. 218) — qui provoquera la colère du Comte.*

[687] *Il s'agit d'un oxymoron comme l'exemple suivant.*

[688] *Il ne s'agit pas à proprement parler d'une antithèse, en effet ce qui est opposé généralement à l'offense ce n'est pas le mérite, mais plutôt le compliment, la flatterie. Cependant d'une manière large cet exemple est intéressant pour l'opposition d'idée qu'il exprime : la nécessité d'offenser une personne pour la mériter. Il y a quelque chose de fortement contradictoire qui peut s'avérer déstabilisant pour la raison comme on le verra plus loin.*

[689] *Il s'agit plus ici d'une opposition d'idée qu'une antithèse, entre la souffrance liée à une perte et la main qui l'a faite, de même entre le fait de poursuivre un crime et l'amour que l'on peut avoir pour le criminel.*

[690] *Il s'agit plus ici d'une opposition d'idée qu'une antithèse, entre la demande et la crainte qui peut en suivre.*

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

sont pleins d'un repentir. » (v. 1658) ; « Mette en mon lit Rodrigue, et mon père au cercueil ? » (v. 1834).

Le questionnement

Le questionnement n'est pas une figure de style mais une tournure grammaticale de la phrase qui revient souvent dans *Le Cid* pour marquer l'interrogation des personnages et leur incertitude par rapport à ce qu'ils vivent. Nous avons retenu ici une série de questionnements où la particularité des questions qui sont posées est de rester sans réponse, en suspens... Ce sont des questions [693] que les personnages se posent à eux-mêmes et qui traduisent leur trouble :

Rodrigue : (seul) « Faut-il laisser un affront impuni ? / Faut-il punir le père de Chimène ? (v. 311-12) » ; (seul) « M'es-tu donné [noble ennemi = le Comte] pour venger mon honneur ? / M'es-tu donné pour perdre ma Chimène ? » (v. 320-22) ; (seul) « Dois-je pas à mon père avant qu'à ma maîtresse ? » (v. 344) ; Chimène : (avec l'Infante) « S'il ne m'obéit point, quel comble à mon ennui ! / Et s'il peut m'obéir, que dira-t-on de lui ? » (v. 491-92) ; (avec Elvire) « Par où sera mon âme jamais satisfaite / Si je pleure ma perte, et la main qui l'a faite ? / Et que puis-je espérer qu'un tourment éternel / Si je poursuis un crime aimant le criminel ? » (815-18) ; (avec Elvire) « Reprenons donc aussi ma colère affoiblie. / Pour avoir soin de lui faut-il que je m'oublie ? » (v. 1135-36) ; L'Infante : (seule) « T'écouterai-je encore, respect de ma naissance, / Qui fait un crime de mes feux ? / T'écouterai-je, Amour, dont la douce puissance / Contre ce fier tyran fait rebeller mes vœux ? / Pauvre Princesse, auquel des deux Dois-je prêter obéissance ? » (v. 1575-80) ; (seule) « Est-il dit que le choix d'une vertu si rare / Coûte à ma passion de si grands déplaisirs ? / Ô Cieux ! à combien de soupirs / Faut-il que mon cœur se prépare, / S'il ne peut obtenir dessus mon sentiment / Ni d'éteindre l'amour, ni d'accepter l'amant ? » (v. 1585-90) ; (seule) « Après avoir vaincu deux Rois / Pourrais-tu manquer de couronne ? / Et ce grand nom de Cid que tu viens de gaigner / Marque-t'il pas déjà sur qui tu dois régner ? » (v. 1595-98).

4.1.2.2— Le dilemme cornélien : un choix impossible

Les comédies de Corneille parlaient de l'amour et des conflits que celui-ci pouvait engendrer, notamment lorsqu'il était aussi question d'argent. Dans les tragédies, l'amour est remplacé par une valeur qui lui est supérieure — c'est du moins ce que dit Corneille dans ses pièces — : l'ambition qui entre en conflit dans *Le Cid* avec ce même amour [694] .Ce conflit entre l'ambition, ou l'honneur, le devoir, et l'amour créé chez les personnages des tragédies une véritable crise intérieure qui correspond au dilemme cornélien où, comme le dit André Stegmann, « quel que soit le choix, le résultat est douloureux ».

691 Il s'agit plus ici d'une opposition d'idée qu'une antithèse, exprimée entre l'offense et la dignité qui peut en découler, difficilement compréhensible.

692 Il s'agit plus ici d'une opposition d'idée qu'une antithèse.

693 Il serait cependant intéressant aussi de relever les différentes formes de questionnement.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Le Cid fournit beaucoup d'exemples de ces choix qui deviennent impossibles à force d'être douloureux, et qui appartiennent en plein au phénomène de la déraison, le personnage n'étant plus capable d'agir avec sa raison pour sortir du dilemme dans lequel il se trouve plongé :

Rodrigue : « Il faut venger un père, et perdre une maîtresse, / [...] Réduit au triste choix ou de trahir ma flamme, / Ou de vivre en infâme, / Des deux côtés mon mal est infini. / Ô Dieu ! l'étrange peine ! » (v. 305, 307-10) ; « Qui venge cet affront irrite sa colère, / Et qui peut le souffrir ne la mérite pas. » (v. 325-26) : Chimène : « S'il ne m'obéit point, quel comble à mon ennui ! / Et s'il peut m'obéir, que dira-t-on de lui ? / [...] Soit qu'il cède ou résiste au feu qui le consomme, / Mon esprit ne peut qu'être, ou honteux, ou confus, / De son trop de respect, ou d'un juste refus. » (v. 489-90, 492-94) ; « Allez, vengeance, amour, qui troublez mes esprits, » (v. 1673) ; L'Infante : « Ma gloire et mon amour ont tous deux tant d'appas / Que je meurs s'il s'achève, et ne s'achève pas. » (v. 117-18).

À ce choix impossible ne peut être opposé que la folie ou la mort, l'action n'étant pas une solution pour les personnages comme nous l'avons montré plus haut. Et c'est la mort qui est choisie :

Rodrigue : « Allons, mon âme, et puisqu'il faut mourir, / Mourons du moins sans offenser Chimène. » (v. 331-32) ; « Le trépas que je cherche est ma plus douce peine. (v. 1080) ; (à Chimène parlant de lui après sa mort) « Préférant (quelque espoir qu'eût son âme asservie) / Son honneur à Chimène, et Chimène à sa vie. » (v. 1551-52) ; Chimène : « Le poursuivre, le perdre, et mourir après lui. » (v. 858) ; L'Infante : « Que je meurs s'il [amour] s'achève, ou ne s'achève pas. » (v. 118).

Cependant la mort qui s'ensuivrait d'un choix impossible à faire est évitée par l'établissement d'une hiérarchie entre l'ambition et l'amour : l'honneur doit passer avant les passions. Fidélité à son rang et à la parole donnée pour l'Infante, fidélité à son père, à son pays, et à sa maîtresse pour Rodrigue, et fidélité à son père pour Chimène :

Rodrigue : « Dois-je pas à mon père avant qu'à ma maîtresse ? » (v. 344) [695] ; « Et déjà cette nuit m'aurait été mortelle / Si j'eusse combattu pour ma seule querelle : / Mais défendant mon Roi, son peuple, et le pays, / À me défendre mal je les aurais trahis ; / Mon esprit généreux ne hait pas tant la vie / Qu'il en veuille sortir par une perfidie. » (v. 1495-1500) [696] ; « Est-il quelque ennemi qu'à présent je ne dompte ? » (v. 1568) [697] ; Chimène : « Et, quoi que mon amour ait sur moi de pouvoir, / Je ne consulte point pour suivre mon devoir, / Je cours sans balancer

694 « En fait *Mélite* est le reflet d'un expérience à la fois double et unique : l'expérience sentimentale de la méfiance, des inquiétudes devant l'amour, puis de l'illumination amoureuse ; l'expérience sociale du conflit entre les aspirations des cœurs et la réalité de l'argent. Les comédies ultérieures vont toutes s'organiser autour de ces deux pôles : l'amour et l'argent. Plus tard, les « comédies héroïques », ainsi *Pulchérie*, voire les tragédies fondées sur les conflits ou les accommodements de l'amour et de l'ambition, ne feront en un sens que transposer le conflit qui était au centre de *Mélite*. » Couton, 1980, p. 1154.

695 Au début de la pièce, c'est ce qui permet à Rodrigue qui voulait mourir de trouver une fuite provisoire dans une action qui ne résoudra pas ses problèmes : le duel contre le Comte.

696 Au milieu de la pièce, Rodrigue est à nouveau sauvé de ses désirs de mort par l'action : sauver son pays des Maures. Cela ne résoudra rien non plus.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

où mon honneur m'oblige ; » (v. 830-32) ; « Votre majesté, Sire, elle-même a pu voir / Comme j'ai fait céder mon amour au devoir. » (v. 1753-54) ; L'Infante : « Si j'ai beaucoup d'amour, j'ai bien plus de courage, » (v. 92) ; « Je ne veux point reprendre un bien [Rodrigue] que j'ai donné [à Chimène]. » (v. 1650) [698] ***.***

Ainsi s'établit-il une hiérarchie des devoirs et des honneurs dans la pièce : honneur dû aux intérêts de l'État, honneur dû aux intérêts du sang, et honneur dû à l'amour engagé [699] . Ensuite seulement vient l'intérêt qui doit être porté à sa propre vie.

4.1.2.3— Le doute

La déraison amoureuse se cristallise dans le doute des personnages, dans l'état d'incertitude sur la vérité dans lequel ils sont. Cependant la déraison amoureuse c'est aussi plus simplement le fait de donner une importance plus grande à l'amour par rapport au devoir — devoir de venger ses parents ou devoir dû a son rang — : *(Léonor à l'Infante) « Vous laissez choir ainsi ce glorieux courage, / Et la raison chez vous perd ainsi son usage ? » (v. 523-24)*.

Le doute est dans l'image d'un partage de l'esprit, d'un clivage entre les sentiments et le devoir :

Chimène : « La moitié de ma vie a mis l'autre au tombeau, » (v. 810) ; L'infante : « Je sens en deux parties mon esprit divisé, » (v. 113) ; « Impitoyable sort dont la rigueur sépare / Ma gloire d'avec mes désirs, » (v. 1583-84).

Mais le doute est aussi dans l'expression des combats intérieurs :

Rodrigue : « Que je sens de rudes combats ! » (v. 303) : Chimène : « Et pour mieux tourmenter mon esprit éperdu, » (v. 934) ; « Allez, vengeance, amour, qui troublez mes esprits, » (v. 1672) ; L'Infante : « Hélas ! Que dans l'esprit je sens d'inquiétude ! » (v. 508).

4.1.3— Aspects de la folie et de la déraison

4.1.3.1— Aspects de la déraison

Une des règles de la tragédie est de ne pas choquer les bonnes mœurs et d'instruire tout en divertissant [700] . Scudéry, puis l'Académie condamnent ainsi les mœurs de Chimène

[697] À la fin de la pièce, Rodrigue, qui voulait mourir dans le duel judiciaire imposé par Chimène, veut bien combattre pour la sauver d'un mariage avec Don Sanche qu'elle n'aime pas, comme elle le lui demande : « Défends-toi maintenant pour m'ôter à Don Sanche, / Combats pour m'affranchir d'une condition / Qui me livre à l'objet de mon aversion, » (v. 1560-62). Faut-il y voir là une résurgence de l'idéal chevaleresque ? L'action de Rodrigue cependant ne résoudra encore rien.

[698] À la fin de la pièce, c'est cette réflexion sur la parole donnée qui permet à l'Infante de sortir de son dilemme, aimer ou ne pas aimer Rodrigue.

[699] *(Rodrigue) « Préférant (quelque espoir qu'eût son âme asservie) / Son honneur à Chimène, et Chimène à sa vie. » (v. 1551-52)* ; *(l'Infante) « Mais c'en est une encor d'un plus illustre rang, / Quand on donne au public les intérêts du sang. » (v. 1209-10)*. On ne retiendra pas le point de vue de Don Dièguе : *« L'amour n'est qu'un plaisir, et l'honneur un devoir. » (v. 1069)*, point de vue qui l'oppose à Rodrigue.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

qui aime et épouse, à la fin de la pièce, l'assassin de son père [701] . Cependant, derrière ce procès de moralité intenté à Chimène se cache un autre débat sur le vrai et le vraisemblable : faut-il préférer, quand cela est nécessaire, la vérité historique à la vraisemblance ? Et Corneille, à l'inverse notamment de Scudéry [702] , préférera toujours, nous dit Georges Couton, le vrai au vraisemblable [703] . En adoptant un telle attitude il choisit le réalisme contre la morale. Cependant, ce faisant il donne à ses personnage une force de caractère décuplée qui est à la hauteur de la force de l'invraisemblance finale — Chimène épousant le meurtrier de son père. C'est pourquoi les personnages de Chimène et de Rodrigue sont hors du commun de droiture et de fidélité à l'honneur : ils sont irréprochables de moralité pour gommer l'immoralité finale. Ainsi les mœurs ne sont pas remises en cause. Et le public de l'époque ne s'y est pas trompé, lui qui a fait un succès de la pièce [704] .

Ainsi ce qui nous semble déraisonnable dans *Le Cid*, ce n'est pas l'absence de moralité de Chimène, mais bien au contraire sa trop forte moralité qui n'a d'égale que celle de Rodrigue, qui est sur ce plan son double.

Encore ne faudrait-il pas oublier la culpabilité du père de Chimène car c'est lui qui s'oppose au Roi en refusant son choix concernant l'éducation de son fils. Et à côté de la question de la moralité de Chimène ce qui paraît aussi déraisonnable c'est la remise en cause du pouvoir royal : les normes sociales, sans être transgressées et sans aboutir à un vacillement de l'État à la fin de la pièce, sont malmenées.

700 « [...] il faut savoir que le Poème de Théâtre fut inventé pour instruire en divertissant; et que c'est sous cet agréable habit que se déguise la philosophie, de peur de paraître trop austère aux yeux du monde : et par lui (s'il faut ainsi dire) qu'elle semble dorer les pilules, afin qu'on les prenne sans répugnance, et qu'on se trouve guéri presque sans avoir connu le remède. Aussi ne manque-t-elle jamais de nous montrer sur la Scène la vertu récompensée, et le vice toujours puni. » Scudéry, 1980, p. 787.

701 « [...] il [le Poème] en rompt une autre [loi] bien plus importante, puisqu'elle choque les bonnes mœurs comme les règles de la Poésie dramatique. [...] la vertu semble bannie de la conclusion de ce Poème ; il est une instruction au mal, un aiguillon pour nous y pousser ; et par ces fautes remarquables et dangereuses directement opposé aux principales règles dramatiques. » Scudéry, 1980, p. 787. « [...] Amante trop sensible, et Fille trop dénaturée. [...] En ceci il faut avouer que ses mœurs sont du moins scandaleuses, si en effet elles ne sont dépravées. Ces pernicieux exemples rendent l'Ouvrage notablement défectueux, et s'écartent du but de la Poésie qui veut être utile. » Académie, 1980, p. 810-11.

702 « [...] le Poète et l'Historien ne doivent pas suivre la même route ; et qu'il vaut mieux que le premier traite un Sujet vraisemblable qui ne soit pas vrai, qu'un vrai qui ne soit pas vraisemblable. » Scudéry, 1980, p. 785.

703 Couton, 1980, p. 1463. Il cite Corneille : « [...] le sujet d'une belle tragédie doit n'être pas vraisemblable. » dans l'avis au lecteur d'*Héraclius* ; « [...] les grands sujets qui remuent fortement les passions, et en opposent l'impétuosité aux lois du devoir ou aux tendresses du sang, doivent toujours aller au-delà du vraisemblable » dans son *Discours* du poème dramatique en 1660.

704 Pellisson donne son témoignage dans sa *Relation contenant l'histoire de l'Académie française* : « Il est malaisé de s'imaginer avec quelle approbation cette pièce fut reçue de la Cour et du public. On ne se pouvait lasser de la voir, on n'entendait autre chose dans les compagnies, chacun en savait quelque partie par cœur, on la faisait apprendre aux enfants et en plusieurs endroits de la France il était passé en proverbe de dire : Cela est beau comme *Le Cid*. » Cité par Georges Couton (Couton, 1980, p. 1450).

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

4.1.3.1.1— La déraison morale ou la trop forte moralité de Chimène et de Rodrigue

La déraison morale est la deuxième figure de la déraison.

C'est l'orgueil excessif et « jaloux » (v. 251) du Comte qui provoque le drame. C'est l'orgueil de Rodrigue — en bonne part — qui prolonge le drame avec la vengeance du père outragé par le fils. Et c'est l'orgueil de Chimène, un orgueil « étrange » (v. 1695), qui plonge le drame dans la déraison avec son attitude envers Rodrigue qui provoque l'effroi du Roi : *« Ma fille, ces transports ont trop de violence . / [...] Consulte bien ton cœur, Rodrigue en est le maître, » (IV, 5, 1395, 1400)* ; puis celui d'Elvire : *« Gardez, pour vous punir de cet orgueil étrange , / Que le ciel, à la fin, ne souffre qu'on vous venge. / Quoi ? vous voulez encore refuser le bonheur / De pouvoir maintenant vous taire avec honneur ? / [...] Allez dans le caprice où votre humeur s'obstine, / Vous ne méritez pas l'amant qu'on vous destine, / Et le Ciel, ennuyé de vous être si doux, / Vous lairra par sa mort Don Sanche pour époux. » (V, 5, 1695-98, 1703-06)*.

Corneille semble épuiser toutes les possibilités de son art d'écrivain pour pousser à bout l'orgueil de Chimène qui semble mettre un point d'honneur à le faire dépasser celui de Rodrigue qui vient de tuer son père. Et on assiste ainsi à ce dialogue irréel à l'acte III où chacun se doit d'offenser l'autre pour se montrer digne de lui. Par ces vers on atteint un sommet de la contradiction des sentiments que nous avons déjà souligné et qui fonde la déraison. Comment en effet un esprit raisonnable pourrait-il en arriver à justifier ses actes par l'expression d'une contradiction qui est bien ici d'offenser celui qu'on aime pour le mériter :

Rodrigue : « Je me suis accusé de trop de violence : / Et ta beauté sans doute emportait la balance, / Si je n'eusse opposé contre tous tes appas / Qu'un homme sans honneur ne te méritait pas, / [...] Je t'ai fait une offense, et j'ai dû m'y porter, / Pour effacer ma honte et pour te mériter. » (III, 4, 895-98, 905-06) ; Chimène : « Tu n'as fait le devoir que d'un homme de bien ; / Mais aussi le faisant, tu m'as appris le mien. / [...] Même soin me regarde, et j'ai, pour m'affliger, / Ma gloire à soutenir, et mon père à venger. / [...] Ma générosité doit répondre à la tienne : / Tu t'es, en m'offensant, montré digne de moi, / Je me dois par ta mort montrer digne de toi. » (III, 4, 921-22, 925-24, 940-42).

Mais Corneille va encore plus loin à l'acte V dans la déraison qu'il fait supporter à Chimène. Au nom de l'honneur, celle-ci fait en effet une proposition incroyable à Rodrigue. Elle lui reproche, comme il ne veut pas se défendre contre celui qu'elle a choisi dans le cadre du duel judiciaire, de faire peu de cas d'elle et de son père, car s'il a placé son honneur au-dessus d'elle il doit maintenant défendre cet honneur pour ne pas l'offenser elle, tout comme il se doit, après avoir vaincu le Comte et s'être placé ainsi au-dessus de lui, de défendre l'honneur de celui-ci en défendant le sien. Ainsi Chimène en arrive-t-elle à demander à Rodrigue, alors que dans ce duel judiciaire ils sont adversaires, de la défendre et de défendre son père. Proposition déraisonnable s'il en est de Chimène dans laquelle s'exprime une contradiction où la raison a toute les peines à s'y retrouver : demander à celui qu'on attaque de nous défendre contre celui qu'on a choisi pour cela ! : *« Qu'il te rend sans défense à qui combat pour moi, / En cet aveuglement ne*

en vertu de la loi du droit d'auteur.

perds pas la mémoire, / Qu'ainsi que de ta vie, il y va de ta gloire, / Et que dans quelque état que Rodrigue ait vécu / Quand on le saura mort, on le croira vaincu. / L'honneur te fut plus cher que je ne te suis chère , / Puisqu'il trempa tes mains dans le sang de mon père, / [...] Je t'en vois pourtant faire si peu de compte / Que sans rendre combat tu veux qu'on te surmonte. / Quelle inégalité ravale ta vertu ? / [...] S'il ne faut m'offenser n'as-tu point de courage ? / Et traites-tu mon père avec tant de rigueur / Qu'après l'avoir vaincu tu souffres un vainqueur ? / [...] Défends-toi maintenant pour m'ôter à Don Sanche , » (V, 1, 1514-20, 1523-25, 1528-30, 1560).

Pour convaincre définitivement Rodrigue, Chimène, qui est déjà le prix qui appartiendra à celui qui lui rapportera la tête de Rodrigue — *« À tous vos Chevaliers je demande sa tête. / Oui, qu'un d'eux me l'apporte, et je suis sa conquête, » (IV, 5, 1411-12)* —, s'offre à lui : « Et, si jamais l'amour échauffa tes esprits, / Sors vainqueur d'un combat dont Chimène est le prix. » (V, 1, 1565-66). C'est dans une spirale du devoir poussé dans ses limites les plus déraisonnables que s'enfonce Chimène qui exprime son désespoir dans cette demande qui est la plus sincère peut-être : *« Te dirai-je encor plus ? va, songe à ta défense, / Pour forcer mon devoir, pour m'imposer silence, » (V, 1, 1563-64)*.

4.1.3.1.2— Les remises en cause du pouvoir

La transgression des normes sociales et la remise en cause du pouvoir correspondent à la troisième figure de la déraison.

La tragédie ne secoue pas l'ordre du monde au contraire de la comédie. Les normes sociales ne sont pas transgressées, si l'on met de côté le mariage de Chimène avec l'assassin de son père dont nous venons de parler et sur lequel nous avons donné notre sentiment, et le pouvoir n'est pas remis en cause fondamentalement.

Ainsi sur le plan de l'honneur les intérêts de l'État sont sauvegardés, les intérêts du sang aussi, de même que les intérêts du rang royal [705] . Par ailleurs c'est Georges Couton qui a montré que *Le Cid* tenait de « toutes parts aux réalités françaises contemporaines », et notamment à la politique de Richelieu que Corneille défend. Concernant les affaires de duel tout d'abord, Georges Couton remarque : « L'effort du Roi Don Fernand et celui de Richelieu se rencontrent ; ils essaient de remplacer le culte individualiste du point d'honneur par l'arbitrage, en faisant que le Roi, ou le tribunal des maréchaux en son nom, soit juge du point d'honneur. L'individu est ainsi invité à se soumettre aux intérêts supérieurs de la collectivité, à la raison d'État, et c'est à quoi tend toute la politique de Richelieu. » Et plus loin à propos d'un appel à l'union de toutes les forces du pays : « L'affrontement de deux grandes familles signifie dans de telles conditions la guerre civile. [...] La vengeance cesse d'être un acte familial pour avoir des retentissements politiques les plus graves. C'est ce que fait remarquer explicitement l'Infante : *« Quoi ? pour venger un père est-il jamais permis / De livrer sa patrie aux mains des ennemis ? »* [...] Cette nécessité de s'unir [...] porte un nom dans la terminologie politique française : c'est un appel à l'union sacrée. Elle est proclamée en 1637 dans un pays [...] [où] toutes les grandes familles ont été frappées par la justice impitoyable, et à l'occasion expéditive,

[705] On peut dire que seule Chimène ne s'en tire pas avec honneur puisque son père ne sera pas vengé.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

du Cardinal. Tous avaient choisi ou avaient été acculés à une politique d'entente avec l'Espagne contre le Cardinal de Richelieu. *Le Cid* sonne comme un appel à l'union sacrée adressé à leurs familles ou à leurs éventuels imitateurs. » [706]

Le Roi du *Cid* est présenté, dans le conflit qui oppose Chimène et Rodrigue, comme un arbitre droit et loyal qui place au plus haut degré les intérêts de l'État [707] . Il prend ainsi d'abord le temps d'écouter Don Dièguе et Chimène qui viennent se plaindre auprès de lui : *« Levez-vous l'un et l'autre, et parlez à loisir. / Chimène, je prends part à votre déplaisir, / D'une égale douceur je sens mon âme atteinte, / Vous parlerez après, ne troublez pas sa plainte. » (II, 7, 661-64)*. Ensuite il demandera de pouvoir consulter son conseil avant de répondre à Chimène qui demande justice : *« L'affaire est d'importance et, bien considérée, / Mérite en plein conseil d'être délibérée. / Don Sanche, remettez Chimène en sa maison, / Don Dièguе aura ma Cour et sa foi pour prison. / Qu'on me cherche son fils. Je vous ferai justice. » (II, 7, 743-47)*. Mais finalement sa décision de faire justice à Chimène sera remise car l'intérêt de l'État primera : *« J'excuse ta chaleur à venger ton offense, / Et l'État défendu me parle en ta défense : / Crois que dorénavant Chimène à beau parler, / Je ne l'écoute plus que pour la consoler. » (IV, 3, 1263-66)*. Et il justifiera son choix en opposant à Chimène qui s'emporte la sérénité et le calme de sa justice : *« Ma fille, ces transports ont trop de violence. / Quand on rend la justice on met tout en balance : / On a tué ton père, il était l'agresseur, / Et la même équité m'ordonne la douceur. » (IV, 5, 1395-98)*.

Mais si les normes sociales ne sont pas transgressées et si l'État ne vacille pas à la fin de la pièce, en sortant même renforcé, il faut tout de même signaler que parfois ces mêmes normes sont malmenées et que le pouvoir royal est lui-même secoué, même si les transgressions sont punies : de façon subtile chez l'Infante, Chimène ou Rodrigue pour qui la défaillance ne sert qu'à renforcer l'honneur puisque les faiblesses qu'ils surmontent ne font que démontrer la force de leur mérite ; de façon radicale pour le Comte qui est tué.

En premier lieu c'est l'honneur qui est remis en cause. Par Chimène d'abord, avec l'ambition et le devoir qui vont avec lui, contre ses désirs : *« Maudite ambition, détestable manie, / Dont les plus généreux souffrent la tyrannie, / Impitoyable honneur, mortel à mes plaisirs, » (II, 3, 459-61)* ; *« Cet affreux devoir dont l'ordre m'assassine » (III, 4, 936 var.)*. Puis par Rodrigue, désabusé, qui remet en cause le devoir du fils envers le père : *« Que de maux et de pleurs nous coûteront nos pères ! » (III, 5, 997)*.

En deuxième lieu c'est le pouvoir du Roi qui est remis en cause. Par le Comte d'abord qui commet un crime impardonnable contre le Roi : *« Au milieu de ma Cour il me donne la loi ! » (v. 566)*. C'est son orgueil excessif qui provoque la tragédie et cet orgueil « jaloux » sera puni par une mort que le Roi ne condamnera pas : *« Ce que le Comte a fait semble avoir mérité / Ce juste châtiment de sa témérité. » (v. 645-46)*. En effet le Comte s'est opposé à la décision du Roi qui a choisi Don Dièguе comme gouverneur du Prince et sa conduite a été déraisonnable comme le lui reproche Don Arias : *« Vous*

[706] Couton, 1980, p. 1475-76.

[707] On se rappelle que ce n'était pas du tout le cas du Roi de *Clitandre*.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

devez redouter la puissance d'un Roi. / [...] Quoi? vous craignez si peu le pouvoir souverain ? / [...] Souffrez que la raison remette vos esprits. » (v. 377, 381, 385). Le Comte va très loin, bien au-delà du raisonnable dans sa remise en cause du Roi : *« Ils [les Rois] peuvent se tromper comme les autres hommes, » (v. 152)* ; *« Désobéir un peu n'est pas un si grand crime. » (v. 368)*. Par Chimène ensuite qui critique la justice du Roi trop en faveur de Rodrigue : *« Là, sous votre pouvoir, tout lui devient permis, / Il triomphe de moi, comme des ennemis [les Maures] ; / Dans leur sang épandu la justice étouffée, / Aux crimes du vainqueur sert d'un nouveau trophée, » (v. 1389-92)* ; *« Et ce n'est pas assez pour leur faire la loi [à son propre devoir et à la perte de son père] / Que celle du combat [duel judiciaire] et le vouloir du Roi. » (v. 1689-90)*. Et par Don Sanche enfin qui a ces mots sur la justice du Roi : *« Vous savez qu'elle marche avec tant de langueur / Que bien souvent le crime échappe à sa longueur, » (v. 796-94)*.

4.1.3.1.3— La peur

Il y a dans *Le Cid* un exemple de déraison liée à la peur et qui est le fait de Don Diègue qui craint du Comte qui vient d'être tué les amis et la suite : *« Leur nombre m'épouvante et confond ma raison, » (v. 1029)*.

4.1.3.2— Aspects de la folie

4.1.3.2.1— Chimène et le roi : le point de vue de Scudéry

Scudéry dans ses *Observations sur Le Cid* fait de Chimène et du Roi des fous. Chimène en sortant des bonnes mœurs et des règles sociales y est « une fille dénaturée » qui ne parle que de ses « folies, lorsqu'elle ne doit parler que de son malheur », ce « monstre » qui « ayant devant ses yeux Rodrigue encore tout couvert d'un sang qui la devait si fort toucher [...] elle répond (ô bonnes mœurs !) : *Tu n'as fait le devoir que d'un homme de bien.* [v. 921] [708] . De même Le Roi n'est pas épargné. Il y est vu comme « un enfant qui serait bien enjoué, en la quatrième Scène du quatrième Acte. Là, il [...] veut éprouver si elle [Chimène] aime son amant ; et en un mot, le Poète lui ôte sa Couronne de dessus la tête pour le coiffer d'une Marotte » [709] .

Faut-il ici suivre Scudéry sur cette voix ? Il est vrai que Chimène, comme on la montré plus haut, sort de la raison en poussant à bout son devoir, mais va-t-elle jusqu'à la folie et jusqu'à la monstruosité à force d'être fidèle à son honneur ? Sans doute pas. Mais l'on pouvait se poser la question, notamment au vu de ces deux passages, modifiés dans le sens d'une atténuation dans les éditions ultérieurs, qui se rapprochent de la crise de fureur avec des appels à la mort et au suicide :

Chimène : « Enfin mon père est mort, j'en demande vengeance, / Plus pour votre intérêt que pour mon allégeance ; / Vous perdez en la mort d'un homme de son rang, / Vengez-la par une autre, et le sang par le sang, / Sacrifiez Don Diègue et

[708] Scudéry, 1980, p. 787-88.

[709] Scudéry, 1980, p. 791.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

toute sa famille, / À vous, à votre peuple, à toute la Castille [710] ***, » (II, 7, 701-06) ; « Pardonne, cher amant, à sa rigueur sanglante, / Songe que je suis fille aussi bien comme amante, / Si j'ai vengé mon père aux dépens de ton sang, / du miens pour te venger, j'épuiserai mon flanc*** [711] ***. » (V, 5, 1731-34).***

Quant au Roi il est à l'opposé de la folie dans son traitement de la justice, comme on a pu le montrer plus haut. Cependant il est vrai qu'il tend un piège à Chimène, il y a cependant dans cet exercice une certaine timidité qui minimise son importance, comme dans tout ce qui touche au mensonge comme on va le voir.

4.1.3.2.2— Quiproquos, mensonges et illusions

On a vu, dans l'étude des comédies, que quiproquos, mensonges et autres illusions renvoyaient à la folie. Voyons ce qu'il en est dans *Le Cid*.

La vérité est parfois cachée ou transformée dans *Le Cid*. C'est le Roi qui use le premier du mensonge pour éprouver son amour en faisant croire à Chimène que Rodrigue est mort, aux quatrième et cinquième scènes de l'acte IV : *« On m'a dit qu'elle l'aime, et je vais l'éprouver, / Contrefaites le triste. » (v. 1346-47)*. Son mensonge ne dure en fait que onze vers : de 1347 à 1357, le temps de trois répliques. De plus il n'a pratiquement aucune incidence sur l'action, Chimène renchérissant, en deux fois, par un autre mensonge qui annule celui du Roi dans ses effets, pour expliquer son trouble à l'annonce de la nouvelle : *« Sire, on pâme de joie ainsi que de tristesse, [...] Nommez ma pâmoison l'effet de mes douleurs, / Un juste déplaisir à ce point m'a réduite, / Son trépas dérobait sa tête à ma poursuite ;" (v. 1360, 1366-68)* [712] . Ces mensonges de Chimène relatifs à son amour pour Rodrigue pourraient introduire le doute sur la réalité de sa fidélité à son père ; cependant ces mensonges apparaissent tout à son avantage puisqu'ils servent son devoir contre sa passion.

Il y a aussi un quiproquo dans *Le Cid* à la cinquième scène de l'acte cinq, lorsque Don Sanche fait, malgré lui, un « faux rapport » (v. 1770) de la mort de Rodrigue : *« Elle m'a cru vainqueur me voyant de retour, / Et soudain sa colère a trahi son amour, / Avec tant de transport et tant d'impatience, / Que je n'ai pu gaigner un moment d'audience. » (v. 1781-84)*. Ce quiproquo ne fait que répéter, de manière impromptue, le piège tendu à l'acte précédent par le mensonge du Roi dont le but était de faire avouer à Chimène son amour. Le quiproquo dure un peu plus longtemps que le mensonge précédent, pendant une scène entière et 55 vers : de 1715 à 1770. Et le résultat est aussi meilleur puisque Chimène avoue : *« Sire, il n'est plus besoin de vous dissimuler / Ce que tous mes efforts ne vous ont pu celer. » (v. 1749-50)*. Mais l'on peut s'interroger sur le rôle de ce quiproquo

710 « Et ne suivant ainsi qu'une incertaine erreur / Remplissons tous ces lieux de carnage et d'horreur. » (Clitandre, v. 1255-56). Les vers 705-06 ont été supprimés à partir de 1660.

711 « Corneille a beaucoup raccourci le désespoir de Chimène, qui ressemblait à une scène de « fureurs ». [...] Aussi douloureuse à partir de 1660, elle est plus mesurée. » Couton, 1980, p. 1735. Les vers 1731 à 1734 ont été supprimés à partir de 1660.

712 Il faut comparer avec le rôle du mensonge dans les comédies où celui-ci à un rôle moteur dans l'action puisque c'est généralement une fourbe qui déclanche le drame — par exemple les fausses lettres dans *Mélite*.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

et de l'aveu de Chimène dans l'action. Il semble en fait s'agir d'un rôle secondaire, le premier étant tenu par le duel qui a eu lieu justement dans le laps de temps entre le mensonge et le quiproquo, et qui a vu la victoire de Rodrigue sur Don Sanche, lui donnant ainsi Chimène, comme en avait décider le Roi, décision acceptée par Chimène. : *« Mon amour a paru, je ne m'en puis dédire, / Rodrigue a des vertus que je puis haïr, / Et vous êtes mon Roi, je vous dois obéir. » (v. 1828-30)*. Chimène ne pouvait en effet continuer à refuser son obéissance au Roi en le bravant. C'était se mettre en contradiction avec son devoir de fidélité au Roi et répéter l'erreur de son père, à l'origine du drame... Ainsi, par son obéissance, Chimène rachète à la fois la faute de son père et se voit remis son devoir de vengeance.

L'Infante elle-même mène un double jeu lorsqu'elle demande, après que Don Diègue ait persuadé Rodrigue de vivre pour la défense de la nation, à Chimène de renoncer à le poursuivre et à le tuer pour les mêmes raisons. Ainsi demande-t-elle simplement à Chimène de renoncer à son amour : *« Ôte-lui ton amour, mais laisse-nous sa vie. » (v. 1200)*. Sachant l'intérêt qu'elle porte à Rodrigue l'on peut s'interroger sur l'intérêt qui la guide à ce moment : le pays ou son amour.

Cependant, le doute créé par tous ces mensonges et quiproquo, n'est pas si fort qu'il nous pousse à croire que tout n'est qu'illusion, illusion qui semble loin de la tragédie.

L'illusion en effet nous renvoie à l'opposition chez Corneille entre la comédie et la tragédie. La comédie joue sur l'illusion — *L'Illusion comique* —, sur des apparences, même si dans les comédies de Corneille l'on peut retrouver une certaine partie de la vérité touchant à l'auteur et à son éducation sentimentale [713] . Par contre la tragédie joue sur la vérité historique que ce soit la vérité dans le choix du sujet et l'histoire de Rodrigue et Chimène — la tragédie cornélienne préfère en plus la vérité à la vraisemblance —, ou la vérité touchant au climat politique de 1636 lors de la création du *Cid* [714] .

4.2— Analyse lexicologique

Nous étudierons la déraison et la folie en contexte dans *Le Cid* suivant une perspective synchronique au XVIIe siècle et le double point de vue de l'onomasiologie et de la

[713] « Chercher dan la comédie [*Mélite*] les détails de l'aventure serait sans doute inutile, et imprudent. Mais refuser qu'une pièce de théâtre qui met en scène l'épisode central d'une éducation sentimentale ne traduise pas d'une quelque manière l'éducation sentimentale de l'auteur serait une imprudence pire. En fait *Mélite* est le reflet d'une expérience à la fois double et unique l'expérience sentimentale de la méfiance, des inquiétudes devant l'amour, puis de l'illumination amoureuse ; l''expérience sociale du conflit entre les aspirations des cœurs et la réalité de l'argent. Les comédies ultérieures vont toutes s'organiser autour de ces deux pôles l'amour et l'argent. » Couton, 1980, p. 1154.

[714] « Il n'est pas moins nécessaire de voir comment Le Cid reflète le climat politique français de l'année 1636. [...] La France est depuis 1635 en guerre avec l'Espagne, puis avec l'Empire. Au printemps de 1636 une offensive espagnole fait crouler la frontière du Nord. [...] L'effort des espagnols se porte sur Corbie, à une centaine de kilomètres de Paris. La place est prise. L a panique saisit la capitale. [...] La contre-offensive française aboutit à la reprise de Corbie, célébrée avec enthousiasme. [...] La signification du Cid s'éclaire dans ce contexte : [...] elle est la contribution de Corneille à l'inquiétude et à l'allégresse nationales. » Couton, 1980, p. 1476-77.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

sémasiologie. Pour cela nous partirons de l'étude en langue menée dans la première partie avec toujours à l'esprit la mise en évidence du lien qui existe entre les notions de genre et d'esthétique d'un côté et la déraison et la folie de l'autre. Nous verrons ainsi au travers de l'analyse lexicologique comment *Le Cid* qui se rapproche d'une tragédie classique fait une large place à la déraison au regard de la folie.

4.2.1— La démarche onomasiologique

La démarche onomasiologique en contexte dans une perspective synchronique au XVIIe siècle va nous conduire dans un premier temps à étudier le champ générique englobant les mots *folie* et *déraison* puis dans un second les gloses qui peuvent se substituer aux mots du champ.

4.2.1.1— Le champ générique englobant *folie* et *déraison* (128, 428+24) [715]

L'arbre onomasiologique de la folie et de la déraison que nous présentons pour *Le Cid* — *Annexe 24* — a été construit en nous appuyant sur la structure onomasiologique déjà élaborée en langue pour un locuteur du XXe siècle à partir de la notion ″changements humains hors norme″.

Dans cette représentation onomasiologique en arbre de la folie et de la déraison, les mots de la déraison sont au centre — [point de vue social et connotation péjorative] — alors que les mots de la folie occupent la périphérie — [point de vue médical et connotation neutre], [point de vue social et connotation positive].

Le champ onomasiologique ″Changements humains hors norme″ est constitué dans *Le Cid* de cent vingt-huit lexèmes distincts représentés dans quatre cent vingt-huit occurrences du texte de l'édition de référence et dans vingt-quatre occurrences des variantes : seize lexèmes pour la folie présents dans quarante-sept occurrences (plus deux variantes) et cent douze lexèmes pour la déraison présents dans trois cent quatre-vingt-une occurrences (plus vingt-deux variantes). Nous commencerons par la déraison et nous poursuivrons par la folie pour décrire le texte de Corneille en suivant l'arbre onomasiologique ″Changements humains hors norme″ en allant des axes généraux aux axes spécifiques et en recherchant pour chaque sème les lexèmes correspondants utilisés par Corneille. C'est effet la déraison qui est ici omniprésente.

4.2.1.1.1— La déraison (112, 381+22)

La déraison est située dans la partie centrale de l'arbre onomasiologique « Changements humains hors norme ». Elle est représentée par des lexèmes appartenant à la classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation péjorative//.

[715] Nous donnons deux indications en chiffre pour chacun des niveaux de l'analyse sémique. Le premier chiffre correspond au nombre de parasynonymes et le deuxième au nombre d'occurrences, deux chiffres obtenus par cumul des chiffres des niveaux inférieurs augmentés du chiffre du niveau étudié. Les variantes sont comptées à part de l'édition originale après le signe « + ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

L'archilexème pour cette classe est le terme *coup (7)*« Acte frappant, extraordinaire, accompli par qqn, {en bien ou} en mal (auj. en ce sens fam. ou péjor.) » [716] qui renvoie aux deux actes négatifs qui sont les fondements de la pièce : le soufflet de Don Gomès à Don Diègue et le meurtre par Rodrigue de Don Gomès en duel :

Don Diègue : (Don Rodrigue seul après que son père lui ait demandé de le venger de l'affront reçu du père de Chimène) « Je demeure immobile, et mon âme abattue / Cède au coup qui me tue. » (v. 298-99) Don Gomès : (l'Infante à Chimène) « Apaise, ma Chimène, apaise ta douleur, / Fais agir ta constance en ce coup [querelle v. 456] de malheur, » (v. 445-46) ; (Rodrigue à Chimène) « De la main de ton père un coup irréparable [soufflet] / Déshonorait du mien la vieillesse honorable. » (v. 883-84) Don Rodrigue : (Chimène demandant justice au Roi après la mort de son père) « Sire, ne souffrez pas que sous votre puissance / Règne devant vos yeux une telle licence / Que les plus valeureux avec impunité / Soient exposés aux coups de la témérité, » (v. 691-94) ; (Chimène annonçant à Elvire la mort de son père tué par Rodrigue) « La moitié de ma vie à mis l'autre au tombeau, / Et m'oblige à venger, après ce coup funeste, / Celle que je n'ai plus sur celle qui me reste. » (v. 810-12) ; (Elvire à Chimène qui réclame vengeance) « Est-ce trop peu pour vous que d'un coup de malheur ? / Faut-il perte sur perte, et douleur sur douleur ? » (v. 1701-02) ; (à Don Diègue) « Souffrez qu'en liberté mon désespoir éclate, / Assez et trop longtemps votre discours le flatte, / Je ne me repens point de vous avoir servi, / Mais rendez-moi le bien que ce coup m'a ravi, » (v. 1055-58)

Le premier coup est donné à Don Diègue par Don Gomès qui le soufflette. Ce n'est pas tant l'acte physique qui compte mais l'acte moral de Don Gomès qui va entraîner une blessure irréparable de l'amour propre de Don Diègue comme le comprend bien son fils Rodrigue (v. 883). Cependant ce premier coup est lié à un autre coup donné par Don Diègue en représailles et qui atteint non pas Don Gomès mais Don Rodrigue quand le père demande au fils de le venger (v. 298). Ces deux coups sont étroitement liés par l'honneur qui est en jeu par deux fois : l'honneur de Don Gomès qui n'a pas été choisi par le Roi de Castille comme gouverneur du Prince mais également l'honneur de Don Diègue qui voit sa valeur être remis en cause. Chimène le comprend, elle qui fait dès le début de la pièce de cette querelle entre Don Gomès et Don Diègue — « *Au malheureux moment que naissait leur querelle, » (v. 456)* — un seul « coup de malheur » (v. 445) qui va l'empêcher d'être heureuse. Et alors se met en place la figure principale de la pièce où l'honneur s'oppose aux sentiments et à l'amour.

Le deuxième coup est donné par Rodrigue au père de Chimène lorsqu'il l'assassine pour venger son père (v. 691 et 810). Un coup qui va faire naître un même devoir de vengeance chez Chimène où l'honneur sera poussé à bout (v. 1701) dans son combat sur les sentiments.

Ainsi de *Mélite* au *Cid* il y a un déplacement dans les attitudes déraisonnables, de l'amour excessif qui était servi par la fourbe vers l'honneur dans son combat sur des sentiments qui doivent s'effacer à son profit. Et comme nous aurons l'occasion de le montrer plus loin en étudiant notamment les termes *feu* et *flamme*, l'amour dans *Le Cid*

[716] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

n'est pas déraisonnable en lui-même, mais considéré dans son rapport hiérarchique à l'honneur il le devient lorsqu'il passe avant celui-ci [717] . Il n'est pas « raisonnable » en effet pour Rodrigue de faire passer son amour pour Chimène avant son devoir de vengeance même s'il s'agit de se battre contre le père de sa bien-aimée, comme il n'est pas « raisonnable » pour Chimène de penser pouvoir épouser Rodrigue qui vient de tuer en duel son père, et comme il n'est pas non plus « raisonnable » pour l'Infante d'aimer Rodrigue qui n'est pas de son rang. La déraison est là.

Aussi les sentiments dans leur opposition à l'honneur sont-ils déraisonnables, *déraisonnable* entendu dans un sens large comme “manquement à la morale” et comme “manquement à la raison”, quand ils conduisent au non-respect mais aussi quand ils atteignent certains excès comme désir ou comme sentiment. Et pour décrire les lexèmes de la déraison nous nous placerons successivement du côté de la morale puis de la raison en étudiant à la fois ce que peuvent être des conduites non respectueuses et des conduites exprimant l'excès des désirs ou des sentiments. Pour cela nous distinguerons deux sous-classes : la première concerne les //changements humains hors norme du point de vue social à connotation péjorative par manquement à la morale// et la seconde les //changements humains hors norme du point de vue social à connotation péjorative par manquement à la raison//.

4.2.1.1.1.1— Le manquement a la morale (40, 113+8)

La déraison par [manquement à la morale] est représentée par des lexèmes appartenant à la sous-classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation péjorative par manquement à la morale//.

Les archilexèmes (4, 9+1)

Les archilexèmes pour cette sous-classe sémantique correspondent aux lexèmes mésogénériques. Le terme *crime (6)*« Manquement très grave à la morale. » est mis en avant :

1 Don Rodrigue : (l'Infante seule) « Ainsi n'espérons aucun fruit / De son crime, ni de ma peine, / Puisque pour me punir, le destin a permis / Que l'amour dure même entre deux ennemis. » (v. 1603-06) ? Don Rodrigue : (à Chimène alors qu'il et venu la voir chez elle) « Elle [Chimène] voulait sa tête, et son [Rodrigue] cœur magnanime / S'il l'en eût refusée eût pensé faire un crime : » (v; 1547-48) 2 ? Chimène : (au Roi qui lui a fait croire un instant que Rodrigue était mort dans son combat contre les Mores et qui a remarqué sa tristesse) « J'aime donc sa victoire, et je le puis sans crime, / Elle assure l'État et me rend ma victime, » (v. 1379-80) ; (à Don Sanche qui vient lui apprendre que Rodrigue l'a vaincu en duel mais qu'elle ne laisse pas parler car croyant qu'il lui apporte la nouvelle de la mort de Rodrigue) « Veux-tu que de sa mort je t'écoute vanter ? / Que j'entende à loisir avec quelle insolence / Tu peindras son malheur, mon crime, et ta vaillance, » (v. 1742-44) ; (Don Dièguе alors qu'elle veut se retirer dans un couvent pour pleurer son père et son amant) « Enfin, elle aime, Sire, et ne croit plus un crime / D'avouer

[717] Dans *Clitandre* il ne semble pas y avoir encore ce rapport hiérarchique dans la déraison de Pymante : *« Si j'oubliais l'honneur jusqu'à le trahir, / [...] Par cet aveuglement jugez de sa grandeur. »*

en vertu de la loi du droit d'auteur.

par sa bouche une amour légitime. » (v. 1767-68) ; (le Roi à Chimène) « Le temps assez souvent a rendu légitime / Ce qui semblait d'abord ne se pouvoir sans crime. » (v. 1839-40)

À côté de *crime* on trouve *désordre (2)* « Littér. Absence de règle ; fait de ne pas respecter les règles, la morale. @ Conduite déréglée, débauche. », *faute (+1)* « Mod. Le fait de manquer à ce qu'on doit. — Manquement à la règle morale ; mauvaise action. », et *licence (1)* « 1. Vieilli. Liberté excessive. @ Désordre, anarchie qu'entraîne l'absence de contraintes, de règles. 2. Dérèglement dans les mœurs, dans la conduite. — Par ext. Caractère de ce qui est licencieux. » :

La Cour (Le Roi) : (Don Diègue à Rodrigue à propos des projets d'invasion de la ville par les Mores) « La Cour est en désordre et le peuple en alarmes, » (v. 1087) Don Gomès : (Don Arias à Don Gomès) « Un peu moins de transport et plus d'obéissance : / D'un Prince qui vous aime apaisez le courroux, [De trop d'emportement votre faute est suivie. / Le Roi vous aime encore, apaisez son courroux, 1660-1682] » (v. 364-65) Don Rodrigue : (Chimène demandant justice au Roi après la mort de son père) « Sire, ne souffrez pas que sous votre puissance / Règne devant vos yeux une telle licence, » (v; 691-92) ? Les Mores : (Rodrigue au Roi à propos de son combat) « La honte de mourir sans avoir combattu / Rétablit leur désordre, et leur rend leur vertu : [Arrête leur désordre 1660-1682] » (v. 1305-06)

On est avec *crime* sur le plan de la morale pure en ce qui concerne les actions de Chimène et Rodrigue. Chimène tout d'abord parvient à se maintenir au-dessus de tout crime. En effet si pour elle aimer Rodrigue qui a tué son père serait un crime (v. 1767), ce le serait également de tuer son amant pour se venger (v. 1742), et c'est ce dilemme qui reste longtemps pour elle en suspens qui la sauve en l'empêchant de passer à l'acte. Ainsi les allusions qui sont faites aux deux crimes de Chimène le sont toutes à partir de situations spécifiques qui l'exemptent de tout reproche — v. 1379 : Chimène peut commettre le crime d'admirer la victoire de Rodrigue car cette victoire lui rend Rodrigue pour achever sa vengeance ; v. 1742 : Chimène s'accuse d'un faux crime sur Rodrigue alors qu'il s'agit d'un quiproquo né d'une situation où elle ne laisse pas parler Don Sanche qui vient non pas annoncer la mort de Rodrigue mais lui apprendre que c'est lui qui a été vaincu. Finalement Chimène ne pourra se sortir de ce dilemme que par deux interventions extérieures, d'abord Don Diègue (v. 1767) puis le Roi (v.1840), qui diront sans que leur parole ne puisse être remise en cause que son crime n'en est plus un et qui cautionneront ses relations avec Rodrigue.

Ensuite si Chimène parvient à ne jamais commettre de crime, Rodrigue lui en perpétue bien un en tuant le père de sa maîtresse. Un crime de sang qui prend cependant une valeur symbolique et morale pour l'Infante qui voudrait que ce crime tue l'amour entre Rodrigue et Chimène, même si ce ne sera pas le cas (v. 1603). Et pour ne pas commettre après son premier crime de sang un second crime moral, ou pour annuler le premier, Rodrigue pense devoir offrir sa tête à Chimène (v. 1547). Attitude impossible car ouvrant sur une contradiction entre Rodrigue et Chimène puisque si pour Rodrigue le crime serait de ne pas mourir, alors pour Chimène il serait de tuer effectivement Rodrigue.

Le manque de morale concerne aussi la cour, le peuple ou l'armée, c'est-à-dire le royaume. Que ce soit celui du Roi s'il était amené à tolérer la licence d'un crime comme

en vertu de la loi du droit d'auteur.

celui de Rodrigue en ne le punissant pas (v. 692) ou s'il ne trouvait pas de protecteur devant l'avancé des Mores (v. 1087). Situation impossible encore où la Castille en « désordre » sera sauvée finalement par Don Rodrigue, un criminel. Ou que ce soit celui des Mores un instant en fuite avant de reprendre le combat.

Enfin le manque de morale concerne Don Gomès pour qui une dernière question se pose : faut-il voir dans sa faute un « manquement à la morale » — le terme *faute* apparaît dans une variante (v. 365 var.) *«* Mod. Le fait de manquer à ce qu'on doit. — Manquement à la règle morale ; mauvaise action. » — ou un « manquement à la raison » — *faute*« Manière d'agir maladroite ou fâcheuse ; défaut d'habilité, de prudence. » — ? En effet faire de la désobéissance de Don Gomès un [manquement à la raison] la minimiserait en en faisant un acte irréfléchi, un acte d'humeur.

Cependant tout penche du côté du [manquement à la morale] et le texte va dans le sens d'une telle suprématie sur le [manquement à la raison]. En effet tout d'abord si le Roi est prêt de pardonner — « Le Roi vous aime encore » — à celui qui soutient encore le royaume, ce n'est sans doute pas en atténuant la faute commise tout comme on le verra bien plus tard avec celle de Rodrigue, mais en la supprimant. Il faut ensuite noter que si *transport* — et *emportement*dans la variante — renvoie au [manquement à la raison], ce que semble vouloir le Roi c'est plus « d'obéissance » c'est-à-dire plus de morale de la part de Don Gomès, ou moins de « faute » c'est à dire moins de [manquement à la morale]. D'ailleurs le terme *crime* (v. 560) comme [manquement à la morale] vient conforter cette explication.

Les lexèmes génériques (2, 3)

Deux lexèmes microgénériques concernent [l'expression des désirs ou des inclinations] : *abus (1)* « Action d'abuser [User mal, avec excès.] d'une chose ; usage mauvais, excessif ou injuste. » et *excès (2)* « Un, des excès. Chose, action qui dépasse la mesure ordinaire ou permise. — Des excès de table : abus de nourriture et de boisson. — Excès de conduite. @ Abus de la force. » :

1 <u>Don Rodrigue</u> : (le Roi à Rodrigue après sa victoire sur les Mores) « Tous ceux que ce devoir [devoir d'un sujet] à mon service engage / Ne s'en acquittent pas avec même courage, / Et lorsque la valeur ne va point dans <u>l'excès</u>, / Elle ne produit point de si rares succès. » (v. 1247-50) 2 <u>Chimène</u> : (au Roi alors qu'elle a montré de la tristesse croyant à la mort de Rodrigue) « Un <u>excès</u> de plaisir nous rend tous languissants, / Et quand il surprend l'âme, il accable les sens. » (v. 1361-62) ; (le Roi parlant des duels judiciaires alors que Chimène en réclame un) « Souvent de cet <u>abus</u> le succès déplorable / Opprime l'innocent et soutient le coupable. » (v. 1419-20)

Le Roi semble vouloir dire que la valeur doit passer par l'excès. C'est sans doute ce qui expliquera sa position conciliatrice pour raison d'État dans son jugement des crimes du Comte et de Rodrigue. Et de même Chimène invoque-t-elle un excès dans le plaisir qui semble préfigurer sa renonciation à la poursuite de Rodrigue pour le crime de son père.

Les lexèmes spécifiques (36, 104+7)

On distinguera les lexèmes dépendant du sème générique [non-respect] et ceux du sème

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

générique [l'expression des désirs ou des inclinations].

[Non-respect] (21, 72+4)

L'honneur en conflit avec les sentiments entraîne des conduites déraisonnables de [non-respect]. En effet comme nous l'avons dit plus haut l'amour est considéré par Corneille non de manière absolue pour lui-même mais dans un rapport hiérarchique à l'honneur où ce n'est plus le fait d'avoir trop d'amour qui est déraisonnable mais de faire passer ses sentiments avant son devoir. La conséquence en est que les [excès de sentiment] du côté du [manquement à la raison], à l'inverse de ce qui se passait dans les comédies *Mélite* et *Clitandre*, sont occultés par l'importance prise par le [non-respect] du côté du [manquement à la morale].

[Non-respect des autres ou de soi : humiliation] (8, 50+1)

Il est fait dans *Le Cid* une place plus importante au [non-respect des autres ou de soi : humiliation] par rapport au comédies *Mélite* et *Clitandre*. En effet pour sensiblement le même nombre de lexèmes concernant ce lieu de la déraison dans les trois pièces— sept pour *Mélite* et *Clitandre*, huit pour *Le Cid* — il y a une multiplication des occurrences de termes comme *affront* et *honte* — onze pour *Mélite* et douze plus un pour *Clitandre* [718] contre cinquante plus un pour *Le Cid*.

Il est une humiliation primordiale de laquelle découle ensuite le drame : celle de Don Gomès par le Roi qui choisit Don Diègue comme gouverneur du Prince de Castille à sa place. Cette humiliation est étroitement liée à celle de Don Diègue qui est souffleté par Don Gomès, et à celle de Don Rodrigue qui reprend à son compte l'humiliation de son père et se venge avec la mort du Comte. Cependant cette mort est pour Chimène une nouvelle humiliation d'autant plus vive qu'elle entretien des liens amoureux avec Rodrigue. L'on distinguera alors plusieurs points de vue marquant l'implication des personnages par rapport à ces humiliations : celui de Don Alonse, de Don Arias, de Don Diègue, de Don Gomès, de Don Rodrigue, et du Roi, mais aussi de Chimène et de l'Infante. L'humiliation primordiale sera précédée dans les exemples de la lettre « *A* ». Elle sera suivie de l'humiliation de Chimène due au crime de Rodrigue, qui sera précédée dans les exemples de la lettre « *B* ». D'autres humiliations seront précédées de la lettre « *C* ». Humiliations et points de vue expriment des traits sémiques distincts apportés par le contexte.

On distingue ainsi plusieurs termes importants : *affront (20)* « Offense faite publiquement avec la volonté de marquer son mépris et de déshonorer ou d'humilier. », *honte (10)* « Déshonneur humiliant. », *offense (7)* « 1. Parole ou action qui offense, qui blesse quelqu'un dans son honneur, dans sa dignité. 2. Spécialt Outrage (envers un chef d'État). », et *outrage (4+1)* « Offense ou injure extrêmement grave (de parole ou de fait). » ou « Offense, atteinte à l'honneur. » [719]

[718] La multiplication des occurrences pour un même terme semble fréquente dans *Le Cid* dont les occurrences pour dire la folie et la déraison sont plus nombreuses que dans *Mélite* et *Clitandre* — 381+27 et 428+24 contre 390+55 — qui en revanche ont plus de lexèmes distincts — 152 et 150 contre 127.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

— affront

A “Le choix du Roi” [720]

1 + “Le point de vue Don Diègue”

(prenant son épée après avoir reçu un soufflet de Don Gomès) « Achève et prend ma vie après un tel affront, » (v. 221) ; (Don Diègue seul après que Don Gomès lui ait pris son épée) « Ce haut rang n'admet point un homme sans honneur / Et ton [Don Gomès] jaloux orgueil, par cet affront insigne, / Malgré le choix du Roi m'en a su rendre indigne. » (v. 250-52) ; (seul parlant de Rodrigue) « Mon honneur est le sien, et le mortel affront / Qui tombe sur mon chef rejaillit sur son front. [vers supprimés 1660-1682] » (v. 261-62) ; « Don Diègue — Vient me venger. / Don Rodrigue — De quoi ? / Don Diègue — D'un affront si cruel » (v. 269) ; (à Don Rodrigue) « Enfin tu sais l'affront et tu tiens la vengeance, » (v. 288) ; (au Roi qui demande des explications, poussé par Chimène qui demande justice pour la mort de son père) « Je me vois aujourd'hui pour avoir trop vécu / Recevoir un affront et demeurer vaincu. » (v. 713-14) ; (à Rodrigue avant de l'envoyer combattre les Mores) « Viens baiser cette joue et reconnais la place / Où fut jadis l'affront que ton courage efface. [l'indigne affront 1637, empreint l'affront 1660-1682 » (v. 1047-48) ; (à Rodrigue avant de l'envoyer combattre les Mores) « Dans ce malheur public mon bonheur a permis / Que j'ai trouvé chez moi cinq cents de mes amis, / Qui sachant mon affront, poussés d'un même zèle, / Venaient m'offrir leur vie à venger ma querelle. [Se venaient tous offrir à venger ma querelle. 1660-1682] » (v. 1089-92) ; (à Rodrigue avant de l'envoyer combattre les Mores) « Ne borne pas ta gloire à venger un affront, / Pousse-la plus avant, force par ta vaillance [Porte-la plus avant, 1663-1682] / La justice au pardon et Chimène au silence ; [Ce Monarque au pardon 1660-1682] » (v. 1102-04)

+ “Le point de vue de Don Gomès”

(à Don Arias) « Je l'avoue entre nous, quand je lui fis l'affront / J'eus le sang un peu chaud, et le bras un peu prompt, [Je l'avoue entre nous, mon sang un peu trop chaud / S'est trop ému d'un mot et l'a porté trop haut ; 1660-1682] » (v. 353-54)

+ “Le point de vue de Don Rodrigue”

(seul après que son père lui ait demandé de défendre son honneur) « En cet affront mon père est l'offensé, / Et l'offenseur le père de Chimène. » (v. 301-02) ; (seul après que son père lui ait demandé de défendre son honneur) « Faut-il laisser un affront impuni ? / Faut-il punir le père de Chimène ? » (v. 311-12) ; (seul après que son père lui ait demandé de défendre son honneur) « Qui venge cet affront irrite sa [Chimène] colère / Et qui peut le souffrir ne la mérite pas. [J'attire en me vengeant sa haine et sa colère, / J'attire ses mépris en ne me vengeant pas 1660-1682] » (v. 325-26) ; (à Chimène) « J'avais part à l'affront, j'en ai cherché l'auteur, / Je l'ai vu, j'ai vengé mon honneur et mon père ; » (v. 886-87) ; (à Chimène) : « Réduit à te déplaire, ou souffrir un affront, / J'ai retenu ma main, j'ai cru mon bras trop prompt, [J'ai pensé qu'à son tour mon bras était trop prompt,

[719] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

[720] Entre « “ ” » les traits sémiques apportés par le contexte.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

1660-1682] / [...] Si je n'eusse opposé contre tous tes appas [À moins que d'opposer à tes plus forts appas 1660-1682] /Qu'un homme sans honneur ne te méritait pas, » (v. 893-94, 897-98)

+ "Le point de vue du Roi"

(à Don Sanche qui prend la défense du Comte) « D'ailleurs l'affront me touche, il a perdu d'honneur / Celui que de mon fils j'ai fait le Gouverneur, » (v. 605-07) ; (à Don Alonse qui lui annonce la mort du Comte) « Dès que j'ai su l'affront j'ai prévu la vengeance, / Et j'ai voulu dès lors prévenir ce malheur. » (v. 640-41)

2 + "Le point de vue de Chimène"

(à l'Infante qui lui dit que les choses vont s'arranger entre Don Diègue et Don Gomès) « Les affronts à l'honneur ne se réparent point, [De si mortels affronts ne se réparent point. 1660-1682] » (v. 470) ; (à l'Infante, voyant déjà que Rodrigue devra venger son père) « Souffrir un tel affront étant né Gentilhomme ! [Étant né ce qu'il est, souffrir un tel outrage ! 1660-1682] / Soit qu'il cède ou résiste au feu qui le consomme, [au feu qui me l'engage,] / Mon esprit ne peut qu'être, ou honteux, ou confus, » (v. 491-93)

— honte

A "Le choix du Roi"

+ "Le point de vue de Don Diègue"

(à Rodrigue) « Viens, mon fils, viens, mon sang, viens réparer ma honte, / Viens me venger. » (v. 268-69) ; (au Roi qui lui demande des explications et promet justice à Chimène (v. 747)) « Il m'a rendu l'honneur, il a lavé ma honte. » (v. 728)

+ "Le point de vue de Don Gomès"

« Don Arias — Que lui [le Roi] dirai-je enfin ? je lui dois rendre conte. Le Comte — Que je ne puis du tout consentir à ma honte. » (v. 387-88) ; (Don Sanche défendant le Comte devant le Roi) « Qu'une âme accoutumée aux grandes actions / Ne se peut abaisser à des submissions : / Elle n'en conçoit point qui s'expliquent sans honte, » (v. 585-87)

+ "Le point de vue de Don Rodrigue"

(à Elvire alors qu'il vient de tuer le Comte) « Sa vie était ma honte » (v. 756) ; (à Chimène) « Je t'ai fait une offense, et j'ai dû m'y porter, / Pour effacer ma honte et pour te mériter ». (v. 905-06)

C "Autre"

1+ "Le point de vue de Don Rodrigue "

(à son père alors que celui-ci se prépare à lui demande d'aller combattre les Mores) « Mon honneur offensé sur moi-même se venge / Et vous m'osez pousser à la honte du change [honneur contre amour] ! L'infamie est pareille et suit également / Le guerrier sans courage et le perfide amant. » (v. 1071-74) ; (Don Rodrigue racontant son combat au Roi) « La honte de mourir sans avoir combattu / Arrête leur désordre et leur rend leur vertu. » (v. 1305-06)

2+ "Le point de vue d'Elvire "

(Elvire à Chimène alors que Rodrigue est victorieux des Mores) « Les Mores devant lui n'ont paru qu'à leur honte, » (v. 1115)

en vertu de la loi du droit d'auteur.

+ "Le point de vue de l'Infante"

? (à Léonor à propos du duel entre Rodrigue et le Comte) « Si dessous sa valeur ce grand guerrier s'abat, / Je puis en faire cas, je puis l'aimer sans <u>honte</u>, » (v. 534-35)

— offense

A "Le choix du Roi"

+ "Le point de vue de Don Alonse"

(au Roi) « Sire, le Comte est mort, / Don Diègue par son fils a vengé son <u>offense</u>. » (v. 638-39)

+ "Le point de vue de Don Arias"

(au Comte) « Aussi vous n'avez point de valable défense : / Le rang de l'offensé, la grandeur de l'<u>offense</u>, demandent des devoirs et des submissions / Qui passent le commun des satisfactions [721] . » (v. 359-62)

+ "Le point de vue de Don Diègue"

(seul après n'avoir pu se faire justice du soufflet reçu du Comte) « Fer, jadis tant à craindre, et qui dans cette <u>offense</u> / M'a servi de parade, et non pas de défense, / Va, quitte désormais le dernier des humains, / Passe, pour me venger, en de meilleures mains ; » (v. 255-58) ; (à Rodrigue qui s'étonne du nom de l'offenseur) « Plus l'offenseur est cher, et plus grande est l'<u>offense</u> : » (v. 287)

+ "Le point de vue de Don Rodrigue"

(à Chimène) « Juge de son pouvoir [sa flamme] ; dans une telle <u>offense</u> / J'ai pu douter encor si j'en prendrais vengeance, [J'ai pu délibérer si 1663-1682] » (v. 891-92)

+ "Le point de vue du Roi"

(à Rodrigue qui revient victorieux des Mores) « J'excuse ta chaleur à venger ton <u>offense</u>, / Et l'État défendu me parle en ta défense : / Crois que dorénavant Chimène a beau parler, / Je ne l'écoute plus que pour la consoler. » (v. 1263-66)

B "Le crime de Don Rodrigue"

+ "Le point de vue de Don Rodrigue"

(à Chimène) « Je t'ai fait une <u>offense</u>, et j'ai dû m'y porter, / Pour effacer ma honte et pour te mériter ». (v. 905-06)

— outrage

A "Le choix du Roi"

1 + "Le point de vue de Don Diègue"

(à Rodrigue) « Ce n'est que dans le sang qu'on lave un tel <u>outrage</u>. / Meurs, ou tue. Au surplus pour ne te point flatter, / Je te donne à combattre un homme à redouter, » (v. 276-78)

2 + "Le point de vue de Chimène"

(à l'Infante, voyant déjà que Rodrigue devra venger son père) « Souffrir un tel affront étant né Gentilhomme ! [Étant né ce qu'il est, souffrir un tel <u>outrage</u> !

[721] « Les réparations habituelles ». Couton, 1980, p. 1495.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

1660-1682] / Soit qu'il cède ou résiste au feu qui le consomme, [au feu qui me l'engage,] / Mon esprit ne peut qu'être, ou honteux, ou confus, » (v. 491-93) ; (à Rodrigue qui est venu expliquer son geste) « Je sais ce que l'honneur, après un tel outrage, / Demandait à l'ardeur d'un généreux courage, / Tu n'as fait le devoir que d'un homme de bien ; / Mais aussi le faisant, tu m'as appris le mien » (v. 919-23)

+ "Le point de vue de l'Infante"

(à Léonor qui doute de la réalité du combat entre le Comte et Rodrigue) « Rodrigue est offensé, le Comte a fait l'outrage, / Ils sont sortis ensemble ; en faut-il davantage ? » (v. 551-52)

B "Le crime de Rodrigue"

+ "Le point de vue de Chimène"

(à Rodrigue) « Quoi ? n'es-tu généreux que pour me faire outrage ? / S'il ne faut m'offenser n'as-tu point de courage ? » (v. 1527-28).

À côté de ces termes essentiels il faut ensuite remarquer *infamie (1)* « 1. Vx ou dr. Flétrissure sociale ou légale faite à la réputation de qqn. 2. {Littér. Caractère d'une personne infâme [infâme : « Vx Qui est bas et vil. »], vile. [vile : « Qui inspire le mépris. »]} — Caractère infâme [infâme : « Qui entraîne une flétrissure morale. »] d'une chose. 3. Littér. Une, des infamies. Action, parole infâme. », *injure (3)* « 1. Vieilli Offense grave et délibérée. 2. Parole offensante. — Dr. Délit consistant à proférer à l'encontre de quelqu'un un terme de mépris. », *insolence (4)* « 1. Cour. Manque de respect injurieux (de la part d'un inférieur ou d'une personne jugée comme telle) 2. Une, des insolences. Parole, action insolente. », et *soufflet (1)* « 1. Vx ou littér. (sens pr.) Coup du plat ou du revers de la main appliqué sur la joue. 2. Mod., fig. et littér. Affront, outrage. » :

A "Le choix du Roi"

*1 + "Le point de vue de Don Dièg*ue"

***(au Roi) « Chimène — Vengez-moi d'un mort... Don Dièg*ue — Qui punit l'insolence. » (v. 656)**

+ "Le point de vue de Don Rodrigue"

(à Chimène) « Tu sais comme un soufflet touche un homme de cœur ; / J'avais part à l'affront, j'en ai cherché l'auteur, / Je l'ai vu, j'ai vengé mon honneur et mon père, » (v. 885-87)

+ "Le point de vue de Don Sanche"

(au Roi prenant la défense du Comte) « Commandez que son bras nourri dans les alarmes, / Répare cette injure [au Roi] à la pointe des armes. » (v. 591-92)

+ "Le point de vue du Roi"

(le Roi à Don Arias qui vient de faire le rapport de son entrevue avec le Comte et avant que Don Sanche prenne la défense de celui-ci) « Je sais trop comme il faut dompter cette insolence, [Quoi qu'ai pu mériter une telle insolence, 1660-1682] / Je l'ai d'abord voulu traiter sans violence, / Mais puisqu'il en abuse allez dès aujourd'hui, / Soit qu'il résiste ou non, vous assurer de lui. » (v. 571-74) ; (le Roi à Don Sanche) « D'ailleurs l'affront me touche, il a perdu d'honneur / Celui que de mon fils j'ai fait le Gouverneur / Et par ce trait hardi d'une insolence extrême

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

[S'attaquer à mon choix, c'est se prendre à moi-même 1660-1682] / Il s'est pris à mon choix, il s'est pris à moi-même. [Et faire un attentat sur le pouvoir suprême.] » (v. 605-08)

B "Le crime de Rodrigue"

2 + "Le point de vue de Chimène"

(Chimène à Don Sanche qui lui propose de la venger par les armes) « C'est le dernier remède, et s'il y faut venir, / Et que de mes malheurs cette pitié vous dure, / Vous serez libre alors de venger mon injure. » (v. 798-800)

C "Autre"

1 + "Le point de vue de Don Rodrigue":

(à son père avant qu'il ne lui demande d'aller combattre les Mores) « Mon honneur offensé sur moi-même se venge / Et vous m'osez pousser à la honte du change ! / L'infamie est pareille et suit également / Le guerrier sans courage et le perfide amant. / À ma fidélité ne faites point d'injure, / Souffrez-moi généreux sans me rendre parjure, » (v. 1071-76)

2 + "Le point de vue de Chimène"

(à Don Sanche qui vient lui apprendre que Rodrigue l'a vaincu en duel mais qu'elle ne laisse pas parler croyant qu'il lui apporte la nouvelle de la mort de Rodrigue) « Veux-tu que de sa mort je t'écoute vanter ? / Que j'entende à loisir avec quelle insolence / Tu peindras son malheur, mon crime, et ta vaillance, » (v. 1742-44)

Avec le [non-respect des autres ou de soi : humiliation] l'on est au cœur de la pièce car *Le Cid* est un drame du déshonneur. Il y a tout d'abord celui subi par Don Diègue, le père de Rodrigue, qui est causé par celui de Don Gomès, le père de Chimène. Deux déshonneurs à l'origine du drame, causés par l'orgueil de deux pères, dont l'un, celui de Don Diègue, est légué directement à son fils Rodrigue qui tue Don Gomès. Il y a ensuite le déshonneur de Chimène causé et légué par la mort de son père et accentué par les liens amoureux entre elle et Rodrigue. Cependant si l'honneur perdu doit être retrouvé, ni Don Gomès ni Chimène ne retrouveront le leur. Enfin il y a aussi d'autres déshonneurs dont celui des Mores, de l'Infante, de Rodrigue et de Don Sanche. Nous présenterons successivement ces trois types de déshonneur.

Le premier déshonneur causé par le choix du Roi sur l'éducation du Prince concerne directement Don Gomès, Don Diègue et Don Rodrigue. Le choix du Roi créé un réseau de tensions entre les personnages en fonction de leurs points de vue particuliers. Le [non-respect des autres ou de soi : humiliation] peut en effet être porté par une personne vers une autre ou subi, et il suit une variation croissante ou décroissante en fonction du degré d'affectation.

L'affront comme déshonneur tout d'abord concerne Don Gomès dont le point de vue est celui de la personne qui porte l'affront, mais surtout Don Diègue dont le point de vue est le plus important et apparaît dans son immédiateté puisque c'est lui qui subit l'affront, un affront qui le rend indigne de sa nouvelle charge auprès du Prince s'il ne se venge pas (v. 250). Incapable de le faire à cause de son âge, Don Diègue estime alors que son affront est aussi celui de son fils, et que c'est à celui-ci maintenant de l'en décharger en le reprenant à son compte avec la vengeance qui va avec pour que la honte ne rejaillisse

en vertu de la loi du droit d'auteur.

pas aussi sur lui (v. 261).

Si Rodrigue au début ne semble pas concerné directement par l'affront fait à son père (v. 301), il prend conscience ensuite progressivement que cet affront est aussi le sien (v. 886), et qu'aimant Chimène il la perdra s'il venge son père par la mort du père de sa maîtresse. Il le fera cependant pour rester digne d'elle (v. 325 et 893) ; ce que Chimène comprend (v. 471 et 491) et comprend même si bien qu'elle reprendra à son compte l'idéal de dignité de Rodrigue pour le poursuivre de sa vengeance malgré tout l'amour qu'elle a pour lui. Don Diègue conseille ensuite à Rodrigue de ne pas en rester sur la vengeance de cet affront et d'utiliser sa vaillance cette fois contre les Mores pour faire taire la justice demandée par Chimène et obtenir un pardon pour le meurtre du père de celle-ci (v. 1102).

L'affront de Don Gomès rejaillit également doublement sur le Roi par la contestation de sa décision de confier l'éducation du Prince à Don Diègue (v. 605) et ensuite indirectement par la mort du Comte en duel qui s'en suit et qui est un « malheur » pour la défense du pays devant l'avancée des Mores (v. 640).

La honte comme déshonneur ensuite touche plusieurs personnages de façons différentes en les montrant dans leur effort pour lui échapper. Elle apparaît en contrepoint de la honte comme sentiment amoureux dont les occurrences sont moins nombreuses (3), illustrant en cela le passage du [manquement à la raison] au [manquement à la morale] dans les pièces de Corneille [722] .

La honte concerne principalement le Comte, humilié par le choix du Roi, et Don Diègue, souffleté par le Comte. La différence réside dans le fait que Don Diègue arrivera à se défaire de sa honte grâce à son fils (v. 728), alors que le Comte n'en sera délivré que dans la mort. Cependant Don Rodrigue qui veut échapper à la honte que lui a transmise son père, en tuant le Comte (v. 756), en fait aussi un geste nécessaire pour mériter l'amour de Chimène (v. 905) et en aucun cas qui doit conduire à l'oublier et la trahir (v. 1071). Ainsi Rodrigue fait de son crime à la fois une vengeance et un aveu d'amour.

Ensuite encore l'offense comme déshonneur est celle portée par le Comte qui, au regard de la grandeur de l'offensé — Don Diègue, mais derrière lui le Roi dont la parole est remise en cause —, est plus qu'une offense courante et qui demande une réparation supérieure à la normale (v. 359) que refuse le Comte prêt à défier même le pouvoir royal pour ne pas consentir à sa honte (v. 388).

L'offense faite à Don Diègue et l'échec de la vengeance qui la suit sont les éléments qui déclenchent la transmission entre lui et son fils de l'honneur attaché à la famille (v. 255, v. 638). Don Rodrigue qui ne peut se soustraire ressent l'offense de son père qui est désormais la sienne encore plus profondément que l'offenseur est le père de Chimène, et Don Diègue lui-même souligne encore que cette offense est au-dessus de la normale en raison de la qualité de l'offenseur attachée à ses titres et à ses exploits. Aussi Rodrigue peut-il d'abord « douter » [723] du bien fondé qu'il y a à répondre à cette offense qui brise son amour (v. 891), mais ensuite se reprenant, admettre qu'il doit se montrer digne de

[722] Voir *honte* du côté du [manquement à la raison] et de [l'expression des sentiments]. Dans *Mélite* c'est la honte comme sentiment du côté de la raison qui était important ; dans *Le Cid* c'est la honte comme déshonneur du côté de la morale qui l'est.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Chimène en sacrifiant à son nouvel honneur pour la mériter (v. 905). Aussi bien l'honneur est-il alors tout pour Rodrigue prêt à sacrifier son amour au nom de celui-ci, se montrant par là digne de son père, comme l'honneur était tout pour le Comte qui était prêt à s'opposer à l'État au nom de celui-ci : « *Je m'étonne fort peu de menaces pareilles. / Dans les plus grands périls je fais plus de merveilles, / Et quand l'honneur y va, les plus cruels trépas / Présentés à mes yeux ne m'ébranleraient pas. » (v. 395-98).*

Ainsi aussi bien l'offenseur que l'offensé font de l'offense une offense particulière qui noue ici le drame non plus sur le plan de la raison et des sentiments mais sur celui de la morale et de la politique puisque c'est l'État et sa survie qui sont en jeu comme le souligne Don Gomès : « *D'un sceptre qui sans moi tomberait de sa main ? » (v. 382),* et plus tard le Roi (v. 1263).

Le deuxième type de déshonneur est causé par le crime de Rodrigue et atteint surtout Chimène sans que lui-même ne semble en être affecté. Rodrigue tue le père de Chimène qu'il aime pour se montrer digne d'elle et pour la mériter (v. 905). Chimène ensuite veut échapper, avec la même volonté que Rodrigue, à la honte d'aimer l'assassin de son père en réclamant sans cesse la mort de celui-ci. En vain cependant puisque cette mort lui sera toujours refusée soit du fait du Roi soit de son propre fait, aussi cherchant à échapper à la honte comme [manquement à la morale] qui touche tous les autres personnages — sauf le Roi — elle finira par trouver à la fin de la pièce le repos au travers d'une honte comme [manquement à la raison], du côté des sentiments : *« Ma fille, il ne faut point rougir d'un si beau feu, / Ni chercher les moyens d'en faire un désaveu : / Une louable <u>honte</u> enfin t'en sollicite, » (V, 7, 1789-91)*. Ainsi Chimène semble suivre un mouvement inverse des autres personnages, en se plaçant du côté du [manquement à la raison] et des sentiments en ce qui concerne la honte (v 1567, et v. 1791) [724] .

Il y a aussi l'outrage fait à Chimène qui s'en sert pour provoquer Rodrigue afin qu'il défende sa vie dans le duel judiciaire *(v. 1527).* Et enfin l'injure subie par Chimène qui semble intéresser surtout Don Sanche par amour. Et tout comme Rodrigue avait repris à son compte au titre de la raison familiale l'injure subie par son père, Don Sanche propose à Chimène de reprendre à son compte au titre de l'amour qu'il lui porte l'injure qu'elle a subie (v. 798).

Le troisième type de déshonneur est lié à d'autres humiliations à côté de celles causées par le choix du Roi sur l'éducation du Prince de Castille et par le meurtre du Comte par Rodrigue. Il y a la honte des Mores, ennemis de la Castille, qui la dépasseront par leur courage (v. 1305). Il y a l'humiliation de l'infante qui veut échapper à la honte d'éprouver des sentiments pour quelqu'un qui lui est inférieur et est contrainte à imaginer que Rodrigue devient digne d'elle, d'abord par son combat contre le Comte (v. 534), puis plus tard par celui contre les Mores. Il y a aussi d'autres humiliations qui ne sont cependant jamais effectives comme la crainte de Rodrigue d'une injure à sa fidélité pour Chimène de la part de son père (v. 1073), ou la pseudo insolence de Don Sanche à la suite de son combat contre Rodrigue et qui repose sur un quiproquo (v. 1742).

723 « Délibérer » dans les éditions ultérieures où l'on passe des sentiments à la réflexion.

724 Voir plus loin du côté du [manquement à la raison].

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

[Non-respect des bienséances] (2, 6)

Le [non-respect des bienséances] est exprimé principalement au travers du terme *audace (5)* « Hardiesse impudente [impudent : « Qui montre de l'effronterie audacieuse ou cynique qui choque, indigne. »] » :

Don Gomès : (Rodrigue au Comte qu'il est venu le défier) « D'une indigne pitié ton audace est suivie. / Qui m'ose ôter l'honneur craint de m'ôter la vie. » (v. 439-40) ; (Don Diègue au Roi qui refuse à Chimène le duel judiciaire qu'elle réclame contre Rodrigue) « Le Comte eut de l'audace, il [Rodrigue] l'en a su punir, / Il l'a fait en brave homme, et le doit soutenir. [le doit maintenir. 1660-1682] » (v. 1433-34) Don Rodrigue : (Elvire à Rodrigue qui entre chez Chimène pour leur première rencontre après son crime) « Où prends-tu cette audace et ce nouvel orgueil / De paraître en des lieux que tu remplis de deuil ? » (v. 753-54) ; (Chimène à Rodrigue qui entre chez elle pour leur deuxième rencontre après son crime et avant son combat contre Don Sanche) « Quoi Rodrigue en plein jour ! d'où vient cette audace ? / Va, tu me perds d'honneur, retire-toi, de grâce. » (v. 1475-76) ? Don Rodrigue : (Don Diègue à Rodrigue) « Ma valeur n'a pas point lieu de te désavouer, / Tu l'as bien imitée, et ton illustre audace / Fais bien revivre en toi les Héros de ma race ; » (v. 1038-40)

À côté il faut noter un autre terme moins utilisé : *impudence (1)* « 1. Effronterie audacieuse ou cynique qui choque, indigne. 2. Caractère de ce qui est impudent. 3. Une, des impudences. Action, parole impudente. » :

Don Diègue : (Le Comte à Don Diègue) « Ton impudence, / Téméraire vieillard, aura sa récompense. Il lui donne un soufflet. » (v. 219-220)

Don Gomès et Don Rodrigue sont les seuls à montrer de l'audace. Ce qui est bien dans le personnage du Comte qui ne voit que son honneur personnel et est prêt pour le conserver à défier Don Diègue et le Roi qui a pris la décision de faire de celui-ci le Gouverneur du Prince (v. 439), audace punie par Rodrigue (v. 1433).

Cependant l'audace de Don Rodrigue est plus complexe et est à double face. L'audace de Rodrigue revêt une première face qui est celle du sentiment familial, de la descendance, lorsqu'il fait preuve d'abord d'une audace qui sauve son père et sa race du déshonneur (v. 1038). Ainsi si l'audace du Comte débouche sur sa mort et d'une descendance qui se finit avec Chimène, celle de Rodrigue ouvre sur une vie qui se perpétue avec lui. L'audace de Rodrigue revêt une seconde face sentimentale au travers de l'amour qu'il porte à Chimène lorsqu'il fait preuve ensuite par deux fois d'audace en se rendant chez elle à deux reprises (v. 753, v. 1475) : la première fois après le meurtre du Comte et la seconde avant de rencontrer en duel judiciaire Don Sanche. Les deux fois Rodrigue confie à Chimène son désir de mourir, désir qu'elle lui refuse au nom de sa vengeance à accomplir, mais en fait par amour.

[Non-respect des lois, des règles, ou des conventions] (2, 6+3)

Il est question de [non-respect des lois, des règles, ou des conventions] avec *crime (4+1)* « 1. Manquement très grave {à la morale}, à la loi. 2. Dr. Infraction que les lois punissent d'une peine afflictive ou infamante. »

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Deux crimes ressortent, celui de Don Gomès (A) et celui de Rodrigue (B). L'on distinguera alors plusieurs points de vue par rapport à ceux-ci, exprimant des traits sémiques distincts apportés par le contexte, : celui de Don Dièque, de Don Sanche, de Don Gomès, et du Roi :

A "Le crime de Don Gomès"

+ "Le point de vue de Don Gomès"

(le Comte à Don Arias, venant négocier une réparation auprès du Roi) « Monsieur, pour conserver ma gloire et mon estime [Monsieur, pour conserver tout ce que j'ai d'estime 1660-1682] / Désobéir un peu n'est pas un si grand crime. / Et quelque grand qu'il fût, mes services présents [Et quelque grand qu'il soit, 1660-1682] / Pour le faire abolir [725] sont plus que suffisants. » (v. 367-68)

+ "Le point de vue du Roi"

(le Roi à Don Sanche qui prend la défense du Comte) « Le Comte est donc si vain et si peu raisonnable ! / Ose-t-il croire encor son crime pardonnable ? » (v. 559-60)

B "Le crime de Don Rodrigue"

+ "Le point de vue de Don Dièque"

(Don Dièque au Roi qui demande des explications, poussé en cela par Chimène qui réclame justice pour la mort de son père) « Du crime [726] glorieux qui cause nos débats [Qu'on nomme crime, ou non, ce qui fait nos débats, 1660-1682] / Sire j'en suis la tête, il [Rodrigue] n'en est que le bras, / Si Chimène se plaint qu'il a tué son père, / Il ne l'eût jamais fait si je l'eusse pu faire. » (v. 733-36)

+ "Le point de vue de Don Sanche"

(Don Sanche à Chimène qui croit encore en la justice du Roi) « Vous savez qu'elle marche avec tant de langueur / Que bien souvent le crime échappe à sa longueur, [Qu'assez souvent 1660-1682] / Son cours lent et douteux fait trop perdre de larmes ; / Souffrez qu'un chevalier vous venge par les armes, [Qu'un Cavalier 1645-1682] / La voie est plus sûre et plus prompte à punir. » (v. 793-97)

+ "Le point *de* vue du Roi"

(le Roi à Chimène qui demande un duel judiciaire qui sera tout de même accordé ensuite sur les instances de Don Dièque) « Et quoi qu'ait pu commettre un cœur si magnanime / Les Mores en fuyant ont emporté son crime. » (v. 1423-24)

Il faudrait ajouter le terme *attentat (2+2)*, moins utilisé, « 1. Cour. Tentative criminelle contre une personne (spécialt contre une personne en vue ou dans un contexte politique). — Par ext. Acte de terrorisme. 2. Dr. ou littér. Tentative criminelle contre qqch. Attentat à la vie. » [727]

Si Rodrigue commet un crime de sang [728] en tuant le Comte, Don Gomès commet

[725] ***« Abolition, terme de chancellerie. Lettres du Prince par lesquelles il abolit entièrement un crime quel qu'il soit, sans même qu'on soit tenu d'en expliquer les circonstances [...] » Furetière, cité par Georges Couton (Couton, 1980, p. 1495).***

[726] ***À noter la différence entre le premier crime du texte original qui signifie « assassinat »et le deuxième crime de la variante qui signifie « manquement à la loi ». Le deuxième terme est plus fort et est plus dans le ton du texte marqué par une fluctuation de la loi.***

en vertu de la loi du droit d'auteur.

avant lui un crime contre le « pouvoir suprême » (v. 723 var.) en s'opposant au choix du Roi (v. 560). Cependant comme on va le voir maintenant ces deux crimes sont à rapprocher au travers d'une question que pose *Le Cid*, qui est de savoir dans quelle mesure ces crimes peuvent être pardonnés, et dont la réponse laisse apparaître une conception du monde où l'intérêt de l'État lorsqu'il est en jeu prime sur les intérêts personnels. Avec à la clef trois leçons qui en découlent.

Le crime peut apparaître comme une affaire de point de vue et de personne où la morale et la loi qui harmonisent les relations entre les individus sont fluctuantes en fonction des intérêts de chacun, comme le soulignent Don Diègue dans un variante du texte qui prend ainsi toute son importance : « *[Qu'on nomme crime , ou non, ce qui fait nos débats, 1660-1682] » (v. 733)*, et le Roi dans son interrogation à propos du Comte : « *Ose-t-il croire encor son crime pardonnable ? » (v. 560)*. Mais il ne faut pas s'y tromper, ce sont des raisons bien précises qui poussent le Roi à pardonner Rodrigue qui devient l'appui de son royaume après sa victoire sur les Mores — « *J'excuse ta chaleur à venger ton offense, / Et l'État défendu me parle en ta défense : / Crois que dorénavant Chimène à beau parler, / Je ne l'écoute plus que pour la consoler. » (v. 1263-66), « Et quoi qu'ait pu commettre un cœur si magnanime / Les Mores en fuyant ont emporté son crime . » (v. 1423-24)* — et à ne pas pardonner Don Gomès qui a pourtant lui-même déjà joué ce rôle de défenseur. Si les crimes sont différents puisque là où Rodrigue commet un crime de sang Don Gomès commet un crime contre le pouvoir royal — l'un est-il plus grave que l'autre ? —les attitudes de chacun sont aussi différentes. Là où Rodrigue accepte d'être puni de la main de Chimène en demandant la mort et en acceptant toutes les épreuves tout en restant un serviteur fidèle à l'État — « *Je sais trop que je dois au bien de votre Empire / Et le sang qui m'anime et l'air que je respire, / Et quand je les perdrai pour un si digne objet [l'Empire], / Je ferai seulement le devoir d'un sujet. » (v. 1243-46)* — le Comte s'emporte quand le Roi lui demande réparation — « *Qu'il prenne donc ma vie, elle est en sa puissance. » (v. 363)* — avec un orgueil personnel peux soucieux de l'État — « *Tout l'État périra plutôt que je périsse. » (v. 380)* — car trop conscient de sa propre force — « *Il [le Roi] a trop d'intérêt lui-même en ma personne / Et ma tête en tombant ferait choir sa couronne. » (v. 383-84)*.

Ainsi le Roi veut-il pour ces raisons faire emprisonner le Comte (v. 574), avant ensuite, alors que les Mores sont à l'embouchure du fleuve (v. 610) et qu'on lui apprend que le Comte est mort (v. 640), montrer des regrets parce qu'il sent l'État affaibli— *« Á quelque sentiment que son orgueil m'oblige, / Sa perte m'affoiblit, et son trépas m'afflige. » (v. 651-52).* Mais alors quelle aurait été la sanction finale pour le Comte si Rodrigue ne l'avait pas devancée en tuant celui-ci. Pardon pour raison d'État ou condamnation du Roi ? En effet par la suite le Roi pardonne bien son crime à Rodrigue qui vient de sauver l'État en repoussant l'assaut des Mores.

La réponse est sans doute contenue dans une réplique sibylline du Roi alors que Don Sanche refuse de réparer : « *C'est moi qu'il satisfait en réparant ce tort. [vers supprimé] /*

[727] Pour le sens 2 : « Acte commis au mépris des lois, de l'autorité établie. » Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

[728] Voir plus bas du côté des [inclinations au meurtre].

en vertu de la loi du droit d'auteur.

N'en parlons plus. Au reste on nous menace fort : » (v. 609-10). Mais que recouvre ce « N'en parlons plus ? » Pardon ou condamnation ? Les vers précédents peuvent nous y aider. Le Roi refuse à Don Gomès ce qu'il acceptera pour Rodrigue non sans hésiter sur les instances de son père pour sa gloire : la réparation par un fait d'arme, comme le propose Don Sanche qui prend la défense du Comte — « *Commandez que son bras, nourri dans les alarmes, / Répare cette injure à la pointe des armes. » (v; 591-92)*. En effet le Roi a ses raisons pour refuser les duels, comme il l'explique à Don Sanche : « *Ainsi votre raison n'est pas raison pour moi ; / Vous parlez en soldat, je dois agir en Roi, » (v. 601-02)*. Il s'agit pour lui de sauvegarder ceux qui le servent, éviter qu'il se tuent en duels comme le Roi l'explique : *« [Cette vieille coutume] Des meilleurs combattants affoiblit un État. » (v. 1418)*. Le Comte après son crime fait-il encore partie de ceux-là ? sans doute (v. 600), tout comme Rodrigue lorsqu'il sera devenu le Cid (v. 1421).

Alors le Comte est-il pardonné ou condamné ? Le crime de Rodrigue évite finalement d'avoir à donner une réponse. Mais ce qui ressort finalement c'est que l'intérêt de l'État prime sur les intérêts personnels, ce qui pousse le Roi à pardonner le crime de Rodrigue qui entre temps a repoussé les Mores et est devenu le Cid. Cela Don Diègue l'avait bien senti lorsqu'il avait conseillé à son fils de pousser le Roi au pardon : « *Ne borne pas ta gloire à venger un affront, / Pousse-là plus avant, force par ta vaillance [Porte-là plus avant 1663-1682] / La justice au pardon et Chimène au silence. [Ce Monarque au pardon et Chimène au silence 1660-1682] » (v. 1102-04)*.

Ce à quoi l'on peut ajouter trois leçons qui en découlent. La première est que si le Roi refuse que ses gens s'exposent pour des intérêts personnels il accepte cependant que ceux-ci le fassent si en même ils peuvent servir l'État. C'est ce que conseille Don Diègue à son fils : mourir pour le Roi en combattant les Mores s'il veut vraiment mourir pour répondre au désir de vengeance de Chimène et mettre ainsi ses intérêts personnels au service de l'État : « *Là si tu veux mourir, trouve une belle mort, / Prends en l'occasion puisqu'elle t'est offerte, / Fais devoir à ton Roi son salut à ta perte. » (v. 1097-1100)*. C'est aussi ce que conseille le Roi à la fin de la pièce à Rodrigue : attendre encore avant d'être à Chimène et aller combattre pour le service de l'État mais aussi pour sa cause personnelle en se montrant digne de Chimène : « *Reviens-en s'il se peut, encor plus digne d'elle, / Et par tes grands exploits fais-toi si bien priser / Qu'il lui soit glorieux alors de t'épouser. » (v. 1856-58)*.

La deuxième est que si l'intérêt individuel n'a plus cours lorsque l'État est en danger — ici par les Mores qui remontent le fleuve (v. 1087) — cela peut aller jusqu'au pardon d'un criminel comme Rodrigue dans des affaires personnelles poussant Chimène à dire que ni le crime ni la licence — à savoir « *Que les plus valeureux avec impunité / Soient exposés aux coups de la témérité, » (v. 693-94)* — ne doivent être ni pardonnés ni excusés dans le royaume (v. 691). Chimène demandait justice pour le crime de Rodrigue — « *Sire ne souffrez pas que sous votre puissance / Règne devant vos yeux une telle licence. » (v. 691-92)* — aussi le pardon du Roi provoque-t-il sa colère — « *Pour lui tout votre Empire devient un lieu de franchise, » (v. 1388)* — suivie de sa demande du jugement de Dieu, un combat judiciaire d'abord refusé puis accordé pour un seul chevalier sous la pression de Don Diègue qui y voit aussi un enjeu pour l'honneur de son fils : « *Quoi, Sire ! pour lui seul vous renversez des lois » (v. 1425)*.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Ainsi ni Le Comte, ni le Cid n'échapperont finalement à la justice, mais comme on peut le remarquer ce ne sera pas le fait du Roi qui entretient la loi dans une certaine fluctuation en fonction des intérêts de l'État. Le Comte n'échappe pas à la justice de Rodrigue qui le tue en duel — (le Roi) : « *juste [digne 1660-1682] châtiment de sa témérité. »* — et le Cid à la justice de Chimène qui demande et obtient un duel judiciaire. Mais Chimène perd son duel judiciaire et finit par accepter une dernière leçon du Roi, la troisième, transposée de l'État à ses amours (v. 1767), où ce qui était crime hier ne le sera plus forcément demain (v. 1839).

Dans *Mélite* la loi était le fait des femmes, dans *Clitandre* elle était le fait de l'État et encore surtout du Roi et du Prince au gré de leur humeur, mais dans ces deux pièces il ne s'agissait que d'intérêt individuel. Avec *Le Cid* c'est l'intérêt de l'État qui prime même si la loi ne semble pas toujours fixée mais fluctuante en fonction des besoins de l'État à être secouru.

[L'expression des désirs ou des inclinations] (13, 29+3)

L'amour tel que nous le présente Corneille dans *Le Cid* entraîne peu de conduites déraisonnables par [l'expression des désirs ou des inclinations] dans ce qu'ils peuvent avoir d'excessif. Il y a donc déséquilibre en faveur des conduites de [non-respect]. Mais à la différence de *Mélite* et de *Clitandre* quelques termes ressortent pour des [inclinations au meurtre] essentiellement.

[Des inclinations au meurtre] (3, 12)

Les [inclinations au meurtre] sont concernées par le terme *crime (10)* « Cour. Assassinat, meurtre. »

Il n'est question ici que d'un seul crime de sang : celui de Rodrigue. Et comme pour le crime du Comte abordé plus haut du point de vue du [non respect des lois, des règles ou des conventions], nous distinguerons plusieurs points de vue exprimant des traits sémiques distincts apportés par le contexte :

1 + "Le point de vue de Don Diègue"

(Don Diègue au Roi qui demande des explications) « Du <u>crime</u> glorieux qui cause nos débats [Qu'on nomme crime, ou non, ce qui fait nos débats, 1660-1682] / Sire j'en suis la tête, il [Rodrigue] n'en est que le bras, / Si Chimène se plaint qu'il a tué son père, / Il ne l'eût jamais fait si je l'eusse pu faire. » (v. 733-36)

+ "Le point de vue de Don Rodrigue"

(Rodrigue à Chimène lors de sa première visite) « Je sais qu'un père mort t'arme contre mon <u>crime</u>, / Je ne t'ai pas voulu dérober ta victime : / Immole avec courage au sang qu'il a perdu / Celui qui met sa gloire à l'avoir répandu. » (v. 911-14) ; (Rodrigue à Chimène lors de sa première visite) « Attendre après mon <u>crime</u> une lente justice, / C'est reculer ta gloire autant que mon supplice, / Je mourrai trop heureux mourant d'un coup si beau. » (v. 947-49) ; (Rodrigue à Chimène lors de sa première visite) « Quand on saura mon <u>crime</u> et que ta flamme dure, / Que ne publieront point l'envie et l'imposture ? / Force-les au silence et, sans plus discourir, / Sauve ta renommée en me faisant mourir. » (v.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

975-78) ; (Rodrigue à Chimène) « Si mon <u>crime</u> par là [combattre mille et mille rivaux, mettre en fuite une armée, surpasser la renommée des Héros fabuleux] se peut enfin laver, / J'ose tout entreprendre et puis tout achever. / Mais si ce fier honneur toujours inexorable, / Ne se peut apaiser sans la mort du coupable, / [...] Vos mains seules ont droit de vaincre un invincible, » (v. 1813-1816, 1819)

2 + "Le point de vue de Chimène"

(Chimène à Elvire) « Et que puis-je espérer qu'un tourment éternel [Et que dois-je espérer 1660-1682] / Si je poursuis un <u>crime</u> en aimant le criminel ? / <u>Elvire</u> — Il vous prive d'un père et vous l'aimez encore ! » (v; 817-19) ; (Chimène lors de la première visite de Rodrigue) « Ôte-moi cet objet [épée] odieux / Qui reproche ton <u>crime</u> et ta vie à mes yeux. » (v. 869-70) ; (Chimène à Elvire après la victoire de Rodrigue sur les Mores) « Et, combien que pour lui tout un peuple s'anime, [Et quoi qu'on die ailleurs d'un cœur si magnanime 1660-1682] / Ici tous les objets [voile, crêpe, habits] me parlent de son <u>crime</u>. » (v. 1143-44) ; (Chimène au Roi) « Là, sous votre pouvoir, tout lui devient permis, / Il triomphe de moi, comme des ennemis; / Dans leur sang épandu la justice étouffée, [répandu 1660-1682] / Aux <u>crimes</u> du vainqueur sert d'un nouveau trophée [729] , [Au crime du vainqueur édition d'André Stegmann au Seuil, 1963] » (v. 1389-92)

+ "Le point de vue de l'Infante"

(l'Infante à Chimène, lui reprochant de rechercher la mort de Rodrigue qui est devenu Le Cid en protégeant l'État) « Contre nous ta poursuite est-elle légitime ? / Et pour être punis avons-nous part au <u>crime</u> » (v. 1195-96)

Le crime de Rodrigue est d'abord un crime de sang. C'est donc tout naturellement que le mot crime se trouve en relation dans presque tous les extraits cités avec les mots sang et mort, soit directement ou soit avec des mots appartenant à leur champ lexical proche : épée, voile, crêpe, habits, coup, mourir, punis, tué.

La réparation du crime de Rodrigue commis sur le Comte devient une obsession pour tous, que ce soit pour Rodrigue et Chimène s'ils veulent que leur amour puisse renaître, ou que ce soit pour Don Diègue s'il veut sauvegarder sa descendance, mais que ce soit aussi pour le Roi, représenté ici par l'Infante, s'il veut sauver son État. Comme si tous étaient à la recherche d'une certaine pureté où serait banni tout ce qui peut apporter le blâme. Par une réaction de puritanisme dans le monde d'exclusion et d'enfermement que devient la société à l'époque classique qui exclut la folie et met en prison les déviants.

[Des inclinations à la violence] (4, 9+3)

Nous noterons simplement l'existence d'[inclinations à la violence] au travers de plusieurs termes : *contraintes (1+1)*, *cri (3)*, *tyrannie (2+2)*, et *violence (3)*. Il y avait moins de mots et d'occurrences dans *Mélite* et dans *Clitandre*.

4.2.1.1.1.2— Le manquement a la raison (70, 260+14)

[729] « On porte dans la procession un trophée inhabituel, inouï ("nouveau », v. 1392) ; sous forme d'un tableau allégorique : le sang des ennemis, des Maures, noyant et étouffant la justice. Traduisons : la victoire de Rodrigue sur les Maures empêche que la Justice ne punisse la mort du Comte. » Couton, 1980, p. 1505.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

La déraison par [manquement à la raison] est représentée par des lexèmes appartenant à la sous-classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation péjorative par manquement à la raison//.

Les lexèmes génériques [730] (1, 1)

Un lexème microgénérique concerne [l'expression des sentiments] : *excès (1)* « 1. Trop grande quantité ; dépassement de la mesure moyenne, des limites ordinaires. L'excès de la douleur. » :

L'Infante : (Léonor à l'Infante, lui reprochant sa tristesse) « Madame, toutefois parmi leurs bons succès [amours de Rodrigue et Chimène], / On vous voit un chagrin qui va jusqu'à l'excès. [Vous montrez un chagrin 1660-1682] » (v. 65-66)

L'amour entraîne dans *Le Cid* des conduites déraisonnables par [l'expression des sentiments] dans ce qu'ils peuvent avoir d'excessif aussi bien au travers de la douleur amoureuse pour l'Infante comme on le voit ici que du plaisir amoureux pour Chimène comme on le verra plus loin du côté du [point de vue social à connotation méliorative].

Les lexèmes spécifiques

On distinguera les lexèmes dépendant du sème générique [non-respect] et ceux du sème générique [l'expression trop modérée ou excessive des sentiments].

[Non-respect] (10, 19) [du jugement de soi] (1, 5)

Les conduites déraisonnables de [non-respect] sont marquées par une terme qui n'a rien à voir avec les relations amoureuses, mais qui traduit dans *Le Cid* une attitude essentielle dans le [jugement de soi] à l'origine du drame : *orgueil (5)* « Opinion [jugement de valeur] très avantageuse, le plus souvent exagérée qu'une personne a de sa valeur personnelle aux dépens de la considération due à autrui. » :

la vie) « Comte, sois de mon Prince à présent Gouverneur ; / Ce haut rang n'admet point un homme sans honneur, / Et ton jaloux orgueil par cet affront insigne / Malgré le choix du Roi m'en a su rendre indigne. » (v. 249-52) ; (le Roi qui vient d'apprendre la mort du Comte) « À quelques sentiments que son orgueil m'oblige, / Sa perte m'affoiblit, et son trépas m'afflige. » (v. 651-52) ; (Don Diègue au Roi pour sa défense) « Ce que n'a pu jamais combat, siège, embuscade, / Ce que n'a pu jamais Aragon, ni Grenade, / Ni tous vos ennemis, ni tous mes envieux, L'orgueil dans votre Cour l'a fait presque à vos yeux, / Et souillé sans respect l'honneur de ma vieillesse, [Jaloux de votre choix, et fier de l'avantage 1660-1682] / Avantagé de l'âge et fort de ma foiblesse. [Que lui donnait sur moi l'impuissance de l'âge.] » (v. 715-20) 2 Chimène : (Elvire à Chimène qui refuse, alors que le combat se déroule, les termes du duel judiciaire s'il doit être en faveur de Rodrigue) « Gardez, pour vous punir de cet orgueil étrange, / Que le Ciel, à la fin, ne souffre qu'on vous venge. / Quoi ? vous voulez encor refuser le bonheur / De pouvoir maintenant vous taire avec honneur ? » (v. 1695-98) ? L'Infante : (à Léonor qui blâme l'amour qu'elle porte à Rodrigue) « Si j'ai beaucoup d'amour, j'ai bien plus de courage, [La surprise des sens n'abat point

[730] Il n'y a pas d'archilexème pour cette sous-classe (appelé aussi lexème mésogénérique) à la différence de *Mélite*, *Clitandre*, ou d'*Horace*.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

mon courage, 1660-1682] / Un noble <u>orgueil</u> m'apprend qu'étant fille de Roi [fille du Roi 1639, 1644 ; Et je me dis toujours qu'étant fille de Roi 1660-1682] / Tout autre qu'un Monarque est indigne de moi. » (v. 92-94)

C'est l'orgueil du Comte qui ne peut accepter de ne pas avoir été choisi par le Roi qui est à l'origine du drame. Il est condamné par le Roi et par Don Diègue comme un mal qui a atteint la Cour. Et ce sont les femmes qui font preuve d'un orgueil plus positif à la limite du déraisonnable pour Chimène et à la limite du raisonnable pour l'Infante.

Ainsi à la conduite outrageusement orgueilleuse du Comte répond celle plus mesurée et plus positive de Chimène mais dont l'excès renvoie à force de [non-respect du jugement de soi] à celle de son père. C'est dans cette obstination jusqu'au déraisonnable que Chimène semble vouloir trouver la raison de pardonner à Rodrigue. C'est certainement là aussi que le spectateur trouve ses propres raisons pour condamner l'attitude de Chimène et plaindre Rodrigue.

Et il existe un orgueil plus raisonnable, dont il n'est plus fait état dans le texte après 1660, qui est celui de l'Infante. Son « noble » orgueil lui permet en effet de trouver la force pour faire taire ses sentiments pour Rodrigue au regard de son rang.

Cependant les conduites de [non-respect] sont en nombre très inférieur par rapport aux conduites dans lesquelles entrent une [expression excessive des sentiments].

[L'expression trop modérée ou excessive des sentiments] (59, 240+14)

L'expression des sentiments dans *Le Cid* est représentée par un nombre de lexèmes plus important (59, 240+14) que l'expression des désirs (13, 29+3). Nous présenterons successivement les lexèmes regroupés suivant les sèmes de [l'expression des sentiments par manque de retenue affective] et de [l'expression des sentiments par excès de retenue affective] — en [nature] — puis de [l'expression des sentiments dans les états de plaisir] et de [l'expression des sentiments dans les états de douleur] — en [lieu].

[L'expression des sentiments par manque de retenue affective] (5, 9+2)

Du côté des [passions] le terme *transport (5)* « Fig. Littér. 1. {Vive émotion}, sentiment passionné (qui émeut, entraîne) ; état de la personne qui l'éprouve. Transports de colère. Transports amoureux : ivresse sentimentale ou sensuelle. 2. Vx ou littér. Manifestation de passion. » revêt une importance particulière.

1 <u>Le Comte</u> : (Don Arias au Comte) « Un peu moins de <u>transport</u> et plus d'obéissance : / d'un Prince qui vous aime apaisez le courroux, [De trop d'emportement votre faute est suivie. / Le Roi vous aime encore, apaisez son courroux, 1660-1682] » (v. 364-65) 2 <u>Chimène</u> : (Elvire à Rodrigue, avant leur première rencontre après le meurtre du Comte) « Fuis plutôt de ses yeux, fuis de sa violence, / À ses premiers <u>transports</u> dérobe ta présence ; / Va, ne t'expose point aux premiers mouvements / Que poussera l'ardeur de ses ressentiments. » (v. 767-70) ; (Elvire à Chimène qui se laisse aller à son « ressentiment » après s'être inquiétée de Rodrigue qui revient victorieux des Mores) « Modérez ces <u>transports</u>, voici venir l'Infante. » (v. 1152) ; (le Roi à Chimène qui s'en prend à Rodrigue et à la justice qui est un obstacle à sa vengeance) « Ma fille, ces

transports ont trop de violence. / Quand on rend la justice on met tout en balance : / On a tué ton père, il était l'agresseur, / Et la même équité [731] m'ordonne la douceur. » (v. 1395-98) ; (Don Sanche au Roi, rapportant le quiproquo qu'il a eu avec Chimène) « Elle m'a cru vainqueur me voyant de retour, / Et soudain sa colère a trahi son amour, / Avec tant de transport et tant d'impatience, / Que je n'ai pu gaigner un moment d'audience. » (v. 1781-84)

Dans la variante concernant le Comte (v. 365), *transport* est remplacé par *emportement* « 1. Ardeur [dans un sens négatif ici], mouvement de l'âme causés par une passion (selon Bouhours, ce mot, né pendant la Fronde, ne s'appliquait d'abord qu'à la colère ; auj. restreint à ce premier emploi). [...] ces honteux emportement d'un amour terrestre et grossier (Molière) — 2. Particulièrement, enthousiasme. » [732] Un changement qui ne modifie pas le texte, les deux termes se rapportant aux passions, mais où l'on peut voir en retour que le mot *transport* est connoté négativement : il ne s'agit pas de transport amoureux mais bien de transport de haine, même pour Chimène — *violence*, *modérez*, *colère*, sont les mots qui accompagnent *transport*.

Au travers de ce terme *transport* c'est le caractère passionné du père que l'on retrouve dans celui de sa fille. Mais si dans le premier la gloire personnelle s'exprime au détriment de l'État et de ses relations avec le Roi, dans l'autre c'est au détriment de l'amour et de ses relations avec Rodrigue. Par cette façon identique de réagir, les deux caractère nous semblent très proches, même si Chimène nous apparaît plus fragile. Comme à la fin de la pièce où le transport de Chimène contre Rodrigue se reporte contre Don Sanche en trahissant son amour

[L'expression des sentiments par excès de retenue affective] (2, 12+1)

Un terme se distingue des autres : *rigueur (10)* « Sévérité, dureté extrême. » :

1 Le Comte (< Le Roi) : (Don Sanche au Roi, prenant la défense de Don Gomès) « Il trouve en son devoir un peu trop de rigueur, / Et vous obéirait s'il avait moins de cœur. » (v. 589-90) ? Dieu : (Elvire à Chimène qui demande qu'il n'y ait aucun avantage dans le duel judiciaire) « Ce serait vous traiter avec trop de rigueur. / Ce combat pour votre âme est un nouveau supplice / S'il vous laisse obligée à demander justice, » (v. 1678-80) Rodrigue : (Chimène à Don Rodrigue qui, lors de leur deuxième rencontre, veut se laisser tuer au cours du duel judiciaire) « Et traites-tu mon père avec tant de rigueur / Qu'après l'avoir vaincu tu souffres un vainqueur ? » (v. 1529-30) 2 Chimène (< Don Gomès) : (Rodrigue seul après que son père lui ait de mandé de le venger) « Misérable vengeur d'une juste querelle, / Et malheureux objet d'une injuste rigueur, » (v; 295-96) ; (à Rodrigue lors de leur première rencontre) « Et pour mieux tourmenter mon esprit éperdu, / Avec tant de rigueur mon astre me domine, / Qu'il me faut travailler moi-même à ta ruine ; [Cet effort sur ma flamme à mon honneur est dû, / Et cet affreux devoir dont l'ordre m'assassine / Me force à travailler moi-même à ta ruine. 1660-1682] » (v. 934-36) ; (à Rodrigue lors de leur première rencontre après la mort du Comte) « Mais

[731] ***L'équité même.***

[732] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

malgré la rigueur d'un si cruel devoir [venger son père], / Mon unique souhait est de ne rien pouvoir. » (v. 993-94) ; (Don Rodrigue à Chimène lors de leur deuxième rencontre alors qu'il veut se laisser tuer au cours du duel judiciaire) « On dira seulement : « Il adorait Chimène, / Il n'a pas voulu vivre et mériter sa haine, / Il a cédé lui-même à la rigueur du sort / Qui forçait sa maîtresse à poursuivre sa mort, » (v. 1543-46) ; (à Don Sanche, croyant qu'il lui apporte la nouvelle de la mort de Rodrigue) « Et ma juste poursuite a trop succédé. / Pardonne, cher amant, à sa rigueur sanglante, / Songe que je suis fille aussi bien comme amante, [vers supprimés 1660-1682] » (v. 1730-32) L'Infante (<Roi, son père) : (L'Infante à Léonor, expliquant pourquoi elle a « donné » Rodrigue à Chimène) « Et malgré la rigueur de ma triste aventure / Si Chimène à jamais Rodrigue pour mari / Mon espérance est morte, et mon esprit guéri. » (v. 104-06) ; (seule estimant le Cid digne d'elle) « Impitoyable sort, dont la rigueur sépare / Ma gloire d'avec mes désirs, » (v. 1583-84)

La rigueur est d'abord celle du sort pour les femmes, car *Le Cid* est aussi pour elles un drame de la naissance qu'il faut assumer. Que ce soit pour l'Infante (« impitoyable sort » v. 1583) ou que ce soit pour Chimène (« Avec tant de rigueur mon astre [733] me domine » v. 935, « rigueur du sort » v. 1545, « rigueur sanglante, / Songe que je suis fille » v. 1731). La rigueur du sort de l'Infante et de Chimène répond donc à la rigueur du sang qui les fait s'opposer à leur amour au profit de l'honneur car elles sont avant tout filles, fille du Roi pour la première et fille de Don Gomès pour la seconde — *(Léonor à l'Infante) « Vous souvenez-vous bien de qui vous êtes fille ! (v. 84) ; (Chimène à Dons Sanche, interpellant Rodrigue pour s'excuser de l'avoir fait tuer) « Songe que je suis fille aussi bien comme amante, » (v. 1732)*. Et la rigueur du sort chez ces deux femmes fait se séparer en elles ce à quoi elles sont destinées et leurs désirs qui les poussent toutes les deux vers Rodrigue : « Cet effort sur ma flamme à mon honneur est dû » dit Chimène (var. 934), ce à quoi l'Infante répond « La rigueur sépare / Ma gloire d'avec mes désirs » (v. 1583-84) pour parler de sa « triste aventure » (v. 104).

La rigueur est ensuite celle du devoir à accomplir, du devoir masculin. Que ce soit pour le Comte dont le devoir vient aussi de la volonté du Roi, volonté à l'origine du drame comme c'est ici souligné (« Il trouve en son devoir un peu trop de rigueur » v. 589). Mais que ce soit aussi pour Chimène dont la rigueur du sort ouvre aussi sur un devoir de vengeance du père qui s'acharne sur son amour et sur Rodrigue (« injuste rigueur » se plaint Rodrigue v. 296, « affreux devoir » var. 936, « cruel devoir » v. 993). C'est ce mélange de rigueur de la naissance subie et de rigueur de devoir à achever qui fait de Chimène un personnage complet ou double, à la fois emprunte de faiblesse féminine et de force masculine, et qui la rend plus humaine dans son inhumanité à poursuivre au-delà de toute raison Rodrigue.

Cependant il y a aussi d'autres rigueurs à côté de celles du sort et du devoir, comme la rigueur de Dieu, invoquée par Elvire (v. 1678), ou la rigueur de Rodrigue, invoquée par Chimène (v. 1529).

Le moteur de la pièce est donc du côté de l'[expression des sentiments par excès de retenue affective], comme dans les comédies — rigueur amoureuse dans *Mélite* et rigueur

[733] Devient dans les variantes « affreux devoir ».

en vertu de la loi du droit d'auteur.

de la nature ou du sort dans *Clitandre* —, qu'il s'agisse de rigueur du devoir à accomplir pour le Comte ou qu'il s'agisse de rigueur de la naissance pour Chimène et l'Infante, mais rigueur d'une société qui s'oppose aux sentiments personnels.

[L'expression des sentiments dans les états de plaisir] : [le plaisir amoureux] (4, 17+1) [par manque de retenue affective] (3, 16+1)

Les deux termes *feux* et *flammes (11)* sont synonymes dans tous les emplois qui nous intéressent et signifient : « Vx ou littér. Passion amoureuse. » Ils accompagnent le terme *passion (6*) « Spécialt L'amour quand il apparaît comme un sentiment puissant et obsédant. Déclarer sa passion. Une folle passion. » :

— feu

L'Infante : (à Léonor qui blâme son amour pour Rodrigue, expliquant pourquoi elle « donné » celui-ci à Chimène) « Et j'allumai leurs feux pour éteindre les miens. » (v. 98) ; (idem) « Si l'amour vit d'espoir il meurt avecque lui, [il périt 1660-1682] / C'est un feu qui s'éteint faute de nourriture, » (v. 102-03) ; (seule) « T'écouterai-je encor, respect de ma naissance / Qui fait un crime de mes feux ? / T'écouterai-je, Amour, dont la douce puissance / Contre ce fier tyran fait révolter mes vœux ? [rebeller 1663-1682] » (v. 1575-78)

— flamme

Chimène : (à Elvire qui lui reproche d'aimer encore Rodrigue qui vient de tuer son père) « C'est peu de dire aimer, Elvire, je l'adore : / Ma passion s'oppose à mon ressentiment, / [...] Mais en ce dur combat de colère et de flamme / Il déchire mon cœur sans partager mon âme / Et, quoi que mon amour ait sur moi de pouvoir, / Je ne consulte point pour suivre mon devoir, » (v. 820-21, 827-30) ; (à Rodrigue lors de leur première rencontre après la mort du Comte) « Et pour mieux tourmenter mon esprit éperdu, / Avec tant de rigueur mon astre me domine, / Qu'il me faut travailler moi-même à ta ruine ; [Cet effort sur ma flamme à mon honneur est dû, / Et cet affreux devoir dont l'ordre m'assassine / Me force à travailler moi-même à ta ruine. 1660-1682] » (v. 934-36) ; (Rodrigue lors de leur première rencontre, l'invitant à le haïr et le tuer) « Crains-tu si peu le blâme, et si peu les faux bruits ? / Quand on saura mon crime et que ta flamme dure, / Que ne publieront point l'envie et l'imposture ? » (v. 974-76) ; (l'Infante reprochant à Chimène de vouloir se venger et de priver l'État d'un soutien) « Non, crois-moi, c'est assez que d'éteindre ta flamme, / Il sera trop puni s'il n'est plus dans ton âme ; » (v. 1211-12) L'Infante : (Léonor à l'Infante) « Pardonnez-moi, Madame, / Si je sors du respect pour blâmer cette flamme. » (v. 79-80) ; (L'Infante à Léonor qui lui reproche l'amour qu'elle porte à Rodrigue) « Je te répondrais bien que dans les belles âmes / Le seul mérite a droit de produire des flammes [734] , / Et si ma passion cherchait à s'excuser, / Mille exemples fameux pourraient l'autoriser. » (v. 87-90) ; (à Léonor, voyant dans le duel qui va opposer Rodrigue au Comte de quoi faire renaître son espoir par la séparation de Rodrigue et Chimène) « Mon repos m'abandonne et ma flamme revit. » (v. 510) ; (la réponse de Léonor) « Cette haute vertu qui règne dans votre âme / Se rend-elle si tôt à cette lâche flamme ? »

[734] ***Il s'agit ici d'un usage au conditionnel du terme flamme positif.***

en vertu de la loi du droit d'auteur.

(v. 515-16)

— passion

1 ? Rodrigue : (le Comte défié à Rodrigue) « Je sais ta passion, et suis ravi de voir / Que tous ses mouvements cèdent à ton devoir, » (v. 425-26) ; (Chimène lors de leur deuxième rencontre, lui reprochant de refuser le combat contre Don Sanche) « L'honneur te fut plus cher que je ne te suis chère, / Puisqu'il trempa tes mains dans le sang de mon père, / Et te fit renoncer malgré ta passion, / À l'espoir le plus doux de ma possession : » (v. 1519-22) 2 Chimène : (à Elvire qui lui reproche d'aimer encore Rodrigue qui vient de tuer son père) « C'est peu de dire aimer, Elvire, je l'adore : / Ma passion s'oppose à mon ressentiment, / Dedans mon ennemi je trouve mon amant, / Et je sens qu'en dépit de toute ma colère / Rodrigue dans mon cœur combat encor mon père. / [...] Mais en ce dur combat de colère et de flamme / Il déchire mon cœur sans partager mon âme / Et, quoi que mon amour ait sur moi de pouvoir, / Je ne consulte point pour suivre mon devoir, » (v. 820-24, 827-30) ; (à Elvire, parlant de son deuil) « Contre ma passion soutenez bien ma gloire / Et lorsque mon amour prendra trop de pouvoir, / Parlez à mon esprit de mon triste devoir, » (v. 1148-50) L'Infante : (à Léonor qui lui reproche l'amour qu'elle porte à Rodrigue) « Je te répondrais bien que dans les belles âmes / Le seul mérite à droit de produire des flammes, / Et si ma passion [735] cherchait à s'excuser, / Mille exemples fameux pourraient l'autoriser. » (v. 87-90) ; (seule) « Impitoyable sort dont la rigueur sépare / Ma gloire d'avec mes désirs, / Est-il dit que le choix d'une vertu si rare / Coûte à ma passion de si grands déplaisirs ? » (v. 1583-86)

L'amour dans *Le Cid* n'est pas déraisonnable en lui-même. Il l'est dans les relations qu'il entretient avec l'honneur et le devoir et se juge dans ses rapports à ceux-ci : l'amour raisonnable ne dépasse pas ni ne combat l'honneur ou le devoir — l'amour raisonnable « cède » ou « renonce » — au contraire de l'amour déraisonnable — l'amour déraisonnable « s'oppose » et « combat ». Il concerne en premier lieu les femmes avec Chimène et l'Infante alors que les hommes ne semblent pas concernés. Nous verrons ainsi tout d'abord l'amour sans conflit, raisonnable, de Chimène et Rodrigue, puis l'amour en conflit avec l'honneur, déraisonnable, de Chimène et de l'Infante.

Au début Rodrigue et Chimène s'aiment raisonnablement. L'amour comme [manquement à la moral] et [désir excessif] est absent de leur relation. Ainsi *feu* et *flamme* sont toujours pour eux synonymes d'amour. [736] D'ailleurs deux rivaux à l'ouverture de la pièce semblent se disputer en toute gloire l'amour de Chimène qui est loin de faire naître en eux des passions destructrices pouvant les pousser à s'éliminer par des mauvais coups comme dans les comédies : « *Don Rodrigue et Don Sanche à l'envi font paraître / Le beau feu qu'en leur cœurs ses beautés ont fait naître. » (v. 3-4)*.

[735] Il s'agit ici d'un usage au conditionnel du terme passion tendant vers un sens positif.

[736] Ce sont les utilisations positives de f*eu* — vers 4, 41, 52 var., 98, 299, 492, 991, 1471, 1789 — et de *flamme* — vers 52 var., 260, 307, 890, 1059, 1356, 1401, 1648, 1722. Tous les renvois au texte de Corneille par des citations complètes correspondent ensuite à des emplois positifs ; les renvois par seulement des indications de vers correspondent à des emplois négatifs dont les citations ont déjà été données plus haut.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Et cet amour entre Rodrigue et Chimène a une forme de perfection que souligne Chimène lorsqu'elle s'adresse à l'Infante qui veut la rassurer sur le sort de son père en lui disant que Rodrigue l'aime trop pour lui déplaire et qu'il ne refusera pas de lui obéir si elle lui demande de calmer sa colère : « *Soit qu'il cède ou résiste au feu qui le consomme* [737] *, [au feu qui me l'engage 1648-1682]* » (v. 492). Mais ses paroles sont suivies sur le plan de l'amour de l'affirmation d'un dilemme concernant l'attitude de Rodrigue« *Mon esprit ne peut qu'être, ou honteux, ou confus, / De son trop de respect, ou d'un juste refus. » (v. 493-94)*. Et Rodrigue, pour Chimène, refusera, non pas de calmer sa colère car Chimène ne lui demandera rien, mais de faire passer son amour avant sa vengeance, se montrant ainsi digne de leur amour raisonnable. Rodrigue seul avait déjà eu des paroles qui font écho à celles de Chimène sur le plan de l'honneur par l'affirmation d'un dilemme concernant son attitude vis-à-vis de sa maîtresse : « *Il vaut mieux courir au trépas ; Je dois à ma maîtresse aussi bien qu'à mon père. / Qui venge cet affront irrite sa colère , / Et qui peut le souffrir ne la mérite pas.* » (v. 323-26).

Chimène comme Rodrigue saura faire passer dans un premier temps son amour après son devoir comme le lui dicte sa raison : « *Malgré des feux si beaux qui rompent ma colère, [qui troublent ma colère 1660-1682] / Je ferai mon possible à bien venger mon père, » (v. 991-92)*. Et pour elle son amour n'a alors rien de déraisonnable puisqu'il est subordonné à son devoir de vengeance qu'elle poursuit. Avant elle, Rodrigue était aussi resté dans les limites du raisonnable en répondant à l'appel de son père qui lui demandait de faire passer son devoir avant son amour : « *Si Rodrigue est mon fils, il faut que l'amour cède, / Et qu'une ardeur plus haute à ses flammes succède, » (v. 259-60)*. L'amour de Rodrigue avait cédé devant son devoir, condamnant toute passion [738] déraisonnable qui aurait pu arrêter son geste — *(le Comte défié) « Je sais ta passion , et suis ravi de voir / Que tous ses mouvements cèdent à ton devoir, » (v. 425-26) ; (Chimène lors de leur deuxième rencontre, lui reprochant de refuser le combat contre Don Sanche) « L'honneur te fut plus cher que je ne te suis chère, / Puisqu'il trempa tes mains dans le sang de mon père, / Et te fit renoncer malgré ta passion , / À l'espoir le plus doux de ma possession : » (v. 1519-22)*.

Cependant ensuite l'amour de Chimène se fait prendre dans une passion déraisonnable sans doute parce qu'elle est femme et qu'entre temps Rodrigue est devenu le Cid, une passion condamnée par Rodrigue et l'Infante mais pas par le Roi.

Ainsi si Rodrigue hésite, peu de temps, entre « trahir » son amour et « vivre en infâme » (v. 307) — comme il peut lui-même s'en défendre pour justifier son geste devant Chimène : « *Ce 'n'est pas qu'en effet contre mon père et moi / Ma flamme assez longtemps n'ait combattu pour toi : » (v. 889-90)* —, Chimène souffre de sa passion, par moments successifs, qui lorsqu'elle la submerge devient déraisonnable *(v. 821, 827)*. Si le conflit entre amour et devoir semble conduire Rodrigue à un choix rapide, il mène Chimène vers un amour excessif qui renaît par moments en s'amplifiant *(v. 936 var.)*.

La passion de Chimène est condamnée par Rodrigue et l'Infante. Rodrigue proscrit la

737 « Achève en le mettant dans sa dernière perfection et son accomplissement entier. » Vaugelas.

738 *Passion* a ici un emploi positif comme pour certains emplois de *feu* et *flamme*.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

passion de Chimène pour l'assassin de son père car il pense que l'opinion publique va la proscrire *(v. 975)*. Mais il la condamne aussi par lâcheté pour ne pas avoir à combattre sa propre passion en forçant Chimène à le haïr et à le tuer, sans l'arrière-pensée cependant qu'elle ne le fera pas par pitié, mais pour qu'elle agisse comme il l'a fait en tuant le Comte. L'Infante condamne également une passion qui perdure au détriment des intérêts de l'État, dépendant maintenant du Cid depuis la disparition du Comte *(v. 1211)*. Mais l'Infante a aussi des intérêts particuliers puisqu'elle aime Rodrigue et que c'est elle qui a allumé les feux, raisonnables, de Rodrigue et Chimène pour éteindre les siens, déraisonnables : « *Et j'allumai leurs feux pour éteindre les miens. » (v. 98)*. Pour la sauvegarde de l'honneur qu'elle défend, et non la peur de la honte, elle se refusera cependant de reprendre ce qu'elle a donné : « *Je me vaincrai pourtant non de peur d'aucun blâme, / Mais pour ne troubler pas une si belle flamme , » (v. 1647-48)*.

Le Roi lui ne condamne pas l'amour de Chimène mais au contraire l'encourage contre son devoir de vengeance pour les mêmes raisons que celles avancées par l'Infante : la mort de Rodrigue serait une catastrophe pour l'État qui perdrait son soutien devant le danger représenté par les Maures. Le Roi fait de l'amour déraisonnable de Chimène un amour raisonnable pour étouffer son devoir par raison d'État qui n'est pas raison humaine : « *Et ta flamme en secret rend grâce à ton Roi / Dont la faveur conserve un tel amant pour toi. » (v. 1401-02) ; « Tu t'en plains, mais ton feu , loin d'avouer ta plainte, / Si Rodrigue est vainqueur, l'accepte sans contrainte. » (v. 1471-72)*. Si la mort de Rodrigue — fausse mort née d'un quiproquo avec Don Sanche — redonne provisoirement à l'amour de Chimène son éclat premier, raisonnable, — « *Un même coup a mis ma gloire en sûreté, / Mon âme au désespoir, ma flamme en liberté. » (v. 1721-22)* — à la fin le Roi devant la résistance de Chimène tranchera en lui demandant de ne pas avoir honte de cet amour : « *Ma fille, il ne faut point rougir d'un si beau feu ». (v. 1789)*. Il fallait au moins un ordre royal pour avoir raison du devoir de Chimène et il fallait au moins être Roi pour adapter sa raison aux circonstances, ce que ni Rodrigue ni Chimène n'ont été capables du fait de leur éducation dans une société qui fait de l'honneur un élément capital qui passe devant l'amour et les sentiments personnels. Et sans doute faut-il voir beaucoup de noblesse dans l'attitude intransigeante de Rodrigue et de Chimène, et beaucoup de pragmatisme dans celle du Roi.

Enfin pour l'Infante les choses sont plus simples. L'infante aime Rodrigue d'un amour défendu puisqu'il n'est pas de son rang. Cet amour est donc déraisonnable pour elle avant qu'elle n'estime qu'il soit devenu raisonnable lorsqu'elle pense que Rodrigue s'est élevé jusqu'à elle par ses actions glorieuses contre les Mores. Mais elle renoncera à lui finalement pour ne pas trahir Chimène en reprenant ce qu'elle a donné et « ne pas troubler une si belle flamme, » (v. 1648). C'est ainsi que l'Infante se rachète car pour elle *feu* et *flamme* sont marqués négativement et correspondent à un amour passionnel déraisonnable comme le lui fait remarquer Léonor deux fois (v. 79 et 515) et comme elle en est bien consciente, prise entre le « crime » de ses feux et la « douce puissance » de l'amour (v. 1575). Ainsi avec l'Infante et le Roi on voit toute la relativité de la déraison liée à un point de vue.

[L'expression des sentiments dans les états de douleur] (47, 201+10)

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Le plaisir amoureux, dans ce qu'il a d'excès ou de manque suivant le point de vue, ouvre ensuite sur des [états de douleur] où l'on notera l'importance du [désenchantement], des [états résultants d'un mal], de «[la haine] et de [la peur].

[Le désenchantement] (6, 34+1)

Les termes qui ressortent sont *colère (14)* « Violent mécontentement accompagné d'agressivité. », *regret (5)* « 1. Mécontentement ou chagrin (d'avoir fait ou de n'avoir pas fait, dans le passé). 2. Par ext. Déplaisir causé par une réalité qui contrarie une attente, un désir, un souhait. » et *ressentiment (7)* « Le fait de se souvenir avec animosité des maux, des torts qu'on a subis (comme si on les « sentait » encore). Éprouver du ressentiment d'une injure. Ressentiment légitime envers qqn. » :

— colère

1. Rodrigue : (l'Infante à Chimène qui s'inquiète pour l'avenir) « Tu ne dois pas pourtant le [Rodrigue] redouter beaucoup, / Il est trop amoureux pour te vouloir déplaire, / Et deux mots de ta bouche arrêtent sa colère. » (v. 486-88) ? Rodrigue : « Don Diègue — Rodrigue as-tu du cœur ? Don Rodrigue — Tout autre que mon père / L'éprouverait sur l'heure. Don Diègue — Agréable colère, / Digne ressentiment à ma douleur bien doux ! / Je reconnais mon sang à ce noble courroux, » (v. 263-66) 2 Chimène : (Rodrigue seul après que son père lui ait demandé de le venger de l'affront reçu de Don Gomès) « Il vaut mieux courir au trépas ; / Je dois à ma maîtresse aussi bien qu'à mon père. / Qui venge cet affront irrite sa colère, / Et qui peut le souffrir ne la mérite pas. » (v. 323-26) ; (à Elvire) « Ma passion s'oppose à mon ressentiment / Et je sens qu'en dépit de toute ma colère / Rodrigue dans mon cœur combat encor mon père. / [...] Mais en ce dur combat de colère et de flamme / Il déchire mon cœur sans partager mon âme / Et, quoi que mon amour ait sur moi de pouvoir, / Je ne consulte point pour suivre mon devoir, » (v. 821-24, 827-30) ; (à Rodrigue lors de leur première rencontre) « Malgré des feux si beaux qui rompent ma colère, [qui troublent 1660-1682] / Je ferai mon possible à bien venger mon père, / Mais malgré la rigueur d'un si cruel devoir, / Mon unique souhait est de ne rien pouvoir. » (v. 991-94) ; (à Elvire qui vient de lui dire qu'elle ne sait pas si Rodrigue a été blessé dans son combat contre les Mores et lui conseille de reprendre ses esprits) « Reprenons donc aussi ma colère affoiblie. / Pour avoir soin de lui faut-il que je m'oublie ? / [...] Silence, mon amour, laisse agir ma colère : / S'il a vaincu deux Rois, il a tué mon père, » (v. 1135-36, 1139-40) ; (au Roi dont la « faveur » conserve pour elle Rodrigue et qui lui conseille d'écouter son cœur) « Pour moi mon ennemi ! l'objet de ma colère ! » (v. 1403) ; (à Elvire qui lui fait remarquer que le duel judiciaire soutiendra sa gloire et lui donnera un époux dans tous les cas) « Quoi ? l'objet de ma haine, ou bien de ma colère ! [ou de tant de colère ! 1668, 1682] » (v. 1667) ; (Don Sanche au Roi s'expliquant sur les raison du quiproquo avec Chimène) « Elle m'a cru vainqueur me voyant de retour, / Et soudain sa colère a trahi son amour / Avec tant de transport et d'impatience, / Que je n'ai pu gaigner un moment d'audience. » (v. 1781-82) ? Chimène : (Rodrigue à Elvire qui lui reproche de venir voir Chimène) « Non, non cher objet à qui j'ai pu déplaire / Ne peut pour mon supplice avoir trop de colère, / Et d'un heur sans pareil je me verrai combler [Et j'évite cent morts qui me vont accabler 1660-1682] / Si pour mourir plutôt je la puis redoubler. [plus tôt je puis la] » ; (v. 771-74) ; (Don Sanche à Chimène)

en vertu de la loi du droit d'auteur.

« Votre colère est juste et vos pleurs légitimes, » (v. 784) ; (Rodrigue à Chimène lors de leur première rencontre après la mort du Comte) « Regarde-le [cet objet : son épée] plutôt pour exciter ta haine, / Pour croître ta colère, et pour hâter ma peine. » (v. 871-72)

— regret

1 ? Don Diègue : (au Roi, se déclarant coupable à la place de son fils, s'il y a faute) « Et loin de murmurer d'un injuste décret [rigoureux décret 1660-1682] / Mourant sans déshonneur, je mourrai sans regret. » (v. 741-42) ? Don Gomès : (à Rodrigue qui le défie) « À vaincre sans péril on triomphe sans gloire, / On te croirait toujours abattu sans effort, / Et j'aurais seulement le regret de ta mort. » (v. 436-38) ? Don Rodrigue : (à Chimène lors de leur première rencontre après la mort du Comte) « Chimène — Ah, mortelles douleurs ! Don Rodrigue — Ah, regrets superflus ! » (v. 1001) Le Roi : (à Don Alonse qui vient de lui apprendre que le Comte a été tué) « Quelque juste pourtant que puisse être sa peine, / Je ne puis sans regret perdre un tel Capitaine ; » (v. 647-48) 2 L'Infante : (à Léonor en parlant de Rodrigue et de Chimène) « Et leur division que je vois à regret / Dans mon plaisir charmé jette un plaisir secret. » (v. 513-14)

— ressentiment

1 ? Rodrigue : « Don Diègue — Rodrigue as-tu du cœur ? Don Rodrigue — Tout autre que mon père / L'éprouverait sur l'heure. Don Diègue — Agréable colère, / Digne ressentiment à ma douleur bien doux ! / Je reconnais mon sang à ce noble courroux, » (v. 263-66) ; (Don Diègue au Roi) « Si montrer du courage et du ressentiment / Si venger un soufflet mérite un châtiment, / Sur moi seul doit tomber l'éclat de la tempête : » (v; 729-31) 2 Chimène : (Elvire à Rodrigue qui vient voir Chimène) « Va, ne t'expose point aux premiers mouvements de ses ressentiments. » (v. 770) ; (à Elvire) « Ma passion s'oppose à mon ressentiment » (v. 821) ; (à Elvire qui vient de lui dire qu'elle ne sait pas si Rodrigue a été blessé dans son combat contre les Mores et lui conseille de reprendre ses esprits) « Vous [objets qui parlent du crime de Rodrigue] qui rendez la force à mes ressentiments, / [...] Contre ma passion soutenez bien ma gloire » (v. 1145, 1148) ; (Rodrigue à Chimène lors de leur deuxième rencontre après la mort du Comte) « Votre ressentiment choisit la main d'un autre, / Je ne méritais pas de mourir de la vôtre ; / On ne me verra point en repousser les coups, » (v. 1503-05) ; (Elvire à Chimène) « Ce combat pour votre âme est un nouveau supplice / S'il vous laisse obligée à demander justice, / À témoigner toujours ce haut [739] ressentiment, / Et poursuivre toujours la mort de votre amant. » (v. 1679-82)

À côté de ces trois termes il faut en ajouter trois autres moins fréquents dans le texte : *courroux (4)* « Littér. Irritation véhémente contre un offenseur. », *envie (3)* « L'envie. Sentiment de désir mêlé d'irritation et de haine qui anime qqn contre la personne qui possède un bien qu'il n'a pas. », et *repentir (2)* « 1. Vif regret d'une faute accompagné d'un désir d'expiation, de réparation. 2. Regret (d'une chose). » :

1 ? Ciel : (Elvire à Chimène qui refuse de ne plus poursuivre Rodrigue s'il gagne le duel judiciaire) « Allez dans le caprice où votre humeur s'obstine, / Vous ne méritez pas l'amant qu'on vous destine, / Et le Ciel, ennuyé de vous être si doux, /

[739] ***« Éminent, grand, énorme. » Dubois, Lagane, Lerond, 1992. Le sens ici serait plus celui de "profond" » que de "noble".***

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Vous lairra par sa mort Don Sanche pour époux. [Et nous verrons le ciel, mû d'un juste courroux / Vous laisser, par sa mort, Don Sanche pour époux. 1648-1660 ; Et nous verrons du Ciel l'équitable courroux / Vous laisser pas sa mort Don Sanche pour époux. 1663-1682] » (v. 1703-06) ? Don Gomès : (Chimène au Roi, lui demandant justice) « Sire, mon père est mort, mes yeux ont vu son sang / [...] Ce sang qui tout sorti fume encor de courroux / De se voir répandu pour d'autres que pour vous, » (v. 665, 669-70) ? Don Rodrigue : « Don Diègue — Rodrigue as-tu du cœur ? Don Rodrigue — Tout autre que mon père / L'éprouverait sur l'heure. Don Diègue — Agréable colère, / Digne ressentiment à ma douleur bien doux ! / Je reconnais mon sang à ce noble courroux, » (v. 263-66) ; (à Chimène qui veut qu'elle retire de sa vue l'épée qui a tué son père) « Je fais ce que tu veux, mais sans quitter l'envie / De finir par tes mains ma déplorable vie ; / Car enfin n'attends pas de mon affection / Un lâche repentir d'une bonne action : » (v. 879-82) On, le peuple : (Rodrigue à Chimène lors de leur première rencontre après la mort du Comte) « Quand on saura mon crime et que ta flamme dure, / Que ne publieront point l'envie et l'imposture ? » (v. 975-76) ; (Chimène à Rodrigue lors de leur première rencontre après la mort du Comte) « Et je veux que la voix de la plus noire envie / Élève au Ciel ma gloire, et plaigne mes ennuis, / Sachant que je t'adore et que je te poursuis. » (v. 980-82) ; (Don Diègue au Roi qui veut éviter à Rodrigue le duel judiciaire) « Que croira votre peuple et que dira l'envie / Si sous votre défense il ménage sa vie, » (v. 1427-28) Le Roi : (Don Arias à Don Gomès) « Un peu moins de transport, et plus d'obéissance : [De trop d'emportement votre faute est suivie 1660-1682] / D'un Prince qui vous aime apaisez le courroux, [Le Roi vous aime encore, apaisez son courroux, 1660-1682] / Il a dit : Je le veux. Désobéirez-vous ? » (v. 364-65) 2 Chimène : (à Elvire alors que le duel judiciaire est en cours) « Aucun vœu ne m'échappe où j'ose consentir, / Et mes plus doux souhaits sont pleins d'un repentir. [Je ne souhaite rien sans un prompt repentir ; 1660-1682] / [...] Mon père est sans vengeance, ou mon amant est mort. » (v. 1657-58, 1662)

Le désenchantement est le fait des femmes et du Roi, alors que les hommes ne sont pas concernés.

La colère de Chimène éclate tout entière contre Rodrigue avec la mort de son père, une colère entretenue tout au long de la pièce pour combattre sa passion (v. 821). Et elle ne pourra s'éteindre que par la mort de Rodrigue ou changer d'objet en passant sur l'assassin de son amant comme cela arrive lors du quiproquo Don Sanche (v. 1781) Cependant la colère de Chimène est bénéfique pour Rodrigue (v. 771, 871) qui recherche la mort des mains de sa maîtresse ; cette colère est juste aussi pour Don Sanche qui veut l'aider à se faire justice (v. 784), montrant par là que tout n'est encore qu'une question de point de vue. Rodrigue lui est exempt de colère déraisonnable puisque sa colère est « agréable » pour son père (v. 264) ou qu'il est trop amoureux pour en avoir une quelconque contre Chimène (v. 488).

Le regret ne touche ni Rodrigue qui le trouve « superflu » (v. 1001), ni son père qui l'écarte (v. 741), et ni le Comte qui refuse de combattre Rodrigue pour ne pas l'envisager tellement il est sûr de sa victoire. Au contraire du Roi dont le regret qu'il a du Comte semble l'affaiblir (v. 647) comme l'affaiblit cette pique de Don Diègue qui se permet à son égard des paroles critiques avec cet « injuste décret » atténué dans les éditions

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

ultérieures en « rigoureux décret ». Le regret de l'Infante est à la fois réel et faux puisqu'elle trouve un intérêt personnel à la séparation de Rodrigue dont elle est amoureuse (v. 513).

Le ressentiment de Chimène est présenté négativement comme on l'a vu pour la colère, ressentiment contre le crime de Rodrigue et pour lequel « haut » ne signifie pas "noble" (v. 1681). Inversement le ressentiment de Rodrigue est « digne » (v. 263).

Le repentir sur le désir de vengeance de Chimène est au cœur d'un dilemme qui l'accable : poursuivre ou non Rodrigue (v. 1657) — Chimène qui fait du courroux de son père quelque chose de positif (v. 669). Alors que la colère de Chimène se fait de plus en plus obstinée, Elvire lui oppose l'impatience et le courroux du Ciel comme punition (v. 1703). Au contraire le courroux de Rodrigue est « noble » comme le souligne son père (v. 263), Rodrigue qui se défend d'un « lâche repentir » (v. 879).

Ainsi au travers du désenchantement tout oppose Rodrigue et Chimène. Le premier se complait dans une « noble » vengeance et une colère positive alors que la deuxième se perd dans une colère négative qui ne fait que s'amplifier à mesure que Rodrigue prend de l'importance pour la sauvegarde de l'État. Rodrigue a le beau rôle de désirer et de réclamer à « l'envie » tout le long de la pièce la mort de la main de Chimène — *(Rodrigue à Chimène qui veut qu'elle retire de sa vue l'épée qui a tué son père) « Je fais ce que tu veux, mais sans quitter l' envie / De finir par tes mains ma déplorable vie ; » (v. 879-80)* —, là où celle-ci poursuit une « envie » impossible et contradictoire : épouser l'assassin de son père — *(l'Infante à Chimène) « Ce n'est pas qu'après tout tu doives épouser / Celui qu'un père mort t'obligeait d'accuser, / Je te voudrais moi-même en arracher l' envie ; » (v. 1197-99)*.

Au travers du désenchantement s'opposent aussi deux attitudes différentes par rapport à cette « envie » de Chimène d'épouser l'assassin de son père. Celle de l'Infante, amoureuse de Rodrigue, et qui lui conseille de renoncer à Rodrigue pour le bien de l'État, comme elle saura elle aussi renoncer à lui plus tard. Et celle du Roi qui veut que Chimène renonce à sa vengeance pour la sauvegarde de l'État. Avec le sentiment que Rodrigue n'appartient plus à Chimène.

[Les états résultant d'un mal] : [états pénibles] (24, 128+5)

Le mal est à l'origine des [états résultants d'un mal] — *mal* : « Ce qui cause de la douleur, de la peine, du malheur ; ce qui est mauvais, nuisible, pénible (pour quelqu'un). » — qui constituent la figure principale des [états de douleurs]. Ces [états résultant d'un mal] sont représentés en totalité par des [états pénibles] — *pénible* : « Qui cause de la peine, de la douleur, ou de l'ennui ; qui est moralement difficile. » — qui se distinguent des [états désagréables], absents ici.

Lexèmes génériques (6, 47+2)

Il est question tout d'abord des [états pénibles] à un niveau général au travers de quatre termes essentiels : *douleur (18+2)* « Douleur morale : sentiment ou émotion pénible résultant de l'insatisfaction des tendances, des besoins. »,*malheur (10)* « Le malheur : situation, condition pénible, triste [740] .», *peine (sg) (9)* « La peine : état psychologique fait d'un sentiment de tristesse et de dépression dont la cause est connue.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

— (choses) Une remarque qui fait de la peine. » et *tristesse (5)* « 1. État affectif pénible, calme et durable ; envahissement de la conscience par une douleur, une insatisfaction, ou par un malaise dont on ne démêle pas la cause, et qui empêche de se réjouir du reste. Des accès de tristesse. Tristesse maladive. — Air triste d'une personne (attitude abandonnée, traits affaissés, regard sans éclat). 2. Moment où l'on est dans cet état ; {cause de tristesse}. 3 Caractère de ce qui exprime cet état. »

— douleur

1 Don Diègue : « Don Diègue — Rodrigue as-tu du cœur ? Don Rodrigue — Tout autre que mon père / L'éprouverait sur l'heure. Don Diègue — Agréable colère, / Digne ressentiment à ma douleur bien doux ! / Je reconnais mon sang à ce noble courroux, » (v. 263-66) ? Don Rodrigue : (seul après que son père lui ait demandé de le venger de l'affront reçu de Don Gomès) « Il vaut mieux courir au trépas ; / Je dois à ma maîtresse aussi bien qu'à mon père. / Qui venge cet affront irrite sa colère, / Et qui peut le souffrir ne la mérite pas. / Prévenons la douleur d'avoir failli contre elle, / Qui nous serait mortelle. » (v. 323-28) Le Roi : (à Chimène après la mort de son père) « Chimène, je prends part à votre déplaisir, / D'une égale douleur je sens mon âme atteinte, / Vous [Don Diègue] parlerez après, ne troublez pas sa plainte. » (v. 662-64) 2 Chimène : (l'Infante à Chimène au sujet de la querelle du Comte et de Don Diègue) « Apaise, ma Chimène, apaise ta douleur, / Fais agir ta constance en ce coup de malheur, » (v. 445-46) ; (Don Alonse au Roi alors que le Comte vient de mourir) « Chimène à vos genoux apporte sa douleur, / Elle vient toute en pleurs vous demander justice. [tout en pleurs 1648-1657] « (v. 642-43) ; (au Roi) « J'arrivais sur le lieu sans force et sans couleur, [J'ai couru sur le lieu sans force, et sans couleur 1660-1682] / Je le trouvai sans vie. Excusez ma douleur, [Je l'ai trouvé sans vie.] / Sire, la voix me manque à ce récit funeste, / Mes pleurs et mes soupirs vous diront mieux le reste. » (v. 677-80) ; (le Roi à Chimène qui réclame la mort de Rodrigue) « Le Roi — Prends du repos, ma fille, et calme tes douleurs. / Chimène — M'ordonner du repos, c'est croître mes malheurs. » (v. 749-50) ; (à Elvire après le départ de Don Sanche qui lui a proposé ses services) « Enfin je me vois libre, et je puis sans contrainte / De mes vives douleurs te faire voir l'atteinte, / Je puis donner passage à mes tristes soupirs, / Je puis t'ouvrir mon âme, et tous mes déplaisirs. » (v. 803-06) ; (à Rodrigue lors de leur première rencontre après la mort de son père) « Ah Rodrigue ! il est vrai, quoique ton ennemie, / Je ne te puis blâmer d'avoir fui l'infamie, [Je ne puis te blâmer 1660-1682] / Et de quelque façon qu'éclatent mes douleurs, / Je ne t'accuse point, je pleure mes malheurs. » (v. 915-18) ; (à Rodrigue lors de leur première rencontre après la mort de son père) « Hélas ! ton intérêt ici me désespère. / Si quelque autre malheur m'avait ravi mon père, / Mon âme aurait trouvé dans le bien de te voir / L'unique allégement qu'elle eût pu recevoir, / Et contre ma douleur j'aurais senti des charmes / Quand une main si chère eût essuyé mes larmes. » (v. 927-32) ; (à Rodrigue lors de leur première rencontre après la mort de son père) « Va-t'en, ne montre plus à ma douleur extrême / Ce qu'il faut que je perde, encore que je l'aime, » (v. 983-84) ; (à Rodrigue lors de leur première rencontre après la mort de son père) « Chimène — Ah, mortelles

740 Nous ne tenons pas compte de la cause comme « Événement qui affecte péniblement, cruellement (qqn) » ni de la « Mauvaise chance, sort funeste. »

en vertu de la loi du droit d'auteur.

douleurs ! Don Rodrigue — Ah, regrets superflus » (v. 1001) ; (à l'Infante qui pense que vanter la valeur de Rodrigue c'est honorer son choix) « On aigrit ma douleur en l'élevant [Rodrigue] si haut, / Je vois ce que je perds, quand je vois ce qu'il vaut. / Ah cruels déplaisirs à l'esprit d'une amante ! » (v. 1173-75) ; (Don Dièguе au Roi alors que Chimène s'est évanouie à la fausse nouvelle de la mort de Rodrigue) « Sa douleur a trahi les secrets de son âme / Et ne vous permet plus de douter de sa flamme. » (v. 1355-56) ; (le Roi à Chimène rétablissant la vérité) « Non, non, il voit le jour, / Et te conserve encore un immuable amour, / Tu le posséderas, reprends ton allégresse. [Calme cette douleur qui pour lui s'intéresse, 1660-1682] » (v. 1357-59) ; (le Roi à Chimène après lui avoir fait croire à la mort de Rodrigue) « Tu veux qu'en ta faveur nous croyions l'impossible, / Ta tristesse, Chimène, a paru trop visible. [Chimène, ta douleur a paru trop visible. 1660-1682] » (v. 1363-64) ; (au Roi qui veut lui faire avouer que c'est parce qu'elle aime Rodrigue qu'elle s'est évanouie) « Eh bien, Sire, ajoutez ce comble à mes malheurs, [à mon malheur, 1660-1682] / Nommez ma pâmoison l'effet de mes douleurs, [de ma douleur, 1660-1682] / Un juste déplaisir à ce point m'a réduite, / Son trépas dérobait sa tête à ma poursuite ; » (v. 1365-68) ; (l'Infante à Chimène après le combat de Rodrigue contre les Mores) « Je ne viens pas ici consoler tes douleurs, / Je viens plutôt mêler mes soupirs à tes pleurs. » (v. 1553-54) ; (Elvire à Chimène exaspérée par l'attitude inflexible de celle-ci dans sa poursuite de Rodrigue) « La mort de votre amant vous rendra-t-elle un père ? / Est-ce trop peu pour vous que d'un coup de malheur ? / Faut-il perte sur perte, et douleur sur douleur ? » (v. 1700-1702)

— malheur

1 Le Peuple : (Don Dièguе à Rodrigue sur l'avancée des Mores) « La Cour est en désordre et le peuple en alarmes, / On n'entend que des cris, on ne voit que des larmes : / Dans ce malheur public mon bonheur a permis / Que j'aie trouvé chez moi cinq cents de mes amis, » (v. 1087-90) ? Rodrigue : (Chimène à Don Sanche qui lui demande de l'écouter alors qu'elle croit que Rodrigue a été tué au cours du duel judiciaire) « Que j'entende à loisir avec quelle insolence / Tu peindras son malheur, mon crime, et ta vaillance, / Qu'à tes yeux ce récit tranche mes tristes jours ? » (v. 1743-45) 2 Chimène : (l'Infante à Léonor alors qu'elles ont vu le Comte et Rodrigue sortir ensemble) « Hélas que dans l'esprit je sens d'inquiétude ! / Je pleure ses malheurs, son amant me ravit, / Mon repos m'abandonne, et ma flamme revit. » (v. 508-10) ; (Chimène réclamant au Roi la mort de Rodrigue) « Le Roi — Prends du repos, ma fille, et calme tes douleurs. / Chimène — M'ordonner du repos, c'est croître mes malheurs. » (v. 749-50) ; (à Don Sanche qui lui propose de la venger par les armes sans attendre la justice royale) « C'est le dernier remède, et s'il y faut venir, / Et que de mes malheurs cette pitié vous dure, /Vous serez libre alors de venger mon injure. » (v. 798-800) ; (à Rodrigue lors de leur première rencontre après la mort de son père) « Ah Rodrigue ! il est vrai, quoique ton ennemie, / Je ne te puis blâmer d'avoir fui l'infamie, [Je ne puis te blâmer 1660-1682] / Et de quelque façon qu'éclatent mes douleurs, / Je ne t'accuse point, je pleure mes malheurs. » (v. 915-18) ; (Chimène à Elvire) « Ces tristes vêtements où je lis mon malheur / Sont les premiers effets qu'ait produits sa valeur, / Et combien que pour lui tout un peuple s'anime, [Et quoi qu'on die ailleurs d'un cœur si magnanime 1660-1682] / Ici tous les objets me parlent de son crime. » (v.

1141-44) ; (au Roi alors qu'elle s'est évanouie à la fausse nouvelle donnée par le Roi sur la mort de Rodrigue et qu'on veut lui faire avouer que c'est parce qu'elle aime Rodrigue) « Eh bien, Sire, ajoutez ce comble à mes malheurs, [à mon malheur, 1660-1682] / Nommez ma pâmoison l'effet de mes douleurs, [de ma douleur, 1660-1682] / Un juste déplaisir à ce point m'a réduite, / Son trépas dérobait sa tête à ma poursuite ; » (v. 1365-68) ; (au Roi qui lui conseille d'écouter son cœur à elle, alors que sa « faveur »à lui conserve pour elle Rodrigue) « Pour moi mon ennemi ! l'objet de ma colère ! / L'auteur de mes malheurs ! l'assassin de mon père ! » (v. 1403-04) ; (à Elvire qui lui demande d'écouter Don Sanche alors qu'elle croit que Rodrigue a été tué au cours du duel judiciaire) « J'obtiens pour mon malheur ce que j'ai demandé, / Et ma juste poursuite a trop bien succédé. » (v. 1729-30)

— peine

1 Don Rodrigue : (seul après que son père lui ait demander de défendre son honneur) « Si près de voir mon feu récompensé, / Ô Dieu ! l'étrange peine ! / En cet affront mon père est l'offensé, / Et l'offenseur le père de Chimène. / [...] Des deux côtés mon mal est infini. / Ô Dieu ! l'étrange peine ! / Faut-il laisser un affront impuni ? / Faut-il punir le père de Chimène ? » (v. 299-302, 309-12) ; (seul après que son père lui ait demander de défendre son honneur) « Cher et cruel espoir d'une âme généreuse / Mais ensemble amoureuse, / Noble ennemi de mon plus grand bonheur [Digne ennemi 1652-1682] / Qui fais toute ma peine, [Fer, qui causes ma peine, 1660-1682] / M'es-tu donné pour venger mon honneur ? / M'es-tu donné pour perdre ma Chimène ? » (v. 317-22) ; (seul après que son père lui ait demander de défendre son honneur) « Prévenons la douleur d'avoir failli contre elle [Chimène], / Qui nous serait mortelle. / Tout m'est fatal, rien ne peut me guérir, / Ni soulager ma peine, [À mon plus doux espoir l'un [la vengeance] me rend infidèle, / Et l'autre [pas de vengeance], indigne d'elle, / Mon mal augmente à le vouloir guérir, / Tout redouble ma peine, 1660-1682] / Allons mon âme, et puisqu'il faut mourir, / Mourons du moins sans offenser Chimène. » (v. 327-32) ; (seul après que son père lui ait demander de défendre son honneur) « N'écoutons plus ce penser suborneur [respect de son amour dont la perte est assurée] / Qui ne sert qu'à ma peine, / Allons, mon bras, du moins sauvons l'honneur, / Puisque aussi bien il faut perdre Chimène. [Allons, mon bras, sauvons du moins l'honneur, / Puisque après tout il faut perdre Chimène. 1660-1682] » (v. 339-41) ? Don Rodrigue : (seul après que son père lui ait demander de défendre son honneur) « Je m'accuse déjà de trop de négligence, / Courons à la vengeance, / Et tous honteux [tout honteux 1644-1682] d'avoir tant balancé, / Ne soyons plus en peine / (Puisque aujourd'hui mon père est l'offensé) / Si l'offenseur est père de Chimène. » (v. 347-52) 2 L'Infante : (à Léonor) « D'un lien conjugal joindre ces deux amants, / C'est briser tous mes fers et finir mes tourments. / Mais je tarde un peu trop, allons trouver Chimène, / Et par son entretien soulager notre peine. » (v. 141-44) ; (à Léonor alors qu'elles ont vu le Comte et Rodrigue sortir ensemble) « Ce qui va séparer Rodrigue de Chimène / Avecque mon espoir fait renaître ma peine, [fait renaître à la fois mon espoir et ma peine, 1660-1682] » (v. 511-12) ; [741] ; (seule estimant que Rodrigue est digne d'elle maintenant qu'il a vaincu les Mores) « Ainsi n'espérons aucun fruit / De son crime [Rodrigue], ni de ma peine, / Puisque pour me punir, le destin a permis / Que l'amour dure même entre deux

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

ennemis. » (v. 1603-06)

— tristesse

1 Don Diègue : (seul à la recherche de Don Rodrigue) « Jamais nous ne goûtons de parfaite allégresse, / Nos plus heureux succès sont mêlés de tristesse, / Toujours quelques soucis en ces événements / Troublent la pureté de nos contentements : » (v. 1011-14) 2 Chimène : (le Roi à Chimène alors qu'il lui a fait croire à la mort de Rodrigue) « Tu veux qu'en ta faveur nous croyions l'impossible, / Ta tristesse, Chimène, a paru trop visible. [Chimène, ta douleur a paru trop visible. 1660-1682] « (v. 1363-64) ; (au Roi alors qu'elle s'est évanouie à la fausse nouvelle donnée par le Roi de la mort de Rodrigue) « Sire on pâme de joie ainsi que de tristesse, » (v. 1360) L'Infante : (Léonor à l'Infante) « Cet amour qui tous deux les combles d'allégresse / Fait-il de ce grand cœur la profonde tristesse ? » (v. 67-68) ; (à Léonor) « Ma tristesse redouble à la tenir secrète. » (v. 72-73)

À côté de ces quatre termes il faut encore noter *inquiétude (*2, 1)* « Cour. État pénible, {trouble} déterminé par l'attente d'un événement, d'une souffrance que l'on appréhende, par l'incertitude, l'irrésolution où l'on est. », et *misère (3)* « Vieilli ou littér. Sort digne de pitié ; malheur extrême. », deux termes qui sont moins utilisés :

Chimène : (Chimène au Roi qui se propose pour remplacer son père mort) « Sire de trop d'honneur ma misère est suivie. » (v. 683) ; (Elvire à Rodrigue qui essaie de pénétrer chez Chimène) « Veux-tu qu'un médisant l'accuse en sa misère / D'avoir reçu chez soi l'assassin de son père ? » (v. 779-80) ; (lors de la première rencontre de Rodrigue et Chimène après la mort de son père) « Chimène — Mon unique souhait est de ne rien pouvoir. / Rodrigue — Ô miracle d'amour ! Chimène — Mais comble de misères. / Rodrigue — Que de maux et de pleurs nous coûterons nos pères ! / Chimène — Rodrigue, qui l'eût cru ! / Don Rodrigue — Chimène, qui l'eût dit ? » (v. 994-97)

La douleur et le malheur permettent d'opposer Rodrigue et Chimène tandis que la peine permet d'opposer Rodrigue et l'Infante sur les mêmes bases d'une évacuation de la douleur et de la peine pour l'un et d'une réconciliation du devoir et de la passion pour les deux autres.

La douleur et le malheur de Chimène éclatent et surpassent tous les autres. Ils sont alimentés principalement par le souvenir de la mort de son père qui revient comme un leitmotiv (neuf fois pour la douleur et six fois pour le malheur), souvenir auquel progressivement vient se superposer (cinq fois dont deux fois dans les variantes pour la douleur, v. 1173, 1355, var. 1359, var. 1364, et 1366, et une fois pour le malheur, v. 1729) et se mêler (trois fois pour la douleur, v. 1001, 1553 et 1702) la vision de la mort de Rodrigue. Ainsi la nouvelle de la première fausse mort de Rodrigue — à la seconde fausse mort c'est la colère qui trahit son amour (*« Et soudain sa colère a trahi son amour, » v. 1782*) — vient-elle effacer par sa force émotionnelle le souvenir du père et trahir en se superposant à lui une douleur dans laquelle Don Diègue voit une révélation

[741] ***(À Léonor alors qu'elles ont vu le Comte et Rodrigue sortir ensemble) « Alors que le malade aime sa maladie, [Sitôt que le malade 1648-1660, Et lorsque le malade 1663-1692] / Il ne peut souffrir que l'on y remédie. [Qu'il a peine à souffrir 1660-1682] » (v. 527-28). Le sens de peine est ici différent de la souffrance morale : « Difficulté qui gêne pour faire quelque chose. »***

en vertu de la loi du droit d'auteur.

de l'amour de Chimène pour Rodrigue (*« Sa douleur a trahi les secrets de son âme » v. 1355*) mais dont elle n'hésite pas à en détourner le sens en la renvoyant au regret de ne plus pouvoir poursuivre le meurtrier de son père (v. 1366). Ainsi la vision d'un bonheur perdu avec Rodrigue, par le conflit intérieur qui oppose en elle son amour et son devoir (v. 983), vient-elle se mêler à la vision de son père mort (v. 1001). C'est le chemin de sa rédemption que suit Chimène depuis l'acceptation de la mort de son père, puis de celle de Rodrigue, jusqu'à ce que les deux images du père et de l'amant meurtrier se mêlent pour se confondre totalement. En effet pour Chimène il s'agit moins d'une vengeance à accomplir que d'une quête vers sa gloire — avec cette figure d'assomption et d'élévation vers le Ciel — où seraient réconciliés son devoir et sa passion, l'image du père assassiné et de l'amant meurtrier : « *Et je veux que la voix de la plus noire envie / Élève au Ciel ma gloire, et plaigne mes ennuis, / Sachant que je t'adore et que je te poursuis. » (v. 980-82)*. Cependant l'avertissement d'Elvire prévient Chimène du danger qu'il y a à aller trop loin et de passer d'un travail de mémoire à la réalité : *« Faut-il perte sur perte, et douleur sur douleur ? » (v. 1702)*. Car le véritable malheur pour Chimène serait bien d'obtenir finalement réparation comme elle le signifie à Elvire alors qu'elle croit que Rodrigue a été tué en duel judiciaire : « J'obtiens pour mon malheur ce que j'ai demandé, » (v. 1729).

Le malheur public, directement lié au bonheur (v. 1087), et surtout la douleur de Rodrigue, jamais accomplie, viennent en opposition à la douleur et au malheur de Chimène. En effet Rodrigue fait tout pour échapper à la douleur (« Prévenons la douleur » v. 323) comme il avait échappé à la colère. Un échange entre Rodrigue et Chimène est d'ailleurs édifiant lors de leur première rencontre après la mort du père de Chimène lorsque évoquant un bonheur ensemble perdu, lui parle du passé, d'un geste accompli qui ne lui coûte plus rien, si ce n'est à rechercher tout au long de la pièce la mort de la main de Chimène — « Ah, regrets superflus ! » (v. 1001) — quand elle parle de sa souffrance présente liée à la mort de son père et à son devoir de vengeance — « Ah, mortelles douleurs ! » (v. 1001).

D'un autre côté la peine permet d'opposer Rodrigue et l'Infante. Dans la scène sept de l'acte I où Rodrigue est seul après l'entretien qu'il vient d'avoir avec son père lui demandant de venger son honneur, le terme *peine* apparaît six fois dans chacun des six paragraphes au huitième vers. On a ainsi au travers de cette accumulation une progression — « Ô Dieu ! l'étrange peine ! », « Ô Dieu ! l'étrange peine ! », « Qui fais toute ma peine, [Fer, qui causes ma peine, 1660-1682] », « Ni soulager ma peine, [Tout redouble ma peine, 1660-1682] », « Qui ne sert qu'à ma peine, » — qui aboutit à cette dernière exclamation : « Ne soyons plus en peine », qui l'exempt de toute déraison que Chimène devra supporter seule après l'assassinat du Comte. Cette interprétation permet aussi de donner un sens au mot *peine* dans le vers 872 où Don Rodrigue dit à Chimène : « *Regarde-le [fer] plutôt pour exciter ta haine, / Pour croître ta colère, et pour hâter ma peine. » (v. 871-72)*. Il s'agit là d'une « sanction » et non d'une « souffrance morale », d'une peine [sanction] sans peine [souffrance morale] à rapprocher de celle du Comte comme le Roi le signifie à Don Alonse) « *Quelque juste pourtant que puisse être sa peine, / Je ne puis sans regret perdre un tel Capitaine ; » (v. 647-48)*.

La peine de l'Infante est différente de sa tristesse qui provient d'un sentiment de jalousie face à l'amour de Rodrigue et de Chimène comme le souligne Léonor (v. 67). La

en vertu de la loi du droit d'auteur.

peine de l'Infante vient de son combat intérieur entre son amour pour Rodrigue qui lui est interdit et son devoir envers l'État et envers Chimène. L'interprétation que l'on peut faire de sa peine véritable permet de lever l'ambiguïté sur le sens du mot *peine* du vers 1604 où l'Infante s'exclame : « *De son crime [Rodrigue], ni de ma peine , / Puisque pour me punir, le destin a permis » (v. 1604-05)*. Il s'agit là de « souffrance morale » et non d'une « sanction » malgré le terme *punir*, en effet la punition du destin vise sa conduite déraisonnable, sa peine qui la fait hésiter entre son devoir et ses sentiments. C'est bien sa peine qui est sanctionnée.

Ainsi si Rodrigue recherche à s'exempter de toute souffrance morale dans une vie sans compromis, Chimène et l'Infante vivent la leur au travers de leurs contradictions. Á côté de cela la douleur de Don Diègue pour avoir perdu son honneur est apaisée par son fils (v. 265), quant à celle du Roi elle est polie envers Chimène (v. 663). Ensuite il y aura encore de la tristesse chez Don Diègue à la recherche de son fils devant le trouble représenté par l'arrivée des Mores (v. 1012).

On distinguera ensuite deux niveaux de lexèmes spécifiques.

Lexèmes spécifiques : [la douleur] (15, 63+3)

Au premier niveau spécifique des [états pénibles] on rencontre [la douleur] avec les termes *déplaisir (*2, 8)* « Vx Chagrin, {peine}. », *ennui (pl.) (5)*« Peine qu'on éprouve de quelque contrariété. » *larme (*2, 7)* « 2. Fig. (au plur.) Littér. {Affliction}, chagrin. », *pleur (8)*« Plur., vieilli ou littér. {Fait de pleurer} ; cris, plaintes dus à une vive douleur. », *soupir (8+1)* « {Inspiration ou respiration plus ou moins bruyante, qui exprime ou manifeste une émotion.} @ Vieilli ou littér. Plainte, expression douloureuse de l'amour. — Expression poétique de la souffrance, plainte lyrique. », et *supplice (7)* « 1. Souffrances infligées par les Dieux, par Dieu, en punition des fautes humaines. 2. Souffrance très vive (douleur physique ou, plus souvent, souffrance morale). — Être au supplice : souffrir beaucoup ; fig. être dans une situation très pénible (inquiétude, agacement, impatience, colère réprimée, gêne, timidité). » [742] :

— *déplaisir*

Chimène : (le Roi à Don Alonse qui lui annonce que Chimène vient demander justice) « Bien qu'à ses déplaisirs mon âme compatisse, [mon amour compatisse. 1652-1660] / Ce que le Comte a fait semble avoir mérité / Ce juste châtiment de sa témérité. [Ce digne châtiment 1660-1682] » (v. 644-46) ; (le Roi à Chimène) « Chimène, je prends part à votre déplaisir, / D'une égale douleur je sens mon âme atteinte, / Vous [Don Diègue] parlerez après, ne troublez pas sa plainte. » (v. 662-64) ; (à Elvire après le départ de Don Sanche qui lui a proposé ses services) « Enfin je me vois libre, et je puis sans contrainte / De mes vives douleurs te faire voir l'atteinte, / Je puis donner passage à mes tristes soupirs, / Je puis t'ouvrir mon âme, et tous mes déplaisirs. » (v. 803-06) ; (à l'Infante qui pense que vanter la valeur de Rodrigue c'est honorer son choix) « On aigrit ma douleur en l'élevant [Rodrigue] si haut, / Je vois ce que je perds, quand je vois ce qu'il vaut. / Ah cruels déplaisirs à l'esprit d'une amante ! » (v. 1173-75) ? Chimène : (au Roi alors

[742] « 1. Peine [punition] corporelle grave, très douloureuse, mortelle ou non, infligée par la justice à un condamné. » Ce sens n'est pas retenu.

qu'elle s'est évanouie à la nouvelle de la fausse mort de Rodrigue et qu'on veut lui faire avouer que c'est parce qu'elle aime Rodrigue) « Eh bien, Sire, ajoutez ce comble à mes malheurs, [à mon malheur, 1660-1682] / Nommez ma pâmoison l'effet de mes douleurs, [de ma douleur, 1660-1682] / Un juste déplaisir à ce point m'a réduite, / Son trépas dérobait sa tête à ma poursuite ; » (v. 1365-68) L'Infante : (à Léonor qui blâme sa flamme pour un simple Chevalier) « Je souffre cependant un tourment incroyable, / Jusques à cet hymen Rodrigue m'est aimable, / Je travaille à le perdre, et le perds à regret, / Et de là prend son cours mon déplaisir secret. / Je suis au désespoir que l'amour me contraigne [Je vois avec chagrin que l'amour me contraigne 1660-1682] / À pousser des soupirs pour ce que je dédaigne, » (v. 107-12) ; (à Elvire qui lui reproche de vouloir rester seule dans sa rêverie alors que Chimène vient la voir) « Non, je veux seulement, malgré mon déplaisir, / Remettre mon visage un peu plus à loisir. » (v. 133-34) ; (seule) « Impitoyable sort, dont la rigueur sépare / Ma gloire d'avec mes désirs, / Est-il dit que le choix d'une vertu si rare / Coûte à ma passion de si grands déplaisirs ? » (v. 1583-86)

— ennui

1 Don Diègue : (seul à la recherche de Rodrigue qui vient de tuer le Comte) « C'est lui, n'en doutons plus, mes vœux sont exaucés ; / Ma crainte est dissipée, et mes ennuis cessés. » (v. 1033-34) 2 Chimène : (à L'Infante qui veut la rassurer sur le conflit entre les deux pères) « Mon cœur outré d'ennuis n'ose rien espérer, / Un orage si prompt qui trouble une bonace / D'un naufrage certain nous porte la menace. » (v. 450-52) ; (l'Infante à Chimène sur le même conflit entre les pères) « Puisque déjà le Roi les veut accommoder, / Et de ma part mon âme à tes ennuis sensible [Et tu sais que mon âme 1660-1682] / Pour en tarir la source y fera l'impossible. » (v. 466-68) ; (à Rodrigue lors de leur première rencontre après la mort de son père et alors qu'il veut qu'elle le tue) « Elle [la renommée de Chimène] éclate bien mieux en te laissant en vie, [En te laissant la vie, 1654, 1660-1682] / Et je veux que la voix de la plus noire envie / Élève au Ciel ma gloire, et plaigne mes ennuis, / Sachant que je t'adore et que je te poursuis. » (v. 979-82) L'Infante : (à Léonor, alors qu'elle a été surprise en train de rêver à une victoire de Rodrigue sur le Comte) « Viens dans mon cabinet consoler mes ennuis, / Et ne me quitte point dans le trouble où je suis. » (557-58)

— larme [743]

Chimène : (Don Sanche à Chimène qui croit encore en la justice du Roi) « Son cours lent et douteux fait trop perdre de larmes ; / Souffrez qu'un chevalier vous venge par les armes, [Qu'un Cavalier 1645-1682] / La voie est plus sûre et plus prompte à punir. » (v. 795-97) ; (à Elvire qui lui demande de renoncer à poursuivre Rodrigue) « Mon cœur honteusement surpris par d'autres charmes / Croira ne lui devoir que d'impuissantes larmes ! » (v. 843-44) ; (à l'Infante qui vient pleurer avec elle alors que le Cid a vaincu les Mores) « Et le salut public que vous

[743] Voir aussi *Larme* « Goutte de liquide transparent et salé sécrété par les glandes lacrymales et qui s'écoule de l'œil lors d'une sécrétion accrue, sous l'effet d'une irritation chimique ou physique ou d'une émotion. » en IIIbis 2-22-21. Exemple : *Chimène : (à Rodrigue lors de leur première rencontre après la mort de son père) « Hélas ! ton intérêt ici me désespère. / Si quelque autre malheur m'avait ravi mon père, / Mon âme aurait trouvé dans le bien de te voir / L'unique allégement qu'elle eût pu recevoir, / Et contre ma douleur j'aurais senti des charmes / Quand une main si chère eût essuyé mes larmes . » (v. 927-32)*.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

rendent ses armes / À moi seule aujourd'hui permet encor les larmes ; [À moi seule aujourd'hui souffrent encor les larmes. 1660-1682] » (v. 1159-60) ; (au Roi) « Rodrigue de ma part n'a rien à redouter : / Que pourraient contre lui des larmes qu'on méprise ? » (v. 1386-87) ; (au Roi) « Puisque vous refusez la justice à mes larmes, / Sire, permettez-moi de recourir aux armes, / C'est par là seulement qu'il a su m'outrager, / Et c'est par là que je me dois venger. » (v. 1407-10) ; (à Elvire) « À deux rivaux pour moi je fais prendre les armes, / Le plus heureux succès me coûtera des larmes, / Et quoi qu'en ma faveur en ordonne le sort, / Mon père est sans vengeance, ou mon amant est mort. » (v. 1659-62) ; (le Roi) « Prends un an si tu veux pour essuyer tes larmes. / Rodrigue cependant, il faut prendre les armes. » (v. 1847-48)

— pleur

1 Rodrigue et Chimène : (lors de leur première rencontre après la mort du père de Chimène) « Chimène — Mon unique souhait est de ne rien pouvoir. / Rodrigue — Ô miracle d'amour ! Chimène — Mais comble de misères. / Rodrigue — Que de maux et de pleurs nous coûterons nos pères ! / Chimène — Rodrigue, qui l'eût cru ! Don Rodrigue — Chimène, qui l'eût dit ? » (v. 994-97) 2 Chimène : (à l'Infante à propos de la querelle du Comte et de Don Diègue) « Maudite ambition, détestable manie, / Dont les plus généreux souffrent la tyrannie, / Impitoyable honneur, mortel à mes plaisirs, [Honneur impitoyable à mes plus chers désirs, 1660-1682] / Que tu vas me coûter de pleurs et de soupirs ! [Que tu me vas coûter] » (v. 459-62) ; (à l'Infante à propos de la querelle du Comte et de Don Diègue) « Je sens couler des pleurs que je veux retenir, / Le passé me tourmente, et je crains l'avenir. » (v. 481-82) ; (Don Alonse au Roi alors que le Comte vient de mourir) « Chimène à vos genoux apporte sa douleur, / Elle vient toute en pleurs vous demander justice. [tout en pleurs 1648-1657] » (v. 642-43) ; (au Roi) « J'arrivais sur le lieu sans force et sans couleur, / Je le trouvai sans vie. Excusez ma douleur, / Sire, la voix me manque à ce récit funeste, / Mes pleurs et mes soupirs vous diront mieux le reste. » (v. 677-80) ; (Elvire à Don Rodrigue) « Chimène est au Palais de pleurs toute baignée, / Et n'en reviendra point que bien accompagnée : / Rodrigue, fuis, de grâce, ôte-moi de souci. » (v. 775-77) ; (Don Sanche à Chimène) « Oui, Madame, il vous faut de sanglantes victimes, / Votre colère est juste, et vos pleurs légitimes, » (v. 783-84) ; (l'Infante à Chimène après le combat de Rodrigue contre les Mores) « Je ne viens pas ici consoler tes douleurs, / Je viens plutôt mêler mes soupirs à tes pleurs. » (v. 1553-54)

— soupir

1 Don Rodrigue : (Don Diègue retrouvant son fils après l'assassinat du Comte) « Don Diègue — Rodrigue, enfin le Ciel permet que te voie ! / Don Rodrigue — Hélas ! Don Diègue — Ne mêle point de soupirs à ma joie ; » (v. 1035-36) Don Sanche et Don Rodrigue : (Elvire au Comte) « Ce n'est pas que Chimène écoute leurs soupirs, / Ou d'un regard propice anime leurs désirs. [vers supprimés 1660-1682] » (v. 5-6) 2 Chimène : (à l'Infante à propos de la querelle du Comte et de Don Diègue) « Maudite ambition, détestable manie, / Dont les plus généreux souffrent la tyrannie, / Impitoyable honneur, mortel à mes plaisirs, [Honneur impitoyable à mes plus chers désirs, 1660-1682] / Que tu vas me coûter de pleurs et de soupirs ! [Que tu me vas coûter » (v. 459-62) ; (au Roi) « J'arrivais sur le lieu sans force et sans couleur, / Je le trouvai sans vie. Excusez ma douleur, / Sire, la

en vertu de la loi du droit d'auteur.

voix me manque à ce récit funeste, / Mes pleurs et mes soupirs vous diront mieux le reste. » (v. 677-80) ; (à Elvire après le départ de Don Sanche qui lui a proposé ses services) « Enfin je me vois libre, et je puis sans contrainte / De mes vives douleurs te faire voir l'atteinte, / Je puis donner passage à mes tristes soupirs, / Je puis t'ouvrir mon âme, et tous mes déplaisirs. / Mon père est mort, Elvire, et la première épée / Dont s'est armé Rodrigue a sa trame coupée. / [...] Et m'oblige à venger après ce coup funeste, » (v. 803-08, v. 811) ; (Elvire alors que Chimène ne veut ni vainqueur ni vaincu pour le duel judiciaire) « Que la loi du combat étouffe vos soupirs, / Et que le Roi vous force à suivre vos désirs. » (v. 1685-86) L'Infante : (à Elvire qui blâme sa flamme pour un simple Chevalier) « Je souffre cependant un tourment incroyable, / Jusques à cet hymen Rodrigue m'est aimable, / Je travaille à le perdre, et le perds à regret, / Et de là prend son cours mon déplaisir secret. / Je suis au désespoir que l'amour me contraigne [Je vois avec chagrin que l'amour me contraigne 1660-1682] / À pousser des soupirs pour ce que je dédaigne, » (v. 107-12) ; (l'Infante à Chimène après le combat de Rodrigue contre les Mores) « Je ne viens pas ici consoler tes douleurs, / Je viens plutôt mêler mes soupirs à tes pleurs. » (v. 1153-54) ; (seule) « Ô Cieux ! à combien de soupirs / Faut-il que mon cœur se prépare, / S'il ne peut obtenir dessus mon sentiment [S'il jamais il n'obtient sur un si long tourment 1660-1682] / Ni d'éteindre l'amour, ni d'accepter l'amant ? » (v. 1587-90)

— supplice : [peine [punition] corporelle infligée par la justice] : ce sème n'est pas retenu

Don Gomès : (à Don Arias qui le met en garde contre la puissance du Roi) « Un jour seul ne perd pas un homme tel que moi. / Que toute sa grandeur s'arme pour mon supplice, / Tout l'État périra plutôt que je périsse. [Tout l'État périra s'il faut que je périsse. 1660-1682] » (v. 378-80) ? Don Rodrigue : « Chimène — Au sang de ses sujets un Roi doit la justice. / Don Diègue — Une vengeance juste est sans peur du supplice [de supplice. 1645, 1646 ; Une juste vengeance est sans peur du supplice. 1648-1657 ; Pour la juste vengeance il n'est point de supplice. 1660-1682] » (v. 659-60)

— supplice : [peine [punition] corporelle infligée par la justice] et [souffrance très vive]

Don Rodrigue : (à Elvire chez Chimène) « Non, non, ce cher objet à qui j'ai pu déplaire / Ne peut pour mon supplice [744] avoir trop de colère, / Et d'un heur sans pareil je me verrai combler [Et j'évite cent morts qui me vont accabler, 1660-1682] / Si pour mourir plutôt je la puis redoubler. [je puis la redoubler 1660-1682] » (v. 771-74) ; (à Chimène lors de leur première rencontre après la mort de son père) « Attendre après mon crime une lente justice, / C'est reculer ta gloire autant que mon supplice, / Je mourrai trop heureux mourant d'un coup si beau. » (v. 947-49) ; (à Chimène lors de leur deuxième rencontre après la mort de son père, à propos du duel judiciaire contre Don Sanche) « Je cours à mon supplice, et non pas au combat, / Et ma fidèle ardeur sait bien m'ôter l'envie, / Quand vous cherchez ma mort, de défendre ma vie. » (v. 1490-92)

— supplice : [souffrance très vive]

Chimène : (à l'Infante qui veut lui faire comprendre que vanter la valeur de

[744] ***Supplice peut s'entendre comme la peine infligée par la justice au crime de Rodrigue, mais aussi comme la souffrance endurée par Rodrigue qui attend sa punition de la main de Chimène et qui a hâte d'en finir (v. 774).***

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Rodrigue c'est honorer son choix) « J'accorde que chacun la vante [valeur de Rodrigue] avec justice, [Chacun peut la vanter avec quelque justice, 1660-1682] / Mais pour moi sa louange est un nouveau supplice, » (v. 1171-72) ; (Elvire à Chimène qui ne veut ni vainqueur ni vaincu dans le duel judiciaire) « Ce serait vous traiter avec trop de rigueur. / Ce combat pour votre âme est un nouveau supplice / S'il vous laisse obligée à demander justice, » (v. 1678-80) L'Infante : (Léonor à l'Infante, comprenant que celle-ci souffre de l'amour que combat son devoir) « Espérer donc tout d'elle [vertu], et du secours du temps, / Espérez tout du Ciel, il a trop de justice / Pour souffrir la vertu si longtemps au supplice. [Pour laisser la vertu dans un si long supplice. 1660-1682] » (v. 126-28) ; (à Léonor qui lui montre qu'elle n'a plus rien à attendre puisque Chimène sera à Rodrigue si celui-ci gagne le duel judiciaire contre Don Sanche) « L'amour, ce doux auteur de mes cruels supplices, / Aux esprits des amants apprend trop d'artifices. » (v. 1619-20)

À côté de ces cinq termes très utilisés il faut encore en noter d'autres qui le sont moins : *chagrin (1+1)* « Mod. Le chagrin : état moralement douloureux. », *deuil (1)* « Chagrin. » [745] , *jalousie (1)* « Sentiment douloureux que font naître, chez la personne qui l'éprouve, les exigences d'un amour inquiet, le désir de possession exclusive de la personne aimée, la crainte, le soupçon ou la certitude de son infidélité. », *ennui (sg) (3)* « Vx Tristesse profonde, grand chagrin. », *mal (maux) (3+1)*« Souffrance, douleur morale. », *peine (pl.) (2)* « Souffrance morale. — Loc. Peine de cœur : chagrin d'amour. », *plainte (2)* « Expression vocale de la douleur (par des paroles ou des cris, des gémissements). @ Fig. Chant, cri ou son qui évoque la plainte ou que l'on compare à une plainte. », *souci (3)* « État de l'esprit qui est absorbé par un objet et que cette préoccupation inquiète ou trouble jusqu'à la souffrance morale. », et *tourment (3+1)* « Littér. Très grande douleur physique, vive souffrance morale. » :

1 Don Diègue : (seul à la recherche de Rodrigue après la mort du Comte) « Toujours quelques soucis en ces évènements / Troublent la pureté de nos contentements : » (v. 1013-14) Don Rodrigue : (Elvire à Rodrigue qui entre chez Chimène pour leur première rencontre après son crime) « Où prends-tu cette audace et ce nouvel orgueil / De paraître en des lieux que tu remplis de deuil ? » (v. 753-54) Don Rodrigue et Chimène : (l'Infante à Léonor) « Je dois prendre intérêt à la fin de leurs peines. » (v. 64) ; (lors de leur première rencontre après la mort du père de Chimène) « Chimène — Mon unique souhait est de ne rien pouvoir. / Rodrigue — Ô miracle d'amour ! Chimène — Mais comble de misères. [Ô comble de misères ! 1648-1682] / Rodrigue — Que de maux et de pleurs nous coûterons nos pères ! / Chimène — Rodrigue, qui l'eût cru ! Don Rodrigue — Chimène, qui l'eût dit ? » (v. 994-97) Les Mores : (le Roi à Don Arias) « N'importe ils ne sauraient qu'avecque jalousie / Voir mon sceptre aujourd'hui régir l'Andalousie, » (v. 619-20) 2 Chimène : (à l'Infante) « S'il ne m'obéit point, quel comble à mon ennui ! / Et s'il peut m'obéir, que dira-t-on de lui ? » (v. 489-90) ; (à l'Infante qui lui propose de retenir Rodrigue) « Ah ! Madame ! en ce cas je n'ai plus de souci. » (v. 501) ; (à Elvire) « Et que puis-je espérer qu'un tourment éternel / Si je poursuis un crime aimant le criminel ? » (v. 817-18) ; (à Elvire) « Pour conserver ma gloire et finir mon ennui, / Le poursuivre, le perdre, et mourir

[745] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

après lui. » (v. 857-58) ; (Elvire à Chimène qui parle de se venger et de mourir) « Madame, quelques maux que le Ciel nous envoie... » (v. 1008) ; (Don Rodrigue au Roi) « Qu'à défendre l'État j'aimais bien mieux donner, / Qu'aux plaintes de Chimène ainsi l'abandonner. » (v. 1261-62) ; (le Roi à Chimène) « Tu t'en plains, mais ton feu loin d'avouer ta plainte, / Si Rodrigue est vainqueur, l'accepte sans contrainte. » (v. 1471-72) ; (à Elvire) « Elvire, c'est assez des peines que j'endure, » (v. 1707) Elvire : (à Rodrigue) « Rodrigue, fuis, de grâce, ôte-moi de souci. » (v. 777) L'Infante : (Léonor à l'Infante, lui reprochant sa tristesse) « Madame, toutefois parmi leurs bons succès [amours de Rodrigue et Chimène], / On vous voit un chagrin qui va jusqu'à l'excès. [Vous montrez un chagrin 1660-1682] » (v. 65-66) ; (à Léonor) « Mon espérance est morte et mon esprit guéri. / Je souffre cependant un tourment incroyable, / Jusques à cet hymen Rodrigue m'est aimable, / […] Je suis au désespoir que l'amour me contraigne [Je vois avec chagrin que l'amour me contraigne 1660-1682] / À pousser des soupirs pour ce que je dédaigne, » (v. 106-08, 111-12) (Léonor à l'Infante qui est déchirée entre un amour qu'elle doit repousser et son devoir) « Madame, après cela je n'ai rien à vous dire, / Sinon que de vos maux avec vous je soupire : / Je vous blâmais tantôt, je vous plains à présent. » (v. 119-21) ; (à Léonor) « D'un lien conjugal joindre ces deux amants, / C'est briser tous mes fers et finir mes tourments. » (v. 141-42) ; (à Léonor alors qu'elle voit déjà Rodrigue vainqueur du Comte) « Que veux-tu ? je suis folle, et mon esprit s'égare, / Mais c'est le moindre mal que l'amour me prépare. [Tu vois par là quels maux cet amour me prépare. 1660-1682] » (v. 555-56) ; (seule) « S'il [cœur] ne peut obtenir dessus mon sentiment [Si jamais il n'obtient sur un si long tourment 1660-1682] / Ni d'éteindre l'amour, ni d'accepter l'amant ? » (v. 1589-90) ; (à Léonor) « D'où viendrait ce repos dans un comble d'ennui ? » (v. 1609)

Les douleurs de Chimène et de l'Infante paraissent ici insurmontables, au point que Chimène désire, comme Rodrigue l'avait fait mais avec beaucoup moins de déchirement et d'émotion, la mort et que l'Infante se demande s'ils auront jamais une fin. Cependant la douleur de Rodrigue transparaît aussi ici à côté des certitudes de son père.

Le déplaisir et les soupirs de Chimène sont alimentés comme précédemment par le souvenir de la mort de son père (*déplaisir* : v. 662 ; *soupirs* : v. 677, 1685) — Chimène pleure aussi beaucoup la mort de son père (v. 642, 677, 775, 1553) — auquel vient se mêler (d*éplaisir* : v. 806 ; *soupirs* : v. 805) puis succéder (*déplaisir* : v. 1175) la vision de la perte de Rodrigue. Mais il s'agit là d'un déplaisir coupable — un « *tourment* éternel » (v. 817) — qui trahit son amour pour Rodrigue et qu'elle explique par un autre déplaisir, « juste » celui-ci (v. 1367), en relation avec sa vengeance qui avec la disparition de Rodrigue serait sans objet.

Chimène se plaint (*plainte* : v. 1262, 1471) des peines qu'elle endure (v. 1707) au point, pour « finir ses ennuis », de désirer mourir après avoir obtenu celle de Rodrigue (v. 857). Et seule Chimène semble verser des larmes. Des *larmes* qui riment avec *armes* : toutes les occurrences de *larmes* apparaissent en effet en fin de vers (sauf v. 1387) pour rimer avec le mot *arme* (sauf v. 844 où *larmes* rime avec *charmes*). Qu'il s'agisse des armes de Don Sanche qui propose son aide à Chimène pour sa vengeance (v. 795), de Rodrigue victorieux contre les Mores (v. 1159), de celles demandées par Chimène dans un duel (v. 1407, 1659), ou enfin des armes de Rodrigue qui rachèteront sa faute

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

définitivement alors que Chimène essuiera ses larmes (v. 1847). Comme Chimène semble aussi la seule à verser des pleurs. Des pleurs que Don Sanche estiment « légitimes » (v. 783) mais des pleurs sur la querelle du Comte et de Don Diègue qui la privent de bonheur (v. 459, 481) — plus tard Rodrigue se joindra à elle pour se plaindre de leurs pères (*pleurs* et *maux* : v. 995). Et comme les soupirs de Chimène vont vers son plaisir anéanti par l'honneur démesuré des pères (v. 462) — ses désirs dans les dernières éditions. La raison du duel judiciaire, comme le souligne Elvire, est d'étouffer les soupirs de Chimène vis à vis de son père et de lui redonner ses désirs perdus (v. 1685).

Le déplaisir de l'Infante vient aussi de la perte de Rodrigue (*déplaisir* : v. 110, 133, 1586 ; *chagrin* : v. 66, 111, *tourment* : v. 107) lorsqu'elle s'est éloignée volontairement de cet amour qui s'opposait à son devoir, en favorisant les relations entre Chimène et Rodrigue. Cependant l'Infante se plaint toujours de soupirer pour Rodrigue alors que son devoir lui commande de le repousser (*soupirs* : v. 112 ; *maux* : v. 119, 556), placée dans une situation où elle ne peut ni accepter ni éteindre cet amour (*soupirs* : v. 1587, *tourment*, var. 1589, *ennui* : v. 1609). Et l'ennui de l'Infante semble sans fin : *« D'où viendrait ce repos dans un comble d'ennui ? » (v. 1609)*.

Si les supplices de l'Infante (v. 128, 1619) et de Chimène (v. 1172, 1679) sont de réelles souffrances dans les relations qu'elles entretiennent avec Rodrigue comme nous avons déjà pu les décrire, le supplice du Comte (v. 379) est une réelle sanction pour sa faute, une sanction qui selon lui affectera également l'État qui devra périr avec lui. Ainsi le supplice du Comte est appelé à se terminer comme est terminé l'ennui de Don Diègue avec la réapparition de son fils (v. 1034) dont la disparition après la mort du Comte lui avait créé des soucis pour sa vie (v. 1013). Cependant Rodrigue laisse échapper quelques soupirs face à son père (v. 1035) pour ne pas avoir été tué par le Comte ou pour marquer son désaccord maintenant qu'il a accompli son devoir : « *Ne me dites plus rien, pour vous j'ai tout perdu. / Ce que je vous devais, je vous l'ai bien rendu. » (v. 1061-62)*, désaccord sur l'amour qui n'est qu'un « plaisir » pour Don Diègue, et « l'honneur un devoir » (v. 1069) alors que pour Rodrigue « *L'infamie est pareille et suit également / Le guerrier sans courage et le perfide amant. » (v. 1073-74)*.

Et le supplice de Rodrigue est le plus complexe puisqu'il mêle une sanction de l'État pour le crime du Comte qui pour Don Diègue n'est pas à craindre, c'est-à-dire ne peut être appliquée — *« Une vengeance juste est sans peur du supplice. » (v. 660)* —, avec une sanction émanant de Chimène elle-même (v. 772, 948, 1490) et à qui Don Rodrigue accorde bien volontiers ce pouvoir puisqu'il ne fait que réclamer la mort de sa propre main — « *Je cherche le trépas après l'avoir donné, / Mon Juge est mon amour, mon Juge est ma Chimène, / Je mérite la mort de mériter sa haine, / Et j'en viens recevoir comme un bien souverain, / Et l'arrêt de sa bouche, et le coup de sa main. » (v. 762-63)*. Mais en même temps il s'agit d'une sanction sans cesse différée et donc une sanction qui s'installe dans la durée et par là dans la souffrance. Ainsi la sanction infligée par Chimène à Rodrigue semble être une éternelle souffrance issue d'une éternelle poursuite. Ceci peut paraître en contradiction avec la peine [746] pour laquelle on aboutissait à la conclusion inverse : la volonté — apparente contradiction qui est en fait un espoir non abouti comme

[746] Voir le terme *peine*, [états pénibles].

en vertu de la loi du droit d'auteur.

on le voit maintenant — de Rodrigue d'échapper à la souffrance et à la déraison au travers d'une sanction rapide et définitive.

Lexèmes spécifiques : [la tristesse] (3, 18)

À un deuxième niveau spécifique des [états pénibles] il y a [la tristesse] pour laquelle on note *déplaisir (*2, 8)* « Vx {Chagrin}, peine. », *désespoir (5)* « Affliction extrême et sans remède ; état d'une personne qui n'a pas d'espoir. @ Au pl. Les désespoirs : les moments, les accès de désespoir. », et *larme (*2, 5)* « Fig. (au plur.) Littér. Affliction, {chagrin}. »

— déplaisir

Chimène : (le Roi à Don Alonse qui lui annonce que Chimène vient demander justice) « Bien qu'à ses déplaisirs mon âme compatisse, [mon amour compatisse. 1652-1660] / Ce que le Comte a fait semble avoir mérité / Ce juste châtiment de sa témérité. [Ce digne châtiment 1660-1682] » (v. 644-46) ; (le Roi à Chimène) « Chimène, je prends part à votre déplaisir, / D'une égale douleur je sens mon âme atteinte, / Vous [Don Diègue] parlerez après, ne troublez pas sa plainte. » (v. 662-64) ; (à Elvire après le départ de Don Sanche qui lui a proposé ses services) « Enfin je me vois libre, et je puis sans contrainte / De mes vives douleurs te faire voir l'atteinte, / Je puis donner passage à mes tristes soupirs, / Je puis t'ouvrir mon âme, et tous mes déplaisirs. » (v. 803-06) ; (à l'Infante qui pense que vanter la valeur de Rodrigue c'est honorer son choix) « On aigrit ma douleur en l'élevant [Rodrigue] si haut, / Je vois ce que je perds, quand je vois ce qu'il vaut. / Ah cruels déplaisirs à l'esprit d'une amante ! » (v. 1173-75) ? Chimène : (au Roi alors qu'elle s'est évanouie à la nouvelle de la fausse mort de Rodrigue et qu'on veut lui faire avouer que c'est parce qu'elle aime Rodrigue) « Eh bien, Sire, ajoutez ce comble à mes malheurs, [à mon malheur, 1660-1682] / Nommez ma pâmoison l'effet de mes douleurs, [de ma douleur, 1660-1682] / Un juste déplaisir à ce point m'a réduite, / Son trépas dérobait sa tête à ma poursuite ; » (v. 1365-68) L'Infante : (à Léonor qui blâme sa flamme pour un simple Chevalier) « Je souffre cependant un tourment incroyable, / Jusques à cet hymen Rodrigue m'est aimable, / Je travaille à le perdre, et le perds à regret, / Et de là prend son cours mon déplaisir secret. / Je suis au désespoir que l'amour me contraigne [Je vois avec chagrin que l'amour me contraigne 1660-1682] / À pousser des soupirs pour ce que je dédaigne, » (v. 107-12) ; (à Elvire qui lui reproche de vouloir rester seule dans sa rêverie alors que Chimène vient la voir) « Non, je veux seulement, malgré mon déplaisir, / Remettre mon visage un peu plus à loisir. » (v. 133-34) ; (seule) « Impitoyable sort, dont la rigueur sépare / Ma gloire d'avec mes désirs, / Est-il dit que le choix d'une vertu si rare / Coûte à ma passion de si grands déplaisirs ? » (v. 1583-86)

— désespoir

1 Don Diègue : (seul après avoir été humilié en duel par le Comte) « Ô rage, ô désespoir ! ô vieillesse ennemie ! / N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie ? » (v. 235-36) Don Rodrigue : (Chimène à Rodrigue lors de leur première rencontre après la mort de son père alors qu'il lui demande de le tuer) « Mon père et mon honneur ne veulent rien devoir / Aux traits de ton amour, ni de ton désespoir. » (v. 965-66) ; (à son père qui le cherchait de partout en vain pour le

en vertu de la loi du droit d'auteur.

louer) « Souffrez qu'en liberté mon <u>désespoir</u> éclate, / Assez et trop longtemps votre discours le flatte, / [...] Mon bras pour vous venger armé contre ma flamme, / Par ce coup glorieux m'a privé de mon âme ; » (v. 1055-56, 1059-60) 2 <u>? Chimène</u> : (à Don Sanche croyant qu'il lui apporte la nouvelle de la mort de Rodrigue) « Un même coup a mis ma gloire en sûreté, / Mon âme au <u>désespoir</u>, ma flamme en liberté. » (v. 1721-22) <u>L'Infante</u> : (à Léonor qui blâme sa flamme pour un simple Chevalier) « Je souffre cependant un tourment incroyable, / Jusques à cet hymen Rodrigue m'est aimable, / Je travaille à le perdre, et le perds à regret, / Et de là prend son cours mon déplaisir secret. / Je suis au <u>désespoir</u> que l'amour me contraigne [Je vois avec chagrin que l'amour me contraigne 1660-1682] / À pousser des soupirs pour ce que je dédaigne, » (v. 107-12)

— larme

<u>Chimène</u> : (Don Sanche à Chimène qui croit encore en la justice du Roi) « Son cours lent et douteux fait trop perdre de <u>larmes</u> ; / Souffrez qu'un chevalier vous venge par les armes, [Qu'un Cavalier 1645-1682] / La voie est plus sûre et plus prompte à punir. » (v. 795-97) ; (à Elvire qui lui demande de renoncer à poursuivre Rodrigue) « Mon cœur honteusement surpris par d'autres charmes / Croira ne lui devoir que d'impuissantes <u>larmes</u> ! » (v. 843-44) ; (à l'Infante qui vient pleurer avec elle alors que le Cid a vaincu les Mores) « Et le salut public que vous rendent ses armes / À moi seule aujourd'hui permet encor les <u>larmes</u> ; [À moi seule aujourd'hui souffrent encor les larmes. 1660-1682] » (v. 1159-60) ; (au Roi) « Rodrigue de ma part n'a rien à redouter : / Que pourraient contre lui des <u>larmes</u> qu'on méprise ? » (v. 1386-87) ; (au Roi) « Puisque vous refusez la justice à mes <u>larmes</u>, / Sire, permettez-moi de recourir aux armes, / C'est par là seulement qu'il a su m'outrager, / Et c'est par là que je me dois venger. » (v. 1407-10) ; (à Elvire) « À deux rivaux pour moi je fais prendre les armes, / Le plus heureux succès me coûtera des <u>larmes</u>, / Et quoi qu'en ma faveur en ordonne le sort, / Mon père est sans vengeance, ou mon amant est mort. » (v. 1659-62) ; (le Roi) « Prends un an si tu veux pour essuyer tes <u>larmes</u>. / Rodrigue cependant, il faut prendre les armes. » (v. 1847-48)

La tristesse est en premier lieu celle de Chimène au travers de son déplaisir et de ses larmes qui étaient, comme a pu le voir précédemment dans le détail, l'expression de sa douleur, et nuancée au travers d'un désespoir né de la fausse nouvelle de la mort de Rodrigue (v. 1722). La tristesse est aussi celle de l'Infante au travers de son déplaisir, comme on l'a vu aussi pour l'expression de sa douleur, et développée au travers d'un désespoir né de son amour pour Rodrigue qu'elle doit en même temps repousser (v. 111).

La tristesse concerne cependant aussi Don Diègue qui connaît un bref moment de désespoir après son humiliation par le Comte : *« Ô rage, ô <u>désespoir</u> ! ô vieillesse ennemie ! / N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie ? » (v. 235-36)*. Cependant le désespoir de Don Diègue avant le meurtre du Comte est à mettre en opposition avec le désespoir de Rodrigue après le meurtre qu'il commet lui-même. Comme si le désespoir, dans ses formes spécifiques pour chacun, s'était transmis du père au fils avec la honte qui lui était associée, mais une fois la honte effacée par le meurtre le désespoir est resté dans le cœur de Rodrigue comme il l'avoue à son père : *« Souffrez qu'en liberté mon <u>désespoir</u> éclate, » (v. 1055)* et comme Chimène l'avait compris alors qu'elle refuse de le tuer pour dit-elle ne pas être redevable à son désespoir dans sa quête de vengeance (v.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

966).

[La haine] (1, 8+1)

En ce qui concerne [la haine] on notera simplement le terme *haine (8+1)* « 1. Sentiment violent qui pousse à vouloir du mal à qqn et à se réjouir du mal qui lui arrive. 2 Aversion profonde pour qqch. » :

1 Don Diègue et Don Gomès : (Chimène à l'Infante parlant des affronts à l'honneur qui ne peuvent se réparer) « La haine que les cœurs conservent au-dedans / Nourrit des feux cachés, mais d'autant plus ardents. » (v. 473-74) ; (l'Infante à Chimène en réponse) « Le Saint nœud qui joindra Don Rodrigue et Chimène / Des pères ennemis dissipera la haine, » (v. 475-76) 2 Chimène : (Rodrigue seul parlant de Chimène après la demande faite par son père de le venger) « Qui venge cet affront irrite sa colère, / Et qui peut le souffrir ne la mérite pas. / Prévenons la douleur d'avoir failli contre elle, / Qui nous serait mortelle. [J'attire en me vengeant sa haine et sa colère, / J'attire ses mépris en ne me vengeant pas. / À mon plus doux espoir l'un me rend infidèle, / Et l'autre, indigne d'elle, 1660-1682] » (v. 325-28) ; (Rodrigue à Elvire) « Je cherche le trépas après l'avoir donné, / Mon Juge est mon amour, mon Juge est ma Chimène, / Je mérite la mort de mériter sa haine, » (v. 762-64) ; (Rodrigue à Chimène lors de leur première rencontre après la mort de son père et lui montrant le glaive qui l'a tué) « Regarde-le plutôt pour exciter ta haine, / Pour croître ta colère, et pour hâter ma peine. » (v. 871-72) ; (Rodrigue à Chimène lors de leur deuxième rencontre affirmant vouloir se laisser tuer lors du duel judiciaire) « On dira seulement : « Il adorait Chimène, / Il n'a pas voulu vivre et mériter sa haine, » (v. 1543-44) ; (à Elvire qui parle du duel judiciaire comme d'un soulagement quel que soit le résultat : elle aura un époux tout en soutenant sa gloire) « Quoi ? l'objet de ma haine, ou bien de ma colère ! [ou de tant de colère ! 1668, 1682] / L'assassin de Rodrigue, ou celui de mon père ! » (v. 1667-68) ? Chimène : (l'Infante seule) « Il est digne de moi, mais il est à Chimène, / Le don que j'en ai fait me nuit, / Entre eux un père mort sème si peu de haine, [Entre eux la mort d'un père a mis si peu de haine, 1663-1682] / Que le devoir du sang à regret le poursuit. » (v. 1599-1602) ; (Léonor à l'Infante qui aime toujours Rodrigue et conserve quelque espoir) « Pourrez-vous quelque chose après qu'un père mort / N'a pu dans leurs esprits allumer de discord ? / Car Chimène aisément montre par sa conduite / Que la haine aujourd'hui ne fait pas sa poursuite : » (v. 1621-24)

À côté de la haine de Don Diègue et de Don Gomès (v. 473, 475), les « pères ennemis », à l'origine du drame, il y a la haine de Chimène pour Rodrigue. C'est du moins Rodrigue qui le pense (v. 325 var., v. 1543), faisant de cette haine une raison pour qu'il mérite la mort (v. 762) et l'entretenant dans ce but (v. 871), là où Chimène ne semble avoir que de la colère pour l'assassin de son père, gardant sa haine pour l'assassin de Rodrigue (v. 1667). L'Infante et Elvire mettent elles-mêmes en doute la haine de Chimène pour Rodrigue (v. 1599, v. 1621).

Il faut toutefois noter chez Chimène une superposition de l'amour et de la haine qui transparaît au travers de termes renvoyant aux deux vocabulaires, que ce soit *feu*, *cœur* et *ardent*, mais aussi *mal*, comme dans ces vers de Chimène à l'Infante, qui parle des pères ennemis mais qui semble aussi parler de manière prémonitoire d'elle-même : *« Les*

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

affronts à l'honneur ne se réparent point, / En vain on fait agir la force, ou la prudence. / Si l'on guérit le mal, ce n'est qu'en apparence, / La haine que les cœurs conservent au-dedans / Nourrit des feux cachés, mais d'autant plus ardents. » (II, 3, 470-474). Ainsi les sentiments de Chimène pour Rodrigue mêlent bien l'amour et la haine d'une manière profonde et semblent décrirent le lieu où les deux se rejoignent pour ne former qu'un.

[La peur] (7, 20+2)

On distingue deux sortes de peur. Celle qui correspond au [fait d'envisager quelque chose avec crainte] et celle qui correspond au [fait de prendre conscience d'un danger réel ou imaginé].

Lexèmes spécifiques : [le fait d'envisager quelque chose avec crainte] (4, 8)

On notera à ce premier niveau des lexèmes spécifiques des termes comme *alarme (3)* « Vive inquiétude en présence d'une chose alarmante [alarmant : « Qui alarme, est de nature à inquiéter en faisant pressentir un danger. »] », *appréhension (1)* « Action d'envisager qqch. avec crainte ; crainte vague, mal définie. », *crainte (3)* « Sentiment par lequel on craint [Envisager (qqn, qqch.) comme dangereux, nuisible, et en avoir peur.] (qqn ou qqch.) ; appréhension inquiète. », et *inquiétude* (*2, 1) « Cour. {État pénible}, trouble déterminé par l'attente d'un événement, d'une souffrance que l'on appréhende, par l'incertitude, l'irrésolution où l'on est. » :

1 Don Diègue : (seul à la recherche de son fils qui vient de tuer le Comte) « Je nage dans la joie et je tremble de crainte, / J'ai vu mort l'ennemi qui m'avait outragé, / Et je ne saurais voir la main qui m'a vengé. » (v. 1016-18) ? Don Diègue : (seul retrouvant son fils) « C'est lui n'en doutons plus, mes vœux sont exaucés ; / Ma crainte est dissipée, et mes ennuis cessés. » (v. 1033-34) Don Gomès : (Don Sanche le défendant devant le Roi) « Commandez que son bras, nourri dans les alarmes, / Répare cette injure à la pointe des armes. » (v. 591-92) Le Peuple : (le Roi à Don Alonse à propos de la menace des Mores) « Toutefois j'aurais tort de jeter dans les cœurs, / L'avis étant mal sûr, de Paniques terreurs. / L'effroi que produirait cette alarme inutile / Dans la nuit qui survient troublerait trop la ville : » (v. 633-36) ; (Don Diègue à Rodrigue à propos de l'avancée des Mores) « La Cour est en désordre et le peuple en alarmes, / On entend que des cris, on ne voit que des larmes : » (v. 1086-87) 2 Chimène : « Chimène — Et dans ce grand bonheur je crains un grand revers. / Elvire — Vous verrez votre crainte heureusement déçue. » (v. 50-51) ; (à Elvire à propos de l'issue du duel judiciaire) « Sinon en ce combat Rodrigue à tous mes vœux : / Non qu'une folle ardeur de son côté me penche, / Mais s'il était vaincu, je serais à Don Sanche, / Cette appréhension fait naître mon souhait. » (v. 1710-13) L'Infante : (à Léonor alors que Rodrigue et le Comte se battent) « Hélas ! que dans l'esprit je sens d'inquiétude ! / Je pleure ses malheurs, son amant me ravit, / Mon repos m'abandonne, et ma flamme revit. » (v. 508-10)

La peur comme [fait d'envisager quelque chose avec crainte] c'estla crainte de Don Diègue de ne pas retrouver son fils mais qui est de courte durée (v. 1016 à 1033). Ce sont aussi les alarmes de Don Gomès qui sont une nourriture pour sa vaillance (v. 591).

La crainte de Chimène par contre est prémonitoire puisqu'elle se révélera bien fondée contre l'avis d'Elvire avec l'affront de son père qui déclanchera le drame (v. 50).

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Mais ce qu'appréhende le plus Chimène est d'épouser Don Sanche — d'où aussi sa haine — préférant pour cela soutenir Rodrigue dans le duel judiciaire (v. 1710). L'Infante a également une inquiétude prémonitoire au début de la pièce quand elle fait état en se confiant à Elvire de ses relations amoureuses avec Rodrigue qui se bat contre le Comte (v. 508).

En arrière-plan il y a les alarmes du Peuple de voir arriver les Mores. Peur qui rehausse la victoire de Rodrigue (v. 633, 1086).

Lexèmes spécifiques : [le fait de prendre conscience d'un danger réel ou imaginé] (3, 12+2)

On notera à ce deuxième niveau des lexèmes spécifiques un terme comme *effroi (7+1)* « Littér. Grande frayeur, souvent mêlée d'horreur, qui glace, qui saisit. » :

+ "du fait de Don Diègue"

Une armée ennemie : (Don Diègue au Roi) « Ce sang pour vous servir prodigué tant de fois, / Ce bras jadis l'effroi d'une armée ennemie, / Descendaient au tombeau tous chargés d'infamie, / Si je n'eusse produit un fils digne de moi, / Digne de son pays, et digne de son Roi. » (v. 721-26) Les méchants : (Le Comte à Don Diègue, se moquant en parlant de l'éducation du Prince) « Montrez-lui comme il faut régir une Province, / Faire trembler partout les peuples sous sa loi, / Remplir les bons d'amour, et les méchants d'effroi : / [...] Instruisez-le d'exemple, et vous ressouvenez / Qu'il faut faire à ses yeux ce que vous enseignez. » (v. 168-70)

+ "du fait de Don Gomès"

Une armée : (Don Diègue à Rodrigue en parlant du Comte) « Je l'ai vu tout sanglant au milieu des batailles / Se faire un beau rempart de mille funérailles. [Je l'ai vu tout couvert de sang et de poussière / Porter partout l'effroi dans une Armée entière. 1660-1682] » (v. 279-80) Tout autre que Don Rodrigue : (Rodrigue au Comte) « Oui, tout autre que moi, / Au seul bruit de ton nom pourrait trembler d'effroi, » (v. 413-14)

+ "du fait de Don Rodrigue"

Grenade et Tolède : (le Roi à Rodrigue) « Sois désormais le Cid, qu'à ce grand nom tout cède, / Qu'il devienne l'effroi de Grenade et de Tolède, [Qu'il comble d'épouvante, et Grenade, et Tolède, 1660-1682] » (v. 1235-37) Les Mores : (le Roi à Rodrigue) « Va jusqu'en leur pays leur reporter la guerre, / Commander mon armée et ravager leur terre. / À ce seul nom de Cid ils trembleront d'effroi, / Ils t'ont nommé seigneur, et te voudront pour Roi, » (v. 1851-54)

+ "du fait des Mores"

Le Peuple : (le Roi à Don Alonse à propos de la menace des Mores) « Toutefois j'aurais tort de jeter dans les cœurs, / L'avis étant mal sûr, de Paniques terreurs. / L'effroi que produirait cette alarme inutile / Dans la nuit qui survient troublerait trop la ville : » (v. 633-36) ; (Rodrigue au Roi) « Sire, vous avez su qu'en ce danger si pressant / Qui jeta dans la ville un effroi si puissant, / Une troupe d'amis chez mon père assemblée / Sollicita mon âme encor toute troublée. » (v. 1253-56)

À côté de ce terme il faut encore en noter d'autres moins utilisés dans le texte comme *épouvante (2+1)* « 1. Peur violente et soudaine causée par qqch. d'extraordinaire, de

en vertu de la loi du droit d'auteur.

menaçant. 2. Par ext. Vive inquiétude. », et *terreur (3)* « Peur extrême qui bouleverse, paralyse. @ Au pl. Alarme. @ Par ext. Vive angoisse. — Terreurs nocturnes : crises d'angoisse chez l'enfant, entraînant le réveil, mais ne laissant aucun souvenir. » :

+ "du fait de Don Rodrigue" :

Les Mores : (l'Infante à Chimène après la victoire de Rodrigue) « Rodrigue maintenant est notre unique appui, / L'espérance et l'amour d'un peuple qui l'adore, / Le soutien de Castille et la terreur du More, / Ses faits nous ont rendu ce qu'ils nous ont ôté, » (v. 1186-89) ; (Rodrigue au Roi) « Les nôtres au signal de nos vaisseaux répondent, [Les nôtres à ces cris de nos vaisseaux répondent, 1660-1682] / Ils paraissent armés, les Mores se confondent, / L'épouvante les prend à demi descendus ; » (v. 1295-97) ? Les Mores : (Rodrigue au Roi) « Mais bientôt, malgré nous leurs Princes les rallient, / Leur courage renaît, et leurs terreurs s'oublient. » (v. 1303-04) Grenade et de Tolède : (le Roi) « Sois désormais le Cid, qu'à ce grand nom tout cède, / Qu'il devienne l'effroi de Grenade te de Tolède, [Qu'il comble d'épouvante, et Grenade, et Tolède, 1660-1682] / Et qu'il marque à tous ceux qui vivent sous mes lois / Et ce que tu me vaux et ce que je te dois. » (v. 1235-39)

+ "du fait de Don Sanche"

? Don Rodrigue : (Chimène à Rodrigue qui veut se laisser tuer au cours du duel judiciaire) « Tu vas mourir ! Don Sanche est-il si redoutable, / Qu'il donne l'épouvante à ce cœur indomptable ? » (v. 1483-84)

+ "du fait des Mores"

Le Peuple : (le Roi à Don Alonse à propos de la menace des Mores) « Toutefois j'aurais tort de jeter dans les cœurs, / L'avis étant mal sûr, de Paniques terreurs. / L'effroi que produirait cette alarme inutile / Dans la nuit qui survient troublerait trop la ville : » (v. 633-36)

La peur comme [fait de prendre conscience d'un danger réel ou imaginé]concerne les groupes constitués de personnes — les Mores, le Peuple, Grenade et Tolède, les méchants, une armée ennemie, ou « tout autre que » Rodrigue — alors que ceux qui agissent en portant cette peur sont des hommes reconnus — Don Gomès, Don Diègue, Don Rodrigue, voire Don Sanche.

La peur semble procéder d'une construction faite pour mettre en avant le courage de Rodrigue. Il y a l'effroi inspiré par Don Diègue, homme du passé, sur les armées ennemies (v. 721) et celui que lui attribue le Comte par moquerie sur les méchants (v. 168). L'effroi inspiré par Don Diègue s'oppose à l'effroi inspiré par Don Gomès, homme du présent, sur l'armée ennemie (v. 280), et c'est pour cela qu'il peut, selon lui, se présenter comme étant le mieux placé pour éduquer le Prince. Et puis il y a Rodrigue que l'effroi du Comte ne touche pas au contraire des autres (v. 413) et dont l'effroi qu'il inspire lui-même va supplanter celui du Comte après qu'il l'ait tué auprès des ennemis de la Castille (*effroi* : v. 1235, v. 1851 ; *terreur* v. 1186 ; *épouvante* : v. 1295, v. 1235 var.). La peur est là pour montrer que Rodrigue à la fin de la pièce devient à son tour l'homme du présent, craint, remplaçant le Comte de ce point de vue comme soutien de la Castille, le Comte qui remplaçait lui-même Don Diègue.

L'effroi inspiré par les Mores souligne d'autant plus la valeur de la victoire du Cid (v.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

633, v. 1253). D'un autre côté l'effroi prêté à Rodrigue dans le combat qui doit l'opposer à Don Sanche souligne la force de provocation de Chimène qui ne veut pas le voir mourir (v. 1483).

4.2.1.1.2— La folie (16, 47+2)

La folie est située dans les deux parties latérales de l'arbre onomasiologique ″Changements humains hors norme″. Elle est représentée par des lexèmes (5, 14+1) appartenant à la classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue médical à connotation neutre// et des lexèmes (11, 33+1) appartenant à la classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation positive//. Ainsi nous étudierons successivement la folie comme maladie de l'honneur et la folie comme ardeur.

4.2.1.1.2.1— //Point de vue médical à connotation neutre// : la folie comme maladie de l'honneur (5, 14+1)

La folie comme maladie, représentée dans la partie gauche de l'arbre onomasiologique par les lexèmes appartenant à la classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue médical à connotation neutre// est celle de la folie comme maladie de l'honneur.

Les archilexèmes (3, 9+1)

Il faut d'abord distinguer les termes *mal (7+1)* « Maladie. — Vx Le haut mal : l'épilepsie. » et *maladie (1)* « 1. Altération organique ou fonctionnelle considérée dans son évolution, et comme entité définissable. Maladies mentales (psychoses, névroses). 2. La maladie : l'état des organismes malades ; l'ensemble des troubles pathologiques. »

Dans *Le Cid*, c'est l'honneur lorsqu'il est mis à rude épreuve qui est vu comme une maladie par Chimène chez Don Diègue et Don Gomès [747] :

Don Diègue et Don Gomès : (Chimène à l'Infante) « Les affronts à l'honneur ne se réparent point, / En vain on fait agir la force, ou la prudence. / Si l'on guérit le mal, ce n'est qu'en apparence, » (v. 470-72)

Mais la maladie c'est aussi surtout l'honneur lorsqu'il s'oppose à l'amour chez Rodrigue :

Rodrigue : (à lui-même) « Réduit au triste choix ou de trahir ma flamme, / Ou de vivre en infâme, / Des deux côtés mon mal est infini. / [...] Tout m'est fatal, rien ne peut me guérir, » (v. 307-308, 329) ; (à lui-même) « À mon plus doux espoir l'un [vengeance] me rend infidèle, / Et l'autre [pas de vengeance], indigne d'elle, / Mon mal augmente à le vouloir guérir, / Tout redouble ma peine, » (v. 330 var.)

comme chez l'Infante:

L'Infante : (Léonor à l'Infante) « Mais puisque dans un mal si doux et si cuisant / Votre vertu combat et son charme et sa force », (v. 122-23) ; (l'Infante à Léonor) « Je vous suis. Juste Ciel, d'où j'attends mon remède, / Mets enfin quelque borne

[747] Chez Chimène elle-même l'affront fait à son honneur est une maladie : *(à Don Sanche qui se propose de la venger) « C'est le dernier remède [le duel judiciaire], et s'il y faut venir, » (v. 798)*. Mais *remède* n'entre pas dans notre champ lexical.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

au mal qui me possède, » (v. 135-36) ; « L'Infante — Alors que le malade aime sa maladie, / Il ne peut souffrir que l'on y remédie. / Léonor — Votre espoir vous séduit, votre mal vous est doux, / Mais toujours ce Rodrigue est indigne de vous. » (v. 527-30) ; (à Léonor, alors qu'elle imagine déjà Rodrigue vainqueur du Comte et enfin digne de son rang) « Que veux-tu ? je suis folle, et mon esprit s'égare, / Mais c'est le moindre mal que l'amour me prépare. » (v. 555-56)

Cependant dans cette maladie où l'honneur s'oppose à l'amour, l'honneur peut aussi être sauf. Soit comme chez Chimène où son honneur est sauf avec la mort de Rodrigue, notamment lorsqu'on lui annonce la fausse mort de celui-ci : son honneur libéré de son devoir de vengeance laisse alors la place à une forme de maladie amoureuse du côté de la douleur liée à la perte de l'objet aimé :

Chimène : (à Don Sanche alors que s'installe un quiproquo sur la mort de Rodrigue) « Va, va, je mourrai bien sans ce cruel secours [récit de la mort de Rodrigue], / Abandonne mon âme au mal qui la possède. » (v. 1746-47)

Soit comme chez l'Infante où son honneur dans son opposition à son amour l'obligeant à espérer toujours des exploits plus forts de Rodrigue afin qu'il s'élève jusqu'à son rang, contre le Comte d'abord, contre les Maures ensuite, n'est sauf finalement qu'avec la mort de tout espoir notamment à l'acte V où son honneur libéré de tout « charme » la conduit à la guérison :

L'Infante : « Si l'amour vit d'espoir, et s'il meurt avec lui, / Rodrigue ne peut plus charmer votre courage, / [...] Votre espérance est morte, et votre esprit guéri. » (V, 3, 1610-12, 1614)

Il y a donc de *Clitandre* au *Cid* un glissement de la maladie amoureuse vers la maladie de l'honneur : c'est maintenant l'honneur qui est atteint, à la différence près que si pour l'amour la théorie des humeurs venait apporter un fondement « médical », pour l'honneur, ce fondement étant absent, il s'agit d'une image purement littéraire.

En même temps que se produit ce glissement, une autre image littéraire apparaît dans *Le Cid* qui est celle de l'amour comme arme qui blesse :

L'infante : (à Léonor à propos de Chimène) « J'en dois bien avoir soin [Ce n'est pas sans sujet 1660-1682], je l'ai presque forcée / À recevoir les coups [traits 1660-682] dont son âme est blessée, / Elle aime Don Rodrigue et le tient de ma main, » (v. 59-61)

Enfin il faut rapprocher *mal* et *maladie* de *trouble (*3, 1)*, notamment dans ce passage où l'Infante semble proche d'un état de folie :

L'Infante : « Que veux-tu ? je suis folle, et mon esprit s'égare, / Mais c'est le moindre mal que l'amour me prépare. / Viens dans mon cabinet consoler mes ennuis, / Et ne me quitte point dans le trouble où je suis. » (II, 6, 555-58)

« Trouble » y prend le sens de « Perte de la lucidité, état anormal d'agitation. » du côté du //point de vue social à connotation négative// et du [manquement à la raison], mais sans doute également aujourd'hui pour nous celui plus médical de « Modification pathologique des activités de l'organisme ou du comportement (physique ou mental) de l'être vivant. —Troubles mentaux, psychique. Troubles de la personnalité. Troubles de la parole. »

Les lexèmes spécifiques : faiblesse et manie (2, 5)

en vertu de la loi du droit d'auteur.

La maladie de l'honneur prend les formes extérieures de la faiblesse du côté de [l'affectation de la conduite] avec le sème [manque d'énergie] chez Don Diègue et de la manie du côté de [l'affectation de la raison] avec le sème [excès d'énergie] chez Chimène.

Faiblesse (4), « Manque de force, de vigueur physique. », tout d'abord est utilisé pour parler de l'état de Don Diègue :

Don Diègue : (le Comte alors qu'ils s'apprêtent à se battre) « Et que penses-tu faire avec tant de foiblesse ? » (v. 223) ; (l'Infante à Chimène) « Que crains-tu ? d'un vieillard l'impuissante foiblesse ? » (v. 483) ; (au Roi) « Sire, et que l'âge apporte aux hommes généreux / Avecque sa foiblesse un destin malheureux ! [Et qu'un long âge apprête aux hommes généreux / Au bout de leur carrière un destin malheureux ! 1660-1682] » (v. 709-10) ; (au Roi) « L'orgueil dans votre Cour l'a fait presque à vos yeux, / Et souillé sans respect l'honneur de ma vieillesse, / Avantagé de l'âge et fort de ma foiblesse. » (v. 718-20)

Si la vieillesse de celui qui a été choisi pour devenir le Gouverneur du jeune prince de Castille représente dans un premier temps l'avantage de l'expérience (v. 718) elle devient vite aussi pour lui la source de son déshonneur (v. 223, 483) et la marque physique, maladive, d'un « changement » qui le met hors norme : *« Ô rage, ô désespoir ! ô vieillesse ennemie ! / N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie ? » (I, 5, 235-36)*.

Mais au-delà de Don Diègue c'est aussi finalement la faiblesse de l'État qui est visée : l'État qui doit s'appuyer constamment sur le héros se trouve mis en péril avec l'affaiblissement ou la disparition de celui-ci. Un État qui ne semble pas en mesure non plus de protéger ses anciens héros lorsqu'ils se retrouvent privés de leur force en raison de leur âge et livrés à leur faiblesse (v. 709).

Manie ensuite apparaît une fois dans la bouche de Chimène à propos de l'ambition qui caractérise Don Gomès et Don Diègue et qui peut être vue comme une folie affectant la raison :

Don Gomès et Don Diègue : (Chimène à l'Infante) « Maudite ambition, détestable manie, / Dont les plus généreux souffrent la tyrannie, / Impitoyable honneur, mortel à mes plaisirs, / Que tu vas me coûter de pleurs et de soupirs ! » (II, 3, 459-62)

Il faut cependant convenir que *manie* pouvait prendre au temps de Corneille deux sens : le sens de "folie, rage" et le sens atténué d'"habitude bizarre, peu raisonnable, attachement excessif à quelque chose" qui apparaît au milieu du XVIIe siècle [748] . Le sens fort de "folie", sans doute sous-jacent, nous est soufflé par le terme *maudite*.

4.2.1.1.2.2— //Point de vue social à connotation positive// : la folie comme ardeur (11, 33+1)

La partie droite de l'arbre concerne aussi la folie. Mais cette fois elle y est représentée par des lexèmes de la classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation méliorative// et elle y apparaît comme représentation de la réalité et comme ardeur.

[748] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Les archilexèmes (2, 6)

À ce niveau les actions extraordinaires — *extraordinaire* : « Qui n'est pas selon l'usage ordinaire, selon l'ordre commun » — permettent de distinguer deux groupes de personnages : le groupe des deux amants — Rodrigue et Chimène — et le groupe des héros — Don Diègue, Le Comte, Rodrigue.

Concernant le premier groupe tout d'abord, ce qui ressort ce sont deux actes — l'un réel et l'autre imaginé à partir d'un quiproquo — exprimés par le mot *coup (3)* « Acte frappant, extraordinaire, accompli par qqn, en bien ou en mal (auj. en ce sens fam. ou péjor.) » [749] . Ces deux actes se répondent et concernent d'un côté Rodrigue qui agit par lui-même et de l'autre Chimène qui agit par l'intermédiaire de Don Sanche : par leur acte ils vengent chacun leur honneur tout en perdant leur amour :

1 Don Rodrigue : (à Don Diègue) « Mon bras pour vous venger armé contre ma flamme, / Par ce coup glorieux m'a privé de mon âme ; / Ne me dites plus rien, pour vous j'ai tout perdu. » (v. 1059-61) 2 Chimène : (à Don Sanche qui lui rapporte l'épée de Rodrigue qu'il vient de combattre et qu'elle croit vaincu) « Un même coup a mis ma gloire en sûreté, / Mon âme au désespoir, ma flamme en liberté. » (v. 1721-22)

En effet le coup de Rodrigue est double : à la fois négatif pour son amour (v. 1050) comme on a pu le voir du côté de la déraison comme [point de vue social à connotation négative] et positif pour sa gloire (v. 1059) comme on peut le voir ici du côté de la folie comme [point de vue social à connotation positive]. De même le coup de Chimène est double à la fois du côté de la déraison et de la folie (v. 1721).

Cependant Rodrigue qui s'est placé dans une situation inextricable voudrait en sortir par un autre coup du côté de la folie porté sur lui par Chimène :

Chimène : (Rodrigue à Chimène) « Ne diffère donc plus ce que l'honneur t'ordonne, / Il demande ma tête et je te l'abandonne, / Fais-en un sacrifice à ce noble intérêt, / Le coup m'en sera doux aussi bien que l'arrêt. / Attendre après un crime une lente justice, / C'est reculer ta gloire autant que mon supplice, / Je mourrai trop heureux mourant d'un coup si beau. » (v. 943-49)

alors que Chimène s'en sort à bon compte puisque Rodrigue en fait n'est pas mort.

Concernant le deuxième groupe ensuite ce sont les exploits des trois héros défenseurs de l'État — le héros passé, Don Diègue, le héros présent, Le Comte, et le héros futur, Rodrigue — qui sont caractérisés par un seul terme pour dire leur similitude : *merveille (3)* dont le sens va au-delà de « Chose qui provoque l'admiration. » [750] pour prendre celui beaucoup plus fort de « Chose extraordinaire, miracle. » [751] où *extraordinaire* a le sens de « Qui n'est pas selon l'usage ordinaire, selon l'ordre commun. » :

Le Comte : (à lui-même) « Je m'étonne fort peu de menaces [foudre du Roi]

749 Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

750 Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

751 Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

pareilles. / Dans les plus grands périls je fais merveilles, » (v. 395-96) Don Diègue : (Le Comte à Elvire) « La valeur de son père [de Rodrigue], en son temps sans pareille, / Tant qu'à duré sa force a passé pour merveille, / Ses rides sur son front ont gravé ses exploits, » (v. 19-21) Rodrigue : (l'Infante à Chimène après les exploits de Rodrigue contre les Maures) « Ma Chimène, il est vrai qu'il a fait des merveilles. » (v. 1163)

Les lexèmes génériques (2, 2)

On notera ici deux lexèmes microgénériques.

Du côté du [manquement à la morale : la jeunesse] tout d'abord le premier lexème microgénérique concerne [l'absence de contraintes] : *liberté (1)* « Possibilité, pouvoir d'agir sans contrainte. » qui est prêté à Chimène pour la défense de sa gloire et de son honneur :

Chimène : (à l'Infante qui lui demande d'ôter son amour à Rodrigue mais de le laisser en vie pour l'État) « Ah ! Madame, souffrez qu'avecque liberté / Je pousse jusqu'au bout ma générosité. [Ah ! ce n'est pas à moi d'avoir tant de bonté, / Le devoir qui m'aigrit n'a rien de limité. 1660-1682] » (v. 1202)

Du côté du [manquement à la raison : l'irrationnel] ensuite le deuxième lexème microgénérique concerne [l'expression des sentiments] : *excès (1)* « 1. Trop grande quantité ; dépassement de la mesure moyenne, des limites ordinaires. L'excès de la douleur. »au travers du plaisir amoureux pour Chimène :

Chimène : (à Elvire qui lui rapporte que le Comte estime Rodrigue) « L'excès de ce bonheur me met en défiance, / Puis-je à de tel discours donner quelque croyance ? [vers modifiés v. 32-33 var. : Apprends-moi de nouveau quel espoir j'en doit prendre ; / Un si charmant discours ne se peut trop entendre 1660 » (v. 39-40)

Les lexèmes spécifiques (7, 25+1)

Nous traiterons successivement de l'ardeur représentée par un lexème à la fois du côté du [manquement à la morale : la jeunesse] et du [manquement à la raison : l'irrationnel], puis des lexèmes rattachés spécifiquement au [manquement à la morale : la jeunesse] et au [manquement à la raison : l'irrationnel].

À la fois du côté du [manquement à la morale : la jeunesse] et du [manquement à la raison : l'irrationnel] l'ardeur tient une place importante inverse de celle occupée dans les comédies. En effet la place donnée à l'action due à la vivacité de la jeunesse est plus importante dans les tragédies que celle donnée aux débordements des sentiments.

On distingue ainsi deux ardeurs différentes correspondant à deux lexèmes distincts selon que son « énergie pleine de vivacité » renvoie à l'action — *ardeur (10)* se trouve alors de ce côté du [manquement à la morale : la jeunesse] avec le sème générique [absence de contraintes] — ou aux sentiments, notamment au sentiment amoureux — *ardeur (5)* se trouve alors du côté du [manquement à la raison : l'irrationnel] avec le sème générique [expression des sentiments].

+ Ardeur : "Énergie pleine de vivacité dans l'action"

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Don Sanche : (le Roi à Don Sanche qui défend le Comte) « Vous perdez le respect, mais je pardonne à l'âge, / Et j'estime l'ardeur en un jeune courage ; [Et j'excuse l'ardeur 1660-1682] » (v. 595-96) ; (au Roi à propos du faux rapport fait à Chimène) « Sire, un peu trop d'ardeur malgré moi l'a déçue. » (v. 1771) Les gentilshommes castillans : (Chimène au Roi) « Un si vaillant guerrier qu'on vient de vous ravir / Éteint s'il n'est vengé, l'ardeur de vous servir. » (v. 697-98) Les Mores : (Don Rodrigue) Le More vit sa perte et perdit le courage, / Et voyant un renfort qui nous vint secourir, / Changea l'ardeur de vaincre à la peur de mourir. » (v. 1320-22) Rodrigue : (Don Dièguе seul) « Si Rodrigue est mon fils, il faut que l'amour cède, / Et qu'une ardeur plus haute à ses flammes succède, » (v. 259-60) ; « Don Dièguе — Rodrigue, as-tu du cœur ? Don Rodrigue — Tout autre que mon père / L'éprouverait sur l'heure. Don Dièguе — Agréable colère, / Digne ressentiment à ma douleur bien doux ! / Je reconnais mon sang à ce noble courroux, / Ma jeunesse revit en cette ardeur si prompte, » (v. 263-67) ; (au Comte) « Cette ardeur que dans les yeux je porte, / Sais-tu que c'est son sang ? le sais-tu ? » (v. 403-04) ; (le Comte à Rodrigue) « Je sais ta passion, et suis ravi de voir / Que tous ses mouvements cèdent à ton devoir, / Qu'ils n'ont point affoibli cette ardeur magnanime, / Que ta haute vertu répond à mon estime, » (v. 425-28) ; (Chimène à Rodrigue) « Je sais ce que l'honneur, après un tel outrage, / Demandait à l'ardeur d'un généreux courage, / Tu n'as fait que le devoir d'un homme de bien ; » (v. 919-20) ; (Don Dièguе à Rodrigue) « Ton premier coup d'épée égale tous les miens, / Et d'une belle ardeur ta jeunesse animée / Par cette grande épreuve atteint ma renommée. » (v. 1042-44)

+ Ardeur : "Énergie pleine de vivacité dans les sentiments"

1 Don Sanche : (à Chimène) « Accordez cette grâce à l'ardeur qui me presse, / Madame, vous savez quelle est votre promesse, » (v. 1451-52) Rodrigue : (à Chimène) « Je cours à mon supplice, et non pas au combat, / Et ma fidèle ardeur sait bien m'ôter l'envie, / Quand vous cherchez ma mort, de défendre ma vie. » (v. 1490-92) 2 Chimène : (Elvire à Rodrigue) « Va, ne t'expose point aux premiers mouvements / Que poussera l'ardeur de ses ressentiments. » (v. 769-70), « Non qu'une folle ardeur de son côté [Rodrigue] me penche, / Mais s'il était vaincu, je serais à Don Sanche, » (v. 1711-12) L'infante : « Une ardeur bien plus digne à présent me consomme ; / Si j'aime, c'est l'auteur de tant de beaux exploits, » (v. 1644-45)

Chacun des deux sens du mot *ardeur* permet la distinction entre d'un côté les hommes concernés par l'action et d'un autre côté les femmes — exception faite de Rodrigue et Don Sanche — concernées par les sentiments.

Le second sens d'*ardeur* renvoie à la passion amoureuse de Rodrigue dont l'amour doit céder devant une valeur plus haute qui est l'honneur (v. 259) et le pousse à refuser de se battre devant Chimène qui recherche sa mort v. 1490), mais il renvoie surtout à la passion amoureuse de Chimène, mêlée de ressentiment (v. 769), cependant jamais négative et déraisonnable [752] (v. 1711), et à la passion de l'Infante d'autant plus « digne » que les exploits de Rodrigue sont plus « beaux » (v. 1644). On pourrait faire de l'ardeur amoureuse de Don Sanche à poursuivre Chimène une exception en lui prêtant un caractère déraisonnable (v. 1451), mais Don Sanche ne semble pas coupable puisque Chimène ne s'est pas encore prononcée officiellement dans le choix d'un de ses amants

en vertu de la loi du droit d'auteur.

— « *Au contraire pour tous dedans l'indifférence / Elle n'ôte à pas un, ni donne d'espérance, » (v. 7-8)* — et puisque la vivacité fait aussi partie de la nature et de la jeunesse de Don Sanche — « *Sire, un peu trop d' ardeur malgré moi l'a déçue. » (v. 1771)* avoue-t-il à Chimène après l'avoir trompée bien involontairement sur le sort de Rodrigue après le duel judiciaire.

Cette vivacité et cette jeunesse de Don Sanche dans ses sentiments se retrouve dans son attitude lorsqu'il défend le Comte devant le Roi — « *Vous perdez le respect mais je pardonne à l'âge, / Et j'estime l' ardeur en un jeune courage ; [Et j'excuse l'ardeur 1660-1682] » (v. 595-96)* — et fait le lien avec le premier sens d'ardeur concernant l'action, sens qui semble le plus important par le nombre d'occurrences du terme. C'est cependant Rodrigue qui est principalement concerné par une ardeur due à la jeunesse qui le pousse à l'action. Mais il s'agit ici essentiellement d'une ardeur individuelle qui sert à venger l'offense faite à son père (v. 263, 403, 425, 919). Cependant et bien qu'une telle ardeur soit encore proche de la colère comme le souligne Don Diègue : « *Je reconnais mon sang à ce noble courroux, » (v. 266)*, Chimène nous fait aussi comprendre parfaitement que Rodrigue ne fait que son devoir en cédant à cette ardeur synonyme d'une énergie saine mise au service des valeurs les plus hautes : « *Tu n'as fait que le devoir d'un homme de bien ; » (v. 920)*. Ainsi le héros médiéval se trouve ici glorifié et ce qui importe c'est sa renommée : « *Ton premier coup d'épée égale tous les miens, / Et d'une belle ardeur ta jeunesse animée / Par cette grande épreuve atteint ma renommée. » (v. 1042-44)*. Et c'est bien si celle-ci peut en plus rejaillir sur le groupe.

Concernant maintenant les autres lexèmes, il faut citer tout débord, du côté du [manquement à la morale : la jeunesse] avec le sème générique [expression des désirs] et le sème spécifique [par manque de constance], *caprice (1)* « Détermination arbitraire, envie subite et passagère, fondée sur la fantaisie et l'humeur. Disposition à agir par caprice. » qui concerne l'attitude de Chimène vis-à-vis de Rodrigue :

Chimène : (Elvire, alors qu'elle refuse finalement à être Rodrigue à l'issue du duel judiciaire) « Allez, dans le caprice où votre humeur s'obstine, / Vous ne méritez pas l'amant qu'on vous destine, / Et le Ciel, ennuyé de vous être si doux, [Et nous verrons le ciel, mû d'un juste courroux 1648-1660 ; Et nous verrons du Ciel l'équitable courroux 1663-1682] / Vous lairra par sa mort Don Sanche pour époux. [Vous laisser, par sa mort, Don Sanche pour époux. 1648-1682] ; » (v. 1703-06)

Il faut citer ensuite du côté du [manquement à la raison] quatre autres lexèmes. Les trois premiers avec le sème générique [absence de contraintes] et le sème spécifique [représentation de la réalité par l'imagination] occupent une place importante. Ce sont *histoire (3)*, *récit (3+1)* et *rêverie (1)* :

+ histoire, récit, et rêverie : "représentation positive et vraie ou donnée comme vraie de la réalité" :

752 Chimène se défend d'une ardeur rendue négative par la présence de *folle* : *folle ardeur* est du côté de la déraison. Il faut aussi préciser qu'il serait possible de renvoyer l'ardeur de Chimène au désir amoureux toujours du côté du [point de vue social à connotation positive] mais par [manquement à la morale et excès d'énergie] avec *ardeur* prenant le sens d'"ardeur des sens, le désir". Cependant le rang du personnage de Chimène qui n'est pas une galante semble devoir nous permettre d'écarter cette interprétation.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

1 Don Diègue : (au Comte) : « Pour s'instruire d'exemple, en dépit de l'envie, / Il lira seulement l'histoire de ma vie : » (v. 179-80) ; (le Comte) « Adieu, fais lire au Prince, en dépit de l'envie, / Pour son instruction l'histoire de ta vie, » (v. 227-28) Rodrigue : (le Roi à Rodrigue à propos de son combat contre les Maures) « Souffre donc qu'on te loue, et de cette victoire / Apprends-moi plus au long la véritable histoire. » (v. 1251-52) 2 Elvire : (à Chimène qui ne veut la croire) « Et puisqu'il vous en faut faire encore un récit, / Voici d'eux [amants] et de vous ce qu'en hâte il [Le Comte] m'a dit. » (v. 52 var.)

+ histoire, récit, et rêverie : "représentation négative et vraie ou donnée comme vraie de la réalité" :

Chimène : (à l'Infante) « Et je vous en contais la première nouvelle [deux pères d'accord sur l'union de Rodrigue et Chimène] / Au malheureux moment que naissait leur querelle, / Dont le récit fatal sitôt qu'on vous l'a fait / D'une si douce attente a ruiné l'effet. » (v. 455-58) ; (au Roi) « Je le [son père] trouvais sans vie. Excusez ma douleur, / Sire la voix me manque à ce récit funeste, » (v. 678) L'Infante : (Léonor à l'Infante) « Voulez-vous demeurer dedans la rêverie ? » (v. 132)

+ histoire, récit, et rêverie : "représentation fausse de la réalité" :

Don Sanche : (Chimène à Don Sanche, se trompant sur la réalité de l'événement) « Veux-tu que de sa mort je t'écoute vanter ? / [...] Qu'à tes yeux ce récit tranche mes tristes jours ? » (v. 1742, 1745)

Les quatrième lexème avec le sème générique [expression des sentiments] et le sème spécifique [par manque de retenue affective] est *feu (1)* « Littér. Ardeur des sentiments, des passions. » et concerne la querelle de Don Gomès et de Don Diègue :

? Don Gomès et Don Rodrigue (les « pères » v. 454) : (Chimène à l'Infante qui lui affirme que leur querelle sera éteinte par le Roi) « Si l'on guérit le mal, ce n'est qu'en apparence, / La haine que les cœurs conservent au-dedans / Nourrit des feux cachés, mais d'autant plus ardents. » (v. 472-74)

4.2.1.2— La recherche des gloses

La recherche des gloses nous conduit maintenant à traiter des mots appartenant à diverses catégories grammaticales à l'intérieur d'expressions complexes parlant également de la folie et de la déraison.

Comme pour les comédies on a premièrement regroupé les mots constitutifs des gloses suivant un plan syntagmatique pour retrouver le découpage en trois expressions complexes renvoyant aux trois sémèmes définis plus hauts à partir des trois axes généraux des causes, des sujets et des conséquences, mais aussi à une inscription dans l'anormalité par la combinaison des axes de la nature et du lieu. Ainsi d'un point de vue sémantique, l'équation sémique des gloses se présente comme la combinaison de six sèmes choisis à partir des trois grands axes des causes, des sujets, et des conséquences et des axes secondaires de la nature et du lieu.

On a deuxièmement fait se succéder les gloses suivant sur un plan paradigmatique regroupant les mots constitutifs sur les différents axes généraux et secondaires. Les gloses ont par ailleurs été rassemblées suivant des lieux uniques de l'axe des sujets.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Ainsi il y a sept sèmes de ce type pour *Le Cid* qui sont les lieux où se concentrent la folie et la déraison dans 59 gloses dont une variante : [âme] (10 gloses), [cœur] (8 gloses), [esprit] (14 gloses), [honneur] (1 glose), [je] (19 gloses + 1 var.), [raison] (3 gloses), [sens (les ou le)] (3 gloses).

4.2.2— La démarche sémasiologique

La démarche sémasiologique menée en contexte dans une perspective synchronique au XVIIe siècle nous conduit maintenant à étudier la polysémie du mot *folie* — champ sémasiologique à un signifiant — en même temps que sa famille historique et synchronique — champ sémasiologique à plusieurs signifiants.

Cependant le mot *folie* n'étant pas utilisé dans *Le Cid* il est nécessaire d'étendre l'étude à son champ sémasiologique dérivationnel composé du seul signifiant *fol/folle* renvoyant à la famille synchronique de *folie*. Les trois occurrences correspondant à ce lexème sont répertoriées dans une grille sémantico-grammaticale à double entrée — *Annexe 26*. Le champ sémasiologique de *folie* étendu aux dérivés est donc un champ à un signifiant actualisé dans trois occurrences.

L'arbre sémasiologique de *folie* que nous présentons ensuite pour *Le Cid* est aussi naturellement étendu à cet unique dérivé *fol/folle — Annexe 27*. Il a été construit en nous appuyant sur la structure sémasiologique déjà élaborée en langue à partir du mot *folie* pour un locuteur du XVIIe siècle. Dans cette représentation sémasiologique en arbre du mot *folie* et de ses dérivés, les acceptions de la déraison, incluses dans le signifié polysémique de *folie*, se situent au centre — [point de vue social à connotation péjorative] — alors que les acceptions de la folie à proprement parler, incluses aussi dans le signifié polysémique de *folie*, se situent en périphérie — [point de vue médical à connotation neutre] et [point de vue social à connotation positive].

Ainsi le champ sémasiologique de *folie* étendu à ses dérivés comprend dans *Le Cid* trois sémèmes distincts représentés dans trois occurrences du texte de l'édition de référence : un sémème pour la folie dans une occurrence et deux sémèmes pour la déraison dans deux occurrences. Comme pour l'analyse onomasiologique nous commencerons par présenter la déraison et nous poursuivrons par la folie pour décrire le texte de Corneille en suivant l'arbre sémasiologique de *folie* et ses dérivés en partant des axes généraux et en allant vers les axes spécifiques tout en recherchant pour chaque sème les sémèmes correspondants.

4.2.2.1— La déraison (2, 2)

La déraison est située dans la partie centrale de l'arbre sémasiologique de *folie* et ses dérivés et est représentée par des sémèmes appartenant à la classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation négative// et à la sous-classe //manquement à la raison//.

4.2.2.1.1— [Le manquement à la raison par non-respect et manque de jugement] (1,1)

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

La déraison [par manquement à la raison] est représentée par un sémème spécifique de la sous-classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation négative par manquement à la raison// du côté du sème [non-respect par manque de jugement] : /folle (Infante) 555/.

Ces sémèmes renvoient à différents sémèmes de *folie* suivant les dictionnaires : /FOLIE-RIC$_{1b}$/« 1. [b] Sotise [fait de ; action]. », /FOLIE-ACA$_{2c}$/« 2. Signifie aussi : [c] Faute [le fait de] de jugement. [ACA2.2] Il a fait une grande folie de se défaire de sa charge. [ACA2.3] Quelle folie de ne songer point à l'avenir. », /FOLIE-LIT$_{3}$/« Par exagération, {absence de raison, extravagance,} manque de jugement. C'est folie de compter sur dix ans de vie, La Font., Fable, VI, 19. », et /FOLIE$_{3aa}$/« 3. [a] Manque [a'] de [fait de] jugement - Locution. [3.2] C'est folie de vouloir... : il est fou, absurde de... Aveuglement, inconscience. - Locution. [3.3] C'est folie, c'est de la folie de..., que de... C'est de la folie, de la pure folie, de la folie furieuse. Aberration, absurdité, bêtise, connerie (vulgaire), crétinisme, délire (figuré), imbécillité. [3.6] Folie douce : sans conséquence grave. [3.7] En interjection. Folie ! : c'est de la folie. » :

L'Infante : (échange entre Léonor et l'Infante qui vient d'apprendre que Rodrigue et le Comte sont sortis ensemble, et qui imagine déjà Rodrigue vainqueur du Comte, puis sur le trône de Grenade) « Léonor — Mais, Madame, voyez où vous portez son bras, / Ensuite d'un combat qui peut-être n'est pas. / L'Infante — Rodrigue est offensé, le Comte a fait l'outrage, / Ils sont sortis ensemble ; en faut-il davantage ? / Léonor — Je veux que ce combat demeure pour certain. / Votre esprit va-t-il point bien vite pour sa main ? [Eh bien, ils se battront, puisque vous le voulez, / Mais Rodrigue ira-t-il si loin que vous allez ? 1660-1682] / L'Infante — Que veux-tu ? je suis folle, et mon esprit s'égare, / Mais c'est le moindre mal que l'amour me prépare. [Tu vois par là quels maux cet amour me prépare. 1660-1682] / Viens dans mon cabinet consoler mes ennuis, / Et ne me quitte point dans le trouble où je suis. » (v. 549-58)

L'Infante aime Rodrigue qui n'est pas de son rang. C'est dans ce sens que son amour s'oppose à la morale de sa classe ou plus précisément ici [manque à la raison] et non dans celui d'une [absence de retenue des plaisirs de la chair ou des sentiments] comme c'était le cas dans les comédies étudiées précédemment. C'est l'Infante elle-même qui se juge en se traitant de « folle » lorsque apprenant que Rodrigue et le Comte vont se battre elle imagine déjà celui qu'elle aime s'élevant jusqu'à elle en étant vainqueur et en montant sur le trône de Grenade. Si elle pense alors [de jugement] pour avoir de telles idées et laisser ainsi son esprit vagabonder si loin, Rodrigue sera pourtant bientôt vainqueur du Comte comme plus tard des Mores. Mais l'Infante saura en se soumettant au respect de la parole donnée — autre pan de la morale de sa classe — sauvegarder son honneur.

Le sens de *folle* ici ne peut correspondre — du fait de l'entourage sémantique négatif imposé par les mots *s'égare* ou *mal* — aux trois sens positifs de *folie* du côté du [point de vue social à connotation méliorative] desquels l'on pouvait être tenté de le rapprocher. Il est à noter que deux de ces sens ne sont pas reconnus par les dictionnaires du XVIIe siècle que nous avons choisis.

Citons tout d'abord le sens composé des sèmes [manquement à la morale] et [absence de contraintes par vivacité] : /FOLIE-RIC$_{3}$/ « 3. Chose plaisante, choses jolies et

en vertu de la loi du droit d'auteur.

agréables qu'on dit. Je me suis trouvé seul avec ma maitresse dans une alcove, ou [3.1] nous avons dit mile foliës, [3.2] mais, hélas! nous n'en avons point faites. Voi. I 9. », /FOLIE-FUR$_3$/ « 3. Signifie quelques fois, une action folastre. [3.1] On fait bien des folies en sa jeunesse. [3.2] On a dit mille folies agréables dans cette conversation. », /FOLIE-ACA$_4$/ « 4. Se dit aussi pour signifier : Débauche de jeunesse. Divertissement. Réjouissance. Et en ce sens il s'emploie ordinairement au pluriel. [ACA4.1] Ils ont fait des folies dans leur jeunesse. », /FOLIE-LIT$_7$/ « Écart de conduite. [LIT71] Folies de jeunesse. Jadis ton maître a fait mainte folie Pour des minois moins friands que le tien, Bérang., Célib. », /FOLIE$_{4ae'}$/ « 4. Une, des folies. [a]. Idée, parole, action déraisonnable, extravagante. [e'] [4.4] Folies de jeunesse. Coup (de tête), écart (de conduite), escapade, frasque, fredaine, incartade. - [4.5] Faire la folie de... (et infinitif). »

Citons ensuite le sens composé des sèmes [manquement à la morale] et [l'absence de contraintes par originalité] qui n'est cependant pas attesté dans les trois dictionnaires du XVIIe siècle que nous avons retenus : /FOLIE-LIT$_6$/ « Idées bizarres ou absurdes. [LIT62] Il débite toutes les folies qui lui passent par la tête. », /FOLIE$_{4ad'}$/ « 4. Une, des folies. [a]. Idée, parole, action déraisonnable, extravagante. [d'] [4.3] (XVI siècle). Faire une folie, des folies. Bêtise, sottise. »

Citons enfin le sens composé des sèmes [manquement à la raison] et [absence de contraintes dans la représentation de la réalité : l'imagination] qui n'est pas non plus attesté dans les trois dictionnaires du XVIIe siècle que nous avons retenus : /FOLIE-LIT$_8$/ « Caricature, charge plaisante. [LIT81] On a fait une assez plaisante folie de la Hollande, Sév. 150. Écrit plaisant qui a un caractère de charge,de caricature. [LIT82] Les jeunes gens et les femmes lisent cette folie avec avidité, Voltaire, Lett. Damilaville, 16 oct. 1767. [LIT83] Au XVIIe siècle on appelait folie les épigrammes ou lescontes épigrammatiques. », /FOLIE$_{2b-4ab'}$/ « 2. (1690). [b] Spécialt. L'imagination [chose ; faculté], l'inspiration [intensité ou pouvoir d'action ; état mystique]. [2.4] La poésie est une folie rythmée. 4. Une, des folies. [a]. Idée, parole, action déraisonnable, extravagante. [b'] [4.1] Ce projet est une folie. Chimère, divagation, hallucination, vision. »

4.2.2.1.2— [Le manquement à la raison par l'expression des sentiments] (1, 1)

La déraison [par manquement à la raison] est représentée par un sémème spécifique de la sous-classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation négative par manquement à la raison// du côté du sème [par l'expression des sentiments] : /folle/ (1).

Ce sémème renvoie à différents sémèmes de *folie* suivant les dictionnaires : /FOLIE-LIT$_1$/ « [LIT14] Aimer à la folie, aimer avec le sens d'une passion qui n'a pas tout le sérieux nécessaire ; on ne dirait pas aimer son père à la folie ; on ne le dirait pas non plus d'un amant qui ressent une passion profonde. Je n'en voudrais pas, quoique je l'aime à la folie, Hamilt., Gramm. 7. (Passion excessive, déréglée. Aimer à la folie, aimer à l'excès). », /FOLIE-LIT$_4$/ « [LIT42] Une tendre folie, une passion amoureuse. On s'est imaginé que ma mélancolie vient moins d'une santé de longtemps affaiblie, Que du reproche amer qu'en secret je me fais De n'être plus assez jolie Pour faire naître encore

en vertu de la loi du droit d'auteur.

quelque tendre folie, Deshouelières, Ep. chagrine au P. La Chaise. », et /FOLIE$_{6a}$/ « 6. [a] Passion [état affectif] violente, déraisonnable. [6.1] Douce, tendre folie. »

? Chimène : (échange entre Elvire et Chimène qui avoue que, dans le duel judiciaire qui doit opposer Don Sanche à Rodrigue, elle ne sera jamais à lui, même s'il est vainqueur) « Elvire — Allez, dans le caprice où votre humeur s'obstine, / Vous ne méritez pas l'amant qu'on vous destine, / Et le Ciel, ennuyé de vous être si doux, / Vous lairra par sa mort Don Sanche pour époux. [Et nous verrons le ciel, mû d'un juste courroux / Vous laisser, par sa mort, Don Sanche pour époux 1648-1660 ; Et nous verrons du Ciel l'équitable courroux / Vous laisser par sa mort Don Sanche pour époux. 1663-1682] — Chimène — Elvire, c'est assez des peines que j'endure, / Ne les redouble point par ce funeste augure, [de ce funeste augure : 1682] / Je veux, si je le puis, les éviter tous deux, / Sinon en ce combat Rodrigue a tous mes vœux : / Non qu'une folle ardeur de son côté me penche, / Mais s'il était vaincu, je serais à Don Sanche, / Cette appréhension fait naître mon souhait. » (v. 1710-12).

Dans *Mélite* la référence à la passion amoureuse au travers de la folie était associée à [l'expression des désirs ou des inclinations] du côté du [manquement à la morale] et du [point de vue social à connotation péjorative]. De nombreuses références dans la pièce au désir physique — gommées dans les éditions ultérieures — nous permettaient de faire ce rapprochement, d'autant que les dictionnaires du XVIIe siècle renvoyaient également la passion amoureuse, dans le cadre de la folie, au désir physique seulement.

Il ne serait peut-être pas exagéré d'adopter la même attitude pour ce passage du *Cid* où Chimène contre toute logique voudrait que Rodrigue sorte vainqueur du duel judiciaire qui oppose à sa demande l'assassin de son père et Don Sanche. Elle s'y défend d'une passion amoureuse déraisonnable qui la pousserait vers Rodrigue au mépris de son devoir qui est de venger son père et essaie d'y justifier son choix qui ne provient pas de l'assouvissement d'un désir amoral, mais de la peur d'être à Don Sanche.

Cependant comme le *Cid* fait peu référence au désir physique, par comparaison à l'édition originale de *Mélite*, et par respect aussi pour le rang du personnage de Chimène qui n'est pas une galante ni un personnage de comédie [753], nous avons choisi de faire de la « folle ardeur », dont Chimène se défend [754], une passion amoureuse déraisonnable liée à des [sentiments excessifs] et non à des [désirs excessifs]. Ceci même s'il s'agit d'un sens qui n'est pas attesté au XVIIe siècle par les dictionnaires. Et d'ailleurs l'on peut se demander — avec le Roi plus tard à propos de l'évanouissement de Chimène à l'annonce de la mort de Rodrigue — si le « non qu'une folle ardeur « n'est pas justement un aveu de ses sentiments.

4.2.2.2— La folie (1, 1)

[753] Nous restons en outre en accord avec le sens que nous avons donné à *ardeur* du côté du [point de point de vue social à connotation positive] et qui était lié aux sentiments et non aux désirs.

[754] C'est le « non » qui sous-entend que l'expression « folle ardeur ».est péjorative puisque Chimène s'en défend devant Elvire. Reste alors à savoir lequel des deux termes est négatif, ou si les deux le sont. Nous pensons que c'est « folle » qui tire l'expression du côté du [manquement à la raison].

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

La folie est située dans les deux parties latérales de l'arbre sémasiologique de *folie* et ses dérivés. Elle est représentée ici dans la seule partie droite par un sémème appartenant à la classe sémantique //changement humains hors norme du point de vue social à connotation positive// du côté du [manquement à la morale par absence de contraintes et vivacité] : /fol/ (1).

Ce sémème renvoie à différents sémèmes de folie suivant les dictionnaires : /FOLIE-RIC$_3$/ « 3. Chose plaisante, choses jolies et agréables qu'on dit. Je me suis trouvé seul avec ma maitresse dans une alcove, ou [3.1] nous avons dit mile foliës, [3.2] mais, hélas! nous n'en avons point faites. Voi. I 9. », /FOLIE-FUR$_3$/ « 3. Signifie quelques fois, une action folastre. [3.1] On fait bien des folies en sa jeunesse. [3.2] On a dit mille folies agréables dans cette conversation. », /FOLIE-ACA$_4$/ « 4. Se dit aussi pour signifier : Débauche de jeunesse. Divertissement. Réjouissance. Et en ce sens il s'emploie ordinairement au pluriel. [ACA4.1] Ils ont fait des folies dans leur jeunesse. », /FOLIE-LIT$_7$/ « Écart de conduite. Folies de jeunesse. Jadis ton maître a fait mainte folie Pour des minois moins friands que le tien, Bérang., Célib. », et /FOLIE$_{4ae}$/ « 4. Une, des folies. [a]. Idée, parole, action déraisonnable, extravagante. [e'] [4.4] Folies de jeunesse. Coup (de tête), écart (de conduite), escapade, frasque, fredaine, incartade. - [4.5] Faire la folie de... (et infinitif). » :

<u>L'Infante</u> : (échange entre Léonor et l'Infante qui vient d'apprendre que Rodrigue et le Comte sont sortis ensemble pour se battre très certainement) « <u>L'Infante</u> — Hélas ! que dans l'esprit je sens d'inquiétude ! / Je pleure ses malheurs, son amant me ravit, / Mon repos m'abandonne, et ma flamme revit. / Ce qui va séparer Rodrigue de Chimène / Avecque mon espoir fait renaître ma peine, [Fait renaître à la fois mon espoir et ma peine, 1660-1682] / Et leur division que je vois à regret / Dans mon esprit charmé jette un plaisir secret. / <u>Léonor</u> — Cette haute vertu qui règne dans votre âme / Se rend-elle si tôt à cette lâche flamme ? / <u>L'Infante</u> — Ne la nomme point lâche à présent que chez moi, / Pompeuse et triomphante, elle me fait la loi. / Porte-lui du respect puisqu'elle m'est si chère ; / Ma vertu la combat [flamme], mais malgré moi j'espère, / Et d'un si <u>fol</u> espoir mon cœur mal défendu / Vole après un amant que Chimène à perdu. » (v. 508-22)

La vertu de l'Infante combat son amour pour Rodrigue, amour qui [manque à la morale] car son amant n'est pas de son rang. L'on peut cependant imaginer avec elle que sa [jeunesse débordant d'énergie] est suffisante pour la faire espérer et oublier ce qu'elle est. Alors dans son esprit le [manquement à la morale] de son attitude dont la connotation était encore négative avec « Ma vertu la combat [ma flamme] » devient dans son esprit méliorative avec ce « mais » qui introduit deux groupes de termes pleins d'ardeur : « cœur mal défendu » et « vole ». Mais il ne s'agit que du point de vue de l'Infante dont le regard par [excès d'énergie : vivacité] s'affranchit de celui des autres — ici de Léonor qui la juge négativement.

Il est intéressant de comparer les attitudes de Chimène et de l'Infante qui s'adressent chacune à leur confidente pour justifier à leur façon leur amour déraisonnable. La première d'une manière négative en niant une réalité dont le spectateur ne peut être dupe et qui est en fait l'expression déguisée d'une passion refoulée : cette « folle ardeur » elle la vit réellement. La deuxième d'une manière positive en prenant le parti de laisser s'exprimer toute sa fougue amoureuse. Au bout du compte Chimène retrouvera Rodrigue

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

étouffant avec le temps son devoir de vengeance et l'Infante le perdra s'effaçant non devant son devoir mais devant le respect de la parole donnée.

5— Analyse lexicologique d'*Horace*

Horace est une tragédie classique avec laquelle nous sommes en plein dans le genre tragique et l'esthétique classique. C'est la dixième pièce de Corneille après *Le Cid* avec un achevé d'imprimer daté du 15 janvier 1641.

L'analyse textuelle que nous présenterons en premier montrera les relations étroites de la tragédie et du classicisme avec la déraison qui sous-tend la pièce. Il y sera cependant aussi question de la folie qui apparaît brièvement en toile de fond.

L'analyse lexicologique que nous proposerons ensuite en onomasiologie puis en sémasiologie tendra alors en étudiant la déraison à rendre compte du genre tragique et de l'esthétique classique dans *Horace* par une relecture de la pièce. Et là aussi nous essaierons de faire la part de la folie qui apparaît comme secondaire.

5.1— Analyse textuelle

Après un résumé de l'œuvre et la présentation de son schéma actantiel nous décrirons la déraison en définissant le type et les aspects principaux associés à ceux de la folie en arrière-plan.

5.1.1— Résumé et schéma actantiel

Résumé d'*Horace*

Rome, au temps des premiers Rois, est en guerre contre sa rivale et voisine Albe. Les deux cités, aux ancêtres communs et aux familles mixtes, sont aux prises dans un conflit parricide ayant pour origine une volonté de suprématie. Aussi la guerre, d'une commune décision, sera remplacée par un duel entre champions : les Horaces pour Rome et les Curiaces pour Albe.

Cependant Horace est marié à la soeur de Curiace, Sabine, et Curiace est fiancé à la soeur d'Horace, Camille. Et si Horace tire tout de suite de la gloire à être choisi, Curiace, qui sait déjà qu'il devra combattre Horace, exprime d'abord sa peine avant de se reprendre.

Mais quand Horace propose de faire abstraction des sentiments jusqu'à la fin des combats — que Camille épouse Curiace si lui gagne ou qu'elle l'oublie dans le cas contraire — Camille veut forcer Curiace à trahir Albe en refusant le combat et Sabine demande à mourir pour qu'il n'y ait plus de lien de parenté entre les deux combattants. Les deux armées elles-mêmes veulent éviter ce combat fratricide en s'en remettant à la décision des Dieux.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Finalement le combat à lieu et Horace, après qu'on ait cru à sa fuite, est le seul survivant : Rome est vainqueur. Horace revient annoncer la nouvelle à sa soeur, lui demandant d'oublier Curiace et de l'honorer lui. Mais Camille refuse et finit par maudire Rome, provoquant la colère de son frère qui la tue.

Le Roi aura le dernier mot au moment du jugement d'Horace : si le crime est inexcusable, son auteur s'est aussi placé au-dessus des lois en sauvant le Royaume.

Schéma actantiel d'*Horace*

— Schéma actantiel d'Horace montrant les relations entre les personnages**.** Annexe 28.

5.1.2— Typologie de la déraison : la déraison sentimentale ou l'intériorisation des sentiments

Nous avions parlé pour *Le Cid* de déraison amoureuse. La déraison amoureuse naît de l'intériorisation du sentiment amoureux par les personnages, intériorisation accentuée par l'application dans la tragédie de la règle des trois unités qui enferme les personnages dans un discours sur eux-mêmes. Cependant il y a aussi intériorisation du sentiment amoureux car il y a crise, crise des personnages qui fait s'opposer en eux le devoir et la passion à travers ce qui est décrit comme le dilemme cornélien où le personnage qui doute déraisonne. Or dans *Horace*, la déraison amoureuse se double d'une déraison filiale. Nous utiliserons alors l'expression de déraison sentimentale.

Mais avant il convient de parler en introduction de la naissance de la raison dans *Horace*, et auparavant dans *Le Cid*, naissance qui permet par son opposition d'asseoir la déraison.

5.1.2.1— *Le Cid* et *Horace* : la naissance de l'état et de la raison

L'action d'*Horace* reproduit l'action du *Cid* qui s'articulait en quatre points : un crime de sang et une action héroïque où l'État en péril est sauvé par le héros, suivis d'un pardon du roi qui vaut pour l'État et pour la vie privée du héros — ordre politique et social. Mais à la différence que dans *Horace* le sauvetage de l'État précède le crime de sang.

Dans *Le Cid*, Rodrigue tue tout d'abord le père de Chimène à l'acte II — de la fin de la scène 2 où se défient Rodrigue et le Comte à la fin de la scène 6 où Don Alonse annonce au Roi la mort du Comte alors que la nouvelle de l'avancée des Mores en situation de mettre en péril l'État vient à peine d'être connue, donnant à la disparition du Comte toute sa mesure — puis il sauve l'État en défaisant les Mores entre l'acte III et l'acte IV — le combat est rapporté à l'acte IV, scène 3, par Rodrigue lui-même — avant qu'il ne retrouve par l'entremise du roi tout d'abord son honneur aux yeux de l'État par un pardon de son crime à l'acte IV, scène 5 — *« Et quoi qu'ait pu commettre un cœur si magnanime / Les Mores en fuyant ont emporté son crime. » (v. 1423-24)* — puis ensuite grâce aux yeux de Chimène, l'amante dont il a tué le père, par un ordre sans appel sur les sentiments de celle-ci à l'acte V, scène 7 — *« Et ne soit point rebelle à mon commandement / Qui te donne un époux aimé si chèrement. » (v. 1797-98)*.

Dans *Horace*, Horace commence tout d'abord par sauver l'État d'une soumission à la

en vertu de la loi du droit d'auteur.

ville d'Albe en combattant et en étant vainqueur des Curiace à l'acte III, entre la scène 5 et la scène 6 — le combat est rapporté en deux fois : à l'acte III, scène 6, et à l'acte IV, scène 2 — puis il commet un crime, un parricide, en assassinant sa sœur Camille à l'acte IV, scène 5, avant que le roi ne le rétablisse dans sa gloire et son honneur à l'acte V, scène 3, tout d'abord aux yeux de l'État par le pardon de son crime — *« Ta vertu met ta gloire au-dessus de ton crime, » (v. 1760)* — puis aux yeux de Sabine, l'épouse dont il vient de tuer les trois frères, par un ordre sans appel sur les sentiments de celle-ci — *« Sabine, écoutez moins la douleur qui vous presse, / Chassez de ce grand cœur les marques de foiblesse, » (v. 1767-68)*.

Par leur inversion, les valeurs du crime et du haut fait de Rodrigue et d'Horace ne sont pas les mêmes. Le crime de Rodrigue est un crime pour l'honneur qui trouve son rachat dans une action qui sauve l'État ; le crime d'Horace, pris dans l'expression d'une spirale de la vertu, est également un crime pour l'honneur, mais qui, venant après une action glorieuse, n'est pas rachetée par cette action aussi clairement, montrant par là la fragilité de la gloire personnelle du héros qui trouve alors encore plus sa raison d'être et sa force dans et par le Roi [755] .

Dans *Horace*, le Roi s'explique sur le sens de son pardon qui réhabilite le héros criminel dont la faute est toujours la même, à savoir une trop grande vertu qui le place au-dessus de tous [756] : *« Assez de bons Sujets dans toutes les Provinces / Par des vœux impuissants s'acquittent vers leurs Princes. / Tous les peuvent aimer, mais tous ne peuvent pas / Par d'illustres effets assurer leurs États, / Et l'art et le pouvoir d'affermir des Couronnes / Sont des dons que le Ciel fait à peu de personnes, / De pareils serviteurs sont les forces des Rois, / Et de pareils aussi sont au-dessus des lois. » (V, 3, 1747-54)*.

5.1.2.2— L'intériorisation des sentiments

L'intériorisation des sentiments s'exprime dans le temps de l'action, les jeux de conflits, et l'association des contraires et le questionnement.

5.1.2.2.1— Le temps de l'action

L'action d'*Horace*, comme celle du *Cid*, tient en un seul jour, ce qui conduit à un

[755] « Avec *Le Cid*, Corneille découvre ce qu'il avait jusqu'alors ignoré ou négligé : un lieu, une époque, un monde. Un ordre. [...] Et, du même coup, le héros cornélien se renouvelle : non par un enrichissement ou une modification de son être, mais par son inscription dans un monde, par sa soumission à un roi. [...] Car le drame du Cid n'est pas celui de l'amour de Chimène et de Rodrigue que traverse le souvenir d'un père mort, mais bien le drame de l'instauration d'un nouvel ordre, d'un ordre de justice (dont la clef de voûte est le roi) à partir de cet ordre féodal, du désordre nécessaire de l'aristocratie. Dans *Le Cid*, et plus encore dans *Horace* et *Cinna* , où se réalise ce passage du héros au roi, de la caste à l'État, Corneille célèbre la naissance ou la reconnaissance d'un pouvoir légitime. » Dort, 1972, p. 52-53.

[756] Criminel, le héros l'est aussi par son appartenance à la féodalité, contre le Roi. « Pour les pères, la féodalité est lutte, contestation réciproque, volonté de s'imposer contre les autres, contre le roi. Pour les enfants, les héros, elle est épreuve de soi, façon de s'exalter et d'exalter son amour en se niant soi-même et en niant cet amour, épreuve d'une liberté absolue et découverte du néant. [...]. » Dort, 1972, p. 58.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

« resserrement » du temps pour faire tenir les évènements nombreux : le défi que se lancent les deux armées de Rome et d'Albe et qui débouche sur la « paix », la désignation des héros de chaque ville pour combattre à la place des deux armées, le combat des Horace et des Curiace, l'assassinat de Camille, et le jugement final du Roi.

La première conséquence du « resserrement » du temps est à chercher dans l'abondance des rapports concernant certains évènements et notamment les combats. Qu'il s'agisse du défi des deux armées rapporté par Curiace à Camille à l'acte I, scène 3, (v. 279 à 339) qui débouche sur une « paix » trompeuse car le combat doit être remplacé par un affrontement de trois guerriers de chaque ville. Ou qu'il s'agisse du combat entre les Horace et les Curiace qui est rapporté en deux épisodes, à l'acte III, scène 6 et à l'acte IV, scène 2, par deux personnes différentes : Julie tout d'abord (v. 992-1008) dont le rapport à Camille, à Sabine et au Vieil Horace, est trompeur car incomplet en raison de son départ avant la fin — *« Près d'être enfermé d'eux, sa fuite l'a sauvé. [Horace] [...] / Je n'ai rien voulu voir après cette défaite. » (v. 1005, 1008)* ; Valère ensuite (v. 1078-1140) dont le rapport beaucoup plus long se clôt sur la victoire d'Horace dont la fuite était en fait une ruse. Ainsi ces deux derniers rapports s'opposent en montrant une première fois la lâcheté d'Horace et une seconde fois son courage et son intelligence dans un combat presque perdu. Entre les deux peu de temps s'écoule : de la fin de la dernière scène — scène 6 — de l'acte III où la gloire d'Horace est bafouée, et où s'exprime successivement la colère du Vieil Horace contre son fils — *« J'atteste des grands Dieux les suprêmes Puissances / Qu'avant ce jour fini, ces mains, ces propres mains / Laveront dans son sang la honte des Romains. » (v. 1048-50)* — et la révolte de Sabine contre son beau-père — *« Dieux ! verrons-nous toujours des malheurs de la sorte ? / Nous faudra-t-il toujours en craindre de plus grands, / Et toujours redouter la main de nos parents ? » (v. 1052-54)* [757] —, jusqu'au début de la scène 2 de l'acte IV où l'honneur d'Horace est rétabli, il y a seulement 68 vers répartis sur la fin d'une scène, un entracte, une scène entière mais très courte et le début d'une autre.

La deuxième conséquence du « resserrement » du temps est à chercher, puisque beaucoup d'évènements sont rapportés, dans l'importance prise par les réflexions de certains personnages relativement à l'action elle-même qu'ils refusent ou relativement à leur situation de détresse lorsqu'ils doutent et parlent de leurs sentiments, de leur souffrance. Ainsi de par l'intériorisation de leurs sentiments certains personnages se retrouvent enfermés dans l'incapacité pour eux de fuir ou d'agir. Comme Sabine qui se retrouve enfermée physiquement avec Camille [758] à l'acte II, scène 8 : *« Mon père,*

[757] En passant par la courte première scène de l'acte IV où le Vieil Horace exprime sa colère contre son fils — *« Ne me parlez jamais en faveur d'un infâme, » (v. 1055)* — et Camille sa révolte encore retenue contre son père — *« Ah ! mon père, prenez un plus doux sentiment, » (v. 1061)*.

[758] Ici la technique dramaturgique devient créatrice de tragique comme le souligne Jacques Sherer : « Sabine et Camille sont séquestrées dans leur demeure, de crainte que leur émotion n'entrave le déroulement du combat. Ainsi le décor devient une prison. Ce qui est intéressant n'est plus ce que le spectateur voit, mais ce que le prisonnier attend. On a souvent reproché au théâtre classique de placer ses personnages hors des lieux où se place l'action véritable, sans savoir que cette distance est émouvante par elle-même, puisqu'elle concentre l'intérêt, non sur des faits matériels, mais sur leur ressentiment dans l'âme des héros, ce qui est le vrai sujet de la pièce. Horace est la première étape importante de cette intériorisation du sentiment. » Sherer, 1984, p. 59.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

retenez des femmes qui s'emportent, / Et de grâce, empêchez surtout qu'elles ne sortent ; » (v. 695-96). Ou comme Curiace qui se retrouve enfermé moralement quand participant au duel contre Horace il ne peut agir en fuyant comme le lui demande Camille : *« Il n'y faut plus penser : en l'État où je suis, Vous aimer sans espoir, c'est tout ce que je puis. » (v. 569-70)*. Mais tous les personnages n'intériorisent pas leurs sentiments au point de douter. Ainsi l'attitude d'Horace est entièrement tournée vers l'action, que ce soit le combat ou la fuite. À la fin de la pièce lorsque Sabine pose à Horace un cas de conscience qui pourrait remettre en cause une vertu qui lui a déjà fait commettre un parricide [759] , il refuse le doute et le dilemme de la déraison au profit, non pas d'une acceptation de la mort, mais de la fuite : *« À quel point ma vertu devient-elle réduite ! / Rien ne la saurait plus garantir que la fuite. » (v. 1395-96)* [760] . Ainsi l'attitude de Camille apparaît elle-même tournée vers l'action, avec ses moyens de femme. À ce titre Camille consulte les Oracles pour se donner un semblant de prise sur la réalité et ensuite elle provoque son frère — *« Rome, l'unique objet de mon ressentiment ! » (v. 1301)* — jusqu'à mourir.

Ainsi la construction d'*Horace* montre le caractère essentiel de l'intériorisation des sentiments autour du combat entre les Horace et les Curiace. C'est en effet cette intériorisation qui permet l'expression de deux types de personnages : l'un inhumain — Horace et le Vieil Horace — qui est celui des héros pour qui honneur et gloire passent avant les sentiments (amoureux ou filiaux) sans conflit intérieur ; et l'autre humain — Curiace — qui est celui des héros — anti-héros ? — pour qui honneur et gloire dépassent les sentiments (amoureux ou filiaux) mais pas sans un grave conflit intérieur qui les plonge dans le dilemme cornélien [761] .Ainsi dans *Horace* apparaissent les deux mêmes catégories de héros que dans *Le Cid*. Il y a d'abord la catégorie des héros qui ne doutent pas pour faire passer leur devoir avant leurs sentiments — catégorie représentée par Horace dans *Horace*, et par le Comte et Don Diègue dans *Le Cid*. Il y a ensuite la catégorie des héros qui doutent mais ne succombent pas à la tentation de faire passer leurs sentiments après leur devoir — catégorie représentée par Curiace dans *Horace*, et par Chimène et l'Infante dans *Le Cid*. Cependant Rodrigue dans *Le Cid* est à part puisqu'il appartient aux deux catégories en commençant par douter avant de se reprendre. De même que Sabine et Camille dans *Horace* le sont également puisqu'elles ne font partie d'aucune des deux catégories en doutant toutes les deux au point de faire passer leurs sentiments avant leur devoir envers l'État ; mais si Sabine sait se racheter à la fin, Camille

759 L'assassinat de Camille était déjà un refus de remise en cause, par l'application stricte de règles imposées par sa vertu.

760 Cependant, Sabine avait déjà essayé de confronter au doute Horace, sans succès : *« Que t'a fait mon honneur, et par quel droit viens-tu / Avec toute sa force attaquer ma vertu ? / Du moins contente-toi de l'avoir étonnée, / Et me laisse achever cette grande journée. / Tu me viens de réduire en un étrange point, / Aime assez ton mari pour n'en triompher point ; » (v. 669-74)*.

761 Rodrigue dans *Le Cid* fait partie de cette catégorie. Mais pas Camille dans *Horace* qui fait passer ses sentiments avant sa fidélité à l'État lorsqu'elle est prête à accepter la fuite de Curiace : *« Curiace, il suffit, je devine le reste. / Tu fuis une bataille à tes vœux si funeste, / Et ton cœur, tout à moi pour ne me perdre pas, / Dérobe à ton pays le secours de ton bras. » (v. 243-46)* ; sans doute le fallait-il pour que sa mort soit acceptable. Le combat entre les Horace et les Curiace n'est cependant pas l'apogée — la catharsis — de la pièce qui est l'assassinat de Camille, assassinat qui établit la faute du héros au nom de la raison.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

va au bout de sa logique jusqu'à l'insulte suprême qui lui vaut la mort : *« Rome, l'unique objet de mon ressentiment ! » (v. 1301)*.

Ce sont les héros qui doutent qui sont atteints de déraison sentimentale et l'intérêt de la tragédie est dans le conflit qui existe entre leur honneur et leur amour, un conflit plus complexe que dans *Le Cid*.

5.1.2.2.2— Deux jeux de conflit

Horace met en scène deux jeux de conflits qui sont autant de formes de la déraison sentimentale. Il y a le jeu entre le devoir et le sentiment que l'on avait dans *Le Cid*, mais un sentiment qui peut être amoureux ou filial. Et il y a le jeu qui s'instaure entre amant et frère.

Devoir et sentiment : première forme de déraison sentimentale

Curiace entre dans le jeu du conflit qui s'instaure entre le devoir et les sentiments au début de la pièce à l'acte II, scène 3. Au début il maîtrise une situation conflictuelle entre deux armées, pour laquelle il met en accord sa passion et son devoir : *« Tant qu'a duré la guerre, on m'a vu constamment / Aussi bon citoyen que véritable amant. / D'Albe avec mon amour j'accordais la querelle : » (v. 265-67)*. Cependant lorsque la situation devient plus difficile, avec un combat qui va l'opposer à des adversaires qui lui sont proches, devoir et sentiments deviennent plus pressants et il est obligé de faire un choix qui le conduit à placer son honneur au-dessus de ses sentiments : *« Dis-lui que l'amitié, l'alliance et l'amour / Ne pourront empêcher que les trois Curiaces / Ne servent leur pays contre les trois Horaces. » (418-20)*. Et même lorsque Camille essaiera de l'en dissuader, sa fermeté ira en se renforçant : *« Non, Albe, après l'honneur que j'ai reçu de toi, / [...] Tu m'as commis ton sort, je t'en rendrai bien compte / Et vivrai sans reproche ou périrai sans honte. [...] Avant que d'être à vous [Camille], je suis à mon pays. [...] En faut-il plus encor ? je renonce à ma foi. » (v. 557, 559-60, 562).*

De leur côté Sabine et Camille sont prises dans un jeu entre deux formes de sentiment, amoureux et filial, qu'elles placent au-dessus du devoir, avec des attitudes très différentes.

Ainsi au départ Sabine et Camille se mettent hors jeu en refusant le combat entre Rome et Albe — Sabine : *« Je crains pour l'une et l'autre en ce dernier effort, / Et serai du parti qu'affligera le sort. » (v. 89-90)* ; Camille : *« Cher amant, n'attends plus d'être un jour mon époux ; / Jamais, jamais ce nom ne sera pour un homme / Qui soit ou l'esclave ou le vainqueur de Rome. » (v. 231-32)* — puis entre Horace et Curiace — Sabine : *« Vous êtes ennemis en ce combat fameux, / Vous d'Albe, vous de Rome, et moi de toutes deux. » (v. 645-46)*.

Ensuite la fermeté de Sabine qui lui fait placer son devoir au-dessus de ses sentiments lorsqu'elle s'adresse à Curiace et Horace qui ont été choisis pour représenter leur ville — *« Si ce malheur illustre ébranlait l'un de vous, / Je le désavouerais pour frère ou pour époux. » (v. 617-18)* — sonne faux puisqu'elle aboutit à une proposition ironique jouant le frère contre l'époux encore plus insupportable : *« Qu'un de vous deux me tue et que l'autre me venge : » (v. 631)*. De même plus loin affiche-t-elle une fermeté —

en vertu de la loi du droit d'auteur.

« Regardons leur honneur comme un souverain bien, / Imitons leur constance, et ne craignons plus rien. » (v. 721-22) — vite battue en brèche — *« Flatteuse illusion, erreur douce et grossière, / Vain effort de mon âme, impuissante lumière, » (v. 739-40)* — qui la mène à un renoncement de la vertu romaine en jouant à nouveau le frère contre l'époux : *« Mais enfin je renonce à la vertu romaine, / Si pour la posséder je dois être inhumaine, / Et ne puis voir en moi la femme du vainqueur / Sans y voir des vaincus la déplorable sœur. » (v. 1367-69)*.

Cependant Camille place d'amblée ses sentiments avant son devoir en accueillant Curiace qu'elle croit déserteur — *« Qu'un autre considère ici ta renommée / Et te blâme, s'il veut, de m'avoir trop aimée ; » (v. 247-48)* —, puis en laissant éclater sa colère lorsque celui-ci refuse de rompre le combat pour elle — *« Quoi ! tu ne veux pas voir qu'ainsi tu me trahis ! » (v. 561)* — et en renonçant à l'honneur de Curiace — *« Oui, je te chérirai, tout ingrat et perfide, / Et cesse d'aspirer au nom de fratricide, » (v. 600)*, pour finir par affirmer clairement que sa gloire est dans l'expression de ses sentiments contre la vertu : *« C'est gloire de passer pour un cœur abattu, / Quand la brutalité fait la haute vertu. » (v. 1241-42)*.

Mais l'action n'est pas possible pour Sabine et Camille, aussi cherchent-elles la mort plutôt que la folie ou la fuite, chacune à leur manière. Sabine parle de mourir, à plusieurs reprises, pour l'honneur de ses frères d'abord — *« Qu'un de vous deux me tue et que l'autre me venge : / Alors votre combat n'aura plus rien d'étrange, » (v. 632)* — puis par désespoir — *« Contre tant de vertus ce ne sont que de faibles armes [larmes]. / Ce n'est qu'au désespoir qu'il nous faut recourir. / Tigre, allez combattre, et nous, allons mourir. » (v. 692-94)* —, par faiblesse aussi — *« À punir ma faiblesse, ou finir mes douleurs. / Je demande la mort pour grâce, ou pour supplice, » (v. 1386-87)* —, souffrance — *« Allons-y par nos pleurs faire encore un effort / Et n'employons après que nous à notre mort. » (v. 1402)* —, mais à la fin pour sauver les intérêts de l'État : *« De mon sang malheureux expiez tout son crime [Horace], / [...] La mort que je demande et qu'il faut que j'obtienne, / Augmentera sa peine et finira la mienne. / [...] Sire délivrez-moi par un heureux trépas / Des crimes de l'aimer et de ne l'aimer pas. / [...] Ma main peut me donner ce que je vous demande, / Mais ce trépas enfin me sera bien plus doux, / Si je puis de sa honte affranchir mon époux, / Si je puis par mon sang apaiser la colère / Des Dieux qu'a pu fâcher sa vertu trop sévère, / Satisfaire en mourant aux mânes de sa sœur, / Et conserver à Rome un si bon défenseur. » (v. 1603, 1611-12, 1621-22, 1624-30)*. Camille ne demande pas la mort, elle n'en parle même pas, mais la provoque en martyre qui se sacrifie sur l'autel de l'amour en s'adressant à Horace : *« Tue-moi pour que vive mon amour malgré toi et ta vertu »* — : *Camille : « Rome, l'unique objet de mon ressentiment ! » (v. 1301).*

L'attitude de Sabine la sauve de la mort et encourage le Roi à lui pardonner : *« Sabine, écoutez moins la douleur qui vous presse, / Chassez de ce grand cœur ces marques de faiblesse, / C'est en séchant vos pleurs que vous vous montrerez / La véritable sœur de ceux que vous pleurez. » (v. 1767-70).* Cependant Camille, bien malgré elle, verra sa mort « récupérée » pour les besoins de l'État — *« Mais nous devons aux Dieux demain un sacrifice, » (v. 1771)*, et sa signification « effacée » : *« Et nous aurions le ciel à nos vœux mal propice, / Si nos prêtres, avant que de sacrifier, / Ne trouvaient les moyens de le purifier. / Son père en prendra soin, il lui sera facile / D'apaiser tout d'un*

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

temps les mânes de Camille. » (v. 1772-74). Ainsi à la fin la déraison est évacuée et l'équilibre de l'État retrouvé.

Curiace accepte quant à lui la mort comme un fatalité irréductible : *« Hélas ! je vois trop bien qu'il faut, quoi que je fasse, / Mourir, ou de douleur ou de la main d'Horace. » (v. 535-36)*.

Amant contre frère : deuxième forme de déraison sentimentale

Dès l'acte I, scène 1, Sabine, l'Albaine mariée à un Romain, est comparée à Camille, la Romaine liée par un serment à un Albain. C'est Julie qui s'adresse à Sabine pour ouvrir le jeu amant contre frère : *« Mais elle [Camille] voit d'un œil bien différent du vôtre / Son sang dans une Armée, et son amour dans l'autre. » (v. 88-89).*

Sabine et Camille s'opposent ensuite pour savoir laquelle des deux est la plus affectée par le combat entre Horace et Curiace, laquelle est la plus atteinte par la déraison, cherchant à savoir lequel des sentiments de l'amour filial ou de l'amour entre deux amants est supérieur à l'autre. L'opposition naît avec cet échange qui marque leur différence : *« Sabine — J'ose encore l'espérer. Camille — Moi, je n'espère rien. » (v. 869)* ; et se clôt avec la réplique cinglante et sans appel de Camille : *« Je le vois bien ma sœur, vous n'aimâtes jamais, / Vous ne connaissez point ni l'amour ni ses traits, » (v. 917-18)*. Entre les deux, elle s'est développée symétriquement dans la bouche de Sabine et de Camille. Pour Sabine un frère équivaut à un époux et est supérieur à un amant : *« L'hymen n'efface pas ces profonds caractères, / Pour aimer un mari, l'on ne hait pas ses frères, » (v. 899-90) ; « Mais l'amant qui vous charme et pour qui vous brûlez / Ne vous est, après tout, que ce que vous voulez, » (v. 905-06) ; « C'est crime qu'opposer des liens volontaires / À ceux que la naissance a rendus nécessaires. » (v. 911-12)*. Ainsi Sabine affirme souffrir doublement par rapport à Camille qui, par « raison », peut choisir de changer d'amant. Pour Camille un frère équivaut à un amant mais est inférieur à un époux : *« Des frères ne sont rien à l'égal d'un époux, / L'hymen qui nous attache en une autre famille / Nous détache de celle où l'on a vécu fille ; » (v. 882) ; « Mais si près d'un hymen, l'amant que donne un père / Nous est moins qu'un époux et non pas moins qu'un frère, » (v. 887-88) ; « Ne cherche plus ta sœur où tu l'avais laissée, / Tu ne vois en moi qu'une amante offensée » (v. 1284-85).* Ainsi Camille pense souffrir doublement par rapport à Sabine qui peut choisir entre un époux et un frère.

Le vieil Horace dans un premier temps soutiendra Sabine contre Camille en privilégiant les liens filiaux contre les liens d'un amant : *(le Vieil Horace à Camille) « En la mort d'un amant vous ne perdez qu'un homme / Dont la perte est aisée à réparer dans Rome ; » (v. 1179-80) ; (le Vieil Horace à Camille) « Et ses trois frères morts par la main d'un époux / Lui [Sabine] donneront des pleurs bien plus justes qu'à vous : » (v. 1185-86)*. Cependant dans un deuxième temps Horace donnera raison à Camille en conseillant à Sabine de choisir de faire passer les liens filiaux après les liens du mariage : *« Sois plus femme que sœur, et te réglant sur moi / Fais-toi de mon exemple une immuable loi. » (v. 1361-62)*. Conseil bien dérisoire lié à une situation où il vient juste d'assassiner les trois frères de Sabine qui pour le provoquer revendique finalement sa ressemblance avec Camille cette fois dans la suprématie de ses sentiments sur son devoir qui serait de privilégier les liens du mariage sur les liens filiaux alors qu'elle se refusait de choisir : *« Je*

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

soupire comme elle, et déplore mes frères, [...] Mon crime redoublé n'émeut point ta colère ? » (v. 1379).

5.1.2.2.3— L'association des contraires et le questionnement

L'association des contraires et le questionnement participent à la déraison des personnages par l'indécision et le doute.

L'association des contraires

L'association des contraires correspond principalement à la figure de l'antithèse [762] qui « oppose deux objets l'un à l'autre, en les considérant sous un rapport commun, ou un objet à lui-même, en le considérant sous deux rapports contraires » [763] :

1 Curiace : « Ce triste et fier honneur m'émeut sans m'ébranler : / J'aime ce qu'il me donne, et je plains ce qu'il m'ôte ; » (v. 478-79) ; « Hélas ! Je vois trop bien qu'il faut, quoi que je fasse, / Mourir, ou de douleur, ou de la main d'Horace. / Je vais comme au supplice à cet illustre emploi, » (v. 535-37) ; « Rigoureuse vertu dont je suis la victime, / Ne peux-tu résister sans le secours d'un crime ? » (v. 595-96) ; 2 Camille : « De pareilles frayeurs mon âme est alarmée, / Comme elle [Sabine] je perdrai dans l'une et l'autre armée : / Je verrai mon amant, mon plus unique bien, / Mourir pour son pays, ou détruire le mien, / Et cet objet d'amour devenir, pour ma peine, / Digne de mes soupirs ou digne de ma haine. » (v. 140-44) ; « Oubliez Curiace et recevez Valère, / Vous ne tremblerez plus pour le parti contraire ; [...] N'aura plus rien à perdre au camp des ennemis. » (v. 148-50) ; « Ce jour nous fut propice et funeste à la fois, / Unissant nos maisons, il désunit nos rois ; / Un même instant conclut notre Hymen, et la guerre, / Fit naître notre espoir et le jeta par terre, / Nous ôta tout, sitôt qu'il nous eut tout promis / Et, nous faisant amants, il nous fit ennemis. » (v. 173-78) [764] ; « Et quand l'hymen pour nous allume son flambeau, / Il l'éteint de sa main pour m'ouvrir le tombeau. / Ce cœur impitoyable à ma perte s'obstine / Et dit qu'il m'aime encore alors qu'il m'assassine. » (v. 573-76) ; « Pour moi, j'ai tout à craindre et rien à souhaiter. » (v. 894) ; « Je la [la douleur] veux rendre égale aux rigueurs de mon sort. / En vit-on jamais un dont les rudes traverses / Prissent en moins de rien tant de faces diverses, / Qui fût doux tant de fois, et tant de fois cruel, / Et portât tant de coups avant le coup mortel ? / Vit-on jamais une âme en un jour plus atteinte / De joie et de douleur, d'espérance et de crainte, / Asservie en esclave à plus d'événements, / Et le piteux jouet de plus de changements ? » (v. 1203-10) ; Sabine : « Je crains notre victoire, autant que notre perte. » (v. 32) ; « Mes trois frères dans l'une et mon mari dans l'autre [armée], » (v. 36) ; « Ses vœux [d'Albe] seront pour toi [Rome], si tu n'es plus contre elle. » (v. 60) ; « Imitons leur constance [Horace], et ne craignons plus rien. / [...] N'appelons point alors les Destins inhumains, / [...] Revoyons les vainqueurs sans penser qu'à leur gloire / [...] Et sans considérer

[762] On verra dans l'étude des exemples qu'il peut aussi s'agir d'oxymoron ou de simple association d'idées contradictoires.

[763] Fontanier, 1977, p. 379.

[764] ***La leçon du Cid est similaire.***

en vertu de la loi du droit d'auteur.

aux dépens de quel sang / Leur vertu les élève en cet illustre rang, / [...] En l'une [famille] je suis femme, en l'autre je suis fille, [...] Qu'on ne peut triompher que par les bras des miens. (v. 722, 725, 727, 729-30, 732, 734) — [vs] — Je songe par quel bras, et non pour quelle cause, / [...] La maison des vaincus touche seule mon âme, / En l'une [maison] je suis fille, en l'autre je suis femme, / [...] Qu'on ne peut triompher que par la mort des miens. » (v. 752, 755-56, 758) [765] ***; « Et souffrons les douceurs d'une juste espérance. » (v. 856) ; « La mort que je demande [au Roi] et qu'il faut que j'obtienne / Augmentera sa peine [Horace] et finira la mienne. » (v. 1611-12) ; « Aimer un bras souillé du sang de tous mes frères ! / N'aimer pas un mari qui finit nos misères ! / Sire, délivrez-moi par un heureux trépas / Des crimes de l'aimer et de ne l'aimer pas. » (v. 1618-22).***

Le questionnement

Le questionnement n'est pas une figure de style mais une tournure grammaticale pour marquer l'interrogation des personnages et leur incertitude par rapport à ce qu'ils vivent. Dans cette série de questionnements les questions qui sont posées restent sans réponse, en suspens :

1 Curiace : « Hélas ! c'est bien ici que je dois être plaint ! / [...] Quel vœux puis-je former, et quel bonheur attendre ? » (v. 389, 395) ; « Faible [la vertu] d'avoir déjà combattu l'amitié / Vaincrait-elle à la fois l'amour et la piété ? » (v. 586-87) ; « Rigoureuse vertu dont je suis la victime, / Ne peux-tu résister sans le secours d'un crime ? » (v. 595-96) ; « Dieux ! Sabine le suit ! Pour ébranler mon cœur / Est-ce peu de Camille, y joignez-vous ma sœur ? / Et laissant à ses pleurs vaincre ce grand courage, / L'amenez-vous chercher même avantage ? » (v. 609-12) ; Horace : « Dieux ! Sabine la suit ! Pour ébranler mon cœur / Est-ce peu de Camille, y joignez-vous ma sœur ? » (v. 609-10) ; 2 Camille : « En vit-on jamais un [sort] dont les rudes traverses [...] ? / [...] Vit-on jamais une âme en un jour plus atteinte [...] ? » (v. 1204, 1808) ; Sabine : « Mes trois frères dans l'une et mon mari dans l'autre [armée], Puis-je former des vœux, et sans impiété / Importuner le Ciel pour ta félicité ? » (v. 36-38) ; « Quoi ? Me réservez-vous à voir une victoire / Où pour haut appareil d'une pompeuse gloire, / Je verrai les lauriers d'un frère ou d'un mari / Fumer encore d'un sang que j'aurai tant chéri ? / « Pourrai-je entre vous deux alors régler mon âme ? / Satisfaire aux devoirs et de sœur et de femme ? [766] ***/ Embrasser le vainqueur en pleurant le vaincu ? / [...] Sus donc ; qui vous retient ? Allez, cœurs inhumain » (v. 647-53, 657) ; « Mais, las ! quel parti prendre en un sort si contraire !*** [767] ***/ Quel ennemi choisir d'un époux ou d'un frère !*** [768] ***/ [...] C'est là donc cette paix que j'ai tant souhaitée ! / Trop favorables Dieux,***

[765] ***« Vainqueurs » vs « vaincus » ; « gloire » vs « mon âme » ; « considérer au dépens de quel sang » vs « Je songe par quel bras » ; « Leur vertu les élèves » vs « et non pour quelle cause » ; « En l'une je suis femme, en l'autre je suis fille, » vs « En l'une je suis fille, en l'autre je suis femme » ; « Qu'on ne peut triompher que par les bras des miens » vs « Qu'on ne peut triompher que par la mort des miens ».***

[766] ***Sur ces trois derniers points d'interrogation dans l'édition d'André Stegmann : le premier est remplacé par un point d'exclamation et les deux autres supprimés.***

[767] ***Certains points d'exclamations marquent des interrogations.***

en vertu de la loi du droit d'auteur.

vous m'avez écoutée ! / Quels foudres lancez-vous quand vous vous irritez, / Si même nos faveurs ont tant de cruautés, [769] / Et de quelle façon punissez-vous l'offense, / Si vous traitez ainsi les vœux de l'innocence ? » (v. 715-16, 59-64) ; « Quoi ? dans leur dureté ces cœurs d'acier s'obstinent ! » (v. 807).

5.1.2.3— Le dilemme cornélien : un choix impossible

Le conflit entre le devoir et l'amour est à l'origine d'une crise intérieure chez les personnages, crise de la déraison qui prend aussi le nom de dilemme cornélien où « quel que soit le choix, le résultat est douloureux » :

1 Curiace : « Je craignais la victoire et la captivité... » (v. 242) ; « Ce que veux mon pays, mon amitié le craint. / Dures extrémités, de voir Albe asservie, / Ou sa victoire au prix d'une si chère vie, / [...] De tous les deux côtés, j'ai des pleurs à répandre, / De tous les deux côtés mes désirs sont trahis. » (v. 390-92, 396-97) ; « Hélas ! je vois trop bien qu'il faut, quoi que je fasse, / Mourir, ou de douleur ou de la main d'Horace. » (v. 535-36) ; 2 Camille : (Julie à Sabine) « Le sien [esprit de Camille] irrésolu, le sien tout incertain [770] , / [...] De tous les deux partis détestait l'avantage, / Au malheur des vaincus donnait toujours ses pleurs, / Et nourrissait ainsi d'éternelles douleurs. » (v. 102, 104-06) ; « Mais si près d'un hymen, l'amant que donne un père / Nous est moins qu'un époux et non pas moins qu'un frère ; Notre sentiment entre eux demeurent suspendus, / Notre choix impossible, et nos vœux confondus. / [...] Pour moi, j'ai tout à craindre et rien à souhaiter. » (v. 887-90, 894) [771] ; Sabine : « Je suis Romaine, hélas ! puisque Horace est Romain, / J'en ai reçu le titre en recevant sa main, / [...] Albe où j'ai commencé de respirer le jour, / Albe mon cher pays, et mon premier amour, / Lorsque entre nous et toi je vois la guerre ouverte, / Je crains notre victoire, autant que notre perte. (v. 25-26, 29-32) » [772] ; « Je ne suis point pour Albe, et ne suis plus pour Rome, / Je crains pour l'une et l'autre en ce dernier effort, / Et serai du parti qu'affligera le Sort. » (v. 88-90) ; « Mais las ! quel parti prendre en un sort si contraire ! / Quel ennemi choisir d'un époux, ou d'un frère ! » (v. 715-16) ; « Pour aimer un mari l'on ne hait pas ses frères, / [...] Seule j'ai tout à craindre, et rien à souhaiter, » (v. 900, 914) [773] . ; « Quelle horreur d'embrasser un homme dont l'épée / De toute ma famille a la trame coupée / Et quelle impiété de haïr un époux, / Pour avoir bien servi les siens, l'État, et vous ! » (v. 1615-18).

[768] Ces deux derniers points d'exclamation sont remplacés par des points d'interrogation dans l'édition d'André Stegmann.

[769] Il y a ici un point d'interrogation dans l'édition d'André Stegmann.

[770] À propos de la « moindre mêlée » (v. 103).

[771] C'est ici que s'exprime le véritable dilemme pour Camille : un choix impossible entre son amant et ses frères, entre Albe et Rome, entre son devoir et ses sentiments. Camille en fait un jeu entre elle et Sabine pour savoir laquelle des deux est dans le plus fort dilemme et souffre le plus les affres de l'incertitude et de la déraison.

[772] L'idée de parricide est déjà présente et sera annoncée clairement plus loin : « Albe est ton origine, arrête, et considère / Que tu portes le fer dans le sein de ta mère, » (v. 55-56).

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

5.1.2.4— Le doute

La déraison sentimentale se cristallise dans le doute qui est l'image d'un désordre ou d'un partage de l'esprit, d'un combat intérieur ou d'un clivage des sentiments et du devoir [774] :

1 Curiace : « Notre longue amitié, l'amour, ni l'alliance, / N'ont pu mettre un moment mon esprit en balance, » (v. 463-64) ; « De tous les deux côtés, j'ai des pleurs à répandre, / De tous les deux côtés mes désirs sont trahis. » (v. 396-97) ; « Dieux ! Sabine le suit ! Pour ébranler mon cœur / Est-ce peu de Camille, y joignez-vous ma sœur ? » (v. 609-10) ; 2 Camille : « Le sien [esprit de Camille] irrésolu, le sien tout incertain, / [...] De tous les deux partis détestait l'avantage, / Au malheur des vaincus donnait toujours ses pleurs, / Et nourrissait ainsi d'éternelles douleurs. » (v. 102, 104-06) ; « Comme elle [Sabine] je perdrai dans l'une et l'autre Armée. » (v. 140) ; « Vous [Camille] serez toute nôtre, et votre esprit remis / N'aura plus rien à perdre au camp des ennemis. » (v. 150) ; « Vous avez vu depuis les troubles de mon âme, » (v. 183) ; « Je [Sabine] ne puis approuver tant de trouble en votre âme, » (v. 872) ; « Cher époux, cher auteur du tourment qui me presse, » (v. 1383) ; Sabine : « L'ébranlement sied bien aux plus fermes courages, / Et l'esprit le plus mâle et le moins abattu / Ne saurait sans désordre exercer sa vertu. / Quoique le mien s'étonne à ces rudes alarmes, / Le trouble de mon cœur ne peut rien sur mes larmes, » (v. 4-8) ; « Je ne suis point pour Albe, et ne suis plus pour Rome, / Je crains pour l'une et l'autre en ce dernier effort, / Et serai du parti qu'affligera le Sort. » (v. 88-90) ; « Prenons parti, mon âme, en de telles disgrâces, / Soyons femme d'Horace, ou sœur des Curiaces, / Cessons de partager nos inutiles soins, / Souhaitons quelque chose, et craignons un peu moins. » (v. 711-14).

5.1.3— Aspects de la folie et de la déraison

5.1.3.1— Aspects de la déraison

Ce qui est déraisonnable dans *Horace*, comme cela était déjà le cas dans *Le Cid* pour Chimène et Rodrigue, ce n'est pas l'absence de moralité d'Horace qui aurait pu être à l'origine de son crime horrible contre sa sœur, mais au contraire sa trop forte moralité qui

[773] ***C'est ici que s'exprime le véritable dilemme pour Sabine : un choix impossible entre son mari et ses frères, entre Rome et Albe, entre son devoir et ses sentiments. Ce dilemme s'inscrit en réaction à une provocation de Camille qui se fait un jeu de savoir laquelle des deux, d'elle ou de Sabine, est dans la plus forte incertitude sur le parti à prendre et déraisonne le plus. Sabine répond à Camille, l'invitant à faire preuve de raison : « Mais l'amant qui vous charme et pour qui vous brûlez / Ne vous est après tout que ce que vous voulez ; / [...] Ce que peut le caprice, osez-le par raison, / [...] Mais pour vous, le devoir vous donne dans vos plaintes / Où porter vos souhaits, et terminer vos craintes. » (v. 905-06, 909, 915-16). Les discours de Camille et de Sabine s'imbriquent et se répondent symétriquement sur la fin de leurs incertitudes : Camille à Sabine — « Ainsi ma sœur, du moins vous avez dans vos plaintes / Où porter vos souhaits, et terminer vos craintes, / [...] Mais [...] / Pour moi, j'ai tout à craindre et rien à souhaiter. » (v. 891-92, 94) ; Sabine à Camille — « Seule j'ai tout à craindre, et rien à souhaiter, / Mais pour vous, le devoir vous donne dans vos plaintes / Où porter vos souhaits, et terminer vos craintes. « (v. 914-16).***

[774] Voici quelques exemples ; tous les autres sont dans la partie « 521.2 — La recherche des gloses ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

en fait quelqu'un d'inhumain. À cette déraison majeure il faut encore en ajouter deux autres : les remises en cause du pouvoir et les fausses nouvelles.

5.1.3.1.1— La déraison morale ou la trop forte moralité d'Horace : l'inhumanité

La déraison morale correspond, après la déraison sentimentale, à la deuxième figure de la déraison.

La déraison sentimentale de Camille est poussée à bout par Corneille, jusqu'à la mort ; de même la déraison morale d'Horace est poussée à bout, jusqu'au crime. Camille déraisonne par excès d'immoralité, en donnant toute la place à ses sentiments par rapport à son devoir, qui serait justement de ne pas trop leur en donner ; Horace déraisonne par excès de moralité, en donnant toute la place à son devoir, sans en laisser aucune pour ses sentiments. Cette opposition renvoie à l'opposition qui est faite dans la pièce entre deux types de caractères [775] : le caractère humain représenté par Camille et le caractère inhumain représenté par Horace, voire par Curiace — Curiace à Horace : *« Mais votre fermeté tient un peu du barbare. » (v. 456)* ; Sabine à Horace et Curiace *: « Sus donc ; qui vous retient ? Allez, cœurs inhumains, » (v. 657)*. Elle renvoie aussi à l'opposition entre les deux villes : les Albains qui seraient humains, et les Romains qui seraient inhumains — Curiace : *« Je rends grâces aux Dieux de n'être pas Romain, / Pour conserver encor quelque chose d'humain. » (v. 481-82)*. Ainsi le combat entre Curiace et Horace prend–il une autre dimension en étant la représentation du conflit entre deux mentalités et deux formes de déraison [776] que sont d'un côté l'humanité et la déraison sentimentale des Albains et de l'autre côté l'inhumanité et la déraison morale des Romains.

La victoire des Horaces sur les Curiaces est ainsi non pas tant celle du devoir sur les sentiments que celle de la déraison morale sur la déraison sentimentale, de l'inhumanité sur l'humanité.

Si la tragédie met l'accent sur le crime inhumain commis par Horace sur Camille sa sœur à la fin de l'acte IV, l'inhumanité finale c'est surtout le parricide, omniprésent du début à la fin de la pièce au travers d'abord du combat entre les Romains et les Albains puis entre les Curiaces et les Horaces, commis par Rome sur sa mère Albe :

<u>Sabine</u> : « Je crains notre victoire, autant que notre perte. / Rome, si tu te plains que c'est là te trahir, / [...] Ingrate, souviens-toi que du sang de ses Rois / Tu tiens ton nom, tes murs, et tes premières lois. / Albe est ton origine, arrête, et considère que tu portes le fer dans le sein de ta mère, » (v. 33, 53-56).

Valère à la fin de pièce dénonce l'excès de cette inhumanité en parlant de la « fureur » qui

775 « Leurs conduites [des personnage d'*Horace*] sont animées par deux principes contradictoires : un principe d'héroïsme et un principe d'humanisme. Le plus exceptionnel est évidemment le premier, incarné surtout par Horace, qui pour cette raison est le protagoniste de la pièce, à laquelle il donne son titre. [...] point de hasard, point d'imprévu : une logique surhumaine, qui ne craint pas de se présenter comme raison. [...] Il faudra le procès du cinquième acte pour qu'on trouve quelque excès dans son attitude. » Sherer, 1984, p. 56.

776 « Plus que l'affrontement des armes, c'est celui des principes moraux qui oppose Curiace à Horace. La langue du sentiment, que parle le premier, et celle de la gloire qu'emploie Horace, sont inintelligibles l'une pour l'autre. » Sherer, 1984, p. 57.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

vient de tuer Camille et que craignent désormais pour eux-mêmes les Romains :

Valère au Roi : « Arrêtez sa fureur et sauvez de ses mains, / Si vous voulez régner le reste des Romains, / Il y va de la perte ou du salut du reste. / [...] Il a sur nous un droit, et de mort, et de vie, / Et nos jours criminels ne pourront plus durer / Qu'autant qu'à sa clémence il plaira l'endurer. / [..] / Sauvez-nous de sa main, et redoutez les Dieux. » (V, 2, 1489-91, 1508-10, 1534).

Et finalement la victoire de l'inhumanité est relativisée et la raison reprend ses droits, entre déraison sentimentale et déraison morale, entre humanité et inhumanité, comme s'en fait l'écho le Vieil Horace :

Vieil Horace : « Retirons nos regards de cet objet funeste / Pour admirer ici le jugement céleste. / Quand la gloire nous enfle, il sait bien comme il faut / Confondre notre orgueil qui s'élève trop haut, / Nos plaisirs les plus doux ne vont point sans tristesse, / Il mêle à nos vertus des marques de foiblesse, / Et rarement accorde à notre ambition / L'entier et pur honneur d'une bonne action. » (V, 1, 1403-1410).

5.1.3.1.2— Les remises en cause du pouvoir

La remise en cause du pouvoir est la troisième figure de la déraison.

L'ordre dont il est question dans *Horace* n'est pas forcément celui des spectateurs. La distance semble d'ailleurs plus grande dans les tragédies, dont le sujet est souvent tiré de l'antiquité, que dans les comédies, dont le sujet est tiré de la vie contemporaine. Mais peu importe finalement car il s'agit d'un ordre universel valable en tous lieux [777] .

C'est Camille qui transgresse l'ordre du monde. D'une manière radicale. Et elle sera châtiée pour cela car il y va de l'équilibre de la société qui à la fin de la tragédie ne doit pas être remis en cause [778] . Mais auparavant Camille se retrouve seule contre tous car elle choisit ouvertement ses sentiments contre sa gloire :

Camille : « Excusez la vertu sous le nombre accablée. » (v. 1064) ; « Oui je lui ferai voir par d'infaillibles marques / Qu'un véritable amour brave la main des Parques, / Et ne prend point de lois de ces cruels tyrans / Qu'un astre injurieux nous donne pour parents. / [...] Dégénérons, mon cœur, d'un si vertueux père, / Soyons indigne sœur d'un si généreux frère, / C'est gloire de passer pour un cœur abattu / Quand la brutalité fait la haute vertu. » (v. 1195-98, 1239-42) ; « Rome, l'unique objet de mon ressentiment ! » (v. 1301).

À côté de Camille les autres personnages privilégient, dans leur conflit entre gloire et sentiment, la première en adoptant finalement « l'idéologie dominante » [779] .

[777] « Il fait le tableau d'une civilisation aussi éloignée que possible de celle que connaissent les spectateurs du Théâtre du Marais. [...] Dans quelle planète vivent donc tous ces gens-là ? Il faut répondre : dans l'ordre du tragique, et dans lui seul. Plus la distance est grande entre le monde barbare où vivent ces incroyables personnages et le monde policé des spectateurs, plus le conflit tragique apparaît comme d'une étrange nécessité. » Sherer, 1984, p. 54-55.

[778] « Pour celle-ci [Camille] le sentiment, avec ses nécessaires conséquences antisociales, est la valeur suprême. [...] Elle est punie parce qu'elle est totalement extérieure à l'univers de la gloire, et non pas partiellement comme était Curiace, et qu'ainsi elle peut en contester les valeurs de la façon la plus radicale. » Sherer, 1984, p. 57.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

<u>Curiace</u> : « L'occasion est belle, il nous faut la chérir, / Nous serons les miroirs d'une vertu bien rare : / Mais votre fermeté tient un peu du barbare. / [...] Je n'ai point consulté pour suivre mon devoir, / Notre longue amitié, l'amour, ni l'alliance, / N'ont pu mettre un moment mon esprit en balance, [...] J'ai le cœur aussi bon, mais enfin je suis homme. » (v. 454-56, 462-64, 468) ; « Je vais comme au supplice à cet illustre emploi, / Je maudis mille fois l'état qu'on fait de moi, / Je hais cette valeur qui fait qu'Albe m'estime, / Ma flamme au désespoir passe jusqu'au crime, / Elle se prend au Ciel, et l'ose quereller, / Je vous plains, je me plains ; mais il faut y aller. » (v. 537-542) ; « Que je souffre à mes yeux qu'on ceigne une autre tête / Des lauriers immortels que la gloire m'apprête, / Ou que tout mon pays reproche à ma vertu / Qu'il aurait triomphé si j'avais combattu, / Et que sous mon amour ma valeur endormie / Couronne tant d'exploits d'une telle infamie ! / [...] Et vivrai sans reproche, ou périrai sans honte. » (v. 551-56560) ; « Rigoureuse vertu dont je suis la victime, / Ne peux-tu résister sans le secours d'un crime ? [l'inconstance [780]] » (v. 595-96) ; <u>Sabine</u> : « Vous êtes ennemis en ce combat fameux, / Vous d'Albe, vous de Rome, et moi de toutes deux. » (645-46) ; « Je veux bien l'avouer ces Nouvelles m'étonnent, / Et je m'imaginais dans la Divinité / Beaucoup moins d'injustice, et bien plus de bonté. » (v. 932-33) ; « Dieux ! verrons-nous toujours des malheurs de la sorte ? / Nous faudra-t-il toujours en craindre de plus grands, / Et toujours redouter la main de nos parents ? » (v. 1052-54) ; « Cher époux, cher auteur du tourment qui me presse, » (v. 1383) [781] ; <u>Albains et Romains</u> : « Et ne pouvant souffrir un combat si barbare, / On s'écrie, on s'avance, enfin on les sépare. / [...] Demandent la bataille, ou d'autre combattants. » (v. 791-92, 810).

5.1.3.1.3— Les fausses nouvelles

Les fausses nouvelles correspondent à une quatrième figure, inédite [782] , de la déraison.

Plusieurs fausses nouvelles apparaissent dans *Horace*. Faux oracle donné à Camille — *« Albe et Rome demain prendront une autre face, / Tes vœux sont exaucés, elles auront la Paix, / Et tu seras unie avec ton Curiace, / Sans qu'aucun mauvais sort t'en sépare jamais. » (v. 195-98)* — avec un sens qu'elle voulait entendre [783] et qui trouve sa

[779] Sherer, 1984, p. 57.

[780] Curiace conserve sa vertu au prix du « crime » suprême selon l'éthique amoureuse contemporaine : l'inconstance, mais par patriotisme. Couton, 1980, p. 1565.

[781] Sabine est rachetée par les paroles du Roi — comme elles viennent de racheter Horace de son crime — qui la réintroduisent dans l'ordre du monde : « Sabine, écoutez moins la douleur qui vous presse, / Chassez de ce grand cœur ces marques de faiblesse, » (v. 1767-68).

[782] Il y avait bien une fausse nouvelle dans *Le Cid* qui concernait la mort de Rodrigue, née d'une méprise de Chimène qui dans sa précipitation n'avait pas laissé le temps à Don Sanche de s'expliquer.

[783] Camille comprend plus loin qu'elle s'est trompée elle-même par ce q'elle a trop voulu voir dans l'oracle : *« Un oracle jamais ne se laisse comprendre, / On l'entend d'autant moins que plus on croit l'entendre, » (v. 851-52).*

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

véritable signification à la fin dans la bouche du Roi : *« Je veux qu'un même jour témoin de leurs deux morts / En un même tombeau voie enfermer leurs corps. (v. 1781-82)*. Fausse paix entre Romains et Albains comme doute Camille : *« La Paix ! Et le moyen de croire un tel miracle ? » (v. 275)*. Fausse suspension du combat entre Horace et Curiace : *« Oui, mais d'autre côté les deux camps se mutinent, / Et leurs cris des deux parts poussés en même temps / Demandent la bataille ou d'autres combattants. / [...] Consultons des grands Dieux la Majesté sacrée, / Et voyons si ce change à leurs bontés agrée. » (v. 808-10, 815-16)*. Fausse défaite d'Albe et fausse fuite d'Horace : *« Rome est Sujette d'Albe, et vos fils sont défaits, / des trois les deux sont morts, son époux [de Sabine] seul vous reste. » (v. 994-95)*.

L'alternance de bonheurs et de malheurs, de bonnes nouvelles qui s'avèrent ensuite fausses, en une seule journée est posée dès le début de la pièce d'une manière prémonitoire par rapport à la puissance des événements à venir :

Camille : « Ce jour nous fut propice et funeste à la fois, / Unissant nos maisons, il désunit nos Rois ; / Un même instant conclut notre Hymen, et la guerre, / Fit naître notre espoir et le jeta par terre, / Nous ôta tout, sitôt qu'il nous eut tout promis, / Et nous faisant Amants, il nous fit ennemis. » (v. 173-178).

C'est plus que la raison ne peut en supporter comme le montre cet échange entre Sabine et Camille, l'une désirant encore croire en l'incroyable avant d'être à nouveau déçue, l'autre ne désirant plus croire en rien : *« Sabine : Et souffrons les douceurs d'une juste espérance. / [...] J'ose encore l'espérer. Camille : Moi, je n'espère rien. » (v. 856, 869)*. C'est de cette déraison faisant alterner les bonnes et les mauvaises nouvelles que naîtra la révolte de Sabine et de Camille dont on reparlera plus loin [784] :

Camille : « En vit-on jamais un [de sort] dont les rudes traverses / Prissent en moins de rien tant de faces diverses, / Qui fut doux tant de fois, et tant de fois cruel, / Et portât tant de coups avant le coup mortel ? / Vit-on jamais une âme en un jour plus atteinte / De joie et de douleur, d'espérance et de crainte, / Asservie en esclave à plus d'événements, / Et le piteux jouet de plus de changements ? » (IV, 4, 1203-10).

Et il faudra toute la sagesse due à son âge du Vieil Horace pour ramener un peu de raison après la mort de Camille

Tulle et le Vieil Horace : « Tulle — Ce coup [mort de Camille] est un peu rude à l'esprit le plus fort / Et je doute comment vous portez cette mort. / Le vieil Horace — Sire, avec déplaisir, mais avec patience. / Tulle — C'est l'effet vertueux de votre expérience. / Beaucoup par un long âge ont appris comme vous / Que le malheur succède au bonheur le plus doux ; / Peu savent comme vous s'appliquer ce remède, / Et dans leur intérêt toute leur vertu cède. » (V, 2, 1457-64).

5.1.3.2— Aspects de la folie

[784] Jacques Sherer met l'accent sur cette technique dramaturgique, créatrice de tragique. « Quand Camille les [retournements] résume dans son monologue du quatrième acte [scène 4], elle s'irrite de cette alternance régulière de bonheurs et de malheurs qui lui paraît dirigée contre elle-même et son irritation la mène bien vite à la révolte contre le destin, la famille, la patrie, qui entraîne l'événement central de la pièce. Si la cause secrète du geste de Camille est la succession des péripéties, la technique dramaturgique est devenue créatrice de tragique. » Sherer, 1984, p. 58-59.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

5.1.3.2.1— La fureur d'Horace : une quête de la raison

Ce que nous apprend *Horace* est que le véritable moteur de la tragédie est la quête de la raison qui naît de la déraison. C'est en cela que la tragédie s'oppose à la comédie dont le moteur est la quête de la vérité qui naît de la folie.

Dans *Horace* s'affrontent deux visions du monde : l'une humaine qui allie sentiments et héroïsme est celle de Curiace et de Valère à la fin de la pièce [785] , l'autre inhumaine qui est fondée sur la gloire est celle d'Horace et de son père, et est la seule dans la pièce à se poser comme raison et comme unique vertu :

Horace : « La solide vertu dont je fais vanité / N'admet point de foiblesse avec sa fermeté, / [...] Ce droit saint et sacré [servir l'État] rompt tout autre lien. » (v. 485-86, 497) ; « Et préfère du moins au souvenir d'un homme / Ce que doit ta naissance aux intérêts de Rome. » (v. 1299-1300) ; « Qui maudit son pays renonce à sa famille, » (v. 1328) ; Vieil Horace : « Qu'est-ceci, mes enfants ? écoutez-vous vos flammes, / Et perdez-vous encor le temps avec des femmes ? » (v. 679-80) ; « Mais enfin l'amitié n'est pas du même rang, / Et n'a point les effets de l'amour ni du sang. » (v. 957-58) ; « Il est de tout son sang comptable à sa patrie, » (v. 1027) ; « On pleure injustement des pertes domestiques / Quand on voit sortir des victoires publiques. » (v. 1176) ; « Souhaiter à l'État un malheur infini, / C'est ce qu'on nomme crime, et ce qu'il a puni. » (v. 1654-55).

Pour le camp des humanistes, la vision du monde qui prône la gloire seule est dangereuse et peut conduire à tous les excès, notamment comme le montre Valère à des actions de folie et de fureur dont le meurtre de Camille par Horace est un exemple qui pourrait s'étendre : *« Arrêtez sa fureur et sauvez de ses mains, / Si vous voulez régner, le reste des Romains, » (v. 1489-90).* Par contre pour le camp des « inhumanistes » la vision du monde qui allie sentiments et gloire n'est que faiblesse, même si elle ne conduit pas nécessairement à la trahison : *« La solide vertu dont je fais vanité / N'admet point de foiblesse avec sa fermeté, / [...] Ce droit saint et sacré [servir l'État] rompt tout autre lien. » (v. 485-86, 497)*.

Pour juger de ces deux visions du monde la question est alors de savoir où se situe la raison. Or la raison semble être plus du côté d'Horace que de Curiace ou de Valère. La raison en effet, comme le dit le Roi, est du côté du plus fort lorsqu'il a sa caution : *« Vis donc, Horace, vis, guerrier trop magnanime, / Ta vertu met ta gloire au-dessus de ton crime, / Sa chaleur généreuse à produit ton forfait, / D'une cause si belle il faut souffrir l'effet. » (v. 1759-62)*. Ainsi la « fureur » d'Horace n'est plus en fait qu'une « chaleur généreuse ». Et le mot raison retrouve son sens par la même occasion dans la bouche d'Horace : *(mettant la main à l'épée, et poursuivant sa sœur qui s'enfuit) « C'est trop, ma patience à la raison fait place. / Va dedans les Enfers plaindre ton Curiace ! » (IV, 5, 1319-20)*. Avant le Roi, le Vieil Horace avait suspendu son droit de vengeance sur son fils et pardonné le crime de sa fille Camille, pour des raisons personnelles comme il l'explique mais aussi pour l'État : *« Il [le père] n'use pas toujours d'une rigueur extrême, / Il épargne ses fils bien souvent pour soi-même ; / Sa vieillesse sur eux aime à se soutenir, / Et ne les*

[785] Camille est une révoltée contre le monde représenté par Horace.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

punit point de peur de se punir. » (v. 1435-38).

Et que dire, pour juger de ces deux visions du monde, de la conduite des humanistes, proche de la folie. Leurs appels à la fureur du Ciel et des enfers, ne sont pas faits pour leur redonner la raison. Comme cet appel de Curiace qui réclame la destruction du monde :

Curiace : « Que désormais le Ciel , les Enfers, et la Terre / Unissent leur fureur à nous faire la guerre, / Que les hommes, les Dieux, les Démons, et le Sort / Préparent contre nous un général effort ; / Je mets à faire pis en l'état où nous sommes / Le Sort, et les Démons, et les Dieux, et les hommes, / Ce qu'ils ont de cruel, et d'horrible, et d'affreux, / L'est bien moins que l'honneur qu'on nous fait à tous deux. » (v. 423-30),

étrangement prémonitoire d'un autre appel encore plus violent de Camille :

Camille : « Que cent Peuples unis des bouts de l'Univers / Passent pour la [Rome] détruire, et les monts, et les mers ! / Qu'elle-même sur soi renverse ses murailles, / Et de ses propres mains déchire ses entrailles : / Que le courroux du Ciel allumé par mes vœux / Fasse pleuvoir sur elle un déluge de feux. / Puissé-je de mes yeux y voir tomber ce foudre, / Voir ses maisons en cendre, et tes lauriers en poudre : / Voir le dernier Romain à son dernier soupir, / Moi seule en être cause, et mourir de plaisir. » (v. 1309-18).

5.1.3.2.2— Quiproquos, mensonges et illusions

Quiproquos, mensonges et illusions renvoient à la folie dans la mesure où ils participent au jeu de la vérité. Or ce n'est pas le cas ici, comme ce n'était pas le cas dans *Le Cid*, où le seul rôle du quiproquo, des mensonges ou des illusions est dramatique par l'entretien d'une tension.

Plusieurs fausses nouvelles sont données dans *Horace* — faux oracle, fausse paix entre Romains et Albains, fausse suspension du combat entre Horace et Curiace —, qui entretiennent un certain suspens.

Les quiproquos existent également. Au début de la pièce ils ne durent pas et sont vite réglés. Ainsi Julie se trompe sur la peine de Sabine — *« Et je vous consolais au milieu de vos plaintes, / Comme si notre Rome eût fait toutes vos craintes. » (v. 67-68)* — et sur la joie de Camille — *« C'est assez de constance en un si grand danger / Que de le voir, l'attendre, et ne point s'en affliger, / Mais certes c'en est trop d'aller jusqu'à la joie. » (v. 125-27)*. Mais ensuite apparaît au milieu de la pièce un quiproquo important qui concerne le combat entre les Horaces et les Curiaces. Julie qui ne reste pas jusqu'au bout du combat, fait un rapport incomplet sur la première moitié de celui-ci au Vieil Horace en lui décrivant la fuite d'Horace et la défaite de Rome qui provoque chez lui cet aveu de profonde déception : *« Non, non, cela n'est point, on vous trompe, Julie, / Rome n'est point sujette, ou mon fils est sans vie ; » (v. 994-95)*. Le dialogue qui s'ensuit entre Valère qui rapporte le reste de l'histoire à l'acte suivant et le Vieil Horace qui n'en connaît que la première moitié incomplète est de ce fait typique d'une erreur sur la vérité. Cependant le sens ici de ce jeu n'est pas comique car il ne joue pas sur une vérité cachée, mais il est tragique car il joue sur la montée dramatique qui doit aboutir à la glorification du héros :

Le Vieil Horace et Valère : Le Vieil Horace — « Vous redoublez ma honte et ma

en vertu de la loi du droit d'auteur.

confusion. / Certes l'exemple est rare, et digne de mémoire, / De trouver dans la fuite un chemin à la gloire. / Valère — Quelle confusion et quelle honte à vous / D'avoir produit un fils qui nous conserve tous, / Qui fait triompher Rome, et lui gagne un Empire ? / À quels plus grands honneurs faut-il qu'un père aspire ? /Le Vieil Horace — Quels honneurs, quel triomphe, et quel Empire enfin, / Lorsque Albe sous ses lois range notre Destin ? / Valère —Que parlez-vous ici d'Albe et de sa victoire ? / Ignorez-vous encor la moitié de l'histoire ? / Le Vieil Horace —Je sais que par sa fuite il a trahi l'État. / Valère — Oui, s'il eût en fuyant terminé le combat ; / Mais on a bientôt vu qu'il ne fuyait qu'en homme / Qui savait ménager l'avantage de Rome. / Le Vieil Horace —Quoi, Rome donc triomphe ! Valère — Apprenez, apprenez / La valeur de ce fils qu'à tort vous condamnez. » (v. 1086-1102).

5.2— Analyse lexicologique

5.2.1— La démarche onomasiologique

La démarche onomasiologique en contexte dans une perspective synchronique au XVIIe siècle va nous conduire dans un premier temps à étudier le champ générique englobant les mots *folie* et *déraison* puis dans un second les gloses qui peuvent se substituer aux mots du champ.

5.2.1.1— Le champ générique englobant *folie* et *déraison* (132, 403+2) [786]

L'arbre onomasiologique de la folie et de la déraison que nous présentons pour *Horace* — *Annexe 29* — a été construit en nous appuyant sur la structure onomasiologique déjà élaborée en langue pour un locuteur du XXe siècle à partir de la notion ″changements humains hors norme″.

Dans cette représentation onomasiologique en arbre de la folie et de la déraison, les mots de la déraison sont au centre — [point de vue social et connotation péjorative] — alors que les mots de la folie occupent la périphérie — [point de vue médical et connotation neutre], [point de vue social et connotation positive].

Le champ onomasiologique ″Changements humains hors norme″ est constitué dans *Horace* de cent trente-deux lexèmes distincts représentés dans quatre cent trois occurrences du texte de l'édition de référence et dans deux occurrences des variantes : dix-huit lexèmes pour la folie présents dans trente-deux occurrences et cent quatorze lexèmes pour la déraison présents dans trois cent soixante et onze occurrences (plus deux variantes). Nous commencerons par la déraison et nous poursuivrons par la folie pour décrire le texte de Corneille en suivant l'arbre onomasiologique ″Changements humains hors norme″ en allant des axes généraux aux axes spécifiques et en recherchant

[786] **Nous donnons deux indications en chiffre pour chacun des niveaux de l'analyse sémique. Le premier chiffre correspond au nombre de parasynonymes et le deuxième au nombre d'occurrences, deux chiffres obtenus par cumul des chiffres des niveaux inférieurs augmentés du chiffre du niveau étudié. Les variantes sont comptées à part de l'édition originale après le signe « + ».**

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

pour chaque sème les lexèmes correspondants utilisés par Corneille. C'est effet la déraison qui est ici omniprésente.

5.2.1.1.1— La déraison (114, 371+2)

La déraison est située dans la partie centrale de l'arbre onomasiologique « Changements humains hors norme ». Elle est représentée par des lexèmes appartenant à la classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation péjorative//.

L'archilexème pour cette classe est le terme *coup (1)* : « Acte frappant, extraordinaire, accompli par qqn, {en bien ou} en mal (auj. en ce sens fam. ou péjor.) » [787] qui renvoie à l'acte négatif principal qui est le fondement de la pièce, à savoir le meurtre de Camille par Horace :

(Valère demandant au Roi la mort d'Horace qui a commis un fratricide et dont il craint pour lui et les autres Romains, aussi criminels que Camille car pleurant aussi la mort de quelqu'un, la même violence) « Je pourrais ajouter aux intérêts de Rome [788] / Combien un pareil coup est indigne d'un homme ; / Je pourrais demander qu'on mît devant vos yeux / Ce grand et rare exploit [cadavre de Camille] d'un bras victorieux. » (1511-14)

Le coup d'Horace, l'assassinat de Camille, peut être décrit à la lumière de celui de Rodrigue, l'assassinat du Comte, dans *Le Cid*, dont il se fait l'écho.

Tout d'abord le fratricide commis par Horace est aussi grave que le crime commis par Rodrigue, et pourtant ils sont pardonnés par un Roi dont le pouvoir s'affirme de plus en plus à travers sa justice comme le souligne Tulle [789] *: « J'aime à la rendre à tous, à toute heure, en tous lieux, / C'est par elle qu'un Roi se fait un demi-Dieu, » (v. 1477-78)*.

Ensuite si le coup d'Horace renvoie à celui de Rodrigue dans sa forme négative — *(Rodrigue à son père dans Le Cid)* « *Souffrez qu'en liberté mon désespoir éclate, / Assez et trop longtemps votre discours le flatte, / Je ne me repens point de vous avoir servi, / Mais rendez-moi le bien que ce coup m'a ravi, » (v. 1055-58)*, la structure du *Cid* et d'*Horace* divergent aussi. En effet *Le Cid* était clôt dès le début de la pièce par le meurtre du Comte alors qu'*Horace* ne se clôt qu'à la fin de la pièce par le meurtre de Camille. De plus la motivation d'Horace pour le meurtre de sa sœur pourrait trouver son origine dans ce vers 1055 de Rodrigue : « *Souffrez qu'en liberté mon désespoir éclate, »* qui fait penser à Camille réclamant le droit de laisser paraître sa douleur à la mort de Curiace devant son frère qui la tue : « *Rends-moi Curiace, ou laisse agir ma flamme. » (v. 1280)*.

Enfin ce coup négatif d'Horace est précédé de son pendant positif dans le combat [790]

787 Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

788 « Je pourrais ajouter, pour la défense des intérêts de Rome etc. »

789 Dans *Clitandre* qui est une comédie, au contraire la tentative de régicide de Pymante marque sa condamnation par un Roi dont le pouvoir est remis en cause.

790 Voir du côté de la folie, [point de vue social et connotation positive].

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

contre les Curiaces, alors que dans *Le Cid* le coup de Rodrigue, également double, est d'abord positif pour sa gloire, puis négatif pour son amour.

Nous nous placerons successivement du côté du « manquement à la raison » puis du « manquement à la morale ».

L'amour dans *Horace*, comme dans *Le Cid*, n'est pas déraisonnable en lui-même mais il l'est dans son rapport hiérarchique à l'honneur : c'est le fait de faire passer son amour avant son honneur qui est déraisonnable. Ainsi il n'est pas « raisonnable » pour Camille de se lamenter alors que son frère vient de remporter la victoire sur les Curiaces pour la gloire de Rome. Comme cela ne l'est pas non plus, de manière moins accentuée et provocatrice, pour Sabine et pour Curiace.

Aussi les sentiments dans leur opposition à l'honneur sont-ils déraisonnables, *déraisonnable* entendu dans un sens large comme "manquement à la morale" et comme "manquement à la raison", quand ils conduisent au non-respect mais aussi quand ils atteignent certains excès comme désir ou comme sentiment. Et pour décrire les lexèmes de la déraison nous nous placerons successivement du côté de la morale puis de la raison en étudiant à la fois ce que peuvent être des conduites non respectueuses et des conduites exprimant l'excès des désirs ou des sentiments. Pour cela nous distinguerons deux sous-classes : la première concerne les //changements humains hors norme du point de vue social à connotation péjorative par manquement à la morale// et la seconde les //changements humains hors norme du point de vue social à connotation péjorative par manquement à la raison//.

5.2.1.1.1.1— Le manquement a la morale (34, 104)

La déraison par [manquement à la morale] est représentée par des lexèmes appartenant à la sous-classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation péjorative par manquement à la morale//.

Les archilexèmes (2, 15)

Les archilexèmes pour cette sous-classe sémantique correspondent aux lexèmes mésogénériques. Le terme *crime (14)* « Manquement très grave à la morale. » ressort [791] :

1 <u>Curiace</u> : (à Camille se plaignant de son devoir qui est de mourir de douleur ou de la main d'Horace) « Ma flamme au désespoir passe jusques au <u>crime</u>, / Elle se prend au Ciel, et l'ose quereller, [Elle se prend aux Dieux, qu'elle ose quereller. 1641-1657] / Je vous plains, je me plains ; mais il faut y aller. » (v. 540-42) ; (à Camille, renonçant à sa foi pour qu'elle ne l'aime plus) « En faut-il plus encor ? je renonce à ma foi. / Rigoureuse vertu dont je suis la victime, / Ne peux-tu résister

[791] Le terme *crime* a une place importante dans *Horace* avec vingt-neuf occurrences différentes pour trois sens du côté du [manquement à la morale] : en plus de "manquement très grave à la morale" comme archisémème (14 occurrences), il y a "infraction que les lois punissent d'une peine afflictive ou infamante" (11 occurrences) du côté du [non-respect des lois, des règles ou des conventions] et "assassinat, meurtre" (4 occurrences) du côté de [l'expression des inclinations au meurtre], comme sémèmes spécifiques.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

sans le secours d'un crime ?" (595-96) ; (réponse de Camille à Curiace, essayant de l'empêcher d'aller combattre pour Albe contre ses frères et de commettre un fratricide (v. 600)) : « Ne fais point d'autre crime [trahison [792]], et j'atteste les Dieux / Qu'au lieu de t'en haïr, je t'en aimerai mieux ;" (v; 597-98). ? Horace : (au Roi qui lui demande de se défendre devant les accusations de Valère) « C'est crime qu'envers lui [le Roi] se vouloir excuser, / Notre sang est son bien, il en peut disposer, / Et c'est à nous de croire, alors qu'il en dispose / Qu'il ne s'en prive point sans une juste cause. » (v. 1541-42). Valère et les Romains : (au Roi Tulle en parlant des pleurs des Romains) « Si c'est offenser Rome, et que l'heur de ses armes [Horace] / L'autorise à punir ce crime de nos larmes, / Quel sang épargnera ce barbare vainqueur / Qui ne pardonne pas à celui de sa sœur, » (v. 1499-1502). 2 Camille : (à Julie qui lui explique qu'elle peut changer d'Amant, à la différence de Sabine qui est mariée) « Donnez-moi des conseils qui soient plus légitimes, / Et plaignez mes malheurs sans m'ordonner de crimes. » (v. 151-52) ; (Julie à Camille) : Quoi ? vous appelez crime un change raisonnable ? (v. 155) ; (Sabine à Camille qui lui dit que des frères ne sont rien au regard d'un époux, v. 882) « C'est crime qu'opposer des liens volontaires / À ceux que la naissance a rendus nécessaires. » (v. 911-12) ; (seule après voir appris de Valère, amoureux de Camille, la mort de son Amant, se rappelant la suite des événements contradictoires) « Rome semble vaincue, et seul des trois Albains, / Curiace en mon sang n'a point trempé ses mains ; / Ô Dieux, sentais-je alors des douleurs trop légères, [Dieux ! sentais-je point lors 1641-1657 ; Ne sentais-je point lors 1660] / Pour le malheur de Rome et la mort de deux frères, / Et me flattais-je trop quand je croyais pouvoir [Me flattais-je point trop quand 1641-1657 ; Ne me flattais-je point quand 1660] / L'aimer encor sans crime, et nourrir quelque espoir ? » (v. 1217-22) ; (seule après voir appris de Valère la mort de son Amant) « En un sujet de pleurs si grand, si légitime, / Se plaindre est une honte, et soupirer un crime / Leur brutale vertu [on (v. 1232)] veut qu'on s'estime heureux, / Et si l'on

[792] ***Il faut étudier le sens de ce vers en le comparant au précédent. Voici l'échange entre Curiace et Camille : « Curiace — Rigoureuse vertu dont je suis la victime, / Ne peux-tu résister sans le secours d'un crime ? / Camille — Ne fais point d'autre crime, et j'atteste les Dieux / Qu'au lieu de t'en haïr, je t'en aimerai mieux ; » (v. 595-98). La discussion est relancée d'un interlocuteur à l'autre par le mot crime qui peut prendre trois sens. Pour Curiace tout d'abord crime a le premier sens "d'infidélité" : « En faut-il encor ? je renonce à ma foi. » (v. 590). Cependant Camille ne pourrait sans doute soutenir qu'elle « l'en aimera mieux » s'il l'abandonne. C'est qu'en fait elle donne aussi un deuxième sens au mot crime qui recouvre pour elle une "trahison" à laquelle elle encourage ensuite son amant : « Pourquoi suis-je Romaine, ou que n'es-tu Romain ? / Je te préparerais des lauriers de ma main, / Je t'encouragerais au lieu de te distraire, / Et je te traiterais comme j'ai fait mon frère. » (v. 601-04). Déjà auparavant elle lui avait proposé de refuser l'honneur de se battre pour Albe, par amour pour elle : « Non je te connais mieux, tu veux que je te prie, / Et qu'ainsi mon pouvoir t'excuse à ta Patrie. » (v. 543-44). Curiace avait refusé au nom de sa gloire et de l'honneur d'avoir été choisi. Ainsi Camille propose d'échanger « l'inconstance par patriotisme » — l'expression est de Georges Couton (Couton, 1980, p. 1565) — de Curiace, qui est un [manquement à la morale], par une trahison, qui est une [infraction que les lois punissent]. Ce qui semble plus grave. Enfin il faut mentionner un troisième sens du terme crime, celui "d'assassinat" ou de "fratricide". Il faut alors comprendre la construction « Ne fais point d'autre crime » comme non pas renvoyant à ce qui précède — « Ne fais point d'autre crime que celui-ci qui est une trahison » — mais à ce qui suit — « Ne fais point d'autre crime, un autre crime qui serait un fratricide » — : « Oui, je te chérirai tout ingrat et perfide, / Et cesse d'aspirer au nom de fratricide. » (v. 599-600). Crime prend ainsi successivement trois sens du côté du [manquement à la morale]: le premier sens générique de "manquement à la morale", et les deux autres spécifiques de "non-respect des lois" et "d'expression des désirs de meurtre".***

en vertu de la loi du droit d'auteur.

n'est barbare l'on n'est point généreux. » (v. 1235-38) ; (Le Vieil Horace à Valère qui reproche à Horace devant le Roi le crime de Camille pour des pleurs versés) « Il [Horace] ne prend intérêt qu'aux crimes de sa race, / Qui n'est point de son sang ne peut faire d'affront » (v. 1676-77). Sabine : (à Horace qui vient de tuer Camille parce qu'elle pleurait son Amant) « Nos crimes sont pareils ainsi que nos misères, / Je soupire comme elle, et déplore mes frères, » (v. 1343-44) ; (à Horace qui vient de tuer Camille, l'invitant à pleurer avec elle ses frères tués et le provoquant pour qu'il la tue aussi) « Mêle tes pleurs aux miens. Quoi ? ces lâches discours / N'arment point ta vertu contre mes tristes jours ; / Mon crime redoublé n'émeut point ta colère ? / Que Camille est heureuse ! elle a pu te déplaire, / Elle a reçu de toi ce qu'elle a prétendu, / Et recouvre là-bas tout ce qu'elle a perdu. » (v. 1377-82) ; (seule alors qu'Horace a préféré s'enfuir) « Ô colère, ô pitié sourdes à mes désirs ! / Vous négligez mon crime, et ma douleur vous lasse, / Et je n'obtiens de vous, ni supplice ni grâce. / Allons-y par nos pleurs faire encore un effort, / Et n'employons après que nous à notre mort. » (v. 1398-1402) ; (au Roi, réclamant un arrêt de mort) « Sire délivrez-moi par un heureux trépas / Des crimes de l'aimer [Horace], et de ne l'aimer pas » (v. 1621-22).

À côté de crime un autre termes apparaît : *faute (1)* « Manquement à la règle morale ; mauvaise [793] action. » :

Sabine : (à Horace après qu'il ait tué Camille) « Je soupire comme elle, et déplore mes frères, / Plus coupable en ce point contre tes dures lois, / Qu'elle n'en pleurait qu'un, et que j'en pleure trois : / Qu'après son châtiment ma faute continue. » (v. 1344-47)

Les crimes touchant à la morale concernent essentiellement Camille et Sabine, et à un degré moindre Curiace et les Romains dont fait partie Valère. Par contre Horace est ici exempt de crime, lui qui commet le seul crime de sang contre Camille. L'on a donc une opposition entre deux groupes, la « faute » des premiers étant de pleurer et de souffrir que leurs sentiments les envahissent.

Camille considère comme un crime le change amoureux (v. 151), provoquant l'étonnement de Julie pour qui il y a des « changes raisonnables » (v. 155). Avant elle, le change était pour Rodrigue dans *Le Cid* une « infamie » (*Le Cid*, v. 1073), sa position provoquant l'opposition de son père contre de telles « foiblesses » (*Le Cid*, v. 1067) : « *Nous n'avons qu'un honneur, il est tant de maîtresses ; » (Le Cid*, *v. 1068)*. Camille craint également, si Curiace devait tuer les Horaces, de commettre un crime en aimant l'assassin de ses frères (v. 1217) : il s'agit ici de l'histoire de Chimène qui se débat avec son crime qui est d'aimer l'assassin de son père. Cependant Camille échappe à son crime par la mort en se plaignant auprès de son frère que verser des pleurs sur son Amant est un crime pour ce « on », derrière lequel il y a le Vieil Horace, Horace, et Rome, qui voudrait qu'elle se réjouisse de la victoire de son frère qui l'a tué (v. 1232).

Le crime de Sabine se rapproche de celui de Camille et le prolonge : elle pleure ses frères au lieu de se réjouir de la victoire d'Horace, elle fait passer ses sentiments personnels avant l'État, avant Rome (*crime* v. 1343, v. 1377 ; *faute* v. 1344). Comme Camille, Sabine provoque Horace pour qu'il la tue (v. 1398), seulement cette fois, Horace

[793] *Mauvais* renvoie « usage mauvais, excessif des inclinations, des désirs ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

préfère s'enfuir plutôt que de laisser parler sa vertu : « *À quel point ma vertu devient-elle réduite ! / Rien ne la saurait plus garantir que la fuite. » (v. 1395-96)*. Cependant les crimes de Sabine sont aussi contradictoires et insolubles si ce n'est par la mort : le crime d'aimer l'assassin de ses frères [794] et le crime de ne pas aimer son époux (v. 1621). Mais l'orgueil et l'honneur de Sabine, malgré cet « effroyable état » (v. 1615) ont le dessus sur ses sentiments et si elle réclame la mort c'est pour sauver Horace en rachetant sa faute par son sacrifice et conserver ainsi sa vaillance à Rome [795] : « *Si je puis par mon sang apaiser la colère / Des Dieux qu'a pu fâcher sa vertu trop sévère, / Satisfaire en mourant aux Mânes de sa sœur, / Et conserver à Rome un si bon défenseur. » (v. 1627-1630)*.

Curiace semble se laisser aller à l'amour passionné, capable de s'en prendre à tout et à tous pour arriver à ses fins (v. 540), mais son honneur reprend vite le dessus dans les vers suivants où il accepte, malgré les tentatives de Camille pour le faire renoncer, le combat contre les Horaces pour défendre sa ville Albe : « *Et vivrai sans reproche, ou périrai sans honte. » (v. 560)*. Et ensuite pour se protéger, car il se défend mal contre l'amour de Camille, il va même jusqu'au crime en renonçant à sa foi (v. 595) pour mériter sa colère contre laquelle il pense mieux pouvoir défendre son honneur [796].

Valère fait un crime également des pleurs versés et il craint pour presque tous les Romains qui ont perdu un parent dans le camp adverse la vengeance d'Horace (v. 1499). Il s'en ouvre devant le Roi alors qu'Horace refuse de se défendre, acceptant le verdict du Roi : « *Ce que vous en croyez me doit être une loi. » (v. 1537)*.

Les lexèmes spécifiques (32, 89)

On distinguera les lexèmes dépendant du sème générique [non-respect] et ceux du sème générique [l'expression des désirs ou des inclinations].

[Non-respect] (22, 63)

C'est l'honneur, en conflit avec les sentiments, qui entraîne des conduites déraisonnables de [non-respect]. L'amour est en effet considéré dans un rapport hiérarchique à l'honneur où ce n'est plus d'avoir trop d'amour qui est déraisonnable, mais de faire passer ses sentiments avant son devoir. La conséquence en est, comme pour *Le Cid* et à l'inverse des comédies comme *Mélite* et *Clitandre*, l'importance prise par le [non-respect] du côté du [manquement à la morale] par rapport aux [excès de sentiment] du côté du [manquement à la raison].

[794] On l'a vu c'est le crime auquel échappe Camille par la mort et c'est le crime que fuit Chimène en recherchant la mort de Rodrigue dans *Le Cid*.

[795] Conserver Rodrigue à l'État, c'est l'idée similaire développée dans *Le Cid* lorsque l'Infante demande à Chimène d'arrêter la poursuite de sa vengeance. Mais dans *Horace* Sabine ne semble pas parler de vengeance, alors que Camille poursuit son frère pour le meurtre de son Amant avec l'affirmation de sa morale donnant la primauté des liens du mariage sur ceux du sang (v. 882).

[796] « Curiace conserve sa vertu au prix du "crime" suprême selon l'éthique contemporaine : l'inconstance, mais par patriotisme. Ce très curieux passage n'a pas été utilisé comme il le devrait par les commentateurs. » Couton, 1980, p. 1565.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

[Non-respect des autres ou de soi : humiliation] (9, 24)

Comme dans *Le Cid* il est question d'une humiliation primordiale qui supporte le drame de la pièce. Mais si dans *Le Cid* cet acte intervenait au début de la pièce avec l'humiliation par le Comte de Don Diègue suivie de la mort du Comte assassiné par Rodrigue qui entraîne l'humiliation de Chimène, il intervient dans *Horace* vers la fin de celle-ci avec l'humiliation par Camille d'Horace suivie de la mort de Camille assassinée par son frère qui doit supporter cette nouvelle humiliation. L'humiliation par Camille d'Horace, qui se double d'une humiliation similaire de Sabine et de Valère sans conséquence pour eux, tient dans sa réclamation du droit de se plaindre et de faire passer ses sentiments avant son devoir, chose que lui refuse son frère au nom de l'honneur ; elle tient aussi à la nature horrible du crime d'Horace et aux liens de parenté entre eux. L'on peut alors distinguer des points de vue qui sont fonction de l'implication des personnages par rapport à cette revendication : celui de Camille, de Sabine, du Vieil Horace, et de Julie. L'humiliation primordiale d'Horace par Camille sera précédée dans les exemples de la lettre « *A* ». Elle sera suivie de l'humiliation d'Horace due au fratricide qu'il a commis et qui sera précédée dans les exemples de la lettre « *B* ». D'autres humiliations seront précédées de la lettre « *C* ». Humiliations et points de vue expriment des traits sémiques distincts apportés par le contexte.

Le [non-respect des autres ou de soi : humiliation] occupe tout d'abord une place importante dans *Horace* au travers des deux termes *affront (5)* « Offense faite publiquement avec la volonté de marquer son mépris et de déshonorer ou d'humilier. » et *honte (5)* « Déshonneur humiliant. »

— affront

A "Le choix de Camille" [797]

1 + "? Le point de vue du Vieil Horace"

(le Vieil Horace à Valère qui craint la colère d'Horace pour lui) « Tu peux pleurer, Valère, et même aux yeux d'Horace, / Il ne prend intérêt qu'aux crimes de sa race, / Qui n'est point de son sang ne peut faire d'<u>affront</u> / Aux lauriers immortels qui lui ceignent le front. » (v. 1675-78)

2 + "Le point de vue de Julie"

(Julie à Sabine alors que le peuple veut séparer les combattants) « La gloire de ce choix leur est si précieuse, / Et charme tellement leur âme ambitieuse, / Qu'alors qu'on les déplore, ils s'estiment heureux, / Et prennent pour <u>affront</u> la pitié qu'on a d'eux. / Le trouble des deux camps souille leur Renommée, » (v. 799-803)

C "Autres humiliation"

+ "? Le point de vue du Vieil Horace"

(le Vieil Horace à Sabine) « Et j'ai vu leur honneur croître de la moitié, / Quand ils ont des deux camps refusé la pitié. / Si par quelque foiblesse ils l'avaient mendiée, / Si leur haute vertu ne l'eût répudiée, / Ma main bientôt sur eux m'eût vengé hautement / De l'<u>affront</u> que m'eût fait ce mol consentement. » (v. 965-70) ;

[797] Entre « " » les traits sémiques apportés par le contexte.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

(le Vieil Horace à Camille et à Sabine, croyant qu'Horace a fui) « Pleurez l'autre [Horace et non ses deux frères morts], pleurez l'irréparable affront / Que sa fuite honteuse imprime à notre front, / Pleurez le déshonneur de toute notre race, / Et l'opprobre éternel qu'il laisse au nom d'Horace. » (v. 1017-20) ; (le Vieil Horace au Roi, considérant qu'Horace est innocent) « J'aime trop l'honneur, Sire, et ne suis point de rang / À souffrir ni d'affront ni de crime en mon sang. » (v; 1661-62)

— honte

A "Le choix de Camille"

1 + "Le point de vue du Vieil Horace"

(le Vieil Horace au Roi) « On craint qu'après sa sœur il [Horace] n'en maltraite d'autres ! / Sire, nous n'avons part qu'à la honte des nôtres, / Et de quelque façon qu'on puisse agir, / Qui ne nous touche point ne nous fait point rougir. » (v. 1671-74)

2 + "Le point de vue de Camille"

(Camille seule alors qu'elle vient d'apprendre d'Horace l'issue du Combat et la mort de son Amant) « En un sujet de pleurs si grand, si légitime, / Se plaindre est une honte, et soupirer un crime, / Leur brutale vertu veut qu'on s'estime heureux, / Et si l'on n'est barbare l'on n'est point généreux. » (v. 1235-1238)

B "Le crime d'Horace"

+ "Le point de vue du Vieil Horace"

(le Vieil Horace à son fils après le meurtre de Camille) « Je ne plains point Camille, elle était criminelle, / Je me tiens plus à plaindre, et je te plains plus qu'elle : / Moi, d'avoir mis au jour un cœur si peu romain, / Toi, d'avoir par sa mort déshonoré ta main. / Je ne la trouve point injuste ni trop prompte, / Mais tu pouvais mon fils t'en épargner la honte, / Son crime, quoique énorme et digne du trépas, / Était mieux impuni, que puni par ton bras. » (v. 1411-18)

C "Autres humiliation"

1 + "Le point de vue de Curiace"

? (Curiace à Camille qui essaie de le faire renoncer à son combat contre les Horaces) « Tu [Albe] m'as commis ton sort, je t'en rendrai bon compte, / Et vivrai sans reproche, ou périrai sans honte. [ou finirai sans honte. 1641-1657] » (v. 559-60)

+ "Le point de vue d'Horace"

(Horace à sa femme qui réclame, après Camille qu'il vient de tuer, le droit de pleurer ses frères) « C'est à toi d'élever tes sentiments aux miens, / Non à moi de descendre à la honte des tiens. » (v. 1353-54)

+ "Le point de vue du Vieil Horace"

? (le Vieil Horace à Sabine, alors qu'il croit qu'Horace a fui et que les Curiaces sont vainqueurs) « Vous n'avez pas encore de part à nos misères, / [...] Vos frères sont vainqueurs, quand nous sommes trahis, / Et voyant le haut point où leur gloire se monte, / Vous regardez fort peu ce qui nous vient de honte. » (v. 1039, 1042-44)

2 + "Le point de vue de Sabine"

en vertu de la loi du droit d'auteur.

? (Sabine au Vieil Horace qui vient d'apporter la nouvelle du début du combat entre Horaces et Curiaces, envisageant de mourir) « Nous pourrions aisément faire en votre présence / De notre désespoir une fausse constance, / Mais quand ont peut sans <u>honte</u> être sans fermeté, / L'affecter au dehors c'est une lâcheté : [La vouloir contrefaire c'est une lâcheté ; 1641-1657)] / L'usage d'un tel art nous le laissons aux hommes, / Et en voulons passer que pour ce que nous sommes. » (v. 939-944)

À côté de ces deux termes importants il faut ensuite remarquer *déshonneur (2)* : « 1. Perte de l'honneur. 2. Un déshonneur : ce qui cause le déshonneur. », *ignominie (1)* « 1. Déshonneur extrême causé par un outrage public, une peine, une action infamante. 2. Caractère de ce qui déshonore. 3. Une ignominie : action ignominieuse. », *infamie (2)* « 1. Vx ou dr. Flétrissure sociale ou légale faite à la réputation de qqn. 2. {Littér. Caractère d'une personne infâme [infâme : Vx Qui est bas et vil.], vile. [vile : Qui inspire le mépris.]} — Caractère infâme [infâme : Qui entraîne une flétrissure morale.] d'une chose. 3. Littér. Une, des infamies. Action, parole infâme. », *offense (3)* « 1. Parole ou action qui offense, qui blesse quelqu'un dans son honneur, dans sa dignité. 2. Spécialt Outrage (envers un chef d'État). », *outrage (2)* « Offense ou injure extrêmement grave (de parole ou de fait). » ou « Offense, atteinte à l'honneur. » [798] , *sacrilège (1)* « Profanation du sacré (1., 1°), acte d'irrévérence grave envers {les objets, les lieux}, les personnes revêtues d'un caractère sacré. », *tache (1)* « Fig. Souillure morale. {— (1560) Chose impure, contraire à la religion.} » :

A “Le choix de Camille”

1 + “Le point de vue d'Horace”

(Horace à sa sœur qui réclame le droit de pleurer son Amant) « Ô Ciel, qui vit jamais une pareille rage ! / Crois-tu donc que je sois insensible à l'<u>outrage</u>, / Que je souffre en mon sang ce mortel <u>déshonneur</u> ? / Aime, aime cette mort [Curiace] qui fait notre bonheur, » (v. 1295-98) ; ; (Horace à sa femme qui réclame le droit de pleurer ses frères) « C'est à toi d'élever tes sentiments aux miens, / Non à moi de descendre à la honte des tiens. / [...] Es-tu de mon honneur si mortelle ennemie, / Que je te plaise mieux couvert d'une <u>infamie</u> ? [Que te plaise mieux tombé dans l'infamie ? 1641-1657] / Sois plus femme que sœur, et te réglant sur moi / Fais-toi de mon exemple une immuable loi. » (v. 1353-54, 1359-62)

B “Le crime d'Horace”

+ “Le point de vue d'Horace”

(Horace au Vieil Horace qui lui a dit qu'il aurait pu s'épargner la honte du crime de Camille, même si ce crime était juste) « Reprenez tout ce sang de qui ma lâcheté [Reprenez votre sang 1641-1657] / A si brutalement souillé la pureté ; [A si mal à propos souillé 1641-1657] / Ma main n'a pu souffrir de crime en votre race, / Ne souffrez point de <u>tache</u> en la maison d'Horace. » (v. 1425-28)

C “Autres humiliation”

1 + “Le point de vue de Curiace”

? (Curiace à Camille qui essaie de le faire renoncer à son combat contre les

[798] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Horaces) « Que je souffre à mes yeux qu'on ceigne une autre tête / Des lauriers immortels que la gloire m'apprête, / Ou que tout mon pays reproche à ma vertu / Qu'il aurait triomphé, si j'avais combattu, / Et que sous mon amour ma valeur endormie [Et que par mon amour 1641-1657] / Couronne tant d'exploits d'une telle infamie ! » (v. 551-56) ; (Curiace à Camille qui essaie de le faire renoncer à son combat contre les Horaces, menaçant) « Allez, ne m'aimez plus, ne versez plus de larmes, / Ou j'oppose l'offense à de si fortes armes : / Je me défendrai mieux contre votre courroux, / Et pour le mériter, je n'ai plus d'yeux pour vous. / Vengez-vous d'un ingrat, punissez un volage. / Vous ne vous montrez point sensible à cet outrage ! / Je n'ai plus d'yeux pour vous, vous en avez pour moi ! / En faut-il plus encor ? je renonce à ma foi. » (v. 587-94)

+ "Le point de vue d'Horace"

? (Horace à Sabine qui lui demande de renoncer à son combat ou de la tuer avant) « Que t'ai-je fait, Sabine, et qu'elle est mon offense, [Femme, que t'ai-je fait, et qu'elle est mon offense, 1641-1657] / Qui t'oblige à chercher une telle vengeance ? » (v. 667-68) ; (le Vieil Horace à Camille et à Sabine, croyant qu'Horace a fui) « Pleurez l'autre [Horace et non ses deux frères morts], pleurez l'irréparable affront / Que sa fuite honteuse imprime à notre front, / Pleurez le déshonneur de toute notre race, / Et l'opprobre éternel qu'il laisse au nom d'Horace. » (v. 1017-20) ; (Horace à Tulle qui lui demande de se défendre contre les accusations de Valère) « Un homme tel que moi voit sa gloire ternie / Quand il tombe en péril de quelque ignominie, / Et ma main aurait su déjà m'en garantir, / Mais sans votre congé mon sang n'ose sortir, » (v. 1583-86)

+ "Le point de vue de Valère"

(Valère à Tulle demandant justice pour le meurtre de Camille) « Vous avez à demain remis le sacrifice, / Pensez-vous que les Dieux , vengeurs des innocents, / D'une main parricide acceptent de l'encens ? / Sur vous ce sacrilège attirerait sa peine, / Ne le considérez qu'en objet de leur haine, / Et considérez avec nous qu'en tous ces trois combats / Le bon Destin de Rome a plus fait que son bras, » (v. 1520-26) ;

2 + "Le point de vue de Sabine"

? (Sabine seule, s'adressant aux Dieux, alors que le combat entre les Horaces et les Curiaces est près de commencer) « C'est là donc cette paix que j'ai tant souhaitée ! / [...] Et de qu'elle façon punissez-vous l'offense / Si vous traitez ainsi les vœux de l'innocence ? » (v. 759, 763-64)

Le [non-respect des autres ou de soi : humiliation] est au cœur de la pièce car *Horace*, comme *Le Cid*, est un drame du déshonneur. Celui subi par Horace est causé d'abord par Camille, Sabine et Valère qui le provoquent par la force de leurs sentiments, puis par le meurtre de Camille sa sœur alors qu'il fuit les deux autres. En effet l'honneur perdu doit être retrouvé. Il est cependant aussi question d'autres déshonneurs comme le refus de combattre, la fuite devant l'adversaire, la défaite, l'infidélité, le sacrifice aux Dieux d'une main parricide. Nous présenterons successivement ces trois types de déshonneur.

En ce qui concerne le premier déshonneur c'est Camille qui se plaint de ne pouvoir exprimer sans honte ses sentiments pour Curiace qui est mort (v. 1235), une honte qui outrage et déshonneur Horace (v. 1295) et justifie son assassinat de Camille (v. 1671).

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Sabine avait déjà revendiqué avec Camille le droit de pouvoir exprimer ses sentiments sans honte (v. 939), et elle se voit reprocher à nouveau par Horace l'expression de ses sentiments pour ses frères morts (v. 1353), mais Horace qui craint l'infamie (v. 1353) préfère fuir cette fois plutôt que de châtier sa sœur qui réclame la mort. Cependant Valère craint également la colère d'Horace pour lui et les Romains qui ont des proches à pleurer et dont les sentiments pourraient lui faire affront (v. 1675) même si cette honte ne peut venir que d'un Horace comme le souligne le Vieil Horace (v. 1671). On le voit la morale relative à la honte et au pouvoir d'exprimer ou non ses sentiments au niveau de la famille est ici une affaire de point de vue et oppose les femmes — Camille et Sabine — aux hommes — Horace et le Vieil Horace, comme la morale sera également une affaire de point de vue en ce qui concerne le crime d'Horace au niveau de l'État cette fois en opposant Valère au Roi Tulle.

En ce qui concerne le deuxième déshonneur, le meurtre de Camille est une honte pour Horace et entache la gloire de celui qui a vaincu les Curiaces (v. 1411) au point de demander la mort à son père (v. 1425). Il s'agit d'une fausse honte dans la mesure où le Vieil Horace pardonnera ce meurtre à son fils : « *Il n'use pas toujours d'une rigueur extrême, / Il épargne ses fils bien souvent pour soi-même » (v. 1435-36)*, comme plus tard le Roi pardonnera également [799] . Il faut en effet ici opposer le non-respect de Camille à la gloire d'Horace (v. 1295) au non-respect d'Horace qui verse le sang de sa sœur (v. 1425). Horace lui-même fait cette opposition au travers des termes « crime » et « tache » (v. 1425), quand Valère veut voir comme un « sacrilège » tout effacement de peine pour Horace qui retomberait alors sur le Roi (v. 1520). Le Vieil Horace pardonne cependant à son fils pour les mêmes raisons que le Roi dans *Le Cid* avait pardonné à Rodrigue le meurtre du père de Chimène, et que plus tard le Roi Tulle pardonnera à Horace ; ils sont un soutien dont aucun d'eux ne peut se passer : « *Sa Vieillesse [le père] sur eux [ses fils] aime à se soutenir, / Et ne les punit point de peur de se punir. [Et ne les punit point, pour ne se pas punir. 1641-1660] » (v. 1437-38)*. Là encore la morale est une affaire de point de vue et d'intérêt qui pour ne pas être personnels sont ceux d'une famille : « *Je te vois d'un autre œil que tu ne te regardes, » (v. 1439)*.

Le danger encouru par Horace qui commence par se mettre en valeur en sauvant l'État, à la différence de Rodrigue qui commet d'abord un crime puis se sauve par une action d'éclat, est de tomber sous le coup d'une ignominie. D'où une certaine inquiétude chez lui de ne pas respecter la morale. C'est pourquoi il interroge Sabine (v. 667), est obsédé ne par l'idée de tomber (v. 1353), et craint les dangers qui pourraient mettre sa gloire en péril (v. 1583). C'est là le lot du héros qui ne peut décevoir et doit toujours faire mieux : « *Après une action pleine, haute, éclatante, / Tout ce qui brille moins remplit mal son [le Peuple] attente : » (v. 1563-64)* ; ne plus rien faire : « *Et quand la Renommée a passé l'ordinaire, / Si l'on ne veut déchoir, il faut ne plus rien faire. » (v. 1571-72)* ; ou plus simplement mourir : « *Si bien que pour laisser une illustre mémoire, / La mort seule aujourd'hui peut conserver ma gloire : » (v. 1579-80)*. C'est dans cette obsession de la chute — et de la gloire par contre coup — qu'il faut voir la cause du crime de Camille, qu'un Rodrigue n'aurait pas commis mais qu'un Cid aurait pu commettre. Ainsi Horace est la suite et le miroir de la même histoire.

[799] Voir plus loin [non respect des lois, des règles, ou des conventions].

en vertu de la loi du droit d'auteur.

En ce qui concerne enfin les autres déshonneurs il y a le refus de combattre, la fuite devant l'adversaire, la défaite, l'infidélité, le sacrifice aux Dieux d'une main parricide

le Vieil Horace qui craint l'affront, la honte et le déshonneur pour sa famille lorsqu'il croit que les Horaces sont vainqueurs, deux de ses fils morts et Horace en fuite (v. 1017, 1039). Mais il s'agit d'une fausse honte basée sur une fausse analyse de la situation. Curiace craint l'infamie et la honte en ne se battant pas pour la ville qui l'a choisi (v. 551, 559), tout comme le Vieil Horace aurait considéré comme un affront un « mol consentement » au combat de ses fils (v. 965). Pour éviter cette infamie et résister à l'amour de Camille, Curiace n'hésite pas à feindre offense et outrage par l'infidélité à sa maîtresse (v. 587). Et Sabine s'interroge sur les Dieux qui ont laissé avoir lieu le combat alors qu'elle désirait la paix (v. 759).

[Non-respect d'un devoir, d'une obligation, d'un engagement] (3, 11)

Le [non-respect d'un devoir, d'une obligation, d'un engagement] est exprimé principalement au travers du terme *fuite (9)* « 1. Action de fuir [fuir : S'éloigner en toute hâte pour échapper à qqn ou à qqch. de menaçant.] ; mouvement d'une personne qui fuit. 2. Fig. Action de se dérober (à une difficulté, à un devoir). » :

Horace : (à Sabine qui le provoque, comme Camille qu'il vient de tuer) « À quel point ma vertu devient-elle réduite ! / Rien ne la saurait plus garantir que la fuite. / Adieu, ne me suis point, ou retiens tes soupirs. » (v. 1395-97) ? Horace : (Julie racontant au Vieil Horace le combat d'Horace) « Il s'est fait admirer tant qu'ont duré ses frères, / Mais comme il s'est vu seul contre trois adversaires, / Près d'être enfermé d'eux, sa fuite l'a sauvé. » (v. 1003-05) ; (le Vieil Horace à Camille et à Sabine, croyant qu'Horace a fui) « Pleurez l'autre [Horace et non ses deux frères morts], pleurez l'irréparable affront / Que sa fuite honteuse imprime à notre front, / Pleurez le déshonneur de toute notre race, / Et l'opprobre éternel qu'il laisse au nom d'Horace. » (v. 1017-20) ; (le Vieil Horace et Valère venu lui apporter la nouvelle de la victoire de son fils) « Le vieil Horace — Quel éclat de vertu trouvez-vous en sa fuite ? / Valère — La fuite est glorieuse en cette occasion. / [...] Le Vieil Horace — Je sais que par sa fuite il a trahi l'État. / [...] Valère — Leur [trois Curiaces blessés] ardeur est égale à poursuivre sa fuite, / Mais leurs coups inégaux séparent leur poursuite. » (v. 1084-85, 1097, 1111-12) ; (le Vieil Horace au Roi) « Il [Valère] a vu quel accueil lui gardait [Horace] ma colère, / Lorsque ignorant encor la moitié du combat / Je croyais que sa fuite avait trahi l'État. » (v. 1664-66) Un spectre : (Camille racontant à Julie ce que lui ont dit de bon les Oracles, puis rapportant ses songes affreux) « J'ai vu du sang , des morts, et n'ai rien vu de suite, / Un spectre en paraissant prenait soudain la fuite, / Ils s'effaçaient l'un l'autre [Mille songes affreux (v. 216)], et chaque illusion / Redoublait mon effroi par sa confusion. » (v. 219-22)

Il n'est question que d'Horace en ce qui concerne la fuite, et ce spectre qui fuit dans les songes de Camille c'est sans doute lui (v. 219). Horace fuit mais pour la bonne cause puisqu'il s'agit d'une ruse qui va sauver l'État. Là encore il s'agit d'un procédé dramatique qui permet de mettre en avant son courage, en le faisant passer, lui le héros, pour un lâche notamment aux yeux de son père (v. 1017, 1664) qui ne veut pas entendre la vérité que lui apporte Valère (v. 1084, 1097).

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Mais Horace fuit aussi, de façon moins glorieuse, devant Sabine qui le provoque comme l'a fait auparavant Camille qui a été tuée pour son audace à faire passer ses sentiments avant son devoir (v. 1395).

[Non-respect des lois, des règles, ou des conventions] (2, 15)

Il est question de [non-respect des lois, des règles, ou des conventions] avec *crime (11)* « 1. Manquement très grave {à la morale}, à la loi. 2. Dr. Infraction que les lois punissent d'une peine afflictive ou infamante. »

Deux crimes dans *Horace* sont commis, l'un par Camille et l'autre par Horace, que l'on présentera suivant plusieurs points de vue.

A "Le crime de Camille"

+ "Le point de vue d'Horace"

(Horace à Procule expliquant les raisons de l'assassinat de Camille) « Qui maudit son pays renonce à sa famille, / Des noms si pleins d'amour ne lui sont plus permis, / De ses plus chers parents il fait ses ennemis, / Le sang même les arme en haine de son crime, / La plus prompte vengeance en est plus légitime, [est la plus légitime, 1647] » (v. 1328-32) ; (Horace à son père, réclamant la mort de sa main s'il le croit criminel) « Ma main n'a pu souffrir de crime en votre race, / Ne souffrez point de tache en la maison d'Horace. » (v. 1427-28)

+ "Le point de vue du Vieil Horace"

(le Vieil Horace après le meurtre de Camille) « Je ne plains point Camille, elle était criminelle, / Je me tiens plus à plaindre, et je te plains plus qu'elle : / Moi, d'avoir mis au jour un cœur si peu romain, / Toi, d'avoir par sa mort déshonoré ta main. / Je ne la trouve point injuste ni trop prompte, / Mais tu pouvais mon fils t'en épargner la honte, / Son crime, quoique énorme et digne du trépas, / Était mieux impuni, que puni par ton bras. » (v. 1411-18) ; (le Vieil Horace au Roi) « Souhaiter à l'État un malheur infini, / C'est ce qu'on nomme crime, et ce qu'il [Horace] a puni. » (v. 1653-54)

B "Le crime d'Horace"

+ "Le point de vue de Tulle"

(le Roi à Valère) « Un premier mouvement qui produit un tel crime / Ne saurait lui servir d'excuse légitime, / Les moins sévères lois en ce point sont d'accord, / Et si nous les suivons, il est digne de mort. / Si d'ailleurs nous voulons regarder le coupable, / Ce crime, quoique grand, énorme, inexcusable, / Vient de la même épée, et part du même bras / Qui me fait aujourd'hui maître de deux États. » (1735-1742) ; (le Roi à Horace) « Vis donc Horace, vis, guerrier trop magnanime, / Ta vertu met ta gloire au-dessus de ton crime, » (v. 1759-60).

+ "Le point de vue de Valère"

(Valère au Roi) « Sire, puisque le Ciel entre les mains des Rois / Dépose sa justice, et la force des lois, / Et que l'État demande aux Princes légitimes / Des prix pour les vertus, des peines pour les crimes, / Souffrez qu'un bon Sujet vous fasse souvenir / Que vous plaignez beaucoup ce qu'il vous faut punir, » (v. 1469-74) ;

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

+ "Le point de vue du Vieil Horace"

? (le Vieil Horace au Roi) « Un premier mouvement ne fut jamais un crime, / Et la louange est due au lieu du châtiment / Quand la vertu produit ce premier mouvement. » (v. 1648-50) ; (jugement du vieil Horace au Roi) « Le seul amour de Rome a sa main animée, / Il serait innocent, s'il l'avait moins aimée. / Qu'ai-je dit, Sire ? il l'est, et ce bras paternel / L'aurait déjà puni, s'il était criminel, / [...] J'aime trop l'honneur, Sire, et ne suis point de rang / À souffrir ni d'affront ni de crime en mon sang. » (v. 1655-58, 1661-62)

Comme dans *Le Cid*, deux crimes contre la loi s'opposent dans Horace : le crime contre l'État de Camille et le crime de sang d'Horace. Le crime de Camille est une affaire de famille : la peine et la sanction sont données par Horace, puis cautionnées par le Vieil Horace. Le crime d'Horace devient une affaire d'État et est condamné d'abord par le Roi avant d'être pardonné.

Camille commet un crime grave contre la loi et l'État suivi d'une sanction immédiate : la mort. Elle doit mourir car elle a renié son pays en lui souhaitant un « malheur infini » (v. 1653). Ses pleurs et ses larmes, le fait de faire passer ses sentiments avant son devoir, n'étaient pas une infraction à la loi punissable d'une peine, s'agissait-il tout au plus d'un manquement grave à la morale, tout comme pouvait l'être, et pourra l'être ensuite, l'attitude de Sabine. Ainsi si Camille commet un crime contre la morale en exprimant très fort ses sentiments, puis un crime contre la loi en reniant Rome, Sabine ne commet qu'un crime contre la morale ; ce qui perd l'une et sauve l'autre.

Les deux crimes de Camille, contre la morale puis contre la loi, sont d'ailleurs l'objet d'un affrontement et d'une incompréhension entre Valère et le Vieil Horace quand le premier accuse Horace d'avoir puni un crime moral qui ne réclamait pas la mort — « *Si c'est offenser Rome, et que l'heur de ses armes / L'autorise à punir ce crime de nos larmes, / Quel sang épargnera ce barbare vainqueur / Qui ne pardonne pas à celui de sa sœur, » (v 1499-1502)* — et le second un crime contre la loi appelant une punition — « *Souhaiter à l'État un malheur infini, / C'est ce qu'on nomme crime, et ce qu'il a puni. » (v. 1653-54)*.

Horace lui-même s'explique sur son crime contre Camille en assimilant le pays à la famille pour trouver les raisons de son geste et légitimer son intervention (v. 1328), tout en acceptant de mourir si son père le considère coupable (v. 1427). Celui-ci cependant pardonne (v. 1435). Mais que pardonne-t-il ? Il ne pardonne pas le geste d'Horace comme sanction du crime de Camille, geste qu'il légitime (v. 1648, v. 1653, v. 1655) ; il pardonne le fait que ce soit Horace qui ait commis ce geste horrible : l'assassinat de la sœur par le frère, ce qui s'appelle un fratricide (v. 1411). Ainsi le geste d'Horace est aussi fort, grave et déplacé que celui de Chimène tentée d'épouser le meurtrier de son père. Mais si dans *Le Cid* le geste de Chimène cachait celui de Rodrigue au début de la pièce, à l'inverse dans *Horace* le geste d'Horace éclate aux yeux de tous à la fin de la pièce.

Comme Chimène, Valère demande l'application de la loi au Héros qui vient de sauver l'État (v. 1469). Horace est passible d'un crime de sang vis-à-vis de la loi et malgré le Vieil Horace qui plaide l'innocence de son fils, le Roi concède qu'il mérite la mort (v. 1735). Cependant le Roi ajoute que la vertu d'Horace le met au-dessus de son crime et des lois : ainsi même s'il est coupable il ne saurait être puni car l'État a trop besoin de lui et de son

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

courage (v. 1735). Déjà dans *Le Cid* et de nouveau dans *Horace*, le crime du héros est pardonné par le Roi pour les mêmes raisons d'État et services rendus : « *Et quoi qu'ait pu commettre un cœur si magnanime / Les Mores en fuyant ont emporté ton crime. » (Le Cid, v. 1423-24)* renvoie à « *Vis donc Horace, vis, guerrier trop magnanime, / Ta vertu met ta gloire au-dessus de ton crime , » (Horace, v. 1759-60).*

Paradoxalement le crime de Camille rachète à la fin celui de son frère sur sa personne. Car il faut un sacrifice aux Dieux et ce sera elle comme le propose le Roi : « *Mais nous devons aux Dieux demain un sacrifice, / Et nous aurions le Ciel à nos vœux mal propice, / Si nos Prêtres avant que de sacrifier / Ne trouvaient les moyens de le purifier. » (v. 1771-74)*. Ainsi Camille reprend-elle sans le vouloir à son compte la proposition de sacrifice formulée par Sabine : « *De mon sang malheureux expiez tout son crime, » (v. 1603)*. Et peut-être faut-il voir là le véritable sens de la provocation de Camille qui aboutit à son sacrifice pour sauver l'État non plus sur le plan physique comme avait pu le faire Horace en se rendant vainqueur sur les Curiaces mais sur le plan moral. Alors le crime d'Horace sur sa sœur prend-il une toute autre valeur sur le plan religieux et non plus sur le plan de la loi, comme sacrifice en vue du rachat des crimes commis, au sens d'assassinat cette fois, du fratricide lors du combat qui a opposé les Horaces et les Curiaces, ou du parricide entre Rome et sa mère Albe.

Ainsi dans Horace l'intérêt de la famille se confond avec l'intérêt de l'État. D'un côté comme de l'autre la loi reste fluctuante en fonction des intérêts et des besoins de la famille et de l'État à être soutenu, mais c'est finalement l'État qui est au-dessus et qui prime. Horace condamne et exécute Camille, mais c'est le Roi qui condamne et pardonne à Horace, après que son père l'ait lui-même condamné et pardonné.

[L'expression des désirs ou des inclinations] (10, 26)

L'amour entraîne peu de conduites déraisonnables par [l'expression des désirs ou des inclinations] dans ce qu'ils peuvent avoir d'excessif. Il y a donc un déséquilibre en faveur des conduites de [non-respect]. Mais comme dans *Le Cid* quelques termes ressortent.

[Des inclinations à faire le mal : la douleur] (2, 8)

Au niveau des [inclinations à faire le mal : la douleur] tout d'abord il faut citer *coup (7)* « Choc brutal que l'on fait subir (à qqn) pour faire mal. », qui concerne à la fois le choc du combat entre les Horaces et les Curiaces, le choc de la victoire d'Horace sur les Curiaces, et le choc des revers successifs du sort.

A "Le Choc du combat des Horaces et des Curiaces"

1 + "Sur le Vieil Horace"

? (le Vieil Horace à Sabine après que les Dieux aient ordonné la reprise du combat) « Loin de blâmer les pleurs que je vous vois répandre, / Je crois faire beaucoup de m'en pouvoir défendre, / Et céderais peut-être à de si rudes coups, / Si je prenais ici même intérêt que vous. » (v. 951-44)

2 + "Sur Camille et Sabine"

(Camille à Sabine alors qu'elles connaissent la nouvelle de l'arrêt du combat et

en vertu de la loi du droit d'auteur.

que les Dieux vont être consultés) « Ce délai de nos maux rendra leurs coups plus rudes, / Ce n'est qu'un plus long terme à nos inquiétudes, / Et tout l'allégement qu'il en faut espérer, / C'est de pleurer plus tard ceux qu'il faudra pleurer. » (v. 835-38)

+ "Sur Sabine"

(Sabine seule alors que le combat entre les Horaces et les Curiace a été décidé) « Je sens mon triste cœur percé de tous les coups / Qui m'ôtent maintenant un frère, ou mon époux : » (v. 749-50)

B "Le Choc de la victoire d'Horace sur les Curiaces"

1 + "Sur les Curiaces"

(le Vieil Horace à Sabine lui reprochant de pleurer et de vouloir rejoindre ses frères morts) « Puisque le Ciel voulait qu'elle [Albe] fût asservie, / Si quelque sentiment demeure après la vie, / Ce mal leur [trois Curiaces] semble moindre, et moins rudes ses coups / Voyant que tout l'honneur en retombe sur nous [Rome]. » (v. 1639-42)

2 + "Sur Sabine"

? (le Vieil Horace à Camille alors qu'il vient d'apprendre qu'Horace a triomphé pour Rome) « Il me faut à Sabine en porter la Nouvelle ; [Je m'en vais à Sabine 1641-1657] / Ce coup sera sans doute assez rude pour elle, / Et ses trois frères morts par la main d'un époux / Lui donneront des pleurs bien plus justes qu'à vous : / Mais j'espère aisément en dissiper l'orage, » (v. 1183-86)

B "Le Choc des revers successifs du sort"

2 + "Sur Camille"

(Camille seule après que le Vieil Horace lui ait appris qu'Horace avait Triomphé pour Rome) « En vit-on jamais un [sort] dont les rudes traverses / Prissent en moins de rien tant de faces diverses, / Qui fût doux tant de fois, et tant de fois cruel, / Et portât tant de coups avant le coup mortel ? / Vit-on jamais une âme en un jour plus atteinte / De joie et de douceur, d'espérance et de crainte, » (v. 1203-08)

Les premiers coups qui font mal sont donnés par les Horaces et les Curiaces quand ils acceptent de se combattre malgré leurs liens de parenté. Ils atteignent Sabine et Camille (v. 749, v. 835) et le Vieil Horace va jusqu'à plaindre Sabine (v. 951) pour l'intérêt qu'elle a en ce combat, alors qu'il refusera de plaindre Camille lorsque Horace sera vainqueur. Les deuxièmes coups sont donnés par la victoire d'Horace sur les Curiaces. Ils atteignent Sabine que plaint à nouveau le Vieil Horace (v. 1183) qui croit cependant pouvoir lui faire « aisément » surmonter son sort tout comme il pense que ces mêmes coups ne seront pas si difficile à supporter par les Curiaces morts puisque c'est Rome qui tire profit de cette défaite que le Ciel avait voulue (v. 1639). Les troisièmes coups, peut-être les plus difficiles à supporter, sont les revers successifs du sort. Ils atteignent Camille (v. 1203) dans une succession de bonnes et mauvaises nouvelles qui la secoue particulièrement.

[Des inclinations au meurtre] (5, 13)

Au niveau [des inclinations au meurtre] ensuite une série de cinq termes ressort : *carnage (1)* « Action de tuer des personnes ou certains animaux en grand nombre ; massacre

en vertu de la loi du droit d'auteur.

sanglant. », *crime (4)* « Cour. Assassinat, meurtre. », *fratricide (1)* « Meurtre d'un frère, d'une sœur. », *parricide (3)* « 1 Meurtre du père ou de la mère, ou (dr.) de tout autre ascendant légitime 2. Meurtre commis contre la vie du souverain. » [800] , et *sacrifice (humain) (4)* « Offrande rituelle à la divinité, caractérisée par la destruction (immolation réelle ou symbolique d'une victime, holocauste) ou l'abandon volontaire (oblation des prémices) de la chose offerte. Sacrifices humains. »

À partir de cette série on peut mettre en évidence dans le texte quatre groupes d'inclinations au meurtre : les inclinations au meurtre des Romains et des Albains, puis celles d'Horace et de Curiace, suivies de celles de Curiace seul et d'Horace seul, et enfin celles des Romains.

I A "Inclinations au meurtre des Romains et des Albains"

1 + "Le point de vue de Curiace"

(Curiace à Camille expliquant les raisons de la suspension des combats entre les deux villes afin que trois héros pour chacune d'elles soient désignés) « Ils s'étonnent comment leurs mains de sang avides / Volaient sans y penser à tant de parricides, / Et font paraître un front couvert tout à la fois / D'horreur pour la bataille, et d'ardeur pour ce choix. » (v; 319-22)

2 + "Le point de vue de Camille"

(Camille à Julie expliquant qu'elle a eu recours à un oracle qui lui a redonné de l'espoir avant que d'autres songes ne l'envahissent) « La nuit a dissipé des erreurs si charmantes ; / Mille songes affreux, mille images sanglantes, / Ou plutôt mille amas de carnage et d'horreur / M'ont arraché ma joie, et rendu ma terreur. » (v. 216-17)

+ "Le point de vue de Julie"

(Julie à Sabine rapportant les propos de Tulle qui propose de consulter les Dieux alors que les combattants des deux armées ont arrêté le combat entre les Horaces et les Curiaces) « Consultons des grands Dieux la Majesté sacrée, / Et voyons si ce change à leurs bontés agrée. / Quel impie osera se prendre à leur vouloir, / Lorsqu'en un sacrifice ils nous l'auront fait voir ? » (v. 815-18)

B "Inclinations au meurtre d'Horace et de Curiace"

+ "Le point de vue de Sabine"

(Sabine à Curiace et à Horace alors que tous les deux ont accepté le combat qui va les opposer) « Je veux d'un coup si noble ôter l'impiété, / À l'honneur qui l'attend rendre sa pureté, / La mettre en son éclat sans mélange de crimes, / Enfin, je veux vous faire ennemis légitimes. / [...] Qu'un de vous deux me tue, et que l'autre me venge ; » (v. 621-24, 631) ; (Sabine à Julie alors que le combat entre les Horaces et les Curiaces a été arrêté par les deux armées pour que l'on consulte les Dieux) « Les Dieux n'avoueront point un combat plein de crimes, / J'en espère beaucoup puisqu'il est différé, » (v. 828-29)

C "Inclinations au meurtre de Curiace"

+ "Le point de vue de Camille"

[800] « Parricide désigne au XVIIe siècle tout crime exceptionnel : meurtre d'un roi, de parents proches. » Couton, 1980, p. 1571.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

(Camille à Curiace, acceptant qu'il lui soit infidèle pourvu qu'il refuse de se battre et de commettre un fratricide) « Oui, je te chérirai tout ingrat et perfide, / Et cesse d'aspirer au nom de fratricide. » (v. 600)

II A "Inclinations au meurtre d'Horace"

1 + "Le point de vue de Valère"

(Valère au Roi) « Mais puisque d'un tel crime [Horace sur Camille] il s'est montré capable, / Qu'il triomphe en vainqueur, et périsse en coupable, / Arrêtez sa fureur et sauvez de ses mains, / Si vous voulez régner, le reste des Romains, » (v. 1487-90) ; (Valère au Roi) « Vous avez à demain remis le sacrifice, / Pensez-vous que les Dieux, vengeurs des innocents, / D'une main parricide acceptent de l'encens ? / Sur vous ce sacrilège attirerait sa peine, » (v. 1521-23) ; (Valère au Roi) « En ce lieu Rome a vu le premier [801] parricide, / La suite en est à craindre, et la haine des Cieux. / Sauvez-nous de sa main, et redoutez les Dieux. » (v. 1532-34)

2 + "Le point de vue de Sabine"

(Sabine au Roi) « De mon sang malheureux expiez tout son crime, / [...] La mort que je demande et qu'il faut que j'obtienne / Augmentera sa peine, et finira la mienne. » (v. 1603, 1611-12)

B "Inclinations au meurtre des Romains"

+ "Le point de vue de Tulle"

(Tulle) « Mais nous devons aux Dieux demain un sacrifice, / Et nous aurions le Ciel à nos vœux mal propice, / Si nos prêtres avant que de sacrifier / Ne trouvaient les moyens de le purifier. » (v. 1771-74)

1 + "Le point de vue de Valère"

(Valère au Vieil Horace, après la victoire d'Horace sur les Curiaces) « Vos caresses bientôt pourront se déployer, / Le Roi dans un moment vous le va renvoyer [Horace], / Et remet à demain la pompe qu'il prépare / D'un sacrifice aux Dieux pour un bonheur si rare ; » (v. 1149-52) ; (Valère au Roi) « Vous avez à demain remis le sacrifice, / Pensez-vous que les Dieux, vengeurs des innocents, / D'une main parricide acceptent de l'encens ? / Sur vous ce sacrilège attirerait sa peine, » (v. 1521-23)

Les inclinations au meurtre dans *Horace* sont plus importantes que dans *Le Cid* et concernent d'un côté les Romains et les Albains entre eux relayés par les Horaces et les Curiaces qui ont été choisis pour représenter les deux camps, et d'un autre côté Horace vis-à-vis de sa sœur.

Le combat parricide des Horaces et des Curiaces est une métaphore du combat parricide auquel se livrent les Romains et les Albains. Les deux combats sont vus également sur le plan de l'assassinat et du meurtre, du désir de tuer volontairement un parent et non plus seulement sur celui de la défense de son pays. Cela apparaît tout d'abord dans le rêve que fait Camille (*carnage* v. 216) et dans le rapport que fait Curiace à Camille avant l'arrêt du combat entre les Romains et les Albains (*parricide* v. 319). Cela apparaît ensuite à propos de Sabine qui prend la mesure du combat entre les Horaces et

[801] Le meurtre de Camille sera suivi dans l'esprit de Valère de beaucoup d'autres Romains qui pleurent eux aussi un parent mort.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

les Curiaces en parlant de meurtre barbare entre personnes de la même famille puisque Horace a épousé la sœur de Curiace qui est lui-même l'amant de la sœur d'Horace (*crimes* v. 621, 828). Aussi c'est pour atténuer le côté horrible de ces inclinations au meurtre que Sabine propose le sacrifice de sa vie [802] afin de supprimer tout lien de parenté entre Horace et Curiace et qu'ils deviennent des adversaires « légitimes » seulement poussés par le désir de se battre pour leur pays. Elle s'exprime pour cela sur le plan des désirs et de la religion — « impiété, pureté, Dieux, expiez » — quand Horace, le Vieil Horace et Tulle parlent d'infraction à la loi comme on l'a vu plus haut à leur sujet. Et c'est également pour les mêmes raisons que Camille de son côté accepte l'infidélité que lui propose Curiace s'il renonce à son désir de fratricide (*fratricide* v. 600).

Valère se place comme Sabine et Camille sur le plan des désirs meurtriers lorsqu'il s'adresse à Tulle pour lui demander de punir le crime d'Horace, un crime horrible puisqu'il est commis sur la propre sœur de celui-ci (*crime* v. 1487, *parricide* v. 1521, 1532). Pour lui ce crime est un assassinat qui pourrait être suivi d'autres sur les Romains qui ont les mêmes torts que Camille de laisser parler leurs sentiments devant la perte d'un parent : « *Arrêtez sa fureur, et sauvez de ses mains, / Si vous voulez régner, le reste des Romains : / Il y va de la perte ou du salut du reste. / [...] Faisant triompher Rome, il se l'est asservie ; / Il a sur nous un droit et de mort et de vie ; » (v. 1489-91, 1508)*. Et pour appuyer ses dires Valère n'hésite pas à utiliser des images sanglantes en s'adressant au Roi : *« Je pourrais demander qu'on mît devant vos yeux / Ce grand et rare exploit d'un bras victorieux [Camille]. / Vous verriez un beau sang pour accuser sa rage, / D'un frère si cruel rejaillir au visage, / Vous verriez des horreurs qu'on ne peut concevoir, » (v. 1513-17)*. Comme Sabine auparavant, Valère se place sur le plan des désirs meurtriers quand Horace et le Roi parlent d'infraction à la loi comme on l'a vu plus haut. L'on a donc ici un mouvement inverse de celui décrit dans *Le Cid* où le Roi pardonnait le crime de sang de Rodrigue et condamnait le crime contre la loi du Comte : c'est sur le plan d'une infraction à la loi que Tulle pardonne le crime d'Horace qui reste un crime de sang. Cependant Sabine propose à nouveau pour la deuxième fois le sacrifice de sa vie [803] pour le crime d'Horace (*crime* v. 1603). Sans plus être écoutée que la première fois puisque alors que le sacrifice initialement prévu pour la victoire d'Horace a été remis au lendemain (*sacrifice* v. 1149) et que Valère s'interroge sur la raison de ce sacrifice après le meurtre d'Horace (*sacrifice* v. 1521), le roi Tulle promet sa purification (*sacrifice* v. 1771). Mais le sacrifice prévu n'est-ce pas, bien malgré elle, Camille qui expie déjà par sa mort les crimes contre nature des Romains sur les Albains, des Horaces sur les Curiaces et de Curiace lui-même sur sa soeur. Tous ces crimes de sang sont des fratricides qui font frémir les Romains et les Albains eux-mêmes au point de demander l'arrêt des combats entre les Horaces et les Curiaces comme le rapporte Julie : *« Oui, mais d'autre côté les deux camps se mutinent, » (v. 808)*, forçant le roi Tulle à demander l'intercession des Dieux par un sacrifice (*sacrifice* v. 818).

802 Le mot *sacrifice* n'est pas dans le texte. « Je veux d'un coup si noble ôter l'impiété, / […] Achetez par mort le droit de vous haïr. » (v. 621, 629).

803 Le mot *sacrifice* n'est toujours pas dans le texte. « Et punissez en moi ce noble criminel ; » (v. 1602).

en vertu de la loi du droit d'auteur.

5.2.1.1.1.2— La maladresse ou le manquement a la raison (79, 266+2)

La déraison par [maladresse ou manquement à la raison] est représentée par des lexèmes appartenant à la sous-classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation péjorative par maladresse ou manquement à la raison//.

Les archilexèmes (1, 2)

Les archilexèmes pour cette sous-classe sémantique correspondent aux lexèmes mésogénériques avec le seul terme *faiblesse (2)* « Manque {de capacité, de valeur intellectuelle}, de mérite [804] . — {Spécialt La faiblesse d'un élève.} » :

? Les Horaces : (le Vieil Horace à Sabine alors que le combat interrompu entre les Horaces et les Curiaces par les deux camps vient de reprendre) « Ils sont, grâce aux Dieux, dignes de leur Patrie, / Aucun étonnement n'a leur gloire flétrie, / Et j'ai vu leur honneur croître de la moitié, / Quand ils ont des deux camps refusé la pitié. / Si par quelque foiblesse ils l'avaient mendiée, / Si leur haute vertu ne l'eût répudiée, / Ma main bientôt sur eux m'eût vengé hautement / De l'affront que m'eût fait ce mol consentement. » (v. 963-70) Horace : (le Vieil Horace à Horace) « Quand la gloire nous enfle, il sait [le jugement céleste] bien comme il faut / Confondre notre orgueil qui s'élève trop haut, / Nos plaisirs les plus doux ne vont point sans tristesse, / Il mêle à nos vertus des marques de foiblesse, / Et rarement accorde à notre ambition / L'entier et pur honneur d'une bonne action. » (v. 1405-10)

Entre le début et la fin de la pièce le Vieil Horace évolue d'une position intransigeante à une position plus mesurée vis-à-vis de la gloire et de l'honneur. Ainsi si au moment du combat des Horaces et des Curiaces il se dit prêt à n'accepter aucune faiblesse de la part de ses fils (v. 963), il comprend après le meurtre de Camille par Horace que le meilleur du héros peut aussi être associé à des marques de faiblesse (v. 1405) qui sont des garde-fous à son orgueil.

Les lexèmes génériques (1, 1)

Les lexèmes génériques pour cette sous-classe sémantique correspondent aux lexèmes microgénériques avec du côté de [l'expression des sentiments dans ce qu'ils peuvent avoir d'excessif] le terme *excès (1)* « 1. Trop grande quantité ; dépassement de la mesure moyenne, des limites ordinaires. L'excès de la douleur. » :

Sabine : (au Roi) « Sire, voyez l'excès de mes tristes ennuis, / Et l'effroyable état où mes jours sont réduits. / Quelle horreur d'embrasser un homme dont l'épée / De toute ma famille a la trame coupée / Et quelle impiété de haïr un époux / Pour avoir bien servi les siens, l'État, et vous !" (v. 1613-18)

L'amour entraîne dans *Horace* des conduites déraisonnables par [l'expression des

[804] Le traitement de cette acception de *faiblesse* est complexe. Il y a d'abord une répétition du sème [qualité intellectuelle] que l'on retrouve dans *valeur intellectuelle* et dans *mérite* (*mérite* : « ensemble de qualités intellectuelles et morales (*moral* : « relatif à l'esprit, à la pensée ») particulièrement estimables »). Il y a ensuite un éclatement de l'acception en deux parties distinctes qui se répartissent à deux niveaux : pour le sens "manque de mérite" au premier niveau de [la maladresse ou du manquement à la raison], et pour le sens "manque de capacité, de valeur intellectuelle" à un deuxième niveau du [manquement à la raison] par [non-respect] et [manque d'intelligence], ce dernier sens n'apparaissant pas dans le texte.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

sentiments dans ce qu'ils peuvent avoir d'excessif] au travers de la douleur amoureuse pour Sabine qui est partagée outre mesure entre l'amour qu'elle porte à ses frères morts tués par son mari et l'amour qu'elle doit à ce même mari qui a sauvé l'État. Il ne s'agit cependant pas pour elle d'un dilemme puisqu'elle n'a pas de choix à faire entre les deux ; elle souffre simplement doublement.

Les lexèmes spécifiques (77, 263+2)

On distinguera les lexèmes dépendant du sème générique [non-respect] et ceux du sème générique [l'expression trop modérée ou excessive des sentiments].

[Non-respect] (7, 13)

Les conduites de [non-respect] sont en nombre très inférieur par rapport aux conduites dans lesquelles entrent une [expression excessive des sentiments] [805] . Aucun terme n'est mis en évidence.

[L'expression trop modérée ou excessive des sentiments] (70, 250+2)

L'expression des sentiments dans *Horace* est représentée par un nombre de lexèmes plus important (70, 262+2) que l'expression des désirs (10, 25). Ce déséquilibre existait déjà dans les comédies *Mélit*e et *Clitandre*, et dans la tragédie du *Cid*.

Nous présenterons successivement les lexèmes regroupés suivant les sèmes de [l'expression des sentiments par manque de retenue affective] et de [l'expression des sentiments par excès de retenue affective] — en [nature] — puis de [l'expression des sentiments dans les états de plaisir] et de [l'expression des sentiments dans les états de douleur] — en [lieu].

[L'expression des sentiments par manque de retenue affective] (6, 38+1) : [les émotions] (4, 36+2)

Du côté des [émotions] ressortent les termes *larme (8)* « Goutte de liquide transparent et salé sécrété par les glandes lacrymales et qui s'écoule de l'œil lors d'une sécrétion accrue, sous l'effet d'une irritation chimique ou physique ou d'une émotion. », *pleur (20)* « Plur., vieilli ou littér. Fait de pleurer ; {cris, plaintes dus à une vive douleur.} », et *soupir (8)* « Inspiration ou respiration plus ou moins bruyante, qui exprime ou manifeste une émotion. {@ Vieilli ou littér. Plainte, expression douloureuse de l'amour. — Expression poétique de la souffrance, plainte lyrique.} »

— *larme*

1 ? Le Vieil Horace : (Sabine au Vieil Horace qui vient de lui apprendre que les Dieux ont ordonné la reprise du combat) « Recevez sans frémir ces mortelles alarmes, / Voyez couler nos pleurs sans y mêler vos larmes, / Enfin pour toute grâce en de tels déplaisirs, / Gardez votre constance, et souffrez nos soupirs. » (v. 947-50) 2 Camille : (Horace à Camille envisageant la mort de Curiace, puis la

[805] Du côté du [manquement à la morale] on avait une situation inverse puisque les conduites de [non-respect] l'emportaient sur les conduites d'[expression des désirs], comme dans *Le Cid* mais d'une façon moins nette dans *Mélite* et *Clitandre*.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

sienne) « Vos larmes vont couler, et votre cœur se presse. / Consumez avec lui toute cette foiblesse, [Consommez 1641-1648] / Querellez Ciel et Terre, et maudissez le Sort, / Mais après le combat ne pensez plus au mort. » (v. 527-30) ; (Curiace à Camille, se plaignant de ses pleurs) « Foible [vertu] d'avoir déjà combattu l'amitié / Vaincrait-elle à la fois l'amour, et la pitié ? / Allez, ne m'aimez plus, ne versez plus de larmes, / Où j'oppose l'offense à de si fortes armes : » (v. 585-88) ; (à Horace) « Tigre altéré de sang, qui me défends des larmes, [affamé de sang, 1641-48] / Qui veut que dans sa mort [Curiace] je trouve encor des charmes, » (v. 1287-88) Sabine : (le Vieil Horace à Sabine, parlant de ses trois frères) « Voyant que tout l'honneur en retombe sur nous. / Tous trois désavoueront la douleur qui te touche, / Les larmes de tes yeux, les soupirs de ta bouche, / L'horreur que tu fais voir d'un mari vertueux. « (v. 1642-45) ? Sabine : (à Julie) « Quoique le mien [esprit] s'étonne à ces rudes alarmes, / Le trouble de mon cœur ne peut rien sur mes larmes, / Et parmi les soupirs qu'il pousse vers les Cieux, / Ma constance du moins règne encore sur mes yeux. / [...] Commander à ses pleurs en cette extrémité, / C'est montrer, pour le sexe [806] , assez de fermeté. » (v. 7-10, 13-14) Sabine et Camille : (Sabine au Vieil Horace, alors que ses pleurs et ceux de Camille n'ont rien pu sur la détermination d'Horace et de Curiace) « Et si notre foiblesse ébranlait leur honneur, / Nous vous laissons ici pour leur rendre du cœur. [Et si notre foiblesse avait pu les changer, / Nous vous laissons ici pour les encourager. 1641-1664] / Allons, ma sœur, allons, ne perdons plus de larmes, [point de 1641-1648] / Contre tant de vertus ce sont de faibles armes, [vertu 1641, 1648, 1655, 1660] / Ce n'est qu'au désespoir qu'il nous faut recourir. / Tigres, allez combattre, et nous, allons mourir. » (v. 689-94) ; (Sabine à Julie, regrettant de ne pas avoir de nouvelles et d'être enfermée avec Camille) « Julie, on nous renferme, on a peur de nos larmes, / Sans cela nous serions au milieu de leurs armes, / Et par les désespoirs d'une chaste amitié / Nous aurions des deux camps tiré quelque pitié. » (v. 775-78)

— pleur

1 ? Horace : (Sabine à Horace, après la mort de Camille) « Laisse en entrant ici tes lauriers à la porte, / Mêle tes pleurs aux miens. Quoi ? ces lâches discours / N'arment point ta vertu contre mes tristes jours ; / Mon crime redoublé n'émeut point ta colère ? » (v. 1376-79) Les Romains : (Valère à Tulle) « Qu'il est peu de Romains que le parti contraire / N'intéresse en la mort d'un gendre ou d'un beau-frère, / Et qui ne soient forcés de donner quelques pleurs [Peu de nous ont joui d'un succès si prospère, / Qu'ils n'aient perdu dans Albe un cousin, un beau-frère, / Un oncle, un gendre même, et ne donnent des pleurs 1641-1657] / Dans le bonheur public à leurs propres malheurs. » (v. 1495-98) 2 Camille : (Julie à Sabine, parlant de Camille) « De tous les deux partis détestait [807] l'avantage, / Au malheur des vaincus donnait toujours ses pleurs, / Et nourrissait ainsi d'éternelles douleurs. / Mais hier quand elle sut qu'on avait pris journée, » (v 104-07) ; (à Julie expliquant qu'elle pleure autant que Sabine le combat entre les

[806] ***Pour une femme.***

[807] ***« Détester : faire des imprécations (Furetière). Elle lançait des imprécations contre le parti gagnant. » Couton, 1980, p. 1563.***

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

deux villes) « Je verrai mon Amant, mon plus unique bien, / Mourir pour son pays, ou détruire le mien, / Et cet objet d'amour devenir pour ma peine / Digne de mes soupirs, ou digne de ma haine. [Ou digne de mes pleurs, ou digne de ma haine. 1641-1657] » (v. 141-44) ; (à Julie) « Vous savez pour la Paix quels vœux a fait ma flamme, / Et quels pleurs j'ai versés à chaque événement, / Tantôt pour mon pays, tantôt pour mon Amant. / Enfin mon désespoir parmi ces longs obstacles / M'a fait avoir recours à la voix des Oracles ; » (v. 184-88) ; (Curiace à Camille, se plaignant de ses pleurs) « Que les pleurs d'une Amante ont de puissants discours, / Et qu'un bel œil est fort avec un tel secours ! / Que mon cœur s'attendrit à cette triste vue ! / Ma constance contre elle à regret s'évertue. / N'attaquez plus ma gloire avec tant de douleurs, [avecque vos douleurs 1641-1657] / Et laissez-moi sauver ma vertu de vos pleurs. » (v. 577-82) ; (le Vieil Horace à Camille, venu lui apprendre la nouvelle de la victoire d'Horace et de la mort de Curiace) « Ma fille, il n'est plus temps de répandre des pleurs, / Il sied mal d'en verser où l'on voit tant d'honneurs, / On pleure injustement des pertes domestiques / Quand on voit sortir des victoires publiques. » (v. 1173-76) Sabine : (Curiace après avoir vu Camille qui a essayé de le dissuader de combattre pour sa ville) « Dieux ! Sabine le [Horace] suit ! Pour ébranler mon cœur / Est-ce peu de Camille, y joignez-vous ma sœur ? / Et laissant à ses pleurs vaincre ce grand courage, / L'amenez-vous ici chercher même avantage ? » (v. 609-12) ; (à Julie croyant qu'elle lui apporte des nouvelles sur l'issue du combat) « Et m'enviant l'horreur que j'aurais des vainqueurs, / Pour tous tant qu'ils étaient demande-t-il [funeste succès] mes pleurs ? » (v. 769-70) ; (le Vieil Horace à Sabine alors qu'il vient d'apprendre faussement de Julie que son fils a fui le combat) « Vos pleurs en sa faveur sont de foibles défenses. » (v. 1047) ; (Horace à Sabine après avoir tué Camille) « Sèche tes pleurs, Sabine, ou les cache à ma vue, / Rends-toi digne du nom de ma chaste moitié, / Et ne m'accable pas d'une indigne pitié. » (v. 1348-50) ; (le Roi à Sabine) « Sabine, écoutez moins la douleur qui vous presse, / Chassez de ce grand cœur ces marques de foiblesse, / C'est en séchant vos pleurs que vous vous montrerez / La véritable sœur de ceux que vous pleurez. » (v. 1767-70) ? Sabine : (à Julie) « Quoique le mien [esprit] s'étonne à ces rudes alarmes, / Le trouble de mon cœur ne peut rien sur mes larmes, / Et parmi les soupirs qu'il pousse vers les Cieux, / Ma constance du moins règne encore sur mes yeux. / [...] Commander à ses pleurs en cette extrémité, / C'est montrer, pour le sexe, assez de fermeté. » (v. 7-10, 13-14) ; Sabine et Camille : (à Julie qui l'interroge sur l'origine de sa joie comme lui avait demandé de le faire Sabine) « Croit-elle ma douleur moins vive que la sienne, / Et que plus insensible à de si grands malheurs / À mes tristes discours je mêle moins de pleurs ? » (. 136-38) ; (le Vieil Horace à Horace et à Curiace) « Qu'est-ceci, mes enfants ? écoutez-vous vos flammes, / Et perdez-vous encor le temps avec des femmes ? / Prêts à verser du sang regardez-vous des pleurs ? / Fuyez, et laissez-les déplorer leurs malheurs. » (v. 679-82) ; (Horace à son père, parlant de Sabine et Camille qui ont essayé d'empêcher le combat) « Mon père, retenez des femmes qui s'emportent, / Et, de grâce, empêchez surtout qu'elles ne sortent ; / Leur amour importun viendrait avec éclat / Par des cris et des pleurs troubler notre combat, » (v. 695-98) ; (Sabine au Vieil Horace qui vient de lui apprendre que les Dieux ont ordonné la reprise du combat) « Recevez sans frémir ces mortelles alarmes, / Voyez couler nos pleurs sans y mêler vos larmes, / Enfin pour toute grâce en de

en vertu de la loi du droit d'auteur.

tels déplaisirs, / Gardez votre constance, et souffrez nos soupirs. » (v. 947-50) ; (le Vieil Horace) « Loin de blâmer les pleurs que je vous vois répandre, / Je crois faire beaucoup de m'en pouvoir défendre, / Et céderais peut-être à de si rudes coups, / Si je prenais ici même intérêt que vous. » (v. 951-54) ; (le Vieil Horace à Camille, venu lui apprendre la nouvelle de la victoire d'Horace et de la mort de Curiace,parlant de Sabine) « Et ses trois frères morts par la main d'un époux / Lui donneront des pleurs bien plus justes qu'à vous : » (v. 1185-86)

— soupir

1 Horace : (à Curiace alors qu'ils viennent d'être choisis par leur ville pour se battre) « Qui veut mourir ou vaincre est vaincu rarement ; / Ce noble désespoir périt malaisément, / Rome, quoiqu'il en soit, ne sera point Sujette, / Que [808] mes derniers soupirs n'assurent ma défaite. » (v. 385-88) ; (Curiace à Horace) « Ce que veut mon pays, mon amitié le craint. / Dures extrémités, de voir Albe asservie, / Ou sa victoire au prix d'une si chère vie, / Et que l'unique bien où tendent ses désirs / S'achète seulement par vos derniers soupirs ! / Quels vœux puis-je former, et quel bonheur attendre ? / De tous les deux côtés, j'ai des pleurs [809] à répandre, / De tous les deux côtés mes désirs sont trahis. » (v. 390-97) ? Horace : (le Vieil Horace à Julie qui vient de lui apprendre la fausse issue du combat et la fuite d'Horace) « Ô d'un triste combat effet vraiment funeste ! / Rome est Sujette d'Albe, et pour l'en garantir / Il n'a pas employé jusqu'au dernier soupir ! » (v. 996-98) Horace et Curiace : (Sabine à Horace et Curiace, demandant la mort de leurs mains pour rompre tout lien entre eux) « Vous poussez des soupirs, vos visages pâlissent ! / Quelle peur vous saisit ? sont-ce là ces grands cœurs, / Ces Héros qu'Albe et Rome ont pris pour défenseurs ? » (v. 664-66) Les Romains : (Camille à Horace, maudissant Rome) « Voir ses maisons en cendre, et tes lauriers en poudre : / Voir le dernier Romain à son dernier soupir, / Moi seule en être la cause, et mourir de plaisir. » (v. 1316-18) 2 Camille : (Horace à Camille) « Suis moins ta passion, règle mieux tes désirs, / Ne me fais plus rougir d'entendre tes soupirs, / Tes flammes désormais doivent être étouffées, » (v. 1273-75) Sabine : (le Vieil Horace à Sabine, parlant de ses trois frères) « Voyant que tout l'honneur en retombe sur nous. / Tous trois désavoueront la douleur qui te touche, / Les larmes de tes yeux, les soupirs de ta bouche, / L'horreur que tu fais voir d'un mari vertueux. « (v. 1642-45) Sabine et Camille : (Sabine au Vieil Horace qui vient de lui apprendre que les Dieux ont ordonné la reprise du combat) « Recevez sans frémir ces mortelles alarmes, / Voyez couler nos pleurs sans y mêler vos larmes, / Enfin pour toute grâce en de tels déplaisirs, / Gardez votre constance, et souffrez nos soupirs. » (v. 947-50)

Notons également l'utilisation métaphorique du terme *ruisseau* dans le sens de « larmes » :

Camille : (à Julie) « Un même instant conclut notre Hymen, et la guerre, / Fit naître notre espoir et le jeta par terre, / [...] Et combien de ruisseaux coulèrent de mes yeux, » (v. 175-76, 181)

[808] À moins que.

[809] Les pleurs de Curiace ne sont pas de vrais pleurs. Voir plus loin [la douleur] du côté des [états résultants d'un mal : états pénibles]

en vertu de la loi du droit d'auteur.

À la différence de ce que l'on rencontrait dans *Le Cid* où les émotions étaient masquées, les larmes et les pleurs versés, les soupirs poussés, sont dans *Horace* bien réels. Ce sont principalement les deux femmes qui tiennent le devant de la scène, Sabine et Camille, qui laissent échapper leurs émotions au travers de leurs larmes, leurs pleurs ou leurs soupirs, accentuant par là leur manque de retenue affective qui les distingue des hommes, surtout Horace et le Vieil Horace.

Du côté des femmes tout d'abord, Camille laisse voir son émotion pour la mort de Curiace, son amant. Lors du combat entre Rome et Albe Camille donne ses pleurs au parti des vaincus lors des différents avantages (*pleur* v. 104, 184), tantôt à Curiace digne de ses pleurs s'il meurt et tantôt à son pays (*pleur* v. 141), avec une alternance de bonnes et mauvaises nouvelles – hymen et guerre – qui font couler des ruisseaux de larmes de ses yeux (*ruisseaux* v. 175). Avant le combat des Horaces et des Curiaces, ce sont des larmes que prévoit Horace chez sa soeur, envisageant la mort de Curiace comme la sienne (*larme* v. 527), des larmes qui doivent cependant cesser après le combat quelle que soit l'issue ; ce sont aussi des larmes que refuse Curiace chez son amante au nom de sa gloire (*larme* v. 585), et des pleurs qu'il craint par peur d'être attendri (*pleur* v. 577). Mais après la mort de Curiace ce sont des pleurs, interdits par le Vieil Horace (*pleur* v. 1173), aussi bien que des larmes ou des soupirs, interdits par Horace (*larme* v. 1287, *soupir* v. 1273), qui vont coûter la vie à Camille.

Sabine laisse voir son émotion par crainte de la mort d'Horace, son époux, ainsi que de ses trois frères, les trois Curiaces. Au début lors du combat de Rome et d'Albe Sabine montre assez de fermeté pour retenir ses larmes et ses pleurs (*larme* et *pleur* v. 7). Ensuite avant le combat entre les Horaces et les Curiaces elle essaie par ses pleurs de convaincre Horace de ne pas combattre : c'est du moins ce que pense Curiace qui craint qu'elle ne vienne tenter la même chose auprès de lui à la suite de Camille (*pleur* v. 609). Après le début du combat entre les Horaces et les Curiaces, juste avant que Julie n'apporte la nouvelle de son arrêt provisoire, Sabine veut pleurer pour tous les combattants, imaginant Horaces et Curiaces morts car elle ne peut supporter un vainqueur (*pleur* v. 769) ; plus tard ses pleurs ne pourront pas plus défendre Horace en fuite, auprès du Vieil Horace (*pleur* v. 1047). Après la mort des Curiaces et de deux Horaces, Horace demande à Sabine de sécher ses pleurs pour ses frères morts alors que lui-même vient de tuer Camille (*pleur* v. 1348), tout comme le lui demandera le Roi plus tard (*pleur* v. 1767), des larmes et des soupirs que les frères morts de Sabine désavoueraient eux-mêmes comme le pense le Vieil Horace (*larme* et *soupir* v. 1642), mais des pleurs qu'elle revendique après la mort de Camille en demandant à Horace de faire de même en laissant de côté son honneur (*pleur* v. 1376).

Sabine et Camille laissent aussi voir ensemble leur émotion. Que ce soit lors du combat entre Rome et Albe où naît une concurrence autour des pleurs de Sabine et Camille pour savoir lesquels sont les plus forts (*pleur* v. 136), ou que ce soit à la fin du combat entre les Horaces et les Curiaces pour savoir lesquels sont les plus justes (*pleur* v. 1185). Avant que le combat entre les Horaces et les Curiaces n'ait lieu, elles essaient aussi d'effriter la détermination d'Horace et de Curiace avec leurs pleurs, mais le Vieil Horace leur défend de céder en leur conseillant la fuite (*pleur* v. 679) et Sabine finit par comprendre que leurs larmes ne peuvent rien et qu'il ne leur reste à toutes les deux qu'à

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

mourir (*larme* v. 689) Alors on les enferme à la demande d'Horace auprès de son père pour que leurs pleurs ne troublent pas le combat (v. *pleur* v. 695), par peur de leurs larmes pensent-elles (*larme* v. 775). Le combat entre les Horaces et les Curiaces ayant été arrêté, il reprend sur ordre des Dieux avec de nouveaux pleurs et de nouveaux soupirs de Sabine et Camille (*pleur* et *soupir* v. 947) que pourtant le Vieil Horace ne blâme pas cette fois (*pleur* v. 951)

Du côté des hommes ensuite le Vieil Horace ne laisse voir aucune émotion pour le combat entre les Horaces et les Curiaces. Avant que celui-ci n'ait lieu c'est Sabine qui le provoque en opposant ses pleurs à son manque de larmes (*larme* v. 947).

Horace ne laisse lui non plus entrevoir aucune émotion dans son combat entre Rome et Albe et entre les Horaces et les Curiaces si ce n'est au moment de sa mort quand lui ou un autre l'envisage. Ainsi dans son combat entre Rome et Albe, Horace poussera ses derniers soupirs s'il doit être vaincu (*soupir* v. 385) et Curiace sait bien aussi que sa victoire passe par les derniers soupirs d'Horace (*soupir* v. 390). Cependant c'est le père d'Horace qui déplore lors du combat entre les Horaces et les Curiaces, sur des informations incomplètes, qu'Horace ait préféré la fuite aux derniers soupirs (*soupir* v. 996).

Horace et Curiace laissent voir leur émotion pour la mort de Sabine lorsque celle-ci propose de se sacrifier afin de rompre tout lien entre eux : alors ils poussent des soupirs (*soupir* v. 664)

Les Romains devront laisser paraître, selon Valère qui craint alors pour leur vie, leur émotion pour des parents morts au travers de leurs pleurs (*pleur* v. 1495). Des Romains que Camille maudit après la mort de Curiace en souhaitant qu'ils rendent tous leur dernier soupir (*soupir* v. 1316) : une ultime provocations qui la conduit à la mort.

[L'expression des sentiments par excès de retenue affective] (4, 8)

Un seul terme se distingue des autres : *rigueur (5)* « Sévérité, dureté extrême. » :

1 Horace : « Horace — Un semblable forfait veut un pareil supplice. / Procule — Vous deviez la traiter [Camille qu'Horace vient de tuer] avec moins de rigueur. / Horace — Ne me dis point qu'elle est, et mon son sang, et ma sœur. / Mon père ne peut plus l'avouer pour sa fille, / Qui maudit son pays renonce à sa famille, » (v. 1324-28) La ville qui sera vainqueur : (Curiace à Camille et Julie alors que les deux armées ont interrompu le combat) « Et suivant ce que d'eux ordonnera le Sort, / Que le foible parti prenne loi du plus fort. [Que le parti pour foible obéisse au plus fort. 1641-1657] / Mais sans indignité pour des guerriers si braves, / Qu'ils deviennent Sujets sans devenir esclaves, / Sans honte, sans tribut, et sans autre rigueur, / Que de suivre en tous lieux les drapeaux du vainqueur. / Ainsi nos deux États ne feront qu'un Empire. » (v. 309-15) ? Le Vieil Horace : (à Horace qui lui demande de le punir pour le meurtre de Camille puisqu'il le désapprouve) « Il [un père] n'use pas toujours d'une rigueur extrême, / Il épargne ses fils bien souvent pour soi-même ; » (v. 1435-36) 2 La Fortune (pour Sabine) : (Sabine seule alors que les Horaces et les Curiaces ont été désignés pour représenter leurs villes, s'imaginant qu'elle n'a rien à perdre puisqu'elle a de la famille dans les deux camps) « Qu'on ne peut triompher que par les bras des miens. / Fortune,

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

quelques maux que ta <u>rigueur</u> m'envoie, / J'ai trouvé les moyens d'en tirer de la joie, / Et puis voir aujourd'hui le combat sans terreur, / Les morts sans désespoir, les vainqueurs sans horreur. / Flatteuse illusion, erreur douce et grossière, » (v. 734-739) <u>Le sort (pour Camille)</u> : (Camille au Vieil Horace qui vient de lui apprendre la victoire finale d'Horace) « Tu blâmes ma douleur, tu l'oses nommer lâche, / Je l'aime d'autant plus, que plus elle te fâche, / Impitoyable père, et par un juste effort / Je la veux rendre égale aux <u>rigueurs</u> de mon sort. / En vit-on jamais un dont les rudes traverses / Prissent en moins de rien tant de faces diverses, » (v. 1199-1204)

L'enjeu du combat entre Rome et Albe se résume en la perte de la liberté pour le peuple vaincu avec la seule rigueur de suivre l'autre et de lui attacher sa destinée (v. 309). Il ne s'agit donc pas d'une dureté physique mais morale qui rejoint les sentiments de l'honneur et de la gloire, chers aux héros.

En même temps la rigueur de la fortune s'acharne sur Sabine qui pense pouvoir se soulager de la peur de la perte de son mari ou de ses frères en imaginant qu'elle a de la famille dans les deux camps (v. 734) et la rigueur du sort, amplifiée par les nombreuses « traverses » de celui-ci, sur Camille qui craint pour son amant Curiace (v. 1199). Cependant Horace est le seul à avoir une réelle attitude d'extrême sévérité vis-à-vis de Camille qui en maudissant son pays ne peut plus faire partie de sa famille (v. 1324). Alors même que le Vieil Horace, son père, lui pardonne son crime contre sa sœur, assassinée car elle avait exprimé ses sentiments, pour des raisons toutes personnelles tenant à la faiblesse de son âge (v. 1435).

Même si les occurrences sont moins nombreuses que dans *Le Cid* (5 contre 10), le moteur de la pièce semble être également de ce côté de [l'expression des sentiments par excès de retenue affective] avec le meurtre de Camille par Horace venant de son extrême rigueur.

[L'expression des sentiments dans les états de plaisir] : [le plaisir amoureux] (3, 6) [par manque de retenue affective] (2, 5)

Le terme [810] *flammes (3)* « Vx ou littér. Passion amoureuse. » accompagne le terme *passion (2)* « Spécialt L'amour quand il apparaît comme un sentiment puissant et obsédant. Déclarer sa passion. Une folle passion. » dans les relations amoureuses entre les personnages — (1) entre femme et mari : Sabine et Horace, ou (2) amante et amant : Camille et Curiace — qui se doublent de relations fraternelles — (3) Sabine et Curiace, (4) Camille et Horace :

<u>Horace à Curiace</u> : « Je vais revoir la vôtre [de sœur : Sabine] et résoudre son âme / (1) À se bien souvenir qu'elle est toujours ma femme, / (3) À vous aimer encor, si je meurs par vos mains, / Et prendre en son malheur des sentiments romains. » (II, 3, 511-14) <u>Horace à Camille</u> : « (4) Armez-vous de constance, et montrez-vous ma sœur, / Et si par mon trépas il [Curiace] retourne vainqueur, / Ne le recevez point en meurtrier d'un frère, / (2) Mais en homme d'honneur qui fait ce qu'il doit faire, / Qui sert bien son pays, et sait montrer à tous / Par sa haute

[810] *Feu* et *flamme* ne sont pas retenus s'ils signifient "amour".

en vertu de la loi du droit d'auteur.

vertu qu'il est digne de vous : » (II, 4, 517-22).

Les relations sentimentales (amoureuses ou fraternelles) dans *Horace* ne sont pas déraisonnables en elles-mêmes, car elles n'ont rien d'excessif ou de condamnable même lorsqu'elles existent entre personnes des deux camps opposés, Rome et Albe. Ainsi *flamme*, comme *feu*, sont toujours synonymes d'*amour* [811] car l'honneur semble l'emporter sur les sentiments : c'est en tous les cas ce que pense Horace comme le montre cet extrait qui précède, Horace qui aura le soutien du Roi à la fin de la pièce.

Pourtant trois occurrences de *flamme* apparaissent marquées négativement et désignent un amour devenu déraisonnable car trop important par rapport au devoir. Une occurrence concerne Curiace et deux autres Camille :

1 Curiace : (à Camille dans un premier mouvement) « Je hais cette valeur qui fait qu'Albe m'estime, / Ma flamme au désespoir passe jusques au crime, / Elle se prend au Ciel, et l'ose quereller, / Je vous plains ; mais il y faut aller. » (v. 539-42)
2 Camille : (Horace à Camille, après son combat victorieux) « Suis moins ta passion, règle mieux tes désirs, / Ne me fais plus rougir d'entendre tes soupirs, / Tes flammes désormais doivent être étouffées, / Bannis-les de ton âme, et songe à mes trophées, / Qu'ils soient dorénavant ton unique entretien. » (v. 1273-77) ; (à Horace en réponse) « Rends-moi mon Curiace, ou laisse agir ma flamme. / Ma joie et mes douleurs dépendaient de son sort, / Je l'adorais vivant, et je le pleure mort. (v. 1280-82)

Cependant la passion de Curiace n'a rien de déraisonnable malgré l'emploi du terme *passion* :

? Curiace : (à Camille alors que Curiace est venu lui annoncer que le combat entre les deux villes a été remis en attendant la nomination des héros devant les représenter) « D'un et d'autre côté l'accès étant permis, / Chacun va renouer avec ses vieux amis. / Pour moi, ma passion m'a fait suivre vos frères, / Et mes désirs ont eu des succès si prospères, / Que l'auteur de vos jours m'a promis à demain / Le bonheur sans pareil de vous donner la main. » (v. 333-38)

L'amour de Curiace pour Camille est fort au point de le faire hésiter entre son devoir et son amour non sans un combat intérieur qui se traduit par des mots déraisonnables adressés aux Dieux mais sans cependant le passage aux actes d'une rébellion (v. 539).

Ainsi ce qui ressort c'est que la place faite à l'amour déraisonnable au travers des deux termes *flamme* et *passion* est beaucoup moins importante que dans *Le Cid*, et seule la passion de Camille éclate intacte et belle lorsqu'elle renie Rome.

L'échange entre Horace et Camille décrit chez celle-ci le passage de l'amour raisonnable à l'amour déraisonnable du fait d'un changement de situation dû à la victoire d'Horace sur les Curiaces. Son amant mort, la passion de Camille doit s'éteindre et laisser la place à l'adoration de la victoire de son frère victorieux qui est aussi l'assassin de son amant. C'est Horace qui l'affirme cependant que l'amour de Camille apparaît décuplé, ce qui la conduit à renier Rome dans un acte impardonnable qui est aussi la déclaration de sa passion.

En même temps cette intervention d'Horace qui se situe à la fin de la pièce et où il

[811] f*eu* : (chaste) v. 172, v. 209, (quelque grand) v. 232 var ; *flamme* : v. 183, v. 359, v. 540, v; 679, (pudique) v. 1351.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

demande à Camille d'oublier sa douleur alors que son amant est mort mais que lui est vivant par un exploit qui mérite d'être reconnu — à savoir que dans le cœur de Camille l'amour mort ne doit pas éteindre l'affection fraternelle mais la renforcer — renvoie à une précédente intervention d'Horace au début de la pièce à l'acte II (v. 517-22). Horace, imaginant qu'il pourrait être tué par Curiace, y demandait à Camille d'oublier sa douleur à son égard pour ne voir en son assassin que l'homme d'honneur accomplissant son devoir — à savoir que dans le cœur de Camille l'affection fraternelle pour un frère mort ne devait pas éteindre l'amour. Ainsi pour Horace, ce qui importe est la permanence des sentiments au-delà des exigences du devoir envers l'État. En d'autres termes si le devoir passe bien avant les sentiments, ceux-ci ne doivent pas forcément disparaître complètement avec celui-ci mais perdurer envers ceux qui restent : il ne sert à rien de pleurer des morts et de laisser la place à la passion et à la vengeance dans des affaires de famille. C'était aussi le sens du choix d'un combat singulier entre des représentant des deux villes : éviter un conflit meurtrier et passionnel entre Rome et Albe du fait des intérêts familiaux entremêlés dans l'un et l'autre camp. Mais c'était sans compter sur le choix qui sera fait des Horaces et des Curiaces.

L'amour déraisonnable d'Horace s'exprime en fait pour « la cause publique » comme l'explique le roi au Vieil Horace pour expliquer et excuser le meurtre de Camille : *« Mais je viens de savoir quel étrange malheur / D'un fils victorieux a suivi la valeur, / Et que son trop d'amour pour la cause publique / Par ses mains à son père ôte une fille unique. » (v. 1453-56)*.

Camille a une attitude inverse de celle d'Horace. Elle oublie son devoir pour laisser éclater son sentiment amoureux envers Curiace et va jusqu'à renier son affection fraternelle pour son frère au travers de son reniement de Rome qui n'en est que la métonymie puisque son frère c'est aussi Rome, c'est l'émanation de la ville qu'il a représentée en combat singulier contre les Curiaces : *« Rome, l'unique objet de mon ressentiment ! / Rome, à qui vient ton bras d'immoler mon Amant ! / Rome, qui t'a vu naître et que ton cœur adore ! / Rome, enfin que je hais parce qu'elle t'honore ! » (IV, 5, 1301-1304)*. Entre Horace et Camille se situe Curiace, plus proche du premier, et Sabine, plus proche de la deuxième. Mais tous les deux surmontent leur douleur au profit de leur devoir. Curiace va au combat et y trouve la mort ; Sabine suivra les conseils du Roi : « *Sabine, écoutez moins la douleur qui vous presse, / Chassez de ce grand cœur ces marques de foiblesse, » (v. 1767-68)*.

[L'expression des sentiments dans les états de douleur] (56, 196+1)

Le plaisir amoureux, dans ses excès ou ses manques suivant le point de vue, ouvre ensuite sur des [états de douleur] où l'on notera l'importance du [désenchantement], des [états résultants d'un mal], de [l'apathie morale], de [la haine], de [la honte], de [la peur] et de [la violence] [812] .

[Le désenchantement] (7, 21)

Le terme mis en avant est *colère (10)* « Violent mécontentement accompagné

[812] [L'apathie morale], [la honte], et la [violence] n'étaient pas essentiels dans *Le Cid*

d'agressivité. » :

Les Dieux : (Sabine au Roi, lui demandant de mourir) « Ma main peut me donner ce que je vous demande, / Mais ce trépas enfin me sera bien plus doux / Si je puis de sa honte affranchir mon époux, / Si je puis par mon sang apaiser la colère / Des Dieux qu'a pu fâcher sa vertu trop sévère, / Satisfaire en mourant aux Mânes de sa sœur, / Et conserver à Rome un si bon défenseur. » (v. 1624-30) Horace : (Camille seule après avoir appris de son père la victoire d'Horace sur les Curiaces) « Éclatez, mes douleurs, à quoi bon vous contraindre ? / Quand on a tout perdu que saurait-on plus craindre ? / Pour ce cruel vainqueur n'ayez point de respect, / Loin d'éviter ses yeux, croissez à son aspect, / Offensez sa victoire, irritez sa colère, / Et prenez, s'il se peut, plaisir à lui déplaire. » (v. 1243-48) ? Horace : (Sabine à Horace qui vient de tuer Camille) « À quoi s'arrête ici ton illustre colère ? / Viens voir mourir ta sœur dans les bras de ton père, / [...] Laisse en entrant ici tes lauriers à la porte, / Mêle tes pleurs aux miens. Quoi ? ces lâches discours / N'arment point ta vertu contre mes tristes jours ; / Mon crime redoublé n'émeut point ta colère ? / [...] Écoute la pitié, si la colère cesse, / Exerce l'une ou l'autre après de tels malheurs / À punir ma foiblesse, ou finir mes douleurs. / Je demande la mort pour grâce ou pour supplice, » (v. 1335, 1376-79, 1384-87) ; (Sabine seule après avoir provoqué en vain Horace pour qu'il l'a tue comme Camille) « Ô colère, ô pitié sourde à mes désirs ! / Vous négligez mon crime, et ma douleur vous lasse, / Et je n'obtiens de vous, ni supplice, ni grâce. / Allons-y par nos pleurs faire encore un effort, / Et n'employons après que nous à notre mort. » (v. 1398-1402) Le Vieil Horace : (à Julie qui vient de lui apprendre la nouvelle de la fuite d'Horace face aux Curiaces) « J'en romprai bien le cours [vie d'Horace], et ma juste colère, / Contre un indigne fils usant des droits d'un père, / Saura bien faire voir dans sa punition / L'éclatant désaveu d'une telle action. » (v. 1031-35) ; (Sabine seule alors que le Vieil Horace vient de partir pour se venger sur son fils de sa fuite) « Suivons-le promptement, la colère l'emporte. / Dieux ! verrons-nous toujours des malheurs de la sorte ? / Nous faudra-t-il toujours en craindre de plus grands, / Et toujours redouter la main de nos parents ? » (v. 1051-54) ; (au Roi en se défendant du reproche de Valère de souffrir le crime de son fils) « Il [Valère] a vu quel accueil lui [Horace] gardait ma colère, / Lorsque ignorant encor la moitié du combat / Je croyais que sa fuite avait trahi l'État. / Qui le fait chercher des soins de ma famille ? » (v. 1664-67) ? Valère et Horace : (Tulle à Horace, le pardonnant) « Vis pour l'État, vis, mais aime Valère, / Qu'il ne reste entre vous ni haine, ni colère, / Et soit qu'il ait suivi l'amour, ou le devoir, / Sans aucun sentiment [813] résous-toi de le voir. » (v; 1763-66)

À côté de cet unique terme *colère* qui concerne le camp des hommes vainqueurs (Horace et le Vieil Horace), il faut en ajouter six autres moins utilisés dans le texte mais attachés, en plus d'Horace, aussi à Camille et à Curiace : *courroux (2)* « Littér. Irritation véhémente contre un offenseur. », *envie (1)* « L'envie. Sentiment de désir mêlé d'irritation et de haine qui anime qqn contre la personne qui possède un bien qu'il n'a pas. », *fureur (2)* « 1. Colère folle, sans mesure. — Colère qu'engendre et entretient l'action violente. 2. Au pl. Mouvement de folle colère. — {Mouvement de violence}. », *rage (3)* « État, mouvement de colère, de dépit extrêmement violent, qui rend agressif. », *regret (1)* « 1.

[813] ***Ressentiment.***

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Mécontentement ou chagrin (d'avoir fait ou de n'avoir pas fait, dans le passé). 2. Par ext. Déplaisir causé par une réalité qui contrarie une attente, un désir, un souhait. » et *ressentiment (2)* « Le fait de se souvenir avec animosité des maux, des torts qu'on a subis (comme si on les « sentait » encore). Éprouver du ressentiment d'une injure. Ressentiment légitime envers qqn. »

1 Le Ciel : (Horace à Camille qui vient de renier Rome) « Que le courroux du Ciel allumé par mes vœux / Fasse pleuvoir sur elle un déluge de feux. » (v. 1313-14) Le Ciel, les Enfers, la Terre : (Curiace à Horace alors qu'ils viennent d'être choisis par leur ville pour la représenter) « Que désormais le Ciel, les Enfers, et la Terre / Unissent leurs fureurs à nous faire la guerre, / Que les hommes, les Dieux, les démons, et le Sort / Préparent contre nous un général effort / [...] Ce qu'ils ont de cruel, et d'horrible, et d'affreux, / L'est bien moins que l'honneur qu'on nous fait à tous deux. » (v. 423-26, 429-30) Curiace : (à Camille qui veut le dissuader de combattre les Horaces) « Que mon cœur s'attendrit à cette triste vue ! / Ma constance contre elle à regret s'évertue. (v. 579-80) Horace : (Valère au Roi) « Qu'il [Horace] triomphe en vainqueur, et périsse en coupable, / Arrêtez sa fureur et sauvez de ses mains, / Si vous voulez régner, le reste des Romains, / Il y va de la perte, ou du salut du reste. / [...] Je pourrais demander qu'on mît devant vos yeux / Ce grand et rare exploit [Camille morte] d'un bras victorieux. / Vous verriez un beau sang pour accuser sa rage, / D'un frère si cruel rejaillir au visage, / Vous verriez des horreurs qu'on ne peut concevoir, / Son âge et sa beauté vous pourraient émouvoir : » (v. 1488-91, 1513-18) ? Horace : (Camille à Horace, le provoquant après la mort de Curiace) « Puissent tant de malheurs accompagner ta vie [de tels malheurs 1641-1657] / Que tu tombes au point de me porter envie, / Et toi, bientôt souiller par quelque lâcheté / Cette gloire si chère à ta brutalité. » (v. 1291-94) ; (Tulle à Horace, le pardonnant) « Vis pour l'État, vis, mais aime Valère, / Qu'il ne reste entre vous ni haine, ni colère, / Et soit qu'il ait suivi l'amour, ou le devoir, / Sans aucun sentiment [814] résous-toi de le voir. » (v; 1763-66) 2 Camille : (Horace à qui sa sœur vient de souhaiter tous les malheurs) « Ô Ciel, qui vit jamais une pareille rage ! / Crois-tu donc que je sois insensible à l'outrage, / Que je souffre en mon sang ce mortel déshonneur ? » (v. 1295-97) ; (à Horace le provoquant après la mort de son amant) « Rome, l'unique objet de mon ressentiment ! / Rome, à qui vient ton bras d'immoler mon Amant ! / Rome, qui t'a vu naître et que ton cœur adore ! / Rome, enfin que je hais parce qu'elle t'honore ! » (v. 1301-04) ; (le Vieil Horace au Roi) « Aimer nos ennemis avec idolâtrie, / De rage en leur trépas maudire la Patrie, / Souhaiter à l'État un malheur infini, / C'est ce qu'on nomme crime, et ce qu'il a puni. » (v. 1651-54) ? Camille : (Curiace à Camille qui veut le dissuader par ses pleurs de combattre les Horaces) « Je me défendrai mieux contre votre courroux, / Et pour le mériter, je n'ai plus d'yeux pour vous » (v. 589-90)

Le désenchantement concerne les hommes qui appartiennent au camp des vainqueurs : Horace et le Vieil Horace. Mais il accompagne aussi Camille dans sa révolte et dans une moindre mesure Curiace.

En premier lieu le désenchantement concerne Horace et le Vieil Horace pour leur colère. La colère monte à la tête du Vieil Horace qui s'emporte contre son fils lorsqu'il croit

[814] ***Ressentiment.***

en vertu de la loi du droit d'auteur.

qu'il a fui le combat qui l'opposait aux Curiaces (v. 1051, v. 1664), elle monte aussi à la tête d'Horace qui s'emporte contre Camille qui a renié Rome (v. 1243), et également à la tête des Dieux fâchés par la « vertu trop sévère » d'Horace qui a tué sa sœur (v. 1624). Ces colères sont décrites par les deux femmes qui en parlent : Camille et Sabine. Cependant la colère est aussi l'objet de provocations de la part de Sabine contre Horace dont la colère après s'être déchaînée contre Camille semble vaine contre elle qui désire mourir (*illustre colère* v. 1335, *n'émeut point ta colère* v. 1379, *si la colère cesse* v. 1387, *Ô colère sourde* v. 1398). Et la colère est niée pour son côté déraisonnable par le Vieil Horace dont la colère pour lui est « juste » contre un fils indigne (*juste colère* v. 1031), et par le Roi qui demande à Valère et à Horace que toute colère soit oubliée (v. 1376).

Les occurrences du terme *colère* se concentrent à la fin de la pièce, après le meurtre de Camille à la scène V de l'acte IV (v. 1319). D'où l'importance de la comparaison entre les deux provocations différentes de Camille et de Sabine contre Horace pour exciter sa colère et obtenir de sa main la mort. La première réussit là où la seconde échoue, avec un motif à peu près similaire pour chacune portant sur la revendication de leurs sentiments, revendication qui prend une forme extrême chez Camille qui renie Rome et fait passer ses sentiments devant son honneur, mais qui reste dans le domaine du raisonnable chez Sabine qui ne réclame qu'un droit à avoir des sentiments et qui ne cherche la mort que pour sauver l'État en reprenant la faute d'Horace à sa charge (v. 1625).

En second lieu le désenchantement concerne, outre Horace à nouveau, Camille et Curiace qui se révoltent.

L'appel à la fureur du Ciel qui semblait une particularité de la tragi-comédie comme *Clitandre* et un des aspects de la folie se retrouve dans cet appel d'Horace au courroux du Ciel contre Camille qui vient de renier Rome (*courroux* v. 1313). Cet appel renvoie indirectement au propre désenchantement d'Horace qui est décrit explicitement un peu plus loin par la bouche de Valère qui se plaint auprès du Roi de sa fureur et de sa rage qui se sont déchaînés sur Camille et dont les Romains ne sont pas à l'abri (*fureur* v. 1488, *rage* v. 1513).

Le désenchantement de Camille est d'abord souhaité quand elle voudrait bien que son frère l'envie lorsque quelque lâcheté l'aura fait chuter (envie v. 1291), ce dont elle se fait elle-même l'instrument dans sa révolte en le provoquant et en le poussant à la tuer. Alors en effet le désenchantement de Camille s'exprime à plein contre son frère et contre Rome qui a pu générer un tel héros (*rage* v. 1295 et 1651, *ressentiment* v. 1301), s'agissant du point de vue d'Horace et du Vieil Horace en ce qui concerne la rage et du propre aveu de Camille en ce qui concerne le ressentiment. Rome est pour Camille une métonymie d'Horace où s'exprime son désenchantement : « Rome, l'unique objet de mon ressentiment ! »

Le désenchantement de Curiace apparaît dans une moindre mesure quand il doit repousser à regret ses sentiments pour n'écouter que son honneur (*regret* v. 579). Cependant pour cela Curiace doit aussi affronter Camille et il préfère se battre contre son courroux plutôt que de devoir affronter ses larmes (*courroux* v. 589). Mais le désenchantement de Curiace apparaît surtout indirectement dans son appel à la fureur du Ciel, des Enfers et de la Terre (*fureur* v. 423) qui marque sa révolte. Cet appel, qui

en vertu de la loi du droit d'auteur.

renvoie à l'autre appel d'Horace décrit plus haut, est pour Curiace une forme de provocation où ce qu'ont le Ciel, les Enfers, et la Terre, de « cruel », d'« horrible » et d'« affreux » l'est moins que « l'honneur » d'avoir été choisi pour combattre contre les Horaces. En d'autres termes Curiace veut-il sans doute appeler, si l'on retourne sa proposition, le courroux des Dieux contre un combat horrible, que même les Romains et les Albains voudront stopper, car il oppose des personnes aux relations familiales étroites, et qui ne peut se prévaloir de quelque honneur que ce soit. Un combat fratricide qui se soldera par le crime non moins horrible de Camille par son propre frère et dont Valère décrit bien l'horreur hors du commun : *« Vous verriez des horreurs qu'on ne peut concevoir, » (v. 1517)*.

Cependant le dernier mot sera à Tulle qui demandera à Horace d'évacuer en lui tout désenchantement (*sentiment* v. 1763).

[Les états résultant d'un mal] : [états pénibles] (27, 110)

Le mal —*mal* : « Ce qui cause de la douleur, de la peine, du malheur ; ce qui est mauvais, nuisible, pénible (pour quelqu'un). » — est à l'origine de la figure principale des [états de douleurs] : les [états résultants d'un mal]. Ces états sont représentés en totalité par des [états pénibles] — *pénible* : « qui cause de la peine, de la douleur, ou de l'ennui ; qui est moralement difficile. » — différents des [états désagréables] qui sont absents ici.

Lexèmes génériques (8, 47)

Il est question tout d'abord des [états pénibles] à un niveau général au travers de trois termes principaux : *douleur (20)* « Douleur morale : sentiment ou émotion pénible résultant de l'insatisfaction des tendances, des besoins. », *malheur (26)* « Le malheur : situation, condition pénible, triste.» [815] , et *misère* (5) « Vieilli ou littér. Sort digne de pitié ; malheur extrême. » Les états pénibles ont différentes sources dans le texte qui sont autant de traits sémiques apportés par le contexte que l'on peut répartir en trois groupes : le premier groupe avec le combat fratricide entre les Romains et les Albains, le deuxième groupe avec la peur du combat entre les Horaces et les Curiaces, et la peur de la mort des Horaces et des Curiaces, et enfin le troisième groupe avec la mort des Horaces et des Curiaces, et la mort de Camille, et encore Albe ou Rome vaincue.

— douleur

I "Le combat fratricide entre les Romains et les Albains"

Camille : (Julie à Sabine à propos du soudain revirement de Camille) « De tous les deux partis détestait l'avantage, / Au malheur des vaincus donnait toujours ses pleurs, / Et nourrissait ainsi d'éternelles douleurs. » (v. 104-06) Sabine : (à Julie) « Approuvez ma foiblesse, et souffrez ma douleur, / Elle n'est que trop juste en un si grand malheur ; » (v. 1-2)

IIA "La peur de la mort des Horaces et des Curiaces"

Camille et Sabine : (Sabine au Vieil Horace qui vient leur apprendre que le combat entre les Horaces et les Curiaces a commencé) « Nous avons en nos mains la fin de nos douleurs, / Et qui veut bien mourir peut braver les malheurs. [Qui peut

[815] Nous ne tenons pas compte de la cause comme « Événement qui affecte péniblement, cruellement (qqn) » ni de la « Mauvaise chance, sort funeste. »

vouloir mourir 1641-1657] » (v. 937-38)

B1 "La peur de la mort des Curiaces"

? Le Vieil Horace, Camille et Sabine: (à Sabine et Camille qui se lamentent devant le début du combat entre les Horaces et les Curiaces) « Mais enfin l'amitié n'est pas du même rang, / Et n'a point les effets de l'amour ni du sang. / Je ne sens point pour eux [Curiaces] la douleur qui tourmente / Sabine comme sœur, Camille comme Amante, » (v. 957-60)

B2 "La peur de la mort de Curiace"

Camille : (à Julie qui l'interroge sur l'origine de sa joie à la demande de Sabine) « Croit-elle ma douleur moins vive que la sienne [Sabine], / Et que plus insensible à de si grands malheurs / À mes tristes discours je mêle moins de pleurs ? » (v. 136-38) ; (Curiace se plaignant des pleurs de Camille) « N'attaquez plus ma gloire avec tant de douleurs, [avecque vos douleurs 1641-1657] / Et laissez-moi sauver ma vertu de vos pleurs. » (v. 581-82)

III A "La mort des deux Horaces"

1 Le Roi : (Valère au Vieil Horace après lui avoir raconté comment Horace a vaincu par la ruse) « C'est où [lieu de célébration des Dieux pour la victoire] le Roi le mène [Horace], et tandis il m'envoie / Faire office vers vous de douleur [pour la perte des frères d'Horace] et de joie. » (v. 1155-56) 2 ? Camille; (Camille seule se remémorant la série d'événements, alors que le Vieil Horace vient de lui apprendre la victoire finale d'Horace) « Rome semble vaincue, et seul des trois Albains / Curiace en mon sang n'a point trempé ses mains ; / Ô Dieux sentais-je alors des douleurs trop légères, / Pour le malheur de Rome et la mort de deux frères, » (v. 1217-20)

B1 "La mort des Curiaces"

Sabine :(Horace, qui vient de tuer Camille, à Sabine alors qu'elle le provoque pour qu'il la tue elle aussi) « Je t'aime, et je connais la douleur qui te presse, / Embrasse ma vertu pour vaincre ta foiblesse, » (v. 1355-56) ; (à Horace qui vient de tuer Camille, le provoquant pour qu'il la tue) « Écoute la pitié, si la colère cesse, / Exerce l'une ou l'autre après de tels malheurs / À punir ma foiblesse, ou finir mes douleurs. / Je demande la mort pour grâce ou pour supplice, » (v. 1384-87) ; (seule après avoir provoqué Horace pour obtenir de lui la mort) « Ô colère, ô pitié sourdes à mes désirs ! Vous négligez mon crime, et ma douleur vous lasse, / Et je n'obtiens de vous, ni supplice, ni grâce. / Allons-y par nos pleurs faire encore un effort, / Et n'employons après que nous à notre mort. » (v. 1398-1402) ; (au Roi) « Sire, écoutez Sabine, et voyez dans son âme / Les douleurs d'une sœur, et celles d'une femme, / Qui tombe désolée à vos sacrés genoux / Pleure pour sa famille, et craint pour son époux. » (v. 1595-98 ; (le Vieil Horace à Sabine qui a demandé de mourir au Roi) « Toi, qui par des douleurs à ton devoir contraires, / Veux quitter un mari pour rejoindre tes frères, / Va plutôt consulter leurs Mânes généreux ; / [...] Voyant que tout l'honneur en retombe sur nous. / Tous trois désavoueront la douleur qui te touche, / Les larmes de tes yeux, les soupirs de ta bouche, / L'horreur que tu fais voir d'un mari vertueux. » (v. 1635-37, 1642-45) ; (le Roi à Sabine) « Sabine, écoutez moins la douleur qui vous presse, / Chassez de ce grand cœur ces marques de foiblesse, / C'est en séchant vos pleurs que vous vous montrerez / La véritable sœur de ceux que

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

vous pleurez. » (v. 1767-70)

B2 “La mort de Curiace”

Camille : (seule alors que Valère vient de lui apprendre la victoire finale d'Horace) « Tu [le Vieil Horace] blâmes ma douleur, tu l'oses nommer lâche, / Je l'aime d'autant plus, que plus elle te fâche, / Impitoyable père, et par un juste effort / Je la veux rendre égale aux rigueurs de mon sort. / En vit-on jamais un dont les rudes traverses / Prissent en moins de rien tant de faces diverses, / [...] Vit-on jamais une âme en un jour plus atteinte / De joie et de douleur, d'espérance et de crainte, / [...] Éclatez, mes douleurs, à quoi bon vous contraindre ? / Quand on a tout perdu que saurait-on plus craindre ? / Pour ce cruel vainqueur n'ayez point de respect, / Loin d'éviter ses yeux, croissez à son aspect, / Offensez sa victoire, irritez sa colère, / Et prenez, s'il se peut, plaisir à lui déplaire. » (v. 1199-1204, 1207-08, 1243-48) ; (à Horace qui lui demande d'étouffer son amour et d'honorer sa victoire) « Rends-moi mon Curiace, ou laisse agir ma flamme. / Ma joie et mes douleurs dépendaient de son sort, / Je l'adorais vivant, et je le pleure mort. / Ne cherche plus ta sœur où tu l'avais laissée, / Tu ne revois en moi qu'une Amante offensée, » (v. 1280-84) ; (Valère au Roi) « Quel sang épargnera ce barbare vainqueur [Horace] / Qui ne pardonne pas à celui de sa sœur, / Et ne peut excuser cette douleur pressante [Et ne peut excuser la douleur véhémente 1641-1657] / Que la mort d'un Amant jette au cœur d'une Amante, » (v; 1501-04)

— malheur [816])

I “Le combat fratricide entre les Romains et les Albains”

Les Romains : (Valère à Tulle) « Qu'il est peu de Romains que le parti contraire / N'intéresse en la mort d'un gendre ou d'un beau-frère, / Et qui ne soient forcés de donner quelques pleurs [Peu de nous ont joui d'un succès si prospère, / Qu'ils n'aient perdu dans Albe un cousin, un beau-frère, / Un oncle, un gendre même, et ne donnent des pleurs 1641-1657] / Dans le bonheur public à leurs propres malheurs. » (v. 1495-98) Les Romains ou les Albains (vaincus) : (Julie à Sabine à propos du soudain revirement de Camille) « Lorsque vous conserviez un esprit tout Romain, / Le sien irrésolu, le sien tout incertain, [Le sien irrésolu, tremblotant, incertain, 1641-1657] / De la moindre mêlée appréhendait l'orage, / De tous les deux partis détestait l'avantage, / Au malheur des vaincus donnait toujours ses pleurs, / Et nourrissait ainsi d'éternelles douleurs. » (v. 101-06)

II A “Le combat fratricide entre les Horaces et les Curiaces”

Horace et Curiace : (Horace à Curiace) « Notre malheur est grand, il est au plus haut point, / Je l'envisage entier, mais je n'en frémis point. / Contre qui que ce soit que mon pays m'emploie, / J'accepte aveuglément cette gloire avec joie, / Celle de recevoir de tels commandements / Doit étouffer en nous tous autres sentiments ; » (v. 489-94) ; (Curiace à Horace) « Mais cette âpre vertu ne m'était pas connue, / Comme notre malheur elle est au plus haut point, / Souffrez que je l'admire, et ne l'imite point. » (v. 504-06)

B “La peur de la mort des Horaces et des Curiaces

Sabine et Camille : (le Vieil Horace à Horace et à Curiace, parlant de Sabine et de Camille) « Prêts à verser du sang regardez-vous des pleurs ? / Fuyez, et laissez-les déplorer leurs malheurs. / Leurs plaintes ont pour vous trop d'art et de tendresse, / Elles vous feraient part enfin de leur foiblesse, / Et ce n'est qu'en

en vertu de la loi du droit d'auteur.

fuyant qu'on pare de tels coups. » (v. 681-85)

C "La peur de la mort de Curiace"

Camille : (à Julie qui lui explique qu'elle peut changer d'amant) « Donnez-moi des conseils qui soient plus légitimes, / Et plaignez mes malheurs sans m'ordonner des crimes. » (v. 151-52)

IIIA " ? La mort d'Horace"

Sabine : (Horace à Curiace qui refuse de l'imiter pour suivre ses sentiments qui le poussent vers Camille) « Je vais revoir la vôtre [de sœur], et résoudre son âme / À se bien souvenir qu'elle est toujours ma femme, / À vous aimez encor, si je meurs par vos mains, / Et prendre en son malheur des sentiments romains. » (v. 511-14)

B " La mort de Curiace"

Curiace : (Camille seule alors que Valère, qui l'aime, vient de lui apprendre la victoire finale d'Horace) « Et bâtissant en l'air sur le malheur d'autrui, / Aussi bien que mon frère il [Valère] triomphe de lui [Curiace]. » (v. 1229-30)

C " La mort de Camille"

Le Vieil Horace : (Tulle au Vieil Horace qui vient de perdre Camille après la victoire d'Horace) « Beaucoup par un long âge ont appris comme vous / Que le

[816] Malheur n'est pas toujours assimilable à un "état" et il peut être aussi un "événement", sens que nous ne retenons pas ici comme dans les différents exemples que nous donnons classés par type d'événement. Le combat fratricide entre les Romains et les Albains : (Sabine à Julie) « Approuvez ma foiblesse, et souffrez ma douleur, / Elle n'est que trop juste en un si grand malheur ; [combat entre les Romains et les Albains] » (v. 1-2) ; (Camille à Julie qui l'interroge sur l'origine de sa joie à la demande de Sabine) « Croit-elle ma douleur moins vive que la sienne, / Et que plus insensible à de si grands malheurs [combat entre les Romains et les Albains] / À mes tristes discours je mêle moins de pleurs ? » (v. 136-38). Le combat fratricide entre les Horaces et les Curiaces : (Sabine au Vieil Horace qui vient leur apprendre que le combat entre les Horaces et les Curiaces a commencé) « Nous avons en nos mains la fin de nos douleurs, / Et qui veut bien mourir peut braver les malheurs. [Qui peut vouloir mourir 1641-1657] [combat entre les Horaces et les Curiaces] » (v. 937-38) ; (Horace à Curiace alors que tous les deux viennent d'être choisis pour représenter leur ville) « Il épuise sa force [le Sort] à former un malheur, [combat entre les Horaces et les Curiaces] / Pour mieux se mesurer avec notre valeur, » (v. 433-34) ; (Sabine à Horace) « Si ce malheur illustre [combat entre les Horaces et les Curiaces ; d'avoir été choisi] ébranlait l'un de vous, / Je le désavouerais pour frère ou pour époux. / [...] Je veux d'un coup si noble ôter l'impiété, / À l'honneur qui l'attend rendre sa pureté, / [...] Achetez par ma mort le droit de vous haïr. » (v. 617-18, 621-22, 629) ; (Horace à Camille, refusant ses larmes) « Et nos deux frères morts dans le malheur [combat entre les Horaces et les Curiaces] des armes / Sont trop payés de sang pour exiger des larmes. » (v. 1259-60). La mort des Curiaces : (Sabine à Horace qui vient de tuer Camille, le provoquant pour qu'il la tue) ; « Écoute la pitié, si la colère cesse, / Exerce l'une ou l'autre après de tels malheurs [mort des Curiaces] / À punir ma foiblesse, ou finir mes douleurs. / Je demande la mort pour grâce ou pour supplice, » (v. 1384-87). La mort de Camille : (Tulle au Vieil Horace) « Mais je viens de savoir quel étrange malheur [mort de Camille] / D'un fils victorieux a suivi la valeur, / Et que son trop d'amour pour la cause publique / Par ses mains à son père ôte une fille unique. (v. 1453-56). Divers : (Camille à Curiace après avoir échoué à le convaincre de combattre) « Il [Horace] revient, quel malheur, si l'amour de sa femme / Ne peut non plus sur lui que le mien sur ton âme ! » (v. 607-08) ; (Sabine seule alors que le Vieil Horace vient de partir pour se venger sur son fils qui a fui devant les Curiaces) « Suivons-le promptement, la colère l'emporte. / Dieux ! verrons-nous toujours des malheurs [vengeance des pères] de la sorte ? / Nous faudra-t-il toujours en craindre de plus grands, / Et toujours redouter la main de nos parents ? » (v. 1051-54) ; (Camille provoquant Horace après la mort de Curiace) « Puissent tant de malheurs [lâchetés] accompagner ta vie [de tels malheurs 1641-1657] / Que tu tombes au point de me porter envie, / Et toi, bientôt souiller par quelque lâcheté / Cette gloire si chère à ta brutalité. » (v. 1291-94).

en vertu de la loi du droit d'auteur.

malheur succède au bonheur le plus doux ; / Peu savent comme vous s'appliquer ce remède, [la patience] » (v. 1461-63)

D “ ? Rome vaincue”

Les Romains : (Camille au Vieil Horace, défendant son frère contre la colère de son père) « Ah mon père, prenez un plus doux sentiment, [Eh, mon père 1641-1648] / Vous verrez Rome même en user autrement, / Et de quelque malheur que le Ciel l'ait comblée, / Excuser la vertu sous le nombre accablée. » (v. 1061-64) ; (Camille seule se remémorant la série d'événements passés, alors que Valère vient de lui apprendre la victoire finale d'Horace) « Rome semble vaincue, et seul des trois Albains / Curiace en mon sang n'a point trempé ses mains ; / Ô Dieux sentais-je alors des douleurs trop légères, / Pour le malheur de Rome et la mort de deux frères, » (v. 1217-20) ; (le Vieil Horace au Roi) « Aimer nos ennemis avec idolâtrie, / De rage en leur trépas maudire la Patrie, / Souhaiter à l'État un malheur infini, / C'est ce qu'on nomme crime, et ce qu'il a puni. » (v. 1651-54) Les Horaces : (le Vieil Horace à Sabine alors qu'il croit que son fils a fui en laissant la victoire aux Curiaces) « Sabine, votre cœur se console aisément, / Nos malheurs jusqu'ici vous touchent foiblement, / Vous n'avez point encor de part à nos misères, / Le Ciel vous a sauvé votre époux et vos frères, / Si nous sommes Sujets c'est de votre pays, » (v. 1037-41)

E “ ? Albe vaincue”

Les Albains : (Curiace à Horace qui vient d'être choisi pour représenter Rome) « La guerre en tel éclat a mis votre valeur / Que je tremble pour Albe, et prévois son malheur. » (v. 365-66)

— misère

I “Le combat fratricide entre les Romains et les Albains”

Camille et Curiace : (Camille à Curiace après l'arrêt des combats par le chef des Albains) « Je vais suivre vos pas, mais pour revoir mes frères, / Et savoir d'eux encore la fin de nos misères. » (v. 343-44) Romains : (Sabine au Roi) « Aimer un bras souillé du sang de tous mes frères ! / N'aimer pas un mari qui finit nos misères ! / Sire délivrez-moi par un heureux trépas / Des crimes de l'aimer, et de ne l'aimer pas. » (v. 1619-22)

IIA “La mort des deux Horaces”

Les Horaces : (le Vieil Horace à Sabine alors qu'il croit que son fils a fui et laissé la victoire aux Curiaces) « Sabine, votre cœur se console aisément, / Nos malheurs jusqu'ici vous touchent foiblement, / Vous n'avez point encor de part à nos misères, / Le Ciel vous a sauvé votre époux et vos frères, / Si nous sommes Sujets c'est de votre pays, » (v. 1037-41)

B “ ? La mort d'Horace”

Camille et Curiace : (Camille à Curiace qui vient de faire le choix de son pays contre ses sentiments) « Camille — Mais te priver pour lui [pays] toi-même d'un beau-frère [Horace], / Ta sœur [Sabine] de son mari [Horace] ! Curiace — Telle est notre misère. » (v. 563-64)

C “La mort des Curiaces”

Sabine et Camille : (Sabine à Horace qui vient de tuer Camille) « Joins Sabine à Camille, et ta femme à ta sœur. / Nos crimes sont pareils ainsi que nos misères, /

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Je soupire comme elle, et déplore mes frères, » (v. 1342-44)

À côté de ces trois termes il faut encore noter d'autres termes moins utilisés dans le texte : *angoisse (1)* « 1. Malaise psychique et physique, né du sentiment de l'imminence d'un danger, caractérisé par une crainte diffuse pouvant aller de l'inquiétude à la panique et par des sensations pénibles de constriction épigastrique ou laryngée (gorge serrée). 2. Inquiétude métaphysique née de la réflexion sur l'existence. », *inquiétude (*2, 1)* « Cour. État pénible, {trouble} déterminé par l'attente d'un événement, d'une souffrance que l'on appréhende, par l'incertitude, l'irrésolution où l'on est. », *peine (sg) (1)* « La peine : état psychologique fait d'un sentiment de tristesse et de dépression dont la cause est connue. — (choses) Une remarque qui fait de la peine. », *tristesse (2)* « 1. État affectif pénible, calme et durable ; envahissement de la conscience par une douleur, une insatisfaction, ou par un malaise dont on ne démêle pas la cause, et qui empêche de se réjouir du reste. Des accès de tristesse. Tristesse maladive. — Air triste d'une personne (attitude abandonnée, traits affaissés, regard sans éclat). 2. Moment où l'on est dans cet état ; {cause de tristesse}. 3 Caractère de ce qui exprime cet état. », et *trouble (3)* « Cour. État affectif pénible, fait d'angoisse et d'une activité mentale excessive, incontrôlée. @ État, attitude d'une personne qui manifeste son trouble (rougeurs, tremblements, altération de la voix). »

I "Le combat fratricide entre les Romains et les Albains"

Sabine : (à Julie à propos du combat entre les Romains et les Albains) « Le trouble de mon cœur ne peut rien sur mes larmes » (v. 8)

IIA "La peur de la mort des Horaces et des Curiaces"

Camille et Sabine : (Camille à Sabine à propos de l'arrêt du combat entre les Horaces et les Curiaces) « Ce n'est qu'un plus long terme à nos inquiétudes, / Et tout l'allégement qu'il en faut espérer, / C'est de pleurer plus tard ceux qu'il faudra pleurer. » (v. 836-38)

B "La peur de la mort de Curiace"

Camille : (à Julie) « Je verrai mon amant, mon plus unique bien, / Mourir pour son pays, ou détruire le mien, / Et cet objet d'amour devenir, pour ma peine, / Digne de mes soupirs ou digne de ma haine. / Hélas ! » (v. 141-45) ; (à Julie à propos de son changement d'humeur) « Je ne vous le dis point, vous vîtes nos adieux, [Camille et Curiace] / Vous avez vu depuis les troubles de mon âme, » (v. 182-83) ; (Sabine à Camille après l'arrêt du combat entre les Horaces et les Curiaces) « Je ne puis approuver tant de trouble en votre âme ; » (v. 872)

IIIA "La mort de Curiace"

Camille : (le Vieil Horace à Camille) « Cependant étouffez cette lâche tristesse [mort de Curiace], / Recevez-le [Horace vainqueur], s'il vient, avec moins de faiblesse, » (v. 1191-92)

B "La mort de Camille"

Horace et le Vieil Horace : (le Vieil Horace à Horace après la mort de Camille) « Nos plaisirs les plus doux ne vont point sans tristesse, » (v. 1407)

C "Albe vaincue"

Les Albains : (Valère à Camille et au Vieil Horace, leur apprenant la victoire d'Horace) « L'air résonne des cris qu'au Ciel chacun envoie, / Albe en jette

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

angoisse, et les Romains de joie. » (v. 1127-28)

La force des sentiments qui habitent les personnages s'exprime dans les états pénibles qu'ils manifestent, que ce soit par la douleur, le malheur, ou la misère, ou encore mais à un degré moindre par l'angoisse, l'inquiétude, la peine, la tristesse, ou le trouble. Plus cet état pénible est grand et plus leurs sentiments sont déraisonnables, que ce soit des sentiments pour le combat fratricide entre les Romains et les Albains, la peur du combat entre les Horaces et les Curiaces, la peur de la mort des Horaces et des Curiaces, la mort des Horaces et des Curiaces, la mort de Camille, la défaite d'Albe ou celle de Rome.

Si l'on commence par suivre la chronologie de la pièce, les personnages laissent transparaître l'état pénible de leurs sentiments tout d'abord pour le combat fratricide entre les Romains et les Albains. Sabine et Camille laissent entrevoir leur douleur (*douleur* v. 1, 104) pour un combat où non seulement elles, mais aussi les deux partis ont des relations familiales dans les deux camps. C'est pourquoi, même si Sabine maîtrise le trouble de son cœur (*trouble* v. 8), ce combat est une misère pour Camille (*misère* v. 343) qui soutient aussi, en plus du sien personnel, le malheur des vaincus au fil des batailles (*malheur* v. 101). Mais c'est pourquoi aussi Valère, après la victoire de Rome, revendiquera pour les Romains le droit d'exprimer leur malheur au milieu du bonheur public (*malheur* v. 1495), alors qu'une telle attitude vient de coûter la vie à Camille, et que Sabine pourra continuer à dire qu'elle aime celui qui finit les misères des Romains (misère v. 1619), même si elle n'aime pas celui qui vient de tuer ses frères l'amenant à réclamer pour elle la mort.

Après l'arrêt du combat fratricide entre les Romains et les Albains, les personnages laissent ensuite transparaître l'état pénible de leurs sentiments pour le combat fratricide entre les Horaces et les Curiaces, qui n'est qu'une transposition du combat précédent. Horace et Curiace ont conscience du malheur qui est le leur dans ce combat où tous les deux ont des relations familiales dans les deux camps qu'ils représentent (*malheur* v. 489, v. 504), mais si le premier n'en « frémit » pas, le second ne veut pas l'imiter sur ce point même s'il est prêt à assumer lui aussi son devoir. Le malheur de Camille et Sabine qui ont peur de la mort des Horaces et des Curiaces semble si grand que le Vieil Horace conseille à Horace et à Curiace de fuir les deux femmes (*malheur* v. 681) dont l'inquiétude ne cesse pas avec la pause du combat (*inquiétude* 836) et qui après la reprise de celui-ci ont de la douleur jusqu'à vouloir en mourir (*douleur* v. 937). Le Vieil Horace avoue lui-même au début de la pièce que la peur de la mort des Curiaces peut être source de douleur chez Camille et Sabine comme sœur pour l'une et comme amante pour l'autre (*douleur* v. 957). Camille seule demande qu'on la plaigne pour ses malheurs (*malheur* v. 151) : elle éprouve de la douleur, de la peine et son âme a des troubles par peur de la mort de Curiace (*douleur* v. 136, *peine* v. 141, *trouble* v. 182, v. 872) qui se plaint, craignant pour sa gloire, de la douleur de son amante (*douleur* v.581).

Après son appréhension, c'est ensuite au tour de l'épreuve bien réelle de la mort d'être à l'origine des états pénibles des personnages. La mort est envisagée au début du combat entre les Horaces et les Curiaces comme une possibilité : celle d'Horace surtout comme une misère pour Camille et Curiace (*misère* v. 563) et comme un malheur pour Sabine qui devra le dépasser en Romaine qu'elle est à la demande de son frère (*malheur* v. 511). Il y a aussi la mort des deux Horaces tués par les Curiaces qu'éprouve Camille

en vertu de la loi du droit d'auteur.

par une douleur selon elle insuffisante au milieu du combat encore incertain pour lequel son amant n'a pas encore versé de sang (*douleur* v. 1217), qu'éprouve aussi le Vieil Horace par la misère au nom de tous les siens alors qu'il croit que son fils a fui, et qu'éprouve le Roi par une douleur qu'il exprime au Vieil Horace dont le fils vient de sauver son royaume (*douleur* v. 1155). Mais c'est surtout la mort des trois Curiaces qui engendre le plus d'états pénibles chez Sabine et Camille en raison de leurs intérêts sentimentaux : des frères pour l'une et un amant pour l'autre. Sabine éprouve une douleur répétitive (*douleur* v. 1355, 1348, 1398, 1595, 1635, 1642, 1767) qu'Horace condamne et lui demande d'abandonner tout comme le font le Vieil Horace et le Roi. Camille éprouve la même douleur répétitive (*douleu*r, 1199, 1207, 1243, 1280, 1501), une douleur qu'elle personnifie pour en faire l'âme de sa révolte — *« Éclatez, mes douleurs, à quoi bon vous contraindre ? » (v. 1243)* — contre Horace et contre son père qui refuse l'expression même de sa tristesse la qualifiant de « lâche » (*tristesse* v. 1191). Et l'on peut alors se demander quels sont les véritables sentiments de Sabine pour son mari trop orgueilleux pour prendre en compte l'expression des sentiments dans ce qu'ils ont de pénible. Sabine mêle d'un côté sa misère personnelle pour ses frères à celle de Camille pour son amant (*misère* v. 1342), l'assimilant au même crime contre la gloire, devant son frère qui vient de tuer sa sœur pour ses sentiments et réclamant par-là le même mort. Mais Sabine mêle d'un autre côté sa douleur pour ses frères morts à celle pour son mari — *« les douleurs d'une sœur, et celles d'une femme, » (v. 1595)* — lorsqu'elle craint une sanction pour lui après le meurtre de Camille : *« [Sabine] pleure pour sa famille, et craint pour son époux. » (v. 1598)*, réclamant à nouveau la mort mais cette fois comme sacrifice pour ses frères morts et pour son mari accusé de meurtre. Mais si l'on pleure les Horaces et les Curiaces morts pour leur gloire, qui pleure Camille morte pour ses sentiments ? Peut-être Sabine même s'il n'y a rien de très explicite, et peut-être le Vieil Horace qui ne voit cependant dans cette mort qu'une tristesse qui vient se mêler au « plaisir » de la victoire (*tristesse* v. 1407), quand Tulle estime fataliste que le malheur succède au bonheur dans l'ordre des choses (*malheur* v. 1461).

Enfin les deux villes Rome et Albe, dont les personnages principaux reproduisent dans leur microcosme les intérêts, laissent transparaître l'état pénible de leurs sentiments. Rome laisse entrevoir son malheur lorsqu'elle semble vaincue lors du combat entre les Horaces et les Curiaces (*malheur* v. 1037, 1061). C'est aussi ce malheur pour Rome qu'entrevoit Camille à l'occasion du combat entre les Horaces et les Curiaces quand pour elle ses « douleurs » sont encore « légères » car Curiace n'a tué personne et est toujours vivant (*malheur* v. 1217), et qui débouche plus tard après la mort de Curiace sur le souhait d'un malheur « infini » pour la ville qui l'a vue naître (*malheur* v. 1651). C'est cependant Albe qui est vaincue : un malheur pour la ville que pressentait Curiace devant la valeur d'Horace (*malheur* v. 365) et qui est maintenant une angoisse réelle pour la ville (*angoisse* v. 1127).

Si l'on s'intéresse maintenant aux personnages, ce sont surtout les femmes qui se laissent déborder par les états pénibles de leurs sentiments, comme Camille et Sabine, à la différence des hommes qui en ont encore la maîtrise, comme Horace et le Vieil Horace. Et si Horace peut avoir une vision si claire de ses actions c'est qu'il n'a pas de problèmes avec son devoir qu'il place au-dessus de ses sentiments et de leurs états pénibles sans se poser de questions. Par contre les autres personnages sont déraisonnables car ils

en vertu de la loi du droit d'auteur.

doutent, à des degrés divers, du choix à faire : le choix de leur devoir sur leurs sentiments.

Du côté des femmes le problème relatif aux sentiments se pose dès le premier vers pour Sabine qui doit se justifier sur l'expression de sa douleur auprès de Julie qui lui oppose la « belle humeur » de Camille (v. 110) même si les raisons de celle-ci semblent à toutes deux « obscures » (v. 123). En même temps est présentée la solution aux malheurs de Camille : rompre tout lien sentimental gênant et donner le pas à l'honneur sur les sentiments. C'est-à-dire pour Camille rompre avec Curiace et le camp adverse pour épouser Valère et rejoindre totalement le camp des Romains ; ce que voit Sabine non sans une certaine crainte car pour elle les sentiments semblent avoir de la valeur (v. 110). S'engage alors entre les deux jeunes femmes un conflit pour savoir laquelle est la plus à plaindre (v. 146). Et finalement leur problème relatif à leurs sentiments ne semble avoir de solution que dans la mort, une mort qu'éprouve Camille et que réclame à trois reprises au moins Sabine : une première fois à Horace et à Curiace avant leur combat pour supprimer entre eux tout lien de parenté (v. 625), une deuxième fois à Horace pour affirmer devant lui, après le meurtre de Camille, l'expression de ses douleurs (v. 1387), et en dernier lieu au Roi après l'accusation d'Horace par Valère pour réclamer le salut de celui qui vient de sauver Rome (v. 1621).

Du côté des hommes les états pénibles d'Horace n'ont pas de prise sur lui car il place sans hésiter son honneur au-dessus de ses sentiments (v. 489). Curiace devra faire un effort plus grand, refusant dans un premier temps cette « âpre vertu » pour l'admirer sans la suivre (v. 504) et se complaisant comme le lui conseille Horace dans ses sentiments amoureux avec Camille : « *Non, non, n'embrassez pas de vertu par contrainte, / Et puisque vous trouvez plus de charme à la plainte, / En toute liberté goûtez un bien si doux, / Voici venir ma sœur pour se plaindre avec vous. » (v. 507-10)*. Les sentiments d'Horace sont des sentiments romains qui sont en fait des non sentiments où il est fait abstraction des états pénibles lors d'un malheur pour laisser la place au devoir comme il le conseille à Sabine : *« Et prendre en son malheur des sentiments romains » (v. 511*). Étrangement Curiace trouvera dans sa misère et celle de Camille, mais en la combattant, la force de faire passer ses sentiments après son honneur — « *Avant que d'être à vous je suis à mon pays. » (v. 562)* —, refusant d'imaginer déjà cependant ce dont sera capable par la suite Horace, restant ainsi toujours en retrait de lui dans cette course à l'honneur, même si Camille lui en fait toucher déjà toute l'horreur : « *Tu pourras donc, cruel, me présenter sa tête [Horace], [Viendras-tu point encor me présenter sa tête, 1641-1657] / Et demander ma main pour prix de ta conquête ? » (v. 567-68)* [817] .

On distinguera ensuite trois niveaux de lexèmes spécifiques.

Lexèmes spécifiques : [l'apathie morale] (2, 2)

À un premier niveau particulier des [états pénibles] on se contentera de citer pour [l'apathie morale] seulement deux termes qui sont peu utilisés dans le texte : *affliction (*2, 1)* « Littér. {Peine profonde}, abattement [au sens de dépression] à la suite d'un coup du sort, d'un grave revers. », et *mélancolie (*2, 1)* « 1. Cour. État d'abattement, {de tristesse

[817] Horace demandera à Camille la même chose en lui présentant la tête de Curiace et lui ordonnant d'honorer la main qui la tué.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

vague}, accompagné de rêverie. 2. Littér. Une mélancolie : pensée, sentiment, attitude qui manifeste un tel état. 3. Caractère de ce qui inspire un tel état. »

Lexèmes spécifiques : [la douleur] (12, 42)

À un deuxième niveau particulier des [états pénibles] ensuite on distingue [la douleur] avec les termes *déplaisir (*2, 6)* « Vx Chagrin, {peine}. », *mal (maux) (10)* « Souffrance, douleur morale. », *plainte (5)* « Expression vocale de la douleur (par des paroles ou des cris, des gémissements). @ Fig. Chant, cri ou son qui évoque la plainte ou que l'on compare à une plainte. », *pleur (6)* « Plur., vieilli ou littér. {Fait de pleurer} ; cris, plaintes dus à une vive douleur. », et *supplice (5)* « 1. Peine [punition] corporelle grave, très douloureuse, mortelle ou non, infligée par la justice à un condamné. [sens non retenu] 2. Souffrances infligées par les Dieux, par Dieu, en punition des fautes humaines. 3. Souffrance très vive (douleur physique ou, plus souvent, souffrance morale). — Être au supplice : souffrir beaucoup ; fig. être dans une situation très pénible (inquiétude, agacement, impatience, colère réprimée, gêne, timidité). »

— déplaisir

I "Le combat fratricide entre les Romains et les Albains"

Sabine : (à Julie s'expliquant sur sa douleur) « Quand on arrête là les déplaisirs d'une âme, / Si l'on fait moins qu'un homme, on fait plus qu'une femme : / Commander à ses pleurs en cette extrémité, / C'est montrer, pour le sexe, assez de fermeté. » (v. 11-14) ; (à Julie lui demandant d'interroger Camille sur l'origine de sa joie) « J'ai honte de montrer tant de mélancolie, / Et mon cœur, accablé de mille déplaisirs, / Cherche la solitude à cacher ses soupirs. » (v. 132-34) Camille (et Curiace) : (à Julie lui racontant que le même jour conclut son Hymen et la guerre) « Combien nos déplaisirs parurent lors extrêmes, / Combien contre le Ciel il [ce jour, cet instant] vomit de blasphème. » (v. 179-80)

II "La peur de la mort des Horaces et des Curiaces"

Camille et Sabine : (Sabine à Camille alors que le combat entre les Horaces et les Curiaces a été suspendu) « Sabine — Parmi nos déplaisirs souffrez que je vous blâme, / Je ne puis approuver tant de troubles en votre âme, / Que feriez-vous, ma sœur, au point où je me vois, / Si vous aviez à craindre autant que je le dois, / Et si vous attendiez de leurs armes fatales / Des maux pareils aux miens et des pertes égales ? / Camille — Parlez plus sainement de vos maux et des miens. / Chacun voit ceux d'autrui d'un autre œil que les siens, / Mais, à bien regardez ceux où le Ciel me plonge, / Les vôtres auprès d'eux vous sembleront un songe. » (v. 871-80) ; (Sabine au Vieil Horace qui vient de leur apprendre que les Dieux ont ordonné la reprise du combat) « Recevez sans frémir ces mortelles alarmes, / Voyez couler nos pleurs sans y mêler vos larmes, / Enfin pour toute grâce en de tels déplaisirs, / Gardez votre constance, et souffrez nos soupirs. » (v. 947-50)

III "La mort de Camille"

Le Vieil Horace : (le Roi après la mort de Camille) « Ce coup est un peu rude à l'esprit le plus fort [Je sais que peut ce coup sur l'esprit le plus fort 1641-1657] / Et je doute comment vous portez cette mort. / Le Vieil Horace — Sire, avec déplaisir, mais avec patience. » (v. 1457-59)

— mal (maux)

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

I "Le combat fratricide entre les Romains et les Albains"

Camille : (à Julie qui lui conseille de changer d'Amant) « Donnez-moi des conseils qui soient plus légitimes, / Et plaignez mes malheurs sans m'ordonnez de crimes. / Quoique à peine à mes maux je puisse résister, / J'aime mieux les souffrir, que de les mériter. » (v. 151-54)

II "La peur de la mort des Horaces et des Curiaces"

Sabine : (Sabine seule alors que les Horaces et les Curiaces ont été désignés pour représenter leurs villes, s'imaginant qu'elle n'a rien à perdre puisqu'elle à de la famille dans les deux camps) « Qu'on ne peut triompher que par les bras des miens. / Fortune, quelques maux que ta rigueur m'envoie, / J'ai trouvé les moyens d'en tirer de la joie, / Et puis voir aujourd'hui le combat sans terreur, / Les morts sans désespoir, les vainqueurs sans horreur. / Flatteuse illusion, erreur douce et grossière, » (v. 734-739) ; (à Camille qui veut lui faire dire que ses liens avec ses frères ont moins d'importance que ceux avec Horace, son mari) « Au dépens de leur vie [frères] on ne fait point de choix, / Aussi bien qu'un époux ils sont d'autres nous-mêmes, / Et tous maux sont pareils, alors qu'ils sont extrêmes. » (v. 902-05) Camille et Sabine : (Camille à Sabine et Julie alors que le combat entre les Horaces et les Curiaces est interrompu) « Ce délai de nos maux rendra leurs coups plus rudes, / Ce n'est qu'un plus long terme à nos inquiétudes, » (v. 835-36) ; « Sabine — Parmi nos déplaisirs souffrez que je vous blâme, / Je ne puis approuver tant de troubles en votre âme, / Que feriez-vous, ma sœur, au point où je me vois, / Si vous aviez à craindre autant que je le dois, / Et si vous attendiez de leurs armes fatales / Des maux pareils aux miens et des pertes égales ? Camille — Parlez plus sainement de vos maux et des miens. / Chacun voit ceux d'autrui d'un autre œil que les siens, / Mais, à bien regardez ceux où le Ciel me plonge, / Les vôtres auprès d'eux vous semblerons un songe. » (v. 871-80)

IIIA "La mort des Curiaces"

Sabine : (à Horace qui vient de tuer Camille, le provoquant pour qu'il la tue) « Prenons part en public aux victoires publiques, / Pleurons dans la maison nos malheurs domestiques, / Et ne regardons point des biens communs à tous, / Quand nous voyons des maux qui ne sont que pour nous. / Pourquoi veux-tu, cruel, agir d'une autre sorte ? / Laisse en entrant ici tes lauriers à la porte, » (v. 1371-76) Curiaces : (Le Vieil Horace à Sabine à propos de ses frères morts alors qu'elle réclame la mort) « Puisque le Ciel voulait qu'elle fût asservie, / Si quelque sentiment demeure après la vie, / Ce mal leur semble moindre après, et moins rudes ses coups, / Voyant que tout l'honneur retombe sur nous. / Tout trois désavoueront la douleur qui te touche, » (v. 1639-43)

B "La mort des deux Horaces (? et de Curiace)"

Les Horaces (? Camille) : (le Vieil Horace à Camille, lui apprenant la nouvelle de la victoire d'Horace et de la mort de Curiace) « On pleure injustement des pertes domestiques / Quand on voit sortir des victoires publiques. / Rome triomphe d'Albe et c'est assez pour nous : / Tous nos maux à ce prix doivent nous être doux. [à ce prix nous doivent être 1641-1657] / En la mort d'un Amant vous ne perdez qu'un homme / Dont la perte est aisée à réparer dans Rome, » (v. 1175-80)

C "La mort des deux Horaces et de Camille"

Le Vieil Horace : (le Roi au Vieil Horace après le meurtre de Camille) « Si vous

en vertu de la loi du droit d'auteur.

pouvez trouvez dans ma compassion / Quelque soulagement pour votre affliction, / Ainsi que votre mal sachez qu'elle est extrême, / Et que je vous plains autant que je vous aime. [Et que Tulle vous plaint autant comme il vous aime. 1641-1657] » (v. 1465-68)

— plainte

A "Le combat fratricide entre les Horaces et les Curiaces"

Curiace : (Horace à Curiace qui refuse d'imiter sa vertu pour seulement l'admirer) « Non, non, n'embrassez pas de vertu par contrainte, / Et puisque vous trouvez plus de charme à la plainte, / En toute liberté goûtez un bien si doux, / Voici venir ma sœur pour se plaindre avec vous. » (v; 507-10)

B "La peur de la mort des Horaces et des Curiaces"

Camille et Sabine : (le Vieil Horace à Horace et à Curiace) « Qu'est-ceci, mes enfants ? écoutez-vous vos flammes, / Et perdez-vous encor le temps avec des femmes ? / Prêts à verser du sang regardez-vous des pleurs ? / Fuyez, et laissez-les déplorer leurs malheurs. / Leurs plaintes ont pour vous trop d'art et de tendresse, / Elles vous feraient part enfin de leur foiblesse, / Et ce n'est qu'en fuyant qu'on pare de tels coups (v. 679-85)

C "La peur de la mort d'Horace"

Sabine : (Julie à Sabine, s'étonnant de son changement d'attitude) « J'admirais la vertu qui réduisait en vous / Vos plus chers intérêts à ceux de votre époux, / Et je vous consolais au milieu de vos plaintes, / Comme si notre Rome eût fait toutes vos craintes. » (v. 65-68) ; (Camille à Sabine, pensant avoir plus de raison de se plaindre car quand on se marie on quitte sa famille pour une autre) « Ainsi, ma sœur, du moins vous avez dans vos plaintes / Où porter vos souhaits, et terminer vos craintes, / Mais si le Ciel s'obstine à nous persécuter, / Pour moi, j'ai tout à craindre, et rien à souhaiter. » (v. 891-94)

D "La peur de la mort de Curiace"

Camille : (Sabine à Camille, voulant lui faire dire qu'on peut changer de fantaisie) « Seule j'ai tout à craindre et rien à souhaiter, / Mais pour vous le devoir vous donne dans vos plaintes / Où porter vos souhaits, et terminer vos craintes. » (v. 914-16)

— pleur

IA "La peur de la mort d'Horace "

Curiace : (à Horace) « Ce que veut mon pays, mon amitié le craint. / Dures extrémités, de voir Albe asservie, / Ou sa victoire au prix d'une si chère vie, / Et que l'unique bien où tendent ses désirs / S'achète seulement par vos derniers soupirs ! / Quels vœux puis-je former, et quel bonheur attendre ? / De tous les deux côtés, j'ai des pleurs à répandre, / De tous les deux côtés mes désirs sont trahis. » (v. 390-97)

IIA "La mort des Curiaces"

Sabine : (seule après avoir provoqué Horace pour obtenir de lui la mort) « Ô colère, ô pitié sourdes à mes désirs ! Vous négligez mon crime, et ma douleur vous lasse, / Et je n'obtiens de vous, ni supplice, ni grâce. / Allons-y par nos pleurs faire encore un effort, / Et n'employons après que nous à notre mort. » (v.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

1398-1402)

B “La mort de Curiace”

Camille : (seule après la mort de Curiace) « En un sujet de pleurs si grand, si légitime, / Se plaindre est une honte, et soupirer un crime, / Leur brutale vertu veut qu'on s'estime heureux, / Et si l'on n'est barbare, on n'est point généreux. » (v. 1235-38) ; « Horace — Et rends ce que tu dois à l'heur de ma victoire. / Camille — Recevez donc mes pleurs, c'est ce que je lui dois. / Horace — Rome n'en veut point voir après de tels exploits, » (v. 1256-58)

III “La peur de la mort d’Horace”

Rome : (le Vieil Horace à Valère qui veut voir mourir Horace) « Albe ne pourra pas souffrir un tel spectacle, / Et Rome par ses pleurs y mettra trop d'obstacle. [avec ses pleurs 1641-1660] » (v. 1699-1700)

— supplice : [peine [punition] corporelle infligée par la justice] : ce sème n’est pas retenu

? Horace : (Valère au Roi après la mort de Camille) « Souffrez qu'un bon Sujet vous fasse souvenir / Que vous plaignez beaucoup ce qu'il vous faut punir, / Souffrez... Le Vieil Horace — Quoi ? qu'on envoie un vainqueur au supplice ? » (v. 1473-75) ; (le Vieil Horace à Valère) « Dis, Valère, dis-nous, si tu veux qu'il périsse, / Où tu penses choisir un lieu pour son supplice ? » (v. 1687-88)

— supplice : [peine [punition] corporelle infligée par le justice] et [souffrance très vive]

A “La mort de Curiace”

Camille : (après l'assassinat de Camille par Horace) « Procule — Que venez-vous de faire ? Horace — Un acte de justice. / Un semblable forfait veut un pareil supplice. » (v. 1323-24)

B “La mort des Curiaces”

? Sabine : (à Horace qui vient de tuer Camille, le provoquant pour qu'il la tue elle aussi) « Écoute la pitié, si la colère cesse, / Exerce l'une ou l'autre après de tels malheurs / À punir ma foiblesse, ou finir mes douleurs. / Je demande la mort pour grâce ou pour supplice, » (v. 1384-87) ; (seule après avoir provoqué Horace pour obtenir de lui la mort) « Ô colère, ô pitié sourdes à mes désirs ! Vous négligez mon crime, et ma douleur vous lasse, / Et je n'obtiens de vous, ni supplice, ni grâce. / Allons-y par nos pleurs faire encore un effort, / Et n'employons après que nous à notre mort. » (v. 1398-1402)

À côté de ces cinq termes il faut encore noter *ennui (sg) (2)* « Vx Tristesse profonde, grand chagrin. », *ennui (pl.) (1)* « Peine qu'on éprouve de quelque contrariété ; {cette contrariété [cause]} ». *jalousie (1)* « Sentiment douloureux que font naître, chez la personne qui l'éprouve, les exigences d'un amour inquiet, le désir de possession exclusive de la personne aimée, la crainte, le soupçon ou la certitude de son infidélité. », *larme (*2, 3)* « 2. Fig. (au plur.) Littér. {Affliction}, chagrin. », *soupir (3)* « {Inspiration ou respiration plus ou moins bruyante, qui exprime ou manifeste une émotion.} @ Vieilli ou littér. Plainte, expression douloureuse de l'amour. — Expression poétique de la souffrance, plainte lyrique. », *tourment (1)* « Littér. Très grande douleur physique, vive souffrance morale. », et *travail (1)* « Peine, difficulté, tourment. — Ces sens vieillissent au milieu du XVIIe siècle. » [818]

[818] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

IA "Le combat fratricide entre les Romains et les Albains"

Camille : (à Julie expliquant qu'elle pleure autant que Sabine le combat entre les deux villes) « Je verrai mon Amant, mon plus unique bien, / Mourir pour son pays, ou détruire le mien, / Et cet objet d'amour devenir pour ma peine / Digne de mes soupirs, ou digne de ma haine. [Ou digne de mes pleurs, ou digne de ma haine. 1641-1657] » (v. 141-44) ; (à Julie s'expliquant sur sa joie) : « [un oracle] Me promit par ces vers la fin de mes travaux : » (v.195) Sabine : (à Julie) « Quoique le mien [esprit] s'étonne à ces rudes alarmes, / Le trouble de mon cœur ne peut rien sur mes larmes, / Et parmi les soupirs qu'il pousse vers les Cieux, / Ma constance du moins règne encore sur mes yeux. » (v. 7-10) ; (à Julie à propos du combat entre Rome et Albe) : « J'ai honte de montrer tant de mélancolie / Et mon cœur, accablé de mille déplaisirs, / Cherche la solitude à cacher ses soupirs. » (v. 132-34)

B "Diverses peurs"

? Camille : (à Julie, alors qu'un oracle vient de lui apprendre la fin du combat entre Rome et Albe) « Il [Valère] me parla d'amour sans me donner d'ennui : » (v. 205)

IIA "La peur de la mort de Curiace"

Camille : (à Sabine qui vient lui apprendre l'arrêt du combat entre les Horaces et les Curiaces) : « Mais je n'en conçois rien qui flatte mon ennui. / Ce délai de nos maux rendra leurs coups plus rudes,] (v. 834-35)

B "Diverses peurs"

? Camille : (Sabine à Camille, sur la peur d'une infidélité) « Mais l'amant qui vous charme et pour qui vous brûlez / Ne vous est, après tout, que ce que vous voulez, / Une mauvaise humeur, un peu de jalousie, / En fait souvent passer la fantaisie ; » (v. 905-08)

IIIA " ? La mort d'Horace"

Curiace : (Horace à Curiace qui lui avoue qu'il le pleurera s'il meurt dans le combat qui va les opposer) « Pour un cœur généreux ce trépas a des charmes ; / La gloire qui le suit ne souffre point de larmes, » (v. 399-400)

B "La mort des deux Horaces"

? Camille : (Horace à Camille) « Et nos deux frères morts dans le malheur des armes / Sont trop payés de sang pour exiger des larmes, / Quand la perte est vengée, on n'a plus rien perdu. » (v. 1259-61)

C "La mort des Curiaces"

Sabine (à Horace après le meurtre de Camille, déplorant la mort de ses frères) « Cher époux, cher auteur du tourment qui me presse, / Écoute la pitié, si ta colère cesse, » (v. 1383) ;

D "La mort de parents"

Valère (les Romains) : (à Tulle après le meurtre de Camille par Horace, craignant pour les Romains qui souffrent aussi de la perte de parents dans l'autre camp) « Si c'est offenser Rome et que l'heur de ses armes [d'Horace] / L'autorise à punir ce crime de nos larmes, » (v. 1499-1500)

IV "La mort des Curiaces et la peur de la condamnation d'Horace"

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Sabine : (au Roi, proposant de se sacrifier pour Horace qui est accusé pour le meurtre de Camille mais qui a aussi tué ses frères) « Sire, voyez l'excès de mes tristes ennuis, / Et l'effroyable état où mes jours sont réduits. » (v. 1615-16)

La force des sentiments qui habitent les personnages s'exprime aussi dans des états pénibles qu'ils manifestent très précisément par la douleur, que ce soit par la plainte, les pleurs, le supplice, ou encore mais à un degré moindre par l'ennui, la jalousie, les larmes, le soupir, le tourment, et le travail. Ces sentiments déraisonnables se manifestent pour le combat fratricide entre les Romains et les Albains, la peur de la mort des Horaces et des Curiaces, la mort des Horaces et des Curiaces, la mort de Camille et de parents chez les Romains, et enfin la peur de la condamnation d'Horace.

En commençant par suivre la chronologie de la pièce, les personnages laissent transparaître leur douleur tout d'abord pour le combat fratricide entre les Romains et les Albains : Sabine laisse échapper des déplaisirs et des soupirs (*déplaisir* v. 11, 132 ; *soupir* v. 7, 132,) qu'elle essaie pourtant de surmonter et de cacher, tout comme Camille qui avoue des déplaisirs (*déplaisir* v. 179) auxquels elle résiste « à peine » et des maux (*mal* v. 151) qui sont pour elle « extrêmes », quand son amant peut lui être source de soupirs s'il meurt pour Albe (*soupir* v. 141). Cependant alors qu'un oracle lui promet la fin de ses travaux (*travail* v. 195), Valère ne peut lui procurer de l'ennui en lui parlant d'amour (*ennui* v. 205).

Après l'arrêt du combat, c'est Horace qui par moquerie reproche à Curiace de se complaire dans l'expression de sa douleur par la plainte alors que les Horaces et les Curiaces viennent d'être désignés pour reprendre le combat entre les deux villes (*plainte* v. 507). Mais ce sont surtout Camille et Sabine qui ressentent de la douleur par crainte de la mort des Horaces et des Curiaces dans ce combat qui les oppose, en exprimant ensemble du déplaisir (*déplaisir* v. 871, 947) et des plaintes que le Vieil Horace conseille de fuir (*plainte* v. 679), Camille seule éprouvant de l'ennui (*ennui* v. 834). Cependant les maux des deux femmes sont l'objet d'une étrange surenchère pour savoir lesquels sont les plus forts (*mal* apparaît trois fois et est repris par un pronom sept fois, v. 871) : ayant toutes les deux un amant ou un mari dans un camp et des frères dans l'autre, l'enjeu est alors de déterminer si les liens entre un mari et un amant ont le même poids de douleur. Si Camille pense que l'on abandonne sa famille, et ses frères donc, en se mariant, Sabine estime que pour elle les maux sont pareils, pour un mari ou des frères, dès lors qu'ils sont « extrêmes » (*mal* v. 902), soulignant que Camille peut bien changer d'amant, la jalousie aidant (*jalousie* v. 905), alors même que peu de temps avant elle avait su jouer sur le fait qu'elle avait de la famille dans les deux camps pour soulager son mal (*mal* v. 734). La peur de la mort d'Horace ce sont Sabine et Curiace qui l'éprouvent avec douleur : Sabine par des plaintes (*plaintes* v. 65, 891) et Curiace par des pleurs (*pleurs* v. 390) qui sont une image de son état. Mais la peur de la mort de Curiace c'est Camille seule qui en supporte le poids de douleur par l'expression de ses plaintes (*plainte* v. 914).

Après l'appréhension, l'épreuve bien réelle de la mort est source de douleur. La mort des deux Horaces sont des maux pour le Vieil Horace et sa famille comme il l'avoue à Camille lorsqu'il lui apprend la nouvelle de l'issue du combat entre les Horaces et les Curiaces (*mal* v. 1175), tout comme il avouera ensuite son déplaisir au Roi pour la mort de Camille (*déplaisir* v. 1457). Si le Roi lui confie en retour sa « compassion » pour ces

en vertu de la loi du droit d'auteur.

pertes qui lui semblent un mal « extrême » (*mal* v. 1465), il faut rappeler qu'Horace estimait devant Camille, peu de temps avant son meurtre en raison de ses sentiments pour les vaincus, que ses frères étaient assez vengés par la mort des trois Curiaces pour ne pas « exiger » de larmes (*larme* v. 1259), et qu'il avait affirmé devant Curiace, avant le début de leur combat, que la mort était suivie d'une gloire n'admettant pas de larmes (*larme* v. 399). Le Vieil Horace, à l'image de son fils pour les Horaces, minimise devant Sabine le mal engendré par la mort des trois Curiaces, soulignant que pour eux qui sont morts, ce mal est « moindre » en ayant été vaincus par Rome (*mal* v. 1639) plutôt que par une autre ville. Une position que Sabine ne peut comprendre ayant revendiqué devant son mari ses pleurs pour la mort de ses trois frères (*mal* v. 1371, *tourment* v. 1383, *pleur* v. 1398), allant jusqu'à réclamer vainement la mort pour supplice (*supplice* v. 1384, 1398). Et là où Sabine échoue dans sa remise en cause de la gloire d'Horace, la mort de Curiace avait été auparavant l'objet de la révolte de Camille qui au travers de l'expression de ses pleurs (*pleur* v. 1235, 1256) avait obtenu la mort comme supplice de la main de son frère (*supplice* v. 1323). Si l'une échoue là où l'autre avait réussi c'est pour montrer la position intenable et outrancière d'Horace face à l'expression des sentiments pour les vaincus, une position qui devient le cœur de l'accusation de Valère devant le Roi, tous les Romains étant également criminels de larmes versés pour des parents dans l'autre camp (*larme* v. 1499).

Enfin Sabine réclamera la mort non plus comme sacrifice pour la mort de ses trois frères mais comme sacrifice pour les excès de la gloire d'Horace, remise en cause par Valère qui demande la condamnation du meurtrier de Camille — le supplice d'Horace (v. 1473, 1687) est une sanction réclamée par Valère — afin que se terminent ses « tristes » ennuis à elle (*ennui* v. 1615). Et le Vieil Horace répondra à l'accusation de Valère que les pleurs (*pleur* v. 1699) des Romains s'opposeront à la mort de celui qui les a sauvés de la domination des Albains. Ainsi si Horace ne semble se permettre aucun sentiment pouvant entraver sa gloire, le Vieil Horace admet l'expression de sentiments s'ils ne sont pas pour les vaincus mais pour les vainqueurs s'ils sont de sa famille comme on l'a vu plus haut ou si ce sont des Romains comme ici. Au contraire les femmes comme Sabine et Camille revendiquent l'expression de leurs sentiments même pour les vaincus.

Si l'on s'intéresse maintenant aux personnages, ce sont surtout les femmes, Camille et Sabine, qui se laissent déborder par la douleur de leurs sentiments, à la différence des hommes. Lors du combat entre les Romains et les Albains, Camille et Sabine ont la même attitude en soutenant de leur douleur le parti des vaincus au fil des batailles où l'un et l'autre camp prend successivement l'avantage — Camille : *(Julie à Sabine) : « De tous les deux partis détestait l'avantage, / Au malheur des vaincus donnait toujours ses pleurs, / Et nourrissait ainsi d'éternelles douleurs. » (v. 104-106), (à Julie) « Tantôt pour mon pays, tantôt pour mon Amant. » (v. 186)* ; Sabine : *(à Julie) « Je ne suis point pour Albe et ne suis plus pour Rome, / Je crains pour l'une et l'autre en ce dernier effort / Et serai du parti qu'affligera le sort. » (v. 88-90)*. Les deux femmes qui ont des intérêts familiaux dans l'un et l'autre camp ne peuvent en effet se résoudre à choisir lequel soutenir.

Les choses vont cependant changer lorsque du combat anonyme entre les deux villes Rome et Albe, on passe au combat personnel entre les Horaces et les Curiaces qui ont été choisis pour les représenter. Alors Sabine et Camille changent d'attitude vis-à-vis

en vertu de la loi du droit d'auteur.

de leurs sentiments, mais au lieu de partager leur douleur elles choisissent d'essayer de diviser celle de l'autre comme le laisse entendre Sabine au début d'une rencontre dont l'enjeu est de savoir qui souffre le plus *« Parmi nos déplaisirs souffrez que je vous blâme. / Je ne puis approuver tant de troubles en votre âme ; » (v. 871-72).* Mais ce qui ressort à la fin c'est que Camille a « tout à craindre » (v. 894) pour son amant et ses frères — Camille : *(à Sabine) « Mais si près d'un hymen, l'amant que donne un père / Nous est moins qu'un époux et non pas moins qu'un frère, / Nos sentiments entre eux demeurent suspendus, / Notre choix impossible, et nos vœux confondus. » (v. 887-90)* — tandis que Sabine estime seule avoir « tout à craindre » (v. 914) pour son époux et ses frères — Sabine : *(à Camille) « Pour aimer un mari, l'on ne hait pas ses frères, / La nature en tout temps garde ses premiers droits, / Au dépens de leur vie on ne fait pas de choix, / Aussi bien qu'un époux ils sont d'autres nous-mêmes, » (v. 900-903).*

Puis lorsque le combat se sera achevé par la mort des Horaces et des Curiaces Camille et Sabine se tourneront l'une vers son amant et l'autre vers ses frères pour faire front commun lors de deux épisodes successifs contre la gloire d'Horace démesurée qui leur défend tout sentiment et notamment tout sentiment pour le parti des vaincus. Et ce sont justement ces relations sentimentales envers les vaincus qu'elles conservent exclusivement pour les revendiquer — Camille : *(à Horace) « Rends-moi mon Curiace, ou laisse agir ma flamme, / Ma joie et mes douleurs dépendaient de son sort, / Je l'adorais vivant, et je le pleure mort. » (v. 1280-82)* ; Sabine : *(à Horace après le meurtre de Camille) « Plus coupable en ce point contre tes dures lois / Qu'elle n'en pleurait qu'un, et que j'en pleure trois, / Qu'après son châtiment ma faute continue. » (v. 1345-47)*.

Cependant à la différence de Camille, Sabine continue à confondre au fond de son cœur dans sa douleur les sentiments qu'elle a pour les vainqueurs et les vaincus, pour Horace et ses frères morts *: « Mais enfin je renonce à la vertu romaine, / Si pour la posséder je dois être inhumaine, / Et ne puis voir en moi la femme du vainqueur / Sans y voir des vaincus la déplorable sœur. » (v. 1367-70)*. D'où aussi cette douleur qui ressort dans son « effroyable état » avec à la fois « l'horreur d'embrasser un homme dont l'épée / De toute ma famille a la trame coupée, » (v. 1615-16) et « l'impiété de haïr un époux / Pour avoir bien servi les siens » (v. 161718). Avec pour seule sortie possible de cet ultime dilemme « de l'aimer et de ne l'aimer pas » (v. 1622), la mort qu'elle réclame pour « affranchir » son époux (v. 1626) du crime qu'il a commis en raison de « sa vertu trop sévère » (v. 1628).

Lexèmes spécifiques : [la tristesse] (5, 19)

À un troisième niveau particulier des [états pénibles] enfin on distingue [la tristesse] pour laquelle ressortent deux termes, *déplaisir (*2, 6)* « Vx {Chagrin}, peine. », et *désespoir (8)* « Affliction extrême et sans remède ; état d'une personne qui n'a pas d'espoir. @ Au pl. Les désespoirs : les moments, les accès de désespoir. » :

— déplaisir

Voir plus haut « Lexèmes spécifiques : [la douleur] ».

— désespoir

I "Le combat fratricide entre les Romains et les Albains"

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

***Camille** : (à Julie qui s'étonne de sa joie alors que la guerre fait encore rage entre Rome et Albe) « Et quels pleurs j'ai versés à chaque événement, / Tantôt pour mon pays, tantôt pour mon Amant. / Enfin mon désespoir parmi ces longs obstacles / M'a fait avoir recours à la voix des Oracles ; » (v. 185-88)*

IIA "La peur de la mort des Horaces et des Curiaces"

***1 ? Horace et Curiace** : (Sabine à Julie, regrettant de ne pas avoir de nouvelles du combat et d'être enfermée avec Camille) « Julie, on nous renferme, on a peur de nos larmes, / Sans cela nous serions au milieu de leurs armes, / Et par les désespoirs d'une chaste amitié / Nous aurions des deux camps tiré quelque pitié. » (v. 775-78) 2 ? Sabine : (Sabine seule alors que les Horaces et les Curiaces ont été désignés pour représenter leurs villes, s'imaginant qu'elle n'a rien à perdre puisqu'elle a de la famille dans les deux camps) « Qu'on ne peut triompher que par les bras des miens. / Fortune, quelques maux que ta rigueur m'envoie, / J'ai trouvé les moyens d'en tirer de la joie, / Et puis voir aujourd'hui le combat sans terreur, / Les morts sans désespoir, les vainqueurs sans horreur. / Flatteuse illusion, erreur douce et grossière, » (v. 734-739)*

B "La peur de la mort d'Horace et de Curiace"

***Camille et Sabine** : (Sabine au Vieil Horace, alors que ses pleurs et ceux de Camille n'ont rien pu sur la détermination d'Horace et de Curiace) « Allons, ma sœur, allons, ne perdons plus de larmes, [point de 1641-1648] / Contre tant de vertus ce sont de faibles armes, [vertu 1641, 1648, 1655, 1660] / Ce n'est qu'au désespoir qu'il nous faut recourir. / Tigres, allez combattre, et nous, allons mourir. » (v. 691-94) ; (Sabine au Vieil Horace qui vient de leur apprendre que le combat entre les Horaces et les Curiaces à commencé après sa suspension) « Nous avons en nos mains la fin de nos douleurs, / Et qui veut bien mourir peut braver les malheurs. [Qui peut vouloir mourir 1641-1657] / Nous pourrions aisément faire en votre présence / De notre désespoir une fausse constance, / Mais quand on peut sans honte être sans fermeté, / L'affecter au dehors c'est une lâcheté ; [La vouloir contrefaire est une lâcheté ; 1641-1657] / L'usage d'un tel art, nous le laissons aux hommes, / Et ne voulons passer que pour ce que nous sommes. » (v. 937-44)*

C "La peur de la mort d'Horace"

***? Horace** : (à Curiace alors qu'ils viennent d'être choisis par leur ville pour se battre) « Qui veut mourir ou vaincre est vaincu rarement ; / Ce noble désespoir périt malaisément. / Rome, quoiqu'il en soit, ne sera point sujette, / Que mes derniers soupirs n'assurent ma défaite. » (v. 385-88) ; (Le Vieil Horace et Julie alors qu'il croit que son fils a fui par lâcheté) « Julie — Que vouliez-vous qu'il fît contre trois ? / Le Vieil Horace — Qu'il mourût, / Ou qu'un beau désespoir alors le secourût. / N'eût-il que d'un moment reculé sa défaite, / Rome eût été du moins un peu plus tard sujette ; / Il eût avec honneur laissé mes cheveux gris, / Et c'était de sa vie un assez digne prix. » (v. 1021-26)*

D "La peur de la perte de Camille"

***Curiace** : (à Camille dans un premier mouvement après la désignation des Horaces et des Curiaces pour combattre) « Je hais cette valeur qui fait qu'Albe m'estime, / Ma flamme au désespoir passe jusques au crime, / Elle se prend au Ciel, et l'ose quereller, / Je vous plains, je me plains ; mais il y faut aller. » (v.*

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

539-42)

À côté de ces deux termes il faut citer *affliction (*2, 1)* « Littér. Peine profonde, {abattement [au sens de désespoir] à la suite d'un coup du sort, d'un grave revers}. », *larmes (*2, 3)* « Fig. (au plur.) Littér. Affliction, {chagrin}. », et *mélancolie (*2, 1)* « 1. Cour. État {d'abattement}, de tristesse vague, accompagné de rêverie. 2. Littér. Une mélancolie : pensée, sentiment, attitude qui manifeste un tel état. 3. Caractère de ce qui inspire un tel état. »

I "Le combat fratricide entre les Romains et les Albains"

Sabine : (à Julie à propos du combat entre Rome et Albe) : « J'ai honte de montrer tant de mélancolie / Et mon cœur, accablé de mille déplaisirs, / Cherche la solitude à cacher ses soupirs. » (v. 132-34)

IIA "? La mort d'Horace"

Curiace : (Horace à Curiace qui lui avoue qu'il le pleurera s'il meurt dans le combat qui va les opposer) « Pour un cœur généreux ce trépas a des charmes ; / La gloire qui le suit ne souffre point de larmes, » (v. 399-400)

B "La mort des deux Horaces"

? Camille : (Horace à Camille) « Et nos deux frères morts dans le malheur des armes / Sont trop payés de sang pour exiger des larmes, / Quand la perte est vengée, on n'a plus rien perdu. » (v. 1259-61)

C "La mort des deux Horaces et de Camille"

Le Vieil Horace : (le Roi au Vieil Horace après le meurtre de Camille) « Si vous pouvez trouvez dans ma compassion / Quelque soulagement pour votre affliction, / Ainsi que votre mal sachez qu'elle est extrême, / Et que je vous plains autant que je vous aime. [Et que Tulle vous plaint autant comme il vous aime. 1641-1657] » (v. 1465-68)

D "La mort de parents"

Valère (les Romains) : (à Tulle après le meurtre de Camille par Horace, craignant pour les Romains qui souffrent aussi de la perte de parents dans l'autre camp) « Si c'est offenser Rome et que l'heur de ses armes [d'Horace] / L'autorise à punir ce crime de nos larmes, » (v. 1499-1500)

La force des sentiments qui habitent les personnages s'exprime enfin dans des états pénibles qu'ils manifestent par la tristesse, que ce soit par le déplaisir, dont nous avons déjà parlé à propos de la douleur, et le désespoir, ou que ce soit à un degré moindre par l'affliction, les larmes, et la mélancolie. Ces sentiments déraisonnables se manifestent pour le combat fratricide entre les Romains et les Albains, la peur de la mort des Horaces et des Curiaces, la peur de la perte de Camille, la mort des Horaces et des Curiaces, et la mort de parents chez les Romains.

En commençant par suivre la chronologie de la pièce, les personnages laissent transparaître leur tristesse tout d'abord pour le combat fratricide entre les Romains et les Albains avec Sabine qui cherche à cacher sa mélancolie (*mélancolie* v. 132) et Camille dont le désespoir, qui la pousse tantôt vers son pays et tantôt vers Curiace, l'amène à consulter les oracles (*désespoir* v. 185).

Les personnages expriment ensuite leur tristesse pour le combat fratricide entre les

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Horaces et les Curiaces. Camille et Sabine sont au désespoir devant la fermeté d'Horace et de Curiace (*désespoir*, v. 691) à se combattre. Sabine pense pouvoir se consoler de son désespoir en considérant vainement qu'elle a de la famille dans les deux camps (*désespoir* v. 734) ; elle pense aussi pouvoir faire jouer le désespoir de l'amitié pour séparer les combattants, si elle et Camille n'étaient pas enfermées (*désespoir* v. 775). Dans l'expression de leur désespoir Sabine et Camille affichent leur courage, soulignant que le contrefaire pour le cacher serait une lâcheté (*désespoir* v. 937). De son côté Curiace est au désespoir par peur de la perte de Camille avant de se reprendre (*désespoir* v. 539). Mais Horace surtout est l'objet d'un « noble » et « beau » désespoir où toute trace de lâcheté est absente : il s'agit en effet pour lui dans ce combat qui va l'opposer aux Curiaces de vaincre ou mourir pour Rome dans un « noble désespoir » (*désespoir* v. 385) qui renvoie à la lâcheté de sa fausse fuite devant les Curiaces alors que la situation désespérée dans laquelle il se trouvait réclamait qu'un « beau désespoir » le sauve du déshonneur, avec son père, par sa mort (*désespoir* v. 1021).

Après l'appréhension, l'épreuve bien réelle de la mort est source d'une tristesse que refuse Horace. Ainsi il affirme d'abord devant Curiace, avant le début de leur combat, que la mort est suivie d'une gloire n'admettant pas de larmes (*larme* v. 399), puis ensuite devant Camille, peu de temps avant qu'il la tue en raison de ses sentiments pour les vaincus, que ses frères sont assez vengés par la mort des trois Curiaces pour ne pas « exiger » de larmes (*larme* v. 1259). Cette position d'Horace face à l'expression de la tristesse notamment pour les vaincus devient insoutenable après le meurtre de Camille et l'accusation par Valère devant le Roi, tous les Romains étant également criminels de larmes versées pour des parents dans l'autre camp (*larme* v. 1499).

En s'intéressant maintenant aux personnages, ce sont les femmes, Camille et Sabine, qui affirment par l'expression d'une tristesse revendiquée leur opposition aux hommes et leur statut de femme — *(Sabine au Vieil Horace) « Et ne voulons passer que pour ce que nous sommes » (v. 944)* — où le manque de fermeté n'est pas une honte. De leur côté les hommes refusent toute expression de la tristesse que ce soit Curiace qui se reprend lorsqu'il doute ou que ce soit Horace pour qui le désespoir est noble et beau. Ainsi la tristesse est l'affirmation dans *Horace* d'un même courage et peut être double, soit l'expression d'un désespoir qui s'affiche au dehors chez les femmes — « *Nous pourrions aisément faire en votre présence / De notre désespoir une fausse constance, / Mais quand on peut sans honte être sans être fermeté, / L'affecter au dehors c'est une lâcheté : [La vouloir contrefaire est une lâcheté ; 1641-1657] » (v. 937-42)* —, soit l'expression d'un désespoir qui se veut sacrifice par la mort chez les hommes et chez Horace en particulier — « *Qui veut mourir ou vaincre est vaincu rarement ; / Ce noble désespoir périt malaisément, » (v. 385-86)*. Si la première attitude est donnée comme déraisonnable pour une société construite sur le principe de l'honneur, la deuxième présentée comme raisonnable ne l'est cependant pas plus car elle conduit à une impasse avec le meurtre de Camille et la mise en cause du héros pour son honneur outrancier qui devient un danger pour tous les Romains.

[L'apathie morale (2)] : [faiblesse : manque d'énergie ou de fermeté] (2, 12)

Un seul terme est important en ce qui concerne [l'apathie morale (2)] **:** [faiblesse : manque d'énergie ou de fermeté]. Il s'agit de *faiblesse (10)* « Manque de force morale,

en vertu de la loi du droit d'auteur.

d'énergie. Être d'une grande faiblesse envers quelqu'un. Avoir un moment de faiblesse : céder par surprise. —Avoir la faiblesse de. @ Une, des faiblesses : côté faible, défaut ou passion qui dénote un manque de force morale, de fermeté ; actions qui en sont la suite. » :

1 ? Horace : (à Curiace qui vient d'être désigné, après lui, pour représenter sa ville) « La solide vertu dont je fais vanité, / N'admet point de foiblesse avec sa fermeté, / Et c'est mal de l'honneur entrer dans la carrière, / Que dès le premier pas regarder en arrière. » (v. 485-88) 2 Camille : (Horace à Camille, lui conseillant d'oublier celui mourra à l'issue du combat, que ce soit lui ou Curiace) « Vos larmes vont couler, et votre cœur se presse. / Consumez avec lui toute cette foiblesse, / Querellez Ciel et Terre, et maudissez le Sort, / Mais après le combat ne pensez plus au mort. » (v. 527-30) ; (le Vieil Horace à Camille, alors que Rome est victorieuse et Curiace mort) « Cependant étouffez cette lâche tristesse, / Recevez-le [Horace] s'il vient, avec moins de foiblesse, / Faites-vous voir sa sœur, et qu'en un même flanc / Le Ciel vous a tous deux formés d'un même sang. » (v. 1191-94) Sabine : (à Julie) « Approuvez ma foiblesse, et souffrez ma douleur, / Elle n'est que trop juste en un si grand malheur ; » (v. 1-2) ; (réponse de Julie à Sabine qui trouve que ne pas pleurer c'est déjà assez de fermeté) « C'en est peut-être assez pour une âme commune [C'en est assez et trop pour une âme commune. 1641-1657] / Qui du moindre péril se fait une infortune ; [n'attend qu'une infortune 1641-1648] / Mais de cette foiblesse un grand cœur est honteux, [D'un tel abaissement un grand cœur 1641-1657] / Il n'ose espérer tout dans un succès douteux. » (v. 15-18) ; (Horace qui vient de tuer Camille, à Sabine qui le provoque pour qu'il la tue) « Je t'aime, et je connais la douleur qui te presse, / Embrasse ma vertu pour vaincre ta foiblesse, » (v. 1355-56) ; (à Horace qui vient de tuer Camille, le provoquant pour qu'il la tue) « Écoute la pitié, si la colère cesse, / Exerce l'une ou l'autre après de tels malheurs / À punir ma foiblesse, ou finir mes douleurs. / Je demande la mort pour grâce ou pour supplice, » (v. 1384-87) ; (le Roi à Sabine) « Sabine, écoutez moins la douleur qui vous presse, / Chassez de ce grand cœur ces marques de foiblesse, / C'est en séchant vos pleurs que vous vous montrerez / La véritable sœur de ceux que vous pleurez. » (v. 1767-70) Camille et Sabine : (le Vieil Horace à Horace et à Curiace) «Fuyez, et laissez-les déplorer leurs malheurs. / Leurs plaintes ont pour vous trop d'art et de tendresse, / Elles vous feraient part enfin de leur foiblesse, / Et ce n'est qu'en fuyant qu'on pare de tels coups. » (v. 682-85) ; (Sabine au Vieil Horace, alors que ses pleurs et ceux de Camille n'ont rien pu sur la détermination d'Horace et de Curiace) « Et si notre foiblesse ébranlait leur honneur, / Nous vous laissons ici pour leur rendre du cœur. [Et si notre foiblesse avait pu les changer, / Nous vous laissons ici pour les encourager. 1641-1664] » (v. 689-90)

L'apathie morale représentée ici par la faiblesse est un sentiment nouveau propre à *Horace*. Elle se situe à l'opposé de la raison et de la vertu et trouve son expression dans les états résultants d'un mal dont nous venons longuement de parler avec la description des états pénibles et notamment ceux de la douleur et de la tristesse.

La faiblesse est l'apanage des femmes, Camille et Sabine. C'est ce qui les distingue des hommes et notamment du héros représenté ici par Horace qui s'en défend avec véhémence par la « solide vertu » dont il fait « vanité » (*foiblesse* v. 485). C'est aussi ce

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

qui les effraie s'ils ne craignent pas la mort au combat, comme l'exprime Horace en parlant de Camille et en voyant dans la provocation de sa sœur une « injustice » envers les « belles âmes » et les « nobles cœurs » : *« Quelle injustice aux Dieux, d'abandonner aux femmes / Un empire si grand sur les plus belles âmes, / Et de se plaire à voir de si foibles vainqueurs / Régner si puissamment sur les plus nobles cœurs ! » (V, 1, 1391-94)*.

La faiblesse de Camille et Sabine est ce qui les oppose aux hommes et à leurs sentiments vertueux de l'honneur. Les femmes demandent qu'on les comprenne et les approuve. C'est par cette demande d'ailleurs de Sabine à Julie à propos du combat fratricide entre les Horaces et les Curiaces que s'ouvre la pièce *: « Approuvez ma foiblesse, et souffrez ma douleur » (v. 1)*. Une demande qu'il faut entendre tout au long de la pièce et qui provoque le trouble des hommes qui vont se battre et ébranle leur honneur comme le signifie Sabine au Vieil Horace (*foiblesse* v. 689), jusqu'à provoquer chez eux une véritable panique les conduisant à fuir la faiblesse des deux femmes comme le conseille le Vieil Horace à Horace et Curiace (*foiblesse* v. 682) ou comme Horace le fait véritablement devant Sabine après le meurtre de Camille (*foiblesse* v. 1396). Une panique les conduisant aussi à enfermer les deux femmes (v. 775) ou conduisant Horace au meurtre de Camille (v. 1320).

Cependant avant de céder à leur panique les hommes s'appliquent à faire la morale aux deux femmes. C'est Julie qui donne l'exemple au début de la pièce en répondant à Sabine qu'« un grand cœur est honteux » de sa faiblesse (*foiblessse* v. 15). Ensuite Horace conseille à Camille de « consumer » sa faiblesse en maudissant le Ciel et la Terre (*foiblesse* v. 527) et à Sabine « d'embrasser sa vertu » (*foiblesse* v. 1355). Le Vieil Horace demande à Camille d'« étouffer » sa « lâche tristesse » (*foiblesse* v. 1191). Cependant au milieu du doute dans lequel est entrée la vertu submergée par la faiblesse des femmes, c'est le Roi qui aura le dernier mot, conseillant à Sabine de « chasser » sa faiblesse pour se montrer la « véritable sœur » de ses frères morts (v. 1767).

[La haine] (1, 6)

En ce qui concerne [la haine] on distinguera le seul terme *haine (6)* « 1. Sentiment violent qui pousse à vouloir du mal à qqn et à se réjouir du mal qui lui arrive. 2 Aversion profonde pour qqch. » :

1 ? Albe et Rome : (Sabine à Horace et Curiace, essayant de les convaincre de la tuer) « Mais quoi ? vous souilleriez une gloire si belle, / Si vous vous animiez par quelque autre querelle, / Le zèle du pays vous défend de tels soins, [Votre zèle au pays 1641-1660] / Vous feriez peu pour lui si vous vous étiez moins [819] ; / Il lui faut, et sans haine, immoler un beau-frère. » (v. 635-39) Les Dieux : (Valère au Roi) « Pensez-vous que les Dieux, vengeurs des innocents, / D'une main parricide acceptent de l'encens ? / Sur vous ce sacrilège attirerait sa peine, / Ne le considérez qu'en objet de leur haine, / Et croyez avec nous qu'en tous ses trois combats / Le bon Destin de Rome a plus fait que son bras, / [...] En ce lieu Rome a vu le premier parricide, / La suite en est à craindre, et la haine des Cieux. » (v. 1521-26, v. 1532-33) ? Horace et Curiace : (Sabine à Horace et Curiace, essayant de les convaincre de la tuer) « Brisez votre alliance, et rompez-en la chaîne, / Et

[819] ***« Moins l'un pour l'autre. »***

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

puisque votre honneur veut des effets de haine, / Achetez par ma mort le droit de vous haïr. » (v. 627-29) Horace et Valère : (le Roi à Horace) « Vis pour servir l'État, vis, mais aime Valère, / Qu'il ne reste entre vous ni haine, ni colère, » (v. 1763-64) 2 ? Camille : (à Julie en parlant de Sabine) « Comme elle je perdrai dans l'une et l'autre Armée. / Je verrai mon Amant, mon plus unique bien, / Mourir pour son pays, ou détruire le mien, / Et cet objet d'amour devenir pour ma peine / Digne de mes soupirs, ou digne de ma haine. [Ou digne de mes pleurs, ou digne de ma haine. 1641-1657] » (v. 140-44)

Le sentiment de haine, envisagé comme une possibilité, semble banni d'*Horace* : que ce soit chez Camille lorsqu'elle envisage de manière hypothétique la victoire de son amant sur ses frères et la destruction de son pays (*haine* v. 140) ; que ce soit entre les Horaces et les Curiaces que Sabine provoque en vain pour qu'ils la tuent et aient de véritables raisons de se combattre (*haine* v. 627) ; ou que ce soit finalement de la part du Roi qui veut que ne subsiste aucune haine entre Horace et Valère (*haine* v. 1763).

Mais quel est justement l'objet de cette haine qui doit disparaître entre Horace et Valère ? Est-ce Camille que vient de tuer Horace et qui, si elle était la maîtresse de Curiace à qui elle était promise, était aussi aimée de Valère ? L'objet de leur haine semble cependant être au-delà si l'on pense que Camille a été tuée pour ses sentiments envers les vaincus et que Valère revendique devant le Roi le droit pour les Romains d'exprimer leurs sentiments pour les parents qu'ils ont du côté des vaincus sans craindre la colère d'Horace. Mais plus que la vengeance d'Horace, Valère craint la haine des Dieux (*haine* v. 1521, 1532) pour ce qui reste pour Rome comme il le dit lui-même le « premier parricide » qui renvoie certes au meurtre de Camille mais sans doute aussi au combat fratricide entre les Horaces et les Curiaces et au-delà à la guerre fratricide entre Rome et Albe : « Il lui faut [le pays du vainqueur, Rome ou Albe] et sans haine immoler un beau-frère » (*haine* v. 635).

[La honte] (4, 8+1)

En ce qui concerne [la honte] on citera seulement le terme *honte (6)* « Sentiment pénible de son infériorité, de son indignité ou de son abaissement dans l'opinion des autres (sentiment du déshonneur). » :

1 ? Les Romains : (le Vieil Horace à Sabine croyant que son fils a fui lâchement) « J'atteste des grands Dieux les suprêmes Puissances / Qu'avant ce jour fini, ces mains, ces propres mains / Laveront dans son sang la honte des Romains. » (v. 1047-50) ? Vaincus : (Curiace à Camille, à propos des guerriers du parti vaincu à la suite du combat entre les représentants des deux villes qui seront désignés) « Mais sans indignité pour des guerriers si braves, / Qu'ils deviennent Sujets sans devenir esclaves, / Sans honte, sans tribut, et sans autre rigueur, / Que de suivre en tous lieux les drapeaux du vainqueur. » (v. 311-14) Le Vieil Horace (? Horace) : (le Vieil Horace à Sabine croyant que son fils a fui lâchement) « Chaque instant de sa vie après ce lâche tour / Met d'autant plus ma honte avec la sienne au jour. / J'en romprai bien le cours, et ma juste colère, » (v. 1029-31) ; (quiproquo entre Valère et le Vieil Horace sur la fuite d'Horace) « Valère — La fuite est glorieuse en cette occasion. / Le Vieil Horace — Vous redoublez ma honte et ma confusion. / [...] Valère — Quelle confusion et quelle honte à vous / D'avoir produit un fils qui nous conserve tous, / Qui fait triompher Rome, et lui gagne un

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Empire ? » (v. 1085-86, 1089-90) 2 Sabine : (Horace à Sabine alors qu'il vient de vaincre les Curiaces et de tuer Camille) « C'est à toi d'élever tes sentiments aux miens, / Non à moi de descendre à la honte des tiens. » (v. 1353-54)

Le principal sentiment de honte touche le Vieil Horace et concerne la fausse fuite d'Horace devant les Curiaces, qui n'est qu'une ruse pour palier sa faiblesse numérique devant trois adversaires qui sont blessés (*honte* v. 1029, 1085). Valère s'étonne de cette honte (*honte* v. 1089) née d'un quiproquo lors du compte rendu incomplet fait au Vieil Horace sur la bataille opposant les Horaces et les Curiaces. Le Vieil Horace partage sa honte avec son fils (*sienne* v. 1029) sur lequel il entend se venger et venger la honte des Romains (*honte* v. 1047).

Deux autres sentiments de honte concernent les vaincus qui devront, comme l'explique Curiace à Camille, à l'issue du combat entre les combattants qui auront été choisis pour représenter les deux villes, demeurer sans « indignité » (*honte* v. 1353) et Sabine dont les penchants pour les vaincus devront s'élever jusqu'à ceux d'Horace pour les vainqueurs et la gloire qui va avec (*honte* v. 1353).

[La peur] (9, 21)

On distinguera deux sortes de peur : celle qui correspond au [fait d'envisager quelque chose avec crainte] et celle qui correspond au [fait de prendre conscience d'un danger réel ou imaginé]. La peur a pour origine le combat fratricide entre les deux villes Rome et Albe, le combat fratricide entre les Horaces et les Curiaces, la mort possible des Horaces et des Curiaces et chose nouvelle la mort possible de Sabine, autant de causes qui sont des traits sémiques apportés par le contexte.

Lexèmes spécifiques : [le fait d'envisager quelque chose avec crainte] (4, 9)

À ce premier niveau des lexèmes spécifiques on peut citer le termes *crainte (5)* « Sentiment par lequel on craint [craindre : « Envisager (qqn, qqch.) comme dangereux, nuisible, et en avoir peur. »] (qqn ou qqch.) ; appréhension inquiète. » qui est le plus utilisé dans le texte et qui se distingue d'autres termes qui le sont moins comme *alarme (2)* « Vive inquiétude en présence d'une chose alarmante [alarmant : « Qui alarme, est de nature à inquiéter en faisant pressentir un danger. »] », *inquiétude (*2, 2)* « Cour. {État pénible}, trouble déterminé par l'attente d'un événement, d'une souffrance que l'on appréhende, par l'incertitude, l'irrésolution où l'on est. », et *peur (1)* « (Sens faible). La, une peur de (suivi d'un nom, d'un infinitif) : appréhension ; souci, désir d'éviter une chose considérée comme désagréable. »

— crainte

I "Pour le combat fratricide entre Rome et Albe"

1 Curiace : (à Horace qui vient d'être choisi pour représenter Rome et alors que lui se fait une joie de devenir son beau-frère) « Mais un autre intérêt tient ma joie en contrainte, / Et parmi ses douceurs mêle beaucoup de crainte. / La guerre en tel état a mis votre valeur / Que je tremble pour Albe, et prévois son malheur. » (v. 363-66) 2 Sabine : (Julie à Sabine, s'étonnant de son changement d'attitude) « J'admirais la vertu qui réduisait en vous / Vos plus chers intérêts à ceux de votre époux, / Et je vous consolais au milieu de vos plaintes, / Comme si notre Rome eût fait toutes vos craintes. » (v. 65-68)

en vertu de la loi du droit d'auteur.

II "Pour la mort possible d'Horace et de Curiace"

Camille : (Sabine à Camille, voulant lui faire dire qu'un amant n'est qu'une fantaisie dont on peut changer) « Seule j'ai tout à craindre et rien à souhaiter, / Mais pour vous le devoir vous donne dans vos plaintes / Où porter vos souhaits, et terminer vos craintes. » (v. 914-16) ; (seule alors que le Vieil Horace vient de lui apprendre la victoire finale d'Horace) « Vit-on jamais une âme en un jour plus atteinte / De joie et de douleur, d'espérance et de crainte, » (v. 1207-08) Sabine : (Camille à Sabine, pensant avoir plus de raison de se plaindre qu'elle car, pense-t-elle, quand on se marie on quitte sa famille pour une autre) « Ainsi, ma sœur, du moins vous avez dans vos plaintes / Où porter vos souhaits, et terminer vos craintes, / Mais si le Ciel s'obstine à nous persécuter, / Pour moi, j'ai tout à craindre, et rien à souhaiter. » (v. 891-94)

— alarme, inquiétude, peur

I "Pour le combat fratricide entre Rome et Albe"

Sabine : (à Julie) « Quoique le mien [esprit] s'étonne à ces rudes alarmes, / Le trouble de mon cœur ne peut rien sur mes larmes, » (v. 7-8)

IIA "Pour le combat fratricide entre les Horaces et les Curiaces"

Horaces et Curiaces : (Sabine à Julie qui lui apporte la nouvelle de l'arrêt du combat entre les Horaces et les Curiaces et alors que celle-ci s'étonne qu'elle n'en sache rien avec Camille) « Julie, on nous renferme, on a peur de nos larmes, / Sans cela nous serions au milieu de leurs armes, » (v. 775-76) ; (Sabine au Vieil Horace qui vient de lui apprendre que les Dieux ont ordonné la reprise du combat, refusant comme les hommes d'affecter de ne rien ressentir) « Recevez sans frémir ces mortelles alarmes, / Voyez couler nos pleurs sans y mêler vos larmes, / Enfin pour toute grâce en de tels déplaisirs, / Gardez votre constance, et souffrez nos soupirs. » (v. 947-50)

B "Pour la mort possible d'Horace et de Curiace"

Camille et Sabine : (Camille à Sabine et Julie alors que le combat entre les Horaces et les Curiaces est interrompu) « Ce délai de nos maux rendra leurs coups plus rudes, / Ce n'est qu'un plus long terme à nos inquiétudes, » (v. 835-36)

Lexèmes spécifiques : [le fait de prendre conscience d'un danger réel ou imaginé] (5, 12)

À ce deuxième niveau des lexèmes spécifiques on citera les termes *effroi (2)* « Littér. Grande frayeur, souvent mêlée d'horreur, qui glace, qui saisit. », *étonnement (1)* « {Vx Choc, ébranlement moral.} Spécialt Épouvante, terreur. », *frayeur (4)* « Peur très vive, généralement passagère, provoquée par un danger réel ou supposé. », *peur (2)* « 1. La peur. (Sens fort) Phénomène psychologique à caractère affectif marqué, qui accompagne la prise de conscience d'un danger réel ou imaginé, d'une menace. 2. Une peur (ou la peur) (et adj.) : l'émotion de peur qui saisit qqn dans une occasion précise. », et *terreur (3)* « Peur extrême qui bouleverse, paralyse. @ Au pl. Alarme. @ Par ext. Vive angoisse. — Terreurs nocturnes : crises d'angoisse chez l'enfant, entraînant le réveil, mais ne laissant aucun souvenir. » :

I "Pour le combat fratricide entre Rome et Albe"

Camille : (à Julie en parlant de Sabine) « De pareilles frayeurs mon âme est

alarmée, / Comme elle je perdrai dans l'une et l'autre Armée. » (v. 139-40) ; (à Julie lui donnant les raisons de sa joie après la consultation des Oracles, joie envahie à nouveau par la peur) « Mille songes affreux, mille images sanglantes, / Ou plutôt mille amas de carnage et d'horreur / M'ont arraché ma joie, et rendu ma terreur. / J'ai vu du sang, des morts, et n'ai rien vu de suite, / Un sceptre en paraissant prenait soudain la fuite, / Ils s'effaçaient l'un l'autre, et chaque illusion / Redoublait mon effroi par sa confusion. » (216-22) ; ? Camille : (seule après le départ de son père qui vient de lui apprendre la mort de son amant et la victoire d'Horace, se remémorant la suite d'événements contradictoires) « Un Oracle m'assure, un songe me travaille, / La Paix calme l'effroique m'a fait la bataille, / Mon Hymen se prépare, et presque en un moment / Pour combattre mon frère on choisit mon Amant. » (v. 1211-14)

IIA "Pour le combat fratricide entre les Horaces et les Curiaces"

? Curiace : (à Horace alors qu'il vient d'être choisi pour représenter Albe) « Encor qu'à mon devoir je coure sans terreur, / Mon cœur s'en effarouche, et j'en frémis d'horreur, » (v. 473-74) ? Horace et Curiace : (le Vieil Horace à Sabine et Camille alors que le combat entre les Horaces et les Curiaces vient de reprendre) « Ils sont grâces aux Dieux, dignes de leur Patrie, / Aucun étonnement n'a leur gloire flétrie, / Et j'ai vu leur honneur croître de moitié, / Quand ils ont des deux camps refusé la pitié. » (v. 963-66)

B "Pour la mort possible d'Horace et de Curiace"

Camille : (Julie à Camille qui doute que la trêve entre les Horaces et les Curiaces apporte quelque chose de bon n dépit de l'oracle favorable qu'elle a reçu) « Il ne vous a fait peur [le Ciel] que pour vous faire grâce. / Adieu, je vais savoir comme enfin tout se passe. / Modérez vos frayeurs, j'espère à mon retour / Ne vous entretenir que de propos d'amour, » (v. 863-66) ? Sabine : (Sabine seule alors que les Horaces et les Curiaces ont été désignés pour représenter leurs villes et s'imaginant qu'elle n'a rien à perdre puisqu'elle a de la famille dans les deux camps) « Imitons leur constance, et ne craignons plus rien. / La mort qui les menace est une mort si belle, / Qu'il en faut sans frayeur attendre la Nouvelle. / [...] Qu'on ne peut triompher que par les bras des miens. / Fortune, quelques maux que ta rigueur m'envoie, / J'ai trouvé les moyens d'en tirer de la joie, / Et puis voir aujourd'hui le combat sans terreur, / Les morts sans désespoir, les vainqueurs sans horreur. / Flatteuse illusion, erreur douce et grossière, » (v. 722-24, 734-739)

B "Pour la mort possible de Sabine"

Horace et Curiace : (Sabine à Horace et Curiace, alors qu'elle demande la mort de leurs mains pour rompre tout lien entre eux) « Vous poussez des soupirs, vos visages pâlissent ! / Quelle peur vous saisit ? sont-ce là ces grands cœurs, / Ces Héros qu'Albe et Rome ont pris pour défenseurs ? » (v. 664-66)

La peur vient tout d'abord du combat fratricide entre les deux villes Rome et Albe. Si Curiace ne craint encore que pour sa ville Albe alors qu'Horace, dont il se fait la joie de devenir le beau-frère, vient d'être choisi pour représenter Rome (*crainte* v. 362), les deux femmes, Camille et Sabine, expriment déjà leur peur pour un combat où elles ont des intérêts dans les deux partis. La première laisse ainsi transparaître une frayeur et des craintes dont Julie se fait l'écho (*frayeur* v. 7 ; *crainte* v. 65) et la deuxième des frayeurs

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

frayeur v. 139) qu'elle confie à la même Julie. Cependant Camille croyait avoir trouvé dans la consultation des oracles de quoi mettre fin à sa peur mais le songe qu'elle a ensuite ne fait que lui « rendre » sa terreur et « redoubler » son effroi (*terreur*, *effroi* v. 216). La paix qui suit le combat « calme » provisoirement son effroi pour la bataille (*effroi* v. 1211).

La peur vient ensuite du combat fratricide entre les Horaces et les Curiaces qui ont des intérêts familiaux communs et qui ont été choisis pour représenter les deux villes (II, scène 2, v. 412). Si Curiace affirme bien « courir sans terreur » à son devoir bien qu'il en « frémisse d'horreur » (*terreur* v. 473) et si le Vieil Horace peut s'enorgueillir du fait que ni Horace ni Curiace n'éprouvent aucun étonnement (*étonnement* v. 963), tous les deux craignent encore les sentiments et les larmes de Camille et de Sabine qui ont peur de ce combat et qu'on doit enfermer pour éviter aux deux hommes de succomber (*peur* v. 775) à leurs « mortelles alarmes » (*alarme* v. 947), tout comme les deux hommes avaient eu peur de la proposition de Camille de la tuer pour supprimer entre eux tout lien de parenté (*peur* v. 664). Les inquiétudes de Sabine et Camille pour ce combat (*inquiétude* v. 835) sont décuplées par la trêve qui en suspend le commencement. Sabine essaie de calmer sa frayeur et sa terreur en se disant que la mort est belle et qu'elle a de la famille dans les deux camps (*frayeur* v. 722 ; *terreur* 734) tandis que Camille se fait consoler par Julie qui craint les conséquences du songe qu'elle a fait à la suite de l'oracle lui annonçant la fin des combats et qui lui a fait peur et donné des frayeurs (*peur*, *frayeur* v. 863).

La peur concerne donc essentiellement encore les deux femmes, Camille et Sabine, à la différence des hommes, Horace et Curiace, qui s'en défendent. Qui s'en défendent cependant jusqu'à un certain point quand Sabine ose se montrer à leur hauteur en réclamant la mort de leur main et en leur faisant, croit-elle, entrevoir ce qu'est la peur issue de ce combat qui les oppose (v. 664). Sabine poursuivra inlassablement sa demande de mort, notamment après le meurtre de Camille, une demande qu'elle présentera finalement au Roi à la fin de la pièce pour racheter le crime d'Horace sur sa sœur mais aussi le combat contre-nature entre les Horaces et les Curiaces qui renvoie à celui entre Rome et Albe.

[La violence] : [manifestée avec une certaine rudesse] (3, 13)

En ce qui concerne [la violence manifestée avec une certaine rudesse] un terme se distingue des autres : *horreur (9)* « I Sens subjectif 1. Impression violente causée par la vue ou la pensée d'une chose affreuse ou repoussante. [@ Littér. Sentiment de crainte, mêlé d'admiration, de respect devant l'inconnu ou le sublime.] 2. Sentiment violemment défavorable qu'une chose inspire. II sens objectif Caractère de ce qui inspire ou peut inspirer de l'effroi, de la répulsion [sens non retenu comme cause]. »

— [sens subjectif]

1 <u>Les combattants des deux armées</u> : (Curiace à Camille alors que les combats ont été arrêtés pour choisir des représentants des deux villes pour s'affronter) « Ils s'étonnent comment leurs mains de sang avides / Volaient sans y penser à tant de parricides, / Et font paraître un front couvert tout à la fois / D'<u>horreur</u> pour la bataille, et d'ardeur pour ce choix. » (v. 319-22) ; (Julie à Sabine, lui apprenant que le combat a été arrêté entre les Horaces et les Curiaces) « À voir de tels amis, des personnes si proches, / Venir pour leur patrie au mortelles approches, / L'un

en vertu de la loi du droit d'auteur.

s'émeut de pitié, l'autre est saisi d'horreur, / L'autre d'un si grand zèle admire la fureur, » (v. 783-86) Curiace : (à Horace alors qu'il vient d'être choisi pour représenter Albe) « Encor qu'à mon devoir je coure sans terreur, / Mon cœur s'en effarouche, et j'en frémis d'horreur, » (v. 473-74) 2 Sabine : (à Julie croyant qu'elle lui apporte des nouvelles de l'issue du combat entre les Horaces et les Curiaces) « Est-ce la mort d'un frère, ou celle d'un époux ? / […] Et m'enviant l'horreur que j'aurais des vainqueurs, / Pour tous tant qu'ils étaient demande-t-il [funeste succès] mes pleurs ? [tant qu'ils étaient m'a condamnée aux pleurs ? 1641-57] » (v. 766, 769-70) ; (au Roi) « Quelle horreur d'embrasser un homme dont l'épée / De toute ma famille a la trame coupée / Et quelle impiété de haïr un époux / Pour avoir bien servi les siens, l'État, et vous ! » (v. 1615-18) ; (le Vieil Horace à Sabine en parlant de ses frères morts) « Tous trois désavoueront la douleur qui te touche, / Les larmes de tes yeux, les soupirs de ta bouche, / L'horreur que tu fais voir d'un mari vertueux. » (v. 1643-45) ? Sabine : (Sabine seule alors que les Horaces et les Curiaces ont été désignés pour représenter leurs villes et s'imaginant qu'elle n'a rien à perdre puisqu'elle a de la famille dans les deux camps) « Qu'on ne peut triompher que par les bras des miens. / Fortune, quelques maux que ta rigueur m'envoie, / J'ai trouvé les moyens d'en tirer de la joie, / Et puis voir aujourd'hui le combat sans terreur, / Les morts sans désespoir, les vainqueurs sans horreur. / Flatteuse illusion, erreur douce et grossière, » (v. 734-739)

— [sens objectif] [820]

1 Horace : (Valère au Roi) « Je pourrais demander qu'on mît devant vos yeux / Ce grand et rare exploit d'un bras victorieux. / Vous verriez un beau sang pour accuser sa rage, / D'un frère si cruel rejaillir au visage, / Vous verriez des horreurs qu'on ne peut concevoir, / Son âge et sa beauté vous pourraient émouvoir : » (v. 1513-18) 2 Camille : (à Julie lui donnant les raisons de sa joie après la consultation des Oracles, joie envahie à nouveau par la peur) « Mille songes affreux, mille images sanglantes, / Ou plutôt mille amas de carnage et d'horreur / M'ont arraché ma joie, et rendu ma terreur. »(216-18)

La violence comme sentiment est quelque chose de nouveau dans *Horace* par rapport au *Cid*. Cette violence s'exprime d'abord par l'horreur manifestée contre le combat fratricide entre Rome et Albe qui se poursuit par celle manifestée contre le combat entre les Horaces et les Curiaces. Ainsi les combattants des deux armées après l'arrêt des combats entre Rome et Albe grâce à l'appel à la raison du dictateur des Curiaces — *« Souffrons que la raison éclaire enfin nos âmes : » (v. 287)* — montrent de l'horreur pour cette bataille et les « parricides » qu'ils ont été amenés à commettre (*horreur* v. 319). De même ensuite ce sont ces mêmes combattants qui arrêtent le combat entre les Horaces et les Curiaces en étant notamment « saisis » d'horreur « à voir de tels amis, des personnes si proches » (*horreur* v. 783). Entre temps Curiace lui-même « frémit » d'horreur devant le choix qui a été fait des combattants par les deux villes (*horreur* v. 473). Cela montre bien le caractère contre-nature des ces deux combats où des personnes ayant des intérêts familiaux s'opposent. Deux combats qui se solderont par le crime contre-nature d'Horace sur sa sœur, qui fait avoir ces mots à Valère pour décrire ce

[820] Nous ne retenons pas la cause et présentons ces exemples à titre indicatif.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

drame de l'horreur : *« Vous verriez des horreurs qu'on ne peut concevoir, » (v. 1517)*.

La violence des sentiments s'exprime ensuite par l'horreur manifestée par Sabine contre les vainqueurs du combat qui oppose les Horaces et les Curiaces et où elle a des frères et un époux (*horreur* v. 734, 769). L'horreur de Sabine *pour ce combat se prolonge ensuite après la victoire d'Horace par l'horreur* « d'un homme dont l'épée / De toute ma famille a la trame coupée » (*horreur* v. 1615). Une violence dont se plaint le Vieil Horace pour « un mari vertueux » (*horreur* v. 1643) et pour laquelle Sabine elle-même avoue devant le Roi que c'est une « impiété » de « haïr un époux / Pour avoir bien servi les siens, l'État, et vous ». Sabine se sortira de ce dilemme par l'offrande de sa vie en sacrifice pour sauver Horace, un sacrifice que refusera le Roi, préférant celui de Camille.

5.2.1.1.2— La folie (18, 32)

La folie est située dans les deux parties latérales de l'arbre onomasiologique ″Changements humains hors norme″. Elle n'est représentée par aucun lexème (0, 0) de la classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue médical à connotation neutre// mais seulement par des lexèmes (18, 32) de la classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation positive//.

5.2.1.1.2.1— //Point de vue médical à connotation neutre// : la folie comme maladie désertée

La folie comme maladie, représentée dans la partie gauche de l'arbre onomasiologique par les lexèmes appartenant à la classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue médical à connotation neutre//, est désertée dans *Horace* puisque l'on ne compte aucun lexème. Comme maladie nous pensons essentiellement à la maladie amoureuse dont nous avons déjà beaucoup parlé à propos des comédies.

Il y a du moins une ambiguïté entretenue dans le seul emploi du terme *fureur* à propos d'Horace que nous avons rattaché à la classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation péjorative// par [manquement à la raison] — le « désenchantement » : « Colère folle, sans mesure. » — mais que le point de vue emporté de Valère pourrait nous autoriser également à rattacher à la classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue médical à connotation neutre// par [affectation de la conduite] — « l'expression des instincts » : « Folie poussant à des actes de violence. » — :

Valère : « Mais puisque d'un tel crime il s'est montré capable, / Arrêtez sa fureur, et sauvez de ses mains, / Si vous voulez régner, le reste des Romains : / Il y va de la perte ou du salut du reste. / [...] Si c'est offenser Rome, et que l'heur de ses armes / L'autorise à punir ce crime de nos larmes, / Quel sang épargnera ce barbare vainqueur, / Qui ne pardonne pas à celui de sa sœur, / [...] Je pourrais demander qu'on mît devant vos yeux / Ce grand et rare exploit d'un bras victorieux. / Vous verriez un beau sang pour accuser sa rage, / D'un frère si cruel rejaillir au visage, / Vous verriez des horreurs qu'on ne peut concevoir, / Son âge et sa beauté vous pourraient émouvoir : » (V, 2, 1488-91, 1499-1502, 1513-1518)

Dans ce passage, si *rage* — *rage* : « État, mouvement de colère, de dépit extrêmement

violent, qui rend agressif. » — nous ramène à l'idée de désenchantement, la violence désordonnée de l'acte d'Horace décrite avec les mots de Valère qui expriment la mort — *crime* (deux fois), *perte*, *sang* (deux fois), *barbare*, *horreurs* — nous emporte elle vers la folie meurtrière. Ainsi au moment où il s'agit de juger le crime d'Horace, Valère est tenté de présenter cet acte — un acte qui pour lui est un assassinat — comme celui d'un fou meurtrier. Valère estime en effet que Camille est tombée sous les coups d'un assassin sanguinaire et non sous des coups portés au nom de l'ordre et de la loi ; il craint alors pour la vie de tous les Romains si justice n'est pas faite. De son point de vue Horace a laissé libre cours à ses désirs et à ses instincts meurtriers.

Cependant la position de Valère est démentie par l'intervention du Roi qui suit :

Le Roi : (à Horace) « Ta vertu met ta gloire au-dessus de ton crime, / Sa chaleur généreuse à produit son forfait, [Sa [Ta 1647] chaleur dangereuse a produit ton forfait ; 1656, 1657] / Vis pour servir l'État, vis, mais aime Valère, / Qu'il ne reste entre vous ni haine, ni colère, / Et soit qu'il ait suivi l'amour, ou le devoir, / Sans aucun sentiment résous-toi de le voir. » (V, 3, 1759-1766)

Le Roi, en s'exprimant au nom de l'ordre royal, replace le meurtre d'Horace sur le plan purement de la justice et en chasse toute idée de folie : Horace n'est pas un fou criminel mais un homme qui place très haut son idéal de justice et dont la vertu met sa gloire au-dessus des lois [821] . Le Roi renvoie encore Valère à sa propre passion : il a aimé Camille et c'est là qu'il faut trouver la cause de son intervention et de ses paroles contre Horace. Ainsi après avoir effacé la faute d'Horace, le Roi veut que Valère oublie sa passion et pour cela il réclame une réconciliation.

On notera aussi comme point particulier l'appel de Curiace, alors qu'il vient d'être choisi pour représenter sa ville, aux fureurs du Ciel, de l'Enfer, et de la Terre : « *Que désormais le Ciel, les Enfers, et la Terre / Unissent leurs fureurs à nous faire la guerre, » (v. 423-24)* ; ou celui de Camille après la mort de son amant, appel à la malédiction pour Rome et à sa destruction : « *Qu'elle-même sur soi renverse ses murailles, / Et de ses propres mains déchire ses entrailles : / Que le courroux du Ciel allumé par mes vœux / Fasse pleuvoir sur elle un déluge de feux. » (v. 1311-14)*. L'on ne peut s'empêcher de penser à la folie de Pymante dans *Mélite*, mais ici l'on reste en deçà de la folie avec l'attitude de Curiace et de Camille qui conduisent à leur propre mort et non à leur rédemption — *(Camille à Horace) « Tu ne revois en moi qu'une Amante offensée, / Qui comme une Furie attachée à tes pas / Te veut incessamment reprocher son trépas. » (v. 1284-86)*. Ainsi le monde a changé son rapport à la folie. C'est aussi ce que montre Horace à la fin de l'acte II quand il envisage avec Camille la possibilité qu'il soit tué ou

821 Georges Couton affirme que cette façon de rendre la justice du Roi est un parallèle avec la politique de Richelieu. «Avec *Horace*, Corneille approuve un système de gouvernement : celui qui délègue le pouvoir royal à de « grands serviteurs », en fait à un grand serviteur. [...] Il approuve une méthode politique : la mise en vacances de la légalité. [...] Il loue une politique de rigueur qui, lorsque la patrie est en danger, lui sacrifie toutes les affections familiales. [...] On ne peut imaginer accord plus complet avec la politique de Richelieu. » Couton, 1980, p. 1546. «La « vertu » d'Horace subsiste donc même après le meurtre, même dans le meurtre, incontestée. L'"action" n'en est pas moins un crime « énorme ». [...] Mais Horace est pour le Roi un de ces serviteurs rares que donne le Ciel. Son utilité même le met « au-dessus des lois ». [...] Mais justifier un « crime » au nom de la raison d'État, exempter de la légalité ordinaire « le grand serviteur » indispensable, doté de la « vertu » et qui a fait ses preuves, [...] qu'est-ce en 1640 sinon approuver le style même de la politique de Richelieu ? » Couton, 1980, p. 1548.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

qu'il tue son amant dans le combat qui doit les opposer et quand il demande à sœur d'oublier ensuite toute vengeance pour ne penser qu'au vivant : « *Querellez Ciel et Terre, et maudissez le Sort, / Mais après le combat ne pensez plus au mort. » (v. 529-30)*.

5.2.1.1.2.2— //Point de vue social à connotation positive// : une nouvelle morale (11, 33+1)

La partie droite de l'arbre concerne la folie représentée par des lexèmes de la classe sémantique //changements humains hors norme du point de vue social à connotation méliorative//.

Les archilexèmes (1, 1)

À ce niveau il y a une action extraordinaire — *extraordinaire* : « Qui n'est pas selon l'usage ordinaire, selon l'ordre commun » — qui concerne les deux héros, Horace et Curiace, et pour laquelle Sabine parle de *coup (1)* avec le sens d'« Acte frappant, extraordinaire, accompli par qqn, en bien ou en mal (auj. en ce sens fam. ou péjor.) » [822] :

Horace et Curiace : (Sabine) « Je veux d'un coup si noble ôter l'impiété, / [...] Enfin, je veux vous faire ennemis légitimes. / [...] Achetez par ma mort le droit de vous haïr. / [...] Qu'un de vous deux me tue, et que l'autre me venge ; » (v. 621, 624, 629, 631)

Ce combat à mort entre Horace et Curiace est bien une action, un « coup », en dehors des normes en raison des attaches sentimentales de chacun des combattants, des attaches qui font que pour Sabine ce combat revêt une « impiété » qu'elle veut supprimer pour redonner à l'action d'Horace et de Curiace un caractère naturel. En même temps ce combat a un caractère éminemment positif et valorisant — « si noble » — pour les deux héros qui ont été choisis par leur ville respective pour décider du sort de chacune après que la bataille entre les deux armées ait été arrêtée. Ainsi le « coup » négatif d'Horace avec l'assassinat de Camille à la fin de la pièce [823] a son pendant positif au début avec le combat qu'Horace mène contre Curiace.

Les lexèmes génériques (2, 2)

On notera ici deux lexèmes microgénériques.

Du côté du [manquement à la morale : la jeunesse] le premier lexème microgénérique concerne [l'absence de contraintes]. Il s'agit d'*excès (1)* « Un, des excès. Chose, action qui dépasse la mesure ordinaire ou permise. — Des excès de table : abus de nourriture ou de boisson. — Excès de conduite @ Abus de force. », lié à l'honneur que fait le Roi au Vieil Horace en venant chez lui :

Le vieil Horace : (au Roi qui vient dans sa maison) « Ah, Sire, un tel honneur a trop d'excès pour moi, / Ce n'est point en ce lieu que je dois voir mon Roi, / Permettez qu'à genoux... » (v. 1441-43)

Du côté du [manquement à la raison : l'irrationnel] le deuxième lexème microgénérique concerne [l'expression des sentiments]. Il s'agit d'*excès (1)* « 1. Trop grande quantité ;

[822] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

[823] Voir du côté de la déraison et de la classe sémantique //point de vue social à connotation négative//.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

dépassement de la mesure moyenne, des limites ordinaires. L'excès de la douleur. », lié à la joie de Camille après les bons oracles qu'elle a reçus :

Camille : (à Julie, lui expliquant qu'elle a eu recourt à un oracle qui lui a redonné de l'espoir) « Je pris sur cet Oracle une entière assurance, / Et comme le succès passait mon espérance, / J'abandonnai mon âme à des ravissements / Qui passaient les transports des plus heureux amants. / Jugez de leur excès. Je rencontrai Valère, / Et contre sa coutume il ne put me déplaire, [il ne me put déplaire, 1641-57] / Il me parla d'amour sans me donner d'ennui, » (v. 199-205)

Les lexèmes spécifiques (15, 29)

Nous traiterons successivement de l'ardeur représentée par un lexème à la fois du côté du [manquement à la morale : la jeunesse] et du [manquement à la raison : l'irrationnel], puis des lexèmes rattachés spécifiquement au [manquement à la morale : la jeunesse] et au [manquement à la raison : l'irrationnel].

L'ardeur se situe à la fois du côté du [manquement à la morale : la jeunesse] et du [manquement à la raison : l'irrationnel]. On distingue ainsi deux ardeurs différentes correspondant à deux lexèmes distincts selon que son « énergie pleine de vivacité » renvoie à l'action — *ardeur (8)* se trouve alors de ce côté du [manquement à la morale : la jeunesse] avec le sème générique [absence de contraintes] — ou aux sentiments, notamment au sentiment amoureux — *ardeur (3)* se trouve alors du côté du [manquement à la raison : l'irrationnel] avec le sème générique [expression des sentiments].

—ardeur : "Énergie pleine de vivacité dans l'action"

Curiaces : (Valère au Vieil Horace, parlant du combat entre les Horaces et les Curiaces) « Leur ardeur est égale à poursuivre sa fuite [d'Horace] / Mais leurs coups inégaux séparent leur poursuite. » (v. 1111-12) Horace : (Tulle) « Puisqu'en un même jour l'ardeur d'un même zèle / Achève le Destin de son Amant, et d'elle [Camille], / Je veux qu'en un même jour témoin de leurs deux morts / En un même tombeau voie enfermer leurs corps. » (v. 1779-82) Horaces et Curiaces : (Julie à Sabine, parlant de l'arrêt du combat entre les Horaces et les Curiaces) « Leur plus bouillante ardeur cède à l'avis de Tulle, [s'en remettre à l'avis des Dieux] » (v. 823) Romains et Albains : (Curiace à Camille, parlant des combattants des deux armées alors que la bataille a été arrêtée) « Et font paraître un front couvert tout à la fois / D'horreur pour la bataille, et d'ardeur pour ce choix. / [...] Trois combattrons pour tous, mais pour les mieux choisir / Nos chefs ont voulu prendre un peu plus de loisir, » (v. 321-22, 325-26) Rome : (Sabine, s'adressant à Rome) « Je sais que ton État encore en sa naissance / Ne saurait sans la guerre affermir sa puissance, / [...] Bien loin de m'opposer à cette noble ardeur / Qui suit l'arrêt des Dieux et court à ta grandeur, / [...] Mais respecte une ville à qui tu dois Romule [Albe]. » (v. 39-40, 45-46, 52) ; (Curiace à Horace) « Cette superbe ville [Rome] en vos frères et vous / Trouve les trois guerriers qu'elle préfère à tous. / Et son illustre ardeur d'oser plus que les autres, / D'une seule maison [Horaces] brave toutes les nôtres. » (v. 349-52) Le Vieil Horace : (Sabine au Vieil Horace qui parle de punition pour son fils qui a fui devant les Curiaces) « Écoutez un peu moins ces ardeurs généreuses, » (v. 1035) ; (Valère au Vieil Horace) « Je vais lui témoigner [au Roi] quels nobles sentiments / La vertu vous inspire en tous vos mouvements, / Et combien vous montrez d'ardeur pour son service » (v. 1169-71)

en vertu de la loi du droit d'auteur.

—ardeur : "Énergie pleine de vivacité dans les sentiments"

1 Valère : (Horace à Tulle) « Je ne reproche point à l'ardeur de Valère / Qu'en amant de la sœur il accuse le frère, » (v. 1547-48) 2 Camille : (Horace à Camille) « Ô d'une indigne sœur insupportable audace ! / D'un ennemi public dont je reviens vainqueur / Le nom est dans ta bouche, et l'amour dans ton cœur ! / Ton ardeur criminelle à la vengeance aspire ! / Ta bouche la demande et ton cœur la respire ! / Suis moins ta passion, règle mieux tes désirs, » (v. 1268-73). Sabine : (à Julie, s'interrogeant sur la joie de Camille et pensant qu'elle quitte Curiace pour Valère) : « Mais excusez l'ardeur d'une amour fraternelle, / Le soin que j'ai de lui [Curiace] me fait craindre tout d'elle [Camille], » (v. 115-16).

Il y a l'émergence de deux groupes distincts de personnes correspondant à chacun des sens du mot *ardeur* : les femmes du côté des sentiments et les hommes du côté de l'action.

Du côté des femmes il est seulement question de l'ardeur de Sabine qui la conduit à faire une erreur de jugement et de l'ardeur de Camille qui conduit son frère à la vengeance. Du côté des hommes et dans l'ordre du texte, il est au début question de Rome, des Romains et des Albains, des Horaces et des Curiaces. À la fin il est seulement question du Vieil Horace et surtout d'Horace. Ainsi le champ d'application de l'ardeur est progressivement restreint du groupe social (ou de l'État représenté par Rome) à ses composantes individuelles (les Romains et les Albains), puis restreint de la famille (Horaces et Curiaces) à ses composantes individuelles (le Vieil Horace et Horace).

La progression dans *Horace* est donc sensiblement l'inverse de celle du *Cid*. C'est que cette ardeur dans *Horace*, participant à la gloire des individus et des familles, doit être avant tout au service du groupe, de l'État : l'ardeur sert d'abord l'État et ensuite accessoirement l'individu et sa gloire ; alors que dans *Le Cid*, l'ardeur est au service de la jeunesse de Rodrigue qui en fait participer l'État accessoirement pour ajouter à sa gloire personnelle. La leçon du *Cid* est nettement l'inverse de celle d'*Horace*. Rodrigue songe d'abord à sauver l'honneur de son père et sa gloire, puis sauve par opportunisme l'État pour se sauver lui-même. Horace sert l'État et se couvre de gloire, puis se perd en le défendant encore contre sa sœur qui a renié Rome.

Après l'ardeur étudions maintenant les autres lexèmes rattachés spécifiquement au [manquement à la morale : la jeunesse] et au [manquement à la raison : l'irrationnel].

Du côté du [manquement à la morale : la jeunesse] tout d'abord, il y a avec le sème générique [absence de contraintes] le terme *zèle (2)*« Ardeur à servir une personne ou une cause à laquelle il est sincèrement dévoué » qui concerne surtout la conduite d'Horace vis-à-vis des frères de Sabine et vis-à-vis de Camille :

Horaces et Curiaces : (Julie à Sabine, parlant de l'arrêt du combat entre les Horaces et les Curiaces par les combattants des deux armées) « Sitôt qu'ils ont paru prêts à se mesurer, / [...] L'un s'émeut de pitié, l'autre est saisi d'horreur, / L'autre d'un si grand zèle admire la fureur, » (v. 781, 785-86) Horace : (le Roi à propos de Camille) « Je la plains, et pour rendre à son sort rigoureux / Ce que peut souhaiter son esprit amoureux, / Puisqu'en un même jour l'ardeur d'un même zèle / Achève le Destin de son Amant, et d'elle, / Je veux qu'un même jour témoin de leurs deux morts / En un même tombeau voie enfermer leur corps. » (v.

1777-80)

Le mot, s'il n'est pas entièrement nouveau dans le vocabulaire de Corneille, prend à partir d'*Horace* une importance qui ne sera plus démentie [824] . L'ardeur du zèle d'Horace « achève » ici un épisode guerrier heureux de la destinée de Rome et un épisode moral où la gloire l'emporte sur les sentiments, même s'il est tourné par Corneille de telle façon que c'est le destin de Camille et le « Destin de son Amant » qui sont achevés. Les morts de Camille et de son amant sont mises en avant mais derrière il y a la victoire de Rome et surtout la victoire du héros sur une morale qui fait la part belle aux sentiments.

Horace peut apparaître comme inhumain en suivant une conduite dont la morale le place sans dévier au service de l'État en dépit de ses sentiments personnels : il n'a finalement pas d'autres choix que de tuer sa sœur qui a commis un crime en maudissant Rome. Rome elle-même est qualifiée d'inhumaine par Sabine et Camille qui font passer leurs sentiments avant leur gloire. Mais le Roi en redonnant leur place aux morts — Curiace et Camille : *(Tulle) « Je veux qu'un même jour témoin de leurs deux morts / En un même tombeau voie enfermer leur corps »*) — et en achevant ce qui n'avait pu l'être — l'union de Curiace et de Camille — renverse cette inhumanité en humanité. Cette façon de voir les choses renouvelle avec Georges Couton l'approche du personnage d'Horace : quelqu'un qui, au service d'un État en guerre, essaie de manière « réaliste », « humaine », et « raisonnable » de sauver ce qui peut encore l'être des « affections » et des « amours » au milieu de cette lutte fratricide [825] .

Du même coup on est appelé à reconsidérer le sens du mot *chaleur (1)* qui a toute son importance à côté d'*ardeur*. Au XVIIe siècle le terme *chaleur* peut prendre deux valeurs : "zèle, empressement" du côté du [point de vue social à connotation positive] et "passion, colère" [826] du côté du [point de vue social à connotation négative]. Pour cela comparons les deux commentaires adressés par le Roi aux deux héros du *Cid* et d'*Horace* :

Le Roi à Rodrigue : « J'excuse ta chaleur à venger ton offense, / Et l'État défendu me parle en ta défense : » (v. 1263--24) Le Roi à Horace : « Ta vertu met ta gloire au-dessus de ton crime, / Sa chaleur généreuse a produit ton forfait. » (v. 1760-61).

824 L'étude statistique de Charles Muller montre que *zèle* est employé quatre-vingt-dix-sept fois dans vingt-trois pièces : quatre fois seulement dans la première période, et respectivement cinquante et quarante-trois fois dans les deux dernières périodes ; soixante-quinze fois dans les tragédies et trois fois dans les comédies. Muller, 1993, p. 357.

825 « C'est dans cette perspective qu'il faut voir un personnage singulièrement méconnu : le jeune Horace. [...] Horace propose que soit sauvé ce qui peut l'être : les affections et les amours. Curiace, qui ne songe pas à refuser le combat, n'a à proposer que des lamentations, qui ne résolvent rien, qui ne sauvent rien. Les propos d'Horace sont durs, on peut les trouver révoltants quand ils ne sont que rigoureux ; mais ils conseillent l'attitude la plus réaliste, la plus humaine, la seule raisonnable. [...] Il propose à la fois une hygiène morale pour un pays en guerre et la conduite qui permettra le mieux à la vie de reprendre après la guerre, qui sauvera les chances de bonheur qui peuvent être sauvées. » Couton, 1980, p. 1546-47.

826 Dubois, Lagane, Lerond, 1992. Le sens du mot est plus fort au XVIIe siècle avec la connotation négative du sens "passion, colère", sens qu'on ne retrouve pas aujourd'hui. La connotation méliorative du mot se retrouve aussi bien au XVIIe siècle avec le sens "zèle, empressement" qu'aujourd'hui avec le sens "caractère animé des sentiments".

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

On voit d'abord que Rodrigue ne vengeait qu'un affront personnel là où Horace venge un affront fait à Rome : le geste d'Horace est ainsi placé d'emblée au service de la collectivité et non plus au service d'une personne, lui donnant une valeur autre. On voit ensuite que la chaleur de Rodrigue se rapporte à la passion de sa colère née de l'affront fait à son père, ce qui ne semble pas le cas pour Horace dont la chaleur « généreuse » [827] se rapporte non pas à une passion mais au zèle de sa vertu, à l'empressement de sa force morale pour se rapprocher du bien et de la règle, bref à son empressement à servir l'État.

Ainsi Horace peut être excusé de son crime, un crime qui peut apparaître comme vertueux, au-dessus de la chaleur de la mêlée des combattants et de leurs passions : *(Curiace à Julie) : « L'aurait-on jamais cru ! Déjà les deux Armées / D'une égale chaleur au combat animées / Se menaçaient des yeux, et marchant fièrement, / N'attendaient pour donner que le commandement, » (I, 3, v. 279-82)*. Car ce que la vertu d'Horace a évité c'est un combat passionnel — sens du mot *chaleur* ici — entre Albains et Romains qui ont chacun des intérêts dans les deux camps. D'où une certaine humanité qu'on peut lui reconnaître.

Ainsi si *Le Cid* inaugurait une morale où la gloire, personnelle et accessoirement au service de l'État, devait passer avant le sentiment amoureux, *Horace* inaugure une nouvelle morale où la gloire, cette fois au service entier de l'État, passe avant les sentiments en général, notamment le sentiment amoureux ou le sentiment familial.

Du côté du [manquement à la morale : la jeunesse] avec le sème générique [absence de contraintes] il y a aussi le terme *miracle (1)* « 1. Fait extraordinaire où l'on croit reconnaître une intervention divine bienveillante, auquel on confère une signification spirituelle. 2. Chose étonnante et admirable qui se produit contre toute attente. 3. Chose admirable dont la réalité semble extraordinaire [extraordinaire : « Qui n'est pas selon l'usage ordinaire, selon l'ordre commun. »]. 4. Dans la langue galante, attraits merveilleux [merveilleux : « Qui surprend, étonne, sans nuance admirative. »] » [828] :

Les Dieux ? : « Horace — C'est la Paix qui chez vous me donne un libre accès, / La Paix à qui nos feux doivent ce beau succès. Camille — La Paix ! Et le moyen de croire un tel miracle ? » (v. 275)

Si Horace semble maîtriser son destin, Camille, animée de cette « énergie qui pousse vers les sentiments », semble subir le sien en écoutant volontiers les oracles et en se prêtant comme ici à la fantaisie des Dieux.

Toujours du côté du [manquement à la morale : la jeunesse] mais avec le sème générique [expression des désirs] et le sème spécifique [par manque de constance] il y a les termes *caprice (1)* « Détermination arbitraire, envie subite et passagère, fondée sur la fantaisie et l'humeur. Disposition à agir par caprice. », *changement (2)* « Un changement : chose, circonstance qui change, évolue. Changement dans les opinions, les idées, l'humeur. », et *fantaisie (1)* « Cour. Désir, goût passager, singulier, qui ne correspond pas

827 Une remarque de Georges Couton sur le texte va dans ce sens. « Tel est le texte de 1641. En 1656 Corneille, ému peut-être par les critiques qui ont été formulées, ou par sa propre inquiétude, remplace généreuse par dangereuse, condamnant de la sorte son héros. Puis il se ressaisit, rétablit en 1660 généreuse et maintient ensuite le mot. » Couton, 1980, p. 1549.

828 Pour le sens 4 et le sens de *merveilleux*. Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

à un besoin véritable. » qui représentent des changements passagers.

Il y a les changements des Dieux :

Les Dieux ? : Camille) « Asservie en esclave à plus d'événements, / Et le piteux jouet de plus de changements ? » (v. 1209-10).

Et le regard accusateur de Sabine sur les changements de Camille avant de lui proposer de changer d'amant :

Camille : (Sabine à Julie, s'interrogeant sur le changement d'attitude de Camille) « Ah ! que je crains, Julie, un changement si prompt ! » (v. 110) ; (Sabine à Camille) « Une mauvaise humeur, un peu de jalousie, / En fait assez souvent passer la fantaisie [d'un amant]. / Ce que peut le caprice, osez-le par raison, / Et laissez votre sang hors de comparaison. » (v. 907-10).

Du côté du [manquement à la raison : l'irrationnel] ensuite, il y a avec le sème générique [absence de contraintes] les termes *histoire (1)* « Récit d'actions, d'événements réels ou imaginaires. », *illusion (1)* « Apparence dépourvue de réalité. L'Illusion comique de Corneille. », *récit (1)* « Relation orale ou écrite (de faits vrais ou imaginaires). », *songe (4)* « 1. Vx ou littér. Rêve. 2. Vieilli ou littér. Rêve, construction de l'imagination à l'état de veille. », et *spectre (1)* « Apparition effrayante d'un mort. Fig. Ce qui menace. » où Camille se singularise par sa négativité — comparée à d'autres personnages comme Horace, Sabine, ou Julie — dans ses représentations de la réalité par l'imagination.

— histoire, illusion, récit, songe, spectre : "représentation négative et vraie ou donnée comme vraie de la réalité"

Camille : (à Julie, à propose de l'oracle et du songe qui l'a suivi) « Mille songes affreux, mille images sanglantes, / Ou plutôt mille amas de carnage et d'horreur / M'ont arraché ma joie, et rendu ma terreur. / J'ai vu du sang, des morts, et n'ai rien vu de suite, / Un spectre en paraissant prenait soudain la fuite, / Ils s'effaçaient l'un l'autre, et chaque illusion / redoublait mon effroi par sa confusion. » (v. 216-222) ; (seule après le meurtre de Curiace, se remémorant les événements) « Un Oracle m'assure, un songe me travaille, » (v. 1211) ; (seule) « Son rival me l'apprend, et faisant à mes yeux / D'un si triste succès le récit odieux, » (v. 1225-26)

— histoire, illusion, récit, songe, spectre : "représentation positive et vraie ou donnée comme vraie de la réalité"

1 Horace : (Valère au Vieil Horace) « Que parlez-vous ici d'Albe et de sa victoire ? / Ignorez-vous encor la moitié de l'histoire ? » (v. 1095-96) 2 Julie : (à Camille, en réponse à ses « songes affreux ») « C'est en contraire sens qu'un songe s'interprète. » (v. 223) Sabine : (Camille à Sabine) « Mais à bien regarder ceux [maux] où le Ciel me plonge, / Les vôtres auprès d'eux vous sembleront un songe. » (v. 879-80)

Toujours du côté du [manquement à la raison : l'irrationnel] mais avec le sème générique [expression des sentiments] et le sème spécifique [manque de retenue affective] il y a le terme *transport (1)* « Fig. Littér. 1. Vive émotion, {sentiment passionné (qui émeut, entraîne) ; état de la personne qui l'éprouve. Transports de colère. Transports amoureux : ivresse sentimentale ou sensuelle.} » :

Camille : (à Julie après avoir consulté les oracles) « Et Comme le succès passait

en vertu de la loi du droit d'auteur.

mon espérance, / J'abandonnai mon âme à des ravissements / Qui passaient les transports des plus heureux Amants. / Jugez de leur excès. Je rencontrai Valère, / Et contre sa coutume il ne put me déplaire, » (v. 200-04),

Ainsi que le terme *ravissement (1)* « Émotion éprouvée par une personne transportée de joie et dans une sorte d'extase. » :

Camille : « Et comme le succès [de l'Oracle] passait mon espérance, / J'abandonnai mon âme à des ravissements / Qui passaient les transports des plus heureux Amants. » (v. 200-02)

Qui expriment tous les deux pour Camille des sentiments dont la force est en proportion de l'ampleur de ses peines futures.

5.2.1.2— La recherche des gloses

La recherche des gloses nous conduit maintenant à traiter des mots appartenant à diverses catégories grammaticales à l'intérieur d'expressions complexes parlant également de la folie et de la déraison.

Comme pour les comédies on a premièrement regroupé les mots constitutifs des gloses suivant un plan syntagmatique pour retrouver le découpage en trois expressions complexes renvoyant aux trois sémèmes définis plus hauts à partir des trois axes généraux des causes, des sujets et des conséquences, mais aussi à une inscription dans l'anormalité par la combinaison des axes de la nature et du lieu. Ainsi d'un point de vue sémantique, l'équation sémique des gloses se présente comme la combinaison de six sèmes choisis à partir des trois grands axes des causes, des sujets, et des conséquences et des axes secondaires de la nature et du lieu.

On a deuxièmement fait se succéder les gloses suivant sur un plan paradigmatique regroupant les mots constitutifs sur les différents axes généraux et secondaires. Les gloses ont par ailleurs été rassemblées suivant des lieux uniques de l'axe des sujets. Ainsi il y a huit sèmes de ce type pour *Horace* qui sont les lieux où se concentrent la folie et la déraison dans 65 gloses dont une variante : [âme] (13 gloses), [cœur] (7 gloses), [courage] (1 glose), [esprit] (19 gloses), [honneur] (1 glose), [je] (19 gloses + 1 var.), [orgueil] (1 glose], [raison] (1 gloses), [vertu] (2 gloses).

5.2.2— La démarche sémasiologique

La démarche sémasiologique menée en contexte dans une perspective synchronique au XVIIe siècle devrait nous conduire maintenant à étudier la polysémie du mot *folie* — champ sémasiologique à un signifiant — en même temps que sa famille historique et synchronique — champ sémasiologique à plusieurs signifiants. Cependant il n'y a dans *Horace* aucune utilisation du mot folie ni de ses dérivés.

6— Conclusion. Analyse lexicologique de *Mélite*, *Clitandre*, *Le Cid*, et *Horace* : évolution du baroque au

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

classicisme

Notre but au cours de ce travail était de donner une description des transformations de genre et d'esthétique du théâtre de Corneille —passage de la comédie à la tragédie et du baroque au classicisme —durant la période de référence allant de 1629-30 à 1651-52, au travers du double point de vue d'une analyse textuelle, montrant les liens entre comédie, baroque et folie d'un côté et tragédie, classicisme et déraison de l'autre, et d'une analyse lexicale du couple *folie-déraison* ainsi que du champ conceptuel correspondant.

La première partie de l'étude était consacrée à l'analyse lexicologique en langue à la fois onomasiologique dans une perspective synchronique au XXe siècle et sémasiologique dans une perspective diachronique démontrant l'invariance des champs élaborés au XXe siècle. La seconde partie consistait en une application du système élaboré en langue à quatre pièces de Corneille choisies pour leur importance dans la période écoulée et prises séparément dans une perspective contextuelle synchronique à la fois onomasiologique et sémasiologique.

Cette conclusion nous permettra de synthétiser les résultats des analyses menées dans la deuxième partie dans une perspective dynamique. Ainsi nous décrirons tout d'abord d'un point de vue textuel le passage dans les pièces de la comédie, du baroque et de la folie d'un côté à la tragédie, au classicisme et à la déraison de l'autre. Puis ensuite nous aborderons les pièces d'un point de vue lexicologique, à la fois onomasiologique et sémasiologique, dans le cadre d'une analyse contextuelle diachronique où les textes seront abordés ensemble dans le temps de leur évolution.

6.1— Analyse textuelle

6.1.1— Description générale

Mélite et *Horace* s'opposent par le genre — comédie et tragédie —, par l'esthétique — baroque et classique —, par le sujet — des amours bourgeoises et l'ambition aristocratique —, mais encore par un traitement différent qui est fait des conduites hors normes — folie et déraison. *Clitandre* et *Le Cid* s'opposent sur les mêmes points sauf pour le genre : ce sont deux tragi-comédies qui deviennent des tragédies, la première en 1660 et la seconde en 1648.

Ainsi on peut voir se dessiner deux groupes de pièces avec *Mélite* et *Clitandre* d'un côté, *Le Cid* et *Horace* de l'autre, qui correspondent respectivement au début des deux époques qui constituent la première période de Corneille au cours de laquelle se produit le passage de la comédie aux tragédies, du baroque au classicisme et de la folie à la déraison [829] . Opposer ces deux groupes de pièces c'est donc opposer deux styles différents dans la carrière de Corneille que l'on peut suivre dans le traitement différent des conduites hors normes.

La place de la folie dans *Mélite* et *Clitandre* est essentielle au regard de celle laissée

[829] Voir à ce sujet l'introduction générale.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

à la déraison qui reste cependant non négligeable. Au contraire dans *Le Cid* et *Horace* la folie laisse la première place à la déraison et s'estompe au point de disparaître presque complètement. Ainsi pour chaque pièce il y a deux types de conduite hors norme représentés : un type principal — folie ou déraison — et un type secondaire complémentaire — déraison ou folie.

On peut suivre cette évolution d'un groupe de pièces à l'autre en suivant des marqueurs qui prennent des valeurs différentes et que l'on retrouve en série complète pour les types principaux et en série incomplète pour les types secondaires : les formes de la folie ou de la déraison, la maladie, l'origine des conflits entre les personnages, les figures de la folie ou de la déraison, les personnages secondaires, les histoires incises, la quête faite à partir de l'expérience de la folie ou de la déraison. Les valeurs de ces marqueurs pour chacun des deux groupes de pièces peuvent se résumer dans les deux tableaux suivants correspondant à deux présentations différentes :

· — présentation suivant les types principaux puis secondaires des conduites hors norme, qui permet de mettre en regard les valeurs complémentaires des marqueurs suivant qu'elles font références à la folie ou à la déraison :

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Groupes Marqueurs	*Mélite-Clitandre*	*Le Cid-Horace*
I Type principal de conduite hors norme 1 Les formes essentiel-les	I Folie 11 Folie amoureuse 12 Folie de l'innocence 13 Folie furieuse	I Déraison 11 Déraison amoureuse 12 Déraison morale 13 Non respect
2 La maladie	2 L'amour comme maladie	2 L'honneur comme maladie
3 Origine des conflits entre les personnages	3 La "fourbe"	3 L'honneur bafoué
4 Figures	41 Les mensonges 42 Les quiproquos 43 L'illusion	41 L'association des contraires et le ques-tionnement 42 Les dilemmes qui ouvrent sur le doute 43 Les fausses nouvel-les
5 Les personnages secondaires	5 Rôle de complice	5 Rôle de confident, de gardien de la morale
6 Histoires incises	6 Valeur anecdotique et illusoire	6 Valeur de vérité
7 Quête à partir de l'expérience de la folie ou de la déraison	7 Quête de la vérité	7 Quête de la raison : un monde en ordre
II Type secondaire de conduite hors norme 1 Les formes complémentaires atténuées 7 La quête disparaît	II Déraison 11 Déraison amoureuse 12 Déraison morale 13 Non respect 7 Pas de quête de la raison : un monde en désordre	II Folie 11 Folie amoureuse 12 Folie de l'innocence 13 Folie furieuse 7 Pas de quête de la vérité

· — présentation suivant les deux types de conduite hors norme, la folie puis la déraison, qui permet de voir la disparition ou l'atténuation — ce sont les cases blanches qui ne veulent pas dire vide, mais dont la valeur n'apparaît pas comme pertinente —, mais aussi le maintien sous une forme atténuée ou transformée — ce sont les cases remplies — des valeurs des marqueurs quand l'on passe en comparant les deux groupes du type principal au type secondaire, c'est-à-dire de la colonne de gauche à la colonne de droite :

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Groupes Marqueurs	*Mélite-Clitandre*	*Le Cid-Horace*
I Premier type de con-duite hors norme : Folie 1 Les formes	I Type principal : Folie 1 Les formes essentiel-les 11 Folie amoureuse 12 Folie de l'innocence 13 Folie furieuse	I Type secondaire : Folie 1 Les formes complé-mentaires atténuées 11 Folie amoureuse 12 Folie de l'innocence 13 Folie furieuse
2 La maladie	2 L'amour comme maladie	
3 Origine des conflits entre les personnages	3 La "fourbe"	
4 Figures de la folie	41 Les mensonges 42 Les quiproquos 43 Les illusions	
5 Les personnages secondaires	5 Rôle de complice	
6 Histoires incises	6 Valeur anecdotique et illusoire	
7 Quête à partir de l'expérience de la folie	7 Quête de la vérité	7 Pas de quête de la vérité
II Second type de conduite hors norme : Déraison 1 Les formes	II Type secondaire : Déraison 1 Les formes complé-mentaires atténuées 11 Déraison amoureuse 12 Déraison morale 13 Non respect	II Type principal: Déraison 1 Les formes essentiel-les 11 Déraison amoureuse 12 Déraison morale 13 Non respect
2 La maladie		2 L'honneur comme maladie
3 Origine des conflits entre les personnages		3 L'honneur bafoué
4 Figures de la déraison		41 L'association des contraires et le ques-tionnement 42 Les dilemmes qui ouvrent sur le doute 43 Les fausses nouvelles
5 Les personnages secondaires		5 Rôle de confident, de gardien de la morale
6 Histoires incises		6 Valeur de vérité
7 Quête à partir de l'expérience de la dérai-son	7 Pas de quête de la raison : un monde en désordre	7 Quête de la raison : un monde en ordre

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

6.1.2— Descriptions particulières

C'est le dernier mode de présentation, séparant les deux types de conduite hors norme avec la folie d'abord puis la déraison, que nous avons choisi pour résumer les valeurs des marqueurs pour les quatre pièces — *Mélite*, *Clitandre*, *Le Cid*, *Horace* — constitutives des deux groupes que nous opposons. Le but que nous poursuivons est de décrire le passage de la folie à la déraison au travers de la compréhension du phénomène qui conduit la folie d'un type principal de conduite hors norme déjà affaibli, à un type secondaire presque inexistant, et qui conduit inversement la déraison d'un type secondaire de conduite hors norme déjà relativement fort, à un type principal.

6.1.2.1— La folie : d'un type principal de conduite hors norme à un type secondaire

La folie, du premier groupe des pièces au deuxième, passe d'un type principal de conduite hors norme déjà affaibli à un type secondaire presque inexistant.

La folie dans le premier groupe — *Mélite* et *Clitandre* — correspond à un type principal car ses formes sont essentielles. Dans *Mélite* la folie prend une forme essentielle au travers de la folie amoureuse d'Éraste qui rachète sa « fourbe » — son « remords éternel » — tout en démontrant sa fidélité en amour qui lui vaudra d'épouser Cloris. Cependant c'est là la seule folie de la pièce car l'on peut s'interroger sur celle de Tircis lorsqu'il croit, à partir des fausses lettres, que Mélite ne l'aime plus et qu'il veut se suicider, comme l'on peut s'interroger encore plus sur celle de Mélite qui s'évanouit à la nouvelle de la fausse mort de Tircis. Non, la réunion des deux amoureux ne viendra pas de leur folie mais de leur déraison amoureuse.

De même dans *Clitandre*, il existe une seule folie essentielle qui est la folie furieuse de Pymante, une folie meurtrière, avec appels aux forces des enfers, qui s'exerce contre Rosidor, puis Dorise, le monde, et enfin le prince, sans grand succès il est vrai. Et l'on peut s'interroger sur la folie amoureuse de Pymante pour Dorise qui le conduit à vouloir assassiner Rosidor son rival, ainsi que sur la folie amoureuse de Dorise pour Rosidor qui tente de tuer Caliste sa rivale.

Cependant la folie est secondaire dans *Le Cid* car ses formes deviennent, par leur inexistence, complémentaires à la déraison. L'on ne sait ainsi rien d'une possible folie amoureuse de Chimène qui s'évanouit devant la ruse du Roi qui lui apprend que Rodrigue est mort, puis qui veut se tuer lorsqu'elle entend que Rodrigue est mort en duel, comme l'on ne sait rien d'une possible folie meurtrière de Chimène qui pour venger son père réclame la mort de Don Diègue et de toute sa famille.

La folie est également secondaire dans *Horace*, malgré les efforts de Valère pour faire du « crime » d'Horace une folie furieuse, une « fureur » contredite par le roi qui ne veut y voir qu'une chaleur généreuse.

La folie dans ces deux dernières pièces est donc pratiquement absente, comme est absente toute quête de la vérité qui est un élément important de la folie, remplacée ici par une quête de la raison comme on le verra.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

6.1.2.2— La déraison : d'un type secondaire de conduite hors norme à un type principal

La déraison, du premier groupe des pièces au deuxième, passe d'un type secondaire de conduite hors norme déjà relativement fort à un type principal.

La déraison dans le premier groupe — *Mélite* et *Clitandre* — correspond à un type secondaire dont les formes sont complémentaires de la folie. Dans *Mélite* la déraison s'exprime au travers de plusieurs formes secondaires. C'est d'abord la déraison amoureuse qui prend d'un côté la forme d'un amour excessif sans dilemme pour Tircis qui doute de l'amour de Mélite et qui veut se suicider, mais aussi pour Mélite qui manque mourir à l'annonce de la fausse mort de Tircis [830] , et d'un autre côté la forme, peu marquée en fait mais qui annonce déjà *Le Cid*, d'un dilemme entre l'amour et l'amitié pour Tircis. C'est ensuite le non respect de la morale en amour pour Mélite qui affirme que « la fraude est légitime », et aussi pour Éraste qui sous-entend la même chose en disant que l'on peut « tirer sa raison d'une infidélité par une trahison ».

Dans *Clitandre* la déraison ressort tout d'abord de la déraison sentimentale qui prend la forme de sentiments excessifs sans dilemme pour Pymante qui sera le seul à ne pas s'en repentir, pour Dorise et pour Clitandre, mais aussi pour le Roi qui se laisse submerger par sa colère et qui fait une erreur de jugement, tout comme le Prince. Elle ressort ensuite du non respect de l'autorité royale par Pymante.

On le voit la déraison est déjà en place même si elle est encore atténuée dans une forme de déraison amoureuse où l'amour est excessif mais pas encore pris dans un dilemme avec le devoir. Il n'y a pas non plus encore de quête de la raison et le monde reste en désordre à la fin, même après l'intervention du Roi dans *Clitandre* qui rétablit un semblant de justice en punissant Pymante, mais où subsiste l'arrière-pensée d'un pouvoir qui peut mettre en prison des innocents.

Dès *Le Cid* la déraison est multiple et s'exprime au travers de formes essentielles. Elle s'exprime d'abord au travers de la déraison amoureuse qui trouve sa forme la plus pure dans le dilemme entre le devoir et l'amour qui finit toujours par passer après. C'est l'amour de l'Infante pour Rodrigue malgré son rang, c'est l'amour de Rodrigue pour Chimène alors qu'il doit venger son père humilié par Don Gomès, et c'est l'amour de Chimène qui doit venger son père tué par Rodrigue. La déraison s'exprime ensuite au travers de la déraison morale qui trouve immédiatement sa forme au travers d'une moralité excessive. C'est l'orgueil « excessif » de Don Gomès qui l'amène à provoquer Don Diègue, l'orgueil « étrange » de Chimène qui la pousse à poursuivre Rodrigue, l'orgueil même de Rodrigue qui tue le père de Chimène pour la mériter. La déraison s'exprime enfin par la remise en cause de l'autorité royale par Don Gomès, Don Sanche, et Chimène, de l'ambition par Chimène, et du devoir familial par Rodrigue.

Dans *Horace* on retrouve les mêmes formes de la déraison. Celle-ci s'exprime tout d'abord dans la déraison sentimentale qui prend la forme d'un dilemme entre les sentiments amoureux ou fraternels et le devoir avec des résultats différents. Les

[830] Les excès de ces deux formes amoureuses faciliteront le mariage de Tircis et Mélite en faisant fléchir la mère de celle-ci.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

sentiments passent après le devoir pour Curiace, mais avant pour Sabine et pour Camille qui commettent là un « crime ». La déraison s'exprime ensuite par la déraison morale qui s'exprime dans l'excès de moralité de Rome qui conduit à la guerre contre Albe par le biais de l'ambition ; mais aussi des Horaces et des Curiaces qui acceptent un duel « étrange », « barbare » et « fratricide » avec honneur pour Horace mais douleur pour Curiace ; et d'Horace lui-même qui tue Camille car elle a renié Rome. La déraison s'exprime enfin par la remise en cause des Dieux et des parents par Camille et Sabine, de Rome par Camille, d'Albe et de sa foi par Curiace.

6.1.2.3— Remplacement de la folie par la déraison

Après l'examen sous l'angle de la transformation de la folie, qui passe d'un type principal de conduite hors norme à un type secondaire, et de la déraison, qui passe d'un type secondaire à un type principal, au travers de celles de leurs formes respectives, prenons maintenant l'angle du remplacement pour aborder les autres marqueurs de la folie et de la déraison que nous avons définis. En effet les valeurs des marqueurs pour la folie du type principal sont remplacées par d'autres valeurs de la déraison qui devient à son tour le type principal des conduites hors normes.

La maladie

L'amour comme maladie dans *Mélite*, qui concerne essentiellement Éraste, et dans *Clitandre*, qui concerne Pymante et Clitandre, est remplacé par l'honneur comme maladie dans *Le Cid*, qui concerne l'Infante, Rodrigue et Chimène, et dans *Horace* avec une surenchère encore un peu plus forte du côté de l'inhumanité, qui concerne Rome et Horace.

L'origine des conflits entre les personnages

L'origine des conflits entre les personnages est la « fourbe » dans *Mélite* et *Clitandre*. Dans *Mélite* Éraste, déçu d'avoir été supplanté par Tircis dans le coeur de Mélite, contrefait de fausses lettres d'amour de Mélite à Philandre. Dans *Clitandre* Pymante imagine un piège pour tuer son rival Rosidor avec l'aide de Géronte et Lycaste : pour attirer Rosidor au milieu de la forêt et le tuer, Géronte contrefait un « cartel » de la main de Clitandre où il prétexte un différent amoureux entre celui-ci et Rosidor à propos de Caliste que tous les deux aiment. Le piège de Dorise pour tuer Caliste tourne court en sauvant Rosidor qui se saisit de l'épée de Dorise, mais il contribue à la « fourbe » précédente puisque Rosidor va pouvoir tuer Géronte et Lycaste dont les corps vont accuser Clitandre.

Dans *Le Cid* et *Horace* la « fourbe » est remplacée par l'honneur bafoué. Ainsi dans *Le Cid* Don Gomès se plaint à Don Diègue de n'avoir pas été choisi comme gouverneur du Prince de Castille, parce qu'il ne le méritait pas lui rétorque le père de Rodrigue qui se fait alors souffleter. Le déshonneur de Don Diègue rejaillit alors sur le fils pour l'opposer à Don Gomès, tout comme Chimène sera ensuite opposée à Rodrigue avec le même devoir de vengeance de son père. Dans *Horace* le conflit entre Rome et Albe naît de l'ambition de commander à l'autre et se reporte dans le conflit des héros choisis pour les

en vertu de la loi du droit d'auteur.

représenter, les Horaces et les Curiaces. Par la suite le conflit entre Horace et Camille naîtra du reproche fait à son frère de la mort de Curiace alors que lui ne pense qu'à l'honneur de sa victoire.

Les figures

Les figures de la folie dans *Mélite* et *Clitandre* sont remplacées par les figures de la déraison dans *Le Cid* et *Horace*.

Dans *Mélite* les mensonges sont nombreux : le faux sonnet de Tircis supposé décrire la passion d'Éraste pour Mélite mais qui trahit en réalité la sienne, les fausses lettres d'amour de Mélite à Philandre qui les remet ensuite à Tircis qui les laisse à sa soeur Dorise qui les montre finalement à Mélite avec un quiproquo sur le destinataire — l'une pense à Philandre et l'autre à Tircis —, la fausse mort de Tircis annoncée par Lisis à Mélite, l'erreur de Cliton sur l'évanouissement de Mélite qu'il croit morte.

Les mensonges sont aussi nombreux dans *Clitandre*. Il y a les ruses de Pymante : le faux « cartel » et le déguisement pour tuer Rosidor qui croit se rendre à un duel avec Clitandre et crée un quiproquo, la fausse mort de Rosidor annoncée à Dorise. Il y a aussi celles de Dorise qui fait croire à Caliste que Rosidor la trompe avec Hippolyte pour la tuer alors qu'elle croit se rendre à un rendez-vous galant d'où un quiproquo, puis qui revêt les habits de Géronte pour se cacher entraînant un quiproquo lors de sa rencontre avec Pymante déguisé en paysan : lui la prend pour Géronte et elle croit être prise pour Rosidor. Mais les illusions sont aussi nombreuses dans *Clitandre* : l'illusion créée par les corps de Géronte et Lycaste qui accuse Clitandre et trompe le Roi, l'illusion de l'amour que réclame Caliste pour ne pas voir les fausses amours entre Rosidor et Hippolyte et qu'entretient de son côté Pymante envers Dorise tout en croyant que le double attentat qu'ils ont commis peut les rapprocher, et l'illusion de l'innocent Clitandre en prison pour ne pas voir la réalité.

Dans *Le Cid* et *Horace* les mensonges, les quiproquos et les illusions du côté de la folie sont remplacés du côté de la déraison par l'association des contraires et le questionnement ainsi que par le dilemme qui ouvre sur le doute. Dans *Le Cid* ils concernent l'Infante, Chimène et Rodrigue ; dans *Horace* Sabine, Camille et Curiace.

Il y a cependant dans *Le Cid* et *Horace* quelques figures de la folie qui sont détournées au profit de la déraison. Les mensonges tout d'abord, qui se rapprochent plus des fausses nouvelles, sont là dans le but d'entretenir un suspens pour le spectateur et une tension supplémentaire pour les personnages. Ainsi ces mensonges n'en sont souvent pas et se rapprocheraient plus d'une figure de la déraison par le doute qu'ils laissent dans leur sillage. Ainsi dans *Le Cid* le Roi, par ruse pour lui faire avouer son amour, annonce à Chimène que Rodrigue est mort. Mais si son évanouissement est bien un aveu, ce n'est pas pour cela qu'elle renoncera à poursuivre Rodrigue. De même plus loin, le trop d'empressement de Valère venu annoncer à Chimène la victoire de Rodrigue fait croire à celle-ci que son amant est mort : là encore si elle veut mourir elle ne renonce pas après que le quiproquo soit levé. Dans *Horace* les nouvelles ne sont fausses que parce qu'elles sont démenties par la suite des événements. Ainsi l'arrêt des combats est annoncé puis démenti par deux fois : la première fois c'est le combat entre les deux villes

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

qui est arrêté pour être remplacé par quelque chose d'encore pire peut-être, un combat entre les Horaces et les Curiaces ; la deuxième fois c'est le combat entre les Horaces et les Curiaces qui est arrêté afin que l'on s'en remette à la décision des Dieux, en vain puisque ceux-ci demandent la reprise du combat et un sacrifice après la victoire.

Le quiproquo ensuite, figure de la folie, apparaît dans *Horace* comme une figure de la déraison en servant un suspens qui est mis au service de la gloire d'Horace au même titre que la ruse qu'il utilise pour mettre en déroute les trois Horaces qu'il combat seul : il a fui pour diviser leurs forces. Ainsi le père d'Horace croit d'abord que son fils a fuit par lâcheté en donnant la victoire aux Curiaces et le maudit devant Valère qui finit par rétablir la vérité et l'honneur d'Horace : sa lâcheté était une ruse qui montre son honneur.

Ainsi l'on voit que des figures de la folie qui apparaissent dans le premier groupe de pièces — mensonges, quiproquos — sont détournées et reprises comme figures de la déraison dans le deuxième groupe de pièces.

Le rôle des personnages secondaires

Le rôle de complice des personnages secondaires dans *Mélite* et *Clitandre* est remplacé par celui de confident dans *Le Cid* et *Horace*.

Dans *Mélite* Cliton, voisin de Mélite, se met au service d'Éraste pour porter les fausses lettres à Philandre. Il faut mentionner aussi Lisis et la Nourrice qui, sans avoir un rôle de confident, ne sont plus des complices : Lisis, ami de Tircis, imagine la fausse mort de celui-ci pour tester l'amour de Mélite et le sortir du « déplorable sort » dans lequel l'ont plongé les fausses lettres ; la Nourrice atteste malgré elle de la fausse mort de Mélite qui s'est évanouie et dit la vérité par la suite à Éraste sur les fausses morts de Mélite et Tircis. Dans *Clitandre* Géronte et Lycaste, écuyer et page de Clitandre, se laissent acheter par Pymante pour tuer Rosidor. Il faut cependant mentionner dans cette pièce les rôles de Lysarque et de Cléon qui, sans avoir un rôle de confident, ne sont plus des complices : Lysarque, écuyer de Rosidor, prévient le Roi avec Cléon du duel entre Clitandre et Rosidor, et ensuite il retrouvera les corps de Géronte et Lycaste, puis Rosidor blessé ; Cléon retrouve le Prince qui vient de capturer Pymante et l'avertit du danger que court Clitandre en prison.

Dans *Le Cid* la suivante — la gouvernante dans les éditions ultérieures — de Chimène et Léonor, la gouvernante de l'Infante, sont la conscience de celles qu'elles servent. Dans *Horace* Julie, dame romaine, est la confidente de Sabine et de Camille et les conseille suivant la morale romaine.

Les histoires incises

Le mensonge, figure de la folie, renvoie à la valeur illusoire des histoires incises, la vérité naissant de l'expérience faite à partir des formes de la folie. Par contre le dilemme, figure de la déraison, ne remet pas en cause la vérité que l'on retrouve dans les histoires incises, la quête étant alors celle de la raison à partir des formes de la déraison.

Dans *Mélite* Lisis rapporte la fausse mort de Tircis à Mélite tandis que Cliton fait un rapport à son maître sur les fausse morts de Tircis et Mélite, ce qui le rend fou. Dans

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Clitandre, Clitandre abrège l'histoire « ennuyeuse » de ses amours au Prince, et Rosidor fait au Roi le récit de l'attentat contre sa personne et lui montre le faux « cartel » accusant l'innocent Clitandre. Il faut mettre à part le récit de Dorise qui rétablit la vérité sur elle et Pymante.

Dans *Le Cid* l'histoire de la vie de Don Diègue doit servir à instruire le jeune Prince et le récit que fait Rodrigue de son combat contre les Maures est un éloge à son courage. Dans *Horace* le combat entre les Horaces et les Curiaces est rapporté en deux fois, par Julie tout d'abord de manière incomplète — d'où un quiproquo — puis par Valère qui complète une histoire qui sert à mettre en valeur la ruse et le courage d'Horace ; l'arrêt des combats suivi d'une reprise est également rapporté en deux fois, par Curiace pour celui entre Rome et Albe, puis par Julie pour celui entre les Horaces et les Curiaces.

La quête

L'expérience de la folie conduit à une quête de la vérité à partir de la maladie de l'amour, à partir de la « fourbe » à l'origine des conflits, à partir des figures du mensonge, du quiproquo, de l'illusion qui participent au développement de l'action, à partir de la complicité des personnages, et à partir de la valeur illusoire des histoires incises. L'expérience de la déraison conduit à une quête de la raison à partir de la maladie de l'honneur, et à partir de l'honneur bafoué à l'origine du conflit entre les personnages.

Dans *Mélite* la folie ne participe pas à la manifestation de la vérité sur les fausses lettres, les fausses morts de Tircis et de Mélite. D'ailleurs cette manifestation est confuse dans la pièce et donc secondaire : il importe peu en effet de savoir quand et comment Mélite et Rosidor l'apprennent. C'est qu'il y a d'autres vérités plus importantes qui doivent se manifester comme la vérité sur l'infidélité de Philandre, la vérité sur le véritable amour de Mélite et de Rosidor, ou la vérité sur la fidélité d'Éraste. Dans *Clitandre* la folie furieuse de Pymante culmine dans sa tentative d'assassinant du Prince qui permet à la vérité d'éclater : Pymante est reconnu coupable et Clitandre innocent.

Dans *Le Cid* Don Fernand rend la justice en réunissant Rodrigue et Chimène et en récompensant leur honneur qui n'a jamais failli. Pour cela, après avoir promis la justice à Chimène, il ne lui autorise qu'un seul combat pour le duel judiciaire qu'elle demande contre Rodrigue et veut qu'elle soit au vainqueur ; il lui reproche ensuite la violence de son ressentiment contre ses sentiments, lui montrant qu'après la victoire de Rodrigue contre Don Sanche son devoir est quitte et qu'elle doit être au vainqueur, après le délai d'un an qu'il lui accorde. Pour cela également, après avoir pris la défense de Rodrigue contre Chimène qui demande sa tête, il donne le commandement de son armée à celui qui vient de sauver l'État pour que celui-ci se montre encore plus glorieux à posséder Chimène après le délai qu'il a fixé.

Dans *Horace* le Roi Tulle rend la justice à la fin de la pièce. Il pardonne à Horace son crime, sa vertu le plaçant au-dessus car l'intérêt de l'État prime, et il le réconcilie avec Valère. Il pardonne à Sabine, lui demandant d'étouffer sa douleur qui est une marque de faiblesse, ce qui sous-entend une réconciliation avec Horace. Il pardonne à Camille, demandant aux prêtres de la purifier pour permettre le sacrifice qui sera fait aux Dieux, et il la réconcilie avec son père tout en lui accordant ce que « désir son esprit amoureux » :

en vertu de la loi du droit d'auteur.

retrouver son amant dans le même tombeau.

Ainsi on a pu voir dans ces différents remplacements concernant les marqueurs de la folie et de la déraison deux cas particuliers. Le premier où des valeurs de la folie étaient dans le second groupe de pièces réinvesties pour faire partie des valeurs de la déraison [831] . Le deuxième où les valeurs de la folie pour certains marqueurs dans le premier groupe de pièces côtoyaient déjà des valeurs qui seraient celles de la déraison dans le second groupe [832] . Cela renforce la description faite plus haut du passage de la folie à la déraison au travers d'un phénomène qui conduit la folie d'un type principal de conduites hors normes déjà affaibli, à un type secondaire presque inexistant, et qui conduit la déraison d'un type secondaire de conduites hors normes déjà relativement fort, à un type principal.

6.2— Analyse lexicologique

6.2.1— Situation de la folie et de la déraison

Il ne faut pas confondre le mot *folie* dont la structure sémantique se met en place au XVIIe siècle selon trois points de vue — [point de vue médical et connotation neutre], [point de vue social et connotation péjorative], et [point de vue social et connotation méliorative] — avec la notion de folie qui permet la mise en place d'une structure lexicale composée selon les mêmes points de vue. La première démarche est sémasiologique alors que la seconde est onomasiologique.

Le mot *folie,* comme nous l'avons déjà expliqué, voit ses sens se multiplier pour devenir un concurrent du mot *déraison* avec une couverture de l'espace sémantique à peu près similaire. Cependant l'espace sémantique de ce mot se rapportant à la folie et l'espace sémantique se rapportant à la déraison sont contigus. D'un autre côté les notions de folie et de déraison se partagent un espace lexical de façon également contiguë. Ces dispositions apparaissent très clairement lorsque l'on se reporte aux représentations en arbre du mot *folie* — démarche sémasiologique — et de la notion de "changement humain hors norme"— démarche onomasiologique — dans lesquelles on retrouve d'un côté les sens relatifs à la folie et à la déraison organisés de manière à ne pas se chevaucher, et d'un autre les lexèmes relatifs aux notions de folie et de déraison organisés de manière équivalente.

Dans ces représentations en arbre la folie se situe du côté du [point de vue social à connotation neutre], alors que la déraison se situe du côté du [point de vue social à connotation négative]. Il s'agit d'un postulat qui trouve néanmoins des fondements dans l'histoire de la folie et de la déraison, notamment dans le travail réalisé par Michel Foucault.

Si Michel Foucault fait remonter l'expérience de la folie à la seconde moitié du XVe

[831] Voir plus haut « Les figures ».

[832] Voir plus haut « Le rôle des personnages secondaires : Lysarque et Cléon ».

en vertu de la loi du droit d'auteur.

siècle en remplacement de celle de la mort [833] , il fait de l'expérience de la déraison celle du XVIIe siècle et de l'âge classique avec l'émergence d'une sensibilité sociale relative à la misère en remplacement d'une sensibilité religieuse à l'égard de celle-ci [834] .

En effet au XVIIe siècle c'est l'oisiveté qui sert de ligne de partage à l'exclusion et, fait important, le fou est alors condamné et enfermé à côté d'autres misérables : instables, asociaux, vagabonds, prostituées, etc. L'enfermement traduit un moment où la folie est perçue sur un horizon social [835] , correspondant à une nouvelle organisation du monde de l'exclusion avec des expériences diverses touchant la sexualité, la profanation, le libertinage et la folie [836] .

Ainsi le monde de la déraison s'approprie celui de la folie [837] , mais il le contamine également en le réorganisant à son image pour construire l'aliénation mentale [838] . Le monde médical naît du monde social : le point de vue médical est une copie du point de vue social.

833 « Jusqu'à la seconde moitié du XVe siècle, ou encore un peu au-delà, le thème de la mort règne seul. [...] Et voilà que dans les dernières années du siècle, cette grande inquiétude pivote sur elle-même ; la dérision de la folie prend la relève de la mort et de son sérieux. [...] La substitution du thème de la folie à celui de la mort ne marque pas une rupture, mais plutôt une torsion à l'intérieur de la même inquiétude. C'est toujours du néant de l'existence qu'il est question, mais ce néant n'est plus reconnu comme terme extérieur et final, à la fois menace et conclusion ; il est éprouvé de l'intérieur, comme la forme continue et constante de l'existence. » Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, (Collection Tel), Gallimard, 1987, p. 26-27.

834 « [...] la misère a subi cette sorte de déchéance qui la fait percevoir maintenant sur le seul horizon de la morale. » Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 74.

835 « L'internement est une création institutionnelle propre au XVIIe siècle [1656 : décret de fondation à Paris de l'Hôpital général]. [...] Mais dans l'histoire de la déraison, il désigne un événement décisif : le moment où la folie est perçue sur l'horizon social de la pauvreté, de l'incapacité au travail, de l'impossibilité de s'intégrer au groupe. » Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 90.

836 « Car l'internement n'a pas joué seulement un rôle négatif d'exclusion ; mais aussi un rôle positif d'organisation. Ses pratiques et ses règles ont constitué un domaine d'expérience qui a eu son unité, sa cohérence et sa fonction. [...] Ces expériences, on peut les résumer, en disant qu'elles touchent toutes, soit à la sexualité dans ses rapports avec l'organisation de la famille bourgeoise, soit à la profanation dans ses rapports avec la nouvelle conception du sacré et des rites religieux, soit au "libertinage", c'est-à-dire aux rapports nouveaux qui sont en train de s'instaurer entre la pensée libre et le système des passions. » Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 96-97.

837 « Le XVIIe siècle va reprendre, grouper, et bannir d'un seul geste, pour les [expériences] envoyer dans l'exil où elles voisineront avec la folie — formant ainsi un monde uniforme de la Déraison. » Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 96.

838 « [L'internement] a rapproché, dans un champ unitaire, des personnages et des valeurs entre les quels les cultures précédentes n'avaient perçues aucune ressemblance ; il les a imperceptiblement décalés vers la folie, préparant une expérience — la nôtre — où il se signaleront comme intégrés déjà au domaine d'appartenance de l'aliénation mentale. » Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 96. « Ces trois domaines d'expérience forment avec la folie, dans l'espace de l'internement, un monde homogène qui est celui où l'aliénation mentale prendra le sens que nous lui connaissons. » Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 97.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

On a ainsi un mouvement inverse : d'un point de vue historique, la déraison envahit la folie en transformant son organisation, alors que d'un point de vue lexical le contenu sémantique du mot folie envahit celui de la déraison pour le supplanter. D'où certaines ambiguïtés relatives aux tentatives de différenciation entre la folie et la déraison. De nôtre point de vue essentiellement lexical nous prendrons le parti de parler de folie pour le point de vue médical seul, et de déraison pour le point de vue social seul.

Il n'a cependant été question jusqu'à présent que du [point de vue social à connotation négative]. Qu'en est-il de ce [point de vue social à connotation positive], créé lui aussi semble-t-il par transfert du [point de vue social à connotation négative] puisque l'on retrouve la même organisation ? S'agit-il, comme pour le [point de vue médical], d'une réorganisation du monde de la folie à l'image du monde de la déraison ? Nous sommes tenté de nous reporter encore une fois à ce que dit Michel Foucault de la folie : il distingue pour la Renaissance une expérience tragique et une expérience critique. L'expérience tragique se situe dans la peinture et dans la puissance de fascination de ses images dont le savoir prédit la fin du monde [839] ; l'expérience critique se situe dans les thèmes littéraires, philosophiques et moraux de la folie, une folie liée à l'homme dans l'attachement qu'il se porte à lui-même [840] . Alors le [point de vue médical à connotation neutre] correspondrait à l'expérience critique de la folie, tandis que le [point de vue social à connotation positive] correspondrait à ce qui reste de l'expérience tragique.

La folie se situe donc dans les deux parties latérales des représentations en arbre aussi bien du mot *folie* que du champ lexical correspondant à des "changement humain hors norme", tandis que la déraison se situe dans la partie centrale.

Pourtant les choses ne sont pas aussi tranchées en cette première moitié du XVIIe siècle, et la folie comme maladie n'est pas encore passée totalement d'une connotation méliorative qu'elle pouvait avoir au Moyen âge — c'est seulement au XVIIIe siècle que la folie sera objet de science — à une connotation neutre sous l'influence da la raison. Même si la passion amoureuse, comme dans *Mélite* qui semble marquer un tournant dans la manière d'aborder les questions amoureuses condamnées, devient une maladie qui peut se guérir : marque de l'invasion de la folie par la déraison quand le XVIIe siècle circonscrit l'amour fou en l'enfermant dans la maladie pour mieux le maîtriser, au même titre que les autres déviances. Et plus qu'une métaphore de la maladie, l'amour est bien une véritable maladie lorsqu'il est mis en scène

839 « La liberté, même effrayante, de ses rêves, les fantasmes de sa folie, ont, pour l'homme du XVe siècle, plus de pouvoirs d'attraction que la réalité désirable de la chair. [...] Au pôle opposé à cette nature de ténèbres, la folie fascine parce qu'elle est savoir. Elle est savoir, d'abord parce que toutes ces figures absurdes sont en réalité les éléments d'un savoir difficile, fermé, ésotérique. [...] Ce savoir, si inaccessible, et si redoutable, le Fou, dans sa niaiserie innocente, le détient. [...] Sans doute, puisqu'il est le savoir interdit, il prédit à la fois le règne de Satan, et la fin du monde. » Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 30-32.

840 « C'est que, d'une façon générale, la folie n'est pas liée au monde et à ses formes souterraines, mais bien plutôt à l'homme, à ses faiblesses, à ses rêves et à ses illusions. [...] Il n'y a de folie qu'en chacun des hommes, parce que c'est l'homme qui la constitue dans l'attachement qu'il se porte à lui-même, et par les illusions dont il s'entretien. » Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 35.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Nous dirons qu'avant la rupture imposée par le XVIIe siècle, la folie occupait les deux marges — de l'arbre sémasiologique notamment — à connotation méliorative représentées l'une par la maladie et l'autre par le point de vue social, tandis que la déraison s'était réservée le centre : le point de vue social à connotation péjorative. L'intrusion de la raison classique a bouleversé cet équilibre et la déraison a envahi le champ de la maladie qui a pris une connotation neutre, l'autre marge conservant sa connotation positive. Comme le dit Michel Foucault, l'élément tragique disparaît alors au profit de l'élément critique. En ce début de XVIIe siècle, la déraison n'a pas encore complètement chassé la folie dont des traces de l'élément tragique restent encore visibles, notamment dans *Mélite* et les premières comédies de Corneille où la folie, comme maladie, garde encore des marques de sa connotation méliorative [841] .

6.2.2— La démarche onomasiologique

La folie se situe dans les deux parties latérales de la représentation en arbre du champ lexical correspondant à des “changements humains hors norme”, tandis que la déraison se situe dans la partie centrale. De *Mélite* à *Horace* l'on peut retracer l'évolution de la folie et de la déraison au travers du nombre d'acceptions des termes utilisés et du nombre de leurs occurrences :

pièces lexèmes		*Mélite*	*Clitandre*	*Le Cid*	*Horace*
+x=x var.	total	149+3	144+6	125+3	131+1
accep- tions	centre	130+3	127+4	109+3	113+1
	périphérie (g.)+(dr.)	(6)+(13)=19	(5)+(12+2)=17+2	(7)+(11)=16	(0)+(18)=18
	total	381+27	390+55	428+24	403+2
occur- rences	centre	348+26	353+43	381+22	371+2
	périphérie (g.)+(dr.)	(0+1)+(24)=33+1	(3+3)+(29+9)=38+12	(7+12)+(33+10)=47+22	(0)+(32)= 32

841 Au début du XVIIe siècle, la folie comme maladie à connotation positive, à valeur de vérité, n’a pas encore disparue et existe à côté de la folie comme maladie, prise en tant que telle et donc neutre, que nous qualifions d'amoureuse. Le premier type de folie est encore là dans les premières pièces de Corneille, mais ensuite il disparaîtra, la folie à connotation méliorative s'effaçant devant le point de vue médical à connotation neutre qui restera seul : la maladie alors excusera tout mais n'expliquera plus rien. Ainsi dans l'œuvre de Corneille, des comédies au tragédies, de *Mélite* à *Pertharite*, et à *Suréna*, on voit se mettre en place, dans l'opposition entre la vraie folie — maladie méliorative — et la folie amoureuse — maladie neutre —, le point de vue médical à connotation neutre qui existera seul par la suite. Concernant la folie pure à connotation méliorative, les véritables fous — donnés comme tels ou vus par les autres comme tels — sont peu nombreux dans les premières pièces de Corneille. On peut cependant en distinguer trois : Éraste dans *Mélite*, Matamore dans *L'Illusion comique* et Cliton dans *La Suite du menteur*. Et concernant la folie amoureuse ou la folie comme point de vue médical à connotation neutre, plus qu'une simple métaphore souvent employée, la folie comme maladie est une véritable pathologie dont nous avons déjà beaucoup dit à propos d'Éraste. La folie amoureuse vient de l'amour excessif qui conduit à une indisposition plus ou moins importante. Dans les comédies on peut citer beaucoup de ces personnages. Dans *La Veuve* Philiste et Doris (d'après Alcidon) ; dans *La Galerie du Palais* Lysandre, Célidée, et Hippolyte ; dans *La Place Royale* Angélique ; dans *L'Illusion comique* la Reine d'Islande, Clindor, et Lyse ; dans *La Suite du menteur* Lyse (d'après Cliton et d'après Mélisse), Philiste (d'après Lyse), Cliton par ironie (d'après Dorante), et Dorante par ironie (d’après Cliton). Dans les tragédies on ne peut citer que l'Infante pour *Le Cid*.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Le nombre d'acceptions différentes rencontrées dans *Mélite* et dans *Clitandre* est supérieur à celui rencontré dans *Le Cid* et *Horace*. Cependant l'ordre s'inverse si l'on considère le nombre d'occurrences. Ainsi s'individualisent nos deux groupes de pièces où de l'un à l'autre s'établit un rééquilibrage, le faible nombre d'occurrences se trouvant dans le premier cas compensé par le fort nombre d'acceptions, et le faible nombre d'acceptions dans le deuxième cas par le fort nombre d'occurrences. En d'autres termes si pour le premier groupe le vocabulaire est plus riche, les lexèmes sont moins nombreux, alors que pour le deuxième groupe si le vocabulaire est moins riche les lexèmes sont plus nombreux.

L'on retrouve le même phénomène de rééquilibrage au niveau des lexèmes occupant la partie centrale de la représentation. En revanche l'on constate un phénomène différent au niveau des lexèmes occupant la périphérie avec une uniformisation du nombre des acceptions et des occurrences pour *Mélite*, *Clitandre* et *Horace*, alors que *Le Cid* se distingue avec un nombre d'acceptions inférieur et un nombre d'occurrences supérieur. Il faut cependant bien voir ce que signifie cette uniformisation pour Horace qui est en fait un abandon de la partie gauche de la représentation au profit de la partie droite par rapport à *Mélite* et *Clitandre*. Pour *Le Cid* l'augmentation du nombre d'occurrences correspond à une augmentation aussi bien des lexèmes situés à droite qu'à gauche de la représentation, avec la conservation du déséquilibre au profit de la partie droite que l'on avait déjà dans *Mélite* et *Clitandre*.

Avec la mise en évidence de deux groupes de pièces distincts, on voit aussi apparaître un phénomène correspondant à un changement d'équilibre qui se produit d'un groupe à l'autre et où, sur un fond uniforme en apparence [842] de déraison, la folie comme fait de société à connotation méliorative prend la pas sur la folie comme maladie à connotation négative.

Nous suivrons cette évolution d'un triple point de vue — transformation, désertion et réinvestissement — en distinguant d'un côté la déraison et de l'autre la folie. Nous nous aiderons des deux représentations suivantes qui sont la synthèse du travail relatif aux études spécifiques des quatre pièces :

Avant cependant on peut remarquer que les sèmes des lieux de la folie et de la déraison tels que nous les avions mis en évidence à partir de l'étude des gloses pour les différentes parties du discours, permet également cette distinction entre deux groupes de pièces évoluant de la folie vers la déraison.

Nous résumons ainsi dans un tableau le nombre de gloses par pièce et par sème du lieu de la folie et de la déraison :

[842] On verra plus loin les transformations, désertions et réinvestissements dont seront l'objet les lexèmes de la déraison.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

pièces sème	*Mélite*	*Clitandre*	*Le Cid*	*Horace*	total des gloses
[âme]	6	9	10	13	38
[cerveau/elle]	3+2	1+1			4+3
[cœur]	2	3+1	8	7	20+1
[courage]				1	1
[esprit]	4+1	14	14	19	51+1
[honneur]			1	1	2
[je]	20+1	26+1	19+1	19+1	84+4
[jugement]	1	2			3
[orgueil]				1	1
[pensée]		2			2
[raison]	6+2	5	3	1	15+2
[sens]	10	5	3		18
[vertu]				2	2
total des gloses	52+6	67+3	58+1	64+1	241+11

Si le nombre total de gloses par pièce est relativement stable des comédies aux tragédies, il existe des différences pour le nombre de gloses par pièce et par sème entre les comédies et les tragédies permettant d'y voir une évolution que l'on peut estimer être de la folie vers la déraison si l'on se réfère à ce qui a été dit plus haut.

Ainsi il existe des lieux pour les comédies qui sont les lieux de la folie :

- — des lieux qu'on ne trouve que dans une seule comédie (*Clitandre*) : [pensée]
- — des lieux qu'on ne trouve que dans les deux comédies : [cerveau-elle], [jugement]
- — des lieux qu'on trouve en nombre régressif des comédies aux tragédies : [raison], [sens].

Ainsi il existe des lieux pour les tragédies qui sont des lieux de la déraison :

- — des lieux qu'on ne trouve que dans une seule tragédie (*Horace*) : [courage], [vertu]

— des lieux qu'on ne trouve que dans les deux tragédies : [honneur]

— des lieux qu'on trouve en nombre progressif des comédies aux tragédies : [âme], [cœur].

Deux lieus sont communs aux comédies et aux tragédies : [je] et [esprit].

6.2.2.1— La folie

La folie occupe les deux parties latérales de l'arbre des représentations donnant les termes des "changements humains hors norme". Aussi bien dans la partie gauche du [point de vue médical à connotation neutre] que dans la partie droite du [point de vue social à connotation positive]. Elle est le lieu d'une double transformation, de la désertion de la partie gauche et d'un réinvestissement de la partie droite.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

6.2.2.1.1— Une double transformation

De *Mélite* à *Horace* les "changements humains hors norme"se transforment à la fois du côté du [point de vue médical à connotation neutre] que du [point de vue social à connotation positive].

Mutation de la folie : de la maladie amoureuse à la maladie de l'honneur

Du côté du [point de vue médical à connotation neutre] tout d'abord, il y a une transformation de la maladie amoureuse en maladie de l'honneur.

Dans *Mélite* l'amour dans ce qu'il peut avoir d'excessif est vu comme une maladie. La maladie amoureuse d'Éraste, qui devient fou et malade pour de bon, permet à la vérité d'éclater et au monde dont l'équilibre est perturbé de retrouver une certaine sérénité et un certain équilibre puisqu'en effet l'amour raisonnable triomphe à la fin avec les mariages de Mélite avec Tircis et d'Éraste avec Cloris.

Dans *Clitandre* la folie amoureuse prend la forme de la folie de l'innocence chez Clitandre et de la folie furieuse chez Pymante. La folie de Clitandre n'aboutit cependant pas, lui qui préfère perdre la raison plutôt que de remettre en cause l'ordre du royaume et le pouvoir d'un « si juste Roi ». Mais comme dans *Mélite*, la vérité qui permet un retour à un ordre normal naît de la folie, de la folie furieuse de Pymante qui commet l'irréparable par un attentat contre le Prince. Cependant si la folie de Pymante a une valeur de vérité par la condamnation des excès d'un amour passionné, la folie de Clitandre en arrière-plan a aussi une valeur de vérité en condamnant la justice du Roi. La folie furieuse de Pymante prend alors une autre dimension. Pymante est en effet celui qui n'a plus de loi si ce n'est celle de ses désirs et de ses impulsions... comme le Roi, qui ne veut pas envisager sereinement l'innocence de Clitandre sans faire entrer en jeu son affection pour Rosidor. Ainsi la folie de Clitandre révèle la folie du Roi et la folie de Pymante, menée à son terme, a valeur de rachat pour un royaume qui retrouve à la fin un semblant d'équilibre.

Étrangement c'est dans *Le Cid* que l'on parle le plus de mal et de maladie. Cependant c'est l'honneur seul lorsqu'il est mis à rude épreuve, et non plus l'amour, qui est vu comme une maladie chez Chimène, ou l'honneur dans ses relations avec l'amour chez Rodrigue et l'Infante. Ici il n'y a pas de vérité délivrée par la folie.

Mutations des sentiments vers l'action

Du côté du [point de vue social à connotation positive] ensuite, il y a une transformation de la représentation de la réalité. Celle-ci évolue d'une représentation essentiellement [843] négative ou fausse de la réalité dans *Mélite* et *Clitandre* vers une représentation essentiellement [844] positive de la réalité dans *Le Cid* et *Horace*.

[843] Il y a un seul exemple de représentation positive dans *Clitandre*, qui concerne la rêverie de Rosidor (v. 1692 var.).

[844] Il y a plusieurs exemples de représentation négative ou fausse. Il faut citer Chimène, l'Infante et Don Sanche dans *Le Cid*, mais aussi Camille dans *Horace* : surtout un groupe de femmes.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

De même est-il intéressant de suivre l'évolution que subit l'emploi du mot *caprice*de [l'expression des plaisirs sensuels] vers le [manque de constance], soit de « l'inclination brusque » vers « l'action par caprice » :

— de "Amour, inclination qui naît brusquement et ne dure pas"

Mélite — Éraste : (Mélite à la Nourrice qui s'interroge sur le désarroi d'Éraste) « Et que sais-je, Nourrice, / Des fantasques ressorts qui meuvent son caprice ? » (v. 1187-88) ; La femme mariée selon Tircis : (Éraste à Tircis) « Ces caprices honteux, et ces chimères vaines / Ne sauraient ébranler des cervelles bien saines, » (v. 93-94) Clitandre — Dorise : (Géronte à Pymante, parlant de Dorise) « Et je ne comprends point cet orgueilleux caprice / Qui fait qu'elle vous traite avec tant d'injustice. » (v. 169 var.)

— vers "Détermination arbitraire, envie subite et passagère, fondée sur la fantaisie et l'humeur. Disposition à agir par caprice"

Clitandre — Destins : (Pymante seul) « Destins qui réglez tout au gré de vos caprices, / C'est donc moi sans raison qu'attaquent vos malices, » (v. 385-86) Le Cid — Chimène : (Elvire à Chimène) « Allez, dans le caprice où votre humeur s'obstine, / Vous ne méritez pas l'amant qu'on vous destine, » (v. 1703-04) Horace — Camille : (Sabine à Camille) « Une mauvaise humeur, un peu de jalousie, / En fait assez souvent passer la fantaisie [d'un amant]. / Ce que peut le caprice, osez-le par raison, / Et laissez votre sang hors de comparaison. » (v. 907-10)

Une évolution similaire concerne le terme *ardeur*. Dans *Mélite* celui-ci concerne les sentiments et dans *Clitandre* les sentiments encore mais aussi l'action, une action à vide, pour la chasse, le plaisir de la chasse. Dans *Le Cid* le terme concerne toujours les sentiments et l'action, mais une action différente puisqu'elle est cette fois au service de l'État, comme dans *Horace* ou il n'est plus question de sentiments cette fois.

Ainsi quitte-t-on progressivement le domaine du rêve éloigné de la réalité — comme celui du sentiment qui n'est plus représenté de manière extrême que par le groupe des femmes [845] dans *Le Cid* et *Horace* et qui s'oppose au groupe des hommes — mais aussi des plaisirs pour celui de l'action, une action vraie mise au service de l'État.

Et *Le Cid* inaugure une morale où la gloire, personnelle et accessoirement au service de l'État, doit passer avant le sentiment amoureux. Cette leçon sera suivie par Horace, mais d'une manière un peu différente comme on le verra plus loin.

6.2.2.1.2— Désertion de la maladie

De *Mélite* à *Horace* les « Changements humains hors norme » évoluent vers la désertion de la partie gauche de la représentation du côté du [point de vue médical à connotation neutre], c'est-à-dire de la folie comme maladie.

Dès *Clitandre* avec la folie de l'innocence de Clitandre, la folie prend des formes atténuées en comparaison des folies d'Éraste et de Pymante. C'est cependant avec *Le*

[845] Camille se singularise aussi par sa négativité, par rapport à d'autres personnages comme Horace, Sabine, ou Julie, dans ses représentations de la réalité par l'imagination avec *histoire* et récit, et *illusion, songe,* et *spectre* : mais Camille est celle qui se laisse submerger par ses sentiments

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Cid que la folie sur l'ensemble d'une pièce prend d'autres formes extérieures : la fureur ou la frénésie de l'amoureux éconduit laissent la place à la manie du héros en pleine gloire — son ambition du point de vue seul de Chimène [846] — représenté par Rodrigue ou à la faiblesse du héros déchu représenté par Don Diègue ; manie et faiblesse renvoient à l'État dont la faiblesse est compensée par la force du héros qui dépend de la force de l'ambition — manie — de celui-ci.

Ensuite il n'est plus du tout question de maladie dans *Horace*. La partie gauche de l'arbre est alors totalement désertée après son affaiblissement dans *Le Cid*.

6.2.2.1.3— Réinvestissement du point de vue social positif pour une nouvelle morale

De *Mélite* à *Horace* les "changements humains hors norme" évoluent aussi du côté du [point de vue social à connotation positive] sous la forme d'un réinvestissement de la partie droite de l'arbre par de nouvelles formes.

Dans *Le Cid* le réinvestissement se fait avec l'introduction de nouveaux termes, *coup* et *merveille,* qui concernent tous deux des actions extraordinaires — *extraordinaire* « Qui n'est pas selon l'usage ordinaire, selon l'ordre commun » — de deux groupes distincts qui les placent au-dessus des autres : le groupe des deux amants — Rodrigue et Chimène — et le groupe des héros — Don Diègue, Le Comte, et Rodrigue.

Dans *Horace* le réinvestissement se fait, à côté de la transformation du terme *ardeur* qui existait déjà dans *Le Cid* au sens d'une « action au service de l'État », avec l'apparition d'un nouveau lieu : le zèle, représenté par deux nouveaux mots, à savoir *zèle* « Ardeur à servir une personne ou une cause à laquelle il est sincèrement dévoué » et *chaleur* « Zèle, empressement ». Ce phénomène correspond à l'apparition d'une nouvelle norme représentée par la mise à disposition de l'État, mais cette fois volontaire, du jeune Horace.

La progression dans *Horace* est en effet sensiblement l'inverse de celle du *Cid*. L'ardeur dans *Le Cid* est au service de la jeunesse de Rodrigue qui en fait participer l'État accessoirement pour ajouter à sa gloire personnelle ; au contraire l'ardeur dans *Horace*, participant à la gloire des individus et des familles, est avant tout au service du groupe, de l'État : l'ardeur sert d'abord l'État et ensuite accessoirement l'individu et sa gloire. Ainsi si *Le Cid* inaugure une morale où la gloire, personnelle et accessoirement au service de l'État, doit passer avant le sentiment amoureux, *Horace* inaugure une nouvelle morale où la gloire, cette fois au service entier de l'État, vient avant les sentiments en général, notamment le sentiment amoureux ou le sentiment familial.

6.2.2.2— La déraison

La déraison occupe la partie centrale de l'arbre des représentations donnant les termes des "changements humains hors norme". Elle est le lieu d'une triple évolution

[846] C'est la seule révolte de Chimène contre un monde où la raison, et la déraison, ont pris une place démesurée contre des désirs maintenant renfermés. Ce que nous dit Chimène, avant de se reprendre, c'est que la folie n'est peut-être pas là où l'on croit l'avoir enfermée — chez l'amoureux jusqu'à l'excès —, mais aussi à l'extérieur — chez les héros ou dans l'État.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

correspondant à la fois à une transformation des termes — passage d'une acception à une autre qui se trouve privilégiée pour les termes polysémiques —, à une désertion de certains termes et à un réinvestissement par d'autres selon les cas.

6.2.2.2.1— Transformations

De *Mélite* et de *Clitandre* au *Cid* et à *Horace* se produisent des transformations lexicales que l'on peut suivre au travers de l'évolution sémantique de certains termes.

De la fourbe amoureuse à l'honneur dans un combat contre les sentiments : *coup*

De *Mélite* à *Horace* se produit, au niveau général du [point de vue social à connotation négative] — c'est-à-dire comme [manquement à la morale] et comme [manquement à la raison] —, un déplacement dans les attitudes déraisonnables, de l'amour excessif, servi par la fourbe, vers un honneur hors norme pris dans son combat contre les sentiments [847] .

L'on peut suivre cette évolution au travers du terme *coup* « Choc brutal que l'on fait subir (à qqn) pour faire mal. » que l'on retrouve dans les quatre pièces. Si *coup* est associé à *imperfection* « 1. État de ce qui est imparfait, par essence ou par accident. Imperfection de l'homme. 2. Une imperfection : ce qui rend imparfait. » dans *Mélite* et à *erreur* « Action regrettable, maladroite, déraisonnable [848] . Une grossière erreur. — {Spécialt. Écart de conduite ; action blâmable (et jugée comme telle par celui qui l'a commise)}. »dans *Clitandre*, il n'est lié à aucun autre terme dans *Le Cid* et *Horace*.

Dans *Mélite* et *Clitandre* l'amour est le moteur de la pièce qui concourt dès le début à la mise en place des fourberies. Le couple linguistique asymétrique qui désigne la fourbe est formé d'un terme fort — *coup* — et d'un terme faible — *imperfection* ou *erreur* —, mimant par là le couple lui-même mal assorti des personnages de la comédie. Ainsi dans *Mélite coup* renvoie à Éraste qui imagine les fausses lettres et au rusé Cliton qui le seconde, alors qu'*imperfection* désigne l'instable Philandre qui entre dans le jeu à ses dépens. Dans *Clitandre coup* renvoie à Pymante, l'amoureux dédaigné de Dorise, qui projette de supprimer son rival malgré que celui-ci en aime une autre, alors qu'*erreur* renvoie à Dorise, l'amoureuse dédaignée de Rosidor, qui projette d'éliminer sa rivale. L'on peut alors rapprocher la force amoureuse d'Éraste et de Pymante qui sont prêts à tout et les hésitations de Philandre et de Dorise qui se montrent plus opportunistes. Les véritables amoureux dont les sentiments se jugent par leurs excès sont bien les deux premiers comme le souligne avec justesse Pymante à Dorise : *« Voyez par là l'excès de mon ardeur, / Par cet aveuglement jugez de sa grandeur. » (*Clitandre*, v. 147-48).*

Or la question que l'on peut se poser est de savoir en quoi cet excès amoureux est fondamentalement différent de l'excès d'orgueil d'un Horace qui assassine sa soeur avec

[847] Le dilemme cornélien est dans ce combat entre l'honneur et les sentiments.

[848] On retrouve ici les trois orientations négatives : [manquement à la morale] avec regrettable qui signifie « qui est à regretter, qui est à désapprouver », mais aussi [maladresse] avec maladroite et [manquement à la raison] avec déraisonnable.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

les mêmes justifications. C'est qu'entre temps l'amoureux fou sera devenu un héros dont l'ardeur amoureuse, négative, se sera transformée en une ardeur, positive, à défendre l'État.

Dans *Le Cid* et *Horace* c'est l'honneur dans son combat contre les sentiments qui est en jeu au travers du terme *coup*. Dans *Le Cid* celui-ci renvoie aux deux actes négatifs qui fondent la tragédie : le soufflet de Don Gomès à Don Diègue et le meurtre en duel de Don Gomès par Rodrigue. Le premier acte entraîne le deuxième, chacun des deux ayant des conséquences sur les amours de Rodrigue et de Chimène : au travers du premier c'est l'honneur du père bafoué qui rejaillit sur le fils qui aime la fille de son offenseur, et au travers du second c'est l'honneur de la fille bafoué par celui qu'elle aime et qui vient de tuer son père. Ainsi apparaît cette nouvelle figure où l'honneur tient la place principale et s'oppose aux sentiments et à l'amour.

C'est cette figure qui se développe à nouveau dans *Horace* où *coup* renvoie à l'acte négatif principal qui fonde la pièce : le meurtre de Camille par son frère Horace. L'acte d'Horace est celui où son honneur paradoxalement se manifeste sans doute avec le plus d'éclat car il met un terme à la revendication de Camille qui était de faire passer ses sentiments pour les vaincus avant son devoir envers l'État et il met un terme aussi aux doutes de Rodrigue. En effet l'on ne peut s'empêcher de penser que le meurtre perpétré par Horace trouve également son origine dans le vers 1055 de Rodrigue : *« Souffrez qu'en liberté mon désespoir éclate, »* qui pourrait tout aussi bien sortir de la bouche de Camille qui ne réclame plus le droit mais le prend, et le revendique, de laisser paraître sa douleur à la mort de Curiace devant son frère qui va la tuer : *« Rends-moi Curiace, ou laisse agir ma flamme. » (*Horace*, v. 1280)*. Ainsi si Rodrigue se retournait vers son amour et sa passion après le « coup » qui satisfait son honneur — *(Rodrigue à son père) « Je ne me repens point de vous avoir servi, / Mais rendez-moi le bien que ce coup m'a ravi, » (*Le Cid*, v. 1057-58)* —, Horace se montre le héros sans faille qui sacrifie sans état d'âme l'amour à l'honneur sans entrer dans le jeu d'un conflit intérieur accepté par Rodrigue.

Ainsi si le meurtre d'Horace, qui vient de battre les Curiaces, est présenté comme une faute pardonnée pour raison d'État par le Roi, l'on peut aussi le voir comme l'explosion de la raison, dans sa froideur inhumaine la plus complète instituant un monde où il n'y aurait plus de conflit entre l'honneur et les sentiments. Cette rupture entre *Le Cid* et *Horace* est accentuée par la différence de construction entre la première pièce où Rodrigue commence par commettre une faute qu'il rachète ensuite par son courage et la deuxième où Horace commence par commettre un acte de valeur avant de commettre une faute dont la chute qui s'ensuit se confond avec une élévation vers la perfection...

Au travers de l'évolution de l'emploi du terme *coup* l'on passe donc des sentiments dans leur excès vers un conflit de ceux-ci avec l'honneur. La déraison, graduellement, semble donc s'atténuer de l'une à l'autre pièce, mais avec aussi la perspective finale d'une dissolution complète dans une raison inhumaine.

De l'intérêt individuel à l'intérêt collectif représenté par l'état : *crime*

De *Mélite* à *Horace* se produit, au niveau du [manquement à la morale] comme [non respect des lois, des règles ou des conventions], un autre déplacement dans les attitudes

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

déraisonnables, de l'intérêt individuel vers un intérêt collectif vécu au travers de l'État.

L'on peut suivre cette évolution en étudiant les emplois qui sont faits du terme *crime* « 1. Manquement très grave {à la morale}, à la loi. 2. Dr. Infraction que les lois punissent d'une peine afflictive ou infamante. », associé à *forfait* « Lit. Crime énorme. » dans *Mélite*, et associé à *attentat* « 1. Cour. Tentative criminelle contre une personne (spécialt contre une personne en vue ou dans un contexte politique). — Par ext. Acte de terrorisme. 2. Dr. ou littér. Tentative criminelle contre qqch. [849] Attentat à la vie. — {Attentat à la pudeur } » et *forfait* dans *Clitandre* — pour un ensemble de trente-neuf occurrences dont deux variantes : seize et une variante pour *Clitandre* contre six pour *Mélite*, quatre et une variante pour *Le Cid*, et onze pour *Horace*.

Dans *Mélite* et *Clitandre* l'intérêt personnel prime par l'expression des sentiments — amoureux principalement — des personnages, sentiments qui font force de loi que ce soit dans le milieu bourgeois de *Mélite* avec les femmes ou que ce soit dans le milieu aristocratique de *Clitandre* avec un Roi et un Prince au jugement faussé.

Les amoureuses de *Mélite* font la loi et rendent leur justice à la fin de la pièce : Mélite pardonne à Éraste une fourbe qui lui sert et qu'elle considère comme normale en matière d'amour et Cloris condamne Philandre sur la base que le mariage est une chose sérieuse qui engage pour la vie. Et si l'acte final rétablit un certain équilibre entre deux couples pour lesquels il y avait un amoureux de trop, il subsiste tout de même un certain flottement moral avec d'un côté l'acceptation du mensonge en matière d'amour lorsque la passion est trop forte, mais de l'autre la condamnation des faux sentiments amoureux et de l'infidélité par opportunisme.

Dans *Clitandre* Pymante ne semble craindre qu'une chose : que son crime connu l'empêche d'être accepté à la Cour, aussi rejette-t-il ses fautes sur le Roi qu'il met en cause ouvertement à la fin de la pièce. De même le seul forfait de Clitandre, qui se retrouve en prison malgré son innocence pour le crime dont on l'accuse, semble être pour lui d'être le favori du Prince, position qui l'expose à la jalousie des autres. Ce sont donc les intrigues sentimentales de cour en jeu ici dans un milieu aristocratique où intervient tout un système de protections des favoris du Roi, du Prince, ou de la Reine, qui viennent se mêler aux intrigues sentimentales de coeur. Dans cette société, régie par les relations sentimentales et la jalousie, si la force de la loi est bien dévolue au pouvoir royal elle est faussée par les sentiments passionnels de ceux qui l'exercent, que ce soit le Roi ou le Prince prêts à toutes les erreurs pour leurs protégés.

Cette vision d'une société ou prime l'individualisme et les sentiments est encore accentuée par le personnage de Dorise, sorte d'antihéros qui sauve une première fois l'amour en se laissant prendre l'épée, par Rosidor en danger, avec laquelle elle allait tuer Caliste, puis une deuxième fois le royaume en détournant l'arme qui va tuer le Prince. Antihéros car elle est une femme et qu'elle agit par passion personnelle, même si c'est de façon purement hasardeuse qu'elle sauve Rosidor, puis le Prince de qui elle recevra en récompense... Clitandre.

À la fin de la pièce, le Prince excuse le crime de Dorise devant le Roi, accusant la

[849] Pour ce sens 2 : « Acte commis au mépris des lois, de l'autorité établie. » Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

jalousie qui trompe le jugement. Mais s'il l'excuse c'est aussi pour s'absoudre et absoudre le Roi des mêmes forfaits. Cependant malgré ces absolutions déguisées, la justice ne semble pas être passée sur les passions et tout semble pouvoir recommencer sur les mêmes bases et les mêmes enjeux relationnels. Il ne s'agit donc encore, comme dans *Mélite*, que d'une moralité individuelle et d'une loi fluctuante en fonction des intérêts sentimentaux de chacun et dont Pymante est le seul à faire les frais.

Avec *Le Cid* et *Horace* c'est l'intérêt collectif qui va primer sur les passions individuelles avec l'apparition de cette autre valeur, en conflit avec les sentiments, qu'est l'orgueil individuel attaché au service de l'État d'abord par une faute pardonnée, puis volontairement.

Dans *Le Cid* la loi passe des individus dans les mains du Roi et même si elle peut apparaître encore fluctuante, comme dans *Mélite* et *Clitandre*, en fonction des intérêts de chacun, notamment ceux du Comte, l'intérêt de l'État prime. C'est cet intérêt majeur qui pousse le Roi à ne pas prononcer un pardon pour le crime d'orgueil du Comte qui a mis en question la parole royale, puis à pardonner à Rodrigue le crime qui venge l'honneur de son père, après avoir mis en balance ses sentiments pour Chimène et son orgueil. Auparavant Don Diègue avait en effet demandé à son fils de mettre ses intérêts personnels — désir de mort après le meurtre du père de Chimène — au service de l'État contre les Mores, comme plus tard le lui demandera à nouveau le Roi quand pour mériter Chimène il devra encore se battre pour l'État.

Ainsi si le Roi refuse que l'on s'expose pour des intérêts personnels, il peut demander que l'on serve les intérêts de l'État quand cela peut aussi servir les intérêts propres à chacun en même temps. La loi n'est donc pas toujours fixée et apparaît comme fluctuante en fonction des intérêts de l'État avec un Roi qui peut ou non accorder son pardon. Cependant l'État est en même temps l'élément structurant qui donne à l'ensemble une stabilité que n'avait pas le monde régi par les passions amoureuses de Mélite et de Clitandre.

Dans *Horace*, à nouveau deux crimes sont mis en parallèles : le crime contre l'État de Camille qui maudit son pays — équivalant au crime du Comte — et le crime de sang d'Horace qui tue sa soeur — équivalant au crime du Cid. Il s'agit d'une affaire de famille où l'orgueil d'Horace entre en conflit avec les sentiments de sa sœur Camille et où la sanction et la peine seront données par le frère. Le geste d'Horace, emporté par son orgueil alors qu'il est au sommet de sa gloire, est aussi regrettable que celui de Chimène, tentée tout en la combattant pour son honneur par l'idée d'épouser le meurtrier de son père. Mais dans *Le Cid*, le geste de Chimène fait oublier le meurtre de Rodrigue, tandis que dans *Horace*, le geste d'Horace éclate aux yeux de tous, donnant encore plus de force au pardon du Roi. Car dans *Le Cid*, et de nouveau dans *Horace*, le crime du héros est pardonné pour raisons d'État, services rendus et services à rendre.

Ainsi dans *Horace*, l'intérêt de la famille se confond à nouveau avec l'intérêt de l'État. La loi n'est pas fixée et apparaît comme fluctuante en fonction des intérêts de l'État et du Roi qui peut ou non accorder son pardon. Cependant l'État est décrit aussi comme l'élément structurant d'un ensemble qui autrement serait livré aux intérêts individuels et sans stabilité.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Des [états de douleur résultant d'un mal] dans un relation individuelle, aux mêmes états dans une relation de groupe : *douleur*

Au niveau du [manquement à la raison] et de [l'expression des sentiments : états de douleur résultant d'un mal] se produit de *Mélite* à *Horace* un autre déplacement dans les attitudes déraisonnables, d'une relation individuelle vers une relation de groupe, que l'on peut suivre au travers des emplois du terme *douleur*« *Douleur morale* : sentiment ou émotion pénible résultant de l'insatisfaction des tendances, des besoins. »

Dans *Mélite* et *Clitandre* la douleur s'exprime par des relations individuelles entre les personnages.

Dans *Mélite*, où le terme *douleur (13+1)* est associé à *malheur (12)* « Le malheur : situation, condition pénible, triste. » et *peine (sg) (8)* « La peine : état psychologique fait d'un sentiment de tristesse et de dépression dont la cause est connue. — (choses) Une remarque qui fait de la peine. », la douleur est orientée principalement des hommes qui souffrent vers les femmes, qui font souffrir ; elle est liée à la perte de l'être aimé, en l'occurrence Mélite, que ce soit pour Éraste qui devient fou, ou que ce soit pour Tircis qui en meurt même s'il ne s'agit que d'une ruse, ou que ce soit aussi pour Philandre dont la sincérité peut être remise en cause mais qui se retrouve bien seul.

Dans *Clitandre* apparaît déjà l'orgueil que l'on retrouvera dans les tragédies, mais au niveau de relations individuelles entre les personnages et non pas encore au niveau de relations collectives. La douleur, dont le terme (7+2) est associé a *malheur (13+1)*et *peine (sg) (7+1)*, y concerne Pymante et Dorise de façon différente que dans *Mélite* puisqu'elle n'est pas liée directement à la perte de l'être aimé. La douleur de Pymante vient en effet de la honte liée à l'échec, alors que celle de Dorise vient de la honte liée au déguisement qu'elle porte pour cacher son crime. C'est donc indirectement l'orgueil qui est en jeu ici au travers de relations amoureuses.

Dans *Le Cid* et *Horace* ensuite la douleur s'exprime par des relations entre les personnages, qui ont une signification au niveau de la collectivité au travers de deux groupes humains marqués sociologiquement l'un comme positif et l'autre comme négatif.

Dans *Le Cid* la douleur, dont le terme (18+2) est associé à *malheur (9)* et *peine (sg) (9)* mais aussi à *tristesse (5)* « 1. État affectif pénible, calme et durable ; envahissement de la conscience par une douleur, une insatisfaction, ou par un malaise dont on ne démêle pas la cause, et qui empêche de se réjouir du reste. Des accès de tristesse. Tristesse maladive. — Air triste d'une personne (attitude abandonnée, traits affaissés, regard sans éclat). 2. Moment où l'on est dans cet état ; {cause de tristesse}. 3 Caractère de ce qui exprime cet état. », sert à séparer deux groupes humains : d'un côté les femmes qui souffrent et de l'autre les hommes qui s'affranchissent de leur souffrance, la ramenant au niveau d'une collectivité et non plus des seuls individus. Ainsi la douleur de Chimène surpasse toutes les autres en intensité ; elle trouve son origine dans la mort de son père mais également dans cette vision qui la hante du bonheur touché et perdu, débouchant sur un conflit en son fort intérieur entre son amour et son devoir de vengeance. À un degré moindre la douleur de l'Infante réside dans un combat intérieur où s'opposent son amour pour Rodrigue qui représente un interdit et son devoir envers l'État dû à son rang et envers Chimène à qui elle a fait une promesse. De son côté Rodrigue semble échapper

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

à la douleur, recherchant inlassablement la mort de la main de Chimène et s'exemptant, après l'avoir envisagée, de toute déraison par ces termes : « Ne soyons plus en peine » (v. 351). Dans *Le Cid* ont commence donc à voir se dessiner le groupe de ceux qui se laissent aller à leur souffrance et celui de ceux qui la refusent. Cette façon d'organiser la société, en même temps que la construction par la valorisation du héros rattaché à l'un de ces groupes, marque la condamnation du groupe auquel le héros n'appartient pas.

L'évolution est encore plus nette dans *Horace* où la douleur, dont le terme (20) est associé à *malheur (26)* « Le malheur : situation, condition pénible, triste. », et *misère* (5) « Vieilli ou littér. Sort digne de pitié ; malheur extrême. », joue encore plus un rôle social par son intervention dans la distinction entre les deux groupes : d'un côté les femmes qui se laissent aller à leurs sentiments allant même jusqu'à les revendiquer pour les vaincus et de l'autre les hommes qui refusent de leur subordonner leur honneur, comme Horace, le héros, qui refuse même de se poser les questions qui pourraient le faire douter. Le but de Corneille semble être des comédies aux tragédies de renforcer la réalité du sentiment de douleur, sentiment lié à la superficialité de l'amour dans les comédies, puis à la gravité de l'honneur menacé dans les tragédies [850] . Et c'est ce renforcement dans les tragédies, notamment dans *Horace*, qui permet, comme on l'a dit, de marquer encore plus profondément la séparation entre deux groupes sociaux : les femmes — Sabine et Camille — qui se laissent aller à leurs sentiments et les hommes — Horace et Curiace — qui s'en écartent à la façon du héros par un orgueil démesuré.

6.2.2.2.2— Désertion

De *Mélite* et de *Clitandre* au *Cid* et à *Horace* certaines zones du lexique de la déraison se trouvent désertées, parfois au profit d'autres.

Désertion du côté du [manquement à la morale] par [non respect de la vérité] : dissimulation, mensonge, et ruse

Qu'il s'agisse de dissimulation, de mensonge ou de ruse au travers de différents termes, le [manquement à la morale] par [non respect de la vérité] caractérise les deux premières pièces *Mélite* et *Clitandre* et les oppose aux deux dernières *Le Cid* et *Horace* où il se trouve justement déserté [851] .

Ainsi comme on a déjà pu le dire la dissimulation, le mensonge, et la ruse sont le moteur des premières comédies de Corneille.

[850] Dans les tragédies la force d'expression des sentiments semble plus forte que dans les comédies. D'autres transformations le montrent. Ainsi dans les tragédies les [états de douleur résultant d'un mal] sont représentés avec un nombre de termes plus grand au deuxième niveau particulier de [la douleur] que dans les comédies — cinq pour *Horace*, six pour *Le Cid*, deux pour *Clitandre* et deux pour *Mélite*. De même les termes *larme*, *pleur*, et *soupir* [par manque de retenue affective] semblent moins utilisés dans les comédies que dans les tragédies, et dans *Horace* ils sont plus liés à la réalité qu'ils représentent qu'au sentiment de douleur qu'ils recouvrent comme dans *Le Cid*, accentuant par là l'effet affectif que ces termes peuvent avoir sur le spectateur.

[851] M 16,31+2 ; C 13, 24+3 ; L 4, 4 ; H 4, 8

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Désertion du côté du [manquement à la morale] par [non respect d'un devoir, d'une obligation, ou d'un engagement] : *déloyauté* et *trahison* ; *change, infidélité*, et *trahison (amoureuse)*

L'autre moteur des premières comédies, associé au précédent, est le non respect du devoir principalement en amour. Il est présent principalement dans la première pièce de Corneille. Ainsi, au travers de différents termes, le [non respect d'un devoir, d'une obligation, ou d'un engagement], que ce soit en général ou en regard de relations amoureuses, caractérise *Mélite* par opposition à *Clitandre* mais surtout au *Cid* et à *Horace* où il est déserté [852] .

Désertion du côté du [manquement à la raison] et de [l'expression des sentiments par excès de retenue affective] : *mépris et rigueur*

De *Mélite* à *Horace* se produit, au niveau du [manquement à la raison], une désertion parmi les attitudes déraisonnables, notamment de [l'expression des sentiments par excès de retenue affective]. Les termes *mépris* « 1. Mépris de : fait de considérer comme indigne d'attention ; sentiment qui pousse à ne faire aucun cas (d'une chose). 2. Mépris de : sentiment par lequel on s'élève au-dessus de (ce qui est généralement apprécié). 3. Mépris (pour) : sentiment par lequel on considère qqn comme indigne d'estime, comme moralement condamnable. 4. Littér. Un, des mépris : manifestation de ce sentiment. »et *rigueur* « Sévérité, dureté extrême. » sont les plus représentatifs, aussi bien pour *Mélite* où le mépris est un jeu et la rigueur à l'origine du drame et pour *Clitandre* où le mépris devient un enjeu et se trouve à l'origine du drame, et deviennent accessoires dans *Le Cid* et *Horace* avec une désertion du sens pour *rigueur* et une désertion des occurrences pour *mépris*.

Dans *Mélite* la rigueur amoureuse est à l'origine du drame, celle de Mélite pour Éraste qui par dépit et jalousie écrit les fausses lettres, et au dénouement du drame, celle vaincue de la mère de Mélite qui ne voyait pas l'union de sa fille avec Tircis d'un oeil favorable. Ainsi l'amour l'emporte ici sur les intérêts. Mais la rigueur est aussi du côté des souvenirs et des remords qui habitent Éraste lorsqu'il pense que sa ruse a tué Mélite et Tircis.

Le mépris fait partie du jeu amoureux des femmes comme Mélite qui imposent leur force alors que les hommes s'en plaignent. Le mépris de Philandre lui est suggéré par Éraste qui tend un piège aux amoureux Tircis et Mélite, mais ce mépris fait cependant partie de la nature de Philandre qui joue avec Cloris un jeu opportuniste.

Dans *Clitandre* inversement c'est le mépris amoureux, devenu un enjeu puisqu'il est moins douloureux de mépriser que d'être méprisé, qui est à l'origine du drame et le moteur qui pousse les personnages comme Pymante et Dorise à agir ou comme Clitandre à ne pas agir : mépris de Caliste pour Clitandre, de Rosidor pour Dorise, et de Dorise pour Pymante.

La rigueur dans *Clitandre* n'est pas à l'origine du drame mais ne devient par pour

[852] M 9, 32+1 ; C 6, 10+3 ; L 4, 5 ; H 3, 11

en vertu de la loi du droit d'auteur.

autant un élément du jeu amoureux — si ce n'est en marge pour Caliste envers Rosidor — faisant apparaître une rigueur beaucoup plus profonde qui touche les fondements de la société elle-même avec une remise en cause du Roi et de la justice qui fait une irruption du côté de l'excès des sentiments de façon toute à fait incongrue si l'on considère le cadre dans le quel évolueront ensuite les tragédies.

C'est en effet la rigueur royale — on a quitté le jeu amoureux — qui semble mise en cause dans *Le Cid* par Don Sanche qui tente d'expliquer et de défendre devant le Roi la faute de Don Gomès qui est à l'origine du drame. Mais c'est bien plutôt l'orgueil qui en est la cause, cet orgueil démesuré et positif qui est aussi bien chez Don Gomès, le héros déchu, comme erreur et danger pour l'État, que chez le Cid, le héros nouvellement élu, comme salut de l'État.

De la même façon l'Infante et Chimène semblent abandonner leur rigueur aux dépens d'elle-même pour la première et de Rodrigue pour la seconde. Mais derrière cette rigueur, qui n'a d'amoureuse que l'aspect, se cache encore l'orgueil de deux femmes qui sont filles avant tout, la première d'un Roi avec un rang à tenir et la seconde d'un père qui vient d'être assassiné par son amant. Ainsi leur rigueur amoureuse répond à la rigueur de leur sang contenu tout entier dans leur honneur et leur orgueil qu'elles tiennent de leur père.

Témoin de cette évolution qui est un abandon sémantique où le contenu du terme rigueur se vide de son sens, le mépris est lui-même déserté dans *Le Cid* du point de vue lexical avec seulement trois occurrences pour le terme dont une variante.

Dans *Horace* c'est la « Fortune » qui s'acharne sur Sabine et le « sort » sur Camille. Les deux femmes subissent leur rigueur avec derrière laquelle l'on retrouve à nouveau l'honneur et l'orgueil des héros, les Horaces et les Curiaces. Cependant Procule reproche à Horace sa rigueur pour le meurtre de Camille : doux euphémisme devant l'ampleur de la réponse comparée à la faute de sa soeur aux yeux d'Horace. Le terme semble perdre alors définitivement tout le contenu qu'il avait déjà laissé échapper au profit de l'orgueil.

De la même manière, le mépris est déserté dans *Horace* avec une seule occurrence.

Désertion du côté du [manquement à la raison] de l'amour excessif et déraisonnable : *feu* et *flamme*

De *Mélite* à *Horace* se produit, au niveau du [manquement à la raison], une autre désertion parmi les attitudes déraisonnables, toujours par [l'expression des sentiments] et [des états de plaisir par manque de retenue affective]. Les termes *feu* et *flamme* « Vx ou littér. Passion amoureuse. » sont très représentés aussi bien dans *Mélite* que dans *Clitandre* où la passion est vue sous l'angle négatif de l'excès, mais encore dans *Le Cid* où l'amour déraisonnable s'est transformé et n'est plus vu au travers de ses excès mais dans les relations qu'il entretient avec l'honneur, alors que dans *Horace* se produit une désertion du point de vue quantitatif des occurrences.

Dans *Mélite* l'amour, au travers de *feu* et *flamme*, devient excessif et déraisonnable en dépassant un certain seuil de la normalité. Il est alors criminel et touche essentiellement les hommes : Éraste en premier, mais aussi Tircis et Philandre qui brûlent pour les femmes qu'ils aiment. Les deux termes sont associés à *passion* « Spécialt

en vertu de la loi du droit d'auteur.

L'amour, quand il apparaît comme un sentiment puissant et obsédant. Déclarer sa passion. Une folle passion. » dont les occurrences décrivent les fausses amours de Mélite pour Philandre, inventées par Éraste, mais aussi les fausses amours de Philandre pour Cloris car il lui préfère Mélite, et à *brasier (1), et embrasement*. L'on compte qinze occurrences pour cinq termes (neuf pour *feu* et *flamme*).

Dans *Clitandre* l'amour excessif touche Caliste un moment, mais surtout Dorise, toutes les deux par jalousie. Il touche aussi Clitandre et principalement Pymante dont l'amour redouble après l'attentat manqué contre Rosidor alors qu'il retrouve Dorise comme lui déguisée et qu'il tente d'abuser d'elle par la force. L'on compte treize occurrences pour *feu* et *flamme*, alors que *passion* est absent.

Dans *Le Cid* l'amour n'est pas déraisonnable en lui-même, puisque tout excès en est absent. Il l'est dans les relations qu'il entretient avec l'honneur, cette première déviation du sens constituant une première désertion. Ainsi si au début Rodrigue et Chimène s'aiment raisonnablement, ils vont être amené chacun à choisir entre leur amour et leur honneur, ce que l'on attend d'eux étant qu'ils placent le premier après le second. Et effectivement Rodrigue, pour Chimène, refusera de faire passer son amour avant sa vengeance, se montrant ainsi digne de son amour raisonnable. Chimène dans un premier temps fera également passer son amour après son devoir de vengeance. Cependant si le choix de Rodrigue est rapide, celui de Chimène est plus difficile et l'entraîne dans une passion qui la submerge par moments. Il n'est que pour l'Infante que *feu* et *flamme* apparaissent marqués négativement, correspondant à un amour passionnel déraisonnable.

Dans *Le Cid* l'on compte dix-sept occurrences pour trois termes (onze pour *feu* et *flamme*, et six pour *passion*). Ainsi en dehors du caractère quantitatif avec un nombre d'occurrences qui reste stable, une autre évolution se produit ailleurs qui constitue la deuxième désertion des termes *feux* et *flammes*. L'on remarque en effet que l'amour déraisonnable, lié maintenant à l'honneur, n'intéresse plus les hommes en particulier comme c'était le cas dans *Mélite* et *Clitandre*, mais bien plutôt les femmes comme Chimène et l'Infante. L'homme, Rodrigue, est en effet en train de devenir un héros, un héros qui doute encore dans *Le Cid* mais qui sera beaucoup plus fort dans *Horace* où la différence entre les deux sexes sera encore plus marquée, avec des femmes se laissant aller à leur passion au détriment de leur honneur — la revendiquant même pour ce qui est de Camille —, alors que les hommes, et surtout Horace, feront le choix d'étouffer leur passion sous leur gloire.

Ainsi dans *Horace* où l'on ne trouve plus que cinq occurrences négatives pour trois termes (trois pour *feu* et *flamme*, et deux pour *passion*) il y a cette fois une désertion d'un point de vue quantitatif. Le héros, Horace, est comme affranchi en effet des interrogations relatives à l'amour dans le combat de celui-ci contre sa gloire ; il les évite du moins par la fuite face à Sabine et Camille. Curiace représente à côté d'Horace le héros non accompli qu'était également Rodrigue, un héros qui hésite encore entre son devoir et son amour dans un combat intérieur qui se traduit par des mots déraisonnables adressés aux Dieux qui ne le conduisent cependant pas à des actes de rébellion.

Si le héros masculin trouve son accomplissement dans Horace, l'antihéros dans lequel les passions passe avant le devoir trouve également son accomplissement dans

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Camille pour qui les trois termes utilisés dans leur économie d'occurrence posent clairement et rapidement les choses.

6.2.2.2.3— Réinvestissement

De *Mélite* et de *Clitandre* au *Cid* et à *Horace* des zones du lexique de la déraison sont réinvesties.

Réinvestissement du côté du [manquement à la morale] par [non respect des autres de soi] : *affront* et *honte*

De *Mélite* à *Horace* se produit, du côté du [manquement à la morale], un réinvestissement de l'attitude déraisonnable par [non respect des autres ou de soi] avec des termes comme *affront* et *honte*.

Dans *Mélite* six termes pour nuef occurrences — deux pour *affront* « Offense faite publiquement avec la volonté de marquer son mépris et de déshonorer ou d'humilier. » et un pour *honte* « Déshonneur humiliant »— servent à décrire les relations amoureuses de Tircis, Philandre, et Éraste.

Dans *Clitandre* sept termes pour douze occurrences et une variante — deux pour *honte* et quatre pour *infamie* « Vx ou dr. Flétrissure sociale ou légale faite à la réputation de qqn » — sont utilisés à propos des attentats perpétrés par Pymante et Dorise, par les intéressés eux-mêmes, qui ne voient plus que l'échec de leur action née de leur jalousie. L'on passe ainsi de Mélite à Clitandre de relations amoureuses à un statut social. C'est aussi ce que l'on voit avec le Roi qui laisse accuser l'innocent Clitandre.

Avec *Le Cid*, la multiplication des occurrences de termes comme *affront* (20), *honte* (10), *offense* (7) « 1. Parole ou action qui offense, qui blesse quelqu'un dans son honneur, dans sa dignité. 2. Spécialt Outrage (envers un chef d'État). » ou *outrage* (4+1) « Offense ou injure extrêmement grave (de parole ou de fait). » ou « Offense, atteinte à l'honneur. » [853] — en tout huit termes pour cinquante occurrences et une variante — est à l'origine de l'émergence d'un lieu de la déraison qui existait déjà dans *Mélite* et *Clitandre* mais qui prend ici une importance de tout premier plan.

Le Cid est une pièce du déshonneur. Il n'est question que d'un affront, d'une offense, d'un outrage, celui que Don Gomès fait subir à Don Diègue qui se voit souffleté pour avoir été choisi par le Roi pour être le gouverneur du Prince de Castille, mais qui rejaillit sur tout le monde, de Rodrigue à Chimène qui veulent venger leur père respectif, en passant par le Roi dont l'autorité est remise en cause. Mais la honte touche aussi bien le Comte que Don Diègue qui parvient à l'éviter grâce à son fils Rodrigue. Déshonneur des pères légué aux enfants qui fait que Chimène, ne pouvant venger son père, devrait en être éternellement marquée condamnant par là toute réparation amoureuse avec Rodrigue. Mais Chimène échappe à cette honte comme [manquement à la morale] et trouve le repos du côté des sentiments avec une « louable honte » comme [manquement à la raison], qui sauvegarde son amour et son honneur.

[853] Dubois, Lagane, Lerond, 1992.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Dans *Horace* les termes et les occurrences sont moins nombreux que dans *Le Cid* tout en demeurant en nombre important — neuf termes pour vingt-quatre occurrences dont *affront* (5) et *honte* (5).

S'il n'est question que d'un seul affront réel, celui que les Albains et les Romains font aux Curiaces et aux Horaces en voulant les séparer, la honte semble devenir une affaire de point de vue et oppose les femmes qui se plaignent de ne pouvoir exprimer leurs sentiments aux hommes qui justifient par là le crime de Camille. Mais un crime qui, s'il est juste, entache l'honneur d'Horace par sa monstruosité puisqu'il a versé le sang de sa soeur.

Ainsi s'oppose le non respect par Camille de la gloire d'Horace et le non respect par Horace de sa soeur en versant le sang de celle-ci. Le Vieil Horace pardonne cependant à son fils pour les mêmes raisons que le Roi dans *Le Cid* avait pardonné à Rodrigue le meurtre du père de Chimène et que le Roi Tulle pardonnera plus tard à Horace son crime : il est un soutien dont aucun d'eux ne peut se passer. Mais ce qui est mis en avant dans *Horace* c'est le danger qui guette le héros qui a sauvé l'État : tomber sous le coup d'une ignominie. C'est dans cette obsession de la chute — et de la gloire par contre coup — qui atteint Horace, inquiet de ne pas respecter la loi morale, qu'il faut aussi rechercher les raisons du crime de Camille.

Réinvestissement du côté du [manquement à la morale] et de [l'expression des désirs] par des [inclinations au meurtre] : *crime* et *parricide*

De *Mélite* à *Horace* se produit, du côté du [manquement à la morale] toujours, un réinvestissement de [l'expression des désirs] par des [inclinations au meurtre] avec surtout un terme comme *crime*.

Si dans *Mélite* il n'y a aucun terme, par contre dans *Clitandre* on note quatre termes pour cinq occurrences : *assassinat (1)* « 1. Meurtre commis avec préméditation, guet-apens. — @ Exécution d'un innocent. — Par ext. Acte de violence injuste, odieuse. 2. Fig. Acte qui anéanti, détruit. », *carnage (1)* « Action de tuer des personnes ou certains animaux en grand nombre ; massacre sanglant. », *crime (1)* « Cour. Assassinat, meurtre. », et *meurtre (2)* « Action de tuer volontairement un être humain. » Mais c'est surtout dans *Le Cid* et dans *Horace* que l'on remarque une multiplication des occurrences avec pour *Le Cid* trois termes pour douze occurrences : *carnage (1)*, *crime (10)*, *homicide (1)* « Action de tuer un être humain. » et pour *Horace* cinq termes pour onze occurrences : *carnage (1)*, *crime (4)*, *fratricide (1)* « Meurtre d'un frère, d'une soeur. », *parricide (3)* « 1 Meurtre du père ou de la mère, ou (dr.) de tout autre ascendant légitime. 2. Meurtre commis contre la vie du souverain. », et *sacrifice humain (4)* « Offrande rituelle à la divinité, caractérisée par la destruction (immolation réelle ou symbolique d'une victime, holocauste) ou l'abandon volontaire (oblation des prémices) de la chose offerte. Sacrifices humains. »

Dans *Le Cid* c'est le terme *crime* qui ressort mettant en avant le seul crime de sang de la pièce : celui de Rodrigue perpétré sur le Comte. Rodrigue et Chimène n'auront de cesse la réparation de ce crime pour que l'amour puisse renaître entre eux.

Dans *Horace* le terme *crime* est mis en rapport avec le terme *parricide* qu'il faut

en vertu de la loi du droit d'auteur.

rapprocher de *fratricide*, s'agissant des inclinations au meurtre des Horaces et des Curiaces, des Romains et des Albains, et bien sûr d'Horace qui tue sa soeur. Le combat parricide que se livrent les Horaces et les Curiaces qui ont des intérêts familiaux communs se superpose au combat parricide que se livrent les Romains et les Albains. Il ne s'agit plus alors de combat mais de meurtre comme le font remarquer les femmes, Sabine et Camille. Au milieu de ces désirs meurtriers, le crime d'Horace est le sommet de l'horreur.

Et c'est donc sur le plan des désirs meurtriers que Valère s'adresse à Tulle pour lui demander de punir le crime d'Horace. Pour lui ce crime est un assassinat qui pourrait être suivi d'autres sur les Romains qui ont les mêmes torts de faire voir leurs sentiments devant la perte d'un parent dans le parti adverse. Cependant Horace et le Roi se placent sur le plan d'une « infraction à la loi » pour minorer ce qui serait impardonnable : Camille a renié son pays. L'on a ici un mouvement inverse de celui décrit dans *Le Cid* où le Roi pardonnait le crime de sang de Rodrigue et condamnait le crime contre la loi du Comte. Dans *Horace* c'est en effet en se plaçant sur le plan d'une infraction à la loi qu'il va pardonner le crime de sang d'Horace qui est aussi un fratricide.

Réinvestissement du côté du [manquement à la raison] et de [l'expression des sentiments] par des [états pénibles] : *douleur* et *malheur*

[L'expression des sentiments] par des [états pénibles] a une forte représentation en ce qui concerne le nombre des occurrences dans les quatre pièces avec cependant certaines particularités : les deux dernières pièces, *Le Cid* (128) et *Horace* (110), arrivant en premier de ce point de vue, *Clitandre* (68) se plaçant en dernier, et *Mélite* (106) occupant une position médiane.

En ce qui concerne *Clitandre* et comme on l'a déjà noté, les douleurs de Pymante et de Dorise sont particulières car elles ne sont pas liées directement à la perte de l'être aimé, ceci du fait de l'échec de leurs tentatives respectives d'assassinat. En effet la douleur de Pymante vient de la honte liée à l'échec, alors que celle de Dorise vient de la honte liée au déguisement qu'elle porte pour cacher son crime. C'est ici l'orgueil qui est en jeu et non plus seulement l'amour comme dans *Mélite* où la douleur semble surtout affecter les hommes : Éraste qui devient fou et Tircis qui en meurt, même s'il ne s'agit que d'une ruse.

Dans un mouvement inverse la douleur affecte dans *Le Cid* surtout les femmes avec Chimène alors que les hommes au travers de Rodrigue semblent lui échapper. De la même manière dans *Horace* la force des sentiments, amoureux ou fraternels, habite surtout les personnages féminins qui manifestent leur douleur et s'opposent aux hommes. Ainsi des termes comme *douleur* « Douleur morale : sentiment ou émotion pénible résultant de l'insatisfaction des tendances, des besoins. » à partir du *Cid* [854] , et *malheur* « Le malheur : situation, condition pénible, triste. » à partir d'*Horace* [855] prennent-ils une importance particulière. Et si Horace n'a plus de problèmes avec son devoir qu'il place

[854] M 13+1, C 7+2, L 18+2, H 20

[855] M 10, C 13+1, L 10, H 26

en vertu de la loi du droit d'auteur.

au-dessus de ses sentiments au contraire Rodrigue doute encore, à des degrés divers, sur le choix à faire. Ainsi avec l'affermissement du courage des hommes s'impose aux femmes leur propre malheur, par contrecoup.

Réinvestissement du côté du [manquement à la raison] et de [l'apathie morale] (2) : *faiblesse*

[L'apathie morale] est ici différente de celle qui concerne [l'état dépressif] du côté des [états pénibles résultant d'un mal]. Elle concerne *Clitandre* avec le terme *lâcheté* (5 occurrences), mais surtout *Horace* avec *faiblesse* (10 occurrences) « Manque de force morale, d'énergie. Être d'une grande faiblesse envers quelqu'un. Avoir un moment de faiblesse : céder par surprise. — Avoir la faiblesse de. @ Une, des faiblesses : côté faible, défaut ou passion qui dénote un manque de force morale, de fermeté ; actions qui en sont la suite. »

La lâcheté dans *Clitandre* concernait le seul Pymante au travers de deux attentats manqués, l'un contre Rosidor et l'autre contre le Prince, et qui se justifiait par la nécessité de bien se faire voir du Roi.

La faiblesse dans *Horace* est un sentiment nouveau qui se situe à l'opposé de la raison et de la vertu et qui trouve son expression dans les [états résultants d'un mal] comme la douleur et le malheur. Elle est le fait principalement des femmes, Camille et Sabine, qui entrent en conflit pour cela avec les hommes et surtout Horace qui lui oppose sa vertu. Et lorsque la faiblesse des deux femmes devient trop pressante, l'honneur des hommes ne sait alors lui opposer que la fuite, comme cela est le cas d'Horace face à Sabine qui le poursuit après le meurtre de Camille. Cependant au milieu du doute où est entrée la vertu submergée par la faiblesse des femmes face au malheur, c'est le Roi qui aura le dernier mot, conseillant à Sabine d'oublier sa faiblesse et de se montrer la soeur de ses frères morts.

6.2.3— La démarche sémasiologique

6.2.3.1— Le mot *folie* et ses dérivés

La folie se situe dans les deux parties latérales de l'arbre sémasiologique de *folie* et ses dérivés, alors que la déraison se trouve dans la partie centrale. L'on peut percevoir une évolution de *Mélite* à *Horace* de la part qui est laissée à la folie par rapport à celle donnée à la déraison au travers du nombre de sémèmes, de lexèmes, et d'occurrences correspondant au terme *folie* et à ses dérivés :

[856] Nombre de lexèmes apparaissant dans les variantes.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

pièces *folie* et ses dérivés		*Mélite*	*Clitandre*	*Le Cid*	*Horace*
+x=x var. sémèmes	total	4 5+2 [856]	1 1+1	3 1	0 0
et lexèmes	centre	2 3+1	1 1+1	2 1	0 0
distincts [857]	périphérie (g.)+(d.)	(1)+(1)=2 (3)+(2+1)=3+1	0 0	(0)+(1)=1 (0)+(1)=1	0 0
	total	12+2 [858]	1+1	3	0
occur- rences	centre	6+1	1+1	3	0
	périphérie (g.)+(d.)	(4)+(2+1)=6+1	0	(0)+(1)=1	0

D'une manière générale il faut d'abord constater que de *Mélite* au *Cid* il y a un appauvrissement autour du mot *folie* et de ses dérivés, que ce soit en nombre d'acceptions (de quatre à trois), en nombre de lexèmes (de cinq plus deux à un), ou en nombre d'occurrences (de douze plus deux à trois). Avec *Le Cid* se produit une disparition, ébauchée dans *Clitandre*. Cet appauvrissement s'accompagne d'une perte de la diversité autour des lexèmes (de cinq à un), mais pas totalement en ce qui concerne les acceptions (de quatre à trois, mais ce sont pour *Le Cid* trois acceptions différentes pour trois occurrences).

En examinant ensuite pour *folie* et ses dérivés le centre de l'arbre sémasiologique — [point de vue social à connotation négative] —, l'on constate que l'on passe d'un état d'équilibre pour *Mélite* à un déséquilibre du centre par rapport à la périphérie pour *Le Cid*. Ainsi pour *Mélite* il y a deux acceptions au centre pour deux acceptions à la périphérie, trois plus un lexèmes au centre pour trois plus un à la périphérie, six plus une occurrences au centre pour six plus une à la périphérie ; et pour *Le Cid* deux acceptions au centre et une seulement à la périphérie, un lexème au centre et un à la périphérie, deux occurrences au centre et une à la périphérie.

Enfin pour ce qui est de la périphérie de l'arbre sémasiologique qui se divise en une partie gauche — [point de vue médical à connotation neutre] — et une partie droite — [point de vue social à connotation positive] —, l'on constate une évolution qui va d'une prédominance de la partie gauche sur la partie droite pour *Mélite* (une et une pour les acceptions, trois et deux plus un pour les lexèmes, quatre et deux plus une pour les occurrences) à une prédominance de la partie droite sur la partie gauche pour *Le Cid* (zéro et une pour les acceptions, zéro et un pour les lexèmes, zéro et une pour les occurrences).

Ainsi passe-t-on de *Mélite* au *Cid* d'un état d'équilibre entre un [point de vue social négatif] et un [point de vue médical neutre ou un point de vue social positif] à un état où la priorité est donnée au [point de vue social négatif], c'est-à-dire à la déraison. D'un autre côté la folie comme maladie à connotation neutre perd sa prééminence au profit de la folie

[856] Nombre de lexèmes apparaissant dans les variantes.

[857] Leur nombre s'additionne s'ils sont différents d'un sémème à l'autre, mais se retranche s'ils sont identiques.

[858] Nombre d'occurrences dans les variantes.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

comme fait de société positif [859] .

Nous suivrons cette évolution d'un triple point de vue — transformation, désertion et réinvestissement — en distinguant d'un côté la déraison et de l'autre la folie. Nous nous aiderons des deux représentations suivantes qui sont la synthèse du travail relatif aux

[859] De *Mélite* à *Pertharite* et jusqu'à *Suréna*, la dernière pièce écrite par Corneille, on peut donner rapidement une vue d'ensemble de l'évolution du champ sémasiologique de *folie* en présentant d'un point de vue statistique la répartition par genre, par catégorie grammaticale et par champ, des occurrences de *folie* et ses dérivés. On peut classer l'ensemble des pièces de Corneille par période et par genre. Trois périodes : 1- De *Mélite* au *Cid* : Le succès, 1629-1637 (période de jeunesse) ; 2- D' *Horace* à *Pertharite* : La gloire (période de maturité), 1640-1651 ; 3 D' *Œdipe* à *Suréna* : De la retraite au silence (période de vieillesse). Et deux genres principaux : les comédies et les tragédies. Les 32 oeuvres théâtrales de Corneille se répartissent à peu près équitablement sur les trois périodes de la vie de Corneille (période 1 : 28,12% ; période 2 : 40,62% ; période 3 : 31,52%). Les comédies représentent un peu moins du 1/3 (28,12%) et les tragédies un peu plus des 2/3 (71,87%). La période 1 est composée au 3/4 (77,77%) de comédies et pour 1/4 de tragédies (22,22%). La période 2 est composée essentiellement de tragédies (84,61%) alors que la période 3 l'est en totalité (100%). Ainsi peut-on faire apparaître l'opposition entre la période 1 que l'on peut appeler encore période A, qui contient 28,12% des oeuvres qui sont à 77,77% des comédies, et les périodes 2 et 3 que l'on peut regrouper en une période B qui contient 71,87% des œuvres à 91,3% des tragédies. Répartition statistique de folie et ses dérivés par genre Dans la période A toutes les pièces, comédies et tragédies, possèdent des occurrences de *folie* et ses dérivés, alors que dans la période B cela concerne seulement les 2/3 des pièces (65,22%) : les comédies en totalité et les tragédies au 2/3 (61,9%). Ainsi peut-on à nouveau opposer la période A avec les 2/3 des occurrences de *folie* et ses dérivés - en presque totalité (90,69%) dans les comédies - et une période B avec le 1/3 restant - à 1/2 (48%) dans les comédies. On peut ainsi rapprocher la répartition des pièces dans la période A à forte concentration de comédies et dans la période B à très faible concentration, de la répartition des occurrences de *folie* et ses dérivés dans la période A où la moyenne par pièce, comédies et les tragédies, est forte (4,77) et dans la période B où la moyenne est faible (1,08). Tout en précisant que si la moyenne pour les comédies est stable entre les périodes A et B (5,77 et 6), elle varie fortement pour les tragédies (2 et 0,61). Répartition des occurrences de folie et ses dérivés par catégories grammaticales Nous pouvons noter une évolution, aussi bien de la période 1 à la période 3 que des comédies aux tragédies, qui va dans le sens d'une simplification. La diminution du nombre des catégories grammaticales - ainsi dans la période 3 ne subsiste plus que des adjectifs dans les tragédies - et la prépondérance prise par certaines représentations sur d'autres - ainsi si la représentation du nom *folie* reste sensiblement la même dans les comédies et les tragédies (26,66% et 23,53%) celle des adjectifs double des comédies aux tragédies (de 38,33% à 76,47%), va dans le sens d'une tendance à gommer tout ce que peut avoir la folie comme traits multiples. On va vers une simplification visant à supprimer tout débordement et confusion de la folie avec la déraison, déraison qui tend à s'affirmer sur la folie. Cela peut signifier une diminution du rôle de la folie à travers une atténuation de la valeur expressive des mots disant la folie : l'adjectif lié à une base nominale perd de sa valeur expressive au profit de celle-ci. Répartition des occurrences de folie et ses dérivés par champs Seuls les champs [point de vue social à connotation péjorative] et [point de vue social à connotation méliorative] sont représentés dans les tragédies de la période 3. Cela rejoint la tendance à la simplification des catégories grammaticales de la période 1 à la période 3 : ici il y a diminution des champs sémasiologiques avec une disparition du champ [point de vue médical à connotation neutre]. Cela confirme aussi au niveau des champs l'opposition entre la période A (période 1) et la période B (période 2 et 3) avec des représentations qui deviennent 71,87% et 28,12% pour le champ [point de vue médical à connotation neutre], 53,33% et 46,66% pour le champ [point de vue social à connotation péjorative], et 66,66% et 33,33% pour le champ [point de vue social à connotation méliorative]. S'il y a équilibre pour le champ [point de vue social à connotation péjorative] entre la période A et B, il y a par contre déséquilibre pour les champs [point de vue médical à connotation neutre] et [point de vue social à connotation péjorative] entre les périodes A et B au profit de la première, sensiblement dans les mêmes proportions : 2/3 et 1/3. Les comédies laissent une large place à la folie comme maladie ([point de vue médical à connotation neutre]) en même temps qu'une place moindre mais significative à la déraison ([point de vue social à connotation péjorative]). À l'inverse les tragédies ne laissent pratiquement plus aucune place à la folie comme maladie, la déraison occupant tout l'espace.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

études spécifiques des quatre pièces :

6.2.3.2— La folie

La folie occupe les deux parties latérales de l'arbre sémasiologique de *folie* et de ses dérivés.

Désertion de la maladie

De *Mélite* jusqu'au *Cid*, la folie est le lieu d'une désertion du côté gauche de l'arbre correspondant au [point de vue médical à connotation neutre].

Éraste souffre de folie amoureuse, qui participe à la manifestation de la vérité, et qui s'exprime au travers de plusieurs sémèmes de *folie* et de ses dérivés que l'on a renvoyés aux acceptions suivantes de *folie* : /FOLIE-RIC$_{1a}$/« 1. [a] Substantif féminin. Foible & imparfaite action de la puissance de raisonner, causée par la conformation irrégulière du cerveau, ou de quelque humeur froide ou pituïteuse, qui l'accable. », /FOLIE-FUR$_{1}$/ « 1. Substantif féminin. Aliénation [fait de, chose] d'esprit ou manque de raison. »,/FOLIE-ACA1/« 1. Démence [chose, manière de, fait de], aliénation [fait de, chose] de l'esprit. », /FOLIE-LIT$_{2}$/« Dans le langage médical, lésion plus ou moins complète et ordinairement de longue durée des facultés intellectuelles et affectives, sans trouble notable dans les sensations et les mouvements, et sans désordre grave ou même apparent des fonctions nutritives et génératrices. Folie pénitentiaire (...). », et /FOLIE$_{1a-1c}$/« 1. [a] Courant (Vieux en psychiatrie, sauf dans certaines expressions). Trouble* [le fait de ; choses] mental ; dérèglement* [état de], égarement* [fait de] de l'esprit. Aliénation, délire, démence, déséquilibre (mental), vésanie (vieux) ; fou. 1. [c] Ethnologie. Ensemble de manifestations [action de, manière de] de comportement liées à un désordre psychique, spécifiques de certains groupes ethniques. » :

Dans *Clitandre*, dans *Le Cid*, et dans *Horace*, il ne sera ensuite plus question de folie comme maladie.

Désertion du [point de vue social positif]

De *Mélite* jusqu'au *Cid*, la folie est également le lieu d'une désertion du côté droit de l'arbre correspondant au [point de vue social à connotation positive].

Dans *Mélite* et *Le Cid* la folie est représentée dans la partie droite de l'arbre sémasiologique par trois sémèmes de la classe sémantique //changement humains hors norme du point de vue social à connotation méliorative// du côté de [la jeunesse et l'absence de contraintes par excès d'énergie]. Ces trois sémèmes renvoient aux sémèmes suivant de *folie* : /FOLIE-RIC$_{3}$/ « 3. Chose plaisante, choses jolies et agréables qu'on dit. Je me suis trouvé seul avec ma maitresse dans une alcove, ou [3.1] nous avons dit mile foliës, [3.2] mais, hélas! nous n'en avons point faites. Voi. I 9. », /FOLIE-FUR$_{3}$/ « 3. Signifie quelques fois, une action folastre. [3.1] On fait bien des folies en sa jeunesse. [3.2] On a dit mille folies agréables dans cette conversation. », /FOLIE-ACA$_{4}$/ « 4. Se dit aussi pour signifier : Débauche de jeunesse. Divertissement. Réjouissance. Et en ce sens il s'emploie ordinairement au pluriel. [ACA4.1] Ils ont fait des folies dans leur jeunesse. »,

en vertu de la loi du droit d'auteur.

/FOLIE-LIT$_{7}$/ « Écart de conduite. Folies de jeunesse. Jadis ton maître a fait mainte folie Pour des minois moins friands que le tien, Bérang., Célib. », et /FOLIE$_{4ae}$,/ « 4. Une, des folies. [a]. Idée, parole, action déraisonnable, extravagante. [e'] [4.4] Folies de jeunesse. Coup (de tête), écart (de conduite), escapade, frasque, fredaine, incartade. - [4.5] Faire la folie de... (et infinitif). » C'est du jeu amoureux dont il est question dans *Mélite* concernant Tircis, Cloris et Mélite ; il s'agit dans *Le Cid* dela vertu de l'Infante combattant son amour pour Rodrigue, combattant sa jeunesse débordant d'énergie qui la pousse à espérer et à oublier la différence de rang.

NI dans *Clitandre* ni dans *Horace* la folie est représentée dans la partie droite de l'arbre sémasiologique.

6.2.3.3— La déraison

La déraison occupe la partie centrale de l'arbre sémasiologique de *folie* et de ses dérivés. Elle est le lieu d'une triple évolution correspondant à la fois à une transformation, une désertion, ou à un réinvestissement des sémèmes que l'on peut suivre de *Mélite* jusqu'au *Cid* [860] .

Transformations : de l'amour excessif à l'amour opposé à la raison

De *Mélite* au *Cid* se produit au niveau du [manquement à la raison] par [non respect et manque de jugement] une évolution dans les attitudes déraisonnables qui passent de l'amour excessif où ressort le manque de jugement et où s'affiche le plaisir, à une affirmation de la tension entre amour et raison.

L'on peut suivre cette évolution au travers de celle des sémèmes de *folie* et de ses dérivés : /FOLIE-RIC$_{1b}$/« 1. [b] Sotise [fait de ; action]. », /FOLIE-ACA$_{2c}$/« 2. Signifie aussi : [c] Faute [le fait de] de jugement. [ACA2.2] Il a fait une grande folie de se défaire de sa charge. [ACA2.3] Quelle folie de ne songer point à l'avenir. », /FOLIE-LIT$_{3}$/« Par exagération, {absence de raison, extravagance,} manque de jugement. C'est folie de compter sur dix ans de vie, La Font., Fable, VI, 19. », et /FOLIE$_{3aa}$,/« 3. [a] Manque [a'] de [fait de] jugement - Locution. [3.2] C'est folie de vouloir... : il est fou, absurde de... Aveuglement, inconscience. - Locution. [3.3] C'est folie, c'est de la folie de..., que de... C'est de la folie, de la pure folie, de la folie furieuse. Aberration, absurdité, bêtise, connerie (vulgaire), crétinisme, délire (figuré), imbécillité. [3.6] Folie douce : sans conséquence grave. [3.7] En interjection. Folie ! : c'est de la folie. » :

L'amour excessif et déraisonnable — duquel le désir n'est pas absent — est mis en accusation par trois fois dans *Mélite*. Une première fois c'est Tircis qui accuse Éraste de manquer de jugement dans ses amours avec Mélite. Une deuxième fois c'est Cloris qui s'accuse des mêmes maux dans ses amours avec Philandre, les prêtant également à Mélite pour le même Philandre. Et une troisième fois c'est à nouveau Cloris qui accuse cette fois son frère Tircis dans ses amours avec Mélite.

Sauf pour Mélite, toutes ces accusations reposent sur des fondements vrais, où la

[860] *Clitandre* semble peu représentatif avec seulement deux occurrences et *Horace* est complètement déserté par les sémèmes de *folie*.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

fourbe et le mensonge n'interviennent en fait que pour les révéler : la fausse mort de Tircis révèle l'amour inconscient et excessif jusqu'à la vraie folie d'Éraste, les fausses lettres révèlent à Cloris son amour aveugle pour ce volage opportuniste de Philandre, et enfin les fausses lettres encore révèlent l'amour sans jugement, qui semble pouvoir aller sans qu'on en soit sûr vers la vraie folie, de Tircis pour Mélite.

Au contraire dans *Le Cid*, il ne s'agit plus d'un amour excessif qui manque de jugement, mais d'une opposition entre amour et devoir où le manque de jugement provient d'un laisser-aller du côté de l'amour au détriment du devoir. L'Infante qui aime Rodrigue alors qu'il n'est pas de son rang se juge ainsi lorsqu'elle apprend que Rodrigue et le Comte vont se battre et qu'elle imagine le premier déjà vainqueur et sur le trône de Grenade, s'élevant jusqu'à elle.

Mais comme dans *Mélite* l'accusation portée sur sa conduite par l'Infante repose sur un mensonge : son rêve qui se réalisera en partie.

Désertion du côté du [manquement à la morale] par [l'expression des désirs]

De *Mélite* au *Cid* se produit une désertion des sémèmes de *folie* du côté du [manquement à la morale] par [l'expression des désirs] avec [absence de retenue des plaisirs de la chair].

Dans *Mélite* c'est le point de vue de Tircis sur l'amour qui s'exprime au travers du sémème d'un dérivé de *folie* que l'on a renvoyé aux acceptions suivantes de *folie* : /FOLIE-RIC$_2$/ « 2. [2.1] Faire folie de son corps. Cette façon de parler se dit des femmes, & veut dire se prostituer. », /FOLIE-FUR$_{6d}$/ « 6. [d] [FUR6.4] On dit aussi, qu'une personne n'a jamais fait de folie de son corps, pour dire, qu'elle a vescu chastement. »,/FOLIE-LIT$_{10}$/« Accointance charnelle. Avec quelqu'un as-tu fait la folie? La Font., Lunettes. Faire folie de son corps, se dit d'une femme qui se livre. Il se dit des animaux en chaleur. », et /FOLIE$_4$/« Une, des folies. Idée, parole, action {déraisonnable, extravagante}. Locution, vieux Faire folie de son corps, en parlant d'une femme qui se livre à toutes sortes de désordres (Académie). »

Le point de vue de Tircis au début de la pièce est que les désirs excessifs sont incompatibles avec une union qui pour être durable doit reposer sur des intérêts et notamment sur l'argent. Tircis dénie à l'union durable le corps et les désirs, lui préférant le jeu amoureux. Sa rencontre avec Mélite l'amènera à changer du tout au tout, le mettant en face de ses propres désirs.

Mélite est une découverte et une affirmation du désir, alors que *Le Cid* marque sa disparition — tout comme Corneille a atténué dans les éditions ultérieures de *Mélite* les références au désir physique. Dans *Le Cid* ce sont les sentiments dans ce qu'ils ont d'excessif comme la passion qui sont mis en avant comme on va le voir.

Réinvestissement du côté du [manquement à la raison] par [l'expression des sentiments]

De *Mélite* au *Cid* il y a un réinvestissement des sémèmes de *folie* et ses dérivés du côté du [manquement à la raison] par [l'expression des sentiments] avec un [manque de

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

retenue dans la passion].

En effet dans *Le Cid* Chimène se défend d'une passion amoureuse, avec des sentiments excessifs où les désirs n'apparaissent pas, au travers du sémème d'un dérivé de *folie* que l'on a renvoyé aux acceptions suivantes de *folie* : //FOLIE-LIT$_1$/ « [LIT14] Aimer à la folie, aimer avec le sens d'une passion qui n'a pas tout le sérieux nécessaire ; on ne dirait pas aimer son père à la folie ; on ne le dirait pas non plus d'un amant qui ressent une passion profonde. Je n'en voudrais pas, quoique je l'aime à la folie, Hamilt., Gramm. 7. (Passion excessive, déréglée. Aimer à la folie, aimer à l'excès). », /FOLIE-LIT$_4$/ « [LIT42] Une tendre folie, une passion amoureuse. On s'est imaginé que ma mélancolie vient moins d'une santé de longtemps affaiblie, Que du reproche amer qu'en secret je me fais De n'être plus assez jolie Pour faire naître encore quelque tendre folie, Deshouelières, Ep. chagrine au P. La Chaise. », et /FOLIE$_{6a}$/ « 6. [a] Passion [état affectif] violente, déraisonnable. [6.1] Douce, tendre folie. »

Mais de *Mélite* au *Cid* l'on retrouve sensiblement la même chose : Tircis se défend de désirs envers Mélite pour finalement succomber et Chimène se défend de sentiments envers Rodrigue pour finalement également succomber. La différence est que dans le premier cas il s'agit du désir pour le désir alors que dans le second il s'agit des sentiments dans leur opposition au devoir, la question étant pour Chimène de succomber à ses sentiments sans jamais trahir son devoir.

Ainsi de *Mélite* au *Cid* l'on passe au travers de l'évolution des sémèmes de *folie* pour dire la déraison, et comme l'on a déjà pu le dire, de la question des désirs pris dans ce qu'ils ont d'excessif à la passion prise dans un affrontement avec le devoir.

Annexes de la Deuxième partie

Annexe 13. Schéma actantiel de *Mélite* montrant les relations entre les personnages.

Annexe 14. Arbre onomasiologique de la folie et de la déraison au XVIIe siècle pour *Mélite*.

Légende du tableau :

*2 : signale un sens incertain pour un emploi qu'on retrouve à deux endroits de l'arbre.

(voc. am. 523) : signale un emploi qui change de connotation pour différentes raisons (voc. am. : vocabulaire amoureux, ir. : ironie, nég. : négation).

var. : variante.

Annexe 15. Tableaux des natures et des lieux pour les causes, sujets

en vertu de la loi du droit d'auteur.

et conséquences de la folie et de la déraison pour *Mélite*.

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
6 gloses		[lieu]	**[LIEU UNIQUE = ÂME]**						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution COD				
102	le nombre des	enfants			perdre le repos de				
164		supplice		déchirer					
361		objet	être ravie						
699	divin, charmant var.	objet	être blessée						
712		Mélite	être saisie de joie						
1719[861]	adoucis	regrets			laisser en liberté les ressorts de[862]				

[861] Nous soulignons « 1719 »pour désigner le vers d'un passage du texte lié à la folie d'Éraste.

[862] Nous soulignons « laisser en liberté » : désigne une tournure "échappatoire" à la folie d'Éraste.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
3 gloses	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
(+ 2 var)		[lieu]	**[lieu unique = CERVELLE]**						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution				
88 var.	mille sottes	frayeurs		brouiller					
93	honteux caprices		chimères	(ne sauraient) ébranler					
450				purger (cerveau)					
872					tenir en				
1265 var.		curiosité			mettre en				

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
2 gloses		[lieu]	**LIEU UNIQUE = COEUR]**						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution				
164		supplice		déchirer					
990	qui fait si lourde-ment se méprendre	amour					outré	est prêt de se fendre	mon coeur

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3conséquences	
4 gloses	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
(+ 1 var)		[lieu]	[**LIEU UNIQUE = ESPRIT**]						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution				
88 var.	au bout de ce temps	beauté					sombre	inquiet	agité
212	vains	propos		laisser en repos					
396						en désordre		se confond peine me répond	son discours son esprit
565	l'amour m'enhardit et l'amitié m'intimide	entre les mouvements						ne sait duquel des deux prendre congé	mon esprit
1721	vives	douleur					égaré	d'avec moi séparé	

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3conséquences	
20 gloses	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
(+ 1 var.)		[lieu]	[LIEU UNIQUE = JE]						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution				
37	hantise	d'elle		perdre				devient pire	mon mal
89	au bout de ce temps fantasque soin	beauté			troubler le repos de qui se formalise (scandalise var.)				
216	a je ne sais quoi	elle	(ne pouvoir) demeurer à soi						
230			brûler ss crime						
231		feux	se trouver surpris						
261	tant de excès	feux		accabler				cherche par où tu me pourras déplaire (des défauts var.)	je
483	bouillant de l'ardeur me séduit	mouve- ment		réduire				déréglé étrange	transport échappée
568		amour		surmon- ter					détours
581	craint que sa richesse n'emporte	tu		faire mourir					

en vertu de la loi du droit d'auteur.

	ta maîtresse								
610 var.	610	feu		consumer, consom- mer				ne saurait plus cacher un feu	Mélite
651		belle	brûler, mourir						
892	importune	longueur		tuer					
985			enrager, crever						
axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
		[lieu]	[LIEU UNIQUE = JE] (suite)						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution				
987	si cruel, tel	tourment, martyre		gêner, déchirer				ne puis plus vivre, mort va finir mon martyre	je ma
1024		douleur		étouffer, suffoquer					
1065	me quitte	volage (Philan.)	se mettre en souci						
1111		Philandre		tenir en haleine					
1485	il n'y a	ni Styx, ni Ténare	revenir à soi						
1488	contemplez (regardez var.), reconnaissez	mon visage	rentrer en soi						
1703		douleur		troubler				fausses images	nuages, illusion

en vertu de la loi du droit d'auteur.

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
1 glose		[lieu]	[**LIEU UNIQUE = JUGEMENT**]						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution				
937	déguisement	on (Mélite)			être sans				

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3conséquences	
6 gloses	[nature]		[nature] = un verbe			[n.] = un nom	[n.] = un adjectif	[nature]	
(+ 2 var)		[lieu]	[**LIEU UNIQUE = RAISON**]						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution				
11	me séduit et me pipe et d'un tel ascendant (et par un si doux charme var.)	regard (de Mélite)		maîtriser, aveugler				je chéris, je fuis	mon mal, ma guérison
939		transports	être surprise						
1039	si rare	pièce (Mélite)	s'égarer						
1483 var	effort des	douleurs	s'égarer, être accablée				trou-blés	Ses yeux, Ténare figure	(vision) à votre vue
1598 et 1599	si vifs, et si présents	remords		violenter	perdre entière-ment l'usage			se figurer Charon	des traits de mon visage
1732 var	[illegible] pour-vu de " te perdant de	guide "	échapper se perdre				faible		

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
10 gloses		[lieu]	[**LIEU UNIQUE = SENS (LES OU LE)**]						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution				
5		Mélite			avoir une entière puissance sur (mes)				
127	bel	oeil (Mélite)		tenir ravis					
779	douces	promes-ses		charmer (les)					
985-986	excès de	douleur	succomber				troublé, accablés		
1017	nouvel	accident		brouiller (les)				- pâlis, - manque de poumon et d'haleine, - louches s'élancent incertains, - mal affermi ne te soutient qu'à peine	- tu, - tu - tes regards - ton -pied -
1530				perdre (le)					discours
1598	si vifs et si présents	remords		violenter (les)					
1685	lumière des	yeux					plus rassis (d'un)	jugez	l'éclat
1704	fausses	images : cet	illusion	séduire (les)					

en vertu de la loi du droit d'auteur.

		enfer, ces combats							
1814	fausse	mort (de Mélite)			faire un véritable effort sur (les)				

Annexe 16. Grille sémantico-grammaticale de *folie* et ses dérivés pour M*élite*.

catégories grammaticales ET SES DÉRIVÉS	*folie* FOLIE	noms		adjectifs		adverbes	*nombre d'occurrences*
sèmes génériques du champ sémasiologique	fém.	masc.	fém.	masc.	fém.		
[point de vue médical et connotation neutre]	*folie* v. 1532	*fous* v. 1493 *fou* v. 1609			*folles* « horreurs de cette illusion » v. 1549		4
[point de vue social et connotation péjorative]	*folie* v. 1080 var.	*fou* v. 134 *fou* v. 213 *fou* v. 1094		*fou* (Éraste) v. 42	*folles* « amours » v. 119	*follement* v. 1077	6+1 var.
[point de vue social et connotation méliorative]		*folâtre* v. 763	*folle* v. 373 var.		*folle* « jeunesse » v. 835		2+1 var.
nombre d'occurrences	1+1 var.	6	1 var.	1	3	1	12+2 var. = 14

Annexe 17. Arbre sémasiologique de *folie* et ses dérivés au XVIIe siècle pour *Mélite*.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Annexe 18. Schéma actantiel de *Clitandre* montrant les relations entre les personnages.

Annexe 19. Arbre onomasiologique de la folie et de la déraison au XVIIe siècle pour *Clitandre*.

- *2 : signale un sens incertain pour un emploi qu'on retrouve à deux endroits de l'arbre.
- (voc. am. 523) : signale un emploi qui change de connotation pour différentes raisons (voc. am. : vocabulaire amoureux, ir. : ironie, nég. : négation).
- var. : variante.

Annexe 20. Tableaux des natures et des lieux pour les causes, sujets et conséquences de la folie et de la déraison pour *Clitandre*

[863] Nous soulignons les expressions « positives ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
9 gloses		[lieu]	**[LIEU UNIQUE = ÂME]**						[lieu]
			en position sujet	en position COD, COI	dans une locution				
89 Lysarque				purger d'erreur [863]					
153 Dorise var. Rosidor		Rosidor	Caliste	posséder	posséder				
250 Caliste	peur de	mort [de Rosidor]		laisser point d'				pâme	je
286 Rosidor	unique que je réclame	déité (Caliste)		aider à sortir à (= mort)					
553 Pymante		[Dorise]					ravie	abandonne le soin du reste	de ma vie
847 Le Roi	apaisez	l'ardeur					plus tranquille	seul pouvoir des	lois
1463 Clitandre	secret	plaisir (vérité)		préparer à sortir (= mort)				avec moins de	regrets
1721 Le Roi	honteux	j'en suis (convain-cre des innocents)					confuse	s'accuse de trop de	promptitude
1798 Cloris	ver de	jalousie		jeter en frénésie				dérèglement	conduite

[863] Nous soulignons les expressions « positives ».

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
1 glose	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
(+1 var.)		[lieu]	[**LIEU UNIQUE = CERVEAU/VELLE]**						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution				
1109 Le Roi	premiers	soupçons			mettre en			préoccupé	haine d'une mortelle
1230 var. Pymante	honteux restes	amour de'		brouiller				puis-je adorer	mon bourreau

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
3 gloses	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
(+ 1 var.)		[lieu]	[**LIEU UNIQUE = COEUR]**						[lieu]
			en position sujet	en position CO	dans une locution				
306 Rosidor	plus vives atteintes	douleur (Caliste évanouie)		porter dans le				déchire	son portrait
316 Rosidor	bel aimable	objet (Caliste)	vainqueur	blesser au					
723 Pymante	reste de	pitié		violenter				vouloir du bien	lui (Dorise)
1614 var. Rosidor	amoureuse	crainte (de l'amour de Caliste)	peur				gêné	tremble sans craindre trop ; hésite, mais aspire	

en vertu de la loi du droit d'auteur.

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
14 gloses		[lieu]	**[LIEU UNIQUE = ESPRIT]**						[lieu]
			en position sujet	en position CO	dans une locution				
147 Caliste	amertume	douleur	ne faire que s'exciter					enragés	desseins
590 Le Prince	incertaine cause de ce	commande-ment	tenir en peine					savoir les motifs	qui te font rappeler (Clita.)
600 Le Prince	jusque	là (que j'en sa-che la vérité)	être en perplexité						
847 Le Roi	apaisez	l'ardeur					plus remis	seul pouvoir des	lois
909 Clitandre	folles raisons d'	amour		se jouer d'un		en balance			
946 Pymante	quoique lourd		ne s'abuser						
1145 Pymante	pour posséder	vous (Dorise)				tout de flamme		n'a rien cru de, n'a rien trouvé d'	honteux infâme
1273 Pymante	satisfait par	sa mort (Dorise)	se modérer						
1351 Le Prince	telle	surprise		jeter des étonne-ments dans			déçu		
1439 Clitandre	confus	rapport (qui l'a trahi ?)					troublé	rien de certain que ma honteuse	mort
1545 Rosidor	adorable	objet (Caliste)		captiver				ignore(rais) encor ce	

en vertu de la loi du droit d'auteur.

								que c'est que mépris	
1709 Le Roi		l'apparence					trompé	règle avec peu d'assurance	ses mouve-ments
1802 Le Roi	si faibles	raisons (jalousie de Dorise)	ne s'abuser						
1834 Clitandre		union (avec Dorise)	se diviser						

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
26 gloses	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif, pp	[nature]	
(+2 var.)		[lieu]	**[LIEU UNIQUE = JE]**						[lieu]
			en sujet	en position COD, COI	dans une locution				
20 Caliste	jalouse	fureur dépit			troubler son repos				
36 Caliste	je crains	ce que je cherche			perdre ses pas (dans le doute)				
51 Caliste	retour du	soleil		perdre					
281 Dieux	qui perd ce qu'elle a de parfait (Caliste)	nature		accabler (aurait)					
348 Rosidor		Caliste	se mourir						
424 Pymante		honte, désespoir	se perdre dans la mort de qqn					sortez de vos cachots infernales	furies
436 Pymante	en vain	ma fureur vous appelle		engloutir (terre) (= mort)					
449 Pymante	tout me nuis dedans mon qui me presse	désespoir la douleur					réduit à l'ex-trême, accablé	si qq espoir te reste	il n'est plus qu'en toi-même
482 Pymante	tant de	questions		ravir la vie à					

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

493 Pymante		péril		n'oser accabler					
569 var. Clitandre	violence [contre]	perfec-tion (de Caliste)	être marri						
621 Dorise	détestable	fausseté	déguise-ment	réduire où ? conduire où ?				une horreur	l'effroi je suis à moi-m
629 Dorise	excès du	malheur			oppri-mer				
631 var. Dorise		sort		réduire dans un état pi-toyable					

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
		[lieu]	[**LIEU UNIQUE = JE] (suite)**						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution				
733 Pymante var	si c'était " 733	elle (Dorise) "	en pâmer d'aise en mourir de joie					abandon-ne le soin du reste de ma vie	mon âme
735 Pymante	à quoi pourrait me dispenser	l'occasion (Dorise)	me plus être à soi					misérable	Pymante
737 Pymante	"	"	se perdre					modère-toi	Pymante
766 Rosidor	[inflexibilité de]	la Reine	se mettre en peine					achève de rendre raison	me (le Prince)
846 Le Roi	apaisez	l'ardeur (qui)		transporter				seul pouvoir des	lois
938 Clitandre				mettre en peine					
1024 Dorise	mépris (de Rosidor)	appas (du)		tuer					

en vertu de la loi du droit d'auteur.

1056 Pymante		gêne		tourmenter				sus, d'ongles....	
1153 Dorise		raison		guider				mépris des	flammes d'un perfide
1424 Clitandre	injuste	sort		tourmenter					
1468 Le Prince	funeste	récit		mettre hors de soi				innocentes	victimes
1614 var. Rosidor	amoureuse	peur	douter, être en peine					tremble sans craindre trop, hésite, mais aspire	
1757 Pymante 1757 var.	dont l'amour "	objet (Dorise) "		consommer	transporter				
1773 Pymante	âpre rigueur	du sort		tourmenter					

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
2 gloses		[lieu]	[**LIEU UNIQUE = JUGEMENT / ENTENDEMENT / RAISONNEMENT]**						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution				
1437 Clitandre	forfait	me charge d'un	s'aveugler					mais par qui ?	je me sens bien trahi
1712 Le Roi	trompé de l'apparence	esprit					être peu de lu-mière en ses entendements, être des incer-titudes en ses raisonnements		

en vertu de la loi du droit d'auteur.

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
2 gloses		[lieu]	[**LIEU UNIQUE = PENS É E / MÉMOIRE]**						[lieu]
			en position sujet	en position CO	dans une locution				
43 Caliste		un infidèle	(Rosidor)	régner sur				fidélité ne peut que m'offenser	(de) mes yeux
626 Dorise	insolent	objet de Caliste		tenir et braver					

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif, pp.	[nature]	
6 gloses		[lieu]	**[LIEU UNIQUE = RAISON]**						[lieu]
			en sujet	en position COD, COI	dans une loc.				
553 Clitandre		mépris (de Dorise)		rétablir					
851 Clitandre	douter de ce	forfait		manquer de				ne songe qu'à tes	plaies
1717 Le Roi	peu de vérité (de la)	vraisem-blance				en déroute		n'a conçu tant d'erreur avecques moins de doute	raison
1744 Le Roi 1744 var.		trahison (de Pymante)		faire lourdement chopper faire lourdement trébucher				approche	scélérat (Pymante)
1799 Le Prince		jalousie					tombée en un aveugle-ment	laisse à son aveugle-ment	notre conduite
1799 var	plein	emporte-ment		aveugler					

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
5 gloses		[lieu]	[**LIEU UNIQUE = SENS**]						[lieu]
			en position sujet	en position COD, COI	dans une locution				
170	douter de l'issue	de la supercherie		manquer de					
295 Rosidor	cruels soupçons	baiser sa (de Caliste) amour			abuser de l'ab-solu pouvoir sur tous les			ne employez qu'à	ma mort
670 Pymante	aveuglés	d'aises			faire une escapade			ne craignez pas un pauvre	villageois
1230 Pymante	nouveau	désordre					brouillés	au lieu de ma maîtresse adorent mon bourreau	mes sens
1232 Pymante			se remettre						

Annexe 21. Grille sémantico-grammaticale de *folie* et ses dérivés pour *Clitandre*.

	adverbes	*nombre d'occurrences*

en vertu de la loi du droit d'auteur.

catégories grammaticales ET SES DÉRIVÉS	*folie FOLIE*	noms		adjectifs			
sèmes génériques du champ sémasiologique	fém.	masc.	fém.	masc.	fém.		
[point de vue médical et connotation neutre]							
[point de vue social et connotation péjorative]					*folle* « vanité » v. 808 var. *folles* « raisons d'amour » v. 907		1+1 var.
[point de vue social et connotation méliorative]							
nombre d'occurrences					1+1 var		1+1 var. = 2

Annexe 22. Arbre sémasiologique de *folie* et ses dérivés au XVIIe siècle pour *Clitandre*.

Annexe 23. Schéma actantiel du *Cid* montrant les relations entre les personnages.

Annexe 24. Arbre onomasiologique de la folie et de la déraison au XVIIe siècle pour *Le Cid*.

- *2 : signale un sens incertain pour un emploi qu'on retrouve à deux endroits de l'arbre.
- (voc. am. 523) : signale un emploi qui change de connotation pour différentes raisons (voc. am. : vocabulaire amoureux, ir. : ironie, nég. : négation).

en vertu de la loi du droit d'auteur.

· var. : variante.

Annexe 25. Tableaux des natures et des lieux pour les causes, sujets et conséquences de la folie et de la déraison pour *Le Cid*.

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
10 gloses		[lieu]	**[LIEU UNIQUE = ÂME]**						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution				
47 Chimène							troublée	refuse	cette joie
60 Chimène		coups	être blessée						
99 L'Infante							gênée	avec impatience attend	leur hyménée
297 Rodrigue	juste indigne	juste le rigueur					abattue		
			égaler au coup qui tue						
337 Rodrigue							égarée	voit la perte assurée	d'un amour
663 Le Roi	égale	douleur		sentir atteinte					
1256 Rodrigue							toute troublée		
1362 Chimène	excès de	plaisir		(qd) surprendre				accable	les sens
1723 Chimène		coup (mort de Rodrigue)		mettre au désespoir					
1747 Chimène		le mal [la mort de Rodrigue]		posséder					

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[n.] = nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
8 gloses		[lieu]	**[LIEU UNIQUE = COEUR]**						[lieu]
			en position sujet	en posi. CC	dans une locution				
77 L'Infante	nom de	son vainqueur	se troubler						
114 L'Infante		[Rodrigue]	être embrasé						
293 Rodrigue	imprévue aussi bien que mortelle	d'une atteinte			être percé jusques au fond du coeur d'une			demeure immobile	je
450 Chimène		d'ennuis					outré d'	n'ose rien espérer	[coeur]
526 L'Inafnte	d'un si charmant	poison	être atteint d'un					entend avec peu d'effet la raison	on
633 Le Roi	de paniques	terreurs		jeter dans, de				effroi	
843 Chimène	d'autres	charmes					honteuse-ment surpris par	retenta ne lui [son père] devoir que d'impuis-	larmes santes
1588 L'Infante			se préparer à des soupirs						

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

en vertu de la loi du droit d'auteur.

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[n.] = nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
14 gloses		[lieu]	[**LIEU UNIQUE = ESPRIT]**						[lieu]
			en position sujet	en position COD, CC	dans une locution				
106 (1614) L'Infante	est morte	mon (votre) espérance	<u>être guéri</u>						
113 L'Infante	me contraigne à pousser des soupirs pour ce que je dédaigne	l'amour					divisé en deux partis		
125 L'Infante	combat et son charme et sa force [de l'amour]	vertu			<u>rendre le calme à des esprits flottants</u>				
385 Le Comte		la raison		<u>remettre les esprits de qqn</u>					
493 Chimène	trop juste	de respect rempli	être honteux ou confus						
508 L'Infante				sentir de l'inquié-tude ds -					
514 L'Infante	que je vois à regret	leur division		ds - jette un plaisir secret			charmé		
555		folle	s'égarer						

en vertu de la loi du droit d'auteur.

L'Infante									
934 Chimène	avec tant de rigueur me domine	mon astre		mieux tourmenter			éperdu	qu'il me faut travailler moi-m à	ta [Rodri-gue] ruine
1134 Chimène	blessé	n'est-il [Rodrigue] point		reprendre ses					
1289 Maures	profond	notre [Rodrigue] silence		abuser				n'osent plus douter	ils
1673 Chi-mène		vengeance amour		troubler les				n'avez pt de douceurs à ce prix	
1723 Chimène							plus rassis		

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
1 glose		[lieu]	[**LIEU UNIQUE = HONNEUR]**						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution				
302 Rodrigue		amour		s'intéresser contre					vous

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
19 Gloses	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
(+ 1 var.)		[lieu]	[**LIEU UNIQUE = JE]**						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution				
82 L'Inf.		à ce point	s'oublier						
107 L'Infante	morte	espérance	souffrir 1 tourment incroyable						
111 L'Infante	à pousser des soupirs pr ce que je dédaigne	que l'amour me contraigne	être au désespoir					en deux divisé	je sens mon esprit
118 L'Infante	fatal	hymen	mourir						
136 L'Infante		mal		posséder					
291 Don Dièguе		malheurs					accablé		
349 Rodrigue	est père de Chim.	l'offenseur	n'être plus en peine						
395 Le Comte	pareilles	menaces	s'étonner fort peu						
398 Le Comte	les plus cruels	trépas		ne pas ébranler					
482 Chimène		le passé l'avenir	craindre	tourmenter					
510 L'Infante	me ravit	son amant		le repos m' abandonne				revit	ma flamme
558 L'Infante		l'amour	être dans le trouble						
777 Elvire	[chez Chimène]	Rodrigue		ôter de souci				fuis	Rodrigue]

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

774 var. Rodrigue	cent	morts		accabler					
axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[n.] = nom	[n.] = adj.	[nature]	
		[lieu]	**[LIEU UNIQUE = JE (suite)]**						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une loc.				
865 Chimène	[chez elle]	Rodrigue	se mourir						
936 var. Chimène	affreux	devoir		(dont l'ordre) assassiner				force à travailler à ta [Rodrigue] ruine	me
1029 D. Diègue	nombre	leur [amis du C.)		épouvanter					
1296 Maures	paraissent armés	les nôtres	se confondre					l'épouvante	les prend
1362 Chimène	excès de	plaisir		rendre tout languissant				il accable	les sens
1367 Chimène	juste	déplaisir		réduire					
1591 L'Infante		honte		abuser				Rodrigue sous tes lois	je vivrais
1644 L'Infante	bien plus digne	ardeur		consom-mer				le valeureux Cid	j'aime

en vertu de la loi du droit d'auteur.

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
3 Gloses		[lieu]	[**LIEU UNIQUE = RAISON]**						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution				
315 Rodrigue	illustre ardeur	[lieu]	éteindre						
			la lumière de la -						
524 L'Infante	que Chimène à perdu	amant			perdre l'usage de la -			laissez choir ce glorieux courage	vous
1029 D. Diègue	nombre	leur [amis du Comte]		confondre					

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
3 gloses		[lieu]	[**LIEU UNIQUE = SENS]**						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution				
37 Chimène (37 var. Elvire)		deux mots [le Comte estime R.]					charmés		
93 var. L'Infante		passion				surprise des -		n'abat point	mon courage
1362 Chimène	excès de	plaisir		accabler les -					

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Annexe 26. Grille sémantico-grammaticale de *folie* et ses dérivés pour *Le Cid*.

catégories grammaticales ET SES DÉRIVÉS	*folie* FOLIE	noms		adjectifs		adverbes	*nombre d'occurrences*
sèmes génériques du champ sémasiologique	fém.	masc.	fém.	masc.	fém.		
[point de vue médical et connotation neutre]							
[point de vue social et connotation péjorative]					*folle v. 555* *folle* « ardeur » v. 1711		2
[point de vue social et connotation méliorative]				*fol* « espoir » v. 520			1
nombre d'occurrences				1	2		3

Annexe 27. Arbre sémasiologique de *folie* et ses dérivés au XVIIe siècle pour *Le Cid*.

Annexe 28. Schéma actantiel d'*Horace* montrant les relations entre les personnages.

Annexe 29. Arbre onomasiologique de la folie et de la déraison au XVIIe siècle pour *Horace*.

· *2 : signale un sens incertain pour un emploi qu'on retrouve à deux endroits de

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

l'arbre.

- (voc. am. 523) : signale un emploi qui change de connotation pour différentes raisons (voc. am. : vocabulaire amoureux, ir. : ironie, nég. : négation).
- var. : variante.

Annexe 30. Tableaux des natures et des lieux pour les causes, sujets et conséquences de la folie et de la déraison pour *Horace*.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
13 gloses		[lieu]	[**LIEU UNIQUE = ÂME]**						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une loc.				
11 Sabine	ma constance règne sur	mes yeux		arrêter			les déplaisirs d'une	c'est montrer assez de fermeté	
119 Sabine	près d'un si funeste	jour	être rarement de nouveau blessée					a d'autres pensées	on
139 Camille	de pareilles	frayeurs	être alarmée					hélas	
183 Camille	un même instant conclut	notre hymen et la guerre				troubles de mon		pour la paix quels voeux que pleurs	a fait ma flamme versés j'ai
201 Camille	le succès [de l'oracle] passait	mon espérance		abandonner à des ravissements				Valère ne put déplaire	me
271 Curiace	malgré les	désirs					de mon - charmée	si la guerre durait, dans l'armée	je serais
287 Curiace		la raison		éclairer nos				qu'un sang	nous ne sommes
800 Horace et Curiace	de ce choix	la gloire		charmer tellement			leur - ambitieuse	qu'alors que les déplore heureux	on ils s'estiment
872 Camille						tant de troubles en			

en vertu de la loi du droit d'auteur.

						votre			
1207 Camille		de joie et de douleur d'espérance et de crainte					une - en un jour plus atteinte		
axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adj. ou pp	[nature]	
		[lieu]	**[LIEU UNIQUE = ÂME] (SUITE)**						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution				
1209 Camille	à plus	d'événements					une - asservie en esclave		
1210 Camille	de plus de	changements				une -, le piteux jouet		dégénérons d'un si vertueux père	mon coeur
1224 Camille	façon cruelle	Nouvelle [mort de Curiace					mon - éperdue en reçoit la	en [espoir] punit bien	m'

en vertu de la loi du droit d'auteur.

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adj. ou pp	[nature]	
7 gloses		[lieu]	**[LIEU UNIQUE = COEUR]**						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution				
8 Sabine	si grand	malheur				trouble de mon -		ne peut rien sur mes larmes règne encore sur mes yeux	(mon coeur) ma constance
9 Sabine			pousser des soupirs						
133 Sabine	mille	déplaisirs					accablé	cherche la solitude à cacher ses soupirs	(mon coeur) (j'ai honte)
232 var. Camille	quelque grand	feu [pour Curiace]		le consommer				ne veut ni le vainqueur ni l'esclave de Rome	(mon coeur)
474 Curiace	il faut tuer le frère	près d'épouser la soeur	s'en effaroucher					frémis d'horreur	j'en
527 Horace à Camille	[mort imaginée de	Curiace]	se presser					larmes vont couler	vos
609 Curiace	pleurs si grand,	Sabine, Camille de	sujet	pour ébranler mon			gloire de passer	éclatez douleurs	mes

	si légitime						pour un - abattu		

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
1 glose		[lieu]	[**LIEU UNIQUE = COURAGE]**						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution				
4 Sabine	tels	orages				l'ébranlement sied bien aux plus fermes -		n e saurait sans désordre exercer sa vertu	esprit le plus mal

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[n.] = nom	[nature] = un adj. ou pp	[nature]	
10 gloses		[lieu]	[**LIEU UNIQUE = ESPRIT**						[lieu]
			en position sujet	en pos. COD	dans une locution				
5 Sabine	si près de voir sur soi fondre de tels	orages	l'- le plus mal et le moins abattu, ne savoir sans désordre exercer sa vertu					l'ébranlement sied bien aux plus fermes	ourages
7 Sabine	rudes	alarmes	quoique s'éton-ner à					le trouble ne peut rien sur mes larmes	de mon coeur
101 Julie à Sabine							tout Romain		
102 Julie de Camille à Sabine	dans une Armée dans l'autre	son sang	son				irrésolu, tout incertain imême tremblotant	de la moindre appréhend l'orage	[esprit] ait
113 Sabine de Camille	présents	objets					ébranlé	ne trouve point d'absent aimable	[son esprit]
axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[n.] = nom	[nature] = un adj. ou pp	[nature]	
		[lieu]	[**LIEU UNIQUE = ESPRIT (SUITE)]**						[lieu]
			en	en	dans				

en vertu de la loi du droit d'auteur.

			position sujet	position COD	une locution				
149 Julie à Camille	serez toute nôtre	vous					remis	n'aura plus rien à perdre	[votre esprit]
190 Camille	parmi ces longs obstacles	Oracles mon désespoir		rassurer mon -			éperdu	à des ravissements	j'abandon-nais son âme
213 Camille	doux	pensers d'Hymen et de Paix					charmé	rejetait ces funestes objets [combat]	mon esprit
464 Curiace	notre longue	amitié l'amour, ni l'alliance		ne pouvoir mettre mon - en balance				point consulté pour suivre mon devoir	Je n'ai
1457 Tulle du Vieil Horace var.	1457	ce coup [meurtre de Camille par Horace]			être un peu rude à l'- le plus fort, pouvoir sur l'- le plus fort			doute comment vous portez cette mort	

en vertu de la loi du droit d'auteur.

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences		
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]		
1 glose		[lieu]	**[LIEU UNIQUE = HONNEUR]**						[lieu]	
			en position sujet	en position COD	dans une locution					
821 Sabine d'Horace et de Curiace		désir	être aveugle					respecte encore les Dieux	(désir d'honneur)	

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
19 gloses		[lieu]	**[LIEU UNIQUE = JE]**						[lieu]
			en position sujet	en position COD, COI	dans une locution				
474 Curiace	il faut tuer le frère	près d'épouser la soeur	frémir d'horreur					pitié de moi-même	j'ai
478 Curiace	ce triste et fier	honneur		émouvoir sans ébranler				pour conserver qqc d'humain	
490 Horace	est grand, est au plus haut point	notre malheur	ne point en frémir					cette gloire avec joie	j'accepte
503 Curiace	vous [Horace] connais encore	je		tuer					
617 Sabine à Horace et	illustre	malheur		ébranler				le désavouer pour frère ou pour époux	je ais

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Curiace									
665 Sabine à Horace et Curiace	quelle	peur [Sabine demande la mort]		saisir				poussez des soupirs, vos visages palissent	vous
673 Horace		Sabine [demande la mort]		réduire en un étrange point				va-	t'en
785 Julie des Romains et des Albains	de tels amis venir aux mortelles approches	voir	s'émou-voir de pitié être saisi d'horreur					accusent leur Chefs	tous
813 Julie du Roi	*idem*	*idem*	s'étonner					des grands Dieux la Majesté sacrée	consultons
821 Julie d'Horace et de Curiace	désir d'	honneur		leur fermer les yeux				respecte encore les Dieux	ce désir d'honneur
834 Camille	bonne	Nouvelle [arrêt du combat]	ne rien en concevoir qui flatte son ennui					plus long terme à	nos inquié-tudes

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
		[lieu]	**[LIEU UNIQUE = JE] (SUITE)**						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution				
879 Camille	où le Ciel	maux		plonger				tout à craindre et rien à souhaiter	j'ai
932 Sabine	m'éton-nes-tu	ces Nouvelles [combat a repris]		étonner				m'imaginais-je moins d'injustice	
959 Vieil Horace	n'est point du même rang [que l'amour]	l'amitié	ne point sentir la douleur qui tourmente					les [Curiace] regarder comme nos ennemis	je puis
1211 Camille		un songe		travail-ler					
1383 Sabine		tourment [époux]		presser				la pitié	écoute
1386 Sabine	tels	malheurs			finir mes douleurs			la mort	je demande
1614 Sabine	excès de mes tristes	ennuis			effroyable état où mes jours sont réduits			par un heureux trépas	délivrez-moi
1458 Tulle au Vieil Horace		mort [de Camille]			comment vous portez [la mort]				

axes vers	S1 causes	S2 sujets	S3

en vertu de la loi du droit d'auteur.

								conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
1 glose		[lieu]	[**LIEU UNIQUE = ORGUEIL]**						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution				
1406 Vieil Horace	quand nous enfle	la gloire le jugement céleste		savoir confondre				des marques de foiblesse	il [juge-ment céleste] mêle à nos vertus

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
1 glose		[lieu]	[**LIEU UNIQUE = RAISON]**						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution				
77 Sabine	maligne	joie		rappeler sa - pr l'étouffer				pleuré	j'ai

en vertu de la loi du droit d'auteur.

axes vers	S1 causes		S2 sujets					S3 conséquences	
	[nature]		[nature] = un verbe			[nature] = un nom	[nature] = un adjectif	[nature]	
2 gloses		[lieu]	**[LIEU UNIQUE = VERTU]**						[lieu]
			en position sujet	en position COD	dans une locution				
1395 Horace	empire si grand	femmes	à quel point devenir réduite					fuite	
1464 Tulle des hommes		leur intérêt	céder						

Annexe 31. Arbre onomasiologique (nombre de Sa et d'occurrences par pièce) de la folie et de la déraison au XVIIe siècle pour *Mélite*, *Clitandre*, *Le Cid* et *Horace*.

Annexe 32. Arbre onomasiologique (nombre d'occurrence par Sa et par pièce) de la folie et de la déraison au XVIIe siècle pour *Mélite*, *Clitandre*, *Le Cid* et *Horace*.

Annexe 33. Arbre sémasiologique (nombre d'occurrences par Sé pour chaque pièce) de *folie* et ses dérivés au XVIIe siècle pour *Mélite*, *Clitandre*, *Le Cid* et *Horace*.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Conclusion générale

Linguistique et littérature

En étudiant Corneille on peut observer un phénomène de rupture dans la première période de sa carrière théâtrale (1629-1652) : rupture entre le baroque et le classicisme d'abord, rupture entre les comédies et les tragédies ensuite. Pour étudier ces transformations d'esthétique et de genre du théâtre de Corneille, nous nous sommes intéressé aux deux marqueurs « pertinents » que sont le couple lexical *folie-déraison* et le champ conceptuel correspondant. En effet nous avons pu voir que la folie entretient des liens forts avec la comédie et le baroque tandis que la déraison entretien des liens avec la tragédie et le classicisme. Il s'agissait là d'une double hypothèse dont nous nous sommes appliqués à montrer le bien fondé par une étude des pièces qui précédait leur analyse lexicologique. En effet l'analyse lexicologique elle-même ne pouvait prendre de sens au niveau général du théâtre de Corneille, n'était pertinente pour rendre compte de l'évolution de celui-ci, qu'avec la réalité de cette hypothèse.

Notre choix dès le départ a donc été de lier étroitement linguistique et littérature, avec comme horizon la stylistique [864] : stylistique de la langue et stylistique littéraire. Et ceci dans les deux directions commentées par Oswald Ducrot : la première oppose stylistique théorique et critique stylistique et la seconde stylistique collective et stylistique

en vertu de la loi du droit d'auteur.

individuelle.

Pour ce qui est de la première direction opposant stylistique théorique et critique stylistique, Oswald Ducrot inscrit la « stylistique de la langue dans le cadre plus vaste de l'établissement d'une stylistique théorique conçue comme partie intégrante de la linguistique (Bally). À l'inverse, pour autant que la stylistique littéraire prétend se borner à mettre au jour la spécificité irréductible d'un style littéraire singulier, son horizon n'est pas théorique mais critique : elle s'attache à la réalisation du message individuel plutôt qu'aux potentialités stylistiques inscrites dans le code. » [865] Les deux s'entrecroisent. Ainsi si la stylistique théorique prend elle-même appui sur des textes comme illustration, la critique stylistique « présuppose implicitement un modèle théorique plus général qui renvoie au système de la langue ». Notre démarche personnelle ici renjoint celle de la critique stylistique dans la mesure où pour montrer la singularité de l'œuvre de Corneille nous avons choisi de construire au préalable des outils linguistiques généraux nous permettant de travailler aussi rigoureusement que possible. Ainsi lorsque Georges Molinié parle de la « littérarité » comme des « conditionnements matériels et formels de l'art littéraire », il définit ces conditionnements par des « faits langagiers, des déterminations langagières saisies dans le fonctionnement d'un régime particulier des fonctionnements généraux du langage, le régime de littérarité. » [866] L'analyse lexicale menée sur le couple folie-déraison et sur le champ conceptuel correspondant a abouti à la construction d'un système sémantique en langue applicable à l'analyse littéraire des textes de Corneille, mais aussi d'autres auteurs, et utilisé comme l'un des « conditionnements matériels et formels » de son art littéraire. D'où l'intérêt d'un travail théorique sur le lexique avant une application pratique sur les textes pour affiner la compréhension qu'on peut en avoir. Georges Moulinié précise que si « la stylistique est ainsi d'abord descriptive, […] elle doit être aussi interprétative ».

Pour ce qui est de la seconde direction opposant stylistique collective et stylistique individuelle, Oswald Ducrot borne la stylistique littéraire à la stylistique individuelle, à « l'analyse des œuvres dans leur singularité individuelle », soulignant que « lorsqu'on soutient que la spécificité du style littéraire réside dans l'écart individuel, cela signifie tout simplement qu'on privilégie dans l'analyse stylistique l'œuvre individuelle et à l'intérieur de cette œuvre les faits verbaux différentiels du point de vue individuel, plutôt que les groupes d'œuvre, ou à l'intérieur de l'œuvre individuelle, les traits ayant une valeur de différenciation collective, par exemple générique, relative à une période historique, etc. » [867] Notre démarche personnelle rejoint ici celle de la stylistique collective dans la mesure où au-delà de la singularité de chacune des quatre œuvres de Corneille étudiées nous

[864] « L'objet majeur et éminent de la stylistique, c'est le discours littéraire, la littérature. Plus exactement, c'est le caractère spécifique de *littérarité* du discours, de la *praxis* langagière telle qu'elle est concrètement développée, réalisée, à travers un régime bien particulier de fonctionnement du langage, la littérature. » Molinié, 2004, p. 2.

[865] Ducrot, Schaeffer, 2005, p. 185.

[866] Molinié, 2004, p. 201-202.

[867] Ducrot, 2005, p. 184.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

avons choisi d'inscrire notre recherche dans le temps. Tout d'abord en considérant ces œuvres comme un ensemble caractéristique de la période da la vie de l'auteur allant de 1629 à 1652, puis en ouvrant notre problématique à des questions de genre et d'esthétique caractéristiques pour le XVIIe siècle. C'est aussi vers le deuxième niveau de la stylistique interprétative, défini par Georges Molinié comme « l'analyse des liens entre les mises en formes verbales, les configurations matérielles du discours, les traits marquants des régularités textuelles, et les caractères majeurs d'un univers, d'une vision du monde, d'une idéologie : ce rapport s'appelle, on le sait, une esthétique » [868], que nous avons voulu tendre.

Onomasiologie et sémasiologie

D'un point de vue méthodologique nous nous sommes placé dans une perspective structurale par l'utilisation de l'analyse componentielle pour la structuration des champs lexicaux sémantiques à partir des définitions et des exemples donnés par les dictionnaires. Pour la structuration des champs nous avons utilisé les deux points de vue complémentaires que sont l'onomasiologie et la sémasiologie avec le choix d'un ordre qui a son importance.

Nous sommes convenu en effet qu'il convient d'aborder en premier lieu l'étude onomasiologique, avant d'envisager en second lieu l'étude sémasiologique d'un ou plusieurs mots polysémiques appartenant au champ onomasiologique traité. Il paraît logique d'utiliser la structure générale à laquelle appartiennent les termes polysémiques afin de traiter leur structure particulière. Ainsi une analyse onomasiologique large d'un champ générique devrait toujours pouvoir précéder une analyse sémasiologique de termes polysémiques particuliers appartenant au champ étudié. Outre que les sémèmes des mots y auront déjà été traités, l'analyse y gagnera en valeur du fait du recul pris.

Nous avons aussi essayé de définir le principe et les règles de l'inversion de point de vue qui permet de passer de l'onomasiologie à la sémasiologie ou vice-versa. Ainsi nous avons pu présenter la constitution et la structuration des champs sémasiologiques *folie* et *déraison* pour le XXe siècle par transfert des résultats obtenus sur le champ onomasiologique contenant les deux mots pour le XXe siècle.

Il reste que l'intérêt de lier onomasiologie et sémasiologie dans une étude est bien présent, ne serait-ce que pour répondre aux critiques que l'on a pu faire à propos de l'analyse componentielle qui notamment dans la structuration des champs génériques favorisait l'éclatement du signe lexical polysémique en plusieurs signes disjoints. Ainsi systématiquement nous avons croisé onomasiologie et sémasiologie pour chaque étude lexicale, que ce soit pour l'établissement du système en langue, ou que ce soit pour son application dans un premier temps aux quatre pièces de Corneille prises séparément puis dans un deuxième temps aux mêmes pièces prises comme un ensemble. Cela nous amène aux questions de synchronie et de diachronie.

[868] Molinié, 2004, p. 202.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Synchronie et diachronie

L'étude lexicale, onomasiologique et sémasiologique, que nous avons faite de la folie et de la déraison portait dans un premier temps sur une structuration en langue à la fois pour le XXe siècle et pour le XVIIe siècle et dans un deuxième temps sur une structuration en contexte d'un corpus de quatre pièces charnières de l'œuvre de Corneille : *Mélite, Clitandre, Le Cid, et Horace*. Il s'agissait d'un point de vue à la fois synchronique sur les pièces prises séparément et d'un point de vue diachronique sur ces mêmes pièces prises comme un ensemble. Ainsi nous avons choisi de croiser systématiquement synchronie et diachronie.

En synchronie nous avons été amené progressivement – il ne s'agissait pas d'un choix délibéré posé au départ – à étendre le champ générique contenant la folie et la déraison à un nombre important de lexèmes – près de 600 entrées de dictionnaire. Mais ouvrir notre recherche à tous ces mots nous a semblé une nécessité qui s'est imposée petit à petit notamment pour l'établissement d'une manière satisfaisante des champs sémasiologiques des mots *folie* et *déraison*. Mariant lexicologie et lexicographie nous avons procédé à l'analyse systématique des définitions de dictionnaires pour la construction du système sémantique en langue au XXe siècle, utilisant pour cela par commodité en premier lieu *Le Nouveau petit Robert* et comme outils de contrôle *Le Grand Robert de la langue française* et le *TLF*. Cependant nous avons pu percevoir en synchronie les limites de l'analyse structurale à l'occasion de l'analyse des pièces de Corneille avec notamment le fait que les champs lexicaux étaient des champs de substantifs quand l'auteur a recours à d'autres catégories du discours pour dire la folie ou la déraison. C'est pourquoi nous avons développé le concept de gloses exprimant la folie ou la déraison. Sans aller jusqu'à une analyse lexicologique de ces gloses, nous avons simplement proposé une ouverture en étudiant les lieux de la folie et de la déraison pour chaque pièce.

En diachronie les choses sont un peu plus complexes et il convient de considérer à la fois l'étendue de la période qui nous sépare du corpus étudié (du XVIIe siècle au XXe siècle), et l'étendue de la période choisie pour le corpus (de 1629 à 1652) avec le choix de quatre pièces dont la première est de 1629-30 et la dernière de 1640.

S'il est intéressant d'appliquer les méthodes du structuralisme à un corpus éloigné dans le temps par projection des résultats obtenus pour le XXe siècle — pour Sylvianne Rémi cela permet de redécouvrir des ouvrages et de mettre en place des garde-fous sur le sens des mots relatifs à une époque antérieure à la nôtre, garants de la bonne lecture que l'on peut avoir des textes —, cela pose aussi certains problèmes, notamment celui de l'invariance des systèmes qui nous aura beaucoup interrogé. En effet comment poser qu'un système valable pour le XXe siècle peut aussi l'être pour le XVIIe siècle ? Comment construire en langue un champ lexico-sémantique invariant opérant sur plusieurs périodes, un champ qui contienne tous les autres ? La question est donc de savoir s'il peut exister un fond invariant pour le système lexical du français avec des lexies et des

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

sémèmes qui seraient actualisés suivant les périodes. C'est l'étude diachronique de *folie* au travers des dictionnaires étymologiques et de langue qui nous aura permis d'apporter une réponse positive à cette question méthodologique. Nous avons ainsi suivi tout d'abord l'évolution historique des lexies de la famille de *folie* jusqu'à la fin du XVIIe siècle, puis nous avons ébauché une analyse structurale de *folie* de la fin du XVIIe au XXe siècle. Pour arriver à la conclusion que le XXe siècle propose bien un système sémantique général invariant du mot *folie* incluant les autres systèmes pour les siècle précédents jusqu'au XVIIe siècle.

Nous avons enfin essayé d'appliquer les méthodes de l'analyse structurale non pas sur un texte mais sur un ensemble de textes portant sur une période allant de 1629 à 1652. Si le système lexico-sémantique mis en place pour une pièce restait valable pour toutes les pièces, il s'agissait cependant de multiplier les études par quatre. Mais ce qui était intéressant au-delà de l'étude particulière de chacune des pièces c'était de considérer l'évolution d'un genre et d'une esthétique dans le cadre particulier du travail d'écrivain de Corneille au travers de ces quatre pièces prises dans leur mouvement d'ensemble. C'est ce que nous avons essayé de faire.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Bibliographie

1— Ouvrages du XVIIe siècle

BNF, [dernière consultation août 2007], *Gallica : Bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France* [en ligne], BNF, http://gallica.bnf.fr/

CORNEILLE, Pierre, 1862-1868, *Œuvres complètes*, éd. de Charles Marty-Laveaux, 12 volumes, Paris.

CORNEILLE, Pierre, COUTON, Georges éd., 1980, *Œuvres complètes, t. 1*, (bibliothèque de La Pléïade), Paris, Gallimard.

CORNEILLE, Pierre, STEGMAN, André éd., LEBÈGUE, Raymond préf., 1988, *Œuvres complètes*, Paris, Éditions du Seuil.

DESCARTES, René, 1637, *Discours de la méthode*.

ÉRASME, 1964, *Éloge de la folie*, Paris, Garnier Frères.

FERRAND, Jacques, 1980, « De la maladie d'amour ou Mélancolie érotique », Paris, D. Moreau, 1623,In Corneille, Pierre, *Œuvres complètes, t. 1*, (bibliothèque de la Pléïade). Paris, Gallimard.

LABORATOIRE ATILF, [dernière consultation août 2007], *Base textuelle Frantext* [en

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

ligne], ATILF / CNRS - Nancy Université, http://www.frantext.fr

2— Études relatives au XVIIe siècle

ADAM, Antoine, 1948-1956, Histoire de la littérature française au XVIIe siècle, 5 vol., Paris, Domat.

ABIRACHED, Robert, 1990, « Comédie », In Encyclopædia Universalis, corpus t. 6, Paris, Encyclopædia Universalis.

BIET, Christian, juin 1995, « La Comédie : Comme il vous plaira », Textes et documents pour la classe, n°698.

CORVIN, Michel Dir., 1991, Dictionnaire encyclopédique du théâtre, 2 volumes. Paris, Bordas.

DAVAL, Roger, 1977, Histoire des idées en France, 7e édition, (collection Que sais-je ?), Paris, PUF.

DUBOIS, Claude-Gilbert, juin 1992, « L'imaginaire baroque », Le Magazine littéraire, n°300.

FOUCAULT, Michel, 1987, Histoire de la folie à l'âge classique, (collection Tel). Paris, Gallimard.

— Le *pouvoir psychiatrique. Cours au Collège de France (1973-1974)*, Texte établi et présenté par Jacques Lagrange, (Hautes Etudes), Paris, Gallimard/Seuil.

GARAPON, Robert, 1963, « Le Théâtre comique, du baroque au classicisme. », XVIIe siècle**,** n°20.

JACQUARD, Roland, 1992, La folie, 5e édition corrigée, (collection Que sais-je ?), Paris, PUF.

MOREL, Jacques, 1964, « Chapitre III : Les Tragédies de la conciliation », In La tragédie, (collection U), Paris, Armand Colin, p. 36-54.

— 1990, « Tragédie », In Encyclopædia Universalis, corpus t. 22, Paris, Encyclopædia Universalis.

MIGNOT, Claude, juin 1992, « Un monstre linguistique », Le Magazine littéraire, n°300.

PEYRE, Henri, 1990, « Classicisme », In Encyclopædia Universalis, corpus t. 5. Paris, Encyclopædia Universalis.

UBERSFELD, Annie, 1987, « Les débuts du théâtre au XVIIe siècle ». In Histoire littéraire de la France, t. 2, Paris, Messidor/Éditions sociales.

WAELHENS, Alphonse de, 1990, « Folie », In Encyclopædia Universalis, corpus t. 9, Paris, Encyclopædia Universalis.

WEBER, Henri, 1987, « Le théâtre au XVIIe siècle », In Histoire littéraire de la France, t. 1, Paris, Messidor/Éditions sociales.

WEIL, Éric. Raison, 1990, In Encyclopædia Universalis, corpus t. 19, Paris, Encyclopædia Universalis.

 Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

3— Études relatives au théâtre de Pierre Corneille

ACADÉMIE, 1980, « Les Sentiments de l'Académie française sur la tragi-comédie du *Cid* », In Corneille, Pierre, *Œuvres complètes*, t. 1, (bibliothèque de La Pléïade), Paris, Gallimard, p. 808-820.

BÉNICHOU, Paul, 1970, *Morales du grand siècle*, (collection Idées), Paris, Gallimard.

— 1990, « Corneille (Pierre) », In *Encyclopædia Universalis, corpus t. 6*, Paris, Encyclopædia Universalis.

BOORSCH J., 1941, « Remarques sur la technique dramatique de Corneille », In *Yale Romantic studies*.

CONESA, Gabriel, 1989, *Pierre Corneille et la naissance du genre comique*. Paris, Sedes.

COUTON, Georges, 1958, *Corneille*, (collection Connaissance des lettres), Paris, Hatier.

— 1980, Édition des *Œuvres complètes, t. 1*, de Pierre Corneille (Introduction, texte avec apparat critique), (bibliothèque de la Pléïade), Paris, Gallimard.

— 1990, *Corneille et la tragédie politique,* 2e édition, (collection Que sais-je ?), Paris, PUF.

DORT, Bernard, 1972, *Corneille dramaturge : Essai*, Paris, L'Arche.

DOUBROVSKY, Serge, 1988, *Corneille et la dialectique du héros*, (collection Tel). Paris, Gallimard.

GARAPON, Robert, 1982, *Le Premier Corneille : de Mélite à l'Illusion comique,* Paris, Sedes.

HERLAND, Louis, 1954, *Corneille par lui-même*, (collection Écrivains de toujours). Paris, Éditions du Seuil.

LANSON, Gustave, 1898, *Corneille*, Paris.

LEBÈGUE, Raymond, 1953, « La Tragédie », *XVIIe siècle*, n° 20.

— 1988, Édition des *Œuvres complètes* de Pierre Corneille, (Préface), Paris, Éditions du Seuil.

MANTÉRO, Robert, 1987, « Corneille », In *Histoire littéraire de la France, t. 2*, Paris, Messidor/Éditions sociales.

MAURENS, Jacques, 1966, *La Tragédie sans tragique : Le néo-stoÏcisme dans l'œuvre de Pierre Corneille*, Paris, Armand Colin.

NADAL, Octave, 1948, *Le Sentiment de l'amour dans l'œuvre de Pierre Corneille,* Paris, Gallimard.

POULET Georges, 1950, « Chapitre 5 : Corneille », In *Études sur le temps humain*, Paris, Plon, p. 89-103.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

RIVAILLE, Louis, 1936, *Les débuts de Pierres Corneille*, Paris, Boivin.

ROUSSET, Jean, 1954, « IIIe partie, chapitre VIII », In *La Littérature de l'âge baroque en France : Circé et le paon*, Paris, Joseph Corti.

SCUDÉRY, Georges de, 1980, « Observations sur le Cid », In Corneille, Pierre, *Œuvres complètes*, t. 1, (bibliothèque de la Pléïade), Paris, Gallimard, p. 782-799.

SHERER, Jacques, 1984, *Le Théâtre de Corneille*, Paris, Nizet.

STAROBINSKI, Jean, novembre 1954, « Sur Corneille », *Les temps modernes*.

STEGMANN, André, 1969, *L'Héroïsme cornélien : Genèse et signification*, 2 volumes. Paris, Armand Colin.

— André, 1988, Édition des *Œuvres complètes* de Pierre Corneille, (Présentation, texte avec apparat critique), Paris, Éditions du Seuil.

SWEETSER, Marie-Odile, 1977, *La Dramaturgie de Corneille*, Genève, Librairie Droz.

4— Dictionnaires

41— Dictionnaires étymologiques

BLOCH, Oscar, WARTBURG, Walther Von, 1964, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 4ème édition revue et augmentée, Paris, PUF.

WARTBURG, Walther Von, 1989, *Französiches Etymologishes Wörtebuch*, Basel, Zbinden Druck und Verlag AG, (abrégé en FEW).

REY, Alain, 1992, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2 tomes.

42— Dictionnaires historiques

421— De l'ancien français (IXe-XIVe siècle) [869]

GREIMAS, A. J., 1968, Dictionnaire de l'ancien français : jusqu'au milieu du XIVe siècle, Paris, Larousse.

GODEFROY, Frédéric, 1969, Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle, Suisse, Kraus Reprint.

422— Du moyen français (XVe siècle-1660)

[869] **Les périodes sont celles du *FEW*.**

en vertu de la loi du droit d'auteur.

HUGUET, Édouard, 1973, Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle, Paris, Librairie Didier.

423— Du français moderne (1660-aujourd'hui)

DUBOIS, Jean, LAGANE René, LEROND Alain, 1992, *Dictionnaire du français classique : Le XVIIe siècle*, Paris, Larousse.

43— Dictionnaires de langue

LABORATOIRE ATILF - THE DIVISION OF THE HUMANITIES, THE DIVISION OF THE SOCIAL SCIENCES, AND ELECTRONIC TEXT SERVICES (ETS) OF THE UNIVERSITY OF CHICAGO, [dernière consultation août 2007*], Dictionnaire de l'Académie française* [en ligne], 1re édition de 1694, 4e édition de 1762, 5e édition de 1798, 6e édition de 1835, 8e édition de 1932-1935, 9e édition., ATILF / CNRS - Nancy Université et Université de Chicago, http://artfl.atilf.fr/dictionnaires/ACADEMIE/index.htm

431— Du moyen français (XVe siècle-1660)

Période préclassique : 1500-1660

NICOT, Jean, 1979, Trésor de la langue française tant ancienne que moderne suivi de l'exact et facile acheminement à la langue française par Jean Masset et du recueil des vieux proverbes de France (1606), Paris, Le Temps.

— LABORATOIRE ATILF - THE DIVISION OF THE HUMANITIES, THE DIVISION OF THE SOCIAL SCIENCES, AND ELECTRONIC TEXT SERVICES (ETS) OF THE UNIVERSITY OF CHICAGO, [dernière consultation août 2007], Le Thresor de la langue françoyse, tant ancienne que moderne de Jean Nicot (Paris, David Douceur, 1606), ATILF / CNRS - Nancy Université et Université de Chicago, http://artfl.atilf.fr/dictionnaires/TLF-NICOT/index.htm

COTGRAVE, Randle, 1970, A Dictionary of the French and English Tongues (1611), New York, Georg Olms Verlag.

432— Du français moderne (1660-aujourd'hui)

Fin du XVIIe siècle (après 1660)

RICHELET, Pierre, 1973, *Dictionnaire françois*, réédition de l'édition de 1680, Hildesheim, Georg Olms Verlag.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

FURETIÈRE, Antoine, 1978, *Dictionnaire universel*, réédition de l'édition de 1690, Paris, Le Robert.

— 1984, *Dictionnaire universel*, réédition de l'édition de 1688-1689, Paris, Le Robert.

ACADÉMIE, 1901, *Le Dictionnaire de l'Académie française, dédié au roy*, réédition de l'édition de 1694.

XVIIIe siècles

RICHELET, Pierre, 1710, *Nouveau dictionnaire français*, dernière édition exactement revue, Genève, G. de Tournes, Cramer, Perrachon, Ritter, et S. de Tournes.

1734, *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appellé dictionnaire de Trévoux*, Nancy.

FÉRAUD, Jean-François, 1994, *Dictionnaire critique de la langue française [édition de 1787]*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag.

—, CARON, Philippe, DAGENAIS, Louise, [dernière consultation août 2007], *Le Dictionaire critique de la langue française informatisé* de Jean-François Féraud 1787-1788, Groupe d'Étude en Histoire de la Langue Française, http://dictionnaires.atilf.fr/dictionnaires/ FERAUD/index.html

ACADÉMIE, 1798, *Dictionnaire de l'Académie française [édition de 1798]*, revu, corrigé et augmenté par l'Académie elle-même, cinquième édition, Paris, J. J. Smits et Ce.

XIXe siècle

ACADÉMIE,1835, *Dictionnaire de l'Académie française*, revu, corrigé et augmenté par elle-même, Paris, Paul Dupont et cie.

BEAUJEAN, Amédée, 1990, *Dictionnaire de la langue française : abrégé du dictionnaire de Littré*, (Le livre de poche. Classiques modernes), Librairie générale française.

BOISTE, 1836, *Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin et les étymologies*, 8e édition, revue, corrigée et considérablement augmentée par Charles Nodier, Paris, Librairie de Firmin Didot frères et cie.

LITTRÉ, Émile, 1876, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Librairie Hachette et cie.

XXe siècle

IMBS, Paul dir., 1978 et 1980, *Trésor de la langue française : Dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle (1789-1960),* Paris : Éditions du Centre national de la recherche scientifique, (1978 pour *déraison* et 1980 pour *folie*), (abrégé en TLF).

—, LABORATOIRE ATILF, [dernière consultation août 2007], *Trésor de la langue française informatisé* [en ligne], ATILF / CNRS - Nancy Université, http://atilf.atilf.fr/tlf.htm

 Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

REY, Alain dir., 1985 et 2001, *Le Grand Robert de la langue française*, 2eédition entièrement revue et enrichie. Paris, Le Robert.

REY-DEBOVE, Josette dir., REY, Alain dir., 1993 et 2003, *Le Nouveau petit Robert : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Le Robert.

5- Ouvrages de linguistique générale, de sémantique, et de lexicologie

APRESJAN, A., 1966, « Analyse distributionnelle des significations et champs sémantiques structurés », *Langages*, n°1, p. 44-74

BALLY, Charles, 1965, *Linguistique générale et linguistique française*, (4e éd. rev. et corr.), Berne, A. Francke, (1ère éd. 1932).

BAROU, Jean-Éric, 2003, « À propos du mot folie : intérêt d'un corpus lexicographique contemporain pour l'étude d'une synchronie ancienne », *Le Français préclassique*, n°7.

BAYLON, Christian, FABRE, Paul, 1989, *La sémantique : avec des travaux pratiques d'application et leurs corrigés*, (Nathan-Université), Paris, Nathan.

BAYLON, Christian, MIGNOT, Xavier, 2000, *Initiation à la sémantique du langage*, (Fac. Linguistique), Paris, Nathan.

BENVENISTE, Émile, 1985, *Problèmes de linguistique générale*, (Collection TEL), Paris, Gallimard.

BRÉAL, Michel, 2005, *Essai de sémantique*, Lambert-Lucas.

BRUNOT, Ferdinand, 1966, *Histoire de la langue française des origines à nos jours, Tome III, La formation de la langue classique (1600-1660)*, (1ère éd. 1909), *Tome IV, La langue classique (1660-1715)*, (1ère éd. 1913-1924), Paris, A. Colin.

COSERIU, Eugenio, 1964, « Pour une sémantique diachronique structurale », In *Tra Li Li, 2. 1*, p. 139-186.

DUBOIS, Jean, DUBOIS, Claude, 1971, *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Paris, Larousse.

DUCROT, Oswald, TODOROV, Tzvetan, 1979, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, (collection Points), Paris, Éditions du Seuil.

DUCROT, Oswald, SCHAEFFER, Jean-Marie, 2005, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, (collection Points), Paris, Éditions du Seuil,.

DUCROT, Oswald, 1997, *Dire et ne pas dire : Principes de sémantique linguistique*, (Savoir : Sciences), Paris, Hermann.

DUMONCEAUX, Pierre, 1975, *Langue et sensibilité au XVII e siècle : L'évolution du vocabulaire affectif*, Genève, Droz.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

FONTANIER, Pierre, 1977, *Les Figures du discours*, (collection Champs), Paris, Flammarion.

FOURNIER, Nathalie, 1998, *Grammaire du français classique*, Paris, Belin.

GREIMAS, Algirdas J, 2002, *Sémantique structurale*, (Formes sémiotiques), Paris, PUF.

GUILLAUME, Gustave, 1984, *Langage et science du langage*, 3e édition. Paris, Nizet.

GUIRAUD, Pierre, 1955-58, « Cinna, Le Cid [1955], Horace [1956], Polyeucte [1957], Nicomède [1958] », In *Index du vocabulaire du théâtre classique*, Klincksieck.

HAGÈGE, Claude, 1982, *La structure des langues*, (Que sais-je ?), Paris, PUF.

HJELMSLEV, Louis, 1997, *Essais linguistiques*, Paris, Minuit.

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 1980, *L'Énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, A. Colin.

KLEIBER, Georges, 1999, *Problèmes de sémantique. La polysémie en questions*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion.

KOCH, Peter, 2000, « Pour une approche cognitive du changement lexical : aspect onomasiologique », *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, NS 9, p. 75-76.

— 2003, « Changement sémantique et données linguistiques : Parcours sémasiologique – parcours onomasiologique », In *Parcours énonciatifs et parcours interprétatifs. Théories et applications*, Paris, Ophrys, p. 145-170.

— 2004, « Diachronic onomasiology and semantic reconstruction », In *Lexical data and universal of semantic change*, Tübingen, Stauffenburg, p. 79-106.

KOCH, Peter, BLANCH, Andreas, GÉVAUDAN, Paul, 2000, « Onomasiologie, sémasiologie et l'étymologie de langues romanes : esquisse d'un projet », In *Actes du XXIIe Congrès international de linguistique et de philologie romanes. IV, Des mots aux dictionnaires*, Tübingen, Niemeyer, p. 103-114.

Langages, juin 1990, « L'hyponymie et l'hyperonymie », n°98.

Langages, décembre 1997, « La synonymie », n°128.

Langue française, mars 1997, « Aux sources de la polysémie nominale », n°113.

Langue française, février 1999, « Phrase, texte, discours », n°121.

LE GUERN, Michel, 1973, *Sémantique de la métaphore et de la métonymie*, Paris, Larousse.

— 1990, « Le langage et le réel », *Cahiers de praxématique*, Montpellier, Université Paul Valéry, n°15.

— 1994, « La question des styles dans les traités de rhétorique », in Molinié, Georges éd., Cahné, Pierre. éd., *Qu'est-ce que le style ?*, Paris, PUF.

LERAT, Pierre, 1983, *Sémantique descriptive*, Paris, Classiques Hachette.

LYONS, John, 1980, *Sémantique linguistique*, (collection Langue et langage ; Larousse-Université), Paris, Larousse.

MARTIN, Robert, 1992, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.

MATORÉ, Georges, 1953, *La méthode en lexicologie : Domaine français*, Paris, Didier.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

MOIGNET, Gérard, 1981, *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck.

MOLINIÉ, Georges, 1995, *Du roman grec au roman baroque : Un art majeur du genre narratif en France sous Louis XIII*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.

— 1996, *La stylistique*, (collection Que sais-je ?), PUF.

— 1997, *Éléments de stylistique française*, PUF.

— 1991, *Le français moderne*, (collection Que sais-je ?), PUF.

— 1992, *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, Les Usuels de Poche.

— 2004, *La stylistique*, (collection Quadrige), PUF.

MOUNIN, Georges, 1968, *Clefs pour la linguistique*, Paris, Seghers.

— 1978, *La sémantique*, (collection Clefs), 4e édition. Paris, Seghers.

— 1996, *Histoire de la linguistique : Des origines au XXe siècle*, Paris, PUF, (Quadrige).

— 2004, *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, PUF, (Quadrige dicos poche).

MULLER, Charles, 1993, *Étude de statistique lexicale : Le vocabulaire du Théâtre de Pierre Corneille*, Genève, Slatkine Reprints.

NIKLAS-SALMINEN, Aïno, 2005, *La lexicologie*, (Cursus. Lettres), Paris, Colin.

PICOCHE, Jacqueline, 1977, *Précis de lexicologie française*, (Nathan-Université), Paris, Nathan.

— 1986, *Structures sémantiques du lexique français*, (Nathan-Université). Paris, Nathan.

— 1993, *Didactique du vocabulaire français*, Paris, Nathan.

— 1995a, *Études de lexicologie et dialectologie*, Paris, Conseil international de la langue française.

— 1995b, « Définitions actancielles », *Cahiers de lexicologie*, 66, 1, p. 67-76.

— 1996, « Le vocabulaire de la douleur en français. Recherche de quelques primitifs sémantiques », in Kleiber G. éd., Riegel M. éd., *Les formes du sens. Études de linguistique française, médiévale et générale offertes à Robert Martin à l'occasion de ses 60 ans*, Louvain-la-Neuve, Duculot, p. 311-319.

POTTIER, Bernard, 1974, *Linguistique générale : Théorie et description*, Paris, Klincksieck.

— 1992a, *Sémantique générale*, (Linguistique nouvelle), Paris, PUF.

— 1992b, *Théorie et analyse en linguistique*, (2^{e} édition), Paris, Hachette, (1ère édition 1987).

QUEMADA, Bernard, 1967, *Les dictionnaires du français moderne, 1539-1863 : Étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*; Paris, Didier.

RASTIER, François, 1996, *Sémantique interprétative*, (2eédition corrigée et augmentée), Paris, PUF.

— 2001, *Sémantique et recherches cognitives*, (Formes sémiotiques), Paris, PUF,.

— 2001, *Arts et sciences du texte*, (collection Formes sémiotiques), Paris, PUF.

— dir., [dernière consultation août 07], *Texto ! : Textes et cultures* [en ligne], Institut Ferdinand de Saussure, http://www.revue-texto.net/ .

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

RASTIER, François, CAVAZZA, Marc, ABEILLE, Jacques, 1994, *Sémantique pour l'analyse : De la linguistique à l'informatique*, Paris, Masson.

RÉCANATI, François, 1997, « La polysémie contre le fixisme », *Langue française*, n°113, p. 107-123.

RÉMI-GIRAUD, Sylvianne, 1999, *Étude sémantique du mot air : XVIIe et XXe siècles*, Thèse de doctorat d'État, Université de Picardie Jules Verne (Presses universitaires du Septentrion, 2001), [http://demeter.univ-lyon2.fr:8080/sdx/theses/lyon2/1999/remi_s].

— 2000, « Schémas notionnels et significations lexicales : l'exemple du mot *air* (apparence, manière d'être) au XVIIe et XXe siècles », *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, Nouvelle série, tome IX, « Théories contemporaines du changement sémantique », Leuven, Peeters, p. 165-183.

REY, Alain, 1973-1976, *Théories du signe et du sens*, Paris, Klincksieck.

— 1977, *Le lexique, image et modèles : du dictionnaire à la lexicologie*, Paris, Armand Collin.

— 1983, « La lexicographie française : rétrospective et perspectives », *Lexique*, n°2, p. 11-24.

— 1995, « Du discours au discours par l'usage : pour une problématique de l'exemple », *Langue française*, n°106, p. 95-120.

SOUTET, Olivier, 2005, *Linguistique*, (Quadrige), Paris, PUF.

TAMBA-MECZ, Irène, 1988, *La Sémantique*, (collection Que sais-je ?). Paris, PUF.

TESNIÈRE, Lucien, 1959, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.

TOURATIER, Christian, 2004, *La sémantique*, (Cursus. Lettres), Paris, Armand Colin.

ULLMANN, S, 1952, *Précis de sémantique française*, Berne, A. Francke.

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

Glossaire

1- Usage courant [870]

Acception : Sens particulier d'un mot, admis et reconnu par l'usage. *Mot à nombreuses acceptions* (polysémique).

Connotation : Ling. Sens particulier d'un mot, d'un énoncé qui vient s'ajouter au sens ordinaire selon la situation ou le contexte.

Corpus : Ling. Ensemble fini d'énoncés réels réunis en vue de l'étude d'un phénomène linguistique.

Définition : Formule qui donne le sens d'une unité du lexique (mot, expression et lui est à peu près synonyme.

Désignation : Signe linguistique (d'une chose, d'un concept). *Tel mot, telle expression n'est pas une désignation courante de la chose*.

Emploi : Ling. Le fait de se servir d'une forme de la langue. *Emploi libre d'un mot ou en locution.*

870
Rey-Debove dir., Rey dir., 2003.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Idiolecte : Ling. Utilisation personnelle d'une langue par un sujet parlant.

Item lexical : Élément minimal d'un ensemble organisé qui concerne le lexique.

(Lexème) : Ling. Morphème lexical libre (**mot**), ou lié (**racine**).

Lexique : Ling. L'ensemble indéterminé des éléments signifiants stables (mots, locutions...) d'une langue, considéré abstraitement comme une des composantes formant le code de cette langue.

(Monème) : Ling. Unité de première articulation, unité significative minimale. - (Chez Martinet) *Monème lexical (lexème), grammatical (morphème)*. *"Comme tout signe le monème est une unité à deux faces "* (Martinet).

(Morphème) : La plus petite unité significative. *Morphème lexical, morphème grammatical*. @ Spécialt Chez Martinet, monème grammatical. *Les monèmes se répartissent en morphèmes et en lexèmes.*

Occurrence : Ling. Apparition (d'une unité de langue) dans le discours. *Occurrence conjointe de deux mots*. **Cooccurrence**. - Cette unité, qui peut varier morphologiquement. *Nombre d'occurrence d'un mot dans un corpus.* **Fréquence**. *Occurrence unique*. **Hapax**.

Sème : Ling. Unité minimale différentielle de signification. *Ensemble des sèmes d'une signification*.

Sémème : Ling. Faisceau de sèmes (ensemble structuré) correspondant à un lexème.

Sens : Idée ou ensemble d'idées intelligible que représente un signe ou un ensemble de signes. *Le sens d'un mot, d'une expression, d'une phrase.* @ Spécialt Concept évoqué par un mot, une expression, correspondant à une possibilité de désignation (objet, sentiment, relation, etc.). *On parle de synonymie lorsque plusieurs mots on le même sens et de polysémie lorsqu'un seul mot à plusieurs sens. Sens propre, figuré*.

Signe : Ling. Unité linguistique formée d'une partie sensible ou signifiant (sons, lettres) et d'une partie abstraite ou signifié. *Le morphème, le mot sont des signes*.

Signifiant : 1. Adj. Ling. Sémiol. Qui a du sens. *Phrase signifiante*. 2. N.m. Ling. Manifestation matérielle du signe ; suite de phonèmes ou de lettres, de caractères (graphèmes), qui constitue le support du sens. *Le signifiant et le signifié.*

Signifié : Ling. Contenu du signe linguistique (opposé et lié au signifiant).

Signification : Sens (d'un signe, d'un ensemble de signes, et spécialt d'un mot). *Les diverses significations d'un mot*. Polysémie. @ Ling. Rapport réciproque qui unit le signifiant et le signifié.

Signifiance : Ling. Le fait d'avoir du sens.

Valeur : Ling. Sens (d'un mot) limité ou précisé par son appartenance à une structure (champ associatif, contexte). "*Dans la langue, chaque terme a sa valeur par son opposition avec tous les autres termes*"" (Saussure).

en vertu de la loi du droit d'auteur.

2- François RASTIER

Acception : Sémème dont la signification comprend des sèmes afférents socialement normés.

Actualisation : Opération interprétative permettant d'identifier un sème en contexte.

Assimilation : Actualisation d'un sème par présomption d'isotopie.

Classème : Ensemble des sèmes génériques d'un sémème.

Dialecte : Langue fonctionnelle (par opposition à la langue historique).

Dimension : Classe de sémèmes de généralité supérieure, indépendante des domaines. Les dimensions sont groupées en petites catégories fermées (ex : //animé// vs //inanimé//).

Dissimilation : Actualisation de sèmes afférents opposés dans deux occurrences du même sémème, ou dans deux sémèmes"parasynonymes".

Domaine : Groupe de taxèmes, lié à l'entour socialisé, et tel que dans un domaine déterminé il n'existe pas de polysémie.

Emploi : Sémème dont la signification comprend des sèmes afférents localement normés ou idiolectaux.

Idiolecte : Usage d'une langue fonctionnelle propre à un énonciateur déterminé.

Interprétant : Contexte linguistique ou sémiotique permettant d'établir une relation sémique.

Interprétation : Assignation d'une signification à une séquence linguistique.

Macrogénérique : Relatif à une dimension sémantique.

Mésogénérique : relatif à un domaine sémantique.

Microgénérique : Relatif à un taxème.

Morphème : Signe minimal.

Parcours interprétatif : suite d'opérations cognitives permettant d'assigner une signification à une séquence linguistique.

Sémantème : Ensemble des sèmes spécifiques d'un sémème.

Sème : Élément d'un sémème, défini comme l'extrémité d'une relation fonctionnelle binaire entre sémèmes.

Sème afférent : Extrémité d'une relation anti-symétrique entre deux sémèmes appartenant à des taxèmes différents. Non définitoire, il relève des normes socialisées, voire idiolectales (p. 44), voire contextuelles.

Sème inhérent : Extrémité d'une relation symétrique entre deux sémèmes appartenant à un même taxème. Définitoire, il relève du système fonctionnel de la langue

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

(p. 44).

Sème générique : Élément du classème, marquant l'appartenance du sémème à une classe sémantique. Il est une propriété caractéristique des sémèmes appartenant à l'ensemble considéré (p. 53 et 54).

Sème spécifique : Élément du sémantème opposant le sémème à un ou plusieurs sémèmes du taxème auquel il appartient. Il est une propriété caractéristique d'un sémème appartenant à l'ensemble considéré (p. 53 et 54).

Sémème : Contenu d'un morphème.

Sens : Ensemble des sèmes inhérents propres à un sémème, ou à une suite de sémèmes. Une phrase recevable et grammaticale est pourvue d'un sens (mais non d'une signification).

Signification : Ensemble des sèmes inhérents et afférents actualisés dans un sémème ou une suite de sémèmes.

Sociolecte : usage d'une langue fonctionnelle, propre à un groupe social déterminé.

Taxème : Classe de sémèmes minimale en langue, à l'intérieur de laquelle sont définis leurs sémantèmes, et leur sème microgénérique commun.

Virtuème : Ensemble de traits virtuels (non distinctifs) : n'existe pas pour lui. Les traits virtuels sont des sèmes afférents, non distinctifs regroupés dans le classème et le sémantème qui regroupent tous les deux des traits distinctifs.

Virtualisation : Neutralisation d'un sème, en contexte.

3- Jacqueline PICOCHE

Affixe : Élément autre que lexical du mot considéré du point de vue morphologique.

Archilexème : Mot exprimant l'archisémème sous une forme synthétique.

Archisémème : Ensemble des traits pertinents qui subsistent en cas de neutralisation. S'exprime par une périphrase.

Connotation : Ensemble des autres éléments - autres que logiquement classifiable - signifiants contenus dans le signifié.

Dénotation : Ensemble des éléments signifiants logiquement classifiables

Item lexical : Mot tel qu'il se présente dans un dictionnaire, sous forme d'entrée successive.

Lexème : Élément lexical du mot considéré du point de vue sémantique (Pierre Lerat : Constituant du lexique).

Lexique : Ensemble des mots qu'une langue met à la disposition des locuteurs. Réalité de langue.

Morphème grammatical : Élément autre que lexical du mot considéré du point de vue

Copyright BAROU Jean-eric et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est protégé

sémantique (Pierre Lerat : Constituant morphologique de la grammaire).

Racine : Forme conjecturale et reconstituée dont les linguistes historiens et comparatistes supposent l'existence pour expliquer les rapports formels qui existent entre de nombreux mots de diverses langues indo-européennes.

Radical ou base : Élément lexical du mot considéré du point de vue morphologique.

Sème : Trait pertinent sémantique ; trait commun à deux sémèmes.

Signification : La signification d'un mot se définit par rapport à la catégorie d'objets qu'il peut dénoter.

Trait descriptif : Trait courant non pertinent qui appartient au virtuème.

Trait de sélection : Trait pertinent de nature à la fois sémantique et syntaxique.

Trait inhérent : Trait pertinent de nature uniquement sémantique.

Trait pertinent : Trait distinctif (trait de sélection et trait inhérent).

Valeur : La valeur d'un mot se définit par rapport aux autres mots de sens voisin qui délimitent ses emplois. Un signe s'oppose à tous les autres signes du système ; sa valeur est d'être tout ce que les autres ne sont pas.

Virtuème : Trait descriptif courant mais non pertinent. Alors que le sème est du domaine de la valeur, le virtuème est du domaine de la signification. Il ne doit surtout pas être confondu avec la connotation : celle-ci caractérise le signe dont elle constitue la valeur stylistique ; celui-là concerne certaines particularités occasionnelles du référent.

Vocabulaire : Ensemble des mots utilisés par un locuteur donné dans des circonstances données. Réalité de discours.

en vertu de la loi du droit d'auteur.